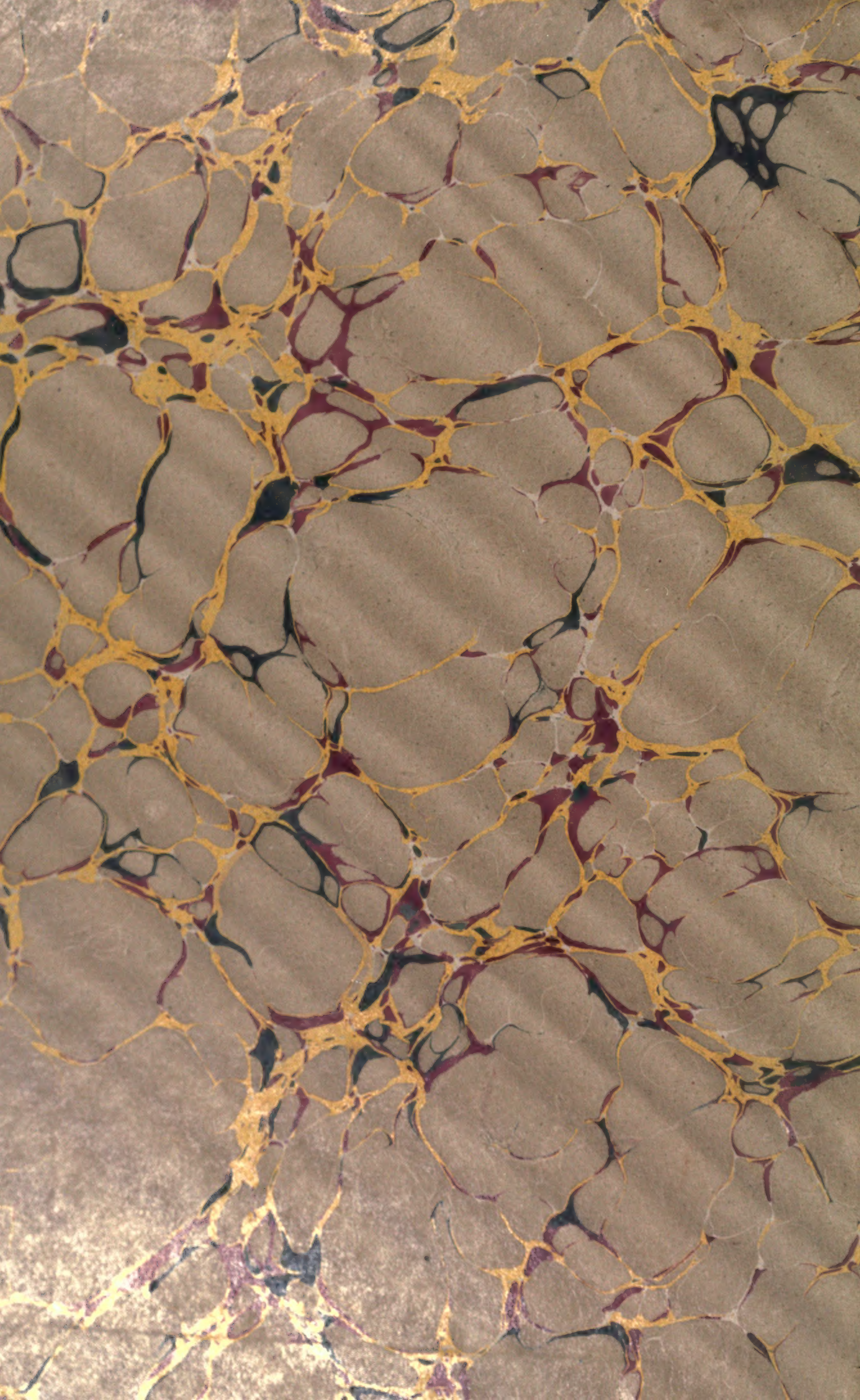
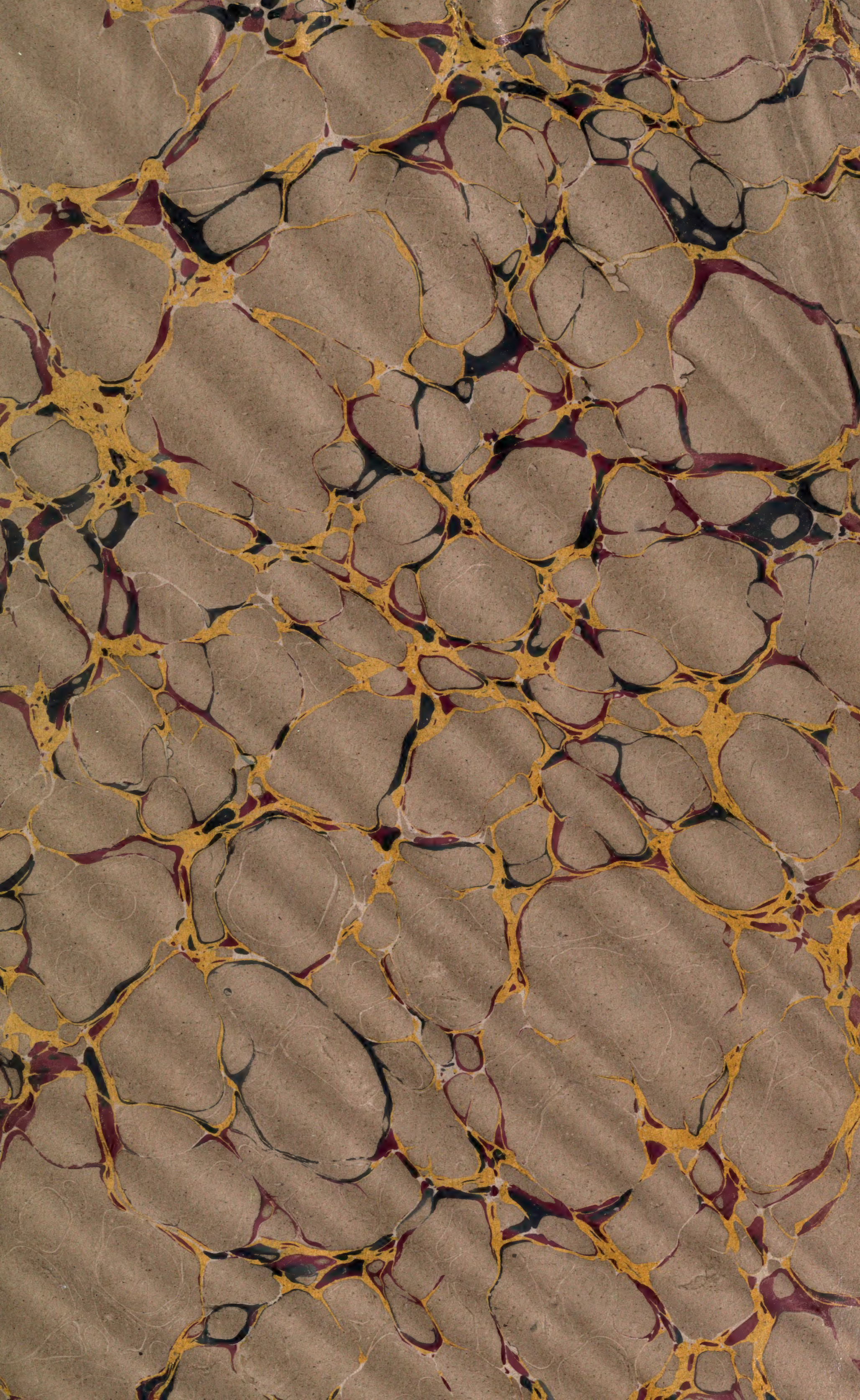

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY





REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME SEPTIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME SEPTIÈME

Janvier à Juin 1884

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120

1884

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

DES PRÉCAUTIONS A PRENDRE

DANS L'ÉTUDE

DES CONSTITUTIONS ÉTRANGÈRES (1)

L'étude du droit constitutionnel a rencontré en France des conditions particulièrement défavorables. L'instabilité de nos institutions politiques a été une première cause de disgrâce. Les gouvernements issus d'une Révolution ou d'un coup de force n'encouragent pas volontiers un enseignement dans lequel les circonstances de leur origine peuvent être rappelées, le principe de leur légitimité débattu. Une appréciation même bienveillante n'est pas sans péril; elle éveille la contradiction, provoque l'examen des titres; le silence est plus sûr. Une seule fois, pendant un temps très court, le droit constitutionnel a figuré sur le programme d'une de nos Facultés de droit. Une chaire de ce nom fut créée à Paris en 1835 pour l'illustre Rossi. Elle disparut au lendemain du coup d'État de Décembre 1851, et la République elle-même ne l'a relevée qu'en 1879. Les jurisconsultes se sont naturellement détournés d'une étude sans débouchés; ils se sont portés vers les autres sujets que les encouragements de l'État désignaient à leur préférence. De là vient que la branche la plus élevée du droit public n'a pas en français de littérature classique. Des problèmes de cet ordre ont pu fournir la matière d'écrits importants, composés par des hommes d'État dans un intérêt de circonstance. Mais le livre de Rossi est à peu près le seul ouvrage considérable de droit constitutionnel qui ait le caractère d'un *traité*.

Si l'étude des constitutions nationales a été délaissée, celle des constitutions étrangères l'a été bien davantage. Nous sommes

(1) Ces pages sont extraites d'une étude que l'auteur a commencé à lire dans une séance récente de l'Académie des sciences morales.

d'ailleurs particulièrement mal préparés à les comprendre. Les Français ne peuvent pas oublier que leurs idées ont plus d'une fois régné sur le monde ; ils s'attendent naïvement à les retrouver partout. Le rationalisme abstrait qui est leur esprit même et l'âme de leurs créations a quelque penchant à se croire d'une application universelle. L'élégance de leurs classifications est si raffinée, l'ordonnance de leurs plans est si savante qu'ils sont enclins à leur prêter une valeur absolue et à se figurer que tout doit entrer et trouver sa place dans ces cadres. Leur langue enfin, amoureuse de clarté, habile aux formules précises, les entraîne à négliger ce qu'elle ne peut pas rendre nettement ou à définir de force ce qui ne peut être que décrit ou indiqué. Ces préjugés et ces insuffisances suivent la plupart de nos auteurs dans l'étude des constitutions étrangères et notamment des deux grandes constitutions anglo-saxonnes. Ils n'ont pas l'idée que c'est un autre monde où ils pénètrent et comme un milieu baigné d'une autre lumière et que, s'ils y entraînent avec eux leur atmosphère, tout ce qu'ils essayeront de voir se trouvera déformé par une réfraction vicieuse. J'ai montré ailleurs, à propos de la constitution anglaise, les méprises que l'on est exposé à commettre et les précautions à prendre pour les éviter. Je voudrais faire voir par quelques exemples que la même circonspection est nécessaire dans l'étude de la Constitution américaine. Là aussi il convient de nous dégager de nos habitudes intellectuelles, de renoncer à nos cadres tout faits, de nous laisser pénétrer lentement par les choses elles-mêmes et de démêler leur logique propre au lieu de les plier à une méthode qui n'a pas été faite pour elles.

Le premier soin à prendre est de se procurer le texte anglais de la constitution fédérale et de se mettre en état de le lire dans l'original. La recommandation n'est pas superflue. La connaissance des langues étrangères est chose toute récente en France et l'habitude de remonter aux sources, la préoccupation de serrer de près le sens des mots ne sont pas beaucoup plus anciennes. Les fautes de critique et les erreurs d'interprétation les plus singulières se rencontrent dans des ouvrages qui ont fait longtemps autorité au commencement du siècle, et le même reproche peut être adressé à des publications qui n'ont pas plus de quatorze ans de date. Deux ou trois exemples permettront de mesurer la profondeur du mal. Dans la première édition de leur Recueil des chartes et constitutions de l'Europe et de l'Amérique, des auteurs aussi graves que Duvergier, Dufour et Guad donnent comme la constitution en vigueur aux États-Unis les Articles de

la Confédération, abrogés précisément en 1789 par cette même constitution, et ils ont reproduit la même confusion dans leur supplément, publié après 1830. Ainsi, pendant 40 ans au moins, et à la veille du voyage de Tocqueville, on a pu croire, dans le monde même des jurisconsultes, qu'il n'y avait aux États-Unis ni un Sénat, ni une Chambre des représentants, ni un président, ni une cour suprême, et que la grande République était encore sous le régime de ce fédéralisme soupçonneux et impuissant auquel Washington, Jefferson, Franklin, Hamilton avaient si glorieusement mis fin avant l'ouverture du XIXe siècle (1). M. Conseil, qui signale le fait dans un livre estimable sur Jefferson, prend la peine de traduire le texte authentique. Mais il laisse passer dans le premier article un non-sens qui le rend inintelligible.

Ce non-sens a rencontré une fortune si singulière que je ne puis me dispenser d'en donner la clef. L'article dit qu' « un Congrès formé du Sénat et de la Chambre des représentants sera investi de tous les pouvoirs déterminés par la présente constitution » (*herein granted*). Au lieu de : par la présente constitution », le texte de M. Conseil donne : « par les représentants ». Ainsi ce seraient les représentants qui à eux seuls détermineraient non seulement leurs propres pouvoirs, mais ceux du Sénat, ceux du Congrès tout entier. D'où a pu sortir cette surprenante ineptie? Il est probable que le manuscrit du traducteur portait l'expression : « par les présentes », qu'une erreur du prote aura substitué à ces mots : « par les représentants », et que M. Conseil aura donné le bon à tirer sans relire. Quoi qu'il en soit, Tocqueville ayant besoin en 1834 d'une traduction de la Constitution Américaine s'empare de celle de M. Conseil, ne relit pas, et reproduit tranquillement le non-sens. Nous ne sommes pas au bout. Les deux auteurs éminents du recueil classique des constitutions de l'Europe et du Nouveau Monde, édité en 1869, ne croient pas pouvoir s'adresser mieux qu'à Tocqueville pour une version exacte. Comme lui, ils ne relisent pas et copient machinalement la même prodigieuse coquille. Voilà donc une leçon qui est aujourd'hui consacrée par une possession de près de trois quarts de siècle (2).

(1) Chose curieuse; les auteurs donnent à la suite des constitutions des États les règlements du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis. Quel Sénat? Quelle Chambre? Ces noms ne figurent pas dans le texte principal; mais cela même n'a pas la vertu de troubler les savants auteurs et de leur donner le vague sentiment de l'erreur commise.

(2) L'excellent recueil de MM. Dareste, publié depuis que ces pages ont été lues à l'Académie, contient une traduction exacte du passage; les auteurs sont remontés au texte original.

Dans la même constitution, à l'article où il est question de la nomination conjointe des hauts fonctionnaires par le Président et le Sénat, le mot « *nominate* », qui signifie, comme le latin *nominare*, « présenter, proposer, donner des noms », est traduit invariablement par « nommer » et le mot « *appoint* », qui signifie « nommer à une place, commissionner », est traduit invariablement par « désigner », en sorte que le sens est complètement dénaturé et qu'une opération unique, exprimée par un pléonasme banal, prend la place de cette procédure ingénieuse à deux phases que le législateur a si nettement décrite dans le texte original.

Voilà pour un seul texte, et j'en oublie sans doute. De pareilles énormités sont destinées à devenir de plus en plus rares, grâce à la part beaucoup plus large qui est faite aux langues vivantes dans l'éducation secondaire, au grand courant d'études déterminé par la Société de législation comparée et aux traductions modèles que le comité créé près de la chancellerie confie à de savants et patients jurisconsultes. Mais j'en ai dit assez pour démontrer une fois de plus aux personnes curieuses de connaître les constitutions étrangères la nécessité de ne se fier à aucune traduction, — cette traduction eût-elle l'autorité d'un nom comme celui de Tocqueville, — et de remonter aux originaux. Sans un texte authentique et correct dont on peut étudier et peser les expressions dans la langue même de ses auteurs, on n'est sûr d'aucun de ses pas.

Il ne faut à tout le monde qu'un peu d'attention et d'étude pour concevoir en gros ce que c'est qu'une constitution fédérale. Il en faut bien davantage, il faut une vigilance sans relâche à des esprits formés par le spectacle des institutions françaises pour fixer en eux-mêmes et pour garder à l'état de sensation précise, continue, résistante, un type si étranger à leurs habitudes. Pour peu que cette sensation soit faible ou légère, la constitution unitaire dont le souvenir les pénètre ne manquera pas de s'insinuer à tout propos dans leur étude, de tirer à elle et de presser dans son propre sens les analogies qu'ils découvrent, de retracer les lignes, selon son propre plan et dessin, aux endroits où une connaissance imparfaite aura laissé des lacunes, de fausser enfin la physionomie de tout l'ensemble. C'est comme un instinct cent fois réprimé, autant de fois renaissant qui induit la plupart de nos publicistes à traiter la constitution des États-Unis comme si elle était comparable aux nôtres et sujette aux mêmes procédés d'analyse, la seule particularité qu'ils retiennent étant que l'administration locale est sensiblement plus décentralisée en Amérique qu'en France. Le plan général de la constitution fédérale, avec ses

deux Chambres, son Président, sa cour suprême, sa déclaration des droits, favorise cette méprise capitale. La symétrie banale qu'elle offre avec nos propres textes invite à des rapprochements d'où peuvent sortir des interprétations trompeuses.

Je prendrai pour exemple précisément cette déclaration des droits que je viens de signaler. Les dix premiers amendements votés après coup sur la proposition de Jefferson, forment dans la Constitution un chapitre à part, une annexe qui contient une sorte de rappel de toutes les libertés anglaises classiques : presse, association, réunion, cultes, jugement par jury, inviolabilité du domicile et de la propriété privée, etc..... C'est donc très justement, à ce qu'il semble, que Story et la plupart des auteurs Américains les intitulent : « déclaration des droits ». Mais les Américains s'entendent et nous ne les entendons pas. La sonorité magique de ce mot si glorieusement français, « déclaration des droits, » fait que nous ne pourrons pas nous empêcher de nous croire en France et en présence de droits absolus de l'homme et du citoyen, comme ceux que nos constitutions consacrent au nom de la liberté et de l'égalité naturelle. Tout autre est la portée aussi bien que le véritable esprit du texte. Les stipulations qui forment la substance des huit premiers amendements sont essentiellement des précautions prises par les États contre les entreprises d'une souveraineté extérieure dont les organes sont le Président et le Congrès. Ce que les États ne voulaient pas, à l'époque où les amendements ont été proposés, c'est qu'une loi fédérale ou une action des officiers fédéraux pût s'exercer sur leurs habitants en matière de culte, de presse, d'association, etc., contrairement aux principes de leur constitution particulière ou au détriment de leur propre autorité législative. C'est pour leur autonomie qu'ils ont stipulé, et non pas en faveur de droits abstraits. A propos de la disposition de l'article 1er, Story explique très bien qu'à cette époque les épiscopaliens avaient la prépondérance dans un État, les presbytériens dans un autre, les congréganistes dans un troisième. Il n'y aurait eu de sécurité pour aucune de ces sectes, si le gouvernement fédéral avait été laissé libre d'accorder à l'une d'elles les faveurs et l'appui de l'État. « Tout le pouvoir au sujet de la religion, ajoute le savant auteur, fut donc laissé aux gouvernements d'États pour être exercé selon leur sens de la justice, et aux constitutions d'État. »

Jefferson n'est pas moins net. « J'espère, dit-il, qu'une déclaration des droits sera rédigée pour protéger le peuple *contre le gouvernement fédéral,* comme il est *déjà protégé* dans la plupart

des cas contre le gouvernement des États. » Ces exemples et ces citations marquent bien dans quel sens et pour quelle raison plusieurs États avaient réclamé une déclaration des droits et mis à ce prix leur adhésion au pacte fédéral. Ils voulaient que le Congrès ne pût pas faire acte de souverain chez eux et contraindre leurs citoyens, dans les matières où ils entendaient, soit les laisser libres, soit se réserver la faculté de les contraindre eux-mêmes. Voilà ce qui n'est jamais entré ou plutôt ne s'est jamais fixé profondément dans l'esprit de nos auteurs. Ils voient, par exemple, que le 6e et le 7e amendement garantissent le jugement par jury, ils infèrent naturellement de là que cette garantie est assurée à tous les citoyens américains et qu'aucune loi ne peut y porter atteinte. Aucune loi du Congrès, assurément; mais une législature d'État pourrait très valablement sanctionner une organisation judiciaire où il n'y aurait de jury ni au civil ni au criminel. Pour les amendements de 2 à 8, l'erreur est excusable. Ces amendements sont rédigés au passif et n'indiquent pas les autorités auxquelles s'adressent les prohibitions qu'ils édictent. Il faut se rappeler, pour déterminer leur portée, que les États particuliers sont réputés, en principe, conserver tous les droits qui ne leur sont pas refusés expressément. Il est plus singulier qu'une méprise identique ait pu se produire au sujet du 1er amendement, dont les termes sont clairement limitatifs : Le *Congrès,* dit le texte, ne fera aucune loi concernant l'établissement d'une religion comme religion d'État ou prohibant le libre exercice d'aucun culte, ou portant atteinte à la liberté de la parole et de la presse, etc... Le Congrès seul est visé, les États ne le sont pas; mais on n'a pas l'air de s'en apercevoir. Apparemment, nos auteurs supposent que ce qui oblige l'autorité centrale oblige à plus forte raison, comme en France, les autorités provinciales et locales. L'habitude de voir de tels droits conçus par le législateur comme des attributs inhérents à la personne des citoyens et susceptibles d'être invoqués contre tous les pouvoirs existants, quels qu'ils soient, est la plus forte et reprend le dessus même après l'évidente démonstration du contraire. Laboulaye lui-même, après avoir marqué avec sa lucidité ordinaire la portée restreinte des amendements, retourne malgré lui au point de vue français et s'en pénètre si bien qu'il ne voit plus qu'il contredit, dans ses exemples, les principes qu'il a posés en commençant. Il se place dans l'hypothèse où une loi d'un État imposerait à la presse la censure ou l'obligation du cautionnement, et il décide que la cour suprême des États-Unis, gardienne de la constitution fédérale, devrait

déclarer la loi inconstitutionnelle. La vérité est que la cour suprême devrait simplement se déclarer incompétente. Une pareille loi est inconstitutionnelle seulement si elle émane du Congrès. Elle est inattaquable si elle émane d'une législature d'État.

Sans doute, la distinction méconnue n'a pas d'effet pratique bien sensible, d'abord parce que la *common law* anglaise consacrait d'avance, dans tous les États, la plupart des libertés spécifiées par les huit premiers amendements, ensuite, parce que les États, pour des raisons que je développerai plus loin, les avaient très généralement inscrites eux-mêmes, par surcroît, dans leurs propres constitutions. Néanmoins plusieurs évènements de l'histoire des États-Unis resteraient inintelligibles, si l'on perdait de vue que les amendements ne confèrent pas aux citoyens des droits absolus, mais des garanties spéciales contre les seuls pouvoirs fédéraux. On ne s'expliquerait pas notamment les restrictions qui ont pu être apportées autrefois par les États du Sud à la circulation des feuilles abolitionistes, la persistance des pénalités légales qui dans certains États de la Nouvelle-Angleterre sont restées quelque temps attachées à l'omission de toute pratique religieuse ou encore les subventions pécuniaires accordées par certains États à telle ou telle secte déterminée. La convention républicaine de 1880, après avoir protesté contre ces subventions, concluait par le vœu qu'un amendement constitutionnel mît fin à ces abus, preuve évidente que le premier amendement ne vise en principe que le Congrès et ne touche pas en matière religieuse à la liberté des États.

Un caractère qui n'a guère été mieux compris, c'est que la constitution fédérale n'est qu'un fragment et n'a point à elle seule de sens défini; elle ressemble à ces figures que l'on replie aux deux tiers de la hauteur, de façon à ne laisser voir que le tiers supérieur et qui ont l'air d'être un tout jusqu'au moment où la feuille dépliée de nouveau les montre complètes avec leur vraie physionomie; — ou, si l'on veut, c'est un corps dont on n'aperçoit que la tête, les pieds et les mains, tout ce qui sert à la vie de relation, tandis que le tronc tout entier reste caché avec les organes qui entretiennent la vie proprement dite, la vie végétative. Ce surplus essentiel, ce sont les constitutions des États. Elles forment non pas une illustration ou une annexe utile, mais le complément indispensable de la Constitution fédérale. Nos auteurs les plus graves, préoccupés de trouver en Amérique des preuves à l'appui d'une théorie favorite et le sujet d'une imitation à recommander de haut, se sont montrés particulièrement négligents de ce caractère capital. Ils n'avaient rien à en tirer, en effet, si ce

n'est des raisons de se juger eux-mêmes bien téméraires dans leur proposition d'appliquer certaines parties de la constitution fédérale à un pays profondément unifié. Tocqueville marque bien qu'il faut commencer par l'étude des États; mais, dans cette étude, il cherche surtout une apologie de la décentralisation et du *self government;* il y analyse avec passion, il fait vivre devant nos yeux la Commune et le Comté. Il les propose à la France comme des modèles. Qui ne se rappelle ces beaux développements, pénétrés du sentiment que les forces morales sont les seules qui comptent! De là il passe à la constitution fédérale, sans donner en passant plus d'un court chapitre, — exactement cinq pages et demie sur trois volumes, — aux constitutions des États. — Inversement, Laboulaye ne s'intéresse qu'au mécanisme du gouvernement national. Il ne refait pas après Tocqueville la monographie de la Commune, cela est naturel; mais il n'en dit pas plus que son illustre devancier sur les constitutions des Etats. Celles-ci ne figurent dans son œuvre magistrale que par quelques allusions rapides, quelques détails jetés au courant de la plume. Et cependant combien d'objets importants ne sont même pas mentionnés dans la constitution fédérale! Combien de grands problèmes restent non résolus pour qui ne connaît qu'elle. On sait, pour ne citer que deux ou trois traits, qu'elle laisse à la législation des États le soin de décider par qui les électeurs présidentiels seront choisis, s'ils le seront par les législatures ou par le peuple, si le collège de ces électeurs présidentiels sera nommé en bloc par chaque État ou individuellement par circonscription, si les représentants de chaque État au Congrès seront élus au suffrage universel ou au suffrage restreint, au suffrage direct ou indirect, si les citoyens américains seuls seront admis au vote ou si les émigrants non naturalisés jouiront du même privilège, etc..... N'est-il pas évident qu'un pareil texte ne se suffit pas et qu'il a besoin d'être complété par les autres textes que tranchent ces questions capitales. Il faut même aller plus loin et dire, non que les constitutions des États sont le complément de la constitution fédérale, mais que la constitution fédérale est le complément des constitutions des États. Ces dernières sont la base de l'édifice ou plutôt l'édifice même dont l'autre est seulement l'acrotère et le couronnement. Sans doute, nos publicistes n'ignorent pas que l'autorité du Congrès et du Président est restreinte à un petit nombre de grands objets; ils savent ce qu'il y a de vérité relative dans la maxime de Jefferson : « Le gouvernement fédéral n'est que notre département des affaires étrangères. » Ils ne contesteraient pas, —

quoi qu'aucun d'eux n'en fasse la remarque, — qu'un citoyen américain peut, selon le mot de Williams, passer toute sa vie sans avoir une seule fois à invoquer les lois fédérales, à mettre en mouvement les pouvoirs de l'Union. Mais de tout cela ils n'ont pas, comme il le faudrait, le sentiment profond, enraciné, toujours présent. Ils y pensent un instant. L'instant d'après, tout cela est mis de côté, et les voilà qui versent dans les comparaisons les moins justifiées, entre l'organisation de cette autorité centrale à province si restreinte et de rencontre si rare, de ce *gouvernement au minimum*, pour ainsi dire, et celle de nos pouvoirs à compétence illimitée, à ingérence universelle. Je crois que la plupart de nos commentateurs seraient d'abord tout surpris, sauf à se défendre ensuite de l'avoir été, s'ils s'entendaient dire que les vrais analogues de nos constitutions par l'essence et par le genre, ce sont les constitutions des États particuliers, les seules qui créent des pouvoirs généraux de gouvernement, les seules d'où émanent dans leur ensemble le droit civil, le droit criminel, le droit administratif, la législation industrielle, avec les fonctionnaires et les juges qui les font observer, les seules dont le citoyen sente à chaque pas, pour ainsi dire, l'opération tutélaire ou répressive. Là se trouve l'assiette profonde des institutions politiques en Amérique et aussi la clef de la constitution fédérale, l'explication de ses mystères et le mot de ses destinées. Je n'ajouterai qu'une remarque décisive. Depuis l'origine de l'Union jusqu'en 1860, la base du pouvoir, j'entends du pouvoir fédéral, s'est absolument déplacée en Amérique ; elle est devenue de républicaine démocratique, de démocratique presque ochlocratique. Or, de cette lente et graduelle évolution qui a duré près d'un siècle, l'immuable constitution fédérale ne témoigne rien. A ne consulter qu'elle, il semble que rien n'ait changé depuis 1789 et qu'entre l'Amérique de Washington, celle de Jackson, celle de Buchanan, — je laisse de côté la période contemporaine, — il n'y ait pas de distinction politique à établir. Cette seule énormité doit suffire, je pense, pour rendre suspecte à nos futurs auteurs la méthode que leurs devanciers ont suivie, pour les engager à étudier profondément les constitutions des États et pour les empêcher de prendre à leur tour l'exception pour la règle, la moindre partie pour le tout.

E. BOUTMY.

BIOGRAPHIES UNIVERSITAIRES

RODERIC DE STINTZING

La *Revue internationale de l'Enseignement* a déjà fait part à ses lecteurs de la mort de son collaborateur M. de Stintzing.

Un vulgaire accident de montagne a brusquement mis fin à cette existence studieuse, vouée aux travaux de l'esprit, aux choses élevées, au bien. Stintzing nous a été ravi dans la fleur de sa maturité, en pleine santé, en pleine activité intellectuelle, alors que l'on devait espérer le voir vivre et travailler encore durant de longues années. De tels coups, inopinés, foudroyants, sont durs pour les proches, dont aucune considération ne saurait atténuer la douleur ; je ne puis cependant m'empêcher, quand je suis en présence d'un de ces départs sans adieux et qui semblent prématurés, de songer à l'adage ancien : Οὓς θεοὶ φιλοῦσιν ἀποθνήσκειν νέως, et à propos de Stintzing en particulier, je ne saurais oublier ce qu'il a dit ici même, dans sa notice sur Bruns (1) : « Il avait entrepris de grands travaux, qui malheureusement restent inachevés... ; en revanche, il n'a pas connu la langueur d'une lente et cruelle agonie. » Stintzing, en effet, a expiré sans souffrances, peu d'instants après la chute qui lui avait brisé l'épine dorsale, et l'on assure qu'au moment de sa mort ses traits portaient l'empreinte de la paix et de la sérénité.

Jean-Auguste-Roderic Stintzing, mort à Oberstdorf, dans l'Allgäu, le 13 septembre 1883, était né à Altona le 8 février 1825. Son père était un médecin de mérite, sa mère était la fille d'un professeur estimé de l'Université de Kiel. Lui-même fit ses humanités dans sa ville natale et à Hambourg, son droit à Iéna, Heidelberg, Kiel et Berlin. Puis il exerça pendant quelques années à Ploen, petite ville du Holstein, en qualité d'avocat et de notaire. Mais la carrière universitaire l'attirait plus que la pratique, et il se fit agréger à la Faculté de Heidelberg (1852). Au bout de deux ans, il était nommé professeur à Bâle (1854) ; puis, en 1857, à Erlangen, où il succédait à M. Brinz ; enfin, au printemps de 1870, il accepta

(1) *Revue* du 15 mars 1881.

une chaire à Bonn, à côté de Bœcking, que bientôt il devait remplacer. Il avait refusé des appels de l'Université de Kiel, où il aurait comblé le vide laissé par la mort de Girtanner, et de celle de Giessen, que M. Jhering quittait pour Vienne.

On remarquera tous ces noms, qui sont des meilleurs de la science allemande.

En 1875, Stintzing fut nommé *Ordinarius* ou chef du dicastère (*Spruchcollegium*) de la Faculté de Bonn. Dans chacune des trois Universités où il a enseigné en qualité de professeur, il a été investi du rectorat. Le roi de Bavière lui a conféré la noblesse à titre personnel.

Ainsi la carrière de Stintzing, sérieuse, unie et paisible, n'a point été dépourvue d'un certain éclat. Consacrée à peu près exclusivement à l'enseignement, on peut affirmer qu'elle a été heureuse. Par-dessus tout, elle a été laborieuse et féconde. Sans être aussi nombreux, ni surtout aussi volumineux, que ceux de maint savant qui, comme lui, n'a pas atteint sa soixantième année, les écrits de notre regretté collaborateur représentent une somme énorme de travail, parce que tout y est pensé, pesé, mûri, approfondi. La forme en est généralement belle, parfois excellente. On n'est point écrasé, en les lisant, sous le poids des détails, que nul cependant n'a mieux sus que lui. Toujours on sent que l'écrivain, absolument maître de son sujet, l'a médité et envisagé sous des faces diverses ; qu'il aurait pu, s'il avait voulu, dire beaucoup plus qu'il n'a dit ; qu'il n'a jamais dit que ce qu'il a voulu dire.

Je ne ferai pas l'énumération complète de ces écrits. Plusieurs articles remarquables sont disséminés dans diverses publications périodiques, dans les *Jahrbücher* de M. Jhering, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, ailleurs encore. Je me bornerai aux volumes et à quelques brochures.

1. Dès 1852, en vue d'acquérir la qualité de *privat docent*, Stintzing a publié une dissertation sur la bonne foi et le juste titre, matière délicate qui appartient à la doctrine de l'usucapion : *Ueber das Verhæltniss von bona fides und justus titulus.* Heidelberg, 1852.

2. L'année suivante, parut une étude sur l'histoire de la procédure civile à Rome, autre matière difficile, à laquelle un des plus illustres maîtres de la science, Keller, consacrait à ce moment même un petit livre qui est un chef-d'œuvre (1).

Le sujet traité par Stintzing est plus spécial. Il s'agit de l'évo-

(1) *Der rœmische Civilprozess und die Actionen in summarischer Darstellung*, Leipzig, 1852. Une bonne traduction de ce livre excellent est due à M. Capmas.

lution par laquelle l'ancienne procédure des *legis actiones* a finalement fait place à la procédure formulaire. La dissertation *Ueber das Verhaeltniss der legis actio sacramento zu dem Verfahren durch sponsio præjudicialis,* a été publiée à Heidelberg, en 1853.

3. Ces deux dissertations firent d'emblée connaître et estimer le jeune *privat-docent* dans le monde savant de l'Allemagne. Mais il n'avait pas encore trouvé sa vraie voie. Il y fut amené par son séjour à Bâle.

Vieille cité de science, siège d'une des Universités les plus respectables de l'Europe et riche tant en souvenirs historiques et qu'en restes matériels de la culture de l'esprit au XVIe siècle, Bâle a été l'un des foyers de la renaissance des études juridiques et des études littéraires ; tandis que ses imprimeurs répandaient la lumière à profusion sur le monde occidental, des hommes tels qu'Érasme, Glaréan, Sichardt, les Amerbach et nombre d'autres y écrivaient ou y enseignaient, en intime relation avec les savants et les lettrés de Fribourg, de Strasbourg, de Tubingue. Aussi la Bibliothèque de Bâle possède-t-elle d'inestimables trésors, qu'une direction éclairée et libérale rend largement accessibles aux travailleurs. Stintzing profita des facilités qui s'offraient à lui dans ce milieu si favorable. Il fit et publia la biographie de Zasius : *Ulrich Zasius, ein Beitrag zur Geschichte der Rechtswissenschaft im Zeitalter der Reformation* (Bâle, 1857). Les monographies de ce genre se sont multipliées dès lors ; celle-ci a contribué à frayer le chemin ; elle n'a pas eu beaucoup de modèles, et a servi de modèle à plusieurs.

On sait que Zasius, tout solide praticien qu'il était, fut l'un des principaux et des premiers représentants, en Allemagne, de la jurisprudence élégante ou de l'*Humanisme* juridique ; on cite son nom conjointement avec ceux d'Alciat et de Guillaume Budé. L'ouvrage de Stintzing est beaucoup plus qu'une simple biographie, c'est une importante contribution à l'histoire du droit.

4. En la même année 1857, l'Université de Fribourg fêtait son quatrième centenaire, et Stintzing voulut le célébrer en publiant les lettres de Jean-Ulric Zasius à Boniface Amerbach.

Ce Jean-Ulric Zasius, fils d'Ulric, fit une belle carrière dans les hautes fonctions de l'empire et mourut en 1570. Il a publié, avec le célèbre Mynsinger, une édition des œuvres de son père (Lyon, 1550).

5. Une noble vie s'est achevée le 18 octobre 1861 ; ce jour a vu s'éteindre le restaurateur de la jurisprudence scientifique dans notre siècle, le fondateur de l'école historique. Aussitôt la mort de Savigny connue, des notices sur l'illustre défunt surgirent de

toutes parts; l'une des meilleures est due à Stintzing; forte d'environ soixante pages in-8, elle a paru en 1862 dans une Revue estimée, les *Preussische Jahrbücher*, sous le titre : *Friedrich Carl von Savigny, ein Beitrag zu seiner Würdigung*. C'est aussi une contribution précieuse à l'appréciation de l'auteur lui-même. Stintzing ne se fait point panégyriste de l'école historique et de son chef; il donne raison sur plus d'un point à l'opposition soit de Thibaut, soit de l'école hégélienne. L'*Histoire du droit romain au moyen âge* fait l'objet d'une critique très fine et très juste; la diminution de force créatrice, qui est visible dans les derniers volumes, est signalée avec une louable franchise. Et quand Stintzing dit que les personnages que Savigny nous fait connaître se ressemblent tous jusqu'à un certain point, — que ce sont trop souvent des êtres abstraits, sans vie et sans caractère, — que le développement, l'évolution ne jouent qu'un rôle secondaire et sacrifié dans ce magnifique ouvrage, on voit quelle haute idée il se faisait des devoirs de l'historien littéraire et biographique, et alors, en relisant ses études sur Zasius, Doneau, Tanner, et l'*Histoire de la science juridique en Allemagne*, on est forcé de reconnaître qu'il avait le droit de se montrer exigeant, et que sa critique, austère mais toujours respectueuse n'était certes pas inspirée, comme il arrive trop souvent, par l'impuissance ou la présomption.

6. Le premier ouvrage considérable de Stintzing est de 1867; c'est l'*Histoire de la littérature populaire du droit romain et canonique en Allemagne, à la fin du XV*e *et au commencement du XVI*e *siècle* (1).

Cet ouvrage a fait date. L'érudition qu'y a mise l'auteur est étonnante. Il s'y montre complètement au courant de la littérature du moyen âge; bibliographe presque minutieux, en même temps qu'historien aux vues élevées.

Ce que Stintzing appelle la littérature *populaire*, par une désignation qui n'est peut-être pas tout à fait heureuse, c'est la masse des ouvrages destinés soit aux commençants, soit aux praticiens de tous genres qui étaient dans le cas d'appliquer ou de connaître le droit, soit romain, soit canonique : les confesseurs, les notaires, les procureurs, les hommes d'affaires de divers étages, tous gens qui ne sont pas des serviteurs de la science, mais poursuivent certains buts utilitaires. M. de Stintzing les appelle aussi les *demi-savants*.

(1) *Geschichte der populären Literatur des rœmisch-canonischens Recht in Deutschland am Ende des fünfzehnten und im Amfang des sechszehnten Jahrhunderts*. Leipzig, 1867.

Le sujet était neuf; j'ajoute qu'il a fallu beaucoup de courage à l'auteur pour s'en pénétrer comme il l'a fait. Cette littérature *populaire*, quelque instructive qu'elle puisse être au point de vue de l'histoire de la *Réception* du droit romain et du droit canonique, est fort peu élégante, et Stintzing, dont le goût était délicat, a dû plus d'une fois se sentir rebuté.

7. Bâle avait suggéré à Stintzing la biographie de Zasius, Erlangen lui inspira une étude sur un autre grand juriste du même siècle.

La Bibliothèque de cette Université possède un portrait de Doneau, daté de 1590. C'est une relique d'Altdorf. Stintzing en a pris occasion, non pour refaire le récit de la vie de ce maître célèbre, car M. Eyssel avait publié déjà son mémoire couronné, mais pour décrire le séjour et retracer l'activité de Doneau à Altdorf et pour compléter ainsi, sur quelques points, l'ouvrage estimable du lauréat de l'Académie de Dijon.

Par cette étude, intitulée *Hugo Donellus in Altdorf* (75 pages in-8, 1869), Stintzing a bien mérité de la France, dont il fait revivre un des plus nobles fils dans un langage empreint d'une respectueuse sympathie. On y voit à quel point les scolarques de Nuremberg appréciaient la haute valeur de l'illustre professeur français et la gloire que sa présence faisait rejaillir sur leur Université ; on y voit aussi quelle estime Doneau inspirait à ses collègues, et les bons rapports qu'il entretenait avec la plupart d'entre eux.

On sait que, révoqué par les curateurs de Leyde, Doneau vint en 1588 à Altdorf, où on lui fit une situation exceptionnelle. C'est à Altdorf qu'il acheva ses *Commentaires de droit civil*, dont les deux premiers volumes, dédiés au Sénat de Nuremberg, parurent en 1589 et 1590 ; le Sénat, en récompense, le gratifia d'un gobelet d'argent. Les derniers volumes ne furent publiés qu'après sa mort par les soins de Scipion Gentil. Les *Commentaires* sont le chef-d'œuvre de Doneau ; il y a travaillé plus de trente ans, et c'est par eux surtout qu'il est créateur et initiateur, car il est permis de dire que les œuvres systématiques de la science allemande moderne se rattachent à son influence. Les juristes des Pays-Bas et d'Allemagne ont moins perdu son souvenir et sa tradition, durant les deux derniers siècles, que les Français. Après Scipion Gentil, son ami et son disciple, et Oswald Hilliger, son abréviateur, il suffit de nommer Vinnius et Leibniz, et dans notre siècle Heise, Thibaut, Savigny.

On voit sa sépulture dans le temple principal d'Altdorf. Je ne

sais si beaucoup de Français, lorsqu'ils visitent Nuremberg, songent à la petite ville voisine qui possède les cendres d'un des premiers jurisconsultes de France, du seul véritable émule et rival de Cujas.

8. Le travail qui vient ensuite, dans le domaine de l'histoire de la science du droit et selon l'ordre chronologique, c'est l'étude sur Georges Tanner et sur les lettres que ce savant helléniste et juriste a écrites aux Amerbach : *Georg Tanners Briefe an Bonifacius und Basilius Amerbach*, 1554-1567 *; ein Beitrag zur Geschichte der Novellen-Editionen* (1). A l'occasion du centenaire de la naissance de Savigny, selon la coutume pieuse trop oubliée dans les pays de langue française, Stintzing a fait revivre un homme intéressant, qui, peut-être par sa propre faute, ne paraît pas avoir donné sa mesure entière, mais qui n'en a pas moins mérité d'être rangé par Agylée au nombre des restaurateurs de la jurisprudence (2).

Georges Tanner n'était guère connu, jusqu'à ces derniers temps, que par cette mention d'Agylée et par quelques mots de M. Zachariae de Lingenthal (3), de Denis (4), de Chmel (5) et de Kink (6). Grâce à M. de Stintzing, sa personnalité est aujourd'hui reconstituée. Né à Emerstorf ou Eberstorf en Autriche, il étudia le droit et les lettres grecques dans les Universités les plus renommées de France et d'Italie et aussi, semble-t-il, dans celle de Leipzig. En 1556, il avait passé seize années de sa vie à voyager et à étudier. Vers 1549, il était à Bourges, où il avait pour maîtres Baron, Douaren, Bauduin; il était à Paris en 1550; il fut ensuite à Genève, où il s'entretint avec Germain Colladon du fameux manuscrit du Digeste, que Bauduin, au dire de Colladon, avait voulu retenir à Bourges (7); puis Tanner se rendit à Lausanne où François Hotman lui fit un accueil dont le jeune Autrichien

(1) *Zur Säcularfeier des Geburtstages Friedrich Karl von Savigny's im Auftrage der juristischen Facultät der Rheinischen Friedrich-Wilhelms Universität zu Bonn herausgegeben und erläutert.* Bonn, 1879. Grand in-8, 71 pages.

(2) Agylée, dans la préface de sa version des Novelles. Paris, 1560; Bâle, 1561. Le passage d'Agylée est cité ou transcrit dans quelques ouvrages postérieurs, mais n'a jamais, que je sache, été vérifié ou expliqué, jusqu'à Stintzing.

(3) *Jus Graeco-Romanum,* II, 3, 7.

(4) Denis, *Wiener Buchdruckergeschichte,* 1782, p. 610, n° 643, décrit un volume de congratulations à son adresse, de l'an 1560.

(5) Chmel, *Die Handschriften der k. k. Hofbibliothek*, II, 276-296, cite un opuscule de lui, de l'an 1557, qui est conservé dans la Bibliothèque de Vienne et ne contient rien de juridique.

(6) Kink, *Geschichte der Universität Wien*, I, 2, 168.

(7) Ce *manuscrit Colladon*, qui plus tard eut pour propriétaires Meerman et Keller, appartient actuellement à M. Mommsen.

garda le plus reconnaissant souvenir, à en juger par ces lignes qu'il écrivait cinq ans après : « *Opinor, me nihil amabilius, studiosius et humanius umquam hoc viro vidisse.* » Au commencement de 1552, nous retrouvons Tanner à Strasbourg, et aussi, cette même année ou déjà la précédente, à Bâle. En 1553, il suivait à Padoue les leçons de Pancirol, de Gribaldi et du philologue François Robortelli. Il y était le compagnon, peut-être le mentor, de Basile Amerbach, plus jeune que lui de plusieurs années. En 1555, il se rendit à Rome, pour consulter la bibliothèque du cardinal Ridolfi; mais son attente fut déçue : cette riche collection venait d'être transportée en France. Il était de retour à Vienne, par Bologne, en 1556.

Selon Kink, il enseigna déjà en cette même année. Sa nomination, à une chaire de grec, est du 8 janvier 1557. Il retourna à Padoue en 1560, pour s'y faire recevoir docteur en droit. Revenu à Vienne en novembre, il fit partie dès lors de la Faculté de droit, dont il fut doyen en 1565, 1574, 1579-1580. On ne voit plus son nom à partir de 1580, et l'on peut conjecturer qu'il ne survécut pas longtemps à cette date. En tout cas, il était mort en 1593.

Tanner correspondait avec des savants de divers pays; il était resté l'ami de ses maîtres français et italiens; les deux Amerbach, père et fils, lui étaient fort attachés. M. de Stintzing a su, au moyen de documents peu nombreux, nous donner de lui une image vivante et nous le faire aimer. Mais l'essentiel n'est pas la personne de Tanner; c'est l'histoire des Novelles, de leurs éditions, de leurs manuscrits, sur laquelle Stintzing donne de précieux renseignements complémentaires, en même temps qu'il rend au professeur de Vienne une justice tardive, expliquant l'assertion d'Agylée, laquelle mérite d'être reproduite; parlant de l'édition des Novelles de Scrimger, le savant Néerlandais ajoute : « *Cum quadriennio ante Georgius Tannerus idem librariis Basileensibus excudendum dedisset : quorum procrastinatione, quod vel graeca sola edere nollent vel nescio quid requirerent, illi ea laus praecepta est. Quod eo commemoro, ut sciatur, hunc quoque pro jurisprudentiae instauratore agnosci debere; cui, postquam multos labores exantlasset atque quam pro re familiari plusculum impendii fecisset, eventus non responderit.* » — Voici, en effet, ce qu'a fait Tanner et ce qu'il a voulu faire pour les Novelles de Justinien :

Étant à Padoue, il obtint du légat Beccatelli une copie des Novelles que le légat avait fait faire sur le manuscrit de Bessarion, conservé à Saint-Marc. Il transcrivit cette copie, la

corrigea et la compléta au moyen de l'exemplaire même de Saint-Marc, qu'il réussit à se faire confier. Heerwagen, le célèbre éditeur, s'étant chargé de l'impression, y apporta des retards incroyables et inexcusables, si bien que Scrimger, qui cependant n'était nullement pressé, le devança (1558). L'édition de Scrimger est fondée sur une mauvaise copie de seconde main, négligemment retouchée, qui est à présent au Vatican (nº 387). Tanner dit avec raison que son édition à lui aurait mieux valu, puisqu'elle se serait appuyée directement sur le manuscrit de Bessarion. Il avait pressé Heerwagen inutilement, pendant plusieurs années, d'accélérer l'impression; il le pressa ensuite de lui restituer au moins sa copie et les divers travaux accessoires qu'il avait faits avec grand soin; l'éditeur se fit prier longtemps, et lorsque enfin il se résigna à renvoyer à Tanner ses manuscrits, ceux-ci étaient incomplets. On ignore ce qu'ils sont devenus. Agylée les a utilisés à Bâle. Tanner, qui voulait encore les faire imprimer et les dédier à l'empereur et au roi Ferdinand, renonça, paraît-il, à son projet.

On sait, du reste, que certains auteurs ne parviennent pas à terminer, à publier. Peut-être Tanner était-il de ce nombre. Il avait aussi conçu le projet d'éditer la *Synopsis minor;* il avait acquis le manuscrit, actuellement conservé à Vienne (*Codex Vindob. jurid.* 5), dont M. Zachariae de Lingenthal s'est servi pour son édition : *Jus græco-romanum*, II, 3, 7; or, il n'a réussi à faire que le titre, en grec et en latin.

Les lettres de Tanner, que M. de Stintzing a publiées à la suite de la notice que je viens d'analyser très sommairement, sont au nombre de quinze; huit, dont cinq à Boniface Amerbach et trois à Basile, ont été écrites de 1554 à 1556; des sept autres, écrites de 1561 à 1567, une seule est adressée à Boniface, qui mourut le 24 avril 1562. Les originaux font partie de la précieuse collection de la correspondance des Amerbach, conservée à la Bibliothèque de Bâle et de laquelle j'ai extrait, il y a quelques années, les lettres de Claude Chansonnette. Toutes les lettres de Tanner offrent de l'intérêt. Il y est sans cesse question des Novelles. On y trouve aussi maint détail instructif sur les jurisconsultes du XVIe siècle, surtout sur ceux de l'école française (1).

(1) Un savant hollandais, essentiellement compétent en matière d'histoire littéraire du droit, M. de Wal, a précisé et complété divers points dans une très intéressante brochure intitulée : *Opmerkingen en Gissingen naer Aanleiding van een der onlangs uitgegeven Brieven van Georg Tanner.* (Académie royale des sciences d'Amsterdam. Amsterdam, 1879.)

9. L'œuvre principale de Stintzing, celle qui devait résumer ses travaux, est restée inachevée.

On sait que l'Académie de Munich, ou plus exactement la Commission d'histoire qui y est attachée, a entrepris une *Histoire générale des sciences en Allemagne*, et que plusieurs ouvrages de valeur déjà publiés font partie de cette précieuse collection. Stintzing s'était chargé de la science du droit, tâche immense, qui exige une érudition précise, allant jusqu'au plus fin détail, un esprit philosophique, synthétique, et aussi le talent de la composition, car c'est dans la composition que gît la principale difficulté.

La préface du tome premier, seul paru, de cette Histoire (1), montre comment Stintzing avait compris sa tâche. « Je me suis efforcé surtout, dit-il, de mettre en relief les forces actives..., ce qui est général et supérieur, ce qui relie les détails les uns aux autres.

« Je me suis appliqué, en même temps, non seulement à découvrir les détails, mais encore à les exposer, car c'est par les détails seulement que l'ensemble peut acquérir une base à la fois vivante et sûre. J'ai mis, en conséquence, un soin particulier à la partie biographique; et, ici, j'ai toujours cherché, non pas seulement à préciser les faits, mais aussi à faire connaître les jurisconsultes principaux dans leur individualité scientifique et personnelle. »

Ayant parlé de ce volume ailleurs assez longuement (2), je puis me borner à un très rapide aperçu des matières qui y sont traitées; quelque bref et incomplet qu'il soit, il suffira à montrer de quelle richesse d'informations Stintzing disposait et comment il en a su tirer parti.

Il commence au moyen âge, au *Miroir de Saxe*, où le pur droit national, appliqué par les échevins, est exposé par un digne chevalier qui s'est adonné durant de longues années au noble office de judicature. Stintzing y oppose l'image, évoquée déjà par Muther, d'un légiste et canoniste *romanisant*, retour d'Italie; la satire populaire s'est emparée très anciennement de ce contraste entre deux époques et deux classes d'hommes et de caractères. Dès le XIIe siècle, le droit romain du clergé, ou droit canonique, et le droit de Justinien pénètrent de conserve en Allemagne sous l'égide des empereurs; ces *droits impériaux, Kaiserliche Rechte*, qui fleurissent surtout dans certains centres, tels que Leipzig, Erfurt, Cologne, l'emportent finalement sur le droit national,

(1) *Geschichte der deutschen Rechtwissenschaft*. Erste Abtheilung. In-8, XI et 780 pages. Munich et Leipzig, 1880.

(2) Dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, 1882, n° 1.

après une lutte inégale où une part importante est dévolue à la littérature *populaire* et à ces praticiens plus ou moins subalternes que notre auteur appelle les *demi-savants*. Il en est résulté ce fait immense de la *Réception du droit romain* (1), laquelle était parachevée dès le XVe siècle, à peu près dans tout l'empire.

Le droit romain régnait sans conteste lorsque l'*Humanisme* fit son apparition, venant lui aussi d'Italie ; et bientôt s'y ajouta la Réforme. Un moment il put sembler que la vieille méthode médiévale de l'enseignement du droit allait disparaître sous l'impulsion de courants nouveaux d'idées et de goûts. J'ai déjà nommé Zasius. Oldendorp introduit la philosophie dans la jurisprudence ; il est l'un des créateurs du droit naturel et, en ce domaine, un véritable précurseur de Grotius. Un illustre philosophe français trouve en Allemagne ses plus fidèles disciples : la méthode ramiste devient dominante dans plusieurs Universités, tandis que d'autres la bannissent rigoureusement. Neuf chapitres sont consacrés à ces diverses évolutions ; ils sont intitulés : *Humanisme et Réforme ; Les Méthodes scientifiques jusqu'au* XVIIe *siècle ; Ulric Zasius ; Travaux critiques sur les sources, et augmentation de celles-ci ; Origines et commencements de la tendance synthétique ; Luttes de principes jusqu'au milieu du* XVIe *siècle ; Jean Oldendorp ; l'École néerlandaise ; l'École française ; Systématistes de la seconde moitié du* XVIe *siècle*. Les auteurs étudiés sous cette dernière rubrique sont Vigelius, Freigius, D. Horst, Vulteius, Treuer et Althaus. Les Français que Stintzing passe en revue sont Douaren, Pierre Loriot, Cujas et Doneau, Dumoulin, François Bauduin, F. Hotman, Denis Godefroy. Inutile de faire observer que Douaren et Cujas n'ont trouvé place ici qu'à raison de l'influence qu'ils ont exercée par leur enseignement en France, où affluaient quantité d'Allemands, tandis que les autres jurisconsultes que je viens de nommer ont occupé des chaires universitaires en Allemagne : Loriot à Leipzig, Doneau à Heidelberg et à Altdorf, Dumoulin à Strasbourg et à Tubingue, Bauduin à Strasbourg et à Heidelberg, Hotman à Strasbourg et à Bâle, Godefroy à Strasbourg et à Heidelberg. En fait d'élèves allemands de ces grands Français, une mention honorable est faite des deux Forster, de Jean de Borcholten, de Rittershaus, de Van Giffen.

Un chapitre est consacré aux praticiens de la Cour de la chambre impériale, dont les plus célèbres sont Mynsinger et Gail. D'autres praticiens et leurs œuvres sont énumérés et caractérisés.

(1) Voir entre autres, sur la *Réception*, la *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, 1876, p. 379-383.

dans un chapitre intitulé *Pratique et législation*; Stintzing ne s'y borne point aux ouvrages indigènes, il s'occupe aussi des ouvrages étrangers que l'on éditait et rééditait en quantité dans les imprimeries d'outre-Rhin, tels notamment que les recueils volumineux de *Décisions* et de *Consultations* des légistes d'Italie. Il traite enfin du droit pénal, et naturellement la Caroline, sa rédaction et ses commentaires tiennent ici une place considérable; les procès de sorcellerie n'y sont point négligés.

Le dernier chapitre, intitulé *Épigones et Précurseurs dans la première moitié du* XVIIe *siècle*, nous montre les premiers commencements de *l'usus modernus Pandectarum*, de ce droit romain modernisé qui remplit le XVIIIe siècle de nombreux traités et commentaires *théorico-pratiques*, correspondant en partie à l'œuvre *romaniste* de Pothier. Et ici je signalerai l'influence qu'a exercée sur les juristes allemands le président Antoine Favre. Cette même époque, qui n'était point créatrice, mais qui compilait, recherchait et ordonnait, a vu le réveil du droit germanique et de l'étude historique des origines nationales, étude qui s'était, sinon éteinte, du moins assoupie depuis Jean Sichardt. En même temps, le droit public prenait un nouvel et puissant essor.

Ce nom d'*Épigones* ne doit pas induire en erreur. Parmi les jurisconsultes auxquels Stintzing le donne, il en est de fort distingués. Ils sont passés en revue selon les Universités qu'ils ont illustrées, Fribourg, Strasbourg, Heidelberg, Tubingue, Giessen, Marbourg, Iéna, Wittenberg, Leipzig, Helmstaedt, Rostock, Greifswald. On a ainsi, dans ce chapitre, comme d'ailleurs dans plusieurs des chapitres précédents, une véritable histoire des écoles durant cette période.

L'*Histoire de la science du droit en Allemagne* s'achèvera-t-elle, et qui l'achèvera? Les qualités qui distinguaient Stintzing se trouvent rarement réunies chez un seul homme, et à un degré aussi éminent. Sans doute, l'Académie de Munich prendra bientôt, si elle ne les a prises déjà, les mesures nécessaires. On assure d'ailleurs que le deuxième volume est suffisamment avancé pour que Stintzing ait pu espérer d'en commencer l'impression l'automne prochain.

10. Cette notice serait incomplète si je n'y mentionnais la part que Stintzing a prise à la rédaction de la *Biographie générale allemande*. On sait que l'Académie ou la Commission d'histoire de Munich patronne aussi cette œuvre scientifique, dont M. de Liliencron a la direction générale; Stintzing avait pris en main, au moins par le fait, la partie juridique. On lui doit de nombreuses

notices. La dernière est consacrée au *romaniste* Mackeldey; achevée à Oberstdorf et non encore imprimée, elle atteste que Stintzing a travaillé jusqu'à sa dernière heure.

11. On a encore de Stintzing plusieurs discours de circonstance, dont les sujets marquent bien l'élévation naturelle de son esprit, auquel répugnaient la banalité et la médiocrité ; tous ces discours sont bons, instructifs, élégants, car Stintzing apportait un soin extrême à ce qu'il faisait, et je ne pense pas que rien de négligé soit jamais sorti de sa plume.

En 1864, étant recteur de l'Université d'Erlangen, il prit pour sujet de son discours rectoral : « l'Université allemande envisagée aupoint de vue de la culture générale de notre temps » (*Die deutsche Hochschule in ihrem Verhaeltnisse zur allgemeinen Bildung unserer Zeit*); en 1875, étant recteur de Bonn, il traita du dicton selon lequel les juristes sont mauvais chrétiens (*Das Sprichwort* « Juristen bœse Christen » *in seinen geschichtlichen Bedeutungen*); en 1876, à l'occasion de la fête de l'empereur d'Allemagne, il parla de la Force et du Droit (*Macht und Recht*); enfin, en 1879, au centenaire de la naissance de Savigny, il a examiné les évolutions et transformations de la science juridique allemande (*Wendungen und Wandlungen der deutschen Rechtswissenschaft*).

M. de Stintzing était un habile professeur. Il savait fixer l'attention, ouvrir des horizons.

Sa physionomie était fine et caractérisée, sa personnalité distinguée. Il parlait comme il écrivait, en termes choisis et toujours précis, sans apprêt, sans phrases.

On le regrettera longtemps à Bonn, non seulement dans l'Université, mais encore ailleurs, dans la direction des affaires communales et dans l'administration de l'église protestante, dont il était un membre fidèle, ne négligeant aucun devoir.

Pour la science, sa mort est un grand deuil. C'est surtout, on le voit, l'histoire littéraire et scientifique du droit qui est cruellement frappée. Cette spécialité, qui participe de plusieurs disciplines et suppose des qualités multiples, n'a jamais compté beaucoup d'adeptes ; Stintzing y tenait le premier rang. Puisse-t-il avoir en Allemagne des continuateurs dignes de lui, et en tous pays des imitateurs.

Alphonse RIVIER,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

LES COURS DES FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

ALLOCUTION DE M. GEBHART

PROFESSEUR DES LITTÉRATURES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE, AUX ÉTUDIANTS, LE JEUDI 13 NOVEMBRE 1883

MESSIEURS,

En l'absence de M. Mézières, retenu loin de nous par ses obligations politiques, j'avais le devoir de vous réunir et de vous adresser quelques paroles. Chaque année, cette réunion plénière des étudiants d'allemand et d'anglais sera pour vous comme le signe de la vie universitaire dont la prospérité tient si fort à cœur à la Faculté des lettres et à l'administration supérieure. Si nombreux que vous soyez déjà, votre famille est cependant encore incomplète, et je cherche en vain parmi vous les étudiants d'italien dont la présence me réjouirait. Mais les langues du Midi ne conduisent à aucune des grandes Écoles de l'État, et le baccalauréat lui-même, qui leur avait donné quelque temps l'hospitalité de son programme, leur ferme maintenant sa porte. Elles demeurent donc, comme des choses de luxe, en dehors du plan rigoureux de notre éducation scolaire, recherchées encore de quelques écoliers de la France méridionale dont l'enfance a été bercée par la musique latine des dialectes provinciaux, mais, en nos régions du Nord, inutiles et dédaignées. Je me trouve ainsi dans la situation mélancolique d'un pasteur sans troupeau, très décidé néanmoins à reporter sur vous tous la sollicitude que j'aurais pour des disciples plus directs.

Il m'est facile, d'ailleurs, d'exercer près de vous le ministère que la nature de mon enseignement m'a valu. Vous avez des maîtres si sûrs et si dévoués que mes fonctions de directeur sont,

en vérité, purement idéales. Je n'entends point dire par là qu'elles n'existent qu'à l'état d'abstraction et de vague fantôme, et je suis ici aujourd'hui pour vous prouver le contraire. Mais il est certain que, dans votre groupe aussi, la discipline intellectuelle est remise en des mains excellentes. Vos professeurs connaissent comme leur propre idiome maternel les langues qu'ils vous enseignent; une longue pratique leur a rendu familière la bonne méthode scientifique; bien plus, ils sont des lettrés, et, sur ce point, je ne saurais trop vous recommander la vivante leçon de leur exemple. Vous avez, dans votre bibliothèque, les livres de MM. Lichtenberger, Beljame et Lange, une étude très fine sur le génie et la vie morale et intime de Gœthe, un chapitre définitif dans l'histoire de la littérature anglaise, une curieuse monographie sur le plus grand lyrique de l'Allemagne au moyen âge. Aux mêmes rayons, vous trouvez les travaux de M. Mézières sur Gœthe, Shakespeare et Pétrarque, et le livre si libéral, c'est-à-dire si français, du spirituel académicien, intitulé : « *Hors de France.* » Tout autour de ces ouvrages de critique littéraire et d'histoire se pressent les lourds dictionnaires philologiques, les grammaires très doctes, les vocabulaires d'anglo-saxon et de haut-allemand. Les personnes superficielles vous diront que cette rencontre d'ouvrages si divers est toute fortuite, qu'elle est due à l'exiguïté de vos armoires et de cette maison de Socrate, où, mêlés aux philosophes, vos camarades, vous étoufferiez facilement si quelque jour vous veniez en nombre à la salle d'études; qu'enfin, cet état, si contraire à la vraie classification des livres, n'est que transitoire et n'a rien d'édifiant. Dussé-je passer parmi vous pour un rêveur, je vous affirme qu'au contraire cette apparente confusion porte en elle-même un précepte fort semblable à la vivante leçon de vos maîtres quotidiens. Le dictionnaire et la grammaire tiennent étroitement aux livres bien conçus, bien composés, bien écrits, éclairés par les vues générales, par l'expérience historique, ennoblis par les sentiments généreux; ils y tiennent comme les fondations à l'édifice même qu'elles supportent. Ils sont l'instrument premier, indispensable à tout travail de l'esprit, dans le domaine des lettres étrangères, indispensable à la complète intelligence des écrivains et des civilisations du dehors. Mais si l'instrument est si précieux, c'est qu'il doit être employé à la culture intellectuelle et morale de celui qui le possède, sinon il demeure inerte; il n'est donc permis de s'y arrêter exclusivement qu'à la condition de le perfectionner. C'est l'œuvre du philologue de fixer en ses lois les plus complexes

l'histoire naturelle des langues, et vous savez quelle part glorieuse, particulièrement dans le champ des langues romanes, revient ici à notre temps et à notre pays. Mais cette vocation savante est rare, comme toute forme éminente de l'invention. Nous ne pouvons, à l'Université, que la reconnaître, et, dès qu'elle se produit, la favoriser. Rare aussi est le talent de l'écrivain, j'entends de l'écrivain érudit, et nous ne pouvons pas non plus nous proposer de le façonner à la manière du sculpteur modelant sa statue. Notre tâche est plus modeste, et ce sont vos propres obligations envers vous-mêmes et les premières fonctions que vous occuperez un jour qui en marquent l'étendue et les limites. Vous êtes ici pour étudier les langues d'abord, puis, par celles-ci, les littératures des peuples étrangers; vous devez donc, afin de mieux comprendre, vous, Français, les écrivains allemands ou anglais, pratiquer les critiques qui ont pensé en français sur ces écrivains et former librement votre goût personnel par le sentiment même que vous vous donnerez du goût d'autrui. Puis, vous recourrez aux critiques étrangers qui ont écrit sur leurs compatriotes, à ceux surtout qui, tels que lord Macaulay, ont illustré leurs jugements littéraires par l'analyse morale d'un siècle et la peinture d'une société. Enfin, n'oubliez pas que l'histoire générale est le cadre nécessaire de toute étude féconde des littératures. Qu'un jour vous preniez vous-mêmes la plume, ce sera bien, et je le souhaite de tout mon cœur; mais, en attendant, vous serez des hommes cultivés, habitués, par la grammaire et la philologie, à une méthode précise, par l'histoire littéraire et la réflexion morale, aux comparaisons délicates, aux vues supérieures, aux impressions poétiques, aux idées, en un mot. C'est tout ce que nous vous demandons, et, vous le voyez, c'est beaucoup encore. Car il s'agit ici de l'éducation complète de l'esprit. Amasser un trésor de connaissances exactes, en quelque genre d'études que ce soit, est la moitié seulement du devoir. Ce qui achève vraiment l'homme et le rend utile aux autres, c'est la santé intellectuelle et la droiture du jugement. Il faut, pour être professeur, savoir beaucoup; mais on n'est bon professeur qu'à la condition de penser et de raisonner juste, à la condition aussi de penser généreusement. Notre vieux mot, *les humanités*, exprime à merveille cette rencontre de la science et de la sagesse; ne croyez pas qu'il n'ait de sens que pour les études purement classiques; on fait aussi ses humanités par le commerce assidu de Shakespeare et de Schiller, d'Addison et de Lessing. La culture littéraire n'a porté ses meilleurs fruits que si elle a fait de l'homme « l'hon-

nête homme ». Le XVII[e] siècle français, qui s'entendait excellemment aux choses de l'éducation, n'eut point en ceci d'idéal plus élevé.

Mais ce n'est pas pour vous seuls que nous vous sollicitons de travailler méthodiquement et sérieusement. La discipline d'esprit que vous emporterez de l'Université, vous devrez la rendre, en une sage mesure, à vos élèves ; et pour nous, qui éprouvons, d'une façon constante, la valeur des études, l'état intellectuel et moral de la jeunesse est un souci très grave. Or, persuadez-vous de cette vérité, que vous n'êtes pas destinés seulement à corriger aux écoliers leurs thèmes et leurs versions, à les exercer à parler et à écrire convenablement une langue étrangère. Vous aurez aussi, Messieurs, charge d'âmes, tout autant que vos collègues d'histoire, de philosophie, de littératures classiques. Au domaine scolaire qui vous est départi, appartient un groupe particulier de notions saines et de sentiments délicats que votre devoir est de développer chez les jeunes gens. Vous serez professeurs de langues vivantes, cela veut dire qu'autour de vos chaires les élèves se formeront à la justice envers les peuples étrangers, au respect pour leur civilisation. Vous leur apprendrez, par le commentaire des écrivains, qu'il y a eu, qu'il y a toujours, dans l'ordre intellectuel, un concert européen, et que notre famille de peuples, — on disait jadis la chrétienté, — unie par l'échange perpétuel des idées pures, des inventions poétiques, des hautes doctrines, des recherches scientifiques, doit toujours se reconnaître et s'affirmer, en dépit des duretés de l'histoire et des misères de l'heure présente. Vous leur ferez comprendre que l'ignorance, la présomption, le dédain et l'ironie ne réparent rien, ne fondent rien, et que si l'isolement politique est dangereux pour la France, l'isolement moral serait mortel. Car il serait l'abandon de la plus grande tradition historique de notre pays. Depuis bien des siècles, la France a institué, au centre du monde européen, l'hospitalité de l'esprit ; c'est à son foyer que les nations de toutes langues sont venues longtemps s'asseoir, afin de prendre leur première culture ; elle n'en a repoussé aucune et a prodigué à toutes son génie, ses fables chevaleresques et ses inspirations lyriques, les modèles de ses artistes, l'érudition de ses grands lettrés, la sagesse raisonnable de ses moralistes, l'expérience de ses philosophes et de ses économistes, les vues sociales de ses réformateurs, les réformes de ses hommes d'État. Elle a tout donné, son clair bon sens et sa loyauté, sa gaieté exquise et sa politesse, tout, jusqu'à sa langue qui, dès le XIII[e] siècle, était l'idiome œcu-

ménique, et qui devint plus tard la langue des politiques, parfois celle des philosophes et des savants, toujours celle des hommes bien élevés. Mais la noble éducatrice recherchait à son tour l'éducation des peuples du dehors; elle acceptait d'eux tout ce qu'ils lui apportaient de libéral et de grand, et goûtait à tous les fruits qu'elle avait la première semés sur leur propre sol : au XVIe siècle, elle accueillait l'influence italienne et embrassait la Renaissance, chassée, par le malheur des temps, de la péninsule; au XVIIe, elle consentait à l'influence espagnole, et déjà à l'influence anglaise; au XVIIIe, elle se mettait avec Voltaire et les encyclopédistes à l'école de l'Angleterre; au XIXe, elle fêtait Shakespeare et lord Byron, et, se tournant vers l'Allemagne, elle recevait d'elle le rationalisme transcendant, l'exégèse scientifique et la profonde poésie de la nature. Il n'y a pas eu de cause plus efficace à la civilisation de l'Occident que cette communion intellectuelle à laquelle la France a présidé; comme elle allait à toutes les nations et s'ouvrait à toutes, c'est par elle et chez elle qu'elles apprirent à se rencontrer et à se comprendre. Est-ce que nos pères, dites-le-moi, n'ont pas bien agi en faisant de la France la conscience même de l'Europe? Or, ici, notre fortune, si nous n'y prenons garde, pourrait être bien compromise. Le concert intellectuel semble faiblir par cela seul que la France y perd peu à peu son rôle séculaire; si à l'indifférence croissante et aux sévérités des peuples voisins, nous répondons par l'amertume et les préjugés, si, nous nous enfermons en une solitude orgueilleuse, si la génération qui grandit dans nos collèges et qui demain sera le pays s'habitue à cette idée, si funeste une fois déjà à la Grèce antique, qu'en dehors de notre cité, au delà de notre horizon, l'espèce humaine est médiocre et la civilisation inférieure, une tradition vitale sera perdue pour nous, irréparablement perdue. Je vous en conjure, Messieurs, rendez un jour aux jeunes gens le service de leur communiquer, sur cette grave matière, des pensées justes. Dans l'œuvre générale de l'éducation littéraire et historique dont l'Université a la responsabilité et l'honneur, c'est là que sera votre plus haut devoir professionnel. Nous espérons que vous prendrez la résolution de l'accomplir tout entier.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

CONFÉRENCE D'ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE [1]

ALLOCUTION DE M. C. BAYET

Messieurs,

En commençant ce cours, je crois utile de vous indiquer en quelques mots quel en est le but.

Parmi vous, il en est un certain nombre qui suivent les conférences d'histoire. J'ai remarqué cette année avec un vif plaisir qu'ils ne se recrutaient pas exclusivement parmi de futurs professeurs. Sans doute, nous portons grand intérêt à nos jeunes étudiants qui se destinent à l'enseignement, mais nous ne croyons pas qu'ils doivent former à eux seuls la population des Facultés. Nous tenons beaucoup à voir s'accroître le nombre des étudiants libres, c'est-à-dire de ceux qui viennent ici parce qu'ils ont senti d'eux-mêmes qu'il leur serait utile, avant de s'engager dans quelque carrière spéciale, de compléter leur éducation littéraire et d'étendre leurs connaissances. C'est par eux que l'enseignement supérieur remplira véritablement tout son rôle, qu'il acquerra la part d'influence qui lui revient ; le restreindre à telle ou telle catégorie d'étudiants, ce serait l'amoindrir et le compromettre. Les Facultés n'ont point pour mission de faire des licenciés ou des agrégés : si on s'y prépare à la licence et à l'agrégation, ce doit être par l'effet naturel de sérieuses études, où l'initiative personnelle, l'amour du travail pour le travail jouent le principal rôle ; celui qui limiterait son ambition à la conquête d'un diplôme, mériterait de ne point l'obtenir. Donc voilà un trait qui doit vous être commun à tous, boursiers, candidats à tel ou tel grade, ou étudiants libres : vous devez avant tout avoir le goût désintéressé de l'histoire, l'étudier pour elle-même et non pour les avantages matériels que vous en attendez. Aussi la porte de

(1) Nous publions les deux allocutions suivantes prononcées par M. Bayet, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon, en ouvrant sa conférence d'archéologie du moyen âge, et par M. Bloch, chargé du cours d'antiquités à la même Faculté, en ouvrant sa conférence d'épigraphie latine.

nos cours et de nos conférences sera-t-elle toujours largement ouverte à tous les hommes de bonne volonté.

Je n'ai pas besoin de vous expliquer longuement l'organisation de notre enseignement historique : l'affiche vous donnera sur ce point les premières indications et chacun de nous vous dira ce qu'il compte faire et par quels moyens. Vous constaterez seulement qu'une large part est réservée aux conférences pratiques, c'est-à-dire à celles où vous travaillerez devant nous et sous une direction qui ne sera point oppressive ni intolérante. C'est qu'en effet vous n'êtes pas ici pour subir passivement les leçons de vos maîtres : votre premier devoir est de faire œuvre personnelle et de vous exercer aux études historiques par les expositions que vous nous ferez, par les travaux que vous nous remettrez.

En ce qui touche à mon enseignement, si ce cours d'archéologie du moyen âge vient s'ajouter à celui que je vous fais sur l'histoire de cette période, c'est qu'il en est le complément nécessaire. A côté de l'histoire proprement dite, envisagée au sens étroit du mot, viennent se grouper un certain nombre de sciences auxiliaires qui lui fournissent une partie de ses matériaux et qui souvent l'éclairent d'une lumière toute nouvelle. C'est même les définir fort mal que de les considérer comme auxiliaires, car, en réalité, l'histoire ne peut se passer d'elles.

L'étude des œuvres d'art est de ce nombre. L'esprit d'un peuple, sa civilisation, ses institutions même se reflètent dans les monuments qu'il élève et qu'il décore, dans les demeures qu'il habite. Mais, en outre, ces édifices, ces maisons forment le milieu où s'est déroulée son existence : est-ce faire œuvre d'historien que de l'en arracher et de l'étudier à part ? Cette méthode, pour avoir été souvent suivie, n'en est point meilleure : elle produit ces ouvrages froids, incolores, où tous les personnages et tous les événements ont le même aspect, où rien ne donne la sensation vive et lumineuse du passé. A qui veut faire connaître les générations disparues, le sens critique et l'exactitude ne suffisent pas, il faut encore le don de tout animer; Michelet l'a dit : « L'histoire est une résurrection. » Le plus souvent même, sans l'archéologie, l'intelligence du passé est impossible. A quoi bon disserter, par exemple, sur les mœurs et les institutions féodales, si on ne nous fait point pénétrer dans quelque château du XIIe siècle ? Au contraire, si on a soin de nous en expliquer le plan et les défenses, si on nous promène de salle en salle en nous initiant à l'existence de ceux qui l'habitaient, l'histoire de ce temps s'éclaire tout entière, et nous en comprenons sans peine les habitudes et les passions.

Les cathédrales nous racontent avec éloquence combien fut grande la puissance de l'Église au moyen âge, mais aussi combien fut active et riche la bourgeoisie qui souvent en grande partie les construisait de ses deniers. Il me serait facile de multiplier ces exemples, d'en demander à la peinture et à la sculpture, au costume; mais ce sont là des développements où je crois inutile d'entrer aujourd'hui. Vous y suppléerez de vous-mêmes.

Malheureusement on ne s'est guère préoccupé de répandre ces connaissances. Si l'on excepte le Collège de France, l'histoire de l'art en gérnéral n'est guère enseignée que dans quelques écoles spéciales; l'histoire de l'art antique, plus favorisée, a conquis droit de cité dans un certain nombre de Facultés; quant à l'art du moyen âge, je ne lui connais d'autre chaire que celle de l'École des Chartes. Et cependant, dans nos programmes d'enseignement secondaire, figurent à divers endroits des leçons sur l'art au temps de Charlemagne, au XIIIe siècle, en Italie. Comment ceux d'entre vous qui plus tard seront professeurs enseigneraient-ils ce qu'ils n'auraient point appris? Iront-ils patiemment chercher les notions nécessaires dans des ouvrages longs et difficiles à se procurer? ou bien répéteront-ils à contre-cœur les phrases stéréotypées et souvent erronées de quelque manuel? Il faut accorder la théorie et la pratique: pour que vous puissiez parler aux élèves des monuments du moyen âge, il faut que vous ayez été mis à même d'apprendre à les connaître.

C'est pour atteindre ce but que cette conférence a été établie, grâce aux soins de M. Dumont, qui s'occupe avec tant d'activité et de dévouement des intérêts de l'enseignement supérieur qu'il a été appelé à diriger. Je voudrais, dans un cours de deux ou trois ans, suivre avec vous les destinées des arts au moyen âge, en insistant surtout sur les grandes époques, et en rattachant étroitement cet enseignement à celui de l'histoire générale. Ici, à mon regret, ce sera toujours moi qui parlerai. Cependant je ne renonce pas à l'espoir de vous exercer à quelques travaux pratiques; d'abord par l'examen de nombreuses reproductions, puis peut-être par quelques excursions. Quand nous nous occuperons de l'art en France, pourquoi n'irions-nous pas chercher des exemples, soit à Lyon même, soit aux environs?

Le reste de la leçon a été consacré à l'exposition du programme du cours.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

CONFÉRENCE D'ÉPIGRAPHIE LATINE

ALLOCUTION DE M. BLOCH

MESSIEURS,

Je reprends aujourd'hui, avec un très vif plaisir, ces leçons d'épigraphie, inaugurées il y a quelques années déjà, et interrompues pour des raisons dont je vous dois compte.

C'est une vérité banale qu'il n'y a pas d'enseignement historique digne de ce nom s'il ne comprend aussi les sciences que j'appellerai les auxiliaires de l'histoire, parce qu'elles lui apportent le tribut de leurs recherches. Celui qui prétendra se passer de leur secours, qui ne saura ni interpréter une inscription antique ou une charte du moyen âge, ni fixer le style et la date d'un temple grec, d'une cathédrale gothique ou d'un château féodal, celui-là ne sera jamais, quel que soit son talent, qu'un historien très insuffisant. Et c'est à peine si j'ai besoin d'ajouter que ces connaissances ne sont pas utiles seulement à l'historien, et que rien n'est plus propre à féconder l'étude des littératures. Toutefois, s'il est vrai de dire que l'histoire ne se conçoit guère indépendamment de ces sciences et des autres du même ordre, il est plus vrai encore que ces sciences elles-mêmes n'existent qu'à la condition de trouver dans l'histoire leur point de départ et leur fondement. Et ainsi, il eût été peu raisonnable de négliger l'essentiel pour commencer par l'accessoire, et de vous solliciter vers l'épigraphie ou l'archéologie avant d'avoir à vous offrir des cours d'histoire ancienne et d'histoire moderne, régulièrement organisés, avec l'ampleur qu'un tel ensemble comporte. Il nous a donc semblé, à mes collègues et à moi, qu'il y avait lieu d'aller au plus pressé, et, puisqu'une pensée prévoyante nous avait réunis plusieurs ici, désignés à des titres divers pour cette tâche, qu'il nous appartenait de mettre à profit cette circonstance afin de constituer, sur des bases larges et solides, l'enseignement historique proprement dit. C'est à quoi je me suis appliqué, dans les limites de ma compétence, prenant dans l'œuvre commune une part de collabora-

tion qui réclamait à elle seule tous mes efforts et tout mon temps. Ce n'est pas sans regrets que j'ai renoncé, même momentanément, à un enseignement que j'avais eu l'honneur de professer le premier dans cette Faculté et que je tenais à y faire prospérer ; mais je me suis dit que nous ne perdrions rien à procéder graduellement, et que l'objet que je me proposais, pour être ajourné quelque temps, serait peut-être par la suite atteint plus sûrement.

Vous avouerai-je maintenant une arrière-pensée qui n'a pas été pour peu de chose dans la marche lentement progressive à laquelle nous nous sommes résolus, ou, pour mieux dire, résignés ? Ce qu'un professeur a le droit de demander, ce qu'il a le devoir de créer au besoin, c'est ce public d'étudiants sans lequel il se lasse bientôt d'une parole qui tombe dans le vide, ou ne laisse qu'une impression vague et fugitive. Or, je n'apprendrai rien à personne si je dis que cet élément jeune et actif a manqué trop longtemps à nos Facultés. Je ne veux point médire du public éclairé qui de tout temps est venu et qui viendra toujours, nous l'espérons, chercher ici une distraction sérieuse et élégante ; mais il conviendra sans doute avec moi que, s'il y a moyen de présenter les résultats les plus généraux de la science sous une forme attrayante et accessible à tous, la science elle-même ne se communique qu'au prix d'une attention soutenue et d'un travail énergique. Et c'est la science que nous avons mission d'enseigner, c'est-à-dire non pas seulement les résultats, mais les méthodes par lesquelles on y est parvenu et dont la pratique doit conduire sans cesse à des résultats nouveaux. Pour un enseignement de ce genre, il est clair qu'il faut non plus des auditeurs disposant de quelques moments de loisir pris sur leurs occupations journalières, mais des étudiants au vrai sens du mot, pour qui l'étude est la principale et la seule occupation. Le problème était donc, non pas seulement ici, mais partout, de recruter cet auditoire spécial, ou plutôt de le former, et, comme je le disais tout à l'heure, de le créer. Problème singulièrement difficile, car, pour des raisons trop longues à exposer, la jeunesse studieuse, dans sa plus grande partie, ignorait si bien le chemin qui mène vers nous qu'il eût paru à bon droit chimérique de compter, pour le lui apprendre, sur l'appât des recherches désintéressées. Il y en avait un autre heureusement, qui répondait à des ambitions moins élevées, mais néanmoins légitimes, et dont l'effet promettait d'être plus rapide et plus sûr : je veux dire la préparation aux examens et aux concours universitaires. La Faculté de Lyon s'en était rendu compte depuis longtemps, elle qui avait établi, non sans

succès, des conférences préparatoires à la licence, bien avant que l'impulsion lui fût venue de l'administration supérieure. Aussi, lorsque cette tâche fut rendue obligatoire pour toutes les Facultés, et, de plus, étendue au concours plus relevé de l'agrégation, est-elle entrée résolument dans cette voie, sentant bien qu'il y avait là un moyen, non un but, et que cette évolution de notre enseignement supérieur marquait pour lui, non un point d'arrivée, mais une simple étape dans ses progrès.

On a reproché aux professeurs des Facultés de s'accommoder trop volontiers de ce rôle modeste, de se rabaisser aux fonctions de préparateurs d'examens, quand ils feraient mieux de consacrer leur temps et d'appliquer leur zèle à l'avancement de la science. De semblables critiques ne supposent pas une connaissance très exacte des difficultés contre lesquelles ils ont eu à lutter, ni de la manière dont ils entendaient cette préparation, ni enfin du véritable but auquel ils tendaient par ce chemin détourné et qu'ils n'ont pas perdu de vue un instant. Les personnes qui regrettent pour nous les cours strictement scientifiques, ou qui se figurent que nous n'avions qu'à vouloir pour les instituer, n'ont jamais regardé que de fort loin ou de fort haut la réalité. Si elles s'étaient vues, comme nous, tiraillées entre les exigences de leur conscience professionnelle et celles d'un auditoire plus sensible à l'agrément qu'au fond des choses, n'aboutissant en fin de compte qu'à des compromis bâtards et qui ne pouvaient satisfaire personne, c'est-à-dire à une forme d'enseignement trop scientifique pour être agréable, et trop agréable pour être scientifique; si elles avaient considéré ces misères de près et s'étaient trouvées aux prises avec elles, elles rendraient mieux justice à ce qui se fait aujourd'hui, et n'hésiteraient pas à reconnaître qu'un immense progrès s'est accompli. J'écarte tout un côté de la question qui a pourtant son importance; je ne parle pas du service rendu à l'Université et au pays en fournissant à nos lycées, tous les jours plus nombreux et plus peuplés, des maîtres mieux armés pour leur tâche. Je ne considère que l'intérêt de nos études, et je soutiens que, même avec des élèves uniquement préoccupés de leurs examens, même avec des professeurs exclusivement dévoués à leur faciliter le succès, elles trouvaient mieux encore leur compte qu'avec les auditoires de passage et les concessions auxquelles on ne pouvait se refuser pour leur complaire. A plus forte raison, si les examens dont il s'agit ne sont pas seulement les licences, mais les agrégations qui exigent autre chose que des exercices d'écoliers. Sans doute, — et je n'essayerai pas de le nier, — il fut

un moment où la participation des professeurs à ce travail pouvait paraître trop active, le rôle des élèves trop effacé, la tendance générale de l'enseignement trop pratique et trop utilitaire, mais comment en aurait-il été autrement pour commencer? Quand des professeurs de Mâcon ou de Chambéry, chargés d'heures de classe dans leur lycée, venaient régulièrement, au prix des plus rudes fatigues et des plus lourds sacrifices, chercher ici, pour la première fois, les secours nécessaires à l'obtention de leurs grades, pouvions-nous ne pas coopérer avec eux, dans la mesure la plus large, à une besogne entreprise de si bon cœur, mais qui n'aurait pas tardé à leur paraître trop au-dessus de leurs forces? Leur refuser l'assistance qu'ils demandaient, ce n'était pas seulement répondre avec une extrême dureté à des sollicitations dignes d'un meilleur accueil, c'était, de plus, décourager les bonnes volontés au moment même de leur éveil, enrayer un mouvement qui ne faisait que de se dessiner, et dont nous attendions pour l'avenir beaucoup plus qu'il ne donnait dans le présent. Nous étions convaincus, en effet, que, le succès aidant, ces recrues en amèneraient d'autres, et notre espérance n'a pas été trompée. La création des bourses de licence et des bourses d'agrégation a renforcé dans des proportions notables le petit groupe des ouvriers de la première heure, et ces étudiants eux-mêmes ont fini par en entraîner d'autres qui, sans préoccupation d'examen, ou tout au moins sans demander autre chose à nos examens que l'avantage d'une bonne préparation, sont venus chercher ici, non pas un diplôme dont ils n'avaient que faire, mais le complément d'études sérieusement commencées au lycée et qu'ils ont eu le bon esprit de ne pas croire terminées en en sortant. Il y a là un résultat auquel nous attachons le plus grand prix et qui, à peine ébauché les années précédentes, paraît en voie de s'affermir cette année. On s'est moqué de ces pauvres Facultés réduites, pour avoir des élèves, à les payer. On a plaisanté sur ces professeurs uniquement occupés à en former d'autres, sur cet enseignement dont le seul objet est de s'alimenter lui-même, et l'on n'a pas manqué d'opposer à cet exemple celui des Universités étrangères. On a oublié seulement que l'usage des bourses, sous le nom plus pédant de *stipendia*, n'est pas moins répandu en Allemagne qu'en France, et que, là-bas, comme chez nous, ce sont, par la force des choses, les aspirants aux fonctions universitaires qui forment le public le plus assidu, et bien souvent le seul, des séminaires d'histoire et de philologie. Toutefois il faut reconnaître une part de vérité dans ces critiques. Il serait mauvais, pour bien des raisons, que nos

études ne parussent profiter qu'à ceux qui se proposent d'en faire leur carrière. Sans parler des vocations imprévues qui peuvent se produire et auxquelles l'occasion seule avait manqué, ceux mêmes qui nous quitteront à moitié chemin auront retiré de la discipline intellectuelle à laquelle ils se seront volontairement soumis un bénéfice durable. Ce ne seront pas des savants, mais ils auront appris ce qu'est la science, comment elle se fait, à quoi elle est bonne, et quand on leur demandera pourquoi cet enseignement supérieur qui coûte si cher et paraît rapporter si peu, ils sauront répondre en connaissance de cause, et démontrer que ce prétendu luxe est pour une nation la première des nécessités.

Ces changements dans la composition de notre auditoire en ont amené d'autres dans le caractère de nos conférences. Je parle surtout des conférences préparatoires à l'agrégation, et particulièrement des conférences d'histoire, les seules dont je sois autorisé à parler. Non qu'il y ait eu dans notre méthode un revirement complet. Nous ne sommes pas revenus de si loin. Ceux qui nous ont vus à l'œuvre dans la période des débuts savent que, même alors, l'initiative des candidats n'était pas supprimée et qu'elle trouvait encore plus d'un moyen de se produire dans les explications d'auteurs et dans les leçons. Mais ce qui ne pouvait qu'être essayé d'abord, dans une très faible mesure, est devenu depuis lors facile. Nos candidats ne sont plus des professeurs en plein exercice, obligés de resserrer dans sept ou huit mois d'activité fiévreuse un travail qui, pour être vraiment fécond, n'aurait pas demandé moins de plusieurs années d'une paisible scolarité. Moins méritants peut-être que vos courageux devanciers, vous êtes assurément plus heureux. Les deux années que vous passez occupés à la préparation de votre licence, amassant lentement et sûrement les connaissances générales sans lesquelles l'étude des questions particulières ne serait qu'une dangereuse duperie, ces deux années si fructueuses, pour peu qu'elles aient été bien employées, vous conduisent jusqu'à l'année de l'agrégation, libres désormais de faire porter votre travail sur les sujets spéciaux indiqués au programme, en mesure de demander à vos professeurs, non plus une collaboration écrasante pour eux et stérile pour vous, mais une direction qui soutienne et guide vos efforts sans s'y substituer. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner un problème mis à l'ordre du jour par des maîtres éminents, et de rechercher avec eux comment les exigences du concours pourraient être conciliées avec la juste indépendance de notre enseignement et votre libre initiation au travail personnel. Je ne me permetterai qu'une

observation : c'est que la plupart de ceux qui ont traité la question ne me paraissent pas s'être placés au vrai point de vue. L'agrégation n'est ni un commencement ni une fin ; elle ne marque ni le point de départ ni le terme de votre éducation scientifique. Elle est un degré, fort élevé sans doute, mais qui vous laisse encore bien au-dessous du sommet. S'il en est ainsi, on entrevoit que la solution actuelle n'est pas si mauvaise et qu'on pourrait, à peu de chose près, s'y tenir. Entre les deux tendances, dont l'une témoigne d'une humilité excessive, et dont l'autre affiche des ambitions prématurées, elle observe une moyenne également distante de tout excès : et de celui qui rabaisserait cette épreuve à un effort de mémoire aussi vain que douloureux, et de celui qui voudrait la hausser jusqu'à de purs exercices d'érudition. On redoute pour vous, dans ce système, la dispersion des efforts sur des matières trop étendues, avec le triomphe du manuel pour conséquence. Je reconnais qu'il y a là un danger dont on se préoccupe justement, mais, de toute manière, et quoi qu'on doive faire à cet égard, vous êtes à même de vous défendre. Les cours généraux que vous avez suivis pendant vos deux années de licence, et dans lesquels n'a été omise, ou peu sans faut, aucune des grandes questions de l'histoire, vous permettent de ne voir dans le manuel que ce qu'il doit être, un simple memento pour vous rappeler en quelques mots des faits dont le sens et la suite vous ont été donnés ailleurs. Et quant aux sujets spéciaux que vous avez à étudier, depuis que le nombre en a été diminué et qu'ils ont été ramenés chacun à des proportions plus modestes, je ne souhaite pas, en vérité, qu'ils soient plus réduits encore. Conçus comme ils le sont à présent, ils ont un double avantage. Ils offrent à vos investigations une matière assez restreinte pour que vous puissiez faire, sur les points essentiels, l'apprentissage de vos facultés critiques, et en même temps assez vaste pour ne pas borner trop tôt votre curiosité à un horizon trop étroit. Ainsi, ils vous ménagent une transition entre les études plus superficielles par où vous avez débuté, et les recherches de fond où plusieurs d'entre vous s'engageront, je l'espère, une fois agrégés, avec un esprit plus mûr et une originalité de meilleur aloi.

Ces travaux qui vous feront honneur, vous ne les achèverez ni ne les poursuivrez parmi nous, mais il est à désirer que vous y pensiez dès à présent, et que vous sortiez d'ici munis des instruments nécessaires et des qualités d'esprit qui les mettent en œuvre. Tel est le progrès où nous devons tendre maintenant,

et dont l'organisation de nos études ne nous permet plus de nous désintéresser. Car si cette organisation que je vous ai décrite assure plus de liberté d'esprit et de loisir aux étudiants et aux professeurs, c'est pour leur imposer aux uns comme aux autres de nouveaux devoirs. Le moment nous a donc paru venu d'élargir le cercle où nous nous étions renfermés au début et de rendre à ces sciences auxiliaires dont je vous parlais la place qu'elles n'avaient perdue que pour la reconquérir d'une façon définitive L'inauguration des conférences complémentaires d'épigraphie et d archéologie du moyen âge ouvertes cette semaine n'est qu'un premier pas dans cette voie où nous comptons bien qu'on ne s'arrêtera pas de sitôt. L'institution d'un cours de paléographie et de diplomatique, non moins indispensable aux futurs médiévistes que le cours d'épigraphie pour ceux qui se sentent attirés vers l'antiquité classique reste un desideratum dont la réalisation n'est qu'ajournée avec celle de beaucoup d'autres. En attendant, et telle qu'elle est, la Faculté des lettres de Lyon, avec ses cinquante-quatre cours ou conférences par semaine, vous offre une variété de ressources qui n'est dépassée qu'à la Sorbonne et dont l'ensemble commence à réaliser les vraies conditions de l'enseignement supérieur. L'essence de cet enseignement, c'est la liberté, non pas seulement pour nous, mais pour vous ; j'entends, non la liberté de l'oisiveté, mais celle du travail, en d'autres termes, le libre choix laissé à vos sympathies intellectuelles, entre toutes les matières qui les sollicitent. Choisir, c'est-à-dire vous interroger vous-mêmes, découvrir en vous les goûts et les aptitudes qui, demeurés à l'état latent, commencent à se révéler ici sous des excitations de toute sorte, c'est un premier acte d'émancipation et de virilité, la preuve qu'il y a quelque chose de changé dans votre vie, une phase nouvelle ouverte dans votre développement. Toutefois, il y a, dans cette abondance même de richesses, un écueil dont plusieurs, j'en ai peur, ne se garderont que trop bien, mais qu'il ne sera pas inutile de signaler aux plus zélés : c'est que la diversité même des objets offerts à votre curiosité ne vous séduise trop. « Il est essentiel, disait un maître que j'aime à citer, parce que son souvenir restera toujours cher et vénéré à ceux qui l'ont connu, il est essentiel, disait M. Bersot, de se défendre hardiment contre la multiplicité des cours ; il n'est pas bon d'être toujours auditeur, toujours passif, toujours courbé sur son cahier de notes ; il faut agir, payer de sa personne, s'exercer, relever la tête, respirer un peu, et enfin, puisque nous sommes condamnés à ignorer une partie des choses, puisque toutes nos connaissances sont

fatalement incomplètes, il est bon d'en pousser une aussi loin qu'on peut, et il vaut mieux être maître quelque part qu'écolier partout. » On ne saurait dire mieux ni plus juste. Je ne m'attends donc pas à vous revoir tous ici. Je ne le demande pas. Parmi les voies qui, dans tous les sens, s'ouvrent devant vous, chacun, après quelques tâtonnements, prendra la sienne, et nos conseils pour cela ne vous manqueront pas; mais sachez-le bien, en vous bornant aux cours strictement nécessaires pour la préparation de l'examen, vous ne feriez que la moitié de ce que vous devez; vous auriez beau vous parer du titre d'étudiants : vous ne seriez encore et ne resteriez toute votre vie que des élèves et des lycéens.

Nous voilà loin de l'épigraphie. Nous y arriverons la prochaine fois, et nos leçons, — vous le savez de reste, — ne ressembleront guère à celle-ci. Pourtant, et encore que le caractère n'en puisse être que technique, j'ai cru devoir les annoncer parmi les cours publics. Il y a à Lyon des personnes qui s'intéressent à ces études, et même qui les cultivent avec succès. Elles ignorent peut-être que nos conférences sont accessibles à quiconque en fait la demande et justifie des connaissances indispensables. D'ailleurs, ce mot de conférence pourrait les effrayer. J'ai donc tenu à ce qu'il fût entendu clairement qu'elles seront ici les bienvenues. Nous fermons nos portes aux étrangers qui ne trouveraient à nous suivre ni plaisir ni profit; mais nul n'est étranger parmi nous qui apporte, avec la préparation nécessaire, le désir de s'instruire. Pour aujourd'hui, je n'ai voulu que m'entretenir avec vous de ce qui doit vous intéresser comme étudiants, autant que nous comme professeurs. Car l'œuvre que nous poursuivons nous est commune avec vous, et il est naturel que vous sachiez d'où nous sommes partis, où nous en sommes, et vers quel but nous marchons.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

HONGRIE

J'avais esquissé, dans mon dernier article (mars 1883), les traits principaux de notre enseignement secondaire; je complète aujourd'hui mon compte rendu par quelques renseignements sur l'enseignement élémentaire, secondaire, et sur les Universités en relevant les détails du rapport ministériel qui a été publié le mois passé.

Il importe de jeter d'abord un rapide coup d'œil sur l'œuvre de réforme de 1882-1883.

Il a été préparé un nouveau programme pour les écoles secondaires des filles. Non content de refondre le programme, le ministre de l'instruction publique veut poursuivre la réforme des méthodes. On ne peut que l'approuver. Une refonte des programmes ne constitue une innovation sérieuse que si elle repose sur des méthodes nouvelles. « L'enseignement dans les écoles des filles, — dit M. le ministre, — aura pour but de développer le jugement plutôt que la mémoire. » Comment ce but sera-t-il atteint? En réduisant la durée des sujets d'études et des exercices de pure mémoire; en multipliant les exercices oraux de préférence aux exercices écrits; en exigeant une étude plus approfondie de la littérature hongroise, tandis que l'étude des langues modernes serait rendue facultative, etc. Il a été dit ici même plus d'une fois en quoi les programmes laissent à désirer, quelles réformes ils réclament pour produire tous leurs effets : mais les vœux des pédagogues compétents n'ont pas encore reçu satisfaction, et la vraie limite entre les méthodes anciennes et nouvelles n'a pas été fixée.

L'impulsion du pouvoir central a été active en ce qui concerne la modification du programme des écoles secondaires et la préparation de la nouvelle loi de l'enseignement secondaire dont je parlerai prochainement. Une réforme sage et utile de M. Tréfort a rendu la corporation des instituteurs primaires plus vivante

qu'elle ne l'avait jamais été. Le ministre lui accorde une dose suffisante de *self-government* en autorisant les sociétés des départements à se faire représenter. Les délégués se sont réunis en assemblée générale au mois d'août. Le but de cette réunion pédagogique était de délibérer sur les réformes à effectuer dans l'instruction primaire, surtout au point de vue des méthodes et du travail des élèves. Dans ce *parlement scolaire* étaient représentées toutes les écoles primaires du royaume, aussi bien les écoles communales (neutres), que les écoles confessionnelles. La physionomie de l'assemblée était bien curieuse, on y pouvait voir côte à côte des instituteurs catholiques, protestants (calvinistes et luthériens, grecs, unitairiens, israélites, etc.) et serrer la main à l'instituteur communal.

Nulle trace de rivalités ou de dissentiments religieux dans cette assemblée, dominée tout entière par un esprit de tolérance. M. Gönczy, conseiller ministériel, a ouvert la séance par un discours très sensé, en s'élevant contre la pédanterie routinière qui surcharge la mémoire des enfants. « Il faut, a-t-il dit, inculquer à la tendre jeunesse le goût et l'amour du travail. Le travail développe le corps, éveille l'intelligence et donne l'habileté manuelle. En travaillant dans nos jardins d'une façon modérée, mais rationnelle, nos enfants apprendront mieux l'histoire naturelle que dans les livres... Élevons le peuple au travail, a-t-il ajouté en finissant, afin que son intelligence se développe, façonnons cette intelligence, afin qu'il soit moral, inculquons-lui la moralité, afin qu'il soit religieux. »

Les nobles idées de ce pédagogue expérimenté ont trouvé l'écho le plus sympathique auprès des instituteurs, et l'assemblée, par son esprit aussi ouvert aux réformes pratiques qu'éloigné des utopies dangereuses, s'est montrée digne de la liberté qui lui a été octroyée par le ministre.

L'instruction primaire est obligatoire par la loi de 1868 depuis l'âge de sept ans accomplis jusqu'à l'achèvement de la treizième année. L'école élémentaire contient deux degrés : l'école quotidienne, dont le cours dure six années; et l'école de répétition avec un cours de trois années (de 13 à 15 ans). Au-dessus de l'école primaire, la loi a institué dans les communes dont la population atteint le chiffre de 5,000 habitants, une école primaire supérieure comprenant trois années d'études pour les garçons et deux années pour les filles. Les élèves y sont admis au sortir de l'école primaire élémentaire.

L'école bourgeoise (*polgári iskola*) est une variété de l'école primaire supérieure, correspondant à ce qu'on appelle en Autriche la *Bürgerschule*. Les villes importantes doivent, « si leurs moyens le leur permettent, » entretenir ces écoles qui comprennent un cours de six années pour les garçons et de quatre années pour les filles. L'école bourgeoise se rattache à la quatrième classe de l'école élémentaire. Ces écoles sont destinées à donner aux jeunes gens âgés de 10 à 15 ans (qui ne peuvent ou ne veulent pas fréquenter l'école secondaire) l'enseignement des langues hongroise et allemande (quelquefois aussi du français ou du latin), de l'histoire, des éléments des sciences, des mathématiques, de la technologie, de la comptabilité, du dessin et de la gymnastique. Les jeunes gens peuvent embrasser, à leur sortie de cette école, des professions dites réales (commerce, banque, emplois dans les postes, agriculture, industrie) ou continuer leurs études spéciales.

Le gouvernement a organisé aussi des écoles secondaires de commerce avec un cours de trois années, qui se rattachent à la cinquième classe des écoles bourgeoises.

Il y a, en outre, quelques écoles secondaires pour les filles âgées de 12 à 16 ans, qui complètent l'instruction primaire.

Leur programme d'études est de quatre à six années et comprend l'enseignement religieux et moral, la langue et la littérature hongroise et deux langues vivantes (le français et l'allemand) avec leur littérature, la géographie nationale et générale, l'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale, les mathématiques, les sciences naturelles et physiques, l'hygiène, l'économie domestique, la pédagogie (pour la classe supérieure), les travaux à l'aiguille, le dessin, la musique vocale et la gymnastique. Ainsi, le programme renferme à des degrés divers un peu de tout ce qu'il est indispensable à une femme du monde de connaître.

L'enseignement religieux y est donné par les ministres des différents cultes dans l'intérieur de l'établissement, en dehors des heures de classes.

Aucune élève ne peut être admise dans l'établissement sans avoir subi un examen constatant qu'elle est en état d'en suivre les cours.

L'enseignement est donné par des professeurs hommes ou femmes munis de diplômes réguliers.

Les matières d'enseignement sont réparties, selon les programmes les plus récents, de la manière suivante dans les quatre classes supérieures de l'école secondaire des filles de Buda-Pest :

Religion	2 heures.	
Langue et littérature hongroises	4 (5) »	
» » françaises	4 (3) »	
» » allemandes	3 (2) »	
» » anglaises	3 »	
Histoire générale et nationale	2 (3) heures.	Les élèves des 3-4e ont 30-30 *heures obligatoires* par semaine.
Géographie (seulement dans la classe de 3e)	2 » »	
Arithmétique et géométrie	2 » »	
Histoire naturelle et physique	2 (4) »	
Travaux à l'aiguille	2 » »	
Pédagogie (dans la classe de 6e)	2 » »	
Dessin	2 » »	
Musique vocale	1 » »	

Statistique de l'instruction primaire. — D'après le rapport ministériel, le nombre des enfants d'âge scolaire était en 1882 de 2,215,387. Sur ce nombre total 1,697,984 fréquentaient les écoles soit 766.4 pour 1,000 enfants d'âge scolaire. Les écoles de répétitions sont moins fréquentées (la moyenne de leur fréquentation n'est que de 55 p. 100). Cet état de choses est dû à des causes diverses, notamment la pauvreté et l'avarice des parents, qui emploient leurs enfants d'âge scolaire aux travaux d'industrie et des champs.

La proportion des élèves fréquentant l'école était de 83 p. 100 pour les garçons et de 70.49 p. 100 pour les filles. Quant à la nationalité des élèves, on consultera avec intérêt le tableau suivant :

POUR 1,000 ENFANTS d'âge scolaire.		POUR 1,000 ÉLÈVES.		PROPORTION DU NOMBRE DES ÉLÈVES:	
				Augmentation.	Diminution.
Magyars	448,7	Magyars	495,6	46,9 %	»
Allemands	146,0	Allemands	154,9	8,9 %	»
Roumains	176,6	Roumains	125,2	»	51,4 %
Slovaques	158,8	Slovaques	157,7	»	»
Serbes	25,6	Serbes	25,3	»	0,3 %
Croates	18,7	Croates	16,9	»	1,8 %
Ruthènes	30,6	Ruthènes	24,8	»	5,8 %

La fréquentation effective est loin d'être ce que la loi exige. Il y avait en 1882 plus d'un million d'enfants dont les absences s'élevaient en moyenne à 23 demi-journées; chiffre qui, hélas, va

plutôt en progressant. C'est le point noir de notre instruction publique!

Le nombre des écoles élémentaires s'élève à 16,000; qui se composent de 22,661 classes, dont seulement la 3/5e partie se trouve dans les conditions prescrites par la loi.

Dans la dernière douzaine d'années un grand nombre de belles maisons d'école (300 par an environ), en pierre ou en briques, ont été bâties, grâce surtout à la générosité de l'État. Les bâtiments scolaires de la capitale et ceux de beaucoup d'autres villes et même de villages n'ont à redouter la comparaison avec ceux d'aucun pays européen. Dans un grand nombre d'autres villages, surtout dans les villages roumains, ce qu'on appelle maison d'école est trop souvent une misérable hutte, étroite, obscure et malpropre, munie d'un mobilier primitif et ne possédant pour tout matériel d'enseignement qu'un psautier.

Le nombre des instituteurs et des institutrices s'élève à 22,396 ce qui donne une moyenne de 50 enfants par instituteur et 16 élèves d'école de répétition.

Le nombre des maîtres auxiliaires est de 3,054.

Les dépenses de l'instruction primaire se sont élevées en 1882-1883 à la somme totale de 11,755,625 florins (environ 30 millions de francs) ; ce chiffre représente 14 p. 100 des impôts directs du royaume, plus de 9 millions ont été dépensés pour les traitements du personnel enseignant. Les recettes de ce budget se décomposent ainsi : revenus des fonds, 18 p. 100; contribution des communes, 25 p. 100; contribution de l'État, 18 p. 100; contribution des corporations confessionnelles, 30 p. 100; contribution scolaire, 20 p. 100.

Le fonds général de la caisse de retraite des maîtres d'école comptait en 1882-1883 12,474 membres. Cette caisse est alimentée par les contributions des instituteurs. Son capital actuel s'élève à 3,452,216 florins. Il a été alloué aux maîtres émérites, aux veuves et aux orphelins en 1882 une somme de 88,269 florins.

Statistique de l'enseignement secondaire. — Les dépenses de l'instruction secondaire se sont élevées à 3,465,997 florins qui se répartissent à raison de 70 p. 100 pour le personnel, et 30 p. 100 pour le matériel. L'instruction d'un élève coûte en moyenne 98,7 florins dans les gymnases de l'État et 76,3 florins dans les gymnases confessionnels; tandis que l'instruction d'un enfant dans l'école primaire coûte 6 fl. 40 (environ 16 francs) par an ; la moyenne des dépenses par élève dans les écoles bourgeoises est de 64 fl. et demi.

Il y a 188 écoles secondaires (150 gymnases et 38 écoles réales), avec un total de 37,776 élèves, qui se divisent par nationalité comme il suit :

Magyars. .	71,34 p. 100	ou	45,11	p. 100 de la	population	du pays.
Allemands.	15,37	» »	13,15	»	»	»
Roumains .	6,40	» »	16,98	»	»	»
Slovaques .	4,35	» »	13,08	»	»	»
Serbes. . .	1,80	» »	3,01	»	»	»
Croates . .	0,44	» »	1,97	»	»	»
Ruthènes. .	0,80	» »	2,50	»	»	»

Sur 1,000 candidats qui se sont présentés à l'examen de sortie (maturitäts-prüfung), 838 c'est-à-dire plus des 5/6 ont été admis. Quant à la force moyenne des épreuves elle n'est point élevée; elle varie beaucoup selon les traditions des écoles, selon la surveillance des délégués des diverses confessions et selon l'influence de bien d'autres causes. La nouvelle loi de l'enseignement secondaire prescrit la réforme de cet examen. Dans sa forme actuelle, il n'est pas une véritable sanction des études classiques. Il est nécessaire d'élever le niveau des études secondaires, car les rapports officiels constatent que plus des deux tiers des élèves après l'examen de sortie ne comprennent pas un texte latin d'une force moyenne; et la netteté et la correction du style disparaissent chaque jour sans être compensées par une facilité banale, etc.

Les travaux d'agrandissement de l'Université de *Buda-Pest* ont été continués l'année passée. Un certain nombre de bâtiments séparés ont été terminés ou sont en voie d'achèvement. Le budget du nouvel (2e) institut anatomique a été augmenté ; un institut chimico-physiologique a été créé, et les nouveaux bâtiments de l'institut pharmacologique et de l'établissement pathologique seront inaugurés au printemps prochain ; la clinique ophtalmiatrique, l'institut hygiénique trouveront des emplacements plus convenables ; on a déjà commencé d'exécuter les plans des deux instituts, l'un pour la zoologie, la botanique et la minéralogie, et l'autre pour la physique.

Les 160 professeurs de l'Université (dont 63 professeurs ordinaires, 20 extraordinaires, 9 suppléants et 62 privatdocent et 6 maîtres spéciaux) ont annoncé, en 1882-1883, 590 leçons. Le budget de l'Université s'est élevé à 520,804 florins.

L'Université de *Kolozsvar* (Klausenburg) compte 60 professeurs

(dont 43 ordinaires), qui ont annoncé 250 leçons. Les dépenses de l'Université ont été de 189,275 florins.

On a achevé cette année le nouveau bâtiment de l'institut chimique, qui renferme des locaux distincts pour les cours et les exercices pratiques, pour les instruments et collections ; — plus, des chambres de service pour le professeur-directeur, deux assistants et un domestique, et une salle de cours qui pourra contenir 80 auditeurs. La somme allouée pour cet institut est de 120,000 florins.

On a commencé les travaux d'aplanissement des terrains pour les bâtiments communs de l'institut anatomique, pathologique et l'établissement physiologique.

Mentionnons enfin l'école centrale de dessin établie depuis une dizaine d'années à Buda-Pest, en 1882-1883 avec 108 étudiants. Elle a ouvert dernièrement un cours pratique de peinture.

Une école normale supérieure de dessin est annexée à cet institut, on a délivré en 1882-1883 17 certificats d'aptitude pour l'enseignement du dessin dans les gymnases et dans les écoles bourgeoises.

Les deux commissions d'examen pour les professorats des écoles secondaires (gymnases et écoles réales) sont en connexion avec les deux écoles normales supérieures de Buda-Pest et de Kolozsvar. Le nouveau règlement prescrit trois examens :

a) Examen fondamental;

b) Examen spécial;

c) Examen pédagogique.

Je rendrai compte prochainement des règlements relatifs à ces examens. Aujourd'hui *sat prata bibere*.

L. F.

LE THÉATRE ET LES LIVRES

J'ai été chargé d'inaugurer à la *Revue internationale* un compte rendu mensuel des théâtres et des livres. Avant d'entrer en matière, deux mots de préface, deux mots seulement.

Pour ce qui est des théâtres, le lecteur s'attend bien que je ne prendrai parmi les pièces jouées dans le mois que celles qui valent la peine qu'on s'y arrête un instant. J'appliquerai là le fameux adage latin : *De minimis non curat prætor*. Si donc je néglige quelque ouvrage, il vous sera permis de croire, et en cela vous croirez juste, que c'est de propos délibéré. Car il n'y a pas une pièce, petite ou grande, bonne ou mauvaise, qui ne me passe sous les yeux. Pour les livres, c'est une autre affaire : j'en lis beaucoup, puisque je suis obligé, par métier, de faire chaque jeudi, à la salle des Capucines, une conférence sur quelque volume nouvellement paru ; mais enfin, je ne lis que ceux qui ont trait à mes études, ou qui sont en rapport avec mes goûts particuliers, ou ceux encore dont m'avertit la rumeur publique. Il pourra donc se faire que tel livre, dont je n'aurai point parlé dans cette revue, soit pourtant un chef-d'œuvre. Mon silence ne signifiera qu'une chose, c'est que je ne l'ai pas lu, et, sérieusement, quel est l'homme aujourd'hui qui a le temps de tout lire?

Je commence donc sans autre préambule.

Le mois dernier a été marqué au théâtre par trois succès, de genres très divers, et qui ont été tous les trois éclatants : à l'Odéon, le *Severo Torelli* de M. François Coppée ; à la Porte-Saint-Martin, le *Nana-Sahib* de M. Richepin, et au Gymnase, le *Maître de forges* de M. Georges Ohnet. Il vous est loisible de joindre à cette liste le nom de *Pot-Bouille*, drame en cinq actes, que M. William Busnach a tiré du célèbre roman de M. Émile Zola.

L'espace nous est mesuré de façon trop parcimonieuse pour que nous accordions une large place à ce *Pot-Bouille* qui se fût éteint sans bruit, s'il ne se fût recommandé de nom flanboyant de M. Émile Zola. C'est une bonne grosse pièce du genre de celles que brossaient jadis d'une main rapide les Cogniard, les Clairville et les Paul de Kock. Les mœurs bourgeoises y sont mar-

quées d'un trait caricatural énorme, mais voyant et gai. Ces pochades sont à peu près sûres de réussir toujours, et celle-là aurait réussi comme les autres, si Busnach, pour faire honneur au naturalisme, n'y avait fourré quelques grossièretés des plus malpropres.

Le public s'est révolté, et il faut bien avouer que ces répugnances étaient légitimes. Plus tard l'auteur a voulu retrancher quelques-uns de ces mots à scandale, mais le mal était fait. La foule avait désappris le chemin de l'Ambigu, et il n'est plus resté à M. E. Zola que la triste consolation de traiter les critiques d'imbéciles.

Severo Torelli et *Nana-Sahib* sont, au contraire, des drames qui méritent qu'on y arrête longtemps l'attention du lecteur; tous deux ont cet avantage de ramener notre pensée vers ce drame héroïque qui est la forme nouvelle de l'antique tragédie, une des plus nobles et des plus pures de l'art.

Severo Torelli nous reporte au xve siècle, dans une de ces petites républiques italiennes, où l'amour des beaux-arts s'alliait dans les esprits à des mœurs farouches, à des habitudes sanguinaires. C'était un siècle de plaisirs ardents et de mœurs faciles. M. François Coppée a essayé de le faire revivre dans son drame de *Severo Torelli*. La fable sur laquelle ce drame repose est très discutable, et la pièce est aujourd'hui si connue que nous n'y reviendrons pas. Mais la peinture de cette Italie sensuelle, amoureuse de lettres et d'art, emportée; violente, prompte à l'assassinat, est faite de main de maître. Tout le premier acte est charmant, on voit tour à tour passer sur une place de Pise et le tyran Barbaro Spinola accompagné de sa maîtresse, la belle Portia qu'il étale aux yeux de tout son peuple avec une insolence de galanterie triomphante; et le jeune Sandrino, le Benvenuto Cellini de l'avenir, qui s'est déjà fait une réputation par sa grâce à ciseler des manches de poignard ou des pommeaux d'épée; et Torelli, le vieux patriote qui a jadis mené contre le tyran une conspiration et une révolte, qui a failli payer cette aventure de sa tête, et qui, gracié au dernier moment, promène à travers la ville le spectre de la patrie aux fers; et son fils, le jeune Torelli, un enfant de dix-huit ans, qui reprendra à son compte les projets du père, et vengera à la fois et sa famille et Pise; et tout un monde de soudards, de conjurés, qui vont, viennent, se mêlent avec l'animation la plus pittoresque et donnent la sensation de la vie italienne d'autrefois.

Le second acte est d'une grandeur et d'une beauté achevées;

le vieux Torelli et sa femme, la sévère et majestueuse dona Pia, s'entretiennent ensemble des malheurs de la patrie et versent leurs inquiétudes dans le sein l'un de l'autre : c'est que leur fils approche de l'âge de l'action, et, en effet, il arrive, il prend son père à part, il lui confie le grand dessein où il s'est résolu avec quelques-uns de ses compagnons : on doit tuer le tyran, et c'est lui qui est chargé de frapper le coup mortel. Tout ce récit est superbe; le juvénile emportement de Severo, la fermeté triste de son père sont marqués de traits qui rappellent à la fois et la grandeur de Corneille et l'harmonie pénétrante de Racine. La scène qui suit est peut-être plus admirable encore; le vieux Torelli n'a rien de caché pour sa femme qu'il sait digne d'entendre un tel secret; il le lui révèle donc, mais il se trouve (et ici je n'entre pas dans le détail) que Severo est né d'une sorte de guet-apens dont dona Pia a été victime et qu'il a pour père celui-là même qu'il doit tuer, le tyran, Barbaro Spinola. La mère a, durant dix-huit ans, enseveli ce mystère au plus profond de son cœur; le jour est venu de le révéler à son fils; toute cette narration est d'un pathétique merveilleux. Severo atteint au cœur par cette confidence, se répand en imprécations et en larmes; le voilà placé entre deux devoirs également terribles : d'un côté, il a juré sur l'hostie sainte de poignarder le tyran, il ne peut manquer à ce serment terrible; et, de l'autre, comment se résoudre à commettre un meurtre dont le hasard fait un parricide?

Pendant le troisième et le quatrième acte, Severo se promène comme Hamlet, agité de pensées sombres et remuant les deux termes de cette éternelle question : parricide ou parjure. Mais ce n'est pas dans ces hésitations que se trouve l'intérêt de la pièce, c'est dans une foule d'épisodes, les uns gracieux, les autres terribles, que l'auteur a fait mouvoir autour de ce monologue. Il y en a un qui a paru quelque peu hasardé et qui nous a semblé délicieux : Severo rêve comme le *Passant* sur un banc, par une belle nuit d'été, tandis qu'au loin la brise emporte les sérénades que les amoureux chantent à leurs bien-aimées. Portia, la maîtresse de Barbaro, a distingué ce beau jeune homme mélancolique, elle vient s'asseoir près de lui et avec cette liberté des mœurs italiennes au XV[e] siècle, c'est elle qui le provoque aux propos d'amour. Il se laisse un instant distraire de ses chagrins par cette belle fille qui s'offre à lui; il lui demande son nom et il apprend qu'elle appartient à ce Barbaro Spinola qu'il est obligé de reconnaître pour son père. La fatalité qui le pousse au parricide l'a mis sur le chemin de l'inceste, et il recule d'horreur.

Le public qui, quoi qu'on dise, aime au théâtre le vers tragique, a fait fête à cette belle œuvre ; il a volontairement fermé les yeux sur les défauts qu'il eût été facile d'y critiquer ; il s'est laissé aller au plaisir d'écouter cette poésie jeune et chantante. L'alexandrin de M. François Coppée est d'un travail infiniment précieux et délicat ; Coppée est un maître ouvrier qui comme Racine prend sa langue dans la prose courante, mais il a l'art d'enchâsser les mots les plus ordinaires dans un monture si riche qu'ils reluisent d'un éclat nouveau ; il a le don des sonorités voilées et pénétrantes ; son vers, même alors qu'il se rapproche du *sermo pedestris*, caresse l'oreille et enchante l'esprit.

Tout autre est la poésie de M. Richepin, l'auteur de *Nana-Sahib ;* celui-là n'est pas l'homme des demi-teintes, son style est toujours violemment coloré, la langue est vigoureuse et hardie, elle étonne quelquefois et charme le plus souvent par un accent tout à fait personnel.

C'est une bien mauvaise pièce que *Nana-Sahib*, à ne la considérer qu'au point de vue dramatique ; les féeries de la Gaîté et du Châtelet ne sont pas bâties d'une façon plus enfantine, et cependant *Nana-Sahib* est une œuvre qui est digne de toute l'admiration des lettrés. M. Richepin n'ignore de l'art du théâtre que ce qui peut aisément s'en apprendre, mais il a l'instinct des combinaisons scéniques ; il y a dans ce drame si mal agencé deux ou trois scènes d'une conception superbe, et qui n'ont manqué, pour avoir tout leur effet sur le public, que de quelques menues préparations qu'eût aisément disposées le moindre dramaturge expert en son métier. Ainsi la scène où Nana-Sahib, qui a longtemps fait semblant de flatter les Anglais, pousse lui-même à force de cruauté son peuple à la révolte et le voyant enfin furieux, déchaîné, prêt à tout, jette le masque, se déclare, proclame la guerre sainte, tandis qu'un fakir hurle de joie et crie : Mort aux Anglais ! cette scène est d'un grandiose étonnant et cependant elle ne remue pas le public ; c'est que l'auteur n'a pas su la faire attendre ou la faire désirer ; il lui est tombé dans la cervelle une idée de génie et il l'a traduite avec l'inexpérience d'un écolier. C'est ainsi que la plupart des situations de son drame n'ont pas eu l'effet sur lequel il était en droit de compter, et que *Nana-Sahib*, malgré des qualités de premier ordre, n'a obtenu qu'un demi-succès. Mais l'auteur est un poète, et, j'ose le dire, un des poètes les plus originaux que nous ayons connus depuis Victor Hugo. Il faudra qu'il se défie du gongorisme et du bel esprit, mais ce sont là des défauts qui tiennent à l'exubérance même de son talent. Il y a dans *Nana-Sahib*, et en

grand nombre, des tirades qui, par l'abondance des métaphores, la propriété et l'éclat des mots, la sonorité du vers, par l'emportement de la période, attestent une rare fougue d'imagination. Ce Richepin est un poète, et son vers est celui du drame. Il ne nous a donné cette fois qu'une œuvre très discutée, et qui, en effet, est discutable, mais il est capable d'écrire lui aussi un chef-d'œuvre.

Je n'ai pas l'intention, dans ces comptes rendus forcément rapides, de parler des acteurs; et cependant comment passer sous silence le nom de Mme Sarah Bernhardt! Si je parle d'elle, ce n'est pas seulement parce qu'elle a dit tantôt avec le charme de sa voix d'or, tantôt avec l'énergie de sa voix d'acier, les longues périodes que M. Richepin met sur les lèvres de Djamma, c'est aussi, c'est surtout parce que nous lui devons que la pièce ait été jouée. Il est trop évident qu'avec l'organisation actuelle des théâtres, jamais *Nana-Sahib* n'eût trouvé l'hospitalité sur aucune scène; mais Mme Sarah Bernhardt est une oseuse, elle aime les hardiesses et ne s'inquiète pas de ce qu'elles pourront lui coûter. C'est elle qui avait monté à grands frais les *Mères ennemies* de M. Catulle Mendès; c'est elle qui n'a point reculé devant les magnificences de mise en scène que réclamait *Nana-Sahib*. Grâces lui soient rendues, même pour ses extravagances.

Le *Maître de forges* est une comédie en cinq actes, que M. Georges Ohnet a tirée pour le Gymnase d'un de ses romans. Le roman s'est déjà vendu à quatre-vingts éditions; la pièce aura deux cents représentations. Cela ne fait pas un pli. C'est ce qu'on appelle, en argot de coulisses, une pièce bien faite. Le sujet est bien exposé, bien aménagé, bien dénoué. Oncques ne sut-on mieux son métier que M. Ohnet. Sa comédie est très intéressante; je l'ai vue avec infiniment de plaisir; mais je ne la reverrais pas volontiers. Là est la nuance. Il y a tel roman, qu'on lit d'un trait, sans un moment d'ennui. Mais on ne rouvrirait pas le volume pour un empire. Le style manque.

Mettons à part cependant le second acte, qui est vraiment traité d'une main si habile et si experte que le travail de l'ouvrier touche à l'art. Le reste n'est que du théâtre courant très agréable et fait pour plaire à la foule.

Passons aux livres.

De tous les genres de littérature, il n'y en a point qui soit plus français que le genre dit épistolaire. Je crois, tout amour-propre de nation à part, que nous avons reçu par-dessus tous les autres peuples le don de tourner galamment un billet ou une lettre.

Les Anglais, les Allemands et les Italiens peuvent opposer à la

France des poètes et des prosateurs de profession qui sont de même ordre. Mais ce qu'on ne trouve guère que chez nous, ce sont des hommes obscurs, de simples bourgeois, ou même des femmes, qui, n'ayant d'autre recommandation près du public que leur renom de femmes aimables, sans faire métier d'écrire, ont, en se jouant, laissé des lettres que la postérité a jugées dignes d'être recueillies, dont quelques-unes même ont passé pour chefs-d'œuvre et pris place dans les *recueils de morceaux choisis.*

Aussitôt qu'on parle de style épistolaire, le nom éclatant de la grande marquise monte aussitôt aux lèvres. Mais depuis Mme de Sévigné, que d'autres, qui n'avaient pas plus qu'elle aspiré au renom de bien écrire, sont entrées de plain-pied dans la renommée, le jour où l'on a publié leurs lettres. Qui n'a lu la correspondance de Mme du Deffand? et les lettres brûlantes de Mlle de Lespinasse?

Il semblait que ce genre dût s'éteindre, dans notre civilisation nouvelle, faute des aliments qu'il avait trouvés jadis dans l'organisation de la société avant 1789. Les gens de plume écrivent chaque jour dans les journaux et ne sentent plus le besoin de s'épancher dans des lettres intimes. Je me souviendrai toujours d'avoir entendu Théophile Gautier dire, par manière de raillerie, à son fils, petit bonhomme qui lui reprochait de ne jamais lui écrire :

« Tu veux que je fasse de la *copie* pour toi; paye-la, mon ami. »

C'était chez lui simple badinage; car il a écrit énormément, même à des amis; et sa correspondance, si on la réunissait en corps d'ouvrage, formerait plusieurs volumes. Mais il est très vrai qu'à un homme, qui est forcé de tourner chaque jour l'éternelle meule du journalisme, le papier à lettres ne représente plus qu'un des outils du métier, un engin de supplice : c'est du papier à copie.

Les gens du monde ne se donnent plus guère la peine de tourner un billet. On préfère user du télégraphe, qui dispense de chercher une façon agréable de formuler une invitation ou de présenter des compliments. On met tout uniment : « *Ce soir, dîner. Poularde truffée. Amitiés.* » En voilà pour cinquante centimes. Voltaire se donnait la peine de trousser à Richelieu un quatrain charmant, où il mêlait :

Un gigot tout à l'ail, un seigneur tout à l'ambre.

Et cependant, si vivace est notre vieux sol de l'esprit français, qu'en dépit des mauvaises conditions actuelles, la littérature

épistolaire est encore une de celles qui montrent aujourd'hui les plus verts rameaux. Je ne rappelle que pour mémoire cette merveilleuse correspondance de M. Doudan, qui a été, en ces deux dernières années, pour notre génération l'éblouissante révélation d'un La Bruyère inconnu. Le livre est trop ancien pour prendre place dans cette revue qui ouvre l'année 1884. Mais les *Lettres de Théophile Dufour à Edgar Quinet* sont d'hier, et bien que ce volume n'ait pas eu dans le public un grand retentissement, je ne l'en tiens pas moins pour un des meilleurs, pour un des plus nobles et des plus réconfortants qui aient paru depuis bien des années.

Ce n'était pas un écrivain de premier ordre que Théophile Dufour. Il n'était pas même écrivain du tout. Il ne se piquait même pas de lettres. C'était un honnête homme, et voilà tout. Mais si jamais la belle pensée de Vauvenargues : *les grandes pensées viennent du cœur,* trouva sa vérification, ce fut bien chez ce digne républicain qui, à force de penser et de sentir grand, finit par écrire en maître.

Il avait reçu une éducation fort sommaire, ayant été forcé de quitter le collège en quatrième pour entrer dans le commerce. Il n'y avait pas fait fortune; c'était un cœur noble dépaysé dans le négoce. Il s'était retiré à Saint-Quentin, chez un frère qu'il aimait beaucoup et dont il était tendrement aimé, et là, bien avant que la question de l'éducation primaire passionnât les esprits, il s'en était occupé avec une merveilleuse ardeur. Il avait aidé à fonder des écoles, il les inspectait, il échauffait de son zèle les maîtres et les élèves.

Quand éclata la révolution de 1848, ses concitoyens, pour le récompenser des services rendus à la cause de l'éducation populaire, le nommèrent d'une commune voix à l'Assemblée constituante. Il n'y fit pas grande figure; il n'était pas orateur, et, de plus, il se sentait retenu par cette mauvaise honte qu'éprouvent à se produire les hommes qui ont trop de modestie pour avoir la conscience de leur talent.

C'est sur les bancs de l'Assemblée constituante qu'il se lia avec M. Edgar Quinet. Il trouva en Quinet l'homme qu'il aurait voulu être lui-même, c'était le même fond d'idées, le même tour de sentiments; avec cette seule différence, que ces idées et ces sentiments, Quinet avait reçu le don de les exprimer au dehors et de les imposer aux autres, tandis que Théophile Dufour constatait chez lui une irrémédiable impuissance à les produire, soit à l'aide de la parole, soit par la plume.

Dufour se prit pour Quinet d'une admiration tendre qui n'eut

jamais d'égale. Il s'absorba dans l'objet aimé, comme les dévots indous s'absorbent dans Vishnou. Il commença de lui écrire dès que se fut réunie l'Assemblée législative, où il n'avait pas été réélu, mais il n'est resté qu'une de ces lettres qui est fort belle : c'est une lettre toute pleine d'indignation contre la loi de 1850 sur l'instruction publique.

Au coup d'État, Quinet partit pour l'exil; Dufour eut la chance de ne pas être renvoyé devant les commissions mixtes. Il resta à Saint-Quentin, et c'est alors que commença entre le fidèle et le dieu une correspondance qui ne s'arrêta que le jour où la mort fit tomber la plume des mains du fidèle. On ne nous a pas gardé les lettres de Quinet; elles devaient être fort courtes; c'était, du reste, M[me] Quinet qui, le plus souvent, servait de secrétaire à son mari et répondait pour lui. Dufour était trop respectueux pour penser que le dieu pût se déranger lui-même, et il se confondait en excuses et en remerciements quand il recevait un mot de sa main.

On peut dire que, pendant six années, Théophile Dufour ne vécut que pour cette correspondance. Il ne sortait guère, car sa santé était faible. Il aimait à se promener dans un petit jardin dont il parle souvent et qu'il nous a décrit avec un ravissement trempé d'émotion. Là, seul avec lui-même, il se plaisait à rêvasser sur les sujets de politique, de théodicée ou de morale qui occupaient Quinet; il choisissait, parmi ses pensées, celles qui lui paraissaient le plus propres à plaire à son dieu, à le consoler ou à le charmer dans son ennui, et il cherchait à leur donner, non par amour de vaine gloire, mais par raffinement de tendresse, la forme la plus vive et la plus aimable qu'il lui fût possible d'imaginer. Il était comme ceux qui ne veulent offrir à quelque ami très cher un ouvrage de leur main que paré d'une riche reliure. Ou plutôt, puisqu'il s'agit des correspondances, il faisait comme M[me] de Sévigné, qui ne voulait envoyer à sa fille que le dessus de ses paniers.

Il ne se doutait guère, le bon, l'honnête, le modeste Théophile Dufour, qu'un jour la postérité lirait ces confidences. Elles sont pourtant très dignes de passer sous les yeux de ces lettrés pour qui elles n'avaient pas été écrites. Il y en a dans le nombre qui sont un peu cherchées et précieuses; il ne saurait en être autrement. Le naturel est de premier jet; et ces lettres ont été caressées avec amour par un homme qui voulait offrir dans un encensoir le meilleur de son esprit.

Mais combien de lettres sensées, nobles, fortifiantes, toutes pleines du plus pur patriotisme, tout échauffées d'un libéralisme

à la fois généreux et droit ! La passion chez Dufour ne nuit jamais au sens commun. C'est un fanatique de la liberté, mais ce fanatisme est éclairé et sage. C'est celui d'une grande âme et d'un esprit lumineux. Je ne sais pas de lecture plus saine, d'où l'on sorte plus fier d'être homme, plus résolu à tout souffrir pour la patrie et pour la liberté.

C'est mieux qu'un beau livre, c'est un bon livre dans la grande acception du mot.

Permettez-moi, puisque je suis en train de vous parler de la littérature épistolaire, permettez-moi de vous présenter la *Correspondance de Mme de Rémusat avec son fils Charles de Rémusat*, pendant les premières années de la Restauration.

Mme de Rémusat est cette charmante femme de qui nous possédions déjà des Mémoires si curieux sur les années qu'elle avait passées à la cour de Napoléon Ier. Elle avait été dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, à qui elle resta fidèle lors de sa chute et de sa retraite, tandis que son mari exerçait les hautes fonctions de surintendant des théâtres et des beaux-arts. M. de Rémusat paraît avoir été un administrateur de beaucoup de bon sens, qui, malgré sa sincère admiration pour le génie prodigieux du maître, avait dans l'esprit assez de clairvoyance pour juger que ce système de guerre à outrance aboutirait un jour à quelque épouvantable catastrophe.

Il se rallia honnêtement et franchement aux Bourbons à la première restauration, et quand vinrent les Cent Jours, il eut la pudeur de se tenir à l'écart, attendant avec tristesse les évènements qu'il voyait venir de loin. Il était marqué, lorsque après Waterloo, les Bourbons remontèrent sur le trône, pour quelque emploi important. On lui confia la préfecture de Toulouse qui était une des plus difficiles à mener qu'il y eût alors.

Il avait à cette époque un fils qui n'était âgé que de dix-huit ans, celui-là même que notre génération a connu et honoré, l'auteur d'*Abeilard*, le ministre de M. Thiers. M. de Rémusat et sa femme sentirent qu'il fallait laisser leur fils achever à Paris son éducation, se pousser dans le monde et choisir une carrière. La séparation fut douloureuse ; car Mme de Rémusat aimait passionnément ce fils qui devait être plus tard un homme si distingué. Mais nous ne saurions que faiblement compatir à son chagrin. Car c'est à cette heureuse nécessité que nous devons la correspondance que M. Paul de Rémusat publie aujourd'hui avec une piété toute filiale et dont les deux premiers volumes seuls ont encore paru.

C'est un enchantement que cette correspondance. Les historiens la dépouilleront sans doute avec fruit, car nulle part ils ne trouveront des renseignements plus précis et plus pittoresques sur l'état des esprits dans le midi de la France, en 1815. M. de Rémusat, qui était un sceptique, avait une peine infinie à calmer les passions des royalistes surexcités par la victoire. Il était aidé dans cette tâche par sa femme qui s'efforçait de remettre un peu de raison et de sang-froid dans ces cœurs ardents et dans ces cervelles détraquées. Rien de plaisant et de triste tout ensemble comme la peinture qu'elle nous fait de cette société furieuse, où de jolies femmes en minaudant ne parlaient que de fusiller les scélérats de bonapartistes et de couper la tête aux mécontents. Il y a là des scènes d'un comique horrible et navrant, des scènes qui nous seraient incompréhensibles si nous n'avions vu nous-mêmes, de nos yeux, en ces dernières années, à quels excès de sauvagerie et de bêtise l'esprit de parti peut pousser les honnêtes gens qui s'y livrent.

Mais, ce côté de la correspondance, qui plaira mieux aux amateurs des études historiques, n'est pas celui qui nous a le plus sensiblement touchés. Mme de Rémusat était une femme du XVIIIe siècle, égarée dans le nôtre. Elle en avait l'esprit osé, le langage aimable et libre, et cet art délicat de parer la raison de bonne grâce, de la relever d'une pointe de sensibilité. Nous avons les lettres de son fils : chose bizarre ! c'est le fils, un jeune homme de dix-huit à vingt ans, qui affecte l'austérité dans sa conduite, la correction et la dignité dans son style. C'est déjà un doctrinaire en herbe. Il se raidit avec je ne sais quel puritanisme sévère dans le mépris de l'amour et des autres amusements de société qu'il déclare frivoles et indignes d'un homme qui veut faire son chemin. C'est sa mère, sa brave et charmante mère, une cousine de Mme de Sévigné qui, gentiment, avec une grâce et une délicatesse inexprimables de langage, le taquine sur cette sévérité outrée, lui glisse quelques conseils sur la nécessité de plaire aux femmes et sur les moyens d'y arriver. Il y a des lettres d'elle qui sont des chefs-d'œuvre de raillerie douce, de sensibilité mêlée d'agrément. Mme de Rémusat n'a pas, sans doute, l'imagination exubérante, la naïveté et le feu de style de l'inimitable marquise ; mais qu'elle a de bon sens, et comme le bon sens revêt toujours chez elle une forme piquante !

L'inconvénient de ces correspondances, c'est que l'on n'en peut lire une lettre détachée. Il faut commencer par le commencement et lire à la suite. On finit par connaître les mœurs, le

tour d'esprit, les façons de sentir et de parler de chacun des correspondants; on prend intérêt à leurs petites affaires, on vit de leur vie, et chaque lettre s'illumine ainsi des rayons que lui envoient toutes les autres. Et que l'on perd de temps à une pareille lecture! On s'en veut quelquefois de consacrer tant d'heures à entrer dans le ménage d'une personne que l'on ne connaît pas, qui vous est et qui doit vous rester indifférente. Et puis, que voulez-vous? le charme opère. Après une lettre lue, on en prend une autre, et encore une autre, et toutes à la file jusqu'à ce qu'on soit arrivé au bout; et l'on est presque fâché que ce soit fini. Et, après tout, est-ce du temps mal à propos gaspillé que celui qu'on emploie à faire la connaissance d'une femme aimable et de son entourage? Qui a jamais regretté les longues heures dépensées autour du papotage de la divine Mme de Sévigné.

J'aime par-dessus tout, — on le verra, du reste, en suivant de mois en mois cette chronique, — j'aime donc par-dessus tout les moralistes. C'est encore un genre où nous avons toujours excellé, et où nous comptons nombre de chefs-d'œuvre, depuis les maximes de La Rochefoucauld jusqu'aux *Maximes de la vie* de la comtesse Diane, jusqu'au livre de M. Bernard Derosne qui a pour titre : *Types et travers*. L'un et l'autre de ces deux ouvrages, par une coïncidence assez singulière se recommandent au public d'une préface de M. Sully Prudhomme.

M. Bernard Derosne est un La Bruyère pénétrant, délicat et subtil, plus subtil encore par malheur que délicat et pénétrant, qui a appliqué sur quelques-uns des vices et des travers de notre temps la réflexion d'un esprit morose. Il se plaît à démêler les secrets mobiles des actions humaines, et comme il en trouve beaucoup, dont la plupart sont si ténus que c'est à peine si l'on peut les apercevoir, il les saisit du bout aigu de son scalpel, et il les coupe en quatre, et il les subdivise encore, si bien qu'ils ressemblent parfois à ce célèbre cheveu de la sainte Vierge, qui était si fin, si fin, que le moine qui depuis trente ans le montrait au peuple des fidèles n'avait jamais pu le voir lui-même.

C'est là le défaut de ce livre si plein de remarques justes et fines sur les caractères et les mœurs du temps présent. M. Bernard Derosne n'embrasse pas les ensembles; il ne voit pas d'un coup d'œil les grands traits, les traits généraux d'un caractère ou d'une vie. Il ne la peint point d'une touche large et puissante. C'est un analyste minutieux et triste.

Aussi n'a-t-il guère de ces portraits vivants et tout d'une venue comme on en trouve tant dans La Bruyère. Et cependant,

il y en a au moins un dont j'oserais dire que c'est un chef-d'œuvre d'ironie légère et gaie. C'est le portrait de l'homme médiocre qui s'est dit : Je serai un personnage considérable, un personnage célèbre, et qui finit, en effet, par devenir ce qu'il s'était promis d'être.

«..... Il va à tous les enterrements de morts connus, y prend des mines éplorées et dignes, y serre fortement la main de tous les gens qui sont là. Le malheur, du reste, l'émeut toujours. Il a le cœur aimant et il est aimable.

« S'agit-il d'ouvrir une souscription, de recommander telle bonne œuvre à la sollicitude de l'État, de faire les courses, de proclamer dans une Revue que celui-ci, celui-là, et un millier d'autres sont chacun pour son compte et à son tour la plus haute personnification de la littérature contemporaine, il est là, bienveillant, infatigable, chaleureux. D'ailleurs il le déclare. Après le grand art, à qui il a voué un culte passionné, il n'aime rien tant que de louer ceux qui méritent d'être loués; et dans le doute, hardiment, noblement, sans choisir, il loue tout le monde. Aucun sentiment mauvais ou mesquin ne semble avoir effleuré son âme. Il aime la patrie, la république, la sculpture, la peinture, le dévouement, la musique ; il aime enfin, comme il a coutume de le dire lui-même, tout ce qui est grand, tout ce qui est noble, tout ce qui est généreux.

« Il est de ceux qui s'inclinent et jusques à terre devant toute conviction, quand elle est sincère. Il est également de ceux qui affirment avec éclat qu'il ne faut pas se fier aux apparences, ou encore que l'oisiveté est la mère de tous les vices; parfois même il ajoute pour donner plus de mordant à sa pensée : « De tous les vices sans exception. » « Ah! il n'est, lui, ni oisif ni vicieux...! »

M. Bernard Derosne énumère les ouvrages de ce brave cœur et reprend en ces termes :

« Tout cela ne valait pas le diable, mais était inspiré par les plus généreuses intentions. On en sut gré à l'auteur. Quelques-uns même se risquèrent à encourager ces nobles tentatives, où se révélait la plus aimable comme la plus réconfortante philosophie. Il fut heureux de cela. Il l'avoua bonnement. Il aurait pris son parti des critiques adressées à l'écrivain; mais si c'eût été le philosophe qui n'eût pas été compris, il en eût éprouvé un amer chagrin. Ce mélange de modestie et de fierté qu'il faisait paraître lui profita encore. Les plus sceptiques dirent : Il n'a pas l'ombre de talent; mais c'est un si bon garçon!

« C'est en effet le contraire d'un garçon méchant. Aujourd'hui

il est entouré de la sympathie et de la considération universelle. Des jeunes gens et même des jeunes filles viennent lui demander des conseils. Il n'est pas un journal où son nom ne soit cité une ou deux fois par semaine. On l'appelle par son nom tout court. Quand il a la grippe, le public en est averti sur l'heure : « Notre « éminent et sympathique confrère est retenu chez lui par une « légère indisposition ». Il demeure modeste, mais il est et il se sent considérable. »

Ce portrait n'est-il pas délicieux? on ne pourrait lui adresser qu'une critique : c'est qu'il n'est pas, comme ceux de La Bruyère, un de ces portraits généraux, où l'humanité tout entière peut se reconnaître. Le type qu'a décrit M. Bernard Derosne n'existe guère que dans le petit monde des lettres, et il n'y a presque que dans la rédaction des journaux qu'on en sentira la vérité singulière et la grâce piquante. Mais quoi ! les vertus primordiales et les vices capitaux ont été épuisés par les premiers moralistes. Ceux qui viennent après eux sont bien obligés de glaner dans le champ de l'exception. Heureux ceux qui, comme M. Bernard Derosne, rapportent encore quelques beaux épis. Lisez aussi dans ce volume les réflexions de l'auteur sur les jardins, qui favorisent les amours plus ou moins innocentes du cousin et de la cousine. Tout ce chapitre paraîtra peut-être à certains esprits d'un raffinement trop subtil et trop précieux. Mais vous y apprécierez une rare ingéniosité d'esprit et une finesse d'observation tout à fait curieuse.

C'est un livre qui demande à être pris, quitté, repris, lu avec réflexion. La lecture en doit être espacée. Les *Maximes de la vie,* de Mme la comtesse Diane, se peuvent lire d'un trait, si l'on veut. Le volume est court, presque aussi court que les *Maximes* de La Rochefoucauld; plus aisé à comprendre et à goûter. C'est la sagesse humaine distribuée en pilules. Les pilules sont toujours dorées et ne sont que rarement amères.

« Un deuil de convenance est toujours commode : chacun en profite pour éloigner de sa vie ce qui l'ennuyait. L'un ne sort plus, mais reçoit encore; l'autre sort encore, mais ne reçoit plus. Ce sont des vacances noires. »

Tel est le ton de ce moraliste spirituel et aimable. Mme la comtesse Diane n'avait guère écrit ce livre que pour ses amis, qui sont nombreux et choisis tout ensemble. Elle y avait résumé toutes les observations de sa vie. Elle n'aspirait point à la gloire d'auteur, et voilà que le public, le vrai, le grand public, lui a fait une célébrité soudaine, une célébrité de bon aloi. La première

édition de ce volume s'est enlevée en quelques jours; on en prépare une seconde qui ne tardera pas à s'écouler non plus.

Je n'imagine pas que les *Maximes de la vie* de la comtesse Diane atteindront vingt ou trente éditions, comme *Autour du mariage* de Gyp. Mais, dans dix ans, qui lira *Autour du mariage?* Je ne sens pas même, moi, dont c'est le métier, le besoin de vous parler de ce volume, que je connais pourtant fort bien. Non, je n'en ai aucune envie, malgré tout l'esprit qu'y a dépensé l'auteur; mais, en revanche, les délicats garderont dans un coin de leur bibliothèque les *Maximes de la vie* et prendront plaisir, dans un demi-siècle comme aujourd'hui, à déguster une de ces pensées, que Joubert eût comparées à des gouttes de lumière.

En voilà assez pour une fois. Je ne sais encore si le ton de familiarité qui m'est habituel conviendra à la sévérité de la *Revue internationale.* Je ne me rendrai compte de la dissonance, si en effet elle se produit, qu'après avoir revu cet article dans le milieu auquel il est destiné. Je prie, en attendant, les lecteurs de me le pardonner. C'est mon premier pas sur cette scène, et les comédiens savent que l'on a toujours quelque peine à marcher et à parler sur un théâtre nouveau. Le public est d'ordinaire assez aimable pour faire crédit au débutant. C'est ce crédit dont j'ai besoin et que je demande.

Francisque SARCEY.

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

DE L'ENSEIGNEMENT EN GÉNÉRAL, PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE

Par S. F. Lacroix. *A Paris, chez Mme veuve Courcier, quai des Augustins,* 1816.

L'état de l'enseignement est nécessairement lié à celui de nos connaissances, et doit changer quand elles se perfectionnent et s'étendent. Les idées nouvelles font souvent reconnaître entre celles qu'on avait déjà des rapports inaperçus qui doivent en modifier l'enchaînement; c'est donc dans la marche des sciences qu'il faut étudier celle de l'instruction publique. Heureux le peuple chez lequel l'une et l'autre feraient des pas égaux!

Les langues modernes ne furent longtemps que des idiomes barbares, qu'on ne croyait pas propres à exprimer la volonté du gouvernement, ni même les transactions de quelque importance entre les particuliers. Le premier pas à faire dans l'instruction, devait être nécessairement celui qui menait à la connaissance de la langue, jouissant seule du privilège d'être employée aux affaires, et dans laquelle était écrit le petit nombre d'ouvrages où l'on pouvait acquérir l'espèce de savoir alors en vogue; et ces ouvrages ne contenaient que quelques traditions échappées au naufrage général des sciences et des lettres, mêlées indistinctement avec toutes les erreurs et les préjugés qu'enfantent les siècles de barbarie.

Lorsque le goût de l'étude vint animer la solitude des cloîtres, et de là se propager dans le monde, on s'exerça principalement sur des questions oiseuses de théologie et de métaphysique.

L'homme entouré d'une multitude d'objets que la nature a placés sous sa main pour son usage, ou pour servir au développement de ses facultés, et qu'il était de son intérêt d'étudier en détail, a de tout temps cherché à s'élancer hors du monde qu'il habite, pour saisir des notions qui n'offrent aucune prise à sa raison; et le dernier effort de son entendement a toujours été de reconnaître les limites dans lesquelles il est circonscrit.

Les premiers traits de l'histoire des peuples, sont des fables sur la formation de l'univers et sur l'origine des dieux; les premiers efforts pour la restauration des lumières ont eu un objet non moins chimérique; et quand les écrits des anciens ont reparu, au lieu d'y démêler les traces des connaissances qu'on avait perdues, on n'y a cherché que des arguments en faveur des rêveries dont on s'occupait alors exclusivement. On a tourmenté leurs expressions de toutes les manières, pour en tirer des conséquences aussi éloignées du vrai sens, que les hypothèses qu'on vou-

lait étayer l'étaient de la vérité : aussi s'est-on attaché, dans les premiers moments, aux auteurs qui prêtaient le plus à ces illusions. C'est par l'obscurité qui régnait dans ses écrits, par la subtilité de quelques-uns de ses traités, qu'Aristote acquit bientôt dans les écoles cette prodigieuse influence qui retarda si longtemps la naissance de la saine philosophie. Ses titres à l'admiration de tous les siècles furent précisément ceux qu'on ne remarqua point : au lieu de comparer ses traités de physique et d'histoire naturelle avec les phénomènes et les productions de la nature, pour les vérifier et les étendre, ce qui aurait fait revivre l'art d'observer, seul moyen d'acquérir des connaissances utiles, il semblait qu'on eût établi comme un point de doctrine que ce qui n'était pas dans Aristote n'était pas dans la nature; et ce qu'on jugea plus important dans ses écrits, fut sa dialectique, fort ingénieuse sans doute, mais presque toujours superflue, et souvent nuisible dans la recherche de la vérité.

Mais tandis que les écoles retentissent toujours de querelles théologiques, aussi absurdes dans leur objet que ridicules dans leur forme, les romanciers, les troubadours montrent par des productions qui charment leurs contemporains, que les langues vulgaires maniées par le génie, peuvent s'élever à peindre nos sentiments et nos passions, à chanter nos plaisirs et nos peines; ils sont suivis de près par le Dante, Pétrarque et Boccace, qui fixent la langue italienne.

Après la destruction de l'empire d'Orient, les lettres grecques et latines exilées de Constantinople, seul lieu où on les cultivât encore, se réfugièrent en Italie, et de là se répandirent bientôt en Allemagne et en France, lorsque l'imprimerie vint rendre au jour ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain, que le temps avait mutilés, mais qu'il n'avait pu détruire. Rétablis dans leur premier éclat par les travaux des infatigables commentateurs, ils passent dans toutes les mains, et deviennent enfin des livres classiques,

Ce premier pas dans l'enseignement est de la plus haute importance. L'étude assidue des modèles que nous offre l'antiquité, devait, en ramenant parmi nous le goût du beau, c'est-à-dire du vrai, faire sentir combien le corps de doctrine qui composait la philosophie du temps, était vain et ridicule ; mais ce n'était pas tout de l'apercevoir, il fallait oser le dire. L'autorité, toujours tyrannique lorsque ceux qui l'exercent sont ignorants, s'était étendue jusqu'aux matières philosophiques, qui ne sauraient être de son ressort : elle donna en faveur d'Aristote et de ses sectateurs des lettres patentes contre Ramus et la raison. Cependant, malgré tous ces efforts pour le soutenir, l'édifice de la philosophie scolastique devait bientôt s'écrouler.

Déjà les navigateurs avaient pénétré dans les lieux les plus reculés; la découverte du Nouveau-Monde, celle du passage aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, avaient jeté tout à coup dans la circulation une foule d'objets, et dans toutes les têtes une multitude d'idées qu'on ne pouvait comparer à rien de ce qu'on connaissait auparavant. Beaucoup de gens que l'intérêt, plus encore que la curiosité, déterminait à prendre part aux nouvelles entreprises, s'instruisaient uniquement de ce qu'il fallait savoir pour accomplir leurs projets, et employaient pour rendre compte de ce qu'ils avaient observé, la langue qui leur était la plus familière; il se créa donc alors des sciences indépendantes de l'érudition, et dont l'importance s'accrut de jour en jour.

En se découvrant de plus en plus aux regards des hommes, le spectacle de l'univers imprime à leur esprit un mouvement qui les porte à franchir les bornes où l'autorité renfermait la foi ; et le dogme est soumis à l'examen de la raison : mais cette raison, toujours le partage du petit nombre, éprouve dans ses progrès des résistances qui altèrent sa pureté : elle dégénère en enthousiasme, tandis que ses contradicteurs se livrent au fanatisme le plus barbare. Alors s'allume un incendie dont la durée doit embrasser plus d'un demi-siècle, et que des torrents de sang ne pourront éteindre : les passions les plus atroces changent en massacres et en proscriptions ce qui n'aurait dû être qu'une simple discussion philosophique.

Il semble que la nature ait attaché le progrès moral de l'espèce humaine aux crises qui agitent les États, comme souvent elle opère le développement de l'individu par des maladies qui mettent son existence en danger. Les abus frappent les yeux de la froide raison, longtemps avant qu'elle ose ou qu'elle puisse les attaquer ouvertement. Elle n'en triompherait peut-être jamais, si les passions, ardentes à se montrer dès qu'elles en trouvent l'occasion, ne prenaient part au combat. L'effervescence qu'elles excitent, et qui malheureusement dénature presque toujours par des excès les plus sages principes, renverse en même temps les barrières que l'intérêt et les préjugés leur opposent de toutes parts. Mais les excès ne peuvent être que passagers ; bientôt ils s'anéantissent ; et les principes, qui ont laissé de profondes traces font enfin tourner les malheurs des pères au profit de leur postérité.

Si par les troubles qu'ont engendrés leurs opinions, les réformateurs de l'Église, dans le XVIe siècle, ont causé de grands maux, l'indépendance qu'ils ont fait germer dans les esprits a eu aussi d'heureux effets. C'est peut-être leur influence qui nous donna Montaigne et Bacon, les premiers restaurateurs de la vraie philosophie. L'un, en exposant avec une naïveté piquante ses doutes a porté à la superstition et au pédantisme des coups dont ils ne se relèveront pas, quelques efforts qu'ils fassent ; tandis que l'autre, en présentant le tableau de ce qu'il importait véritablement à l'homme de connaître, a placé la base des sciences dans l'observation de la nature, et a jeté les fondements d'un plan d'études avoué par la raison, mais dont l'exécution devait être encore longtemps l'objet des vœux des hommes éclairés.

En vain le philosophe français se plaint du temps qu'on fait perdre aux enfants dans l'étude des langues mortes ; en vain il nous recommande de cultiver d'abord notre langue et celle de nos voisins avec lesquels nous avons un commerce plus fréquent ; on n'en continue pas moins à fatiguer l'enfance de thèmes et de châtiments (1).

En vain Bacon montre aux recherches des savants une série inépuisable de faits à recueillir et d'expériences à tenter, on consacre toujours la plus belle partie de la vie à arranger des mots.

A Montaigne, qui avait ouvert le chemin de la vérité, en répandant sur les questions délicates de la philosophie un doute aussi sage que

(1) Montaigne appelait un collége, une *vraie geôle de jeunesse captive.* (*Essais*, tome I, p. 183, édition stéréotype de Didot.) Le XXVe chapitre du premier Livre, où se trouvent ces expressions, renferme presque tous les principes que J.-J. Rousseau développe avec tant d'éloquence dans *Émile*.

lumineux, succéda Descartes, qui traça dans sa *Méthode*, les règles qu'il fallait suivre pour passer de ce doute à des connaissances plus certaines. S'il s'égara le plus souvent dans leur application, et ne fit presque, en physique et en métaphysique, que substituer des erreurs nouvelles à des erreurs anciennes, il montra comment on pouvait combattre avec succès les unes et les autres; il rendit à la raison ses armes naturelles, dont on l'avait dépouillée pour lui en donner factices, désignées par des noms bizarres (1); et ses écrits français sont les premiers où l'on remarque cette clarté, cette précision, qui ont rendu notre idiome si propre aux sciences.

A cette époque, les découvertes se succèdent si rapidement qu'il serait impossible de les rappeler ici sans sortir des bornes que j'ai dû me prescrire. Le concours des efforts des Copernic, des Kepler, des Galilée, des Pascal, des Newton, des Leibnitz, des Huyghens, secondé par les académies qui s'établissent alors, élève sous le nom de *Philosophie naturelle* un vaste édifice fondé sur les progrès immenses de l'analyse et de la géométrie, et embrassant dans son ensemble, la mécanique, la physique et l'astronomie.

La métaphysique, dégagée par Descartes du jargon inintelligible qu'on lui avait fait parler si longtemps dans les écoles, est rendue accessible à tous les bons esprits par Locke, qui la soumet à des observations précises, faites sur les opérations de notre entendement. Enfin l'anatomie, la médecine, la chimie, l'histoire naturelle reçoivent chaque jour des accroissements qui les rendent de plus en plus importantes pour la société.

D'après le tableau des richesses que les sciences viennent d'acquérir en si peu de temps, qui ne s'attendrait à voir l'enseignement public changer de face?

Les objets d'instruction s'étant multipliés considérablement, il semble qu'on devait chercher à resserrer dans des limites plus étroites, ceux dont on s'occupait en premier lieu, afin de pouvoir en introduire de nouveaux, et qu'il était nécessaire surtout de s'attacher à réunir ceux qui présentaient une utilité plus générale. Ce fut pourtant ce qui n'arriva point en France; l'enseignement public confié exclusivement à l'un des grands corps de l'État, ne pouvait s'enrichir que lentement des découvertes étrangères à l'intérêt ou à la gloire de ce corps, qui résistait d'ailleurs de tout son pouvoir aux opinions dont il avait à craindre l'influence, et qui n'encourageait spécialement que les études propres à étendre son crédit, à augmenter ses richesses. Choisis presque toujours parmi les ministres du culte, ou essentiellement liés à ce culte par la forme de l'institution, les chefs des Universités ne pouvaient sentir que bien faiblement le besoin de modifier des écoles où l'on trouvait tout ce qu'il fallait pour briller dans les discussions théologiques.

La plupart des professions utiles à la société n'existaient pas pour eux; et même ils ne tenaient le plus souvent à la jurisprudence et à la médecine que par des rapports fort accessoires.

Il n'en était pas ainsi dans une grande partie des Universités étrangères. Tandis que l'instruction de la jeunesse demeurait chez nous bornée à l'étude des langues anciennes et d'une philosophie très superficielle,

(1) *Barbara*, *Baralipton*, par exemple.

appropriée seulement à la théologie, ailleurs on donnait les éléments de toutes les sciences, on favorisait également les progrès de chacune.

Cependant vers le milieu du XVIII[e] siècle, il s'éleva de tous côtés un cri général contre l'abus de consacrer presque tout le temps de la jeunesse à la seule étude des langues anciennes, lorsque l'édifice de nos connaissances était parvenu à un tel degré d'étendue, que pour obtenir des succès, même dans une seule branche, il fallait s'y consacrer de bonne heure.

Des plaintes si bien fondées, fortifiées même par l'aveu de plusieurs membres distingués de l'Université, à la tête desquels il convient de nommer Rollin, portèrent les Radonvilliers, les Dumarsais, les Beauzée, les Lebatteux, à s'occuper des moyens d'abréger l'étude des langues anciennes; et l'expérience confirme tous les jours la bonté de leurs méthodes (1).

Le Gouvernement, dans une institution qui l'eût plus honoré si le bienfait n'eût pas été restreint à une caste privilégiée, s'écarta de la routine en faveur des jeunes élèves destinés spécialement à la profession des armes; et associa l'étude des mathématiques, de la physique, de l'histoire et de la langue maternelle, à celle des langues anciennes, renfermée dans de justes limites.

La fondation des *Écoles militaires,* qui remonte bien au-delà des premiers temps de la révolution, fut une grande expérience que l'on fit pour perfectionner l'enseignement public. A cette tentative du Gouvernement en succédèrent beaucoup de semblables dans les éducations particulières; et l'on est en droit d'affirmer qu'il n'y a que l'aveuglement ou la mauvaise foi qui puissent répéter que l'éducation ancienne, parce qu'elle a donné de grands hommes, est exclusivement la seule qui puisse en produire encore.

A mesure que les lumières se répandaient dans toutes les classes de la société, la nécessité de réformer l'enseignement devenait plus évidente, et l'opinion publique sur ce point acquérait tant de force, que malgré son attachement à ses anciens usages, l'Université était obligée de s'en écarter chaque jour. La culture des lettres françaises s'étendait de plus en plus dans les colléges; et c'est à ce progrès que nous sommes redevables d'un grand nombre de poètes élégants et d'écrivains corrects.

On restreignit aussi, dans le cours de philosophie, l'étude de la logique et de la métaphysique, pour donner plus de temps à celle des mathématiques et de la physique.

C'était beaucoup sans doute que des modifications aussi heureuses, mais combien elles étaient encore loin de répondre à ce qu'exigeait l'état de la société! Le petit nombre de sciences dont on donnait une teinture à la fin du cours d'études, devant être nécessairement précédées de toutes les humanités, l'éducation des colléges n'en demeurait pas moins insuffisante dans son ensemble et trop étendue dans ses détails, pour la plupart des jeunes citoyens.

(1) On ne finirait pas si on voulait citer les écrivains antérieurs et étrangers à la Révolution, qui ont émis de justes plaintes contre l'enseignement des colléges; cependant j'indiquerai encore le *Traité du choix et de la méthode des Études*, par Fleury, ouvrage bien remarquable pour le temps où il a été écrit (la première édition est de 1686), l'article COLLÈGE de l'ancienne *Encyclopédie*, l'*Essai d'éducation nationale*, par La Chalotais, les *Mémoires* de Duclos (tome X de ses *Œuvres complètes*, p. 33).

Aussi en voyait-on beaucoup qui, ne cherchant qu'une instruction préparatoire, ou rebutés par la longueur et la sécheresse de l'enseignement, ou arrachés à l'étude par le besoin de pourvoir à leur existence, se retiraient avant d'atteindre à la philosophie, et n'emportaient avec eux que quelques notions très incomplètes de la langue latine, qui s'effaçaient bientôt de leur mémoire.

L'éducation des collèges ne faisait donc rien en faveur de la nombreuse classe de la société, qui, destinée à cultiver les arts, à se livrer au commerce, et assujettie par conséquent à un apprentissage assez long des professions qu'elle doit embrasser, ne peut consacrer à l'étude qu'un petit nombre d'années, et ne cherche que des connaissances appropriées à son objet. Au lieu donc de ne faire cultiver à la jeunesse qu'une seule branche de nos connaissances, il fallait les greffer toutes sur un tronc principal, afin que l'élève partant de ce tronc, pût s'arrêter aux rameaux dont les fruits convenaient le mieux à ses goûts et à ses besoins.

Il fallait qu'en embrassant le système entier des sciences, pour en former un cours d'études complet, les écoles publiques offrissent encore aux jeunes gens dont la fortune ou le temps étaient trop bornés pour qu'ils pussent suivre ce cours, l'occasion de reconnaître à quoi ils étaient propres, ou le genre d'instruction utile à l'état auquel ils se destinaient. On aurait ainsi rapproché des artistes les sciences qui peuvent diriger leur opérations; c'eût été le meilleur moyen de perfectionner l'industrie, car le pays où elle est le plus florissante, est celui où l'instruction partielle est le plus répandue.

Telles étaient les bases sur lesquelles tous les gens raisonnables désiraient que l'enseignement public fût organisé en France, lorsque la révolution amena la suppression totale des collèges et la cessation de l'instruction publique. L'incendie général consuma un édifice qu'il aurait mieux valu sans doute réparer qu'abattre; mais après ce malheur, reconstruira-t-on l'édifice tel qu'il était? et par respect pour le temps qu'il a duré, par l'horreur qu'inspire le fléau qui l'a détruit, s'interdira-t-on des changements dont la nécessité était démontrée, lors même qu'il existait encore? Il n'est pas permis de concevoir une telle idée. Quand on peut mettre à profit les fruits de l'expérience et du temps, doit-on y renoncer volontairement et retourner au point d'où l'on était parti?

La vérité que toutes les passions combattent sans relâche, se fait jour à travers les obstacles qu'on lui oppose de toutes parts, et conserve, au milieu du conflit des opinions, une marche constante et uniforme qui la distingue essentiellement de l'erreur. L'histoire des évènements ne présente qu'une alternative de biens et de maux; celle de nos pensées, qu'un mélange de découvertes et d'erreurs; mais dans l'une et dans l'autre l'observateur éclairé ne peut méconnaître une tendance marquée vers le perfectionnement de la société et l'avancement des sciences. Les réformes salutaires n'appartiennent pas exclusivement à l'époque où elles ont lieu; amenées par la force des choses, elles s'annoncent de bonne heure par un vœu d'abord faiblement exprimé, mais qui, fortifié par le concert de tous les bons esprits, devient un vœu général et donne une impulsion irrésistible.

Ce vœu se manifesta avec énergie dès les premiers jours de la révolution. On vit se succéder à l'Assemblée constituante plusieurs plans vastes et imposants, pour répandre les connaissances et en même temps recu-

ler leurs limites; mais les orages qui survinrent firent renvoyer à des moments plus calmes l'organisation de l'instruction publique; et bientôt les divers partis voulant s'en emparer afin de la diriger vers le but où tendaient leurs efforts, elle acheva de s'anéantir au milieu de cette terrible lutte. Pour la ressusciter, lorsqu'on essaya de renouer les liens de l'ordre social, on fit diverses tentatives que je passerai sous silence, afin d'arriver au plan mis à exécution après l'établissement de la constitution de l'an III. La chute du papier-monnaie et l'étendue des dépenses auxquelles l'organisation actuelle des corps politiques de l'Europe oblige les gouvernements, ayant malheureusement trop bien prouvé que quelqu'importants que soient les résultats du progrès des lumières, la lenteur avec laquelle ils se développent, plaçait presqu'au dernier rang les frais qu'occasionnent les institutions qui les amènent; on ne se livra plus, comme dans quelques-uns des projets précédents, à ce luxe d'institutions, fruit d'un zèle ardent pour la culture des lettres, très convenable à une grande nation qui en tirait la plus belle partie de sa gloire, mais incompatible avec les moyens pécuniaires absorbés par de grandes armées de terre et de mer toujours subsistantes, et par une administration intérieure très compliquée.

La loi du 3 brumaire an IV, qui contient le plan dont je veux parler, ne présente que des dispositions simples, peu dispendieuses, et susceptibles d'améliorations graduelles. Voici l'extrait de ces dispositions.

L'enseignement est partagé en trois degrés; savoir : dans les *Écoles primaires,* les *Ecoles centrales,* les *Écoles spéciales.* A l'égard des premières. où l'on devait enseigner à lire, à écrire, à calculer et les éléments de la morale, tout se réduit aux formes prescrites pour le choix des maîtres, et à la détermination de leur salaire, consistant dans une rétribution payée par les parents des élèves, et dans un logement que le Gouvernement s'engageait à fournir soit en nature, soit en argent. L'administration départementale avait le droit d'exempter de la rétribution le quart des élèves, pour cause d'indigence.

Le titre II de cette même loi porte :

Il y a une École centrale dans chaque département de la République; l'enseignement y est divisé en trois sections.

Il y a dans la première section :

Un professeur de dessin,

Un professeur d'histoire naturelle,

Un professeur de langues anciennes,

Un professeur de langues vivantes, lorsque l'administration départementale aura obtenu pour cette chaire l'autorisation du Corps législatif.

Il y a dans la seconde section :

Un professeur d'éléments de mathématiques,

Un professeur de physique et de chimie expérimentales.

Il y a dans la troisième section :

Un professeur de grammaire générale,

Un professeur de belles-lettres,

Un professeur d'histoire,

Un professeur de législation.

Les élèves ne sont admis aux cours de la première section qu'après l'âge de douze ans; aux cours de la seconde, qu'à l'âge de quatorze ans accomplis; aux cours de la troisième, qu'à l'âge de seize ans.

Il doit y avoir auprès de chaque école centrale, une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales.

Les professeurs des écoles centrales sont élus par un jury d'instruction composé de trois membres dans chaque département.

Outre ces dispositions, la loi en contient encore quelques-unes relatives à des détails concernant la nomination des professeurs, le mode suivant lequel ils pourront être destitués, etc. ; mais elle renvoie à des règlements arrêtés par les administrations départementales et confirmés par le Gouvernement, tout ce qui regarde la forme des cours et la discipline.

Dans ces écoles, chaque élève payait une rétribution qui ne pouvait excéder 25 francs, et dont l'administration départementale avait le droit d'exempter le quart des élèves, pour cause d'indigence.

Enfin les communes qui possédaient dans leur sein d'anciens collèges, étaient autorisées à réclamer auprès du Corps législatif la faculté d'établir à leurs frais des *Écoles centrales supplémentaires*, et ces écoles, organisées sur le modèle des Écoles centrales ordinaires, pouvaient ne renfermer que les parties de l'enseignement déterminées par le vœu des communes qui les réclamaient.

Dans le titre III sont indiquées onze espèces d'Écoles spéciales, savoir :

D'astronomie ;

De géométrie et de mécanique ;

D'histoire naturelle ;

De médecine ;

D'art vétérinaire ;

D'économie rurale ;

Des antiquités ;

Des sciences politiques ;

De peinture, de sculpture et d'architecture ;

De musique ;

Des écoles pour les sourds-muets et pour les aveugles-nés.

L'organisation de ces diverses écoles était renvoyée à des lois particulières. Enfin une des dispositions du titre V, relatif aux encouragements, accordait à vingt élèves, dans chacune des Écoles centrales et des Écoles spéciales, des pensions, dont le *maximum* devait être déterminé par le Corps législatif; et les sujets devaient être nommés par le Gouvernement sur la présentation des professeurs et des administrations départementales.

Après plusieurs tentatives inutiles, qui avaient presque achevé de détruire l'instruction primaire, en cherchant à l'élever, c'était beaucoup se restreindre que d'y borner l'enseignement à la lecture, à l'écriture et au calcul : mais c'était tout ce qu'on pouvait faire ; car pour aller au delà, les hommes n'auraient pas moins manqué que les moyens pécuniaires. Encore, malgré qu'on se fût renfermé dans des limites aussi étroites, la difficulté de mettre les instituteurs en possession du logement que la loi leur accordait, et l'influence que les partis exerçaient ou pouvaient exercer sur leur choix, détournant les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles, n'ont pas permis qu'elles fussent d'aucune utilité, pendant la courte durée de leur existence.

Ce premier degré d'instruction, si nécessaire à la plus grande partie des citoyens d'un État, est, sous tous les rapports, un ministère de con-

fiance, qui ne peut être rempli que par des hommes agréables à la multitude qui les emploie et dont il faut par conséquent laisser le choix entièrement libre, sauf à punir, d'après les lois, l'instituteur qui deviendrait dangereux. Il n'est pas nécessaire de laisser, sous la garantie d'une surveillance convenable, la liberté à quiconque se le propose, d'enseigner ces premiers éléments de nos connaissances, sur lesquels il est impossible d'en imposer longtemps aux gens les moins éclairés; car cette liberté établit entre les instituteurs une concurrence qui réduit leur salaire au plus bas degré possible, et met les parents les plus pauvres en état de faire au moins apprendre à lire à leurs enfants, avantage inappréciable. C'est au temps, qui propage de proche en proche les connaissances utiles et aux gouvernements éclairés, qui savent distribuer à propos les encouragements, à répandre dans la masse des Écoles primaires, quelques écoles d'un genre plus relevé, dont les succès servent d'objet de comparaison, et font descendre jusqu'au plus grand nombre des hommes, les résultats des conceptions heureuses du petit.

C'est du second degré d'instruction que doivent partir ces améliorations; il doit être la véritable source de toute l'instruction publique : servant de base pour s'élever dans les Écoles spéciales jusqu'au dernier terme de nos connaissances, il réagit sur le premier degré, en y rejetant, pour ainsi dire, son *trop plein,* c'est-à-dire, en renvoyant à ce degré, comme instituteurs, un grand nombre des sujets qui n'ont pu s'élever jusqu'à l'autre degré, mais bien supérieurs aux maîtres d'écoles ordinaires (1).

Ce n'est que par rapport aux Écoles centrales que le plan d'instruction, tracé dans la loi du 3 brumaire an IV, a reçu une exécution à peu près entière, au milieu des contrariétés de tout genre, des découragements de toute espèce ; et cependant il a eu des succès marqués dans un assez grand nombre de villes, parmi lesquelles il s'en trouve de toutes les classes, relativement à leur importance et à leur situation. Enfin parurent dans les écoles publiques les principales branches du système des connaissances humaines; et chacune des trois divisions du corps qui, remplaçant les académies, était destiné à conserver et à étendre le dépôt de ces connaissances, eut ses racines dans des institutions répandues sur toute la surface de l'empire (2).

(*A suivre.*)

(1) Le second degré étant donc un véritable centre d'instruction, la dénomination d'*Écoles centrales* n'est pas si mauvaise qu'on l'a prétendu.

(2) L'*Institut national*, organisé pour la première fois par la loi du 3 brumaire an IV, était partagé en trois classes, savoir : la classe *des sciences physiques et mathématiques,* celle *des sciences morales et politiques,* celle *de littérature et beaux-arts.*

L'ESPRIT DE DISCIPLINE
DANS L'ÉDUCATION

Les incidents disciplinaires qui se sont produits au lycée Louis-le-Grand, il y a quelques mois, ont soulevé dans l'opinion publique une émotion que les faits seuls, si regrettables qu'ils aient pu être, ne semblent pas suffire à expliquer. La presse et le Parlement en ont poursuivi l'examen avec insistance, presque avec passion. Tous les motifs ont été allégués, les plus légers comme les plus graves. On a mis en cause les personnes et les choses. Des troubles de même nature avaient éclaté quelques jours auparavant sur divers points de la France, et à Paris même, dans des établissements libres : tout s'est effacé devant la mutinerie du lycée considéré, à juste titre d'ailleurs, dans les traditions universitaires, comme le premier Lycée national. Après avoir exagéré la gravité du désordre, on a amplifié la sévérité de la répression. Il a fallu du temps pour se rendre compte que, si les coupables avaient été frappés comme ils devaient l'être, quelques-uns de l'exclusion de tous les lycées de Paris, un plus grand nombre de l'exclusion du lycée Louis-le-Grand, aucun n'était, comme on l'a répété, empêché de continuer ailleurs ses études (1). Les classes mêmes avaient repris régulièrement leur cours dans les divisions mutinées, — elles ont été interrompues quatre jours à peine, — qu'on se refusait encore à croire que les esprits fussent apaisés. Qu'à plus d'un égard cette agitation de l'opinion ait été factice, il serait difficile de ne pas l'admettre. Mais on ne saurait contester davantage qu'au fond de ces discussions plus ou moins impartiales, plus ou moins élevées, la question qui se débattait était une question d'éducation, ou plutôt la question même de l'éducation. Question grave entre toutes : car si l'instruction contribue à moraliser en élevant et en éclairant l'intelligence, c'est l'éducation proprement dite qui fait le caractère, et c'est du caractère des individus et des peuples que dépend leur vertu. La controverse dépassait donc ici de beaucoup par son importance la cause qui l'avait suscitée. Mais nous ne pouvons songer à nous plaindre ni qu'elle ait duré si longtemps, ni qu'elle ait été parfois si vive, en pensant aux réflexions qu'elle a dû faire naître dans les esprits droits, sincères et vraiment touchés de l'intérêt public.

Parmi les critiques que nous avons recueillies, les unes s'appliquaient aux règlements universitaires, les autres aux principes mêmes sur lesquels repose l'esprit de discipline ; d'autres embrassaient l'éducation publique en général ; d'autre enfin touchaient spécialement l'internat. Sont-ce là bien les causes du malaise dont la mutinerie du lycée Louis-le-Grand ne semble avoir été qu'une explosion, et dans quelle mesure peuvent-elles

(1) Le nombre des élèves exclus de tous les lycées de Paris a été de 12, celui des élèves exclus du lycée Louis-le-Grand de 89. Depuis, un certain nombre ont été admis à rentrer, soit comme externes, soit comme internes.

être invoquées? N'en est-il pas d'autres plus générales et plus profondes? C'est ce qu'il n'est peut-être pas inopportun d'examiner.

I

La critique qui pouvait le moins nous surprendre est celle qui s'adressait aux règlements de l'Université. Il est juste qu'en présence du trouble d'un établissement d'éducation on se demande si les règles instituées pour prévenir ou réprimer les fautes de la jeunesse sont bien en rapport avec l'état moral de la société pour laquelle elles doivent servir à préparer des hommes; il n'est pas moins naturel qu'on recherche si celles des autres pays n'ont rien que nous puissions leur emprunter. Mais il ne semble pas que nous ayons rien à perdre, sous ce rapport, ni à l'examen de notre situation propre ni à la comparaison.

Hâtons-nous de le dire tout d'abord, nous ne voudrions pas pousser la comparaison bien loin. Ces sortes de rapprochements ont toujours quelque chose de spécieux. Chaque peuple a ses usages et une manière de les envisager qui en modifie le caractère. Ainsi en est-il, par exemple, de l'emploi de la force et de ce qu'on appelle les châtiments corporels admis comme base de la discipline.

On sait qu'en Angleterre, malgré les protestations des philosophes, comme M. Spencer (1), des pédagogues, comme M. Bain (2), les châtiments corporels n'ont pas cessé d'être appliqués aux écoliers, enfants ou jeunes gens : quiconque est assis sur le banc d'une classe relève du *flogging*. Un jeune gentleman de six pieds de haut, — raconte, dans une sorte d'autobiographie scolaire, M. Brinsley-Richards (3), — était à la veille

(1) *De l'Éducation intellectuelle, morale et physique* (2e édition), chap. III, p. 178, note. — Cf. p. 214.

(2) *La Science de l'éducation,* chap. V, *Les punitions.* — Cf. chap. IV.

(3) *Sept ans à Éton*, par JAMES BRINSLEY-RICHARDS; Londres, 1883. — Cf dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1883 l'article sur l'*Internat et la vie d'écolier,* de G. VALBERT (V. Cherbuliez). — Voir *De l'Enseignement des classes moyennes et des classes ouvrières en Angleterre,* Rapport présenté à M. le sénateur, préfet de la Seine, par MM. E. MARGUERIN, directeur de École municipale Turgot, et MOTHERÉ, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr et au lycée Charlemagne; Paris, 1864, chap. IV, p. 89 : « Dans la salle des classes de la grande école publique de Winchester, l'enfant qui entre peut lire cette inscription menaçante : « Aut disce, aut discede ; manet sors tertia, cœdi. » Bien qu'on semble ainsi diviser les élèves en trois catégories, ceux qui étudient ceux qui sont renvoyés et ceux qui sont battus, la vérité est que le renvoi n'est pas dans les usages. Le sentiment des hommes de l'enseignement est qu'il faudra maintenir les punitions corporelles tant qu'on ne se décidera pas à l'expulsion des élèves trop endurcis pour être sensibles à des punitions plus douces. Du reste, l'opinion qui attache aux châtiments corporels une idée de dégradation ne fait que de naître en Angleterre. » — Voir aussi *De l'Enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse,* Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par MM. J. DEMOGEOT, agrégé de la Faculté des lettres de Paris, et H. MONTUCCI, professeur agrégé au lycée Saint-Louis; Paris, 1868, chap. VII, p. 41 : « Le principal seul a le droit et le devoir de frapper, et il s'en acquitte en personne. Mais, dans la plupart des cas, il fouette de confiance tout enfant qui lui est envoyé par un professeur. Dans certaines écoles il y a un registre de punitions : l'enfant dont le nom y apparaît trois fois est fouetté sans rémission. Au troisième avertissement, le pantalon est supprimé. »

de quitter le collège; il avait acheté une commission dans la cavalerie et devait rejoindre le régiment dans dix jours au plus tard ; son uniforme était prêt. Dans l'ivresse de son affranchissement, il eut le malheur de faire des libations trop copieuses : avant son départ, il dut subir douze coups d'étrivières. Dans certains établissements, on a remplacé le fouet par la baguette : fouet ou baguette, c'est toujours la force substituée aux moyens de persuasion ; et personne ne songe ni à s'étonner ni à se plaindre. M. Brinsley déclare qu'à la première exécution dont il fut témoin le cœur lui sauta dans la poitrine. « Quand je vis la victime, un enfant de dix ans, à la chevelure bouclée, à la peau blanche dont le seul défaut était de trop aimer à rire, s'agenouiller, le pantalon détaché, sur le gradin du billot, et que j'entendis six coups s'abattre et retentir. en faisant le même bruit que si l'on eût versé six grands baquets d'eau, je pensai m'évanouir ; ce que j'éprouvai alors, je ne l'ai ressenti qu'une fois dans ma vie, lorsque j'assistai à la pendaison d'un homme. » Au bout de peu de temps, il ne lui déplaisait pas de voir donner le fouet à n'importe qui, et il ne lui en coûtait pas trop de le recevoir lui-même. Il y a cinquante ans, la suppression du flogging ayant été agitée, ce furent les élèves qui en demandèrent le maintien (1).

En Allemagne, où tout se raisonne, la question de la bastonnade est discutée périodiquement. Depuis trente ans, elle est revenue cinq fois dans les assemblées générales où les chefs d'établissements délibèrent sur les sujets d'intérêt commun. Quelques-uns seraient disposés à préférer le soufflet au bâton. D'autres voudraient restreindre l'application de la peine, quelle qu'elle soit, aux élèves des deux classes inférieures, tout au plus à ceux des classes moyennes. On s'entend, d'ailleurs, pour demander que le bâton ne soit jamais sous la main du maître ; il doit être déposé dans la salle de conférences des professeurs ou dans le cabinet du directeur ; c'est là qu'en cas de besoin il faudra l'aller chercher. On se demande, d'autre part, si la peine doit être administrée sur-le-champ ou après délibération du corps professoral, avec ou sans l'autorisation du chef de l'établissement, en présence des camarades du coupable ou à huis clos, par le professeur de la classe ou par un domestique, ou enfin par le père, dûment averti. Les avis inclinent dans le sens des tempéraments, mais il ne s'agit que de tempéraments. L'opinion générale est que, si la bastonnade est un moyen de discipline regrettable, c'est un moyen nécessaire. Ceux qui la condamnent en principe font leurs réserves sur l'application. C'est tout particulièrement la doctrine courante pour le soufflet. On reconnaît que les lois scolaires n'en permettent point l'usage ; on croit qu'il est indispensable de le conserver. Telles sont les conclusions des Assemblées de Westphalie (1851), de Poméranie (1861), de Saxe (1874), de Prusse (1871 et 1880) (2).

(1) Demogeot et Montucci, *De l'Enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, p. 41-42.

(2) Voir dans le *Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, t. II (année 1881), p. 437 : les *Assemblées de Proviseurs et l'Éducation dans les établissements secondaires de Prusse*. — Cf. F. Buisson, *Rapport sur l'Instruction primaire à l'Exposition universelle de Vienne en* 1873, chap. v, § 7 : « Les règlements les plus récents de la Prusse autorisent, en les réglant, les corrections manuelles dans les écoles. Ceux du grand-duché de Saxe-Weimar (1873) et du Mecklembourg-Schwerin (1873) interdisent expres-

Ce n'est pas nous flatter que de dire que la seule idée de ces discussions répugne à nos habitudes d'esprit. Pour retrouver dans l'histoire de notre éducation quelque chose qui s'en rapproche, il faut remonter en plein XVI[e] siècle, jusqu'aux invectives d'Érasme (1), de Rabelais (2), Montaigne (3) contre les barbarifiques traitements dont ils ont été témoins ou victimes. Encore doit-on ajouter que ce maître de Saint-Paul, dont Érasme a tracé le terrifiant portrait, était un principal anglais (4), et que, si Montaigne, avec son imagination qu'exalte parfois le plaisir de peindre les choses, nous représente les classes jonchées de tronçons d'osier sanglant, il reconnaît lui-même qu'en son bas âge il n'a « tasté des verges qu'à deux coups, et bien mollement » (5). Mais ces exagérations mêmes profitaient à la cause qu'il fallait gagner. Prise dans ses traits généraux, la discipline du moyen âge semble tenir, en France comme ailleurs, dans le titre donné par l'abbé Rathier, plus tard évêque de Vérone, à une sorte de rudiment qu'il avait composé pour faciliter l'intelligence de la grammaire aux écoliers : *Serva dorsum*, moyen de sauver son échine (6). Si la voix de saint Anselme (7), de

sément de donner des soufflets et des coups de poing, mais autorisent la correction avec une canne flexible, non pas tant que l'élève est à sa place, mais sur l'estrade; non pas pendant la classe, mais à la sortie ou dans la récréation; les mêmes règlements croient nécessaire de défendre à l'instituteur de faire découvrir le corps pour exercer la peine corporelle. Enfin il paraît que la vue seule de l'instrument de correction suffirait à inquiéter les élèves, car il est très expressément recommandé de ne pas se servir de la même canne pour montrer à la carte ou tableau noir. L'instruction pour les directeurs d'école à Munich (3 mars 1873) prévoit, outre la mise au cachot, des corrections corporelles qui seront infligées, sur l'ordre du directeur, par le domestique attaché au service matériel de l'école. A ces documents on pourrait ajouter des citations de plusieurs traités de pédagogie où se trouve développée *ex professo* la théorie de la nécessité des corrections manuelles. Un seul exemple peut suffire ; les directeurs d'écoles publiques de Dresde ont inséré en tête des programmes de 1874 une consultation de dix grandes pages sur cette question ; ils y soutiennent que la correction physique est indispensable ; ils s'expliquent fort au long sur les précautions à prendre, sur l'instrument à préférer, sur la partie du corps qu'il convient de frapper. Ils revendiquent enfin pour l'instituteur le droit de frapper même les grandes filles, à condition que les coups tombent sur le dos. (On sait qu'en Allemagne et en Autriche les classes de filles comme les classes de garçons sont généralement tenues par des instituteurs.) »

(1) « Gallis litteratoribus, secundum Scotos, nihil est plagosius. Hi moniti respondere solent eam nationem non nisi plagis emendari. » (*Declamatio de Pueris ad virtutem ac literas liberaliter instituendis idque protinus a nativitate.*) — Cf. *De conscribendis Epistolis*, chap. XI, *De emendando.*

(2) Liv. I, chap. XXXVII. « Tempeste feut un grand fouetteur d'escholiers au collège de Montagu. Si par fouetter paovres petits enfans, escholiers innocents, les pédagogues sont damnés, il est, sus mon honneur, en la roue d'Ixion, fouettant le chien Courtault, qui l'esbranle. »

(3) *Essais*, I, 25.

(4) On croit qu'il s'agit du docteur Colet, maître de l'école de Saint-Paul. (J. Demogeot et H. Montucci, *Rapport sur l'Enseignement secondaire*, etc., p. 40.)

(5) *Essais*, II, 8.

(6) Voir *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 374.

(7) *Eadmeri Cantuariensis monachi ordinis S. Benedicti libri duo de Vita S. Anselmi*, p. 7 et 8. — Voir Ch. de Rémusat, *Saint Anselme de Canterbury*, chap. V, p. 63-64 : « Un jour, un abbé renommé par sa piété s'entretenait avec

Gerson (1), de Lanfranc et de plus d'un autre bon maître recommandant la vigilance, la patience et la douceur envers les enfants, ne s'était pas tout à fait perdue dans le désert, on trouvait plus simple généralement d'appliquer un mode d'éducation qui demandait moins d'efforts. A partir du XVI[e] siècle, le fouet cesse au moins d'être le principal instrument de discipline (2). Son efficacité est ouvertement mise en doute. On répète avec Montaigne « que ce qui ne peult se faire par la raison ne se faict jamais par la force, et qu'il ne s'est vu austre effet aux verges, sinon de rendre les âmes plus lasches ou plus malitieusement opiniastres » (3). Les Jésuites, qui en maintiennent l'emploi dans leurs écoles, ne s'en servent qu'avec discrétion, et regarderaient comme un déshonneur pour un membre de la Société d'appliquer lui-même la peine : c'est un correcteur spécial qui est chargé de cette besogne servile (4) « Il y a plusieurs autres voies que le fouet pour ramener les enfants à leur devoir, dit un des chefs de l'Oratoire, le Père Lamy ; une caresse, une menace, l'espérance d'une récompense ou la crainte d'une humiliation font plus d'effet que les verges (5). » Les maîtres de Port-Royal voudraient que les enfants n'eussent jamais ouï parler de férules et de coups (6). Si Rollin hésite à prononcer l'anathème contre un système de violence « qui avilit et ne corrige point », c'est moins par égard pour ceux qui n'y avaient pas renoncé, bien qu'il fût capable de ce scrupule, que par respect pour un texte de l'Ecclésiaste qui les autorise; au fond, tous ses sentiments protestent. Le fouet lui paraît, en matière d'éducation, ce que sont les poisons en médecine : il n'y faut recourir qu'à

saint Anselme de leur état et de la difficulté de discipliner les enfants élevés au monastère. « Ils sont pervers et incorrigibles, disait-il; cependant nous ne cessons de les battre nuit et jour, et ils deviennent toujours pires. » — « Vous ne cessez de les battre, dit Anselme ? Et quand ils sont adultes, que deviennent-ils? » — « Hébétés et brutes, répondit l'abbé. » — « Que diriez-vous, reprit Anselme, si, ayant planté dans votre jardin un arbre, vous le comprimiez ensuite de manière à l'empêcher de déployer ses rameaux ? Ces enfants vous ont été donnés pour qu'ils croissent et se fortifient, et vous les tenez dans une si rude contrainte que leurs pensées s'accumulent dans leur sein et n'y prennent que des formes vicieuses et tourmentées. Nulle part autour d'eux la charité, ni la piété, ni l'amour; dans leur âme irritée croissent la haine, la révolte et l'envie. Ne sont-ce pas des hommes pourtant? Leur nature n'est-elle pas la vôtre? et voudriez-vous qu'on vous fît ce que vous leur faites? Vous les battez. Mais est-ce seulement en battant l'or et l'argent que l'artiste en forme une belle statue? » Cf. LANFRANC, *Epist.*

(1) *Blanditiis magis quam terroribus parvuli capiuntur*, dit GERSON dans son traité *De Parvulis trahendis ad Christum*; et ailleurs : *Ne pueri cædantur verberibus; minime iracundus sit præceptor; quam rari sint boni magistri cogitare stupor est.*

(2) Voir BUDÉE, *De Studio recte instituendo*, chap. XI; PHILADELPHIE, *De Educatione liberorum*, I, 10; ÆNEAS SYLVIUS, *De liberorum Educatione*, p. 967 SADOLET, *De Liberis instituendis*, p. 347.

(3) *Essais*, II, 8.

(4) *Ratio studiorum*, p. 107 et 129. -- Voir G. COMPAYRÉ, *L'Orbilianisme ou l'usage du fouet chez les Jésuites.*

(5) *Entretiens sur les sciences*, 1[er] entretien, p. 207. — Voir HAMEL, *Histoire du collège de Juilly.*

(6) *De l'Éducation chrétienne des enfants*, par M. VARET (1666), p. 140-144 — Cf. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, liv. IV.

l'extrémité dernière. En le laissant à la disposition du Principal, il l'interdit aux maîtres, dans la crainte qu'ils n'en usent mal (1).

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le premier *Règlement rédigé pour les exercices intérieurs des Collèges,* le règlement de Louis-le-Grand (1769). Ce document, qui ne comprend pas moins de 240 articles, ne fait pas mention des peines corporelles; le mot n'y est même pas prononcé. « Comme le bien de l'éducation ne consiste pas tant à corriger les fautes des jeunes gens qu'à les prévenir, autant qu'il sera possible, » y lisons-nous, « tous les maîtres se feront de leur exactitude et de leur surveillance un premier moyen de faire éviter à leurs élèves les fautes que leur négligence pourrait occasionner..... Ils n'useront de sévérité qu'après avoir épuisé tous les moyens qui peuvent faire impression sur une âme honnête et sensible. » On sent que le bon sens de Voltaire et l'imagination émue de Rousseau ont fait leur œuvre. L'esprit de 1789 pénètre les mœurs scolaires comme tout le reste. Les règlements qui, tant pour les Écoles que pour les Collèges, datent de la Révolution, portent la marque d'une pédagogie parfois gâtée par l'emphase, mais saine et éclairée. A la férule est substitué un système d'avis préventifs, de réprimandes mesurées, de légers surcroîts de travail.

En donnant à ces prescriptions la précision d'un ordre du jour militaire, le Statut du 19 septembre 1809 n'en change pas le caractère sage et humain. Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves sont, suivant la faute : 1° les arrêts, qui consistent à être placé pendant la récréation à l'extrémité de la cour, sans pouvoir sortir d'un cercle donné, avec défense pour le coupable de jouer et de parler à ses camarades; 2° la table de pénitence; 3° une tâche extraordinaire pendant la récréation; 4° la privation de l'uniforme, remplacé par un habit d'étoffe grossière et d'une forme particulière : punition qui ne permet pas à l'élève à qui elle est infligée de marcher dans les rangs; 5° la prison (2). Quant aux coups, le maître qui s'en rendrait coupable serait justiciable des tribunaux universitaires; le Code ajoute qu'il peut être responsable civilement (3). Peu à peu, dans l'usage, les articles qui étaient de nature à porter atteinte à la santé de l'enfant ou qui semblaient avoir un caractère de puérilité ont été eux-mêmes supprimés : telles la table de pénitence, la privation de l'uniforme et la prison.

Enfin le règlement du 7 avril 1854, — celui qui est en vigueur au-

(1) Traité des Études, *Du Gouvernement intérieur des classes et des collèges,* chap. I, 1re partie, art. 5, § 1. — Cf. § 2, *in fine.* — Locke ne peut se décider non plus à condamner les châtiments corporels; voir *Quelques Pensées sur l'éducation,* traduction de M. Compayré, sect. III, nos 43 à 51 ; VIII, nos 78 à 80, 83 à 87; XII, no 107; XXIV, no 147. « Il n'y faut recourir, dit-il (sect. IV, no 52), que rarement et surtout dans les grandes occasions, dans les cas extrêmes. » — « Ce qui est certain, dit-il ailleurs (sect. VIII, no 78), c'est que les châtiments corporels, quand ils ne font pas de bien, font beaucoup de mal. S'ils n'atteignent pas l'esprit et n'assouplissent pas la volonté, ils endurcissent le coupable. » — Mme de Maintenon s'inspirait du même esprit, lorsqu'elle écrivait aux Dames de Saint-Cyr : « Ne point corriger mollement les enfants, mais user rarement du fouet, et quand on le donne, le faire pour toujours, afin qu'on ne recommence pas. » (*Maximes sur l'éducation.*)

(2) Art. 92, 93 et 94.

(3) *Code civil,* Liv. III, Tit. IV, art. 1382-1384.

jourd'hui, — écarte toutes les formes de souffrance matérielle et réduit les peines à des privations de satisfaction graduées. Les voici dans leur ordre, qui mérite d'être rappelé. Ce sont : 1° la mauvaise note; 2° la retenue avec tâche extraordinaire pendant une partie de la récréation; 3° la retenue avec tâche extraordinaire pendant une partie du temps destiné à la promenade ; 4° l'exclusion momentanée de la classe ou de la salle d'étude ,avec renvoi devant le Proviseur ; 5° la privation de sortie chez les parents; 6° la mise à l'ordre du jour du lycée; 7° les arrêts avec tâche extraordinaire dans un milieu isolé, sous la surveillance d'un maître; 8° l'exclusion du lycée (1). Ajoutons que, tout récemment, la peine des arrêts en lieu isolé vient d'être supprimée, le danger de la séquestration auquel elle expose l'élève ne paraissant pas compensé par l'avantage des réflexions salutaires qu'elle a pour objet de lui inspirer (2). Ajoutons aussi que, pour mieux assurer l'équité distributive et marquer le degré, les quatre dernières punitions du règlement de 1854 (c'est un judicieux emprunt fait au statut de 1809) ne doivent être prononcées que par le chef de l'établissement (3); et que la plus grave de toutes, l'exclusion, ne devient définitive qu'après approbation du recteur, si l'élève est pensionnaire libre, après approbation du ministre, s'il est boursier (4). Les tâches extraordinaires elles-mêmes, dont disposent les maîtres et les professeurs, peuvent être soumises à une revision du proviseur, et elles sont déterminées de telle sorte que l'enfant ne succombe jamais sous une charge décourageante (5).

Tel est l'exposé sommaire des principes qui régissent notre éducation et des règlements qui en sont sortis. Sans prétendre que l'esprit de mesure et de prévoyance qui a inspiré ces règles soit toujours compris, même aujourd'hui, comme il doit l'être, on est en droit de dire, à ce qu'il semble, d'abord qu'elles sont faites, comme toutes les bonnes lois, pour les gouvernés, non pour les gouvernants; ensuite que, compatissantes à l'enfance sans faiblesse, fermes sans rigueur, préventives plutôt que répressives, elles ont pour objet essentiel l'effet moral à produire. Notre but est d'élever l'enfant, au sens le plus noble du mot. L'une des premières préoccupations des conseils de professeurs, créés par l'arrêté du 10 octobre 1782, a été de se rendre compte, dans cet esprit, du système des punitions en usage, d'examiner leur appropriation à la faute, à l'âge, au caractère, de faire la part des traditions de l'établissement, des habitudes des familles, de se créer, en un mot, dans la règle commune une règle bien adaptée à chaque maison. Les procès-verbaux de ces délibérations font honneur aux maîtres qui y ont pris part, comme aux proviseurs qui les ont dirigées (6).

GRÉARD,

Membre de l'Institut,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

(A suivre.)

(1) Art. 1er.
(2) Circulaire du 2 mai 1883.
(3) Art. 1er.
(4) *Ibid.*
(5) Art. 3. — Voir la circulaire interprétative du 7 avril 1854.
(6) Voir le *Résumé des procès verbaux des réunions des professeurs du lycée Condorcet pendant l'année scolaire* 1882-1883. (Paris, imprimerie Seringe, 1883.)

LA SESSION D'HIVER

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La dernière session du Conseil supérieur a été fort courte.

Au bordereau des affaires qui lui étaient soumises figuraient pour l'*Enseignement supérieur* quatre projets sans grande importance et qui n'ont donné lieu à aucune discussion :

1° Un projet de règlement relatif à la présidence des sessions d'examen dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Ce projet, abrogeant les articles 1er (§ 2) et 3 du règlement du 31 janvier 1874, interdit la présidence des examens aux directeurs des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires, la réservant exclusivement aux professeurs des Facultés de médecine, des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie et des écoles supérieures de pharmacie.

2° et 3° Deux projets relatifs, l'un aux concours annuels dans l'école de droit d'Alger, l'autre aux concours annuels entre les élèves qui aspirent aux certificats d'études institués pour l'Algérie et décernés par l'école préparatoire de droit d'Alger. Le premier a pour but de permettre aux lauréats de deuxième année de l'école d'Alger qui ne confère que le diplôme de bachelier en droit, de bénéficier près des Facultés de la métropole de la totalité des immunités concédées par le décret du 27 décembre 1881. Le second institue, dans l'esprit des règlements de décembre 1881, et de janvier 1882, les concours en usage depuis deux ans à l'école de droit d'Alger entre les élèves qui suivent l'enseignement préparatoire aux deux certificats d'études de droit administratif, législation algérienne et coutumes indigènes.

4° Un projet relatif à l'application du décret du 18 décembre sur la licence en droit. Il oblige les étudiants en droit qui, ayant passé le deuxième examen de baccalauréat d'après le régime antérieur au décret du 18 décembre, n'auront pas subi le premier examen de licence (ancien régime) au 1er novembre 1884, à subir un examen complémentaire sur les matières de droit romain enseignées en seconde année et sur l'économie politique, avant d'être admis à se présenter à l'examen de licence (nouveau régime).

Enseignement secondaire. — Après avoir encore allongé, non sans quelques hésitations, la liste déjà longue des collèges qui se transforment en lycées (Ajaccio), ou bien la liste des collèges et lycées de jeunes filles (collège de Vic-Bigorre, de Vitry-le-François, lycée de Toulouse), le Conseil a abordé de plus graves questions.

C'est d'abord un arrêté qui, répondant au vœu unanime des présidents des jurys de l'agrégation et du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, supprime, à partir de 1884, l'usage du dictionnaire dans les compositions écrites. On a pensé que cette suppression permettrait aux jurys de s'assurer plus aisément de la solidité des connaissances du candidat, écartant tous ceux qui ne se montreraient pas capables de traduire couramment, sans aucun secours, des morceaux de force moyenne, à peine plus difficiles que ceux qu'ils expliquent tous les jours en classe.

La discussion la plus importante de la session a porté sur la question des examens à instituer pour le recrutement et le classement du personnel enseignant des lycées et collèges de jeunes filles. Y avait-il lieu de créer plusieurs degrés d'examen? Convenait-il d'établir une agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles? C'est chose jugée maintenant : il y aura deux degrés d'examen : 1° un certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles; 2° une agrégation du même enseignement; les deux examens pouvant être passés à un an d'intervalle. Cette solution n'était pas du goût de tout le monde; et la nouvelle agrégation n'existe guère que par suite de l'impossibilité où ceux qui en combattaient l'institution se sont trouvés de faire agréer au Conseil une dénomination plus modeste. Au surplus, ce n'est peut-être qu'une querelle de mots; et tout est bien, si les jurys chargés de conférer cette agrégation se souviennent que, les agrégées dans la hiérarchie du personnel féminin ayant le pas sur les licenciées ès sciences ou ès lettres, les épreuves de l'agrégation nouvelle doivent être d'une force au moins égale à celles de nos licences universitaires.

L'examen du certificat d'aptitude comprend : 1° 4 épreuves écrites durant quatre heures chacune : langue française, littérature ou morale, histoire, langues vivantes; 2° 5 épreuves orales, lecture d'un texte français avec commentaire, leçon d'histoire (une demi-heure), interrogation, sur la géographie, sur la morale, sur les langues vivantes. On a restreint aux trois siècles qui s'écoulent, de 1515 à 1815, la période dans laquelle seront prises la composition et les leçons d'histoire. D'autre part, le ministre indiquera chaque année les ouvrages dans lesquels seront choisis les textes à expliquer.

Pour l'ordre des sciences, 4 compositions écrites, dont 1 de morale ou de littérature, 5 interrogations dont 2 sur les langues vivantes et sur un texte français.

Le projet primitif, amendé non sans peine, comportait une épreuve spéciale de diction (principes de la diction). Le Conseil a pensé qu'il suffisait d'indiquer d'une manière générale qu'il serait tenu compte de la diction dans les épreuves orales.

Pour le concours d'agrégation, dans l'ordre des lettres, 4 compositions écrites; 6 épreuves orales, dont 3 leçons (histoire, géographie, morale), 1 correction de devoir, 1 lecture avec commentaire, 1 interrogation sur les langues vivantes. A toutes ces épreuves on applique le principe de la préparation en lieu clos, sans autre secours qu'un dictionnaire d'histoire et de géographie. Dans l'ordre des sciences, 4 compositions écrites dont 1 littéraire, et 4 épreuves orales, soit 3 leçons et 1 interrogation (langues vivantes).

Épreuves écrites, textes à expliquer, leçons porteront sur des sujets

ou seront choisis dans les ouvrages compris au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Là encore, il est spécifié que le jury « *tiendra compte, dans ses appréciations, des aptitudes des aspirantes, au point de vue de la diction* ».

Enfin l'arrêté, élaboré en conseil, qui règle les conditions d'admission à l'École de Sèvres laisse subsister une épreuve spéciale de diction, ainsi définie par le programme que l'administration vient de publier dans les n°s du 7 et du 8 janvier 1884:

Épreuve de diction. — Analyse, au point de vue de la diction, d'un morceau littéraire ou scientifique.

Lecture à haute voix. — Il sera tenu plus de compte dans cette épreuve de la simplicité dans la manière de dire, de la justesse d'intonation, de l'articulation, que du timbre et de la force de la voix.

Pour l'*enseignement primaire,* le seul projet qui ait abouti est celui qui vise la préparation des directrices d'écoles maternelles et enfantines dans les écoles normales d'institutrices. La première conséquence qu'il entraîne, c'est la suppression de l'école Pape-Carpentier, fondée, il y a deux ans, à Sceaux pour remplacer l'ancien cours normal de la rue des Ursulines. Il est bien difficile d'apprécier dès maintenant la valeur des arguments qui peuvent justifier cette résolution votée, sans discussion, par le Conseil dans sa cinquième et dernière séance.

En dehors de tous ces règlements d'administration, l'événement capital de la session, c'est le vote par lequel, dans sa séance du 28 décembre, et à la majorité de 28 voix contre 23, après un débat d'une portée tout à fait exceptionnelle, le Conseil s'est déclaré compétent pour recevoir les appels de décisions de conseils départementaux faisant opposition à l'ouverture d'écoles primaires libres.

Cette déclaration clôt d'une manière remarquable la longue série des travaux auxquels depuis 1880, le Conseil supérieur s'est livré avec une activité à laquelle M. Berthelot, vice-président, a rendu pleine justice.

I. M.

Voici la substance de l'allocution de M. Berthelot, à laquelle il a été fait allusion dans le compte rendu qui précède :

M. B. déclare au nom du ministre la session close. Il ajoute que cette session est la dernière qui sera tenue par le Conseil actuel, ses pouvoirs expirant au mois d'avril 1884. Il rappelle en quelques mots l'œuvre accomplie par le Conseil : La réorganisation de l'enseignement primaire sur des bases purement civiles, pour les garçons et pour les filles; l'établissement de ses nouveaux programmes, et particulièrement de ceux de l'instruction civique; les diplômes et certificats d'études de divers degrés avec les programmes correspondants; les Écoles normales pour les instituteurs et pour les institutrices développées et fondées sur des bases plus larges qu'autrefois; la constitution de l'enseignement primaire supérieur pour les deux sexes. Il y a eu là un travail de réorganisation immense, préparé par M. Buisson avec un zèle infatigable, revisé par la section permanente et auquel le Conseil a donné le concours de ses lumières et l'autorité de son approbation : M. Ferry a l'honneur d'avoir dirigé et

accompli, avec une hauteur de vues et une énergie incomparables, cette œuvre qui marquera son nom dans l'histoire.

La réforme de l'enseignement secondaire des garçons, sous sa double forme d'enseignement classique et d'enseignement spécial, dans ses programmes et ses examens, ainsi que la fondation de l'enseignement secondaire des filles, enseignement si fécond en conséquences pour l'avenir de nos institutions républicaines, représentent une œuvre non moins considérable, exécutée sous la direction de M. Zevort.

L'enseignement supérieur, où le rôle de l'initiative individuelle des professeurs joue un rôle prépondérant, n'avait pas besoin de réformes aussi grandes que ses deux congénères : le rôle du Conseil s'y exerce d'ailleurs à un moindre degré. Ce n'est donc pas ici qu'il conviendrait de rappeler en détail l'organisation des conférences des Facultés et celle des nouveaux travaux de laboratoires, réalisées par M. Dumont, et qui jouent un si grand rôle dans la constitution nouvelle de notre système d'études supérieures. Le Conseil s'y est associé dans la mesure de ses attributions et de nombreux décrets et arrêtés ont été pris par le ministre, conformément à ses avis.

En somme l'œuvre du Conseil actuel a été très grande, plus considérable peut-être que celle d'aucun des Conseils de l'instruction publique qui l'ont précédé : chacun de ses membres doit regarder comme une gloire et un honneur durable la part qu'il a prise à l'accomplissement de cette œuvre nationale.

LE BUDGET
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DEVANT LES CHAMBRES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 3 *décembre* 1883

M. le président. — Je mets aux voix le chapitre 1[er] : « Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 729,100 francs. »

(Le chapitre 1[er] est mis aux voix et adopté.)

« Chap. 2. — Matériel de l'administration centrale, 172,900 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 3. — Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique, 425,700 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 4. — Services généraux de l'instruction publique, 409,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 5. — Administration académique, 1,851,650 fr. »

M. le président. — « Chap. 6. — Facultés. — Professeurs suppléants. — Chargés de cours. — Administration, 5,669,525 fr. »

M. le sous-secrétaire d'État de l'instruction publique et des beaux-arts. — Messieurs, le chiffre proposé par la Commission pour le chapitre 6 est de 5,669,525 fr. Dans ce chiffre figure pour 55,050 fr. un crédit destiné à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger.

Or, ce crédit doit être divisé en deux parties.

Jusqu'à concurrence de 48,250 francs, il s'applique au personnel enseignant.

Le surplus, de 6,800 francs, est affecté au personnel auxiliaire, c'est-à-dire aux agents et employés secondaires.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de réduire de 6,800 francs le total du chapitre 6, qui ne comprend que le personnel enseignant, et de reporter une somme égale, 6,800 francs, au chapitre 7, qui concerne le personnel auxiliaire.

Le total du premier de ces chapitres ressortira ainsi à 5,662,725 fr.

M. le président. — La Commission est d'accord avec le gouvernement?

M. le rapporteur. — Parfaitement, monsieur le président.

M. Frédéric Passy. — Je demande la parole. Je désire présenter un amendement.

M. le président. — Vous pouvez me le remettre; mais M. Compayré a présenté un amendement qui est ainsi conçu :

« Rétablir la proportion entre les quatre classes des professeurs de Facultés telle qu'elle a été fixée par le décret du 12 février 1881.

« Et, à cet effet, augmenter le chapitre 8 de la somme de 13,000 fr. Facultés des sciences : 2,000 fr.; Facultés des lettres : 11,000 fr.). »

M. Compayré. — Messieurs, l'amendement que j'ai présenté et que je vous demande la permission de défendre en quelques mots, tend simplement à assurer l'exécution du décret du 12 février 1881, qui règle l'avancement et le traitement des professeurs de Facultés de province. Je ne voudrais pas essayer, cette année, de vous demander des créations nouvelles. Mais il est de notre devoir de mettre l'administration du ministère de l'instruction publique en mesure de tenir les engagements qu'elle a précédemment contractés.

Or, d'après le décret du 12 février 1881, les professeurs des Facultés de province ont été répartis en quatre classes. Il y en a un dixième dans la première classe, un autre dixième dans la seconde classe, cinq dixièmes dans la troisième classe, et trois dixièmes dans la quatrième.

Depuis le jour où le règlement a été fait, le nombre des professeurs a augmenté pour les Facultés des lettres.

A l'époque où il a été élaboré, il n'y avait, pour ces Facultés, dans les départements, que 87 professeurs.

Aujourd'hui, par suite de la création de nouvelles chaires ou du dédoublement des anciennes, il y en a 94; de telle sorte que la répartition proposée par le gouvernement et la Commission du budget n'est plus conforme aux règles qui avaient été fixées et visées par le décret du 12 février.

En effet, si vous voulez bien vous reporter au projet de budget, page 1745, vous y lisez : « Professeurs dans les Facultés des lettres de province : 8 de 1re classe, 9 de 2e classe, 43 de 3e classe, et 35 de 4e classe. »

Eh bien, Messieurs, si l'on applique les règles admises en 1881, il devrait y avoir 9 professeurs de 1re classe, 10 professeurs de 2e classe, 47 de 3e classe, et 28 de 4e classe.

Je viens donc, Messieurs, vous proposer tout simplement d'augmenter d'une somme de 13,000 francs le crédit accordé pour les Facultés des lettres et les Facultés des sciences de province, afin de remettre sur pied le décret de 1881, et de garantir aux professeurs des droits qui leur sont acquis.

Le moment serait sans doute mal choisi pour demander à la Chambre d'insister auprès du gouvernement pour la revision du décret du 12 février 1881, bien qu'il y ait beaucoup de critiques graves à adresser à ce décret. Il faudrait assurément chercher les moyens d'assurer aux professeurs des Facultés de province un avancement plus rapide, avancement bien mérité et que d'ailleurs exige l'intérêt de la science, non moins que l'intérêt des personnes.

Comme le propose, du reste, M. le rapporteur du budget de l'instruction publique de cette année; comme, — l'année dernière, — le proposait l'honorable M. Durand, aujourd'hui sous-secrétaire d'État du ministère de l'instruction publique, il y aurait à se demander si, par l'application d'une limite d'âge, on ne pourrait pas assurer plus vite l'avancement des professeurs de Facultés.

Les professeurs de Facultés ont une tendance bien naturelle à se maintenir dans leur chaire le plus longtemps possible, et nous ne saurions nous en plaindre. Il y a, dit-on, des statistiques qui constatent que les professeurs et les académiciens ont, en général, une durée de vie plus longue que la moyenne. (*Sourires.*) Les professeurs sont le plus souvent membres des académies provinciales.

Ils ont donc double chance d'avoir une longue vieillesse, et je me réjouis fort qu'ils puissent, jusqu'à soixante-quinze ou quatre-vingts ans et au delà, continuer honorablement leurs fonctions. Cependant, il me semble que dans le professorat de Faculté, comme dans les autres parties de l'enseignement, il y aurait intérêt pour les études, en même temps que pour les fonctionnaires, à établir une limite d'âge qui admettrait, d'ailleurs, toutes les circonstances convenables.

Je crois, en outre, qu'il y aurait quelque chose à ajouter aux mesures qui ont été établies dans le décret du 12 février 1881 et à décider qu'au bout d'un certain nombre d'années, de cinq années, par exemple, le professeur de 4e classe passerait de droit à la 3e classe. Tandis qu'aujourd'hui, et avec le système actuel, tel professeur de Faculté, qui exerce depuis vingt ou vingt-cinq ans, les fonctions de l'enseignement reste encore dans la 4e classe, avec un traitement de 6,000 fr. Et je parle des professeurs qui ont été élèves de l'École normale, puis de l'École d'Athènes, qui ont rendu pendant de longues années des services dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Ces professeurs, qui ont passé 40 à 45 ans d'âge, touchent aujourd'hui 6,000 francs, c'est-à-dire qu'il n'est guère supérieur à celui qu'on a à Paris quand on est simplement directeur d'une école primaire.

Je crois donc, Messieurs, qu'il y aura plus tard à reviser ce décret du 12 février 1881. En attendant, je vous demande simplement de donner à M. le ministre de l'instruction publique le moyen de le remettre sur pied et de l'appliquer intégralement, de faire qu'il n'y ait pas abondance et pour ainsi dire pléthore de professeurs dans la quatrième classe, qui est la moins rétribuée, et de donner à certains de ces professeurs la faculté d'entrer dans une classe supérieure.

M. le sous-secrétaire d'État de l'instruction publique et des beaux-arts. — Messieurs, les explications que vient de donner notre honorable collègue vous ont fait connaître le but et la légitimité de son amendement. Il s'agit purement et simplement de l'exécution d'un décret, qui a été provoquée, demandée, je dirais presque sollicitée par la Commission du budget. Dans ces conditions, le gouvernement ne saurait s'opposer à ce que cet amendement soit accueilli, et il estime même qu'il doit être voté par la Chambre.

M. Compayré. — Je demande le renvoi de mon amendement à la Commission.

M. le Président. — Le renvoi à la Commission est prononcé.

Nous réserverons donc le vote définitif sur le chiffre du chapitre.

Il y a d'autres demandes d'augmentation sur le même chapitre.

M. Frédéric Passy a présenté un amendement ainsi conçu :

« Ajouter 12,000 francs pour la création d'une chaire d'économie politique à la Faculté de Paris. »

M. Frédéric Passy. — Messieurs, l'année dernière je suis venu à la

tribune dire que je ne demandais rien, mais que je demanderais quelque chose l'année suivante : je suis homme de parole, et je viens présenter ma demande. Je la formule en me couvrant jusqu'à un certaint point, — je voudrais pouvoir dire en me couvrant complètement, — de l'exemple de la Commission qui, par extraordinaire, sur ce chapitre, vous a proposé la création d'une chaire nouvelle.

La Commission demande la création, à la Faculté des lettres de Paris, d'une chaire d'histoire contemporaine. Je n'ai rien à dire contre cette proposition, mais je ne puis m'abstenir de rappeler à la Chambre que la présence d'une chaire d'économie politique à la Faculté de Paris n'est pas moins justifiée.

Je ne développerai pas les raisons pour lesquelles l'enseignement de l'économie politique s'impose à tout esprit soucieux de l'ordre et de la prospérité publique. Vous pourriez croire que je plaide *pro domo mea.* Je me bornerai à rappeler que la chaire que je réclame est la conséquence logique, forcée, inévitable de résolutions officielles et que l'on ne fera, en l'établissant, que combler une lacune manifeste. Depuis trois ans, si je ne me trompe, le Conseil supérieur de l'instruction publique a introduit dans le programme officiel du cours de philosophie, des notions d'économie politique. Il en résulte, pour les professeurs de philosophie, l'obligation d'apprendre l'économie politique, et, avant d'être admis à l'enseigner, l'obligation de prouver, dans leurs examens, qu'ils l'ont apprise. D'où, par conséquent, pour l'État, l'obligation corrélative de donner à l'École normale supérieure, aux élèves de cette école, et ailleurs à ceux qui ne passent pas par l'École normale, le moyen d'acquérir cette partie de l'enseignement qu'ils sont obligés de posséder.

Le lieu où ce moyen doit être fourni, c'est le lieu où ils font leur préparation et où ils obtiennent leurs grades, c'est-à-dire la Faculté des lettres; je me borne à cette observation; j'ajoute seulement que, entre l'histoire qui a besoin, pour être comprise, d'être éclairée par la connaissance de l'économie politique, et la philosophie dont l'économie politique, née dans une chaire de philosophie, est une branche, l'enseignement de cette science sera un trait d'union naturel et parfaitement placé.

M. le rapporteur. — L'amendement n'est pas accepté par la Commission.

M. le président. — Je consulte la Chambre sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.)

M. le président. — MM. Antonin Dubost, Louis Guillot (Isère), Bovier-Lapierre, Buyat, Marion, Couturier, Rivet, Saint-Romme, Bizarelli ont présenté un autre amendement dont voici les termes :

« Ajouter au crédit total une somme de 6,000 francs pour la création d'une chaire d'économie politique à la Faculté de Grenoble. »

M. Antonin Dubost. — Messieurs, la Chambre peut complètement se rassurer; je ne monte à la tribune que pour retirer l'amendement que nous avons déposé; mais avant ce retrait, justifié par notre situation actuelle, je voudrais obtenir du gouvernement une déclaration que, dans le prochain budget, il examinera la question de savoir s'il n'est pas possible d'opérer la création qui est demandée.

M. Drumel. — Il n'y a plus que trois Facultés qui n'aient pas de chaire d'économie politique, et cet enseignement est devenu obligatoire.

M. le sous-secrétaire d'État de l'instruction publique et des beaux-arts. — Messieurs, l'enseignement de l'économie politique est aujourd'hui obligatoire dans toutes les Facultés de droit : des chaires ont même été créées dans le plus grand nombre d'entre elles.

Aujourd'hui, il en reste seulement trois — vous vous rappelez que nous avons procédé successivement — qui n'en sont pas encore pourvues. Mais que les économistes se rassurent : l'économie politique y est néanmoins enseignée; car, dans ces Facultés, cet enseignement est donné par un chargé de cours.

Il n'y a pas, par conséquent, une urgence absolue à créer, je ne dis pas dès cette année, mais même dès l'année prochaine, les chaires qui manquent encore. Tout ce que nous pouvons promettre, c'est que, dès que cette amélioration pourra être réalisée, elle sera proposée à la Chambre par le gouvernement.

M. le président. — L'amendement est retiré.

MM. Salomon, Hérault et le baron Demarçay ont déposé un amendement ainsi conçu :

« Ajouter au crédit total une somme de 6,000 francs pour la création d'une chaire d'économie politique à Faculté de droit de Poitiers. »

M. Salomon. — Il est absolument regrettable que, sans aucune espèce de motif, sans aucune raison, l'économie politique soit enseignée par des chargés de cours dans trois Facultés sur onze, alors que les autres Facultés ont des professeurs titulaires. Rien ne justifie cette anomalie, et je crois que la Chambre et M. le ministre auront à cœur de la faire cesser le plus promptement possible. Dans ces conditions, Messieurs, je retire mon amendement.

M. le président. — MM. Lenient et Mézières ont déposé un amendement ainsi conçu :

« Créer une chaire de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Sorbonne, conformément aux vœux plusieurs fois exprimés par la Faculté des lettres. »

M. Lenient. — Messieurs, rassurez-vous...

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Quand vous ne voterez plus le budget des cultes, nous vous écouterons.

M. Lenient — ....Nous n'avons présenté notre amendement que pour prendre rang et inscription. Après les bonnes promesses de M. le ministre pour l'année prochaine, nous ne réclamons pas la création immédiate de cette chaire; seulement, permettez-nous d'espérer que l'année prochaine vous voudrez bien doter la Sorbonne d'une chaire de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes, qui est depuis longtemps réclamée par la Faculté des lettres.

Nous retirons notre amendement.

M. le président. — L'amendement est retiré.

« Chap. 7. — Facultés. — Matériel. — Personnel auxiliaire. — Dépenses diverses et bibliothèques universitaires, 2,714,075 fr. »

La parole est à M. le sous-secrétaire d'État.

M. le sous-secrétaire d'État de l'instruction publique et des beaux-arts. — Messieurs, il convient, — ainsi qu'il résulte des explications que j'ai données il y a quelques instants à la Chambre, — d'augmenter de 6,800 francs le montant du crédit porté au chapitre 7. Il est évident, en effet, que ces 6,800 francs, qui sont en diminution au chapitre 6 pour

les causes que j'ai indiquées, doivent figurer comme augmentation au chapitre 7.

Le total du crédit ressort donc à 2,720,875 fr.

M. le président. — C'est le nouveau chiffre de la Commission?

M. le rapporteur. — Oui, monsieur le président. Il s'agit d'un simple report.

M. le président. — Je mets aux voix le chapitre 7, ainsi modifié.

(Le chapitre 7 est adopté avec le nouveau chiffre.)

M. le président. — « Chap. 8. — Dépenses communes à toutes les Facultés, 2,069,005 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 9. — Facultés dont les dépenses donnent lieu à comptes avec les villes, 1,099,750 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 10. — École des hautes études, 300,000 francs. »

M. Frédéric Passy. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Frédéric Passy.

M. Frédéric Passy. — Messieurs, mon second amendement se présente, la Chambre le reconnaîtra, avec plus de chances que le premier. C'est le gouvernement qui a proposé un crédit de 30,000 francs pour l'organisation de la cinquième section de l'École des hautes études. Je ne fais que reprendre sa proposition, que la Commission a cru devoir écarter en estimant que cette organisation n'est pas absolument urgente. Je ne suis pas de cet avis, car je la crois non seulement urgente, mais tardive et légalement obligatoire.

Comme je tiens à être encore plus court que tout à l'heure, je me borne à rappeler que c'est en vertu d'un décret qui remonte à une époque déjà ancienne que l'École des hautes études a été constituée, et qu'elle doit, aux termes de ce décret, qui n'a jamais été rapporté, comprendre cinq sections. Les quatre premières ont été organisées et ont donné les meilleurs résultats; la cinquième, par des considérations de personnes, à l'origine, a été provisoirement ajournée; et ce provisoire dure encore. Il est irrégulier, et le gouvernement, d'après le rapport même de la Commission, a pris, l'année dernière, l'engagement formel de le faire cesser ou d'organiser cette cinquième section. Je demande que la Chambre permette au gouvernement, puisqu'il en a exprimé le désir, de tenir cet engagement; c'est pour cela que je reprends son chiffre et que je m'oppose à la réduction opérée par la Commission.

M. Laroche-Joubert. — Cette école paye-t-elle son loyer?

Puisqu'il n'est plus permis de poser une question de sa place, je demande simplement si cette école paye son loyer... oui, Messieurs, si elle paye le loyer de l'immeuble qu'elle occupe.

M. Lenient. —Mais elle est à la Sorbonne : elle n'a donc pas de loyer à payer!

M. Laroche-Joubert. — Si vous avez vu cette école à la Sorbonne, vous avez mal vu, mon cher collègue, car moi, je l'ai vue rue de Villiers!

Plusieurs voix. — Vous confondez!

M. Laroche-Joubert. — Il ne s'agit pas de l'École des hautes études commerciales?

M. le sous-secrétaire d'État de l'instruction publique et des beaux-arts. — L'École des hautes études dont il est question n'a rien de commun avec l'École des hautes études commerciales.

M. le président. — M. Frédéric Passy propose d'élever de 300,000 à 330,000 francs le crédit du chapitre relatif à l'École des hautes études.

Je consulte la Chambre sur cet amendement.

(L'amendement n'est pas adopté. — Le chapitre 10 est mis aux voix et adopté.)

La Chambre adopte ensuite successivement et sans discussion les chapitres 11 à 26.

« Chap. 11. — École normale supérieure, 500,010 fr.

« Chap. 12. — Collège de France, 490,280 fr.

« Chap. 13. — Enseignement des langues orientales vivantes, 157,616 fr.

« Chap. 14. — École des chartes, 71,300 fr.

« Chap. 15. — École française d'Athènes, 79,400 fr.

« Chap. 16. — École française de Rome, 73,640 fr.

« Chap. 17. — Muséum d'histoire naturelle. — Personnel, 300,000 fr.

« Chap. 18. — Muséum d'histoire naturelle. — Matériel, 618,442 fr.

« Chap. 19. — Institut national de France, 720,262 fr.

« Chap. 20. — Académie de médecine, 75,500 fr.

« Chap. 21. — Bureau des longitudes, 170,600 fr.

« Chap. 22. — Observatoire de Paris, 317,700 fr.

« Chap. 23. — Bureau central météorologique, 182,500 fr.

« Chap. 24. — Observatoire d'astronomie physique de Meudon, 80,000 fr.

« Chap. 25. — Observatoires de Marseille, Toulouse, Bordeaux et Lyon, 68,100 fr.

« Chap. 26. — Observatoire météorologique de Montsouris, 40,000 fr.

M. le président. — « Chapitre 27. — Observatoires de Besançon, de Clermont, du Pic-du-Midi. — École d'astronomie. — Dépenses communes à tous les observatoires, 101,300 francs. »

La parole est à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. Fallières, *ministre de l'instruction publique et des beaux arts.* — Messieurs, en vous présentant son projet de budget, le Gouvernement vous avait demandé de voter au chapitre 24, qui est devenu le chapitre 27 de la Commission, une somme de 119,300 francs. Dans cette somme de 119,300 fr. était comprise une somme de 18,000 fr., qui devait recevoir l'affectation suivante ;

Il y a deux ans, les pouvoirs publics ont créé à Paris une école d'astronomie destinée à former des astronomes adjoints, qui devaient être dirigés sur les observatoires de province. Cette école fonctionne, et elle a produit des résultats. Cette année, sont sortis de cette école six élèves astronomes qui doivent devenir astronomes-adjoints. Si donc vous repoussez le crédit de 18,000 fr., vous fermez le débouché que vous vouliez ouvrir il y a deux ans. J'ajoute que, sans me préoccuper des questions de personnes, ces astronomes-adjoints sont indispensables dans les observatoires de province.

Je sais bien qu'il a été dit, non dans cette enceinte, mais ailleurs, que les frais du personnel devaient rester à la charge des municipalités qui ont construit des observatoires. Je crois qu'il y a là une erreur; car lorsque les municipalités se sont engagées dans la voie des dépenses, et y ont été encouragées par les pouvoirs publics qui voyaient un intérêt considérable à ce qu'il y eût des observatoires autre part qu'à Paris, il

avait été entendu que les dépenses du matériel seraient à la charge des municipalités; mais que, dès que le personnel serait constitué, ce personnel serait à la charge de l'État. Voilà l'engagement qui a été pris par vous.

Après ces explications, je crois que vous ne voudrez pas fermer le débouché que vous avez ouvert à ces jeunes gens; qu'après avoir aidé à former des astronomes adjoints qui sont utiles et indispensables aux observatoires de province, la Chambre n'hésitera pas à voter le crédit qui est nécessaire à ce personnel, et que par conséquent elle élèvera le crédit du chapitre 27 de 103,300 à 119,300 francs.

M. le président. — La Commission maintient-elle son chiffre?...

M. le rapporteur. — Oui, monsieur le président.

M. le président. — La Commission maintenant son chiffre, c'est ce chiffre que je dois mettre d'abord aux voix.

(Le chiffre de la Commission n'est pas adopté. — Le chiffre du Gouvernement est ensuite mis aux voix et adopté.)

M. le président. — Le chiffre du chapitre 27 sera en conséquence de 119,300 fr.

« Chap. 28. — Bibliothèque nationale. — Personnel, 397,050 fr. » — (Adopté.)

(Le chapitre 29 est mis aux voix et adopté.)

M. le président. — « Chap. 30. — Bibliothèque nationale. — Dépenses extraordinaires (Catalogues), 50,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 31. — Bibliothèques publiques de Paris, 224,160 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 32. — Bibliothèques publiques des départements, 33,900 fr. — (Adopté.)

« Chap. 33. — Service général des bibliothèques, 52,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 34. — Bibliothèques publiques. — Dépenses extraordinaires (Catalogues des manuscrits), 30,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 35. — Archives nationales, 210,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 36. — Sociétés savantes et échanges internationaux, 176,000 fr. — (Adopté.)

« Chap. 37. — *Journal des Savants*, 24,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 38. — Souscriptions scientifiques et littéraires, 140,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 39. — Bibliothèques scolaires et populaires, 306,500 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 40. — Encouragements aux savants et gens de lettres, 200,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 41. — Voyages et missions. — Musée ethnographique, 222,100 fr. — (Adopté.)

« Chap. 42. — Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France, 165,000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 43. — Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques, 50,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 44. — Voyages et missions scientifiques en Algérie, 5,000 fr. » — (Adopté.)

« Chap. 45. — Frais généraux de l'enseignement secondaire, 208,000 fr. » — (Adopté.)

M. le président. — « Chap. 46. — Lycées nationaux, 7,780,800 francs. »

M. Anatole de La Forge. — Messieurs, rassurez-vous, je n'ai pas d'argent à vous demander et je vous prendrai peu de temps.

Je viens recommander à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique la création dans les lycées nationaux de l'enseignement de la sténographie.

Je n'ai pas à vous l'apprendre; il y a cent ans, Concordet, dans un rapport que j'ai ici, sur cette tribune, rapport adressé à l'Académie des sciences, le 27 janvier 1787, recommandait déjà cet enseignement de la sténographie.

Un peu plus tard, M. Flocon disait à l'Assemblée nationale, dans la séance du 11 juillet 1848 :

« Je voudrais que la sténographie fît partie intégrante de l'éducation de tous les citoyens français. »

Vous savez, monsieur le ministre, que chez nos voisins, en Allemagne, en Italie, en Amérique même, la sténographie est non seulement très répandue, mais que l'étude en est rendue obligatoire. Je crois donc que, vu les progrès de l'instruction publique, il serait bon, utile et facile d'introduire cette branche de l'enseignement dans nos collèges et nos lycées.

J'ajoute, Messieurs, que, par un sentiment de reconnaissance pour les sténographes, qui souvent sont nos collaborateurs, et même quelquefois nos correcteurs, nous pouvons exprimer à M. le ministre de l'instruction publique le vœu de voir enseigné l'art qu'ils pratiquent et qui profite à nos débats.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Je remercie M. de La Forge d'avoir appelé mon attention sur cette question et je lui promets de la faire étudier afin que, s'il y a lieu, il soit donné satisfaction au vœu qu'il vient d'exprimer.

(Le chapitre 46 est mis aux voix et adopté.)

M. le président. — « Chap. 47. — Collèges communaux, 2,860,000 fr.

Il y a, sur ce chapitre, un amendement de M. Audiffred, ainsi conçu :

« Collèges communaux. — Augmenter ce crédit de 140,000 francs pour permettre la création de chaires de sciences physiques et naturelles, d'histoire et de géographie, de langues vivantes et de dessin. »

M. Audiffred. — Messieurs, le budget de l'enseignement secondaire est bien au-dessous de ce qu'il devrait être; il y a un grand nombre de chaires à créer, le matériel scientifique à compléter, enfin des bourses à fonder. Aussi ai-je demandé, avec MM. Compayré, de Lanessan, Giroud, Girard, Lombard, Guyot et plusieurs autres de nos collègues, qu'on augmentât d'une somme de 140,000 francs le crédit qui est attribué aux collèges communaux pour y créer des chaires de sciences physiques et naturelles, d'histoire et de géographie, de langues vivantes et de dessin.

Pour justifier mon amendement, je crois devoir vous rappeler, Messieurs, qu'à la suite d'une loi que vous avez votée et qui a réorganisé le Conseil supérieur de l'instruction publique, les programmes ont été sérieusement modifiés par ce conseil; l'enseignement du grec et du latin a été considérablement réduit et, en même temps, on a introduit dans les programmes de la plupart des classes, et surtout des classes inférieures, l'enseignement des sciences, des langues vivantes et du dessin, et donné plus d'extension à l'étude de l'histoire et de la géographie.

Mais, après avoir ainsi introduit cet enseignement nouveau dans les programmes, on n'a pas inscrit au budget les sommes nécessaires à la création des nouvelles chaires qu'il rendait nécessaires.

M. Drumel. — On n'a pas le personnel suffisant.

M. Audiffred. — On n'avait pas les professeurs, il y a trois ans, c'est vrai; mais depuis vous avez fondé un grand nombre de bourses de licences et d'agrégation et vous avez ainsi augmenté votre personnel.

Je ne veux pas insister plus longuement, car ce n'est pas le moment de discuter cette loi de l'organisation des collèges.

Elle est à votre ordre du jour, elle viendra bientôt devant la Chambre. Je me bornerai donc pour le moment à quelques observations très brèves.

Il y a dans les collèges communaux 41,000 élèves et 48,000 dans les lycées nationaux.

Eh bien, pour organiser l'enseignement des collèges conformément au programme arrêté par le conseil supérieur de l'enseignement secondaire, il faudrait, monsieur le président du conseil, de l'avis de la commission spécialement instituée par vous pour examiner cette question, et de M. Gréard, directeur de l'enseignement secondaire, créer au moins 1,000 chaires. Je ne demande pas à la Chambre de les créer maintenant, je réduis ma demande de crédits à l'établissement de 70 chaires. L'utilité de cette création ne peut être mise un instant en doute. Vous avez ici bien souvent reconnu combien il était utile, au point de vue de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, d'avoir des hommes capables de développer la richesse publique de la France.

Les chaires de dessin sont-elles moins utiles?

Autrefois on pouvait dire : L'enseignement du dessin, c'est l'enseignement d'un art d'agrément.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de le soutenir. Tout le monde sait que le développement de l'industrie, sa prospérité sont intimement liés à l'enseignement du dessin, à ce point qu'un ministre de l'instruction publique, M. Duruy, a pu dire : « Le dessin, c'est l'écriture de l'industrie. » M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, développait cette thèse tout récemment, avec beaucoup d'éloquence, dans un discours qu'il prononçait à la distribution des prix de l'association polytechnique. Par conséquent, quand je viens demander une somme extrêmement minime pour créer quelques chaires de dessin dans les collèges communaux, il me semble que je fais une demande absolument utile.

Je n'insiste pas davantage. Je veux seulement présenter encore deux considérations. Je crois que le développement de la richesse nationale et de notre agriculture sont intimement liés à la création de chaires pour l'enseignement des sciences. La nécessité de cette création est exprimée avec beaucoup de force dans un discours remarquable de M. Berthelot, le savant chimiste qu'a cité M. Jules Roche.

Il me reste une dernière considération à vous soumettre, et j'ai fini. Il y a 48,000 élèves dans les lycées, 41,000 dans les collèges communaux, en tout 89,000. Les établissements dirigés par les congréganistes en ont 76,000; à côté, il y en a 30,000 dans les établissements laïques qui disparaissent tous les jours parce qu'aujourd'hui une maison d'enseignement secondaire a besoin pour vivre d'être subventionnée par quelqu'un; à moins qu'il ne s'agisse de grandes écoles comme l'École Monge où le prix de la pension est très élevé.

D'un côté, vous avez donc l'enseignement libéral de l'État; de l'autre, celui des congréganistes.

Leurs forces sont à peu près égales.

Voulez-vous que cela continue, et, à mesure que ces établissements d'enseignement laïque disparaissent, voulez-vous que leurs élèves se dirigent vers les institutions congréganistes? Évidemment non; vous n'avez pas cette pensée, surtout après la campagne qui a été faite au sujet de l'article 7?

Je demande donc à la Chambre, en face de cette situation, et sans rien préjuger du projet de loi qui lui est soumis, de vouloir bien voter ce crédit très restreint de 140,000 francs pour créer dans les collèges communaux les chaires que je viens de lui indiquer.

M. le rapporteur. — Je ne conteste pas, la Chambre le pense bien, les considérations générales qui viennent d'être présentées par l'honorable M. Audiffred. Certes, si nous avions les moyens de faire ce qu'il désire, je serais le premier à appuyer son amendement; mais dans les conditions où se présente le budget devant la Chambre, la Commission a cru ne pouvoir accepter la proposition de M. Audiffred. Je ferai remarquer que, cette année, le crédit alloué aux collèges communaux a été augmenté déjà de 175,000 francs, et en grande partie pour la création de ces chaires nouvelles que demande notre honorable collègue.

Nous n'avons qu'à espérer les uns et les autres que nous pourrons faire davantage l'année prochaine.

M. le président. — M. Audiffred et plusieurs de nos collègues proposent d'augmenter de 140,000 francs le crédit alloué, dans le chapitre 47, aux collèges communaux, c'est-à-dire de le porter de 2,860,000 francs à 3 millions. C'est le chiffre de trois millions que je mets aux voix.

Il a été déposé sur cet amendement une demande de scrutin public.

M. le président. — Voici, Messieurs, le résultat du dépouillement du scrutin :

Pour l'adoption.	202
Contre.	245

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. le président. — Je mets aux voix le chiffre de la Commission :

(Le chapitre 47 est adopté avec le chiffre de 2,860,000 francs.)

« (Chap. 48. — Enseignement secondaire des jeunes filles, 850,000 fr. » — (Adopté.)

M. le président. — « Chap. 49. — Bourses nationales et dégrèvements, 2,400,000 fr. »

M. Ballue propose de porter ce chiffre à 2,700,000 francs, soit une augmentation de 300,000 francs.

M. Ballue. — Deux mots seulement, Messieurs, pour justifier cet amendement, qui n'est que la consécration, le complément, la conséquence logique, naturelle, je dirai presque nécessaire, d'une décision que vous avez déjà prise.

Vous vous souvenez, en effet, qu'en dehors des considérations générales de principe et des arguments tirés du texte même du Concordat qui vous ont déterminés à adopter la proposition de M. Jules Roche, portant suppression des bourses des séminaires, il y a un argument de

fait qui a produit sur la Chambre une impression considérable, et qui était tiré du rapprochement de deux chiffres : d'une part, les demandes de bourses pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement primaire supérieur; d'autre part, le nombre de ces mêmes bourses qu'il vous était possible d'accorder.

L'écart entre ces deux chiffres était considérable.

Quel était le motif du refus de ces bourses? Était-ce l'insuffisance d'instruction de ces jeunes gens. Non. A ce sujet, M. Roche nous a donné le tableau des notes favorables données à ces jeunes gens. Était-ce la situation de leurs familles? Non, encore. M. Roche nous a donné sur leur situation les détails les plus intéressants. Par conséquent donc, le seul motif qui avait fait rejeter ces demandes de bourses, c'était l'insuffisance des ressources. Eh bien, aujourd'hui, dans les limites des ressources actuellement disponibles dont vous pouvez faire emploi, sans modifier d'un centime le total du budget, figurent les sommes que je vous demande de vouloir bien inscrire pour les bourses de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

En supprimant les bourses dans les séminaires catholiques, vous n'entendiez pas subventionner un enseignement fondé sur le *Syllabus*, vous n'avez pas seulement voulu montrer, vous avez témoigné de votre intention de favoriser l'enseignement de la jeunesse dans notre démocratie. Je crois donc avoir traduit le sentiment de la Chambre en lui présentant cet amendement, et j'espère qu'elle voudra bien l'adopter..

M. Haetjens. — Demandez l'instruction secondaire gratuite : ce sera très populaire aussi.

M. le président. — Voici, Messieurs, le résultat du dépouillement du scrutin :

Pour l'adoption.	318
Contre.	145

La Chambre des députés a adopté.

En conséquence, le chapitre est porté à 2,700,000 francs.

M. de la Bassetière. — Voilà le moyen de faire des économies!

SÉNAT

Séance du jeudi 27 *décembre* 1883

M. Bardoux. — Messieurs, je désirerais entretenir, pendant quelques instants, le Sénat, non pas de questions de programme ni de plan d'études, questions qui sont en dehors du budget, mais d'un projet qui a soulevé, lors de la discussion du budget de 1883, d'intéressantes explications à cette tribune. Je veux parler de la nécessité, claire à tous les yeux, de créer en dehors de l'enseignement général du droit, un enseignement spécial, pratique à la fois et théorique, des sciences administratives et politiques, enseignement ayant pour but non pas de compléter seulement l'art du jurisconsulte, mais de créer des administrateurs.

Je ne veux pas, Messieurs, revenir sur l'historique de ce projet. Cet historique a été fait par l'honorable M. de Parieu et par l'honorable M. Carnot.

M. le ministre de l'instruction publique, prédécesseur de l'honorable M. Fallières, avait promis de vous apporter une solution. Je viens seulement la presser; elle est attendue.

Il est inutile, Messieurs, je le crois encore, de vous démontrer quelle importance il y a à donner aux administrateurs, aux conseillers de préfecture la compétence et la science dont ils ont plus que jamais besoin.

Les projets qui avaient été préparés aboutissaient à trois systèmes.

Le premier consistait à reconstituer une école célèbre que l'on appelait l'École d'administration; le deuxième créait des Facultés spéciales de droit administratif; enfin, le troisième système organisait dans nos Facultés de droit existantes des cours spéciaux de sciences administratives, politiques et financières, ayant pour couronnement un diplôme ès sciences financières, politiques et admistratives, comme en Allemagne et en Belgique.

Le ministre de l'instruction publique, en 1878, consulta les écoles de droit sur ces trois systèmes, et je pense que ce document fort intéressant apporterait à M. le ministre des renseignements précis qui lui faciliteraient la solution.

La commission du Sénat avait étudié ces divers systèmes, mais elle n'a pu aboutir à un rapport. Elle avait été réunie pour examiner une proposition de loi émanant de l'honorable M. Carnot. Ce projet tendait à la reconstitution de la célèbre école d'administration qui a fourni des hommes si éminents et qui avait été créée par notre collègue et par son illustre ami M. Jean Raynaud.

Il est très naturel que M. Carnot reprît ce système. Je n'en suis pas partisan et je ne pense pas qu'une école fermée puisse remplir le but que nous voulons atteindre.

Des deux autres systèmes, l'un était impossible, c'était la création de Facultés distinctes. Un troisième nous paraissait seul pratique, seul immédiatement réalisable, n'entraînant pas de grosses dépenses dans le budjet et pouvant donner presque immédiatement des résultats. C'était celui de la création de cours spéciaux, reliés entre eux dans la Faculté de droit de Paris d'abord, sauf à les étendre ensuite dans les Facultés de province et principalement dans nos grands centres universitaires. Sans doute M. le ministre de l'instruction publique a créé, depuis quelques années, des cours annexes fort intéressants; mais ces cours ne sont pas rattachés les uns aux autres et ils ne correspondent pas au but spécial que nous devons viser.

J'appelle d'autant plus fortement l'attention du ministre de l'instruction publique, que les études du droit qui ont été si puissantes dans ce pays et qui ont eu de si excellents résultats ne sont malheureusement pas en progrès; j'en trouve la preuve dans un document publié au *Journal officiel* le 14 novembre dernier, rapport de M. Accarias sur le concours entre les diverses Facultés de droit. M. Accarias, en effet, nous dit :

« Notre espérance a été déçue et nous n'avons pas eu à regretter, comme cela est arrivé d'autres fois, que le nombre des récompenses fût rigoureusement limité à deux prix et cinq mentions. Une seule lecture nous a suffi pour écarter plus des deux tiers des compositions comme nulles ou tout à fait médiocres. Quant à celles qui ont résisté à ce premier examen, et entre lesquelles nous avons dû choisir, le très grand nombre témoignent plus de travail qu'elles ne laissent deviner de talent. A celles mêmes qui obtiennent des distinctions, les aperçus personnels font absolument défaut.

Aucune n'est supérieure soit par la méthode, soit par le style. »

Je n'ai rien à ajouter à cette constatation; mais c'est un des arguments

de plus pour que M. le ministre de l'instruction publique entre dans la voie où le Sénat le convie d'entrer. Il est urgent de donner aux administrateurs la possibilité de s'éclairer et de s'instruire. A côté de la pratique, ils trouveront dans un fécond enseignement des lumières qui leurs permettront, comme autrefois, d'être des hommes de loi en même temps que des hommes de gouvernement. Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire au Sénat.

M. Fallières, *ministre de l'instruction publique.* — Messieurs, tout d'abord, je tiens à dire à l'honorable M. Bardoux qu'en appelant l'attention du ministre de l'instruction publique sur la question, si digne d'intérêt qu'il vient de soulever, il a répondu à une de mes préoccupations.

J'avais déjà été prévenu de cette question, l'honorable M. de Parieu ayant bien voulu m'en entretenir dans mon cabinet et m'avertir qu'elle me serait posée à la tribune. Il m'avait exposé les précédents de la question que, comme l'a dit l'honorable M. Bardoux, je connaissais, du reste.

Il est certain qu'on ne saurait trop donner de savoir aux hommes destinés à servir avec talent dans nos administrations publiques; mais il reste à déterminer les moyens d'atteindre ce but. On en indique trois; le Sénat ne s'attend pas, sans doute, à ce que je me prononce sur ces trois systèmes.

Faut-il rétablir l'ancienne École d'administration qui existait en 1848 et dont on a demandé la reconstitution en 1876? Faut-il créer des Facultés d'administration spéciales? Faut-il, au contraire, se borner à utiliser les établissements qui rendent déjà des services et à créer des sections dans nos Facultés ? Telles sont les questions que l'on a posées.

L'honorable M. Bardoux est trop judicieux pour me demander de me prononcer entre ces trois systèmes. Mais je suis convaincu qu'il sera satisfait quand je lui aurai dit que c'est là l'objet de nos préoccupations constantes, et que nous tenons par-dessus tout à donner satisfaction au vœu qui vient d'être exprimé.

Je dois dire, cependant, Messieurs, que cette question n'est pas pour nos étudiants aussi neuve qu'on pourrait le croire.

S'il n'y a pas, dans nos Facultés, une section spéciale pour l'étude des sciences politiques, il y existe des cours, cours obligatoires, qui traitent du droit administratif, du droit constitutionnel et d'économie politique : toutes connaissances qui doivent trouver leur place dans la section dont a parlé l'honorable M. Bardoux. Ces cours sont faits partout avec zèle, autorité et compétence et, dans quelques Facultés même avec éclat.

Quant au dernier concours, d'après lequel M. Bardoux, s'autorisant du rapport de l'honorable inspecteur général, M. Accarias, croit pouvoir conclure à l'abaissement du niveau de nos études, il me permettra de lui dire que c'est là une conclusion bien sévère.

Pour juger du niveau des études, il faut prendre, non pas un concours, mais l'ensemble des concours, qui se sont succédé depuis quelques années. Si l'honorable M. Bardoux voulait faire ce travail de revision, il se réjouirait, sans doute, en constatant que si le dernier concours a produit un résultat accidentel, qui tenait, soit à la nature du sujet, soit peut-être à un défaut de préparation, il n'en est pas moins vrai que nos Écoles de droit d'aujourd'hui valent celles d'autrefois. En effet, Messieurs, nous pouvons le dire avec orgueil : grâce aux efforts de nos éminents professeurs, nous formons des élèves capables de profiter des leçons de leurs maîtres et de faire honneur un jour au pays et à la République.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

NÉCROLOGIE

ARNOLD SCHAEFER

Notre ami et collaborateur, M. Arnold Schaefer, professeur d'histoire à l'Université de Bonn, est mort subitement, le 30 novembre dernier, d'une attaque d'apoplexie. Cette douloureuse nouvelle nous est parvenue trop tardivement pour qu'il nous ait été possible de l'annoncer dans notre dernier numéro.

Nous rendrons ici même à l'excellent professeur et au savant historien l'hommage qui lui est dû. Mais la Société d'enseignement supérieur, qui publie cette *Revue*, a le devoir de constater dès aujourd'hui combien elle déplore la perte de celui qui a été, à l'étranger, son premier membre d'honneur, et qui lui a rendu, dès l'origine, les plus précieux services.

BERLIN ET LEIPZIG

Le corps enseignant de Berlin compte cet hiver 222 membres sur lesquels la moitié environ (122) appartiennent à la Faculté de philosophie. Cette dernière comprend 38 professeurs ordinaires, 1 professeur ordinaire honoraire, 41 professeurs extraordinaires, 1 membre de l'Académie des sciences, et 41 privat docenten. Vient ensuite la Faculté de médecine avec 15 professeurs ordinaires, 2 professeurs ordinaires honoraires, 23 professeurs extraordinaires, et 52 privat docenten. La Faculté de droit comprend 10 professeurs ordinaires, 1 professeur ordinaire honoraire, 4 professeurs extraordinaires et 3 privat docenten. La Faculté de théologie compte 9 professeurs ordinaires, 1 professeur honoraire, 5 professeurs extraordinaires et 2 privat docenten. On voit qu'il n'y a guère de privat docenten que dans la Faculté de philosophie et surtout dans celle de médecine.

La fréquence scolaire de l'Université de Leipzig s'accroît chaque année. Cet hiver, 3,433 étudiants se sont fait immatriculer; sur ce nombre, 669 appartiennent à la Faculté de théologie, 797 à la Faculté de droit, 670 à la Faculté de médecine, 1,297 à la Faculté de philosophie. En outre, 108 personnes, sans se faire immatriculer, ont obtenu l'autorisation de suivre les cours; ce qui fait un total de 3,541 auditeurs, soit 142 de plus que l'année dernière. La Faculté de théologie a gagné 15 étudiants et la Faculté de médecine 47. La Faculté de philosophie a perdu 8 auditeurs inscrits.

Berlin et Leipzig restent toujours les deux premières universités de l'Allemagne.

UN NOUVEAU JOURNAL

Nous avons le plaisir d'annoncer une nouvelle publication : *l'Université*, journal des questions d'instruction publique. Elle paraît tous les 15 jours, son éditeur et rédacteur en chef est M. Léopold Cerf, ancien élève de l'École normale supérieure.

Nous empruntons au *Bulletin de la Société de l'Enseignement secondaire*, que publie ce journal, l'allocution prononcée par M. Émile Beaussire, président de la Société, à l'assemblée générale du 6 janvier 1883.

Messieurs,

La présidence de deux ans dont votre Conseil m'a imposé le redoutable honneur touche à son terme. Avant de rentrer dans les rangs, je ne crois pas inutile de rappeler devant vous, en quelques mots, notre œuvre commune.

Je ne puis mieux définir ces deux années, que comme une période d'épreuve et de recueillement entre deux grandes crises. L'enseignement secondaire avait eu, il y a quatre ans, la crise des élections générales pour le Conseil supérieur de l'instruction publique et des nouveaux programmes qui ont été, dès sa première session, l'œuvre capitale du Conseil élu. L'année 1884 verra se produire une crise semblable; de nouvelles élections pour le Conseil supérieur, et à la suite de ces élections, tout le monde s'y attend, un remaniement des programmes. Entre ces deux crises, l'enseignement secondaire a fait loyalement, sans enthousiasme peut-être, mais sans défaillance, même chez les moins confiants, l'épreuve du nouveau régime. Chacun s'est appliqué, soit à en tirer les meilleurs fruits, soit à en atténuer les mauvais effets.

Telle est aussi, Messieurs, l'attitude recueillie et réservée qu'a gardée notre Société. Nous nous sommes abstenus de discuter les programmes eux-mêmes; nous avons porté tous nos efforts sur les questions qu'ils laissaient encore pendantes. Et certes, ces questions n'étaient ni les moins graves, ni les moins difficiles dont pût se préoccuper le corps enseignant. Il me suffit de rappeler quelques-unes des importantes discussions qui ont rempli vos séances, sur les collèges communaux, sur les maîtres répétiteurs, sur la discipline scolaire, sur le baccalauréat, sur le service militaire. Ces discussions n'ont pas été sans fruit. Comme je vous le disais, non sans quelque fierté, dans votre dernière assemblée générale, elles ont été suivies avec intérêt et avec profit, « non seulement dans les lycées et dans les collèges, mais dans les régions supérieures où se décident les destinées de l'enseignement secondaire ».

Cette année, Messieurs, ces hautes régions vous sont ouvertes par l'élection de vos représentants au Conseil supérieur de l'instruction publique. C'est ici que doit se préparer l'élection, dans les discussions de vos groupes, dans le fécond échange d'idées que vous savez provoquer, non seulement entre les membres présents à vos réunions, mais, d'un bout de la France à l'autre, entre tous ceux de nos confrères qui veulent bien y prendre une part active, sous forme de correspondance. Non pas, ai-je besoin de le dire? que nous devions discuter des noms propres, entrer, d'une façon quelconque, dans des compétitions de personnes. Non, c'est autrement, par une action à la fois plus digne et plus utile, que nous pouvons intervenir dans le renouvellement du Conseil supérieur.

La réserve que nous nous étions imposée, en ce qui concerne les programmes de l'enseignement secondaire, cesse naturellement au moment où s'ouvre la crise qui remet en question ces programmes. C'est votre droit, c'est votre devoir de les discuter en toute liberté, de dresser le bilan des

espérances qu'ils ont réalisées ou qu'ils ont trompées, des améliorations de détail ou des réformes radicales qu'ils appellent pour le progrès ou pour le salut des études. Vous avez ainsi, en quelque sorte, à rédiger les *cahiers* de l'Université en 1884, et le choix de vos représentants se fera comme de lui-même quand ces cahiers auront nettement défini leur mandat.

Je ne veux, Messieurs, empiéter en aucune façon, par l'expression de mes opinions personnelles, sur les résultats des graves discussions auxquelles je vous convie. Je ne me permettrai qu'un simple vœu : c'est que vous recommandiez à vos élus, dans leurs plus justes revendications, la prudence et une sage lenteur. Le plus grand reproche que je ferais aux programmes de 1880, c'est la précipitation avec laquelle ils ont bouleversé tout le système de notre enseignement secondaire. Il ne faut pas que le Conseil supérieur de 1884 imite cette précipitation. Mieux vaut le maintien pendant quelques mois, ou même pendant quelques années, de certains abus qu'une réforme hâtive qui prend le caractère et qui présente tous les dangers d'une révolution. Comme on l'a dit bien des fois, avec toute raison, le temps ne respecte que les œuvres dont il a été lui-même un des facteurs. Ne laissons pas sans doute le temps agir tout seul pour opérer les changements dont nous sentons la nécessité, mais ne nous privons pas de son concours.

Une vie nouvelle va commencer pour notre Société et dans cette vie nouvelle, elle a la satisfaction de pouvoir associer à son œuvre un journal fondé par un des siens et animé de son esprit. Sous le beau nom d'*Université*, ce journal poursuivra librement l'examen de toutes les questions universitaires. Il gardera d'ailleurs, d'une façon absolue, dans sa rédaction, son initiative et sa responsabilité propre, et il pourra d'autant mieux les maintenir qu'il est libre de toute attache officielle, libre même de toute attache avec notre Société, sauf dans la partie où il veut bien nous accorder l'hospitalité et où notre responsabilité se substitue entièrement à la sienne. Je salue en lui un auxiliaire indépendant et, dans cette semaine des souhaits, je lui souhaite longue vie et plein succès !

Je forme, Messieurs, avec plus de chaleur encore, un vœu semblable pour l'avenir de notre Société. C'est pour moi le couronnement et l'honneur d'une vie entièrement dévouée à l'Université, d'avoir été pendant deux ans votre président. Vous aviez fourni, sous votre premier et éminent président, M. Michel Bréal, une brillante et utile carrière. J'aime à me dire que ma présidence, sans avoir eu le même éclat, n'a pas marqué, dans notre œuvre, un commencement de décadence. Vous saurez, Messieurs, sous mes successeurs, vous montrer dignes de vous-mêmes, dignes de cette Université de France dont vous représentez à des titres divers, dans l'enseignement public et dans l'enseignement libre lui-même, le véritable esprit, libéral et progressif, et les meilleures traditions de science, de goût, de haute moralité et de patriotisme.

Un décret en date du 31 décembre 1883, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, crée une chaire d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris. On sait, en effet, que cette création, prévue au budget de 1884, a été autorisée par les Chambres.

Par un second décret, M. Rambaud, professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des lettres de Nancy, est nommé professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris.

BELGIQUE

Les étudiants de Liège, réunis en assemblée générale, avaient exprimé le vœu d'obtenir du roi un drapeau, comme leurs prédécesseurs avaient reçu de Léopold Ier, il y a 23 ans, une médaille d'or.

La remise solennelle de ce drapeau a couronné la séance d'ouverture des cours.

Après une allocution chaleureusement applaudie du Recteur, le drapeau a été découvert et déployé, aux sons de la *Brabançonne* et au milieu de longues salves d'applaudissements.

Ce drapeau aux couleurs nationales porte, au centre, les armes de la Belgique et de Liège surmontées de la couronne royale, et aux quatre coins, les emblèmes des quatre Facultés. Déposé au Rectorat, il est destiné à figurer dans toutes les cérémonies universitaires.

M. le sénateur Montefiore a fait don à l'Université de Liège d'une somme de 100,000 francs destinée à l'installation d'un Institut électrotechnique. En quelques mois, l'Université agissant sans le concours de l'État, avait pris toutes les dispositions nécessaires pour le fonctionnement du nouvel Institut. De son côté, le gouvernement s'est empressé de créer un diplôme d'ingénieur électricien.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE DEVANT LES CHAMBRES

La commission sénatoriale relative à l'organisation de l'Enseignement secondaire libre a entendu et approuvé le rapport de M. Ferrouillat. A part quelques modifications de détail, la commission sénatoriale a adopté le projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

CIRCULAIRE

RELATIVE AUX CONDITIONS D'ÉTUDES DES ASPIRANTS AU TITRE D'OFFICIER DE SANTÉ

(Du 8 novembre)

Monsieur le recteur,

Le décret du 1er août 1883 a réglé les bases d'après lesquelles doivent être réorganisées les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Cette réorganisation permettra aux aspirants au doctorat en médecine de recevoir dans ces Écoles l'enseignement des trois premières années, tel qu'il a été arrêté par le décret du 20 juin 1878, et aux candidats au titre d'officier cier de santé, de faire les études complètes prescrites par le décret du 1er août 1883.

En vous transmettant ces règlements, le 10 août dernier, je vous ai fait connaître les considérations générales qui ont déterminé le Conseil supérieur de l'instruction publique à les approuver. Je vous adresse aujourd'hui les instructions nécessaires à l'application des dispositions relatives aux officiers de santé.

Aux termes de l'article 20 du décret d'administration publique du 22 août 1854, les aspirants au titre d'officier de santé devaient justifier de douze inscriptions dans une Faculté, et de quatorze inscriptions dans une Ecole préparatoire. L'expérience a montré que cette scolarité était insuffisante, et, dans l'enquête qui a précédé l'adoption des décrets du 1er août, un certain nombre d'Écoles préparatoires ont demandé que la durée de cette scolarité fût augmentée de six mois. On a constaté d'ailleurs que, dans la pratique, les étudiants ne s'en tenaient pas aux limites fixées par le décret du 22 août, et prolongeaient de plusieurs trimestres leur séjour à l'École ou à la Faculté.

Le Conseil supérieur a adopté ce vœu, et la disposition qui le consacre fait l'objet du premier paragraphe de l'article 1er du décret du 1er août. Cette mesure supprime la distinction établie par le décret de 1854 entre la durée des études dans les Facultés et dans les Écoles préparatoires. A l'avenir, les candidats à l'officiat prendront seize inscriptions trimestrielles, aussi bien dans les Écoles préparatoires que dans les Écoles de plein exercice et dans les Facultés de médecine.

Le règlement du 23 décembre 1854 a exigé, pour pouvoir prendre la première inscription d'officiat, la production d'un certificat constatant un examen subi avec succès sur les connaissances enseignées dans la division de grammaire des lycées. Il est reconnu actuellement que cet examen ne représente, dans la plupart des cas, qu'une somme de connaissances insuffisante pour entreprendre les études médicales du second dégré : la partie scientifique notamment faisait presque entièrement défaut. Pour remédier à une situation dont les inconvénients ont été fréquemment signalés, il a été décidé (art. 1er, § 2) qu'à défaut d'un diplôme de bachelier, le candidat au titre d'officier de santé justifierait à l'avenir, pour prendre la première inscription, du certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial ou

du certificat de grammaire complété par un examen portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme du cours moyen de l'enseignement secondaire spécial. Cette combinaison permet aux Facultés ou Écoles de médecine de recruter, comme par le passé, les candidats à l'officiat parmi les élèves de l'enseignement classique; elle permet, en outre, aux élèves de l'enseignement spécial d'utiliser leur certificat pour des études qui leur étaient interdites auparavant.

Vous aurez à constituer le jury pour l'examen complémentaire sur les éléments des sciences physiques et naturelles.

Les cours tels qu'ils ont été complétés dans les Écoles préparatoires par le décret du 1er août, et tels qu'ils existent dans les Écoles de plein exercice et dans les Facultés, permettent aux candidats à l'officiat de suivre dans ces différents établissements un enseignement uniforme. La 1re année sera occupée par l'étude de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'ostéologie et de l'arthrologie. Pour ces deux dernières parties du programme, les cours n'existent pas en 1re année; les Facultés et Écoles devront donc prendre les mesures nécessaires pour que les candidats à l'officiat, élèves de 1re année, puissent être admis aux conférences d'ostéologie et d'arthrologie faites, au commencement de la 2e année, pour les aspirants au doctorat.

Les matières indiquées pour les 2e, 3e et 4e années rentrent dans le cours normal de l'enseignement, il ne peut donc y avoir à ce sujet aucune difficulté (art. 3).

Le décret du 20 juin 1878, qui a réorganisé les études du doctorat en médecine, a rendu obligatoire, pour les aspirants à ce grade, les exercices pratiques, mais il n'a pas imposé la même obligation aux candidats à l'officiat. Il en est résulté que, pour cette dernière catégorie d'élèves, les exercices pratiques les plus importants sont restés facultatifs, comme par le passé. L'article 3 du décret du 1er août assujettit les aspirants à l'officiat à prendre part aux exercices pratiques indispensables à leur instruction professionnelle. Ces travaux pratiques portent :

En 1re année, sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle;

En 2e année, sur l'anatomie et la physiologie;

En 3e année, sur l'anatomie, la physiologie et la médecine opératoire.

Pendant la 4e année, les aspirants à l'officiat, pour se préparer aux épreuves pratiques élémentaires des examens définitifs, continueront à prendre part aux exercices pratiques d'anatomie et de médecine opératoire.

La réorganisation de l'enseignement dans les Écoles préparatoires et la durée actuelle des études ont également pour conséquence de rendre obligatoire dans les Facultés, aussi bien que dans les Écoles, les trois examens de fin d'année que doivent subir les candidats à l'officiat. Ces examens (art. 5) portent sur les matières suivantes :

1re année, physique, chimie, histoire naturelle et premiers éléments d'anatomie (ostéologie, arthrologie);

2e année, anatomie descriptive et physiologie;

3e année, pathologie interne et pathologie externe.

Ces examens sont nécessairement subis après la clôture des cours; le candidat qui échoue à cette époque peut se présenter de nouveau devant les mêmes juges au mois de novembre suivant; mais, s'il est encore refusé, le cours de ses inscriptions est suspendu, jusqu'à ce qu'il ait réparé son échec. Pendant cette période, l'étudiant ne peut en aucun cas prendre part aux exercices pratiques de l'année pendant laquelle il lui est interdit de prendre des inscriptions; mais, sur sa demande, il peut être autorisé à s'inscrire aux travaux pratiques afférents à l'année d'études à la suite de laquelle il a échoué. Il est essentiel que cette disposition soit rigoureusement observée.

Le candidat qui ne s'est pas présenté à la session d'août ne peut subir

l'examen de fin d'année à la session de novembre, qu'en vertu de votre autorisation accordée après avis de la Faculté ou École (art. 6).

Les examens définitifs ne peuvent être subis qu'après la seizième inscription et qu'après l'entier achèvement du stage hospitalier. Dans les Facultés, ces examens ont lieu aux mois d'août et de novembre; dans les Écoles de plein exercice et dans les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, ils ont lieu pendant les deux sessions instituées par l'article 7 du décret : la première se tient au mois d'avril; celle-ci est exclusivement réservée aux candidats ajournés au mois d'août précédent.

Les jurys pour les examens définitifs sont composés, dans les Facultés, d'après les règles établies antérieurement, c'est-à-dire, de deux professeurs et d'un agrégé; dans les Écoles de plein exercice et préparatoires, ils se composent de deux professeurs de l'École présidés par un professeur de Faculté, délégué à cet effet (art. 8). Les trois examens définitifs sont nécessairement subis devant la Faculté ou École dans la circonscription de laquelle l'officier de santé veut exercer.

Les examens définitifs dont les matières sont déterminées par l'article 10 ne sont pas exclusivement théoriques; les deux premiers comprennent des épreuves pratiques, l'une de dissection, au premier examen; l'autre de médecine opératoire, au deuxième examen. De même que pour les aspirants au doctorat, *ces épreuves pratiques sont éliminatoires.*

Le décret du 1er août est applicable à partir du 1er novembre 1883 pour les aspirants au diplôme d'officier de santé qui prendront, à cette époque, la première inscription. J'ai décidé cependant que vous pourriez, pendant une période de deux années qui prendra fin le 1er novembre 1885, accorder, sur l'avis motivé de la Faculté ou École, la dispense de l'examen complémentaire exigé par l'article 1er aux candidats qui ont subi l'examen de grammaire avant le 1er août 1883, mais à ceux-là seulement. Vous me ferez connaître, immédiatement après la clôture du registre, les décisions que vous aurez prises à ce sujet.

Les travaux pratiques sont obligatoires, à partir du 1er novembre, *pour tous les étudiants, qu'ils appartiennent à l'ancien ou au nouveau régime, à quelque époque qu'ils aient commencé leurs études.*

Les examens probatoires, tels qu'ils sont établis par le décret du 1er août, ne sont applicables qu'aux étudiants qui prendront leur première inscription en novembre 1883; les étudiants actuellement en cours d'études restent libres de subir leurs examens probatoires suivant l'ancien mode, mais ils devront en faire la demande; cette obligation, imposée par l'article 11 du décret, est destinée à éviter toute confusion entre les deux catégories d'étudiants; elle aura, sans doute, pour effet de hâter l'application du nouveau régime des examens probatoires.

Au mois de novembre 1886, le décret du 1er août 1883 sera seul en vigueur.

Je vous prie, monsieur le recteur, de veiller personnellement à l'exécution des diverses dispositions que je viens d'énumérer; vous aurez soin qu'elles reçoivent toute la publicité désirable, et vous me ferez connaître sans délai, après en avoir conféré avec MM. les doyens ou directeurs, les observations auxquelles elles peuvent avoir donné lieu.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

JULES FERRY.

DÉCRET

FIXANT LES TRAITEMENTS ET DÉTERMINANT LE MODE DE RECRUTEMENT DES ÉCONOMES DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

(Du 10 novembre)

Le président de la République française,
Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Vu la loi du 21 décembre 1880;
Vu le décret du 28 juillet 1881 (art. 5);
Vu le décret du 31 juillet 1882;
Vu l'arrêté du 30 mars 1863 (titre Ier, art. 10 et 11),

Décrète :

Article premier. — Les fonctions d'économe ne peuvent être confiées, dans les lycées de jeunes filles, qu'à des personnes ayant fait dans les bureaux d'économat de ces établissements un stage de deux ans et subi avec succès les examens institués par l'arrêté du 30 mars 1863.

Art. 2. — Les stagiaires à l'économat des lycées de jeunes filles devront être pourvues au moins du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un brevet de l'enseignement primaire ; elles seront choisies de préférence dans le personnel des maîtresses-répétitrices de ces établissements.

Art. 3. — Les économes des lycées de jeunes filles *des départements* recevront les traitements annuels déterminés ci-après.

1re classe	3,600
2e —	3,200
3e —	2,800
4e —	2,400

A Paris, ces chiffres seront augmentés de 500 francs.

Les traitements des économes des lycées de jeunes filles seront passibles des retenues pour le service des pensions civiles.

Art. 4. — Nulle ne pourra être promue à une classe plus élevée qu'après avoir passé cinq ans au moins dans la classe inférieure.

Art. 5. — Lorsque l'économe d'un lycée de jeunes filles sera chargée, en outre, de la gestion de l'internat municipal annexé à l'établissement, le traitement supplémentaire qu'elle recevra pour ce surcroît de travail sera, comme le traitement principal, soumis aux retenues pour pensions de retraite.

Art. 6. — En attendant la formation d'un personnel d'économes-femmes possédant toutes les connaissances professionnelles nécessaires et remplissant les conditions exigées par les articles 1 et 2 ci-dessus, la gestion de chaque nouveau lycée de jeunes filles sera confiée, soit à l'économe du lycée de garçons situé dans la même ville, soit, à défaut, à un commis d'économat de lycée.

Art. 7. — Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

Par le président de la République :

Le président du conseil,
ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Jules Ferry.

DÉCRET

PORTANT CRÉATION DÉFINITIVE D'UN LYCÉE DE JEUNES FILLES A BORDEAUX

(Du 10 novembre)

ARRÊTÉ

FIXANT LES TRAITEMENTS DES MAITRESSES ADJOINTES
ET MAITRESSES SURVEILLANTES DE L'ÉCOLE NORMALE SECONDAIRE DE SÈVRES

(Du 12 novembre)

Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 26 juillet 1881;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1881;

Arrête :

Article premier. — Les maîtresses adjointes et les maîtresses surveillantes de l'École normale secondaire de Sèvres ont droit gratuitement à la nourriture, au logement et au blanchissage. Elles reçoivent les traitements fixes déterminés ci-après :

	MAÎTRESSES adjointes.	MAÎTRESSES surveillantes.
	fr.	fr.
Maîtresses pourvues de l'agrégation	2,500	»
Maîtresses pourvues de la licence ou du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles.	2,000	1,600
Maîtresses pourvues d'un baccalauréat ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire. . .	»	1,200

Ces traitements sont soumis aux retenues pour le service des pensions civiles.

Art. 2. — M. le vice-recteur de l'Académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Jules Ferry.

CIRCULAIRE

RELATIVE A L'APPLICATION DES DÉCRETS DU 1er AOUT 1883
SUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE ET L'OFFICIAT

(Du 27 novembre)

Monsieur le recteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, pour faire suite aux instructions contenues dans les circulaires du 10 août et du 8 novembre, un nouveau modèle

des états de recettes que devront dresser mensuellement et trimestriellement MM. les secrétaires des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Les modifications portent sur deux points : les examens de fin d'études pour les aspirants au doctorat, les travaux pratiques pour les candidats au titre d'officier de santé. Les modèles ci-joints reproduisent simplement, en ce qui concerne les droits à percevoir pour chacun de ces actes, les chiffres déterminés par les lois de finances et les règlements d'administration publique actuellement en vigueur, notamment par le décret du 20 juin 1878, dont les trois décrets du 1er août ont étendu l'application sans toucher aux tarifs.

Deux de ces derniers décrets ayant conféré aux écoles réorganisées le droit de faire subir les premiers examens de fin d'études pour le doctorat, il est devenu nécessaire de compléter la nomenclature des actes donnant lieu à perception, soit au profit des caisses municipales, soit au profit du Trésor public.

En ce qui concerne les candidats au titre d'officier de santé, le troisième décret, qui leur impose la même scolarité qu'aux aspirants au doctorat, leur assure d'une manière absolue, en déclarant obligatoire les travaux pratiques à dater de la présente année scolaire, le bénéfice de ces exercices indispensables pour le succès de leurs études, et auxquels ils ne pouvaient participer que sur leur demande écrite, portant engagement d'acquitter les mêmes droits que les aspirants au doctorat, et après autorisation spéciale du chef de l'établissement. La rétribution déterminée pour ces travaux doit être, conformément à la loi du 1er mai 1883, payée en même temps que le droit de bibliothèque, soit en un seul versement, soit par fraction d'un quart, de moitié ou de trois quarts à chaque inscription.

Vous trouverez également ci-joints des modèles rectifiés d'états mensuels et trimestriels pour les Facultés de médecine. Ils présentent les mêmes modifications que ceux des écoles; la nomenclature comprend, en outre, le troisième examen de fin d'année récemment institué, et dont le droit s'élève au chiffre de 30 francs déterminé pour les actes de cette nature par le règlement d'administration publique du 22 août 1854.

Je vous prie de donner des instructions formelles à MM. les secrétaires du ressort académique pour que les états du mois de novembre soient établis d'après le nouveau modèle.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des Beaux-Arts,
A. Fallières.

BIBLIOGRAPHIE

L'Enseignement supérieur des femmes en Europe et en Amérique, discours prononcé par M. Trasenster, recteur de l'Université de Liège.

A l'occasion de l'ouverture solennelle des cours de l'année scolaire 1883-1884, M. L. Trasenster, recteur de l'Université de Liège, a prononcé un intéressant discours dans lequel il donne en quelques pages un aperçu général de la situation de l'*Enseignement moyen et supérieur pour les femmes* en Europe et en Amérique.

En Angleterre, c'est une véritable révolution qui s'est accomplie depuis un quart de siècle, dans les mœurs et dans les institutions. Non seulement l'Université de Londres, mais les antiques corporations de Cambridge et d'Oxford ont ouvert leurs portes aux femmes; la fille de la reine, la marquise de Lorne est présidente d'une association pour favoriser la haute éducation des femmes; la fille cadette du premier ministre, miss Helen Gladstone est sous-directrice du Collège universitaire de Newnham, à Cambridge. A ceux qui ne se lassent pas d'agiter l'épouvantail du *bas-bleu,* le célèbre professeur Huxley répond très spirituellement : « Nos bachelières n'en sont pas moins charmantes et moins aimables pour un peu de savoir; leur blonde chevelure ne frise pas moins coquettement autour de leur tête parce qu'il y a un peu de cervelle dedans. »

Nous renvoyons avec M. Trasenster, pour les détails statistiques, aux articles si complets de M. Buisson sur l'*Enseignement supérieur des femmes en Angleterre, en Écosse,* etc., publiés récemment dans la *Revue* (année 1883).

Aux États-Unis, l'agitation est encore plus grande qu'en Angleterre :

« On ne met plus guère en question l'admission des femmes aux grades universitaires; mais quant à l'organisation de l'enseignement, trois systèmes sont en présence et suscitent de vives discussions. Les uns veulent des institutions complètement séparées pour les femmes, comme les collèges de Vassar et de Wellesly; d'autres préfèrent des écoles annexes comme celles de l'Université de Harvard et le *Girton-College* à l'origine, les professeurs étant communs, mais les cours séparés; le plus grand nombre semble se prononcer pour la *co-éducation,* c'est-à-dire pour la réunion des deux sexes sur les mêmes bancs. Ce système gagne chaque jour du terrain aussi bien en Amérique qu'en Angleterre.

« Voici pour l'année 1881-1882, les Universités fréquentées par les jeunes personnes avec le nombre respectif des étudiants des deux sexes :

	Hommes.	Femmes.	Femmes diplômées.
Cornell-University. . .	233	61	58
California	171	52	27
Michigan.	1350	184	(manque)
Westgan	170	14	8
Boston	428	117	240
Oberlin-College	167	223	(manque)
Totaux.	3,519	651	

C'est surtout la médecine qui semble attirer les étudiantes. Cependant, dans le Massachussets et le Connecticut, des femmes ont été admises

comme membres du barreau, et quatre ou cinq théologiennes de Boston font des prédications. Mais le plus grand nombre des diplômées se vouent à l'enseignement; d'autres sont mariées et maîtresses de maison.

Au Canada, à Toronto, une école de médecine pour les femmes a été ouverte le 1er octobre.

Pour le continent européen, M. Trasenster s'est renseigné auprès des recteurs des Universités ou des doyens des Facultés. Ici le mouvement est bien moins accentué.

L'Allemagne, qui possède de nombreuses et excellentes écoles d'instruction secondaire pour les filles, se montre réfractaire et presque hostile à ces innovations qui passionnent l'opinion publique en Angleterre et aux États-Unis :

« Dans les Universités prussiennes, les femmes n'ont jamais été admises ni aux cours, ni aux examens (1). A Leipzig, l'Université avait, de 1871 à 1880, permis à quelques dames de suivre les cours et deux ou trois ont même passé des examens. Depuis, le gouvernement saxon a interdit l'admission des femmes aux cours universitaires. »

De même en Autriche où la fréquentation de l'Université par les femmes, quelque temps tolérée, est maintenant interdite.

En Espagne, un arrêté royal du 16 mars 1882 a interdit aux femmes l'accès de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement portugais, moins hostile à l'admission des femmes aux études universitaires, a chargé M. le vicomte de Villa Major, recteur de l'Université de Coïmbre, de présenter les bases d'une réforme dirigée dans ce sens.

La Russie qui fournit tant d'étudiantes aux Facultés étrangères, exclut les femmes des cours universitaires. Cependant, à Saint-Pétersbourg. outre l'École de médecine, il y a une institution très prospère où les jeunes filles reçoivent une véritable instruction supérieure, dans les lettres et dans les sciences.

Dans tous les autres pays de l'Europe occidentale, les femmes sont admises aux cours et aux examens universitaires.

Si elles sont en nombre très restreint dans les Universités d'Italie (2), cela tient à ce qu'il existe peu d'établissements secondaires où elles puissent préparer l'examen de *licence lycéale* qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Copenhague comptait, l'année passée, six femmes inscrites. A Upsal, une jeune fille de vingt ans a récemment soutenu avec éclat une thèse remarquable pour l'obtention du grade de docteur en philosophie.

Mais c'est la Suisse qui tient la tête pour le nombre des étudiantes et des diplômes délivrés :

« Pendant l'année écoulée, on a compté aux trois Universités fréquentées par les femmes :

	Étudiants.	Étudiantes.
Genève (hiver)	416	52
Berne (idem)	406	36
Zurich	348	20

(1) « On avait cité l'Université de Gœttingen comme ayant conféré des grades aux femmes. C'est une erreur. »

(2) Règlement du 11 octobre 1875 autorisant l'inscription des demoiselles. Statistique pour 1882-1883 : Étudiantes, à Turin, 1; à Pavie, 1; à Padoue, 3; à Rome, 4; à Bologne, 4.

« La plupart des étudiantes suivent les cours en auditrices libres, ou obtiennent le baccalauréat. Le nombre des diplômes de docteur délivrés jusqu'ici aux femmes est pour la médecine : 41 à Berne, 25 à Zurich et 1 à Genève, où la Faculté de médecine est de date récente; pour la philosophie : 4 à Berne et 7 à Zurich; pour le droit : 1 à Berne.

« Les femmes, dans les examens, ont plusieurs fois atteint le maximum des points.

« Il faut ajouter qu'à Genève notamment, les deux premières classes de l'*École secondaire et supérieure des jeunes filles,* qui correspondent aux classes de philosophie des lycées français, ont compté l'année dernière 149 élèves. »

Nous omettons le passage de cet instructif résumé relatif à l'enseignement des jeunes filles en France pour lequel la *Revue* a fourni la plupart des documents; et nous passons de suite en Hollande où l'admission des femmes ne date que de 1878.

« Voici, pour l'année écoulée, la population de ces Universités :

	Étudiants.	Étudiantes.
Amsterdam	539	18
Groningue.	347	11
Leyde	484	4
Utrecht	450	7

« ...La plupart des étudiantes sont des auditrices libres qui suivent des cours de langues modernes en vue du diplôme de capacité pour l'enseignement secondaire. »

Le défaut de place nous empêche, à notre grand regret, de reproduire ici les considérations développées par M. Trasenster en faveur de la réforme de l'enseignement des filles en Belgique. Nous devons nous borner, dans cette revue statistique, à citer quelques chiffres :

« Dans les Universités belges, le nombre des demoiselles fréquentant les cours augmente rapidement.

« L'Université de Gand a eu cette année, pour la première fois une étudiante en sciences naturelles; celle de Bruxelles a eu 7 étudiantes régulières, 5 en sciences naturelles, 1 en pharmacie et 1 en philosophie.

« 5 demoiselles se sont, en outre, fait inscrire pour subir des examens : 3 en sciences, 1 en pharmacie et 1 en médecine.

« A Liège, le nombre des jeunes personnes à été de 6 faisant toutes des études complètes : 4 pour la pharmacie, 1 pour la médecine, et 1 pour les sciences naturelles. Cette année, ce nombre sera plus que doublé; une salle spéciale leur sera réservée pour leur permettre de se réunir et de travailler dans l'intervalle des leçons. La seule demoiselle qui ait fait deux années et qui ait pu se présenter à l'examen, a obtenu la grande distinction pour la candidature en pharmacie. »

Ajoutons, comme conclusion, que tous les recteurs et doyens consultés par M. Trasenster sont unanimes à reconnaître que l'admission des femmes à l'enseignement supérieur n'a présenté aucun inconvénient, et que plusieurs déclarent qu'elle a eu une influence favorable.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

27, *rue Saint-Guillaume,* 27

Bureau de la Société pour l'année 1883-1884 :

Président :

M. BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.

Vice-présidents :

MM.

DUVERGER, professeur à la Faculté de droit.

Dr LE FORT, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

BOISSIER (G.), membre de l'Académie française, professeur au Collège de France.

MASCART, directeur du bureau central météorologique, professeur au Collège de France.

Secrétaire général :

M. LAVISSE, maître de conférences à l'École normale, professeur adjoint et directeur d'études pour l'histoire à la Faculté des lettres.

Secrétaire général adjoint :

M. PETIT DE JULLEVILLE, maître de conférences à l'École normale, professeur suppléant à la Faculté des lettres.

Secrétaire adjoint :

M. GUÉRIE, secrétaire de l'École des sciences politiques.

Conseil de la Société pour 1883-1884 :

MM.

BAMBERGER, donateur.

BEAUSSIRE, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté.

BERTHELOT, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, professeur au Collège de France.

MM.

BEUDANT, doyen de la Faculté de droit.

BOISSIER, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France.

BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques. (*Membre de droit.*)

BRÉAL, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, professeur au Collège de France.

BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.

CROISET (A.), professeur adjoint à la Faculté des lettres.

CROUSLÉ, professeur à la Faculté des lettres.

DARBOUX, professeur à la Faculté des sciences.

DASTRE, professeur suppléant à la Faculté des sciences.

DREYFUS-BRISAC, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement.*

FLOURENS, conseiller d'État, directeur général des cultes.

DU MESNIL, conseiller d'État, directeur honoraire de l'enseignement supérieur.

DUVERGER, professeur à la Faculté de droit.

GARIEL (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine.

GICQUEL, donateur.

GOGUEL, donateur.

GRÉARD, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.

GUICHARD, donateur.

LAVISSE, maître de conférences à l'École normale, professeur adjoint et directeur d'études pour l'histoire à la Faculté des lettres. (*Membre de droit.*)

LIPPMANN, professeur à la Faculté des sciences.

LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques.

MARION, professeur au lycée Henri IV.

MARTHA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

MASCART, professeur au Collège de France.

MASSON (GEORGES), éditeur de la *Revue*. (*Membre de droit.*)

PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

PETIT DE JULLEVILLE, maître de conférences à l'École normale, professeur suppléant à la Faculté des lettres.

PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres.

SCHEURER-KESTNER, donateur.

SÉE (Dr MARC), chirurgien des hôpitaux, agrégé à la Faculté de médecine.

SIEGFRIED, donateur.

TAINE, membre de l'Académie française.

TRANCHANT, ancien conseiller d'État.

TRÉLAT (Dr ULYSSE), professeur à la Faculté de médecine.

ZELLER, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

Membres fondateurs :

MM.

BEAUSSIRE, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, 96, boulevard Saint-Germain.

BERT (Paul), député, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 9, rue Guy-de-la-Brosse.

BERTHELOT, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Enseignement supérieur, professeur au Collège de France, 3, rue Mazarine.

BOISSIER (Gaston), membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, 79, rue des Feuillantines.

BOUTMY (E.), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit, 1, quai d'Orsay.

BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, inspecteur général de l'Enseignement supérieur, professeur au Collège de France, 63, boulevard Saint-Michel.

FUSTEL DE COULANGES, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 74, rue de Seine.

JACCOUD (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine, 62, boulevard Haussmann.

JANET (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 56, rue de Grenelle-Saint-Germain,

LAVISSE (E.), maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur adjoint et directeur d'études pour l'histoire à la Faculté des lettres, 5, rue de Médicis.

LE FORT (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 96, rue de la Victoire.

LIOUVILLE (Dr), député, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 3, quai Malaquais.

LŒWY, membre de l'Institut, sous-directeur de l'Observatoire, 6, rue Cassini.

MONOD (G.), directeur à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, 76, rue d'Assas.

PARIS (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 11, rue de Varennes.

PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, à l'École normale, rue d'Ulm, 45.

PERROT (G.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.

RENAN (Ernest), membre de l'Académie française, administrateur du Collège de France, 4, rue de Tournon.

RIBOT (Al.) député, professeur à l'École libre des sciences politiques, 65, rue Jouffroy.

SCHUTZENBERGER, professeur au Collège de France, 67, rue Claude-Bernard.

TAINE (H.), membre de l'Académie française, professeur à l'École des beaux-arts, 230, boulevard Saint-Germain.

Membres donateurs :

MM.

BAGGIO, 21, rue du Centre, Carvin (Pas-de-Calais).
GOLDSCHMIDT (S.-H.), 35, boulevard Malesherbes.
HUBNER, 9, rue de Téhéran.
ANDRÉ (ÉDOUARD), 158, boulevard Haussmann.
HIRSCH (baron DE), 2, rue de l'Élysée.
SCHEURER-KESTNER, sénateur, 57, rue de Babylone.
EICHTHAL (ADOLPHE D'), 42, rue Neuve-des-Mathurins.
EICHTHAL (GUSTAVE D'), 42, rue Neuve-des-Mathurins.
HACHETTE ET Cie, 79, boulevard Saint-Germain.
BISCHOFFSHEIM, 34, rue Neuve-des-Mathurins.
MASSON (GEORGES), 120, boulevard Saint-Germain.
REINACH (JOSEPH), 31, rue de Berlin.
ROTHSCHILD (baron ALPHONSE DE), rue Saint-Florentin.
GOLDSCHMIDT (LÉOPOLD), 12, rue Murillo.
GOGUEL, 14, rue Le Peletier.
SIEGFRIED (JACQUES), 13, rue Monsigny.
KAAN (ISAAC), 58, avenue du Bois-de-Boulogne.
GICQUEL (PROSPER), 72, faubourg Saint-Honoré.
LA CAZE, député, 107, rue de Grenelle-Saint-Germain.
BAMBERGER (HENRI), 14, rond-point des Champs-Élysées.
GUICHARD (JULES), rue de Messine.
CAMONDO (comte NIZIM DE), 64, rue de Monceau.
LEONINO (baron JOSEPH), 7, rue Euler.
EPHRUSSI (CH.), 83, rue de Monceau.
STERN (JACQUES), 58, rue de Châteaudun.
POIRRIER, 49, rue d'Hauteville.

LYON-CAEN, 13, rue Soufflot.
GIROD, 31, rue Lafayette.
DENFERT, secrétaire général du Comptoir d'escompte.
LAMY (ERNEST), 12, rue d'Isly.
COLIN (ARMAND) et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières.
BOUTMY (E.), membre de l'Institut.

Membres adhérents :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES 17 ACADÉMIES.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LES 85 LYCÉES.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE POUR LES 82 ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTEURS, L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS PROTESTANTS A MONTBÉLIARD, L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'INSTITUTEURS A SAINT-CLOUD, L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'INSTITUTEURS A FONTENAY-AUX-ROSES, ET L'ÉCOLE PAPE-CARPENTIER A SCEAUX.

GROUPE DE PARIS

MM.
ALCAN, libraire-éditeur (librairie Germer Baillière), 108, boulevard Saint-Germain.
ALIX (Gabriel), professeur à l'École des sciences politiques, 13, rue du Cherche-Midi.
AMAGAT, député, 9, rue des Feuillantines.
ANGOT, professeur au lycée Condorcet, 82, rue de Grenelle.
APPELL, maître de conférences à l'Ecole normale, 22, rue Soufflot.
AYRAL (Louis), docteur en droit, 42, rue de Bourgogne.
BAUDRY, administrateur de la bibliothèque Mazarine, à l'Institut.
BEAUCHAMP (de), chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
BEAUREGARD, professeur agrégé à la Faculté de droit, 42, rue du Dragon.
BELJAME, maître de conférences à la Faculté des lettres, 29, rue de Condé.
BÉRARD (Ed.), 160, boulevard Haussmann.
BERGAIGNE, chargé de cours à la Faculté des lettres, 12, rue d'Erlanger.
BERTIN (Ernest), professeur libre à la Faculté des lettres, 13, rue Boislevent, Passy.
BEUDANT, doyen de la Faculté de droit (École de droit), place du Panthéon.
BIBLIOTHÈQUE du Conseil d'État, Palais-Royal.
BIBLIOTHÈQUE de la Faculté de droit.
BIGNON (Louis), 16, boulevard des Italiens.
BIXIO, conseiller municipal, 17, quai Voltaire.
BLANCHE (Alfred), ancien conseiller d'État, 75, boulevard Malesherbes.
BONNIER (Gaston), maître de conférences à l'École normale, 7, rue Amiot.
BOSSANGE (Léopold), commissionnaire en librairie, 6, rue de Chabanais.
BOSSERT, inspecteur d'Académie.
BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur suppléant à la Faculté des lettres, 66, boulevard Saint-Germain.

MM.

BOURGET (Paul), 7, rue Monsieur.

BOUTROUX, maître de conférences à l'École normale, 67, rue Claude Bernard.

BOUTY, directeur du laboratoire de physique des hautes études, 133, boulevard Saint-Michel.

BRANLY, professeur de physique à l'Institut catholique, 42, avenue de Breteuil.

BRUNETIÈRE, 4, rue Paillet.

BUISSON, publiciste, 243, boulevard d'Enfer.

CARRAU (Ludovic), maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Tronchet, nº 30.

CAMESCASSE, préfet de police.

CARRIÈRE, répétiteur à l'École des hautes études, 2, rue de Lille.

CHANTEPIE du DÉZERT (de), bibliothécaire de l'École normale supérieure, à Joigny (Yonne).

CHATIN, maître de conférences à la Faculté des sciences, 128, boulevard Saint-Germain.

COMPAYRÉ, député, 72, boulevard Saint-Michel.

CROISET (Alfred), professeur adjoint à la Faculté des lettres et directeur des études littéraires et philologiques, 66, rue de Vaugirard.

CROUSLÉ, professeur à la Faculté des lettres, 28, rue Gay-Lussac.

DAGUIN, avocat, 29, rue de l'Université.

DARMESTETER (Arsène), professeur à la Faculté des lettres, place de la Mairie, à Vaugirard.

DARBOUX, professeur à la Faculté des sciences, 36, rue Gay-Lussac.

DASTRE, maître de conférences à l'École normale et professeur suppléant à la Faculté des sciences, 46, boulevard Saint-Michel.

DAUPHINÉ, professeur au lycée Condorcet, 19, rue Faraday.

DELALAIN (Paul), libraire, 56, rue des Écoles.

DESDEVISES du DÉSERT, 3, rue Soufflot.

DESJARDINS (Alb.), professeur à la Faculté de droit, 30, rue de Condé.

DREYFUS (Adolphe), 66, boulevard Malesherbes.

DREYFUS-BRISAC (Émile), 46, rue de Clichy.

DREYFUS-BRISAC (P.-E.), rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement,* 6, rue de Turin.

DREYFUS-BRISAC (Dr), médecin des hôpitaux, 46, rue de Clichy.

DREYFUS-CARDOZO, 4, rue Copenhague.

DREYFUS (Alphonse), 61, rue de l'Arcade.

DREYFUS (Gustave), 101, boulevard Malesherbes.

DREYSS, ancien recteur, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 14, rue des Écoles.

DU BUIT, membre du conseil de l'Ordre des avocats, 59, boulevard Malesherbes.

DU MESNIL, conseiller d'État, directeur honoraire de l'enseignement supérieur, 28, rue Saint-Georges.

MM.

DUMONT (Albert), membre de l'Institut, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.

DURUY (Albert), 35, boulevard Malesherbes.

DUTER, professeur au lycée Louis-le-Grand, 5, rue Mirebel.

DUVAL, agrégé à la Faculté de médecine, 11, cité Malesherbes (rue des Martyrs).

DUVERGER, professeur à la Faculté de droit, 10, place du Panthéon.

EPHRAIM, agrégé de philosophie, 18, avenue de l'Alma.

ESMEIN, agrégé à la Faculté de droit, 7, rue Leroux.

FLACH (Jacques), professeur à l'École des sciences politiques, 27, rue d'Enghien.

FLOURENS, conseiller d'État, directeur des cultes, 129, rue de la Pompe (Passy-Paris).

FONCIN, inspecteur général de l'instruction publique, 87, rue de Rennes.

FORCRAND (de), au Collège de France.

FOUCHER DE CAREIL, sénateur, 9, rue François Ier.

FOULD (Paul), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 138, avenue des Champs-Élysées.

FRIEDEL, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 9, rue Michelet.

FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des sciences politiques, 5, rue de la Barouillère.

GAILLARD (Jules), 22, rue de l'Élysée.

GARIEL, professeur agrégé à la Faculté de médecine, ingénieur des ponts-et-chaussées, 39, rue Jouffroy.

GARSONNET, professeur à la Faculté de droit, 24, rue Gay-Lussac.

GAUTIER, proviseur du lycée de Vanves.

GAZIER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 12, avenue Trudaine.

GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 58, rue Gay-Lussac.

GÉRARDIN, professeur à la Faculté de droit, 49, rue Madame.

GIRARD, maître de conférences à la Faculté des lettres, 51, rue Saint-Placide.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, 40, rue du Cherche-Midi.

GODARD, directeur de l'École Monge.

GRÉARD, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.

GUÉRIE, secrétaire de l'École des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

GUÉROULT, receveur des finances, 55, rue du Four.

GUIZOT, professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau.

HADAMARD, 14, rue Bleue.

HEUMANN, maître de conférences à l'École normale supérieure, 24, rue des Écoles.

MM.

HIRZ (Madame), 18, rue de Vienne.

JALABERT, professeur à la Faculté de droit, 9, avenue de l'Observatoire.

JAMESON, 15, boulevard Malesherbes.

JOBBÉ-DUVAL, professeur agrégé à la Faculté de droit, 1, rue Gay-Lussac.

JOLY (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres, 14, avenue de l'Observatoire.

JOUANNY, industriel, 70, rue du Faubourg-du-Temple,

JUGLAR (Madame J.), 1, rue Lavoisier.

KŒLL, professeur au lycée Louis-le-Grand, 84, rue Claude-Bernard.

KŒNIGSWARTER, rue de la Chaussée-d'Antin.

LAFERRIÈRE, président de section au Conseil d'État, 78, rue de Miroménil.

LAFFONT, préparateur de physiologie à la Sorbonne, 53, quai de Bourbon.

LAINÉ, agrégé à la Faculté de droit, 4, rue Le Goff.

LALLIER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 53, rue Claude Bernard.

LAMY (Ernest), vice-président honoraire des Membres de l'Enseignement, 12, rue d'Isly.

LANTOINE, secrétaire de la Faculté des lettres, 31, rue de Constantinople.

LARNAUDE, professeur agrégé à la Faculté de droit, 68, rue d'Assas.

LARROUMET, professeur au lycée de Vanves, 9, rue du Val-de-Grâce.

LAURENÇON, député des Hautes-Alpes, 262, boulevard Saint-Germain.

LEBON (André), ancien élève de l'École des sciences politiques, chef du cabinet du président du Sénat, 2, rue de Tournon.

LEFEBVRE, agrégé à la Faculté de droit, 38, rue d'Ulm.

LÉGER, professeur à l'École des langues orientales vivantes, 5, rue Laval.

LELONG, archiviste-paléographe, 59, rue Monge.

LEROY-BEAULIEU (Anatole), professeur à l'École des sciences politiques, 69, rue Pigalle.

LEROY-BEAULIEU (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 27, avenue du Bois-de-Boulogne.

LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince.

LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, 113, boulevard Haussmann.

LÉVY, inspecteur général de l'Instruction publique, 59, rue Madame.

LICHTENBERGER, doyen de la Faculté de théologie protestante, 75, rue Denfert-Rochereau.

LIOUVILLE (Dr), député, agrégé de la Faculté de médecine, 3, quai Malaquais.

LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit et à l'École des sciences politiques, 13, rue Soufflot.

MARCHAND (Léon), professeur à l'École supérieure de pharmacie, Thiais (Seine).

MM.

MARION, professeur au lycée Henry IV, 18, boulevard Saint-Germain.

MARTHA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi.

MASCART, directeur du Bureau météorologique de France, 60, rue de Grenelle.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 43, boulevard Saint-Germain.

MEYRARGUES, 103, boulevard Malesherbes.

MICHAU (Alfred), 93, boulevard Saint-Michel.

MICHEL (Léon), agrégé à la Faculté de droit, 31, rue Bonaparte.

MICHEL (Henri), agrégé à la Faculté de droit, 53, rue Monge.

MOTHÉRÉ, professeur au lycée Charlemagne, 47, rue des Tournelles.

MOUTON, maître de conférences à la Faculté des sciences, à Fontenay-sous-Bois, 1, rue de l'Audience.

NEVREZÉ (de), avocat, 11, rue de Sèvres.

PASSY, membre de l'Institut, député, à Neuilly-sur-Seine.

PERIER (Paul-Casimir), 12, rue Malesherbes.

PERRIER, professeur au Muséum, 28, rue Gay-Lussac.

PETIT DE JULLEVILLE, maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur suppléant à la Faculté des lettres, 49, rue du Ranelagh.

PICOT, membre de l'Institut, 54, rue Pigalle.

PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres, 7, rue Scheffer.

POINCARÉ, professeur suppléant à la Faculté des sciences, 66, rue Gay-Lussac.

PONTREMOLI, 36, rue Lafayette.

POPELIN, 7, rue de Téhéran.

POUBELLE (E.), préfet de la Seine.

POUCHET, professeur au Muséum, 5, rue de Médicis.

QUEUX de SAINT-HILAIRE (marquis de), président de la Société d'encouragement pour les études grecques, 3, rue Soufflot.

RAMBAUD, chargé de cours à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas.

REGNARD (Dr), 46, boulevard Saint-Michel.

REINACH (Th.), 31, rue de Berlin.

RENAULT, professeur à la Faculté de droit, 28, rue Jacob.

RIBOT (Al.), député, professeur à l'École des sciences politiques, 65, rue Jouffroy.

RIBOT (Th.), directeur de la *Revue philosophique*, 7, rue du Cardinal-Lemoine.

RICHET (Ch.), agrégé à la Faculté de médecine, 15, rue de l'Université.

RIPERT, professeur à la Faculté de droit, 91, rue de Rennes.

ROCHEFOUCAULD (de la), 6, boulevard des Invalides.

ROUVILLE (de), 166, boulevard Haussmann.

ROY, professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École des hautes études, 12, rue des Saints-Pères.

MM.

ROZIÈRE (de), sénateur, membre de l'Institut, 8, rue d'Albe.

SABATIER, professeur à la Faculté de théologie protestante, 66, rue N.-Dame-des-Champs.

SÉE (Dr), chirurgien des hôpitaux, agrégé à la Faculté de médecine, 126, boulevard Saint-Germain.

SOREL (Albert), secrétaire général du Sénat, palais du Luxembourg.

TAINE, membre de l'Académie française, 230, boulevard Saint-Germain.

TANNERY, maître de conférences à l'École normale, 139, boulevard Saint-Michel.

TERRAT, professeur de droit à l'Institut catholique, 18, rue Saint-Romain.

TISSERAND, membre de l'Institut, 5, avenue de l'Observatoire.

TRANCHANT, ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy.

TRAPPE, 60, rue Condorcet.

TRÉLAT, professeur au Conservatoire des Arts-et-métiers, 17, rue Denfert-Rochereau.

TRÉLAT (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 18, rue de l'Arcade.

VAST, professeur au lycée Condorcet.

VÈLAIN, maître de conférences à la Faculté des sciences, 50, boulevard Saint-Germain.

VERNES (Maurice), 33, rue Fortuny.

VIDAL DE LA BLACHE, sous-directeur de l'École normale, 45, rue d'Ulm.

VILLETARD, auditeur au Conseil d'État, 45, rue de Rennes.

VIOLLE, professeur à la Faculté des sciences, 15, rue de la Vieille-Estrapade.

WEISS, ancien conseiller d'État, 103, avenue de Villiers.

WORMS, banquier, 28, boulevard Poissonnière.

WORMS (Madame), 45, boulevard Haussmann.

ZELLER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 26, rue Gay-Lussac.

GROUPE D'AIX-MARSEILLE

MM.

ABRAHAM (Benjamin), juge suppléant à Aix et conseiller général des Bouches-du-Rhône.

BELIN, recteur de l'Académie.

BESSON, conseiller général de Marseille.

BOUISSON, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

BROCHIER, maire de Marseille.

CAILLOL de PONCY, professeur de physique médicale à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

CATTA, professeur au Lycée, Marseille.

CHAPPLAIN, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

CLERC, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix.

COURBALLAT, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

DAUMAS, secrétaire général de la mairie de Marseille.

MM.

DURANTY, professeur d'anatomie pathologique (École de médecine et de pharmacie), Marseille.

FALLOT, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

GAUTHIER, professeur au lycée de Marseille.

GIRARD, professeur de clinique médicale à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

GUIBAL, doyen de la Faculté des lettres d'Aix.

HUGUENY, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.

JORET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres, Aix.

JOURDAN (Édouard), agrégé à la Faculté de droit, Aix.

JOURDAN, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

LAFAYE, chargé de cours à la Faculté des lettres, Aix,

LAGET, professeur à l'École de médecine, Marseille.

LIVON (Dr Ch.), 14, rue Perrier, à Marseille.

MAGAIL, professeur de clinique obstétricale à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

MARCORELLES, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

MARION, professeur à la Faculté des sciences, Marseille.

MORGES (P.), professeur de chimie industrielle à la Faculté des sciences, 1, place Saint-Michel, Marseille.

NAQUET, procureur général à la Cour d'appel, Aix.

PIRONDI, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

PLANCHON (Dr), professeur à l'École de médecine, Marseille.

QUEIREL, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

RAMPAL, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, vice-président du conseil d'hygiène, Marseille.

RICHAUD, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

RIETSCH, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

RIGAL (Émile), maître de conférences à la Faculté des lettres, Aix.

ROUSSET, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

ROUSTAN, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

VAYSSIÈRE, préparateur à la Faculté des sciences, Marseille.

VESSIOT, inspecteur d'Académie à Marseille.

VILLARD, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

VILLENEUVE (fils), professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

GROUPE DE BESANÇON

MM.

BARBIER, professeur à la Faculté des sciences.
GRUEY, professeur à la Faculté des sciences.
JEANMAIRE, recteur de l'Académie.
MOLINIER (CHARLES), professeur à la Faculté des lettres.
MOQUIN-TANDON, professeur à la Faculté des sciences.
PFISTER, maître de conférences à la Faculté des lettres.
PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres.
SÉE, juge au tribunal civil, Lons-le-Saulnier.
TIVIER, doyen de la Faculté des lettres.

GROUPE DE BORDEAUX

MM.

ABRIA, doyen de la Faculté des sciences.
ARMINGAUD, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
Dr AZAM, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit.
BAUDRY-LACANTINERIE, professeur à la Faculté de droit.
BOUCHARD, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
CAGNIEUL, préparateur de botanique à la Faculté des sciences.
CALLEN (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie catholique.
COLLIGNON, professeur à la Faculté des lettres.
COUAT, doyen de la Faculté des lettres.
COUPÉRIE, secrétaire général de la Société d'agriculture de la Gironde, 11, rue Montméjan.
COURAUD, doyen de la Faculté de droit.
COYNE, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
CUQ, professeur à la Faculté de droit.
DELOYNES, professeur à la Faculté de droit.
DESPAGNET, agrégé à la Faculté de droit.
DUPOND, directeur de l'École de notariat.
DUPUY, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
FAURE, agrégé à la Faculté de droit.
FORQUIGNON, maître de conférences à la Faculté des sciences.
FROMENT, professeur à la Faculté des lettres.
GARNAULT, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences.
GAYON, professeur à la Faculté des sciences.
HOUEL, professeur à la Faculté des sciences.
Dr JOLIET, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
KUNSTLER, maître de conférences à la Faculté des sciences.
LAGROLET, préparateur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

MM.
LESPIAULT, professeur à la Faculté des sciences.
LEVILLAIN, professeur à la Faculté de droit.
LUCHAIRE, professeur à la Faculté des lettres.
MARANDOUT, professeur à la Faculté de droit.
MERGET, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences.
MORACHE, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
PEREZ, professeur à la Faculté des sciences.
PICOT, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
RAYET, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire.
ROUX, professeur à la Faculté des sciences.
SAIGNAT, professeur à la Faculté de droit.
SIMONNET, chef de travaux cliniques à la Faculté des sciences.
STAPFER, professeur à la Faculté des lettres.
VERGELY, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
VILLE DE MIRMONT (Henri de la), maître de conférences à la Faculté des lettres.
WALTZ, professeur à la Faculté des lettres.

GROUPE DE CAEN

MM.
BOURGEOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
DANJON, professeur à la Faculté de droit.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DESDEVISES DU DÉSERT, professeur à la Faculté des lettres.
DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
DUGUIT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de droit.
JOLY (A.), doyen de la Faculté des lettres.
LIARD, recteur de l'Académie.
TESSIER (Jules), professeur à la Faculté des lettres.

GROUPE DE CHAMBÉRY

MM.
BRÉDIF, recteur de l'Académie.
GOSSART (Émile), professeur à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres.
HOLLANDE, professeur à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres.
MONGIN (Victor), professeur à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres.

GROUPE DE CLERMONT

MM.

ALLUARD, doyen honoraire de la Faculté des sciences.
BLATIN, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie
CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres.
DOURIF, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.
ESSARTS (DES), professeur à la Faculté des lettres.
FLEURY, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.
GAGNON, professeur à l'École de médecine.
GARLIN-SOULANDRE, professeur à la Faculté des sciences.
GASQUET, professeur au lycée.
HUGUET, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.
JULIEN, professeur à la Faculté des sciences.
LENOIR, adjoint au maire.
LUGUET, professeur à la Faculté des lettres.
MASTIER, inspecteur d'Académie.
NIVET, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.
PELLET, professeur à la Faculté des sciences.
PHILIBERT, professeur au lycée.
ROUJOU, professeur à la Faculté des sciences.
ROY (ÉMILE), professeur au Lycée.
SAINT-LOUP, doyen de la Faculté des sciences.
TIXIER, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.
TRUCHOT, professeur à la Faculté des sciences.

GROUPE DE DIJON

MM.

AFFRE (Dr), à Beaune.
BAILLY, professeur à la Faculté de droit.
BERTRAND (ALEXIS), professeur à la Faculté des lettres.
BONNEVILLE, professeur à la Faculté de droit.
BOUGOT, professeur à la Faculté des lettres.
CARPENTIER, agrégé à la Faculté de droit.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie.
COLLOT, chargé de cours à la Faculté des sciences.
HUGUES (G. D'), professeur à la Faculté des lettres.
DESSERTEAUX, professeur à la Faculté de droit.
GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres.
LADREY, professeur à la Faculté des sciences.
LOUIS-LUCAS (PAUL), agrégé à la Faculté de droit.
MOUCHET, professeur à la Faculté de droit.
MONGIN, professeur à la Faculté de droit.
SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des lettres.
WEISS, agrégé à la Faculté de droit.

GROUPE DE DOUAI-LILLE

MM.

ANGELLIER, maître de conférences à la Faculté des lettres, Douai.
AUBERT, avoué, Rocroi (Ardennes).
BERGERON, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
BÉTOUT, maître de conférences à la Faculté des lettres.
BILLARDON, ingénieur des poudres, Esquerdes (Pas-de-Calais).
BOUSSINESQ, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
CAZENEUVE, doyen honoraire de la Faculté de médecine, Lille.
COURDAVEAUX, professeur à la Faculté des lettres, Douai.
DARNEL (le docteur), Calais.
DESJARDINS, doyen de la Faculté des lettres, Douai.
FABRE, avoué, Douai.
FAUCHER, ingénieur des poudres (5, rue des Bouloires), Lille.
FEDER, professeur à la Faculté de droit, Douai.
FOLLEVILLE (DE), doyen de la Faculté de droit, Douai.
GIARD, député, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
GOSSELET, professeur à la Faculté des sciences, Lille.
HATTU, avocat, Douai.
LEFEBVRE, professeur au lycée, Lille.
MASQUELEZ, directeur de l'Institut industriel, Lille.
MOY, professeur à la Faculté des lettres, Douai.
NOLEN, recteur de l'Académie, Douai.
OVIGNEUR, avocat (2, rue de Terremonde), Lille.
PAQUET, professeur à la Faculté de médecine, Lille.
PENJON, professeur à la Faculté des lettres, Douai.
THOMAS, professeur à la Faculté des lettres, Douai.
WANNEBROUCQ, doyen de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, Lille.

GROUPE DE GRENOBLE

MM.

GÉRARD, recteur de l'Académie,
JACQUINET, professeur au lycée de Grenoble, chargé de conférences à la Faculté des lettres.
TESTOUD, professeur à la Faculté de droit.
TROUILLER, professeur à la Faculté de droit.

GROUPE DE LYON

MM.

ANDRÉ, professeur à la Faculté des sciences.
APPLETON, professeur à la Faculté de droit.
AUDIBERT, professeur à la Faculté de droit.
BAYET, chargé de cours à la Faculté des lettres.
BLOCH, professeur à la Faculté des lettres.

MM.
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit.
CAZENEUVE, chargé de cours à la Faculté de médecine.
CHANTRE, directeur du Muséum.
CHARLES, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie.
CHAUVEAU, professeur à la Faculté de médecine.
CLAVEL, professeur à la Faculté des lettres.
CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres.
COHENDY, agrégé à la Faculté de droit.
COURCIÈRE, 1, Cours de la Liberté.
CROLAS, professeur à la Faculté de médecine.
DELORE, professeur à la Faculté de médecine.
ENOU, professeur à la Faculté de droit.
FACULTÉS CATHOLIQUES.
FAURE (Alfred), professeur de botanique à l'École vétérinaire.
FERRAZ, professeur à la Faculté des lettres.
FLURER, professeur à la Faculté de droit.
FOCHIER, professeur à la Faculté de médecine.
GAILLETON, professeur à la Faculté de médecine.
GARRAUD, professeur à la Faculté de droit.
GLÉNARD, professeur à la Faculté de médecine.
HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres.
LACHARRIÈRE (Mlle), 14, rue Saint-Dominique.
LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine.
LESEUR, agrégé à la Faculté de droit.
LETIÉVANT, professeur à la Faculté de médecine.
LOIR, doyen de la Faculté des sciences.
LORTET, doyen de la Faculté de médecine.
MABIRE, professeur à la Faculté de droit.
MAGNIN (le docteur).
MARC-SAUZET, agrégé à la Faculté de droit.
MARTHA, maître de conférences à la Faculté des lettres.
MAYET, professeur à la Faculté de médecine.
MONOYER, professeur à la Faculté de médecine.
MORAT, professeur à la Faculté de médecine.
MUNIER, avocat.
OLLIER, professeur à la Faculté de médecine.
PERROUD, professeur à la Faculté de médecine.
PONCET, professeur à la Faculté de médecine.
RAULIN, professeur à la Faculté des sciences.
RIAZ (A. de), banquier.
ROCHAS (le docteur).
SICARD, professeur à la Faculté des sciences.
THALLER, professeur à la Faculté de droit.
VEYSSIÈRE (Raymond de), à Ecully, Rhône.
VIOLLE, professeur à la Faculté des sciences.

GROUPE DE MONTPELLIER

MM.

BENOIT, professeur à la Faculté de médecine.
BERTIN, professeur à la Faculté de médecine.
BIMAR, agrégé à la Faculté de médecine.
BONNET, professeur suppléant à la Faculté des lettres.
BOYER, professeur à la Faculté de médecine.
BRISSAUD, agrégé à la Faculté de droit.
CARRIEU, agrégé à la Faculté de médecine.
CASTAN, professeur à la Faculté de médecine.
CASTETS, doyen de la Faculté des lettres.
CHABANEAU, professeur à la Faculté des lettres.
CHALOT, professeur à la Faculté de médecine.
CHANCEL, recteur de l'Académie.
COMBESCURE, professeur à la Faculté des sciences.
CONS, maître de conférences à la Faculté des lettres.
CROISET, professeur à la Faculté des lettres.
CROVA, professeur à la Faculté des sciences.
DAUTEVILLE, professeur au lycée.
DEVIC, professeur à la Faculté des lettres.
DIACON, directeur de l'École supérieure de pharmacie.
DUMAS, professeur à la Faculté de médecine.
DUPRÉ, professeur à la Faculté de médecine.
ENGEL, professeur à la Faculté de médecine.
ESTOR, professeur à la Faculté de médecine.
FÉCAMP (Albert), bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire, chargé de conférences à la Faculté des lettres.
GARBE, chargé de cours à l'École préparatoire des sciences.
GAYRAUD, professeur à la Faculté de médecine.
GERMAIN, professeur à la Faculté des lettres.
GIDE, professeur à la Faculté de droit.
GIRARD, agrégé à la Faculté de droit.
GIRARD (de), agrégé à la Faculté de médecine.
GRASSET, professeur à la Faculté de médecine.
GRYNFELT, agrégé à la Faculté de médecine.
HAMELIN, professeur suppléant à la Faculté de médecine.
JACQUEMET, professeur à la Faculté de médecine.
JAUMES, professeur à la Faculté de médecine.
JEANJEAN, professeur à l'École supérieure de pharmacie.
MAIRET, agrégé à la Faculté de médecine.
MARGOTTET, professeur à la Faculté des sciences.
MASSIGLI, agrégé à la Faculté de droit.
MOITESSIER, professeur à la Faculté de médecine.
PLANCHON, professeur à l'École supérieure de pharmacie.

MM.
REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres.
ROUSTAN, agrégé à la Faculté de médecine.
ROUVILLE (DE), doyen de la Faculté des sciences.
SABATIER, professeur à la Faculté des sciences.
SERRE, agrégé à la Faculté de médecine.
VALABRÈGUE, professeur à la Faculté de droit.

GROUPE DE NANCY

MM.
AUBERT, 17, rue Lepoïs.
BEAUNIS, professeur à la Faculté de médecine.
BERNHEIM, professeur à la Faculté de médecine.
BIBLIOTHÈQUE de la Faculté de droit.
BICHAT, professeur à la Faculté des sciences.
BINET, professeur à la Faculté de droit.
BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit.
BOURCART, agrégé à la Faculté de droit.
CHARPENTIER, professeur à la Faculté de médecine.
CHAVEGRIN, agrégé à la Faculté de droit.
DEBIDOUR, professeur à la Faculté des lettres.
DECHARME, doyen de la Faculté des lettres.
EGGER, professeur à la Faculté des lettres.
FELTZ, professeur à la Faculté de médecine.
FLOQUET, professeur à la Faculté des sciences.
FRIANT, professeur à la Faculté des sciences.
GARNIER, professeur à la Faculté de droit.
GAVET, agrégé à la Faculté de droit.
GRANDEAU, doyen de la Faculté des sciences.
GROSS, professeur à la Faculté de médecine.
HATZFELD, négociant.
HERGOTT (ALPH.), professeur à la Faculté de médecine.
HEYDENREICH, professeur à la Faculté de médecine.
JACQUEMIN, directeur de l'École supérieure de pharmacie.
KRANTZ, maître de conférences à la Faculté des lettres.
LALLEMENT (ÉD.), professeur à la Faculté de médecine.
LEDERLIN, doyen de la Faculté de droit.
LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences.
LÉVY (E.), docteur en médecine.
LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit.
LOMBARD (E.), professeur à la Faculté de droit.
LOMBARD (P.), professeur à la Faculté de droit.
MARTIN, maître de conférences à la Faculté des lettres.
MATHIEU, professeur à la Faculté des sciences.
MAY, professeur à la Faculté de droit.

MM.
MOURIN, recteur de l'Académie.
RITTER, professeur à la Faculté de médecine.
SPILLMANN, agrégé à la Faculté de médecine.

GROUPE DE POITIERS

MM.
ARREN, doyen de la Faculté des lettres.
AULARD, professeur à la Faculté des lettres.
BONNET (Émile), professeur à la Faculté de droit.
CHAIGNET, recteur de l'Académie.
DUCROCQ, doyen honoraire et professeur à la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
HANRIOT, professeur à la Faculté des lettres.
LEPETIT (Louis).
MAILLARD, professeur à la Faculté des sciences.
PARMENTIER, professeur à la Faculté des lettres.

GROUPE DE TOULOUSE

MM.
ANDRÉ, professeur à l'École de médecine.
ARNAULT, professeur à la Faculté de droit.
BAILLAUD, doyen de la Faculté des sciences.
BASSET (M.), professeur à l'École de médecine
BENOIST, professeur à la Faculté des lettres.
BONAMY, professeur à l'École de médecine.
BONFILS, doyen de la Faculté de droit.
BONNEMAISON, professeur de l'École de médecine.
BRESSOLLES (Joseph), professeur à la Faculté de droit.
CAMPISTRON, professeur à la Faculté de droit.
CAUBET, directeur de l'École de médecine.
DELOUME, professeur à la Faculté de droit.
DUMÉRIL, doyen de la Faculté des lettres.
FRÉBAULT, professeur à l'École de médecine.
GUIRAUD, professeur à la Faculté des lettres.
HALLBERG, professeur à la Faculté des lettres.
HAURIOU, professeur agrégé à la Faculté de droit.
JAURÈS, maître de conférences à la Faculté des lettres.
JOULIN, maître de conférences à la Faculté des sciences.
LABÉDA, professeur à l'École de médecine.
LARTET, professeur à la Faculté des sciences.
LAULANIÉ, professeur à l'École vétérinaire.
LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres.
LEGOUX, professeur à la Faculté des sciences.
MABILLEAU, professeur à la Faculté des lettres.

MM.

MÉRIMÉE, professeur au lycée.

MOLINIER (Victor), professeur à la Faculté de droit.

NOGUÈS, professeur à l'École de médecine.

PAGET, agrégé à la Faculté de droit.

PERROUD, recteur de l'Académie.

RESSÉGUET, professeur à l'École de médecine.

SAINT-ANGE, professeur suppléant à l'École de médecine.

THOMAS (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres.

TOUSSAINT, professeur à l'École de médecine.

VIDAL, agrégé à la Faculté de droit.

WALLON, agrégé à la Faculté de droit.

GROUPE D'ALGER

MM.

BOISSIÈRE, recteur de l'Académie.

CABOUAT, professeur à l'École de droit.

DAIN, professeur à l'École de droit.

ESTOUBLON, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement du droit.

MASQUERAY, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres.

ROUARD de CARD, professeur à l'École de droit.

ROUX, professeur à l'École de droit,

TEXIER, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.

TILLOY, professeur à l'École de droit.

DIVERS

MM.

BEAUSSIRE, 5, impasse de la Rosière, Nantes.

BIANCONI, inspecteur d'Académie à Digne.

CHÉNON (Émile), agrégé à la Faculté de droit de Rennes, 5, place Saint-Georges.

CONDOMINE, juge à Bourg.

CONINCK (Mme de), Havre.

COYTEUX-DUPORTAL, directeur de l'enregistrement, Laval.

GLAIZE, préfet de Saint-Étienne.

GRAUX-DOLLÉ, à Vervins (Aisne).

HERVÉ-BAZIN, professeur à la Faculté libre de droit d'Angers, 64, rue Desjardins.

HIGNARD, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, à Cannes.

MILLARD (Mme), la Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

PASQUIER (l'abbé), directeur des hautes études ecclésiastiques, Angers.

POISNEL, agrégé de la Faculté de droit de Douai, membre de l'École française de Rome, 10, rue de Lille, Avranches (Manche).

MM.

PONNELLE (P.), à Chassagne-Montrachet.

PORT (Célestin), archiviste du département de Maine-et-Loire, Angers.

QUÈS, professeur en retraite, rue Mailly, 30, Perpignan.

VIALLET (Émile), Rueil (Seine-et-Oise).

VOISIN, professeur au lycée, Versailles, 85, boulevard de la Reine.

Membres d'honneur :

MM.

BILINSKI (de), recteur de l'Université de Lemberg Léopold.

IHÉRING, (docteur R. von), professeur de droit à l'Université de Gœttingue.

KÉKULÉ (docteur), professeur à l'Université de Bonn.

SCHAEFER (Arnold), docteur, professeur d'histoire à l'Université de Bonn.

Adhérents résidant à l'étranger :

MM.

AGUIAR (Aug. de), professeur de chimie à l'Institut industriel, Lisbonne (Portugal).

BARACK (O.), à la Bibliothèque impériale de Strasbourg.

BURGESS, director of the School of political science, Columbia college New-York.

BYLANDT (comte Ch. de), Woorhout, 1a La Haye (Hollande).

CENTURY ASSOCIATION, care of F W Christern, New-York.

COLLARD, professeur à l'Université de Louvain.

CREMONA, sénateur du royaume d'Italie, Rome.

DELANOFF, secrétaire d'État, membre du Conseil de l'empire de Russie, directeur de la Bibliothèque impériale publique, Saint-Pétersbourg.

DURAND, South Orange, New-Jersey, (États-Unis).

FAVRE (Gustave), industriel, Mulhouse (Alsace).

FORTUNO, représentant du ministère public, à Mexico.

FOURNIER (Félix), villa Fournier, par Oberhofen, lac de Thoune (Suisse).

GEORGIEWSKY, président du comité scientifique et membre du conseil du ministre de l'Instruction publique de Russie, conseiller privé, Saint-Pétersbourg.

KAMAROWSKI, professeur à l'Université de Moscou.

JURGENSEN ((Jules-F.-U.), agrégé de l'Université de France, au Locle, Neu-châtel (Suisse).

LARROUY, vice-chancelier du consulat de France, Leipzig.

LEHR (Ernest), professeur à l'Académie de Lausanne (Suisse).

MEYER, professeur de philosophie à l'Université de Bonn (Allemagne).

MILITARY ACADEMY, department of philosophy, West-Point, New-York (États-Unis).

PÉRARD, à Liège.

QUESADA, secrétaire de la Bibliothèque, à Buenos-Ayres, calle General-Lavalle, nº 60.

MM.
REAY (LORD), 6, Great Stanhope street, London.
RIVE (DE LA), à Genève.
SANTOS (DE), 3, r. Madera, Madrid.
SMITH, Columbia college, New-York.
ZIESING (THÉODORE), professeur agrégé à l'Université de Zurich.

Principaux correspondants et collaborateurs étrangers

MM.
ALFIERI (marquis), sénateur du royaume d'Italie.
APATHY (docteur), professeur de droit à l'Université de Pesth.
ARNDT (docteur), professeur d'histoire à l'Université de Leipzig.
ASCHERSON (docteur F.), bibliothécaire à l'Université de Berlin.
AVENARIUS (docteur), professeur de pédagogie à l'Université de Zurich.
BACH (docteur), directeur de Realschule à Berlin.
BIEDERMANN (docteur), privat-docent à la Faculté de philosophie de Berlin.
BILLROTH (TH.), docteur, professeur à la Faculté de médecine de Vienne.
BUCHELER (docteur), directeur de Burgerschule, à Stuttgard.
BUCHER (docteur), directeur du Musée de l'art moderne appliqué à l'industrie, à Vienne.
CHRIST (docteur), professeur de philosophie à l'Université de Munich.
CLAES ANNERSTEDT (docteur), professeur à l'Université d'Upsal.
CREIZENACH (GUILLAUME), docteur, privat-docent de l'Université de Leipzig.
CZIHLARZ (docteur), professeur de droit à l'Université de Prague.
DRUFFEL (professeur A.V.), privat-docent à l'Université de Munich.
DUMREICHER (baron), conseiller de section au ministère de l'instruction publique, à Vienne.
ESPINE (docteur D'), professeur de médecine à l'Université de Genève.
FELMERI (docteur L.), professeur de pédagogie à l'Université de Klausenburg (Hongrie).
FOURNIER (docteur A.), professeur d'histoire à l'Université de Vienne.
FRIEDLAENDER (docteur), directeur de Realschule, à Hambourg.
GILDERSLEEVE (L.), professeur à l'Université Hopkins (Baltimore).
GRIMM (docteur HERMANN), professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de Berlin.
GRUNHUT (docteur), professeur de droit à l'Université de Vienne.
HARTEL (docteur W.), professeur de philologie à l'Université de Vienne.
HARTOG (DE), professeur à l'Université d'Amsterdam.
HITZIG (docteur), directeur de gymnase et professeur à l'Université de Berne.
HORNUNG (docteur JOSEPH), professeur de droit à l'Université de Genève.
HUG (docteur), professeur de philologie à l'Université de Zurich.
HYMANS (LOUIS), publiciste à Bruxelles.
HOLLENBERG (docteur), directeur du gymnase de Creuznach.

MM.

JONCKBLOET (docteur), professeur de littérature à l'Université de Leyde.

KOHN, professeur à l'Université d'Heidelberg.

KRUCK (docteur), directeur du Real gymnase de Würzburg.

LAMBERT BROOKE (the Rev.), D. D., à Greenwich, S. E.

LAUR (docteur), professeur de littérature française à l'Université d'Heidelberg.

NEUMANN (docteur), professeur à la Faculté de droit de Vienne.

NÖLDEKE (docteur), directeur de l'École supérieure des filles à Leipzig.

PAULSEN (docteur), professeur de pédagogie à l'Université de Berlin.

PIO (Jean), chef d'institution à Copenhague.

RAMBERT (Eugène), professeur à l'École polytechnique de Zurich.

RANDA (docteur), professeur de droit à l'Université de Prague.

REBER (docteur), directeur du Musée et professeur à l'Université de Munich.

RIVIER, professeur de droit à l'Université de Bruxelles.

ROULAND HAMILTON, publiciste à Londres.

SJOBERG (docteur), lecteur à Stockholm.

STEENSTRUP (docteur) fils, professeur d'histoire à l'Université de Copenhague.

STEYN-PARVÉ (docteur), inspecteur de l'instruction secondaire en Hollande.

STEIN (docteur L. von), professeur d'économie politique à l'Université de Vienne.

STOERK (docteur), professeur à l'Université de Greifswald.

STOY (docteur), professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université d'Iéna.

THOMAN (docteur), directeur de l'École cantonale de Zurich.

THOMAS (docteur), professeur à l'Université de Gand.

THOMSON, professeur à l'Université de Copenhague.

THORDEN, professeur à l'Université d'Upsal.

UNGER (docteur Joseph), ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie, à Vienne.

VOSS (docteur), chef d'institution à Christiania.

WILLMANN (docteur O.), professeur de pédagogie à l'Université de Prague.

ZANFI (commandeur), à Rome.

ZARNKE (docteur), professeur de philologie à l'Université de Leipzig.

Le Gérant : **G. MASSON.**

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 15169.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA CAISSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA CAISSE DES LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES PRIMAIRES

Une des plus importantes questions qui doivent préoccuper en ce moment tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'enseignement supérieur est celle des locaux. On sait l'état du Collège de France et de l'École des Chartes, l'insuffisance absolue d'un grand nombre de laboratoires dans beaucoup de Facultés des sciences. M. Berthelot a insisté sur ce sujet ici même l'an dernier (1). Il est inutile de répéter ce qu'il a dit avec tant d'autorité. Pour les Facultés des lettres, malgré de grands efforts faits depuis quelques années, les installations strictement indispensables manquent encore dans beaucoup de villes; les étudiants n'ont pas de salles où ils puissent se réunir dans l'intervalle des différentes leçons; les bibliothèques sont trop étroites pour recevoir les lecteurs; elles ne permettent même pas de classer convenablement les livres; les professeurs sont réduits à se succéder pour leurs cours dans une ou deux pièces; ils n'ont ni cabinet d'études où ils puissent recevoir les élèves, ni salle qui soit réservée à leur enseignement; à plus forte raison ne sauraient-ils songer à organiser des *instituts* ou *séminaires* avec des collections de cartes, de moulages et un certain nombre d'ouvrages d'usage journalier. La construction de nouveaux bâtiments et l'aménagement de ceux qui existent est donc de nécessité

(1) *Revue* du 15 avril. Voyez aussi le *Temps* du 15 mars 1883.

absolue, sous peine de voir les obstacles matériels décourager les efforts des maîtres et le zèle des élèves, sous peine de compromettre dès le début la vie universitaire qui commence à se manifester en province comme à Paris. Nous avions, l'an dernier, plus de 2,000 étudiants réguliers dans les Facultés des lettres et des sciences; à la Sorbonne seulement, 700 élèves suivent, depuis la rentrée de novembre, les cours des lettres, 400 les cours des sciences.

L'œuvre de reconstruction des bâtiments de l'enseignement supérieur a déjà provoqué de la part des villes et de l'État une dépense qui monte à environ 82 millions.

De 1868 à 1878 :	
Sommes votées par les conseils municipaux	27,000,000
Subventions des conseils généraux.	600,000
Subventions de l'État	12,900,000
	40,500,000
De 1879 à mai 1883 :	
Sommes votées par les conseils municipaux.	22,900,000
Subventions des conseils généraux.	200,000
Subventions de l'État.	18,700,000
	41,800,000

Comme on le voit, la part de l'État est de 30 millions, celle des villes de 49 millions.

Pour achever cette entreprise et pour améliorer l'outillage qui ne mérite pas moins de sollicitude que les locaux, il faut encore que l'État consacre à cet objet 40 millions répartis en un certain nombre d'annuités. Après les grands sacrifices qu'ont faits les villes, en particulier Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Grenoble, on ne doit pas compter que les municipalités concourent pour plus de moitié aux nouvelles constructions. Il y a lieu aussi de remarquer que, par suite de diverses mesures financières récentes dont il est inutile d'expliquer ici le mécanisme, la somme inscrite au budget pour cet objet n'est plus que de 460,000 fr., auxquels ne viendront plus s'adjoindre de reliquats comme cela a eu lieu jusqu'à ce jour. De ces 460,000 francs on doit retrancher 200,000 francs pour les dépenses courantes, les réparations, et les améliorations journalières de peu d'importance. C'est donc en réalité un budget de 260,000 francs que le ministère peut consacrer aux grandes constructions chaque année. De plus, sur les 18 millions promis par l'État depuis 1879, il s'en faut que tout soit payé. Avec le crédit annuel de 260,000 francs, il serait impossible d'acquitter les dettes contractées.

Dans ces conditions, la seule mesure pratique consiste à faire participer les établissements d'enseignement supérieur à la caisse créée pour subvenir aux constructions des maisons d'écoles et des lycées, caisse qui deviendrait commune aux trois services de l'instruction publique et dont le titre devrait être modifié. Elle serait divisée en trois sections répondant à ces trois services.

Il suffirait, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, d'annuités assurées de 4 millions durant dix années. Cette dépense est insignifiante si on considère les sommes qu'exigent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (1).

Les crédits qui ont été ouverts pour subventions aux lycées et collèges de garçons ou de filles, depuis la création de la caisse, se sont élevés à 98,600,000 francs (2).

La caisse des prêts à 4 p. 100 durant trente années, remboursement compris, pour avances aux villes, a reçu 75 millions; le total des dotations pour l'enseignement secondaire a donc été 173 millions (3).

Les crédits mis à la disposition de l'enseignement primaire

(1) Pour le personnel aussi les augmentations nécessaires à l'enseignement supérieur seront toujours moins élevées que celles qu'exigeront les deux autres enseignements. C'est ce qu'a très bien montré M. Roche, rapporteur du dernier budget de l'instruction publique :

« Sur les augmentations faites depuis 1870, l'instruction primaire a pris 82 millions, ayant été portée de 8 millions à 90 millions, c'est-à-dire que les dépenses pour l'instruction primaire ont été multipliées par 11, tandis que celles de l'enseignement secondaire, portées de 3 millions et demi à 16,832,900 francs, ont été multipliées par 5, et celles de l'enseignement supérieur, source de toute science et de tout progrès, ayant été portées de 4,215,521 francs à 11,540,355, ont été seulement un peu plus que doublées. » . . .

(2) SUBVENTIONS. — 1° *Lycées de garçons.*

Bâtiments.	50,200,000
Mobilier.	8,000,000
Crédit spécial.	17,000,000
	75,200,000

2° *Collèges communaux de garçons.*

Bâtiments et mobilier.	12,000,000

3° *Lycées et Collèges de jeunes filles.*

Bâtiments et mobilier.	10,000,000

Plus 1,666,666,66 en 1885.

(3) AVANCES. — 1° *Lycées et Collèges de garçons.*

Crédit.	65,400,000

3° *Lycées et Collèges de jeunes filles.*

Crédit.	10,000,000

pour construction depuis 1878 sont de 340 millions, dont 150 millions pour subventions et 190 millions pour avances sous forme de prêts (1).

On estime que les constructions des lycées et collèges coûteront encore 80 millions, et celles des écoles primaires 716 millions. C'est dans ces prévisions considérables qu'il importe de réserver la place de l'enseignement supérieur dont les exigences sont relativement très modestes.

En effet, en acceptant les données actuelles qui portent à un milliard quatre cents millions les crédits nécessaires pour les constructions et l'outillage que réclame le service de l'instruction publique à tous les degrés, il suffirait d'un peu plus du quatorzième de cette somme pour que l'enseignement supérieur fût pourvu des moyens de travail qui lui sont indispensables. Si cette subvention ne lui est pas donnée, les sacrifices considérables qu'ont faits les Chambres pour multiplier le personnel, créer les bourses, enrichir les bibliothèques et les collections, seront en grande partie inutiles. Les pouvoirs publics doivent aussi remarquer qu'ils ont mis le budget ordinaire en état de suffire pour longtemps aux besoins journaliers de l'enseignement; qu'il ne reste plus qu'à achever la tâche en terminant l'œuvre des construc-

(1) CAISSE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Le montant total des crédits mis à la disposition du Ministre de l'Instruction publique par les lois des 1er juin 1878, 2 août 1881 et 20 mars 1883, est de 340 millions; savoir :

Fonds de subventions.	150 millions
Fonds d'emprunts.	190 — d° —

SUBVENTIONS (150 MILLIONS).

Paiements effectués au 31 décembre 1883. . . .	89,511,097,50
Reste à verser aux communes concessionnaires.	60,488,635,13
Total.	149,999,732,63
Disponible sur le fond de subventions. . .	267,37
	150,000,000.

EMPRUNTS (190 MILLIONS).

Des emprunts ont été autorisés sur ce fonds (du 1er juin 1878 au 31 décembre 1883) pour une somme de	143,943,900
A ce chiffre, il convient d'ajouter pour promesses d'autorisations faites à plusieurs villes et départements.	8,880,000
Total général. . .	152,823,900
La somme disponible sur les 190 millions est donc de.	37,176,100
Ensemble. . .	190,000,000

tions, et que cette dernière dépense une fois faite ne se renouvellera plus.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les déclarations faites au Sénat par M. Fallières, ministre de l'instruction publique, qui a nettement déclaré la nécessité où est le gouvernement de faire à l'enseignement supérieur la part qui lui est nécessaire quand les Chambres voteront de nouveaux crédits pour les constructions d'écoles primaires et de lycées.

SÉNAT

Séance du jeudi 24 janvier 1884.

M. le ministre. — En terminant son discours, M. de Fourtou a appelé l'attention du Sénat sur un point qui mérite de ma part une explication.

Après avoir critiqué les dépenses, après avoir critiqué ce qu'il appelait leur exagération, M. de Fourtou a dit au Sénat : « Mais dans tous ces projets, je ne rencontre jamais devant moi que l'instruction primaire; que faites-vous de l'instruction supérieure? » Et M. de Fourtou a demandé si le Gouvernement ne négligeait pas, de parti pris, l'instruction supérieure, sous le prétexte que l'enseignement supérieur était plus loin de la masse électorale que l'enseignement primaire, et à l'appui de cette nouvelle critique, M. de Fourtou a cru devoir citer quelques phrases du rapport de l'honorable M. Jules Roche, rapporteur du budget de l'instruction publique à la Chambre des députés.

Je laisse de côté ce que peuvent avoir de blessant pour nous les insinuations de M. de Fourtou, et je me demande comment il a pu venir affirmer ici que l'enseignement supérieur a été l'objet de nos dédains ou de notre négligence.

La réponse est dans l'histoire même de ces dernières années. Oui, M. Jules Roche a eu raison de dire qu'il n'était pas possible de séparer nos trois degrés d'enseignement, qu'il y avait là trois branches distinctes d'un tout inséparable, et qu'un gouvernement serait mal avisé, et que les pouvoirs publics commettraient une très grande faute, s'ils ne s'occupaient que de l'enseignement primaire, au préjudice de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Pour l'enseignement secondaire, vous savez bien de quelle sollicitude il a été entouré par les pouvoirs publics. Des garçons, vous l'avez étendu aux jeunes filles, et vous avez versé dans la caisse des écoles une somme considérable pour aider à son développement. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, qu'on a dit être la source de toute science et de toute lumière, — et je ratifie pleinement ces paroles, — je fais appel à vos souvenirs : son développement ne fait-il pas honneur à vos efforts?

Vous parlerai-je de la Sorbonne? A côté de ces cours publics, où se perpétuent les grandes traditions des maîtres dans l'art de bien dire et d'exposer savamment, on a créé des conférences, où une jeunesse studieuse vient recueillir les leçons désintéressées de l'élite de nos professeurs.

En province, c'est le même dévouement, le même zèle de la part de ces professeurs de mérite, qui sont l'honneur de nos Facultés; c'est la même assiduité de la part des étudiants.

Par la création des bourses de licence et d'agrégation, vous avez peuplé nos Facultés : l'activité et la vie sont partout. Nous avons aujourd'hui dans nos Facultés plus de deux mille élèves. La Faculté des lettres de Paris en compte, à elle seule, plus de huit cents.

Si nous comptions les sacrifices, nous verrions que les villes et l'État ont déployé une égale ardeur. C'est ainsi que les travaux d'agrandissement doivent être faits à frais communs par la ville de Paris et par l'État. C'est ainsi que l'on a procédé dans d'autres grandes villes de France. Pour le personnel, comme je le disais tout à l'heure, l'œuvre est accomplie. Il y a déjà longtemps que nous n'avons pas à craindre, en ce qui concerne le personnel de nos professeurs et de nos savants, la rivalité de l'étranger. Il n'en est pas tout à fait de même pour le matériel de nos Facultés; il y a là, Messieurs, beaucoup à faire.

Si je ne craignais de blesser la modestie d'un de vos plus savants collègues, je pourrais vous montrer le tableau qu'a dressé des besoins de l'enseignement supérieur l'honorable M. Berthelot, dans un travail qui a paru l'année dernière dans le journal *le Temps;* vous y verriez, d'après un témoignage qui ne peut être suspecté, qu'avant d'arriver à donner à notre enseignement supérieur un outillage qui lui permette de rivaliser avec l'étranger, il nous faut dépenser environ 40 millions.

C'est l'effort de plusieurs années, et nous n'avons pas la prétention de vous demander d'inscrire une telle somme dans un seul budget.

Mais enfin, vous voyez que nous nous préoccupons de cette grave question; lorsque vous dites maintenant qu'il n'y a pas coordination, que c'est l'enseignement primaire qui écrase, par ses dépenses fastueuses, l'enseignement supérieur vous commettez une confusion qui mérite d'être relevée.

Je ne crois pas qu'il y ait à se préoccuper de ce manque de coordination. Dans tous les cas, si vous la cherchiez, cette coordination, vous ne la rencontreriez jamais, car si vous avez d'un côté 32 ou 33 Facultés des sciences ou des lettres, de l'autre vous avez 62,000 écoles primaires.

Messieurs, je tenais surtout à ce qu'il n'y eût pas de confusion ni d'équivoque. Les pouvoirs publics, pas plus la Chambre des députés que le Sénat, n'ont oublié ni l'enseignement secondaire ni l'enseignement supérieur. Il faut que l'on sache que, pour mettre l'enseignement supérieur au niveau de ses destinées futures, il y aura encore des efforts et des sacrifices à faire; mais j'ai la conviction que, de même que le Parlement ne s'y refusera pas pour l'enseignement primaire, de même aussi il sera prêt quand nous viendrons lui demander de l'argent pour l'enseignement supérieur.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE

SON HISTOIRE, SES CONDITIONS ET SON BUT (1)

MESSIEURS,

Les questions d'enseignement sont partout à l'ordre du jour ; partout, en Allemagne et dans les autres pays civilisés, leur haute importance s'impose à l'attention des Chambres, des gouvernements et en général de tous les hommes cultivés, et dans le domaine de l'enseignement supérieur la médecine est une des branches sur lesquelles la discussion s'est engagée.

Quel genre de préparation doit avoir subi le jeune homme qui aborde l'étude de la médecine? Quel degré d'instruction doit-il acquérir à l'Université en vue de l'exercice de sa profession, et quelle place convient-il qu'il occupe un jour dans les rangs de la société? Ce sont là des questions qui ne préoccupent pas seulement le monde médical, et au sujet desquelles, on l'avouera, les Universités aussi ont leur mot à dire. Qu'il me soit donc permis, à l'occasion de cette solennité académique, de m'y arrêter quelques instants et de solliciter votre bienveillante attention au cours de cette esquisse historique de l'enseignement de la médecine et du corps médical; car l'Histoire est encore ici pour nous la grande institutrice, et c'est de sa bouche que je me propose de recueillir la réponse.

Un enseignement de la médecine qui offre quelques points de comparaison avec notre système complet d'études, s'est développé, autant que nous sachions, pour la première fois dans l'École de Salerne, indépendamment, semble-t-il, de tout élément ecclésiastique, malgré le voisinage des Bénédictins du Mont Cas-

(1) M. le docteur F. von Recklinghausen veut bien nous autoriser à publier, sous ce titre, le discours qu'il a prononcé en prenant possession de la charge de recteur de l'Université de Strasbourg.

sin qui formaient aussi des médecins et dont le monastère avait un hôpital pour annexe.

L'École de Salerne ne s'occupait pas exclusivement de médecine; on y enseignait aussi d'autres sciences, la philosophie, le droit. Toutefois c'est la médecine qui y tenait le premier rang, et c'est à elle que l'École doit sa célébrité. Cette universalité relative, qui embrassait toutes les branches de la science du temps, n'est pas la seule raison qui fit de l'école de cette *civitas hippocratica* et le modèle de toute école d'enseignement supérieur et le prototype de nos Universités; ce furent aussi les rapports qui l'unirent à l'État, à l'époque de sa prospérité.

Elle avait déjà deux siècles d'existence, sinon davantage, et déjà s'était acquis une renommée universelle, sans être comparable toutefois sous ce rapport à d'autres écoles richement dotées des époques antérieures, comme celles d'Alexandrie et de Cordoue; mais ce n'est qu'au XIIe siècle qu'une nouvelle ère de prospérité commença pour elle, grâce à la réforme qui donna à la médecine une organisation officielle et plaça l'exercice de la médecine pratique en connexion avec l'enseignement de l'École de Salerne.

Les décrets du roi de Naples et de Sicile Roger II (1140), confirmés cent ans plus tard par l'empereur Frédéric II, lui octroyant le droit de faire passer des examens et de délivrer des diplômes et grades, en particulier celui de docteur, comme une attestation de culture scientifique, donnée *urbi et orbi* sous la garantie de l'État, lui fournissaient désormais une solide assise; et ce même privilège fut aussi la base véritable sur laquelle s'élevèrent bientôt des Universités semblables à elle, mais fondées par l'État et non plus par l'initiative privée. Les susdits décrets réglaient et fixaient les études médicales, qui comprirent trois années de philosophie, cinq années de médecine et de chirurgie, et une année de pratique sous la direction spéciale d'un médecin. En même temps, l'exercice de la médecine était interdit à quiconque n'avait pas subi l'examen, sous peine de prison et de confiscation des biens. La médecine, dont l'exercice n'avait été jusque-là l'objet d'aucune surveillance de la part de l'État, et qui était restée un art absolument libre, devint désormais dans tous les pays de l'Empire une institution publique; les médecins formèrent dès lors un corps privilégié dans l'État, et le droit qu'il avait de se recruter lui-même lui conféra bientôt le caractère d'une véritable corporation. Naguère encore le public était absolument libre de choisir pour médecin qui bon lui semblait; mais on en

était venu peu à peu à reconnaître que l'opinion personnelle du malade n'était pas une garantie suffisante des capacités du médecin qui venait offrir ses services. Le premier venu est à même de se rendre compte si sa botte le gêne ou si son habit lui va ; mais le laïque est incapable de juger à bon escient s'il a été bien ou mal traité par le médecin de son choix. Seule la vénérable compagnie des initiés peut, après examen attentif, prononcer en pareille matière et jusqu'à un certain point garantir à l'avance au malade qui demande les secours de l'art, qu'il sera traité suivant la vraie méthode. Lorsque cette idée se fut fait jour et eut trouvé sa forme et son expression dans cette institution d'État, l'examen officiel devint également la base des autres enseignements qui préparaient les jeunes gens aux grandes carrières de la vie, c'est-à-dire de la théologie et du droit, qui constituèrent avec la médecine les trois Facultés supérieures dans les nouvelles Universités. Il devint même le privilège distinctif de l'Université, pour l'obtention duquel les détenteurs du pouvoir, papes, empereurs et rois, furent sollicités.

Le principe fondamental qui a présidé à l'organisation du corps médical et de l'enseignement de la médecine est resté à partir de la création des Universités ce qu'il était dans l'École de Salerne, et il n'a pas varié lorsque l'État moderne fut conduit, dans son évolution centralisatrice, à multiplier les établissements d'instruction, pour être en mesure de faire face à ses besoins toujours croissants.

Les grandes lignes de cette réforme se sont conservées, bien que, dès le XVIe et le XVIIe siècle, la médecine se soit tellement accrue et étendue que la méthode d'enseignement est devenue tout autre sous maint rapport.

A Salerne, comme dans les Universités proprement dites, le grade le plus élevé du doctorat conférait, on le sait, non seulement le droit d'exercer la médecine, mais aussi le droit et l'obligation de l'enseigner. De même ceux qui subissaient avec succès les examens exigés dans le cours des études, les bacheliers, les *magistri*, revêtaient l'obligation d'initier les débutants aux rudiments de la science ; et pour être autorisé à exercer seulement, il y avait encore la plupart du temps à subir un examen spécial, celui de licence.

La délivrance de ces grades ne se faisait pas sans formalités particulières, toutes plus solennelles depuis le degré le plus humble jusqu'à la dignité de docteur. Tout le monde sait comment la proclamation du nouveau docteur avait lieu après une

cérémonie religieuse, parfois même à l'intérieur de l'Église, en tout cas dans quelque lieu consacré ; on connaît également l'interminable procédure de la réception des docteurs; la remise du bonnet, de l'anneau, de la couronne de laurier, enfin l'accolade au candidat après qu'il avait prêté un serment solennel. Quelle devait être la signification de tout ce cérémonial? Le jeune docteur était admis dans la docte corporation, avec l'obligation absolue de pratiquer son art d'une manière digne de la science, sans rien exiger des pauvres; de maintenir haut et ferme la dignité de la science vis-à-vis de tous les fraters, empiriques et charlatans, exploiteurs aussi avides qu'ignorants de la crédulité et souvent aussi de la superstition des masses. Mais cet idéal ne se maintint pas dans toute sa pureté; et à côté de fruits salutaires l'organisation de la médecine produisit maintes épines et excroissances morbides.

Les Facultés de médecine firent souvent preuve de fanatisme dans la défense de leurs privilèges, et restèrent fort peu en arrière des corporations proprement dites du moyen âge en fait d'exclusivisme et d'étroitesse. Chaque Faculté constituait au bout de quelque temps, avec les médecins sortis de son sein, un cercle fermé d'amis, une véritable famille, et elle considérait alors comme un devoir rigoureux d'exclure tout intrus de son ressort. Le diplôme qui conférait au docteur le droit d'exercer la médecine portait, il est vrai, dans toutes les Facultés, que ce privilège était valable dans l'univers entier; mais le *ubique locorum ac per universum terrarum orbem* ne dépassait pas l'étroite frontière politique, et cela non seulement en Allemagne et en Italie, où le territoire était divisé en une multitude d'États et principautés, mais aussi dans la France centralisée dont chaque province, voire presque chaque district, possédait sa Faculté privilégiée, si ce n'était même une Université, véritable *Landes-Universitæt*, à l'instar des petits États d'Allemagne. Le cas du médecin Renaudot est bien connu. Établi à Paris en 1612, où il s'était fait connaître en particulier comme médecin des pauvres, il fut le premier qui dans un but d'enseignement ait organisé des consultations gratuites et régulières dans sa maison, la première policlinique comme nous disons aujourd'hui; le premier, du moins en France, il fonda un journal, créa un mont-de-piété, un bureau de renseignements. En un mot, c'était un homme d'initiative, entreprenant, un esprit éminemment pratique. Tout cela n'empêcha pas que la Faculté de médecine de Paris porta plainte au Parlement contre cet innovavateur et lui fit interdire l'exercice de la médecine (1644) pour la

seule et unique raison qu'il appartenait à la Faculté rivale de Montpellier. Tout progrès scientifique partageait le sort d'un étranger, et ne pouvait pénétrer dans la Faculté, claquemurée derrière ses privilèges comme dans une bastille. Ce fut précisément la Faculté de médecine de Paris qui se distingua le plus, au XVIIe siècle, par son hostilité contre toutes les découvertes modernes, contre l'emploi des nouveaux remèdes (quinquina, thé, sels de mercure et d'antimoine), tout aussi bien que contre la grande découverte de Harvey, et cela à une époque où toutes ces innovations étaient depuis longtemps confirmées par l'expérience.

Dans le domaine de l'enseignement proprement dit, la Faculté d'alors avait élevé la dispute à la hauteur d'une méthode en favorisant les soutenances publiques des écoliers, tandis qu'elle laissait tomber en désuétude l'interprétation traditionnelle des auteurs consacrés et approuvés. La dialectique donnait réponse à tout, et des exercices oratoires, tels que ceux dont Molière se moque dans le *Malade imaginaire*, formaient la partie capitale de l'enseignement des Universités même pour la médecine, en dépit du caractère essentiellement réaliste de cette science, et de l'exemple des plus célèbres écoles de l'antiquité, en particulier de celle d'Hippocrate, qui avait reconnu l'importance des faits et proclamé comme l'alpha et l'oméga de la médecine la nécessité d'appliquer l'observation à l'étude des phénomènes pathologiques. Les grandes découvertes accomplies, au XVIe et au XVIIe siècle, dans le domaine de l'anatomie, n'apportèrent que peu de changements dans l'enseignement de la médecine, et c'est tout au plus si l'usage s'introduisit de faire une leçon d'anatomie sur un cadavre humain, seul point d'ailleurs resté commun entre l'enseignement d'alors et celui d'aujourd'hui. Dans la plupart des Universités, on ne songeait pas plus à instituer pour les étudiants des exercices pratiques de clinique ou de dissection, qu'à faire une obligation aux professeurs d'accroître par leurs travaux personnels le patrimoine de la science. Bien que dès la Réformation, la philosophie scolastique eût été bannie du domaine des sciences positives, néanmoins l'enseignement de la médecine théorique, ou Physique comme on l'appelait, continua à rester emmailloté dans les doctrines philosophiques. La médecine pratique elle-même n'était enseignée qu'au moyen de cours où ne figurait aucune pièce pathologique, et qui visaient exclusivement à ramener à un système bien coordonné tous les faits pathologiques et les objets même de la thérapeutique.

La réforme ne commence, à proprement parler, qu'au siècle dernier. Dans la plupart des Facultés elle s'accomplit peu à peu

par une évolution interne, et au contraire brusquement, par un bouleversement total, là où l'organisation corporative des Facultés de médecine avait été poussée à l'extrême, comme, par exemple, en France. La Révolution, à la fois sociale et politique, ne vit dans les Facultés et leurs docteurs, ainsi que dans les Académies de médecine et de chirurgie, que des corps privilégiés et des castes, des écoles de particularisme, et un obstacle à l'égalité de tous les citoyens. La Révolution victorieuse les fit disparaître (1), dans la chimérique conviction que la liberté suffirait seule à rendre l'homme capable de maîtriser la nature et de triompher de la souffrance. Dans les autres pays, l'esprit de rénovation du XVIIe et du XVIIIe siècle fit naître de nouvelles écoles de médecine, de nouvelles Universités, et les anciennes Facultés de médecine se métamorphosèrent et se rajeunirent, tout en conservant les mêmes dehors.

Comment s'accomplit cette transformation de l'enseignement médical? Si l'on fait abstraction de l'influence générale de l'époque et de sa philosophie, deux circonstances spéciales nous paraissent y avoir principalement contribué.

En premier lieu, les immenses progrès et les découvertes dus aux infatigables observations en physiologie et en anatomie comparée, ainsi que les découvertes dans les trois règnes de la nature et les importantes connaissances nouvelles dont s'enrichissaient sans cesse la chimie et la mécanique, furent utilisés, leur valeur réelle une fois reconnue, et par la médecine théorique et plus particulièrement encore par la médecine pratique. La pharmacologie récolta aussi, grâce à l'exploration de régions inconnues, une riche collection de plantes et d'animaux nouveaux. Les anciens médicaments galéniques, de composition souvent si étrange, furent relégués au sous-sol comme des instruments hors d'usage. D'un autre côté, un enseignement qui se bornait à la lecture et au commentaire des ouvrages des médecins grecs et arabes, ne pouvait plus suffire, son contenu n'offrant désormais la plupart du temps qu'un intérêt purement historique. Les besoins nouveaux, non seulement de l'investigation scientifique mais aussi de l'instruction de la jeunesse, exigeaient maintenant la démonstration expérimentale des faits enseignés; et il fallait en outre que l'élève eût à sa disposition des sujets d'étude sur lesquels il pût se former, par des observations personnelles, à la science et à l'art du médecin. A côté des travaux libres de dissection dans les amphi-

(1) Décret du 20 mars 1794.

théâtres d'anatomie, les observations cliniques sur les malades des hôpitaux devinrent une partie essentielle des études médicales. Déjà, il est vrai, au XVIe siècle, dans quelques écoles italiennes, à Padoue, à Rome, et ici et là aussi dans les Facultés de médecine de Hollande, des leçons cliniques avaient été tentées non sans succès. Mais cette institution, qui choquait les préjugés du public, végétait misérablement. Alors, comme toutes les fois que la médecine franchit un degré nouveau, qu'il s'agisse de l'anatomie ou de la vivisection, il a fallu vaincre de gros préjugés et amener les esprits à reconnaître quels immenses avantages peuvent être acquis à l'humanité tout entière, au prix de quelques incommodités légères sinon fictives pour les sujets soumis à l'observation médicale.

C'est au commencement du siècle dernier que l'enseignement clinique dans les hôpitaux fut définitivement introduit, tout d'abord à Leyde (1718). C'est grâce à cette innovation que Boerhaave a obtenu les résultats qui l'ont illustré; c'est par elle qu'il a bien mérité de l'Université de Leyde et de la science médicale. De même l'essor général de la chirurgie, au XVIIIe siècle, fut une conséquence de la création d'une clinique chirurgicale par Desault, à l'École de chirurgie de Paris. Les contemporains et la postérité ont dû bien plus de reconnaissance aux deux savants pour ces réformes académiques que pour leurs investigations personnelles. Toute Faculté de médecine où l'enseignement clinique et les exercices pratiques d'anatomie ne pouvaient être introduits, ou qui, obstinément fermée à l'esprit moderne, n'avait d'autre souci que de faire respecter ses vieux parchemins et ses privilèges, comme la puissante Faculté de Paris, ne tardait pas à dépérir et avec elle assez souvent l'Université tout entière. Un orage politique, la disgrâce momentanée du prince, la mauvaise humeur d'une municipalité, suffisaient pour éteindre le peu de vie qui lui restait. A cela contribuait pour beaucoup la prospérité d'une Faculté voisine et rivale, lorsque, située dans un plus grand centre de population, elle disposait de ressources expérimentales plus considérables. Il arrivait alors que la Faculté aînée était absorbée avec ses dotations et ses privilèges, comme ce fut le cas par exemple pour Wittemberg et Erfurt incorporés par Halle, comme Ingolstadt et Landshut par Munich, et Francfort-sur-l'Oder par Breslau.

Une seconde circonstance, avons-nous dit, contribua à la réforme de l'organisation académique. Les nombreuses découvertes de la science avaient excité, au plus haut degré, le désir d'étendre encore ses conquêtes. C'est alors que, dans le but de

centraliser les résultats des investigations, se fondèrent les Sociétés savantes et les Académies. Mais, de leur côté, les Universités avaient désormais pour tâche d'être des foyers de recherche scientifique, et la division du travail fut bientôt réclamée comme une réforme nécessaire. La première Université qui ait été spécialement organisée pour cette fin, fut celle de Gœttingue (1737). Elle remplit parfaitement ces nouvelles conditions, et non contente d'avoir déjà, comme la plupart de ses aînées, introduit l'enseignement clinique (1780), appelé un chirurgien comme Gottlob Richter et un Jos. P. Frank comme clinicien interne, elle obtint encore un nombre extraordinairement grand de chaires (36 en 1781, alors que Leipzig, par exemple, n'en possédait que 26), et devint ainsi un centre intellectuel puissant et un brillant prototype de l'Université allemande du temps présent. A mesure que le fleuve de la science se grossissait sans cesse de nouveaux affluents, chaque discipline demandait un spécialiste, et l'enseignement de l'Université réclamait autant que possible pour chaque spécialité un savant qui y eût consacré sa vie et ses forces. Il y avait encore, au commencement, des savants universels (*polyhistoren*), des hommes tels que Stahl, Boerhaave, Haller, Linné, qui, en dehors de leurs spécialités en médecine, cultivaient encore la chimie, la botanique, et qui même, tout au moins comme écrivains, sacrifiaient aux Muses et à la théologie. Mais l'accumulation incessante de faits nouveaux eut pour conséquence inévitable d'émanciper les sciences naturelles de la médecine, et au sein même de la médecine la spécialisation des disciplines a suivi une marche telle jusqu'à nos jours qu'on ne sait plus guère où elle s'arrêtera.

La facile division en médecine théorique (physiologie et hygiène) et en médecine pratique (nosologie et thérapeutique) ne tarda pas à être insuffisante. On ne pouvait plus se contenter de deux chaires de médecine, comme c'était le cas à Leipzig, à Heidelberg et à Tubingue. La jeune Faculté de Gœttingue fut de suite pourvue de quatre chaires; au commencement de ce siècle elle en avait six; et actuellement elle compte dix professeurs ordinaires. A Leipzig, le nombre des chaires s'éleva à cinq en 1805, à neuf en 1830; il est de onze aujourd'hui. Heidelberg, Wurzbourg, Berlin, ainsi que Strasbourg, reçurent une augmentation de chaires de titulaires relativement plus considérable en comparaison de ce qu'elles possédaient auparavant. Il n'y a pas aujourd'hui, en Allemagne, une seule Faculté de médecine qui compte moins de sept *Ordinarien*; aucune n'en possède plus de quatorze, qui est le chiffre de notre Faculté.

Sous sa forme actuelle, l'enseignement de la médecine, aussi bien que la science médicale elle-même, peut être comparé à un arbre dont la tête s'augmente toujours de nouvelles branches et dont le pied pousse de nombreux rejetons. On est allé plus loin et on a comparé l'Université tout entière à ces rares exemples de merveilleuse végétation que nous donne une forêt vierge où quatre ou cinq arbres différents enlacent et confondent, pour ainsi dire, leurs racines, tirant tous leur sève du même sol, tous semblables par la vigueur de leurs tiges. Les sciences naturelles, elles aussi, comme la médecine, se sont multipliées en plusieurs branches, et les autres sciences qui sont représentées à l'Université ont accompli une évolution semblable, en suivant, dans une certaine mesure, l'exemple de la médecine.

Aujourd'hui, les progrès modernes ont accru le domaine et les matières de la médecine, et multiplié les méthodes d'investigation. Depuis que la percussion et l'auscultation sont découvertes, et que l'on fait usage du thermomètre et des divers instruments d'optique, de l'ophtalmoscope et des autres applications de la physique qui permettent au regard de plonger dans les organes intérieurs et les parties les plus ténébreuses du corps, depuis surtout que le microscope a donné comme un nouveau sens à l'investigateur, ce ne sont pas seulement la pathologie des organes respiratoires, l'ophtalmologie, la dermatologie, l'anatomie pathologique, qui ont conquis leur indépendance ; ce n'est pas seulement la physiologie nouvelle qui est devenue, grâce à l'application des méthodes expérimentales de la physique et de la chimie, une branche florissante et puissante sur le point de bifurquer à son tour : mais ce sont encore les laboratoires et les salles de travail qui se sont multipliés d'une manière correspondante dans les Universités. Ces derniers temps, nous avons vu les anciens cabinets de travail des savants du siècle passé, transformés en laboratoires d'enseignement, qui ont essentiellement pour but de fournir l'occasion à l'étudiant de se livrer à des recherches personnelles, et dont nos salles de dissections anatomiques ont fourni le premier type. C'est en suivant cet exemple que les instituts scientifiques ont atteint le haut degré de perfection où ils sont arrivés aujourd'hui, suivis dans cette voie par les séminaires. C'est ainsi que, dans le cours de ce siècle, ont pris naissance, d'abord en médecine puis dans tout l'enseignement académique, de nouvelles branches de connaissances et de nouvelles institutions, qui ont non seulement donné un développement considérable aux Universités mo-

dernes, mais en ont transformé et régénéré la vie intérieure. Des auditeurs purement passifs sont devenus d'actifs collaborateurs dans l'investigation scientifique, et ainsi s'accomplit l'heureuse fusion de l'école d'enseignement et de l'académie de science pure, qui donne à l'Université allemande moderne son caractère original et son éclat particulier. Par une conséquence naturelle, le savant, comme le professeur, s'est trouvé de plus en plus amené à concentrer toutes ses forces sur un champ d'études strictement déterminé pour s'en rendre complètement maître, abandonnant à ses collègues la culture des domaines limitrophes. Nous autres Allemands, nous sommes tellement habitués à cette spécialisation des travaux, que nous avons peine, aujourd'hui, à nous représenter l'ancien usage, encore en vigueur à la fin du siècle dernier, d'après lequel chaque branche était enseignée par tous les professeurs à tour de rôle. Il aurait même été d'usage dans les Facultés philosophiques, de tirer les cours au sort chaque année. Cela ne fut possible, pour les sciences, qu'aussi longtemps que leur enseignement était purement dogmatique.

Personne ne saurait nier que non seulement le médecin, mais tout savant de nos jours est devenu de plus en plus un spécialiste, depuis qu'on exige de lui qu'il soit un maître, pour ne pas dire un virtuose, dans la branche restreinte qu'il a choisie, et que les génies universels, spécialistes en tous genres — *in allen Sätteln gerecht* — sont tombés de plus en plus en discrédit. Si la spécialisation est encore poussée plus loin et que l'arbre de la science jette toujours de nouveaux rameaux qui aspirent à leur tour à une existence indépendante, nous courons le danger de tomber dans l'étroitesse, de perdre de vue l'unité suprême qui relie toutes les branches du savoir, et, dans ce morcellement de l'enseignement, de ne plus former que des manœuvres et des « routiniers », au lieu de pénétrants penseurs et de vrais investigateurs de la nature. Sous ce rapport, la médecine peut déjà parler d'expérience; mais pour elle ce danger a son correctif naturel dans l'unité de son objet, l'organisme humain. Les médecins spécialistes ont eu beau se partager entre eux les parties du corps, celles-ci ne sauraient pourtant pas être complètement séparées de l'ensemble. Tout spécialiste ne fait-il pas journellement l'expérience qu'il ne suffit pas d'attaquer le mal sur un seul point pour l'extirper complètement?

A mesure que la science médicale devenait plus objective, la manière d'enseigner se transformait aussi. Auparavant, on se contentait dans les cours de transmettre les règles du diagnostic

et de la thérapeutique extraites des autorités approuvées et des princes de la science, comme on cite les textes d'un code. Avec plus ou moins de goût et de talent oratoire, les professeurs lisaient et dictaient leurs cahiers, farcis d'une quantité incroyable de termes techniques à la définition précise desquels la majeure partie du temps était perdue. Ensuite les étudiants recevaient la quintessence de la science dans les Institutiones ou Compendia, recueils imités des *Summæ* rimées de l'École de Salerne, des *Pandectes* ou *Canones medicinæ,* qu'ils apprenaient par cœur et dont ils se servaient comme de manuels. Cette méthode est complètement tombée de nos jours, aussi bien dans les cours de médecine que dans ceux des sciences. Il s'en faut de beaucoup, en effet, jusqu'à aujourd'hui du moins, que les choses médicales puissent être formulées en lois précises, quelque effort qu'on ait fait déjà pour trouver à chaque maladie son estampille officielle, ou comme nous disons un symptôme pathognomonique vraiment caractéristique. Cette tentative a été aussi malheureuse que la recherche des spécifiques, des *Arcana*, et la pierre philosophale, qui devait être un spécifique contre toutes les maladies, n'a pu être découverte, pas plus par les médecins que par les alchimistes, frères de la Rose-Croix et autres sorciers. Même lorsque l'on eut renoncé à cette chimère, on n'en continua pas moins à croire jusqu'au milieu de ce siècle, que chaque maladie avait une essence individuelle qu'on pouvait concevoir *a priori* à l'aide du raisonnement pur. Même dans l'école naturaliste on travaillait encore avec conviction à ramener les maladies à un système artificiel ou naturel. Peu à peu on a abandonné, même dans l'enseignement, ce terrain reconnu stérile. L'enseignement de la médecine et des sciences naturelles demande aujourd'hui l'explication et la production des faits particuliers, d'autant plus impérieusement que nous sommes moins à même d'en formuler avec précision les lois générales. Le devoir du professeur est, par conséquent, de toujours séparer rigoureusement les faits d'avec les théories qui en sont déduites, et de maintenir sans cesse l'esprit de l'auditeur au point de vue expérimental afin d'en faire, sinon un *imperator*, du moins un *interpres naturæ* indépendant qui ait une claire conscience des limites de son savoir et de son pouvoir. Ce n'est pas assez pour un médecin de nos jours d'être un virtuose en son art, et ce qui importe le plus dans l'exercice de sa profession, ce n'est pas tant l'habileté technique que la sûreté de jugement dans la comparaison des phénomènes observés sur un malade. La somme de connaissances que l'étudiant en méde-

cine acquiert à l'Université ne suffit pas à assurer le succès du médecin; elle lui donne la science, non la puissance. L'aptitude à mettre en pratique les connaissances acquises, à se rendre exactement compte de la signification des phénomènes observés: voilà ce qu'il importe d'apprendre au futur médecin, et cela, même dans les cours théoriques. La leçon de médecine, en recevant ainsi un objet concret, a perdu complètement son ancienne tendance à l'abstraction. C'est pour cela que presque nulle part les démonstrations expérimentales ne font défaut. Même dans les Universités étrangères qui n'ont pas suivi l'exemple de l'Allemagne dans l'établissement de laboratoires d'enseignement ou qui commencent seulement aujourd'hui à donner satisfaction aux besoins modernes de la science, en France et en Angleterre, où maintes routines du moyen âge se sont encore conservées, la méthode des cours est la même que chez nous, bien que la réforme n'ait pas pénétré aussi profondémeut.

Le juste point a-t-il été atteint par nous dans notre organisation de l'enseignement médical? Déjà nous avons rencontré des imitateurs et des critiques, des éloges et des blâmes. La première, la France a envoyé des hommes compétents visiter nos Universités pour étudier les progrès de leur organisation en général, et en particulier de l'organisation de l'enseignement médical. Ces visiteurs étaient envoyés soit par les gouvernements qui se sont succédé en France ces vingt dernières années, soit aussi par une société privée de Paris qui s'occupe des questions de l'enseignement supérieur : leurs observations ont été consignées dans des rapports et publiées pour l'utilité commune. La Belgique et l'Italie ont également provoqué des études analogues, — signe réjouissant qui montre combien est général l'intérêt pour les réformes du haut enseignement, et quelles profondes racines a jetées dans les esprits la notion que les progrès de la civilisation humaine, abstraction faite des divisions nationales, dépendent du degré de perfection atteint dans l'organisation de l'instruction.

Si nous nous demandons maintenant : l'enseignement de la médecine, tel qu'il s'est transformé chez nous dans le cours des temps, a-t-il reçu une organisation conforme à sa fin? nous devrons préalablement examiner une autre question d'ordre tout pratique, et néanmoins très importante, qui depuis le siècle dernier s'est de plus en plus imposée à l'attention, celle de la quantité et qualité des médecins par rapport aux besoins de la société. Autrement dit : Dans quelle mesure les médecins les mieux qualifiés sont-ils à même de mettre à profit l'instruction acquise à l'Université? Les

réponses diverses qui ont été données à cette question ont, chacune dans un sens différent, exercé une influence considérable sur l'organisation des Facultés de médecine. La médecine, en effet, ne saurait se contenter d'être une science pure ayant en soi sa propre fin; elle est plutôt, comme les autres branches de la vie sociale et commerciale, soumise à la loi de l'offre et de la demande. Avec le rapide accroissement de la population dans les pays occidentaux, le nombre des médecins s'est considérablement multiplié dans les trois derniers siècles pour répondre à d'urgents besoins; mais peu à peu le progrès des communes, les améliorations apportées à l'hygiène publique, rendirent beaucoup moins nécessaire l'institution des médecins d'office. D'un autre côté, le rapide développement des armées mit l'État moderne dans l'obligation de s'assurer le recrutement d'un contingent suffisant de médecins militaires. Dans ce but, diverses sortes d'institutions ont été créées, qui sont venues en concurrence avec les Facultés de médecine, voire même en conflit.

Afin de pourvoir toutes les localités, même les plus pauvres, on assigna d'office une résidence aux médecins et un maigre traitement leur fut alloué. De plus, des peines furent édictées contre les médecins qui refuseraient leurs soins à des malades insolvables. Les effets de ces mesures de contrainte n'ont point répondu à la louable intention de l'État, non plus que les lois contre les charlatans. Aucune puissance humaine ne peut défendre au malade de refuser un bon médecin pour avoir recours à un empirique ignorant. Aussi des prescriptions de ce genre ont-elles disparu de notre législation, et l'exercice de la médecine est presque revenu aux conditions d'une profession libérale, indépendante.

Dans le cours du moyen âge, il était arrivé, en divers pays, que les barbiers, les chirurgiens, d'abord aides des médecins, étaient devenus leurs concurrents. Ils s'étaient organisés en corporation, et soit dans des écoles spéciales, soit même dans les Facultés, suivaient des cours et passaient des examens sous le contrôle de l'État. Les docteurs en médecine regardant comme au-dessous de leur dignité de pratiquer des opérations chirurgicales, il se développa peu à peu, à mesure que la chirurgie progressait, une compagnie rivale, l'École de chirurgie du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui égala bientôt en considération la vieille Faculté de médecine, et qui de fait a bien mérité de l'humanité souffrante. Les chirurgiens quittèrent les officines de la corporation; partout des écoles furent fondées et officiellement autorisées; car c'était dans leurs rangs que les chefs d'armées recru-

taient leur personnel médical, et les princes et rois leurs chirurgiens ordinaires. Les docteurs attachés à la personne royale s'adonnèrent eux-mêmes à la chirurgie, dont les résultats étaient bien plus satisfaisants et bien autrement patents que les effets des recettes de la médecine : aussi n'est-il pas étonnant que les têtes couronnées aient encouragé de leur faveur les énergiques cures de la chirurgie, non sans payer de leur personne! Nous possédons les mémoires des médecins des rois de France Louis XIII et Louis XIV, dans lesquels sont rapportés les nombreux exploits de leurs lancettes. Nous y apprenons que Louis XIII, par exemple, dans les douze derniers mois de sa vie subit quarante-sept (je dis 47) saignées, plus 212 lavements et 215 purgations, faisant ainsi, suivant l'expression d'un historien, un cours complet de médecine. On a surnommé Louis XIII le Juste parce qu'il était né sous le signe de la Balance : l'horoscope eût été plus vrai s'il eût prédit que la dernière année de sa vie serait pesée dans la balance de l'apothicaire. On n'en était pas encore venu alors à reconnaître qu'il est plus sage et plus sensé de faire de si terribles expériences sur un animal, dût-on le viviséquer, que sur un être humain, *in homine vivo.*

Ce débordement de la thérapeutique chirurgicale ne prit fin, et en particulier l'amputation à tort et à travers des blessés ne se ralentit, que lorsqu'un enseignement supérieur et méthodique de la médecine fut installé dans les Académies de chirurgie militaire en France, en Prusse, en Autriche, Wurtemberg, Saxe, et Russie, ainsi que dans les écoles de grande et petite chirurgie, ce qui eut pour conséquence de relever le niveau de la chirurgie militaire. Quelques services qu'aient rendus ces écoles, en particulier les établissements de médecine militaire, et bien qu'elles aient satisfait aux besoins de l'armée, du moins quant au nombre, et qu'elles aient produit des hommes habiles et éminents, elles n'en ont pas moins été supprimées chez nous, ou transformées de manière à se confondre sous le rapport de l'enseignement avec les établissements universitaires. De chirurgiens proprement dits il n'en est pour ainsi dire plus formé en Allemagne; ils se trouvent encore en Angleterre et en France, où ils forment une classe inférieure de médecins qui ont étudié dans des écoles spéciales, — *écoles préparatoires,* — mais là encore dans les mêmes conditions que les candidats au doctorat. En fait d'Académies militaires, il ne subsiste plus que celles de Berlin et de Saint-Pétersbourg, celle-ci avec l'organisation complète et tous les programmes d'une Faculté de médecine, celle-

là avec cette importante modification que les élèves suivent dans son entier l'enseignement de l'Université de Berlin et doivent acquérir le même degré d'instruction que les médecins civils. Le principe auquel ces institutions doivent leur naissance était faux : on pensait en effet que les médecins militaires n'avaient pas besoin de connaître toute la médecine, puisqu'ils n'avaient à appliquer que l'art chirurgical auprès des soldats blessés. Les grandes guerres des temps modernes n'ont-elles pas terriblement démontré que toute armée traîne avec elle des maladies internes, et que le nombre des victimes qu'elles ont fait était plus grand, — six fois plus grand, — que celui des tués et blessés? Ce domaine spécial de la médecine exige —, il n'y a plus de doute à ce sujet, — non seulement un praticien dans l'art chirurgical, mais aussi un médecin expérimenté, qui ait reçu une instruction médicale complète, et qui ait donné, dans un examen supérieur, la preuve de l'étendue de ses connaissances. Ce sont aussi ces conditions que la France exige aujourd'hui de ses médecins militaires.

En Autriche le gouvernement a été invité, il y a quatre ans, par la Chambre des députés, vu le petit nombre des Universités et le manque de médecins dans les districts pauvres des régions montagneuses, à rétablir les anciennes écoles spéciales pour la préparation de médecins de deuxième classe. Toute tentative de ce genre n'est-elle pas vouée d'avance à un échec certain?

C'est un reproche qu'on a souvent adressé aux Facultés de médecine que, par étroitesse et esprit de caste, par suite de la préoccupation chez les professeurs de remplir leurs auditoires, elles avaient accru sans nécessité les difficultés des examens, et s'étaient rendues par là responsables de la pénurie de médecins. Il est certain que parfois une inavouable cupidité a joué un rôle trop considérable dans les examens du doctorat, et fait de quelques Facultés allemandes de véritables fabriques de docteurs. Celles qui se sont acquis plus que toutes les autres cette triste célébrité, comme celle d'Erfurt, sont tombées en ruine au siècle dernier. Ces reproches, fondés ou non, ont eu en tout cas pour conséquences des mesures qui ont influé sur la situation des Facultés, et par suite sur l'enseignement médical. Le privilège de conférer le titre de médecin, de créer des docteurs, avait été aussi attribué dans l'ancien empire allemand, alors que les taxes et dons en espèces jouaient un si grand rôle dans la vie publique, aux comtes palatins, les *comites palatini* de la cour impériale. Les docteurs nommés par eux étaient appelés *doctores bullati*. Plus tard il fut institué une commission d'examen pour le doctorat et

la *venia practicandi*, composée de professeurs et de *doctores practici* qui constituèrent dans la suite (par exemple, en 1775 dans le Palatinat) les *Medicinalcollegien* spécialement investis par quelques princes de la charge des examens de médecine. Bien plus, au commencement de ce siècle, à Heidelberg, l'examen de doctorat cessa d'être exigé comme condition obligatoire de l'obtention de la *venia practicandi;* ce qui eut pour conséquence de dépouiller complètement de son privilège la Faculté de cette ville. En Prusse aussi, en 1798, fut institué un examen d'État, qui était passé à Berlin devant une commission, dont étaient exclus, comme à Bade, les professeurs de l'Université, d'abord parce qu'il n'y avait pas encore d'Université, mais plus tard par principe. En France, au contraire, la Faculté de médecine, relevée de ses ruines après la Révolution, recouvra l'antique prérogative de présider à tous les examens réguliers de médecine. Mais dans les États allemands, depuis la constitution de la Confédération du Nord, puis de l'Empire, les Facultés de médecine ont continué à être dépossédées, du moins sous un certain rapport. Tandis qu'autrefois, dans la plupart des États, l'épreuve du doctorat formait le noyau de l'examen de médecine et qu'en Prusse elle constituait la condition la plus importante pour l'admission à l'examen d'État, cette qualité universitaire a cessé d'être exigée, sauf en Prusse pour la *Physikatsprüfung* (service sanitaire). D'un autre côté, il est vrai, l'examen d'État de médecine a été appelé à fonctionner dans toutes les villes d'Université, et la plupart du temps aujourd'hui la commission d'examen est composée exclusivement de membres de la Faculté. On est donc complètement revenu du système d'exclusion des professeurs, et cela à la suite de choses renversantes qui se seraient produites dans ces prétendus examens pratiques, du fait d'examinateurs pour la plupart fort peu pratiques.

Dans une science comme la médecine où tout se transforme incessamment, seuls les hommes qui se trouvent plongés dans le courant sont à même d'apprécier si les candidats ont atteint le degré de connaissances exigé par l'époque. Aussi bien, toutes les transformations des examens de médecine tendent-elles finalement à confier de nouveau aux Facultés, comme au véritable facteur du progrès scientifique, la charge de faire passer les examens. C'est là pour l'enseignement médical une condition de vie indispensable, dût-elle entraîner quelques abus. En tout cas, l'espoir qu'on nourrissait ne s'est point réalisé, d'augmenter en quantité le personnel médical au moyen d'examens purement

pratiques dans lesquels la théorie serait laissée de côté comme inutile dans l'exercice de la médecine.

Il est remarquable qu'en ce moment en France on semble disposé à entrer dans une tout autre voie. Le ministre de l'instruction publique, en soumettant dernièrement aux délibérations des Facultés un projet d'après lequel un nouveau grade de docteur ès sciences médicales serait créé à côté de l'ancien, leur demandait également d'exprimer leur avis sur l'opportunité d'une création analogue dans les autres Facultés. Nous aussi, en Allemagne, nous nous trouvons dans une période de transformation et d'essais en vue d'adapter l'enseignement et le système d'examens aux besoins du temps, et en particulier au besoin plus urgent que jamais d'un personnel médical plus nombreux. Qu'on veuille donc nous permettre d'indiquer, dans une rapide esquisse, les devoirs qui s'imposent actuellement, et les dangers qui menacent mais que doit prévenir l'organisation de l'enseignement médical.

Avec le rapide accroissement de la population, le bien-être général et la recherche des jouissances de la vie, la poursuite des biens matériels et du succès, s'est aussi accru l'empressement autour de ces positions qui occupent le haut de l'échelle sociale et qui en général offrent à ceux qui les détiennent la sécurite d'une douce aisance. La profession de médecin est sans comparaison beaucoup plus recherchée de nos jours qu'au siècle dernier. Tandis que jadis, par exemple, la Faculté de Paris conférait de 5 à 10 diplômes de docteur par an, la moyenne s'est élevée ces derniers temps (1830-70) à 294, en 1875 à 469, et actuellement elle doit avoir atteint 600, y compris dans ce nombre pas mal d'étrangers. A ce nombre il faut ajouter, encore en France les « officiers de santé » ou médecins de deuxième classe, qui sont en quantité à peu près égale. Dans les Facultés allemandes, depuis 1850, époque où furent supprimés les chirurgiens, le nombre des candidats s'est accru d'une manière constante, et se trouve aujourd'hui particulièrement élevé. Après avoir subi une légère décroissance, les dix dernières années, l'affluence des étudiants en médecine dans les Universités a considérablement augmenté depuis environ trois ans, de 60 p. 100 vers 1875, alors que la population universitaire en général s'est à peine élevée de 50 p. 100 (1). Le chiffre

(1) Du semestre d'hiver 1875-76 jusqu'au semestre d'hiver 1882-83, le nombre des inscriptions de médecine en Allemagne s'est élevé de 3,540 à 5,750 : soit une augmentation de 61 p. 100 ; celui des inscriptions de droit, de 4,570 à 5,610 :

des candidats à l'examen d'État de médecine dans l'empire d'Allemagne marque déjà une tendance à s'élever (1), ce qui prouve que notre population universitaire n'est pas grossie uniquement par la présence d'étudiants étrangers.

Il est incontestable, d'autre part, que les ressources d'enseignement dont disposent nos Universités se sont considérablement augmentées depuis le siècle dernier; les hôpitaux ont été améliorés ou reconstruits; en particulier de nouveaux laboratoires de médecine ont été créés en grand nombre, plusieurs Facultés de médecine ont complètement transformé leurs locaux, dans d'autres des bâtiments et des hôpitaux de construction moderne sont aujourd'hui trop petits et des agrandissements sont devenus nécessaires. Malheureusement, le matériel d'observation n'a pas reçu une extension en proportion avec les bâtiments; et, en outre, alors même que les bâtiments pourraient contenir des bataillons entiers d'observateurs, les résultats de l'enseignement médical devront encore laisser à désirer tant que l'étudiant ne disposera pas d'un temps suffisant pour mettre à profit les ressources qui lui sont offertes. Et malgré cela, nous voyons la durée des études raccourcie d'un semestre comparativement à autrefois, par suite principalement du service militaire, et d'un autre côté la part qui revient à chaque étudiant, pour ses travaux d'observation, encore diminuée en raison inverse de l'augmentation des candidats. Billroth, dans son écrit sur la situation des études médicales (2), a démontré que, d'après la quantité des malades et des cadavres, d'autre part d'après le nombre des professeurs et la somme de travail dont ils sont capables, la Faculté de médecine allemande de nos jours était en état de former sérieusement tout au plus 125 étudiants, en admettant 10 semestres d'études obligatoires. Or, en réalité, la durée des études ne comprend que 7 semestres au minimum, 8-9 en règle générale; et néanmoins, il n'y a que deux Facultés en Allemagne où le chiffre des étudiants soit inférieur à 125; dans la plupart, il atteint le double, et dans les plus grandes, comme Berlin, Leipzig et Munich, le quintuple, sans que dans ces Universités les branches essentielles soient dotées d'un nombre double d' « instituts » et de chaires.

soit une augmentation de 23 p. 000. Du reste, le nombre de ces dernières est tombé au-dessous de celui des inscriptions de médecine, alors qu'auparavant le rapport était de 9 : 7.

(1) Le nombre des approbations pour 1880-81 s'élevait à 556, pour 1881-82 à 669.

(2) *Ueber das Lehren und Lernen d. medic. Wissenschaften an den Universitäten d. deutschen Nation.* Vienne, 1876.

Dans aucun pays d'Europe le professeur de médecine ne consacre autant d'heures à son enseignement que dans les Universités allemandes, et néanmoins nulle part la durée des études n'est aussi courte qu'en Allemagne, nulle part ailleurs que chez nous l'étudiant en médecine n'est autant surchargé de cours. L'État ne devrait-il pas porter remède à cette situation, en prolongeant la durée des études? précisément en ce moment où, lorsqu'il fait entendre des cris d'alarme répétés au sujet de l'encombrement des Facultés de droit, il aurait tout autant à faire pour parer à l'affluence excessive des étudiants en médecine, à cette augmentation de 60 100 dont nous parlions tout à l'heure.

Il n'est pas nécessaire que la médecine pratique se recrute exclusivement de sommités, objectent ceux qui espèrent que cette affluence permettra à l'État de satisfaire, sous ce rapport, aux besoins de l'armée et des districts pauvres. Faut-il donc pour cela que des médecins qui n'ont reçu qu'une instruction incomplète, que des moitiés de docteurs, aient les mêmes droits que ceux qui sont docteurs tout à fait? Ce retour à l'ancien système des deux catégories de médecins est une mesure que l'histoire des cent dernières années a condamnée comme impraticable chez nous.

On cherche encore le remède dans une autre voie. Les représentants des réalgymnases, les congrès pédagogiques et aussi les Parlements allemands, agitent la question de savoir si les *Abiturienten* des réalgymnases ne devraient pas être admis aux études médicales : ils seraient, grâce à leurs connaissances plus développées en mathématiques et en sciences naturelles, mieux préparés que les élèves des gymnases d'humanités, et pourraient par suite consacrer moins de temps aux études préparatoires de sciences à l'Université, peut-être même s'en dispenser complètement et gagner ainsi le temps nécessaire pour les études médicales proprement dites. Au contraire, les études philologiques et historiques, telles qu'elles sont faites dans les gymnases classiques, seraient absolument inutiles au futur médecin, qu'elles ne préparent d'aucune manière à sa profession.

Qui donc ne regarderait, en effet, comme un progrès conforme aux besoins de notre siècle, si les jeunes gens des classes supérieures du gymnase étaient mieux exercés à se servir des organes de leurs sens qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, et rendus plus aptes à bien observer les objets de la nature ou de l'art, que ce n'est actuellement le cas? Malgré tout, disons-le, le gros des élèves n'arrivera jamais qu'à une vue générale, rapide et super-

ficielle des choses scientifiques, non à une connaissance réfléchie, bien moins encore à une conception nette de l'étendue et des limites de leur domaine ; à une impression d'amateur, sans doute, non à cette observation préméditée qui transforme l'impression en une idée claire. Quant à savoir si, à l'âge moyen d'un élève de gymnase, il est permis d'espérer obtenir, en général, des habitudes rigoureuses de réflexion, spécialement par une augmentation de l'enseignement des mathématiques, c'est là une question sur laquelle les pédagogues sont partagés. En tout cas, l'expérience a démontré qu'il n'était pas bon pour le plus grand nombre des élèves de pousser l'enseignement des mathématiques au delà des opérations purement mécaniques du calcul, même en y apportant tout le temps et tout l'effort désirables. Ces intelligences jeunes sont, règle générale, plus aisées à éveiller et à former au moyen des études d'humanités dont la méthode est moins abstraite que celle des mathématiques, parce que les matières dont elles traitent font appel aux parties idéales de l'esprit humain, agissent sur le sentiment et favorisent l'éducation morale, tandis que la contention qu'exige l'étude des mathématiques et des choses concrètes, si dans certains cas elle peut aiguiser l'intelligence des mieux doués, ne réussit dans les têtes faibles et encore peu formées qu'à ouvrir les portes à la philosophie superficielle des résultats pratiques, à une morale purement matérialiste.

Nous autres médecins, nous ne devons pas oublier l'histoire de notre science et de nos méthodes ; même en présence des immenses progrès de la recherche positive dans ces derniers temps, nous devons nous rappeler combien notre science moderne est redevable à l'antiquité classique : elle n'est pas seulement la carrière d'où nous extrayons journellement les termes techniques dont la science a besoin, mais plus encore l'école de la médecine expérimentale, de cette méthode qui allie si heureusement l'expérience avec la construction philosophique et que nous désignons depuis des siècles sous le nom de « méthode hippocratique » ; enfin et surtout c'est à elle que nous devons la conception idéale de la profession de médecin. « Gardons-nous bien, disait Brücke à Vienne dans une circonstance analogue, de toucher au légitime orgueil du médecin à l'égard du corps auquel il appartient et de la profession qu'il exerce. Il nous en coûterait cher s'il venait à considérer le gain comme le seul but et le seul fruit de son activité (1). » En effet, à personne il n'est plus aisé qu'au médecin

(1) *Ueber die Nothwendigkeit der Gymnasialbildung für die Aerzte.* Inaugurationsrede. Vienne, 1879, p. 12.

d'embourser beaucoup d'argent pour prix d'un service tout à fait illusoire ; aucune autre profession n'est à ce point assurée de l'impunité en cas de fautes; aucune n'exige, à chaque instant du jour, une conscience plus scrupuleuse chez celui qui l'exerce. Il y va donc de la sécurité des personnes et de la société que le médecin dont l'instruction est officiellement constatée demeure à cette hauteur de dignité morale qui lui a été jusqu'à maintenant accessible. Conservons par conséquent au médecin le rang élevé où le place sa profession dans l'ordre social, sur le pied d'égalité avec les hommes de toute robe, les hauts fonctionnaires, les officiers, les professeurs. N'admettons aucun système d'études préparatoires qui serait de valeur inférieure à l'éducation que demandent les autres carrières. Aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré, aussi longtemps qu'il sera seulement douteux que le réalgymnase donne dans l'ensemble le même degré de culture intellectuelle que l'ancien gymnase classique, aussi longtemps ses *Abiturienten* devront être exclus des études qui ouvrent la carrière médicale.

On objecte bien que l'étudiant en médecine a l'occasion d'appliquer les connaissances scientifiques acquises au gymnase, tandis que l'étude des langues mortes reste stérile pour lui. Cela n'est vrai que dans une certaine mesure. Les connaissances théoriques et pratiques en médecine constituent l'outillage spécial du médecin, et il ne saurait être question d'en introduire même les éléments dans aucun gymnase. Celui, au contraire, qui se livre soit à la recherche scientifique soit à l'enseignement des sciences et des mathématiques ou à leur application technique, tire de ce qu'il a acquis au gymnase un secours indirect pour toute sa carrière pratique. Ne faudrait-il pas nous attendre à ce que ceux des *Abiturienten* des écoles réales qui ne se sentent pas de force à fournir cette carrière-là, qui en réalité n'ont acquis d'aptitudes ni pour les *Realia* ni pour les *Humaniora*, ne se portent en masse vers la médecine pratique, à laquelle certes ni les sciences philologiques ni les sciences positives ne donnent le pain de chaque jour? N'arriverait-il pas que les esprits les moins bien doués en général s'adonneraient à la médecine, qui pourtant, autant que science au monde, exige une tête bien faite?

Profitons des enseignements de l'histoire et gardons-nous de faire l'essai d'institutions qui auraient pour but d'augmenter le contingent des artisans en médecine. Demandons plutôt une culture générale comme préparation aux études de l'Université, et chez nos jeunes gens une force morale qui, avec les conditions de temps nécessaire, les mettent à même d'utiliser avec méthode

les nombreuses ressources que les Universités d'aujourd'hui offrent aux étudiants en médecine, afin qu'ils soient plus tard tout à fait à la hauteur des difficultés et des graves responsabilités de leur profession.

S'il ne s'agit que de dresser des artisans en médecine (*Techniker*), à quoi bon une Université? le candidat aurait tout autant de profit à fréquenter tel grand hôpital! C'est à nous, représentants des Universités, de maintenir haut et ferme la nécessité de l'éducation idéale qui est notre assise fondamentale et notre pierre angulaire, et de contribuer, par nos revendications en faveur des études médicales, à la prospérité et à l'union féconde de toutes les sciences, dont l'Université, et en particulier l'Université allemande, est la puissante incarnation!

Dr Friedr. von RECKLINGHAUSEN,
Professeur de pathologie,
Recteur de l'Université de Strasbourg.

LES COURS DES FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET LES CHAIRES DE LITTÉRATURE

DISCOURS DE M. PAUL STAPFER

PRONONCÉ LE 4 DÉCEMBRE 1883
POUR L'OUVERTURE DU COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Messieurs,

Le professeur auquel j'ai l'honneur de succéder dans cette chaire, l'ancien doyen de cette Faculté, M. Roux, a vu, durant le cours de sa longue carrière, la plus longue, je crois, du professorat, l'esprit et les méthodes de l'enseignement se renouveler plusieurs fois autour de lui : il est demeuré, me dit-on, constamment fidèle aux anciennes traditions de l'enseignement supérieur. En quoi consistent ces traditions ? par où sont-elles dignes d'être continuées? quelle est, dans l'héritage que nous lèguent en se retirant nos vieux maîtres, la part solide et précieuse qui mérite d'être recueillie avec un soin et un respect particuliers? J'ai pensé, Messieurs, qu'en posant cette question et en essayant d'y répondre, je rendrais à mon vénérable prédécesseur un hommage plus sérieux que si je m'acquittais de la salutation que je lui dois par quelques vagues louanges, qui nécessairement n'exprimeraient pas bien son mérite. En effet, puisque je n'ai eu le privilège d'entendre aucune de ses leçons, puisque sa modestie ou les exigences du professorat l'ont toujours empêché de publier ses cours, comment pourrais-je donner à mes éloges de son talent et de son savoir l'accent d'un jugement personnel?

Comme autrefois la querelle des anciens et des modernes, des classiques et des romantiques, mais avec bien moins de

retentissement et dans un cercle beaucoup plus étroit, qui ne dépasse guère l'Université, nous avons aujourd'hui la querelle des belles-lettres et de l'érudition. Il est à peine nécessaire de dire que les deux adversaires sont faits pour s'embrasser, qu'un simple malentendu est au fond de leur prétendu antagonisme, et qu'il faut l'attribuer à l'humeur batailleuse de la nature humaine plutôt qu'à une incompatibilité réelle; puisque, Dieu merci, les exemples ne manquent point de critiques et de professeurs qui ont su allier dans leurs écrits et dans leurs leçons les scrupules d'une érudition exacte et minutieuse avec le sentiment vif et libre des beautés littéraires. Je n'aurais que l'embarras du choix pour citer dans cette Faculté même des exemples vivants d'une semblable alliance, parmi les hommes si distingués à tous égards dont je ne suis pas devenu le collègue sans un sentiment de crainte et de trouble trop justifié par la conscience que j'ai de mes propres lacunes; et ne pouvant nommer tout le monde, je me verrais dans l'obligation de ne nommer personne, si le rang que l'un d'eux occupe au milieu de nous ne m'autorisait pas à faire au moins une exception. Notre doyen actuel, M. Auguste Couat, unit à la science littéraire la plus solide le goût le plus sensible et le plus délicat; cette harmonie profonde du goût et du savoir est le caractère éminent de tous ses écrits, depuis sa docte et charmante thèse sur Catulle jusqu'à son grand ouvrage sur la poésie alexandrine. Mais l'érudition et la littérature ont beau se trouver d'accord dans quelques intelligences d'élite, leur querelle n'en existe pas moins. Excessif et injuste comme tout ce qui est dicté par la passion, le jugement que les deux partis prononcent l'un sur l'autre est bon à connaître d'abord et doit être énoncé dans toute sa rigueur, parce qu'il fait paraître l'opposition des esprits sous sa forme la plus nette et la plus tranchante.

L'école de l'érudition pure reproche à ceux qu'elle appelle avec dédain les *littérateurs* de porter dans les chaires du haut enseignement de vagues généralités oratoires, d'être des déclamateurs creux ou des amuseurs superficiels, de s'abandonner sans travail à une improvisation facile ou de perdre à polir des phrases sonores un temps qui serait mieux employé à l'étude des choses; de substituer enfin à la tâche ardue d'instruire la jeunesse un frivole exercice de rhétorique dont tout le succès consiste dans l'affluence d'auditeurs désœuvrés, dans les applaudissements des hommes et dans les sourires des dames. De son côté, l'école de l'esthétique littéraire reproche aux érudits d'être occupés ennuyeusement, inutilement aussi presque toujours, par des

infiniment petits; de se noyer dans l'insignifiant, de n'avoir point d'idées fécondes, point de talent ordonnateur, point de souci du style; de réduire enfin la critique à une besogne inférieure de constatation pure et simple, depuis qu'ils en ont éliminé l'imagination et la pensée, l'art et la philosophie, au grand contentement des instincts paresseux de l'esprit dispensé désormais du noble effort de la production.

Tels sont, dans leur exagération injuste et passionnée, les griefs réciproques de l'école littéraire et de l'école érudite, qu'on peut appeler aussi l'ancienne et la nouvelle école, la première étant depuis de longues années en possession de l'enseignement littéraire dans l'Université de France, quand la seconde, composée surtout de jeunes gens, s'est élancée victorieusement de Paris, de Rome et d'Athènes à la conquête de la vieille maison. Aujourd'hui, comme toujours, le succès appartient à la nouveauté et à la jeunesse; l'histoire et la philologie, sciences récentes, ont supplanté dans la plupart des chaires de littérature l'esthétique discréditée. Est-ce une défaite définitive, ou seulement un revers momentané et réparable? Certes, si le portrait qu'on prétend nous faire de l'ancien professeur de Faculté était bien authentique, il faudrait se féliciter d'en voir le type à jamais disparu; mais si ce portrait n'est qu'une caricature, s'il y a dans l'enseignement littéraire tel que le comprenaient nos anciens quelque chose d'excellent, quelque chose d'essentiel, que l'érudition réduite à elle seule ne peut point suppléer, il est permis de croire que ce mode d'enseignement n'est pas vaincu tout à fait et qu'il se relèvera bientôt, régénéré par sa défaite même. Cherchons donc les causes de la faveur dont jouissent aujourd'hui l'histoire et la philologie, et de la disgrâce où est tombée l'esthétique littéraire; nous trouverons peut-être ainsi les raisons d'espérer que cette disgrâce n'aura qu'un temps.

Tout le monde sait comment la science de l'histoire a transformé dans notre siècle la critique littéraire, et tout le monde applaudit à cette grande transformation. Autrefois, l'histoire étant ignorée ou méconnue, la critique n'apercevait point la relation des œuvres littéraires avec le temps, le lieu et les autres circonstances de leur production. Comme tout jugement esthétique suppose une comparaison, on comparait les œuvres littéraires, de quelque provenance qu'elles fussent, à un modèle réputé parfait, et qui, après avoir été pour Boileau et ses amis l'antiquité classique plus ou moins exactement représentée, devint ensuite pour la plus grande partie de l'Europe la littérature du

siècle de Louis XIV. Les œuvres étaient jugées bonnes ou mauvaises d'après leur degré de conformité avec le type convenu. Il y eut des protestations violentes, des schismes éclatants. Le parti des modernes insulta l'antiquité; le siècle de Louis XIV fut conspué par les romantiques. Le monde des lettres s'agitait d'une façon vraiment amusante dans la nuit d'une inextricable confusion d'idées, lorsque l'histoire se leva tranquillement et fit la lumière dans ce chaos. Elle montra que, les littératures étant l'expression des sociétés, leur diversité résulte naturellement de celle des mœurs selon les nations et selon les siècles, et qu'il n'est ni raisonnable ni possible, dans ce flux incessant des choses, de s'arrêter à telle ou telle forme littéraire pour l'imposer comme modèle unique au talent et comme règle souveraine à la critique.

Les grandes vérités sont rarement nouvelles; on ne peut pas dire que celle-ci le fût, puisque l'antiquité elle-même l'avait entrevue plus ou moins clairement et qu'on la trouve déjà formulée chez Sénèque avec une netteté remarquable; plusieurs fois, dans les querelles littéraires du passé, les ennemis des anciens ou ceux des classiques l'avaient jetée au milieu de la discussion; mais ils n'en avaient pas deviné l'importance et ils apportaient d'ailleurs dans la lutte non la raison supérieure d'esprits calmés et affranchis, mais un enthousiasme de sectaires qui ne voulaient briser les autels consacrés que pour établir à leur place le culte et la domination d'un nouveau dieu. A la science historique contemporaine revient donc bien la gloire d'avoir déduit toutes les conséquences d'une vérité mal comprise avant elle, et d'en avoir tiré de tels flots de lumière que les anciens débats se sont évanouis dans une ombre ridicule et que la paix s'est faite avec la clarté dans les esprits étonnés de s'être tant disputés pour rien.

Il est très difficile, ou plutôt il est impossible de fixer une limite à l'ingérence de l'histoire dans les fonctions de la critique littéraire. Les renseignements qu'elle fournit ont une telle importance et un tel intérêt, la matière est si riche, si inépuisable, que vraiment il n'y a pas de raison, quand l'histoire a la parole, pour la lui retirer. Le temps qu'on passe à l'entendre n'est jamais perdu. Plus on l'écoute, plus on s'instruit. Désormais personne ne peut plus se dispenser de lui faire sa part, et personne ne peut ni empêcher ni regretter que cette part devienne celle du lion. Mais l'esprit de la science est bien différent, selon que l'historien littéraire est doublé d'un philosophe ambitieux de coordonner, d'interpréter les faits et de découvrir l'idée qu'ils renferment, ou qu'au contraire indifférent aux idées générales ou se défiant d'elles,

il borne à la recherche et à la vérification des faits en eux-mêmes toute l'ambition de sa curiosité.

Pour citer un exemple célèbre, l'histoire de la littérature anglaise qu'a écrite M. Taine est un livre assurément débarrassé de tout reste de l'ancien dogmatisme littéraire, inspiré par le plus pur esprit historique, et c'est en même temps une œuvre d'art et de philosophie au premier chef. L'historien a pour but principal et final de dégager des faits et des monuments qu'il étudie la psychologie de la nation anglaise dont les traits généraux lui sont fournis par la psychologie particulière de chaque auteur; ce dessein systématique donne à son bel ouvrage l'unité puissante qu'on y admire. Mais d'autres historiens, plus méticuleux, venant à examiner les fondements matériels de l'édifice élevé par M. Taine, ont pu apercevoir quelques faits insuffisamment établis, des vues hâtives, des conjectures, des erreurs; dès lors la méthode même leur est devenue suspecte, et ils ont condamné l'usage de la pensée philosophique dans les recherches de l'histoire. Car tout exercice de la pensée, sur quelque sujet que ce soit, est risqué et aventureux. Dès qu'un philosophe est assez hardi pour prétendre tirer des faits leur signification générale, il déclare par cela même qu'ils n'ont plus rien à lui apprendre et que sa raison est assez instruite; mais quel homme peut jamais répondre qu'il sait tout le nécessaire, et qu'un petit fait inaperçu, méprisé, ne viendra pas un jour ruiner par la base son système philosophique? Interpréter les faits, c'est donc renoncer témérairement et prématurément à une étude qui n'a point de fin.

C'est pourquoi les historiens qui ne sont et ne veulent être que des érudits, amassent et constatent des faits toute leur vie. Ils ne croient pas que cette besogne puisse être jamais terminée; fort sceptiques à l'endroit des prétendus monuments de la pensée et de l'art dans l'ordre de la critique, il ne leur déplaît point de donner à leurs propres écrits un aspect inachevé et fragmentaire, image de la science telle qu'ils la comprennent. Ils multiplient les opuscules, rédigent des notes, rectifient des dates, complètent des listes, font des inventaires, recherchent curieusement l'inédit quel qu'il soit, s'amusent aussi à la bagatelle et rapportent parfois des historiettes authentiques avec l'indication des sources. Bref, ils accumulent indéfiniment les matériaux d'une construction indéfiniment ajournée.

De même que l'histoire, la philologie peut s'élever aux idées générales ou rester une matière de pure érudition. Les plus grandes découvertes de notre siècle, en dehors du domaine des

sciences physiques et naturelles, sont assurément celles de la philologie. L'étroite parenté de peuples que séparent de vastes continents démontrée par la ressemblance profonde des termes élémentaires et des formes grammaticales; la communauté d'origine des nations indo-européennes; d'incompréhensibles rébus, pour l'intelligence desquels toute analogie faisait défaut, déchiffrés par une méthode sûre qui a fait sortir de la poussière des tombeaux et des ruines la plus ancienne civilisation du monde; l'analyse des mots fournissant avec une clarté évidente la clef de certains mystères qui troublaient la raison, et les mythologies devenues un simple chapitre de la science du langage : que d'horizons ouverts par ces étonnantes révélations! quelle impulsion donnée à l'activité de la pensée! Les auteurs de pareilles découvertes n'étaient pas seulement de grands savants; ils avaient cet esprit d'audace et d'aventure, ces élans d'imagination, cet essor impatiemment contenu vers la vérité devinée, qui, lorsque le succès les a justifiés, s'appellent le génie. Sans doute, le génie est rare, et personne n'a l'impertinence d'en faire une condition du travail utile dans quelque ordre d'études que ce soit; mais il y a parmi les philologues une secte assez nombreuse qui pousse jusqu'à l'excès la défiance des idées, regarde d'un œil sceptique et moqueur tout ce qui s'élève au-dessus d'un niveau et d'un horizon très bornés, et se fait presque gloire de se confiner étroitement dans les recherches les plus terre à terre. Attelés à quelque humble et minutieuse question de grammaire, ils vont creusant tout droit devant eux leur laborieux sillon, sans seulement lever les yeux vers les belles et riantes campagnes où ils passent. Traversant le pays de la littérature, ils affectent d'en ignorer le charme et la magnificence. Sophocle n'est pour eux qu'un auteur qui a écrit en grec et qui peut fournir certains renseignements sur l'emploi du duel ou de l'aoriste; ce qu'ils trouvent de plus intéressant chez Racine, c'est, par exemple, la suppression de l'*s* à la rime dans la première personne du premier temps de certains verbes, ou la confusion de l'adjectif verbal et du participe présent. Les érudits de cette catégorie sont particulièrement fiers de leur savoir spécial, particulièrement méprisants pour ceux qui ne sont pas initiés aux mêmes petites choses, et si par hasard une vue d'ensemble, un aperçu ingénieux, une hypothèse féconde se présente à leur esprit, ils la repoussent aussitôt moins comme une tentation séduisante pour eux que comme une fantaisie digne de leur dédain et bonne pour les *lettrés*.

Je n'ai garde, Messieurs, de vouloir opposer une intolérance à

une autre, et si je me trouve entraîné par ma position même de défenseur d'une cause vaincue à charger de quelque touche désobligeante le portrait de ses heureux adversaires, j'ai hâte de revenir à la mesure et à la justice. Heureux ceux qui s'occupent aujourd'hui d'histoire ou de philologie! ils ont choisi la meilleure part, non seulement parce que les sciences qu'ils cultivent ont produit et produiront encore les fruits les plus précieux, mais parce qu'en s'y consacrant ils suivent le véritable esprit de leur siècle, et qu'il est toujours plus doux et plus sûr de marcher avec son époque que de remonter le courant. On a vu d'autres époques s'intéresser vivement aux idées, s'agiter passionnément autour de certaines théories; mais la nôtre, ennuyée et lasse de la vanité des discussions abstraites, demande aux connaissances positives le repos de l'intelligence et la réparation du temps perdu. Les professeurs d'histoire et ceux de philologie ont cet inappréciable avantage que l'objet de leur enseignement est *quelque chose de réel;* comme toute matière vraiment scientifique, il existe en sa totalité ailleurs que dans leur esprit; ils peuvent mettre à le découvrir plus ou moins de sagacité et d'intelligence, plus ou moins de zèle et de talent à l'exposer; mais ils n'ont rien à y ajouter d'essentiel de leur propre fonds. Combien moins avantageuse est la situation du professeur de littérature selon le type ancien, c'est-à-dire assez vaillant ou assez téméraire pour entreprendre la tâche extraordinairement difficile d'apprécier esthétiquement les grandes œuvres du génie! Oh! la besogne est fort simplifiée, quand on se borne, comme tant de maîtres érudits qui croient enseigner la littérature, aux commérages et aux petites curiosités de l'histoire littéraire, au défrichement de quelque canton ignoré ou à l'exhumation d'un auteur inconnu; mais s'installer bravement en plein forum, en plein temple de nos gloires, à l'endroit le plus banal et le plus fréquenté; y revenir sans cesse, comme le faisait, paraît-il, mon prédécesseur dans cette chaire, parce qu'on sent bien que là est le centre de l'éducation esthétique; s'arrêter à son tour devant les statues tant de fois saluées de Corneille, de Racine, de Molière, et oser dire après tant d'autres son mot sur ces grands hommes : voilà l'effort le plus audacieux du haut enseignement, *hoc opus, hic labor est.*

On multiplie beaucoup aujourd'hui les heures de leçons dans les Facultés : les professeurs savent à quoi s'en tenir sur ce grand fracas d'activité imposée ou de zèle apparent, ils savent ce qu'il vaut et ce qu'il coûte; mais le public superficiel qui évalue le travail des maîtres d'après la fréquence et la durée des instants

où ils prennent et gardent la parole, voire même certains savants qui, jugeant les choses de loin et du fond de leur spécialité, ne les aperçoivent pas dans leur juste perspective et dans leurs véribles proportions, se sont fait quelquefois les idées les plus erronées de la dépense relative de temps et de forces que supposent les divers enseignements. On s'imagine entre autres choses que, plus une matière est rebattue, comme, par exemple, notre littérature classique du XVIIe siècle, moins elle doit coûter de fatigue et de peine au maître qui l'enseigne. C'est le contraire qui est vrai : l'enseignement littéraire est d'autant plus difficile, il exige d'autant plus d'efforts ingénieux et d'originalité inventive qu'il porte sur des matières plus vieilles et plus communes, vieilles parce qu'elles sont toujours intéressantes, c'est-à-dire toujours neuves, communes parce que tout le monde les goûte, les préfère, les recherche. Je parle ici, bien entendu, du professeur qui a souci de faire honneur à ses fonctions : comment ne serait-il pas pénétré d'un tremblement salutaire en présence de la tâche accablante d'interpréter dignement les chefs-d'œuvre de notre littérature? S'il n'a rien à ajouter de vraiment nouveau aux jugements de ses devanciers, au moins faut-il qu'il repense pour son propre compte tout ce que la critique a dit de meilleur avant lui, afin d'en extraire l'essence la plus fine et d'en rafraîchir l'expression ; il faut qu'il s'anime et s'échauffe au commerce direct, assidu, des grands écrivains qu'il étudie, afin de donner à sa parole cette flamme communicative, ce je ne sais quoi d'ému et de vibrant, qui est la raison d'être de l'enseignement oral, puisque sans cela les livres suffiraient; il faut enfin, il faut surtout qu'il fasse œuvre lui-même d'écrivain et d'artiste, pour traiter de ce que notre littérature a de plus beau dans une langue qui ne soit pas trop indigne du sujet. Non, Messieurs, nos anciens maîtres, qui consacraient à de pareils tours de force une semaine entière de préparation silencieuse, n'étaient pas des hommes inoccupés, et ceux qui regardent l'existence normale de l'ancien professeur de Faculté comme une vie d'oisiveté et de continuelles vacances ne savent vraiment pas ce qu'ils disent. Il n'y a pas, dans l'enseignement, de poids plus lourd à porter que le cauchemar hebdomadaire d'une leçon publique de haute littérature. Je n'exagère rien, et nous avons pu voir, dans ces dernières années, cette écrasante obsession briser prématurément plus d'une vie : Anatole Feugère, à la fleur de l'âge; Paul Albert, dans la pleine force de son talent, y ont succombé l'un après l'autre. Les maîtres qui ont pu résister, comme M. Roux, à une telle fatigue, à un tel souci, et attein-

dre allègrement la belle vieillesse dont nous sommes témoins, appartenaient sans doute à une génération plus vaillante que la nôtre. Nous aurons beau multiplier par force ou par amour les cours fermés, les petites leçons, et faire croire aux naïfs que, montant en chaire plus souvent, nous travaillons plus que nos vieux maîtres, nous devrons, si nous sommes sincères, sourire comme les augures quand nous nous rencontrerons et nous dire à l'oreille en jetant vers le ministère un regard de reconnaissance :

O Melibœe! deus nobis hæc otia fecit.

On m'accorde que les professeurs d'esthétique littéraire s'évertuaient quelquefois beaucoup, trop même, et l'on ajoute que c'est précisément ce qu'on blâme, car ils s'évertuaient dans le vide, et il n'y avait point de proportion entre l'effort dépensé et le résultat obtenu. Ils prétendaient tirer de leur propre esprit la principale substance de leur enseignement, semblables à certains insectes tisseurs qui n'empruntent qu'à eux-mêmes la matière de leurs constructions élégantes et fragiles : prétention exorbitante, inouïe, si l'on n'est pas un homme absolument supérieur, un des maîtres de la pensée. Qu'importent, en effet, à l'instruction de la jeunesse les idées personnelles de tel ou tel discoureur sur quelque question de goût sujette à une éternelle controverse? On n'écoutera pas sans plaisir la dissertation si elle est bien faite, mais quel fruit solide en pourra-t-on retirer? De pareilles leçons se trompent d'auditoire et de local; elles sont une extension abusive aux chaires de l'Université d'un enseignement de fantaisie qui serait mieux approprié aux lecteurs d'une revue littéraire ou au public d'une salle de conférences. Nos étudiants viennent à nous pour *apprendre,* c'est-à-dire pour acquérir une somme de connaissances positives aussi considérable que possible et pouvant indéfiniment s'augmenter. La *science* seule doit avoir la parole dans nos chaires, et la littérature, comme la philosophie, ne peut s'y faire accepter qu'autant qu'elle s'interdit sévèrement les pures élucubrations de l'esprit pour s'en tenir à la grande et unique instruction des faits. La matière de l'enseignement étant alors toute fournie par la réalité, la tâche du professeur de belles-lettres devient incomparablement plus facile, et l'étudiant trouve dans sa parole un aliment vraiment substantiel.

Ce raisonnement est juste, et je crois avoir enfin défini les tendances nouvelles de l'enseignement supérieur en des termes qu'aucun partisan de ces tendances ne récusera. De même que la

philosophie, sous sa forme dogmatique, a presque entièrement disparu de nos chaires pour céder la place à l'histoire de la philosophie, ainsi les doctrines littéraires et même le sentiment littéraire se taisent généralement aujourd'hui pour laisser toute la parole aux faits de l'histoire littéraire. Car seuls ils sont certains, seuls ils peuvent être l'objet de la science. L'esthétique n'a de savant que son nom; l'étymologie du mot (αἰσθάνεσθαι, *sentir*) trahit la vanité scientifique de la chose : quoi de plus faible et de moins sûr que les impressions de la sensibilité? L'enseignement littéraire n'a point d'autre fond solide que l'histoire prise d'ailleurs dans sa signification la plus large, histoire des grandes comme des petites choses, d'un siècle tout entier ou d'une seule vie, d'un peuple ou d'un individu, des hommes autant que des œuvres et des idées aussi bien que des évènements, car les idées qui ont eu leur heure de puissance ou seulement d'existence deviennent aussi des faits historiques. La critique doit tout expliquer et ne s'émouvoir de rien; elle doit viser à l'impassibilité sereine qui convient si bien au ton de la science, et s'abstenir avec soin de tous ces sots mouvements de surprise, d'admiration, d'affectueux transport, d'impatience et de dégoût, qui appartiennent à l'opinion, c'est-à-dire à l'ignorance. Un professeur, un écrivain, fera une œuvre d'autant plus sérieuse et plus utile qu'il s'effacera lui-même davantage, avec ses goûts, ses sentiments, ses jugements personnels, derrière l'autorité de la réalité.

Tout cela, je le répète, est logique et serait aussi bien pensé que bien raisonné, si une erreur subtile ne se cachait pas à la base même du raisonnement. Cette erreur, qui est celle du siècle, consiste dans l'idée qu'on se fait aujourd'hui de l'instruction. On se la représente comme un total plus ou moins accru de connaissances positives : figure un peu grossière dans sa simplicité et qui ne vaut peut-être pas l'ancienne et délicate image de la culture. Autrefois l'esprit le mieux cultivé n'était pas nécessairement celui qui savait le plus de choses; le goût, le jugement, la finesse, le sentiment des nuances, le discernement vif et prompt du beau et du laid en littérature, l'art de choisir, de composer, le talent de bien dire, l'imagination aussi, et enfin ce que Vauvenargues appelait *l'âme* et Quintilien *pectus*, étaient des qualités très estimées, qu'on développait sans doute trop exclusivement : exagération d'un genre contraire, que les récentes réformes de l'enseignement secondaire et supérieur ont eu raison de vouloir corriger dans une certaine mesure; mais cette mesure a-t-elle été observée?

Serrons de près la question en la limitant aux étudiants de nos

Facultés, qui ont enfin conquis dans nos exercices professionnels la place à laquelle ils ont droit, je veux dire la première; certes, si parmi les réformes nouvellement accomplies, il en est une qui soit capitale et digne d'une approbation sans réserve, c'est celle qui a montré à chaque professeur son véritable public, non plus dans un auditoire flottant, qu'il doit d'ailleurs rester libre d'admettre, si sa parole y trouve un stimulant exempt de tout péril, mais dans un petit cercle assidu et laborieux d'élèves proprement dits. Ces jeunes gens, devant parcourir dans un temps assez court des programmes très chargés, ont hâte de remplir leur esprit de toutes les connaissances qu'ils peuvent acquérir à la fois. Ils passent, sans intervalle, d'une leçon à une autre et de la salle des conférences à la Bibliothèque, se gorgeant, comme eût dit Montaigne, d'une quantité de nourriture pour laquelle ce moraliste aurait assurément trouvé que le temps de la digestion manquait. Ils préludent, en amoncelant des notes, à leurs futurs travaux d'érudits. Je n'ignore certes pas qu'ils composent aussi des dissertations littéraires; mais c'est peut-être ici que se fait le plus nettement sentir l'influence de l'esprit nouveau. L'ancienne dissertation roulait toujours sur des sujets assez vagues, assez élastiques, pour que tout candidat ayant une certaine culture générale de l'esprit et une certaine habileté de main pût s'en tirer à son honneur. Le savoir-faire l'emportait sur le savoir réel et consciencieux, qui, lorsqu'il ignore quelque chose, se tait honnêtement. On a voulu protéger contre les surprises adroites du talent la médiocrité laborieuse, et, d'après des ordres venus de haut, les dissertations littéraires doivent porter désormais sur des sujets didactiques, spéciaux et très précis, où aucun faux savoir ne peut escamoter le succès. On sait ou on ne sait pas; il n'y a plus moyen de triompher ni même de se sauver par la seule adresse, et les vains prestiges de la forme ont perdu leur avantage trompeur sur la solidité du fond. Je n'ai garde de méconnaître les bons côtés d'une révolution aussi juste; seulement je voudrais que, pour rester juste, elle n'abondât point dans son propre sens et ne parût pas si orgueilleusement persuadée qu'il n'y avait absolument rien qui vaille dans les vieux errements. Moins docte, l'ancienne dissertation était parfois plus littéraire; en témoignant d'une instruction moins exacte et moins complète sur un point donné, elle pouvait attester une culture plus libérale de l'intelligence. Ce n'est certainement pas en se bornant à lire Thucydide ou Tacite dans les éditions savantes que nos jeunes gens pourront acquérir cette ouverture et cette finesse d'esprit, cette variété

de connaissances et d'idées, enfin cette politesse du savoir sans lesquelles la plus grande érudition du monde n'est qu'une rouille pédantesque. Au point de vue de la culture générale, je n'hésite pas à dire que la fréquentation des ouvrages de seconde main, si dédaignés des érudits, est infiniment plus utile et plus profitable que celle des sources. N'ai-je pas vu des professeurs pousser la férocité scientifique jusqu'à interdire aux étudiants, comme un amusement frivole, la lecture des *Causeries du lundi* et des articles littéraires de la *Revue des Deux Mondes?* Ils ne voulaient laisser entre leurs mains d'autres instruments de travail que les revues techniques et les lourds in-quarto. Et pourtant, dans quelque page charmante et profonde de ce merveilleux Sainte-Beuve, qu'il ne leur était pas permis d'ouvrir parce qu'il ne figure point au programme, se trouvait peut-être le trait de lumière qui aurait fait tomber les écailles de leurs yeux, décrassé leurs esprits de tout ce qui y reste encore de vieux Laharpe, affranchi leur pensée et transformé leur horizon!

Le grand principe une fois reconnu que les étudiants forment la partie centrale, essentielle de l'auditoire du professeur, devons-nous accorder que la leçon dite oratoire, faite en présence d'un public nombreux et offrant par conséquent certains caractères propres qui seraient déplacés devant un petit cercle d'élèves, soit aussi complètement inutile à ces jeunes gens qu'on l'a quelquefois prétendu? Les personnes qui consignent à la porte du palais des Facultés Sainte-Beuve et les revues littéraires, sont logiques en dépréciant comme non moins frivoles ces excercices de vulgarisation qu'on a très justement assimilés à des articles de revue. Mais s'il y a de bonnes raisons pour que les étudiants ne restent pas étrangers à une littérature un peu plus mondaine que celle des classiques inscrits au programme et de leurs savants annotateurs, les mêmes raisons doivent nous faire souhaiter que, loin de déserter les cours ouverts, ils demeurent, pour ces leçons-là comme pour les autres, le point de mire du professeur. Laissons ceux qui n'y entendent rien traiter la leçon publique de bavardage creux et superficiel. C'est là, au contraire, et ce n'est pas dans les conférences d'érudition, que les étudiants apprendront à choisir dans un sujet les idées les plus intéressantes, à les présenter d'une manière qui attire et retienne l'attention, à proportionner les parties en subordonnant partout l'accessoire à l'essentiel, à lutter enfin par la clarté de la forme contre l'excessive condensation d'une matière toujours trop riche pour les cinquante ou soixante minutes mesurées à son développement. L'orateur public, animé

par le milieu où il parle, pourra aussi donner plus fréquemment à ses jeunes auditeurs le frisson des belles choses. L'enseignement ésotérique est, de sa nature, plus négligé et plus aride. Il n'a pas besoin de soigner la forme; la substance lui suffit. Or, pour un professeur de belles-lettres, supprimer la forme est chose grave. Si nos salles de cours doivent devenir des laboratoires où un maître entouré familièrement d'un petit nombre d'initiés distille avec eux, goutte à goutte, l'érudition historique et philologique, à quoi bon conserver aux Facultés des lettres leur nom et leur existence à part? Il serait plus simple de réunir toutes les hautes études sous un même titre général et de fondre les divers ordres d'enseignement supérieur dans la grande unité de la *Science*.

Mais non : quoi que l'on fasse pour transformer nos chaires de littérature en chaires d'érudition, et malgré l'apparent succès de cette métamorphose, il restera toujours dans l'enseignement littéraire une partie essentielle qu'aucune adresse ni aucune violence ne pourra faire rentrer dans l'enseignement scientifique : c'est tout le domaine de la sensibilité et du goût. La critique littéraire ne sera jamais une science, au sens propre du mot, parce qu'il est impossible de n'y pas laisser une grande place à l'opinion, autrement dit à l'erreur. Quelques philosophes en ont eu du chagrin, et c'est un spectacle curieux que celui de leurs efforts pour organiser ce qu'ils appellent la *science du beau,* pour soumettre à des lois le jugement esthétique, et pour introduire la domination de la logique dans ce pays de liberté. C'est proprement chercher la quadrature du cercle. D'autres efforts non moins bizarres sont faits par certains historiens de la littérature pour comprimer dans leurs écrits, froids comme des pages de statistique, toute manifestation du sentiment personnel, parce qu'il est arbitraire et faillible. Pourquoi donc, au nom du ciel, cette manie d'esprit scientifique, qui s'étend aujourd'hui à tous les domaines jusque-là livrés à l'opinion, et qui prétend régler par d'indiscutables principes les questions infiniment délicates et complexes de la politique elle-même? Pense-t-on que le monde serait bien amusant, bien agréable à habiter, si la science autoritaire et hautaine parvenait à fermer la bouche sur tous les sujets à l'aimable croyance, qui peut se tromper, mais dont la voix est douce et la parole persuasive?

C'est une remarque souvent faite, que, s'il y a par le monde des esprits absolus, entêtés, intraitables, ils se rencontrent en général parmi les hommes habitués trop exclusivement au commerce des certitudes scientifiques; le peu d'usage qu'ils ont à

faire du doute prudent et modeste les rend tranchants sur toutes les questions, aussi peu gracieux quand ils ont raison qu'obstinés s'ils ont tort et si l'inflexible logique les a par aventure fourvoyés dans l'erreur. Les lettres ont toujours passé, au contraire, pour inspirer la politesse, la tolérance, le savoir-vivre; comme agent de civilisation, une constante tradition leur donne le pas sur les sciences, et c'est le sens de la belle expression d'*humanités* que l'antiquité leur appliquait déjà : *humaniores litteræ.*

Je ne voudrais pas insister plus que de raison sur cette indulgence aimable qui serait, assure-t-on, un fruit de l'éducation littéraire, d'abord parce que les lettrés n'en possèdent pas le monopole et que les grands savants ne sont point rares qui ont la conscience modeste du néant de leur savoir comparé à leur ignorance infinie; mais surtout parce que nous, professeurs de littérature, nous devons avoir aussi nos convictions fermes, nos passions vives, j'allais dire notre intolérance, et les conserver précieusement. Le vieil adage vulgaire qu'*il ne faut pas disputer des goûts*, vrai sans doute en gastronomie, déjà un peu moins vrai dans l'ordre de la toilette, de l'ameublement, où l'intelligence commence à intervenir et où une certaine éducation du goût est possible, devient complètement faux en littérature et dans les arts. Le propre du jugement de goût est, au contraire, d'exiger l'assentiment de chacun, tant il est sûr, dans son for intérieur, d'avoir pour lui la raison; mais, en même temps, de ne pouvoir s'imposer victorieusement à autrui par aucune démonstration sans réplique, parce qu'il relève de l'opinion plus que de la science. Situation singulière, qui fait sa faiblesse et sa force. Faible en certitude scientifique et logique, le jugement de goût peut emprunter une puissance extraordinaire à l'ardeur de foi et de prosélytisme qui l'anime; incapable de convaincre par un syllogisme net et péremptoire l'indifférent ou l'adversaire, il doit, s'il veut les toucher, mettre habilement en œuvre les ressources variées de la persuasion. De là, pour lui, la nécessité de l'éloquence. Quelques critiques, pareils au renard de la fable, ont raillé l'emploi de l'éloquence dans les chaires de l'enseignement, comme contraire au sérieux, au calme, à la dignité de la science. Il est très vrai que la science pure n'a point lieu d'être éloquente. Quand un professeur de chimie ou de mathématiques est éloquent, c'est qu'il mêle à ses cornues et à ses x quelques aperçus de l'ordre métaphysique ou moral. L'éloquence commence où la science finit et où la vérité démontrée fait place aux croyances et aux certitudes intimes. Voilà justement pourquoi elle n'est point déplacée dans les chaires

de littérature, non plus que dans celles de philosophie et d'histoire, et généralement dans l'enseignement des sciences dites morales.

Mon vénéré prédécesseur avait, à ce que j'entends dire, le culte étroit de nos grands classiques. Cette étroitesse, qui est une force, est préférable, dans l'enseignement de la jeunesse, au scepticisme d'un goût blasé. Comme il n'y a pas d'autre vérité en matière de goût que celle que nous croyons et sentons, la seule chose qui importe, c'est la ferveur sincère de la foi. Il est bon en littérature d'être polythéiste, d'appartenir à une église tolérante et large, d'adorer toutes sortes de dieux, romantiques et classiques, étrangers et nationaux, anciens, modernes et contemporains ; mais si le temple des lettres est un panthéon, il ne doit jamais devenir un capharnaüm ; il faut que la pure religion du beau y règne seule sous toutes ses formes diverses, que le sanctuaire demeure fermé à certaines idoles ridicules et que leurs faux prophètes soient chassés du parvis. La crainte d'une erreur toujours possible et des repentirs qui suivent les emportements irréfléchis, en mettant notre intelligence sur ses gardes, ne doit pas émousser la pointe de notre sensibilité. Sans de vifs déplaisirs il n'y a point de vives jouissances du goût, et le noble don de l'enthousiame est trop précieux pour que nous consentions à le perdre, dussions-nous y gagner l'avantage de ne plus nous tromper. Mieux vaut, lorsqu'on juge certains écrivains, passer de la louange au blâme avec la même ardeur extrême, que de fondre ensemble la louange et le blâme dans la fade moyenne d'un jugement tempéré ; il y a tel poète dont on ne peut dire ni trop de bien ni trop de mal : dites l'un et l'autre sans ménagement. Cette vivacité d'impressions n'est pas seulement un charme ; elle est plus efficace dans l'enseignement littéraire que l'équilibre et la mesure de l'imperturbable science. Elle donne au maître du crédit parmi la jeunesse, prompte à l'admiration pour les grands hommes du jour, et qui n'écoute sur les défauts de ses auteurs favoris que les juges sensibles comme elle à leurs beautés.

Pourquoi nos étudiants ne seraient-ils que des érudits en herbe ? Pourquoi n'y aurait-il pas dans le nombre quelques hommes d'imagination, poètes, orateurs ou romanciers futurs ? Me préservent le bon sens et le bon goût de m'exagérer l'influence de la chaire de littérature française sur la littérature de mon siècle ! Je crois pourtant que cette influence peut exister dans une certaine mesure et qu'elle peut être bonne, si le professeur, en se faisant au besoin le contemporain de Boileau, sait être aussi de

son époque, si, en conservant et en entretenant le respect des grandes traditions, il se montre sympathique à toutes les innovations heureuses, si enfin il applique l'expérience du passé à éclairer l'entrée du chemin de l'avenir.

Je m'étais proposé, Messieurs, dans ce discours, de montrer ce qu'il y a de meilleur, de plus digne d'être recueilli et conservé dans l'héritage que nous laissent en se retirant les maîtres de littérature selon l'ancienne méthode : ce legs précieux de nos aînés c'est la vérité trop oubliée aujourd'hui que l'enseignement littéraire et l'enseignement scientifique sont deux choses essentiellement différentes, que le premier n'a pas pour unique mission de munir les jeunes esprits de connaissances positives, qu'il s'adresse à la sensibilité non moins qu'à l'intelligence, qu'il est chaleur autant que lumière, que son devoir est d'être toujours sincère, convaincu et zélé, mais non point infaillible, et qu'il doit maintenir résolument son *droit à l'erreur,* en d'autres termes à la liberté des opinions et des goûts. J'ai développé ces idées, parce qu'elles m'ont paru justes et opportunes ; mais on se tromperait bien si, à cause de cette apologie du passé, dont les circonstances me fournissaient le sujet, on me croyait passionnément attaché à la tradition et hostile aux tendances nouvelles. On serait beaucoup plus près de la vérité en voyant, au contraire, dans mon plaidoyer pour le vieil enseignement l'effort consciencieux d'un esprit qui doute et qui cherche à fortifier des convictions ébranlées et chancelantes.

Combien de fois, dans ma carrière de professeur de littérature, n'ai-je pas douté de la réalité même de l'objet de mon enseignement! Combien de fois n'ai-je pas envié le terrain ferme et sûr où la science, parfois arrêtée par des broussailles et par des épines, avance toujours en définitive et marche d'un pied solide et conquérant! Juger avec une gravité plus ou moins pédantesque les fantaisies joyeuses de l'imagination créatrice; disséquer d'une main lourde cette chose ailée et légère qui s'appelle la poésie; absorber toutes les forces de sa pensée dans la poursuite de quelque imperceptible nuance, comme s'il s'agissait d'un grand problème à résoudre ou d'une importante vérité à découvrir : quelle vaine occupation, Messieurs, quand on y songe! quel frivole et stérile labeur! Les travaux de l'érudition, si arides et si ingrats qu'on les suppose, lassent moins l'intelligence et lui apportent plus de satisfaction réelle. J'avoue que, si je pouvais recommencer ma carrière, j'y voudrais faire une plus grande place aux études

positives, dût celle de la pure littérature en être diminuée d'autant. Inaugurant à Bordeaux, sinon une carrière nouvelle, au moins un nouveau genre d'habitudes et de vie, je me trouve dans des conditions favorables pour expérimenter les méthodes récentes, et je me sens tout prêt à faire cette expérience sans prévention hostile comme sans engouement. Je vais dire sur ce point ma pensée entière : la préoccupation d'un programme ministériel à remplir, d'un résultat scolaire à atteindre me semble, à la vérité, compromettre gravement l'indépendance et l'originalité de l'enseignement supérieur, et je ne vois pas bien par quelle différence subtile un professeur ne faisant que répéter les matières des examens se distingue d'un simple répétiteur; mais, d'autre part, je le reconnais très volontiers d'abord, l'enseignement à la mode peut diriger fort avantageusement sur le fond et la substance des choses la dépense d'effort et de temps consacrée autrefois à la composition et à la forme; et puis, s'il faut que l'art et même la science descendent de nos chaires pour faire place au métier, le professeur, délivré désormais de toute préoccupation absorbante, pourra trouver dans l'amoindrissement même de sa tâche la liberté d'esprit dont il a besoin pour penser, pour étudier, pour écrire.

Je prie donc mes nouveaux collègues de vouloir bien m'accueillir non comme l'apôtre d'aucune doctrine, d'aucune méthode ancienne ou nouvelle, mais comme un simple voyageur, un curieux, qui, ayant transporté sa demeure dans une autre contrée, s'y établit avec le dessein de se conformer tout bonnement à ses institutions et à ses usages. Je suis intimement persuadé que Bordeaux me deviendra cher par l'habitude; mais, en attendant ce résultat prévu et certain d'un séjour de quelque durée dans une ville et dans une Faculté aussi enviées, Bordeaux ne s'offensera pas si je garde à Grenoble un souvenir plein d'affection et de mélancolique regret. Mon changement de résidence ayant eu lieu pendant les vacances, l'occasion ne m'a pas été offerte d'adresser un adieu public aux personnes et aux lieux que j'ai quittés avec tant d'émotion, et ce que je n'ai pu faire entendre là-bas, je tiens à le dire hautement ici. Je perds des collègues, à la Faculté des lettres d'abord, puis à celle des sciences et du droit, ainsi qu'au lycée de Grenoble, des collègues ou plutôt des camarades, avec lesquels j'entretenais un commerce non seulement de courtoisie, mais de franche et cordiale familiarité, et dont plusieurs étaient devenus mes amis. Je perds, en dehors du cercle universitaire, maintes relations agréables dont un séjour

de plus de huit ans avait aussi transformé quelques-unes en amitiés bien chères. Je perds un auditoire plus fidèle encore que nombreux, et dont l'assiduité me touchait infiniment plus que l'affluence; car l'affluence peut n'être qu'un va-et-vient bruyant de curieux qui passent; mais le public de Grenoble, tranquille et recueilli, *suit* les cours dans toute la force du mot, ne récompensant les professeurs que par son empressement silencieux, et estimant, dans sa respectueuse réserve, que la plus digne forme de l'applaudissement est l'expression intelligente et sympathique des physionomies attentives. Je perds des étudiants qui sans doute n'ont pas la vivacité brillante des natures méridionales, mais qui ne passent point pour la partie la plus paresseuse de la jeunesse française et qui sont de la même race que ces laborieux montagnards assez habitués à vaincre leurs rivaux dans les concours des lycées et des écoles de droit. Je perds enfin une ville si aimable, que personne n'a jamais pu y faire de séjour un peu long sans s'y attacher par toutes les fibres de son cœur, un pays d'une incomparable beauté, dont les sites charmants et grandioses rempliront mes yeux toute ma vie.

Bordeaux m'offrira maintenant d'autres avantages, qui compenseront ceux que j'ai perdus et pourront les surpasser sur quelques points. La vie se compose de ces expériences et de ces comparaisons. Comme le bonheur n'est jamais qu'un à peu près, on use son existence à la poursuite d'un idéal qui fuit toujours; puis l'on meurt, sans avoir joui du présent. La seule trace qui reste de nous, après toute cette agitation, est celle des quelques services que nous avons rendus à autrui, du bien que nous avons pu faire en passant. Il n'y a que cela de solide, de durable, et voilà pourquoi se sentir utile est le secret du bonheur. Cette conclusion de morale pratique vous semblera peut-être, Messieurs, dépasser de beaucoup la question de savoir si les cours seront publics ou fermés, consacrés à l'érudition pure ou à un enseignement plus général et plus populaire; mais elle s'applique à toutes les conditions humaines, à toutes les circonstances possibles de la vie, et je ne puis trouver, pour finir, une meilleure parole.

Paul STAPFER,

Ex-professeur de la Faculté des lettres de Grenoble.

L'INSTITUT
DE DROIT INTERNATIONAL
SON ANNUAIRE ET SA REVUE

Tandis que, dans le monde ancien, nous ne voyons à aucun moment un système d'États, mais au contraire, une série de dominations exclusives, à finir par celle de Rome, la civilisation moderne nous offre d'emblée une vaste société divisée en plusieurs États, mais ayant, d'autre part, son unité morale. Cet ensemble n'a jamais été soumis à une domination unique. Il y a toujours eu un certain équilibre entre les souverainetés, et par conséquent un droit international a pu se former. Nous le voyons se dessiner surtout à partir du XVIe et du XVIIe siècle, parce qu'à cette époque, les États sont pleinement constitués et ont succédé aux classes ; et surtout parce que l'unité religieuse de l'Europe a été rompue par la Réforme, et qu'il faut trouver une norme rationnelle pour les rapports entre États. C'est l'œuvre de Grotius, dont les idées inspirent le traité de Westphalie ; ce traité constitue l'Europe comme un équilibre de forces, et consacre, en particulier, le droit des États protestants. Vers le même temps, nous voyons se consolider cette institution des ambassades permanentes, qui est le symbole et le gage de l'état de paix entre les souverainetés. Dès lors, les tentatives de domination universelle ont toujours été réfrénées : en dernier lieu, celle de Napoléon Ier. Les affaires de l'Europe ont été plusieurs fois réglées par des congrès, dont le plus important est celui de Vienne. Sans doute, c'est entre les grands États que règne l'équilibre ; mais les petits en bénéficient aussi. Et surtout la théorie des nationalités se fait jour, à notre époque, et on admet que toute nation digne de ce nom doit être souveraine. En outre, les traités se multiplient, et aujourd'hui ils ont essentiellement

pour objet la protection des individus et la réalisation des intérêts communs à tous les peuples, comme, par exemple, les voies et moyens de communication. La guerre elle-même a été de plus en plus limitée, et on peut dire qu'il y a aujourd'hui un droit de la guerre. — Malheureusement notre système international est encore limité aux nations chrétiennes; et dans nos rapports avec le reste de l'humanité, nous ne voyons guère que notre intérêt, au lieu d'exercer sur les peuples moins avancés que nous une tutelle généreuse et désintéressée, qui les ferait entrer peu à peu dans le système international. Mais il y a un mouvement dans ce sens. En tout cas, malgré les violences et les guerres, le monde chrétien forme aujourd'hui, et de plus en plus, un ensemble juridique.

Toutefois, le droit international n'est pas encore constitué comme le droit intérieur de chaque État. Il n'y a ni loi, ni tribunal qui soient au-dessus des États. L'essentiel, en fin de compte, ce sont les traités; puis l'usage et l'opinion. Il en résulte que le droit international est encore un *Juristenrecht,* comme disent les Allemands. Il est en voie de formation. Les philosophes et les publicistes ont beaucoup fait depuis le XVIe siècle pour le développer : ainsi, au XVIIIe siècle, Rousseau et Kant. Ce droit commence alors à se formuler à part, grâce à Wolf, Vattel, G. F. de Martens et autres. Mais c'est seulement de notre temps qu'il se constitue définitivement, grâce surtout aux théoriciens allemands, anglais et italiens.

On comprend dès lors qu'il se soit formé à notre époque des associations destinées à favoriser les progrès du droit international. Sans parler des ligues pour la paix et en particulier de la *Ligue de la paix et de la liberté*, si vaillamment dirigée par M. Charles Lemonnier et qui a son siège à Genève, il s'est formé en 1873, grâce à l'initiative de M. Dudley Field, une *Association pour la réforme et la codification du droit des gens.* Cette association a tenu dès lors régulièrement ses assises annuelles auxquelles prennent part, du reste, plusieurs des membres de l'Institut de droit international. Mais elle ne forme pas un corps, et chacun peut y entrer : elle n'existe pour ainsi dire pas en dehors de ses assemblées ; elle ne fait pas des publications régulières.

Tout autre est l'*Institut de droit international*, fondé à Gand dans cette même année 1873 (1) et qui a maintenant son siège à Bruxelles. C'est une corporation fermée, composée de cinquante membres

(1) On peut expliquer cette date par les graves questions qu'avait soulevées la guerre franco-allemande, la première qui ait été discutée à fond, au point de vue du droit.

effectifs et d'associés. L'Institut se recrute lui-même et cela autant que possible dans les différents pays de l'Europe et de l'Amérique. Comme le disent ses statuts, il a pour but de favoriser les progrès du droit international, en formulant les principes de la science, en donnant son concours aux tentatives de codification, en contribuant au maintien de la paix et à l'observation des lois de la guerre, en émettant des avis sur les difficultés qui peuvent se produire. Il est dit expressément que l'Institut est une association exclusivement scientifique et sans caractère officiel.

Les jurisconsultes qui le fondèrent en 1873, étaient MM. Asser (d'Amsterdam), Besobrasoff, Bluntschli, Calvo, Dudley Field, Laveleye, Lorimer, Mancini, Moynier, Pierantoni, Rolin-Jaecquemyns. On avait, en outre, l'adhésion d'hommes comme MM. Laurent, Heffter, Holtzendorff, Sclopis, Drouyn de Lhuys, Charles Lucas, Esquirou de Parieu, Olivecrona (criminaliste suédois). Dès lors l'Institut s'est successivement recruté parmi les jurisconsultes et les publicistes des deux mondes, et on peut dire qu'il a compté ou compte encore la plupart des noms éminents de notre temps.

Parmi les membres qu'il a perdus par la mort, nous citerons : M. Ahrens, bien connu par son excellente *Philosophie du droit ;* MM. Cauchy et Hautefeuille, auteurs de travaux estimés sur le droit maritime; le comte Sclopis, connu par ses travaux sur l'histoire du droit italien et qui présida le tribunal arbitral de l'Alabama; M. Drouyn de Lhuys, ancien ministre des affaires étrangères; l'américain Beach Lawrence, commentateur de Wheaton; M. Heffter, professeur à Berlin, et M. Bluntschli, deux des fondateurs de la science actuelle du droit international; Heffter était, en outre, criminaliste, et Bluntschli est célèbre comme publiciste par sa *Théorie de l'État,* et comme *civiliste* par ses travaux sur le droit allemand et le droit suisse.

Parmi les membres actuels, nous citerons d'abord les membres honoraires : le vénérable M. Charles Lucas, célèbre par ses écrits contre la peine de mort et en faveur de la réforme pénitentiaire et de la *civilisation de la guerre;* le vieux comte Mamiani della Rovere, philosophe et publiciste, et M. Phillimore, juge à la Cour anglaise d'amirauté, auteur d'un grand ouvrage sur le droit international.

Parmi les membres effectifs ou associés, nous nommerons les suivants (1) : M. Aschehoug, publiciste norvégien; M. Arntz, pro-

(1) Dans cette énumération, je me suis limité à peu près exclusivement à ceux des membres qui ont publié des travaux sur le droit international.

fesseur de droit international à Bruxelles; M. Von Bar, professeur à Gœttingen, criminaliste, auteur d'un traité de droit international pénal et privé; M. Charles Brocher, professeur à Genève, un des maîtres de la science du droit international privé; le criminaliste M. Brusa, professeur à Turin; M. Bulmerincq, successeur de Bluntschli dans la chaire de droit international à Heidelberg, auteur d'un excellent volume sur le droit international dans son ensemble et d'un volumineux rapport sur les prises maritimes : M. Calvo, de Buenos-Ayres, connu par son grand traité de droit international; M. Ch. Demangeat (Paris); M. Carle, professeur à Turin, qui a écrit sur la faillite en droit international; M. Carnazza Amari, professeur à Catane, auteur d'un ouvrage important sur le droit international; l'Américain Dudley Field, auteur d'un projet de code international; M. Esperson, professeur de droit international à Pavie; M. Pasquale Fiore, professeur à Naples, auquel on doit des travaux importants sur le droit international public, pénal et privé; M. Gessner, qui s'est occupé du droit des neutres sur mer; le *commercialiste* Goldschmidt, professeur à Berlin; les *internationalistes* anglais Hall et Holland; le baron de Holtzendorff, professeur à Munich, criminaliste et publiciste célèbre; M. Laurent, professeur à Gand, bien connu par ses immenses travaux sur l'histoire de l'humanité et plus spécialement sur celle du droit des gens, sur le droit civil et le droit international privé; les *internationalistes* russes, MM. Kamarowski et Kapoustine; le publiciste espagnol M. de Labra; l'éminent publiciste et économiste, M. Émile de Laveleye, professeur à Liège, qui a écrit sur *les Causes de guerre et l'arbitrage;* M. Lehr, professeur à Lausanne, auteur de livres utiles sur le droit germanique, le droit russe, le droit espagnol; M. Lorimer, professeur à Édimbourg, connu par ses travaux sur la philosophie du droit et le droit international; M. Lyon Caen, commercialiste, professeur à Paris; M. Mancini, aujourd'hui ministre des affaires étrangères à Rome, un des fondateurs de la science du droit international en Italie; son gendre Pierantoni, professeur à Rome, auteur de nombreux travaux sur l'histoire du droit international; M. F. de Martens, professeur à Pétersbourg, auteur d'un traité récent de droit international et d'un livre important sur *les Consuls en Orient :* on peut dire qu'il est aujourd'hui le jurisconsulte attitré du gouvernement russe; le docteur Martin, des États-Unis, directeur du collège international de Pékin et auteur d'ouvrages importants sur la Chine; M. Meier, professeur à Halle, auteur d'un ouvrage sur *les traités;* M. Gustave Moynier, à Genève, initia-

teur de la convention de Genève en faveur des blessés, et fondateur de la *Croix rouge;* le publiciste suédois, M. Naumann; M. de Neumann, professeur de droit international à Vienne; M. Nys, connu par ses travaux sur l'histoire du droit international; M. Perels, auteur d'un *Précis de droit maritime international;* M. Esquirou de Parieu, connu par ses écrits sur les impôts; M. Pradier Fodéré, qui a professé à Lima et qui vient de publier un *Traité de droit diplomatique;* M. L. Renault, professeur à Paris, auteur d'une *Introduction au droit international;* le savant romaniste M. Alph. Rivier, professeur à Bruxelles; M. Rolin-Jaecquemyns, aujourd'hui ministre de l'intérieur à Bruxelles; le publiciste grec Saripolos; le publiciste Hermann Schulze, professeur à Heidelberg; M. Laurent de Stein, professeur à Vienne, célèbre pour ses travaux sur l'histoire du droit français, sur le socialisme en France, et sur le droit administratif; sir Travers Twiss, auteur d'un grand ouvrage sur le droit international; MM. Westlake, à Londres, Wharton et Woolsey, aux États-Unis, qui ont écrit, les deux premiers sur le droit international privé, le dernier sur le droit international public.

On le voit par cette énumération (que nous avons abrégée à regret), l'Institut de droit international représente dignement la science contemporaine.

A partir de 1874, il a tenu ses assises périodiques à Genève, La Haye, Zurich, Paris, Bruxelles, Oxford, Turin et Munich. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les questions qu'il a traitées; citons seulement : l'arbitrage international, les lois de la guerre, les conflits entre les lois civiles des différents pays, l'extradition, la question des tribunaux mixtes en Orient pour les causes entre indigènes et Européens, les devoirs des neutres sur mer et la question de savoir par qui et comment seront jugés les vaisseaux marchands capturés pendant une guerre, la protection des câbles télégraphiques sous-marins, celle du canal de Suez, la neutralisation du Congo. L'Institut a élaboré des projets sur plusieurs de ces questions : ainsi sur l'extradition, sur les prises maritimes; quant à ce dernier point, il demande qu'il y ait dans le tribunal un juge appartenant à la nationalité du vaisseau capturé. Mais il faudrait arriver à supprimer le droit même de prise. Enfin l'Institut a publié un *Manuel des lois de la guerre*, qui a donné lieu à une curieuse controverse entre le maréchal de Moltke et M. Bluntschli.

On pourrait reprocher à l'Institut de ne pas voir toujours les

questions d'assez haut et d'éviter un peu trop celles qui ont un caractère politique ou social. Il a évidemment un faible pour le droit international pénal et civil. On sent bien qu'il est avant tout une réunion de jurisconsultes. Mais il n'en a pas moins rendu de grands services, soit par ses discussions approfondies et ses votes consciencieux, soit par ses publications et surtout par son excellente Revue (1).

L'Institut publie depuis 1877 un *Annuaire* qui compte jusqu'à présent six volumes et qui est d'une grande utilité. Il contient, outre la liste des membres et de leurs publications, les procès-verbaux détaillés des séances de l'Institut, le texte des traités et autres actes concernant le droit international, une chronique politique, enfin la bibliographie du droit international et des indications sur la manière dont il est enseigné dans les différents pays. Ces six volumes sont une vraie mine de renseignements précieux.

La *Revue de droit international et de législation comparée,* qui paraît depuis 1869 (aujourd'hui à Bruxelles), sous la direction de M. Rivier, est devenue l'organe de l'Institut (2). On peut dire qu'elle est maintenant la Revue juridique internationale de beaucoup la plus importante pour l'ensemble du droit (3), vu qu'elle donne des articles composés par des jurisconsultes de tous les pays et qu'elle rend compte, soit des faits internationaux, soit des lois étrangères, soit des ouvrages qui se publient dans les diverses langues. C'est un recueil d'une grande richesse, et dont le principal mérite est de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui se passe dans le domaine du droit international. Ainsi la Revue a publié des articles sur la guerre franco-allemande au point de vue juridique (Rolin), sur la question du corsaire l'Alabama, sur la question d'Orient, y compris la politique russe dans l'Asie centrale (Bluntschli, Rolin, Martens, Engelhardt); sur la question égyptienne, sur celle du Danube (Engelhardt), sur la Tunisie, sur l'Annam et le Tonkin, sur le Congo. En outre, la Revue a donné des travaux théoriques importants : ainsi le *Droit international privé* de M. Charles Brocher; le *Droit de la guerre,* par M. Henri Brocher, membre de l'Institut de droit international et auteur de deux

(1) Disons ici que l'Institut a pris l'initiative de la *Fondation Bluntschli,* qui possède maintenant un capital de 30,000 francs, et qui ouvrira des concours sur des questions de droit international et de droit public.

(2) Elle paraît à Bruxelles, chez Muquardt (à Paris, chez Durand et Pedone-Lauriel), tous les deux mois, et forme au bout de l'année un beau volume de près de 700 pages, grand in-8°. — Prix : 18 francs par an.

(3) Viendrait ensuite la *Revue générale de droit,* dirigée par M. Joseph Lefort.

volumes sur les *Révolutions du droit;* le droit de butin ou de prise, en particulier dans la guerre maritime, par Bluntschli; un travail important de M. Wladimiroff sur le jury, et bien d'autres encore.

Si nous avons insisté un peu longuement sur l'Institut de droit international, c'est qu'il ne nous paraît pas être connu en France comme il mériterait de l'être. — Jusqu'à présent, ce grand pays s'est consacré surtout aux questions juridiques et sociales intérieures. C'est lui qui, avec l'Angleterre, a fondé l'Économie politique; c'est en France que la question sociale a été posée; c'est la France qui a formulé le droit civil moderne. Mais, d'un côté, elle néglige un peu trop la philosophie du droit et la théorie de l'État; et, d'un autre côté, elle ne met pas assez d'intérêt aux questions internationales.

Sans doute, indépendamment des travaux que nous avons déjà indiqués, la science française peut citer le *Précis du droit des gens,* par MM. Albert Sorel et Funck Brentano; les ouvrages de MM. Vazelhes, Billot, Paul Bernard, sur l'*extradition;* celui de M. Bard sur le *droit international pénal et privé;* celui de M. Deloume sur le *droit international pénal;* celui de M. Cogordan sur la *nationalité* (quant aux individus); le livre de MM. Fœlix et Demangeat sur le *droit international privé;* celui de M. Gavillot sur les *consuls en Orient;* le *Guide des consulats*, par MM. Declercq et de Vallat (1). — Mais on peut dire cependant que la France n'occupe pas dans ces questions la place qui lui appartient. On sent que l'État et les rapports entre les États l'intéressent moins que la société civile et les questions économiques. Malgré sa politique coloniale et ses excellents explorateurs, elle n'est pas assez attentive à ce qui se passe au dehors. La France laisse un peu trop ces préoccupations lointaines aux Anglais, aux Américains et aux Russes dans l'ordre pratique, aux Allemands, aux Italiens, aux Belges et aux Suisses dans l'ordre théorique.

Il y a lieu de le regretter; car la France porterait dans ces questions son esprit généreux et humanitaire. Il serait fâcheux pour le monde qu'elle en vînt à se désintéresser des problèmes qui

(1) En outre, M. Ed. Clunet, membre de l'Institut de droit international, publie à Paris un excellent *Journal du droit international privé.* — Le droit international pratique tient une grande place à l'*École des sciences politiques.* — Plusieurs thèses de doctorat soutenues devant la Faculté de droit dans ces dernières années roulaient sur des sujets spéciaux de droit international. — Il se publie des livres sur le droit comparé, ceux de M. Glasson, par exemple. Une *Société de législation comparée* s'est fondée à Paris, et publie un *Bulletin* et un *Annuaire.* Enfin, il y a au ministère de la justice un bureau pour la traduction des lois étrangères; et dans le travail législatif, on commence à tenir grand compte de ce qui se fait au dehors.

concernent l'humanité dans son ensemble, et qui prennent à notre époque une importance toujours croissante. Le *Völkerstaat* rêvé par Kant commence à se constituer, et il faut que tous les peuples qui représentent la tête et le cœur de la race humaine prennent une part active à cette œuvre magnifique. Or, quel pays réalise mieux ces conditions que la France du XVIIIe siècle et de la Révolution? Nous voudrions donc voir la jeunesse de ce grand pays se tourner plus qu'elle ne le fait vers le droit international ; et nous serions heureux si les considérations qui précèdent pouvaient contribuer en quelque mesure à ce résultat.

Joseph HORNUNG,
Professeur de droit public et de droit pénal
à l'Université de Genève,
membre effectif de l'Institut de droit international.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES ET COURS SPÉCIAUX DE DOCTORAT

L'enseignement des Facultés de droit est en général dominé par des programmes précis, dont l'application ne peut guère, d'une année à l'autre donner lieu à des observations intéressantes. Il paraît utile toutefois d'appeler en ce moment l'attention sur deux ordres de faits par lesquels peut se manifester d'une manière plus spéciale et plus libre l'activité scientifique dans les Facultés de cet ordre savoir : les conférences que les professeurs ont été autorisés à ouvrir sur les matières de leur enseignement (décret du 28 décembre 1880, art. 11), et les programmes des cours spéciaux donnés en vue du doctorat.

A la Faculté de droit de Paris, l'usage des conférences spéciales dans lesquelles, sous des formes très diverses, les professeurs mettent leur expérience au service des élèves les plus laborieux pour féconder et compléter l'enseignement donné du haut de la chaire, paraît destiné à entrer dans les habitudes. Ces conférences réunissent généralement un nombre notables d'élèves formant une élite ; elles contribueront assurément à élever d'une manière appréciable le niveau des études juridiques. En attendant qu'il soit possible de présenter un travail d'ensemble sur ces conférences et sur les procédés de travail qui y sont suivis, il nous paraît utile d'appeler l'attention sur la conférence hebdomadaire ouverte depuis le 15 janvier par M. Henry Michel, agrégé chargé d'un cours de droit romain, parce qu'elle procède d'un point de vue tout spécial (1). M. Henry Michel s'est proposé d'étudier *le droit de cité romaine envisagé au point de vue des sources juridiques et épigraphiques*. Ces études historiques, complément naturel des cours de droit romain, seront divisées en plusieurs séries. La première, inaugurée le 15 janvier dernier, est consacrée à l'examen des

(1) Voir aussi ce qui sera dit plus bas de la conférence complémentaire du cours d'histoire du droit par M. Cauwès, professeur.

signes extérieurs par lesquels les Citoyens romains se distinguaient des Latins et des pérégrins, et à l'exposé des règles élémentaires de l'épigraphie latine. Dans une deuxième série seront étudiés les modes d'acquérir la qualité de citoyen romain ; dans une troisième, les bénéfices et avantages attachés à cette qualité.

Cette conférence réunit soixante auditeurs environ, et prouve que les études désintéressées trouvent encore des adeptes parmi les étudiants, dont le plus grand nombre cependant vient particulièrement chercher à l'École de droit une instruction professionnelle.

COURS SPÉCIAUX DE DOCTORAT

Cours d'Histoire du droit. — M. Cauwès, *professeur.*

Le sujet du cours pour l'année 1883-84 est la Féodalité.

Division générale du cours :

1re partie : Origines et sources.

2e partie : La féodalité politique. 1° État social et gouvernement féodal. Les alleux. L'Église dans la société féodale. 2° Le pouvoir royal et la réaction contre la féodalité politique ; sa décadence. Vestiges de la féodalité politique après le xvie siècle et résumé de l'histoire des doctrines politiques depuis cette époque (20 leçons environ).

3e partie : La féodalité patrimoniale et civile. Théorie juridique des fiefs et des censives ; sa formation, son évolution. 1° Fiefs : transmision. Femmes, Mineurs. Garde noble. Succession féodale. Profits, retraits. 2° Censives et autres tenures roturières de nature seigneuriale ; 3° les alleux nobles et les alleux roturiers (environ 20 leçons).

4e partie : Lois abolitives du régime féodal. Les droit seigneuriaux et l'opinion au xviiie siècle. La Constituante : travaux du comité féodal. Rapports de Merlin et de Tronchet. Distinction des droits abolis sans indemnité et des droits rachetables. L'œuvre de la Législative. Lois abolitives de la Convention. Les avis du conseil d'État et la jurisprudence (6 à 7 leçons).

— Une conférence complémentaire a été ouverte en décembre. Le professeur y explique ou fait expliquer aux étudiants qui se sont fait inscrire les textes relatifs à plusieurs des principales questions du programme et donne des indications pratiques sur la bibliographie des sources.

Cours de Droit coutumier. — M. Lefebvre, agrégé, *chargé du cours de droit coutumier* (primitivement appelé cours de droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières), a traité au début de cette année sommairement :

1° *De l'histoire externe du droit privé en France*, en insistant surtout sur la formation première des coutumes, leur rédaction officielle, leur

combinaison avec le droit romain, et l'élaboration par la jurisprudence d'un droit commun coutumier.

2° *De la division des personnes en ecclésiastiques, nobles, roturiers et serfs,* pour préparer par une description rapide de l'ancienne société à une connaissance plus éclairée de l'ancien droit.

Il étudie depuis le mois de janvier, comme objet principal de son cours :

1° *L'ancienne constitution juridique de la propriété tant immobilière que mobilière*, en y comprenant l'exposé de la féodalité civile;

2° *L'ancienne organisation de la famille, avec le droit des gens mariés.*

3° *L'ancien système des successions* ab intestat, *avec le règlement du droit de disposer.*

« C'est l'esprit et le développement juridique de ces institutions dans les derniers siècles de l'ancien régime à partir du XIIIe siècle, que le professeur s'attache surtout à faire saisir, mais sans négliger de remonter plus haut, quand il y a lieu, pour en marquer les origines, comme de descendre dans le droit intermédiaire pour suivre leur abolition ou leurs transformations jusqu'à nos jours. — Le droit qu'il expose est le droit le plus communément reçu dans les pays de coutumes, sans s'imposer de rendre compte de leurs variétés, mais sans omettre une comparaison rapide avec la physionomie des mêmes institutions en pays de droit écrit.

« La préoccupation constante du cours de cette année est d'ailleurs beaucoup moins de s'enfoncer dans les coutumes prises pour champ d'érudition que de garder toujours à l'horizon notre Code civil, de viser à faire ressortir surtout dans les institutions les plus caractéristiques de l'ancien droit leurs contrastes ou leurs ressemblances avec le droit actuel, et de former ainsi un complément naturel de l'étude approfondie du droit romain et des origines romaines, pour une meilleure intelligence de l'esprit et des principes de notre droit civil français. » (*Note du professeur.*)

Cours de Pandectes. — M. Labbé, *professeur.*

Le professeur, chargé du cours de Pandectes, étudie cette année la matière de la *stipulation de peine.* Ce sujet a été choisi parce qu'il a des ramifications dans toutes les parties du droit et se prête à des recherches dirigées en différents sens, historique ou pratique.

L'emploi du mot *peine* semble un vestige d'une phase ancienne de civilisation dans laquelle le droit, naissant et confus, réprime des injustices par des châtiments ou des rançons de vengeance, sans distinguer encore les conditions de l'ordre public des conditions de l'ordre entre les particuliers, le droit pénal du droit privé.

La stipulation de peine, modifiée successivement en ses règles, aboutit à la clause pénale du droit moderne, qui n'est guère qu'une estimation faite à l'avance par les parties des dommages-intérêts que l'inexécution du contrat fera encourir.

La stipulation de peine, ayant le caractère d'une sanction, se rattache et s'ajoute à toutes les opérations juridiques, soit à celles que le droit établi ne sanctionne pas, soit même à celles que le droit établi entoure d'une protection judiciaire, afin de simplifier l'œuvre du juge.

Le droit ainsi sanctionné est presque toujours un droit de créance ; mais il peut être un droit réel, un droit de servitude, au moins dans

l'intention des parties, droit que, par des causes accidentelles, la législation civile ne reconnaît pas comme *jus in re* (Des pactes et des stipulations en matière de servitude).

L'affinité des idées conduit à passer de la stipulation de peine à la matière des arrhes et du dédit.

Le professeur dans les leçons déjà faites, a essayé de définir le mot *pœna* et l'idée commune qui relie ses acceptions diverses.

Il a montré la fréquence, l'importance pratique de la stipulation de peine, en citant des textes desquels il n'avait pas à déduire les règles de la matière.

Il a insisté sur la liberté reconnue aux parties d'élever la peine au-dessus du montant de l'intérêt pécuniaire engagé dans l'opération.

Il a recherché à quelles conditions la stipulation de peine est commise.

Après l'échéance d'un terme convenu, une interpellation du créancier est-elle nécessaire?

Faut-il que l'inexécution de l'obligation principale soit imputable à faute au débiteur?

Que décider si l'obligation principale est dès l'origine inexécutable?

Que décider si la stipulation de peine n'est pas *concepta ex bonis moribus?*

A cette occasion, de la liberté du mariage et du divorce.

Cours de Droit des gens. — M. L. Renault, *professeur,* après avoir présenté dans la première partie du cours *les principes généraux du droit des gens*, se propose d'étudier spécialement, dans la deuxième partie, *les conflits de lois en matière de droit commercial, industriel et maritime.*

Droit commercial et industriel. — M. Jobbé-Duval, agrégé, chargé du cours, a traité, pendant la première partie de l'année scolaire, de *l'industrie minérale*, et examiné les divers problèmes que soulève l'exploitation des mines au triple point de vue du droit français actuel, des principales législations étrangères et des règles de l'économie politique.

A partir du 16 février commencera une nouvelle série de leçons ayant pour objet la *législation des chemins de fer.*

Cours de Contentieux administratif (1). — M. Laferrière, *président de section au Conseil d'État, chargé du cours à titre de délégué temporaire.*

I. — HISTORIQUE ET LÉGISLATION COMPARÉE.

a) Séparation des pouvoirs et notions générales sur le système français relatif aux attributions de la juridiction administrative et aux conflits.

b) Comparaison de ce système avec les institutions en vigueur dans les États étrangers :

1° États du système français (tribunaux administratifs et conflits);

(1) Cours de création nouvelle. Nous croyons intéressant, pour ce motif, d'en indiquer avec quelques détails le programme d'ensemble.

2° États du système belge (absence de tribunaux administratifs; conflits; rôle de l'administration active en matière contentieuse);

3° États du système anglo-américain (rôle des tribunaux dans l'administration active; attributions contentieuses des administrateurs et des Chambres).

c) Origines et développement historique du système français depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.

II. — LIMITES RESPECTIVES DE LA COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE JUDICIAIRE ET GOUVERNEMENTALE

a) Limites de la compétence administrative à l'égard de la compétence judiciaire. Études sur la répartition des compétences :

1° En matière de droits individuels;

2° — de questions de propriété;

3° — d'obligations nées des contrats;

4° — de répressions des actes délictueux et de réparations civiles pour quasi-délits; — questions de compétence sur la responsabilité des fonctionnaires publics;

5° Matières contentieuses administratives déférées législativement à l'autorité judiciaire.

b) Limite de la compétence administrative à l'égard de l'autorité gouvernementale :

1° Rôle du Parlement en matière administrative; — actes de tutelle et de puissance publique;

2° Actes du pouvoir exécutif échappant au recours contentieux.

III. — ATTRIBUTIONS PROPRES DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

Section I. — *Contentieux de pleine juridiction.*

a) Contestations relatives aux obligations nées des contrats administratifs.

Examen des principaux contrats administratifs : en quoi et pourquoi ils diffèrent des contrats civils similaires.

b) Obligations nées des quasi-contrats.

Examen des principaux quasi-contrats administratifs.

c) Obligations nées des dommages et des fautes.

Étude sur la responsabilité pécuniaire de l'État.

d) Contentieux spécial : 1° des impôts directs; — 2° des élections.

Section II. — *Contentieux d'annulation.*

a) Annulation des actes administratifs entachés d'excès de pouvoir :

1° Conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir.

2° Griefs pouvant motiver l'annulation : Incompétence et excès de pouvoir; — Violation des formes; — Violation de la loi; — Détournement de pouvoirs.

b) Annulation des décisions juridictionnelles de dernier ressort;

1° De la Cour des comptes;
2° Des conseils de revision;
3° Du conseil supérieur de l'instruction publique;
4° Et d'autres juridictions spéciales;

Section III. — *Contentieux de l'interprétation.*

a) Demandes d'interprétation contentieuse directes et préjudicielles.
b) Questions préjudicielles de validité des actes administratifs.

Section IV. — *Contentieux de la répression.*

a) Attributions répressives de la juridiction administrative pour la protection du domaine public.
b) Nature juridique des contraventions de grande voirie ou assimilées.
c) Réparation des dommages.

Ces renseignements sur les cours spéciaux de doctorat de la Faculté de droit de Paris seront complétés. Nous serons reconnaissants à nos collègues des Facultés des départements de communiquer à la *Revue* des indications analogues pour chacune d'elles.

C. B.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

(1883-1884, PREMIER SEMESTRE)

La Faculté des lettres est rentrée en activité cette année, comme il est d'usage, par des examens.

La session du baccalauréat, commencée le 25 octobre, s'est prolongée jusqu'au 1er décembre : 1010 candidats se sont présentés pour la première partie; 600 pour la seconde : en tout, 1610.

La Faculté a dû, en outre, déléguer plusieurs de ses membres à la Faculté des sciences, pour y examiner sur la partie littéraire 700 candidats.

La session de la licence ès lettres a duré du 22 au 31 octobre : 54 candidats s'y sont présentés.

Au cours de cette période, trois candidats au doctorat ont soutenu leurs thèses : le 3 novembre, M. Faguet, professeur au lycée Charlemagne (thèse latine : *De A. Prudentii Clementis carminibus græcis;* thèse française : *Essai sur la tragédie française au* XVIe *siècle*) ; le 21 novembre, M. de la Blanchère, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger (thèse latine : *De rege Juba, regis Jubæ filio ;* thèse française : *Terracine, étude d'histoire locale*) ;

le 1er décembre, M. Loth, chargé d'un cours de celtique à la Faculté des lettres de Rennes (thèse latine : *De vocis Aremoricæ usque ad VI post Christum natum sæculum forma atque significatione;* thèse française : *l'Émigration bretonne en Armorique du* vᵉ *au* viiᵉ *siècle*). Au total 2,310 examens de baccalauréat, une session de licence, trois doctorats : voilà des chiffres qui montrent ce que vaut le reproche que l'on fait quelquefois à la Faculté de ne pas commencer ses cours au mois de novembre.

Au 3 novembre, au 10 décembre, des registres d'inscription ont été ouverts pour les cours et conférences de la Faculté.

Au sujet des inscriptions, nous reproduisons ici un extrait du rapport adressé par MM. Lavisse et Croiset, professeurs adjoints et directeurs d'études à la Faculté, à M. le doyen Himly. Cet extrait a été imprimé dans le *Bulletin administratif*.

« Les inscriptions pour les cours fermés et les conférences de la Faculté ont été reçues du 3 au 8 novembre inclusivement, tous les jours de une heure à quatre heures de l'après-midi, rue Gerson. Du 8 novembre au 10 décembre, elles ont été reçues de la même heure à la même heure, deux jours par semaine. M. Uri, agrégé de grammaire et bibliothécaire des conférences de lettres et philologie et d'histoire, et M. Picavet, agrégé de philosophie et bibliothécaire des conférences de philosophie et de littératures étrangères, ont inscrit les étudiants pour les quatre groupes de lettres et philologie, histoire, philosophie, littératures étrangères.

« 852 cartes ont été délivrées; mais un assez grand nombre d'étudiants se sont inscrits pour deux et même trois groupes de conférences, et le nombre exact des étudiants inscrits à la Faculté pour l'année 1883-1884, à la date du 15 novembre, est de 709.

« Les inscriptions se répartissent ainsi :

« *Philosophie*, 106 inscrits, parmi lesquels :

« 27 pour l'agrégation (7 étudiants boursiers, 10 étudiants, 2 répétiteurs à Paris, 8 professeurs en province ou en congé); 62 pour la licence (4 étudiants boursiers, 51 étudiants, 5 répétiteurs ou professeurs libres à Paris, 2 professeurs en province); 17 ont déclaré ne préparer aucun examen de philosophie.

« *Lettres et philologie*, 386 inscrits, parmi lesquels :

61 pour l'agrégation des lettres (22 étudiants boursiers, 9 étudiants, 12 professeurs ou répétiteurs à Paris, 8 professeurs libres, 10 professeurs en province); 40 pour l'agrégation de grammaire (10 étudiants boursiers, 5 étudiants, 14 professeurs et répétiteurs à Paris, 4 professeurs libres, 7 professeurs en province); 264 pour la licence (33 étudiants boursiers, 170 étudiants, 47 professeurs et répétiteurs à Paris, 10 professeurs libres, 4 professeurs en province); 21 ont déclaré ne préparer aucun examen.

« *Histoire*, 173 inscrits, parmi lesquels :

« 44 pour l'agrégation (11 étudiants boursiers, 14 étudiants, 8 professeurs et répétiteurs à Paris, 2 professeurs libres, 9 professeurs de pro-

vince); 115 pour la licence (11 étudiants boursiers, 89 étudiants, 12 professeurs et répétiteurs à Paris, 2 professeurs libres, 1 professeur de province); 14 ont déclaré ne préparer aucun examen.

« *Langue et littérature allemandes*, 113 inscrits, parmi lesquels :

« 29 pour l'agrégation (3 étudiants boursiers, 2 étudiants, 13 professeurs ou répétiteurs à Paris, 6 professeurs libres, 5 professeurs en province); 57 pour le certificat (3 étudiants boursiers, 29 étudiants, 15 professeurs ou répétiteurs à Paris, 4 professeurs libres, 6 professeurs en province); 27 ont déclaré ne préparer aucun examen.

« *Langue et littérature anglaises*, 74 inscrits, parmi lesquels :

« 20 pour l'agrégation (3 étudiants boursiers, 1 étudiant, 6 professeurs à Paris, 3 professeurs libres, 7 professeurs en province ou en congé); 34 pour le certificat (13 étudiants, 7 professeurs ou répétiteurs à Paris, 12 professeurs libres, 2 professeurs en province ou en congé); 20 ont déclaré ne préparer aucun examen.

« Un assez grand nombre d'étudiants n'appartiennent pas exclusivement à la Faculté des lettres. Parmi eux sont 25 élèves de l'*École normale supérieure;* 63 élèves de la *Faculté de droit* de Paris (13 pour la philosophie, 3 pour les lettres et la philologie, 30 pour l'histoire, 9 pour les langue et littérature allemandes, 8 pour les langue et littérature anglaises); 2 élèves *en droit de l'Institut catholique* de Paris (pour la philosophie tous les deux); 1 étudiant de la *Faculté de médecine* de Paris (pour l'histoire); 11 élèves de l'*École des chartes* (pour l'histoire); 34 *ecclésiastiques catholiques* (5 pour la philosophie, 22 pour les lettres et la philologie, 5 pour l'histoire, 1 pour les langue et littérature allemandes, 1 pour les langue et littérature anglaises); 4 étudiants de la *Faculté de théologie protestante* de Paris (pour la philosophie).

« Le nombre des étudiants du sexe féminin est de 43 (3 pour les lettres et la philologie, 6 pour l'histoire, 21 pour les langue et littérature allemandes, 13 pour les langue et littérature anglaises).

« Le nombre des étudiants *non français* est de 53, parmi lesquels 43 Allemands ou Suisses allemands, 4 Grecs, 2 Hongrois, 1 Russe, 3 Américains.

« Il a paru intéressant de dresser une statistique des âges. Elle a donné les résultats suivants pour *les lettres et la philologie*, et *pour l'histoire :*

« *Pour les lettres et la philologie :* 1 étudiant de 16 ans, 12 de 17 ans, 25 de 18 ans, 46 de 19 ans, 36 de 20 ans, 45 de 21 ans, 43 de 22 ans, 30 de 23 ans, 24 de 24 ans, 15 de 25 ans, 15 de 26 ans, 15 de 27 ans, 7 de 28 ans, 7 de 29 ans, 10 de 30, ans, 4 de 31 ans, 7 de 32 ans, 4 de 33 ans, 8 de 34 ans, 4 de 35 ans, 2 de 36 ans, 5 de 37 ans, 1 de 38 ans, 1 de 39 ans, 1 de 40 ans, 2 de 41 ans, 3 de 42 ans, 1 de 43 ans, 1 de 45 ans, 1 de 55 ans.

« *Pour l'histoire* : 11 de 17 ans, 15 de 18 ans, 21 de 19 ans, 16 de 20 ans, 15 de 21 ans, 17 de 22 ans, 7 de 23 ans, 12 de 24 ans, 12 de 25 ans, 7 de 26 ans, 7 de 27 ans, 2 de 28 ans, 3 de 29 ans, 4 de 30 ans, 1 de 31 ans, 2 de 32 ans, 2 de 34 ans, 1 de 35 ans, 3 de 36 ans, 1 de 37 ans, 1 de 38 ans, 1 de 39 ans, 1 de 42 ans, 1 de 43 ans, 1 de 44 ans, 1 de 45 ans.

« Nous ne donnons pas les âges des élèves de l'École normale, que nous avons dispensés de la formalité de l'inscription en leur envoyant leurs cartes. Ils doivent avoir entre 21 et 22 ans.

« Le tableau qui précède montre que la Faculté ouvre largement la porte, même de ses conférences, à des étudiants de tout âge. Il est intéressant parce qu'il prouve qu'elle rend de grands services à nombre d'hommes de bonne volonté, qui n'auraient peut-être jamais pensé à se préparer à la licence ou à l'agrégation s'ils n'avaient pas trouvé les secours qu'elle leur offre. On peut supposer que, dans quelques années, les étudiants âgés de plus de 22 ou 23 ans seront une exception. Tous les jeunes gens qui veulent aujourd'hui travailler trouvent des conseils et des guides, à la Sorbonne et dans les Facultés de province. Il n'y aura donc plus de retardataires et les Facultés auront dans un avenir assez rapproché un personnel homogène d'étudiants, ce qui est très désirable pour le succès même des études.

« Après avoir relevé les inscriptions pour l'année classique, nous avons pensé qu'il était utile de comparer ce travail à celui qui a été fait l'année dernière. La comparaison prouve que le nombre de nos élèves s'accroît rapidement.

EN PHILOSOPHIE :

En 1882-1883, 88; pour l'agrégation 32, la licence 48, sans examen 8.
En 1883-1884, 106; — — 27, — 62, — 17.

EN LETTRES ET PHILOLOGIE :

En 1882-1883, 280; pour les agrégations 100, la licence 141, sans examen 39
En 1883-1884, 386; — 101, — 264, — 21.

EN HISTOIRE :

En 1882-1883, 148; pour l'agrégation 37, la licence 80, sans examen 25.
En 1883-1884, 173; — 44, — 115, — 14.

EN LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES :

En 1882-1883, 71; pour l'agrégation 19, le certificat 43, sans examen 9.
En 1883-1884, 123; — 29, — 57, — 27.

EN LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES :

En 1882-1883, 60; pour l'agrégation 16, le certificat 34, sans examen 10.
En 1883-1884, 74; — 20, — 34, — 20.

« En somme, il a été distribué l'année dernière 647 cartes d'inscription, au lieu de 852 qui ont été distribuées cette année, soit, pour cette année, une surélévation de 205 inscriptions.

« Il convient d'ajouter que ce chiffre de 852 n'est pas définitif. La Faculté, en décidant que les inscriptions seraient prises dans un délai déterminé, a voulu avertir les étudiants que, son enseignement présentant un ensemble régulier de cours et de conférences, il est nécessaire qu'ils prennent des habitudes régulières de scolarité, comme les élèves des autres Facultés; mais, en attendant que ces habitudes soient bien prises, elle est indulgente aux retardataires et elle reçoit encore tous les jeudis un certain nombre d'inscriptions.

« L'expérience de l'an dernier a montré qu'il ne faut pas avoir une foi aveugle en la statistique des inscriptions. Les 700 étudiants de cette année ne seront pas tous assidus, et plus d'un se lassera en route. Quand

le premier semestre sera terminé, nous verrons par le relevé des noms sur les registres des diverses conférences, quels sont ceux qui ont été de véritables élèves. Nous consignerons le résultat de ces recherches dans le rapport qui vous sera adressé alors et qui contiendra un résumé des notes des professeurs sur tous les étudiants qui ont pris part aux exercices pratiques, devoirs, explications, leçons, préparations de thèses. »

A la fin de leur rapport, les directeurs d'études ont exprimé le vœu que deux modifications fussent introduites dans le régime des inscriptions.

« La Faculté ayant décidé que l'ouverture des conférences aurait lieu désormais le 3 novembre de chaque année, il nous paraît nécessaire que nous fassions faire les inscriptions du 25 au 31 octobre; le registre pourrait être rouvert pendant quelques jours au mois de novembre.

« Jusqu'ici les inscriptions sont prises séparément pour chaque groupe de conférences; une carte spéciale est affectée à chacun de ces groupes; même, dans deux groupes, il est délivré des cartes différentes, les unes pour les études de licence, les autres pour les études d'agrégation; de là l'obligation, pour un assez bon nombre d'étudiants, de se faire inscrire deux ou trois fois; pour nous, de tenir la comptabilité des fiches doubles ou triples. Nous proposons que, l'année prochaine, il soit délivré *une seule espèce de cartes à tous les étudiants de la Faculté :* ils déclareront au moment de l'inscription, qu'ils veulent faire telles ou telles études, et cette déclaration écrite sur la notice que nous demandons à chacun d'eux, suffira pour que nous sachions comment ils se répartissent entre les différentes conférences (1). »

Obligée d'employer les premiers mois de l'année à corriger des copies d'élèves de l'enseignement secondaire et à interroger ces élèves, la Faculté ne peut abandonner complètement ses propres étudiants, qui sont réunis dès le début de novembre. Aussi chaque maître de conférences fait-il une conférence par semaine pendant ce mois.

Voici la liste des conférences qui ont été faites cette année.

Lundi, 9 heures 1/2, M. Joly. — Exercices pratiques pour la licence et l'agrégation de philosophie.

Lundi, 1 heure 1/2, M. B. Zeller. — Exercices pratiques pour l'agrégation et la licence d'histoire.

Lundi, 3 heures, M. Gazier. — Explication d'*Andromaque*.

Mercredi, 2 heures 3/4, M. L. Havet. — Étude de la versification dans le ch. XXII de l'*Iliade*.

(1) L'étudiant, au moment de son inscription, remplit une fiche dont voici les cadres : nom et prénoms; lieu et date de naissance; adresse; renseignements sur les études; date de la réception au baccalauréat; examen que prépare l'étudiant; date à laquelle il pense se présenter; l'étudiant est-il boursier; pourvu d'une fonction universitaire; élève d'une école?

Jeudi, midi, M. Goelzer. — Leçons sur la grammaire des trois langues classiques.

Jeudi, 1 heure 1/2, M. Lallier. — Explication du *Brutus*.

Jeudi, 1 heure 1/2, M. Beljame. — Exercices pratiques en vue du certificat d'aptitude et de l'agrégation d'anglais.

Jeudi, 3 heures, M. P. Girard. — Explication du *Gorgias* et correction de thèmes grecs.

Jeudi, 3 heures, M. Lange. — Exercices pratiques en vue du certificat d'aptitude et de l'agrégation d'anglais.

Vendredi, 10 heures 1/2, M. L. Carrau. — Exercices pratiques pour la licence et l'agrégation de philosophie.

Samedi, 9 heures, M. Giry. — Cours de deuxième année. Diplomatique.

HISTOIRE.

M. Lavisse, directeur d'études, professeur adjoint, réunira les étudiants candidats à l'agrégation d'histoire, le mardi 13 novembre à 5 heures, et les étudiants candidats à la licence ès lettres le mercredi 14 à 1 heure 1/2 (salle Gerson).

Il recevra les étudiants les mardis et jeudis à 1 heure 1/2.

LITTÉRATURE GRECQUE.

M. Croiset, directeur d'études, professeur adjoint, réunira les étudiants candidats à l'agrégation des lettres, le lundi 12 novembre à 9 heures, et les candidats à l'agrégation de grammaire, le lundi 19 à la même heure (salle Gerson).

Il recevra les étudiants les mardis à 1 heure 1/2.

Le service régulier de tous les cours et de toutes les conférences a commencé le lundi 3 décembre 1883.

L'affiche n'a pu être publiée que très tard, au grand regret de la Faculté. Les professeurs qui collaborent à la préparation des agrégations ont besoin d'avoir les programmes avant de donner les titres de leurs cours, et ces programmes se font souvent attendre : cette année, celui de l'agrégation de philosophie n'a été connu que dans la seconde quinzaine de novembre. Il y a là un véritable abus ; il est à souhaiter que les jurys des agrégations arrêtent leurs programmes dès le mois d'août et que les bureaux du ministère ne les retiennent pas trop longtemps. L'affiche de la Faculté pourrait dès lors être préparée en octobre et publiée dès les premiers jours de novembre, au moment même où les maîtres de conférences reprennent leur enseignement. Les étudiants, qui ont besoin de s'orienter au milieu de ce grand nombre de cours, auraient le temps de réfléchir et de choisir à l'avance, au lieu de se précipiter, comme ils font, sur tous les enseignements qui se présentent pendant le mois de novembre, à la Faculté, à

l'École des hautes études ou à l'École des Chartes, et d'engager ainsi leurs études un peu imprudemment.

Voici, pour le premier semestre de l'année 1884, le programme des cours et des conférences.

Philosophie, *les lundis, à dix heures et demie, et les mercredis, à dix heures.* — M. CARO, *professeur,* examinera et discutera, le lundi, les théories de la philosophie contemporaine sur la nature. Le mercredi, il dirigera une conférence pour les candidats à l'agrégation de philosophie.

Histoire de la philosophie ancienne, *les lundis, à une heure et demie, et les mardis, à neuf heures et demie.* — M. Charles WADDINGTON, *professeur,* étudiera les lundis, dans les dialogues de Platon, les origines et la formation du platonisme proprement dit. Il traitera, les mardis, diverses questions comprises dans le programme de l'agrégation de philosophie.

Histoire de la philosophie moderne, *les mardis, à une heure et demie, et les mercredis, à onze heures.* — M. Paul JANET, *professeur,* exposera l'histoire de la philosophie positiviste au XIXe siècle, et insistera particulièrement sur Auguste Comte et Stuart Mill.

Éloquence grecque, *les lundis, à trois heures, et les jeudis, à dix heures.* — M. EGGER, *professeur,* traitera, les lundis, des Vies parallèles et des Œuvres morales de Plutarque, en les rattachant à l'histoire générale de la littérature grecque depuis ses origines jusqu'au règne d'Hadrien. Les jeudis, il expliquera le XXIIe chant de l'*Iliade* (programmes des agrégations des lettres et de grammaire).

Poésie grecque, *les mardis et les vendredis, à dix heures et demie.* — M. Jules GIRARD, *professeur,* traitera, le mardi, de la poésie morale en Grèce. Il expliquera, le vendredi, les *Grenouilles* d'Aristophane.

Éloquence latine, *les mercredis, à midi, et les vendredis, à neuf heures un quart.* — M. MARTHA, *professeur,* traitera, les mercredis, des Historiens à Rome: les vendredis, il expliquera Quintilien (l. X., ch. I).

Poésie latine, *les jeudis et les samedis, à trois heures.* — M. BENOIST, *professeur,* étudiera, le samedi, Catulle (*Épithalame de Thétis et de Pélée*). Le jeudi, il expliquera le deuxième livre des *Odes* d'Horace, et dirigera des exercices de versification latine.

Littérature française du moyen âge et histoire de la langue française, *es mardis, à trois heures et demie, et les lundis, à neuf heures et à dix heures et demie.* — M. Arsène DARMESTETER, *professeur,* fera, le mardi, l'histoire de la poésie épique au moyen âge. Le lundi, à dix heures et demie, il exposera la grammaire historique de la langue française; à neuf heures, il dirigera l'explication des passages de la *Chanson de Roland,* portés aux programmes de la licence ès lettres et de l'agrégation de grammaire.

Éloquence française, *les samedis, à une heure et demie, et les mercredis, à neuf heures.* — M. CROUSLÉ, *professeur,* traitera, les samedis, des prosateurs français de la première moitié du XVIIIe siècle. Il expliquera, les mercredis, les prosateurs français inscrits aux programmes de la

licence et de l'agrégation, et notamment Joinville, Rabelais, Montaigne, La Bruyère.

Poésie française, *les jeudis, à deux heures, et les vendredis, à deux heures et demie.* — M. Lenient, *professeur.*

M. Petit de Julleville, *maître de conférences à l'École normale supérieure, suppléant,* étudiera, le jeudi, Corneille, sa vie, son œuvre et son temps. Le vendredi, il expliquera Corneille, *Horace*, Racine, les *Préfaces des Tragédies,* et dirigera des exercices pratiques en vue de l'agrégation des lettres.

Littérature étrangère, *les lundis et les jeudis, à trois heures.* — M. Mézières, *professeur.*

M. Ernest Lichtenberger, *docteur ès lettres, suppléant,* étudiera, le lundi, l'École romantique allemande et Jean Paul, et dirigera, le jeudi, la préparation aux examens d'allemand.

Littératures de l'Europe méridionale, *les mardis, à deux heures, et les mercredis, à neuf heures trois quarts.* — M. Gebhart, *professeur*, étudiera, le mardi, la civilisation religieuse de l'Italie au XIIIe siècle. Le mercredi, il expliquera l'*Enfer* de Dante.

Histoire ancienne, *les vendredis, à une heure trois quarts, et les mardis, à dix heures trois quarts.* — M. Geffroy, *professeur.*

M. Bouché-Leclercq, *professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, suppléant,* traitera, le vendredi, de l'histoire de la République romaine depuis la dictature de Sylla jusqu'à celle de César. Il commentera, le mardi, des textes tirés du programme de l'agrégation d'histoire : Polybe, Suétone.

Histoire du moyen âge, *les lundis, à midi et demi, et les vendredis, à trois heures.* — M. Fustel de Coulanges, *professeur,* étudiera, le vendredi, le régime de la propriété et l'état des personnes en France au moyen âge. Le lundi, il passera en revue les sources de l'histoire de France.

Histoire moderne, *les mercredis, à trois heures, et les samedis, à cinq heures.* — M. H. Wallon, *professeur, doyen honoraire.*

M. Pigeonneau, *docteur ès lettres, suppléant*, exposera, le mercredi, d'après les cahiers des États généraux, l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en France en 1789, et les causes économiques de la Révolution. Le samedi, il étudiera, d'après les actes originaux, les traités conclus par la France en 1713 et 1714.

Géographie, *les mardis, à trois heures, et les jeudis, à une heure et demie.* — M. Auguste Himly, *professeur,* fera, le mardi, l'histoire sommaire de la géographie. Le jeudi, il dirigera la conférence de géographie des candidats à l'agrégation d'histoire.

Archéologie, *les samedis, à trois heures, et les mercredis, à une heure et demie.* — M. Perrot, *professeur.*

M. Collignon, *professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, suppléant*, exposera, le samedi, l'histoire des études archéologiques. Le mercredi, il étudiera la thèse d'histoire ancienne inscrite au programme de l'agrégation d'histoire.

PROFESSEURS ADJOINTS.

Histoire, *les jeudis, à dix heures trois quarts et à cinq heures.* — M. Lavisse, *professeur adjoint, directeur d'études*, exposera, le jeudi (dix heures trois quarts), l'histoire de la Constitution politique de l'Allemagne, depuis le grand interrègne jusqu'à la paix de Westphalie, et (cinq heures) étudiera quelques questions de l'histoire de la France aux xe, xie, xiie et xiiie siècles.

Le mardi, à une heure et demie, il recevra les étudiants.

Lettres et philologie, *les mercredis, à une heure et demie, et les samedis, à neuf heures et à dix heures.* — M. Croiset, *professeur adjoint, directeur d'études*, exposera, le mercredi à une heure et demie, l'histoire de l'éloquence attique au ve siècle; le samedi (neuf heures), il expliquera l'*Hécube* d'Euripide, corrigera des thèmes grecs, et (dix heures) dirigera des exercices pratiques en vue de l'agrégation des lettres.

Le mardi, à une heure et demie, il recevra les étudiants.

COURS COMPLÉMENTAIRES.

Histoire moderne et contemporaine, *les lundis, à cinq heures, et les mercredis, à neuf heures et demie.* — M. Rambaud, *docteur ès lettres*, exposera, les lundis, l'histoire des peuples de la péninsule des Balkans; il traitera, les mercredis, de l'histoire de l'Angleterre au xixe siècle.

Langue et littérature sanscrites, *les lundis et les samedis, à une heure et demie.* — M. Bergaigne, *docteur ès lettres*, exposera, le lundi, les principes de l'étymologie grecque et latine. Le samedi, il expliquera des textes compris dans son *Manuel pour étudier la langue sanscrite.*

Science de l'éducation, *les jeudis et les samedis, à une heure et demie.* — M. Marion, *docteur ès lettres*, traitera, le jeudi, des données philosophiques qui servent de base à la science de l'éducation. Le samedi, il dirigera des discussions et exercices pratiques sur différents points de la pédagogie.

CONFÉRENCES.

Philosophie, *les samedis, à huit heures et demie et à neuf heures et demie.* — M. Joly, *professeur à la Faculté des lettres de Dijon*, traitera des sujets prescrits pour l'agrégation de philosophie et la licence philosophique.

Histoire de la philosophie, *les jeudis, à onze heures et à midi, et les vendredis, à dix heures et à midi et demi.* — M. Ludovic Carrau, *professeur à la Faculté des lettres de Besançon*, expliquera, les jeudis et les vendredis, des textes portés aux programmes de la licence et de l'agrégation de philosophie.

Littérature et institutions grecques, *les jeudis, à neuf heures et à quatre heures un quart, et les samedis, à neuf heures et à quatre heures.* — M. Paul Girard, *docteur ès lettres*, corrigera, les jeudis (neuf heures), les thèmes grecs des candidats à la licence, et expliquera (quatre heures un quart), les auteurs du programme de l'agrégation des lettres (*Lepti-néenne, Choéphores, Thucydide*, l. IV; les samedis (neuf heures), il expliquera le livre VIII d'Hérodote, et (quatre heures) étudiera les institutions politiques et religieuses d'Athènes.

Langue et littérature latines, *les mardis, à huit heures et demie et à cinq heures, et les vendredis, à trois heures et à cinq heures.* — M. LALLIER, *professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,* expliquera, les mardis (huit heures et demie), le *Brutus,* et (cinq heures) le Ier livre des Lettres à Quintus (agrégation des lettres); le vendredi (trois heures), il corrigera les dissertations latines, et (cinq heures) expliquera le IVe livre des *Géorgiques* (agrégation de grammaire).

Philologie et métrique, *les mercredis, à deux heures trois quarts.* — M. Louis HAVET, *docteur ès lettres,* étudiera la versification des poètes grecs et latins inscrits au nouveau programme de la licence.

Grammaire et philologie, *les mardis, à neuf heures et demie et à une heure, les mercredis, à une heure et demie, et les jeudis, à midi.* — M. GŒLZER, *agrégé de l'Université,* étudiera, les mardis à une heure et les jeudis à midi, les *mots invariables,* et la syntaxe des langues grecque et latine. Les mardis (neuf heures et demie), il expliquera le livre Ier des *Histoires* de Tacite; et les mercredis (une heure et demie), il dirigera des exercices pratiques en vue de l'agrégation de grammaire.

Littérature française, *les lundis, à dix heures et à midi et demi, et les mercredis, à dix heures un quart et à midi et demi.* — M. GAZIER, *docteur ès lettres,* étudiera, les lundis, les auteurs français inscrits au programme de la licence et de l'agrégation des lettres; les mercredis, il corrigera les dissertations, et expliquera les auteurs de l'agrégation de grammaire.

Langue et littérature allemandes, *les lundis et les jeudis, à une heure et demie.* — M. A. LANGE, *docteur ès lettres,* expliquera, les lundis, les auteurs pour le certificat d'aptitude et l'agrégation : Schiller (*Guerre de*) *Trente ans*), Bürger (*Poésies*), les Nibelungen (*Aventures* 1 et 2). Les jeudis, il étudiera la grammaire allemande et corrigera les thèmes.

Langue et littérature anglaises, *les lundis, à onze heures trois quarts ; les mercredis, à cinq heures, et les jeudis, à une heure et à deux heures.* — M. Alexandre BELJAME, *docteur ès lettres*, corrigera, les lundis, les travaux des étudiants; il expliquera, les mercredis, les prosateurs inscrits au programme du certificat d'aptitude; les jeudis, il traitera de l'histoire de la littérature anglaise, et commentera les œuvres de Tennyson désignées pour l'agrégation.

Histoire ancienne, *les lundis, à dix heures et demie.* — M. BOUCHÉ-LECLERCQ, *professeur suppléant*, dirigera des exercices pratiques en vue de l'agrégation d'histoire.

Histoire et géographie, *les lundis, à une heure ; les vendredis, à deux heures, et les samedis, à midi.* — M. Berthold ZELLER, *docteur ès lettres* dirigera, les lundis, des exercices pratiques en vue de la licence historique; les vendredis, il traitera de l'histoire des premiers Valois; les samedis, il dirigera des exercices pratiques en vue de l'agrégation d'histoire.

COURS LIBRES.

M. BERTIN, *docteur ès lettres,* étudiera les *Mémoires et correspondances du règne de Louis XIV, les lundis, à trois heures un quart* (grand amphithéâtre Gerson).

M. Seignobos, *docteur ès lettres,* exposera l'histoire du régime féodal du xe au xive siècle, *les mardis et les vendredis, à neuf heures et demie* (nouvelle salle Gerson).

Pour avoir le tableau exact de l'enseignement à la Faculté, il faut, ajouter à l'affiche la mention de cours auxiliaires qu'il n'est pas d'usage d'y faire figurer : ceux de M. Giry, qui traite le jeudi, à neuf heures, des éléments de la bibliographie, de la chronologie et de la paléographie du moyen âge, et qui dirige, le samedi, à neuf heures, des exercices de paléographie et de diplomatique du moyen âge; de M. Châtelain, qui dirige le mardi a dix heures, des exercices de paléographie latine.

Plusieurs des professeurs font, outre les deux leçons portées sur l'affiche, une troisième, ordinairement consacrée à des exercices pratiques. Ce sont MM. Rambaud, Bouché-Leclercq-Pigeonneau, Petit de Julleville, Lichtenberger et Collignon.

Enfin un nouveau cours auxiliaire vient d'être tout récemment créé. Sur la proposition des deux directeurs d'études, la Faculté a demandé l'institution d'une conférence de syntaxe élémentaire et d'explication courante de langue allemande, à l'usage des étudiants qui veulent commencer à apprendre cette langue. L'étude des langues étrangères a fait de grands progrès dans l'enseignement secondaire, et chaque année nous voyons s'accroître le nombre des étudiants qui sont capables de se servir de livres allemands; mais d'autres arrivent à la Sorbonne, n'ayant appris que l'anglais, et, parmi les plus âgés de nos élèves, il en est qui ne savent aucune langue étrangère. Les conseils de leurs professeurs, les indications bibliographiques qu'ils reçoivent à chaque leçon, les avertissent qu'il faut se hâter de se corriger de cette infirmité; mais ils sont très occupés; ils sont aussi effrayés par la difficulté d'un début sans guide ni soutien. La conférence dont il vient d'être parlé et qui a été confiée à M. Lange, les affranchira de cette terreur qu'on éprouve devant l'inconnu; elle les habituera, par une série d'exercices de lecture et d'explication, à faire effort par eux-mêmes pour arriver, sinon à bien savoir la langue, du moins à lire sans trop de difficulté les ouvrages qu'ils ne peuvent ignorer.

Somme toute, il se fait par semaine à la Faculté des lettres 94 cours ou conférences.

Les principales innovations de cette année sont : la création de la chaire d'histoire moderne et contemporaine; l'institution d'un

cours complémentaire de science de l'éducation; celle des cours libres; celle des directeurs d'études.

M. Rambaud, qui a été nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine, a déjà de longs services dans l'enseignement : sorti de l'École normale en 1864, il a successivement professé dans les lycées de Nancy, de Colmar et de Bourges; puis à l'École des hautes études, l'année de sa fondation, et enfin dans les Facultés de Caen et de Nancy. Il était professeur à la Faculté de Nancy quand M. Jules Ferry l'appela à la direction de son cabinet, qu'il garda pendant deux ans et neuf mois. Il fut ensuite chargé d'un cours complémentaire à la Sorbonne. Ses publications, parmi lesquelles nous citerons seulement sa thèse française, l'*Empire grec au Xe siècle,* qui a été couronnée par l'Académie française; l'*Histoire de Russie,* également couronnée par l'Académie française, et qui a été traduite en anglais; la *Russie épique,* la *Domination française en Allemagne* (deux volumes); de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Revue politique et littéraire,* donnent à M. Rambaud une place éminente parmi les professeurs d'histoire.

La Faculté se trouve donc enrichie d'une chaire nouvelle; mais ses cadres ne sont pas complets encore. Elle attend la création d'une chaire de langue et de littérature sanscrites, dont le titulaire, M. Bergaigne, est désigné à l'avance et par l'enseignement dont il est chargé depuis plusieurs années à la Faculté et par des titres scientifiques considérables : traduction de la *Chronologie dans la formation des langues indo-européennes* de G. Curtius; édition du *Bhamini-Vilasa,* texte sanscrit, publié pour la première fois en entier, avec une traduction et des notes; traduction de *Nagananda,* drame védique; *Essai sur la construction grammaticale dans les langues indo-européennes* (couronné par l'Académie des inscriptions); les *Dieux souverains de la religion védique;* la *Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda* (3 volumes dans la Bibliothèque des hautes études), etc., etc.

Un enseignement comme celui de la langue et de la littérature sanscrites est indispensable dans une Faculté qui est et qui veut rester un grand établissement scientifique en même temps qu'un corps enseignant. Le ministère étant d'accord avec la Faculté pour désirer la création de la chaire, il est permis d'espérer que le crédit nécessaire à l'institution sera inscrit au prochain budget.

Le cours complémentaire sur la *Science de l'éducation* créé, comme la chaire d'histoire moderne et contemporaine, par l'initiative ministérielle, a été défini par M. Marion dans sa leçon

d'ouverture, que la *Revue* a publiée, et si bien défini qu'il ne peut rester de doute à personne sur l'utilité de cette innovation. Ce cours se compose d'une leçon publique, qui attire un très grand nombre d'auditeurs, et d'une conférence d'exercices pratiques. Pour cette conférence, 76 inscriptions ont été prises par des boursiers de licence ou d'agrégation, des maîtres auxiliaires des lycées de Paris, les élèves de seconde année de l'École normale de Saint-Cloud, des inspecteurs primaires, des instituteurs et des institutrices. Il s'y fait de véritables exercices de pédagogie, soit que l'on discute quelque point particulier, soit que l'on entreprenne l'examen de quelque doctrine. On y analyse en ce moment, le livre de M. Herbert Spencer sur l'éducation. Un étudiant désigné à l'avance expose une partie déterminée de l'ouvrage, que les autres ont été invités à lire et à méditer ; le professeur fait quelques remarques et la discussion s'ouvre sur la pensée même de l'auteur, au double point de vue philosophique et pratique. Il est très remarquable que cet enseignement ait attiré tant de disciples zélés, et c'est un fait intéressant et significatif que les leçons soient faites successivement par des élèves de l'École normale de Saint-Cloud et par des étudiants en philosophie ou en histoire et que les uns et les autres prennent une part active à la discussion.

Des trois cours libres qui se font cette année à la Faculté, un, celui de M. Bertin, est un cours public; les deux autres, ceux de MM. Seignobos et Mispoulet, ne s'adressent qu'aux étudiants. Le cours de M. Mispoulet, professeur dont la compétence a été révélée par la publication d'un ouvrage justement apprécié, les *Institutions politiques des Romains*, a commencé un peu tard, après que les élèves avaient déjà dressé leur plan d'études et distribué leurs heures de travail ; il est pourtant suivi par un groupe assidu d'étudiants, qui grossira sans aucun doute. M. Seignobos a eu le mérite d'inaugurer à la Sorbonne les cours payants. La rétribution a été fixée par lui à la somme modeste de 15 francs par semestre, pour deux leçons par semaine. Douze étudiants se sont fait inscrire. Voilà qui est tout à fait nouveau, en contradiction avec l'habitude acquise de la gratuité, de la banalité de l'enseignement supérieur.

Viendra-t-il un jour où un cours libre rétribué fera vivre un *privat-docent,* jusqu'à ce qu'il trouve une place libre dans une Faculté? où un professeur, jeune ou vieux, pourra, en Sorbonne, élever chaire contre chaire, et introduire une salutaire

concurrence, au sein même de la Faculté, sans avoir besoin de rien demander à l'État? Si ce jour doit venir, il est encore très éloigné. Les professeurs libres, qui font payer leurs cours, pourraient entrer en concurrence avec des professeurs publics qui feraient payer une partie des leurs par les étudiants; mais ils ont trop de désavantages quand ils introduisent leurs cours payants dans un système de cours tous gratuits, surtout quand les étudiants auxquels ils s'adressent ne sont point riches, — ce qui est le cas à la Faculté des lettres. — Il est possible que les cours libres n'aient jamais d'autre utilité que de permettre à des professeurs de se produire, et à des étudiants de faire preuve de dévouement à la science. Quoi qu'il arrive, c'est beaucoup que l'on ait commencé l'expérience: il faut la suivre avec attention, avec bienveillance, aider autant que possible au succès. C'est ce que font en ce moment la Faculté des lettres et l'administration supérieure.

L'institution des professeurs-adjoints, directeurs d'études, a toute une petite histoire. Elle a été précédée de négociations et de discussions intéressantes. Le point de départ a été le désir de remédier aux inconvénients graves du régime des suppléances. On s'est demandé s'il n'était pas possible de créer dans une Faculté des situations personnelles en faveur de maîtres qui paraîtraient mériter cet honneur; de donner satisfaction au très légitime désir d'un professeur qui voudrait ne point passer une bonne partie de sa vie dans une suppléance et qui aspirerait à être compté pour quelque chose par lui-même, au lieu de demeurer un délégué annuel; de corriger en un mot des abus qui ressemblent quelquefois à des injustices, et de faire qu'un professeur de Faculté gagnât son avancement dans la carrière par ses services, comme fait un professeur de lycée, sans avoir à compter avec toutes sortes de circonstances indépendantes de sa volonté. La Faculté avait trouvé et indiqué le moyen, qui était de remettre en vigueur l'institution des professeurs-adjoints. Cette institution a longtemps fonctionné chez elle, et M. le doyen Himly a donné la liste des professeurs-adjoints dans son *Livret de la Faculté des lettres de Paris* que la *Revue* a publié (1).

La proposition fut transmise au ministère; or le ministère désirait qu'il fût institué une direction d'études, et représentait

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1883.— Cette liste comprend, entre autres noms, ceux de MM. Guizot, adjoint en 1816 à la chaire d'histoire et de géographie dont M. Lacretelle était le titulaire, et devenu professeur dans cette chaire en 1822; Villemain qui, de suppléant de M. Millon, professeur d'histoire de la philosophie

que cette création était nécessaire, le nombre des étudiants croissant chaque année à la Faculté. D'un compromis entre les désirs de la Faculté et ceux du ministère est née l'institution de deux directions d'études : l'une pour la philologie et les lettres, et l'autre pour l'histoire, et les deux directeurs d'études étant nommés en même temps professeurs-adjoints.

La Faculté, dans sa délibération du 14 octobre 1883, a réglé ainsi les attributions des directeurs d'études :

1° Présider à l'inscription et au classement des étudiants, par provenance, par destination (licence, agrégation, études libres) rapport au doyen après la clôture des inscriptions;

2° Conseils généraux donnés au début de l'année (première huitaine de novembre) aux étudiants : avis sur la discipline intérieure, sur l'assiduité aux cours, le règlement de la bibliothèque, etc.; une heure par semaine, réception des étudiants qui viendront spontanément ou qui seront mandés; indications données au mois de juillet relativement au travail des vacances;

3° Surveillance générale des boursiers de licence et d'agrégation, et des étudiants qui, sans être boursiers, se destinent au professorat (s'assurer de leur assiduité par les registres de présence; suivre leur travail dans les diverses conférences, recueillir les notes qui leur seront données; réunion des deux directeurs d'études pour la constatation du travail des boursiers de la licence historique dans les conférences de lettres; échange de notes); rapports semestriels au doyen, sans préjudice des rapports particuliers qui pourraient être nécessaires au sujet de tel étudiant ou de tel incident;

4° Les directeurs d'études veilleront à ce que les étudiants candidats à l'agrégation remplissent l'obligation où ils sont de faire des leçons dans les différentes conférences; ils en feront faire eux-mêmes une fois par semaine;

5° Ils feront fonctions de secrétaires auprès des divers comités de conférences; ils assureront l'exécution de leurs décisions;

6° Ils auront leur part d'enseignement : ils feront une ou deux leçons par semaine et le nombre d'examens que doivent les professeurs;

7° Ils se tiendront en relations avec les étudiants qui, ayant quitté la Faculté sans être agrégés, voudront continuer à participer au travail des conférences (1).

ancienne (1814) devient adjoint à la chaire de M. Guizot, pour passer ensuite (1815) comme titulaire, dans la chaire d'éloquence française; Cousin, suppléant en 1815 de M. Villemain, professeur d'éloquence française; adjoint en 1828 à la chaire d'histoire de la philosophie moderne, dont M. Royer-Collard était le titulaire; professeur de la philosophie ancienne en 1830; Jouffroy, suppléant en 1829 dans la chaire d'histoire de la philosophie ancienne, dont M. Millon était le titulaire; adjoint, en 1830, à la chaire d'histoire de la philosophie moderne (Royer-Collard); professeur de philosophie en 1837.

(1) La Faculté a décidé dans la même séance que les professeurs-adjoints prendront part aux assemblées de la Faculté avec voix délibérative, et n'a fait d'exception que pour le cas unique de présentation de titulaires.

C'est pour obéir à ce règlement que les directeurs d'études ont inauguré cette année les conférences par des allocutions, prononcées le 8 novembre 1883 (1), — et où ils ont essayé de marquer le caractère de leurs fonctions, et qu'ils ont adressé à M. le doyen le rapport dont on a lu plus haut un long extrait.

La nomination des deux directeurs d'études, professeurs-adjoints, laisse la discussion ouverte sur les moyens à trouver pour remédier au système des suppléances, puisque le titre de professeur-adjoint n'a été attribué que comme une sorte d'annexe aux fonctions des directeurs d'études. La question est, il est vrai, très difficile, et ne peut se résoudre en un jour. D'ailleurs, l'expérience montre que des améliorations successives, qui se produisent à point nommé quand le besoin en apparaît clairement, valent mieux qu'une réforme radicale. L'édifice que l'on construit ainsi a des irrégularités et des incohérences; mais il est solide, d'un aspect pittoresque et vivant.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'arrêté qui a nommé les deux professeurs-adjoints ne les a pas attachés à deux chaires déterminées : M. Croiset n'est pas professeur d'éloquence grecque ou de poésie grecque; son collègue n'est pas professeur d'histoire ancienne, ou du moyen âge, ou moderne. L'affiche dit seulement pour l'un : *Lettres et philologie,* et, pour l'autre : *Histoire*. Ceci est un premier correctif à ce défaut du système des cadres qui cantonne un professeur à perpétuité dans un compartiment.

Tel est l'état général de la Faculté des lettres de Paris pendant le premier semestre de l'année scolaire 1883-84. Après cet exposé de faits, quelques réflexions sont nécessaires et sur l'enseignement et sur le personnel des étudiants : elles trouveront place dans une prochaine étude.

Ernest LAVISSE.

(1) Voir la *Revue* du 15 novembre 1883.

LE THÉATRE ET LES LIVRES

Le mois n'a pas été riche en productions dramatiques; nous n'avons eu en fait de nouveautés qu'une pièce qui vaille la peine qu'on en parle : la *Smilis* de M. Jean Aicard à la Comédie-Française; car je n'ai rien à dire dans ce recueil sérieux de la *Cosaque* de MM. Henri Meilhac et Albert Millaud, ni d'un gros drame assez mal venu, *la Charbonnière,* que MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelles ont fait représenter à la Gaîté.

Smilis est tombée le premier soir, et les publics qui sont venus ensuite n'ont fait que confirmer sa chute. Elle a surpris les acteurs qui avaient fondé sur cette œuvre les plus grandes espérances; c'est que, en général, les artistes dramatiques, au lieu de considérer l'ensemble d'un ouvrage, ne prennent garde qu'à leurs rôles. Il y en avait de beaux dans *Smilis*, ou du moins, il y en avait qui paraissaient tels, car ils étaient fort longs et tout chargés de sentiments. Le malheur, c'est que les sentiments n'étaient pas justes. Un comédien qui est tout plein de confiance en soi-même s'imagine toujours que le public l'écoute non pour ce qu'il dit, mais parce que c'est lui qui le dit. Comme il est ravi d'être en scène et qu'il s'y écoute avec complaisance, il a un penchant funeste à croire que, de l'orchestre aux loges, on est enchanté de le contempler marchant sur la scène et de recueillir avidement les paroles qui sortent de sa bouche, que ce soient des crapauds ou des perles. Il se trompe, le comédien, mais son erreur n'est-elle pas excusable? Est-ce que nous ne sommes pas tous faits ainsi? Et nous, dans notre métier de journalistes, ne sommes-nous pas assez naïfs pour nous flatter de l'idée que notre nom, placé au bas d'un article, le fera lire et trouver amusant? « Tout le monde, dit le proverbe italien, est fait comme notre famille. »

Vous souvenez-vous de cette jolie anecdote que conte Le Sage avec sa piquante et sournoise bonhomie dans *Gil Blas?* Les comédiens de Madrid avaient reçu de fort mauvaise grâce la pièce d'un jeune auteur inconnu qui était le protégé d'un grand

personnage. Ils lui prédisaient une chute retentissante. Ils la jouent : elle va aux nues ! Les voilà stupéfaits et déconcertés.

« Je m'en vais vous dire, leur dit doucement le souffleur, un brave homme qui n'y entendait pas malice : c'est qu'il y a là-dedans mille traits d'esprit dont nous ne nous étions pas aperçus. »

Il y avait dans *Smilis* une situation dont les acteurs ne s'étaient pas doutés. Ils avaient cru qu'elle passerait comme une lettre à la poste parce qu'elle fournissait à de beaux effets de colère et de larmes ; mais elle était fausse, radicalement fausse, et l'impossibilité en a, du premier coup, éclaté aux yeux du public qui n'avait point de motif pour être prévenu.

Un homme qui est dans une grande position — il est amiral — a recueilli en Grèce, sur les ruines fumantes d'un village incendié, une petite fille de deux ans qui pleurait, appelant sa mère. Mère, père et parents avaient péri, elle était orpheline. Il la prend, il l'emmène, il l'élève, elle lui tient lieu et de sa femme et de sa fille qu'il a perdues ; elle croît en grâce, en beauté, en innocence. Quand elle a dix-huit ans et qu'il s'agit de la marier, il ne peut se résoudre à ce sacrifice, il refuse les partis qui s'offrent. Il se sent pris de cette sorte de jalousie que tous les pères connaissent et que Scribe a mise en action sous le titre de *Geneviève*.

Mais cette jalousie est bien forte pour n'être que de la jalousie paternelle ; l'amiral s'interroge et descend au fond de sa conscience ; il reconnaît que s'il lui coûte tant de livrer Smilis aux bras d'un époux, c'est qu'il l'aime d'une affection qui, hélas, n'a plus rien de paternel. Le baiser qu'il pose tous les soirs sur le chaste front de l'enfant quand elle se retire dans sa chambre, est un baiser, non de père, mais d'amant.

A cette découverte, il est pris d'une grande angoisse ; mais après tout, pourquoi pas ? se dit-il. Smilis elle-même l'encourage sans le savoir. Elle lui a dit innocemment un soir par manière de badinage :

« Je ne veux d'autre mari que vous. »

Ce mot a décidé le vieillard amoureux. Le mariage se conclut, et quand les invités se sont discrètement retirés le soir, voilà les deux époux qui vont épancher leurs confidences devant le public au seuil de la chambre nuptiale : lui passionné, ardent ; elle plus ignorante qu'Agnès lorsqu'elle adressait à Arnolphe la fameuse question qui le faisait pâmer de rire. Après une longue explication qui n'aboutit point et ne saurait aboutir, elle tend, comme à l'ordinaire, son front à son mari :

« Bonsoir, père, » lui dit-elle d'un air ingénu.

On comptait beaucoup sur ce coup de théâtre, mais c'était vraiment trop nous demander. Il fallait admettre qu'un homme de bonne compagnie, d'âme grande et de cœur noble, conçût la pensée d'un mariage qui était une manière d'inceste, en vît tous les inconvénients et passât outre malgré les impossibilités matérielles qui ont dû se dresser devant lui, surtout dans l'intervalle des délais légaux; il fallait admettre encore qu'une jeune fille, élevée parmi des matelots, fût arrivée à dix-huit ans sans se douter qu'il y eût ombre de différence entre les rapports qui unissent une fille à son père et les devoirs qui obligent une femme envers son mari. Cette prodigieuse innocence s'explique dans l'*École des femmes,* car Arnolphe a séquestré son Agnès et a passé seize ans à lui tenir des coquilles sur les yeux, ce qui, d'ailleurs, n'empêche point Agnès, le premier jour où elle aperçoit le bout du chapeau d'un jeune homme, d'établir tout de suite une certaine différence entre le blondin et son vieux geôlier.

Le public s'est cabré contre cette donnée vraiment par trop bizarre, et dès lors la pièce a été perdue, les développements qui suivent n'ont pu qu'irriter le spectateur. L'amiral, déçu dans ses projets d'amour ne fait que ruminer son triste cas et ramène sans cesse notre pensée sur cette vilaine idée de l'inceste. C'était avant qu'il fallait faire toutes ces réflexions ; après, elles sont des plus désobligeantes, avouons même qu'elles sont un peu ridicules. Il est clair que l'amiral eût mieux fait de ne pas épouser Smilis, mais du moment qu'il s'y était résolu, il fallait aller jusqu'au bout de son action et, puisque Smilis était sa femme, agir en mari qu'il était.

Ces désespoirs ne nous touchent point et la parfaite innocence de Smilis nous étonne de plus en plus.

Elle est mariée, elle tient un grand état dans le monde, elle entend des conversations de femmes et y prend part. N'importe !.. elle serait encore capable de faire, comme Agnès, la question que vous savez.

Tout cela n'est ni vraisemblable ni intéressant. L'amiral s'aperçoit enfin qu'il a commis une grave sottise. Sa femme aime un beau jeune officier, chastement sans doute, mais elle l'aime et en est aimée ; il passe, lui, le mari, à l'état de *terzo incommodo* un bien joli mot dont nous n'avons pas l'équivalent en français. C'est que peut-être en France quand on sent que l'on gêne deux amoureux, on a assez d'esprit pour prendre son chapeau et filer à l'anglaise

— à la française plutôt. La chose n'existant pas, il a été inutile de créer le terme.

L'amiral ne manque point à ces traditions chevaleresques de notre nation : il rêve au moyen de débarrasser les deux amants de sa personnalité qui est devenue encombrante ; il prend du poison et meurt.

On espérait encore beaucoup de ce dénoûment, que l'on trouvait pathétique ; mais que voulez-vous? il nous a semblé qu'un amiral avait autre choix à faire dans la vie que de se tuer comme un simple et romanesque Jacques pour faire place à l'amant de sa femme. Cette place, pourquoi ne l'avait-il pas prise lui-même? pourquoi, étant le mari, n'avait-il pas voulu être l'amant? il nous a paru un peu niais, ce bon amiral.

La pièce est joliment écrite, mais avec toutes les mignardises pseudo-poétiques qui fleurissent dans la littérature provençale. Les morceaux de bravoure, et il y en a beaucoup dans ce drame, ont l'air d'avoir été traduits d'un poème de Mistral ou d'Aubanel. Cela est si vrai, qu'un des amis de M. Aicard cherchant à m'expliquer cet insuccès et refusant d'admettre les raisons que j'en avais données qui sont pourtant très naturelles, me disait avec l'accent de Marseille qui donne à la phrase cette saveur que l'ail met dans le gigot :

— L'égorgement de *Smilis,* c'est la revanche du Nord sur le Midi.

Pour les artistes, c'est une autre affaire. S'ils avaient tort d'être enchantés de leur rôle, ils ont eu raison d'être contents d'eux-mêmes. Rarement pièce a été jouée avec plus d'ensemble même à la Comédie-Française. Febvre a été de tous points admirable dans le rôle de l'amiral, Mlle Reichemberg aurait rendu l'ingénuité de Smilis vraisemblable, si cette ingénuité n'avait passé toutes les bornes. Elle a été d'une grâce et d'une tristesse délicieuses dans son ignorance. Got s'est montré comédien consommé dans un rôle épisodique de vieux matelot bougon et sensible.

En dehors de cette nouveauté, nous n'avons à enregistrer que des reprises. Comment ne point parler de celle que la Porte-Saint-Martin a faite de la *Dame aux Camélias?* Cette *Dame aux Camélias*, je n'hésite pas à le dire, bien que je sache écrire pour une revue qui n'est lue que par des professeurs et des hommes graves ; cette *Dame aux Camélias*, c'est un chef-d'œuvre, un chef-d'œuvre au sens classique du mot. La pièce a ce grand mérite d'être jeune. Elle a la grâce et l'emportement de la jeunesse. Plus tard on écrit des

ouvrages d'une maturité plus forte et plus savoureuse; on ne retrouve plus jamais l'étincellement des premiers jours. Dumas referait peut-être aujourd'hui un *Demi Monde* : il ne récrirait plus la *Dame aux Camélias.* Prenez le *Cid* et *Polyeucte*, le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*, ou si vous voulez, le *Barbier de Séville* de Rossini et *Guillaume Tell. Guillaume Tell* est à coup sûr une œuvre plus grande, plus imposante, mais il fallait avoir vingt ans pour composer les mélodies du *Barbier de Séville.* Il en est de même de la *Dame aux Camélias.* Certes le *Demi-Monde* est une pièce plus étudiée, plus correcte, d'une observation plus profonde et plus étendue, d'un style plus serré; mais la *Dame aux Camélias* c'est un duo d'amour, que chanteront d'âge en âge tous les amoureux et qui, avec tous ses défauts, son style même, comme la *Manon Lescaut* de l'abbé Prévost, traversera les siècles.

Oui, ce qui manque à ce chef-d'œuvre, c'est ce que nous appelons aujourd'hui, dans la langue contemporaine, l'envolée poétique; nous aurions plus bourgeoisement dit autrefois, le grain de poésie. Mme Sarah Bernhardt l'y met. On a épuisé pour parler du jeu de Mme Sarah Bernhardt dans la *Dame aux Camélias* toutes les formules de l'admiration la plus vive : on n'ira jamais trop loin. Mme Sarah Bernhardt, qui a déjà créé tant de rôles et presque tous d'une façon supérieure, a été incomparable dans deux personnages, qui resteront comme la plus haute expression de son talent : celui de la Reine d'Espagne dans *Ruy Blas;* celui de Marguerite Gautier dans la *Dame aux Camélias.* C'est la perfection la plus exquise et la plus idéale.

Notons enfin la reprise de la *Jeunesse du roi Henri* à l'Ambigu. C'est un drame de cape et d'épée, signé Ponson du Terrail, qui ressemble à la reine Margot d'Alexandre Dumas comme une enluminure d'Epinal à une large fresque vigoureusement brossée par un grand artiste pressé de besogne.

•

Passons aux livres, et permettez-moi de répéter encore une fois, — mais ce sera la dernière, — ce que je vous ai dit dans mon premier article. Quand j'ai promis au directeur de cette *Revue* de m'occuper de bibliographie dans son recueil, je lui ai dit franchement : La multiplicité de mes occupations m'a forcé depuis longtemps à restreindre le champ de mes lectures; je ne lis plus guère parmi les nouveautés que celles qui ont trait à mes études ou celles encore dont m'avertit le bruit qui se fait autour d'elles; mon compte rendu sera donc forcément incomplet : si vous me

prenez, il faut me prendre comme je suis et ne pas me demander plus que je ne veux et ne peux donner.

C'est ainsi que l'arrangement a été conclu, je vous en préviens pour que vous l'acceptiez à votre tour; je ne parle ici que de ce qui m'intéresse personnellement, et le silence que je garderai sur certains ouvrages qui peuvent être de premier ordre mais que je n'ai pas lus, ne doit pour vous signifier qu'une chose : c'est qu'en effet je ne les ai pas lus.

Voilà donc qui est convenu une fois pour toutes, et je reprends.

Vous connaissez bien sans doute le nom de M. Pierre Loti. C'est le pseudonyme sous lequel se cache un brave officier de marine, M. Viaud, dont le vrai nom a fait grand bruit ces temps derniers dans les gazettes à propos d'un incident qu'il est inutile de relater, car il doit être encore dans toutes les mémoires.

M. Pierre Loti a débuté dans la littérature par un livre qui eut beaucoup de succès et fut même comparé à *Paul et Virginie* : c'était le *Mariage de Loti*. Depuis, nous avons eu de lui : *le Roman d'un spahi* et *Fleurs d'ennui*. Le *Roman d'un spahi* a été goûté encore d'un certain nombre de lecteurs, mais *Fleurs d'ennui* n'a obtenu qu'un succès médiocre.

Il reparaît aujourd'hui devant le public avec un nouvel ouvrage qui a pour titre : *Mon frère Yves*.

Mon frère Yves n'est pas à proprement parler un roman, c'est plutôt une biographie de matelot, ou si vous aimez mieux encore, une étude sur les mœurs de nos marins bretons.

Ne cherchez dans ce livre ni goût de composition, ni esprit d'arrangement : l'auteur prend son héros à l'âge où il a dû s'engager; c'est un brave garçon qui aime son métier, qui dans les heures de service ne manque jamais aux devoirs de la discipline, qui obéit ponctuellement à son chef à qui il porte une affection de chien fidèle. Mais il a deux grands défauts : il est sujet à l'ivrognerie et il est emporté de caractère. Tant qu'il est à bord sous les yeux des officiers, nul n'est plus respectueux de la consigne. Mais à terre c'est un diable déchaîné ; là tous les instincts de violence qui grondent sourdement dans cette âme rudimentaire s'espacent et s'exaspèrent, sans que rien leur fasse contrepoids. A chaque fois que le matelot ivre revient d'une bordée (on sait ce que le mot bordée signifie en style de port de mer), il est ivre jusqu'à la fureur, à moins qu'il ne le soit jusqu'à la mort. Et alors ce sont des injures et des menaces aux officiers; ce sont des coups échangés entre matelots; ce sont de graves infractions à la discipline

dont ce malheureux ivrogne porte les cruelles conséquences.

L'auteur ne nous fait grâce d'aucune de ces aventures qui se répètent sans cesse. Yves descend à terre, il s'enivre, il se bat, il insulte un supérieur, il est mis aux fers ; c'est toujours la même histoire qui n'est renouvelée que par quelques détails ou de temps ou de lieu.

Le livre n'a donc, comme roman, qu'un intérêt médiocre, et je doute qu'il plaise aux femmes qui l'ouvriront. Mais je ne crois pas que jamais on ait peint d'une touche plus précise, plus ferme et plus pittoresque tout ensemble, la vie du matelot et les rudiments d'idées ou de sentiments qui s'agitent confusément dans ces âmes neuves. M. Pierre Loti a ce grand avantage, sur le clan des romanciers maritimes, c'est que, s'il ignore l'art de composer un roman bien fait, il sait, en revanche, parfaitement ce dont il parle ; il a longtemps vécu avec les matelots qu'il représente, il les a entendus causer ; il a cherché, par ses conseils, par ses instructions, à les élever au-dessus d'eux-mêmes. Il n'y a pas, dans son ouvrage, un détail qui ne soit en quelque sorte imprégné de cet air salubre qui souffle sur l'Océan.

Pierre Loti nous montre, à un instant du livre, ses héros aux prises avec une tempête qui dure trois jours. Nous ne manquons certes pas, dans notre littérature comme dans toutes les littératures du temps passé, de descriptions de tempêtes, depuis Homère jusqu'à Chateaubriand. Lisez celle que nous peint l'auteur de *Mon frère Yves;* c'est la réalité prise sur le fait. Jamais on n'a montré en traits d'une vérité plus poignante le morne abrutissement des matelots reconnaissant l'impossibilité de la lutte contre le déchaînement des forces naturelles : ils exécutent les ordres donnés par le commandant, mais comme des êtres sans conscience qui se sentent roulés et perdus dans le vague tumultueux de l'infini.

On éprouve, au sortir de cette description de tempête, comme une effroyable lassitude ; on sent l'invincible besoin qu'éprouvent les matelots de se coucher sur le pont sous le ruissellement de l'orage. C'est un tableau merveilleux qui vaut, et par la réalité du détail et par l'impression profonde qu'en a emportée l'écrivain et qu'il a su traduire dans une langue inégale, mais puissante.

C'est un livre triste, morose, mais plein de documents humains comme on dit aujourd'hui, et qui mérite d'être étudié par le philosophe.

Nous parlions l'autre jour de M. Richepin, à propos du drame de *Nana-Sahib* qu'il a donné récemment à la Porte-Saint-Martin.

M. Richepin vient de publier un nouveau roman, dont le titre paraîtra sans doute un peu singulier : *Miarka, la fille à l'ourse.*

Tout le monde sait que M. Richepin porte sur son visage, dans sa chevelure, dans sa manière d'être, et un peu peut-être aussi dans le tour de son imagination et de son esprit, des traces évidentes d'une hérédité exotique, tzigane probablement. Des tribus de tziganes se sont, en effet, dans des temps très anciens, fixées au pays d'où il est originaire : il est probable que quelques gouttes de ce sang lui ont été transmises, et que, par un bizarre effet d'atavisme, il a retrouvé dans son être quelques-unes des passions qui ont animé ces nomades et les ont poussés à des voyages sans fin à travers le monde civilisé.

Je ne veux pas toucher à des points qui me sont interdits, je ne crois cependant pas sortir des convenances en disant que chez M. Richepin il y a toujours eu des instincts de bohème qui l'ont, à diverses reprises, emporté loin de la vie régulière : on sait notamment que, durant quelques mois, il a suivi une tribu de tziganes et a vécu de sa vie, couchant sous la tente, apprenant quelques mots de leur langage et, peut-être aussi, faisant la cour à quelqu'une de ces belles filles, chez qui il retrouvait comme le souvenir d'une vie antérieure.

C'est apparemment dans ce milieu étrange que M. Richepin a puisé les éléments de *Miarka, la fille à l'ourse.*

Je disais tout à l'heure que *Frère Yves* n'était pas un roman mais une étude : *Miarka* n'est pas un roman, mais un poème; le poème de la vie libre et vagabonde, avec ses grandeurs pittoresques et ses navrantes misères, opposées au train bourgeois de la vie ordinaire d'un homme civilisé.

Le livre se divise en six chants : Miarka naît; — Miarka grandit; — Miarka s'instruit; — Miarka n'aime pas; — Miarka se défend; — Miarka s'en va.

Miarka est la fille d'un prince tzigane qui a dérogé en épousant une fille blanche; le père a été chassé de la tribu; il est mort, et il ne reste de lui qu'un enfant près de naître et sa mère, une vieille et terrible tzigane qui avait rêvé de faire de son fils le roi de toutes les tribus et qui a reporté cette espérance sur l'enfant que la femme de son fils porte dans son sein. Cette enfant, c'est Miarka. La vieille l'arrache des entrailles de la mère à demi morte et lui donne pour nourrice l'ourse qui était le seul gagne-pain de la famille. Chassée par ses congénères, elle a été obligée d'accepter, chez le maire d'un petit village, l'hospitalité d'un hangar en ruines. C'est là qu'elle élève Miarka, la fille à l'ourse;

elle l'imprègne de sa haine contre la civilisation, elle la nourrit dans l'amour et le respect des vieilles traditions tziganes, elle lui fait épeler les antiques livres nationaux dont elle a emporté le trésor en s'enfuyant. Mais quoi qu'elle fasse, Miarka grandit dans un autre milieu, et tout l'intérêt de ce livre est dans l'étude de cette éducation farouche dressée comme une barrière autour de la jeune fille que des effluves plus doux pénètrent et amollissent.

Un beau jour, la vieille s'enfuit de ce lieu de perdition avec son ourse et un pauvre garçon, un *innocent*, car M. Richepin n'aime à peindre que les natures absolument élémentaires ; elle s'en va retrouver loin, bien loin, là-bas en Espagne, la tribu dont son fils a fait partie et qui doit reconnaître sa petite-fille pour reine à de certains signes mystérieux.

Les voilà partis, traversant à pied sous un ciel qui se fond en eau les champs crayeux de la Champagne pouilleuse. Je vous prie de lire ces quarante pages, alors même que vous n'auriez pas le temps de prendre connaissance du volume ; je ne crois pas que jamais dans la langue française, tableau plus saisissant ait été fait d'un voyage de pauvres diables à travers un pays morne.

L'averse crevait, torrentielle, épaisse, drue, dense, non plus en gouttes mais en nappes. En moins de rien, les voyageurs furent trempés de la tête aux pieds, comme s'ils avaient passé sous une cataracte. L'eau leur coulait dans le cou, perçait leurs vêtements, ruisselait à même leur chair, les pénétrait. Ils en avaient les cheveux collés aux joues, les oreilles bourdonnantes, le nez battu, les yeux aveuglés; ils marchaient dans un tourbillon de pluie.

En même temps, sous leurs pas, la poussière s'était changée en une boue molle, en un blême mastic de craie spongieuse où leurs semelles s'engluaient et glissaient tout à la fois, Gleude, écrasé du poids de sa hotte, avait peine à garder son équilibre. Miarka et la Vougne (*la grand-mère*) s'accrochaient l'une à l'autre pour ne point tomber. L'ourse effarée s'arrêtait par moments, se couchait, se vautrait, le ventre collé dans cette fange visqueuse, les poils du dos aplatis comme une chevelure de noyé.

On ne voyait plus, on allait à tâtons ainsi que vont les plongeurs; il fallut faire halte pour laisser passer la première violence de l'orage.

J'ai voulu donner ces quelques lignes, comme spécimen de la manière de M. Richepin : il est impossible de mieux peindre avec les mots, M. Richepin a un dictionnaire très riche, trop riche même, j'oserai le dire, car il aime soit à créer lui-même des termes qu'il croit plus sonores et plus aptes à rendre sa pensée, ou il en va chercher d'anciens et d'inconnus soit dans les patois locaux, soit dans le lexique des vieux écrivains. Il y a telle page où l'on pourrait citer jusqu'à huit ou dix mots qui seraient inintelligibles au gros des lecteurs et qui ne se trouvent dans aucun

dictionnaire courant, pas même dans celui de Littré. J'ai vérifié moi-même le fait pour les trois premières pages. Mais quand M. Richepin veut bien se tenir à l'idiome des lettrés, en n'y joignant que les curiosités qui ne passent point leur intelligence, personne ne fait du mot un usage plus puissant et plus pittoresque. Ses descriptions peuvent être égalées aux plus belles de Théophile Gautier, et peut être a-t-il plus que le maître, qui se pique d'être un impassible, la sensation intime et profonde des misères qu'il dépeint.

La fatigue du voyage ramène Miarka à son premier hangar; elle y revient seule, car la grand'mère est morte en lui murmurant tout bas à l'oreille ces paroles prophétiques : Tu seras reine. Elle attend donc, courtisée par Gleude l'innocent, par le maire du pays qui s'est laissé prendre à sa beauté étrange, mais ne songeant ni à l'un ni à l'autre, les yeux perdus dans l'infini de son rêve. Un jour elle est sur le pas de sa porte : des tambours retentissent, c'est un convoi de tziganes qui passe; elle a, de loin, reconnu les emblèmes de sa tribu : elle revêt les habillements de reine qu'elle a hérités de sa grand-mère ; elle s'avance, en chantant une chanson en *romané*, vers le chariot en marche; elle est reconnue du jeune prince que lui avaient promis les livres prophétiques; elle monte dans la voiture, et reprend sa course errante à travers l'Europe.

Et c'est ainsi que s'en alla *Miarka,* la fille à l'ourse.

Et c'est ainsi que se termine le poème de Richepin par une sorte d'apothéose.

M. Léon Cladel est, parmi les jeunes écrivains de la génération nouvelle, un de ceux qui sont le plus réputés pour l'*impeccabilité* de leur style. Peut-être ce mot d'*impeccable* ne vous est-il pas familier ? Le fait est que les gens impeccables doivent être fort rares, le sage, à ce que dit l'écriture, péchant sept fois par jour. Alfred de Musset n'était pas un impeccable, lui qui s'accusait si cavalièrement d'avoir maintes fois offensé sa langue. Victor Hugo n'est pas non plus un impeccable. Je crois que le premier impeccable a été Baudelaire. Quant à M. Léon Cladel, personne ne lui a jamais dénié ce beau qualificatif ; et M. Clovis Hugues, qui a planté sur la façade de son dernier livre, *Kerkadec garde-barrière,* une flamboyante préface, lui donne, sans barguigner de l'impeccable au travers du visage. Il nous représente M. Léon Cladel passant des semaines sur une page, n'étant jamais satisfait de lui-même que lorsqu'il finit par trouver le mot exact, précis, pittoresque

et sonore, le seul — car il n'y en a jamais qu'un pour les impeccables — qui puisse traduire l'idée du poète aux yeux, à l'oreille et à l'imagination.

J'ouvre le livre :

Un coup de sonnette interrompt ma réflexion, et bientôt on frappe discrètement à la porte de mon cabinet de travail, enfoncé sous les combles de cette maison isolée, sans cour ni jardin, qui, soutenue par des contre forts, se penche sur cette double ligne, convexe d'un côté, concave de l'autre, et d'autant plus dangereuse en cet endroit-là, qu'elle est traversée par une avenue, à la fois route et rue, descendant en zigzags des hauteurs boisées à l'aride bord de l'eau.

Si c'est cela qu'on appelle un style d'impeccable! Voyons! je m'adresse à des professeurs : c'est justement ainsi qu'écrivent les élèves de rhétorique, quand ils ne se doutent pas de ce que c'est que le style. Eux aussi, ils disent : « Nous montâmes, pour faire notre excursion, dans une barque manœuvrée par un pêcheur, qui avait ses deux enfants à l'école primaire, sous la direction d'un instituteur nommé par un préfet, qui, quoique ami de l'instruction laïque, cette noble conquête de la révolution de 1871, avait vu sa religion surprise par des recommandations, venues d'un de ces députés, triste produit du scrutin d'arrondissement, dont l'estampille, etc., etc. »

Ce n'est pas moi qui fabrique cette phrase pour le plaisir de me moquer. Je la trouve dans la lettre d'un écolier, à qui j'ai remontré doucement, gentiment, que des phrases ainsi faites ne forment pas un tout solide, mais ne sont qu'un composé d'anneaux accrochés les uns après les autres au même clou.

S'il avait connu *Kerkadec,* il se serait apparemment défendu en me lisant la phrase qui suit :

Ce manège, ou plutôt cette pastorale, se prolongea tout l'été, jusqu'à la fin de septembre, époque à laquelle les brises automnales, soufflant sur le coin de terre ensoleillé naguère, y bouleversaient en plaine et sur les coteaux tous les arbres, dont le feuillage teint ou rouillé se dispersait, attaqué sans répit par ces froides haleines assombrissant tout autour d'elles, hormis les deux êtres intimement liés avec qui je me complaisais de plus en plus et frayais assidûment.

— C'est du style d'impeccable, m'eût-il dit.

— Va-t'en au diable! lui aurais-je répondu :

A-t-on jamais parlé d'une telle méthode?

Il est vrai que le polisson pourrait me répondre comme le Léandre des *Plaideurs* de Racine : *Il est fort à la mode.*

Jamais je n'admettrai ces phrases à longues queues; savez-vous que j'en ai noté une, dans le volume, qui tient deux pages d'affilée ! n'ayez pas peur; je ne veux pas la citer.

Les impeccables, quand nous autres, universitaires, nous leur présentons à propos de ce style quelques humbles remontrances, nous traitent de *vieux pion*. Ce qui, vous le sentez bien, est un argument irrésistible. Que répondre à cela ? on demeure accablé sous le coup. *Vieux pion* c'est le « tarte à la crème » de l'impeccabilité.

Kerkadec, non plus que *Miarka,* non plus que mon *frère Yves*, n'est un roman au vrai sens du mot. Tous ces *Jeunes* ne se donnent plus la peine de composer une œuvre qui se tienne d'un bout à l'autre. Ils font des études. Ils rassemblent des documents humains, et ils les éparpillent sur une table. C'est la vérité, disent-ils, que vous faut-il de plus ? Et cependant les maîtres du roman contemporain n'en agissent pas avec ce sans-façon. Les œuvres de Zola et celles de Daudet sont toujours d'une charpente très solide. Daudet et Zola prennent le soin d'imaginer une fable, et d'y intéresser le lecteur. Est-ce que par hasard, eux aussi, ils commenceraient à être *vieux jeu?*

Dans *Kerkadec*, pas l'ombre d'action. Kerkadec est un vieux garde-barrière qui a une fille. Cette fille est courtisée par un ancien soldat qui a une petite place. Les deux fiancés s'aiment ; et il n'y aurait qu'à faire la noce. Mais le beau-père et le futur gendre, causant ensemble sur la politique, ne s'entendent point et se chamaillent. Voilà le mariage rompu.

La fille pleure, la mère se désole, le père tient bon. Mais un jour, dans un incendie, il sauve son gendre, qui venait lui-même de s'exposer pour tirer du feu une vieille femme. La réconciliation se fait sur le champ de bataille. Le mariage est renoué. La noce a lieu, et le père Kerkadec meurt, pris un soir par accident sous les roues d'un train en marche.

Voilà toute l'histoire, et notez que ni l'amant, ni la maîtresse, ni la mère, n'y ont de rôles. Ce sont des figures qu'on voit de dos ou de profil. Kerkadec est toujours en scène, et il ne fait rien. Il parle tout le temps, en revanche. Cet insupportable bavard, dans une langue très cherchée, où des raffinements de la langue lettrée s'allient de la façon la plus bizarre à des recherches singulières de patois paysannesque, se plaint et de son sort en particulier et de celui de tous les travailleurs en général. Il en dégoise des vingt pages, et sans reprendre sa salive. C'est ce que M. Clovis Hugues, dans sa préface, constate sous cette forme éminemment marseillaise :

Sous cette phrase magistrale, impeccable, orgueilleusement élargie dans l'harmonie sévère des lignes, j'avais surpris un tressaillement sourd, terrible, qui me rappelait nos latentes indignations socialistes; et il m'avait semblé que je découvrais un paquet de cartouches sous un bloc de marbre ciselé par Phidias.

O métaphore! voilà de tes coups! M. Cladel comparé à Phidias, et sa phrase à un paquet de cartouches. Bien mouillées, bien mouillées ces cartouches de dynamite socialiste! Cela n'est fait ni pour les pauvres gens qui ne comprendront rien à ces subtilités, et à ces mièvreries de rhétoriciens; ni pour les hommes instruits, qui veulent qu'on serre la vérité de plus près et que l'on écrive d'un style plus simple.

M. Émile Zola, dans son étude célèbre sur les romanciers contemporains, dit avec beaucoup de justesse, après une assez longue et très vive analyse des diverses productions de M. Léon Cladel :

Certes, M. Léon Cladel est un écrivain. Je sais de lui de courtes nouvelles qui sont des chefs-d'œuvre de style. Seulement il n'a pas le sentiment du vrai; il ne voit pas ce qui est; de là, les broussailles dans lesquelles il se débat, les caprices de style qu'il montre, les efforts qu'il tente pour attraper le succès. Le public n'est pas encore venu à lui : rebuté par les complications de sa forme, ne sentant pas la vérité au fond de ses œuvres. Il est dans une voie détestable, qui le conduira à tous les casse-cou, s'il ne s'aperçoit un matin que le mieux est encore d'écrire ses œuvres en brave homme, qui dit avec bonhomie ce qu'il pense et ce qu'il sait.

Je n'aurais pas certes osé en dire autant. On m'eût traité de philistin, si l'on ne fût allé jusqu'au *vieux pion*. Mais je me suis mis à couvert sous l'opinion d'Émile Zola : *Sub umbra alarum tuarum protege me.*

Francisque SARCEY.

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

DE L'ENSEIGNEMENT EN GÉNÉRAL PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE

Par S. F. Lacroix. *A Paris, chez Mme veuve Courcier, quai des Augustins,* 1816.

J'ai fait voir par le progrès des lumières quel aurait dû être celui de l'instruction : maintenant je dois montrer que le plan des Écoles centrales répond à ce progrès. Tel est le but que je me propose en examinant successivement la nature et la convenance de chacun des cours indiqués par la loi.

Présenter en première ligne l'instruction la plus nécessaire aux arts et au commerce, dans une série de cours ordonnés suivant leur rapport d'utilité à l'égard des diverses professions, embrassant le moindre intervalle possible, et convenables aux jeunes gens qui ne peuvent disposer que d'un petit nombre d'années pour leur instruction : voilà ce que demandaient d'un commun accord tous ceux qui s'élevaient contre les formes de l'ancien enseignement, et c'est aussi ce qu'offraient les Écoles centrales.

En effet, les arts d'imitation et de construction ont pour base le dessin; la théorie des autres repose sur les diverses propriétés des corps, et par conséquent sur les sciences physiques et mathématiques. Avant d'entrer dans le détail de ces propriétés, et de les séparer les unes des autres pour en analyser les effets, il faut donner une idée de la multitude des productions de la nature, de la variété infinie qui les distingue, et du fil, aussi délié que sûr, dont le génie s'est armé pour pénétrer dans ce dédale. C'est donc par l'étude des premiers éléments de l'histoire naturelle, qu'on doit commencer celle des sciences physiques. On objectera sans doute que pour obtenir de grands succès dans cette science, il faut en posséder plusieurs autres, comme la physique proprement dite, la chimie, la géométrie, dont elle emprunte continuellement le secours, et qu'il faut, ou supposer aux élèves des notions qu'ils n'ont pas, ou faire à tout moment quelque digression, pour leur en donner une idée succincte.

Mais on répond d'abord à cette objection, qu'un professeur habile saura toujours choisir dans l'immensité des faits que présente l'histoire naturelle, ceux dont l'étude demande le moins de connaissances accessoires; qu'il ne peut ni ne doit penser à former des naturalistes, mais à révéler au jeune homme fait pour le devenir, la vocation qu'il a reçue de la nature et à rendre sensible aux autres, par des exemples marquants, les secours que l'esprit humain a su tirer de la description et de l'analyse des différences que présente la structure des corps, pour les reconnaître et les classer. Quelques tableaux bien faits des particularités les plus re-

marquables de l'organisation des animaux et des végétaux, des mœurs et de l'industrie des premiers, des propriétés usuelles des seconds, ainsi que de celles des substances les plus répandues dans le règne minéral, en intéressant des élèves très jeunes, gravent pour toujours dans leur esprit les principales lois de la nature qu'ils verront sans cesse agir sous leurs yeux, et suffisent pour faire comprendre la marche de la science, à l'aide de laquelle l'élève pourra lui-même classer les résultats plus précis et plus développés que lui présenteront dans la suite les professeurs de mathématiques et de physique.

Enfin, par les objets nombreux et variés qu'elle met sous les yeux des enfants, l'histoire naturelle est plus propre qu'aucune autre science à faire naître en eux le goût de l'étude; et lorsqu'elle montre la nécessité de s'appliquer aux sciences plus abstraites, elle remplit le but le plus difficile à atteindre dans l'enseignement, celui de conduire les élèves pas à pas à des travaux qui les auraient infailliblement rebutés, s'ils n'avaient pas senti la nécessité de s'y livrer.

Le cours de mathématiques, placé dans la seconde section, lorsqu'il comprenait l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie, renfermait tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour la partie des arts mécaniques, de l'architecture et de l'arpentage. En s'attachant à développer la partie philosophique de ce cours, on en pouvait faire une logique appliquée, propre à suppléer et même à remplacer avec avantage celle des anciennes écoles. Si c'est par l'exercice qu'on apprend aux enfants à marcher, c'est aussi en faisant contracter l'habitude de raisonner juste, qu'on donne au jugement toute la rectitude et la sévérité dont il est susceptible. Un professeur qui aura longtemps médité sur son sujet, saisira avec empressement toutes les occasions d'analyser les différentes formes de raisonnement dont la science qu'il enseigne fournit des exemples; et il rendra sensible par ces exemples, la plupart des fautes que l'on commet dans l'enchaînement des idées.

Si l'on compare un cours renfermé dans des bornes aussi étroites, et dont la durée ne saurait être moindre d'un an, avec les brillantes thèses des collèges, où, dans un intervalle de temps moins considérable, un jeune homme pénétrait les mystères les plus profonds de l'infini, entrait presque en lice avec les géomètres, on trouvera que, sous ce rapport, les Écoles centrales étaient bien inférieures aux anciens collèges; mais si, dans les nouvelles institutions on a substitué une étude approfondie des principes à des connaissances superficielles, l'exercice du jugement à celui de la mémoire, on conviendra sans doute que loin de rétrograder, l'instruction a fait des progrès réels. Est-ce, en effet pour faire parade un moment de quelques efforts de mémoire ou pour recevoir de profondes impressions, dont les traces subsistent longtemps et qui puissent se renouveler lorsque le besoin l'exigera, que les jeunes gens doivent s'instruire?

Pour apprécier l'instruction mathématique des collèges, il suffit de se rappeler qu'elle s'effaçait avec autant de rapidité qu'on en avait mis à l'acquérir et que tous ceux qui n'en savaient que ce qu'ils avaient appris dans leur *cours de physique*, étaient obligés de recommencer sur de nouveaux frais cette partie de leur éducation, lorsqu'ils voulaient être admis dans quelques-uns des corps où les candidats étaient assujettis à des épreuves rigoureuses. Et pouvait-il en être autrement, puisque, pour par

courir une plus grande carrière en peu de temps, on effleurait à peine les principes de la science et l'on ne s'arrêtait que sur des matières dont la difficulté fait seule le mérite, lorsqu'elles ne sont pas préparées par des notions préliminaires suffisamment étendues?

Les professeurs des Écoles centrales, au contraire, convaincus que l'on apprend toujours plus dans le cours de sa vie que dans ses premières études ou que du moins il reste peu de choses de celles-ci, pensaient que le vrai but de l'enseignement est de préparer les jeunes gens à s'instruire par eux-mêmes, plutôt que d'accumuler dans leur tête des propositions particulières, des faits, des règles que les livres rappellent toujours lorsqu'on sait les entendre. Ils s'attachaient principalement à inspirer à leurs élèves l'amour de l'étude, à leur en aplanir les difficultés, en insistant sur l'esprit des méthodes; et lorsqu'ils les avaient mis en état de surmonter les obstacles qui peuvent se rencontrer dans la lecture des bons ouvrages, ils croyaient avoir rempli leur tâche.

Ramené au point de vue qui convient à des écoles élémentaires, le cours de mathématiques pures suffit à ce qu'exige celui de physique qui, dans le même esprit, doit se borner aux notions générales de la mécanique des corps solides et fluides, aux principaux phénomènes de la pneumatique, de l'optique, de l'électricité, du magnétisme, de la chimie et du système du monde, en choisissant parmi ces phénomènes ceux qui servent de base aux travaux des principales professions de la société.

Après avoir suivi, dans ses ramifications, l'enseignement des sciences physiques et mathématiques, parcourons celui des lettres, qui commence par le cours de langues anciennes placé dans la première section.

Quand l'enseignement des sciences se fait dans la langue maternelle; quand cette langue, perfectionnée par une succession de bons écrivains dans tous les genres, possède un assez grand nombre d'ouvrages propres à former le cœur, orner l'esprit et occuper les loisirs de ceux qui ne font pas une profession de la culture des lettres; quand il s'agit d'une nation assez riche de ses propres découvertes et assez curieuse de celles des autres, pour produire des traités complets sur toutes les branches de nos connaissances, l'étude approfondie de la langue, réputée autrefois savante et regardée alors comme la clef de toute l'instruction, ne saurait plus être que l'objet d'une érudition particulière. Mais comme pour apprendre ce que c'est qu'une langue et pour bien en remarquer les formes, il faut nécessairement comparer sa marche à celle d'une autre, les éléments du latin, en procurant cet avantage, éveillent dans ceux qui peuvent s'y livrer, le goût de la littérature ancienne, qui fut la mère et qui demeure encore le modèle de la nôtre.

Tel doit être maintenant le principal but de l'enseignement du latin dans l'éducation générale. Pour l'atteindre, la traduction du latin en français suffit; on y peut faire observer ces inversions, ces tournures particulières qui constituent le génie d'une langue, et elle n'exige presque que la connaissance des déclinaisons et des conjugaisons. Par là, les règles de la syntaxe, si abstraites en elles-mêmes, si mal expliquées dans la plupart des rudiments, deviennent, pour ainsi dire, des faits d'expérience, et perdent alors cette sécheresse et cette futilité qui ont souvent empêché des enfants doués d'une raison précoce, de profiter dans l'étude du latin.

Un intervalle de temps assez court, quand on les fait passer par des

difficultés bien graduées, suffit pour mettre les élèves en état de se rendre compte des plus beaux endroits d'un bon auteur, qui ne sont assurément pas les plus difficiles. On répondra sans doute que ce n'est pas là savoir le latin; que pour posséder une langue, le point le plus important est de connaître la signification d'un grand nombre de mots, et qu'on ne peut y parvenir que par un long usage. Mais, encore un coup, ce n'est point là ce dont il s'agit; car le défaut d'usage ferait bientôt perdre ce savoir. Et qu'importe à un négociant, au chef d'une manufacture, à un militaire, à un administrateur, l'intelligence complète des auteurs anciens? S'il veut se délasser par leur lecture, ne trouvera-t-il pas assez de ressources dans les bonnes traductions que nous possédons? Et combien de gens, même parmi les élèves des anciens collèges, pourraient, à juste titre, se vanter d'en lire plus dans le texte de Tacite ou de Virgile, que n'en font entendre les traductions soignées (1)?

L'exemple de Boursault et de plusieurs autres littérateurs, qui ignoraient absolument le latin, a prouvé qu'on pouvait, sans cette connaissance, écrire avec quelque succès dans notre langue; mais quoi qu'il en soit, en changeant la marche de la première étude du latin, en la ramenant à des principes plus simples, on ne faisait point de tort à ceux qui devaient la pousser très loin. S'il s'était formé moins de latinistes qu'autrefois, on aurait mieux su sa langue et on eût été plus en état d'apprendre les langues vivantes, parce qu'ayant mieux analysé ce genre de travail, on aurait distingué ce qui convient à toutes les langues de ce qui est particulier à un idiome, surtout si l'on avait suivi le cours de grammaire générale placé dans la troisième section, comme le complément de celui des langues anciennes et l'introduction à la logique et à la métaphysique. Il était même facile au professeur de ce cours d'y faire entrer ce que les deux sciences dont je viens de parler contiennent de réel et de vraiment utile.

(1) Ceci pourrait être contesté par rapport aux traductions des auteurs anciens, dans lesquelles on a rendu par des dénominations modernes, tout ce qui tenait aux usages de leur temps et de leur pays, et où l'on s'est permis d'altérer, le plus souvent sans nécessité, l'ordre et la coupe des phrases du texte. Pour justifier les prétendus équivalents dont on usait, on a dit qu'il fallait prêter aux anciens le langage qu'ils auraient tenu s'ils eussent vécu de notre temps. Mais n'est-ce pas là faire comme les comédiens qui, pendant longtemps ont représenté les héros antiques en panier, en grande perruque ou en robe de chambre; et qu'en doit-on conclure, si ce n'est le défaut de jugement des traducteurs, l'ignorance des comédiens et non pas l'impossibilité de laisser aux monuments de la littérature ancienne, transportés dans notre langue une grande partie de leur aspect étranger et antique? On est, sans doute, obligé fréquemment de renoncer à rendre les idiotismes de la langue des originaux, de recourir à des notes pour faire entendre les dénominations qui tiennent à des usages inconnus maintenant; mais ce que le commun des lecteurs peut y perdre ne saurait intéresser que les savants qui s'occupent de la théorie du langage et des diverses branches de l'érudition. Les traits de vertu, d'amour de la patrie, les préceptes de la raison universelle conservent encore une grande beauté dans les estimables traductions que possède maintenant notre littérature. Quant à l'intelligence pleine et entière des auteurs anciens, pour s'assurer qu'elle n'était pas plus acquise dans les collèges que dans les écoles centrales, il n'y a qu'à consulter l'*Ars critica* de Jean Le Clerc, ou seulement en appeler à la conscience des hommes de lettres qui se sont livrés à l'étude approfondie de l'antiquité.

Ce n'est peut-être qu'après le cours de belles-lettres que celui de grammaire générale doit être suivi, parce que, renfermant la philosophie du langage, il ne peut être bien saisi que par ceux qui ont appliqué les formes de l'art d'écrire et qui en ont observé les nuances. L'art d'écrire n'est, à proprement parler, que l'ensemble des règles établies par les critiques d'après l'examen attentif des productions du génie. Il faut bien se garder de le confondre avec le talent d'écrire. Cette faculté enchanteresse d'exprimer avec force ce qui nous affecte vivement, de décrire avec élégance et avec précision tout ce qui tombe sous nos sens, n'emprunte le secours de l'art que pour se conformer aux conventions sanctionnées par l'usage dans la langue où l'on écrit, ou pour disposer les diverses parties du sujet dans l'ordre prescrit par la succession naturelle des idées et la marche du raisonnement.

Quoique des auteurs, assez célèbres dans leur temps, mais entièrement abandonnés à leur imagination ou soumis au mauvais goût de leur siècle aient méconnu ces règles, elles étaient pourtant si faciles à trouver, qu'il serait ridicule d'attacher trop d'importance à leur seule énonciation, puisque d'ailleurs on peut, en les observant, ne produire que des ouvrages insipides.

Les passions seules développent le talent d'écrire. Il peut s'annoncer de bonne heure, mais il n'est bien formé que dans l'âge mûr. Avant de pouvoir colorier un tableau, il faut charger sa palette, essayer toutes les teintes, apprendre à former des nuances et surtout s'être bien pénétré des tons de la nature. Il faut de même avoir beaucoup observé et profondément senti les divers mouvements de l'âme, pour les imprimer à celle du lecteur. Semblables aux corps sonores qui ne peuvent être mis en vibration que par des sons d'accord avec celui qu'ils rendent, les âmes bien nées ne sont affectées que des sentiments naturels, peints avec vérité; toute expression qui passe le but, les choque autant que celle qui ne l'atteint pas.

Rousseau, dont le talent extraordinaire semble avoir porté au plus haut degré la puissance du langage pour rendre les affections du cœur humain, pourrait être cité en preuve de ce que j'avance. Obligé de suppléer ce qui manquait à sa première éducation et dirigé par le hasard dans le choix de ses études, il n'a écrit que tard, et après avoir été longtemps le jouet des passions qu'il a peintes avec tant d'énergie.

Un petit nombre de préceptes simples, appliqué à des exemples qui puissent fixer l'attention de l'élève, exercer son jugement, et tels qu'il trouve dans ses pensées et ses sentiments habituels, les moyens d'expression qu'il doit employer : voilà comment se compose un cours élémentaire de belles-lettres, fait par un professeur convaincu qu'il faut plutôt retarder qu'accélérer la naissance des passions dans le cœur d'un jeune homme, et le soustraire aux émotions vives, sans lesquelles cependant on ne montre qu'une chaleur factice et on ne produit que des déclamations ridicules.

La sensibilité, que rien ne peut remplacer, lorsqu'elle aura acquis toute son énergie, achèvera toujours de développer le talent d'écrire dans celui qui en aura reçu le germe. L'art disparaît quand le cœur est ému : s'il conduit encore la main, ce n'est que par l'effet de l'habitude; mais les profondes affections effacent entièrement la froide symétrie qui résulte de l'observation des règles. Les transitions rapides, les mots sous-enten-

dus, les métaphores hardies, loin d'obscurcir le style des âmes passionnées, lui donnent une force et une grâce particulière, et sont le cachet de la vérité du sentiment. L'exaltation de ce style le rend quelquefois défectueux; mais ses défauts sont faciles à corriger : le fond est toujours noble et varié, les ornements sont toujours riches, et il n'y a, le plus souvent, qu'à élaguer ou soigner quelques détails, parce que tout y respire cette chaleur et cette vie qu'on ne saurait donner après le premier jet.

L'étude, qui perfectionne ces dons de la nature, ne peut être que celle qu'on fait soi-même, d'après des vues que la seule lecture des écrivains célèbres suffit pour suggérer, quand on est appelé à cultiver les lettres. Pour le plus grand nombre, un style clair et simple est tout ce qu'il faut acquérir; et les différents cours qui donnent lieu à des rédactions, y mèneront d'autant mieux, que les sujets à traiter comporteront des définitions plus rigoureuses ou des descriptions plus circonstanciées. La tâche du professeur de belles-lettres dans les Écoles centrales était donc plus courte et plus facile à remplir que celle du professeur de la rhétorique des collèges.

Les sciences morales et politiques, qui forment la troisième branche du système des connaissances, sont représentées, dans les Ecoles centrales, par le cours d'histoire, dans lequel se fond l'enseignement de la géographie et par le cours de législation. Ceux qui ne voient dans l'histoire et dans la géographie que des sciences de mémoire. ont pu être étonnés du rang qu'elles occupent ici; mais la géographie ne mériterait pas même le nom de science, si on la réduisait à la simple nomenclature des lieux, qui peut s'acquérir journellement par l'inspection de cartes, de tableaux et en consultant des dictionnaires, et qui ne saurait se conserver que par ce moyen. Pour en diminuer la sécheresse, on y joint ordinairement les principaux traits d'histoire relatifs au pays dont on donne la description, l'état de sa civilisation, des forces de son gouvernement, dn commerce, de la religion et des mœurs de ses habitants. Tous ces détails, qui dépendent du temps aussi bien que des lieux, feraient double emploi avec l'histoire, s'ils n'étaient pas réunis à son enseignement. L'autre partie de la géographie, qui concerne la construction et l'usage des cartes, fondée sur les premières notions de la géométrie et de l'astronomie, se partage naturellement entre le cours de mathématiques pures et celui de physique; les unes pouvant être indiquées dans l'exposition des propriétés géométriques de la sphère, et les autres dans celle du système du monde.

La narration des faits dans l'ordre de leurs dates, ne composerait pas non plus l'ensemble d'un cours, si les conséquences qui résultent de ces faits n'étaient susceptibles de développement par rapport aux institutions sociales, au progrès de la civilisation, à la conduite des individus, et ne présentaient la série d'expériences par lesquelles le professeur de législation doit établir ou vérifier les principes généraux de la science qu'il enseigne.

On sent que ces principes ne devaient tenir que peu de place dans l'enseignement des Écoles centrales, qui, tendant toujours vers les applications, ne pouvait s'arrêter sur des spéculations abstraites, dont il est si facile d'abuser, lorsqu'on ne les circonscrit point dans les limites que l'observation des évènements et l'histoire du cœur humain leur assignent. Mais le professeur pouvait remplir d'une manière bien avantageuse la

durée de son cours, en se livrant à l'exposition des principales branches du système de législation civile et criminelle en vigueur dans l'État. Les lois, dans lesquelles on n'a pu prévoir tous les cas particuliers, prennent souvent, par cette raison, aux yeux de l'homme qui les a enfreintes par ignorance et en se laissant aller à ce que ses lumières naturelles et le bon sens lui dictaient sur sa position, un caractère d'injustice qui l'irrite, qui le rend astucieux. Cet inconvénient très grave, qui souvent a des suites funestes pour les individus, suffirait seul pour rendre indispensable l'enseignement général de la législation, quand même ce ne serait pas un devoir rigoureux de mettre, le plus qu'il est possible, à la portée des membres d'un État, les règles auxquelles ils sont assujettis. *Les crimes seront d'autant moins fréquents, que le texte sacré des lois sera lu et entendu d'un plus grand nombre d'hommes*, a dit Beccaria.

La morale n'étant que la législation des individus, son enseignement, quoiqu'il n'ait point été indiqué dans la loi, est compris implicitement dans celui de législation générale, puisque les règles de la conduite des hommes, soit qu'on les établisse de société à société ou d'individu à individu, trouvent leur base dans la considération de nos besoins et de nos facultés, d'où naissent nos droits et nos devoirs. On ne saurait nier, en effet, qu'il existe une morale universelle, que les philosophes de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les sectes, ont reconnue et enseignée. S'ils ont différé sur son origine, sur ses fondements, ils ont été d'accord sur ses résultats; ils ont toujours conclu que le moyen le plus assuré, et par conséquent celui que prescrit notre intérêt bien entendu, pour se procurer le degré de bonheur auquel on peut espérer raisonnablement d'atteindre, ou pour diminuer la somme des maux dont on peut être menacé, était de pratiquer la vertu. Heureusement il est incontestable que la morale usuelle, si nécessaire à tous les hommes, quelque culte qu'ils professent, quelques dogmes qu'ils croient, ne repose que sur des principes très simples et plus encore sur de bonnes habitudes. Sans cela, l'inquiète curiosité de notre esprit sur les causes placées hors de sa portée, notre goût pour la dispute et les querelles théologiques qui en sont la suite, et qui n'engendrent des troubles que lorsqu'un gouvernement peu éclairé ou tyrannique ose prescrire des opinions, auraient rendu impossible l'existence de la société, en altérant les règles de la conduite des citoyens les uns envers les autres, par l'introduction des diverses sectes qui se partagent la croyance humaine. Leur conflit et les doutes que produit la controverse amenant aussi dans un grand nombre d'esprits une incrédulité absolue, sans que pourtant, quoi qu'on en dise, la dépravation croisse en raison du relâchement apparent des liens religieux, il en résulte que les bonnes lois, maintenues avec force, ont un supplément utile dans les notions abstraites du juste et de l'injuste, sur lesquelles se règle l'opinion publique (1). Tels étaient sans doute les motifs qui, joints à l'intention de faire jouir

(1) *Voyez* dans les *Pensées diverses à l'occasion de la comète* (tome III des *Œuvres diverses* de Bayle, ou tome VIII de l'*Analyse* ces Œuvres), à quoi se réduit l'influence de la religion sur la conduite de la plupart des hommes, et dans les excellentes *Observations sur la Virginie*, par M. Jefferson (paragraphe de la RELIGION), combien la plus entière liberté des cultes est loin de nuire à la morale.

tous les citoyens, à quelque communion qu'ils appartinssent, du bienfait de l'instruction, avaient fait écarter de l'enseignement général les matières qui ne pouvaient être soumises en tout au raisonnement ou à l'expérience (1).

Les cours dont je viens d'indiquer l'esprit, coordonnés seulement par

(1) Il n'en était pas de même de la morale universelle, qui, plus ou moins alliée avec les différents cultes, corrige très souvent, chez les païens, par exemple, ce que ces cultes ont d'absurde. La sanction que ses préceptes reçoivent du simple bon sens, toutes les fois qu'on les énonce, montre bien qu'elle est la première base de la société. Elle semble contenue toute entière dans la maxime aussi ancienne qu'évidente,

« Ne faites pas aux autres ce qui vous irriterait s'ils vous le faisaient à vous-« même, »

à laquelle Isocrate revient dans trois discours différents et que Gibbon appelle une maxime d'or (*voy.* note 36 du chapitre LIV de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*). Quelques personnes, n'y voyant qu'une maxime de *justice*, lui préfèrent celle-ci.

« Faire aux autres comme on veut qu'ils nous fassent, » qu'ils appellent maxime de *charité*.

Je crois que la différence des deux énoncés n'est guère que dans les termes; car bien sûrement chacun de nous serait fâché si on ne le secourait pas dans ses besoins, quand on peut le faire. L'homme qui dédaignerait de tendre la main au malheureux succombant sous le poids d'un fardeau, irriterait le patient et les spectateurs : le premier énoncé, quoique négatif, s'étend donc à ce cas aussi bien que le second qui est positif. Manquer de *faire* dans un sens, souvent c'est *faire* dans le sens contraire. Ajoutez à cela que les notions les plus répandues et les plus essentielles de la morale naissent surtout de l'observation désintéressée des actions d'autrui, ainsi que le prouve ce qui se passe dans les jeux de l'enfance, et il sera évident que le raisonnement entre pour beaucoup dans l'établissement des règles de la morale. En disant que « l'amour de la justice « n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice » La Rochefoucauld (Maxime 78 de l'édition stéréotype de Didot) explique, ce me semble, comment la probité a dû s'établir dans toute société. La prévoyance, fruit de la raison, a d'abord ménagé une sorte de traité de paix entre les intérêts des particuliers. La sécurité qui en a été la suite, ainsi que le besoin de l'estime des autres, ont favorisé le développement des dispositions bienveillantes qui, sans ce premier arrangement, seraient demeurées infructueuses. Bientôt les réflexions des penseurs et le perfectionnement moral que produit le bien-être dans les âmes douces et les esprits éclairés, ont pour ainsi dire éveillé la conscience, en donnant de l'autorité au blâme de la raison dont les jugements ont passé en habitude par le pouvoir de l'éducation. Enfin, lorsque de bonnes institutions ont tourné vers le bien de la société cette faculté de s'exalter dont l'homme est doué pour tout ce qui agit fortement sur son imagination, et que l'esprit met en jeu l'intensité qu'il donne à ses impressions, en se les rappelant sans cesse, elle a inspiré les pensées et les actions les plus sublimes. Mais ce qui ne peut être que le partage d'un naturel heureux ou perfectionné par une bonne culture, ne saurait jamais servir de base à la conduite générale. L'intérêt parlera toujours plus haut chez la multitude assiégée de besoins et tourmentée par l'envie. Tirer de l'intérêt de chaque particulier la garantie de ceux des autres, sera donc le seul moyen vraiment efficace auprès de la masse des hommes; et il manquera d'autant moins son effet que la vigilance des magistrats et la force de l'opinion publique vérifieront mieux cette sentence de Sophocle :

« Le temps qui voit tout et entend tout, découvre tout. »

Sophoclis quæ exstant omnia, ed. Brunck, t. II, pars 3, p. 17.)

l'âge auquel on y était admis, savoir : douze ans pour la première section, quatorze pour la seconde et seize pour la troisième, se combinaient sans peine de manière à offrir un enseignement partiel propre à un but particulier, ou à continuer une éducation déjà commencée. Le jeune homme qu'on aurait destiné seulement aux arts ou au commerce, pouvait associer l'étude du dessin, celle des langues anciennes, avec celle de l'histoire naturelle, et y faire succéder celle des mathématiques et de la physique, laisser même de côté les langues anciennes, si dans sa première instruction il avait acquis une connaissance suffisante des éléments de sa langue et de l'orthographe. Les éléments de la législation positive auraient été utiles au négociant; le militaire aurait pu se passer de l'histoire naturelle, et se borner presque au dessin, aux mathématiques et à la partie de la physique qui regarde les machines. Le cours des langues vivantes, que l'administration départementale n'aurait pas manqué de déterminer d'après les localités, eût été généralement utile; mais le Corps législatif ajourna toutes les demandes qui lui furent adressées à ce sujet.

Quant à l'enseignement complet, dont la durée ne s'élevait pas au delà de six ou huit années, même en doublant plusieurs cours, on pouvait y prendre une teinture des premiers éléments du savoir en général. Et quel avantage ne serait-ce pas pour la jeunesse, qui le plus souvent ignore à quoi les vicissitudes du sort la conduiront, d'être préparée à étudier et à concevoir les principes d'un art ou d'une science quelconque, par les premières notions qui lui ont été inculquées et par la connaissance des sources où peuvent se puiser ces principes?

La durée des cours, nécessairement très limitée, ne permettait pas de pousser bien loin l'enseignement de chaque science, surtout en se conformant aux règles de la vraie méthode, qui commande impérieusement de préférer un petit nombre de vérités fondamentales bien développées, à des théories élevées, parcourues rapidement ou seulement esquissées; et j'entends, à ce sujet, beaucoup de gens se plaindre que les Écoles centrales ne pouvaient faire que des demi-savants.

(*A suivre.*)

NOUVELLES ET INFORMATIONS

NÉCROLOGIE

JEAN PIO

C'est avec un vif regret que nous apprenons la nouvelle de la mort d'un excellent collaborateur et ami de la *Revue*, M. Jean Pio, qui a succombé le 12 janvier dernier, à une courte maladie.

Très estimé comme pédagogue et comme chef d'institution, il s'était fait également connaître par des travaux de philologie sur la langue française et le grec moderne.

Il a été remplacé, à la direction du gymnase de Copenhague, par un savant distingué, M. J.-L. Heiberg, qui s'est occupé principalement des mathématiciens grecs.

Un de nos collaborateurs, élève de A. Schaefer, nous envoie un résumé biographique de la vie de son maître. Nous nous empressons de publier cette notice en attendant d'être à même de consacrer une plus longue étude à la mémoire de l'éminent professeur de Bonn.

Arnold Dietrich Schæfer naquit le 16 octobre 1819 à Seehausen, près Brême. Il fit, de 1838 à 1843, ses études classiques de philologie à Leipzig sous la direction de G. Hermann et M. Haupt; en même temps il suivit des cours d'histoire. Devenu professeur à l'Institut de Dresde et à la Fürstenschule de Grimma, il entreprit des recherches dont le résultat fut la publication de son mémorable ouvrage : *Histoire de Démosthène et de son temps*. Leipzig, 1856. Le troisième volume parut après sa nomination à la chaire d'histoire de l'Université de Greifswald (1857). Cet ouvrage est une lumineuse exposition de l'histoire d'Athènes depuis le commencement de la guerre du Péloponnèse jusqu'en 322.

En 1863, Schæfer publia son travail : *De Ephoris Lacedæmoniis;* en 1865 la *Disputatio de rerum post bellum persicum usque ad triennale fœdus in Græcia gestarum temporibus.*

Nommé en 1865 à l'Université de Bonn, Schæfer prit comme sujet de discours inaugural les causes de la rupture de l'alliance entre Frédéric le Grand et Louis XV. Ce travail, introduction à l'histoire de la guerre de Sept ans, est une œuvre remarquable, d'une saine et profonde érudition.

Citons encore son *Précis de la science des sources pour l'histoire grecque* (Leipzig, 1867) et son *Précis de la science des sources pour l'histoire romaine* (Leipzig, 1881).

En 1875, on offrit à Schæfer une position très élevée à Berlin, qu'il refusa pour se consacrer entièrement à ses travaux académiques.

H. de Sybel ayant été nommé à sa place, Schæfer accepta la présidence de la Commission d'examen scientifique de Bonn; enfin, en mars 1881, il fut nommé conseiller privé du gouvernement.

Schæfer avait fait de grands voyages en Orient, Grèce, Italie, France, etc.

Le 30 novembre 1882, on célébra sa vingt-cinquième année d'activité académique; à cette occasion ses élèves publièrent un recueil de recherches historiques, renfermant 19 mémoires, dont ils lui firent hommage.

Le 20 novembre 1883, Schæfer mourait subitement d'une attaque d'apoplexie.

Le monde des arts a fait ces jours-ci deux pertes douloureuses, celle de l'éminent sculpteur, M. Augustin Dumont, et de l'habile aquarelliste Louis Leloir.

FRANCE

Nous nous empressons de porter à la connaissance des membres de la Société et des lecteurs de la *Revue* le programme d'une association nationale qui vient de se former pour la propagation de la langue française. Ce programme nous est communiqué par notre confrère, M. Foncin, inspecteur général de l'instruction publique, qui a eu la principale initiative de cette œuvre patriotique dont nous souhaitons vivement le succès (1).

ALLIANCE FRANÇAISE

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROPAGATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES COLONIES ET A L'ÉTRANGER

Président :

MM.

TISSOT, ambassadeur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Présidents d'honneur :

CARNOT, sénateur membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre de l'instruction publique.

FAIDHERBE (le général), grand chancelier de la Légion d'honneur.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (le vice-amiral), membre de l'Académie des sciences, président de l'œuvre des Écoles d'Orient.

LAVIGERIE (S. Em. le cardinal), archevêque d'Alger.

LESSEPS (FERDINAND DE), membre de l'Académie des sciences.

(1) Prière de s'adresser : pour les communications concernant l'*Alliance française*, à M. P. FONCIN, secrétaire général. Tous les jours à 2 h., au siège de la Société, 2, rue Saint-Simon.

Pour les souscriptions, à M. MAYRARGUES, trésorier, ou à M. P. MELON, vice-trésorier au siège de la Société, 2, rue Saint-Simon.

M. MOUTTET, agent-comptable, est toute la journée, 2, rue Saint-Simon.

Le minimum de la cotisation est fixé à SIX francs.

Membres d'honneur :

MM.

BILLOT, conseiller d'État, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

CHARTON, sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

DIETZ-MONNIN, sénateur, président de la Chambre de commerce de Paris.

GRÉARD, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-recteur de l'Académie de Paris.

HAUSSONVILLE (Comte d') sénateur, membre de l'Académie française.

HÉBRARD (Adrien), sénateur.

JOURDE, président du syndicat de la presse.

LAURENT-PICHAT, sénateur.

LEVASSEUR, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France.

LOCKROY, député.

MASPERO, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur des musées d'Égypte.

NISARD (Désiré), membre de l'Académie française.

PARIS (Gaston), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

PRESSENSÉ (de), sénateur.

RENAN, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur du Collège de France.

RIBOT, député.

ROTHAN, ancien ministre plénipotentiaire.

SAY (Léon), sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

SIMON (Jules), sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

SPULLER, député.

TAINE, membre de l'Académie française.

VOGUÉ (Marquis de), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadenr.

Bureau du comité d'organisation :

TISSOT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ambassadeur, *Président.*

BERT (Paul), député, membre de l'Académie des sciences, *vice-président.*

CAMBON (Paul), ministre plénipotentiaire, résident de France à Tunis, *vice-prés.*

DURUY (Victor), membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *vice-président.*

PARIEU (de), sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président.*

FONCIN (Pierre), inspecteur général de l'instruction publique, *secrétaire général.*

MAYRARGUES (Alfred), ancien professeur, *trésorier.*

MELON (Paul), *vice-trésorier.*

BERNARD, publiciste, *secrétaire.*

FONTAINE DE RESBECQ (comte de), ancien sous-directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, *secrétaire.*

IZOULET, agrégé de philosophie, *secrétaire.*

JUSSERAND, chef du bureau des affaires tunisiennes au ministère des affaires étrangères, *secrétaire.*

REINACH (Joseph), avocat à la Cour d'appel, *secrétaire.*

E. G. REY, ancien chargé de missions scientifiques en Syrie, *secrétaire.*

CHARMETANT (l'abbé), missionnaire apostolique, *archiviste.*

MELON (Paul), *archiviste.*

MOUTTET, *agent-comptable.*

Membres du comité d'organisation :

MM.

AVRIL (Baron d') ministre plénipotentiaire.
BERGER, administrateur de la Banque ottomane.
BIGOT (Charles), publiciste.
CASTRO, sous-chef du secrétariat de la banque de France.
CAVAIGNAC, député.
CHARMES (Gabriel), publiciste.
COLIN (Armand), éditeur.
COMBOURG (Baron de), de la Société des études coloniales et maritimes.
DELIGNY, ingénieur civil.
DESJARDINS (Ernest), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France.
DRAPEYRON, directeur de la Revue de géographie.
GABRIAC (Marquis de), ancien ambassadeur.
GEFFROY, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien directeur de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
GUÉRIN (Victor), docteur ès lettres.
GUÉROULT, ministre plénipotentiaire.
JOURNAULT, député, ancien secrétaire général du gouvernement de l'Algérie.
KAHN (Zadoc), grand rabbin.
LAMOTHE (de), publiciste.
LAPORTE, magistrat.
LAVISSE, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
LEFÉBURE, ancien député.
MACHUEL, directeur de l'enseignement public en Tunisie.
MAS-LATRIE (Comte de), chef de section aux Archives nationales.
MAUNOIR, secrétaire général de la Société de géographie.
MEYER (Paul), directeur de l'École des chartes.
PERSON, président de la Chambre syndicale d'exportation.
PICOT (Georges), membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
PUAUX, pasteur, secrétaire de la Société historique.
RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
RAYET (Olivier), professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
REINACH (Salomon), publiciste.
RICHET, directeur de la Revue scientifique.
TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
VILLARD, ingénieur civil.
ZÉVORT (Edgar), inspecteur d'Académie de Paris.

PROGRAMME DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Les fondateurs de l'*Alliance Française* ont pensé qu'ils pourraient travailler utilement au maintien et à l'extension de l'influence de la France par la propagation de sa langue. Nous nous proposons :

1° Dans nos colonies et dans les pays soumis à notre protectorat, de faire connaître et aimer notre langue ; car c'est là peut-être le meilleur moyen de conquérir les indigènes, de faciliter avec eux les relations sociales et les rapports commerciaux, de prolonger au delà des mers par des annexions pacifiques la race française, qui s'accroît trop lentement sur le continent ;

2° Dans les contrées encore barbares, de seconder les missionnaires français des divers cultes, ou les maîtres laïques français, pour la fondation et l'entretien d'écoles enseignant la langue française ;

3° Partout enfin, d'entrer en relations avec les groupes de Français établis à l'étranger, afin de maintenir parmi eux le culte de la langue nationale.

Les moyens d'action que nous comptons employer sont les suivants :

La fondation d'écoles; des subventions accordées aux écoles qui existent déjà; l'introduction de cours de français dans les écoles qui en sont dépourvues;

La création d'écoles normales spéciales destinées à former des maîtres;

Des encouragements aux livres et revues et particulièrement aux publications pédagogiques pouvant seconder l'œuvre de l'Alliance;

La distribution de récompenses propres à assurer la fréquentation des écoles, à stimuler le zèle des élèves, à honorer celui des maîtres ou des bienfaiteurs de l'Alliance;

La publication d'un Bulletin périodique;

L'organisation de conférences et autres moyens divers de propagande.

En ce qui concerne les Écoles normales, l'Alliance les établira de préférence dans les pays mêmes où des écoles seraient projetées, et elles seraient destinées à faire connaître aux futurs maîtres, français d'origine autant que possible, la langue, les institutions et les mœurs indigènes. Une école normale d'un autre genre pourrait être créée aussi à Paris; on y appellerait de jeunes indigènes africains, orientaux, etc., qui, après s'être initiés à notre civilisation, retourneraient chez eux pour y diriger des écoles fondées par l'Alliance.

De toutes les régions qui appellent l'attention, la première place nous paraît appartenir au bassin de la Méditerranée. C'est là que notre action devrait s'exercer tout d'abord pour s'étendre progressivement à d'autres contrées plus lointaines. Notre domination en Algérie, notre suzeraineté en Tunisie, notre influence traditionnelle dans tout le Levant, nous ont assuré sur les rivages de l'ancienne mer intérieure une prépondérance que nous ne saurions abandonner sans déchéance et qu'il est de notre devoir de fortifier et d'accroître.

L'œuvre de l'Alliance est une œuvre patriotique, exclusivement patriotique, étrangère à tout esprit de secte ou de parti. Aussi faisons-nous appel avec confiance aux hommes de bonne volonté et de toute opinion et de toute croyance, aux diplomates, aux marins, aux soldats, aux voyageurs, aux missionnaires, à tous ceux qui ont vécu à l'étranger et en ont rapporté un sentiment plus vif de la nécessité qui s'impose à la France de redoubler d'efforts pour agrandir sa situation dans le monde.

Nous nous adressons aux écrivains, aux artistes, aux maîtres de la jeunesse, à tous ceux qui aiment la langue française et ont souci de ses destinées; — aux industriels, aux négociants, aux armateurs, aux agriculteurs, aux Chambres syndicales et aux Chambres de commerce, leurs organes nécessaires, à tous ceux que touche de près ou de loin la prospérité de l'exportation française dont l'extension de notre langue activera les progrès; — aux membres des Sociétés de géographie, nos alliés naturels, aux publicistes, aux hommes politiques, aux économistes, à tous ceux qui ont contribué à la renaissance de l'esprit colonial, et en particulier aux représentants de nos possessions extérieures.

Nous accepterons les dons de toute nature et nous avons fixé assez bas le minimum de la cotisation annuelle (six francs) pour que tous

puissent venir à nous. Notre Alliance, nationale par l'esprit et le cœur, doit l'être aussi par le nombre de ses adhérents.

Elle conserve d'ailleurs toute son indépendance de société privée : n'engageant que sa responsabilité propre, elle pourra agir avec plus d'efficacité et de résolution.

L'administration des affaires est confiée à un comité central siégeant à Paris, élu par l'Assemblée générale de tous les adhérents. Ce Comité choisit lui-même son Bureau.

Le Comité central est en correspondance avec des comités régionaux (1) et locaux établis dans tous les pays où l'Alliance étend son action.

L'Assemblée générale sera convoquée et le Comité central sera élu aussitôt que le nombre des adhérents aura atteint un millier.

STATUTS PROVISOIRES.

I. — *Objet et organisation générale de l'Association.*

ARTICLE PREMIER. — L'*Alliance Française*, Association nationale pour la propagation de la langue française, a pour objet de répandre la langue française hors de France, et principalement dans nos Colonies et dans les pays soumis à notre protectorat.

ART. 2. — Pour atteindre ce but, elle se propose ; — 1° de créer et de subventionner des écoles françaises ; — 2° de former des maîtres; — 3° de distribuer les récompenses propres à assurer la fréquentation des écoles; — 4° d'encourager les publications pouvant seconder l'œuvre de l'*Alliance*, et en particulier celles qui auront un caractère pédagogique; — 5° de donner des prix ou des bourses de voyage aux meilleurs élèves ; — 6° de publier un *Bulletin* et de prendre toutes les mesures destinées à assurer le développement et la prospérité de l'œuvre.

ART. 3. — L'Alliance a son siège à Paris. Elle est administrée par un Comité central.

ART. 4. — Des Comités régionaux peuvent être constitués par les soins et avec l'autorisation du Comité central dans tous les pays où l'Alliance exercera son action. — Des Comités locaux rattachés aux Comités régionaux pourront être constitués partout où l'Alliance comptera au moins dix Sociétaires.

ART. 5. — Pour devenir membre de l'Alliance, il faut adhérer aux statuts et adresser une demande au Comité central, ou être présenté par deux Membres à l'un des Comités régionaux ou locaux. — Les femmes peuvent faire partie de l'Association. — Le Comité central prononce sur l'Admission à la majorité simple des membres présents.

II. — *Fonds social.*

ART. 6. — Le minimum de la cotisation est de **six francs par an.** — Tout Sociétaire peut s'exonérer définitivement de sa cotisation annuelle moyennant le versement en une fois d'une somme de **cent vingt francs**, et devenir ainsi Sociétaire *perpétuel.* — Le versement d'une somme de **cinq cents francs** donnera le titre de *Fondateur*. — Toute somme perçue est acquise à la Société.

La Société accepte les dons en nature et en argent.

(1) Le Comité régional de Tunis est déjà constitué. *Président*, M. P. Cambon, ministre de France; *vice-président*, M. Machuel, directeur de l'Enseignement public en Tunisie.

III. — *Assemblée générale, comités régionaux et locaux.*

Art. 7. — L'*Assemblée générale* se réunit nécessairement chaque année sur la convocation du Comité central.—Tous les Sociétaires majeurs font partie de droit de l'Assemblée générale.

Elle entend et arrête les comptes annuels de recettes et de dépenses.

Art. 8. — L'Alliance est dirigée par un *Comité central* siégeant à Paris. Ce Comité correspond avec les Comités régionaux et locaux.

Art. 9. — Le nombre des membres du Comité central est fixé à cinquante. — Le Comité central est élu par l'Assemblée générale pour cinq ans. — Il est renouvelé annuellement par cinquième.

Ses membres sont rééligibles.

Art. 10. — Le *Bureau du Comité central* se compose d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire général, de secrétaires des séances, d'un archiviste, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint qui siègent en la même qualité aux assemblées générales. — Les membres du bureau sont élus annuellement à la majorité des votants. — Le secrétaire général est élu pour cinq ans. — Tous sont rééligibles.

Art. 11. — Tout délégué d'un Comité régional a le droit, pour les questions intéressant sa région, d'assister aux séances du Comité, avec voix délibérative.

Art. 12. — Les *Comités régionaux* transmettent au Comité central et en reçoivent les communications sur tout objet intéressant l'association. — Ils provoquent et recueillent les souscriptions et en versent le produit dans la caisse du Comité central.

Art. 13. — Sera considéré comme démissionnaire tout Sociétaire qui n'aura pas payé sa cotisation.

Art. 14. — Les exclusions, s'il y a lieu, seront prononcées par le Comité central à la majorité absolue (26) des membres composant le Comité central.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Le 24 janvier dernier a eu lieu l'élection de M. Ed. About, en remplacement de M. Jules Sandeau, qui occupait le troisième fauteuil de l'Académie française. Au premier tour de scrutin les suffrages se sont partagés entre M. About et M. Coppée. Au second tour, M. About a été élu par 19 voix contre 14 données à M. Coppée.

Quelques jours auparavant avait eu lieu la réception de M. Ed. Pailleron. Les parrains étaient Victor Hugo et M. Gaston Boissier, qui remplaçait M. Émile Augier empêché. Le nouvel académicien a prononcé l'éloge de Ch. Blanc, son prédécesseur. M. Camille Rousset lui a répondu.

CONCOURS ET CHAIRES VACANTES

École de médecine de Dijon. — Un concours s'ouvrira le 15 juillet 1884, à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Dijon, pour un emploi de chef des travaux chimiques.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de médecine de Reims. — Un concours s'ouvrira le 15 juillet 1884, à la Faculté de médecine de Nancy, pour un emploi de suppléant des chaires d'anatomie et physiologie à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Reims.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours. (Du 2 janvier.)

Faculté des lettres de Nancy. — La chaire de littérature française de la Faculté des lettres de Nancy est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres. (Du 22 janvier.)

Faculté de médecine de Lyon. — La chaire d'anatomie pathologique de la Faculté mixte de médecine et pharmacie de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres. (Du 14 janvier.)

ALLEMAGNE

La Chambre des députés de Prusse après une intéressante discussion vient de voter le budget de l'instruction publique et des cultes. La *Revue* rendra compte de ces débats dans un prochain numéro.

AUTRICHE-HONGRIE

LE SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Le ministre de la guerre de l'empire austro-hongrois vient d'arrêter les bases d'un projet de réorganisation du corps de santé militaire. Jusqu'à présent, l'armée autrichienne ne comptait que 852 médecins du cadre actif ; les inconvénients qui résultaient de l'insuffisance de cet effectif se sont fait sentir surtout quand il s'agissait d'occuper la Bosnie. Les détachements étaient nombreux ; ils tenaient garnison dans des endroits qui n'étaient pourvus d'aucun médecin civil. Les médecins militaires furent surchargés de besogne, sans parvenir d'ailleurs à faire face à toutes les nécessités du moment.

Aussi dès cette époque fut-il arrêté qu'on augmenterait, dans des proportions considérables, le nombre des médecins militaires, et, quand le médecin inspecteur Hoor prit possession de la 14e direction du ministère de la guerre, il fut chargé de préparer à bref délai cette réforme si impatiemment attendue par l'armée. M. Hoor a étudié d'abord la question de l'éducation des médecins militaires. Quatre solutions étaient en présence : ou maintenir le *statu quo*, ou laisser les étudiants libres de diriger leur instruction dans les Facultés de l'État en leur accordant des bourses, ou créer un internat dont les élèves eussent suivi les cours des Facultés, ou reconstituer l'Académie de médecine militaire telle qu'elle fonctionnait jadis.

Le maintien du *statu quo* a paru impossible. En effet, voici comment se recrute actuellement le corps de santé militaire : les jeunes gens pourvus du diplôme de docteur sont admis à suivre un cours spécial

dont la durée est de six mois, à la fin desquels ils sont envoyés dans les régiments. Or, les études en médecine sont longues et coûteuses ; la situation pécuniaire d'un médecin militaire est loin d'être avantageuse. Aussi la plupart des nouveaux docteurs préfèrent-ils embrasser la carrière médicale civile. Le cours, qui devrait être suivi par cinquante élèves, ne l'a été, l'an dernier, que par douze.

On avait proposé d'accorder à quarante-cinq étudiants en médecine des bourses de 300 et de 500 florins ; ils auraient dû, au préalable, signer l'engagement de servir pendant six ans dans l'armée autrichienne. Mais il y avait tout lieu de craindre que la plupart d'entre eux ne fissent des études fort incomplètes, et que les autres, plus zélés, ne préférassent, une fois leurs études terminées, restituer l'argent qu'ils auraient touché et rester médecins civils.

Au surplus, il résulte des calculs qui ont été faits que l'entretien d'une académie de médecine militaire n'entraînera pas des frais plus considérables que la réalisation des projets incomplets que nous venons d'exposer. Cette académie, qui va être incessamment établie, comprendra trois cents élèves qui y passeront cinq ans. Voici donc une partie du problème résolue. Mais le directeur du service de santé de l'armée autrichienne s'est également préoccupé de retenir sous les drapeaux les médecins militaires. Il a décidé qu'on leur accorderait le rang d'officiers, sans aucune restriction, et qu'ils auraient désormais le caractère de combattants. Les médecins militaires des hôpitaux y commanderont en maîtres ; le ministre s'engage, en outre, à ne les faire changer de garnison que dans des circonstances tout à fait particulières, et à leur accorder toutes facilités pour se créer une clientèle civile.

Enfin, l'effectif des médecins militaires va être porté de 852 à 970. On voit que le projet de M. Hoor, approuvé dans ses grandes lignes par le ministre de la guerre, accorde aux médecins de l'armée austro-hongroise des avantages considérables.

ITALIE

La Chambre des députés, après six jours de discussion, a approuvé, à une très grande majorité, le premier article de la loi Baccelli sur la réorganisation de l'enseignement supérieur. Elle a adopté le texte accepté par le gouvernement. Cet article laisse aux Universités, sous la surveillance de l'État, la liberté en matière d'enseignement, ainsi que l'autonomie administrative et judiciaire. M. Depretis avait posé la question de cabinet sur cette question.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉCRET

RELATIF AUX CONCOURS ANNUELS A L'ÉCOLE DE DROIT D'ALGER

(Du 29 décembre)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 20 décembre 1879 ;

Vu le décret du 28 décembre 1880 ;

Vu le décret du 27 décembre 1881 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions du décret du 27 décembre 1881, relatif aux concours annnuels dans les Facultés de droit, sont applicables à l'école préparatoire à l'enseignement du droit d'Alger, en ce qui concerne les élèves de première et de deuxième année, à dater du 1er janvier 1884.

ART. 2. — Les lauréats de cette école qui continueront leurs études dans les Facultés jouiront des immunités accordées par ledit décret.

Les mêmes immunités seront attribuées, en ce qui concerne les droits revenant à l'État, aux lauréats qui continueront leurs études dans l'école d'Alger.

ART. 3. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. FALLIÈRES.

ARRÊTÉ

RELATIF AU MÊME OBJET

(Du 30 décembre)

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 29 décembre 1883 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1882 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

ARRÊTE :

Les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 1882, relatif aux concours annuels dans les Facultés de droit, sont applicables à l'École préparatoire à l'enseignement du droit d'Alger, en ce qui concerne les élèves de première et de deuxième année, à dater du 1er janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

DÉCRET

PORTANT CRÉATION D'UN SECOND LYCÉE NATIONAL A LILLE

(Du 3 décembre)

CIRCULAIRE

CONCERNANT LE MODE DE RECRUTEMENT, LES TRAITEMENTS ET LE CAUTIONNEMENT DES ÉCONOMES DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

(Du 15 décembre)

DÉCRET

ÉRIGEANT EN LYCÉE LE COLLÈGE COMMUNAL DE JEUNES FILLES DE MONTAUBAN

(Du 22 décembre)

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES ÉLÈVES ADMISES A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

(Du 29 décembre)

DÉCRET

RELATIF AUX CONCOURS ANNUELS ENTRE LES ASPIRANTS AUX CERTIFICATS D'ÉTUDES DE DROIT ADMINISTRATIF ET DE COUTUMES INDIGÈNES, INSTITUÉS POUR L'ALGÉRIE

(Du 30 décembre)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 2, paragraphe 1er, et l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 20 décembre 1879 ;

Vu les décrets des 8 janvier, 27 décembre 1881 et 24 juillet 1882 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Article premier. — Des concours sont ouverts à la fin de l'année scolaire : 1° entre les élèves de chacune des deux années d'études préparatoires au certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes ; 2° entre les élèves qui aspirent au certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

Art. 2. — Deux premiers et deux seconds prix sont attribués aux élèves de première année pour le certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes.

Ils sont décernés sur deux compositions écrites. L'une porte sur les éléments du droit français civil et pénal, l'autre sur un sujet emprunté à l'une des deux autres matières enseignées pendant l'année. Cette matière est déterminée par tirage au sort et portée à la connaissance des élèves quinze jours avant l'ouverture du concours.

Art. 3. — Un premier et un second prix sont attribués aux élèves de deuxième année. Ils sont décernés sur une composition écrite portant soit sur la législation algérienne, soit sur les coutumes indigènes, au choix de l'école ; les élèves sont informés quinze jours avant l'ouverture du concours de la matière qui a été désignée.

Art. 4. — Les dispositions du précédent article sont applicables au concours entre les étudiants qui aspirent au certificat supérieur d'étude de législation algérienne et de coutumes indigènes.

Art. 5. — Le nombre des mentions honorables n'est pas limité.

Les sujets de composition sont choisis par l'école ; ils ne peuvent l'être que dans les programmes de l'année.

Art. 6. — Les élèves de première année qui obtiennent un premier ou un second prix sont dispensés des droits revenant à l'État pour l'examen de l'année suivante.

Les élèves de deuxième année qui obtiennent un premier ou un second prix sont dispensés des mêmes droits pour l'examen du certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

L'exemption de droits est limitée à une épreuve ; tout lauréat qui subit un ajournement en perd le bénéfice.

Art. 7. — Les conseils généraux de la circonscription académique et le conseil municipal d'Alger seront invités, conformément à l'article 6 du décret du 27 décembre 1881, à participer aux dépenses résultant des dispositions qui précèdent.

Art. 8. — Un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique déterminera la nature des prix, les conditions d'admission aux divers concours, le mode des épreuves et de proclamation des résultats.

Art. 9. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. Fallières.

ARRÊTÉ

RELATIF AU MÊME OBJET

(Du 31 décembre)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vu l'article 2, paragraphe 1er, et l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 20 décembre 1879 ;

Vu les décrets des 8 janvier, 27 décembre 1881 et 24 juillet 1882 ;

Vu le décret du 30 décembre 1883 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Article premier. — Les concours établis par l'article premier du décret du 30 décembre 1883, entre les élèves qui aspirent au certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes et au certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes, sont ouverts chaque année à la fin de l'année scolaire aux jours et heures fixés par l'école.

Art. 2. — Tous les élèves de l'année aspirant au certificat d'études sont admis à concourir sans autre condition que d'avoir pris pendant l'année scolaire les quatre inscriptions réglementaires ; sont également admis tous ceux qui, ayant pris ces inscriptions pendant l'année précédente, ont été ajournés à l'année suivante avec suspension du cours des inscriptions par application de l'article 10, paragraphe 5, du décret du 24 juillet 1882.

L'école arrête chaque année, sur leur demande, la liste des aspirants au certificat supérieur admis à concourir.

Art. 3. — Le sujet des compositions prescrites pour chaque année par les articles 2 et 3 du décret du 30 décembre 1883 est déterminé par l'école au moment de l'ouverture de chaque concours.

A cet effet, trois questions sont choisies dans la matière sur laquelle le concours doit avoir lieu ; le sort désigne parmi elles, en présence des concurrents, celle qui fait l'objet de la composition.

Art. 4. — Les compositions de la même année ont lieu à des jours distincts ; six heures sont accordées pour chacune.

Les concurrents sont réunis dans une salle de l'école sous la surveillance d'un ou plusieurs professeurs ou chargés de cours; toute communication leur est interdite entre eux ou au dehors, pendant la composition, sous peine d'exclusion.

Il n'est laissé à leur disposition que les recueils de textes désignés par l'école.

Chaque concurrent joint à sa composition, sous pli fermé, un bulletin portant ses nom, prénoms et adresse; l'enveloppe porte deux devises reproduites sur la composition.

ART. 5. — Les compositions sont examinées par une commission composée de trois membres nommés par l'école. L'école statue, au rapport de la commission, sur les prix et mentions à décerner.

ART. 6. — Les prix consistent : 1° en médailles frappées aux frais et par les soins du ministère de l'instruction publique ; 2° en livres pour une valeur qui sera déterminée d'après le chiffre des subventions départementales et communales ou des fondations particulières. Les médailles sont en argent pour les premiers prix et en bronze pour les seconds prix.

ART. 7. — Les prix et les mentions sont proclamés, chaque année, dans la séance solennelle de rentrée. Il est fait un rapport sur le mérite des concours et des compositions récompensées.

A. FALLIÈRES.

ARRÊTÉ

RELATIF A LA PRÉSIDENCE DES SESSIONS D'EXAMEN DANS LES ÉCOLES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

(Du 31 décembre)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 29 de la loi du 19 ventôse an XI;

Vu l'article 19 du règlement d'administration publique du 22 août 1854;

Vu l'article 1er du règlement du 23 décembre 1854;

Vu l'article 37, paragraphe 2, de l'arrêté du gouvernement en date du 20 prairial an XI ;

Vu le règlement du 31 janvier 1874, et notamment l'article 1er, paragraphe dernier, et l'article 3;

Vu le règlement du 22 juillet 1878 déterminant les circonscriptions des Facultés et Écoles de médecine et de pharmacie;

Vu le décret du 1er août 1883 relatif aux conditions d'études pour le titre d'officier de santé;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les professeurs des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie et des écoles supérieures de pharmacie désignés pour présider les examens d'officiers de santé et de pharmaciens, de sages-femmes et d'herboristes de 2e classe dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, se rendront aux époques déterminées pour les sessions dans chacune desdites écoles, quel que soit le nombre des candidats inscrits pour les examens.

Les directeurs des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie ne peuvent en aucun cas présider ces examens.

ART. 2. — Les dispositions contraires au présent règlement, notamment les articles 1, paragraphe dernier, et 3 du règlement du 31 janvier 1874, sont et demeurent abrogées.

A. FALLIÈRES.

BIBLIOGRAPHIE

La Pédagogie révolutionnaire, par M. Georges Dumesnil, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de philosophie. In-12, 255 pages. — *L'École nouvelle,* par M. Paul Beurdeley, avocat à la cour de Paris, adjoint au maire du VIIIe arrondissement. In-12, 166 p. — (*Bibliothèque pédagogique.* Paris, chez Delagrave.)

Depuis plusieurs années, la librairie Delagrave édite une série de traités et d'ouvrages de pédagogie qui s'est enrichie ces derniers temps de deux excellents petits livres que nous sommes heureux de signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue.*

On nous permettra d'en parler en même temps, car ils se complètent mutuellement. L'un nous remet sous les yeux ces puissantes ébauches de l'éducation moderne tracées de main de maître par les hommes de la Révolution; l'autre nous expose le bilan des progrès réalisés à l'heure actuelle. Il est vrai que le cadre de M. Beurdeley, moins vaste que celui de M. Dumesnil, n'embrasse que les réformes accomplies dans l'enseignement primaire. Aussi bien est-ce jusqu'ici la partie la plus achevée du vaste programme d'éducation nationale dont la Révolution a laissé l'exécution à la charge de ses héritiers. Après une esquisse rapide mais très intéressante des vicissitudes par lesquelles a passé l'instruction publique depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours, M. Beurdeley s'applique à nous faire connaître dans ses détails l'organisation actuelle de l'école et des institutions scolaires, telles que les caisses des écoles, caisses d'épargne, musées, bibliothèques, cours d'adultes. Il nous fournit également des renseignements précis sur l'enseignement professionnel, les sociétés de gymnastique, l'instruction militaire, et termine par un excellent chapitre sur l'esprit nouveau dans l'école, dans lequel il rattache l'éducation moderne à la tradition des grands pédagogues français. Ce petit livre n'est pas seulement un exposé de ce qui existe ; il est plein de suggestions heureuses et d'indications pratiques sur ce qui reste à faire pour mener à bonne fin cette œuvre qui a besoin, pour porter des fruits, non seulement des largesses de l'État, mais plus encore à l'heure présente du bon vouloir de tous et du concours actif des amis de l'instruction populaire.

Lakanal voulait organiser des « fêtes des animaux compagnons de l'homme ». Le projet nous semble bizarre et cependant nous avons aujourd'hui les « comices agricoles ». Les idées, avant de s'être condensées en faits, ressemblent aux nuages qui aussi longtemps qu'ils flottent dans l'air revêtent les formes les plus fantastiques; et ce sont ces fantômes qui fécondent la terre. Telle est la réflexion que nous suggère la lecture de l'intéressant ouvrage de M. G. Dumesnil sur la *Pédagogie révolutionnaire ;* et c'est, nous semble-t-il, la même pensée qui a inspiré à l'auteur sa conclusion : « Plus nous nous éloignons de l'époque de la Révolution, dit-il, plus nous relevons de ses principes et plus nous en vivons. Tout le bien qui se fait aujourd'hui dans l'enseignement ne se fait guère que par elle et d'après elle; tout le bien qui se fera nous viendra d'elle... »

On a longtemps méconnu l'œuvre accomplie par la Révolution dans le domaine des études. On a mis beaucoup d'érudition à démontrer que le « vandalisme révolutionnaire » avait replongé la France dans les ténèbres en détruisant un brillant ensemble d'écoles, d'académies, de Facultés. La réplique a été non moins érudite ; mais c'est à un autre point de vue que M. Dumesnil aborde le problème. « Il ne me déplaît pas, nous dit-il, d'apprendre que la vieille France avait fait un effort considérable pour se donner une vaste organisation d'enseignement. La question est de savoir si, au moment qui nous occupe, tous ces établissements répondaient aux besoins de la société française, s'ils rendaient des services ou s'ils représentaient plutôt des *desiderata*... » Pour répondre à cette question, l'auteur ne se borne pas à passer rapidement en revue l'état des divers degrés d'enseignement avant 1789 ; car l'insuffisance des moyens d'instruction à cette époque expliquerait bien une réforme, non la destruction systématique qu'on reproche à la Convention ; il s'efforce plutôt de démontrer que la pédagogie de l'ancienne France était en rapport avec les institutions du pays, mais en contradiction avec les aspirations nouvelles. Suit une série de thèses dont quelques-unes ont peut-être l'inconvénient d'empiéter sur le domaine de la théologie, mais qui sont soutenues avec beaucoup de science et de vigueur. Il nous suffira d'en énumérer quelques-unes pour faire connaître le point de vue de l'auteur : « La Révolution, apportant le principe nouveau de la liberté, devait révolutionner la pédagogie fondée sur l'ancien principe d'autorité. — Le principe social de la liberté individuelle implique le bonheur comme fin et la science comme moyen. — Le principe du bonheur individuel implique, comme complément et comme correctif, l'amour de l'humanité et de la patrie avec l'histoire comme initiation. — Une pédagogie cléricale ne peut enseigner franchement ni l'histoire ni la science ; — elle est inconciliable avec la constitution d'un État qui s'appuie sur la liberté individuelle et ne donne que des liens naturels à la société humaine. — Donc : le renouvellement radical de l'instruction publique s'imposait à la Révolution d'une manière inéluctable. »

Ce renouvellement se préparait depuis longtemps, comme le prouvent les nombreux ouvrages ou opuscules pédagogiques qui se répandent, à la fin du XVIIIe siècle, après l'apparition de l'*Émile* de Rousseau. Enfin ces tendances pédagogiques s'accusent explicitement pendant la période révolutionnaire, avec les projets de Mirabeau, Talleyrand-Périgord, Condorcet, Romme, Lakanal, etc. Ici commence la partie du livre la plus importante, mais qui se prête le moins bien à l'analyse. Ce sont des extraits très complets des discours et rapports des orateurs que nous venons de nommer, reliés entre eux par des notices historiques bien faites, et qui permettent aux lecteurs de se former d'après les documents une notion exacte des principes de la « pédagogie révolutionnaire », en même temps qu'ils représentent un recueil de pièces historiques très utile à consulter.

F. d'A.

Le Gérant : **G. MASSON.**

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. —15667.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES COURS DES FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

COURS D'ARCHÉOLOGIE

LEÇON D'OUVERTURE

12 JANVIER 1884

MESSIEURS,

Les hautes fonctions qui ont été confiées à M. Perrot l'empêchent de reprendre sa place dans la chaire qu'il occupait avec toute l'autorité de sa science et de sa parole, et où il avait conquis vos sympathies et retenu votre attention. Appelé à continuer devant vous son enseignement, je tiens tout d'abord à remercier publiquement mon ancien maître, dont le choix, dicté par une bienveillance qui ne s'est jamais démentie, m'a désigné à cet honneur; je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude envers la Faculté qui, par ses suffrages, m'a cordialement ouvert ses rangs. Mais si je sens tout le prix de la faveur qui en est faite, j'en mesure aussi le danger. Bien qu'elle soit une des plus récentes, cette chaire a déjà un passé que je ne puis me rappeler sans appréhension. C'est dans les leçons professées devant vous que M. Perrot a tracé les premières lignes de l'œuvre considérable à laquelle il a voué ses forces et son talent; c'est ici même qu'il vous exposait l'histoire lointaine des origines de l'art grec, vous associant ainsi à des recherches dont vous avez eu les premiers résultats, mais qui, sous leur forme définitive, ont bien vite porté au loin, à l'étranger comme en France, le renom de la chaire d'archéologie

de la Sorbonne. Ces souvenirs sont bien faits pour augmenter ma confusion, et vous ne verrez pas dans cet aveu une simple précaution oratoire; vous avez encore trop présent à l'esprit l'enseignement magistral du professeur, pour que le suppléant n'ait pas à redouter la fidélité de votre mémoire. Ce qui m'encourage toutefois, c'est l'accueil fait au nouveau venu par la Faculté, et la confiance indulgente qu'elle lui a témoignée ; c'est aussi la pensée que vous savez apprécier tous les efforts sincères.

Le caractère de l'enseignement auquel ce cours est consacré a été trop nettement accusé par M. Perrot pour que j'aie lieu de vous le rappeler. Vous en avez jugé par vous-mêmes, en voyant revivre devant vous ces civilisations orientales, qui ont précédé et favorisé le magnifique développement des arts de la Grèce. C'est vers la Grèce que vous guidait la parole du professeur; l'étude des monuments de l'Égypte, de l'Assyrie, de l'Asie Mineure, marquait, dans sa pensée, les étapes de la route qui devait aboutir au pied de l'Acropole d'Athènes. En prenant cette année pour sujet l'histoire des études archéologiques, peut-être vous semblé-je m'écarter du but, et vous retenir dans une sorte de critique rétrospective, au lieu d'entrer avec vous dans le vif de la question. Aussi dois-je d'abord vous expliquer, j'allais dire justifier, le choix de mon programme.

Si l'histoire des pays orientaux est une des plus récentes conquêtes de la science, il n'en est pas de même de l'antiquité grecque et romaine. Tandis que l'Assyrie était encore, dans la première moitié de ce siècle, une terre inconnue, les monuments de la Grèce et de Rome ont fourni matière aux recherches de plusieurs générations d'érudits. Dès que l'esprit moderne a eu la curiosité de remonter le cours des temps, il a essayé d'interpréter ces restes d'une civilisation qui le touchait de si près; il a ressenti le charme de ses œuvres d'art. Des efforts réitérés pour les comprendre, des tâtonnements, des erreurs de cette longue période d'initiation est née la science archéologique : c'est sur ce terrain de l'antiquité classique que s'est formée la méthode, instrument de la critique contemporaine. Or, comment a-t-on été conduit à faire de l'étude des monuments figurés une province de la science? Comment a-t-on compris que les œuvres de l'art antique ne sont pas seulement des objets de curiosité, capables de flatter le goût des amateurs et des dilettantes, comme l'étaient les collectionneurs du XVIe siècle, mais qu'elles peuvent nous révéler tout un ensemble d'idées, de croyances, et de sentiments qui sont le fond même de l'âme de ces peuples disparus? Comment enfin la

conception de l'archéologie, d'abord limitée à l'histoire de l'art, s'est-elle élargie, au point qu'elle étudie aujourd'hui tous les monuments où l'activité humaine a imprimé sa trace? La meilleure manière de répondre à ces questions, c'est de vous montrer à l'œuvre les savants et les artistes qu'on peut appeler les précurseurs de la science moderne.

Voici un autre point de vue dont l'intérêt ne vous échappera pas. L'archéologie ne comporte pas seulement une méthode, des idées, des théories : elle exige un matériel, qui est pour l'archéologue ce que sont pour le philologue les manuscrits des auteurs classiques. Ces monuments eux-mêmes ont leur histoire dans les temps modernes : ce n'est que peu à peu qu'ils sont revenus à la lumière. Dans la première moitié du xve siècle, Poggio ne comptait à Rome que six statues, dont une de bronze : vous savez quelles nombreuses compagnes elles y ont aujourd'hui. C'est grâce à des trouvailles heureuses, à des fouilles d'abord mal conduites, ensuite plus méthodiques, que se sont formées les grandes collections, comme les musées du Vatican, celui du Capitole, celui de Naples, où il importe de savoir s'orienter avant d'aborder l'étude de l'art grec. La formation et l'accroissement des collections publiques et privées, les fouilles, les voyages d'exploration, ont exercé une influence trop puissante sur les progrès des études pour qu'il soit permis de n'en pas parler. L'histoire des découvertes est intimement liée à celle de la méthode, et il n'en est pas de plus variée et de plus attachante. Vous montrer quel esprit a présidé à la formation des premiers musées d'antiques, aux premières fouilles, aux premières recherches dans l'Orient grec, c'est là un sujet que vous jugerez sans doute digne de votre intérêt.

Aujourd'hui, je voudrais seulement vous en donner une idée sommaire, et jeter un coup d'œil rapide sur le chemin que nous devons parcourir ensemble à petites journées.

I

Je n'ai pas à rappeler ici au milieu de quelles crises disparaît le monde ancien. Si le triomphe de la religion nouvelle a été moins funeste qu'on ne le croit généralement aux œuvres d'art de l'antiquité, en revanche, les ravages des Barbares, l'indifférence croissante pour un passé qu'on ne comprenait plus, ont été les principales causes de la ruine des monuments antiques.

En Orient comme en Italie, la destruction se poursuit graduellement, plus soutenue et plus active dans les villes qui ne cessent pas d'être habitées. A Rome, en particulier, ce qui a échappé au pillage des Goths n'échappe pas aux Romains eux-mêmes. La ville du moyen âge vit aux dépens de la ville antique : statues et bas-reliefs sont débités pour servir à la construction des maisons; les édifices sont exploités comme des carrières; les temples sont dépecés, et leurs débris s'en vont pièce par pièce dans les fours à chaux qui fonctionnent sur le Forum (1). On ne comprend que trop la plainte mélancolique de Pétrarque, écrivant : « Nulle part on ne reconnaît moins Rome que dans Rome même (2)! »

Pendant toute la période qui précède la première Renaissance, l'idée qu'on se forme de l'antiquité est juste à la hauteur du respect témoigné aux monuments. Les édifices encore debout, comme le Panthéon d'Agrippa et le Colisée, les rares statues épargnées, comme celle de Marc-Aurèle, sont l'objet d'interprétations étranges, qui témoignent de la prodigieuse ignorance où vit la Rome du moyen âge. Ces légendes, auxquelles travaillent plusieurs générations, forment le fond des commentaires historiques insérés dans les *Mirabilia*, dans la *Graphia aurea*, dans ces compilations dont la vogue se soutient jusqu'au XVe siècle, et qui servent de guide aux pieux pèlerins attirés vers la capitale du monde chrétien. Dans ces récits fantastiques, le passé a perdu son caractère de réalité : aux réminiscences lointaines de l'histoire romaine se mêlent des fictions naïves, nées dans des imaginations que dominent des idées toutes chrétiennes. Avec les grands noms de l'antiquité qui ont survécu à l'oubli, on bâtit de véritables romans : Trajan, Phidias, Praxitèle en sont les héros. Est-il besoin de vous rappeler l'explication que suggéraient les deux colosses du Monte-Cavallo, et que nous retrouvons, sous une forme abrégée, dans la traduction française des *Mirabilia*, faite sous Charles VIII? « Les chevaulx et hommes nuz dénotent que, au temps de l'empereur Tyberii furent deux jeunes philosophes, c'est assavoir Praxiteles et Phitias... Et qu'ilz sont nuz auprès des chevaulx dénote que les bras haulx et estendus et les doys reployez racontoient les choses advenir, et ainsi comme ilz sont nuz, ainsi la science de ce monde en leurs entendemens estoit nue et ouverte. » Par cet exemple, vous pouvez juger du reste. Le sentiment qui domine, c'est une sorte d'étonnement causé par les

(1) Voir les articles de M. Geffroy sur l'*Histoire monumentale de Rome*, *Revue des Deux Mondes*, t. XXXV, 1879.

(2) *Epist. fam.*, VI, ep. 2.

vagues souvenirs de la grandeur romaine qui flottent encore dans la conscience populaire; les étrangers qui visitaient Rome ont dû, sans doute, en être plus frappés que les Romains eux-mêmes, et c'est à bon droit qu'on a pu leur attribuer une certaine part de collaboration dans les légendes des *Mirabilia*. Il nous faut quelque effort pour comprendre cet état d'esprit; mais que l'on quitte l'Europe, que l'on voyage dans les îles de l'archipel grec ou dans les montagnes de l'Asie Mineure : on aura chance de recueillir de la bouche des paysans grecs, dans les causeries de la veillée, quelque beau récit dont un monument antique fait les frais, et qui ne serait pas indigne de trouver place à côté de ceux des *Mirabilia*.

Lorsqu'une curiosité plus intelligente commence à s'éveiller, au XIVe siècle, ce sont pourtant les légendes populaires qui constituent les premières données archéologiques dont dispose l'esprit moderne. Joignez-y encore les renseignements topographiques fournis par les *Régionnaires*, versions souvent altérées d'un document rédigé peut-être au temps de Constantin : voilà les sources d'information auxquelles sont réduits Pétrarque et Dante, ces admirateurs passionnés de la littérature antique. Aussi n'accordent-ils aux monuments qu'une attention distraite, faute d'en comprendre le sens. Dante semble à peine avoir regardé les antiquités de Vérone, et Pétrarque ne ressent qu'une émotion poétique en présence des ruines de Rome : « et le monde tremble, quand il se souvient du temps qui n'est plus (1) ». Le premier, Cola Rienzi a l'idée d'interroger les débris de ce passé, dont la grandeur exalte son imagination ardente, et lui suggère le rêve romanesque d'une restauration de la Rome républicaine (2). Mais si Rienzi peut, à la rigueur, être appelé le premier archéologue, faut-il ajouter qu'il est encore bien de son temps? C'est une singulière leçon d'épigraphie latine que celle qu'il donne au peuple, en commentant devant lui la *lex regia*, pour rappeler aux Romains la puissance de leurs ancêtres; et lorsqu'un de ses contemporains dit naïvement qu'il excellait à interpréter les monuments figurés, « *queste figure justamente interpretava* », il est permis de croire que la fantaisie tenait une large place dans l'exégèse archéologique du tribun romain. Chez lui, le politique

(1) E trema l'mondo quando si rimembra
Del tempo andato. (Canz. II.)

(2) Sur Rienzi et l'archéologie au XIVe siècle, voir le discours de M. de Rossi, *Sull'archeologia nel secolo decimo quarto : Bullettino dell'Instituto di Corrispondenza archeologica*, 1871; pp. 1-17.

faisait tort à l'archéologue. J'en veux seulement pour preuve l'étrange liberté dont Rienzi usa avec l'une des statues antiques pour lesquelles il professait un goût si vif. Pendant les fêtes qu'il donna au peuple en prenant les insignes de la chevalerie, il fit couler à flots l'eau et le vin des narines du cheval de bronze qui supporte encore aujourd'hui la statue de Marc-Aurèle au Capitole. « *Vitiosa buffonia* » dit un historien italien anonyme; curieuse manière, tout au moins, de rendre l'archéologie populaire.

Au XIVe siècle, on chercherait en vain la trace d'une curiosité scientifique, hormis chez quelques rares esprits; et pour ceux-là mêmes qui se sentent sollicités par le besoin de comprendre les restes du passé, l'idée d'une méthode d'investigation n'existe pas encore. L'heure n'est pas venue où il sera possible de coordonner les faits, de chercher dans les monuments des témoignages aussi réels, aussi intelligibles que peuvent l'être ceux des textes écrits. Une telle préoccupation n'apparaît que plus tard, et il n'est pas surprenant que de toutes les sciences dont l'étude de l'antiquité est l'objet, l'archéologie soit la plus récente. La raison en est simple. Pour comprendre le sens d'une scène figurée, pour interpréter un bas-relief ou une statue, il faut être familier avec la littérature ancienne; il faut souvent, alors que les textes sont peu explicites, tirer des monuments eux-mêmes ce qu'ils renferment, par un lent travail de rapprochement, et de patientes recherches. L'intelligence des monuments figurés n'est pas une sorte de divination; ou plutôt la divination n'intervient, chez les esprits les mieux doués, que pour récompenser l'effort, et l'application d'une méthode sévère qui sait choisir, comparer, contrôler les témoignages; elle suppose un sens historique longuement exercé, et qui ne pouvait s'éveiller encore lorsque apparaissaient les premières lueurs de la Renaissance.

Avec Rienzi et ses contemporains commence pourtant le mouvement moderne. Grâce à eux, l'indifférence et la grossière ignorance des siècles précédents font place à une curiosité plus éclairée. Les plaintes contre la destruction de Rome se font entendre plus fréquentes et plus énergiques, et Poggio exprime bien le sentiment de tous les esprits lettrés de son temps, dans les pages où il déplore la ruine de la ville antique : « Et cette cité s'étend aujourd'hui devant nous, dépouillée de toute parure, comme un cadavre gigantesque, déjà corrompu et rongé de toutes parts, cette cité, patrie de tant d'hommes et d'empereurs célèbres, nourrice de tant de généraux et de princes, mère de tant de vertus, de sciences, d'arts... » On s'empresse à recueillir ce qui a échappé à la des-

truction : statues, médailles, pierres gravées, bronzes, sont l'objet de recherches passionnées. On voit se former les grandes collections, et dès 1457, le cardinal Pierre Barbo, le futur Paul II, réunit au palais de Saint-Marc (aujourd'hui le palais de Venise) le plus riche musée qui eût encore été constitué dans toute l'Italie, depuis la chute de l'Empire romain. J'ai à peine besoin de vous rappeler avec quelle ardeur les amateurs florentins disputent les antiques aux grands seigneurs de Rome, et font rechercher des marbres grecs jusque dans l'île de Chio. A Florence, où le mouvement de rénovation se dessine avec une grande force, banquiers, artistes, hommes de lettres rivalisent de zèle pour former des cabinets d'antiques qui seront bientôt absorbés par les fastueuses collections des Médicis. Je ne voudrais pas vous entraîner sur un terrain où je me sens trop étranger, et essayer de vous montrer les artistes florentins, les Brunellesco, les Donatello, étudiant avec passion les modèles classiques, s'en inspirant, quelquefois même comme Ghiberti prenant la plume pour tenter d'exprimer et de justifier en érudits l'admiration qu'ils ressentaient en artistes (1). Toutefois, pendant cette période si féconde, l'interprétation des monuments antiques reste bien au-dessous de l'enthousiasme qu'ils inspirent. On est ravi de ces marbres, qui après des siècles de barbarie, viennent révéler un sentiment plus pur de la forme, mais on se préoccupe peu d'y chercher l'expression des idées et des sentiments dont l'antiquité a vécu. Les hommes de la première Renaissance sont avant tout des artistes. Essayez d'imaginer quelle impression aurait produite sur eux un de ces bas-reliefs archaïques, d'un style rude et gauche, comme vous pouvez en voir, reproduits par le moulage, sur les parois de cette salle, et qui offrent pour nous cet intérêt, de nous faire saisir sur le vif les premiers efforts du génie grec pour traduire ses pensées par la plastique. De telles œuvres auraient provoqué l'étonnement, peut-être le dédain; l'érudit Poggio aurait sans doute hésité à les admettre parmi les marbres qu'il réunissait avec amour dans sa villa florentine.

En 1478, Pomponius Laetus fonde l'Académie des *Antiquarii* au Quirinal. Le nom même d'antiquaire était à lui seul une nouveauté. Vous savez quel abus on en a fait depuis, et comment ce mot éveille trop souvent l'idée d'une manie qui n'est pas exempte d'un certain ridicule. Il n'est cependant pas de terme plus juste

(1) Voir le livre de M. E. Müntz, *Les Précurseurs de la Renaissance*. Paris, 1882, Librairie de l'Art.

pour désigner les savants qui, à partir du XVIe siècle, jusqu'au milieu du XVIIIe, vont faire de l'antiquité figurée l'objet de leurs études. C'est en effet une période nouvelle qui s'ouvre. En même temps que les humanistes accomplissent sur les textes cet immense travail qui aboutit à la publication des grands recueils, comme celui de Gronovius, on s'avise que les monuments peuvent fournir un utile commentaire de la littérature classique. Les recherches portent surtout sur la topographie de Rome, que Flavio Biondo avait abordée déjà dans sa *Roma Instaurata*, et qui, grâce aux travaux d'Andrea Fulvio, commence à être connue avec plus de précision. Les principales villes d'Italie deviennent l'objet d'études analogues : bien plus, le champ des investigations s'étend. Le Français Pierre Gilles écrit un livre sur la topographie de Constantinople, et un autre voyageur français, Pierre Belon, pousse des pointes hardies en Grèce et en Asie Mineure, notant au passage ce qu'il appelle ingénument « les singularités et choses mémorables ».

Un autre caractère des études d'antiquité au XVIe siècle, c'est que l'iconographie, ou la description des monuments qui sont des portraits, y occupe une place importante. Un peu délaissée de nos jours, en France du moins, malgré les beaux travaux de Visconti, cette branche de l'archéologie est alors cultivée avec la même ardeur que l'on met à réunir des collections de monnaies et de médailles. On trouve un singulier intérêt à rechercher sur une monnaie, dans un buste de marbre, l'image d'un Grec ou d'un Romain célèbre, d'un écrivain, d'un poète, d'un empereur, d'un membre de la famille impériale; on veut lire l'histoire en ajoutant aux récits de Tite-Live ou de Tacite une sorte de commentaire illustré. Dès 1517, Andrea Fulvio publie ses *Illustrium imagines*, et un connaisseur fort éclairé pour le temps, Fulvio Orsini, forme une galerie célèbre de bustes antiques. Faut-il ajouter que le désir de baptiser à tout prix les marbres réunis dans les collections, conduit parfois les savants à d'étranges erreurs, qui ont régné tyranniquement jusqu'à nos jours? Tel buste, qui a passé longtemps pour celui de Sénèque, et qui n'a aucun droit à cet honneur, a joui pendant trois siècles d'une réputation usurpée, sur la foi d'un érudit de la Renaissance; on ne compte pas les faux Césars et les Germanicus apocryphes dont une imagination complaisante avait peuplé les musées d'Italie. Ce vice de méthode trouve son excuse dans l'enthousiasme qui animait ces admirateurs passionnés de l'antiquité; mais que dire de la naïveté de cet autre érudit, Guillaume Rouille, qui dans son

Promptuarium Iconum fait entrer les images d'Adam et de Noé?

Il serait facile, Messieurs, de multiplier les exemples : j'aime mieux insister sur les causes générales qui donnent naissance à de telles erreurs d'interprétation. Les laborieux antiquaires du XVIe et du XVIIe siècle sont dominés par une idée fausse : dans leur pensée, les monuments figurés ne sont que le commentaire des textes écrits; il semble que les marbres, les gemmes et les monnaies doivent venir juste à point pour éclairer tel ou tel passage d'un écrivain ancien. Encore si à cette conception étroite de l'archéologie on avait joint un certain esprit de critique, et si l'on s'était appliqué à bien choisir les exemples. Mais non : les différentes périodes de l'antiquité étaient mal connues, mal comprises, ou plutôt on plaçait en quelque sorte sur un même plan toutes les phases de ce développement de la vie antique, qui s'étend des civilisations primitives de la Grèce aux derniers jours de l'Empire romain. C'est aujourd'hui, fort heureusement, une vérité banale que les Grecs du VIe siècle ressemblent fort peu, au point de vue des mœurs, des croyances et des habitudes de vie, à des contemporains des Ptolémées et des Séleucides; personne ne s'avisera, par exemple, de restituer le palais d'Alkinoos, décrit dans l'Odyssée, en y plaçant des peintures pompéiennes ou des fresques du Palatin. Nous savons trop bien que l'antiquité n'a pas échappé à la loi du mouvement, et ce n'est pas le moindre attrait de l'archéologie de nous montrer, par des témoignages irrécusables, à quel point les monuments reflètent les changements profonds survenus dans les mœurs et dans les idées. Et pourtant, Messieurs, ce sens historique qui seul peut rendre la vie à des civilisations mortes, a mis des siècles à s'éveiller, tant l'esprit humain a de peine à sortir de lui-même, à secouer le joug des habitudes prises, et à s'élever à la conception de sentiments qui lui sont devenus étrangers.

Nulle part la conception erronée qui a si longtemps retardé les progrès de l'archéologie classique ne se montre avec plus de force que dans l'œuvre, considérable pour l'époque, du savant bénédictin français dom Bernard de Montfaucon. L'*Antiquité expliquée et représentée en figures,* publiée de 1719 à 1724, eut un succès prodigieux : ce volumineux recueil répondait à merveille aux goûts et aux besoins des lettrés; ils y trouvaient tout ce qu'on demandait alors aux monuments : un commentaire des textes. Montfaucon lui-même explique dans sa préface qu'il n'a pas eu d'autre objet. « Rien de plus important pour l'intelligence de l'histoire que de connaître la forme d'un grand nombre de choses

qui entrent dans la suite de la narration ; des armes, par exemple, quand il s'agit de guerre, des campements, des machines à prendre les places, des différentes espèces de piques, épées, boucliers, et autres armes, tant offensives que défensives... Il en est de même de tous les autres termes qui regardent les divinités, les sacrifices, les temples et les instruments qui y étaient en usage ; les appartements des maisons, les meubles, les habits tant des hommes que des femmes, et généralement toutes les choses dont les noms seuls ne sauraient tracer une image parfaite. » Ce programme, Montfaucon était mal placé pour le réaliser. Écrivant loin des monuments, n'ayant souvent à sa disposition que des gravures infidèles, il puisait à toutes les sources, sans pouvoir en contrôler la valeur. De là de graves méprises, comme celle qui lui fait prendre pour une antique le *Sommeil* en marbre noir de la villa Borghèse, lequel est en réalité de l'Algarde. Le trouvant gravé sur une estampe où figurent également deux grands vases de marbre, œuvre de Silvio de Velletri, il n'hésite pas à les rapporter à la statue et à déclarer qu'ils devaient être remplis d'une liqueur soporifique.

Les travaux de Montfaucon, de Spence, le *Thesaurus Brandeburgensis* de Beger nous donnent une idée fidèle de la méthode appliquée à l'interprétation des antiques pendant le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. L'archéologie suit longtemps cette voie, et ainsi s'explique la lenteur des progrès accomplis pendant cette période pourtant si laborieuse. Il ne faudrait pourtant pas être injuste pour les antiquaires ; ils ont rendu possible une nouvelle évolution de la science ; ils ont accumulé des faits, réuni des documents, et l'essai de synthèse qu'ils ont entrepris n'a pas été inutile. Je parle surtout ici des érudits proprement dits ; à côté d'eux il faut faire une place à tous ceux qui, guidés par un dilettantisme souvent très éclairé, font des monuments antiques l'objet de leurs recherches. Parmi ces collectionneurs, il en est qui sont plus que de simples curieux. Tel est le spirituel comte de Caylus, esprit aventureux et original, qui débute comme un amateur, et finit comme un érudit. L'ancien officier, devenu membre de l'Académie des inscriptions, est un des premiers qui soupçonne l'intérêt de ce qu'on pourrait appeler la *microtechnie*, si le mot n'avait une allure aussi pédantesque ; il recueille avec passion tous ces menus objets d'industrie, vases, terres cuites, figurines de bronze qui abondent aujourd'hui dans nos musées, et qui nous donnent sur la vie antique de si précieux renseignements. Avec une verve ironique, il manifeste tout son dédain pour les « mor-

ceaux d'apparat », pour « ces froids Apollons et ces belles prétendues Vénus » qui excitaient chez les archéologues du XVIIIe siècle une admiration parfois un peu factice et peu justifiée. Son goût le porte au contraire vers ce qu'il appelle « ces guenilles d'agate, de pierre, de bronze, de terre ou de vitre, qui peuvent servir en quoi que ce soit à retrouver un usage ou le passage d'un auteur ». Les fouilles d'Herculanum, qui commencent à être poussées plus activement vers 1750, éveillent en lui une vive curiosité, et même, il faut bien le dire, un autre sentiment moins désintéressé. Caylus avait un cabinet et vous n'ignorez pas de quelles convoitises sont capables les collectionneurs, je parle de ceux d'autrefois. « Guettons toujours Naples, écrit-il à Paciaudi. Imitons le chat, qui, sans rien dire et sans faire des mouvements, guette la souris des heures entières, et la prend. Nous avons la patience, et peut-être l'argent. » Hâtons-nous d'ajouter que Caylus en fut pour ses projets.

Je viens de vous rappeler, Messieurs, les fouilles d'Herculanum : vous savez quelles richesses elles ont fait affluer au musée de Naples. Mais avant même que les premiers coups de pioche eussent été donnés, à Résina, avant que les bronzes de la *villa dei papiri* fussent sortis du sol, d'autres trouvailles avaient singulièrement accru le nombre des monuments antiques. Si la théorie de la science ne faisait que de lents progrès, ce n'était pas faute que le champ d'études se fût agrandi. Je n'ai pas à vous faire aujourd'hui l'historique des grandes collections; j'aurai à vous en parler plus longuement, à vous dire comment les musées s'étaient formés dans toute l'Italie, grâce à une sorte d'émulation entretenue par le patriotisme local. Le goût pour les monuments antiques ne se limitait pas à l'Italie; il était devenu général. Dès 1629, Rubens, appelé en Angleterre par une mission diplomatique, était étonné de la richesse des collections anglaises. C'est le moment où lord Arundel recherche les marbres grecs avec tant d'ardeur, qu'un contemporain ne parle rien moins que du « transport en Angleterre de la Grèce antique ». Ce programme avait reçu un commencement d'exécution : des vaisseaux chargés de statues enlevées à Délos et à Paros, faisaient voile vers l'Angleterre, lorsqu'ils coulèrent à fond dans un naufrage avec leur précieuse cargaison. Vous reconnaissez là l'esprit d'entreprise qui n'a jamais fait défaut à nos voisins. La France, cependant, ne reste pas en arrière : personne n'ignore que l'ambassade du marquis de Nointel à Constantinople, en 1670, a tous les caractères d'un voyage scientifique. La Grèce, vous le voyez,

n'est déjà plus une terre inconnue : la France y entretient des missionnaires qui sont quelquefois des lettrés comme le Père Babin; Carrey y accompagne Nointel, le crayon à la main; le médecin lyonnais Spon, et l'anglais Wheler, visitent Athènes, non pas en simples curieux, mais en érudits. De tels voyages, semble-t-il, auraient dû être plus féconds pour l'intelligence de l'art antique, que les recherches les plus actives dans les bibliothèques, et même dans les musées. Mais voyageurs et artistes étaient mal préparés à comprendre et à sentir le charme et la puissance des œuvres grecques.

Si l'on jette un rapide coup d'œil sur l'état des études archéologiques au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire au moment où elles vont faire un progrès décisif, on se rend facilement compte des éléments qui font encore défaut. Les matériaux sont réunis et groupés; on a tiré des textes tout ce qu'ils renferment, et même souvent beaucoup plus ; mais toute cette masse de connaissances est encore confuse; elle n'est pas dominée par une idée maîtresse, qui assigne sa place à chaque fait, et qui introduise dans l'ensemble l'ordre et la lumière. Étudier l'art dans son développement organique, comme un être vivant, qui traverse les phases de la croissance, de la maturité et de la vieillesse, personne n'y songe. Emprunter, au contraire, aux monuments des commentaires historiques, en forcer le sens, pour éclairer un passage d'un auteur, voilà la principale préoccupation des antiquaires. Il faut qu'un sentiment passionné vienne animer cette froide érudition, et qu'un savant, épris comme un artiste de la beauté plastique, vienne enfin tracer les lois de l'histoire de l'art. Ce sera l'œuvre de Winckelmann.

II

Messieurs, l'Allemagne savante célèbre, tous les ans, le 9 décembre, la date de la naissance de Winckelmann; elle place sous le patronage de son nom des dissertations, des mémoires académiques; dans certaines Universités, on ouvre au public, ce jour-là, les portes des galeries de moulage et les visiteurs ne font pas défaut. Ces hommages ne s'adressent pas seulement à l'un des grands érudits de l'Allemagne, mais à l'initiateur de la science moderne, au fondateur d'une méthode.

Peu de vocations ont été aussi énergiquement accusées que celle de Winckelmann. Il fallait que l'humble enfant de la petite

ville prussienne de Stendal, le fils du pauvre cordonnier brandebourgeois, ressentît avec une force singulière l'attrait de l'antiquité pour triompher de tous les obstacles que lui créaient la pauvreté, l'ignorance d'un milieu peu cultivé et le manque de livres. Devenu étudiant à Berlin, il se sent tourmenté par un besoin de voyage, par une soif d'apprendre et de voir du nouveau qui lui valent de la part de ses maîtres la note suivante : « *homo vagus et inconstans* ». Que de misères à subir, jusqu'au moment où ses premiers écrits, publiés à Dresde, le font enfin sortir de son obscurité ; jusqu'au jour où le roi de Saxe, surpris de son goût déjà éclairé pour l'antiquité, déclare que « ce poisson doit aller dans ses vraies eaux », et lui donne, grâce à une modique pension, le moyen de réaliser son rêve : voir l'Italie ! Chez Winckelmann, la puissance de la vocation est venue à bout de tout. Je ne voudrais pas, Messieurs, abuser des parallèles chers à l'ancienne rhétorique ; mais quand on voit Winckelmann obéir ainsi à une sorte de pressentiment secret du rôle qu'il est appelé à jouer en Italie, ne songe-t-on pas à l'un de nos contemporains, — un Français, cette fois, — qu'un instinct aussi impérieux attirait, en dépit de tout, vers l'Égypte où il devait s'illustrer? Mais tandis que Mariette va exercer sur un champ de fouilles sa sagacité et sa patiente énergie, en mettant au jour le Sérapéum, Winckelmann n'ouvre pas en Italie une seule tranchée, et ne découvre pas un seul monument. C'est dans les musées, dans les collections, qu'il fait sa plus précieuse découverte, c'est-à-dire la trouvaille d'une idée de génie.

Je ne saurais en quelques mots vous montrer quelle prodigieuse activité remplit la nouvelle existence que lui fait la munificence, assez limitée d'ailleurs, du roi de Saxe. La vie de Winckelmann ne se sépare pas de ses œuvres, et j'aurai à en étudier avec vous toutes les périodes. Nous le verrons à Rome, au milieu de cette société cosmopolite d'artistes, de savants et d'amateurs qui lui fait dire : « Rome est la grande école pour tout le monde, et j'y suis, moi aussi, devenu un raffiné. » Nous le verrons, grâce à des amitiés puissantes, quitter le modeste logis qu'il occupait au *Monte-Pincio*, dans la question de la colonie étrangère, pour venir habiter le palais de la Chancellerie, en qualité de bibliothécaire, et, plus tard, en 1764, sa réputation grandissant toujours, recevoir le titre de *Préfet des antiquités de Rome*. Nous le suivrons dans ses voyages à Naples, où l'attirent les fouilles d'Herculanum, et où, trompant la surveillance jalouse de Paderni, il parvient à voir, presque par surprise, ces antiquités qu'on montrait

alors moins libéralement qu'aujourd'hui; elles lui suggèrent, dans ses Lettres à ses amis de Suisse et d'Allemagne, plus de réflexions justes que n'en contiennent les gros volumes publiés par l'étrange Académie des *Ercolanesi*. Enfin, Messieurs, j'essayerai de vous montrer le mouvement de cette pensée sans cesse en éveil, sans cesse en progrès, et de vous retracer l'histoire de cette vie si remplie, qui, commencée dans une ville obscure de la Vieille Marche de Brandebourg, va dramatiquement finir par un assassinat, dans une auberge de Trieste.

Ce n'est pas seulement un intérêt de curiosité qui recommande à notre attention l'étude de la vie de Winckelmann; il n'y a pas d'autre moyen d'assister à l'éclosion et au développement de l'idée qui trouve enfin son expression dans le livre de l'*Histoire de l'Art chez les anciens*, et qui devait assigner à l'archéologie son but et sa méthode. Quand Winckelmann arrive en Italie, nourri de l'étude des textes classiques, n'ayant encore entrevu de l'antiquité que les marbres peu nombreux réunis à Dresde, il éprouve le sentiment qu'un monde nouveau se révèle à lui. « Je croyais avoir tout étudié, écrit-il de Rome, et je vois maintenant que je ne savais rien. » L'Apollon du Belvédère, le torse mutilé de la statue d'Apollonios, conservé au Vatican, lui inspirent des descriptions pleines d'enthousiasme, j'allais dire des hymnes à la beauté antique, lyrisme dont on serait tenté de sourire, si l'on ne retrouvait dans ces pages toute la ferveur d'une admiration sincère. Mais Winckelmann n'en reste pas là : il se met à l'étude méthodique des monuments. Une collection de pierres gravées qu'il publie à Florence, celle du baron de Stosch, lui suggère l'idée alors tout à fait nouvelle que « la connaissance de l'art réside principalement dans la distinction que l'on sait faire entre les styles aussi bien des nations que des siècles, et dans le sentiment de la beauté ». Entré dans cette voie, il rompt résolument avec la critique étroite des antiquaires, répudie l'abus d'une érudition stérile, et va droit aux sources, c'est-à-dire aux monuments de la plastique. L'étude de ces marbres, qu'il poursuit avec ardeur soit dans les collections pontificales, soit dans la villa de son hôte et ami, le cardinal Albani, le conduit à entreprendre cette *Histoire de l'Art* qui fait faire aux études d'archéologie classique un pas décisif. « Une histoire de l'art, écrit-il dans sa préface, doit remonter jusqu'à ses origines, en suivre les progrès et les changements jusqu'à sa décadence et à sa fin. Elle doit faire connaître le style différent des peuples, des temps, et des artistes, en assigner les caractères, et les justifier, autant qu'il est possible

par des ouvrages qui existent encore. Car le reste n'est que conjecture. » Ce principe, aujourd'hui familier à tous les esprits, et pourtant méconnu pendant des siècles, allait devenir le point de départ des recherches qui se poursuivent encore de nos jours. Est-il besoin d'en faire ressortir toute l'importance ? Avec une admirable clairvoyance, Winckelmann avait compris que les formes plastiques à l'aide desquelles l'homme donne à sa pensée comme une réalité matérielle, sont soumises à des lois ; que ces formes ne sont pas partout conçues de la même manière, et que leur variété trouve sa raison d'être dans les causes les plus complexes, climats, habitudes sociales, influences extérieures de toute nature ; enfin, que chez un même peuple, elles s'épurent, se transforment et s'altèrent, suivant les changements qui atteignent la vie morale de ce peuple. De telles idées ne surprendront plus personne ; elles sont du domaine public. Mais reportez-vous au temps où elles faisaient leur apparition : c'était la vie, le mouvement qui entraient dans des études immobilisées pour ainsi dire par l'érudition des antiquaires, alors qu'elles ont pour objet ce qu'il y a de moins aride dans l'ordre de nos connaissances : l'histoire des idées et des sentiments.

En ouvrant aux études archéologiques une voie nouvelle, Winckelmann perfectionne aussi la méthode d'interprétation appliquée aux monuments. Avant lui, vous le savez, c'est dans l'histoire qu'on cherchait volontiers le commentaire des scènes figurées. Il montre au contraire, dans ses *Monumenti inediti* combien on est exposé à faire fausse route, en prêtant à l'art de la Grèce des préoccupations historiques. La vraie source d'inspiration où l'art grec a puisé, c'est tout cet ensemble de mythes, de légendes, auxquels les artistes se reportent sans cesse, aussi bien pour concevoir les figures d'un fronton ou d'une frise de temple que pour décorer des objets d'industrie, des vases, des bijoux, des miroirs.

Messieurs, une œuvre n'est jamais prématurée quand elle a été utile : en ce sens, l'*Histoire de l'Art chez les anciens* venait en son temps, et pour apprécier les services qu'elle a rendus, il faut se placer au point de vue des contemporains de Winckelmann. Il est cependant difficile de méconnaître les lacunes qu'elle présente, et qui sont imputables moins à l'auteur qu'à l'état de la science au moment où il écrivait. C'était une entreprise hardie que de faire entrer dans ce vaste tableau les arts de l'Orient, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Phénicie : c'était aussi se condamner à d'inévitables erreurs. Qui donc, au milieu du XVIIIe siècle, pou-

vait soupçonner les véritables caractères de l'art égyptien, dont on ne connaissait que de rares débris ou des contrefaçons romaines, exécutées au temps d'Hadrien? Quant à l'Assyrie, ses monuments dormaient encore sous les massifs de sable que les premières fouilles du consul français Botta ont ouverts il y a vingt ans. C'est d'hier seulement que date la révélation de l'art chaldéen, qui nous est apparu soudain, grâce aux statues trouvées par M. de Sarzec, avec ses qualités naïves et sa robuste énergie. Pour Winckelmann, l'art des pays orientaux était lettre close, et la plus prodigieuse divination ne pouvait suppléer à l'enseignement que les faits nous donnent aujourd'hui. Il n'était guère plus facile d'entrevoir quels rapports, quelles filiations de formes rattachent l'art grec à celui de l'Orient, et comment la Grèce a subi une loi nécessaire, en demandant aux civilisations plus anciennes des leçons qu'elle devait bien vite oublier, pour ne plus suivre que son propre instinct. Mais l'art grec lui-même, où Winckelmann croyait voir une création toute spontanée, sans origines et sans précédents, comment le connaissait-il? Beaucoup de médiocres statues romaines, en plus petit nombre des copies d'œuvres grecques, ou même des originaux, mais presque toujours des marbres ou des bronzes appartenant aux écoles les plus récentes, et ne remontant guère au delà de la période où l'art grec commence à viser au raffinement et à la recherche : voilà ce que lui offraient les musées et les collections de Rome. Le matériel dont il disposait était trop restreint pour qu'il songeât à établir une distinction entre l'art de la Grèce indépendante et cet art cosmopolite, qui, à dater de la conquête romaine, inonde de ses productions tout le monde ancien. Rechercher dans les œuvres de l'archaïsme grec les premiers efforts d'un génie original, qui se cherche encore; le voir atteindre la perfection avec la grande sculpture sévère du ve siècle; pousser la précision et la rigueur de l'analyse jusqu'à étudier, dans la Grèce même, les physionomies particulières des différentes écoles, aussi distinctes entre elles pour qui sait voir, que le sont les écoles italiennes de la Renaissance, c'était là une tâche que Winckelmann ne pouvait entreprendre. Pour lui l'art grec et l'art romain se confondent. Les monuments qu'il apprécie le plus nous laissent aujourd'hui beaucoup moins enthousiastes, et son esthétique ne rencontre plus de partisans. Chose curieuse : c'est cet admirateur de l'antique qui a contribué puissamment à faire régner les idées les moins exactes sur l'art grec. Si l'on a longtemps considéré comme la plus haute expression du génie hellénique des statues froidement correctes, ou animées d'un

mouvement laborieusement cherché, si l'on a méconnu tout ce qu'il y a de vie et de liberté dans la statuaire grecque, il faut bien reconnaître que les idées de Winckelmann, acceptées par tous, y ont été pour beaucoup.

« Je n'ai rien souhaité plus ardemment au monde que de voir Athènes », écrivait-il en 1760, et il avait formé tout un plan de voyage. On peut se demander ce qu'il aurait ressenti, lui qui avait déjà deviné la théorie des milieux, à la première apparition du sol et des montagnes de l'Attique. Il aurait peut-être laissé en Grèce une bonne part de ses théories et de ses erreurs : en voyant le Thésée et l'Ilissus du Parthénon, peut-être aurait-il désavoué ses descriptions de l'Apollon du Belvédère et de ce Laocoon trop admiré, sur lequel pèse aujourd'hui, depuis les récentes fouilles de Pergame, le plus grave des soupçons : celui de plagiat.

III

L'histoire de l'art, et en particulier de la sculpture, était pour Winckelmann l'objet capital, presque unique, de l'archéologie classique. C'est encore aujourd'hui un des sujets les plus capables de séduire notre curiosité ; il en est peu qui nous ménagent des jouissances plus délicates. Mais on restreindrait la portée des études archéologiques en les enfermant dans ces limites. Depuis que l'œuvre de Winckelmann a paru, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, la science de l'antiquité figurée a étendu son domaine, et a conquis le droit de prétendre à des ambitions plus vastes. On vous a donné, ici même, une définition de l'archéologie classique qui ne laisse place à aucun doute (1). Si l'intelligence du génie antique, et surtout du génie grec dans ce qu'il a produit de plus achevé, reste toujours son principal but, toutes les formes imposées par la main de l'homme à la matière sollicitent son attention et son étude : elle y cherche aussi bien l'expression des sentiments populaires que celle des pensées les plus hautes et les plus brillantes ; en un mot la beauté des œuvres conservées n'est plus l'unique raison de l'intérêt qu'on y attache aujourd'hui. On est allé plus loin que la conception de Winckelmann : on a compris que rien n'était à négliger, de ce qui pouvait nous révéler les idées et les croyances dont s'est nourrie l'âme

(1) Voir la leçon d'ouverture de M. G. Perrot, *l'Archéologie classique,* dans la *Revue politique et littéraire* du 20 mai 1876.

antique. Parcourez les galeries du Louvre, jetez les yeux sur ces bas-reliefs votifs ou funéraires, sur ces vases peints, sur ces terres cuites qui sont souvent l'œuvre d'humbles artistes, de marbriers ou de modeleurs ignorés : ces monuments ne vous diront pas seulement quelle élégance l'art grec a su prêter aux plus modestes produits de l'industrie; vous n'y retrouverez pas seulement la trace de cette éducation artistique commune à tous, qui rend si incertaine la limite où finit le grand art, où commence l'art industriel. Vous vous rendrez compte qu'il y a là une source abondante de renseignements pour l'étude des mœurs et des croyances. Telle série de bas-reliefs éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire de la religion athénienne : ailleurs, une suite de peintures de vases nous montre le développement d'un mythe, en place sous nos yeux la traduction figurée, et nous permet de suivre, pour ainsi dire, le mouvement même de la pensée antique. Et quelle vie ne prend pas dès lors cette antiquité, dont on s'était fait si longtemps une image de convention ! On lui découvre des aspects familiers que ne soupçonnaient pas les antiquaires du XVIIe siècle : par cette sorte d'intuition que donne la vue des formes matérielles, on entre comme en contact avec l'âme de la foule ; on est charmé de voir s'éclairer soudain et reparaître à la lumière des croyances populaires que la littérature n'indiquait que d'un mot. Il y a plus, et personne n'ignore comment, pour les périodes les plus reculées de la civilisation grecque, l'archéologie supplée au silence des textes écrits. Vous savez de quelles obscurités était enveloppée l'histoire des origines de la Grèce, où l'on n'entrevoyait que mythes et légendes. Il semblait que la vérité dût nous échapper pour toujours : les esprits les plus sagaces y renonçaient. Et voici que des poteries grossières, des bijoux d'un style rude et presque barbare, trouvés dans la Troade, ou sous la pouzzolane de Santorin, ou dans les tombeaux de Mycènes et d'Ialysos, sont devenus des témoins irrécusables de cette histoire primitive : il a été possible de remonter jusqu'aux origines lointaines du peuple grec et de tracer les lignes générales de cette histoire, qui, au temps des rapsodes homériques, était déjà l'antiquité.

Le temps me manquerait, Messieurs, si je voulais, même sans sortir du monde hellénique, parcourir tout le champ ouvert à l'activité moderne. Aussi bien, tel n'est pas l'objet de cette leçon : je n'ai pas à vous montrer les ressources d'une science qui n'est pas pour vous une nouvelle venue et une étrangère. Vous l'avez vue à l'œuvre, et vous en avez mesuré la portée. Je resterai fidèle au programme que je me suis tracé en vous indiquant très som-

mairement quelles causes ont fait entrer l'archéologie dans ce qu'on peut appeler la période de la science organisée.

Deux conditions étaient nécessaires pour cela : il fallait d'abord qu'un homme supérieur créât la méthode, et qu'ensuite il trouvât des disciples capables de l'appliquer. Vous savez quelle part revient à Winckelmann et comment, grâce à lui, l'idée de la méthode fait son apparition : en outre, des savants comme Zoëga, comme Giovanni Battista Visconti, et surtout son fils, Ennio Quirino, se montrent prêts à continuer l'œuvre de l'auteur de *l'Histoire de l'art.*

Jusque-là, on n'a pu étudier que des statues isolées, rapprochées les unes des autres, un peu au hasard, dans une salle de musée. Mais bientôt les voyages en Grèce deviennent plus fréquents : Bröndsted, Stackelberg, des sociétés d'archéologues allemands, anglais, danois, entreprennent des explorations et des fouilles qui font connaître de grands ensembles, les groupes des frontons d'Égine, les bas-reliefs de Phigalie, et qui fournissent à l'histoire de l'art des documents certains : à savoir des sculptures d'une origine grecque incontestable. En même temps on arrive à une intelligence plus complète de l'art grec ; on comprend mieux quelle harmonie a régné dans ses conceptions, et quel secours réciproque se prêtaient, dans un monument tel que le Parthénon, l'architecture, la sculpture et la peinture.

A mesure que les découvertes se multiplient, aussi bien en Italie qu'en Grèce, il devient urgent de les enregistrer, de parer au danger que créerait une extrême dispersion, en un mot, de créer un centre d'études, qui donne une sorte d'unité à des recherches poursuivies isolément, au risque de rester étrangères les unes aux autres. C'est à cette pensée que répond la fondation de l'Institut archéologique de Rome. La date du 9 décembre 1828 mérite de n'être pas oubliée : c'est ce jour-là que cinq érudits se réunissaient près du Capitole, au palais Caffarelli, pour délibérer sur l'organisation du nouvel Institut, dont la présidence fut offerte à un Français, le duc de Blacas. Les efforts déjà tentés par les membres de la société des Hyperboréens romains, par Bunsen, Kestner, Gerhard, allaient recevoir une consécration en quelque sorte officielle, et les études archéologiques allaient entrer dans une voie régulière.

Je ne saurais, Messieurs, dans le court espace de temps dont je dispose, vous donner une idée de l'activité scientifique contemporaine. La fondation de l'Institut de Rome marquera pour nous le terme de cette histoire déjà si longue, qui nous fait assister à

la lente genèse de la méthode. En essayant de la poursuivre jusqu'à nos jours, j'empiéterais sur les études de fond qui doivent faire l'objet d'autres leçons. Vous me reprocheriez d'ailleurs des omissions forcées. Bien que j'aie toute liberté pour vous citer les noms de Millin, de Raoul Rochette, de Beulé, de Charles Lenormant, je serais moins à l'aise pour vous rappeler les noms des savants qui contribuent aujourd'hui au progrès des études; peut-être, parmi les personnes qui me font l'honneur de m'écouter, s'en trouve-t-il dont la modestie se sentirait mise à l'épreuve. Je ne veux pas terminer, cependant, sans vous signaler un ouvrage capital, un de ces livres qui font époque, et dont l'apparition coïncide, à deux années près, avec l'ouverture des séances de l'Institut romain. Le *Manuel de l'Archéologie de l'art*, d'Otfried Müller, publié en 1830, répondait bien aux besoins nouveaux qu'avaient créés les rapides progrès accomplis en moins de cinquante ans. Ordonner les résultats acquis, classer les faits, en dégager une doctrine, était une tâche capable de séduire un érudit tel qu'Otfried Müller, armé de la connaissance de la littérature et des monuments, et familiarisé par des voyages avec la Grèce, où il devait payer de sa vie un amour passionné pour l'art antique. Disposant de ressources qu'ignorait Winckelmann, guidé par un sentiment plus éclairé, le savant professeur de Gœttingue établit les grandes lignes d'une nouvelle histoire de l'art, et y introduit un ordre méthodique que les découvertes récentes n'ont pu modifier. Mais c'est la condition des études d'antiquité figurée, que le mouvement y est rapide, et que les faits dépassent promptement les cadres où on les enferme. Depuis un peu plus de cinquante ans qu'a paru le livre d'Otfried Müller, l'histoire de l'art antique s'est renouvelée : pour ne parler que de la Grèce, les fouilles de Cnide et de Milet, celles d'Olympie, de Délos, de Pergame, de Tanagra, de Myrina ont accru nos connaissances dans une si large mesure que le tableau tracé par le savant allemand semble n'être plus qu'une esquisse sommaire et incomplète. Une nouvelle synthèse est devenue nécessaire; je n'ai pas à vous dire, Messieurs, à quel point ce sera l'œuvre de la science française : ce n'est pas ici que vous seriez tenté de l'oublier.

Dans cette revue du passé que j'entreprends de faire avec vous, je n'aurai pas seulement à vous signaler des noms, des faits, des découvertes, à vous retracer de curieuses physionomies d'érudits et d'artistes. L'intérêt d'une telle étude, c'est de voir se développer et s'épurer le sentiment de l'antique, c'est surtout de voir l'idée d'une science prendre naissance, et arriver à son point

de maturité. Chemin faisant, nous rencontrerons des erreurs naïves dont vous ferez facilement justice; d'autres plus dangereuses, parce qu'elles s'expliquent par l'état imparfait des connaissances, mais contre lesquelles il importe d'être prémuni. Si nous sommes ainsi conduits à aborder avec un esprit plus libre et plus indépendant l'histoire des arts de la Grèce, à mieux juger des difficultés qu'elle comporte, enfin à bénéficier des erreurs d'autrui pour affermir notre critique et développer en nous le sentiment historique, peut-être jugerez-vous, Messieurs, que je n'ai pas mal à propos sollicité votre attention.

Maxime COLLIGNON,
Professeur suppléant.

L'UNIVERSITÉ HARVARD[1]

TROISIÈME PARTIE

LES ÉCOLES SPÉCIALES ET LES ANNEXES

CHAPITRE III

L'ÉCOLE DE MÉDECINE (SUITE)

Section II. — Organisation actuelle de l'école

La Faculté, composée du président et de vingt membres environ parmi lesquels on choisit un doyen, décide en premier et dernier ressort les questions d'administration et d'organisation intérieures; la nomination des professeurs et les changements plus ou moins radicaux dans les statuts relèvent de droit de la corporation, sous la réserve de l'approbation du Board des Overseers. Le corps enseignant comprend en tout 42 personnes : 11 professeurs, 6 professeurs adjoints, 12 instructeurs dont 8 sont spécialement affectés à la clinique, 9 *assistants*, 2 démonstrateurs et 2 *lecturers*. Il n'y a pour ces divers grades aucune échelle de traitements fixes; professeurs ou autres sont payés en raison du nombre d'heures de service tout en tenant compte de la valeur personnelle, de l'importance du cours et de l'ancienneté. Les paiements affectés à ce chapitre figurent dans les comptes de 1881-82 pour une somme de 37,743 d. et le traitement le plus élevé ne dépasse pas 2,500 d. : il ressort de ces chiffres la conclusion évidente de soi que c'est le dévouement à la science plutôt que l'appât d'une rémunération pécuniaire qui assure à l'école de médecine le concours des sommités médicales de Boston.

Tout candidat, non pourvu d'un diplôme de bachelier ès arts ou ès sciences, ou d'un certificat d'admission au collège Harvard, ne peut être immatriculé qu'après avoir passé un examen satisfaisant sur les matières suivantes : 1° composition et dictée

(1) Fin. Voir les numéros du 15 janvier, du 15 juillet, du 15 septembre, du 15 octobre 1881 et du 15 decembre 1882 de la *Revue internationale de l'Enseignement.*

anglaises; 2° traduction d'un morceau facile de prose latine; 3° physique; 4° enfin, au choix du candidat, français, allemand, éléments soit d'algèbre soit de géométrie, ou botanique. L'insuffisance de cet examen est encore une trace du passé; la proportion des bacheliers, il est vrai, a progressé dans les dernières années; néanmoins, lorsque l'on voit dans le catalogue que plus de 50 p. 100 des étudiants ne présentent d'autre garantie d'études préparatoires que cet examen d'entrée, il faut bien convenir que l'enseignement médical en souffre forcément. Le diplôme de bachelier finira tôt ou tard par être de rigueur et c'est une simple question de temps : le progrès ne veut pas être brusqué.

Les cours comprenaient une période de trois années jusqu'en 1880. A cette date, la Faculté inaugura des cours de quatre années complètes, mais, préoccupée à bon droit du danger de réformes opérées coup sur coup, elle décida que jusqu'à nouvel ordre, le diplôme de docteur en médecine continuerait à être conféré aux élèves désireux de limiter leurs études médicales à une durée de trois ans. Ce double système, qui présente de nombreux inconvénients, est essentiellement transitoire et marque un acheminement à des cours obligatoires de quatre années. Les obstacles que rencontre cette tentative pour prolonger la durée des études sont d'un côté la routine et le désir tout naturel chez les jeunes gens de resserrer leurs études professionnelles dans un moindre espace de temps, de l'autre les besoins urgents des hôpitaux qui accaparent les meilleurs sujets au bout de trois ans pour assurer le service de l'internat. En 1880-81, 20 p. 100 et en 1881-82, 24 p. 100 des nouveaux admis ont déclaré leur intention de rester quatre années à l'école; c'est un signe encourageant.

Le programme des cours que nous donnons ci-dessous est emprunté au rapport du doyen pour l'année 1881-82.

PREMIÈRE ANNÉE

TITRES DES COURS	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
Anatomie descriptive	4 jusqu'à mai.
Anatomie pratique : dissections . . .	15 de janvier à mai.
Histologie : travaux de laboratoire . .	2 jusqu'à mai.
Embryologie	12 *lectures*.
Physiologie systématique et expérimentale	4.
Physiologie systématique et expérimentale (travaux de laboratoire) . .	de novembre à mai.
Chimie générale et analytique	2 (et 10 leçons en plus).
Chimie générale et analytique (travaux de laboratoire)	6.

DEUXIÈME ANNÉE

TITRES DES COURS	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
Anatomie topographique	1.
Anatomie pratique : dissections . . .	5 jusqu'à mai.
Chimie médicale et toxicologique . .	2.
Chimie médicale et toxicologique (travaux de laboratoire).	6.
Matière médicale avec démonstrations pratiques	1.
Pathologie générale et anatomie pathologique	2.
Anatomie pathologique spéciale avec démonstrations.	2.
Histologie pathologique : travaux de laboratoire	2 jusqu'à avril.
Autopsie : instruction pratique. . . .	dans tout le cours de l'année.
Médecine clinique.	4.
Auscultation et percussion : instruction pratique	6 (1er semestre).
Maladies du larynx : instruction pratique	6 (1er semestre).
Pathologie chirurgicale : récitations .	1 (1er semestre).
Chirurgie : récitations.	1 (2e semestre).
Histologie chirurgicale : travaux de	
Application des bandages et appareils	1 (2e semestre).
laboratoire	2 à partir de mars.
Clinique chirurgicale.	2. 2 jusqu'à avril.

TROISIÈME ANNÉE

Thérapeutique	3.
Obstétrique : théorie et pratique. . .	3.
Obstétrique : récitations.	1.
Obstétrique : opératoire.	12 exercices pratiques.
Obstétrique clinique : instruction pratique	dans tout le cours de l'année.
Théorie et pratique de la médecine (*Physic*).	5.
Médecine clinique.	4.
Chirurgie et chirurgie clinique	2 (1er semestre).
Chirurgie clinique	2 jusqu'à avril.
Anatomie chirurgicale et chirurgie opératoire	15 exercices pratiques.
Chirurgie opératoire	1.
Maladies des yeux.	1.
Ophtalmologie clinique	1 jusqu'à janvier et après mars.
Maladies de la peau.	1.
Dermatologie clinique.	1.
Gynécologie	2.
Gynécologie clinique	2.

TITRES DES COURS	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
Diagnostic pratique et traitement de la syphilis	1.
Diagnostic pratique et traitement des maladies de l'oreille	1 de janvier à avril.
Anatomie, physiologie et maladies de l'oreille	2 pendant 3 mois.
Diagnostic pratique et traitement des maladie des enfants.	1 (1er semestre). 1 pendant 6 mois.
Diagnostic pratique et traitement des maladies du système nerveux	1.
Maladies mentales	8 *lectures*.
Médecine légale avec démonstrations	12 exercices.

QUATRIÈME ANNÉE

Médecine clinique	2.
Médecine clinique	1 pendant 3 mois.
Chirurgie clinique	1 et 3 en octobre. 1 après février.
Chirurgie opératoire	exercices pratiques.
Chirurgie orthopédique	2 après mars.
Obstétrique	1.
Obstétrique clinique	2 pendant 6 mois.
Obstétrique opératoire	exercices pratiques.
Ophtalmologie clinique	2 pendant 6 mois.
Ophtalmoscopie	1 pendant 4 mois.
Dermatologie	1.
Dermatologie clinique	3.
Gynécologie clinique et opératoire	6.
Gynécologie clinique	3.
Maladies des enfants	3.
Maladies du système nerveux	2.
Maladies mentales	1.
Laryngologie	3 pendant 2 mois.
Otologie	2 pendant 3 mois. 2 pendant 3 mois.
Médecine légale	1.
Médecine légale	démonstrations.
Syphilis	2.
Tumeurs de l'ovaire	6 *lectures*. Exercices cliniques.
Cuisson des aliments	6 exercices.

Pour éviter autant que possible les répétitions, nous avons, dans quelques cas, mentionné sous un seul titre un cours fait régulièrement par deux professeurs, chacun pendant un semestre, et si l'on trouve quelques titres doubles, c'est que deux professeurs font, soit en même temps soit à des périodes différentes, un cours identique ou à peu près. Ce tableau gagnerait en clarté si les études requises pour l'obtention du diplôme en *trois* ou *quatre* ans étaient distinguées par une marque spéciale; il est vrai que

le catalogue annuel de l'Université contient à ce sujet des indications d'où il résulte que l'enseignement des deux premières années est commun aux deux classes d'étudiants, sauf une légère différence dans la deuxième, et que les autres matières de l'enseignement sont condensées en une seule année pour les candidats au degré de docteur après trois ans, tandis que pour les autres elles sont réparties sur deux années : ces derniers, pendant la troisième année, ne suivent que les cours de thérapeutique, d'obstétrique, de théorie et pratique de la médecine, de médecine clinique, de chirurgie et de chirurgie clinique, et l'année suivante ils étudient le reste plus à fond. Ce dédoublement de nombre de cours est un vice d'organisation et en même temps une charge assez lourde pour le budget de l'école.

La Faculté, afin de favoriser l'extension des études médicales et de remplacer, dans les limites du possible, l'instruction supplémentaire qu'un certain nombre de jeunes docteurs va chercher dans les Universités européennes, a institué aussi un enseignement spécial, à l'intention des gradués de Harvard ou autres écoles américaines. Cette série de cours semble répondre à un besoin réel, car, pour ne citer que l'année 1882-83, dix docteurs parmi lesquels quatre seulement de Harvard, se sont prévalus de cet avantage; après une année de séjour, les docteurs de provenance étrangère sont admis à concourir pour le degré de Harvard qui a plus de valeur aux yeux du public.

Lectures ou leçons orales, récitations, instruction pratique dans les différents laboratoires, les amphithéâtres de dissection ou les salles d'hôpitaux, tel est le fonds des méthodes d'enseignement comme dans la plupart des autres écoles. Nous signalerons à part un exercice fort utile qui a lieu une fois par semaine dans le cours de la 3e année et porte le nom de *conférence clinique :* un étudiant est chargé d'examiner avec soin un cas spécial, d'en faire un rapport écrit et de le lire en présence de toute la classe, lecture suivie d'observations par les élèves, le professeur de médecine clinique et les autres professeurs. De plus, il y a des cours où les étudiants sont tenus de présenter des rapports verbaux ou écrits sur des cas soumis à leur inspection. Sans entrer dans des détails qui seraient ici hors de place, il nous suffira de dire que les hôpitaux et autres institutions charitables de Boston offrent aux professeurs et élèves des ressources considérables pour toutes les branches de la médecine; vingt-cinq places d'internes sont données au concours tous les ans pour le service intérieur des hôpitaux et le même nombre de places d'externes pour le

service extérieur. Un muséum anatomique, don du docteur John Collins Warren, mort en 1856, et contenant 3686 spécimens, lors du catalogue de 750 pages publié en 1870 par le docteur Jackson, conservateur, est installé dans les bâtiments de l'école.

Les frais d'études comprennent : 5 d. pour droit d'inscription sur les rôles de l'école, 200 d. de rétribution universitaire pour chaque année et 30 d. pour le diplôme. La Faculté dispose de cinq bourses dont une de 300 d. et quatre de 200 d. A la fin de chaque année, il y a des examens écrits que l'étudiant doit passer avec succès, le plus grand nombre au moins, pour être admis dans une classe plus avancée; une statistique que nous avons sous les yeux donne la proportion des refusés pour chaque année d'études, et dans chaque sujet, de 1877 à 1880 : la moyenne générale est de 28, 41 p. 100 pour la première année, 17, 46 p. 100 pour la seconde et 9, 94 p. 100 pour la troisième. Le diplôme ordinaire de docteur en médecine est conféré aux étudiants qui ont passé les examens obligatoires et présenté une thèse approuvée par la Faculté; le diplôme *cum laude* à ceux dont la moyenne, dans leurs examens, a été de 75 p. 100 au moins; dans la période écoulée de 1874 à 1882, le nombre des candidats refusés s'est élevé en moyenne à 23, 23 p. 100.

CHAPITRE IV

ÉCOLE SCIENTIFIQUE ET MUSÉUM DE ZOOLOGIE COMPARÉE

§ 1. — École scientifique.

L'École centrale des arts et manufactures est le type français dont se rapprocherait le plus l'École scientifique de l'Université Havard, si cette dernière, durant les 35 années de son existence, n'avait passé à travers tant de phases, subi tant de remaniements que rien de définitif ni de stable n'a été fondé jusqu'à ce jour : aussi nous contenterons-nous d'un court exposé des bases financières de l'école et de quelques considérations sur son état actuel.

Elle doit son origine à la générosité de M. Abbott Lawrence qui, en 1847, fit don à la corporation d'une somme de 50.000 dollars pour établir une école industrielle et créer, à côté des études classiques conduisant au degré de bachelier ès arts, un système parallèle de cours spéciaux pour l'obtention du diplôme de bachelier ès sciences (1). Les cours, ouverts dans l'automne de la même

(1) Il fut un moment question d'une école pratique des hautes études, mais ce projet n'eut pas de suite.

année, étaient au nombre de deux : un cours de chimie sous la direction du titulaire de la chaire Rumford, détachée provisoirement du collège auquel elle ne fit définitivement retour qu'en 1871, et un cours de zoologie et de géologie professé par un savant d'une réputation européenne, nouveau venu aux États-Unis (1846), Louis Agassiz. La moitié du don de 50.000 d. avait été absorbée par l'érection d'un bâtiment nommé Lawrence Hall et l'autre moitié fut affectée en 1850 à la dotation d'une chaire de constructions civiles et industrielles (*engineering*); M. Abbott Lawrence, de 1850 à 1855, pourvut de ses deniers au traitement du professeur de zoologie et, lorsqu'il mourut en 1855, il tripla les ressources pécuniaires de l'école par un legs de 50.000 dollars sans affectation spéciale. Trois ans plus tard, en 1858, eut lieu la fondation du Muséum de zoologie comparée qui forma dès lors une organisation à part.

En 1865, M. Samuel Hooper, en vue de favoriser la création d'une école des mines, fonda une chaire de géologie dont la dotation, augmentée de 30.000 dollars par sa veuve en 1881, se monte actuellement à 100.000 dollars (1); il n'y eut guère qu'une ébauche d'école des mines de 1876 à 1879 et on semble pour le moment y avoir renoncé. La même année (1865), M. James Lawrence, rivalisant de générosité avec son père, fit un don de 50.000 dollars qu'il répartit entre l'enseignement de la chimie et des constructions civiles. Enfin, en 1872, M. John B. Barringer légua à l'école toute sa fortune (environ 35.000 dollars) pour encourager l'étude de la chimie. En somme, les fonds permanents de l'école, provenant de ces différentes sources, produisent un revenu annuel de 10.500 dollars, ou à peu près, déduction faite du revenu de la chaire de zoologie.

Depuis sa fondation, l'École scientifique a eu bien des hauts et des bas, elle a touché plusieurs fois le succès, sans pouvoir jamais s'y ancrer, et elle est en train de passer par la crise la plus grave de son existence. Voilà dix ans et plus que le nombre des élèves descend à un chiffre inquiétant, malgré effort sur effort; le public semble avoir oublié le chemin de l'école tandis que le collège, son voisin, regorge d'élèves. Le grand tort de l'école, c'est qu'au lieu de fonctionner comme un corps doué d'un organisme à soi, elle en est venue petit à petit à n'être plus qu'un rouage secondaire, un satellite obscur entraîné dans l'orbite du collège. De l'extension continue, dans les cours du col-

(1) Ce fonds a été depuis transféré au Muséum.

lège, du système électif qui a placé les sciences et les lettres sur un pied d'égalité et laissé à l'étudiant toute latitude de se vouer exclusivement aux sciences pendant les trois dernières années, il est résulté un drainage d'élèves au détriment de l'École scientifique ; de plus, celle-ci, partiellement alimentée par des étudiants libres, voit ces recrues diminuer de jour en jour depuis que le collège, en 1876, a ouvert ses portes à la même classe d'étudiants ; en dernier lieu, s'il est vrai que le programme de l'école contient quatre séries de cours gradués : génie civil et topographique, chimie, histoire naturelle, mathématiques, physique et et astronomie, il faut remarquer que, dans la plupart des cours des trois dernières séries, ses étudiants sont assis sur les mêmes bancs, à côté de ceux du collège, recevant en commun le même enseignement donné par le même professeur. C'est à partir de 1871 qu'a été mis en pratique le système qui, consistant à resserrer de plus en plus les liens entre l'école et le collège, a fini par une fusion presque complète au point de vue des matières de l'enseignement.

§ 2. — Muséum de zoologie comparée.

Le nom de Louis Agassiz est inséparable de cette institution dont il fut le vrai fondateur. Lorsqu'il prit possession de sa chaire à l'École scientifique, il ne trouva pas même le noyau d'une collection ; tout était à créer de toutes pièces, et on ne peut se défendre d'une admiration bien légitime pour cet homme illustre, en mesurant la distance parcourue entre le point de départ et l'œuvre définitive à laquelle il consacra les vingt-six dernières années de sa vie. Le génie scientifique était doublé chez lui d'un grand talent d'organisation et d'une énergie indomptable. C'est à ses efforts persévérants, poursuivis sans relâche et puissamment secondés du reste par la générosité des particuliers et de l'État, que l'Université Harvard est redevable de la création d'un muséum que ses richesses spéciales mettent de pair avec les grands muséums d'Europe. Aucun sacrifice ne lui coûta : il immola même à l'achèvement de cette œuvre ce qui doit le plus tenir au cœur d'un homme de génie, c'est-à-dire le soin de maintenir ou de porter plus haut sa réputation de savant et, dès 1863, il arrêta la publication de ses travaux. Ce noble renoncement porta ses fruits et Agassiz put se dire avant sa mort (1873) : *Exegi monumentum.* M. Alexandre Agassiz, actuellement directeur du Muséum, continue dignement les traditions de son père

dont il a hérité le talent, le dévouement à la science et l'amour du bien public; il fait un noble usage d'une grande fortune et figure toujours au premier rang dès qu'il s'agit d'encouragements pécuniaires au progrès scientifique.

Aussitôt installé à Cambridge, Louis Agassiz jeta les bases d'une collection, et il dut le faire à ses frais personnels, la pauvreté des ressources interdisant toute allocation pour cet objet. Il allait être forcé de s'arrêter, faute d'argent, lorsqu'une souscription privée montant à 12,000 dollars permit l'achat de ses collections et leur arrangement provisoire; il continua à les enrichir à ses propres dépens jusqu'à ce que vint le moment où leur importance dépassait les besoins de l'école. C'est alors que, sous son influence, se produisit à Boston un mouvement pour la création d'un muséum de zoologie. La première assise de cette institution fut un legs de 50.000 dollars fait à cette fin par Francis C. Gray (1858); l'année suivante, la législature de l'État accorda une somme de 100.000 dollars à laquelle s'ajoutèrent aussitôt 71.125 dollars, produit d'une souscription publique dont l'État avait fait la condition de sa subvention. Dès lors, l'établissement du Muséum était un fait acquis : on dressa les plans de bâtiments grandioses, — par la masse plutôt que par le style, comme le comportait leur destination, — on commença de suite les travaux, et en mai 1860, partie d'une aile était déjà construite. La guerre de sécession, qui éclata en 1861, amena forcément un temps d'arrêt dans le développement de la nouvelle institution; le personnel était réduit à son minimum, les fonds baissaient sensiblement, et le moment eût été mal choisi pour faire appel soit au public soit à l'État; cependant la Législature alloua en 1863 une somme de 10.000 dollars pour la publication d'un catalogue illustré du Muséum.

Dès sa jeunesse, l'attention d'Agassiz s'était portée sur l'ichthyologie brésilienne; l'envoi récent d'une collection de poissons d'eau douce, fait par l'empereur don Pèdre II, avait ravivé chez lui le rêve longtemps caressé d'une expédition scientifique au Brésil; mais comment fournir aux frais d'une exploration qui ne pouvait être complète et fructueuse à moins d'être très coûteuse? Ce fut alors que M. Nathaniel Thayer, de Boston, l'un des bienfaiteurs de Harvard, mis au courant des difficultés pécuniaires de l'entreprise, lui offrit généreusement d'en payer toutes les dépenses, quelles qu'elles fussent (1). Accompagné de

(1) Les dépenses totales s'élevèrent à 22.652 dollars.

sa courageuse femme et de douze aides-naturalistes il s'embarqua en 1865 sur un steamer de la ligne du Pacifique, la Compagnie ayant gracieusement accordé le passage graduit, aller et retour, à tous les membres de l'expédition. Le séjour au Brésil dura environ seize mois dont huit furent consacrés à l'exploration du bassin de l'Amazone; les résultats en ont été consignés dans un livre publié en 1868 sous ce titre : *A Journey to Brazil by Professor and Mrs Louis Agassiz*. Ce voyage, dans une contrée dont la faune aquatique était peu connue, a fait époque dans les annales de la science.

Les nombreux et on pourrait presque dire les innombrables spécimens rapportés du Brésil constituaient une énorme addition aux collections déjà considérables du Muséum; il fallut d'abord les étiqueter et les classifier; une fois cela fini, il se présentait une question pour le moment insoluble : comment faire participer le public au bénéfice de toutes ces richesses? L'espace manquait, les différentes parties du bâtiment, de la cave au grenier, étaient encombrées, les spécimens enfouis dans des caisses ou des tonneaux, l'utilité du Muséum neutralisée par le petit nombre des salles d'exposition : il fallait de toute force s'agrandir. En 1868, Agassiz obtint à cet effet de la Législature une nouvelle allocation de 75.000 dollars que vint doubler une souscription publique, suivant la condition déjà imposée en 1859. Une attaque d'apoplexie, causée par l'excès de travail, le condamna quelque temps à un repos forcé, mais son énergie reprit bientôt le dessus et se porta sur les nouvelles constructions qui furent terminées en 1871 ; à peine venait-il de procéder aux premiers détails d'organisation que le *Coast-Survey* (1) l'appela au commandement de la mission scientifique chargée d'explorer le lit de la mer, le long des côtes de l'Amérique. Embarqué sur le steamer *Hassler*, il traversa les Antilles, longea les côtes de l'Atlantique, doubla le cap Horn, remonta la côte du Pacifique jusqu'à San-Francisco d'où il revint à Cambridge, en 1872, après une absence d'une année environ, rapportant de son voyage un trésor de collections. L'œuvre qu'il lui restait alors à mener à bonne fin, c'était la classification des collections d'après un système conçu par lui et aujourd'hui en pleine voix d'exécution : la mort le surprit au milieu de ce travail (14 décembre 1873).

L'année même de sa mort, Agassiz, dans un compte rendu de l'organisation et des progrès du Muséum, avait publié une liste

(1) Service cadastral des côtes et de l'intérieur.

détaillée des donations s'élevant en tout à 473.935 dollars (1). C'était en grande partie le fruit de ses efforts personnels : quel meilleur tribut pouvait-on payer à sa mémoire que de donner une base encore plus solide à l'institution qu'il avait fondée? Aussi, dès le mois de février 1874, un comité se réunit pour aviser aux moyens de former par la voie d'une souscription publique et, sous le nom de *Agassiz Memorial,* un fonds spécial destiné à l'entretien du Muséum; la Législature commença par voter 50.000 dollars à condition que la souscription atteindrait un minimum de 250.000 dollars : lorsqu'elle fut close en 1875, elle se chiffrait, y compris le don de l'État, par un total de 310.674 dollars. Une somme de 7.594 dollars, qui figure à part sous le nom de *Teachers and Pupils Fund,* y représente l'obole du pauvre, c'est-à-dire les humbles offrandes d'environ 87.000 maîtres et enfants des écoles publiques des États-Unis.

Les fonds provenant de cette souscription furent déposés entre les mains du trésorier représentant la Corporation du collège Harvard, ce qui produisit pour ainsi dire un caractère un peu composite dans l'organisation du Muséum. La Législature avait décidé en 1859 qu'il serait formé une corporation spéciale chargée de veiller aux intérêts du Muséum et d'instituer une Faculté dont les membres se recruteraient eux-mêmes, au fur et à mesure des vacances; cette Faculté avait à sa tête un directeur assisté d'un curateur; mais jusqu'à sa mort, Agassiz cumula ces deux fonctions. En somme, la corporation du Muséum formait un corps indépendant, bien que rattachée de nom à l'Université, qui lui avait concédé un terrain à bâtir et lui versait annuellement les revenus du fonds Gray; les rapports annuels du directeur étaient adressés à la législature de l'État. Mise en possession du *Memorial Fund,* l'Université disposait de la plus grande partie des ressources pécuniaires, et il en ressortait logiquement que, tôt ou tard, elle s'annexerait le Muséum, outre qu'il y avait un avantage incontestable à l'unité de direction. Aussi, sans parler d'un changement partiel qui eut lieu en 1874, les *Trustees* ou administrateurs du Muséum firent-ils, en 1876, un transport complet à l'Université des terrains, bâtiments, collections et fonds de cet établissement, à la condition expresse de ne pas en changer la destination et de maintenir à la Faculté tous ses privilèges, c'est-à-dire, de la laisser entièrement indépendante, le directeur,

(1) Une souscription faite par la Société d'histoire naturelle de Boston, à l'occasion du centenaire de la naissance de Humboldt, y figure pour 7.040 dollars.

(aujourd'hui curateur) du Muséum étant le seul de ses membres nommé directement par le gouvernement universitaire. Les fonds spéciaux affectés au service du Muséum s'élèvent aujourd'hui à 580.737 dollars; c'est le curateur qui ordonnance toutes les dépenses.

Des constructions récentes (1882) ont mis à la disposition du Muséum un espace presque double. Le bâtiment actuel (1) comprend l'aile nord (200 pieds de long sur 60 de large) et le pavillon de droite d'une aile en retour qui, une fois terminée, aura 360 pieds de longueur sur 75 de largeur et sera le principal corps de logis; les deux autres côtés du carré seront formés par le Muséum d'archéologie et l'école de théologie.

Nous regrettons de ne pouvoir exposer qu'en gros le plan d'après lequel sont arrangées les collections dans les salles ouvertes au public. On trouve d'abord au rez-de-chaussée la salle dite *synoptique*, garnie de vitrines où figurent des spécimens des vertébrés, des mollusques, des articulés et des rayonnés, tous étiquetés et rangés d'après un ordre qu'il est facile de suivre, au moyen de pancartes ou d'inscriptions sur les murs et les vitrines; c'est un résumé, une miniature du monde animal : un élève de cinquième saisirait du premier coup d'œil ce groupement zoologique et irait tout droit aux objets de nature à l'intéresser. On retrouve le même ordre, la même clarté, la même méthode à la fois simple et intelligente, les mêmes efforts pour guider les recherches de l'étudiant ou faciliter la compréhension du public ordinaire, dans les salles du premier étage, appelées salles *systématiques*, qui ne sont que le développement de la salle synoptique. A chaque embranchement du règne animal sont consacrées plusieurs pièces avec des galeries supérieures accessibles par un escalier; elles renferment une collection considérable, mais choisie, destinée à rendre intelligible la division des classes, ordres, sous-ordres ou familles, tant des animaux vivants que des fossiles, et il est facile au visiteur de suivre la filiation des espèces à l'aide des étiquettes, des inscriptions murales ou autres. Enfin, dans une série spéciale de salles, les animaux sont classés d'après les continents : on voit, à tour de rôle, défiler sous ses yeux la faune de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Afrique, de l'Inde et de l'Australie (2). La paléontologie occupe quatre salles arrangées d'après l'ordre des terrains. En résumé, comme le dit M. A. Agassiz, dans son rapport pour

(1) Sous-sol, rez-de-chaussée et quatre étages.
(2) La faune de l'Europe est en voie de préparation.

l'année 1875-1876, on s'est attaché avant tout « à ce que le public pût trouver sous une forme condensée et intelligible, un exposé des problèmes de la science dont les archives seraient conservées dans les dépôts du Muséum ».

Les salles ouvertes au public ne contiennent, qu'une minime partie des collections du Muséum : ce n'est que l'accessoire et la moindre utilité de cette institution qui a été organisée en vue de fournir aux étudiants spéciaux des outils, des matériaux et des moyens d'investigation plutôt que de satisfaire une curiosité plus ou moins intelligente. Un *Muséum* doit être une pépinière de spécialistes et non un lieu de passage pour un public indifférent.

C'était là le but que se proposait Louis Agassiz, et dès 1873, dans le compte rendu mentionné plus haut, il donnait déjà, avec un légitime orgueil, une longue liste de savants, directeurs d'institutions scientifiques, professeurs ou spécialistes, tous élèves du Muséum : cette liste pourrait être considérablement augmentée aujourd'hui. L'accès des salles réservées est librement ouvert à ce public de choix, c'est-à-dire à toute personne s'occupant de recherches scientifiques.

Il nous est impossible, faute d'espace et surtout de compétence, de donner une idée même approximative des richesses du Muséum. La collection entomologique, très précieuse sous tous les rapports, est mise à part pour éviter les détériorations dues à l'air et à la lumière. Rien que pour la classe des poissons, les spécimens remplissent 35.000 bocaux. La collection des invertébrés est des plus riches : les gastéropodes et les lamellibranches comptent plus de 13.000 espèces. Les explorations dans les terrains paléozoïques de l'État de New-York et les terrains tertiaires de l'Ouest ont ajouté une valeur considérable à la collection paléontologique.

Il n'existe pas de cours proprement dits rattachés à l'enseignement spécial du Muséum, mais c'est dans ses salles et laboratoires, à proximité des collections, que se font les cours de zoologie, de biologie, d'embryologie, d'entomologie, inscrits sur le programme annuel des études universitaires. Le Muséum sert au collège de laboratoire d'histoire naturelle; son rôle à cet égard s'accentue de plus en plus et finira par devenir son trait caractéristique.

Les publications du Muséum forment deux séries : bulletins et mémoires. Dix volumes de bulletins ont déjà paru et le neuvième volume des mémoires a été commencé l'année dernière; chacun de ces volumes contient 400 pages en moyenne.

CHAPITRE V

ÉCOLES DIVERSES ET ANNEXES

§ 1. — École dentaire.

La Société des dentistes du Massachusetts nomma en 1865 un comité spécial chargé de s'entendre avec un comité de la Faculté de médecine, au sujet de la création d'une chaire de l'art dentaire. Les conférences des deux comités aboutirent, en 1867, à la présentation d'un projet pour l'établissement d'une École dentaire; ce projet fut approuvé par la corporation, et l'École s'ouvrit, dans l'automne de 1868, à proximité de l'École de médecine à laquelle elle se rattache par beaucoup de liens, bien qu'étant constituée à part avec une Faculté spéciale.

Les cours limités à l'origine au semestre d'hiver, puis continués facultativement pour les étudiants pendant le semestre d'été, comprennent aujourd'hui trois années complètes, dont la première est identique de tous points à l'année correspondante de l'École de médecine. Le diplôme de docteur en médecine dentaire est accordé aux élèves qui ont passé d'une manière satisfaisante leurs examens de fin d'année et leur thèse. Après avoir atteint jusqu'au chiffre de 40, le nombre des élèves a baissé graduellement depuis 1876, date de la mise en application du nouveau plan d'études; il tend sensiblement à se relever, ce qui est une question vitale pour l'École, car, ne possédant d'autre ressource que le produit de la rétribution universitaire, elle n'a pu faire face aux dépenses de la plus stricte nécessité qu'en contractant des dettes. Si l'École s'est maintenue jusqu'à ce jour, elle le doit au zèle et à l'abnégation de ses professeurs qui se sont toujours contentés d'un semblant de traitement et même n'ont pas touché un sou dans les quatre dernières années; comme elle rend de véritables services au public et que ses diplômés commencent à occuper une position marquante dans leur profession, il y a tout lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à être pourvue d'une dotation.

§ 2. — École d'agriculture et d'horticulture (*Bussey Institution*).

M. Benjamin Bussey, par un testament portant la date du 30 juillet 1835, avait légué des propriétés considérables au collège Harvard; il mourut en mai 1861, et ses exécuteurs testamentaires

firent le transfert à la corporation de valeurs immobilières évaluées à 413.000 dollars. Suivant les instructions du donateur, un quart de cette somme fut affecté à l'École de théologie, un autre quart à l'École de droit, et le reste, destiné à la création d'une École d'agriculture, dut être mis en réserve pour former, par la capitalisation des intérêts, un fonds de construction; de plus, sous la réserve d'une stipulation d'usufruit en faveur de descendants qui firent successivement abandon de leurs droits, le collège acquérait la propriété de vastes terrains, d'une contenance de 350 acres environ, situés au village de Jamaïca Plain, près de Boston. C'est là que fut érigé en 1871, au prix de 62.000 dollars, un bâtiment de 112 pieds de long sur 73 de large, siège actuel de l'École d'agriculture, autour duquel se construisirent petit à petit d'autres dépendances. L'ouverture des cours eut lieu cette année même.

Nous ne saurions entrer ici dans tous les détails de l'organisation, et nous indiquerons simplement les résultats généraux. Le début fut plein de promesses; 22 élèves s'inscrivirent pour les différents cours; mais en 1872-73, le nombre tombait à trois et, dans les années suivantes, il n'a jamais dépassé neuf. Longtemps on a n'eu affaire qu'à des étudiants libres ou amateurs; le premier diplôme de bachelier ès sciences agricoles, acquis après trois années d'études sérieuses, a été conféré en 1879; depuis on en a conféré trois en 1881 et un en 1882. Faut-il conclure de ce fait, joint à la diminution graduelle de la proportion d'étudiants libres, que l'École d'agriculture est enfin en voie de réussite? Cette conclusion serait un peu trop hâtive.

Sans vouloir rien préjuger de l'avenir, il nous semble que le progrès de Bussey Institution peut être enrayé par des causes générales et particulières. La production agricole n'occupe plus qu'un rang secondaire dans la Nouvelle-Angleterre et les États du littoral; elle recule de plus en plus vers le Far West, où la terre est à bas prix, le sol vierge et riche, la culture facile et à bon marché, le rendement énorme; les cultivateurs de la Nouvelle-Angleterre peuvent à peine soutenir la concurrence, même avec des frais réduits : le moment est-il bien choisi pour recommander un système plus rationnel d'agriculture que la routine et des préjugés fortement enracinés s'obstineront à repousser? Et puis l'enseignement de Bussey a un caractère trop élevé pour un simple cultivateur : le doyen de l'École, dans son rapport pour l'année 1874-75, constate que les nombreuses demandes de renseignements qu'il reçoit annuellement insistent en général sur le

Manual labor ou travail des champs qui, ne figure pas sur le programme régulier des études. Resterait alors à faire l'éducation agricole des riches propriétaires campagnards ou *gentlemen farmers;* malheureusement les fortunes territoriales sont rares de nos jours, les capitaux se portent vers le commerce ou l'industrie plutôt que vers la terre, les gens riches se soucient peu de la grande culture, et quelques-uns seulement se livrent à l'élevage des chevaux ou des bestiaux. Jusqu'alors le principal rôle de Bussey Institution — ce qui à nos yeux en relève le mérite — a été de former comme une station scientifique pour l'agriculture ; les recherches et les expériences pratiques y sont poursuivies sur une grande échelle, et les résultats en sont consignés dans une série de mémoires imprimés.

L'établissement connu sous le nom de *Arnold Arboretum* forme l'annexe naturelle de Bussey Institution. M. James Arnold, de New-Bedford, laissa, en 1870, à la disposition de ses exécuteurs testamentaires, des propriétés d'une valeur de 100.000 dollars environ, en leur laissant le choix de consacrer cette somme soit aux progrès de l'agriculture ou de l'horticulture, soit à tout autre objet philanthropique. Les mandataires de M. Arnold crurent avec raison que le meilleur moyen de remplir les vœux du testateur était de coopérer avec le collège Harvard pour créer à Bussey une pépinière de plantes, d'arbustes et d'arbres, sous la direction d'un professeur d'arboriculture, et, en mars 1872, ils transférèrent le legs à la corporation, sous la condition que les deux tiers seraient mis en réserve jusqu'à ce que le tout atteignît la somme de 150.000 dollars. Le collège entra en possession définitive en 1879, la chaire d'arboriculture fut créée, les semis et plantations, forcément limités jusqu'à cette époque, purent s'étendre sur une superficie de 120 acres. Depuis, en vertu d'un arrangement conclu en 1882, avec la ville de Boston, cette dernière ajoute 48 acres aux terrains déjà plantés et disposés naturellement en jardin anglais, prend à son compte les frais de percement et d'entretien des allées, et se charge de tout ce qui concerne la police : Boston s'enrichit, pour une somme nominale, d'un parc superbe et l'Université Harvard, restée locataire des terrains concédés par elle avec un bail renouvenable à perpétuité, contribue à l'éducation générale du public. Mais l'Arnold Arboretum a une mission plus élevée qu'il a déjà commencé à remplir : c'est d'être un centre d'études et d'expériences pratiques, un agent des plus utiles pour l'acclimatation des arbres forestiers ou autres des pays étrangers et la propagation des meilleures espèces indigènes,

le temps n'est pas très éloigné où la conservation et le reboisement des forêts seront une question d'intérêt public et cette institution encore au berceau est destinée à devenir l'école forestière des États-Unis.

§ 3. — École vétérinaire.

L'organisation de cette école est toute récente; les cours qui viennent de s'ouvrir cet automne comprendront trois années d'études. C'est pour combler une lacune dans l'instruction publique et répondre à des besoins d'intérêt général que l'Université Harvard a créé cette nouvelle branche d'enseignement.

§ 4. — Bibliothèque.

La bibliothèque de l'Université possède environ 300.000 volumes reliés et 225.000 brochures; un grand nombre de volumes qui, selon l'usage établi en Amérique, ne figurent chacun que pour une unité dans le dénombrement des livres, renferment sous la même reliure plusieurs titres d'ouvrages. Il n'existe aux États-Unis que deux bibliothèques supérieures à Harvard, pour la quantité des volumes, — la bibliothèque du Congrès, et la bibliothèque publique de Boston; — mais comme d'un côté la bibliothèque du Congrès reçoit de droit deux exemplaires de toutes les publications nouvelles et que, de l'autre côté, l'existence de plusieurs succursales à la bibliothèque de Boston nécessite un certain nombre de doubles, il est probable que Harvard occupe en réalité le premier rang. Et cependant cette bibliothèque, déjà si riche, ne compte que cent vingt années d'existence : la première collection de livres, commencée en 1638 avec 300 volumes légués par John Harvard, avait atteint le chiffre de 5.000 volumes environ, lorsqu'elle fut détruite le 25 janvier 1764 dans l'incendie qui consuma Harvard Hall.

Le bâtiment connu sous le nom de Gore Hall, construit en 1839 et considérablement agrandi en 1877, contient la majeure partie des livres, c'est-à-dire plus des deux tiers; le reste est disséminé dans neuf collections variant de 1.000 à 20.000 volumes et formant des bibliothèques distinctes à l'usage des professeurs et étudiants des écoles de théologie, de droit et de médecine, du Muséum, etc. La bibliothèque de Gore Hall, tout en répondant aux besoins du collège ou département académique, est d'une utilité générale à tous les membres de l'Université, aussi bien qu'au public des lettrés et des savants : c'est le dépôt central des livres

où se fait tout le travail bibliographique. Une somme de 15.000 à 20.000 dollars, revenu de plus de vingt fonds spéciaux constitués par différents bienfaiteurs, est affectée annuellement aux achats de livres; la richesse toujours croissante de la bibliothèque est aussi augmentée par de nombreux cadeaux soit de collections soit d'ouvrages séparés. L'Université qui supportait presque en entier les frais généraux d'administration et d'entretien vient d'être allégée d'une partie de ce fardeau par une donation de 100.000 dollars.

Les livres sortis de la bibliothèque Gore Hall s'élèvent en moyenne au chiffre de 60.000 par an. Les professeurs et autres membres du corps enseignant ont seuls le droit de pénétrer dans les salles réservées et de consulter les livres sur les rayons; on en accorde exceptionnellement la permission à un nombre limité d'étudiants. Dans les salles communes, on a placé en permanence et à la portée de tous les habitués de la bibliothèque, une grande quantité de livres de référence, dictionnaires, encyclopédies et autres. Une innovation qui date de quelques années, c'est la faculté pour chaque professeur de *réserver*, c'est-à-dire de retirer provisoirement de la circulation un certain nombre d'ouvrages cités dans son cours ou utiles à consulter pour compléter son enseignement ; 4.000 volumes environ sont mis de côté à cet effet et disposés, sous le nom de chaque professeur ou chargé de cours, dans les différents compartiments d'une grande salle de lecture : notre expérience personnelle nous a mis à même d'apprécier les avantages incontestables de ce système.

On ne saurait attendre de nous un compte rendu détaillé des diverses branches de la bibliothèque. Il nous suffira de dire que la collection connue sous le nom de *Americana* ne le cède à aucune autre et que la spécialité du *Folklore* (légendes et ballades populaires) n'a peut-être pas son égale dans le monde : par exemple, la bibliothèque possède une copie manuscrite d'une collection des « Poésies populaires de la France » commencée en 1851 et terminée depuis quelques années, sans avoir jamais été livrée à l'impression.

Les publications de la bibliothèque sont au nombre de quatre :

1° *Special Publications*, dont le numéro 1 seulement a été imprimé sous le titre de *A catalogue of scientific series*, 1633-1876 ;

2° *University Bulletin,* paraissant trois ou quatre fois par an et contenant une liste des récentes additions à la bibliothèque avec quelques nouvelles universitaires et des études bibliographiques;

3° *Bibliographical Contributions*, réimpression sous forme de

brochure des études réparties entre plusieurs numéros du Bulletin ;

4° *Harvard University Calandar*, paraissant toutes les semaines et donnant pour la semaine suivante le programme des conférences ou lectures publiques qui sont en dehors du cours régulier des études.

§ 5. — Observatoire.

Un astronome fut attaché à l'Université en 1839 et logé dans une maison particulière où l'on installa un observatoire primitif. En 1842-43, on put, avec des fonds provenant des donations, acheter à Cambridge un terrain de quelques acres et construire l'observatoire actuel, qui fut terminé en 1844 et agrandi en 1861 ; c'est aussi à la générosité publique que l'on dut l'acquisition des premiers instruments. L'observatoire, dénué jusqu'à cette époque de ressources spéciales, reçut de M. E. B. Phillips, en 1849, un legs de 100.000 dollars, grâce auquel il se trouva raffermi sur sa base ; ses revenus, bien que doublés depuis par d'autres legs montant à 80.000 dollars environ et par le service de *Time signals*, sont néanmoins insuffisants pour satisfaire aux dépenses que réclament le développement complet d'une institution de cette importance et même la mise en œuvre ou une meilleure utilisation des moyens dont elle dispose actuellement ; ses besoins sont tellement urgents que pendant cinq ans, de 1878 à 1883, une somme de 5.000 dollars lui a été offerte par souscription publique et qu'un comité du Board des Overseers s'occupe depuis plus d'un an à former par la même voie un fonds permanent de 100.000 dollars.

L'observatoire de Cambridge a déjà conquis une place élevée dans l'estime du monde scientifique en Europe, et il est appelé à rendre dans l'avenir des services encore plus éminents.

§ 6. — Musée d'archéologie et d'ethnologie américaines

(*Peabody Museum*).

M. George Peabody fit don, en 1866, de 150.000 dollars pour la fondation de ce musée, sous la condition que 60.000 dollars seraient capitalisés jusqu'à une concurrence d'une somme de 100.000 destinée à former un fonds de construction. En 1876, cette somme était dépassée et l'on put commencer l'érection d'un bâtiment terminé l'année suivante. Ce bâtiment n'est que la cinquième partie de la construction définitive ; il reste encore, sur ce fonds spécial, 60.000 dollars disponibles dont le revenu est affecté aux frais

d'aménagement intérieur. A partir de 1878, on put installer et classer les collections entassées jusqu'alors dans un local temporaire; trois grandes salles, surmontées de galeries et garnies de vitrines, renferment les collections considérables du nord, du centre et du sud de l'Amérique, ainsi que des collections moins complètes pour l'Égypte, l'Afrique méridionale, l'Asie, l'Australie et les îles du Pacifique; une quatrième salle que l'on est en train d'arranger recevra la collection européenne, qui est très riche, surtout en ce qui concerne l'âge de pierre en Danemark et en Italie, et les habitations lacustres de la Suisse; enfin, il restera à mettre en ordre la collection des crânes et squelettes humains. Le musée Peabody n'a encore que dix-sept ans d'existence, et déjà les spécimens qu'il possède se comptent par centaines de mille, malgré l'exiguïté relative de ses revenus (4.500 dollars par an) que grossissent heureusement des souscriptions particulières. Bien que le musée fasse partie intégrante de l'Université Harvard, c'est un *Board of trustees* ou conseil d'administration, constitué par M. Peabody, qui en a gardé la direction. Il est ouvert au public, à l'exception des jours fériés; le *curateur* ou conservateur y fait chaque année des conférences gratuites.

Adrien JACQUINOT.

LA RÉFORME

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A PROPOS DU DISCOURS DE M. STAPFER

L'élégant et spirituel discours de M. Stapfer, que la *Revue internationale de l'Enseignement* a publié dans son dernier numéro, n'est pas seulement une leçon d'ouverture, c'est un exposé de principes, et à ce titre il appelle la discussion. J'espère que la *Revue* ne refusera pas d'accueillir les observations qu'il m'a suggérées. Quoique je ne parle qu'en mon nom, mes réflexions n'ont rien qui me soit personnel; je ne ferai que dire ce que bien d'autres pensent comme moi.

Il n'est personne qui ne rende hommage, avec M. Stapfer, à ce qu'il y avait de savoir, de conscience et de talent chez les anciens professeurs de nos Facultés. Maîtres sans élèves, ils ont su se tirer avec honneur d'une situation difficile, et maintenir, avec des traditions de goût et de beau langage, le bon renom de l'Université. Beaucoup parmi eux ont eu le courage de recommencer pendant vingt ans ce que M. Stapfer, si compétent, appelle un tour de force : faire chaque semaine, sur un sujet d'autant plus difficile qu'il avait été souvent traité, un discours bien composé et bien écrit, assez étudié pour satisfaire la conscience de celui qui parle, assez agréable pour retenir des auditeurs qu'il faut craindre surtout d'ennuyer. Ils y avaient d'autant plus de mérite qu'ils versaient leur science dans un véritable tonneau des Danaïdes, et que, si on se plaisait à leurs leçons, nul ne songeait à en profiter. Qu'en prononçant l'oraison funèbre de l'ancien régime, M. Stapfer se soit conformé aux lois du genre, et qu'il ait peint son modèle par les beaux côtés, nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher. N'est-il jamais arrivé qu'un professeur ait sacrifié à la popularité, et que, se laissant gâter par l'auditoire auquel il s'adressait, il ait cherché à lui plaire par des allusions faciles ou par des banalités déclamatoires? N'en a-t-on pas vu d'autres se dégoûter, après quelques années de la besogne à laquelle ils étaient condamnés, et

s'endormir dans une indifférence égale pour la science, dont leur métier les détournait, et pour les applaudissements du public, qu'ils estimaient à leur juste prix ! Si des défaillances ont pu se produire, elles ne sont pas imputables aux hommes distingués qui luttaient contre les difficultés d'une tâche à la fois écrasante et stérile, mais à l'institution des Facultés, qui dans la pensée de leur fondateur étaient avant tout des jurys d'examen, et pouvaient se passer d'étudiants, puisqu'elles n'avaient pas d'enseignement proprement dit à donner.

Aussi, lorsqu'à diverses reprises, des ministres amis de l'Unisité, M. Duruy, M. Waddington, M. Jules Ferry, se sont préoccupés d'assurer aux Facultés des lettres des élèves réguliers, ils ont fait une réforme qui a entraîné toutes les autres. On ne peut donc s'empêcher d'être surpris que M. Stapfer, qui n'est pas hostile au principe de cette réforme, ne paraisse pas se décider à en accepter les conséquences. Du jour où le professeur a eu des élèves, le caractère de ses leçons a dû se modifier. Il en a approprié le sujet aux besoins des étudiants, tantôt consacrant son cours à l'étude d'un auteur ou d'un ouvrage qu'il leur est nécessaire de connaître, tantôt leur donnant sur l'histoire littéraire les notions générales et suivies qui leur sont indispensables. La forme de l'enseignement a changé aussi; quand un professeur a devant lui non pas un public d'amateurs, venūs comme au théâtre pour entendre et juger un artiste, mais des élèves qui ont apporté du papier et des plumes pour prendre des notes, au lieu du ton oratoire, il prend celui de la conversation ; il essaye d'être clair, et, s'il le peut, intéressant. S'il enseigne le latin ou le grec, il ne craindra pas de citer des textes, d'autant moins que les livres dont il les tire sont entre les mains des étudiants. Il ne se croira pas obligé de faire de chacune de ses leçons un tout qui se suffise à soi-même, de telle façon que chacune puisse être détachée sans inconvénient de celle qui la suit. C'est l'ensemble de son cours qui aura de l'unité, et il sera nécessaire d'avoir entendu les premières leçons pour profiter des dernières. Il est clair qu'un enseignement ainsi compris exclut les auditeurs de passage ; il ne s'adresse plus à cette clientèle ordinaire des Facultés, qui venait y chercher une distraction et non une fatigue, et qui eût été bien étonnée d'entendre citer du latin ou du grec à un cours sur Virgile ou sur Homère. Si donc il est vrai de dire que la transformation de l'auditoire en a produit une dans l'enseignement, par une conséquence naturelle les modifications de l'enseignement ont réagi sur la composition de l'auditoire. Les gens

du monde ont fait place aux étudiants, et aux cours publics ont succédé les cours qu'on appelle fermés, assez improprement d'ailleurs, car, du moins en province, les portes de la salle peuvent impunément rester ouvertes, et l'on n'a ni à prévenir ni même à prévoir la moindre tentation d'invasion.

Ces transformations successives étaient contenues en germe dans les mesures qu'on a prises pour assurer des élèves aux Facultés des lettres. Sans cette réforme capitale, toutes les circulaires auraient été inutiles; si l'intervention ministérielle s'est exercée par la suite, elle n'a pu que hâter et non créer un mouvement qui naissait de la force des choses. Faut-il y voir une évolution heureuse, ou s'y résigner comme à un accident inévitable? Nous éprouvons quelque embarras à confesser que, de ces deux partis, c'est le premier que nous prenons; car M. Stapfer va nous répondre que notre avis est intéressé, et que peu soucieux des rudes labeurs qui n'effrayaient pas nos aînés, nous préférons nous reposer avec Tityre à l'ombre des arbres, en remerciant le Dieu qui nous a fait des loisirs. Nous ne songeons nullement à contester le mérite de ceux qui ont porté durant de longues années le poids de l'enseignement public; on nous permettra cependant de dire que leurs successeurs ne sont pas aussi désœuvrés qu'on le suppose. Il est vrai qu'il ne sont plus obsédés par ce cauchemar hebdomadaire de la leçon publique, dont parle M. Stapfer, et je ne sais trop si on doit le regretter; car si le désir de contenter un public exigeant a produit les effets dont il parle, si Anatole Feugère et Paul Albert en ont été les victimes, il faudrait déplorer que des hommes de talent eussent sacrifié à une ambition aussi vaine une vie qui pouvait être si utile à la science et à l'enseignement. Il est fort heureux que les conférences fermées n'exposent pas à de pareils dangers les professeurs qui s'y consacrent; mais on aurait tort de croire que parce qu'elles n'abrègent pas leurs jours, elles ne leur coûtent pas de sérieux efforts. Si le public a ses exigences, les étudiants ont les leurs, et elles sont plus légitimes, car ils ne viennent pas chercher à nos cours une pâture pour leur curiosité, mais une instruction solide et une aide pour leur travaux personnels. Ils ne demandent ni développements diserts ni traits savamment aiguisés; mais ils sont peut-être moins indulgents que le grand public pour les généralités vides et brillantes; ils entendent être payés argent comptant, et, sans être de grands clercs, ils savent fort bien distinguer la fausse monnaie d'avec la bonne. Si le professeur, sous l'influence de cet auditoire, consacre moins

de temps à la forme et plus au fond des choses, sera-ce un si grand mal!

On nous accordera peut-être que la substitution des conférences fermées aux cours publics ne nous dispense pas de tout travail; mais on nous dira que c'est une besogne inférieure, qui ne convient pas à notre dignité. M. Stapfer parle, non sans dédain, de l'humble rôle auquel s'abaissent les professeurs en préparant leurs élèves aux examens de licence et d'agrégation. Je ne voudrais pas reprendre une discussion épuisée, et revenir sur ce qui a été dit et bien dit ici même par M. Bloch (1). Je suis cependant obligé de répéter après lui que, d'abord, il y avait une nécessité qui s'imposait; que, d'ailleurs, cette tâche de préparer aux examens est peut-être moins humiliante qu'on ne veut bien le dire, et qu'enfin c'était une voie détournée, mais sûre, pour introduire dans les Facultés le véritable esprit qui leur convient, l'esprit scientifique. Qu'il y eût nécessité urgente à former pour notre enseignement secondaire des maîtres plus nombreux et mieux instruits, c'est un fait qui ne peut être contesté par quiconque a pris la peine de comparer les besoins de cet enseignement et les ressources dont il dispose. Que l'on se demande ce qu'il faut de licenciés et d'agrégés pour remplir les cadres de nos lycées et de nos collèges; on sera effrayé de l'écart entre ce qui devrait être et ce qui est. Les vingt élèves de la section de littérature qui sortent chaque année de l'École normale ne peuvent en aucune façon combler les vides. Le rôle des Facultés était donc tout tracé : elles devaient se transformer en autant d'écoles qui assureraient en l'améliorant le recrutement de l'enseignement secondaire. Je ne sais s'il y a eu des regrets, des révoltes intimes, des protestations muettes chez quelques professeurs obligés de changer leurs habitudes et de quitter les hauteurs sereines où ils se plaisaient pour descendre sur le terrain de la réalité; la plupart, je le crois, ont accepté de grand cœur une tâche qu'ils sentaient utile, et n'ont pas cru déchoir en rendant un service effectif à l'Université et au pays. Ils ont été payés de leur peine par l'empressement et le travail de quelques-uns de leurs élèves. M. Bloch nous parle avec une émotion sympathique des professeurs qui venaient chaque semaine de Chambéry à Lyon pour suivre les conférences du jeudi. Je pourrais rapporter des exemples analogues pour Bordeaux et Toulouse, et je ne doute pas que d'autres Académies ne pussent citer des faits du même

(1) *Revue de l'Enseignement*, numéro du 15 janvier 1884.

genre, qui font également honneur à l'ardeur courageuse des élèves et au zèle des Facultés qui ont su les attirer près d'elles.

En abordant cette tâche nouvelle pour eux, plusieurs professeurs de l'Enseignement supérieur l'ont trouvée plus haute et moins ingrate qu'ils ne s'y étaient attendus. Ils se sont aperçus que le meilleur moyen de préparer leurs élèves à un examen, ce n'était pas de parcourir avec eux tout le programme, mais de concentrer leurs efforts sur un certain nombre d'auteurs ou de questions, et d'en profiter pour enseigner à leurs auditeurs une méthode qu'ils puissent ensuite appliquer d'eux-mêmes. Une simple explication de texte peut être plus féconde et en apprendre plus là-dessus que la leçon la plus éloquente. On l'a dit souvent : dans un cours public, le meilleur professeur ne peut enseigner que les résultats de la science; dans une conférence, il peut, texte en main, montrer comme la science se fait, quelles difficultés elle présente, de quelle manière on peut les surmonter. Ainsi non seulement il sera soutenu par la sympathie de ses élèves, qui sentiront qu'il travaille pour eux, mais, en s'astreignant à donner à ses leçons un caractère pratique, il se sera rapproché du but plus que ne le faisaient ses prédécesseurs en essayant de rajeunir par le tour et l'expression des idées générales et des sujets épuisés. Sans doute il reste beaucoup à faire, et quelle que soit l'importance des résultats obtenus, ce n'est là qu'un commencement. Il faudra que les élèves des Facultés s'habituent à chercher dans nos leçons autre chose que la préparation d'un programme. Sans croire que la majorité des étudiants puisse jamais concevoir de bien hautes ambitions et oublier l'examen pour ne songer qu'à la science, il est permis d'espérer que chez les meilleurs le goût des études désintéressées se développera, et que maîtres et élèves sentiront le besoin d'ajouter à l'enseignement, pour ainsi dire professionnel, des leçons d'un caractère purement scientifique. Les Facultés répondront alors à ce qu'on peut légitimement attendre d'elles, puisque, en servant à remplir les cadres et à maintenir le niveau de l'enseignement secondaire, elles garderont la tradition de la science pure et seront vraiment des foyers de haute instruction.

On peut se demander, il est vrai, si cette dernière évolution, qui nous paraît si désirable, serait de nature à plaire à M. Stapfer. S'il n'a guère de goût pour la besogne scolaire que les Facultés se sont imposée, s'il voit avec regret « l'art descendre de nos chaires pour faire place au métier », il n'a pas beaucoup plus de tendresse pour la science, qu'il accuse de tout envahir pour tout

gâter. On est quelque peu surpris qu'après avoir éloquemment célébré les progrès qu'a accomplis la science du langage et les découvertes qu'on lui doit, M. Stapfer se montre si défiant envers la science en général, et l'envisage comme une ennemie dont la littérature doit se garder, et non comme une alliée dont elle doit rechercher l'appui. Il reconnaît que la critique littéraire ne peut se passer de l'histoire qui explique les œuvres et les hommes par la société qui les a vus naître. Pourquoi ne pas admettre aussi que l'archéologie et l'épigraphie sont des auxiliaires indispensables pour l'étude de l'antiquité? S'il est vrai qu'on ne puisse approfondir la littérature d'un peuple sans connaître sa langue, peut-on nier que des notions de critique des textes et de grammaire historique soient nécessaires à quiconque veut étudier sérieusement les auteurs grecs ou les auteurs français? M. Stapfer paraît croire que l'étude de la philologie, exerce une fâcheuse influence sur les esprits et sur les caractères. A l'en croire, les questions minutieuses où se complaisent les philologues leur rétréciraient l'esprit; la confiance que leur inspire leur savoir les rendrait absolus dans leurs jugements et d'humeur intraitable. Les lettres au contraire, *humaniores litteræ*, assureraient à leurs fidèles avec la largeur des vues, le privilège de la tolérance et de la politesse. Je ne veux certes pas me porter caution pour les philologues, et je conviens qu'on pourrait dire d'eux, comme des poètes, que c'est une race irritable. Mais faut-il étendre à tous la condamnation, et ne pourrait-on pas, en cherchant bien, trouver quelques grammairiens modestes et courtois, comme Vaugelas, et des littérateurs d'humeur revêche, comme Boileau? Est-il bien certain aussi que ce soit la science qui inspire le ton tranchant et décisif? N'est-il pas vrai, qu'en général, plus on sait, plus on est réservé et circonspect? N'est-ce pas l'ignorance qui affirme le plus hardiment, et la demi-science qui se croit infaillible?

Ce ne sont pas les seuls griefs de M. Stapfer contre la méthode scientifique. Il l'accuse d'émousser notre sensibilité; il pense, comme La Bruyère, que le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés des belles choses. Il y a en effet, et il paraît qu'il y avait déjà au XVIIe siècle, longtemps avant l'invasion des idées nouvelles, des esprits mal faits qui se plaisaient plus à relever les défauts d'un chef-d'œuvre qu'à en goûter les beautés. Mais ce travers est bien plus familier à l'ancienne critique, celle des d'Olivet, qu'à celle de nos jours. Ces minuties sont bien moins le fait de l'esprit scientifique que de l'esprit littéraire mal entendu. Quant au reproche d'impassibilité que M. Stapfer nous

adresse, il ne me semble pas justifié. La véritable méthode n'exclut ni le goût littéraire ni la sensibilité, mais elle leur assigne la place qui leur convient. M. Stapfer sait aussi bien que moi qu'avant de faire admirer un texte à des élèves, il faut le leur faire comprendre, replacer l'œuvre et l'auteur dans le groupe auquel ils appartiennent, étudier patiemment la composition, la langue et le style du morceau qu'on explique. Quand on aura fini ce travail, qui exige surtout du sens et de l'exactitude, on pourra se livrer à un commentaire esthétique, et faire partager à ses auditeurs les sentiments qu'on éprouve. Mais il ne sera pas nécessaire d'insister, car un beau texte bien compris se fait admirer par lui-même; le commentateur peut s'effacer; son mérite aura consisté à se rendre inutile.

Si la critique méthodique n'est pas incompatible avec l'admiration des belles œuvres, faut-il admettre qu'elle soit l'ennemie irréconciliable des idées générales? Il est vrai qu'elles lui inspirent une défiance trop justifiée. Combien de fois la vérité de la veille n'est-elle pas devenue l'erreur du lendemain! Combien avons-nous vu de théories démenties par les faits, de constructions improvisées s'écrouler plus vite encore qu'elles ne s'étaient élevées! Ces hardiesses stériles nous ont inspiré une prudence peut-être exagérée : nous préférons un maçon qui sait son métier à un mauvais architecte. Quand on pense à ce qu'il faut de travail persévérant pour découvrir la vérité sur un point de détail, pour faire faire à la science le plus petit progrès, on se demande si les vastes synthèses qui embrassent l'histoire d'un pays ou d'une littérature ne doivent pas rester le privilège du génie ou la marque de l'ignorance prétentieuse. Nous admirons autant que M. Stapfer les spéculations hardies qu'un Bopp, un Burnouf, un Max Müller, mêlent parfois à leurs patientes investigations. Mais que de faits précis ils ont accumulés à l'appui de leurs conclusions, même prématurées! Et par combien de découvertes indiscutables ont-ils acheté le droit de se tromper! D'ailleurs les hypothèses ont leur utilité dans les sciences morales et historiques aussi bien que dans les sciences naturelles, et à ce titre les idées générales peuvent y jouer un rôle.

Quelques erreurs qu'on puisse relever dans l'*Esprit des lois*, Montesquieu a cependant la gloire d'avoir ouvert la voie et servi de guide à ceux qui devaient le réfuter. Qu'on approuve ou qu'on rejette les idées de M. Mommsen ou de M. Fustel de Coulanges sur l'histoire romaine, ils n'en ont pas moins fait une œuvre utile, et leurs adversaires doivent tenir compte de leurs travaux. Si leurs

erreurs mêmes sont fécondes, ce n'est pas seulement à cause de la puissance d'esprit dont elles témoignent, c'est à cause de la profondeur des recherches qu'elles supposent : ce qui est dangereux et stérile, ce sont les généralisations hâtives et superficielles, si chères à la légèreté d'esprit et à la paresse; ce sont ces formules toutes faites qui séduisent par leur clarté apparente, qu'on se transmet de génération en génération comme un catéchisme, et qui nous dispensent à la fois de penser par nous-mêmes et de travailler.

Aussi approuvons-nous sans réserve la direction nouvelle qu'on essaye de donner à nos exercices scolaires. On ne saurait trop tôt mettre les jeunes gens en garde contre cette vaine ambition d'esprit qui se concilie si bien avec l'ignorance. Leur inexpérience ne les expose que trop à des jugements hasardés; ils sont d'eux-mêmes assez audacieux; il faut leur apprendre la prudence et la modestie. Les anciens sujets de dissertations étaient souvent si généraux qu'on ne pouvait raisonnablement demander à des écoliers de vingt ans d'en avoir une connaissance même approximative; aussi se gardait-on d'une pareille exigence; on était satisfait s'ils savaient se dérober adroitement, et tourner autour de la place sans essayer d'y pénétrer. Un de nos maîtres nous racontait à l'École normale qu'à son examen de licence le sujet de dissertation latine qu'il avait à traiter lui était complètement inconnu; mais il connaissait si bien l'art d'esquiver les difficultés et de remplacer les idées précises par des lieux communs ingénieux, qu'il avait été reçu le premier et complimenté publiquement, non pas pour l'élégance de ses développements et de son latin, mais pour avoir épuisé la question. Parlerons-nous des sujets sur lesquels les maîtres n'en savaient pas plus que les élèves, et qui n'étaient, de l'aveu de tous, qu'un prétexte à variations spirituelles, à peu près comme chez les rhéteurs anciens l'éloge de la fièvre ou celui de la puce? Quand on nous faisait disserter sur la patavinité de Tite-Live, quel autre profit pouvions-nous en retirer que d'apprendre à écrire pour ne rien dire, et à chercher des traits en guise de pensées? La méthode n'était peut-être pas mauvaise pour former des journalistes; mais comme, après tout, c'est à de futurs professeurs que nous nous adressons, je crois qu'il vaut mieux remplacer ces gentillesses par quelque chose de plus substantiel. Lorsque, dans un an ou deux, nos élèves enseigneront la grammaire à des élèves de quatrième ou qu'ils feront expliquer du grec en rhétorique, ils ne se trouveront pas mal d'être un peu moins habiles

dans les tours de passe-passe, où excellaient leurs aînés, et un peu plus ferrés sur la syntaxe ou sur l'histoire littéraire. Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'en les exerçant à traiter des sujets précis et à parler de ce qu'ils peuvent connaître, on les déshabitue nécessairement de composer avec soin et d'écrire avec goût. Leurs vrais maîtres de rhétorique, Cicéron, Quintilien, Fénelon, leur enseignent que la parole est le vêtement de la pensée; nous ne leur donnerons pas d'autres préceptes; nous leur conseillerons de ne dire que ce qu'ils savent, et de se taire quand ils ne savent pas.

Faut-il croire que nous pousserons la férocité scientifique aussi loin que le craint M. Stapfer? Notre méfiance des idées générales, notre horreur de l'à peu près, nous fera-t-elle interdire à nos élèves tout ouvrage de vulgarisation? En vérité, M. Stapfer a jusqu'ici joué de malheur : s'il a trouvé chez les anciens professeurs de Faculté l'union des qualités aimables et des talents solides, la sûreté du savoir et l'élégance du langage, il ne paraît avoir rencontré comme représentants de la nouvelle école que des savants en *us,* d'humeur difficile et d'esprit étroit, étrangers et hostiles à tout ce qui dépasse le cercle de leurs études spéciales. Celui dont il nous parle, et qui proscrivait les *Causeries du lundi* comme étant un ouvrage de seconde main, avait d'autant plus tort que le mérite singulier de Sainte-Beuve est d'avoir fait de la critique une science autant qu'un art, et d'avoir pratiqué la méthode rigoureuse dont il a lui-même exposé les principes. Je puis assurer M. Stapfer que nous n'avons aucun parti pris contre les revues littéraires et que nous ne faisons pas aux ouvrages de seconde main une guerre sans pitié. Nous savons fort bien que les étudiants n'ont pas le temps de lire tous les originaux; ils ont besoin d'ajouter aux connaissances précises qu'ils acquièrent lentement des aperçus généraux qui les relient et les complètent. Un de mes amis intimes, qui enseigne la littérature française, ne croit pas pécher contre la méthode ni rendre un mauvais service à ses élèves en les engageant à lire telles études délicates sur *Shakspeare et l'antiquité,* que tous les lettrés ont entre les mains. Il sait qu'ils y trouveront, avec des modèles d'exposition élégante et variée, des points de vue nouveaux qui élargiront leur esprit, des vues ingénieuses qu'ils ont grand intérêt à connaître, dussent-ils ne pas les partager toujours. Mais il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup dans ce sens, et de recommander aux élèves les lectures attrayantes; ils s'y portent assez d'eux-mêmes; si leurs maîtres leur prêchent l'étude des

sources, c'est qu'ils ont besoin d'y être encouragés. En général, nos étudiants connaissent peu ce qu'il leur serait le plus nécessaire d'avoir lu. Je ne parle pas seulement des auteurs latins ou grecs, mais des classiques français. Beaucoup ont lu le *Cours de littérature*, de Saint-Marc Girardin, qui ne connaissent que de réputation Pompée, Rodogune ou Héraclius. L'étude de M. Gandar sur les sermons de Bossuet trouve plus de lecteurs que les sermons eux-mêmes. Il y a là un abus qu'il faut combattre; nous ne devons pas souffrir que le commentaire fasse tort au texte, et qu'on néglige le bon Dieu pour mieux honorer ses saints. S'il faut ainsi ramener les élèves aux sources qu'ils oublient, il est nécessaire aussi qu'ils aient quelque idée des publications qui peuvent le tenir au courant de la science. Ils doivent apprendre qu'il existe d'autres revues que la *Revue des Deux Mondes* ou la *Revue politique et littéraire,* et d'autres manuels de littérature grecque ou latine que ceux du regretté M. Pierron.

M. Stapfer redoute que les étudiants de nos Facultés ne succombent à la tâche qu'ils s'imposent, qu'ils ne soient victimes de leur zèle, et qu'en se gorgeant trop avidement de science, ils ne s'exposent à mal digérer. J'ai mes raisons pour ne pas partager ces craintes. Les élèves qui courent de la salle de conférences à la Bibliothèque et qui accumulent fiévreusement des notes, ne sont, à ma connaissance, que d'honorables exceptions : la plupart sont plus modérés dans leur allure, et, pour parler comme les anciens, le frein leur est moins nécessaire que l'éperon. Mais, en supposant que quelques-uns dépassent la mesure et embrassent à la fois trop d'études diverses, je serais pour ma part disposé à m'en réjouir; quand à leur âge on n'a pas trop d'ardeur, on n'en a pas assez; le temps les aidera à faire un triage et à ordonner ces matériaux entassés confusément. Lorsque l'ancien étudiant de la Faculté de Bordeaux sera professeur à Bergerac ou à Mont-de-Marsan, il aura tout le loisir nécessaire pour revoir ces notes prises à la hâte, et pour apprendre sérieusement ce qu'il n'avait fait qu'effleurer. Sa bibliothèque personnelle ne sera sans doute pas très riche, et pour cause; les maigres ressources que lui offrira celle de la Ville ou du Collège trouveront un complément utile dans les cahiers qu'il aura rapportés de l'Université. En pensant alors aux avantages qu'il doit à ces deux ou trois années de stage laborieux, il se réjouira peut-être qu'au lieu de le charmer par d'élégants discours, ses maîtres se soient consacrés à son instruction, et qu'en lui donnant le goût de la science, ils l'aient mis en mesure de remplir utilement ses fonctions.

Si un ancien élève de M. Stapfer venait un jour lui exprimer de tels sentiments, il s'estimerait suffisamment récompensé, j'en suis sûr, et il ne regretterait plus d'avoir donné à la science, et même au métier, quelques-unes des heures dont l'art aurait pu profiter. Ne nous dit-il pas à la fin de sa leçon que « se sentir utile est le secret du bonheur »? Sa conclusion,qui est la mienne, suffirait à prouver que nos doctrines ne sont pas irréconciliables, que les partisans des anciennes Facultés et ceux des Facultés nouvelles sont faits pour s'entendre. La grande, la seule différence entre l'ancien et le nouveau régime, c'est que nous avons des élèves, et que nos devanciers n'en avaient pas. Les conséquences qui ont suivi étaient nécessaires; ni ceux qui s'en réjouissent ne doivent s'en attribuer le mérite, ni ceux qui les regrettent ne pouvaient s'y opposer. Mais si la matière et la forme de l'enseignement se sont renouvelées, l'esprit qui nous anime ne doit pas changer; plus heureux que nos aînés, nous devons nous efforcer de valoir autant qu'eux. Après comme avant la réforme, les traditions universitaires restent les mêmes; elles se résument en deux mots : faire son devoir le plus complètement et le plus simplement possible.

Antoine BENOIST,

Professeur de littérature française
à la Faculté des lettres de Toulouse.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN PROVINCE

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1882-1883

Nous venons de lire avec un très vif intérêt les rapports que MM. les doyens des Facultés de province ont présentés aux recteurs et aux Conseils académiques, concernant les travaux de l'Enseignement supérieur durant l'année scolaire 1882-1883. La collection de ces rapports annuels forme une chronique exacte et détaillée de la vie de nos Facultés et de leur action diverse et multiple. Il serait à souhaiter qu'ils fussent réunis et publiés tous les ans par les soins du ministère de l'instruction publique. Aujourd'hui, les gens de bonne volonté qui, par hasard, désirent savoir ce qui s'est passé l'année dernière dans nos Facultés, ont d'abord à se procurer environ vingt brochures, imprimées dans autant de villes différentes, et non mises dans le commerce.

Nous allons essayer d'extraire des rapports des doyens et des discours prononcés par les recteurs dans les séances de rentrée que les Facultés de province célèbrent solennellement, à l'occasion de la reprise de leurs travaux, les choses qui nous paraîtront propres à intéresser les lecteurs de la Revue. Ils voudront bien excuser la forme un peu décousue de notre travail; en lui donnant plus d'unité, nous l'aurions rendu moins exact. Ce sont ici simplement des notes puisées dans la lecture d'une soixantaine de *Discours* et de *Rapports* qui n'ont aucun lien entre eux.

Les comptes rendus annuels des doyens portent: 1° sur la composition et les changements du corps enseignant, 2° sur le nombre et la nature des cours professés, 3° sur les études personnelles et sur les publications des professeurs, 4° sur les examens subis devant la Faculté, 5° sur le travail des étudiants auxquels elle donne l'enseignement, 6° sur l'état matériel des établissements. Nous laisserons de côté tout ce qui est relatif au personnel enseignant. L'*Annuaire de l'Enseignement supérieur*, récemment distribué à la plupart de nos lecteurs, leur a fait connaître les noms de tous les professeurs, chargés de cours, suppléants, maîtres de conférences,

agrégés, chargés de conférences, qui, sous différents titres, professent dans nos établissements d'Enseignement supérieur. On a pu constater combien le nombre des maîtres s'est accru depuis dix ans, et combien l'enseignement est devenu plus étendu, et plus varié. Les seules Facultés des sciences et des lettres se composent aujourd'hui de 345 maîtres. En 1830, les mêmes établissements comptaient, tous réunis, 53 professeurs.

L'*Annuaire* a également publié les sujets de tous les cours professés. L'appréciation de ces cours et des publications données par les professeurs échappe d'ailleurs à notre compétence. Nous chercherons donc surtout dans les rapports, ce qu'ils nous apprennent sur les étudiants, sur les examens, sur le matériel des Facultés. Encore nous permettrons-nous de laisser de côté les abondants documents relatifs aux deux baccalauréats ès lettres et ès sciences. Le baccalauréat intéresse les Facultés, cela est trop certain, puisqu'il leur prend tous les ans une part notable de leur temps; mais il n'intéresse l'enseignement supérieur que fort indirectement. Constatons toutefois que les plaintes sont universelles sur la préparation insuffisante et sur la faiblesse notoire de la plupart des candidats qui abordent cet examen. Rarement le nombre des admis, à la fin de l'année scolaire, dépasse 40 p. 100; et les professeurs de Faculté seuls connaissent l'immensité de leur indulgence! A la vérité, cette année, le nombre des *mentions* supérieures à *passable* a paru s'accroître; mais ce résultat n'est qu'un mirage, dû à une nouvelle façon, d'ailleurs plus équitable, d'apprécier les notes. Le candidat qui a *passable* en moyenne était reçu jadis avec mention *passable* ; il obtient aujourd'hui la mention *assez bien*. Le candidat qui obtient *assez bien* en moyenne, est reçu avec mention *bien;* ainsi de suite. D'ailleurs, les examens restent partout très faibles. Au baccalauréat ès sciences l'instruction littéraire des candidats est presque nulle. En ce qui concerne le baccalauréat ès lettres, les doyens s'accordent à reconnaître, à la vérité, qu'il n'y a point décadence, ou même qu'il y a progrès dans quelques parties de l'épreuve : les langues vivantes, l'histoire (surtout l'histoire littéraire), la géographie, les sciences, la philosophie. Mais le reste : la version latine et la composition en français, l'explication du grec, du latin et même du français, tout ce qui eût fait autrefois le fond de l'examen et des études classiques, accuse une ignorance profonde et qui s'épaissit tous les jours. Le temps approche où il faudra décidément faire la part du feu ; vouer à l'enseignement spécial les trois quarts des écoliers qui font aujourd'hui des études

dites libérales, qui pour eux devraient s'appeler simplement de mauvaises études; et instruire le quart qu'on aura gardé dans un petit nombre d'établissements où l'on pourra cultiver les lettres, selon les nouvelles méthodes, qui sont les bonnes, mais avec l'ancienne ardeur, presque partout si malheureusement amortie. Trop d'élèves médiocres dans une classe entravent les progrès des bons. La France n'a nul besoin de posséder plus de cent cinquante mille jeunes gens appliqués, ou du moins attachés aux études classiques; ni de s'enrichir tous les ans de six mille bacheliers ès lettres; le quart lui suffirait. Il n'est pas utile que beaucoup de gens sachent lire l'alphabet grec : il est seulement nécessaire à l'honneur du pays qu'une élite de gens cultivés sachent le grec. Les études libérales devraient être le privilège d'une aristocratie, non de fortune ou de naissance, cela n'a pas besoin d'être dit, mais de talent. Il faudrait que l'enfant de douze ans qui montre du talent à l'école primaire (on peut montrer du talent partout et à tous les âges) fût amené naturellement et comme invinciblement aux études classiques, tandis que l'enfant médiocre ou paresseux, fût-il millionnaire, serait découragé de les continuer par tous les moyens licites.

La plus intéressante partie des rapports a trait à la réforme qui se poursuit dans nos Facultés des lettres et des sciences. On sait quelle anomalie singulière offrait encore, il y a sept ou huit ans, l'Enseignement supérieur. Il existait alors en France environ deux cents professeurs sans élèves ; et peut être deux mille élèves sans professeurs ; ces deux cents professeurs étaient les professeurs des Facultés des Lettres et des Sciences ; ces deux mille élèves étaient les jeunes gens disséminés par tout le pays, qui poursuivaient leurs études au delà du lycée, se préparant, comme ils pouvaient, sans guides, sans direction, à conquérir les grades universitaires, à devenir licenciés, docteurs, agrégés. L'idée de mettre ces élèves sans maîtres en présence de ces maîtres sans élèves était une idée fort simple, n'est-ce pas vrai? Toutefois combien a-t-on mis d'années à la concevoir? combien à l'exécuter?

L'État, en fondant cinq cents bourses pour assurer à des étudiants sans fortune les moyens de vivre tout en préparant la licence et l'agrégation, a d'abord créé un noyau d'élèves sérieux autour de chaque Faculté. Puis, comme il arrive partout, mais surtout en France, l'exemple a été contagieux, les élèves libres ont afflué autour des boursiers. Nous avons aujourd'hui plus de deux mille « étudiants ès sciences et ès lettres », type social inconnu jadis. Ce nombre peut et doit s'accroître encore ; toute-

fois, dès aujourd'hui, les Facultés peuvent rechercher la qualité plutôt que la quantité. Au début, l'on prit, en beaucoup d'endroits les premiers qui s'offraient, et l'on fit bien ; car pour vivre il faut d'abord naître. Désormais les Facultés doivent se montrer plus exigeantes, surtout à l'endroit des boursiers. L'argent de l'État ne doit aller qu'à des jeunes gens capables de s'acquitter plus tard envers lui, par les services qu'ils lui rendront. Les bourses ne sont pas une récompense, elles sont un prêt; un particulier prête à qui lui plaît, mais l'État ne doit prêter qu'aux gens solvables.

La plus grande partie des boursiers de province ne prépare que la licence, et presque tous les étudiants sérieux arrivent à conquérir le grade après deux ans d'études. Les boursiers d'agrégation, moins nombreux, sont aussi moins heureux. On verra que les Facultés de province, malgré tout leur zèle et tous leurs efforts n'ont pu jusqu'ici faire admettre, aux concours des diverses agrégations de sciences et de lettres, qu'un nombre insignifiant de candidats. Plusieurs parmi MM. les doyens semblent un peu découragés par cet insuccès et quelques-uns doutent qu'en l'état actuel il soit possible aux Facultés de province de préparer solidement des candidats à l'agrégation. D'autres en plus grand nombre veulent qu'on continue à lutter, avec l'espoir d'un meilleur succès. Ils ont raison, et l'avenir, un avenir prochain, leur donnera gain de cause.

L'institution des boursiers d'agrégation est beaucoup trop nouvelle pour qu'on en puisse juger déjà les résultats. Pour s'expliquer l'insuccès des candidats de province dans les concours d'agrégation, il suffit de savoir comment sont recrutés la plupart de ces candidats. Tous les ans trois à quatre cents jeunes gens sortant de philosophie ou de mathématiques spéciales, se présentent au concours de l'École normale, qui commence par choisir et garder les cinquante meilleurs. Les Facultés de Paris reçoivent ensuite comme boursiers les premiers des admissibles. Les autres admissibles et quelques jeunes gens qui n'ont pas voulu ou n'ont pas osé aborder le concours de l'École reçoivent des bourses en province. Quoi d'étonnant si des professeurs, même éminents et dévoués, obtiennent moins de succès dans une lutte où ils envoient des troupes moins aguerries ?

Mais dans dix ans les choses auront bien changé. L'institution, née d'hier, aura jeté ses racines, étendu ses branches ; dans chaque région l'on saura que dans telle Faculté, près de tels ou tels professeurs, on peut se préparer d'une façon fructueuse à tel ou tel concours d'agrégation. A quoi bon chercher à Paris, loin

des siens, loin de son pays,ce qu'on peut trouver chez soi? Autour de chaque corps universitaire, il s'établira ainsi une clientèle, sans cesse renouvelée, mais toujours fidèle, d'étudiants sérieux, égaux en valeur, quoique inférieurs en nombre, à ceux de Paris. Les choses se passent ainsi dans le droit, où les élèves des Facultés de province ne paraissent nullement inférieurs à ceux de la Faculté de Paris dans les concours de l'agrégation et dans tous les autres concours. Pourquoi n'en serait-il pas de même un jour dans les lettres et dans les sciences?

Parcourons maintenant les discours de MM. les recteurs et les rapports de MM. les doyens, en suivant simplement l'ordre alphabétique des diverses académies (1).

Besançon. — Besançon qui n'a ni Faculté de droit, ni Faculté de médecine, est, parmi nos centres académiques, l'un des moins importants par le nombre des professeurs. Dans ces conditions peu favorables, les Facultés des sciences et des lettres luttent de leur mieux pour maintenir la vieille renommée d'une province féconde en savants. La première a donné l'enseignement à 36 étudiants réguliers, la seconde en a compté 25; en outre les conférences hebdomadaires du jeudi sont suivies par une trentaine de professeurs des lycées et collèges de l'Académie. La Faculté des sciences a reçu 6 licenciés sur vingt-trois candidats, celle des lettres en a reçu 8 sur vingt-neuf candidats, et a fait admettre un de ses élèves à l'agrégation de grammaire. Dès maintenant, M. le recteur de Besançon croit pouvoir affirmer « que dans quelques années il ne restera plus dans l'enseignement classique de nos collèges communaux aucun professeur qui ne soit licencié ».

Malheureusement l'état matériel des Facultés, à Besançon comme ailleurs, laisse beaucoup à désirer. La bibliothèque ne sait plus où placer les livres dont elle s'enrichit. Les laboratoires sont « des réduits exigus, ménagés dans d'obscurs recoins ». Celui de zoologie peut admettre deux étudiants à la fois. Celui de physique est éclairé au gaz en plein jour. La Faculté des lettres possède une seule salle pour vingt-huit cours par semaine et pour les examens. Tout cela est bien misérable. Un vaste projet est à l'étude, pour la construction d'un édifice destiné à la Faculté des sciences. Mais le conseil municipal n'a encore rien voté; c'est-à-dire que tout reste à faire.

A Besançon comme partout, une partie des cours est réservée

(1) Nous n'avons pas reçu encore les comptes rendus d'Aix-Marseille.

aux étudiants régulièrement inscrits. Il nous paraît toutefois que les professeurs, ou du moins quelques-uns d'entre eux, ne sont pas entièrement favorables à cette innovation, si bien accueillie ailleurs. M. le doyen des sciences nous fait observer que le professeur garde le droit de donner des cartes d'entrée comme il lui plaît, et il ajoute : « J'exprime le vœu que les cartes délivrées aux auditeurs bénévoles deviennent aussi nombreuses que possible, de telle sorte que les cours fermés prennent de plus en plus le caractère de cours publics. Ceux-ci me semblent tomber en défaveur et c'est là un fait regrettable.... Borner le rôle des Facultés à la préparation des candidats à la licence, ce serait singulièrement diminuer le prestige de ces établissements, du moins en province, où l'Enseignement supérieur n'existerait plus que de nom. » Sur ce dernier point M. le doyen a parfaitement raison ; mais ce n'est pas en multipliant « autant que possible » les cartes d'admission délivrées aux auditeurs bénévoles, qu'on élèvera le caractère de l'Enseignement supérieur. La moyenne des auditeurs bénévoles est-elle supérieure à la moyenne des étudiants ès sciences ou ès lettres, candidats à la licence ou à l'agrégation? Nous en doutons un peu.

Bordeaux. — Les cinq Facultés de Bordeaux ont procédé, le 22 novembre, à leur rentrée solennelle. Dans cette grande ville, le personnel de l'enseignement supérieur ne compte pas moins de 120 professeurs à divers titres. La Faculté de droit réunit 330 élèves, celle de médecine en a 681 et elle a fait 44 docteurs; la Faculté des sciences et la Faculté des lettres (1) ont entièrement supprimé les cours publics et ne parlent plus qu'à leurs étudiants. Les résultats obtenus ne sont pas encore ce qu'ils devraient être, ce qu'ils seront certainement un jour. Ainsi la Faculté des lettres n'a pu admettre que six licenciés en une année. Sur dix-huit boursiers d'agrégation elle n'en a vu réussir que deux (l'un et l'autre à l'agrégation de grammaire).

Les Facultés de Bordeaux possèdent une bibliothèque riche de 45,000 volumes pour lesquels la place manque; mais les constructions entreprises dans cette ville pour l'enseignement supérieur touchent à leur terme; celles qu'on destine aux sciences et aux lettres seront finies cette année; la Faculté de médecine s'achèvera plus lentement; mais tout le monde, à Bordeaux, paraît unanime à désirer qu'elle s'achève, et prêt à s'y employer avec zèle. Il n'en est pas ainsi partout.

(1) Licences scientifiques : examinés, 20; admis, 14. Licences littéraires : examinés, 28; admis, 6.

Caen. — A Caen, M. le recteur, dans la séance de rentrée, a pris la défense des cours libres récemment autorisés dans les Facultés. Serait-ce par ce qu'il savait que la nouvelle institution rencontrait autour de lui quelques adversaires? « Les uns la déclarent stérile; l'avenir seul pourra leur répondre. Les autres y voient avec chagrin la fin de l'Université. » Qu'on se rassure : les cours libres ne tueront pas l'Université; mais ils permettront peut-être à quelques jeunes talents de se révéler; à quelques hommes riches d'une science spéciale, de la communiquer au public. Le plus probable, si nos mœurs scolaires ne changent totalement, est qu'ils se développeront peu et ne produiront ni tout le bien ni tout le mal que quelques-uns en attendent.

La Faculté de droit compte 180 étudiants. La Faculté des sciences fait encore quelques leçons publiques « à un auditoire plus ou moins nombreux devant lequel on expose l'état actuel de la science, en la vulgarisant autant que possible afin de la rendre accessible au plus grand nombre ». Mais ses plus sérieux efforts portent sur la préparation des candidats aux diverses licences. Elle a reçu six licenciés sur seize candidats. La préparation aux agrégations scientifiques n'est pas organisée à Caen; et M. le doyen paraît le regretter médiocrement. Sur ce point très important, il s'exprime ainsi : « Il est à craindre que cette institution de boursiers d'agrégation ne soit stérile en province, à moins qu'on n'organise avec un personnel suffisant une préparation spéciale et complète pour eux. Cette année, sur les 25 candidats à l'agrégation des sciences mathématiques qui s'étaient préparés en province, pas un seul n'a réussi dans le concours qui vient d'avoir lieu à Paris. »

A la Faculté des lettres trois professeurs seulement font encore un cours public; les autres se consacrent exclusivement aux étudiants ès lettres qui se préparent aux diverses licences. La Faculté a reçu 16 licenciés sur 33 candidats examinés. Elle a corrigé plus de 1.200 compositions écrites qui lui ont été envoyées de toutes les parties de l'Académie par des candidats éloignés. Ce mode de préparation n'est bon qu'à condition que ceux qui en profitent sachent bien qu'il est insuffisant, et n'y recourent que dans l'impossibilité de faire autrement : deux ans d'assiduité studieuse auprès d'une Faculté vaudront toujours mieux que dix années de correspondance. Nous espérons bien qu'un jour viendra, et que ce jour n'est pas éloigné, où ces deux ans de scolarité dans l'Enseignement supérieur seront imposés à quiconque voudra avoir accès dans le professorat. Même, s'il faut l'avouer, nous ne désespérons

pas (mais cet idéal est plus éloigné) de voir luire le temps où beaucoup de jeunes gens, après avoir terminé à dix-sept ou dix-huit ans leurs études secondaires, auront assez de courage et de modestie pour penser qu'ils savent encore très peu de chose et se résoudront volontiers à passer quelque temps auprès des Facultés des lettres et des sciences : deux ans de retard dans la carrière où ils entreraient ensuite, seraient si bien rachetés par la supériorité qu'ils ne manqueraient pas d'y montrer, et qu'ils devraient à une instruction plus générale et plus forte, à une intelligence plus mûrie.

Déjà parmi les 709 étudiants réguliers inscrits sur les registres de la Faculté des lettres de Paris, une centaine ont déclaré ne préparer aucun examen, ce qui est la preuve certaine qu'ils n'ont pas l'intention de professer. Soixante-trois étudiants en droit et onze élèves de l'École des Chartes, qui appartiennent en même temps à la Faculté des lettres, n'ont sans doute pas davantage le dessein d'entrer dans l'Université. Ces vocations désintéressées méritent tout encouragement.

Clermont. — A Clermont, qui n'a, comme Besançon, qu'une Faculté des sciences et une Faculté des lettres, on ne s'occupe pas avec moins d'ardeur d'installer convenablement cette Université incomplète. « L'adjudication des travaux de construction d'une nouvelle Faculté des sciences est imminente ». Notons que M. le recteur, avec un désintéressement rare, a fait l'abandon du jardin de l'Académie pour y établir cette Faculté.

Nous sommes un peu surpris de voir que c'est dans les grandes villes qu'on a renoncé le plus facilement aux cours publics, et que c'est dans les petites qu'ils conservent des défenseurs. A Clermont ils sont très suivis : « Le concours des auditeurs, dit M. le doyen des lettres, est dans cette ville un honneur et un encouragement. Nos élèves suivent ces mêmes cours publics et leur présence en atteste l'utilité sérieuse. Ils apprennent à bien concevoir une leçon, à tracer un plan avec netteté, et à donner aux développements une proportion égale qui satisfait sans lasser. Il faut savoir s'arrêter à temps, ne rien omettre d'important et ne rien dire d'inutile ou de superflu. Nous instruisons d'exemple... » On voit que l'ancienne méthode garde encore un certain crédit. Il faut se louer de cette variété d'opinions, ne rien hâter, n'imposer aucune règle uniforme et tenir grand compte des traditions et des préférences locales, qui peuvent avoir leur raison d'être et leur utilité.

Comment ne serait-on pas touché de voir le parfait accord qui semble régner à Clermont entre les Facultés et l'esprit public.

« Nous avons le devoir, dit M. le doyen des lettres, de mériter l'estime d'une ville où toutes les choses de l'esprit sont en honneur. Depuis que Clermont a demandé et obtenu des Facultés, elle les a entourées d'une véritable faveur ; elle leur a donné un palais qu'elle aime à entretenir et qu'elle se dispose à agrandir encore. Elle leur fournit des auditeurs nombreux et persévérants. Elle n'a jamais laissé les bancs déserts, elle a toujours rendu hommage au travail et au talent. Puisqu'on aime ici les fortes études, la science, et qu'on l'aime surtout quand elle revêt une forme aimable, puisqu'on fait cas de l'art de bien dire... pratiquons-le dans la mesure de nos forces (1). »

Dijon. — L'heureuse harmonie dont on se félicite en Auvergne ne règne pas en Bourgogne. A Dijon, la séance de rentrée est devenue l'occasion ou le prétexte d'une tempête locale dont l'écho a résonné jusqu'à Paris. A la suite de quelques plaintes un peu vives exprimées par M. le doyen des sciences contre la lenteur avec laquelle sont conduits les travaux de reconstruction des Facultés, le Conseil municipal a excommunié l'Université en général, et l'Enseignement supérieur en particulier. Les faits sont vieux de trois mois ; ce qui nous fait espérer que l'interdit est levé maintenant. Nous nous garderons bien d'ailleurs de prendre parti dans une querelle qui ne nous regarde pas ; mais nous avons sous les yeux le texte incriminé, tel qu'il a été lu en séance, et vraiment nous trouvons que le Conseil municipal s'est montré bien irritable : qu'avait dit M. le doyen? Regrettant le départ d'un de ses collègues qui avait quitté Dijon pour Toulouse, parce qu'il désespérait de voir jamais s'ouvrir le laboratoire de physique, M. le doyen ajoutait : « A-t-il eu tort de désespérer? Des deux bâtiments projetés pour l'agrandissement des Facultés, un seul est commencé. L'année dernière, à pareille époque, il était entièrement couvert ; à l'heure présente, son aménagement intérieur n'est point achevé, je laisse à de plus compétents que moi le soin de pénétrer ce mystère d'ordre architectural et d'expliquer pourquoi notre nouvelle cour reste encore une sorte de terrain vague et marécageux, propice aux études cryptogamiques. » Ces dernières paroles ont blessé au cœur la municipalité dijonnaise ; en vérité nous cherchons pourquoi. Cette plaisanterie est fort innocente. M. le doyen des sciences, qui est un savant botaniste,

(1) A Clermont, licenciés ès sciences : examinés, 24 ; reçus, 17. Licence ès lettres, 8 admis. Six étudiants préparés à l'agrégation ; aucun n'a pu obtenir le grade : mais, comme nous l'avons dit déjà, le succès n'a pas été plus heureux dans la plupart des Facultés.

prend ses comparaisons dans l'ordre de ses études. Quoi de plus naturel? Ajouterai-je que M. le doyen des lettres a exprimé les mêmes plaintes d'une façon moins plaisante, mais tout aussi vives. Le tableau qu'il dresse de l'état matériel de sa Faculté est lamentable. En temps d'examens « les professeurs sont réduits à camper dans un corridor glacial et mal éclairé, où leur parole ne peut être distribuée qu'à un nombre tout à fait restreint d'auditeurs. Que dire de notre mobilier branlant et vermoulu, de ces chaises brisées, de ces poêles fendillés qui provoquent les quolibets de la presse locale, de ces tables mal recouvertes par des tapis qu'usèrent plusieurs générations de professeurs, de ces murs d'où suinte l'humidité? Sans doute la science et l'érudition se soucient peu de lambris dorés ou de sièges capitonnés; mais encore faut-il une juste mesure, et par notre simplicité, disons le mot, par notre délabrement, nous prêtons à rire. »

Tel est, paraît-il, l'état matériel des Facultés à Dijon après six ans écoulés depuis le commencement des constructions. Je me souviens qu'il y a un peu plus de dix ans, nouveau venu dans cette bonne ville de Dijon, je fus emmené à la Faculté par M. le doyen d'alors, qui me recommanda expressément d'emporter un mètre, et nous passâmes tout le jour à examiner sur place des projets d'agrandissement qui devaient être exécutés, disait-on, très prochainement. Depuis, M. le doyen de 1873 a pris sa retraite, deux de ses quatre collègues ont quitté Dijon pour Paris, deux autres l'ont quitté pour aller à Toulouse; et les choses sont toujours dans le même état. Nous ne savons ni n'avons besoin de savoir si la faute en est toute, comme on nous l'affirme, au Conseil municipal ; mais vraiment, des hommes laborieux et dévoués, qui font tout pour bien remplir leurs fonctions, pour bien mériter de l'enseignement et de la science, lorsqu'ils se voient entraver par une installation matérielle aussi déplorable, après dix ans de belles promesses et de vaine attente, sont excusables de laisser échapper un moment l'expression de leur impatience (1).

La Faculté des sciences a définitivement congédié les auditeurs bénévoles, qui « indulgents à l'enseignement, devenaient vétilleux sur les questions de ventilation et de chauffage ». Elle compte 26 étudiants réguliers et a reçu 6 licenciés sur 21 candidats. Celle des lettres en a reçu 5 sur 21 examinés. Elle compte 27 étudiants réguliers; dont plusieurs candidats aux agrégations de grammaire, de philosophie et d'histoire. Comme presque partout, ces candi-

(1) Sur une dépense de 480,000 fr. pour la reinstallation des Facultés des

dats n'ont pu obtenir le titre, mais ils ont approché du succès. La préparation à l'agrégation de tous les ordres n'est pas encore, on le voit, très fructueuse en province. Mais loin de partager le découragement prématuré de plusieurs doyens, nous pensons, avec M. le doyen des lettres de Dijon qu'il faut persister; qu'on fera mieux l'an prochain, et tout à fait bien, plus tard (1).

Douai-Lille. — La séance de rentrée des Facultés de Douai-Lille a eu lieu, non pas à Douai, suivant l'usage ordinaire, mais à Lille dans l'hippodrome, devant plusieurs milliers de spectateurs ou d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait plus de sept cents instituteurs venus de tous les points de la région du Nord.

M. le recteur de Douai avec un à-propos qui nous charme, a saisi cette bonne occasion d'affirmer très énergiquement que l'Enseignement supérieur est aussi utile dans la plus pure démocratie que l'école primaire. Le démocrate qui a dit à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants » a dit une sottise : « Les intérêts de l'Enseignement supérieur n'émeuvent pas aussi vivement la foule que ceux de l'Enseignement primaire... Le grand nombre se laisse facilement persuader par les protestations qui s'élèvent parfois, au nom d'une prétendue égalité, contre les privilèges (tels que celui du volontariat) dont bénéficient les élèves de l'Lnseignement supérieur... Mais la vraie démocratie n'est pas le nivellement des fonctions, pas plus que celui des intelligences et des caractères... Elle admet, dans son sein, elle réclame une aristocratie ouverte où le mérite seul donne accès, et détermine les rangs. Ce qu'était la noblesse du sang sous l'ancienne société, les savants et les lettrés sont appelés à l'être dans une démocratie bien constituée. Ceux qui n'ont point passé par le noviciat de la haute éducation littéraire et scientifique ne peuvent prétendre à la maîtrise dans aucun des arts libéraux, dans aucune des fonctions élevées de l'État ou de la société. » Ailleurs, M. le recteur de Douai exprime le vœu que les Facultés de tout ordre deviennent dans notre société moderne « de hautes écoles de raison politique et de patriotisme » et exercent sur la conduite et l'esprit de la nation « une décisive action ». Nous sommes bien loin de cet

sciences et des lettres, l'État a contribué pour 250,000 fr., le département pour 30,000 ; la ville devait donner le reste, 200,000 francs. « Dans les contrats passés successivement avec les différentes villes, les sacrifices de l'État ont été jusqu'ici maintenus dans la limite du quart, au maximum, de la dépense totale. » La ville de Dijon a donc été traitée d'une manière exceptionnellement favorable. (Discours de M. le recteur.)

(1) La Faculté de droit de Dijon, installée dans un édifice à part et satisfaisant, compte 132 étudiants.

blait dire aux spectateurs : N'allez point prendre toutes ces histoires trop au sérieux ; elles n'ont pas le sens commun; c'est pour rire un brin, simplement. Nous sommes dans le pays de la convention, et la preuve, c'est que l'amoureux va vous tourner sa déclaration en rondeau : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. Outre que la musique égayait la pièce, elle avait cet avantage de lui restituer son caractère de vaudeville. Dans la *Flamboyante*, je chicanerais volontiers le héros de l'intrigue, Bernard, qui s'est fait de sa grâce capitaine d'une corvette, *la Flamboyante*, qu'il croit n'avoir jamais existé, de rencontrer si aisément un homonyme qui est le vrai capitaine d'une vraie *Flamboyante;* je serais tenté de m'écrier : Il n'y a pas de hasards comme cela dans la vie! Mais s'il rencontrait son vrai Bernard sur un air de la Clé du Caveau, je n'aurais plus rien à dire. Tout serait expliqué d'un mot ou plutôt d'une note : c'est la convention.

Je ne sais si vous avez vu quelquefois aux vitrines d'un libraire quelques volumes d'un si petit format qu'ils peuvent aisément se glisser dans la poche d'un gilet; ils appartiennent à une collection qui est déjà très connue à Paris sous le nom de *Petite Bibliothèque Charpentier;* nous l'appelons plus familièrement *Bibliothèque bijou.* L'éditeur a eu le dessein de comprendre dans cette collection, parmi les bons ouvrages contemporains, ceux qui sont à la fois les plus courts et les plus célèbres. Elle nous rend le service de ramener notre attention sur des œuvres qui, après avoir joui d'une vogue rapide, ont cédé leur place à d'autres et ne sont plus, malgré tout leur mérite, dans le courant des lectures quotidiennes.

Quarante volumes ont déjà paru, l'un des derniers est la *Tolla* de M. Edmond About. Tolla! comme ce nom seul me rejette loin vers le passé! J'étais alors un humble professeur de province et je suivais du fond de ma petite ville avec une curiosité ardente, avec une sympathie passionnée, les coups d'éclat qui révélaient l'un après l'autre au public parisien émerveillé les noms de mes jeunes camarades d'école. About était le plus brillant de tous. Il avait, à son retour de l'École d'Athènes, débuté par un chef-d'œuvre, *la Grèce contemporaine,* et de prime-saut il avait conquis une célébrité prodigieuse. Rien ne peut donner une idée de l'universel engouement dont il était l'objet à cette heure de jeunesse, où la lune de miel du succès brille doucement dans un ciel sans nuage.

Le directeur de la *Revue des Deux Mondes,* M. Buloz, demanda au jeune écrivain un roman pour son recueil. On venait justement

d'apporter à About un petit livre italien qui n'avait été tiré qu'à un fort petit nombre d'exemplaires. C'était toute une correspondance amoureuse entre deux jeunes gens romains d'origine et de grande famille ; le jeune homme, après toutes sortes de promesses et de serments, avait lâchement trahi sa fiancée, qui était morte de chagrin. Le père, fou de douleur et de rage, avait réuni les lettres et les avait fait imprimer pour les distribuer à ses amis et venger ainsi, autant qu'il le pouvait, l'honneur de la pauvre fille abandonnée.

Ces lettres étaient charmantes, toutes pleines de passion ardente et naïve, avec je ne sais quel goût de terroir italien qui en relevait la saveur. About y vit un sujet de roman ; il avait fait, l'année précédente, un assez long séjour en Italie ; il pensa qu'il aurait beau jeu à intercaler dans son récit tout ce qu'il avait vu des mœurs italiennes ; il se mit à la besogne et encadra quelques-unes des lettres de la *Correspondance de Vittoria,* dans une histoire qu'il tira tout entière de son imagination.

Le succès de *Tolla* fut énorme, dans la *Revue des Deux Mondes* d'abord, puis après sa publication en volume ; mais l'auteur s'était fait beaucoup d'ennemis, à Paris surtout, parmi ceux que chagrinait l'éclat de son étoile naissante : on lui en voulait d'avoir fait son trou trop aisément et trop vite, il était entré dans la célébrité comme un boulet de canon. Il se taillait, sans dire gare, une trop large place dans la littérature ; c'était un accapareur de réputation, il fallait l'arrêter et, si on le pouvait, casser le cou à sa fortune.

Les envieux s'en allèrent déterrer cette *Correspondance de Vittoria* et ils accusèrent About d'un plagiat honteux : il avait sournoisement copié son roman dans un chef-d'œuvre inconnu, c'était le geai paré des plumes du paon.

A distance, ces accusations paraissent bien ridicules ; s'il y a quelque chose au monde qui soit personnel et qui ait l'accent français, c'est bien la *Tolla* d'Edmond About, et les seuls passages qui aujourd'hui semblent ternes sont précisément ceux qu'il a traduits des lettres de l'original, car ils n'ont pas la couleur du récit. Au reste, About n'avait jamais caché ces emprunts : il s'en était même fait honneur.

Mais vous n'imaginez pas le bruit que firent ces accusations. On versa des flots d'encre sur cette question grave de savoir si l'homme qui avait écrit *Tolla* était ou non un plagiaire ; on ne s'occupait pas de politique dans les premières années de l'Empire, et ces débats tout littéraires prenaient dans le silence universel une extrême importance.

blait dire aux spectateurs : N'allez point prendre toutes ces histoires trop au sérieux ; elles n'ont pas le sens commun; c'est pour rire un brin, simplement. Nous sommes dans le pays de la convention, et la preuve, c'est que l'amoureux va vous tourner sa déclaration en rondeau : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. Outre que la musique égayait la pièce, elle avait cet avantage de lui restituer son caractère de vaudeville. Dans la *Flamboyante,* je chicanerais volontiers le héros de l'intrigue, Bernard, qui s'est fait de sa grâce capitaine d'une corvette, *la Flamboyante,* qu'il croit n'avoir jamais existé, de rencontrer si aisément un homonyme qui est le vrai capitaine d'une vraie *Flamboyante;* je serais tenté de m'écrier : Il n'y a pas de hasards comme cela dans la vie! Mais s'il rencontrait son vrai Bernard sur un air de la Clé du Caveau, je n'aurais plus rien à dire. Tout serait expliqué d'un mot ou plutôt d'une note : c'est la convention.

Je ne sais si vous avez vu quelquefois aux vitrines d'un libraire quelques volumes d'un si petit format qu'ils peuvent aisément se glisser dans la poche d'un gilet; ils appartiennent à une collection qui est déjà très connue à Paris sous le nom de *Petite Bibliothèque Charpentier;* nous l'appelons plus familièrement *Bibliothèque bijou.* L'éditeur a eu le dessein de comprendre dans cette collection, parmi les bons ouvrages contemporains, ceux qui sont à la fois les plus courts et les plus célèbres. Elle nous rend le service de ramener notre attention sur des œuvres qui, après avoir joui d'une vogue rapide, ont cédé leur place à d'autres et ne sont plus, malgré tout leur mérite, dans le courant des lectures quotidiennes.

Quarante volumes ont déjà paru, l'un des derniers est la *Tolla* de M. Edmond About. Tolla! comme ce nom seul me rejette loin vers le passé! J'étais alors un humble professeur de province et je suivais du fond de ma petite ville avec une curiosité ardente, avec une sympathie passionnée, les coups d'éclat qui révélaient l'un après l'autre au public parisien émerveillé les noms de mes jeunes camarades d'école. About était le plus brillant de tous. Il avait, à son retour de l'École d'Athènes, débuté par un chef-d'œuvre, *la Grèce contemporaine,* et de prime-saut il avait conquis une célébrité prodigieuse. Rien ne peut donner une idée de l'universel engouement dont il était l'objet à cette heure de jeunesse, où la lune de miel du succès brille doucement dans un ciel sans nuage.

Le directeur de la *Revue des Deux Mondes,* M. Buloz, demanda au jeune écrivain un roman pour son recueil. On venait justement

d'apporter à About un petit livre italien qui n'avait été tiré qu'à un fort petit nombre d'exemplaires. C'était toute une correspondance amoureuse entre deux jeunes gens romains d'origine et de grande famille ; le jeune homme, après toutes sortes de promesses et de serments, avait lâchement trahi sa fiancée, qui était morte de chagrin. Le père, fou de douleur et de rage, avait réuni les lettres et les avait fait imprimer pour les distribuer à ses amis et venger ainsi, autant qu'il le pouvait, l'honneur de la pauvre fille abandonnée.

Ces lettres étaient charmantes, toutes pleines de passion ardente et naïve, avec je ne sais quel goût de terroir italien qui en relevait la saveur. About y vit un sujet de roman ; il avait fait, l'année précédente, un assez long séjour en Italie ; il pensa qu'il aurait beau jeu à intercaler dans son récit tout ce qu'il avait vu des mœurs italiennes ; il se mit à la besogne et encadra quelques-unes des lettres de la *Correspondance de Vittoria*, dans une histoire qu'il tira tout entière de son imagination.

Le succès de *Tolla* fut énorme, dans la *Revue des Deux Mondes* d'abord, puis après sa publication en volume ; mais l'auteur s'était fait beaucoup d'ennemis, à Paris surtout, parmi ceux que chagrinait l'éclat de son étoile naissante : on lui en voulait d'avoir fait son trou trop aisément et trop vite, il était entré dans la célébrité comme un boulet de canon. Il se taillait, sans dire gare, une trop large place dans la littérature ; c'était un accapareur de réputation, il fallait l'arrêter et, si on le pouvait, casser le cou à sa fortune.

Les envieux s'en allèrent déterrer cette *Correspondance de Vittoria* et ils accusèrent About d'un plagiat honteux : il avait sournoisement copié son roman dans un chef-d'œuvre inconnu, c'était le geai paré des plumes du paon.

A distance, ces accusations paraissent bien ridicules ; s'il y a quelque chose au monde qui soit personnel et qui ait l'accent français, c'est bien la *Tolla* d'Edmond About, et les seuls passages qui aujourd'hui semblent ternes sont précisément ceux qu'il a traduits des lettres de l'original, car ils n'ont pas la couleur du récit. Au reste, About n'avait jamais caché ces emprunts : il s'en était même fait honneur.

Mais vous n'imaginez pas le bruit que firent ces accusations. On versa des flots d'encre sur cette question grave de savoir si l'homme qui avait écrit *Tolla* était ou non un plagiaire ; on ne s'occupait pas de politique dans les premières années de l'Empire, et ces débats tout littéraires prenaient dans le silence universel une extrême importance.

Le public, lui, qui juge de toutes choses par instinct, ne s'inquiéta pas si *Tolla* venait de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise; il trouva le récit charmant : c'était le premier roman que donnait About et cette œuvre de début ouvrait de si belles espérances!

Je n'avais pas relu *Tolla* depuis le jour où elle parut en volume, c'est-à-dire depuis près de trente ans; j'en ai encore été ravi.

Il y a certainement des longueurs dans ce récit, pourtant si court, et l'on ne saurait s'intéresser à ce grand nigaud de Lello, âme faible et misérable qui ne sait jamais ce qu'il veut et tourne au souffle de tous les vents; ce garçon-là n'a ni vices ni vertus, et du diable s'il avait été créé par la nature pour faire un héros de roman.

Il est trop occupé de sa figure, de sa santé, de ses coliques, de ses chevaux; il est trop prompt à céder aux conseils intéressés qu'on lui donne et trop facile à les suivre. On me dira que c'est son caractère, et que l'auteur l'a peint tel qu'il était, d'après ses lettres. A la bonne heure! mais c'est un caractère si plat qu'il ne saurait exciter d'autre sentiment que le dégoût ou au moins de l'indifférence : c'est un bellâtre de genre neutre.

Tolla, en revanche, est ravissante; elle aime si ingénument! si passionnément! si entièrement! elle se laisse aller si naturellement, sans ombre de coquetterie féminine, au sentiment qui la domine; elle est avec cela si chaste, si pudique, si aimable!

Les derniers chapitres, où elle meurt de l'abandon de son amant, ont fait couler bien des larmes; ils sont, en effet, tout mouillés de tendresse et de mélancolie. Mais je préfère encore pour ma part ceux où l'auteur nous la représente jeune et vivace, aspirant l'air de toute la force de ses poumons. Il y a sur son éducation première une dizaine de pages qui sont parmi les plus charmantes qu'About ait jamais écrites, cela est simple et aisé, comme tout ce qui sort de sa plume; c'était, en ce temps-là, un lieu commun de lui dire qu'il avait couramment le style de Voltaire; oui, c'était un petit-fils de Voltaire, mais un petit-fils qui avait traversé le romantisme, qui avait lu Chateaubriand et Victor Hugo. Sa phrase agile et spirituelle se colorait de métaphores imprévues; l'image, pour être exacte, n'en était pas moins vive et faite pour saisir l'imagination.

Voulez-vous un exemple de cette manière? About veut dire que le bruit se répand tout à coup dans un bal que Lello aime Tolla qui est fort au-dessous de lui pour la naissance et la fortune.

Écoutez ce morceau :

La générale en était là de ses exclamations lorsqu'un murmure, aussi léger, aussi rapide, aussi dru, aussi précis que le bruit du vent dans les

feuilles sèches se répandit dans le salon, dans le jardin, dans la salle de jeu, dans tous les coins de la maison, et vint enfin bourdonner autour de ce trio de mères de famille.

Une nouvelle imprévue et qui les frappa toutes trois comme un coup de foudre, arriva jusqu'à elles sans qu'on pût savoir d'où elle était venue. C'était une de ces rumeurs agiles et discrètes, qui semblent se répandre d'elle-mêmes et par leur propre force, et qui entrent dans toutes les oreilles, sans qu'on les ait vues sortir d'aucune bouche... etc.

Y a-t-il rien de plus expressif, de plus pittoresque que cette façon de dire les choses?

En voulez-vous un autre exemple qui touchera peut-être plus les femmes? Mais les femmes lisent-elles une Revue aussi sévère que la nôtre?

Lello, que l'on soupçonne de trahison, a été mandé chez le père de sa fiancée, le comte Feraldi, qui, devant la famille assemblée lui reproche sa conduite. Lello l'écoute, tête baissée :

Immobile et morne, il comptait machinalement les fleurs du tapis, dont le dessin se grava pour toujours dans sa mémoire. Il n'osait regarder personne en face, pas même la comtesse et sa fille, dont les yeux le cherchaient pour l'encourager.

Il fit un effort pour regarder Tolla, et il leva les yeux jusqu'à ses mains qui pendaient à demi fermées jusqu'à ses genoux. Ces petites mains pâles et amaigries parlaient plus éloquemment que le comte Feraldi. Elles rappelaient à Lello tant de chastes baisers, tant de douces étreintes! l'index de la main droite s'était levé si souvent en signe de menace amicale et souriante! Que de fois il s'était appuyé sur les lèvres de Lello pour lui imposer silence! La main gauche portait cette bague de turquoise que lui-même y avait mise dans une des plus belles heures de sa vie, et qu'il avait promis de remplacer par un anneau de mariage.

La maigreur de ces pauvres petites mains résumait une longue histoire de larmes, de soucis, d'incertitude, de patience, de résignation, de calomnies noblement pardonnées, de prières à mains jointes pour les calomniateurs. La main droite, négligemment renversée et entr'ouverte comme pour recevoir une main amie, semblait se tourner vers lui et lui dire : « Tu ne veux plus? »

Lello entendit ce langage muet tout en écoutant les paroles du comte. Les deux discours, l'un ferme et précis, l'autre vague et confus, arrivaient à son âme comme le chant et l'accompagnement d'une même mélodie.

Il se leva de son siège, s'agenouilla devant Tolla...

Tout ce morceau n'est-il pas exquis? About compare dans les premières pages de ce volume Tolla à une de ces lampes d'albâtre qu'une flamme intérieure fait doucement resplendir. La comparaison pourrait s'appliquer à ce style si pur, si lumineux, si doucement coloré. Il y a dans Tolla des pages que rien n'égale; elles méritent de passer dans les anthologies, elles sont classiques au grand sens du mot.

Le *Roi des montagnes* vient également de paraître sous deux nouvelles formes, une édition illustrée publiée par Hachette et un joli volume qui sort des presses de Jouaust. Mais nous en reparlerons un autre jour, il faut varier ses sujets.

M. Guy de Maupassant vient de publier un volume qui a pour titre : *Lettres de Gustave Flaubert à George Sand.* Il les a fait précéder d'une notice curieuse mais dont les assertions et les jugements doivent inspirer quelque défiance. M. Guy de Maupassant n'était pas seulement un disciple de Flaubert, c'était, pour ainsi dire, un fils d'élection ; il a tendrement aimé l'auteur de *Madame Bovary,* et l'on ne saurait lui en vouloir, il a de la partialité pour l'écrivain qui lui a le premier enseigné les secrets du style et ouvert l'entrée des journaux.

La vérité est que ce nouvel ouvrage ajoutera peu à la gloire de Gustave Flaubert; je crois même qu'il fournira de nouveaux et plus sérieux arguments à ceux qui croient que Flaubert n'avait, selon un mot énergique de l'argot parisien, qu'un livre dans le ventre. Il avait, durant les longues années de sa jeunesse, patiemment étudié quatre ou cinq personnages, que le hasard avait fait vivre sous ses yeux. Il les copia avec une merveilleuse exactitude de traits et une intensité de couleur vraiment prodigieuse. Il employa dix ans à écrire *Madame Bovary.* Après ce grand et pénible effort, il s'arrêta épuisé. Tout ce qu'il fit depuis sent l'huile; ce sont des beautés voulues, artificielles. C'est un admirable ouvrage que *Salammbô*; mais il s'en dégage un ennui mortel. Je défie qui que ce soit de soutenir jusqu'au bout la lecture de l'*Éducation sentimentale.* Quant à la *Tentation de saint Antoine,* c'est à peine si j'ose dire ici ce que j'en pense : ce sont les visions d'un halluciné; on les croirait volontiers écrites par un pensionnaire du docteur Blanche. Tout ce fatras ne tardera pas à tomber dans la grande mer de l'oubli : *Madame Bovary* surnagera ; et c'est bien quelque chose d'avoir en sa vie écrit une œuvre durable. Savez-vous bien que Voltaire qui disait si joliment :

> On ne va point, amis, sur Pégase monté,
> Avec un gros bagage à la postérité.

n'y arrivera, lui, qu'avec ses contes philosophiques en poche. Il a écrit soixante-dix gros volumes ; c'est à un conte de deux cents pages, à *Candide*, qu'il devra d'être lu dans tous les siècles.

Il est facile de voir, en lisant les lettres de Gustave Flaubert à Mme Sand, ce qui manquait à ce pauvre faux grand homme. Il n'enfantait pas dans la joie. Il se peint sans cesse à sa corres-

pondante suant, peinant et geignant sur la page commencée. Il était en train, quand cette correspondance s'établit, de composer l'*Éducation sentimentale,* et l'on souffre à voir ce malheureux se plaindre sans cesse de son sujet, qu'il trouve mal choisi et sans intérêt; du labeur énorme auquel il est obligé de se livrer pour traduire en style éclatant les idées qu'il avait tirées, après des fouilles profondes, ou d'une pénible observation, ou de poudreuses études historiques.

Il était obsédé d'une croyance qui est très fausse : c'est qu'il n'existe qu'une manière d'exprimer une chose, un mot pour la dire, un adjectif pour la qualifier et un verbe pour l'animer; il s'épuisait à un travail surhumain pour découvrir à chaque phrase ce mot, cette épithète et ce verbe; il croyait aussi à une harmonie mystérieuse des expressions et, quand un terme juste ne lui semblait point euphonique, il en cherchait un autre avec une invincible patience, certain qu'il ne tenait pas le vrai, l'unique.

Écrire était donc pour lui, nous dit M. de Maupassant, une chose redoutable, pleine de tourments, de périls et de fatigues. Il allait s'asseoir à sa table avec la peur et le désir de cette besogne aimée et torturante. Il restait là, pendant des heures, immobile, acharné à son labeur effrayant de colosse patient et minutieux qui bâtirait une pyramide avec des billes d'enfant.

Il me semble que ce n'est point ainsi qu'ont jamais procédé les grands artistes, ils portent longtemps un sujet dans leur cerveau, là ce sujet s'ordonne et se combine, grâce à de longues méditations et grâce aussi à ce travail inconscient qui se fait dans l'esprit de l'homme, à peu près de la même façon que la mémoire agit dans l'enfant qui se réveille, sachant une leçon sur laquelle il s'était couché sans l'avoir apprise. Quand l'écrivain met la main à la plume, le sujet se développe en quelque sorte de lui-même: le style n'est pour lui qu'un outil qu'il a depuis longtemps en main et dont il se sert comme un habile ouvrier, sans presque y prendre garde. « Il pense, a dit Fénelon, et la parole suit. » C'est ainsi que la plupart des véritables chefs-d'œuvre ont été composés, ils ont coulé aisément de l'esprit à la plume qui courait sur le papier. Qu'il y ait, dans l'inspiration, des temps d'arrêt, que certaines pages soient à revoir : cela est inévitable et Horace a eu raison de donner le précepte que Boileau traduisait en sa langue un peu terne :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Oui sans doute, mais il faut que l'œuvre soit sortie d'un seul jet.

Nous n'avons pas les réponses de Mme Sand à Flaubert, mais nous les devinons sans peine aux allusions qu'il y fait sans cesse; elle lui conseille de ne point tant s'attarder aux détails, de travailler de façon plus humaine et plus paisible, d'écrire bonnement les choses comme il les a pensées.

Et lui, douloureusement, il s'écrie : « Vous êtes bien heureuse, vous, vous êtes un génie abondant et bien équilibré, moi je ne puis pas. »

Et il se désespérait. C'était un être désaccordé et nerveux, il y avait bien de la pose sans doute dans cette haine du bourgeois, dont il a fait toute sa vie si grand tapage et sur laquelle il revient sans cesse dans ses lettres à Mme Sand, mais on y sent aussi l'agacement, une sensibilité douloureuse et maladive. Quand il sortait d'un salon où la médiocrité des propos avait duré tout un soir, il était affaissé, accablé, comme si lui-même on l'eût roué de coups : « Je deviens idiot moi-même, » disait-il, et il semblait qu'il le fût.

Vibrant toujours, nous dit M. de Maupassant, il se comparait à un écorché que le moindre contact fait tressaillir de douleur, et la bêtise humaine, assurément, le blessa durant toute sa vie, comme blessent les grands malheurs intimes et secrets; il la considérait un peu comme une ennemie personnelle acharnée à le martyriser, et il la poursuivit avec fureur ainsi qu'un chasseur poursuit sa proie.

Mme Sand cherche encore, mais en vain à le calmer sur cet article, la bêtise qui horripile si fort ce pauvre Flaubert se compose après tout des lieux communs et des banalités qui s'échangent couramment dans le train ordinaire de la vie, mais le lieu commun est indispensable en ce monde, et il y a souvent plaisir et grâce à être banal.

Sérieusement on souffre avec Flaubert et pour Flaubert, en lisant cette Correspondance où son cœur saigne de souffrances imaginaires, ajoutez qu'elle est d'une langue souvent médiocre et semée de trivialités voulues et de jurons grossiers par lesquels Flaubert croyait donner à sa pensée plus de pittoresque et de piquant.

Ce serait une piètre lecture à faire si l'on ne trouvait par-ci par-là dans ces lettres quelques pages charmantes qui montrent combien Flaubert fut bon et serviable pour ses amis. Le fond de la nature chez lui était tendre et il avait le cœur chaud. Cet homme qu'aucune considération d'intérêt personnel n'aurait pu tirer de la retraite laborieuse où il s'était obstinément enfermé, quittait tout allègrement aussitôt qu'un ami avait besoin de ses

bons offices, il multipliait les pas et les démarches, il subissait sans sourciller les banalités des sots et les lieux communs et l'importance bête des hommes en place. Quand il dut faire jouer une pièce posthume que lui avait léguée son ami Bouilhet, il laissa là ses travaux commencés, il vint à Paris, il suivit les répétitions, et il fut plus désolé de la chute que ne l'eût été l'auteur lui-même.

Ajoutons enfin que dans cette correspondance se trouvent cinq ou six lettres qui font le plus grand honneur au patriotisme de Flaubert; il sentit cruellement les douleurs de l'invasion triomphante, et il exhala sa douleur en malédictions contre les vainqueurs.

Flaubert sentait vivement, et il a toujours tâché de penser grand, ce sera là son honneur, même pour ceux que l'on a un peu fatigués en ces derniers temps, en surfaisant à grands renforts de tambours et de trompettes, sans ménagement aucun, son talent et sa renommée.

C'est toujours un gros événement littéraire que l'apparition d'un nouvel ouvrage de M. Émile Zola: la *Joie de vivre,* qui avait d'abord été publiée dans le *Voltaire* en feuilleton, sans exciter une attention très vive, vient de nous être donnée sous forme de volume, et je crains bien que ce roman n'ait pas le succès de plusieurs de ses aînés. Si je me sers de cette expression : *je le crains*, c'est qu'à vrai dire je regarde la *Joie de vivre* comme une des œuvres les plus puissantes que M. Émile Zola ait écrite ; mais il faut bien ajouter aussi que c'est une des plus tristes et des plus déplaisantes. Il y a un mot qui revient sans cesse dans les 450 pages de ce volume; c'est le mot *répugnant*. Il semble que ce soit le mot caractéristique de l'ouvrage même. Oui, sans doute, il répugne, et il faut avoir une certaine dose de courage pour pousser la lecture jusqu'au bout ; mais à surmonter ainsi un dégoût qui a été invincible, chez beaucoup de lecteurs, on ne perd ni son temps ni sa peine. Zola s'est montré dans la *Joie de vivre* aussi exact et aussi oatient observateur des mœurs humaines qu'il l'est d'ordinaire, et plus vraiment philosophe.

Je vous parlais tout à l'heure de *Candide*, l'admirable chef-d'œuvre de Voltaire. Vous savez que Voltaire a ramassé dans ces 200 pages étincelantes de verve et de malice toutes les misères humaines ; qu'il les a marquées d'un trait, le plus souvent ironique, quelquefois ému, toujours puissant, et qu'enfin pour conclusion à ces tableaux de souffrance et de douleur, il a montré Candide heureux enfin du seul bonheur qui soit sur cette terre : il cultive son jardin. La phrase a passé en proverbe : il faut cultiver son jardin.

La *Joie de vivre,* c'est *Candide* transporté dans notre monde contemporain et traité par les procédés naturalistes. Zola s'est plu à rassembler dans un petit coin de la Normandie tout ce que l'étroitesse d'esprit, tout ce que les diverses maladies qui affligent notre pauvre humanité, tout ce que l'angoisse de la mort, tout ce que les déceptions, les désillusions et la pauvreté hargneuse qui en est la suite traînent après elles d'ennuis, de souffrances et de larmes, il a, en quelque sorte, versé sur cet humble et effroyable ménage toute la bile amère et noire de Schopenhauer, il l'en a barbouillé avec une sorte de volupté féroce, et parmi tous ces personnages qu'il a peints hideux et repoussants à faire frémir la nature, il n'en a montré qu'un qui soit arrivé à un semblant de tranquillité d'esprit. C'est une jeune fille sur qui tombent également tous les malheurs, mais qui se défend d'être malheureuse par le travail, un travail serein fait de gaîté et de dévouement.

Candide n'a que 200 pages fort courtes, cette brièveté le sauve du péril d'ennuyer et de chagriner son lecteur. Le roman de Zola s'espace sur 500 pages d'un texte compact et serré. Au lieu que Voltaire glisse d'une plume légère et semble se jouer de son sujet aride, Zola s'y enfonce, il piétine avec une lourde indifférence et s'éclabousse lui-même, ainsi que son lecteur, des gouttes de sang et de pus qui jaillissent de toutes ces infections.

C'est à Bonneville que le drame se passe, sur le bord de la Manche, l'Océan sert de fond à ce tableau. C'est une mer triste, tempêtueuse, sauvage, qui, depuis des siècles, ronge obstinément les maisons de ce village et les dévore l'une après l'autre. Le sourd mugissement de cette mer irritée est comme la basse continue qui sert d'accompagnement au récit des douleurs humaines.

Ce village n'est peuplé que de voleurs, de prostituées et d'idiots; c'est une collection de toutes les variétés les plus ignobles que l'on voit grouiller dans le mot de canaille.

Tous ces gens-là n'ont, dans le roman de Zola, que des rôles de comparses; on les voit de loin en loin apparaître souillés, dégradés, abominables. Ici, c'est une horrible mégère qui se livre pour quelques sous à tout venant, et à qui son fils (car elle a passé la cinquantaine) va racoler des amants de hasard; il lui vole le fruit de ses débauches, la roue de coups et s'enivre; là, c'est une petite fille de quatorze ans qui accouche sans honte et laisse son bébé mourir faute de soins. Tous les enfants de ce village maudit sont dépenaillés, pouilleux, geignards, mendiants, et ne vivent que de rapine; dans tout ce monde, pas un bon ou-

vrier, pas un marin loyal, pas une femme honnête, ces brutes sont aussi aveuglément stupides qu'elles sont misérables. Un ingénieur, pour défendre le village, a fait construire à ses frais une estacade d'un nouveau modèle qu'il veut essayer; il goguenarde le Parisien qui veut avoir raison de la mer; il danse de joie quand elle arrive en tempête et bat l'estacade qui plie; ils aident à l'œuvre de destruction en sciant eux-mêmes des poutres : se sont des sauvages. Le curé qui les gouverne est un pur imbécile, honnête homme d'ailleurs, mais borné d'esprit et ratatiné dans l'exercice machinal de ses fonctions.

Entrons dans le ménage Chanteau où s'enferme le roman. Le premier que nous rencontrons, c'est M. Chanteau lui-même, le père de famille que la goutte a depuis longtemps cloué sur sa chaise longue et qui passe sa vie à crier de douleur; servons-nous du mot de M. Zola, il *gueule* jour et nuit et le récit va son train entre cette mer qui rugit au dehors et ce forcené qui gueule au dedans; on dirait que Zola a pris un cruel plaisir à étudier la marche de cette goutte qui fait tant souffrir, il la mène jusqu'à son dernier période; il fait de ce malheureux un portrait qu'on ne peut lire sans frissonner d'horreur :

Il était devenu un objet d'effroyable pitié. Peu à peu la goutte chronique avait accumulé la craie à toutes ses jointures; des tophus énormes s'étaient formés, perçant la peau de végétations blanchâtres. Les pieds qu'on ne voyait pas enfouis dans des chaussures, se rétractaient sur eux-mêmes, pareils à des pattes d'oiseau infirme, mais les mains étalaient l'horreur de leur difformité, gonflés à chaque phalange de nœuds rouges et luisants, les doigts déjetés par les grosseurs qui les écartaient; toutes les deux comme retournées de bas en haut, la gauche surtout qu'une concrétion de la force d'un petit œuf rendait hideuse. Au coude du même côté un dépôt plus volumineux avait déterminé un ulcère. Et c'était à présent l'ankylose complète; ni les pieds ni les mains ne pouvaient servir; les quelques jointures, qui jouaient encore à demi, craquaient comme si on avait secoué un sac de billes. A la longue, son corps lui-même semblait s'être pétrifié dans la position qu'il avait adoptée pour mieux endurer le mal, penché en avant, avec une forte déviation à droite, si bien qu'il avait pris la forme du fauteuil et qu'il restait ainsi plié et tordu lorsqu'on le touchait. La douleur ne le quittait plus; l'inflammation reparaissait à la moindre variation du temps, pour un doigt de vin ou pour une bouchée de viande pris en dehors de son régime sévère..... son cri de misère était à présent comme son haleine même. Vêtu d'un gros molleton bleu, dont l'ampleur noyait ses membres pareils à des racines, il abandonnait sur ses genoux ses mains contrefaites, lamentables au grand soleil. Et la mer l'intéressait, cet infini où passaient des voiles blanches, cette route sans bornes, ouverte devant lui, qui n'était plus capable de mettre un pied devant l'autre.

Et cet avorton tient encore à la vie, à la joie de vivre, c'est lui qui dira le dernier mot du roman, un mot terrible et mélancolique, il vient d'apprendre que sa domestique s'est pendue au moment de servir le repas.

Chanteau se révolta à la pensée du dîner compromis. Et ce misérable, sans pieds ni mains, qu'il fallait coucher et faire manger comme un enfant, ce lamentable reste d'homme dont le peu de vie n'était plus qu'un hurlement de douleur, cria dans une indignation furieuse : Faut-il être bête pour se tuer !

A côté de lui vit madame Chanteau, une petite bourgeoise sèche, acariâtre, dévorée du regret de la fortune perdue, de l'ennui de la vie étroite, et couvant en silence l'espoir d'une revanche quand elle regarde croître son fils.

Zola a fait sur elle une étude admirable des dégradations successives que peut subir l'instinct de probité dans une âme bourgeoisement honnête, lorsqu'elle se trouve aux prises avec les nécessités de la vie. Mme Chanteau est la tutrice d'une enfant qui a 180.000 francs à elle, ces 180.000 francs Mme Chanteau s'est bien promis de n'y jamais toucher, de garder ce dépôt pour le rendre à sa propriétaire lors de sa majorité. Mais un jour, pressée par le besoin, elle entame le magot avec l'agrément de la jeune fille, qui, naturellement, lui en donne permission; elle retourne une autre fois au tiroir, avec moins de façon elle y puise enfin à pleines mains sans rien dire, elle en arrive à concevoir une haine terrible contre la jeune fille qu'elle a dépouillée et à qui elle en veut d'être devenue elle-même une voleuse. Elle avait songé autrefois à marier sa pupille à son fils, mais depuis que les 180.000 francs ont fondu entre ses mains, elle la juge trop pauvre et s'arrange pour que ce fils chéri se trouve tout seul dans sa chambre avec une jeune héritière qu'elle a invitée à venir passer quinze jours à la mer. Elle espère que cet excellent jeune homme rendra le mariage indispensable et elle veille discrètement à la porte : la voilà entremetteuse maintenant. Mais Zola qui a, dans ce roman, toutes les infirmités humaines à sa disposition, lui inflige une maladie de cœur, les jambes enflent, le ventre se tuméfie. Zola suit patiemment les progrès du mal et les note avec la conscience du candidat qui passe un examen de pathologie ; il la fait enfin, au bout de vingt pages, mourir dans d'horribles souffrances, et nous assistons à l'agonie, puis à la veillée funèbre, puis à la mise au cercueil, puis à l'enterrement ; il ne nous fait grâce d'aucun détail.

Je n'ai pas encore parlé de l'action du roman, c'est que la

trame du récit ne se compose guère que de deux ou trois événements, auxquels l'auteur n'a, je crois, attaché aucune importance ; il a cherché avant tout (et il faut bien avouer que c'est le but le plus élevé de l'art), à peindre des passions et des caractères et à prouver une thèse philosophique sans trop se soucier des faits, matière inerte et vile.

Le drame se passe entre trois personnages : Lazare, le fils des Chanteau, Pauline la pupille volée, et Louise l'héritière que Lazare épouse au mépris des engagements pris autrefois avec Pauline. Ce Lazare est de tous les personnages de Zola le plus compliqué et le plus difficile à suivre. S'il n'était qu'un être nerveux et désaccordé, incapable de gouverner ses sentiments et de suivre une idée jusqu'au bout, faible, impatient, irritable, avec des retours de sensibilité et de larmes, ce caractère, que nous avons déjà vu peint plus d'une fois dans les romans contemporains, ne nous étonnerait pas. Nous sommes depuis longtemps familier avec les déséquilibrés de la génération actuelle. Lazare tour à tour musicien, ingénieur, poète, auteur dramatique, industriel, financier, essayant de tout, n'arrivant à rien, blasphémant le sort et se maudissant lui-même, ne nous surprendrait assurément pas; mais il y a dans le cœur de Lazare un élément d'ennui plus profond et plus singulier, en même temps qu'il hait la vie qui n'est pas bonne pour lui, il a une peur effroyable de la mort; une peur vague et irraisonnée, mystérieuse, maladive, c'est un malaise de l'esprit qui va s'accentuant tous les jours, qui tourne enfin à l'idée fixe et à la folie. Un médecin anglais dont le nom m'échappe a étudié, dans une brochure qui est célèbre de l'autre côté du détroit, cette variété particulière de folie qu'il affirme n'être pas rare chez les étudiants en médecine. Comme ils manient sans cesse sur la table de dissection les organes de la vie, l'idée de la mort se lèverait dans leur âme et finirait par l'envahir tout entière. Joignez à cela que Lazare a beaucoup lu les philosophes pessimistes et Schopenhauer plus qu'eux tous; il en arrive à souhaiter qu'un coup de dynamite puisse faire sauter la race humaine tout entière, et avec elle la terre qu'elle habite; il inocule ses idées sombres et désespérées à sa femme, une méchante petite Parisienne, fort agréable de sa personne, mais étourdie et sotte à plaisir; tous deux sont horriblement malheureux, et ils en viennent à ce point de misère que le spectre de la mort veille toujours entre leurs embrassements. Rien de plus curieusement fouillé que cette analyse psychologique, mais on éprouve à la lire cette sorte d'angoisse et de tristesse qui se dégage d'une visite à Charenton où à

Bicêtre; on en sort accablé et perdu, on a une montagne sur la poitrine : de l'air, de l'air.

Tout ce roman serait horriblement triste si la forte et vaillante figure de Pauline ne l'éclaircissait quelque peu. Elle illumine toutes ces misères de son rayon. Les premières scènes du roman, quand elle arrive toute petite fille à Bonneville, sont d'une grâce et d'une fraîcheur merveilleuses, elle fait son éducation en galopinant au grand air sur la plage de l'Océan, avec son cousin Lazare qu'elle commence à aimer d'un amour de petite fille. M. Zola a décrit avec une rare sagacité cette innocence instruite, armée de toutes pièces, où les petits effarouchements, pudeur ordinaire aux demoiselles bien élevées, sont remplacés par les vigoureuses résolutions d'une chasteté sûre d'elle-même.

Il est bien fâcheux que M. Zola n'ait pu se tenir d'achever cette peinture de la jeune fille par quelques traits qui ont fait scandale. L'éclosion de la puberté s'accompagne chez les jeunes personnes de l'autre sexe de détails dont les uns sont moraux et les autres physiologiques : ce sont ces derniers que M. Zola préfère décrire, et il ne recule pas devant les plus intimes. Il y a là deux ou trois pages qui ont, je le sais, arrêté net un grand nombre de lecteurs, et que beaucoup de lectrices n'ont pas traversées sans dégoût. Si encore elles étaient les seules, mais M. Zola revient sur ce sujet avec une cruelle insistance, toutes les phases de la vie de Pauline sont marquées par cet incident dont il recommence la description avec une insupportable sérénité.

Dans l'un des chapitres de son livre, M. Zola, ayant à nous peindre une convalescence, nous dit en termes généraux que les fonctions les plus basses du corps prenaient une importance énorme et devenaient un sujet intarissable de conversation. Ces fonctions, il ne les a pourtant pas décrites; sous prétexte de naturalisme, il n'est pas entré dans le détail; il nous a indiqué la chose en gros, sachant bien que nous devinerions le reste; pourquoi n'a t-il pas observé la même mesure dans le cas dont je parlais tout à l'heure. Qu'avons-nous besoin de lire, dans un roman, une page arrachée à un manuel de pathologie? Il est vrai que M. Zola prend la peine de la récrire dans sa langue pittoresque, mais voilà bien du temps et du style inutilement dépensés.

Cette Pauline grandit forte et saine, elle a longtemps à lutter et contre les révoltes de son cœur, car elle aime Lazare, et contre les méchancetés de ceux qui l'entourent; mais elle triomphe et d'elle-même et des autres, car elle est cordiale et bonne, elle a la

santé et la gaieté qui poussent au travail et le font heureux, elle se sacrifie à tout le monde, et si elle n'a point d'enfant elle-même, elle élèvera l'avorton chétif né des amours malingres de Lazare et de Louise.

Et ce n'est pas un des moindres chagrins du lecteur dans ce récit navrant de voir cette belle fille, le seul personnage à qui nous nous soyons intéressés, consacrer ses forces et sa vie à ce Chanteau qui n'a plus face d'homme, à ce maniaque de Lazare, à cette évaporée de Louise et à ce petit être qui porte évidemment en lui, sur son masque, le signe de la folie héréditaire.

Je crois décidément que la *Joie de vivre* sera peu lue du grand public, elle mérite de l'être par les philosophes et par les artistes. Ce volume comptera parmi les premiers dans la collection déjà si nombreuse des *Rougon-Macquart*.

Terminons par un ouvrage de plus longue haleine, et qui nous tire du courant de nos études habituelles.

M. Marius Fontane a entrepris, *magnum opus*, de nous conter l'histoire universelle du monde, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Quatre volumes ont déjà paru : *l'Inde Védique, les Iraniens, les Égyptes*, et *les Asiatiques*. Douze autres doivent suivre, dont le dernier nous mènera jusqu'au seuil du XXe siècle.

Ce fut un enchantement, quand nous lûmes le premier de ces volumes, celui qui ouvrait la série, *l'Inde Védique*. M. Marius Fontane avait essayé de nous conter la vie des Aryas, de ceux qui furent nos premiers ancêtres, dans cette péninsule indoustanique, le premier berceau de notre civilisation européenne. Il possédait ce don, qu'eut Michelet, d'évoquer les nations disparues, de les ranimer, de sentir en son âme le contre-coup de leurs joies et de leurs douleurs, oubliées depuis quatre ou cinq mille ans. Il avait encore de Michelet le goût du pittoresque, des élans de sensibilité brûlante, la phrase courte, vive, portant tout entière sur l'épithète qui faisait image. Je ne sais si ce tableau qu'il nous présente de la vie des Aryas est bien vrai; cette vie était si douce, si patriarcale, si aimable; ces grands enfants étaient tous si bons, si généreux, si tendres, si heureux, qu'on aurait cru lire un de ces romans fleuris de l'antique pastorale.

Le volume eut un grand succès. Les trois qui le suivirent n'ont pas été moins lus. Des savants? Non, peut-être. J'avoue que je ne le suis guère, et ces matières me sont à peu près inconnues. Mais quand l'histoire ne serait qu'un beau roman, quand elle aurait toutes les grâces de la fiction, je n'y verrais pas grand mal, alors qu'il s'agit de ces populations d'autrefois, dont il faut

reconstituer les annales, à l'aide de quelques chants épars : l'imagination a beau jeu à nous montrer les choses comme on souhaiterait qu'elles eussent été. A supposer que M. Marius Fontane m'égare, c'est un guide qu'il y a plaisir à suivre, tant il a de bonne grâce dans ses illusions.

Il n'aime guère les juifs, par exemple! Son quatrième volume, *les Asiatiques*, où il conte l'histoire de Assyriens, des Hébreux et des Phéniciens, est un acte d'accusation en règle, une cruelle philippique, contre cette race qu'il semble exécrer; ce qui m'induirait à croire qu'il a quelque raison dans un certain nombre de ses griefs, c'est qu'en même temps que son volume, je lisais un livre de forme bien autrement sévère : *Histoire des anciens peuples de l'Orient*, par M. Louis Ménard, *d'après les monuments*. J'ai frémi d'horreur en lisant chez l'un et l'autre l'histoire de ce fameux roi David, que l'on nous avait accoutumés à regarder comme un Louis XIV d'Orient. Il en faut décidément rabattre. C'était un abominable condottiere menteur, pillard, sanguinaire, mauvais administrateur, lâche soldat; un affreux chenapan, et pour dernier trait à la peinture, M. Marius Fontane assure qu'il écrit un hébreu détestable. Ah! bien, si David n'est plus même un grand poète!... c'est la fin de toutes les légendes.

Mais comment, diantre! M. Marius Fontane est-il si fort en hébreu! J'ai des inquiétudes...

Je n'en ai pas sur le plaisir que vous aurez à lire du bout du doigt ces quatre volumes, vous arrêtant aux passages qui méritent une attention particulière, les descriptions de lieux et de mœurs, et quelques morceaux plus travaillés, qui sont des modèles de narration.

Francisque SARCEY.

L'ESPRIT DE DISCIPLINE
DANS L'ÉDUCATION

II

Mais c'est moins des règlements que s'inquiètent certains esprits que du fondement proprement dit de la discipline scolaire. A quoi bon tout cet appareil de punitions ? Il suffit de laisser son action à la nature. Elle est un guide infaillible. De quoi s'agit-il, en effet ? De faire sentir à l'enfant les conséquences des actes qu'il commet, et quelle lumière plus éclatante que ces conséquences mêmes ? L'enfant touche à un ressort, le ressort se détend et frappe : est-il un châtiment plus topique ? Toutes les autres peines, celles qui ne peuvent s'appliquer que par l'intermédiaire d'un maître, père ou professeur, outre qu'elles ont un caractère d'oppression, ne reposent que sur des artifices et n'ont point d'efficacité. Il n'y a d'efficacité réelle que dans les réactions naturelles et les conséquences inévitables.

Ce système, mis en faveur aujourd'hui par le talent de M. Herbert Spencer, n'est pas nouveau. C'est le pur système de Rousseau, et, chose singulière, la doctrine de l'*Émile* sur ce point semble n'être pas sans rapport, dans ses applications, sinon dans son principe, avec celle de Port-Royal.

Pour les maîtres du jansénisme, l'enfant est un être déchu, enclin à la malice, qu'il faut se garder également d'exalter par l'éloge et d'exciter par le châtiment (1). Vient-on à surprendre en lui quelque mal, on doit l'avertir, l'éclairer et demander à Dieu qu'il l'éclaire. Y remarque-t-on quelque bien, « ce n'est pas lui qu'il faut louer, mais Dieu, et, observant le silence, en rendre des actions de grâces à Dieu dans le fond du cœur ». Tel était l'esprit austère de l'éducation des *petites écoles*. Les démonstrations de mécontentement et de satisfaction ne s'y rattachaient qu'en passant et par surcroît. L'émulation, — l'agent de discipline le plus saisissant pour la jeunessse, — était interdite.

Parti d'une vue tout opposée, J.-J. Rousseau arrive aux mêmes fins. On connaît le début de l'*Émile* : « Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme (2); » et cette maxime n'est point là simplement, comme chez Pestalozzi, une vue philanthropique, une effusion de sentiment : c'est le fondement d'un système. « L'*Émile*, dit Rousseau, se jugeant lui-même, n'est qu'un traité de

(1) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, liv. IV.
(2) Liv. I, p. 1, édition Garnier.

la bonté originelle de l'homme, destiné à montrer comment le vice et l'erreur étrangers à sa constitution s'y introduisent du dehors et l'attirent insensiblement (1). » Corriger la nature corrompue par le péché du premier homme, tel est l'objet pieux et discret des maîtres de Port-Royal. Rendre l'enfant à la nature, voilà ce qu'entreprend le philosophe de Genève. « Posons pour maxime incontestable, dit-il, que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits; il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain (2). » Et ces prémisses contraires le conduisent à une conclusion presque identique. Point de récompenses pour Émile; jamais de concurrents, même à la course (3); c'est à lui seul qu'il doit se comparer : où en était-il l'an dernier? où en est-il aujourd'hui? Point de châtiments non plus : c'est à la nature seule qu'il appartient de le punir, s'il transgresse ses lois. Dans un accès de colère, il a brisé les carreaux de sa chambre : il apprendra par un rhume les inconvénients qu'il peut y avoir à s'exposer au froid de la nuit (4). Et ainsi du reste (5). Émile n'a point à obéir aux hommes; il ne doit connaître que la dépendance des choses. Pour se faciliter la tâche, J.-J. Rousseau fait de son élève un orphelin (6); et afin d'être encore plus sûr de son action, il le tiendrait volontiers, s'il pouvait, dans la lune ou dans une île déserte, loin du contact de tous les humains (7). Jusqu'à douze ans, Émile n'a pas, ne peut pas, ne doit pas avoir de conscience. L'idéal serait d'en faire un être sain et robuste, aguerri aux choses par les choses, mais qui ne sût même pas distinguer sa main droite de sa main gauche (8). Son précepteur lui-même n'est qu'un témoin, propre, tout au plus, à rapprocher de lui les occasions de mettre sa volonté en action (9). L'expérience commencée,

(1) *Rousseau, juge de Jean-Jacques.*

(2) Liv. II, p. 74-75.

(3) Liv. III, p. 194.

(4) Liv. II, p. 85.

(5) Les textes qui mettent ce point fondamental en lumière se retrouvent, pour ainsi dire, à chaque page de l'*Émile*. « Maintenez l'enfant dans la seule dépendance des choses : vous aurez suivi l'ordre de la nature dans le progrès de son éducation. N'offrez jamais à ses volontés indiscrètes que des obstacles physiques ou des punitions qui naissent des actions mêmes et qu'il se rappelle dans l'occasion .. L'expérience ou l'inexpérience doivent seules lui tenir lieu de loi. » (Liv. II, p. 65.) — « Votre enfant ne doit rien faire par obéissance, mais seulement par nécessité : ainsi les mots d'obéir et de commander sont proscrits de son dictionnaire, encore plus ceux de devoir et d'obligation; mais ceux de force, de nécessité, d'impuissance et de contrainte y doivent tenir une grande place. » (Liv. II, p. 70.) — Ne donnez pas à votre élève des leçons verbales : il n'en doit recevoir que de l'expérience. Ne lui infligez aucune espèce de châtiment, car il ne sait ce que c'est qu'être en faute... Dépourvu de toute moralité dans ses actions, il ne peut rien faire qui soit moralement mal et qui mérite ni châtiment ni réprimande. » (Liv. II, p. 74.) — « Il ne faut jamais infliger aux enfants le châtiment comme châtiment; il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. » (Liv. II, p. 86.), etc.

(6) « Émile est orphelin. Il n'importe qu'il ait son père et sa mère. Chargé de leurs devoirs, je succède à tous leurs droits. Il doit honorer ses parents; mais il ne doit obéir qu'à moi. C'est ma première ou plutôt ma seule condition. » (Liv. I, p. 25.)

(7) Liv. II, p. 77.

(8) Liv. II, p. 76.

(9) Voir les histoires du jardinier Robert (liv. II, p. 82), du bateleur (liv. III,

il la suit, résolu à ne point intervenir, et se bornant à voir la leçon s'imposer avec ses effets, plus ou moins durs, toujours irrésistibles et convaincants.

C'est ce système, qui fait le fond des deux premiers livres de l'*Émile*, que M. Spencer a repris avec une véritable originalité dans le détail des observations.

Comme Rousseau, il place dès l'abord l'enfant en face de la nature. Ce n'est pas qu'il accepte absolument son principe. « Nous ne sommes pas de ceux, dit-il, qui croient au dogme de lord Palmerston : que « tous les enfants sont nés bons ». A y bien regarder, le dogme contraire, si insoutenable qu'il soit, nous paraît encore moins éloigné de la vérité. Nous ne croyons pas davantage qu'on puisse, par l'éducation, amener les enfants à être complètement ce qu'ils devraient être. Au contraire, nous savons que si l'on peut diminuer leurs imperfections naturelles, on ne peut pas les détruire (1). » Mais quel que soit le principe dont on parte, ce qui lui semble incontestable, c'est que, bon ou mauvais, l'enfant ne peut avoir de meilleur maître que la nature. Toutes les disciplines d'invention humaine sont impuissantes. Les seuls châtiments vraiment salutaires sont ceux que la nature crée sur le coup et applique. Point de menaces, une muette et rigoureuse exécution : la cendre chaude brûle celui qui la touche une première fois; elle le brûle une seconde, une troisième fois, elle le brûle chaque fois : rien ne vaut cette correction immédiate, directe, inévitable. Ajoutez que la peine est toujours proportionnée à la violation de l'ordre des choses, la réaction étant en rapport avec l'action; qu'elle introduit avec elle dans l'esprit de l'enfant l'idée de la justice, le châtiment n'étant qu'un effet; enfin, qu'il n'y a pas d'effet plus sûr : la langue universelle en dépose; l'expérience chèrement achetée, l'expérience amère est la grande leçon, la seule dont on profite. Comment méconnaître, en effet, la logique des conséquences que l'on subit? Si le jeune homme qui entre dans la vie consume son temps dans l'oisiveté ou remplit mal les fonctions qui lui sont confiées, il perd son emploi; si l'homme d'affaires manque ses rendez-vous, il perd son argent : voilà les pénalités qui portent (2). Ce que M. Spencer se plaît particulièrement à mettre en lumière, c'est que la nature, se faisant elle-même raison, rend absolument inutile l'intervention de ceux qui, dans l'éducation ordinaire, parents ou maîtres, se donnent la tâche de la suppléer. D'où ce double avantage : d'une part, que les enfants sont préservés des sentiments d'aigreur et de rancune : on ne peut en vouloir à l'ordre des choses; d'autre part, que les père et mère restent dans leur rôle de pure bienveillance (3),

p. 179) et la scène de l'accès de colère (liv. II, p. 80). — Rousseau caractérise lui-même, au surplus, ce qu'il y a d'artificiel dans ses procédés. Répondant à une critique de M. Formey au sujet du bateleur : « Ai-je dû supposer, dit-il, quelque lecteur assez stupide pour ne pas sentir dans cette réprimande un discours dicté mot à mot par le gouverneur pour aller à ses vues ? A-t-on dû me supposer assez stupide moi-même pour donner ce langage à un bateleur? Je croyais avoir fait preuve au moins de talent assez médiocre pour faire parler les gens dans l'esprit de leur état? N'était-ce pas tout dire pour tout autre que M. Formey? »

(1) *De l'Éducation*, etc., p. 171.

(2) *Ibid.*, p. 180 à 201.

(3) C'est dans le même sens que J.-J. Rousseau dit : « En imposant aux enfants un devoir qu'ils ne sentent pas, vous les indisposez contre votre tyrannie et les détournez de vous aimer. » (Liv. II, p. 72.)

toute leur action, quand elle trouve le lieu de s'exercer, consistant en une expression de blâme, d'affliction, de regret, qui s'ajoute, mais sans jamais s'y substituer, aux conséquences naturelles du méfait commis (1). Toute cette démonstration est conduite avec une subtilité supérieure et pleine d'*humour*. Les raisonnements semblent d'une logique irréfutable; les exemples sont très habilement appropriés (2); les mots piquants abondent, comme lorsque l'auteur définit les réactions, parfois si cruelles de la nature, « des empêchements bienfaisants au renouvellement des actions qui contrarieraient essentiellement les intérêts de notre vie (3) ». Il est aisé de s'expliquer que cette doctrine rencontre des adhérents parmi les pères, qu'elle semble dispenser de leur devoir de patronage; on ne pourrait guère s'étonner surtout qu'elle se trouvât parmi les enfants, qu'elle affranchit de toute tutelle.

Mais la séduction ne résiste pas à une observation attentive, et M. Spencer, nous le verrons, en a subi l'épreuve sur lui-même.

Rousseau, qui a presque toujours le mérite incomparable de s'arrêter à mi-chemin du paradoxe, limite à douze ans l'âge où le système des réactions naturelles peut servir de règle pour l'enfant. A partir de douze ans, il fait au raisonnement sa part (4). A quinze ans intervient un élément nouveau : le sentiment moral. Il semble bien que, dans sa pensée première, Spencer aussi ne soumettait pas l'adolescence proprement dite à son système. Il déclare quelque part qu'il le considère comme divinement ordonné à l'égard des enfants et des adultes (5); ce n'est que par voie de conséquence qu'il l'applique à la période intermédiaire entre l'enfance et la première maturité. Il est juste surtout de ne pas oublier que c'est sur le terrain de l'éducation privée qu'il nous appelle : une éducation commune se refuserait aux conditions que la doctrine suppose. Mais, même dans ces conditions particulières, le principe de la discipline des réactions naturelles et des conséquences inévitables est-il applicable à la jeunesse?

Laissons de côté les exemples de la barre de fer rouge, de la flamme des bougies, de la pelote d'épingles, de l'eau de la bouillotte : ils se prêtent trop aisément aux conclusions que l'on en veut tirer, et ils ne sont plus guère de mise, dès que nous sommes sortis de la première enfance. Les dangers auxquels sont exposés les débuts de l'adolescence, de cette adolescence qui commence de dix à douze ans, comme l'a remarqué Rousseau, et qui se prolonge au delà de quinze, sont plus graves et plus délicats. C'est l'âge où s'éveillent les résistances, les opiniâtretés, parfois les penchants vicieux. Pour traiter avec sagesse des intérêts de l'éducation, il ne faut observer la jeunesse ni dans le portrait satirique qu'en a tracé La Bruyère (6), ni à travers les illusions d'un idéal

(1) *De l'Éducation*, etc., etc., p. 97 à 200.

(2) *Ibid*, p. 189 à 194, 197, 202, etc.

(3) *Ibid.*, p. 182.

(4) « Voyez comment nous approchons par degrés des notions morales qui distinguent le bien et le mal. Jusqu'ici nous n'avons connu de loi que celle de la nécessité : maintenant nous avons égard à ce qui est utile; nous arriverons bientôt à ce qui est convenable et bon. » (*Émile*, liv. III, p. 172.)

(5) *De l'Éducation*, etc., p. 201. — Cf. p. 184, 186.

(6) *De l'Homme*, 50. « Les enfants sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs,

fait, comme celui de l'*Émile*, pour le triomphe d'une doctrine ; il convient de la voir telle qu'elle est, mêlée de bien et de mal, avec ses défaillances soudaines et ses relèvements non moins prompts, toujours attachante malgré la peine qu'elle donne et les chagrins qu'elle fait, parce qu'on sent jusque dans ses écarts le mouvement et la force de la vie, mais toujours exposée aussi à fléchir sous sa propre faiblesse, si elle ne trouve autour d'elle l'appui d'une raison éclairée et ferme. Assurément il n'y a pas grand inconvénient à laisser l'enfant qui s'entête briser le canif qu'on est décidé à ne pas lui rendre, mettre en désordre la chambre qu'on lui fera ranger, jeter l'habit qu'on ne remplacera pas, manquer la promenade pour laquelle il ne s'est pas assez diligemment préparé. Mais donnera-t-on à l'adolescent le temps de voir les résultats de sa mollesse lui apparaître dans un avenir perdu ? Il est facile de dire : l'homme qui ne fait pas ses affaires est puni de sa négligence par cela seul que ses affaires sont mal faites ; il peut se relever. Mais si l'écolier ne fait pas ou fait mal son métier d'écolier, s'il ne discipline pas son esprit et son caractère, si, autour de lui, on ajourne la réforme de ses défauts jusqu'à ce que ses défauts éclatent en leurs conséquences, c'est sa vie entière peut-être que l'on compromet. Qu'à côté du raisonnement ou de l'exemple d'autrui, trop souvent impuissant, on fasse la part de l'expérience personnelle ; rien de mieux : elle est la rançon de la liberté. Mais attendre que le jeune homme s'instruise exclusivement par ses propres fautes, n'est-ce pas la plus dangereuse des chimères ? Les défauts les plus redoutables d'ailleurs ne sont pas ceux qui se manifestent par une sorte d'éruption violente qui trouve en elle-même son remède. Il n'y a point de réaction de la nature contre un penchant qui se forme à l'ombre, pour ainsi dire, se développe et grandit presque sans que celui qui le couve en ait bien nettement conscience. Le secret de l'éducation est d'intervenir à temps. C'est à ce diagnostic, pris de haut et de loin, que se reconnaît l'œil du maître ; c'est à la façon dont il suit et traite le mal encore latent que se révèle la sûreté de sa main. Élever, ce n'est pas seulement prévoir, c'est aussi prévenir.

Ne serait-ce pas, au surplus, condamner l'enfant à un régime sévère jusqu'à l'injustice que de compter uniquement, pour discipliner sa volonté, sur les effets des réactions naturelles et des conséquences inévitables ? La peine qu'elles provoquent est le plus souvent énorme par rapport à la faute qui les a produites, et l'homme lui-même réclame pour sa conduite d'autres sanctions que celles de la dure réalité. Il veut qu'on juge l'intention en même temps que le fait ; qu'on lui sache gré de ses efforts ; qu'on ne pousse pas du premier coup aux extrémités ; qu'on le frappe s'il le faut, mais sans l'abattre et en lui tendant la main pour le relever. Que serait une société sans ce code de discipline sociale qui, à côté des sanctions de la loi proprement dite, fait à chaque individu la part des sentiments dont se compose l'existence morale de l'humanité : le blâme et la louange, l'honneur et la déconsidération ? Kant parlait en métaphysicien du devoir, lorsqu'il écrivait : « Si on punit l'enfant quand il fait mal, et si on le récompense quand il fait bien, il fait alors le bien pour être bien

dissimulés ; ils rient et pleurent facilement ; ils ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très petits sujets ; ils ne veulent point souffrir de mal et aiment à en faire ; ils sont déjà des hommes. »

traité. » C'est de l'enfant surtout qu'il doit être permis de penser qu'il n'est ni ange ni bête, et que tout ne peut être dit pour son cœur et pour sa raison, par cela seul que les conséquences de ses actes retombent lourdement sur sa tête. Arracher de son cœur la crainte de la punition et l'espoir de la récompense, c'est briser en lui deux des plus précieux ressorts de la vie intérieure. Faute de l'aiguillon de l'émulation, disait Pascal, les élèves de Port-Royal tombent dans la nonchalance. Émile qui n'a ni aiguillon ni frein, écrivait Voltaire, finira par faire des sottises; et le cinquième livre de Rousseau n'est pas précisément pour démontrer le contraire. La récompense est le témoignage qui traduit aux yeux de l'enfant, comme aux yeux de tous, l'estime dont il est l'objet; la punition est une sorte d'avertisseur des dangers de la voie dans laquelle il court le risque de s'engager. La discipline ainsi entendue, bien loin d'être un instrument d'oppression et de violence, devient une sauvegarde pour l'enfant, qu'elle affermit dans ses inclinations généreuses ou qu'elle prémunit contre ses entraînements. Comme l'homme, plus que l'homme, en raison de sa faiblesse, il a besoin d'être ménagé, et c'est dans ces ménagements que réside à son égard la véritable justice. Je ne sais rien de plus inhumain, en vérité, que ce mécanisme des réactions naturelles, toujours prêt à le saisir brutalement, comme un engrenage auquel à peine a-t-il présenté le doigt qu'il est pris.

Non seulement ce système expose l'éducation de la jeunesse à tous les hasards et la soumet à des rigueurs le plus souvent injustifiables; mais elle risque d'abaisser le caractère qu'on se propose d'élever. Dans la doctrine sur laquelle M. Spencer établit son système d'éducation, il n'existe ni bien ni mal en soi. On chercherait vainement dans ses déductions l'idée d'une obligation morale; il ne prononce pas une seule fois le mot de devoir. C'est le résultat d'un acte qui en détermine la nature et la valeur. Supposez qu'un enfant ait la main assez leste pour échapper à la réaction d'une imprudence, l'esprit assez délié pour esquiver les conséquences d'une faute, le voilà quitte. Il s'agit non de bien faire, mais d'être adroit; non d'être sage et honnête, mais de réussir. Toute la morale se résout ainsi en une question d'habileté avec l'intérêt pour mobile. Certes l'intérêt et l'habileté ont leur place légitime dans le monde, — on ne réfute pas un paradoxe par un paradoxe et il faut prendre l'humanité comme elle est, — mais à la condition de se subordonner à une règle supérieure. L'enfant, au surplus, ne s'y trompe point : il se sent coupable, à n'en pas douter, quand il fait mal; et, à moins qu'il ne soit foncièrement mauvais, il ne demande qu'à réparer sa faute. L'expiation, à ses yeux, si l'on sait la lui présenter ainsi qu'il convient, n'est pas seulement un rachat naturel; elle peut devenir un moyen de renouvellement. On sourit de l'histoire du cadet anglais, mis à la porte de son collège pour avoir refusé de se laisser fouetter, et poursuivant son directeur à travers la France et la Suisse, de ville en ville, — un fouet réglementaire, un beau fouet tout neuf, dans sa malle, — jusqu'à ce qu'il fût arrivé à se faire donner les douze coups qu'il avait mérités. La morale de la légende est le besoin qu'éprouvait le jeune coupable de se rendre à lui-même ses comptes, de liquider son passé, de se créer le droit d'en anéantir le souvenir. Le cœur de l'enfant contient en germe tout ce que renferme celui de l'homme. Il y aurait exagération à lui appliquer les théories de Platon et de Beccaria. Cependant, la philosophie la plus haute

n'est pas de trop pour expliquer ce qui s'y passe et chercher la raison des règles auxquelles il doit être soumis. J.-J. Rousseau supprimait ou tout au moins suspendait la conscience morale jusqu'à quinze ans; M. Spencer semble s'en passer tout à fait; c'est la condamnation du système; comme Rousseau, M. Spencer est, en dernière analyse, obligé de le reconnaître : on ne bâtit pas sur le vide.

Excessive et dangereuse dans son principe, la discipline purement empirique et utilitaire n'atteint même pas d'ordinaire son objet. Tandis qu'on la croit seule en mesure de rendre la peine morale et efficace, elle aboutit, au fond, indirectement, à en compromettre l'efficacité et la moralité.

N'y a-t-il pas lieu de craindre, en effet, que l'intelligence des lois de la nature, même dans les conditions sensibles et restreintes où M. Spencer en fait une forme de discipline, ne dépasse la portée de l'enfant du premier âge auquel il s'adresse? Est-il bien sûr que ce soit toujours dans les réactions physiques de ses actes qu'il verra la cause du châtiment qui le frappe? Cette impassibilité de l'ordre inéluctable des choses l'étonne d'abord plus qu'elle ne l'éclaire, et elle ne tarde pas à l'irriter. Il ne peut se faire à n'entendre que ce muet et brusque langage. Derrière le phénomène dont il est victime, il cherche une main à laquelle il puisse s'en prendre, et, s'il ne la trouve pas, il l'invente. Il admet tout plus volontiers que cette sorte d'impersonnalité dont le caractère lui échappe. Le jeu des forces de la nature auquel on l'expose ou qu'on lui laisse affronter pour faire son éducation, et dont le secret lui reste en réalité si longtemps fermé, risque, après quelques épreuves, de n'être pour lui qu'un artifice.

Plus artificielle encore et plus décevante est la discipline des conséquences inévitables dans les actes qui relèvent de l'ordre moral. On ne saurait trop tôt sans doute exercer l'enfant à raisonner tout ce qu'il fait. Mais n'est-ce pas exiger beaucoup de son activité, essentiellement spontanée et mobile, que de l'obliger à se demander à chaque pas, à chaque mouvement, à chaque fois qu'il conçoit un désir, une pensée, ce qui pourra lui en arriver? La chose faite, si elle n'a pas été à bien, est-on en droit d'espérer que c'est toujours contre lui-même qu'il tournera son raisonnement? que, privé du jouet qui l'amusait et qu'il a eu le tort de casser, de la promenade dont il se réjouissait à l'avance et pour laquelle il s'est mis en retard, il accusera son entêtement et sa négligence, plutôt que la sévérité de ceux qui ont prononcé la peine? Il y a bien de l'utopie à vouloir décharger les parents de la responsabilité que leur affection leur impose, et dont, quoi qu'on fasse, la conscience instinctive de l'enfant ne les affranchit pas. Enfin, cette conséquence que l'on invoque pour l'effrayer représente plus ou moins l'avenir. Et pour lui qu'est-ce que l'avenir? Il ne connaît que le présent; le présent seul lui importe, seul il répond à sa pensée impatiente et bornée. Qu'avec le temps il arrive à devenir le juge, prévoyant et responsable, de ses actes, c'est le but et le bienfait de l'éducation. L'erreur est de considérer cette discipline comme la discipline unique et comme une discipline infaillible. En l'appliquant, sous une forme absolue, uniforme, presque aveugle à la conduite de l'enfant, on en affaiblit l'effet réel, ou en ébranle surtout l'effet moral.

Tous les criminalistes de la pédagogie, — et nous ajoutons bien vite pour ceux qu'effrayerait le mot, que nous rangeons le bon Rollin en pre-

mière ligne dans cette catégorie, — tous les criminalistes de la pédagogie posent en principe la nécessité d'une règle. Une sanction est nécessaire, même dans un établissement privé, où les enfants, groupés généralement en petit nombre, peuvent, en outre, dans une certaine mesure, être triés et choisis. Que sera-ce dans un établissement public où les agglomérations, quelque effort qu'on fasse pour les restreindre, seront toujours plus ou moins considérables et mêlées de toutes sortes d'éléments ? Il n'y a pas d'éducation sans respect, pas de respect sans autorité, pas d'autorité sans règle (1). Si Kant commence par déclarer, en disciple enthousiaste de Rousseau, qu'il n'y a dans la nature de l'homme de germe que pour le bien, averti par le bon sens supérieur, qui est la marque propre de sa pédagogie, il se hâte d'ajouter : La seule cause du mal, c'est qu'on ne soumet pas la nature à des règles (2).

Mais ce qui fait l'efficacité morale de la règle, c'est bien moins la règle en elle-même que l'idée qu'en conçoit celui qui la subit, et que lui en donne celui qui l'applique. On a proposé, on a même essayé de confier aux élèves le soin d'attribuer les récompenses (3). On a pensé moins souvent, on a pensé aussi cependant à les charger de prononcer les peines. L'idée ne pouvait manquer de séduire l'abbé de Saint-Pierre; sur cette utopie, comme sur tant d'autres, il a une organisation toute prête : un jury choisi parmi les pairs du délinquant au nombre de sept et statuant sous la présidence du régent avec l'appareil d'une cour de justice (4). Poussant plus loin encore dans cette voie, certains pédagogues seraient disposés à désarmer complètement le maître et à ne donner d'autre base à son autorité que ce qu'ils appellent « l'opinion générale » : à lui de se créer parmi ses élèves une sorte de parti, parti tel qu'il n'ait, le cas échéant, qu'à le laisser intervenir pour réprimer les oppositions ou les écarts. D'autres enfin, tenant presque en égale défiance l'intervention des élèves et l'autorité des maîtres, et forts des principes de M. Spencer, voudraient, dans la distribution des peines, supprimer toute action personnelle. On considère, d'une part, que les maîtres sont des hommes, et que, excités par la lutte ouverte ou sourde que les écoliers sont toujours prêts à engager, ils se troublent, s'agitent, s'irritent et se laissent aller, même les meilleurs, à des excès d'indulgence ou de sévérité; on fait observer, d'autre part, que les élèves n'ont pas une connaissance suffisamment claire de leurs obligations, que la limite qui sépare pour eux les choses permises des choses défendues est vague ; qu'aujourd'hui surtout où les ressorts de l'éducation sont détendus, ils se sentent comme enveloppés dans une discipline molle et lâche qui, parfois, se resserre tout d'un coup et les blesse; qu'il y a un intérêt moral supérieur à ce que la loi leur apparaisse, non comme une contrainte, mais comme une raison; et on demande qu'il soit promulgué pour les Lycées et les Collèges une sorte de code disciplinaire où seraient expressément spécifiés les délits et les peines, de façon que le maître n'eût plus qu'à prononcer, comme une sorte de juge, d'après les faits et au vu d'un

(1) « Puerum rege », dit Rollin, reprenant un principe de Quintilien, « qui nisi paret, imperat. » (*Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1re part., art. 35.)

(2) *Pédagogique*, XXXVII.

(3) Voir A. Bain, *la Science de l'éducation*, chap. V, *l'Émulation*, *les Prix*.

(4) *Projet pour perfectionner l'éducation*, observation XXV.

texte. Ainsi serait-on assuré contre les exagérations et les défaillances pour la répression des fautes journalières. Quant aux cas graves, ils seraient déférés à une commission permanente de professeurs qui, après avoir entendu le coupable dans ses excuses et moyens de défense, prononceraient l'arrêt (1). — Ce sont là sans doute des vues ingénieuses. Mais n'est-ce pas singulièrement abaisser l'idée de la discipline, que d'en remettre les pouvoirs à des enfants, non par exception et pour une fois, ce qui peut être tenté avec succès et non sans profit par un maître habile, mais à l'ordinaire et dans un esprit de système, comme si des enfants étaient en mesure d'être vraiment équitables, d'apprécier la valeur relative d'une faute, de pénétrer au fond de l'esprit et du cœur du coupable, de donner à la peine le caractère qui la moralise? N'est-ce pas, au contraire, se faire de l'opinion une idée bien haute, que de s'imaginer qu'elle puisse suffire à toutes les répressions? Outre qu'il est plus facile en ceci, comme on l'a dit finement, de mériter le succès que de se l'assurer (2), celui-là risquerait de n'avoir qu'un bien frêle appui qui compterait uniquement sur ce sentiment de faveur. La discipline est un instrument difficile à manier, un instrument de précision. Elle ne convient pas aux mains des enfants. Même entre celles d'un maître, elle a besoin d'être réglée. Et c'est ce qui fait qu'on s'explique mieux l'idée d'établir une sorte de code qui désintéresse, en quelque sorte, les personnes dans l'action de la justice et place l'élève comme en présence du marbre de la loi. Toutefois les avantages de cette équité froide sont plus spécieux que réels. Les écoliers les plus coupables ne sont pas des criminels auxquels il s'agisse d'appliquer purement et simplement un article de code pénal. S'il est bon que l'enfant sache quelles responsabilités il encourt, à quelle punition il s'expose en commettant telle ou telle faute, parce que les surprises sont mauvaises pour sa conscience, il ne s'ensuit nullement qu'un tarif suffise à tout. Les fautes s'expliquent le plus souvent par les circonstances, circonstances intérieures ou extérieures; les mêmes fautes diffèrent suivant les coupables. Est-il possible d'établir une échelle des punitions d'après les circonstances infinies qui peuvent atténuer ou aggraver le caractère du délit? Et est-ce surtout dans cette échelle, si bien graduée qu'elle soit, que l'enfant trouvera une lumière, un réconfort, un soutien?

Il semble qu'on redoute la personnalité de l'agent qui représente la règle. Or, c'est précisément cette personnalité qui fait la valeur de la règle, bien loin d'y porter atteinte. Un homme dont j'aime à invoquer l'expérience, parce qu'elle repose sur une connaissance approfondie des intérêts de la jeunesse, l'éminent directeur de l'École Turgot, M. Marguerin, avait introduit dans son école un système de punitions qui n'entraînait pas de peines réelles, et de récompenses qui ne conféraient aucun privilège palpable : l'élève avait l'honneur d'une récompense, la honte d'une punition. Cette comptabilité, tout idéale, était portée chaque semaine sur le livret de l'enfant pour être communiquée à la famille.

(1) Nous empruntons l'idée de cette organisation et les considérations sur lesquelles elle se fonde à un projet rédigé par M. Hérelle, professeur de philosophie au lycée d'Évreux, et qu'il avait communiqué en partie à M. Francisque Sarcey. (Voir le *XIXe Siècle* des 28 février, 1er et 4 mars 1883.)

(2) *La Science de l'éducation*, chap. v, *l'Influence personnelle du maître*.

Lorsque le nombre des punitions atteignait un certain chiffre, qui variait selon l'âge, l'élève était publiquement averti, puis, en cas de récidive, mis à l'ordre du jour, et finalement rendu à ses parents, s'il ne s'amendait point. C'est avec ces mesures toutes comminatoires que M. Marguerin arrivait à élever non pas tous ses élèves, car il faut des maîtres pour appliquer ces procédés délicats, mais des centaines d'enfants (1). L'École Alsacienne fait aussi un très intelligent usage de ces formes de discipline. Les enfants savent qu'après trois avis ils peuvent être privés pendant huit jours du droit de revenir en classe, et avec le plus grand nombre cela suffit. Tant il est vrai que la punition n'a pas toujours besoin d'être effective pour être efficace et qu'elle vaut surtout par le caractère qu'on lui attribue (2)! Bien plus, les châtiments qui ne sont que châtiments sont ceux qui laissent le moins de trace. La peine accomplie, le souvenir s'en efface ou ne laisse souvent qu'un fond malsain d'humiliation et de colère, si elle n'a pas été appliquée de manière à être acceptée (3). Il n'y a de pénétrant, de durable et de salutaire que le sentiment de la faute attaché d'une main sûre à la conscience du coupable.

M. Bain, avec infiniment de sens et de tact disciplinaire, se préoccupe bien moins des moyens d'appliquer la règle que des conditions suivant lesquelles elle doit s'appliquer. Il entre sur ce point dans des détails pleins de scrupule. Il ne craint pas d'appeler à son aide les lumières des maîtres de la jurisprudence pénale, et ses recommandations, ajoutées à celles de Bentham, ne comprennent pas moins de trente articles (4). Toutes les observations de Rollin tiennent en quelques pages, mais en quelques pages d'une justesse exquise. Moins préoccupé, lui aussi, du formulaire disciplinaire que de l'esprit de discipline proprement dit, c'est-à-dire de cette action morale qui entoure l'enfant et le pénètre, sa principale pensée est d'éclairer le maître et de créer son autorité (5). Qu'est-ce que l'autorité, et d'où vient que les uns l'obtiennent du premier coup, tandis que d'autres, avec les meilleures intentions, n'y parviennent jamais? Pourquoi les mêmes moyens qui réussissent sans peine à ceux-ci échouent-ils entre les mains de ceux-là? La Bruyère en trouve la cause dans la façon dont on use des règles de la discipline. « C'est perdre toute confiance dans l'esprit des enfants et leur devenir inutile, dit-il avec force, que de les punir des fautes qu'ils n'ont pas faites ou même sévèrement de celles qui sont légères. Ils savent précisément, et mieux que personne, ce qu'ils méritent. Ils connaissent si c'est à tort ou avec raison qu'on les châtie, et ne se gâtent pas moins par des peines mal ordonnées

(1) Voir notre Rapport sur *l'Instruction primaire à Paris en* 1875, p. 197 et suiv.

(2) « A Saint-Cyr, dit M. Th. Lavallée, on ne connaissait d'autres récompenses que des places d'honneur et quelques rubans : « Point d'éloges, point d'admiration, disait Mme de Maintenon : c'est une nourriture dont on ne tâte guère ici. » On n'y connaissait guère non plus d'autres châtiments que des blâmes. (*Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr*, chap. IX, p. 147.)

(3) « J'accuse toute violence, dit Montaigne, en l'éducation d'une âme tendre qu'on dresse pour l'honneur et la liberté. » (*Essais*, II, 8.) — « La honte d'avoir mérité une punition, est la seule discipline qui ait des rapports avec la vertu. » (LOCKE, *Quelques Pensées*, etc., sect. VIII, n° 78.)

(4) *La Science de l'éducation*, chap. v, *Des Règles de l'exercice de l'autorité*.

(5) *Du Gouvernement intérieur des classes et des collèges*, chap. I, 1re part., art. 3

que par l'impunité (1). » C'est cette maxime que Rollin semble commenter, lorsqu'il met le maître en garde contre la tentation de trop agir et d'agir trop vite. Il veut qu'on choisisse avec calme et sagacité le moment de punir, qu'on laisse un intervalle de réflexion entre l'avertissement et la peine, qu'on se donne ce répit à soi-même en même temps qu'à l'élève, qu'on songe toujours à l'instant qui suivra, à celui où, de part et d'autre, on se demandera si la punition a été méritée et proportionnée. Rien de plus judicieux que ces observations. Mais la base sur laquelle repose la véritable autorité est plus large. Ce qui aux yeux de l'écolier personnifie l'autorité chez le maître, quel qu'il soit, c'est la pleine possession de soi-même, le parfait accord de la conduite et du langage, l'esprit d'exactitude et de justice, un judicieux mélange de fermeté et de bonté, tout ce fond de qualités graves et aimables, que la volonté et l'étude peuvent développer, mais qui est avant tout un don de nature, et qui constitue proprement ce qu'on appelle le caractère. Il n'est pas de réactions naturelles, pas de conséquences inévitables dont on puisse attendre les effets qu'exercent l'air, l'ascendant, la parole d'un homme ainsi établi dans la conscience des enfants. Comme il donne à la récompense sa valeur, il imprime à la peine sa force moralisatrice. Lui seul est capable d'éveiller dans l'esprit de l'élève le sentiment de la faute commise et cette sourde inquiétude, ce malaise intérieur, ce mécontentement de soi qui est le commencement de la sagesse (2). Nul autre ne saurait assurer cette « œuvre de persuasion », qui, suivant une heureuse expression de Rollin, « est la vraie fin de l'éducation (3). »

Et telle est, au moins dans sa dernière évolution, la doctrine de M. Spencer. Très absolu dans l'énoncé du principe sur lequel il se fonde, il se garde bien d'en pousser à fond les « conséquences inévitables ». Le sentiment exact de la réalité morale l'avertit. Rousseau se flatte ou s'abuse, lorsqu'il prétend que c'est l'observation de l'enfance qui lui a inspiré son système. Il n'a guère vu les enfants que de loin, dans ses rêveries (4), en solitaire et en doctrinaire plutôt qu'en père de famille, et il ne les aime point : peut-on dire qu'il ait jamais éprouvé un sentiment de tendresse pour Émile, cette créature idéale de son imagination? On sent, au contraire, que tous les exemples allégués par M. Spencer à l'appui de sa thèse ont été recueillis dans le courant de la vie, pris sur le vif; et c'est la rigueur de ces observations de détail, précises et solides, tout à l'anglaise, qui le ramène dans les voies de l'éducation vraiment psychologique.

Il ne pouvait manquer de rencontrer, son élève avançant en âge, ce qu'il appelle lui-même les cas graves, c'est-à-dire les cas qui touchent au fond des sentiments et des habitudes morales, ceux contre lesquels les réactions naturelles seraient tout à fait impuissantes. Que faire? Il

(1) *De l'Homme*, 59.

(2) « Je ne saurais croire qu'une correction soit utile à un enfant, quand la honte de la subir pour avoir commis quelque faute n'a pas plus de pouvoir sur son esprit que la peine elle-même. » (LOCKE, *Quelques Pensées*, etc., sect. III, nº 48, et sect. IV, nº 55.)

(3) *Du Gouvernement intérieur des classes et des collèges*, chap. I, 1re part. art. 5, § 2. — Cf. ID. *ibid.*, art. 2, 4, 5, 10.

(4) « Si j'ai fait quelque progrès dans la connaissance de cœur humain, dit-il, c'est le plaisir que j'avais à voir et à observer les enfants qui m'a valu cette connaissance. » (*Rêveries d'un promeneur solitaire.*)

semble qu'il ait quelque peine à aborder la difficulté. Il se pose trois fois la question sans y répondre (1) : il lui en coûte évidemment de rompre avec la théorie qui l'a conduit si aisément jusque-là. Son objet principal, sa préoccupation dominante, nous l'avons vu, c'est, en éloignant la main des parents, de leur éviter l'*odium* qui s'attache, selon lui, à l'intervention continuelle de leur autorité. Il faut bien cependant rendre à cette autorité son action, et voici comment il y revient : « Nous avons démontré, dit-il, qu'en laissant simplement éprouver à l'enfant les réactions douloureuses de ses mauvaises actions, les parents échappent à cette lutte de tous les jours, dont le résultat le plus clair pour eux est qu'ils sont considérés et traités en ennemis intimes. Il reste à faire voir que, dans le cœur de l'enfant, à qui cette discipline a été bien appliquée, il s'est produit un sentiment actif d'affection (2). » C'est par ce sentiment d'affection, par les relations sympathiques qu'il établit, que le père et la mère rentrent, pour ainsi dire, dans l'esprit de l'enfant dont ils étaient restés comme exclus et en prennent possession.

Les réactions de la nature, qui étaient la seule règle de son éducation, font place, dès lors, aux réactions de sentiment qui se manifestent par l'estime et l'affection, le blâme et le refroidissement de ceux qui l'entourent et qu'il aime. Dans l'ensemble du système ainsi complété et amendé, la discipline des réactions physiques n'est plus qu'une sorte de discipline préparatoire, un moyen de donner à la volonté de l'enfant comme une première façon, de l'aguerrir, par la lutte avec les dangers palpables de la vie extérieure, aux conflits plus délicats et tout intérieurs de la conscience, de lui faire sentir, par le contact grossier, parfois brutal, des choses, les rapports de cause à effet, avant de l'amener à appliquer ces rapports aux phénomènes moraux dont il trouve en lui les éléments contraires. Cette éducation, il est vrai, qui semblait si simple alors qu'il ne s'agissait que de laisser faire la nature, devient, M. Spencer n'en disconvient pas, difficile et complexe en raison de la précision et de la délicatesse des procédés psychologiques, qui sont ses seuls moyens d'action. Mais ici le philosophe soutient heureusement l'éducateur. Aucun pédagogue peut-être, finalement, n'a donné de la personnalité morale de l'enfant une idée plus ferme; aucun n'a mieux établi, assurément, que l'objet propre de l'éducation est de faire un être apte à se gouverner (3). C'est par cette définition qu'il conclut : en est-il qui réponde mieux aux besoins de la société moderne?

Qu'on accepte le fait ou qu'on y résiste, qu'on s'en applaudisse ou qu'on s'en effraye, le monde moral autour de nous se transforme. Serviteurs et maîtres, ouvriers et patrons, enfants et parents, gouvernés et gouvernants, ne sont plus attachés les uns aux autres par les mêmes liens qu'autrefois. Tous les rapports sociaux changent de caractère. L'autorité n'est plus le principe souverain qui les règle. Dans l'ordre civil et religieux comme dans l'ordre politique, l'idée d'émancipation

(1) *De l'Éducation*, etc., p. 201, 204, 209.

(2) *Ibid.*, p. 204.

(3) *Ibid.*, p. 222. — « Le grand but de l'éducation, a dit M. Guizot dans e même sens, est d'apprendre à l'homme à s'élever lui-même, lorsque d'autres auront cessé de l'élever. » (*Méditations et études morales*, *conseils d'un père sur l'éducation*, IV, *De l'éducation qu'on se donne à soi-même* (1811).)

générale et de mutuelle indépendance s'impose à nos mœurs et pénètre les lois. Fait pour une société plus libre, l'enfant doit être préparé par l'éducation aux mœurs de la liberté. Les maîtres de la pédagogie ont tour à tour cherché leur point d'appui fondamental dans des éléments divers. Tandis que Rousseau croyait les trouver dans la nécessité des choses et la fatalité des réactions de la nature, Locke les demandait au sentiment de l'honneur (2), Rollin à la raison et à la piété, à ce qu'il aurait certainement appelé dans sa langue platonicienne, s'il avait eu la connaissance du grec autant que la pratique du latin : ὁμοίωσις τῳ Θεῷ (1). A la vérité, de tous ces éléments, il n'en est point qui n'ait sa raison d'être ; le tort des esprits systématiques est de paraître exclure celui qu'ils ne préfèrent pas. Mais, quelle que soit la part faite aux autres mobiles ; — car elle sera toujours à faire : à travers toutes les modifications sociales le fond de l'humanité ne se modifie pas ; — nul doute que l'éducation doive aujourd'hui prendre la raison pour principal levier, et, sans se laisser désarmer de l'autorité nécessaire, faire appel à la persuasion, dont parle si judicieusement Rollin, comme à la force suprême.

Mettre à profit tout ce que la conscience de l'enfant recèle d'aptitudes morales ; lui en faire connaître les directions, les mauvaises comme les bonnes ; l'accoutumer à voir clair dans son esprit et dans son cœur, à être sincère et vrai ; lui faire faire peu à peu, dans sa conduite, l'essai et comme l'apprentissage de ses résolutions ; aux règles qu'on lui a données substituer insensiblement celles qu'il se donne, à la discipline du dehors, celle du dedans ; l'affranchir non pas d'un coup de baguette à la manière antique, mais jour à jour, en détachant, à chaque progrès, un des anneaux de la chaîne qui attachait sa raison à la raison d'autrui ; après l'avoir ainsi aidé à s'établir chez soi en maître, lui apprendre à sortir de soi, à se juger, à se gouverner, comme il jugerait et gouvernerait les autres ; lui montrer enfin, au-dessus de lui, les grandes idées du devoir, public et privé, qui s'imposent à sa condition humaine et sociale : tels sont les principes de l'éducation, qui de la discipline du collège peut faire passer l'enfant sous la discipline de sa propre raison, et qui, en exerçant sa personnalité morale, la crée. En appliquant à l'adolescent ces règles de *self government*, M. Spencer a certainement contribué à affermir les bases de la science pédagogique et à l'approprier au caractère des lois nouvelles qui nous régissent. Le jour où il s'est ainsi pleinement conquis lui-même, l'enfant cesse d'être un enfant ; il est mûr pour la vie active ; il est homme.

GRÉARD,
Membre de l'Institut,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

(*A suivre.*)

(1) *Quelques Pensées*, etc., sect. IV, nos 56 à 63.

(2) *Du Gouvernement intérieur des classes et des collèges*, chap. I, 1re part. art. 13 ; — 2e part., art. 5.

EXAMENS DE FIN D'ÉTUDES

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

EN PRUSSE

RÈGLEMENTS

I

A. — L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES DANS LES GYMNASES (1)

§ 1. — *Nature de l'examen.*

L'examen de fin d'études, a pour but de constater si l'élève a acquis le degré de culture classique qui fait l'objet de l'enseignement gymnasial.

§ 2. — *Siège de l'examen.*

L'examen a lieu dans tous les gymnases spécialement autorisés à cet effet par le ministre de l'instruction publique.

§ 3. — *Conditions requises pour l'obtention du certificat de maturité.*

Pour obtenir le certificat de maturité l'élève devra satisfaire dans toutes les parties aux conditions énumérées ci-dessous et qui sont communes aux épreuves écrite et orale.

1. — RELIGION CHRÉTIENNE. L'élève doit avoir une connaissance suffisante du contenu et de l'enchaînement des Saintes Écritures, des dogmes de la confession à laquelle il appartient, et des grandes dates de l'histoire de l'Église.

2. — LANGUE ALLEMANDE. L'élève montrera qu'il est à même de comprendre et de traiter d'une manière personnelle, logique et correcte, un sujet pris dans le cercle de ses idées. — Dans l'usage oral de sa langue maternelle, il fera preuve des mêmes qualités, en s'exprimant avec correction, clarté et suite. — Enfin il sera familiarisé avec les principales périodes de l'histoire littéraire de l'Allemagne et avec quelques-uns de ses chefs-d'œuvre classiques.

3. — LANGUE LATINE. L'élève doit comprendre et être en état de traduire, sans trop de secours, les discours les plus faciles et les écrits philosophiques de Cicéron, ainsi que Salluste, Tite-Live, l'*Énéide* de

(1) Le règlement de l'examen de fin d'études dans les RÉALGYMNASES et les OBER-REALSCHULEN ne diffère de celui des gymnases que dans quelques parties du programme. Nous indiquons les divergences en note.

Virgile, les *Odes* et les *Épîtres* d'Horace, et rendre compte d'une manière précise des mètres les plus usités. Les compositions écrites doivent être exemptes de fautes grossières qui trahiraient une connaissance insuffisante de la grammaire, ainsi que de germanismes, et elles témoigneront déjà d'une certaine habileté à s'exprimer en latin (1).

4. — Langue grecque. L'élève montrera qu'il est capable de comprendre et de traduire, sans trop de secours, Homère, Xénophon, les plus petits discours politiques de Demosthène, les dialogues de Platon les plus faciles, et qu'il possède parfaitement les formes grammaticales et les règles principales de la syntaxe grecque (2).

5. — Langue française. On exigera une intelligence précise au point de vue grammatical et lexicographique et la traduction courante d'auteurs en prose et en vers n'offrant pas de difficultés particulières; ainsi qu'une connaissance suffisamment sûre de la grammaire et de la syntaxe pour l'usage écrit de la langue française (3).

6. — Histoire et géographie. Les événements les plus importants de l'histoire universelle, en particulier des histoires de la Grèce, de Rome, de l'Allemagne, ainsi que de la Prusse : l'élève connaîtra les faits dans leur lien génétique et aura une notion précise du temps et des lieux où ils se sont passés. — Il doit également posséder une connaissance suffisante des éléments de la géographie mathématique, des parties les plus importantes de la géographie physique et politique du globe, et plus particulièrement de l'Europe centrale.

7. — Mathématiques. L'arithmétique jusqu'au développement du binôme. L'algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement. La géométrie plane et dans l'espace, la trigonométrie plane (4) : dans ces différents domaines, l'élève montrera qu'il possède des notions précises, ordonnées et bien raisonnées, et qu'il est exercé à s'en servir pour résoudre de simples problèmes.

8. — Physique. L'élève doit posséder une notion claire des principales

(1) Réalgymnases. — *Langue latine*. L'élève doit être à même de comprendre et de traduire, sans trop de secours, des morceaux en prose ou en vers pris dans les auteurs qui sont lus en *prima* ou y sont adaptés. Il doit faire preuve d'une connaissance sûre des formes grammaticales et des principales règles de la syntaxe, et connaître d'une manière suffisante les points les plus importants de la métrique.

(2) *Langue grecque*. Néant.

(3) Réalgymnases. — *Langue française*. L'élève doit être à même de comprendre et de traduire, sans trop de secours, des morceaux en prose et en vers, pris dans les auteurs qui sont lus en *prima* ou y sont adaptés. Les travaux écrits doivent être exempts de fautes grossières qui trahiraient une connaissance insuffisante de la grammaire, et en général être purs de tout germanisme.

Langue anglaise. Idem.

Ober-Realschulen. — On doit exiger davantage, en français et en anglais, des élèves des Ober-Realschulen, en se guidant d'après les instructions du plan d'études de ces écoles. (Cf. Plan d'études, II, 2, nos 4 et 5).

(4) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — *Mathématiques*. L'arithmétique jusqu'au développement des séries indéfinies les plus simples; l'algèbre jusqu'aux équations du troisième degré inclusivement; géométrie plane et dans l'espace; trigonométrie plane et sphérique; les éléments de la géométrie analytique plane jusqu'aux sections coniques inclusivement... (le reste comme dans le texte).

lois de l'équilibre des corps et du mouvement, de la chaleur, du magnétisme et de l'électricité, du son et de la lumière (1).

9. — Langue hébraïque (cf. § 6, 2). En outre de la lecture courante et de la connaissance des formes grammaticales, il sera demandé à l'élève d'être à même de traduire, sans trop de secours, des passages faciles de l'Ancien Testament (2).

10. — Langue polonaise (cf. § 6, 2). L'élève devra pouvoir traduire en polonais, dans un style correct et aisé, un texte allemand dicté n'offrant pas trop de difficultés (3).

§ 4. — *Composition de la commission d'examen.*

1. La commission d'examen se compose du commissaire royal délégué du conseil provincial d'instruction publique (*Kœnigliches Provinzial-Schulkollegium*), président; du directeur du gymnase, des professeurs qui sont chargés de l'enseignement des matières du programme dans les classes supérieures.

2. Le conseil provincial nomme régulièrement à ces fonctions celui de ses membres qui a la direction du service intérieur dudit gymnase. Le commissaire royal peut dans certains cas se faire suppléer pour la présidence de l'examen oral et charger de cette fonction le directeur du gymnase.

3. Le corps investi de la curatelle légale de l'école, a le droit de déléguer un de ses membres à la commission d'examen. La nomination, règle générale, est valable pour trois ans; la communication en est faite, en temps opportun, au conseil provincial. Le délégué a droit de vote dans la commission.

Le présent article n'apporte aucun changement aux dispositions spéciales qui pourraient être en vigueur dans quelques gymnases relativement à la participation aux examens.

4. L'obligation du secret professionnel s'étend pour les membres de la commission à toutes les délibérations.

§ 5. — *Inscription et admission à l'examen.*

1. L'admission à l'examen ne peut avoir lieu, règle générale, avant le quatrième semestre des deux années de *Prima*. Ce n'est que par exception que l'admission dans le troisième semestre peut être autorisée

(1) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — *Sciences naturelles.* L'élève doit posséder en physique une connaissance suffisante des lois de l'équilibre et du mouvement des corps et de la formulation mathématique de ces lois; de la théorie de la chaleur, ainsi que du magnétisme, de l'électricité, du son et de la lumière; et être capable d'appliquer ces connaissances à la solution de simples problèmes.

En *chimie* et *minéralogie*, l'élève doit faire preuve d'une connaissance suffisante de la description, des propriétés et des plus importantes combinaisons anorganiques des principaux éléments, ainsi que des lois fondamentales de la stœchiométrie. Il devra connaître également les formes cristallines, les propriétés physiques et la composition chimique des minéraux les plus importants.

Dans les Ober-Realschulen on exige en outre, en *chimie organique*, la connaissance des combinaisons qui offrent une importance particulière pour la technologie et la physiologie.

(2) et (3) *Langue hébraïque* et *langue polonaise*. Néant.

par le conseil provincial sur la proposition émise à l'unanimité des professeurs qui font partie de la commission d'examen.

Une condition absolue d'admission à l'examen est que l'élève soit en *Oberprima*, à l'époque où il s'inscrit.

2. Lorsqu'un élève de *prima* a été exclu d'un gymnase par mesure de discipline, ou l'a quitté pour se soustraire à une punition, ou bien de son plein gré, sans raisons suffisamment justifiées par les circonstances, le semestre au cours ou à la fin duquel le changement d'établissement a eu lieu, ne doit pas, dans le nouveau gymnase où il est entré, lui être compté dans les deux années de *prima*, au moment de son inscription.

Lorsque le changement d'établissement est suffisamment justifié et que par suite il convient de tenir compte à l'élève du semestre en question, il est statué sur ce cas par le conseil provincial après rapport du directeur et des professeurs membres de la commission d'examen. Dans le cas où les parents ou leur représentant en feraient la demande, cette décision sera prise dès l'entrée de l'élève dans le nouvel établissement.

3. La demande d'admission doit être adressée par écrit au directeur trois mois avant la fin du dernier semestre.

4. Dans une conférence des professeurs, membres de la commission d'examen, sous la présidence du directeur, il est pris connaissance des demandes d'admission, et consigné dans un rapport si, d'après les notes obtenues en *prima*, les postulants paraissent remplir les conditions d'instruction et d'éducation exigées des élèves d'un gymnase (cf. 6 et § 12,2).

5. Si, à l'unanimité des membres de la conférence, il est reconnu qu'un élève n'a pas encore atteint au point de vue intellectuel et moral le degré de maturité voulu, le directeur est tenu de le détourner de l'examen et de présenter des observations dans le même sens aux parents ou à leur représentant. Mais si ces observations restent sans effet, la demande d'admission est transmise sans autre délai au conseil provincial, avec la mention que l'avertissement a été donné.

6. La liste des demandes d'admission à l'examen, accompagnée d'indications précises sur la personne de chaque postulant et de l'avis de la conférence concernant sa maturité (cf. 4), et éventuellement de la mention d'absence, sera transmise au conseil provincial par le directeur, au plus tard deux mois et demi avant la fin du dernier semestre.

Cette liste en forme de tableau comprendra les rubriques suivantes : nom, date et lieu de naissance, confession (et, le cas échéant, religion), profession et résidence des parents, durée du séjour à l'école et en particulier dans les classes de *prima* et *oberprima* (pour les élèves qui ne sont entrés qu'en *prima*, indication de l'école qu'ils fréquentaient antérieurement et du temps qu'ils y sont restés); plus, une note relative au degré de maturité de l'élève avec une brève mention, à l'appui, de la marche générale de ses études. A cette note est jointe la formule du jugement destiné à figurer éventuellement sur le certificat de maturité sous la rubrique : « Conduite et application. » Enfin on indiquera quelle carrière l'élève a l'intention de choisir.

Dans le cas où il serait proposé une exception aux conditions déterminées par les articles 1 et 2, cette demande sera indiquée sur le tableau et mentionnée en termes exprès dans le rapport annexe.

7. Le conseil provincial de l'instruction publique examine si toutes

les conditions exigées (cf. 1 et 2) sont remplies et statue sur les demandes d'admission.

§ 6. — *Nature et matières de l'examen.*

1. L'examen de fin d'études comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

2. L'épreuve écrite comprend : une composition allemande, une composition latine, un thème latin, une version grecque, plus quatre problèmes (planimétrie, stéréométrie, trigonométrie et algèbre) pour les mathématiques. Un des problèmes sera choisi de manière à fournir l'occasion à l'élève de faire preuve de ses connaissances en physique (1).

Les élèves qui désirent être interrogés sur l'hébreu devront présenter la traduction et l'analyse grammaticale d'un passage facile de l'Ancien Testament (2). Dans les gymnases où la langue polonaise fait partie du programme d'enseignement, un thème polonais sera demandé à titre facultatif.

3. L'épreuve orale comprend la religion chrétienne, les langues latine, grecque et française, l'histoire et la géographie, les mathématiques et facultativement (cf. 2) la langue hébraïque (3).

§ 7. — *Épreuve écrite.*

1° Du choix des sujets.

1. Les compositions sont communes à tous les élèves d'une même session.

2. La nature et le degré de difficulté des compositions seront déterminés d'après les travaux de classe de la *prima*, dont le niveau ne devra jamais être dépassé; les sujets devront être cependant assez différents de ceux qui ont déjà été traités, pour que leur tractation à l'examen ait la valeur d'un travail indépendant.

Pour la traduction grecque (4) on choisira un passage qui ne présente pas de difficultés particulières et qui n'ait pas encore été traduit à l'école, parmi les auteurs qui sont lus en *prima*, ou y sont adaptés.

3. Les sujets de composition pour chaque branche seront soumis à l'approbation du directeur par le professeur compétent.

4. L'approbation du directeur suffit pour les textes allemands donnés en traduction.

5. Pour la composition allemande et la composition latine, ainsi que

(1) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — L'*Épreuve écrite* comprend : une composition allemande, une composition française, un thème français et un thème anglais; en mathématiques, quatre problèmes pris en algèbre, dans la géométrie plane et dans l'espace, en trigonométrie et en géométrie analytique; en physique, deux problèmes se rapportant aux programmes de *prima*.

A quoi s'ajoute, dans les Realgymnases, une version latine; dans les Ober-Realschulen, un problème de chimie.

(2) Réalgymnases et Ober-Réalschulen. — *Langue hébraïque* et *langue grecque*. Néant.

(3) L'examen oral porte en outre sur la langue anglaise, sur la chimie et la physique.

(4) « Latine » dans les Réalgymnases.

pour les traductions du grec et de l'hébreu, chaque professeur compétent soumettra trois sujets au directeur; pour les mathématiques il sera proposé trois groupes de quatre problèmes chacun (1). Après approbation, le directeur les adresse sous pli spécial au commissaire royal pour les sousoumettre à son choix.

6. Cette expédition a lieu à la même époque que celle des demandes d'admission; aussitôt que le conseil provincial saisi de ces dernières a statué à leur égard, le commissaire royal retourne sous pli spécial au directeur les propositions de sujets en indiquant le choix auquel il s'est arrêté.

7. Le commissaire royal a le droit de prescrire des sujets de compositions en dehors de la liste qui lui est soumise, et même pour les traductions de l'allemand d'envoyer comme sujets des textes de son choix. Il est également au pouvoir du commissaire royal de prescrire de nouveaux sujets pour une des branches ou pour toutes, quand il y a des doutes sérieux sur la sincérité des épreuves d'examen.

8. La commission d'examen et en particulier les professeurs qui proposent les sujets ainsi que le directeur, ont le devoir de veiller à ce que les textes des compositions écrites ne parviennent à la connaissance des élèves que juste au moment de l'épreuve; on s'abstiendra non moins rigoureusement de toute indication antérieurement à l'examen.

§ 8. — *Épreuve écrite* (suite).

2° Conditions de l'épreuve écrite.

1. L'épreuve écrite a lieu dans une salle du gymnase disposée à cet effet, sous la surveillance constante des professeurs membres de la commission d'examen désignés par le directeur.

2. Cinq heures sont accordées, dans la matinée, aux deux compositions, allemande et latine, ainsi qu'à l'épreuve de mathématiques; une demi-heure supplémentaire peut être accordée, s'il y a lieu, pour les compositions. La version grecque doit être faite en trois heures; le thème latin (et polonais), ainsi que la traduction d'hébreu, en deux heures, — non compris le temps exigé pour la dictée des textes grec et allemand (2).

3. Il n'y aura aucune interruption dans la durée de l'épreuve (cf. 1 et 2). Toutefois il est permis pour les mathématiques de diviser l'épreuve en deux parties par quelques instants de repos, en donnant en deux fois les sujets de composition et en exigeant la remise des copies à la fin de chacune des deux séances.

4. Les seuls livres autorisés entre les mains des élèves sont les lexi-

(1) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — Pour la composition allemande et la composition française, ainsi que pour la version latine et pour la composition de chimie, chaque professeur compétent soumettra au directeur trois sujets; pour les mathématiques et la composition de physique, trois groupes de quatre problèmes (deux se rapportant aux mathématiques et deux à la physique).

(2) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — Cinq heures de la matinée pour chacune des deux compositions (allemande et française) et pour la composition de mathématiques... Pour la version latine, trois heures... Pour les thèmes français, anglais (polonais), deux heures. Pour la composition de physique, trois heures; pour celle de chimie, deux heures.

ques latin, grec et hébreu, et pour les mathématiques une table des logarithmes (1).

5. Sa composition achevée et remise au professeur, l'élève quitte la salle.

Toute composition inachevée à l'heure réglementaire est remise telle quelle.

Dans les deux cas le brouillon doit être remis avec la copie.

6. Tout élève convaincu de s'être servi d'ouvrages non autorisés, d'avoir fraudé ou tenté de frauder, ou de complicité dans un de ces trois cas, est puni de l'exclusion, et si l'examen est déjà terminé, de la privation du certificat d'examen. La situation du délinquant est assimilée à celle des élèves qui n'ont pas passé l'examen (cf. § 16, 1 et 2). La récidive lors d'une seconde épreuve peut entraîner l'exclusion générale de tout examen de maturité. Dès qu'un cas de fraude ou de tentative de fraude s'est produit, il est immédiatement statué à son sujet par le directeur et les professeurs membres de la commission d'examen, et la commission plénière prononce définitivement avant l'épreuve orale (§ 10,2). Dans le cas où l'élève encourrait l'exclusion générale, il en est référé au ministre.

Ces prescriptions sont portées à la connaissance des élèves par le directeur, au commencement de la première épreuve écrite.

§ 9. — *Classement des compositions écrites.*

1. Chaque copie est immédiatement corrigée et annotée par le professeur compétent, c'est-à-dire que les fautes, — avec ou sans corrections marginales, — sont indiquées d'après leur nature et leur gravité, et qu'un jugement est exprimé sur la valeur du travail par rapport aux conditions exigées pour l'examen (§ 3); il se traduit finalement sous une de ces quatre notations : *très bien, bien, suffisant, insuffisant.* On ajoutera l'indication de la valeur des travaux de classe correspondants, sans que cette indication puisse influer toutefois sur la notation de la composition d'examen.

2. Les copies passent ensuite entre les mains des membres de la commission, et, dans une conférence réunie sous la présidence du directeur, les notes des différents travaux sont réunies et l'on décide quels sont les candidats pour lesquels il y a lieu de proposer l'exclusion de l'examen oral (§ 10, 3) ou la dispense (§ 10, 4).

3. Le directeur transmet alors les copies, avec le procès-verbal de l'examen et les textes de la version grecque et du thème latin, au commissaire royal, en temps opportun, avant l'époque de l'épreuve orale (2). En marge des textes de la version grecque et du thème latin, seront indiqués les mots, explications ou autres secours qui ont pu être fournis

(1) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — Les seuls livres autorisés sont : un dictionnaire français-allemand pour la composition française (un dictionnaire latin-allemand pour la version latine) ; pour la composition de mathématiques et de physique une table des logarithmes (pour la composition de chimie, une table de chimie).

(2) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — Le directeur transmet les copies avec le procès-verbal et les textes de la version latine, du thème français et du thème anglais...

aux candidats; il est signifié par là que les secours indiqués sont les seuls qui aient été donnés. On joindra également au même envoi les thèmes (1) grecs et français composés par les élèves lors de leur passage en *prima.*

Le commissaire royal a le droit de demander et de faire apporter des changements à la notation des copies d'examen. Mention en est faite au procès-verbal (§ 13).

§ 10. — *Épreuve orale.*

1° Dispositions préliminaires.

1. L'épreuve orale a lieu dans le courant des six dernières semaines du semestre.

Le commissaire fixe le jour de l'examen auquel il préside.

Le directeur tiendra à la disposition des examinateurs, dans la salle de l'examen, les notes obtenues par les candidats en *prima* ainsi que leurs travaux écrits, et les certificats de sortie pour les élèves qui ont suivi une partie du cours de *prima* dans un autre établissement.

En dehors de la conférence qui précède (n° 2) et de celle qui suit l'épreuve orale (§ 12, 1), tous les professeurs de l'établissement sont présents. Dans le cas où l'examen se prolongerait plusieurs jours (§ 11, 1), cette disposition n'est appliquée que le premier jour.

2. Dans une conférence antérieure on arrête le nombre des admissibles et de ceux qui sont dispensés de la seconde épreuve (§ 8, 6 et § 9, 2).

3. L'élève dont toutes les compositions écrites, ou tout au moins le plus grand nombre, ont reçu la note « insuffisant », n'est pas admis à l'épreuve orale si déjà au moment de son inscription (§ 5, 6) des doutes ont été exprimés sur son degré de maturité. Dans le cas contraire, il appartient à la commission de décider s'il ne serait pas mieux de déconseiller au candidat de tenter l'épreuve orale.

4. Si les travaux de l'élève, pendant le temps de la *prima,* ont été satisfaisants au témoignage unanime de ses professeurs, que ses compositions écrites soient toutes suffisantes, et quelques-unes particulièrement réussies, il peut être dispensé de l'épreuve orale. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

En pareil cas, il faudra toujours faire entrer en ligne de compte pour une grande part la conduite de l'élève pendant la *prima.*

§ 11. — *Épreuve orale* (suite).

2° L'interrogation.

1. Le nombre des élèves interrogés dans une même journée, ne doit pas, règle générale, dépasser dix. Si le nombre des candidats est supérieur, ils sont répartis en deux ou plusieurs séries. L'examen de chaque série est une opération distincte.

2. Le commissaire royal détermine l'ordre des questions et le temps consacré à chacune d'elles. Il peut, quand il le juge bon, abréger l'examen d'un élève dans telle ou telle branche.

3. Les élèves n'apporteront aucun livre.

4. Fraude ou tentative de fraude, cf. § 8, 6.

(1) « Latins » dans les Réalgymnases.

5. Chaque professeur interroge sur la branche dont il est chargé dans les classes supérieures. Le commissaire royal peut, de son côté, adresser des questions à l'élève et dans certains cas se charger lui-même de l'interrogation.

6. Pour la traduction latine et grecque, on se servira des auteurs employés en *prima* ou à la portée de cette classe. Le commissaire royal détermine dans quelle mesure il convient d'employer les poètes et les prosateurs ou d'alterner avec les deux; c'est aussi lui qui choisit les passages à traduire. Les passages de prose seront pris en dehors de ce qui aura été traduit en classe; et pour les poètes on prendra en général dans les fragments déjà lus mais antérieurement au dernier semestre.

A l'occasion de la traduction on s'assurera par des questions que les élèves possèdent parfaitement la grammaire, qu'ils connaissent les principales règles de la métrique, la mythologie et les antiquités. On leur demandera aussi, à l'occasion de la traduction des auteurs latins, de faire preuve d'une certaine habileté à s'exprimer oralement en latin (1).

7. On se conformera aux mêmes règles pour la traduction des auteurs français. Les questions porteront sur la grammaire et la synonymie (2).

8. L'examen d'histoire a principalement pour objet l'histoire de la Grèce et de Rome, ainsi que l'histoire de l'Allemagne et de la Prusse.

En dehors des connaissances géographiques dont l'élève aura fait preuve à l'occasion de l'histoire, il aura à répondre à quelques questions de géographie (3).

9. L'examen de mathématiques ne doit pas se renfermer dans les limites du programme de la *prima*. La physique ne forme pas une partie distincte de l'examen; mais il est recommandé de combiner ensemble des questions de physique et de mathématiques (§ 6, 2) (4).

10. Au cours de l'épreuve orale et sur la proposition du professeur compétent, la commission arrêtera les notes méritées par chaque candidat dans chacune des branches de l'examen.

§ 12. — *Jugement définitif.*

1. L'épreuve orale terminée, la commission délibère sur l'ensemble de l'examen. Le commissaire royal détermine dans quel ordre il est délibéré et statué pour chaque question.

(1) Realgymnases. — *Langue latine*. La traduction des auteurs latins donnera lieu à des questions sur la grammaire et la métrique.

(2) Realgymnases et Ober-Realschulen. — *Langues française et anglaise*. On interrogera en outre sur les principaux points de la métrique. A l'occasion de la traduction d'un auteur français ou anglais, l'élève fera preuve d'une certaine habileté à s'exprimer oralement dans l'une et l'autre langue.

(3) Il n'y a pas d'examen de géographie (cf. Plan d'études, §§ 6 et 7, et le présent Règlement d'examen, § 14, 2). La mention de la géographie (§ 6, 3), signifie simplement qu'on exige de l'élève les connaissances géographiques nécessaires à l'intelligence de l'histoire.

(4) Realgymnases et Ober-Realschulen. — L'examen de *mathématiques* et de *physique* ne doit pas être restreint aux limites du programme de la *prima*.

Au cours de l'examen de chimie quelques questions de minéralogie seront posées.

On n'examinera pas sur la botanique ni sur la zoologie. (Cf. § 14, 2.)

2. Dans son jugement définitif sur le succès d'un examen, la commission tiendra compte non seulement des notes obtenues aux épreuves écrites et orales, mais aussi des notes attribuées avant l'examen (§ 5, 6) aux travaux de classe.

3. L'élève est déclaré admis lorsque, dans le jugement d'ensemble motivé sur les épreuves et sur les travaux de classe, aucune des branches obligatoires n'est affectée de la note « insuffisant ».

Il n'est point permis de déroger à cette règle par considération de la carrière à laquelle se destine l'élève. Par contre, on pourra admettre que l'insuffisance d'une épreuve est compensée lorsque, dans une autre branche obligatoire, l'élève aura obtenu au moins la mention « bien ».

4. Les ministres du culte chargés de l'enseignement religieux s'abstiendront du vote toutes les fois qu'il s'agira d'un élève qui ne suit pas leur enseignement.

5. En cas d'égalité de suffrages, la voix du commissaire royal est prépondérante.

6. Le commissaire royal peut faire opposition aux décisions de la commission pour ou contre la délivrance du certificat de maturité. Dans ce cas, il en est référé au conseil provincial de l'instruction publique.

7. Dès que les délibérations de la commission sont terminées et que tous ses membres ont signé le procès-verbal, le commissaire royal proclame les résultats de l'examen.

§ 13. — *Procès-verbal de l'examen.*

Le procès-verbal de l'ensemble de l'examen comprend les paragraphes suivants :

1. Procès-verbal relatif à la conférence instituée par le § 5, 4.

Pièces annexes : La liste des demandes d'inscription (§ 5, 3); la note annexe adressée au conseil provincial de l'instruction publique, avec indication des décisions prises par le conseil à l'égard des demandes d'inscription (§ 5, 7; § 7, 6).

2. Procès-verbal relatif à l'épreuve écrite (§ 8). Indiquer quand a commencé chacune des épreuves écrites, quels professeurs ont été chargés de la surveillance, quels élèves ont quitté momentanément la salle pendant la durée de l'épreuve, à quel moment et combien de temps, quand chaque élève a remis ses travaux.

Signaler en outre toute circonstance qui donnerait lieu de croire qu'on est en présence d'un des cas prévus au § 8, 6.

Il sera mentionné en tête du procès-verbal que le directeur a fait aux élèves la communication prescrite au § 8, 6; à la fin du procès-verbal le directeur attestera, s'il y a lieu, que pendant le cours de l'épreuve écrite il ne s'est rien passé qui donne lieu de penser à l'un des cas prévus au § 8, 6.

3. Procès-verbal relatif à la délibération qui précède l'épreuve orale (§ 9, 2).

4. Procès-verbal relatif à l'épreuve orale, comprenant la délibération préalable (§ 10, 2), le texte des questions posées avec indication de la nature des réponses comme document à l'appui des jugements portés sur les résultats de l'épreuve orale, enfin la délibération finale (§ 12).

§ 14. — *Le certificat.*

1. L'élève qui a subi l'examen avec succès reçoit un certificat de maturité. Cette pièce renferme : une observation relative à la conduite morale de l'élève; une observation relative à son application au travail; l'indication, pour chaque matière d'enseignement d'*oberprima*, de la mesure dans laquelle ses travaux de classe et d'examen satisfont aux conditions exigées; finalement, la déclaration que l'examen a été subi avec succès.

Le certificat est disposé conformément au modèle A (1) annexé au présent règlement.

2. Chaque observation sur les travaux de classe et d'examen dans chacune des branches se termine et se résume par une des quatre notes indiquées au § 9, 1. Cette note est écrite en caractères apparents (2).

3. Pour la physique, mention est faite dans le certificat de la note obtenue pour les travaux de classe. — Pour le grec et pour le français, on insérera la note obtenue pour l'*extemporale* composé lors du passage en *prima* (3).

Lorsqu'un enseignement élémentaire de philosophie (*philosophische propædeutik*) est donné dans le gymnase, une note sur les résultats obtenus dans cette branche sera ajoutée au paragraphe du certificat consacré à la langue allemande (4).

4. Les minutes des certificats obtenus pour l'ensemble des épreuves, après avoir été remplies par les soins du directeur et signées par tous les membres de la commission, sont envoyées à la signature du commissaire royal avec un nombre égal de certificats en blanc. Ceux-ci porteront déjà les nom, prénoms, etc., de l'élève, et la signature du directeur.

Les certificats seront signés par tous les membres de la commission d'examen.

5. Règle générale, les certificats seront remis à la même époque à tous les élèves, après une allocution du directeur, en présence de toute l'école ou des classes supérieures.

§ 15. — *Transmission des pièces de l'examen au conseil provincial de l'instruction publique.*

Le directeur du gymnase doit transmettre au conseil provincial, au plus tard quatre semaines après l'épreuve orale, le procès-verbal de l'examen avec pièces annexes (§ 13), ainsi que le double des certificats et les compositions écrites des élèves, pour être communiqués à la commission scientifique spéciale. Toutes les compositions sur un même sujet seront réunies en un seul fascicule : on y joindra l'indication des sujets donnés, et (5) pour les traductions du grec en latin (ou en po-

(1) Modèle B pour le certificat des RÉALGYMNASES et OBER-REALSCHULEN. (Voir page 350.)

(2) REALGYMNASES et OBER-REALSCHULEN. — Pour la *botanique* et la *zoologie*, on inscrira la note obtenue dans ces branches lors du passage en *obersekunda*, en *prima* pour la *géographie*.

(3) Néant.

(4) REALGYMNASES et OBER-REALSCHULEN. — Néant.

(5) REALGYMNASES et OBER-REALSCHULEN. — ... pour les traductions en une langue étrangère et pour la version latine, etc.

lonais), la transcription du texte dicté avec mention des mots ou autres secours qui auront été fournis (§ 9, 3).

Les brouillons des travaux écrits (§ 8, 5) ne seront transmis que si le professeur compétent s'en est servi comme base d'appréciation, ou sur la demande du commissaire royal.

§ 16. — *Des élèves qui ont échoué à l'examen.*

1. L'élève qui a été refusé ne peut être admis que deux fois au plus à renouveler l'épreuve, qu'il continue ou non à fréquenter un gymnase.

2. Les élèves qui, après avoir échoué à l'examen de fin d'études, quittent le gymnase, reçoivent un certificat de sortie ordinaire (*Abgangszeugniss*), en tête duquel mention est faite de l'échec subi.

3. Les étudiants auxquels leur certificat de maturité ne reconnaît pas une connaissance suffisante de l'hébreu, peuvent se présenter devant une commission d'examen pour le professorat, s'ils désirent ultérieurement obtenir un certificat de maturité dans cette branche (1).

§ 17. — *Examen de maturité pour les élèves qui n'appartiennent pas à un gymnase* (2).

1. Quiconque, n'étant pas élève d'un gymnase, désire acquérir les droits attachés au certificat de fin d'études, adresse sa demande d'admission à l'examen (avec indication des études qu'il a faites et une attestation de bonne conduite) au conseil provincial de l'instruction publique dans le ressort duquel se trouve la résidence de ses parents ou l'endroit où il a fait ses dernières études. — Dans le cas où toutes ses pièces sont en règle, le conseil provincial lui désigne le gymnase où il doit subir l'examen.

Quiconque, ayant déjà fréquenté l'université sans avoir obtenu le certificat de maturité qui lui ouvre réglementairement l'accès aux études de Faculté, désire ultérieurement obtenir ce certificat, doit adresser une demande à cet effet au ministre. Si, après avoir reçu l'autorisation, il échoue à l'examen, il ne sera admis qu'une seule fois à renouveler l'épreuve.

2. La demande d'admission à l'examen doit être envoyée trois mois avant la fin du semestre.

L'indication des études faites par le candidat doit être accompagnée de certificats scolaires ou privés.

3. Lorsqu'il ressort des certificats que le postulant a déjà, comme *primaner* d'un gymnase d'une autre province, tenté sans succès l'examen de maturité, le conseil provincial de l'instruction publique est tenu de se mettre en relations à ce sujet avec le conseil de cette province et de s'assurer s'il n'y a pas de sa part quelques difficultés à l'admission à l'examen.

4. Les jeunes gens qui ont autrefois fréquenté un gymnase, ne peuvent être admis à subir l'examen que lorsqu'à la fin du semestre pendant lequel ils présentent leur demande deux années se seront écoulées depuis leur entrée en *prima*, et dans le cas où ils seraient partis dès l'*o*-

(1) Réalgymnases et Ober-Realschulen. — Néant.

(2) Examen de maturité pour les élèves qui n'appartiennent pas à un Réalgymnase ou à une Ober-Realschule.

bersekunda on ajoutera encore le temps qu'ils auraient dû normalement passer dans cette classe, avant d'entrer en *prima*. Les prescriptions du § 5, 2, relatives au temps passé en *prima* demeurent ici en vigueur.

5. L'examen aura lieu conformément aux prescriptions des §§ 3-16, sauf sur les points suivants :

Des épreuves spéciales seront instituées pour l'examen écrit.

En outre des épreuves prescrites au § 6, 2, les candidats qui ont suivi l'enseignement de la *prima* d'un gymnase et qui sont à même de produire le certificat de passage dans cette classe, devront faire une traduction d'allemand en grec et une d'allemand en français (1), à l'effet de prouver qu'ils possèdent parfaitement les formes grammaticales et les éléments de la syntaxe.

Aucun de ces candidats n'est exclu ni dispensé de l'épreuve orale.

L'épreuve orale est distincte de celle que subissent les élèves du gymnase.

Elle porte, en dehors des matières indiquées § 6,3, sur (2) la littérature allemande et la physique. Les candidats doivent montrer qu'ils possèdent, dans ces deux branches, la somme de connaissances requise (§ 3,2 et 8).

Il est dressé un procès-verbal spécial de l'examen.

6. Le jugement sur la conduite morale, que doit contenir le certificat de maturité, sera rédigé d'après les certificats ci-dessus mentionnés (n° 1) et auxquels il sera renvoyé.

7. Si l'examen n'est pas passé avec succès, la commission a le droit de décider, selon le cas, que l'épreuve ne pourra être tentée de nouveau que dans le délai d'un an.

8. Les frais d'examen s'élèvent à trente marks. Ils sont perçus à l'avance.

§ 18. — *Mesures relatives à l'examen des élèves qui ont obtenu le certificat de maturité dans un Réalgymnase ou une Ober-realschule* (3).

1. Les prescriptions du § 17 sont applicables, par analogie, aux jeunes gens qui, après avoir obtenu le certificat de maturité dans un Réalgymnase ou une Ober-realschule, désirent jouir des droits attachés au certificat de maturité d'un gymnase. Dans le cas où ils auraient déjà fréquenté l'Université, une autorisation du ministre est nécessaire (§ 17, 1, alin. 2).

2. Si les candidats ont déjà obtenu à l'examen de l'école réale la mention « suffisant » (sans aucune restriction) pour les mathématiques, l'allemand et le français, l'épreuve écrite sera restreinte à une composition latine, un thème latin, une version grecque et un thème grec (§ 17,5) (4), l'épreuve orale aux langues grecque et latine et à l'histoire ancienne (5).

(1) Pour les candidats près un **Réalgymnase**, il est seulement demandé un thème latin.

(2) Réalgymnases.— Littérature allemande, zoologie, botanique et géographie.

(3) « Mesures relatives à l'examen des élèves qui ont obtenu le certificat de maturité dans une Ober-Realschule », et qui désirent bénéficier des droits attachés au certificat d'un Réalgymnase.

(4) Si les candidats ont déjà obtenu à l'examen de l'Ober-Realschule la mention « suffisant » (sans aucune restriction) pour l'*allemand* et le *français*, l'examen sera restreint au latin. A l'épreuve écrite, en dehors de la version latine, ils auront encore à faire un thème latin (§ 17, 5).

(5) Épreuve orale. Néant.

C'est au conseil provincial de l'instruction publique de décider, d'après le certificat de l'école réale s'il y a lieu de restreindre l'examen.

3. Les frais d'examen s'élèvent à trente marks. Ils sont perçus à l'avance.

§ 19 (1).

1. Le règlement d'examen pour les élèves qui entrent à l'Université, du 4 juin 1834, avec les modifications et compléments apportés par la circulaire du 12 janvier 1856, ainsi que toutes les autres ordonnances y relatives, est abrogé.

2. Il n'est rien changé à la convention survenue entre les États allemands, en date d'avril 1874, réglant la reconnaissance réciproque des certificats de maturité des gymnases.

B. — L'examen de fin d'études dans les progymnases (2).

Les dispositions précédentes sont applicables, par analogie, à l'examen de fin d'études des Progymnases, avec les modifications suivantes :

Cf. § 3.

Pour obtenir le certificat de maturité, l'élève devra montrer qu'il possède, dans toutes les parties, les connaissances exigées pour le passage en *prima* dans un gymnase (3).

Cf. § 5.

1. Un élève ne peut être admis à l'examen avant le quatrième semestre de la seconde année de *sekunda*. Il doit faire partie de *l'ober-sekunda* dans le semestre de son inscription.

2. (Sans application ici.)

Cf. § 6.

2. L'épreuve écrite comprend : une composition allemande, un thème latin, un thème grec et un thème français ; pour les mathématiques, quatre problèmes, dont deux d'algèbre, un de planimétrie et un de trigonométrie. Il n'est pas exigé de composition écrite, en hébreu (4).

3. L'épreuve orale porte sur la religion chrétienne, les langues latine, grecque et française, l'histoire et la géographie, les mathématiques (5) et, facultativement, l'hébreu.

(1) Les Réalgymnases et Ober-Realschulen, § 19. Le règlement d'examen du 6 octobre 1859, avec les modifications et compléments apportés par les décrets ultérieurs, est et demeure abrogé.

(2) Le règlement des Réalprogymnases pour l'examen de fin d'études ne diffère de celui des Progymnases que sur quelques points que nous signalons en note.

(3) Réalprogymnases. «... dans un Réalgymnase. »

(4) Réalprogymnases. — L'épreuve écrite comprend : une composition allemande, un thème latin, un thème français et un thème anglais ; pour les mathématiques, quatre problèmes, etc. (L'hébreu n'est pas mentionné.)

(5) L'épreuve orale porte sur la religion chrétienne, les langues latine, française et anglaise, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie.

Cf. § 11.

9. L'examen d'histoire et de mathématiques ne doit pas se renfermer dans les limites du programme de *sekunda*. On inscrira dans le certificat la note relative aux travaux de classe en physique (1).

Cf. § 15.

Lorsque le commissaire royal n'a pas présidé en personne à l'examen, les procès-verbaux et pièces annexes (§ 13), ainsi que les doubles des certificats et les copies des candidats, doivent être expédiés par le rector au conseil provincial de l'instruction publique, au plus tard quatre semaines après l'examen.

Cf. § 17.

8. Les frais d'examen s'élèvent à vingt marks.

Remarque. — Les dispositions ci-dessus sont applicables aux épreuves subies par les élèves d'un gymnase en vue du certificat de maturité pour la *prima*. La présidence appartient au directeur de l'établissement. Sauf dans des cas particuliers, les procès-verbaux de l'examen ne sont pas envoyés au conseil provincial (2).

II

A. — L'examen de fin d'études dans les Réalgymnases et les Ober-realschulen.

(Voir ci-dessus, page 334, note 1.)

B. — L'examen de fin d'études dans les Réalprogymnases.

(Voir ci-dessus, page 347, note 2.)

C. — L'examen de fin d'études dans les écoles réales.

La procédure de l'examen est la même que dans les *Ober-realschulen*.

Cf. § 3.

Pour ce qui concerne le niveau de l'examen, l'élève devra être, en langues, de la force d'un élève de *prima* dans une Ober-realschule. A l'égard des sciences, la majorité des élèves des écoles réales ne se destinant pas à suivre les cours de l'enseignement supérieur, il importe que l'enseignement de ces écoles forme un tout complet. On tiendra compte de cette considération, à l'examen de maturité.

(1) Cf. § 14, 1 du règlement des Réalgymnases (note 1 de la page 344 de la *Revue*). Dans les Réalprogymnases, « pour la botanique et la zoologie, la note obtenue dans ces branches, lors du passage en *obersekunda*, sera transcrite dans le certificat ».

(2) Réalprogymnases. — *Remarque* (dispositions analogues).

Cf. § 5.

Inscriptions. (Voir page 45.)

Cf. § 6.

2. L'épreuve écrite comprend : une composition allemande, un thème français et un thème anglais ; pour les mathématiques, quatre problèmes, pris un à un dans l'algèbre, la planimétrie, la trigonométrie et la stéréométrie.

3. L'épreuve orale porte sur la religion chrétienne, les langues française et anglaise, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie.

Cf. § 11.

9. L'examen d'histoire et de mathématiques ne doit pas être renfermé dans les limites du programme de *prima.*

Cf. § 14.

7. Pour la zoologie et la botanique la note insérée dans le certificat aura pour base les travaux de classe.

Cf. § 15.

Procès-verbaux. (Voir page 46.)

Cf. § 17.

Frais d'examen. (Voir page 47.)

APPENDICE

SPÉCIMEN DE CERTIFICAT DE MATURITÉ

MODÈLE A
(*Reichsformat*)

Gymnase de . . . .

CERTIFICAT DE MATURITÉ

N. (*nom prénoms*). . . . . . .
Né le . . . 18 . . . , à. . .
(*Religion* ou *confession*. . . . . fils de (*nom* et *profession du père*) . . . . résidant à. . . . ., a passé. . . . . années au gymnase, dont . . . . années en *prima* (1). . . . .

I. CONDUITE ET APPLICATION (2). . . . . (*Après avoir caractérisé la conduite de l'élève, on mentionnera, le cas échéant, qu'il a été dispensé de l'épreuve orale.*)

II. INSTRUCTION SCIENTIFIQUE ET PRATIQUE (3) . . . . (Religion, Allemand, Latin, Grec, Français , Hébreu, Polonais, [Anglais], Histoire et Géographie, Mathématiques, Physique, Gymnastique, Dessin, Chant.) (4)

En conséquence, la commission d'examen, dès l'instant qu'il quitte le gymnase pour (*embrasser la carrière de*). . . . . ., lui a délivré le certificat

de Maturité

en lui exprimant à son départ (*vœux* et *souhaits*). . . . .
Le (5). . . . . . 18. . .

LA COMMISSION ROYALE D'EXAMEN :

(Sceau du commissaire royal) N. Commissaire royal.
N. Délégué municipal (6).
N. Directeur du gymnase.
(Sceau du gymnase) NN. Les professeurs, membres de la commission.

Les certificats des autres établissements ne diffèrent que dans l'énumération des branches sur lesquelles le candidat a été interrogé (II. *Instruction scientifique et pratique*).

(1) Dans le cas où l'élève serait entré seulement en *prima*, ajouter : auparavant.... années au (gymnase de...).

(2) Pour les candidats étrangers, substituer la formule : CONDUITE MORALE (*Sittliches Verhalten*).

(3) Allemand : I. *Betragen und Fleiss;* II. *Kenntnisse und Fertigkeiten.*

(4) Chaque jugement sur chacune de ces branches doit indiquer le degré de force du candidat par rapport au niveau normal d'un gymnase, et dans le cas où il y aurait un écart entre les résultats des épreuves écrite et orale et les travaux de classe, cet écart sera expressément signalé. Chaque jugement doit se résumer par une note transcrite en caractères apparents (cf. § 14, 2).

(5) Date de l'épreuve orale.

(6) Ou du conseil d'administration (*Kuratorium*).

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Groupe de Paris

Les quatre sections du groupe parisien de la Société d'enseignement supérieur se sont réunies les dimanches 24 février, 2 mars et 9 mars, sous la présidence de M. Bufnoir, président de la Société, afin de discuter la question des *conditions à exiger pour l'admission aux études d'enseignement supérieur*.

La question avait été, au préalable, étudiée par la section de droit, qui avait arrêté un projet de résolutions, exprimées et motivées dans un rapport, rédigé au nom de la section par M. Ayral, avocat, docteur en droit.

Le rapport et les résolutions ont été l'objet d'une discussion approfondie, à laquelle ont pris une part active MM. Beudant, Bufnoir, Duverger, de la section de droit; Le Fort et Marc Sée, de la section de médecine; Angot, Dastre et Chatin, de la section des sciences; Beaussire, Alfred Croiset, Joly, Lavisse, G.-B. Perrot, Petit de Julleville, Pigeonneau, de la section des lettres.

Les propositions de la section de droit, dont la plus importante est celle qui repousse toute assimilation du baccalauréat de l'enseignement spécial avec les baccalauréats ès lettres et ès sciences, en tant que cette assimilation donnerait accès aux études d'enseignement supérieur, ont été acceptées, avec quelques accommodements, par les sections réunies.

Il a été décidé qu'un nouveau rapport, résumant les discussions des trois séances, et se terminant par l'énoncé des propositions acceptées par les sections, sera rédigé et publié dans la *Revue*.

Le bureau de la Société appelle l'attention des groupes de province sur cette grave question. Il serait heureux de recevoir l'avis motivé de ces groupes, et de le porter à la connaissance de tous les membres de la Société par l'organe de la *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE

La liberté d'enseignement et l'Université sous la troisième république, par Emile Beaussire, ancien député, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1884, in-8, 360 pages.

En 1866, M. Beaussire se plaignait, dans son livre *De la liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, de l'indifférence du public pour toutes les questions relatives à la liberté d'enseignement. Il faut espérer qu'une telle plainte ne serait plus fondée à l'heure qu'il est; la politique s'est assez occupée depuis douze ans des affaires de l'enseignement pour qu'on puisse croire que le public lui-même s'est décidé à s'y intéresser. Mais si les matières sont moins étrangères aujourd'hui qu'autrefois aux oreilles françaises, sont-elles devenus plus familières à l'esprit français? On peut en douter peut-être, et il faut remercier M. Beaussire de fournir dans son livre sur *la Liberté d'enseignement et l'Université* un moyen de s'instruire à ceux qui auront assez de conscience et de curiosité pour vouloir se faire une opinion sur ces matières. Une revue rapide du contenu de cet ouvrage suffira à montrer, en effet, que sous une forme très personnelle il peut tenir lieu d'une sorte de manuel et de précis de toutes les questions d'enseignement.

Dans la première partie, l'auteur commence par traiter de la liberté de l'enseignement supérieur, des conditions auxquelles cette liberté peut être accordée, soit aux individus, soit à des corporations enseignantes, et du droit de collation des grades. De même, pour l'enseignement secondaire, il expose, en les critiquant, les mesures prises ou proposées, touchant les garanties exigibles par l'État; les projets de rétablissement du certificat d'études et d'interdiction du droit d'enseigner au clergé et aux congrégations.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Beaussire apprécie l'état présent de l'enseignement universitaire. Il expose et juge d'abord les théories et les mesures relatives à la création d'une « éducation nationale »; il discute le système de la neutralité religieuse des écoles de l'Etat, la séparation de la morale d'avec toute idée religieuse ou métaphysique, les conditions que doit remplir l'instruction morale et civique.

Puis il examine la réforme de l'enseignement supérieur par la modification des examens de la licence et la fusion des Facultés des sciences et des lettres, sur le modèle allemand.

La réforme de l'enseignement secondaire, plus urgente peut-être et, en tout cas, d'un intérêt plus général, l'arrête plus longtemps. Doit-on abolir l'internat, ou, si l'on se résigne à ce mal nécessaire, ne peut-on pas l'atténuer par un changement radical de l'organisation et du régime de nos lycées et collèges? Comment s'y prendre pour approprier l'enseignement classique aux exigences utilitaires de la société moderne, sans compromettre l'avenir des hautes études. Ne serait-il pas à propos d'emprunter à l'Allemagne la distinction du « gymnase classique » et des « écoles réelles », et, à l'exemple de l'Allemagne encore, de substi-

tuer au baccalauréat qu'on tourmente dans la réforme d'une façon efficace, le système des épreuves annuelles, couronnées par un examen final? Autant de questions qu'on trouvera traitées en détail dans le livre de M. Beaussire.

Les trois derniers chapitres sont consacrés à une exposition critique des lois qui ont fondé l'enseignement secondaire des jeunes filles; — au projet de création d'un enseignement primaire supérieur dont l'organisation future intéresse la sécurité de l'enseignement secondaire spécial déjà existant dans nos lycées; — enfin aux efforts tentés dans ces dernières années en faveur de l'instruction des sourds-muets et des aveugles, dont M. Beaussire, après plusieurs autres, a plaidé la cause, auprès de l'administration, sans la gagner.

On voit que de toutes les questions d'enseignement, débattues dans ces dernières années, il n'en est point que ce livre ne touche; sur chacune, l'auteur nous montre ce qu'il y avait à faire au début, ce qui a été fait jusqu'ici, et ce qui reste à faire encore.

Et il reste beaucoup à faire à son avis. M. Beaussire juge le travail accompli, en vue de l'organisation de l'enseignement, par la troisième république, avec une impartialité sévère, que ceux-là seuls trouveront trop rigoureuse qui se contentent de peu et se complaisent volontiers dans une œuvre incomplète. M. Beaussire est plus exigeant : il a le droit de l'être, et de le dire. Professeur pendant plus de vingt années dans les lycées d'abord et dans les Facultés ensuite, il a vu et fait ce dont il parle. Député, il s'est montré le promoteur actif des réformes de l'Université, et le défenseur intelligent de ses intérêts. Retiré de la vie politique, il continue, dans la Société de l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire, à servir la cause de l'instruction. C'est de cette longue pratique qu'est sorti le livre que nous annonçons, livre fait des souvenirs et des expériences d'une vie militante dans le professorat et dans la politique.

Ce caractère très pratique n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage de M. Beaussire. Ce ne sont point ici des spéculations purement dogmatiques ou des développements oratoires : c'est une suite de discussions nettes, méthodiques, définies. Chaque chapitre est comme un rapport de commission parlementaire, à la fois critique et théorique, où l'exposition des difficultés à résoudre et des solutions en présence, aboutit à des conclusions motivées. Parfois même, pour donner plus de précision à l'expression de sa pensée, l'auteur rédige sous forme de projet de loi les réformes qu'il propose.

Empressons-nous d'ajouter que cette façon méthodique et positive de procéder n'empêche pas qu'on ne sente toujours le tour d'esprit et le ton d'un psychologue et d'un moraliste. Comme autrefois M. Bersot, comme M. Gréard, M. Beaussire a été conduit à la pédagogie par la philosophie, et leur exemple à tous trois prouve qu'on n'a pas à regretter d'y arriver par ce chemin. Les questions d'enseignement ne confinent-elles pas toutes par quelque côté à ces choses de l'âme et de la conscience qui veulent pour être maniées tant de ménagements et de clairvoyance délicate? La méthode de M. Beaussire ne laisse rien à désirer sous ce rapport; on en trouvera la preuve dans tout son livre; signalons seulement quelques pages fines et émues sur le caractère auquel doit viser en France la vraie éducation patriotique.

Nous n'avons point à apprécier ici les théories personnelles de l'auteur sur les nombreux sujets qu'il traite. Qu'il nous suffise de dire que sur les questions où la religion est engagée, il ne se départ point d'un spiritualisme large, ennemi de toutes les intolérances. Sur les points d'organisation administrative où les droits de l'État sont en jeu, l'esprit qui anime tout l'ouvrage est un esprit de liberté. Non que M. Beaussire se préoccupe de proclamer très haut les grands principes où le mot de liberté se trouve; il se contente, quand il le faut, d'en démontrer très solidement la raison et la nécessité contre les partis politiques qui n'y sont pas encore convertis. Le reste du temps, il fait quelque chose de plus utile et de plus rare : il cherche et il trouve les moyens d'assurer dans l'application pratique l'exercice de la liberté d'enseignement. Signalons comme un exemple de cette recherche loyale et libérale, l'étude qu'il fait des règlements concernant les cours et conférences d'enseignement professés par des particuliers isolés. On verra avec quelle attention judicieuse il discute et critique les restrictions, souvent trop nombreuses ou trop étroites apportées à la liberté. Partout et toujours, du reste, il combat cette parcimonie qu'on met en France à en mesurer l'usage à l'initiative privée; ces prohibitions taquines et mesquines, dont le moindre défaut est d'être aisément éludées par les gens sans scrupule, tandis qu'elles ne paralysent que les efforts des honnêtes gens. « Nulle liberté, dit avec raison M. Beaussire, n'est absolument inoffensive; » ce n'est pas une raison pour en avoir peur et pour n'octroyer que des libertés illusoires.

Dans l'ouvrage du même auteur que nous citions en commençant, le chapitre sur la Liberté d'enseignement portait ce mot de Mirabeau pour épigraphe : « Dans une société bien ordonnée, tout invite les hommes à cultiver leurs moyens naturels. Sans qu'on s'en mêle, l'éducation sera bonne; elle sera même d'autant meilleure qu'on aura plus laissé à faire à l'industrie des maîtres et à l'émulation des élèves. » Cette pensée pourrait encore, à peu de chose près, résumer le dernier livre de M. Beaussire. Si sa préface nous montre que sa longue expérience lui a causé bien des déceptions et laissé bien des regrets, tout son ouvrage nous prouve qu'elle ne lui a pas ôté, du moins, cette foi et cette espérance en la liberté, qu'il professait il y a vingt ans.

Nouvel Atlas classique, par M. G. Quesnel, professeur de géographie, 53 cartes en couleur. Paris, G. Masson, 1 volume gr. in-folio, relié demi-maroquin.

Il n'est pas facile d'analyser un atlas et surtout un atlas scolaire. Il ne suffit pas d'en feuilleter les planches et d'y jeter çà et là un coup d'œil plus ou moins attentif pour se rendre compte de la valeur d'un pareil ouvrage; il faut l'avoir pratiqué dans son milieu, c'est-à-dire dans la classe et entre les mains des élèves pour pouvoir l'apprécier sainement et formuler un jugement définitif. Ces réflexions nous sont suggérées à propos du *Nouvel Atlas classique* de M. *G. Quesnel*, que la librairie Masson a publié depuis plusieurs mois déjà. Cet ouvrage, dès son apparition, avait frappé par sa clarté, sa précision et par sa valeur scientifique tous ceux qui s'intéressent aux études géographiques.

Le *Nouvel Atlas classique* comprend 53 cartes. Il se divise en trois parties qui peuvent être prises séparément.

1° France et Colonies.

2° Europe.

3° Afrique, Asie, Océanie, Amérique.

Il a été dressé pour servir au cours préparatoire de l'École Saint-Cyr, aux classes de philosophie, rhétorique, seconde, troisième et quatrième; au cours de mathématiques élémentaires et préparatoires, aux classes de l'enseignement spécial, aux écoles de commerce et en général à tous les cours dans lesquels l'enseignement de la géographie est quelque peu développé.

Nous n'avons pas la prétention de passer en revue les 53 cartes dont se compose l'ouvrage. Nous dirons cependant d'une façon générale quels sont les mérites qui les recommandent plus particulièrement à l'attention des professeurs et des élèves.

Toutes les cartes sont tirées en couleur. La mer et les rivières sont, en bleu, les montagnes en bistre, les noms et les limites en noir. Cette disposition permet d'accumuler les détails sans jamais tomber dans la confusion. — Ainsi les cartes des bassins de la France et de l'Europe fournissent un véritable luxe d'indications concernant les côtes, les rivières, le relief du sol, les altitudes, les sommets, les passages, les routes, les villes différenciées d'après le caractère typographique, en chefs-lieux, sous-préfectures et bourgs, sans que l'œil éprouve un instant la moindre difficulté à se retrouver au milieu de cette ensemble de noms. Les bassins de la France donnent encore la division des départements, indiquée au moyen d'un filet rouge. — Pour certaines régions industrielles et militaires plus importantes, comme la *Basse-Seine*, les *environs de Lille*, les *Vosges et la Forêt Noire* et le *premier bassin du Danube*, l'auteur a joint aux cartes générales des bassins des cartons spéciaux qui contiennent alors les chemins de fer et même les routes. Les altitudes ont été indiquées non seulement pour tout ce qui concerne la géographie physique, mais encore en France pour la plupart des chefs-lieux. — Enfin, pour le relief général du sol, deux belles cartes hypsométriques, pour la *France* et *l'Europe centrale*, donnent, au moyen de courbes de niveau et de teintes, une idée très saisissante et très nette de ces deux régions.

Pénétré avant tout de cette idée, qu'un ouvrage destiné aux écoliers doit avoir pour qualité maîtresse la clarté, M. Quesnel n'a point voulu surcharger les cartes des bassins de France et d'Europe en y ajoutant les chemins de fer et les lignes de navigation. On les trouve à part et très complets, pour la France, dans une carte spéciale, dites *Voies de communications*, et pour l'Europe, dans chacune des cartes particulières des États.

Ainsi donc au point de vue physique, politique et économique, le *Nouvel Atlas classique* fournit tous les renseignements et documents dont l'élève peut avoir besoin dans un cours de géographie. Au point de vue militaire, il peut suivre sur les cartes que nous avons mentionnées plus haut n'importe quelle campagne, l'auteur ayant pris soin d'indiquer tous les champs de bataille des guerres modernes et contemporaines. De plus, une carte spéciale donne pour la France les divisions et subdivisions militaires, les préfectures maritimes, les places fortes de première et de deuxième classes, les camps d'instruction et les établissements militaires, avec un carton particulier pour le *camp retranché de Paris*. Le *Nouvel Atlas classique*

consacre 23 cartes à la géographie générale. M. Quesnel a commencé par l'*Afrique*, ce dont nous le félicitons. Car c'est en Afrique aujourd'hui que les intérêts français sont le plus engagés. C'est là que nous possédons l'*Algérie*, déjà représentée dans la première partie de l'ouvrage, consacrée aux colonies françaises par une très belle carte spéciale, et que nous retrouvons là encore, avec le *Maroc*, la *Tunisie* et *toute la région du Sahara* sur lesquelles l'attention a été si douloureusement appelée depuis le désastre de la mission Flatters. L'Afrique est le continent mystérieux que toutes les nations européennes essayent d'entamer et de pénétrer par leurs armées et par leurs explorateurs, aussi l'auteur a-t-il jugé nécessaire d'indiquer sur les 4 cartes qui concernent l'Afrique, avec les tableaux indiquant leurs noms, les pays parcourus et les dates des explorations.

L'Asie est représentée par sept cartes correspondant aux grandes divisions politiques. Ce sont, outre la carte générale d'Asie, la *Turquie d'Asie et l'Arabie*, la *Perse*, le *Turkestan*, le *Beloutchistan et l'Afghanistan*, les *Indes anglaises*, l'*Indo-Chine*, la *Chine* et le *Japon*, la *Sibérie*. Là, point d'itinéraire des voyageurs; d'ailleurs le pays est depuis longtemps connu, sinon dans ses détails du moins dans son ensemble, et les découvertes qui restent à faire ne présentent plus le même intérêt qu'en Afrique. Mais, outre les chemins de fer, les télégraphes et les grandes voies commerciales et les routes de caravanes, l'auteur fournit les indications les plus complètes et les plus récentes tant au point de vue de la géographie physique que de la géographie politique de ces contrées.

L'*Océanie* comprend trois cartes, et les *deux Amériques* sept cartes. Mentionnons parmi ces dernières celles des *États-Unis* où le grand chemin de fer du Pacifique a été indiqué avec toutes les altitudes, ce qui permet à l'écolier de suivre avec précision cette gigantesque voie ferrée depuis la vallée de Mississipi, à travers les Montagnes Rocheuses, jusqu'au versant du Pacifique.

L'*Amérique centrale* mérite encore que nous nous arrêtions. Outre la carte d'ensemble, un carton spécial donne le *plateau de Mexico* qu'on peut consulter pour la *guerre du Mexique*, un autre donne les isthmes depuis le Dranés jusqu'au Nicaragua avec leur largeur et leurs altitudes. Un troisième carton fournit le plan de l'*isthme de Panama* et du *nouveau canal* de M. de Lesseps. Il est bon d'ajouter que toutes ces cartes ont une valeur scientifique réelle et sont au courant des découvertes les plus récentes.

En résumé, l'Atlas de M. Quesnel nous paraît présenter, au point de vue didactique comme au point de vue géographique, de sérieux avantages; il est à notre avis incontestablement préférable pour l'Enseignement, non seulement à nos vieux atlas français, publiés dans le même but, même quand on a essayé de les rajeunir par l'addition de quelques cartes nouvelles, mais aussi à certaines cartes allemandes très prônées en ce moment, et que selon nous, des indications trop nombreuses et trop confuses rendent presqu'illisibles pour des élèves. Ajoutons que l'Atlas de M. Quesnel, comme en général les atlas composés en France, présente au point de vue politique toutes les indications désirables, tandis qu'il y a plus d'un inconvénient à introduire dans nos classes des publications étrangères qui n'offrent pas toujours les mêmes garanties.

Die Stundenpläne der Gymnasien, Realgymnasien und lateinlosen Realschulen. in den bedeutendsten Staaten Deutschlands. Zusammengestellt von G. Uhlig. Zweite vermehrte Auflage. Heidelberg, C. Winter, 1884.

Que diriez-vous d'un proviseur qui s'associerait avec un de ses collègues pour préparer une grande édition critique des grammairiens grecs, Denys de Thrace, etc. ? qui donnerait chaque année un ou deux cours de philologie à la Faculté des lettres de sa ville? qui ferait au lycée treize heures de classe par semaine ? qui convoquerait les parents de ses élèves à des conférences publiques et contradictoires sur des questions de discipline, sur les examens de passage, sur l'utilité des répétitions, sur la quantité des devoirs à donner aux jeunes gens? un proviseur enfin qui serait l'âme de tous les congrès pédagogiques de la contrée, et qui aurait à son actif toute une série de publications concernant la pédagogie? Tel est le directeur du gymnase de Heidelberg, auteur de la brochure dont le titre se trouve en tête de ces lignes. Cette brochure renferme d'abord des tableaux synoptiques du nombre d'heures consacrées, dans les gymnases et les écoles réales des différents États de l'Allemagne (y compris l'Alsace-Lorraine), à chaque matière, latin, grec, histoire, etc., avec des notes sur les cours obligatoires ou facultatifs, et sur l'âge moyen des élèves de chaque classe. Les totaux de ces tableaux sont résumés en d'autres tableaux, par ordre de matières et par ordre de classes. Enfin, les seize dernières pages présentent les *résultats*, c'est-à-dire des comparaisons entre les différents systèmes, des éclaircissements sur les causes de ces différences, etc. Quiconque s'est occupé de questions de ce genre (et aucun des lecteurs de cette Revue n'y est étranger) doit savoir combien une pareille statistique est utile, et combien il est difficile de se procurer les documents authentiques dont M. Uhlig donne ici le résumé. En Allemagne même, où l'on est plus près des sources, le travail de M. Uhlig a été si fort apprécié, qu'une seconde édition a suivi la première au bout de quelques mois (juin et octobre 1883).

Les Allemands, par le père Didon, des Frères prêcheurs. (Paris, Calmann-Lévy, 1884).

Les publications pédagogiques, livres ou revues, ne s'adressent jamais qu'à un public relativement restreint, et leur principal mérite est même de ne présenter quelque intérêt que pour les hommes de la partie. Ces derniers n'en sont pas à apprendre, quelle est l'organisation générale des Universités allemandes, à plus forte raison, les lecteurs d'une Revue *internationale* sont-ils depuis longtemps ralliés à cette conviction que « la science est une, ... universelle; » qu'elle « ne connaît ni les Alpes, ni les Pyrénées, ni le Rhin. » Mais il n'en est, malheureusement, pas ainsi du grand public qui, la plupart du temps, trouve un aliment à ses préjugés moins patriotiques qu'ils n'en ont l'air, dans des ouvrages superficiels, produits d'une spéculation de librairie, et écrits par des auteurs plus habiles à gloser des étrangers avec esprit qu'à les étudier avec fruit. Tout autre est le livre du Père Didon, à qui

nous souhaitons de nombreux imitateurs : ses nombreuses éditions prouvent qu'il a rencontré son public, et ce sont de bonnes semences que, dans un style à grande volée, l'éminent Frère Prêcheur jette ainsi aux quatre vents des cieux.

Personne n'était peut-être mieux à même de réussir dans cette tâche périlleuse, de prendre à rebours le patriotisme vulgaire; car son succès est en grande partie, si j'ose dire, un succès de position, et cette position a le piquant de l'antithèse : Français et très ardent patriote, il parle de l'Allemagne avec enthousiasme; moine, il demande à la liberté la solution de toutes les questions qui nous divisent; membre d'une congrégation expulsée, il est partisan convaincu de l'enseignement obligatoire; catholique fervent, il trouve au sujet de la science, « émanation de Dieu », les accents d'un néophyte.

Bien que l'ouvrage porte ce titre général : *les Allemands*, c'est surtout des Universités qu'il traite et aussi.... *de quibusdam aliis*. Le voyage que l'auteur a fait en Allemagne, après deux années de retraite disciplinaire dans un couvent de la Corse, a été pour lui la révélation d'un monde inconnu. Il ne s'en cache point, et c'est précisément cette sincérité, cette fraîcheur d'impressions qui plaît dans sa chaude esquisse de l'Allemagne des savants et des étudiants. Pour cet orateur habitué aux brillantes généralisations, chaque observation nouvelle est une fenêtre brusquement ouverte sur de vastes horizons qu'il parcourt rapidement du regard. Il reste peu de questions auxquelles le Père Didon n'ait pas touché, et le lecteur haletant a parfois quelque peine à le suivre dans ses rapides digressions : ici, sur l'antagonisme entre l'Allemagne et la France (chap. II); là, sur les Allemands en général, les Prussiens en particulier et subsidiairement les Slaves (chap. III). Le dualisme souvent signalé chez le Germain, à la fois rêveur et positif, franc et réservé, cette nature de « bicéphale », il la suit dans l'histoire, dans la politique, la littérature, la vie universitaire et jusque dans la *Kneipe*, en traçant, par la même occasion; la caractéristique de l'Italien et du Français (chap. IV et V).

C'est après ses grandes enjambées que nous arrivons à l'instruction publique considérée, à ses trois degrés, dans ses rapports avec la civilisation moderne, le christianisme, la démocratie et l'avenir des peuples, ainsi qu'au point de vue des méthodes (chap. VI-IX et *passim*). Ajoutons que si l'auteur voit de haut, — c'est-à-dire quelquefois de trop loin, — il lui arrive le plus souvent de voir juste. Cela tient certainement, en premier lieu, à la sincérité de ses observations et aussi, nous croyons pouvoir le dire, au complément qu'il leur a donné en s'entourant de nombreux ouvrages ou articles pédagogiques, dont la plupart sont dus à MM. G. Boissier, Boutmy, Bréal, Lavisse, Lichtenberger, Renan, sans parler de fréquents extraits de la *Revue internationale*.

Il serait puéril de relever des erreurs de détail dans un ouvrage qui est avant tout, une bonne action, et c'est sans y insister que nous formulerons quelques critiques en continuant cet exposé sommaire. Dans plus d'un endroit, il nous est revenu le mot de Bastiat qu'en toute chose il faut considérer : ce qu'on voit, — et ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on voit, par exemple, dans les programmes et aussi dans la pratique des écoles primaires et secondaires de l'Allemagne, c'est l'enseignement religieux *obligatoire*, ce que le Père Didon n'a pas vu, probablement

parce qu'il ne s'est pas assez mêlé à la population civile, aux *Philister;* ce sont les effets encore latents, et pour la religion et pour la morale, de cet enseignement religieux donné d'office dans les classes. Peut-être, mieux informé, l'éminent dominicain eût-il reconnu que la liberté confessionnelle qu'il revendique dans un langage qui n'a pas toujours été celui de son ordre (page 64) et la sincérité des croyances qui est une partie de la morale, ne sauraient trouver de plus grandes garanties que dans la neutralité absolue de l'école.

C'est sur l'enseignement supérieur que le Père Didon a porté principalement son attention (chap. X-XVIII). Il rapporte d'Allemagne une vue très nette du rôle capital de l'enseignement supérieur dans la culture générale d'une nation, et dans le développement de sa puissance politique. Au *spécialisme* qu'il envisage comme un péril, il oppose l'Université, « asile de la science universelle et désintéressée ».

Sorti du cloître, il se montre très frappé de l'éducation libre et scientifique que reçoit le clergé allemand; il se demande pourquoi il n'en est pas ainsi en France, et d'où vient cette atrophie de la théologie au sein de notre Université. Il nous est difficile de rendre responsable de cet état de choses Talleyrand-Périgord ou Diderot (1), et de ne pas trouver un peu chimérique ce rêve d'un « collège universel placé au faîte de l'enseignement supérieur » et dans lequel « la hiérarchie catholique accepterait d'avoir sa place libre et une représentation éclatante de sa doctrine. » (p. 266). L'expérience n'a-t-elle donc pas été faite?

On ne saurait parler des Universités sans décrire en même temps les mœurs de la jeunesse allemande, ses corporations, son esprit de discipline. Sur ce dernier point, l'auteur dit des choses qui sont si justement vraies en général, qu'on voudrait découper ses phrases en maximes, mais qui, dans l'espèce sont sujettes à plus d'une restriction. De récentes discussions devant la Chambre des députés de Prusse prouvent que bien des Allemands, et des plus autorisés, ne sont pas tout à fait de son avis, l'éloge serait par conséquent nécessaire. Nous ferons une remarque analogue au sujet du « patriotisme » auquel de nombreuses pages sont consacrées. Ici il faudrait distinguer, quand on parle de l'Allemagne, entre le sentiment de la patrie chez le peuple et son idée chez les *Gebildeten.*

Quoi qu'il en soit du reste, il vaut mieux ressentir le patriotisme que d'en bien savoir la définition, et le sentiment qui anime toutes ces pages, qui donne l'unité à cette multitude de faits et d'idées entremêlés, et une direction à ce bouillonnement d'admirations, de regrets, de vœux, de critiques, de tristesses et d'espérances, c'est un amour ardent pour la patrie française : « Aimant la France avec passion, s'écrie le père Didon, je la veux servir d'un cœur clairvoyant! »

Noble entreprise dont ce livre est déjà un premier et heureux effet.

Franck d'Arvert.

(1) Voir dans la *Revue* du 15 novembre 1882, l'article sur la *Réforme des Facultés de théologie.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

27, rue Saint-Guillaume, 27

NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. VAUGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Caen.
M. STROPENO, professeur au Lycée de Lyon.

RECTIFICATIONS

M. VIOLLE, inscrit au groupe de Lyon et au groupe de Paris, ne doit figurer qu'au groupe de Paris.

M. CONS, inscrit au groupe de Montpellier, est aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Douai.

M. COLLIGNON, inscrit au groupe de Bordeaux, est aujourd'hui professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris, 59, rue Claude-Bernard.

M. LADREY, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, est aujourd'hui professeur honoraire à Lantenay (Côte-d'Or).

M. GIARD, inscrit au groupe de Douai-Lille, est aujourd'hui député à Paris, 181, boulevard Saint-Germain.

M. FAUCHER, inscrit au groupe de Douai-Lille, est aujourd'hui ingénieur en chef des poudres et salpêtres, adjoint au directeur du service des poudres et salpêtres au ministère de la guerre, 13, boulevard du Palais, Paris.

M. CHAPPLAIN est *directeur* de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille.

M. MARGOTTET, inscrit au groupe de Montpellier, est aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Dijon.

M. ESPINAS, professeur à la Faculté des lettres, doit être inscrit au groupe de Bordeaux.

M. Édouard JOURDAN est *professeur* à la Faculté de droit d'Aix.

M. COHENDY est *professeur* à la Faculté de droit de Lyon.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

M. J. SIEGFRIED habite actuellement, 18, rue Murillo.
M. Gustave d'EICHTHAL habite actuellement, 152, boulevard Haussmann.

Le Gérant : G. MASSON.

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 15775.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A BESANÇON

(1809-1884)

Sous sa forme actuelle, l'enseignement supérieur à Besançon date de la fondation même de l'Université de France. D'après une tradition encore accréditée au commencement de ce siècle, il y fleurissait déjà du temps des Romains, et Quintilien aurait paru dans la principale école de la Séquanie. Toute légende à part, Besançon, vieille ville impériale (et non espagnole, malgré le vers connu), a eu constamment souci de sa haute renommée intellectuelle; elle n'y attachait guère un moindre prix qu'à ses franchises.

Lorsque Dôle eut obtenu en 1423 une Université, les Bisontins à force de sollicitations, se firent accorder par le pape Nicolas V une Faculté des arts (mai 1450). Cependant, pour être exécutoire, la décision pontificale devait être accompagnée de lettres patentes du duc de Bourgogne; et celles-ci, malgré d'instantes démarches, furent toujours refusées. Au siècle suivant, Pie V et Sixte-Quint renouvelèrent en faveur des Bisontins la concession de Nicolas V, puis la retirèrent, sous prétexte d'éviter une concurrence nuisible à l'Université dôloise. Des cours de théologie et de philosophie, qui furent ouverts chez les Jésuites, les Minimes et les Oratoriens, suppléèrent tant bien que mal à l'enseignement des Facultés; ces cours n'avaient qu'une existence précaire et irrégulière, et les

certificats d'études distribués aux auditeurs étaient sans valeur au delà du territoire de la République bisontine. Lorsqu'en 1654, la ville fut cédée par l'empereur au roi d'Espagne, elle subordonna sa ratification tardive de ce traité à la promesse d'une école « à l'égal et de même façon que celle de Dôle », et ce fut en définitive la conquête française qui combla ses vœux. Exploitant la détresse financière de ses nouveaux maîtres, elle promit cent cinquante mille livres à la caisse des fortifications, si Louis XIV dépouillait à son profit l'ancienne capitale. Le marché fut conclu, et en 1691, l'Université de Dôle fit à Besançon son entrée solennelle. Depuis, malgré la décadence irrémédiable des hautes études, et en dépit de la concurrence qui lui fut suscitée à Dijon en 1723, elle soutint dans sa nouvelle résidence, avec plus de persévérance que d'éclat, l'enseignement de la théologie, du droit et de la médecine jusqu'en 1789.

La Révolution, chose curieuse! ne la traita point avec la même rigueur que les autres institutions de l'ancien régime. Malgré un discours hostile aux opinions régnantes prononcé par le recteur en 1790, l'Université demeura pour les Franc-Comtois un corps qu'il fallait réformer, mais jamais détruire. En 1793, le conseil du département du Doubs, dans la même séance où, en vertu des décrets de la Convention, il fermait les Facultés, prenait la curieuse délibération suivante :

« Le Conseil général..... arrête que le nombre des professeurs de l'Université sera réduit *provisoirement* à deux, dont un pour le droit et l'autre pour la médecine..... »

C'était bien, en dépit de la loi, affirmer l'existence d'un établissement détruit, ou tout au moins réserver les droits de la ville à ces études supérieures qu'elle possédait sans interruption depuis un siècle. Dès l'année suivante, le conventionnel en mission Fouché autorisait la municipalité à rouvrir les cours de médecine et à les confier aux trois professeurs de l'ancienne Université.

Tel était l'état des choses, lorsque furent fondées les Écoles centrales. Celle de Besançon fut, d'après tous les témoignages contemporains, une des mieux constituées de la République. Sur la liste des professeurs, on remarque les noms de Joseph Droz, le futur académicien, et de Proudhon, qui devait être le premier commentateur autorisé de notre Code civil. Charles Nodier comptait parmi les élèves. Cette prospérité se maintint après l'avènement du Consulat; j'ai sous les yeux un état daté de pluviôse an X, qui constate aux divers cours la présence de 688 élèves.

Lorsque l'École centrale dut, en prévision d'une nouvelle

organisation, fermer ses portes, la ville et le département empêchèrent la prescription de s'établir contre leurs institutions de haut enseignement en maintenant, au profit de Proudhon, un cours de législation; ils pensaient ainsi s'acquérir des titres, dans une région où les études juridiques n'avaient cessé d'être en honneur, à une école de droit. Mais Besançon commit l'imprudence de se montrer en majorité hostile par ses votes à l'établissement du régime impérial, et Dijon lui fut préféré. La Franche-Comté n'eut en partage, lors de la constitution des Académies, que les trois Facultés de théologie, des sciences et des lettres. L'enseignement médical avait été régularisé dès 1806 par l'établissement de cours pratiques à l'hôpital de Besançon.

Un Franc-Comtois, un ancien professeur de l'École centrale, Jean-Jacques Ordinaire, fut placé à la tête de l'Académie comme recteur, à la tête de la Faculté des lettres comme doyen. C'était un esprit aussi étendu qu'original, en date comme en mérite, Pestalozzi l'a dit, un des premiers « instituteurs » de ce siècle. Le gouvernement de la Restauration le sacrifia à regret en 1822 aux dénonciations des ultras; il devait reprendre plus tard l'administration de l'Académie, et mourir en 1843, estimé et respecté de tous.

Sous ses auspices, il fut procédé à l'organisation des Facultés. Celle des lettres, constituée en juillet 1809, fut solennellement installée le 1er mai 1810. Elle a donc aujourd'hui soixante-quatorze ans d'existence; elle a vécu, sans modifications sensibles, le temps ordinaire d'une vie d'homme, et il est peu d'institutions en France qui puissent à cette heure se vanter d'un semblable privilège. Quatre chaires furent établies (celle de littérature étrangère ne date que de 1859), philosophie, histoire, éloquence latine, éloquence française, et partagées entre deux laïques et deux ecclésiastiques. Un des premiers était le recteur lui-même; ses auxiliaires, tous plus âgés que lui, appartenaient d'une façon ou d'une autre à l'ancien régime; c'était avec des débris aussi disparates d'origine que de style qu'on essayait la construction d'un édifice nouveau. Ces vieillards qu'on appelait de çà et de là, faute de mieux, étaient incapables de donner quelque lustre, ou même quelque vie à l'institution naissante; et cependant à cette époque où, soit lassitude, soit soumission aux volontés du maître, on acceptait sans trop de peine la loi du silence, « les cours, affirment des témoins non suspects, s'ouvrirent avec un éclat dont aucune autre ville n'a donné l'exemple. MM. les inspecteurs généraux virent avec une sorte d'admiration l'enthousiasme des

habitants et des élèves. » Le professeur d'histoire s'était dessaisi, en faveur du corps où il entrait, de sa bibliothèque, estimée soixante mille francs.

La Faculté des sciences fut constituée à son tour avec trois chaires : mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle ; elle eut pour doyen le frère du recteur, Désiré Ordinaire, qui devait être voué aux fonctions les plus diverses, à Besançon comme professeur, à Strasbourg comme recteur, à Paris comme directeur de l'institution des sourds-muets.

Quant à la Faculté de théologie, elle avait aussi reçu vie par décret du 13 décembre 1810. Trois ecclésiastiques avaient été désignés par l'archevêque et acceptés par le grand maître comme professeurs de théologie dogmatique, de morale et d'éloquence sacrée. Ces choix provoquèrent des discussions où le gouvernement finit par prendre lui-même parti ; une lettre de Fontanes, du 18 janvier 1811, enjoint de surseoir à l'organisation de la Faculté, et jusqu'à ce jour, cet ordre a été tenu pour valable. Trente ans plus tard, dit-on, le gouvernement de Louis-Philippe offrit à l'archevêque, Mgr Mathieu, de faire valoir les droits de Besançon à une Faculté de théologie ; le prélat refusa, estimant que l'unité de l'enseignement ecclésiastique en souffrirait, que les ambitions locales brigueraient les chaires, que les étrangers viendraient les prendre, et redoutant, soit des uns, soit des autres, quelque embarras pour son administration.

Après les évènements de 1815, on sait que l'instruction publique fut la principale victime des nécessités financières qui s'imposaient au nouveau pouvoir. Un arrêté du Conseil royal, signé Royer-Collard, supprima la Faculté des sciences de Besançon, et peu s'en fallut que la Faculté des lettres ne subît le même sort. Le recteur eut beau se plaindre ; on voulut bien lui dire que cette suppression ne serait qu'une suspension de peu de durée, et ce fut tout.

En attendant un meilleur avenir, on se souvint à Besançon que l'ordonnance de février 1815 avait désigné la ville comme le centre d'une des futures Universités du royaume. Les uns, dominés par les souvenirs de l'ancien régime, dressent contre l'Université impériale un réquisitoire implacable ; le Conseil d'arrondissement et le Conseil général sollicitent la suppression de l'établissement académique et le retour intégral à l'ancien état de choses. Les autres, dont le Conseil municipal est l'interprète, constatent avec plus de sang-froid et de clairvoyance la situation, et se bornent à réclamer la reconstitution des Facultés suppri-

mées en 1793. Il ne fut donné satisfaction à personne. Les cours pratiques à l'hôpital furent soumis à la discipline universitaire, sous le nom d'École secondaire de médecine et sous l'autorité d'un directeur. La Faculté de droit, réclamée encore avec insistance par le maire en 1817, resta à l'état de vaine espérance; et celle des lettres demeura seule pour représenter et l'Université d'autrefois et l'Académie de 1809. Les premiers professeurs avaient disparu ou cédaient la place à des suppléants; des jeunes gens que nous verrons à l'œuvre tout à l'heure les avaient remplacés, presque tous venant du Collège, et prolongeant peut-être d'une façon trop scolaire dans leurs nouvelles fonctions l'enseignement dont ils avaient été chargés jusque-là. Loin de Paris, ils n'étaient pas entraînés par ce mouvement parti de la nouvelle Sorbonne, qui tendait à transformer les chaires de philosophie ou d'histoire en tribunes où l'on s'essayait aux discussions politiques et à l'éloquence parlementaire. Du moins des liens étaient noués par là entre les deux établissements, et ils n'ont jamais été rompus, des promotions fréquentes, dont la tradition commence à renaître, ayant ainsi assuré sur place aux maîtres du collège un avancement et une récompense légitimes.

La chaire qui réunit à cette époque le plus grand nombre d'auditeurs était occupée par un disciple de l'ancienne Sorbonne, l'abbé Astier. C'était un cartésien convaincu, plus original dans sa vie que dans ses leçons; il eut du moins le mérite de susciter de nombreuses vocations philosophiques; mais, parmi ses élèves, il n'eût guère reconnu et il eût nettement renié les plus illustres. Il suffit de nommer l'abbé Gerbet, un des élus du cénacle de Lamennais; Lélut, le médecin-philosophe; Cournot, qui a si heureusement uni dans ses spéculations la métaphysique et la science; Tissot, le premier traducteur de Kant.

Il fallut la retraite de l'abbé Astier, en 1835, pour que la philosophie, telle que l'avaient renouvelée Cousin et Jouffroy, fît son apparition à la Faculté; elle y fut représentée quelque temps par un jeune homme récemment sorti de l'École normale, et vivant encore aujourd'hui, M. Bénard. Le futur traducteur de Hegel révéla à ses auditeurs l'importance de la psychologie, et, frappé dès lors des rapports existant entre le physique et le moral, se fit bravement élève à l'École de médecine durant les intervalles de ses leçons. C'était devancer de loin l'école *psycho-physiologique* qui domine aujourd'hui.

Le grand séminaire de Besançon donnait aussi alors un véritable enseignement supérieur, qui ne laissait pas regretter la

Faculté de théologie; et cet enseignement eut sa suprême et trop courte expression dans l'école des hautes études ecclésiastiques instituée par le cardinal de Rohan en 1831. Là passèrent deux futurs cardinaux, MM. Gousset et de Bonnechose, et à côté d'eux, les abbés Blanc, Receveur, Goschler, et plusieurs autres, qui devaient laisser dans l'Église de France, comme professeurs ou comme écrivains, une réputation fort honorable.

C'était à faire croire, au dire des libéraux d'alors, que Besançon était devenu « une des capitales du jésuitisme ». Eux aussi songeaient à répandre leurs idées par le canal du haut enseignement; Guizot, Cousin, Villemain leur avaient déjà montré ce qu'il était possible de faire. Or, parmi leurs disciples, se trouvait un Franc-Comtois, Théodore Jouffroy, ce philosophe qui flotta toute sa vie dans un scepticisme inquiet et mélancolique, et chez qui l'amour du pays natal était demeuré la seule croyance inébranlable. De Paris, il eût voulu étendre à sa province l'agitation politique et intellectuelle au milieu de laquelle il vivait, et les circonstances favorisèrent bientôt ses désirs. Dès 1820, un de ses amis, Dubois, le futur directeur du *Globe* et de l'École normale, avait été chargé pendant un an de la suppléance de littérature française à la Faculté de Besançon, et voici en quels termes il caractérisait son enseignement : « Inspiré de mes devoirs, de je ne sais quel prosélytisme de science et de liberté, ma parole obtient un retentissement jusque-là inconnu.... Plus de deux cents auditeurs se pressent à mes leçons. J'y touche à tout; car l'histoire de notre littérature et de nos grands hommes, c'est pour moi l'histoire de la religion, des mœurs, des institutions politiques.... »

Quelques années plus tard, une nouvelle tentative fut faite, sous les auspices du parti libéral, pour transformer à Besançon l'esprit de l'enseignement supérieur. Au lendemain de la chute de Villèle, le conseil municipal s'était laissé aller à décider la création d'un Lycée, sorte d'Athénée pourvu de quatre chaires de physique et de chimie, de littérature et d'histoire approfondies. Les deux premières comblaient tant bien que mal le vide laissé par la disparition de la Faculté des sciences ; elles s'adjoignaient à un cours libre de géométrie appliquée aux arts industriels, ouvert dès 1823 par un futur représentant du Doubs, César Convers. Les deux autres étaient destinées, on se le disait du moins tout bas parmi les libéraux, à tenir en échec l'enseignement parallèle de la Faculté, jugé routinier et trop favorable aux idées de l'ancien régime.

Ce projet, approuvé par le ministre d'alors (c'était Vatimesnil) et le Conseil royal de l'instruction publique, retentit jusqu'à Paris. Les illustres professeurs qui venaient de remonter dans leurs chaires, Guizot et Cousin, manifestèrent avec chaleur leur approbation; et le *Globe*, par la plume de Dubois, mêla à leur propre éloge celui des émules que la province leur préparait: « Les villes, disait-il, à l'exemple de la ville de Besançon, voudront avoir des chaires.... L'Université sentira le besoin de se régénérer; les Facultés des sciences et des lettres partout détruites se relèveront dans un système plus large et plus libéral; le danger d'une direction unique sera prévenu, et nous verrons, il faut l'espérer, des écoles rivales fleurir au XIXe siècle, comme jadis en droit les écoles de Bourges et d'Orléans, comme en médecine la Faculté de Montpellier et celle de Paris, comme, en Allemagne, toutes ces Universités qui ont conservé la liberté du moyen âge au milieu de la science et de la civilisation modernes. »

On pense si Jouffroy partageait cet enthousiasme; le lycée bisontin lui semblait une grande conquête, non seulement pour son pays natal, mais pour la France: « J'y vois, écrivait-il à un ami, l'aurore des universités provinciales; il est beau que l'exemple soit parti de Besançon. » Et il s'offrait avec empressement pour chercher et désigner les hommes destinés à inaugurer cette grande œuvre. Pour les chaires de sciences, où la politique ne pouvait se glisser, on se contenta de deux professeurs empruntés au Collège et à l'École de médecine. Pour les chaires de littérature et d'histoire, des noms déjà connus furent prononcés; c'étaient ceux d'Edgar Quinet et Sainte-Beuve. Quinet, qui n'avait pas même été consulté, partit pour un voyage scientifique en Grèce; Sainte-Beuve, sur les instances de ses amis, était décidé à accepter; une candidature de province, suscitée sans doute par les adversaires de la nouvelle institution, prévalut sur la sienne. Cet échec était d'autant plus regrettable pour lui, qu'on songeait à l'introduire en même temps à la Faculté. Là, les deux chaires de littérature française et d'histoire se trouvaient alors justement occupées par deux chargés provisoires; et Jouffroy entendait écarter ceux-ci au profit de ses amis et de ses idées: « Vous le savez sans doute, écrivait-il encore, mais gardez-en le secret; le ministre a promis de changer les professeurs actuels et de prendre nos hommes, et il n'y a pas de raison pour qu'il se dédise, car il est de tous celui qui a le plus d'ardeur pour les nouveautés. »

Jouffroy obtint du moins un succès partiel; on confia le cours d'histoire au jeune frère d'un historien illustre, à Amédée Thierry.

Le chargé provisoire, Bourgon, qui était un enfant du pays, fut malgré lui envoyé au Collège de Strasbourg. A son arrivée à Besançon, le monde libéral fit fête à Amédée Thierry; ses futurs collègues lui frayèrent le chemin régulier du professorat en le recevant docteur, ses premières leçons eurent un succès où la réclame, la mode, la passion politique entraient pour quelque chose, mais que justifiait cependant le talent déployé par lui. Il traitait devant un auditoire mondain, sensible à sa parole poétique et pittoresque, l'histoire des Gaulois sous l'administration romaine.

Ses triomphes oratoires ne devaient guère plus durer que le ministère qui l'avait nommé. Le préfet, le maire, le clergé lui étaient hostiles. On signala dans ses leçons des expressions malsonnantes aux oreilles orthodoxes, dans sa conversation des paroles peu mesurées sur ses compatriotes d'occasion. Certains de ses collègues sentirent leur situation menacée par l'invasion, dans la Faculté, de cet esprit nouveau dont il était le représentant; de là, contre lui, une coalition d'opinions et d'intérêts qui se manifesta au printemps de 1830. Le ministère Polignac régnait; on lui fit remarquer qu'Amédée Thierry n'était, comme son prédécesseur, qu'un chargé de cours provisoire; la vacance de la chaire fut aussitôt déclarée, et une liste de présentation demandée, selon l'usage, à la Faculté. Celle-ci, par deux voix contre une, y inscrivit au premier rang le candidat évincé l'année précédente, et ne plaça Amédée Thierry qu'au second. Conformément à ces conclusions, Bourgon fut nommé professeur titulaire. Amédée Thierry, évincé à son tour, eût bien voulu résister avec l'appui de la députation du Doubs; il dut céder devant la lettre de la loi, et s'éloigna après une dernière leçon qui fut à la fois son testament et un plaidoyer contre ses heureux adversaires : « Qu'importe à la vérité, disait-il, à ma conscience, au souvenir si doux que je conserverai de vous, au souvenir sans tache que je désirais vous laisser de moi, quels hommes m'ont poursuivi et calomnié? N'en parlons plus, et suivons toujours le droit chemin. » Quelques mois après, la Révolution de 1830 éclatait, et Amédée Thierry trouvait au bout de sa route, au lieu d'une chaire de Faculté, la préfecture de la Haute-Saône, en attendant un siège au Sénat du second Empire.

Le projet de Lycée municipal, repris au lendemain des journées de Juillet, fut en définitive abandonné par ses auteurs avant d'avoir reçu même un commencement d'exécution, et pourtant

on n'avait pas perdu de vue ce qu'il contenait de pratique et d'étranger aux passions du moment. De bons esprits se reprenaient à souhaiter, dans un pays où la faune et la flore étaient si riches, où l'industrie métallurgique était alors florissante, le rétablissement de la Faculté des sciences. Il y eut même un moment où, le Franc-Comtois Courvoisier étant garde des sceaux, on s'était repris à espérer celui de la Faculté de droit. A la fin comme au commencement de la Restauration, Besançon voulait posséder toutes les institutions d'enseignement supérieur que le malheur des temps lui avait enlevées.

Jusqu'en 1845, la Faculté des lettres continua seule sa paisible existence. Trois hommes, inconnus au loin, la représentaient avec un profit sérieux pour leurs concitoyens d'origine ou d'adoption. Deux, Genisset et Bourgon, étaient Franc-Comtois.

Le premier, dont la vie publique remontait à 1789, s'était égaré un moment au milieu de la mêlée des partis. Sorti repentant des fonctions politiques, comme les lettrés qui n'ont vu le monde qu'à travers les livres et les souvenirs de l'antiquité, il était devenu pour le reste de sa vie un professeur tout entier à ses devoirs. Douze années passées au collège, l'avaient préparé à l'enseignement de la littérature ancienne, qu'il donna avec succès à la Faculté pendant vingt autres années. Sans avoir publié de livres, il a beaucoup travaillé pour ses compatriotes. Devenu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Besançon, il réussit à secouer cette compagnie dans la torpeur où elle s'endormait, présida à la refonte de son règlement et au classement de ses collections, la fit subventionner comme corporation utile par les pouvoirs publics, et rédigea ses procès-verbaux avec un soin qui en fait aujourd'hui, pour cette époque, un recueil utile à l'histoire des lettres en Franche-Comté.

Son collègue d'histoire et son secrétaire adjoint à l'Académie, Bourgon, était passé par l'École normale. On lui doit des ouvrages élémentaires qui eurent, comme tous les livres de ce genre, leur temps de vogue. Sans parler d'une histoire de Pontarlier, sa ville natale, restée inachevée, deux séries de travaux importants occupèrent les dernières années d'une vie qui ne dépassa guère la quarantaine; je veux parler de la collection des *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté*, et de la publication des *Papiers du cardinal de Granvelle*.

Le professeur de littérature française, le Breton Pérennès (son nom était un présage) a passé cinquante ans à Besançon, et n'est descendu de sa chaire qu'en 1872. Qu'on ait fini par trouver sa

parole monotone et sa méthode routinière, cela se conçoit; en repassant un peu trop complaisamment par le même sillon, Pérennès fixait néanmoins sa trace et assurait son influence sur plusieurs générations. La substance de son cours était passée dès 1837 dans ses *Principes de littérature mis en harmonie avec la morale chrétienne*. C'était un lettré de la vieille école, qui n'a jamais pu saluer sans avoir l'air un peu étonné et confus ce Franc-Comtois de hasard qui s'appelle Victor Hugo. Doyen de la Faculté pendant trente-cinq ans, à deux reprises secrétaire perpétuel de l'Académie, il excellait dans ces comptes rendus d'ouvrages et de concours où la courtoisie est de règle, et où la banalité est l'écueil. Pendant quelque temps, il fit partie du conseil municipal, et devait même être adjoint au maire. Il ne put, selon son secret désir, devenir recteur de l'Académie où il représentait mieux que personne la tradition universitaire; d'autre part, il tenait à passer pour Bisontin de cœur, et il réussit à devenir tel aux yeux de tout le monde.

De semblables exemples seraient moins fréquents à citer aujourd'hui; mais les professeurs d'autrefois se résignaient de meilleure grâce et pour toujours à un auditoire souvent clairsemé, en tout cas incertain; et ils n'interrompaient leurs leçons que pour se livrer à la tâche monotone des examens. A Besançon, il ne faut guère parler que pour mémoire des thèses de doctorat. Rappelons cependant, comme un autre trait des anciennes mœurs universitaires, qu'en 1830 Amédée Thierry, passant la sienne devant ses collègues, comptait parmi ses juges un chargé de cours qui n'était pas encore docteur, et dont il fut à son tour le juge quelques jours après. Du moins, il n'y a pas longtemps, on a vu un professeur distingué de Lons-le-Saunier, M. Philippe Perraud, préparer ses thèses pour la Faculté de Besançon, parce qu'elle représentait à ses yeux la vieille Université comtoise. Certes les bacheliers qu'elle a reçus sont, parmi ses justiciables, ceux dont elle peut le plus se glorifier après coup, et il y a un certain intérêt à retrouver aujourd'hui dans ses registres pêle-mêle, sans autre rang que celui de l'âge, des noms promis aux destinées les plus brillantes et les plus diverses. Il suffit de citer Pierre-Joseph Proudhon, Victor Considérant, Louis Pasteur, Léon Gérôme, sans oublier Jules-François-Paul Grévy, président actuel de la République française.

Jusqu'en 1845, Besançon n'offrit guère de ressources aux jeunes gens qui désiraient poursuivre au delà du collège leur éducation scientifique. A peine peut-on signaler en 1837 l'aug-

mentation du nombre des chaires à l'École secondaire de médecine, et en 1841 (31 mars) la transformation de cette école en école dite préparatoire. Le succès de ces réformes dépendait en partie du rétablissement de la Faculté des sciences, toujours vainement attendu. Cependant beaucoup d'étudiants continuaient à justifier cette parole inspirée par le patriotisme local, qu'en Franche-Comté on naît mathématicien comme ailleurs on naît poète, mois ils devaient passer leur baccalauréat à Dijon, puis fuyaient vers Paris, attirés par l'École polytechnique et l'École normale. L'enseignement des lycées a recruté depuis parmi eux tout un groupe d'excellents maîtres, et quelques-uns, Briot, Lamy, MM. Pasteur et Bouquet se sont fait un nom dans la science. Ces vocations, toujours plus fréquentes, méritaient d'être encouragées sur place : « Besançon, écrivait Guizot pendant son passage au ministère de l'instruction publique, me semble tout à fait une ville d'étude, où règne le goût, si rare aujourd'hui, de la science. On est trop heureux de trouver de tels foyers, il faut les alimenter avec soin. »

De telles paroles autorisaient de sérieuses espérances, surtout à un moment où le gouvernement se proposait de rétablir quelques-unes des Facultés supprimées en 1815. Avertie de ces intentions par Joseph Droz, qui n'avait pas oublié le succès de l'École centrale, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres prit l'initiative de démarches à tenter à Paris, et sur les notes fournies par le recteur J.-J. Ordinaire, Jouffroy composa un mémoire détaillé qui fut remis au ministère par les députés des trois départements comtois. Un moment on put croire le succès incertain; des objections tirées du manque de fonds ou de sujets avaient été faites; le bruit se répandit même que non seulement le ministère ne songeait pas à combler les vœux des Bisontins, mais qu'il se proposait de transporter la Faculté des lettres à Grenoble. L'émotion fut vive, et se traduisit par des réclamations multiples et réitérées. Délibérations des corps savants et du conseil municipal, articles de journaux inspirés par le préfet, démarches faites à Paris par le lieutenant général et l'archevêque, et appuyées par les Comtois en renom, tout fut mis en œuvre. Jouffroy de loin encourageait ces manifestations : « Si vous ne voulez pas être dépouillés, écrivait-il, criez à l'avance et criez bien fort, et qu'on sente ici que c'est sérieux... Le système qu'il faut prêcher, c'est celui d'une Université dans tous les anciens centres d'Université.... »

En 1843 (15 juin) la cause était gagnée, et les fonds néces-

saires votés par les Chambres. Les négociations avec la ville de Besançon relatives à l'installation matérielle de la Faculté, les travaux d'organisation se poursuivirent l'année suivante, et à la rentrée de 1845, le nouvel établissement fut solennellement installé. Il avait à la tête, comme doyen, un jeune homme de vingt-six ans, qui devait s'illustrer sous le nom de Henri Sainte-Claire Deville. M. Deville formula en excellents termes le programme qu'il était appelé avec ses collègues à remplir, et termina son exposé par ces mots significatifs : « Besançon doit désirer, non pas seulement une Faculté de plus, mais une Université complète... La Franche-Comté a un esprit particulier, une originalité qu'elle n'a pas perdus. Il faut aussi que la Franche-Comté soit un pays complètement doté, ayant toutes ses institutions propres, comme elle a pour ainsi dire une nationalité propre. Besançon devra être lui-même un centre complet sous le rapport du haut enseignement comme sous tous les autres. » Chose curieuse ! Dès cette époque, il appuyait ces revendications sur la nécessité de maintenir ainsi l'autorité de la science française dans une ville frontière, en face de la Suisse et de l'Allemagne.

Ces espérances ne se réalisèrent point; celui qui les avait manifestées contribua indirectement à les faire avorter, en quittant quelques années après la Faculté dont il était la première et dont il est resté la plus solide illustration. Son collègue Puiseux, un autre nom honoré dans la science, avait disparu avant lui. Le professeur de botanique, Charles Grenier, était du moins un Franc-Comtois, et, resté fidèle à son pays natal, il le représenta dignement jusqu'à sa mort dans la Faculté par l'activité de son esprit et l'indépendance de son caractère. Sa *Flore de France*, publiée de 1848 à 1855, est une œuvre vieillie aujourd'hui, mais qui résume fidèlement l'état de la science à l'époque de sa publication. Sa *Flore de la chaîne jurassique* est demeurée particulièrement intéressante aux yeux de ses compatriotes; c'est une contribution à l'histoire naturelle de la contrée, analogue aux études du doyen actuel, M. Vézian, sur le Jura considéré au point de vue géologique. Mêlé pendant la seconde République aux luttes des partis, Grenier, après le coup d'État du 2 décembre, fut suspendu de ses fonctions par arrêté ministériel et traduit devant le conseil académique. Cette assemblée, composée en majorité d'hommes étrangers à l'Université, fit respecter le principe de l'inamovibilité, et à l'unanimité se prononça contre la révocation qu'on lui demandait. Grenier resta en possession de son titre; et il était même doyen de la Faculté à la fin du second Empire.

Une période de marasme pour l'enseignement supérieur, et d'instabilité pour ses membres, avait alors commencé. On avait fini par perdre de vue cette idée qu'une Faculté vit surtout par des hommes qui identifient leur réputation avec sa prospérité, et qui, par un séjour prolongé dans une ville intelligente, y acquièrent l'autorité morale et la considération, compléments nécessaire de la valeur intellectuelle. De 1850 à 1875, celles de Besançon eurent trop souvent à souffrir de promotions qui procuraient à tel ou tel ce qu'on appelle de l'avancement, soit à Paris, soit dans d'autres Facultés de province. C'est là cependant que, pendant un trop court passage, M. Charles Levêque a commencé à étudier et à enseigner ce qui est devenu peu à peu la matière de ses livres : c'est là que, plus récemment, M. Ludovic Carrau a médité et écrit son livre, couronné par l'Institut, sur la *Morale utilitaire.* Ai-je besoin de dire que ceux dont l'enseignement a été le plus fécond sont ceux qui ont occupé le plus longtemps leur chaire ? C'est durant les trente années qu'il a passées à Besançon que M. Henri Weil a préparé ses belles éditions des classiques grecs, et s'est placé au premier rang parmi les maîtres de l'érudition française et de la philologie moderne.

Les Facultés de droit et de médecine, par les conditions mieux entendues de leur recrutement, ont mieux échappé que les autres à ces épreuves. Si la première se fût perpétuée en Franche-Comté, Proudhon n'eût pas été mis à la tête d'une Faculté voisine, où l'on trouve encore aujourd'hui quatre chaires occupées par des Comtois. En 1867, l'auteur du livre intitulé : *la Faculté de droit et l'École centrale à Besançon,* M. Estignard, réclamait avec insistance dans sa conclusion une restauration qui lui semblait justifiée par un glorieux passé ; et bientôt son vœu put paraître accompli, au moins pour un moment, dans des circonstances assez extraordinaires. Pendant la guerre de 1870, le chemin de toutes les Facultés voisines était fermé aux étudiants franc-comtois; quelques avocats de bonne volonté s'unirent pour leur donner les leçons qui leur faisaient défaut et, dans un amphithéâtre de la Faculté des sciences, enseignèrent le droit civil, le droit romain, la procédure et le droit criminel. Ils avaient réuni une trentaine de jeunes gens, dont la moitié environ de première année, et en 1871, ceux-ci obtinrent en récompense de leur zèle des inscriptions cumulatives pour subir leurs examens devant leurs juges ordinaires. Quelques démarches furent faites, une enquête commencée, qui avaient pour but de perpétuer le bénéfice de cette institution passagère; elles n'ont pas plus abouti que

celles qui avaient eu lieu en 1803, en 1816, en 1840, avec une persistance digne d'un meilleur sort. La Franche-Comté a dû laisser, à la suite de Proudhon, Bavoux, Bugnet, Oudot, Valette et plusieurs autres fournir loin d'elle la brillante carrière qu'ils ont parcourue.

Depuis 1875, Besançon a eu sa modeste part des réformes accomplies dans l'enseignement supérieur. Il en est surtout deux à signaler. Pour la Faculté des sciences, en attendant les bâtiments spéciaux qu'on lui prépare, au centre d'un nouveau jardin botanique, c'est la création d'un observatoire astronomique, météorologique et chronométrique dont l'industrie locale profitera, non moins que les études désintéressées. Pour la Faculté des lettres, c'est le développement de l'enseignement historique, représenté désormais par deux professeurs titulaires et deux chargés de cours ou maîtres de conférences, de façon à former un *seminarium* semblable à ceux des Universités allemandes.

On peut souhaiter davantage, mais ce dont on doit surtout se féliciter, c'est de voir la passion toujours vivace des Franc-Comtois pour la haute éducation intellectuelle, passion attestée par de nombreuses vocations ou de généreux sacrifices. Depuis plusieurs années, il n'est guère de séance de rentrée où il n'ait été parlé, par un heureux essai de rapprochement entre le passé et l'avenir, de l' « Université de Besançon ». — « Je me demande, disait en 1878 le doyen de la Faculté des sciences, s'il n'y aurait pas avantage à rendre les centres scientifiques aussi nombreux que les circonstances le permettraient, sans viser pourtant à leur accorder à tous le même développement... Avec son Université franc-comtoise, la vieille cité bisontine pourrait dire comme le poète Alfred de Musset : *Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.* »

Léonce PINGAUD,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

PÉDAGOGIE ET PHILOSOPHIE [1]

La pédagogie est à la mode. Elle rattrape le temps perdu, et se venge d'un injuste oubli en faisant beaucoup parler d'elle. Elle a son musée, son dictionnaire. Et voici qu'elle a obtenu cette année une petite place dans notre enseignement supérieur. Mais il ne suffit pas d'avoir une place; il faut la remplir, et d'aucuns prétendent que la pédagogie est une science bien maigre. Il faut qu'elle se justifie et qu'elle justifie la faveur dont elle est l'objet. Le mieux d'ailleurs est qu'elle parle modestement d'elle-même, ce qui est peut-être le plus sûr moyen de se faire accepter et de tenir au moins autant qu'elle aura promis. Il importe toutefois de dissiper pour elle quelques préjugés qui lui ont fait du tort, et de la défendre du même coup contre certains ennemis et contre certains amis.

I

Elle peut revendiquer tout d'abord son origine française. Sans doute depuis un siècle elle a fait son tour du monde, et elle nous revient avec un gros bagage. Mais il ne nous faut pas beaucoup de perspicacité pour reconnaître nos idées habillées à l'anglaise ou à l'allemande. Ce patriotisme véritablement trop exigeant et trop étroit qui ferme les frontières à tout progrès et à toute nouveauté venant du dehors, ce patriotisme-là lui-même peut faire taire ses scrupules. Nous ne ferions en tout cas que reprendre notre bien.

Mais le mot de pédagogie suffit à faire peur aux gens. Nos Facultés des lettres elles-mêmes en ont eu peur, et, par respect humain, lui ont substitué : Science de l'éducation. C'est qu'on consent à être savant, mais non pédant, et il semble qu'il y ait de pédant dans pédagogue (2). Le mot cependant nous vient du

(1) Cet article est tiré de la leçon d'ouverture d'un cours sur la Science de éducation, leçon faite à la Faculté des lettres de Lyon, le 13 mars 1884.

(2) « Il y a quelqu'un qui n'est guère plus aimable que le pédant, c'est le pédagogue. » (Nisard, *Histoire de la littérature française*, 1861, IV, 121.)

peuple le moins pédant, des Grecs. Le pédagogue n'était qu'un esclave, mais l'esclave chargé de l'enfant, le suppléant du père dont il remplissait les devoirs, dont il exerçait les droits. Il restait à jamais attaché à son élève et de gouverneur passait confident. C'est une fonction de ce genre que Rousseau rêvait d'exercer près d'Émile, n'estimant pas que ce fût une besogne ingrate et une vie perdue que d'élever un homme, fût-ce un seul.

Mais ne parlons plus des mots pédagogue et pédagogie. Parlons de la chose. Ceux qui la mettent en suspicion souffriraient-ils qu'on dît d'eux qu'ils méconnaissent l'importance de l'éducation. Nous ne croyons pas qu'il y ait en France un esprit capable de cette méconnaissance. On a répété à satiété que c'était à l'école que se forgeaient les destinées de la patrie, et à force de le dire, on a, Dieu merci, fini par le croire. Nos écoles, voilà désormais un nouveau genre de forteresses. Notre éducation nationale, voilà aussi notre ressource et notre espérance contre d'autres dangers. Car ce qui est vrai est bon ; car il ne faut avoir peur de la lumière pour personne, et, plutôt que d'avoir à contenir les hommes au dehors par la force, il faut les contenir au dedans par leur raison éclairée et développée. « L'éducation, disait à ses élèves du lycée de Lyon un maître dans cet art, un maître dont un reconnaissant souvenir vit encore dans plus d'une mémoire, l'éducation est plus importante que la politique. L'éducation est l'art de préparer les générations qui s'élèvent, la politique l'art de gouverner les générations qui s'en vont (1). » Disons du moins que l'éducation est la meilleure des politiques, celle qui prévoit et qui prévient, non celle qui se fonde sur les hasards et les habiletés de la dernière heure. En cela notre pays semble avoir compris les devoirs nouveaux que lui impose sa liberté plus grande. Quand tout individu compte dans l'État, il faut que tout individu ait été élevé à la hauteur de son rôle et de sa responsabilité. Noblesse oblige, et nous avons tous voulu être nobles ; liberté oblige, et nous sommes tous libres.

Mais, me dira-t-on, vous démontrez ce dont personne ne doute, la nécessité de l'éducation, ce qui n'est pas la même chose que la nécessité d'une science de l'éducation. C'est du moins une présomption en faveur de cette science qu'elle a été remise en honneur au moment où l'éducation elle-même a apparu comme un devoir de plus en plus impérieux. On a senti le besoin de principes

(1) Paroles de l'abbé Noirot, citées par M. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, dans une notice qu'il a consacrée à son ancien maître.

et de méthodes. On eût voulu même une éducation automatique qui permît de fabriquer par la seule vertu des règles de bons citoyens et d'honnêtes gens. C'était trop demander à la pédagogie, et des partisans aussi indiscrets, s'il en fut, ne pouvaient que lui faire tort. Disons-le hautement, la pédagogie ne remplace pas le pédagogue, l'homme. L'infinie variété des moyens, la souplesse, la promptitude, le tact, la divination, l'expression du regard, du geste, des attitudes et surtout l'affection qui appelle l'affection et garantit l'obéissance, voilà qui vaut mieux qu'un code, même bien fait. Si Aristote distinguait l'équité de la justice dans le gouvernement des hommes, à plus forte raison dans le gouvernement des enfants, natures plus délicates et moins responsables, faut-il se servir peut-être d'un règlement, mais ne jamais s'y asservir.

C'est donc chose entendue, l'éducation est affaire d'instinct plus que d'étude. C'est un art plutôt qu'une science. Une mère ignorante en remontrera parfois au pédagogue diplômé; car à force d'aimer, elle aura du génie. Mais le génie de l'éducateur, comme celui du peintre, comme celui du poète, comme tous les génies enfin, est-il donc l'ennemi des méthodes et des règles? De même certains moralistes repoussent toute discipline sous ce prétexte que la bonne volonté et la vertu se suffisent à elles-mêmes. C'est donc un conflit où la pédagogie n'est pas plus en cause que toutes les sciences pratiques auxquelles on reproche leurs lenteurs et leur inefficacité, auxquelles on reproche de n'être pas le génie. Mais n'a pas du génie qui veut, et ces méthodes que l'inspiration devine plutôt qu'elle ne les supprime, sont pour les humbles une voie tracée; car il y aura toujours, même en éducation, plus d'imitateurs que d'inventeurs. On élève le plus souvent comme on a été élevé. D'autres copient le voisin, et, dans ces confidences quotidiennes qu'échangent entre elles sur l'objet constant de leur sollicitude les mères liées par le sang ou l'amitié, beaucoup ont fait, sans le savoir, pour celles qui entendaient et profitaient, un cours de pédagogie. Enseignement mutuel qu'un autre enseignement peut venir seconder. De plus, ceux ou celles mêmes à qui on suppose ce don et cette vertu supérieure à toute science, auraient-ils ce dédain de la science qu'on a pour eux? Sait-on par quelles observations personnelles, patientes et difficiles ils découvrent des lois psychologiques découvertes depuis un siècle? Sait-on que de tâtonnements, que de peines inutiles pourraient leur être épargnées? Et refuseraient-ils le secours d'une science modeste qui leur apporte le résultat de longs travaux, et qui, souvent taxée d'inutilité et de luxe intellectuel, demande aujourd'hui à prouver

qu'elle est utile et à l'être? Si le génie, en éducation comme ailleurs, n'est qu'une longue patience, la patience accumulée de tous les observateurs de l'esprit humain ne sera-t-elle pas pour quelque chose dans le génie de ceux qui n'en feront point fi? Être ainsi l'auxiliaire des pères et des maîtres, sans prétendre se substituer à leur initiative, ni faire avec des lois impersonnelles et abstraites ce qui se fait avec le cœur, avec toute l'âme, voilà le programme de la pédagogie. — Et ce serait déjà œuvre pie que de détruire à ce sujet toute illusion et de dire aux pédagogues infatués de leur science qu'elle n'est qu'un commencement et la condition de quelque chose de mieux.

Voilà la réserve et la banalité à laquelle nous condamnons la pédagogie, convaincus d'ailleurs que les tâches modestes ont leur utilité et qu'il est des banalités dont il faut avoir le courage. Car banalité est parfois synonyme de vérité, et ceux qui accusent l'enseignement pédagogique d'être un rendez-vous de lieux communs pourraient bien n'être que des dilettantes de la spéculation, plus simplement des sceptiques. Il est étrange, en effet, qu'on reproche à des moralistes ce que l'idée ne viendrait même pas de reprocher à des géomètres. On n'appelle pas banal un théorème redit, combien de fois! depuis Euclide. Pourquoi la philosophie n'aurait-elle pas, elle aussi, ses vérités bonnes à redire? Enseigner n'est pas nécessairement inventer; et la pédagogie n'aspire justement qu'à faire siennes dans la philosophie ces vérités acquises, dût-on les appeler des lieux communs. « Une bonne partie des vérités morales et des plus belles sentences des auteurs, écrit Leibniz, est de cette nature. Elles n'apprennent rien, bien souvent, mais elles font penser à propos à ce que l'on sait (1). » Que de vérités pédagogiques, latentes sans doute dans tous les esprits, il est bon à ce compte de mettre et de remettre sans cesse en pleine lumière et en pleine conscience!

En est-il une plus banale que celle-ci : Tel maître, tel élève; tel père, tel fils; car c'est par l'exemple, par les impressions répétées d'un commerce incessant, que ce qu'il y a de plus intime en nous y a d'abord pénétré? Si les pères savaient quels efforts les volontés dépensent souvent en vain contre ces influences insaisissables des premières années, s'ils savaient au contraire quelle joie et quelle reconnaissance un fils éprouve à sentir derrière lui une tradition d'honneur qui l'engage, et au dedans de lui un modèle de vertu fait de pieux souvenirs, ineffaçable comme eux,

(1) *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, IV, 8.

si les pères savaient...., et ils savent, mais comme on sait tant de choses, sans y penser. Est-il donc mauvais qu'on fasse entendre de pareilles vérités jusqu'à en fatiguer les oreilles? — Ajoutons qu'elles ont toujours quelque chose d'inédit et que la philosophie, au fur et à mesure de ses progrès, leur donne une profondeur et un sens ignorés. Ce que les anciens répétaient sur la foi de l'expérience, et par un vague pressentiment des lois de l'esprit, est devenu, depuis qu'on connaît le mécanisme de l'association des idées et des sentiments, un objet de démonstration, une évidence morale. Tel père, tel fils : nous comprenons mieux maintenant cette apparente servilité dans l'imitation, cette pénétration de deux natures. — Mais la loi, inconnue hier, de l'hérédité ne vient-elle pas jeter encore un jour nouveau sur ces sourdes influences paternelles, et apprendre aux pères une responsabilité qu'ils ignoraient?

C'est ainsi que chaque découverte dans le domaine de l'esprit apporte ses conséquences pédagogiques, et croire à la pédagogie c'est croire à la philosophie, c'est croire pratiquement ce qui est la bonne façon de croire. Aussi a-t-on dit (1) avec raison que jamais plus grand acte de foi n'a été fait dans la philosophie que le jour où elle a été appelée à jouer un rôle prépondérant dans la direction des esprits et la formation des caractères. Beaucoup prendraient leur parti de cette intervention de la philosophie si elle promettait d'être sage, de couper ses ailes, de n'être plus la philosophie. Ce qui fait d'elle un épouvantail, c'est qu'elle porte les esprits trop haut, et les déshabitue du terre à terre. Elle les pénètre de théories qui les gênent ensuite ou leur font perdre pied. Eh, mon Dieu! oui : son métier est d'élever dans tous les sens du mot, et c'est pour cela qu'elle est un excellent moyen d'éducation. Le philosophe Kant a écrit avec profondeur : « Les enfants ne doivent pas être élevés pour l'état présent du genre humain, mais autant que possible pour un état futur meilleur (2). » Et il ajoute que si l'on abaisse l'éducation au niveau de l'imperfection actuelle, c'est contradiction que d'en attendre un progrès. Que ceux qui craignent pour leurs coupables et fructueuses ignorances se gardent donc de la philosophie comme de la peste. Mais que ceux qui mettent au-dessus de tout intérêt, de quelque ordre qu'il soit, une foi inébranlable dans la vérité et la justice viennent à elle, et lui envoient les générations de l'avenir. Il y a

(1) H. Marion, *Leçon d'ouverture sur la Science de l'Éducation,* faite en Sorbonne le 6 décembre 1883. (Voir le numéro de la *Revue* du 15 décembre.)
(2) *De la Pédagogique,* VI.

bientôt deux mille ans, elle a fait ses preuves et je ne sache point que Rome ait eu à regretter d'avoir confié à des maîtres stoïciens les meilleurs de ses enfants.

Mais il se trouverait aujourd'hui des philosophes pour refuser volontiers l'honneur fait à la philosophie. Chose curieuse, cela non plus n'est pas nouveau. Quand le stoïcisme voulut devenir morale pratique et vivante, quand il pénétra dans les détails journaliers de la conduite, adaptant aux plus menues circonstances la règle et la raison, il en est qui eurent pour la parénétique naissante les dédains que l'on a aujourd'hui pour la pédagogie. C'est rapetisser la morale, disait-on, et confondre les rôles que de faire faire aux philosophes une besogne de précepteurs. Reproche que les philosophes continuèrent de mériter pour la plus grande gloire de la philosophie. Sénèque nous a conservé cette intéressante discussion. Elle serait de mise aujourd'hui; mais nous pourrions ajouter un argument nouveau : l'expérience de cet enseignement moral du stoïcisme, que seul l'enseignement chrétien a pu surpasser. — Laissons donc certains philosophes se faire précepteurs. Que d'autres, épris des hauteurs, refusent de descendre dans la plaine et de parler pour tous. Loin de nous de railler leur orgueil et leur ambition; nous leur demandons seulement de ne pas railler un autre orgueil, une autre ambition. Disons en outre que les plus grands philosophes n'ont pas dédaigné d'être en même temps pédagogues : Platon, Locke, Kant, Spencer. De pareils exemples prouvent que la pédagogie ne fait pas déroger. Le bien à faire, les enfants à préparer au devoir, les pères à instruire du leur : voilà qui rachetait, même aux yeux de Kant, quelques heures perdues pour la spéculation et la libre recherche.

Est-ce à dire d'ailleurs que la pédagogie n'ait pas ses spéculations propres, ses problèmes, dont quelques-uns ont même l'insigne attrait d'être peut-être insolubles? Elle a ses rêves et ses romans, ses discussions et ses antinomies. Elle a son histoire aussi, et qui a déjà été écrite. Nous parlions à tort de nouveauté. Cette jeune science a son passé : elle n'a pas seulement droit à l'existence, elle existe. Le *Dictionnaire de pédagogie* catalogue deux mille ouvrages sur l'éducation et il ne compte que les ouvrages français, et il est probable qu'il en oublie. Dans le pays de Rabelais, de Montaigne, de Fénelon, de Mme de Maintenon, de Rollin, de Rousseau, de l'abbé de Saint-Pierre, de Lakanal, de Mmes Necker de Saussure, Guizot, Rémusat, la pédagogie aurait assez à faire de prendre conscience d'elle-même, d'étudier ses gloires et

de juger son passé. Tant de choses n'ont pas été dites sans qu'il y ait beaucoup à prendre et aussi à reprendre. Il faut faire de la pédagogie puisque d'autres en ont fait, et qu'il y a des erreurs qui passeraient pour des vérités si on n'entendait qu'elles. Ce que disait Rousseau dans la préface de l'*Émile,* que, quand ses idées seraient mauvaises, du moins elles en feraient naître d'autres, tous ses imitateurs auraient pu l'écrire comme lui. Et maintenant le mouvement est créé, il faut y entrer si on veut le diriger. — Ne croyons pas d'ailleurs qu'il n'y ait qu'à combattre et à détruire. Puisque nous parlons de Rousseau, que de préjugés il a vaincus, et que de vérités datent de lui! Il faut donc, en appliquant ici la méthode et les expressions de Leibniz (1) tirer l'or de la boue, le diamant de la mine, la lumière des ténèbres; et le résultat de ces recherches éclectiques poursuivies à travers les pays et à travers le temps serait non plus une philosophie, mais une pédagogie d'une éternelle vérité.

L'histoire des systèmes d'éducation et leur critique, voilà donc un vaste champ d'étude ouvert à la science pédagogique. Voici maintenant pour ceux que le métier d'historien séduit moins que la recherche et l'analyse personnelles. Car tout n'a pas encore été dit dans la pédagogie, et il est même tout un coin du monde moral qui lui appartient et qu'on commence à peine d'explorer. La psychologie de l'enfant est presque entièrement à faire. On ose à peine critiquer, même respectueusement, notre ancienne psychologie, si grands ont été ses services, et si injustes ses détracteurs. Elle eut cependant un défaut, que nous corrigeons, il est vrai, par le défaut contraire. Aujourd'hui on se perd dans le particulier. Autrefois on n'avait souci que du général. On traitait de l'homme comme si tous les hommes eussent été identiques et aussi tous les âges d'un même homme. Or on est « plus ou moins homme, plus ou moins fils de Dieu (2) ». Cette parole d'un philosophe est vraie de l'humanité préhistorique; elle est vraie aussi dans l'humanité actuelle de l'enfant. Aussi a-t-on raison d'élargir les cadres de la psychologie et d'y faire entrer l'étude des premiers âges de l'humanité et du premier âge de tout homme. Les enfants ne sautent pas en effet de la mamelle à la raison, comme dit Rousseau, et cette limite même de la septième année, au delà de laquelle on ne leur permet plus de n'être pas raisonnables, me semble bien arbitraire et bien prématurée. La vérité est qu'il n'y

(1) *Nouveaux Essais sur l'entendement humain,* I, 1.
(2) Renan, *Avenir de la métaphysique.* (*Revue des Deux Mondes,* t. XXV.)

a point de saut, point de limite brusquement franchie, mais une évolution qui commence très tôt et qui finit très tard. Il y a de l'homme dans l'enfant et il y a de l'enfant dans l'homme. Cependant l'inégale distribution des facultés et des besoins, l'inexpérience et les surprises des sens, la croissance physique, l'ignorance des conventions et des modes humaines laissant le champ libre aux plus naïves initiatives et aux plus amusantes révoltes, l'indiscipline même de ces petites natures dont l'innocence est parfois terrible, indiscipline qui a ses charmes et ses dangers, tout cela constitue des différences, très bien senties de tous, vraiment connues de personne. Est-il vrai que l'exubérance de la vie et la fougueuse mobilité des impressions doivent dérouter ici l'analyse et désespérer la science? La science qui a abordé l'étude de l'âme, même chez l'homme fait, ne doit pas être facile à désespérer. Car si la mobilité est moindre ici que là, la complexité est plus grande, et les subtilités de la raison viennent s'ajouter à l'inextricable conflit des sensations et des sentiments. Il faut donc étudier l'enfance. Quelques-uns l'ont déjà fait. Des pères n'ont pas craint de faire leur métier de philosophes en faisant leur métier de pères; et rejetant toute fausse pudeur, renonçant à une discrétion jalouse que personne n'eût pourtant osé blâmer, ils ont raconté l'âme de leur enfant. Tous les pères seraient-ils capables de cette observation scientifique sur un sujet si cher? Que les maîtres du moins, en contact quotidien avec l'enfance, viennent ici au secours de la philosophie. Qu'ils fassent de chaque école, pour le plus grand bien de la science et de l'éducation, un vaste atelier d'observation morale. Qu'ils nous apportent des faits..... un jour peut-être on leur rendra des lois. — L'enfant a-t-il ses qualités et ses vices d'enfant qui disparaîtront en dehors et en dépit de toute éducation? Est-il pour quelque temps, — Spencer le professe, — un petit sauvage au physique comme au moral, reproduisant fatalement dans la courte évolution de sa vie la lente évolution de l'humanité? Son caractère se forme-t-il, comme ses traits se forment, sans tenir compte de l'idéal rêvé par les parents, et de leur intervention? Ou bien a-t-on vraiment prise sur lui, et dès la première heure, comme l'ont cru la plupart des psychologues? Comment acquiert-il ses premières idées, ses premiers mots? comment prend-il connaissance du monde qui l'entoure, des êtres qui le choient? Son sourire est-il fait déjà d'intelligence et d'amour, ou n'est-i qu'un rictus aussi gracieux que dépourvu de sens?

Et ne voit-on pas qu'une pareille psychologie, outre ce qu'elle

apportera de renseignements utiles pour l'étude de l'esprit adulte, est le guide naturel, le mémento de l'éducateur? — S'il y a une psychologie pour l'enfance, il y a aussi une logique, une morale et une théodicée pour elle. Doit-on présenter à l'enfant l'objet concret ou l'idée abstraite? La question semble résolue par la pratique des leçons de choses. L'est-elle définitivement? — Problème plus grave : De quelle façon doit-on lui parler du devoir, lui parler de Dieu? Rousseau prétend laisser à vide jusqu'à la quinzième année la conscience morale de son élève. Mais Émile est soigneusement élevé en dehors de tout commerce humain et de tout spectacle démoralisateur. Pour l'enfant qui vit dans le monde réel, exposé aux suggestions du mauvais exemple, d'un mot imprudent, d'un rire indiscret, faut-il tout abandonner au hasard et attendre que le mal soit fait? Faut-il d'autre part exiger trop de sa raison, et, par l'usage prématuré de principes qu'il ne comprend pas, l'habituer à n'y voir que des mots, et en compromettre pour plus tard le pouvoir salutaire? Quelle progression suivre? Comment ne faire ni trop de cas de son sens moral, ni surtout trop peu? Quelle transition trouver entre le despotisme paternel des premières années et l'autonomie de la maturité morale? — Parlons aussi de la religion qui convient à l'enfance. C'est là surtout que le psittacisme est à craindre et que l'abus des mots peut user les idées et la foi. Pourtant je ne sais pas si le cœur de l'enfant n'a pas ses interprétations à lui qui nous dispensent de lui en fournir, et si son élévation et son ardeur naïves ne valent pas en définitive nos constructions métaphysiques et nos croyances raisonnées.

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir prouvé que l'enseignement pédagogique ne manque ni de matière, ni d'intérêt. Mais il nous reste à discuter une dernière critique, et, nous l'avouons, celle qui nous toucherait le plus, si elle était vraie. La pédagogie, selon quelques-uns, est une philosophie réduite et appauvrie. C'est le positivisme moderne qui poursuit contre la métaphysique sa vieille inimitié, et qui voudrait, en faisant sa place à la psychologie, attirer des philosophes eux-mêmes dans le complot. Ainsi, il y a bientôt un siècle, la philosophie s'est trouvée momentanément restreinte à l'analyse de l'entendement humain. Cela effarouchait moins les sceptiques ou les timides d'alors que les théories de la liberté, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. De même aujourd'hui la pédagogie sera une philosophie à l'usage des esprits positifs, disons le mot, une philosophie positive. — Mais nous ne serions pas plus avec une pédagogie enne-

mie de la métaphysique qu'avec une métaphysique ennemie de la pédagogie. La pédagogie n'est pas la philosophie. Elle en dépend et la répand; voilà sa place, voilà son rôle. A un moment où certaines sciences parlent bien haut de leur indépendance, et raillent cette curiosité qui ne se désespère jamais, cette recherche de l'absolu qui est pourtant l'origine historique et la raison d'être morale de tout savoir humain, nous ne réclamons pas l'indépendance de la pédagogie. Ce que nous avons déjà dit, surtout des problèmes qu'elle recèle, nous le défend. Mais il y a autre chose à dire que nous dirons en répondant à la première et à la plus grave des questions qui se posent devant tout éducateur : Quelle est l'œuvre propre, quel est le but de l'éducation?

II

Une chose est frappante, c'est l'indécision et les contradictions des plus honnêtes et des plus consciencieux éducateurs. Ils vivent au jour le jour, attendant les événements, et, pour discipliner l'enfant, ne comptent que sur leur propre humeur, quels que soient ses caprices et ses incertitudes. Aussi que d'oscillations et quelle anarchie! L'enfant s'y perd jusqu'à ce qu'il arrive à cette conviction funeste qu'il n'y a pas de règles, qu'il n'y a que des maîtres. Richter, dans un passage souvent cité, compare l'éducateur à cet Arlequin de la comédie italienne qui paraît sur la scène avec une liasse de papiers sous chaque bras et qui répond à ceux qui lui demandent ce qu'il a sous le bras droit : « Des ordres » ; à ceux qui lui demandent ce qu'il a sous le bras gauche : « Des contre-ordres. » Et la pire conséquence de cette éducation sans méthode et sans but n'est pas de laisser l'enfant dans un équilibre moral instable, inclinant tantôt à droite, tantôt à gauche. Il trouvera son équilibre, et en l'absence d'une règle fixe, l'intérêt seul lui parlant toujours le même langage, il en fera sa règle et son dieu. C'est ainsi que le plus souvent l'utilitarisme pratique est le produit du scepticisme moral.

Est-ce à dire que l'on puisse supprimer de l'éducation l'imprévu des circonstances, les nuances dans le bien et dans le mal, la complexité, la variété de fins et de moyens, tout ce qui expose enfin l'éducateur à ces hésitations et à ces contradictions? La chose est impossible, et fût-elle possible qu'elle ne serait pas désirable. Car l'éducation ne serait plus affaire d'âme; un système remplacerait l'affection et la vertu. Mais ne faut-il pas du moins une unité de direction, une pensée constante, qui n'empêche pas

de louvoyer, mais qui empêche qu'on ne s'égare. Ainsi en faisant leur place à toutes nos tendances, on ne leur fera pas une place égale, et on veillera à ce que l'enfant ne se méprenne pas sur les intentions et les ambitions qu'on a pour lui. On ne louera pas du même ton, par exemple, les promesses de ses muscles, de son intelligence et de sa vertu. Et la vraie pensée de l'éducateur aura mille autres façons de s'exprimer, et qui produiront souvent une impression d'autant plus vive qu'elle n'aura pas été voulue. Ainsi, avoir une vue nette de ce qu'on veut, voilà la première condition de l'ordre et de l'esprit de conduite dans l'éducation.

Mais que faut-il vouloir? — Former un homme, répond-on de toutes parts. Car « l'état d'homme, a écrit Rousseau, est la vocation commune de tous les hommes, et quiconque est bien élevé pour celui-là ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent ». Mais cette unanimité des pédagogues fait-elle autre chose que retarder leur dissentiment? Qu'entend-on en effet par ce mot « homme », et quel idéal chacun se fait-il de l'homme? A coup sûr la réponse n'est pas facile à faire. Elle est au moins complexe, et toute affirmation, toute omission même est un aveu métaphysique. De plus, l'idéal humain n'est pas le même à toutes les époques de l'histoire morale et religieuse. Les Grecs rêvent une perfection faite d'harmonie et d'un noble laisser-aller. Le stoïcisme, dans les époques troublées qu'il traverse, prépare surtout les hommes à la lutte et à la mort. Le moyen âge partage ses préférences entre deux types : le moine amaigri par la méditation et le jeûne, l'homme fait esprit tel que certaines peintures nous le représentent, et le chevalier pieux et galant, brigand loyal et généreux, dont les contradictions étonnent notre sens moral plus affiné et notre casuistique plus sévère. Le XVIIe siècle a son « honnête homme », nature difficile à analyser, mais que nous connaissons bien pour l'avoir souvent rencontré au théâtre. Quel est l'honnête homme du XIXe siècle? Quel est notre idéal à nous, non pas celui de la mode, qui n'est pas toujours fort séduisant et fort beau, mais celui de la raison et de la philosophie?

Cet idéal, nous ne nous lasserons pas de le répéter, est fait de plusieurs éléments. La raison raisonnable n'est pas exclusive, mais elle prétend laisser ou remettre chaque chose à sa place. Elle admet donc toute espèce d'éducation, même celle qui n'a pour but que de développer le savoir-faire et le savoir-vaincre dans la lutte de la vie; mais elle ne les admet pas toutes au même titre, et cette subordination, cette hiérarchie, est tout un système.

Ainsi c'est un premier devoir d'appeler l'attention des parents

et des maîtres sur les exigences de l'éducation physique. Sans doute ici la nature fait bien les choses, mais il faut au moins apprendre à ne pas la contrarier. Et puis, on ne pourra toujours la laisser faire seule. D'autres exigences sollicitent les parents; et comment ne pas compromettre le développement physique de l'enfant, et ne pas retarder indéfiniment pour lui l'apprentissage du travail, et l'éducation intellectuelle? C'est alors qu'on invente ces compromis qui s'appellent les récréations, les promenades, la gymnastique. On ne se contente plus bientôt de sauvegarder les intérêts physiques de l'enfant; on prétend faire mieux que la nature, et développer par ces exercices artificiels un tempérament qu'elle a fait délicat. Puis dans ces mêmes exercices on poursuit autre chose : on en fait une école de fatigue, de courage, de discipline. On fait pénétrer ainsi dans l'éducation physique l'éducation morale, tant il est vrai qu'il est des soucis supérieurs qui s'imposent, et que l'élevage, fût-il parfait, ne serait pas l'éducation.

Qu'est-elle donc? Une sorte d'apprentissage professionnel de la vie? Sans doute, et il faut faire au positivisme sa part dans l'éducation, de peur qu'il ne la prenne. Si la vie est une lutte d'intérêts, quel père aurait assez de courage pour jeter son fils désarmé dans la mêlée? Nous ne sommes plus, pour la majorité d'entre nous, aux temps héroïques, s'il en fut jamais, où l'on dédaignait les biens de ce monde. Nous comptons pour quelque chose notre vie terrestre, et les meilleurs s'efforcent de faire leur chemin ici-bas tout en faisant leur salut. Donc, développer le sens pratique de l'enfant; l'avertir, quoique discrètement, des perfidies humaines; l'empêcher pour l'avenir d'être dupe, lui donner un métier qui lui assure l'aisance, l'armer enfin de pied en cap : voilà une éducation d'un nouveau genre, Mais il faut prendre garde de trop insister sur elle. Car l'enfant d'un empirisme et d'un pessimisme précoces serait la pire engeance.

D'ailleurs, préparer l'enfant au monde n'est pas seulement le préparer à la lutte, c'est aussi le préparer à la solidarité. Solidarité de la famille, solidarité de la patrie, sans parler d'une autre solidarité plus haute et plus vaste qui s'apprend plus tard, voilà le remède constant contre l'égoïsme, remède qui prévient le mal. A peine est-il besoin d'insister ici sur l'enseignement, si bien compris en France, de cette double solidarité et des devoirs qu'elle implique. L'esprit de famille est une vertu française, une des forces vives de la nation. A entretenir ce culte du foyer, de son intimité et de ses plaisirs qui sont des devoirs, la tâche de

l'éducateur s'élève déjà, et l'homme qu'il forme n'est plus cet égoïste déplaisant dont l'image nous apparaissait tout à l'heure. Avec l'idée de patrie il élargit encore l'horizon intellectuel et moral de son élève. Aussi l'idée de patrie aura-t-elle sa large place dans notre programme. Ce n'est pas assez dire. Le patriotisme sera comme une foi que tout nous servira à faire pénétrer dans l'âme de l'enfant. Car l'homme qui sortira de nos mains doit être un citoyen, et cela non pas seulement pour les besoins d'une cause sainte, mais parce que le civisme est à la fois une forme et une école de moralité.

Nous ne craignons pas de dire cependant que cette moralité et cette foi ne nous suffisent pas, et que l'homme qui ne connaît en dehors de ses intérêts personnels que sa famille et sa patrie est encore incomplet. Il faut de plus en plus le faire sortir de lui, et l'arracher aux petitesses qui l'entourent et qui rétrécissent son cœur. Nous avons fait la part de la réalité et de ses laideurs. Faisons donc maintenant celle de l'idéal. Nous avons osé parler à l'enfant du monde où il vivra, des intérêts qu'il devra défendre, pour qu'il n'ait pas à nous reprocher les surprises et les défaites que notre silence lui ménagerait. Mais parlons-lui surtout d'un monde supérieur et aussi d'intérêts mieux entendus, s'il est vrai qu'à ceux qui cherchent le royaume de Dieu et sa justice tout le reste sera donné par surcroît.

Ne négligeons rien qui puisse élever son âme. Il est un sophisme odieux dont nous aurons peur : c'est que l'enfant d'une condition modeste en sait toujours assez pour ce que lui réservent son métier et sa vie. Qui sait les consolations, les espérances qu'on lui ferme ainsi! Au lieu de cette éducation étroite et utilitaire, qu'on lui inspire l'amour du vrai et du beau. Il y a d'humbles vérités à la portée de tous. Il suffit, pour en transformer le le sens et l'influence sur l'esprit de l'élève, de ne pas les lui présenter comme des recettes utiles à connaître, mais comme une parcelle de science, comme une émanation de l'éternelle et universelle vérité. De même il est des beautés en dehors des musées de Paris et de nos grandes villes. Et le sens esthétique populaire peut trouver dans la nature seule, et la plus déshéritée, d'assez nombreux objets. Ajoutons qu'il est certains arts, et le plus moderne, la musique, dont la supériorité est de parler à tous et partout. Nous ne refuserons donc pas au plus modeste petit paysan toute la culture esthétique dont il est capable. Car c'est péché que de laisser volontairement une intelligence en friche. Toute faculté, tout sentiment inconscient doit être cherché,

éveillé, développé avec un soin pieux; et à celui qui accepterait de gaieté de cœur la responsabilité d'une négligence, la patrie pourrait dire : « Ce que tu as refusé au plus petit d'entre ceux-là, c'est à moi-même que tu l'as refusé. »

Quelque chose cependant a plus de prix encore que l'intelligence : c'est la moralité; et nous n'attribuons une telle importance à la culture intellectuelle que parce qu'elle initie à une moralité plus consciente et plus haute. Mais la bonne volonté, au plus bas degré de l'échelle humaine, est toujours la bonne volonté. Nous entrevoyons donc enfin ce à quoi tout le reste doit être soumis, l'éducation morale. Là est l'âme de l'éducation. Car ce mot énigmatique, ce mot d'homme, qui résumait notre programme, signifie surtout pour nous un être moral. « L'éducation, dit Kant, convertit l'animalité en humanité. Un animal est déjà tout ce qu'il doit être par son instinct; une raison étrangère a déjà tout prévu pour lui. Mais l'homme est destiné à faire usage de sa propre raison; il n'a pas d'instinct, il doit se faire à lui-même un plan de conduite. Mais comme il n'est pas en état de le faire en venant au monde, d'autres sont obligés de remplir pour lui cette tâche (1). » C'est-à-dire que l'éducation morale est la raison d'être de toute éducation, et que, si pour tout le reste on s'en remettait à la nature, pour elle du moins, il faudrait appeler au secours de l'enfant quelque vicaire savoyard, sous peine de l'exposer à n'être jamais que la moitié d'un homme. Peut-être cependant sentirait-il germer en lui des instincts dont il ignorerait le sens? Peut-être, comme ce pâtre que Jouffroy représente en face de l'infini et dominant du haut de sa montagne les êtres humains dont la petitesse l'effraye, aurait-il quelque ouverture sur sa destinée? Mais ne faut-il pas prévenir ou plutôt préparer cette crise pour qu'elle porte tous ses fruits, pour qu'elle ne soit pas une illumination passagère, mais la consécration d'une foi et d'une espérance? Alors seulement l'homme en sortira tout à fait homme.

Lui aurons-nous donc donné cette foi et cette espérance? Ce n'est pas ici le lieu de discuter si, logiquement, les convictions religieuses résultent des convictions morales, ou si, au contraire, elles les fondent. Quoi qu'il en soit, elles s'unissent et se pénètrent. On n'éclaire pas sans lumière, on ne moralise pas sans croyances. Avec toutes les lois humaines, avec leur organisme savant, vous ferez peut-être des hommes honnêtes au dehors, vous ne ferez point des consciences. Avec toute la force,

(1) *De la Pédagogique*, I.

avec toute l'intelligence, avec toute la science, vous ne ferez pas une bonne action. Si donc nous portons notre ambition à ces hauteurs, et ce serait un crime de lèse-enfance que de ne l'y point porter, nous avions raison de dire qu'il n'y a pas plus de pédagogie indépendante que de morale indépendante. Il y a une théorie de l'âme et de Dieu dans tout système d'éducation. Telle pédagogie, telle métaphysique, et inversement. On l'écrivait il y a quelques mois, et avec quelle autorité ! « La philosophie la plus haute n'est pas de trop pour expliquer ce qui se passe dans le cœur de l'enfant, et chercher la raison des règles auxquelles il doit être soumis... on ne bâtit pas sur le vide (1). »

Philosophie d'état, dira-t-on alors. Philosophie d'état, eh bien, soit! si l'on entend par là celle qui est l'âme de toute moralité. Car les sceptiques qui se contenteraient volontiers pour les générations à venir d'une éducation positive, et qui offrent l'exemple de leur propre moralité comme garantie de leur morale sans âme et sans Dieu, commettent un grave sophisme (2). Ils ne nous disent pas de quoi est faite cette moralité qui persiste comme un fait sans cause, de quelles habitudes, de quelles influences elle est le résidu. Ils ne nous disent pas quelle éducation ils ont reçue, eux, quelle atmosphère morale ils ont respirée. Fils de mères chrétiennes, et de pères au moins spiritualistes, ils ont rejeté la formule de ces croyances, ils en ont gardé la bienfaisante impression : ils ont jeté l'écorce, ils ont gardé le fruit. Puis ils vivent dans un monde tout imprégné d'idées dont la subtile contagion pénètre en eux malgré eux. Ils restent en communion morale avec ceux qui tiennent contre eux en philosophie et en religion, ne se doutant pas de ce qu'ils empruntent à leurs adversaires. Leur honnêteté est ou bien une vitesse acquise, ou bien une adaptation à un milieu qui n'a pas encore été vicié. « A notre insu, écrit un des plus illustres et des plus sincères, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons les restes de notre vertu. Nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide; après nous, on vivra de l'ombre d'une ombre. — Je crains par moments que ce ne soit un peu léger (3). » Tels sont les pronostics peu suspects de M. Renan. Dès lors, quel législateur de l'éducation oserait prendre la responsabilité de cet avenir moral de moins en moins étayé, et de cette élimination progressive de toute vertu? Remarquons-

(1) Gréard, *l'Esprit de discipline dans l'éducation.*

(2) Voir Mallock, *La vie vaut-elle la peine de vivre?* et Caro, *M. Littré et le Positivisme.*

(3) Renan, Séance de l'Académie française du 25 mai 1882.

le bien, c'est ici une question non de moralité actuelle, mais de moralité à venir, partant une question de pédagogie. Il est entendu que par une heureuse contradiction dont le fond latent et inconscient de leur cœur donne le secret, les positivistes d'aujourd'hui sont les plus honnêtes gens du monde; mais ceux de demain, ceux d'après-demain, quand il ne restera plus trace d'aliment à leur vertu, quand l'hérédité de la croyance aura été détruite par l'hérédité de l'incrédulité, quand ils n'auront plus d'autre principe moral que le principe d'Archimède et cette vérité que 2 et 2 font 4, ne tireront-ils pas enfin ces conséquences que quelques logiciens trop pressés ont déjà tirées de leurs négations?

Voilà pourquoi nous ne devons pas faire des sceptiques. Y réussirions-nous d'ailleurs? Je ne parle pas pour ces intelligences d'élite auxquelles l'étude exclusive de la vérité scientifique n'ouvre un horizon qu'en fermant un autre, mais qui trouvent en tout cas dans la contemplation et la recherche le calme et la dignité; je parle pour ces âmes plus vulgaires, mais plus complètes aussi, dont les sentiments refoulés briseraient l'enveloppe étroite de notre éducation et chercheraient, je ne sais où, la foi que nous leur aurions refusée. Car c'est une erreur de croire qu'un enseignement positiviste se contente de ne rien ajouter à la nature et à ce qu'elle demande, c'est un enseignement qui lui refuse quelque chose, qui refuse de répondre à ses questions, à ses besoins, de diriger ses aspirations, de l'aider à se connaître. On a peint avec une rare éloquence ces hommes de l'avenir, en quête d'idéal, se désespérant de la contradiction insoluble entre ce qu'ils sentent en eux et la réalité finie à laquelle on les condamne, manquant d'air pour leurs âmes, et allant « grossir la foule que le pessimisme entraîne à sa suite vers des nirvânas pires que ceux de l'Orient » (1). — D'autres, croyons-nous, inventeront de nouveaux dieux à la place de celui qu'ils auront oublié; et ceux qui auront détruit la belle harmonie de la croyance et de la science ne verront pas, comme ils l'espèrent, celle-ci remplacer partout celle-là, mais, par une de ces chutes qui châtient l'orgueil humain, la superstition recueillir les débris de l'une et chasser l'autre. Si donc, dans ce vide moral où quelques-uns rêvent de vivre, ce n'est pas la vertu humaine qui est dissoute, c'est la raison elle-même qui subira une éclipse.

Nous avons posé la nécessité d'un idéal supérieur dans l'éducation. Les différentes éducations, ou, pour mieux dire, — car il

(1) CARO, ouvrage cité, p. 298.

n'y a qu'une seule éducation, — les différentes cultures doivent être subordonnées, comme sont subordonnées elles-mêmes nos facultés et nos tendances. Et ce qui doit dominer tout le reste, c'est la préoccupation d'une conscience morale à éveiller, qui seule donnera du prix à la vie qu'on prépare. Et pour soulever ainsi ce qu'il y a d'égoïste et de terrestre en nous, nous l'avons dit également, il faut un levier qui repose ailleurs, de telle sorte qu'un acte de foi est le commencement de la pédagogie.

Il nous reste seulement à détruire une objection que notre pensée mal interprétée pourrait faire naître. Nous avons fait du dogmatisme un moyen d'éducation. Il est peut-être des gens qui, convaincus à regret de son utilité, se résoudraient à faire provisoirement sa place à Dieu, sauf à le remercier le plus tôt possible de ses services, quand de fortes et bonnes habitudes, une dose suffisante d'illusions, une légère teinte d'idéal, tout ce qui rend possible enfin une sorte d'entraînement moral, aurait été donné à leur élève. Ils garderaient un Dieu pour les enfants, comme d'autres veulent en garder un pour les masses, machine gouvernementale bonne à faire jouer encore dans les grandes occasions. — Nous n'avons pas à dire ici tout ce que cette conviction en partie double nous inspire de mépris, et tout ce qu'il faut de honteux courage pour enseigner ce qu'on ne croit pas. Nous n'avons pas non plus à faire ici un cours de théodicée, et à faire pénétrer notre foi dans les âmes qui y sont rebelles. C'est au point de vue de l'éducation seule que nous nous plaçons. Or, ceux qui veulent tromper l'enfance et entretenir autour d'elle de pieux mensonges se croient plus habiles et plus forts qu'ils ne sont. L'hypocrisie est un rôle difficile à jouer, et il y a moins d'hypocrites qu'on ne croit; il y a surtout des consciences faussées et sophistiquées qui ne trompent autrui qu'après s'être trompées elles-mêmes. Soutenir à toutes les heures de la vie, et devant de petits êtres qui vous épient, un personnage d'emprunt, y pense-t-on? Cette constance dans l'hypocrisie deviendrait presque méritoire! Mais elle aurait compté sans la rare perspicacité de l'enfance. L'âge mûr et la prétendue science de la vie se laissent plus facilement duper qu'elle. L'enfant, averti par une seule expérience, pratique le doute méthodique, et ses petits yeux ont une ironie et une façon de sonder les consciences qui déconcerte. Il a vite percé à jour les duplicités les mieux intentionnées. Il distingue vite entre ce que nous croyons pour lui et ce que nous croyons pour nous, et rien ne le démoralise comme le spectacle de nos contradictions

et de nos inconséquences. Il faut qu'il ait foi en son maître pour qu'il ait foi en ses leçons.

De là cette différence entre l'enseignement moral et tout autre enseignement. Une théorie ne suffit plus. La foi seule inspire la foi; la vertu est la meilleure leçon de vertu. Aussi le maître doit-il se former lui-même sur cet idéal qu'il poursuit pour un autre et s'imprégner des croyances qu'il veut répandre; son propre perfectionnement à lui, voilà en partie son métier et son devoir, non plus seulement d'homme, mais de maître. Pour cet accord de l'enseignement et de la conduite l'héroïsme souvent n'est pas de trop; mais cet héroïsme lui-même est une obligation implicitement contractée. Il ne faut pas que l'élève devine chez son maître un souci exclusif d'intérêts vulgaires, un amour immodéré du lucre, une faiblesse d'amour-propre, une défaillance de la volonté, un doute, toutes choses que d'autres hommes pourraient avouer sans rougir. Mais il faut qu'il sente qu'un maître trouve sa récompense où il dit qu'on la trouve, et que sa conscience est vraiment et toujours sa loi. Le respect est à ce prix, et inspirer du respect est le premier devoir et la plus sûre ressource de l'éducateur. — Noble fonction, qui fait de la droiture et de l'honneur la moitié du devoir professionnel! Dur métier aussi, dont le sacrifice et l'oubli de soi-même sont les plus élémentaires obligations, et qui tire son inappréciable dignité morale du désintéressement et de l'obscurité de ses bienfaits! — Et ce que nous disons des maîtres est vrai des pères, avec cette différence qu'ici le dévouement n'est plus un austère plaisir, mais seulement un plaisir, et que, dans l'atmosphère du foyer, la vertu est une grâce d'état, et naît d'elle-même chez une âme un peu bien trempée, à mesure que grandit la responsabilité.

Mais, qu'il s'agisse des maîtres ou des pères, quand la pédagogie ne leur apprendrait que ce retour sur eux-mêmes, et ne leur donnerait que cette conscience plus nette d'un rôle qui honore, mais qui engage, la pédagogie n'aurait pas perdu sa peine.

Raymond THAMIN.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS (1)

II

DE L'ENSEIGNEMENT

L'affiche de la Faculté porte, après les titres d'un certain nombre de cours, la mention *cours fermés*. Ces cours sont réservés aux étudiants inscrits ; les autres demeurent ouverts au public.

Autour de ces mots *cours fermés* et *cours publics* s'agite une grande querelle, qui, après avoir sourdement grondé, vient enfin d'éclater en public. Des revues et des journaux ont exprimé l'opinion que l'enseignement supérieur, en réservant ses cours à des étudiants, inaugure une décadence qui le mènera rapidement à la ruine. Il a été permis de négliger ces propos, tant qu'ils ont été répandus par des écrivains incompétents et mal informés ; mais il faut prendre en grande considération les critiques faites par des professeurs à qui personne ne peut contester ni le dévouement à leur fonction, ni la compétence en matière de théories sur l'enseignement, ni la connaissance des faits. La *Revue internationale* a publié le discours où M. Stapfer, en prenant possession de sa chaire à la Faculté des lettres de Bordeaux, a laissé voir les appréhensions que lui inspire ce qu'il appelle la réforme de l'enseignement supérieur (2), et M. Crouslé, professeur à la Faculté des lettres de Paris, exprime les mêmes craintes avec plus de vivacité dans la *Revue générale* (3). Voilà des opinions éclairées et des sentiments sincères qui méritent et qui exigent une discussion. Aussi le discours de M. Stapfer avait à peine paru que M. Antoine Benoist, professeur à la Faculté de Toulouse, entreprenait de défendre la réforme attaquée. Qu'on me permette aujourd'hui, au moment de parler de l'enseignement à la Faculté de Paris, de discuter la lettre de M. Crouslé.

Cours fermés, cours publics représentent, aux yeux de

(1) Voir le numéro du 15 février 1884.
(2) Voir le numéro du 15 février 1884.
(3) *Revue générale* du 15 mars 1884.

M. Crouslé, deux systèmes différents et même opposés ; il ne dit pas au juste quel système représentent les cours fermés, mais il le donne à entendre en décrivant les infirmités qu'y contractent les étudiants. Il distingue deux catégories d'étudiants. Les uns se contentent d'acquérir du savoir, en écoutant, en se laissant instruire ; leur mémoire se garnit, pendant que leur esprit demeure inerte. Capables de débiter les choses qu'on leur a mises dans la tête, ils sont impuissants à faire acte de discernement, incapables d'activité personnelle. Ils se piquent d'avoir adopté les méthodes de la science, alors qu'ils ne font que répéter ce qu'ils ont entendu sortir de la bouche de leurs maîtres. Ils sont « les perroquets de la science ». Les autres, mieux doués, capables d'entreprendre par eux-mêmes des recherches, ont enfermé leur esprit dans une science très limitée, n'estiment que les faits, se défient des idées, n'attachent aucune importance à l'art de l'exposition, qu'ils méprisent par « peur de sortir de la science pour tomber dans la rhétorique, dont ils ont une sainte horreur ». Leur ambition est de refaire l'édifice de la science, ou plutôt d'apporter des matériaux qui serviront à la reconstruction. Semblables au Renaud de Montauban de Rabelais, ils disent : « Je serviray les massons, je feray bouillir pour les massons. » Du moins s'en trouve-t-il parmi eux quelques-uns qui, animés d'une passion sincère pour la science, enflammés par l'espérance de l'accroître, « charment, étonnent et déjà intimident ceux qui sont chargés de les instruire ». Ceux-là réussiront et deviendront rapidement des maîtres. Mais ils sont une exception, et il faut bien prendre garde que la masse des naturels bornés et intolérants qui prétendent tout réduire à leur mesure, n'envahisse tout et ne fasse partout la loi. Leur esprit est devenu, dans les études de pur savoir, paresseux et impuissant ; le jour où on leur confiera l'éducation des générations nouvelles, ils se croiront uniquement obligés de remplir de faits la tête des écoliers ; ils réduiront ceux-ci à l'état passif, détruiront l'intelligence au profit de la mémoire ; incapables de s'adresser aux facultés vives et aux instincts passionnés de la première jeunesse, ils répandront, avec leur enseignement scientifique, la torpeur dans les classes des lycées, et feront si bien que l'Université, fatiguant et dégoûtant les écoliers, perdra la direction des esprits.

Voilà le cours fermé jugé par ses résultats.

Dans le cours public M. Crouslé distingue encore deux catégories de personnes : « une classe d'auditeurs exigeante, autant que dépourvue de lumières, sujette aux engouements et aux

rancunes, souvent intolérante, et qui peut-être s'intéresse surtout à ce qui n'est pas de l'enseignement ». C'est, dit-il, la mauvaise partie du public. L'autre partie se compose de ces « auditeurs de toute condition, de tout âge, de tout degré d'instruction », de cette clientèle variée « où l'élégance mondaine coudoie la pauvreté négligée, où des vieillards décorés et retirés de l'activité se mêlent à une jeunesse qui a besoin de se montrer sérieuse pour ne pas paraître trop séduisante ». Tout ce monde « qui va et vient sans cesse d'un cours à un autre, d'une maison d'étude à une autre » n'est pas mis en mouvement par la seule vanité, par « le désir de pouvoir parler d'un sujet ou d'une personne dont on parle ». Il est avide de s'instruire. Et que lui offre le cours public? M. Crouslé nie que l'on y donne un enseignement oratoire, si, par enseignement oratoire, on entend « une manière de parler creuse et ambitieuse, un ton de voix retentissant, des phrases amples et cadencées, nourries de lieux communs qui provoquent l'applaudissement des badauds et ne laissent dans l'esprit aucune notion précise » ; l'on enseigne au cours public « des vérités de fait ou de sentiment, dans un langage ferme et choisi, qui peut s'élever avec le sujet, qui grandit et s'amplifie à mesure que les horizons s'étendent, s'assouplit, se varie et va jusqu'à s'enflammer par l'effet du zèle qu'inspire au maître une belle doctrine à défendre, à propager, à faire passer toute vibrante dans la conscience et le cœur de ses disciples ». C'est l'enseignement public qui intéresse ses disciples à la philosophie, à l'éloquence, à la poésie, aux grandes vues de l'histoire. C'est lui qui gardera dans l'étude des lettres « les méditations originales sur la destinée de l'homme, sur la vie, sur la société, sur les caractères » au lieu de se borner à « l'analyse des livres, au commentaire des livres, à l'histoire des livres ». C'est à lui d'émettre « des idées personnelles et des sentiments, de s'échauffer sur le sujet qu'on traite, d'admirer le beau, de combattre les erreurs de goût ou de doctrine morale... C'est un genre d'utilité spécial à cet enseignement de répandre la lumière dans tout esprit qui en est avide, de faire des conquêtes sur l'ignorance envieillie, sur les préjugés du monde, sur la frivolité des personnes oisives. » Voilà sa raison d'être spéciale : « Le législateur qui a rendu publics les cours des Facultés... a entendu que des professeurs salariés par l'État missent leur savoir et leur talent à la disposition de toute personne qui trouverait son intérêt ou son plaisir à écouter de bonnes ou de belles leçons sur tous les grands objets des sciences ou des lettres. Le professeur est dans sa chaire. Vient l'entendre qui

veut : il est, toutes différences gardées, comme le prédicateur dans la sienne. » L'enseignement public ainsi compris « convie la nation entière et les étrangers mêmes à l'étude libre, ample, approfondie, variée aussi et noblement passionnée des sciences et des lettres, étude sans cesse renouvelée et rajeunie par les mouvements de l'esprit public et l'activité du monde savant ».

Ce parallèle entre le cours public et le cours fermé montre bien la gravité de la querelle, impliquée dans ces deux mots, tels que les entend M. Crouslé. D'après lui, on fait ou l'on croit faire de la science au cours fermé ; on fait au cours public de l'éloquence, dans le bon sens du mot.

Avant de voir si cette distinction entre les deux sortes de cours se trouve réellement dans la pratique, on serait tenté d'examiner en elle-même cette querelle entre la science et l'éloquence, de chercher si elle ne dépasse pas de beaucoup les limites d'une question pédagogique, si le discrédit de l'éloquence n'a pas certaines causes générales et très puissantes, dont l'effet ne sera suspendu par aucune lamentation, si les générations nouvelles que l'on accuse, — comme on les accuse toujours, — n'ont pas, outre le droit absolu d'être comme elles veulent, de sérieuses raisons d'être comme elles sont. On pourrait instituer entre les maçons et les architectes que M. Crouslé a opposés les uns aux autres un débat où les maçons mettraient les rieurs de leur côté et les architectes dans l'embarras ; mais la discussion serait longue et elle mérite un autre lieu qu'une parenthèse. Donc, passons, et voyons ce qu'est, dans la réalité des choses, le cours fermé.

Nous convenons qu'une explication est nécessaire. Il règne dans tous ces termes que l'on rencontre aujourd'hui sur l'affiche de la Faculté, une confusion qui peut produire le trouble dans les idées. Représentez-vous, par exemple, l'étonnement d'une personne qui, ayant lu sur l'affiche, au-dessous de la rubrique *cours libre,* le titre du cours de M. Seignobos, se présente à la porte de la salle où elle apprend que, non seulement le cours est fermé, mais qu'il est un cours payant. Il lui faut quelque réflexion pour comprendre que le cours est appelé libre parce que le professeur est libre de le faire, mais que ce cours libre est précisément le plus fermé au public qu'il y ait dans toute la Faculté. Quant au mot cours fermé, on n'en peut donner que la définition littérale : cours où l'on n'est admis qu'après inscription réglementaire ; et si l'on veut expliquer ce qui s'y fait, il faut procéder, non par définition, mais par énumération. Il y a des cours fermés où l'on fait de véritables exercices scolaires ; on y

corrige des thèmes et des dissertations : c'est là que les maîtres de conférences et des professeurs réparent avec un zèle très louable les défauts, qu'ils ne sentent que trop vivement, de l'éducation littéraire de leurs élèves. Il y a des cours fermés où l'étudiant, qui est un futur professeur, s'exerce à faire une leçon et s'entend critiquer par ses camarades et par le maître. La leçon a toujours pour sujet quelque question générale de critique, d'histoire littéraire ou politique. Les étudiants y doivent faire preuve de discernement, en choisissant, au milieu des faits, les principaux, et les principales parmi les idées; de méthode, en les disposant, suivant un dessein arrêté; de goût, en bien parlant. Voilà des cours fermés où la science n'a rien à voir : ils sont bien plutôt des cours préparatoires à « l'éloquence ».

Il y a des cours fermés où le maître explique avec ses élèves un texte; d'autres où il étudie avec eux les questions d'histoire, de philosophie ou de littérature; d'autres où il les exerce à la pratique des sciences auxiliaires, comme la paléographie et la diplomatique; d'autres où il les instruit dans les parties les plus difficiles de la philologie. Ce sont ces diverses sortes de cours fermés qui inquiètent M. Crouslé. Est-il donc nécessaire d'en montrer l'utilité, la nécessité? L'enseignement de la philologie, les exercices dans les sciences auxiliaires sont indispensables au futur professeur; car il faut que le professeur sache la raison profonde des choses qu'il enseigne, alors même qu'il ne doit pas la dire à ses élèves, et il importe à sa dignité qu'il ne soit pas rivé pour jamais à la condition d'être passif, recevant toujours d'autrui (autrui c'est trop souvent l'étranger) les textes qu'il explique et les documents qu'il emploie; qu'il puisse travailler de ses mains à cette œuvre toujours inachevée de l'étude des documents, où tout au moins juger avec une autorité assurée les matériaux qu'on lui met dans les mains. On peut être à la fois un professeur savant et un professeur simple, modeste, appropriant son enseignement à l'âge, à l'intelligence, aux forces de ses élèves. Et si l'on craint que l'enseignement scientifique qu'on donne à l'étudiant ne prépare en lui le détestable et ennuyeux professeur décrit par M. Crouslé il suffit de multiplier les exercices d'apprentissage du professorat. Mais si l'on venait à parler de supprimer ces cours scientifiques, tous ceux-là protesteraient, et avec la plus grande énergie, qui, élevés sous le pur régime de l'éloquence, ont été condamnés à l'incapacité de travail, à moins qu'ils n'aient fait par eux-mêmes péniblement, imparfaitement, et passé l'âge de l'école, l'apprentissage que l'école leur devait offrir; tous ceux-là protesteraient qui,

ayant le souci de la dignité intellectuelle de la France, convaincus qu'il ne manque aux Français aucune des qualités qui font les savants et que certaines aptitudes du génie national communiquent à la science une beauté et une dignité particulières, s'affligent d'être les tributaires en tant de choses de la science étrangère, et accusent les défauts de notre vieille organisation. Mais M. Crouslé a voulu critiquer ici l'abus, non pas l'usage. Poursuivons donc l'énumération des cours fermés.

Il y a des cours fermés où le professeur expose dans une série de leçons l'histoire d'une littérature, des institutions d'un État, ou bien une grande question littéraire ou historique. Alors, il compose des leçons; il essaye de « parler un langage ferme et choisi; » il s'émeut, quand le sujet comporte l'émotion; « il émet des idées personnelles et des sentiments, admire le beau, intéresse ceux qui l'écoutent à la philosophie, à l'éloquence, à la poésie, aux grandes vues de l'histoire ». Et pourquoi donc ne ferait-il pas cela? Parce que la porte ne s'ouvre pas à tout moment pour laisser entrer et sortir les passants? Parce qu'il a devant lui, non ce qu'on appelle le grand public, mais des étudiants? Le professeur, qui, en présence d'élèves, dont beaucoup seront professeurs à leur tour, ne sent point plus de fierté, plus d'émotion et le poids d'une responsabilité plus grande que lorsqu'il s'adresse à des inconnus, s'est trompé dans le choix de sa carrière : sa place n'est pas à la Sorbonne, elle est à la salle des conférences du boulevard des Capucines.

Il semble que les adversaires de la nouvelle méthode d'enseignement s'imaginent qu'on en peut prendre à son aise avec les étudiants. M. Crouslé prête ce discours à un professeur ouvrant un cours privé : « Messieurs, vous êtes dorénavant obligés d'assister au cours : par conséquent le professeur n'a plus à chercher les moyens de vous y retenir. On lui demande d'augmenter le nombre de ses leçons, en le dispensant du soin de les préparer. L'administration supérieure a mûrement décidé que la quantité importe plus que la qualité. Je me présenterai donc devant vous avec toutes les notes amassées dans mon portefeuille, je vous les étalerai : cela prendra du temps; je ferai autant d'heures de cours que l'on voudra; il ne m'en coûtera guère et tout le monde sera satisfait. Pour vous, Messieurs, n'oubliez pas que l'assiduité est obligatoire. » Le morceau est joli; mais M. Crouslé ne l'aurait pas écrit, s'il avait su qu'à la Faculté des lettres de Paris il n'y a pas d'assiduité obligatoire, que les étudiants font absolument ce qu'ils veulent : public à la fois respec-

tueux et difficile, ils useraient de leur liberté en ne suivant pas des cours faits sans gêne. Il faut donc aussi « faire effort pour les retenir », quand on ne veut point parler devant des banquettes.

L'énumération qui vient d'être faite prouve qu'il n'y a pas à la Faculté un genre, celui du cours fermé, à opposer au genre du cours public. Le cours fermé, c'est toutes sortes de choses : enseignement technique, exercices professionnels, exercices scientifiques, série coordonnée de leçons magistrales. L'éloquence, pour reprendre ce mot n'en est pas plus bannie que la science n'est exclue des cours publics qui sont professés à la Sorbonne. Il suffit de lire la liste de ces cours pour voir qu'il en est dont le sujet est plus scientifique même que celui de certains cours fermés. Il suffit de lire les noms de ceux qui les professent pour être assuré qu'ils traitent avec une conscience parfaite chacune de leurs leçons, qu'ils ne donnent rien à la fantaisie, et que, s'ils plaisent, c'est en instruisant.

Pour conclure, la querelle du cours fermé et du cours public est une querelle de mots. Entre tel cours public et tel cours fermé, la seule différence est que le premier s'ouvre à tout venant, le second aux seuls étudiants inscrits. Si l'on veut trouver dans l'enseignement actuel de la Faculté deux genres différents, il faut opposer au cours, fermé ou non, où le maître parle seul, la conférence où il y a collaboration entre le maître et les élèves.

Dès lors, dira-t-on, pourquoi ne pas faire cette distinction si simple? On réserverait les conférences aux étudiants; on ouvrirait tous les cours au public. Ici se présente la question de l'admission du public aux cours d'enseignement supérieur. M. Crouslé y attache une grande importance. Pour lui, le public rend service au professeur : il l'oblige à être intéressant; le public, d'ailleurs, dans un état démocratique, c'est le souverain; si nous nous dérobons à l'œil du prince, nous passerons pour morts; si les Facultés deviennent indifférentes au public, elles seront supprimées par un réformateur quelconque.

C'est aller bien vite et bien loin. Parlons un peu du public. Je crois très bien connaître « les mœurs et les visages du quartier de la Sorbonne et du collège de France ». J'ai suivi des yeux « les courants qui partent d'heure en heure dans telle ou telle direction ». J'ai même suivi des oreilles, si je puis dire, certains groupes et j'ai entendu exprimer sur des professeurs des opinions et des jugements qui auraient fort étonné les intéressés. Je connais en un mot ce personnel, bien moins nombreux qu'on n'imagine. Il ne m'a jamais fait penser au « souverain », et je n'en aurais jamais

dégagé l'idée de la « nation ». Certainement, il s'y trouve des personnes sérieuses, distinguées, respectables, à qui l'on doit et peut faire place; mais comme cette « mauvaise partie » de public, dont parle M. Crouslé, est scandaleuse! Il y a là des retraités de profession non libérales, des vieillards sourds, des ignorants et des ignorantes manifestes, des maniaques des deux sexes, tout cela soumis aux influences atmosphériques, se raréfiant ou se condensant dans l'amphithéâtre suivant que le soleil chauffe ou que souffle la bise, se croyant chez soi d'ailleurs, estimant que le chauffage et la parole du professeur en Sorbonne sont la propriété imprescriptible des passants, payant son écot par ces applaudissements stupides et inconvenants dont un de nos maîtres a dit qu'ils sont le *memento quia pulvis es* du professeur. Cela entre ou sort à son gré, dérangeant auditeurs et maître. Tel professeur, à qui cette mauvaise partie du public cause un dégoût insurmontable, condamné pourtant au cours public, cherche les heures matinales et les endroits écartés, comme il y en a heureusement en Sorbonne, pour se soustraire à ce contact. On a si bien le sentiment qu'on ne peut remuer cette masse inerte! qu'il n'y a rien de commun entre elle et vous! Me sera-t-il permis de dire qu'en plusieurs années d'enseignement public, trois personnes en tout se sont détachées de cet auditoire pour s'adresser à moi; une m'a demandé, sans que j'aie jamais pu savoir pourquoi, au sortir d'une leçon sur l'Ordre teutonique, si les femmes pratiquaient la médecine au moyen âge; un autre m'a recommandé un candidat au baccalauréat; un troisième m'a demandé de l'argent : les deux derniers se sont prévalus de leur assiduité à mon cours.

S'il fallait choisir entre ce public et les étudiants, des professeurs, dont le nombre s'accroît chaque année, n'hésiteraient pas une minute et choisiraient les étudiants : d'autant plus que ceux-ci ne sont pas seulement, comme le suppose M. Crouslé, des candidats au professorat. Sans doute, ces candidats sont très nombreux à la Sorbonne et ils composent dans les Facultés de province à peu près tout le personnel des étudiants; mais M. Crouslé reconnaît que les Facultés rendent un grand service à l'Université, par conséquent au pays, en se chargeant d'instruire et de préparer tout à la fois à l'enseignement et au travail scientifique ces jeunes gens qui, hors de l'École normale, n'avaient jadis d'autre guide que le hasard. Élever tout le personnel des futurs maîtres des collèges et des lycées, parmi lesquels se recrute l'enseignement supérieur, c'est une tâche qui n'est pas à dédaigner, et le « souverain » qui aime les choses utiles, nous en sait gré. Mais il n'est

pas exact que nous n'ayons dans nos cours fermés que des candidats au professorat. Pour ne parler que des cours d'histoire, on y trouve aussi de futurs archivistes, élèves de l'École des chartes; des élèves de la Faculté de droit, futurs avocats, diplomates ou hommes politiques; on y trouve des jeunes gens du monde, sans intention déterminée, et quelques-uns de ces volontaires sont parmi les meilleurs de nos étudiants. Ils ne sont pas très nombreux; mais la même cause qui les a amenés en amènera d'autres en plus grand nombre, et cette cause, c'est le cours fermé, où l'on trouve un professeur qui vous parle et à qui l'on parle, et non pas un prédicateur qui enseigne une foule anonyme. Distinguer les étudiants du public était la seule façon de les attirer et de les retenir. Et comme le pays attend plus de services d'étudiants jeunes que de vieillards « même décorés » ; comme le vœu le plus patriotique qu'on puisse former est de voir l'élite de chaque génération venir demander aux Facultés, avec le complément de la culture générale, une bonne méthode de travail intellectuel, de réflexion et de critique, si le grand public était un obstacle il faudrait sacrifier le grand public.

Ce sacrifice n'est pas nécessaire; l'option ne s'impose pas entre le public et les étudiants. Même ceux qui ont le moins de tendresse pour le public reconnaissent qu'il serait mauvais et injuste de refuser à ces esprits qui « sont en quête de connaissances et d'idées nouvelles », l'enseignement qu'ils viennent chercher au pied de nos chaires. Que l'on établisse dans les cours quelques bonnes règles très simples de police. Que le professeur fasse fermer sa porte dès qu'il est en chaire; qu'il écarte ainsi les flâneurs et fasse sentir à tous qu'on lui doit des égards et le respect : alors les étudiants et le public vivront en bonne harmonie, et se fondront dans un auditoire qui satisfera les plus difficiles. Quant aux conférences où la présence du public ne se comprendrait même pas, elles continueraient à être réservées aux étudiants.

Tout sera pour le mieux, si l'on sait ainsi faire coexister les choses nouvelles avec les choses anciennes. Seulement, il en faut prendre son parti résolument, ne pas dire en un endroit que c'est un progrès « d'enrichir l'enseignement secondaire de professeurs instruits », en un autre, que c'est l'affaire de l'École normale de préparer ces professeurs. Il ne faudrait pas appeler « obscurité d'un enseignement technique» l'enseignement destiné à ces futurs professeurs. Il ne faudrait pas dire que rien n'est plus facile que « de remplacer les Facultés pour la préparation des candidats aux examens », comme si notre enseignement, même quand

il s'adresse aux candidats à ces examens ne s'élevait pas fort au-dessus du souci de cette préparation. Il ne faudrait pas donner à entendre que c'est seulement pour intéresser des auditeurs libres « qu'il faut un grand travail de préparation et certains mérites de parole », que l'administration supérieure nous dispense d'avoir du talent (dans nos cours fermés évidemment), et que nous devons, pour nous conformer aux instructions reçues d'en haut, « nous rendre ennuyeux dans nos cours ». Le procédé littéraire de l'ironie est ici déplacé : les choses graves doivent être traitées gravement.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour soutenir cette opinion sur la nécessité de l'accord des choses anciennes et des choses nouvelles que nous voyons cet accord pratiqué par la Faculté des lettres de Paris. La Faculté n'a point changé ses habitudes anciennes; elle a procédé par addition, sans se croire obligée à rien supprimer. Elle n'avait autrefois que des auditeurs : si elle avait des élèves, ceux-ci n'avaient point, pour ainsi dire, d'existence légale, et ils étaient perdus dans la foule; elle a aujourd'hui des élèves, organisés en un corps régulier. Elle remplit ses devoirs envers le public et envers ses élèves. Elle ne croit pas déchoir en préparant ceux-ci au grade de licencié, qu'elle décerne elle-même, et aux concours d'agrégation dans les différents jurys desquels elle est représentée. Même les professeurs à qui incombe plus particulièrement la tâche de la préparation aux examens se gardent bien de s'y enfermer : ils donnent aux étudiants qui se destinent à la licence la culture générale; ils préparent au travail scientifique les étudiants candidats à l'agrégation. La Faculté entend être et demeurer un corps savant; préoccupée de combler les lacunes de son enseignement, hospitalière pour les personnes, libérale pour les idées, elle s'enrichit tous les jours d'enseignements nouveaux donnés sous les formes les plus diverses, et, dans quelques années sans doute, elle n'aura rien à envier aux Facultés étrangères que, depuis si longtemps, on nous donne pour modèles.

DES ÉTUDIANTS

C'est un personnel intéressant au plus haut degré que celui des étudiants ès lettres. Il est tout nouveau, n'a point encore pris un caractère déterminé : il est en formation et dans *le devenir*. On y trouve des adolescents, des jeunes gens (ceux-ci en majorité), des hommes mûrs. Ils jouissent du bien par excellence, condition *sine qua non* du succès des études : la liberté. Ils vont et viennent comme il leur plaît. Un assez grand nombre de leurs listes de

cours (on leur demande ces listes pour se rendre compte de leur travail) témoignent de leur activité et de leur curiosité : ils suivent des cours à l'École des hautes études, à l'École des chartes, au Collège de France, et il y a pour nous certitude que les meilleurs reçoivent une éducation supérieure complète. Ils sont, en grande majorité, très laborieux, et, pour toutes ces raisons, l'expérience qui se fait par eux de la liberté est concluante en faveur de la liberté.

Le quartier général des étudiants est rue Gerson. Il y a là, pour employer un mot à la mode, un groupe scolaire. Au centre s'élève un triste bâtiment à fronton classique, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, qui sont deux grandes salles longues. Ces salles, employées à toutes sortes de services, concours général, examens du baccalauréat, du certificat de grammaire à l'usage des candidats aux professions vétérinaire et pharmaceutique, cours du soir de l'Association philotechnique, servent aussi aux conférences de la Faculté.

D'un côté de ce bâtiment, la touchant presque, est le baraquement Gerson, où vivent fraternellement la philologie et l'histoire. Il se compose de deux cabinets de professeur, de deux salles de conférences, pouvant contenir chacune cinquante élèves, de deux bibliothèques salles d'études, déjà très abondamment pourvues d'excellents instruments de travail, collection de documents, dictionnaires, atlas, manuels scientifiques, etc. Le tout est sous la garde de M. Uri, ancien étudiant boursier, agrégé de grammaire, chargé de la discipline, laquelle consiste tout simplement à assurer le silence dans la salle d'études. Les livres sont à la disposition des élèves, qui les prennent sur les rayons et sont seulement priés de les remettre en place. Ils sont invités à collaborer eux-mêmes à la formation de la bibliothèque, en demandant sur un registre *ad hoc* l'acquisition des livres qui leur paraissent nécessaires.

Le baraquement est très étroit, mais il est propre, commode, presque aussi confortable qu'une maison d'école de chef-lieu de canton. C'est un progrès sur l'état antérieur et un acheminement vers les belles installations que l'on nous promet pour l'avenir.

De l'autre côté du bâtiment central se dresse un autre grand bâtiment où l'on trouve le petit amphithéâtre Gerson, souvent employé pour les cours fermés, le grand amphithéâtre Gerson qui sert aux cours publics, mais aussi aux cours fermés qui attirent le plus grand nombre d'étudiants — car il n'est pas inutile de dire que plusieurs cours fermés ont un public plus nombreux que la majorité des cours publics ; — enfin une salle qui a servi autrefois de laboratoire, et dont on a récemment masqué la cheminée béante ;

on a y mis des rayons, une table, et ce réduit, où vingt personnes ne sont pas à l'aise (une partie de la place étant occupée par les armoires de l'archéologie), est le domicile de la philosophie et des langues et littératures étrangères. La surveillance est exercée par M. Picavet, ancien boursier de la Faculté, agrégé de philosophie.

Pour remédier à l'insuffisance des locaux, on va, en attendant la reconstruction de la Sorbonne, aménager trois salles dans une des maisons de la rue Saint-Jacques vouées à la démolition : dans cette maison est déjà installée l'agence des travaux; mais il y avait, dans la cour, un lavoir qu'on va transformer en un auditoire de cent personnes. Les deux autres salles plus petites seront trouvées au premier étage d'un bâtiment qui est au fond de la cour. On y montera par un escalier en colimaçon dont la rampe en bois sculpté est destinée au Musée Carnavalet. Cette nouvelle installation permettra de dégager un peu le baraquement Gerson, où se font 38 cours par semaine, et de loger plus décemment, soit la philosophie, soit les langues vivantes.

Le plus grand défaut des installations actuelles, c'est qu'il est très difficile aux étudiants de vivre autrement que par petits groupes. Ils se voient seulement dans les salles d'études, où ils ne peuvent s'entretenir ensemble; puis dans l'étroit couloir entre le bâtiment central de la rue Gerson et les deux annexes, ou bien sur l'escalier et à la porte de l'édifice, qui sont souvent encombrés de jeunes gens.

Eux-mêmes sont très préoccupés de cette incommodité. Les différents groupes tendent à se rapprocher les uns des autres, et les élèves de la Faculté font, en ce moment même, une très intéressante tentative pour se donner une organisation corporative.

L'affiche suivante, rédigée par trois étudiants, a été apposée au baraquement Gerson.

Mon cher camarade,

Les anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris ont manifesté à plusieurs reprises le desir de voir se former une association qui leur permît de conserver entre eux les anciennes relations d'amitié et d'en créer de nouvelles avec ceux qui leur ont succédé sur les bancs de la Sorbonne. Les réformes de ces dernières années, en réunissant auprès des Facultés un public spécial d'étudiants, le nombre déjà considérable de professeurs qui ont reçu l'enseignement de la Sorbonne, établissent suffisamment la nécessité d'une telle association. Les élèves actuels viennent de la constituer et nous chargent de vous demander votre adhésion. L'objet en est le même que celui des groupements analogues formés par les anciens élèves des grandes écoles d'enseignement supérieur : établir à Paris un centre d'informations où les professeurs de

province puissent adresser et recueillir des renseignements; entretenir des relations cordiales par un banquet annuel et par de fréquentes réunions dans un local commun où puissent se rendre nos amis de passage à Paris; organiser autant que possible cette vie corporative qui fait la force des Universités étrangères : tels sont les projets que nous désirons exécuter.

Les conditions exigées des membres de la Société sont : 1° une scolarité d'un semestre à la Faculté des lettres de Paris; — 2° le versement préalable de la somme de cinq francs, montant de la cotisation annuelle.

Cette somme devra être envoyée par mandat-poste à M. Rébouis, bibliothécaire à la Sorbonne.

Pour le Comité d'organisation :

Berthelot, Rayeur, Salone.

Paris, 18 janvier 1884.

Les étudiants, convoqués ainsi par trois de leurs camarades, se sont réunis avec l'autorisation du ministre, dans le grand amphithéâtre Gerson, le jeudi 7 février; ils ont discuté le principe même de l'association et l'ont admis. Ils se sont ensuite réunis par sections (philosophie, lettres, grammaire, histoire, langues vivantes), et chacune des sections a élu trois délégués, chargés de rédiger un projet de statuts. Ces statuts ont été votés dans une seconde assemblée, autorisée par le recteur. Les étudiants sont aujourd'hui en instance pour obtenir de l'autorité compétente l'autorisation légale.

C'est ainsi que, peu à peu, par la force des choses, il se forme parmi ces jeunes gens un esprit commun, qui est un très bon esprit. En même temps qu'ils songent à établir entre eux des relations régulières, on voit bien qu'ils désirent multiplier les relations avec les professeurs. Ici, il y a encore un peu de gêne et d'embarras. On ne rompt pas du jour au lendemain avec d'anciennes habitudes, nées au cours public, où le professeur seul est une personne, l'auditoire étant une foule anonyme. Mais les relations personnelles sont nées entre maître et élèves dans les conférences. Plusieurs professeurs ont indiqué les jours et heures où ils reçoivent, à leur domicile, les étudiants. Le doyen et les directeurs d'études les reçoivent à la Faculté. D'un autre côté, pour l'histoire, la philologie et les lettres, les étudiants délèguent plusieurs de leurs camarades, qui sont comme des chefs de section élus, chargés, toutes les fois qu'il y a lieu, de parler au nom de leurs camarades. Grâce à cette bonne entente et à une série de petites innovations, peu importantes, mais significatives, ces jeunes gens se sentent à la Sorbonne de plus en plus chez eux : des places leur sont réservées, aux soutenances de thèses; des

bancs leur sont gardés dans plusieurs cours publics. Leur attitude contraste singulièrement avec celle des amateurs, et l'on voit les personnes sérieuses de l'auditoire chercher à se rapprocher d'eux, et à se confondre avec eux.

Il est permis de clore cette étude sur la Faculté des lettres de Paris en exprimant l'espoir que la transformation qui s'opère depuis quelques années suivra son cours sans difficultés. Les résultats obtenus sont considérables. Déjà on voit, à la Sorbonne, d'une part un corps enseignant, qui est en même temps un corps savant, ne refuser à aucune personne sérieuse les moyens de s'instruire, et préparer un public d'élite à l'enseignement et au travail scientifique ; d'autre part un corps d'étudiants, voués aux études sérieuses, se connaissant, se soutenant, s'aidant les uns les autres, et capables de donner, eux les derniers venus, aux autres corps d'étudiants, l'idée que ce serait une fort belle chose à voir en France qu'une jeunesse des écoles unie par le commun sentiment de la dignité des hautes études et des devoirs qu'ont envers leur pays ceux qui jouissent du bienfait de cette éducation. Un grand nombre de ces jeunes gens entreront au service de l'Université; ils se souviendront des Facultés où ils ont fait leurs études. Les meilleurs demeureront en relations avec leurs maîtres. Ils leur demanderont des conseils pour leur enseignement et pour leurs travaux. Un courant de vie intellectuelle se formera entre les Facultés et les lycées. Autrefois on ne se connaissait pas les uns les autres. Les élèves de l'École normale ayant fait à peu près toutes leurs études à l'École, les autres jeunes gens qui se destinaient au professorat les ayant faites tout seuls, les membres de l'enseignement secondaire n'avaient rien de commun avec les Facultés. Aussi était-ce chose habituelle dans les lycées que de médire de l'oisiveté brillante des Facultés. Le temps de ces médisances est passé : celui de l'accord viendra, pour le plus grand profit des deux ordres d'enseignement, car les professeurs des lycées et des collèges sauront fort bien dire aux meilleurs de leurs élèves, lorsque ceux-ci auront achevé leurs études secondaires, qu'il existe en France, à côté des Facultés professionnelles de droit et de médecine, des Facultés de culture générale, qui sont les Facultés des sciences et des lettres. Ils contribueront ainsi beaucoup plus efficacement que le « grand public » à apprendre au « souverain » l'existence, l'utilité , la nécessité de l'enseignement supérieur.

Ernest LAVISSE.

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS (1883-1884)

Nous nous proposons de présenter ici, à nos lecteurs, un tableau de la situation de la Faculté des sciences de Paris, à l'heure présente. A tous ceux qui connaîtraient l'exposé substantiel adressé par l'éminent doyen de notre Faculté à M. le vice-recteur, et qui auraient entre les mains le rapport sur l'École pratique des hautes études, notre travail aura peu de chose à apprendre : mais c'est là le très petit nombre ; ces documents sont peu répandus ; et les renseignements intéressants qu'ils renferment, convenablement commentés, mériteraient d'être connus de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de notre haut enseignement scientifique.

En prenant la situation au moment présent, c'est-à-dire à l'exercice scolaire 1883-1884, nous aurons à examiner successivement le personnel des maîtres, le personnel des élèves, et enfin l'organisation de la Faculté au point de vue de sa triple fonction : Enseignement, Recherche scientifique, Examens.

I

CORPS ENSEIGNANT

Le corps enseignant comprend 18 professeurs titulaires, 1 professeur chargé de cours, 2 professeurs suppléants, 2 professeurs chargés de cours annexes et 15 maîtres de conférences.

Les professeurs titulaires sont :

MM. H. Milne-Edwards, doyen (zoologie, anatomie et physiologie comparée). — P. Bert (physiologie expérimentale). — Ossian Bonnet (astronomie). — Bouquet (mécanique physique et expérimentale). — Darboux (géométrie supérieure). Debray (chimie générale, métaux). — Desains (physique). — Duchartre (botanique). — Friedel (minéralogie). — Hébert (géologie). — Hermite (algèbre supérieure). — Jamin (physique). — De Lacaze-Duthiers (zoologie, anatomie et physiologie comparée). — Lippmann (physique mathématique et calcul des probabilités). — J.-A. Serret (calcul différentiel et calcul intégral). — Tisserand (astronomie mathématique et mécanique céleste). — Troost (chimie générale, métalloïdes). — Wurtz (chimie organique).

Chargé de cours : M. Appell (mécanique rationnelle).

Sur ces 19 professeurs, 16 sont actuellement membres de l'Académie des sciences, 1 appartient à l'École des mines (M. Friedel), 2 au Bureau des longitudes (M. Bonnet et M. Tisserand), 1 à la Faculté de médecine (Wurtz), 1 au Sénat (Wurtz), 1 à la Chambre des députés (M. P. Bert), 2 sont suppléés habituellement (M. Serret, par M. Bouquet, M. P. Bert par M. Dastre).

En dehors des professeurs titulaires, on compte :

1 professeur chargé de cours annexe, M. Wolff, de l'Institut (physique céleste); 2 professeurs suppléants, M. Dastre (physiologie expérimentale), M. Picard (mécanique physique et expérimentale); 1 maître de conférences, chargé d'un cours annexe (chimie biologique), M. Duclaux.

Le personnel des maîtres de conférences comprend 13 maîtres attachés aux chaires et 2 maîtres hors cadres pour la préparation à l'agrégation. Ce sont, pour la première catégorie :

MM. Bouty (physique). — Chatin (zoologie). — Jannetaz (minéralogie). — Joly (chimie). — Joliet (zoologie), suppléé par M. Joyeux-Laffuie. — Mouton (physique). — Poincaré (calcul différentiel et intégral). — P. Puiseux (mécanique). — Salet (chimie organique). — Riban (chimie). — Velain (géologie). — Vesque (botanique).

Pour la seconde catégorie :

MM. Duter (physique). — Mangin (sciences physiques). Il faut ajouter à cette liste un professeur de l'enseignement secondaire, chargé de la préparation de l'agrégation ès sciences mathématiques, M. Lacour.

Pour compléter ce tableau du personnel de la Faculté, il faut signaler 5 membres qui ne lui sont plus rattachés que par les liens du souvenir :

2 professeurs honoraires : MM. J.-B. Dumas et Pasteur.
3 professeurs agrégés : MM. J. Bertrand, J. Vieille, Peligot.

Enfin, un cours libre a été autorisé pour le semestre d'été 1883-1884 : c'est un cours d'histoire des mathématiques par M. Tannery, ingénieur des manufactures de l'État.

La nomenclature n'est pas encore complète. Il reste à indiquer le personnel des préparateurs, répétiteurs et directeurs de laboratoires. Presque tous sont des licenciés, des agrégés ou des docteurs qui, après un stage plus ou moins court, sont appelés à devenir maîtres de conférences ou professeurs. Pour comprendre le lien qui les rattache à l'organisation générale, il faut être

prévenu, dès à présent, qu'il existe dans la Faculté deux espèces d'institutions, confondues dans la réalité mais nominalement distinctes : à savoir la Faculté même et l'École des hautes-études. Les préparateurs, répétiteurs, directeurs de laboratoire sont ainsi, attachés à la chaire les uns directement, les autres indirectement, comme membres de l'École des hautes études. L'École des hautes études ne paye point de loyer, elle est encore moins située rue de Villiers, comme le croyait un honorable député (séance du 3 décembre 1883) : elle est annexée aux divers grands établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, à la Sorbonne, le personnel des laboratoires appartient soit à la Faculté, soit aux hautes études; mais cette diversité n'est qu'apparente, elle est toute nominale ou administrative. En réalité, tous font partie de la Faculté et rien ne les distingue que le libellé de leur nomination et la source de leurs émoluments.

Ces fonctionnaires sont au nombre de 27, en voici la liste :

MM. BERGERON, préparateur de géologie. — BOITEL (physique). — BOUTAN (zoologie). — DE CLERMONT, sous-directeur du laboratoire (chimie). — DUCHARTRE (botanique). — DUBOIS (physiologie). — DUBOSCQ (physique). FAGUET (botanique). — FERNBACH (chimie). — GODARD (physique). — HELMER (physique). — JOUBIN (zoologie). — KILIAN (géologie). — LEDEBOER (physique). — LIONET (chimie). — LOYE (physiologie). — MANEUVRIER sous-directeur du laboratoire (physique). — MICHEL, répétiteur (minéralogie). — MUNIER-CHALMAS, préparateur et sous-directeur du laboratoire (géologie). — ŒCHSNER DE CONINCK (chimie). — PHILIPPON (répétiteur, physique). — PRUVOT (zoologie). — REGNARD, préparateur, directeur-adjoint du laboratoire (physiologie). — RIGAUT (chimie). — ROUSSEAU, sous-directeur du laboratoire (chimie). — ROUX (minéralogie). — VASSEUR (géologie).

C'est donc un nombre total de 64 personnes au titre actif et 5 au titre honoraire.

Ajoutons que l'administration qui met en mouvement tous les organes de ce mécanisme complexe est formée de M. PHILIPPON, secrétaire de la Faculté et de MM. DURAND, commis, BASTIER et FERRA, commis.

Le lien qui rattache ces différents membres à la Faculté est de caractère très inégal : les 18 professeurs titulaires ont seuls un titre permanent et garanti; le chargé de cours a un titre permanent et non garanti ; les suppléants, professeurs auxiliaires et maîtres de conférences ont un titre temporaire et renouvelable annuellement. Tout ce qui appartient aux hautes études est également temporaire et annuel. Les préparateurs attachés aux chaires ont une situation non garantie, il est vrai, mais qui n'a pas besoin d'être renouvelée annuellement.

Seuls, les professeurs titulaires font partie du conseil de la Faculté, qui se réunit sous la présidence du doyen. Les professeurs auxiliaires et les professeurs suppléants restent, comme les maîtres de conférences, étrangers à la direction de la Faculté. Si longs qu'aient été leurs services et leur participation effective à la vie de la Faculté, ils sont, après huit et dix ans d'exercice, dans la même situation caduque et précaire qu'au premier jour. Cette exclusion est peut être trop rigoureuse. Il y a été porté remède à la Faculté des lettres par l'institution des directeurs d'études à titre de professeurs-adjoints. La Faculté des sciences n'a réclamé rien de pareil.

II

PERSONNEL ENSEIGNÉ, AUDITEURS ET ÉLÈVES

Fréquentation des cours et conférences. — Fréquentation des laboratoires. — Examens probatoires.

La Faculté est fréquentée par deux catégories de personnes : des auditeurs et des élèves inscrits.

Il importe de prévenir une erreur regrettable qui consisterait à établir entre ces deux catégories une différence de dignité ou de valeur trop absolue. Il est possible qu'à la Faculté des lettres les auditeurs soient de simples curieux qui viennent demander aux professeurs de les distraire ou de les amuser. Cela a été dit. A la Faculté des sciences, cette clientèle est à l'état d'exception. Il faudrait avoir la distraction facile pour la trouver dans un enseignement qui est toujours sévère et technique, et le plus souvent enchaîné dans toutes ses parties. Il serait intéressant de connaître la composition de cet auditoire libre, dans chaque cas particulier. On se convaincrait aisément qu'un assez grand nombre de ces assistants bénévoles est parfaitement en état de tirer profit de l'enseignement qu'il y vient chercher. Il est clair, par exemple, que des ingénieurs des ponts et chaussées, des mines, d'anciens élèves de l'École polytechnique, peuvent désirer compléter une instruction mathématique dont ils pourront tirer parti pour des travaux personnels. De même, des naturalistes du Muséum, des agrégés de l'École de médecine (nous en connaissons qui ont suivi tel ou tel cours de la Faculté), des professeurs de l'enseignement libre, des directeurs-ingénieurs d'établissements industriels, des professeurs de l'enseignement secondaire, constituent un audi-

toire éminemment compétent. Ce public ne se fait pas inscrire comme font des élèves plus jeunes : il n'est pourtant pas à dédaigner. Il y a certains cours, et ce ne sont pas les moins élevés, qui roulent sur des matières non exigées pour les grades, non obligatoires pour les candidats à la licence, et qui ne peuvent avoir que des auditeurs bénévoles. Tels, par exemple, les cours de géométrie supérieure et de mécanique céleste.

Aussi, la Faculté des sciences n'a pas des cours ouverts et du public qui les fréquente la mauvaise opinion que professent quelques membres de la Faculté des lettres. Il y a, dans un centre comme Paris, et dans les diverses professions qui touchent aux sciences, un certain nombre d'hommes très aptes à profiter sérieusement de la fréquentation des cours de Sorbonne. Il ne faudrait pas que le peu d'ivraie mêlée à ce bon grain entraînât une condamnation en masse. En résumé, la Faculté tient à ses cours publics et nous estimons qu'elle a raison.

Cette réserve faite, nous devrons déclarer que la véritable clientèle de la Faculté est formée par les élèves inscrits qui se préparent aux épreuves des licences. A ceux-là s'adresse, en outre de l'enseignement ouvert des cours, l'enseignement fermé des conférences et des laboratoires.

Le nombre total des inscriptions de ce genre reçues au secrétariat a été, pour l'année 1883-1884, de 354. Mais ce nombre n'exprime pas la totalité des élèves qui se préparent aux grades universitaires dans l'enceinte de la Faculté. Il faut y joindre :

1° Les élèves de la section des sciences de l'École normale supérieure, qui suivent les cours de la Faculté et en partie les laboratoires. Soit 50.

2° Les élèves qui ne poursuivant pas l'obtention des grades se sont fait inscrire directement dans les divers laboratoires. Il faudra que désormais ces inscriptions directes, mentionnées dans le rapport sur les hautes études soient adressées au secrétariat de la Faculté.

Pour le seul laboratoire de physiologie expérimentale, les élèves qui ont suivi assidûment les conférences pratiques de M. Dastre, professeur suppléant, et de M. Regnard, directeur adjoint, ont été au nombre de 30 élèves de l'Institut agronomique et de 15 élèves de la Faculté. Dans ce nombre 5 seulement ont eu leur dossier au secrétariat.

En évaluant à une cinquantaine le chiffre de ces élèves, on restera certainement au-dessous de la vérité.

On peut donc estimer qu'en dehors des auditeurs libres, l'enseignement de la Faculté des sciences a été suivi cette année par 464 élèves.

Si l'on veut, maintenant, se rendre un compte exact de l'ori-

gine de ces élèves, du but qu'ils poursuivent, et faire avec eux une connaissance plus approfondie, il faudra se rappeler que l'enseignement de la Faculté est divisé en trois sections :

Section des sciences mathématiques ;
Section des sciences physiques ;
Section des sciences naturelles.

et examiner le contingent de chacune de ces sections.

Cet examen ne peut porter que sur les 354 inscrits. Quant aux élèves de l'École normale, tous suivent, au moins pendant un an, les cours de mathématiques préparatoires à la licence,— au moins pendant deux ans les cours de sciences physiques — et quelques-uns (6 cette année), les cours et exercices de laboratoire de la section des sciences naturelles.

Les 354 inscriptions se décomposent ainsi :

Sciences mathématiques.	79 + 25 boursiers	= 104
Sciences physiques.	124 + 19 boursiers	= 143
Sciences naturelles.	111 + 6 boursiers	= 117
Élèves boursiers de licence.	50	

I. ÉLÈVES DE LA SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

104 élèves. Nombre des boursiers, 25.

Ages : 1 de 18 ans, 1 de 19 ans, 4 de 20 ans, 11 de 21 ans, 12 de 22 ans, 11 de 23 ans, 15 de 24 ans, 8 de 25 ans, 4 de 26 ans, 5 de 27 ans, 2 de 28 ans, 3 de 29 ans, 1 de 30 ans, 1 de 36 ans, 1 de 39 ans.

L'âge des autres n'a pas été indiqué. Au point de vue des professions : 14 sont élèves ou anciens élèves de l'École polytechnique, 19 maîtres répétiteurs dans les lycées de Paris, 3 professeurs libres, 2 ingénieurs de l'École centrale, 1 commis des télégraphes, 1 capitaine. Les autres sont étudiants.

Sexes : 2 femmes, 1 Américaine, 1 Russe.

Nationalités : 4 Roumains, 3 Russes, 1 Anglais, 1 Grec.

Il était surtout intéressant de faire un relevé au point de vue des grades universitaires :

Sur ces 104 élèves, 10 sont déjà licenciés ès sciences physiques Il est clair que ces 10 élèves recherchent la seconde licence ès mathématiques pour entrer dans l'enseignement et probablement pour tenter les épreuves de l'agrégation. Mais ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que 27 seulement de ces jeunes gens sont bacheliers ès lettres. Une mesure telle que celle qui a été préconisée par quelques personnes et qui consisterait à exiger le baccalauréat ès lettres pour entrer à la Faculté, aurait donc éliminé

dans la seule section de mathématiques 77 élèves sur 104. Il est impossible de s'arrêter à une telle idée.

II. ÉLÈVES DE LA SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

124 élèves. Nombre des boursiers, 19.

Ages : 1 de 18 ans, 3 de 20 ans, 5 de 21 ans, 15 de 22 ans, 24 de 23 ans, 25 de 24 ans, 9 de 25 ans, 17 de 26 ans, 7 de 27 ans, 6 de 28 ans, 6 de 29 ans, 3 de 30 ans, 1 de 31 ans, 1 de 32 ans, 1 de 33 ans, 3 de 34 ans, 1 de 35 ans, 1 de 37 ans.

Sexes : 3 femmes : 1 Française, 2 Polonaises.

Nationalités : 4 Roumains, 3 Russes, 2 Allemands, 1 Suisse, 1 Italien.

Professions : Professeurs 17, maîtres répétiteurs 11, ingénieurs des arts et manufactures 2, ingénieur des chemins de fer 1, ingénieur des poudres et salpêtres 1, docteurs en médecine 2, pharmacien militaire 1, étudiants en médecine, internes des hôpitaux 2, préparateurs 5, étudiants en pharmacie 9, anciens élèves de l'École polytechnique 2, anciens élèves de l'École centrale 3. Le reste : étudiants libres.

Grades universitaires : Licenciés ès sciences mathématiques 30, licenciés ès sciences naturelles 4, élèves déjà licenciés ès sciences physiques et qui veulent perfectionner leur instruction 7, 1 breveté de Cluny. Tous les autres bacheliers ès sciences; bachelier ès lettres 27.

On voit qu'ici l'exigence du baccalauréat ès lettres réduirait de 124 à 27 le nombre des élèves de la section des sciences physiques. Cette exigence est donc actuellement abusive.

On remarquera aussi combien, parmi les élèves inscrits (et à plus forte raison parmi les auditeurs), on rencontre d'hommes appartenant à toutes les professions (autres que l'enseignement) qui touchent aux sciences physiques. Ce retour à la Faculté, à un âge qui n'est plus l'âge scolaire, leur aurait été épargné si une bonne organisation universitaire les prenait au début des carrières professionnelles ainsi que cela devrait avoir lieu.

III. ÉLÈVES DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

Nombre : 117. Boursiers de la Faculté, 6. Boursiers du Muséum d'histoire naturelle 7.

Ages : 2 de 18 ans, 3 de 19 ans, 4 de 20 ans, 9 de 21 ans, 17 de 22 ans, 10 de 23 ans, 5 de 24 ans, 7 de 25 ans, 15 de 26 ans, 9 de 27 ans, 3 de 28 ans, 6 de 29 ans, 5 de 30 ans, 2 de 31 ans, 1 de 32 ans, 3 de 33 ans, 2 de 35 ans, 1 de 36 ans, 1 de 37 ans, 1 de 43 ans, 1 de 45 ans, 1 de 51 ans, 1 de 52 ans.

Sexes : 2 femmes : 1 Française, 1 Russe.

Nationalités : 1 Anglais, 1 Grec, 1 Roumain, 1 Suisse, 2 Espagnols, 3 Russes.

Professions : Étudiants en médecine, 15, docteurs en médecine 8, interne des hôpitaux 1, maîtres répétiteurs 9, professeurs 8, étudiants en pharmacie 4, pharmaciens civils et militaires 6, ingénieurs civils diplômés 3, médecin vétérinaire 1, instituteur 1, officier retraité 1.

Grades universitaires : 1 agrégé des sciences physiques, 14 licenciés ès sciences physiques, 3 licenciés ès sciences mathématiques, 3 licenciés ès sciences naturelles, 1 licencié en droit, 54 bacheliers ès lettres, 46 bacheliers ès sciences (complet), 35 bacheliers ès sciences (restreint).

Ce relevé peut suggérer les réflexions suivantes :

1° C'est d'abord l'âge moyen assez élevé de ces élèves qui pour la plupart cependant aspirent au grade de licencié ès sciences naturelles. En second lieu, le plus grand nombre (près du tiers) vient des écoles de médecine et de pharmacie, c'est-à-dire des écoles professionnelles dont les études ont précisément des rapports plus étroits avec celles que l'on poursuit dans la section des sciences naturelles. Ces remarques sont bien faites pour justifier les opinions exprimées autrefois par la Société de l'Enseignement supérieur. On demandait que la première année d'études médicales fût transportée de la Faculté de médecine à la Faculté des sciences. La plupart des élèves n'auraient fait que traverser la Sorbonne pour aller ensuite à l'École de médecine : la Faculté aurait gardé certainement ceux qui lui reviennent plus tard et qui pour suivre son enseignement sont obligés d'interrompre leur stage médical ou d'attendre de l'avoir terminé.

2° L'obligation du baccalauréat ès lettres pour les études médicales explique encore le grand nombre de bacheliers ès lettres que l'on trouve dans la section des sciences naturelles. Dans les sections de mathématiques et de physique la proportion des bacheliers ès lettres était de 16 p. 100 et de 22 p. 100 : ici elle est de près de 50 p. 100.

3° Il est à noter, enfin, que le baccalauréat ès sciences restreint, dont la suppression a été quelquefois agitée, ouvre l'accès de la Faculté à 32 p. 100 des élèves qui fréquentent la section des sciences naturelles.

4° Enfin, il sera peut-être utile de noter que sur les 354 élèves de la Faculté, il y en a 131 (plus 60 élèves de l'École normale) qui sont âgés de moins de 24 ans. Cette observation peut avoir son intérêt lorsque l'on aura à discuter la question du service militaire de trois ans.

Fréquentation des cours et des conférences.

La Faculté fait relever trois fois par mois les nombres des auditeurs et des élèves qui fréquentent les cours et conférences.

Voici le tableau relatif au premier semestre (5 novembre à 15 mars 1883-1884).

Cours de la Faculté

COURS	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	OBSERVATIONS.
SCIENCES MATHÉMATIQUES.						
1. Darboux (géométrie supérieure). .	31	27	24	22	19	Ces deux cours reçoivent en plus 20 élèves de l'Ecole normale.
2. Bouquet (calcul différ. et intégr.).	94	82	74	73	72	
3. Appell (mécanique rationnelle). .	86	93	88	80	80	17 élèves de l'Ecole normale.
4. Tisserand (astron. mathémat.).. .	27	16	15	16	16	
5. Picard (mécanique physique). . .	88	85	77	69	67	
SCIENCES PHYSIQUES.						
1. Desains (physique).	122	108	95	97	97	Ces trois cours reçoivent 20 élèves de l'Ecole normale.
2. Troost (chimie).	215	128	148	120	110	
3. Debray (chimie).	151	109	104	113	95	
4. Lippmann (physique mathém.). . .	40	19	13	14	13	
5. Friedel (minéralogie).	70	52	47	48	43	
SCIENCES NATURELLES.						
1. De Lacaze-Duthiers (zoologie) . .	141	139	135	128	130	Reçoit 6 élèves de l'Ecole normale.
2. Dastre (physiologie).	103	94	86	82	79	
3. Duclaux (chimie biologique). . .	41	36	34	26	26	

On voit que du commencement à la fin du semestre les cours perdent des élèves : la proportion de ces pertes varie de 7 p. 100 à 48 p. 100.

Nombre des élèves qui ont suivi les Conférences de la Faculté

(1er SEMESTRE 1883-1884)

MAITRES DE CONFÉRENCES.	MOIS DE :				
	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.
SCIENCES MATHÉMATIQUES.					
1. POINCARÉ (calcul différentiel et intégral)	63	61	54	51	50
2. PUISEUX (mécanique et astronomie)	63	52	56	52	44
SCIENCES PHYSIQUES.					
1. MOUTON (physique)	64	67	76	66	68
2. BOUTY (physique)	95	85	86	78	80
3. JOLY (chimie)	60	48	43	41	43
4. SALET (chimie)	43	31	32	29	29
5. RIBAN (chimie)	64	65	56	62	68
6. JANNETAZ (minéralogie)	63	67	64	62	50
SCIENCES NATURELLES.					
1. CHATIN (zoologie)	55	55	54	49	53
2. JOYEUX-LAFFUIE (zoologie)	40	54	53	51	44
3. VÉLAIN (géologie)	60	58	57	56	54

Enfin, on a institué, à côté de l'enseignement de la Faculté des sciences des conférences destinées à la préparation des examens d'agrégation. 16 candidats se sont fait inscrire pour les sciences mathématiques parmi lesquels 9 boursiers, et 12 pour l'agrégation des sciences physiques, dont 5 boursiers. L'assiduité des élèves inscrits pour cet enseignement annexe est indiquée par le tableau suivant :

Nombre des élèves candidats qui ont suivi les Conférences d'agrégation

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES Revision du programme d'Enseignement secondaire.	MOIS DE : Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.
1. M. LACOUR.	16	18	18	17	17
AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES.					
1. JOLY (chimie)	12	11	9	9	8
2. DUTER (physique).	12	9	8	8	8
3. MANGIN (notions élémentaires d'histoire naturelle).	»	9	8	8	8

Résultats obtenus par l'enseignement de la Faculté dans les diverses sections

La clientèle de la Faculté est composée : 1° d'auditeurs libres assistant aux cours par lesquels les professeurs tentent de propager dans le public le goût des études scientifiques; 2° d'élèves qui se proposent d'acquérir le grade de licencié ès sciences, dans les trois ordres, mathématiques, sc. physiques et sc. naturelles, grades qui peuvent ouvrir la carrière de l'enseignement dans les établissements d'enseignement secondaire, lycées et collèges;

3° De candidats qui veulent s'initier aux travaux d'investigation et obtenir le grade de docteur dans les trois ordres, grade qui leur ouvrira l'enseignement supérieur.

Voici les résultats obtenus à ces deux derniers points de vue :

I. SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Dans l'exercice 1882-1883, 49 candidats, sur 76 aspirants, ont été admis au grade de licencié ès sciences mathématiques, soit 64 p. 100; deux ont obtenu le diplôme de docteur.

II. SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

69 candidats, sur 114 aspirants, ont obtenu le diplôme de licencié ès sciences physiques, soit 60 p. 100; deux ont obtenu le diplôme de docteur.

III. SECTION DES SCIENCES NATURELLES

22 candidats, sur 44 aspirants, ont été admis à la licence ès sciences naturelles, soit 50 p. 100; la Faculté a conféré 4 diplômes de docteur.

Au total, il y a eu 140 licenciés et 8 docteurs.

Il n'est pas sans intérêt de connaître l'âge des jeunes gens qui ont affronté les examens de licence. Cette statistique portera sur l'année 1883. (Sessions de juillet et de novembre).

1° *Mathématiques*. — 56 candidats présentés : 27 admis.

Parmi les candidats présentés, il y a : 1 de 19 ans, 3 de 20 ans, 2 de 21 ans, 12 de 22 ans, 13 de 23 ans, 3 de 24 ans, 7 de 25 ans, 4 de 26 ans, 3 de 27 ans, 1 de 28 ans, 2 de 29 ans, 1 de 30 ans, 2 de 31 ans, 2 de 37 ans; c'est-à-dire, au total, 6 de moins de 22 ans, 19 de moins de 23 ans, et 33 de moins de 24 ans.

Parmi les 27 candidats admis, on compte : 2 de 20 ans, 1 de 21 ans, 6 de 22 ans, 8 de 23 ans, 2 de 24 ans, 2 de 25 ans, 2 de 26 ans, 1 de 27 ans, 1 de 28 ans, 1 de 30 ans, 1 de 37 ans; c'est-à-dire, 3 de moins de 22 ans, 9 de moins de 23, 17 de moins de 24 ans.

2° *Sciences physiques*. — 103 candidats présentés : 40 admis.

On compte, parmi les candidats présentés : 1 de 19 ans, 1 de 20 ans, 4 de 21 ans, 13 de 22 ans, 18 de 23 ans, 15 de 24 ans, 14 de 25 ans, 4 de 26 ans, 11 de 27 ans, 5 de 28 ans, 2 de 29 ans, 1 de 30 ans, 1 de 31 ans, 6 de 32 ans, 3 de 33 ans, 2 de 34 ans, 1 de 37 ans, 1 de 44 ans.

Parmi les admis, il y a : 1 de 19 ans, 1 de 21 ans, 4 de 22 ans, 8 de 23 ans, 8 de 24 ans, 5 de 25 ans, 1 de 26 ans, 4 de 27 ans, 1 de 28 ans, 2 de 32 ans, 1 de 36 ans, 1 de 44 ans; c'est de 23 à 24 ans, qu'existe la plus forte proportion des admis 4/10.

3° *Sciences naturelles*. — 42 candidats présentés : 19 admis.

Parmi les candidats présentés : 1 de 19 ans, 8 de 21 ans, 3 de 22 ans, 4 de 23 ans, 6 de 24 ans, 3 de 25 ans, 1 de 26 ans; 2 de 27 ans, 4 de 28 ans, 2 de 29 ans, 1 de 30 ans, 1 de 34 ans, 1 de 35 ans, 2 de 36 ans, 1 de 38 ans, 1 de 44 ans, 1 de 50 ans; c'est-à-dire, 9 de moins de 22 ans, 12 de moins de 23 ans, 16 de moins de 24 ans.

Parmi les candidats admis : 1 de 19 ans, 3 de 21 ans, 3 de 22 ans, 1 de 23 ans, 2 de 24 ans, 1 de 27 ans; 2 de 28 ans, 1 de 29 ans, 1 de 34 ans, 2 de 36 ans, 1 de 38 ans, 1 de 44 ans; c'est-à-dire, 4 de moins de 22 ans, 7 de moins de 23 et 8 de moins de 24 ans.

En résumé, nous voyons que, sur 86 candidats admis, il n'y en a eu que 21 qui soient arrivés aux grades, sans interruption d'études, avant l'âge de 23 ans.

A. DASTRE.

(*A suivre.*)

LE THÉATRE ET LES LIVRES

Le théâtre n'a rien donné de nouveau dans ce dernier mois; et rien, selon le mot de Molière, cela veut dire : rien ou peu de chose. Le peu de chose ne vaut pas trop qu'on en parle; ce sont des reprises sans importance dans des théâtres de drame, ou de menus vaudevilles que leurs auteurs déclarent inédits, mais que nous reconnaissons sans peine pour les avoir vus déjà cent fois, sous d'autres noms.

Vous vous rappelez le joli mot attribué à Piron : On lisait devant lui une tragédie qui était, selon l'usage, en cinq actes et en vers. De temps en temps, il inclinait la tête en souriant, avec un petit geste de la main, qui signifiait évidemment : Bonjour, mon ami, comment vous portez-vous?

— Que faites-vous là? lui dit enfin l'auteur impatienté de ce manège.

— Moi? dit Piron, c'est simple politesse : je salue de vieilles connaissances qui passent.

Otons notre chapeau devant le *Train de plaisir,* qu'on a joué ces jours derniers au Palais-Royal. C'est le *Chapeau de paille d'Italie* et la *Cagnotte* qui passent bras dessus, bras dessous, l'un accompagnant l'autre. Le *Train de plaisir* n'en est pas moins une pièce fort gaie qui aura, n'en doutez pas, ses cent cinquante représentations d'affilée, mais la critique sérieuse n'a rien à y voir, et ce n'est pas gibier pour cette Revue. On ne tire pas des moineaux francs à balle.

Peut-être faudrait-il signaler encore la reprise de l'*Étrangère* et celle de *Britannicus* à la Comédie-Française; mais la nouvelle interprétation donnée à la tragédie classique comme au drame romanesque n'est pas assez éclatante et ne tranche pas assez sur le fond ordinaire des représentations quotidiennes pour que nous croyions utile de nous y arrêter.

Passons donc aux livres.

Les *Allemands,* du Père Didon, ont fait un grand bruit à Landerneau. C'est moins l'ouvrage en lui-même qui a excité cette curiosité vive, que le nom dont il était signé. Il est probable que si le livre, au lieu d'avoir pour auteur un Père dominicain déjà

célèbre par ses prédications et par la censure ecclésiastique qui les avait frappées, s'était offert à nous sous la signature d'un simple laïque, on en eût à peine fait mention dans quelques journaux à l'article bibliographique; et vous savez qu'aujourd'hui, dans la presse, cet article est devenu, hélas! une boutique à réclame.

Le Père Didon, à qui il avait été interdit d'exercer la prédication chrétienne, avait formé le projet, pour occuper ses loisirs, de se rendre en Allemagne, de se faire recevoir étudiant dans quelqu'une des Universités célèbres de ce pays et d'y conquérir le grade de docteur. Ce n'était point, certes, pour la vaine ambition d'ajouter un grade aux titres qu'il possède déjà; mais il était bien aise de voir par lui-même et d'examiner, non pas seulement l'organisation extérieure des Universités allemandes, mais l'esprit intime dont elles sont animées, les idées qui y dominent, les tendances qui s'y révèlent.

Si l'on songe à la masse de préjugés que le Père Didon eut à fouler aux pieds pour s'en aller, lui, docteur français et catholique, se remettre à l'école chez des étrangers dont la plupart sont protestants, passer des examens à leur tribunal et leur demander des diplômes, il faut le louer sans réserves d'une résolution si courageuse et si hardie. Il y avait dans ce désintéressement et cette largeur d'esprit un goût d'originalité piquante qui séduisit les Parisiens et fit en grande partie la fortune du livre. On admira le Père Didon d'avoir rompu si nettement avec les traditions autoritaires de sa robe. Les audaces de sa prédication et la soumission avec laquelle il avait accepté le châtiment qu'elles lui avaient attiré de ses supérieurs, lui avaient déjà concilié chez le public je ne sais quelle sympathie mêlée de curiosité. Le livre rapporté du fond de l'Allemagne par un écolier à barbe grise et tonsuré acheva de tourner les têtes. Le Père Didon fut à la mode. Il eut l'honneur d'être déchiré par les journaux bien pensants, par les plus nobles défenseurs du catholicisme, le *Figaro* en tête; il fut en revanche loué et prôné par tous ceux qui, dans la presse, respectent et aiment la liberté de penser.

Si l'on ne veut considérer dans le livre du Père Didon que les renseignements qu'il apporte sur les Universités allemandes, il faut bien le dire : l'ouvrage n'a qu'un mérite très relatif. L'auteur ne nous y apprend rien, que les gens un peu instruits ne sussent déjà depuis longtemps. Tous ces détails nous avaient été donnés avec plus d'ordre et de clarté, à mon avis, par M. Michel Bréal, dans un excellent volume : *les Excursions pédagogiques*.

Mais qu'ai-je besoin de parler ici des *Excursions pédagogiques* de M. Bréal? Est-ce que les lecteurs de cette Revue, qui a précisément

pour but de faire connaître la France pensante et enseignante à l'Allemagne et la docte Allemagne à la France, ne sont pas déjà tous au courant des Universités allemandes, comme des Facultés françaises?

J'oserai même ajouter que, sur ce terrain, il ne faut prendre qu'avec une certaine circonspection le Père Didon pour guide. Il a trop volontiers l'esprit généralisateur et donne aisément dans l'utopie. Il tire parfois d'un fait particulier qui semble n'avoir aucune importance, ou d'un mot tombé au hasard dans une conversation courante, des conséquences à l'infini sur le caractère des étudiants allemands, sur leurs idées et leurs tendances. Son imagination l'emporte; car il a, je le crains, plus d'imagination que de ferme bon sens et de rectitude d'esprit.

Il propose à la fin de son livre un projet singulier de Collège universel qui me paraît être une pure rêverie. Ce ne sont point les maîtres qui manquent en France, ce sont bien plutôt les élèves; l'essentiel ne serait pas, comme il le croit, de former un grand centre d'instruction où l'on réunirait toutes les variétés possibles d'enseignement; ce serait de le peupler d'étudiants. La science désintéressée ne passionne aujourd'hui en France qu'un très petit nombre de jeunes gens. On y étudie pour passer ses examens, conquérir ses grades et, à la suite, obtenir une place ou se faire une position. C'est là le mal dont nous sommes rongés; vous aurez beau multiplier les chaires, vous aurez beau les concentrer dans un établissement unique à qui vous donnerez le beau nom de : Collège universel; de quoi servira tout cela si vous êtes obligé, après avoir payé les maîtres, de payer les élèves pour qu'ils écoutent les maîtres. C'est à ce point de misère qu'on en est réduit chez nous où les Facultés, les Facultés de province tout au moins, n'ont d'auditeurs sérieux que les boursiers de l'État ou des communes.

Le livre du Père Didon n'en est pas moins curieux à lire, parce qu'il témoigne chez son auteur d'une indépendance d'esprit qui est devenue très rare dans le clergé français. Ce qui fait que cette indépendance nous a frappé davantage encore, c'est que, nous le savons, tout volume publié par un Père dominicain doit avoir reçu l'approbation de son ordre, et le Père Didon a eu soin de placer en tête de son ouvrage l'*Imprimatur* qui lui a été délivré par le supérieur général des Frères prêcheurs. On peut donc considérer que les échappées de doctrine que l'on rencontre çà et là, dans *les Allemands*, ne sont pas simplement des boutades qu'il faut mettre sur le compte d'une improvisation fumeuse, et dont il ne

faut attribuer la responsabilité qu'à leur seul auteur; elles ont été approuvées et, en quelque sorte, contresignées par l'ordre tout entier des dominicains, et c'est ce qui leur donne, à nos yeux, un prix inestimable.

Ainsi, le Père Didon revient à diverses reprises sur cette idée : à l'École, l'État ne doit point prendre d'attitude doctrinale.

Son devoir, dit-il (*page* 269), dans nos sociétés si divisées d'opinions est de se maintenir dans une sage et équitable neutralité et d'assurer ainsi la libre exposition des doctrines. L'État n'a pas de compétence pour juger les doctrines; mais il a la mission directe de protéger les personnes.

Nous n'avons jamais dit autre chose; c'est notre thèse à nous, libres penseurs qui voulons en effet que l'État se désintéresse de tout enseignement religieux, parce qu'il n'a nulle compétence pour en donner un qu'il impose à tous. Nous avons été un peu étonné et charmé tout à la fois, de retrouver cette doctrine libérale sur les lèvres du Père Didon.

Que dites-vous encore de ces lignes que je vous prie de lire?

Rêver ici-bas l'unité des esprits est une chimère. Notre terre est un champ clos, tout rempli du bruit formidable des disputes humaines. Tout ce qu'on peut attendre, c'est le respect mutuel des caractères, dominant de son calme et de sa justice ce combat sans trêve des doctrines. A qui donc demander cette mâle vertu, si ce n'est aux hommes d'élite d'un pays, dont la liberté est le premier souci, et d'une Église dont la charité est le précepte souverain?

J'imagine que si là-haut saint Dominique a lu cette phrase tombée de la plume d'un de ses enfants, il a dû tressaillir d'horreur; à moins que cinq siècles de béatitudes célestes ne lui aient adouci le caractère et changé les sentiments. A nous, elle nous a fait grand plaisir; elle nous prouve qu'en dépit du *Syllabus* et de ses prescriptions, il y a encore dans le catholicisme un certain nombre d'esprits larges et généreux, qui admettent volontiers que l'on peut être un honnête homme et un homme d'esprit en pensant d'autre façon qu'ils ne le font eux-mêmes sur les points qui intéressent la foi religieuse. Qu'est-ce que la tolérance? c'est le respect de l'opinion d'autrui; non pas un respect platonique et de bouche, mais un respect qui se traduise par des actes dans la conduite ordinaire de la vie. Tous ceux qui ont inscrit sur leur drapeau ce beau mot de « Tolérance » sont des amis à nous, et à ce titre, nous tenons le Père Didon pour un des nôtres.

Permettez-moi de vous citer encore, au milieu de tant d'autres, un passage où le Père Didon a eu le rare courage de rompre en

visière à l'un des plus chers *dadas* du cléricalisme contemporain.

Il y a quelques siècles, écrit le Père Didon, de rares privilégiés à peine avaient seuls la faculté de s'instruire. Aujourd'hui, tous dans nos sociétés avides de connaître, veulent apprendre; tous peuvent apprendre, tous doivent apprendre. L'ignorance volontaire est devenue un délit; et les États modernes, presque partout, imposent l'instruction élémentaire comme un devoir civique.

Peut-être vous étonnez-vous que nous ayons trouvé qu'il y a du courage à dire une chose si simple et si universellement connue. Oui sans doute, il y a du courage et un grand courage à parler ainsi quand on a l'honneur d'être un prêtre catholique. Nos cléricaux soutiennent sans cesse dans les journaux qui relèvent de leur opinion, que, dans les siècles qui ont précédé la Révolution, l'instruction primaire était infiniment plus répandue en France qu'elle ne l'est aujourd'hui; que c'est la Révolution qui a fermé les écoles, dispersé les maîtres et jeté sur tout le pays un noir voile d'ignorance. Cette assertion est d'un ridicule achevé; mais elle est en quelque sorte un mot d'ordre du parti catholique; il faut savoir gré au Père Didon d'avoir bravement dit de cette monstrueuse bêtise, qu'elle n'était qu'une bêtise. Il faut le louer davantage encore d'avoir rendu justice au zèle que déploie en ce moment, dans tous les États d'Europe, la société civile pour imposer l'instruction primaire au peuple et pour élever le niveau de son esprit.

C'est ce souffle de libéralisme circulant à travers toutes les pages du nouveau livre qui en a fait le succès. Ajoutez que le Père Didon, au rebours de nos cléricaux fanatiques, est profondément patriote; l'amour de la France brûle dans sa prose. Certains chapitres ne sont qu'un long *sursum corda* adressé à la jeunesse française. Je disais tout à l'heure que le Père Didon a plus d'imagination que de bon sens; il a aussi du cœur, et c'est par là surtout que vaut son ouvrage. Il est mal composé et d'un style qui a souvent le laisser aller de la langue parlementaire, mais il est entraînant et on ne peut le lire sans que l'âme s'échauffe et s'emplisse de bonnes et vaillantes résolutions.

Y a-t-il beaucoup de livres dont on puisse faire le même éloge?

M. Paul Bourget a publié chez Alphonse Lemerre un volume qui a pour titre : *Essais de psychologie contemporaine,* où il examine tour à tour Baudelaire, M. Renan, Flaubert, M. Taine et enfin Stendhal.

M. Paul Bourget est, parmi les jeunes gens qui écrivent, un de

ceux qui se sont fait le plus vite dans notre république des lettres une grande et légitime place. Son nom n'est peut-être pas encore arrivé au grand public, mais parmi cette élite de connaisseurs qui font les réputations, il est tenu en haute estime et je crois très sincèrement que c'est un des hommes qui, dans quelques années, feront le plus d'honneur aux lettres contemporaines. Il a débuté par trois volumes de vers : *la Vie inquiète* qui est de 1875; *Edel* qui est de 1878, et *les Aveux* qui datent de 1882.

Ces trois volumes avaient attiré sur lui l'attention des amateurs; mais ce n'est pas de ces poésies que j'ai l'intention de vous entretenir aujourd'hui. Vous vous rappelez le vers célèbre de Sainte-Beuve parlant :

D'un poète mort jeune à qui l'homme survit.

J'imagine que M. Paul Bourget aura été ce poète, tout comme Sainte-Beuve; lui aussi, il a tourné vers la critique et le roman. Nous retrouverons un jour ses romans quand ils auront paru en volumes, car ils n'ont été jusqu'à ce jour publiés que dans la *Nouvelle Revue*. Nous possédons, au contraire, en corps de volume ses Études critiques, celles qu'il a intitulées : *Essais de psychologie contemporaine*.

Le mérite de M. Paul Bourget, c'est d'avoir inauguré un nouveau genre de critique; c'est d'avoir créé, comme disent les horticulteurs, une variété.

Il y a bien des façons d'entendre et de faire la critique, toutes pouvant se ramener à trois ordres principaux.

Il y a d'abord la critique doctrinale, celle qui se forme un idéal de beauté auquel elle rapporte et compare toutes les productions qu'elle juge ; c'est la vieille critique française telle qu'on l'a connue et pratiquée au XVIIe et au XVIIIe siècle ; l'Université tout entière en a fidèlement gardé la tradition ; ce genre a fourni des ouvrages remarquables : le *Cours de littérature* de La Harpe, entre autres, qu'on ne lit plus aujourd'hui, mais dont s'est nourrie notre enfance et qui ne mérite peut-être pas le prodigieux discrédit où il est tombé à cette heure. Le chef-d'œuvre de cette critique c'est l'*Histoire de la littérature française*, par M. Désiré Nisard. Je n'ai pas à faire ici son éloge; je puis dire pourtant que je regarde le volume qui traite du XVIIe siècle, et notamment les chapitres où il est parlé de Descartes, de Bossuet et de Corneille, comme un des plus admirables spécimens de la critique française. La partie qui est consacrée au XVIIIe siècle est moins bonne à mon avis; c'est que l'idéal que s'était formé M. Nisard (chacun se taille le

sien à la ressemblance de son esprit et à la mesure de son éducation) était celui-là même qu'avaient réalisé les maîtres écrivains du siècle de Louis XIV qui fut le siècle de la raison et de la mesure. M. Désiré Nisard goûtait moins, et par conséquent il a jugé d'un esprit moins équitable les grands écrivains du XVIIIe siècle, Voltaire, Diderot, Montesquieu, et surtout Jean-Jacques, qui lui paraît être un des premiers ouvriers de notre décadence. Mais, en dépit des défaillances du critique et des trous de l'œuvre, l'*Histoire de la littérature française* de M. Désiré Nisard n'en est pas moins un de ces livres durables, où, pour me servir de l'expression favorite de l'auteur même, des vérités éternelles ont été exprimées dans un style définitif.

La seconde espèce de critique se résume en Sainte-Beuve, qui en a été le représentant le plus glorieux. Elle consiste moins à juger le mérite intrinsèque d'une œuvre, qu'à chercher et à pénétrer le secret des causes multiples et mystérieuses d'où l'œuvre est sortie. Quel homme était l'écrivain qui l'a composée? on analyse la nature particulière de son génie, l'éducation qu'il a reçue, son tempérament, ses goûts, ses habitudes, et jusqu'aux circonstances de sa vie qui ont pu influer ou sur son talent ou sur la genèse de ses ouvrages. Quels étaient le temps et le pays où l'artiste a vécu? on décrit ce pays et ce temps; on en découvre les instincts et les tendances; on met au jour les rapports cachés qui existent entre l'écrivain et l'atmosphère ambiante dans laquelle il s'est développé. Le chef-d'œuvre de cette critique me semble être le merveilleux volume que Sainte-Beuve a publié sous ce titre: *Chateaubriand et son groupe*. C'est celle qui est le plus couramment pratiquée aujourd'hui; c'est d'elle que vient le goût de commérages qui sévit aujourd'hui dans le journalisme. Les vrais critiques ne prennent que les détails qui ont quelque importance, ne content que les anecdotes qui ouvrent un jour particulier sur le caractère et l'esprit de l'artiste qu'ils veulent peindre. Les reporters versent pêle-mêle et sans discernement tout ce qu'ils ont pu apprendre sur l'homme dont ils parlent. Ils disent le menu de sa table, la forme du lit où il dort, et le nom du tailleur qui l'habille. Ils accumulent tant de petits et menus traits, vrais peut-être mais peu probants, que, pour me servir d'une locution populaire, les arbres empêchent de voir la forêt.

Le troisième genre de critique se rapproche quelque peu de celui-là; mais si ses procédés sont les mêmes, son but est différent; c'est celui que M. Taine a mis à la mode. Au lieu que Sainte-Beuve s'ingénie à peindre un artiste dans la variété ondoyante et

diverse de ses aspects, et que, pour suivre cette vérité fuyante et incessamment renouvelée, il se reprend à plusieurs fois pour faire un portrait, car l'homme n'est pas le même à trente ans qu'à vingt, ni à cinquante ans qu'à trente, M. Taine cherche plutôt ce qu'il y a de stable et d'immuable dans son génie; il s'efforce de découvrir chez lui ce qu'il appelle sa faculté maîtresse; celle qui commande et soulève toutes les autres. Il fait œuvre de philosophe ou plutôt de savant. Il formule des lois, et, quand il les tient, il en déduit, comme le physicien ou le chimiste, les faits qui en devront sortir. Il détermine la puissance et l'énergie d'une force; et, dès lors, l'œuvre d'art qui n'est qu'un des produits de cette force, ne l'intéresse plus en elle-même; elle n'est pour lui qu'un signe des causes profondes qui l'ont amenée à la lumière.

Taine, qui a inventé cette méthode, est resté seul à la pratiquer. On lui a bien emprunté par-ci par-là les mots dont il se sert et qui composent son jargon particulier : la faculté maîtresse, la force dominante, etc.; mais on les a employés au hasard, parce qu'ils font bien dans le discours et donnent à peu de frais un air de métaphysicien. Personne, que je sache, n'a pu se servir de l'outil que Taine avait inventé. Il est trop lourd et trop dur à manier pour des mains débiles. C'est l'arc d'Ulysse, que le héros seul pouvait tendre.

Toutes les variétés de critiques peuvent se ramener, quelles qu'elles soient, à l'un de ces trois genres. Elles puisent indifféremment dans l'un et dans l'autre et les mêlent ensemble à doses inégales. Elles n'y introduisent aucun élément nouveau.

Ce sera l'honneur de M. Paul Bourget d'avoir considéré la critique à un point de vue très particulier et tout à fait original.

Il n'est personne de nous qui, s'il remonte dans ses souvenirs et s'analyse lui-même, ne se rappelle l'influence qu'ont exercée, à un moment de sa vie, sur le tour de ses sentiments ou de son esprit, telles ou telles pages de tel écrivain.

Je me souviens, comme si la chose datait d'hier, du prodigieux ébranlement que me causa, à dix-huit ans, cette simple phrase de l'immortelle lettre où le Saint-Preux de Jean-Jacques conte sa promenade en bateau sur le lac avec sa Julie, qui était la femme d'un autre : *Le bruit des rames m'excitait à rêver.* Je fondis en larmes; il me sembla qu'un rideau se déchirait brusquement et qu'un monde tout nouveau de sensations inconnues se découvrait tout à coup à mes yeux. Ce fut le temps où je raffolai de Jean-Jacques, de Chateaubriand, de George Sand et de Lamartine. Ce goût me passa d'ailleurs assez vite.

Si j'interroge encore mes souvenirs, je trouve qu'un des traits qui ont marqué le plus profondément d'une empreinte indélébile les jeunes gens de ma génération, nous est venu de la lecture de Balzac et de Stendhal. Nous avons tous rêvé d'être un de ces héros de leurs romans, Rastignac, Marsay, ou Julien Sorel, qui n'avaient qu'à se montrer pour être irrésistiblement aimés des duchesses, et s'en servaient comme de marchepied, pour escalader la fortune et la gloire. Tous, nous avons ruminé le fameux axiome de Stendhal qui prétendait qu'un homme était déshonoré si, après cinq minutes de tête-à-tête avec une femme, il ne lui avait pas offert, et même imposé ses services... Balzac et Stendhal ont été, sur ce point délicat, les maîtres de ceux qui allaient sur leurs vingt ans aux environs de 1848. Ils ont formé cette jeunesse à l'image de leurs héros ; ils ont déterminé chez elle un courant d'idées et de sentiments dont l'énergie a été telle, qu'il se fait sentir, après trente années écoulées, dans les jugements que beaucoup d'hommes de notre génération portent encore aujourd'hui sur les femmes.

Eh bien, la critique de M. Paul Bourget consiste à démêler et à saisir dans son âme et dans celle des jeunes gens, ses contemporains, les points d'attache qui les relient à certains ordres de sentiments et d'idées exprimés par les grands écrivains d'aujourd'hui, à mesurer l'influence de ces écrivains sur la jeunesse actuelle, à montrer enfin quelles secrètes sympathies unissent présentement les hommes qui ont de vingt à trente ans à certains artistes qui ont été pour eux des initiateurs ou plutôt des excitateurs.

Un grand observateur a dit que beaucoup d'hommes n'auraient jamais été amoureux, s'ils n'avaient jamais entendu parler de l'amour. A coup sûr, ils auraient aimé d'une autre façon. Définir quelques-uns des exemplaires de sentiment que certains écrivains de notre époque proposent à l'imitation des tout jeunes gens et indiquer par hypothèse quelques-unes des causes générales qui ont amené ces écrivains à peindre ces sentiments, comme elles amènent leurs lecteurs à les goûter, telle est exactement la matière de notre critique.

Ainsi parle en sa préface M. Paul Bourget, et l'on conçoit quel doit être l'attrait du livre ; car il nous ouvre, à nous que notre âge éloigne de la jeunesse contemporaine, l'âme obscure de ces jeunes hommes et il nous révèle les idées et les sentiments ou plutôt le tour nouveau d'idées et de sentiments qu'ils apportent dans la vie et qu'ils feront triompher sans doute dans une vingtaine d'années.

Je ne sais pas de lecture plus curieuse que celle de ce volume ; je n'en sais pas aussi de plus inquiétante et de plus troublante.

Le premier écrivain par où débute le livre est Baudelaire, et je n'ai pas lu sans une curiosité mêlée d'angoisse l'analyse très subtile et très délicate que M. Paul Bourget fait de ce poète d'une sensualité à la fois grossière et mystique, d'une dépravation ironique et furieuse. Ce qu'il dit de lui ne m'a point étonné, je le savais ; ce qui m'a profondément surpris et, je puis le dire, ému, c'est d'apprendre que tout un groupe de jeunes gens, et un groupe considérable, puisait dans Baudelaire ses façons de penser, de sentir et de juger.

Je ne veux donner ici qu'une page qui fera pressentir le reste ; l'auteur y parle de ce goût de volupté à la fois raffinée et féroce qui a distingué Baudelaire :

Le nihilisme, dit-il, est l'aboutissement du libertinage analytique, propre à Baudelaire. Quelques poètes, et Alfred de Musset au premier rang, ont raconté combien la débauche est meurtrière à l'amour. Baudelaire a plongé plus avant dans la vérité de la nature humaine en racontant combien la débauche est meurtrière au plaisir. Certes, il s'élève, au fond de toute créature née pour la noblesse et qui a mésusé de ses sens, de douloureux et troublants appels vers une émotion sentimentale qui fuit toujours.

Dans la brute assouvie, un ange se réveille.

Il y a de plus la sinistre incapacité de procurer un entier frisson de plaisir au système nerveux trop surmené. Une indescriptible nuance de spleen, d'un spleen physique, celui-là, et comme fait de la lassitude du sang, s'établit chez le libertin qui ne connaît plus l'ivresse. Son imagination s'exalte. Il rêve de souffrir, alors, et de faire souffrir, pour obtenir cette vibration intime qui serait l'extase absolue de tout l'être. L'étrange rage qui a produit Néron et Héliogabale le mord au cœur.

L'appareil sanglant de la destruction, pour me servir du mot même de Baudelaire, rafraîchit seul pour une minute cette fièvre de sensualité qui ne se satisfera jamais. Voilà l'homme de la décadence, ayant conservé une incurable nostalgie des beaux rêves de ses aïeux, ayant, par la précocité des abus, tari en lui les sources de la vie, et jugeant d'un regard demeuré lucide l'inguérissable misère de sa destinée, c'est-à-dire, — car voyons-nous le monde autrement qu'à travers le prisme de nos intimes besoins? — de toute destinée!

Jamais on n'a mieux peint cette espèce de folie érotique qui a reçu le nom de sadisme, et le misérable dégoût de toutes choses qu'elle traîne après elle. Mais l'aveu que M. Paul Bourget fait de l'influence de ces théories sur une partie de la jeunesse actuelle me décourage et m'attriste.

Tout le livre aboutit au pessimisme de Schopenhauer. L'homme civilisé a étendu en quelque sorte la surface de son âme et il présente un plus grand nombre de points sensibles à la douleur. Plus il s'est affiné, plus son système nerveux est devenu

douloureux et surexcitable. Il voit croître près de lui la force brutale, il la méprise et il en est accablé, et tout finit pour lui par un universel : A quoi bon?

Chacun des écrivains que passe tour à tour en revue M. Paul Bourget, montre une des faces de cette philosophie désespérante :

J'ai, dit-il en terminant, examiné un poète, Baudelaire; j'ai examiné un historien, M. Renan; j'ai examiné un romancier, Gustave Flaubert; j'ai examiné un philosophe, M. Taine; je viens d'examiner en Stendhal un de ces artistes composites, chez qui le critique et l'écrivain d'imagination s'unissent étroitement; et j'ai rencontré chez ces cinq Français de tant de valeur la même philosophie dégoûtée de l'universel néant.

Sensuelle et dépravée chez le premier; subtilisée et comme sublimée chez le second; raisonnée et furieuse chez le troisième; raisonnée aussi, mais résignée chez le quatrième, cette philosophie se fait aussi sombre, mais plus courageuse chez l'auteur de *Rouge et Noir*. Cette formidable nausée des plus magnifiques intelligences devant les vains efforts de la vie a-t-elle raison? et l'homme en se civilisant n'a-t-il fait vraiment que compliquer sa barbarie et raffiner sa misère? J'imagine que ceux de nos contemporains que ces problèmes préoccupent sont pareils à moi et qu'à cette angoissante question, ils jettent tantôt une réponse de douleur, tantôt une réponse de foi et d'espérance.

De ces deux alternatives, il y en a une qui perce à peine, comme un pâle rayon de lune à travers un nuage, c'est celle de la foi et de l'espérance; tout le livre est livide et sombre. Il pousse au désespoir et à la tristesse. J'avais déjà été très frappé chez un certain nombre des écrivains de notre temps de ce goût de pessimisme qui noircissait leur imagination; je l'avais précisément fait remarquer dans ce dernier article que j'ai écrit ici-même sur la *Joie de vivre,* de M. E. Zola; je ne me doutais pourtant pas que ces funestes doctrines eussent exercé de si profonds ravages dans l'âme de ceux qui auront quarante ans au début du siècle prochain.

Il faut savoir gré à M. Paul Bourget d'avoir mis sur cette plaie cachée un doigt délicat et sûr; mais je ne puis croire que ce pessimisme, quoi qu'il en dise, s'acclimate en France. Nous sommes par excellence une nation alerte et gaie; nous avons eu pour emblèmes ou l'alouette nationale qui se posait sur le casque des vieux Gaulois, ou le coq qui chante allègrement l'aurore, ou l'aigle qui s'envole d'un bond puissant vers le soleil, ou l'abeille agile et laborieuse qui butine sur les fleurs; notre tempérament ne s'accommodera pas longtemps d'une philosophie désespérée et triste. J'aime à croire qu'il n'y a là qu'une mode passagère de l'esprit plus qu'une corruption du cœur, et j'en appellerai à

M. Bourget lui-même qui, dans ses *Aveux*, a écrit quelques charmantes pages de la vingtième année.

Ce soir-là, nous étions quatre bons camarades,
Tous jeunes, tous joyeux, liés depuis longtemps,
Pour avoir en commun depuis sept ou huit ans
Connu bien des jours gais et bien des jours maussades.

La chambre de garçon où nous passions ce soir
Plaisait par un contraste étrange et fantastique :
Des masques, des fleurets, des gants, de la musique,
Et des livres sur un piano d'ébène noir...

Le poète continue longtemps sur ce ton et termine ainsi :

Exaltons-nous, et pris d'émotions lyriques,
Comme un mangeur d'opium, tenant nos yeux ouverts
Laissons-nous enlever dans les mondes féeriques.
Des vers! des vers! qui sait encore de beaux vers?

Tant qu'il y aura en France des jeunes gens qui aimeront les beaux vers, le bon vin, les francs rires entre camarades et toutes les charmantes joies de la jeunesse, rien ne sera perdu chez nous. On ne s'enveloppera point la tête de son manteau en attendant que la destinée vous frappe; on cultivera son jardin, comme disait Candide, ce qui est encore le meilleur moyen d'être utile aux autres et agréable à soi-même. *A l'action, Iago!* s'écriait Alfred de Musset. A l'action! ce doit être le mot de notre race.

Je n'ai pas besoin, je crois, de demander pardon aux lecteurs de cette Revue si je les ai si longtemps arrêtés sur un volume qui n'a pas encore conquis la grande célébrité à son auteur; c'est que je n'en sais point qui soulève de problème plus intéressant et qui donne plus à penser que ces *Essais de psychologie contemporaine*.

A l'action! pourrait servir d'épigraphe au livre que la veuve de l'illustre Jules Michelet vient de publier sous le nom de son mari, et qui a pour titre : *Ma Jeunesse*. En épigraphe, le livre porte : *A ceux qui veulent devenir des hommes*.

Nous n'avons point lu sans émotion ce livre qui nous conte les premières années d'un grand écrivain que nous avons tant admiré et aimé. Ses livres d'histoire : l'*Histoire romaine* et les six premiers volumes de l'*Histoire de France*, les seuls qui eussent encore paru quand j'étais au lycée, ont été l'un des aliments de ma jeunesse studieuse. J'ai su par cœur des chapitres tout entiers du second volume de l'*Histoire romaine*, et il est vrai qu'il y a là

des pages éblouissantes. Rapprochez par curiosité les deux ou trois cents lignes dans lesquelles Michelet a conté l'horrible guerre des Mercenaires, du chapitre où Flaubert traite le même sujet en cent pages sous forme romanesque, dans *Salammbô*. Le vrai peintre, c'est Michelet. Il a vu cette effroyable tuerie, et il nous la fait voir; quelques traits lui suffisent; notre imagination qu'il a fortement ébranlée fait le reste. Mais je me laisse emporter à mes souvenirs; il ne s'agit pas de tout cela pour le moment : parlons de *Ma Jeunesse*.

Le livre n'est pas très bien composé; Mme Michelet a pieusement recueilli les notes que son mari, à divers intervalles, avait griffonnées à la hâte sur le premier papier venu, et qu'il avait jetées ensuite dans un tiroir, comptant peut-être s'en servir un jour pour écrire ses Mémoires.

Ces notes ne portaient point de dates; elles ne se reliaient pas les unes aux autres; toutes n'étaient pas de même ordre ni de même importance; il a fallu les classer et faire de ces papiers épars un corps de récit qui se tînt à peu près, si bien que Mme Michelet a été obligée de combler elle-même un certain nombre de lacunes. Seulement, elle ne prend pas la précaution d'avertir quand c'est elle qui prend la plume, en sorte que les deux proses se mêlent et qu'il y a dans cette confusion des moments d'incertitude pénible pour le lecteur.

Mais le nombre des morceaux où se reconnaît évidemment la main, — les artistes diraient la patte, — du grand écrivain, est assez considérable pour que le livre présente aux admirateurs et aux amis de M. Jules Michelet un intérêt très vif et parfois même passionnant. Michelet eut une enfance malheureuse et triste. Il souffrit de la faim et du froid, il souffrit plus encore des tourments que lui firent subir ses petits camarades de collège, stupidement ameutés contre lui; car il était chétif, gauche et rêveur. Il semble avoir conservé de ces brimades un souvenir furieux et exaspéré :

J'ai en ce moment sous les yeux la liste de mes camarades et je n'en vois guère dont je n'aie eu à me plaindre. La diabolique figure de Des Croisilles, dont j'étais le souffre-douleur, est la première qui passe devant moi, suivie de son acolyte, Élio, une espèce de sauvage, ne riant jamais que d'un rire sardonique, voix pleureuse et air maussade. Il n'avait pas volé son nom : on l'appelait Bobêche.

Ces deux-là étaient les plus forts de la classe et lâchement ils en abusaient.

A la suite de ces polissons, venaient les singes qui cherchaient à les imiter...

Michelet poursuit cette énumération effroyable, et la termine par ces lignes qui donneront une idée du reste :

Les boucs et les satyres pourraient enfin figurer avec avantage dans ma galerie. Par décence, je ne nommerai que Fabiguon qui se balançait alternativement sur ses deux pieds et récitait ses leçons du ton d'un ours qui gémit en parcourant sa loge, et Delandres, la plus ignoble figure, celui de tous qui m'a le plus persécuté. Il me semble que j'aurais plaisir maintenant à souffleter cette figure savoyarde.

Mme Michelet aurait dû donner la date où fut écrite cette terrible note. Je suppose qu'elle le fut à l'époque où saignait encore dans l'âme endolorie du jeune homme le souvenir de ces cruelles petites misères. Le ressentiment s'est changé plus tard chez M. Michelet en une pitié immense pour les enfants, pour les déshérités, pour les faibles. Comme il avait beaucoup pâti en sa jeunesse, il a mis en pratique le délicieux et mélancolique vers de Virgile :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

L'enfant prit bientôt le dessus; il eut le bonheur d'avoir pour professeur de rhétorique M. Villemain et il conte agréablement, non sans fierté, une anecdote qui fait l'éloge du maître autant que de l'élève.

M. Villemain proclame les places dans la composition de discours français ; Michelet était le premier. M. Villemain lit sa copie aux élèves assemblés. Mme Michelet nous a conservé le texte de ce discours et il est vrai de dire que, pour une composition d'écolier, c'est un chef-d'œuvre.

Quand M. Villemain eut achevé cette lecture aux applaudissements de toute la classe, il alla vivement s'asseoir à côté de Michelet et par un geste d'une familiarité charmante, il lui pressa les mains.

Au concours général, Michelet eut le premier prix de discours français et cette composition qui figure dans les *Annales des concours généraux*, y est restée longtemps célèbre. Au temps où j'étais en rhétorique, on nous la proposait encore comme modèle et j'en retrouve aujourd'hui après trente-cinq années, des lambeaux épars dans ma mémoire.

Je ne sais si le goût que j'ai toujours eu pour les choses de l'Université me fait illusion, mais toute cette partie des Mémoires de Michelet où sont racontées ses années de collège m'ont fait un plaisir extrême en ravivant chez moi de vieux et tendres souvenirs.

J'ai appartenu au lycée Charlemagne; le nom de Michelet y était resté vivant et l'on montrait encore sur un des bancs qu'il avait occupés les premières lettres de son nom, gravées au canif sur le bois. On lui avait peut-être infligé dans le temps un bon pensum pour avoir dégradé le mobilier de l'administration ; la dégradation est devenue relique: c'est le privilège de la gloire.

Autant qu'on en peut juger sur des Mémoires aussi décousus, Michelet s'est formé lui-même par une sorte de travail intérieur. Il a dit quelque part que c'était un grand avantage pour l'esprit de n'avoir pendant longtemps qu'un seul livre à sa disposition ; on y concentrait toutes les énergies de son âme, on l'y mettait tout entière ; c'est ainsi que, lui, il s'est nourri de deux ouvrages : l'*Imitation de Jésus-Christ* et Virgile. Il se les est assimilés ; il y a affiné sa sensibilité, développé son goût de rêverie ; et, en même temps, le malheur de sa condition précaire, au lieu de l'abattre, fortifiait son esprit et le poussait aux résolutions viriles.

Je me rappelle que dans ce malheur accompli, privations du présent, craintes de l'avenir, l'ennemi étant à deux pas (1814) et mes ennemis à moi, se moquant de moi, tous les jours, un jour, un jeudi matin, je me ramassai sur moi-même, sans feu (la neige couvrait tout), ne sachant pas trop si le pain viendrait le soir, tout semblant finir pour moi, — J'eus en moi, sans nul mélange d'espérance religieuse, un pur sentiment de stoïcien. — Je frappai de ma main crevée par le froid sur une table de chêne et je sentis une joie virile de jeunesse et d'avenir.

Quelle admirable phrase ! Je tressaille en la transcrivant ; elle est construite en dépit de toutes les règles de la syntaxe, mais comme elle suit l'allure de la pensée ; comme elle se brise à chaque incidence pour reprendre du même train et comme les mots qui la terminent sont d'une sonorité fière et joyeuse. Quel écrivain ! quel grand écrivain que ce Michelet !

Au sortir du collège, il lui fallut songer à prendre un métier pour vivre ; il avait déjà connu le travail des mains, car son père était imprimeur et le soir en rentrant du collège, dans un atelier sans feu, de ses doigts engourdis, il *levait la lettre* jusqu'à l'heure où la fatigue fermait ses yeux appesantis. Il donna des leçons et chercha de la besogne chez des libraires et des directeurs de revues. Toute cette période est coupée par le récit d'amours innocentes avec des jeunes filles qui le distinguent malgré sa timidité et sa gaucherie natives. Ce sont de pures et chastes idylles, qui rappellent les premières amours que Lamartine conte en ses mémoires. Il y en a une, celle avec Thérèse, qui est aussi vraiment bien jolie.

Le pauvre garçon est d'une timidité déplorable. Il aime, il est

aimé; mais il ne profite jamais des bons vouloirs qu'on lui témoigne.

Le véritable amour, à quelque âge qu'il nous vienne, est toujours timide et plein de craintes. Il perd le plus souvent les occasions qu'il aurait de rencontrer le bonheur; plus le trouble est profond, moins nous savons être heureux. J'étais frémissant près d'elle, le cœur tout prêt à s'échapper, et je restais aussi court de parole que s'il n'y eût rien à lui répondre, uniquement par la peur de mal dire ou de trop dire, et de déplaire.

En pareil cas, les plus pures sont les plus hardies. Thérèse, dans son innocence, ne savait pas encore lire dans les yeux ce qu'en amour la bouche souvent n'ose exprimer. Le silence, pour toute réponse à l'appel touchant qu'elle venait de faire à mon amitié, lui parut un signe de froideur et d'indifférence.

La pauvre petite ne put me cacher sa peine. Dans un mouvement naïf, irréfléchi, comme il en vient aux natures tendres et spontanées, elle jeta ses bras autour de mon cou, et, dans un chaste abandon, sans dire un mot, elle laissa retomber sa tête sur mon épaule, comme une sœur.

Le tableau est plein de chasteté et de grâce. Peut-être d'autres amours sont-elles, dans le même livre contées de façon moins sobre et moins aimable. Je crains que Mme Michelet n'ait elle-même rédigé ces chapitres sur les souvenirs que lui avait laissés la conversation étincelante de son mari. Si elle poursuit la publication de ces Mémoires (car elle nous a laissés au seuil de la vie militante de Michelet), peut-être fera-t-elle bien d'indiquer soigneusement les pages retrouvées dans les notes de son mari et celles qui coulent de sa plume facile.

Le volume se termine par une discussion que Michelet dit avoir eue avec un de ses meilleurs camarades sur le roman de *Paul et Virginie*.

Ils venaient de le lire ensemble et ils en étaient férus l'un et l'autre. Tous deux se disputaient en gens passionnés sur la valeur morale de la scène qui fait le dénouement de *Paul et Virginie :* Virginie refusant de se dépouiller de sa jupe et préférant la mort au sacrifice de sa pudeur. Je signale aux amateurs ces dernières pages ; ils y trouveront sur l'instinct de la pudeur féminine des idées nouvelles qui m'ont paru justes et piquantes, mais il serait trop long de les reprendre à mon compte. J'y renvoie le lecteur.

Aussi bien, le volume, en dépit de ses défauts, vaut-il la peine d'être lu, au moins du bout du doigt en s'arrêtant d'une façon plus particulière aux pages où flamboie évidemment le style du maître.

Les lecteurs de cette Revue, sont peut-être trop au courant de la

science contemporaine pour que je me permette de leur recommander la lecture d'un livre qui a pour titre : MONSIEUR PASTEUR, *histoire d'un Savant par un Ignorant*. Je sais que, pour moi, j'ai pris un plaisir infini à suivre pas à pas, guidé par M. Vallery-Radot, le chemin qu'a parcouru le plus illustre de nos savants français. Ce qui frappe dans cette vie, telle que nous la raconte le gendre de M. Pasteur, c'est sa merveilleuse unité. Chacun des travaux de M. Pasteur le mène par une invincible logique à la découverte qui suit, et cette découverte à une nouvelle qui en découle nécessairement. Ce sont les étapes successives d'une route parfaitement droite.

Ce qui manque peut-être à ce livre, c'est la physionomie même du savant ; il était par malheur interdit à M. Vallery-Radot de peindre, avec ses accidents et ses rugosités, le portrait d'un homme qui lui touchait de si près ; cela est regrettable.

Et cependant malgré la réserve filiale que s'est imposée l'auteur, certains traits de caractère percent encore à travers les réticences du gendre. On sent la fougue et l'impatience de cette nature impétueuse qu'irritent les contradictions ; on sent aussi ce mépris du savant pour tout ce qui n'est pas la science, son indifférence profonde pour les souffrances qu'il inflige aux pauvres bêtes, victimes de ses expériences.

Il y a une page terrible. M. Vallery-Radot raconte que M. Pasteur avait supposé que le principe de la rage n'était pas comme on le croyait dans la salive, mais dans une certaine partie de l'encéphale. Il inocula une parcelle de cette matière à un malheureux chien ; si la bête contractait la rage, la prévision était par cela même justifiée. On attendait donc avec impatience et, dit M. Radot, ce furent dans tout le laboratoire des transports de joie quand on vit le pauvre animal écumer et se tordre. Cette joie, dit M. Vallery-Radot, était générale.

J'imagine pourtant qu'il y eut un être qui ne la partagea pas : ce fut le chien. Mais qu'est-ce que la vie d'un chien auprès d'une vérité scientifique découverte ?

Ce livre aura le mérite d'avoir initié beaucoup d'ignorants comme moi aux travaux d'un homme qui occupe en ce moment l'attention de toute l'Europe et sur lequel ils n'avaient que des notions confuses puisées çà et là dans les comptes rendus des journaux quotidiens.

Francisque SARCEY.

LE BUDGET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE

Séance du 29 *janvier* 1884.

La discussion générale du budget de l'instruction pnblique et des cultes s'ouvre par un discours contre la vivisection.

M. de Minnigerode (conservateur) rappelle brièvement que le gouvernement a promis de faire une enquête, de consulter les professeurs des diverses Facultés de médecine, et de publier un mémoire. Mais il ne faudrait pas se borner à interroger les professeurs qui sont partisans de la vivisection. On devrait demander aussi l'avis d'autorités médicales indépendantes, par exemple de quelques médecins connus qui en sont des adversaires déclarés. Une polémique violente engagée entre deux professeurs qui pratiquent la vivisection est aux yeux de M. de Minnigerode une preuve de l'inutilité des tortures auxquelles on soumet les bêtes. On devrait du moins restreindre le nombre des vivisections, comme le propose un homme compétent, le Dr Rupprecht, dans la proportion de 80 à 90 pour cent.

Le **Dr Langerhans** (progressiste) prend la défense de la vivisection, et disculpe le gouvernement, auquel M. de Minnigerode reprochait de mener son enquête avec trop de lenteur.

Les médecins que celui-ci désirerait voir consulter, lui semblent sans grande valeur scientifique. Il n'attache aucune importance à la querelle des deux professeurs de Strasbourg et de Berlin. Il n'est pas exact de dire que si la loi intervenait, comme le propose M. Rupprecht, les vivisections seraient réduites dans la proportion de 80 à 90 pour cent. Elles ne se font que dans les instituts scientifiques où elles sont nécessaires. Elles ont pour but l'intérêt général ; personne n'aurait l'idée d'en faire pour se divertir. Au même titre que les vivisections, il faudrait proscrire toutes les expériences faites sur les animaux avec des poisons et des produits chimiques, et qui sont pourtant indispensables au progrès de la science. Si l'on ne veut pas que l'on expérimente sur des bêtes, il faudra le faire sur des hommes.

M. de Gossler, ministre, déclare que, pour traiter cette question comme il convient, il sera bon d'attendre les résultats de l'enquête commencée. Il a fait adresser aux professeurs des Facultés prussiennes les demandes suivantes : Dans quelle mesure les expériences sur les animaux servent-elles à l'enseignement ? Dans quelle mesure aux recherches ? Dans quelles proportions ont-elles lieu en dehors des éta-

blissements de l'État? Jusqu'à présent il sait que ces expériences, servant à l'enseignement, se font en très petit nombre, et qu'on emploie très peu d'animaux à sang chaud ou doués d'une organisation supérieure. Quand tous les matériaux seront rassemblés, il les soumettra à des autorités compétentes et s'empressera de les communiquer à la Chambre.

M. Windthorst (du centre, c'est-à-dire clérical) partage l'avis de M. de Minnigerode. Il se contente, en attendant mieux des déclarations ministérielles. Mais il revendique pour les hommes cette humanité qu'on réclame en faveur des bêtes, et conclut à l'abolition des lois de mai. Il souhaite notamment que l'on révoque celles qui entravent l'éducation du clergé, que l'on rende des titulaires aux chaires de théologie, et que l'on ouvre de nouveau les séminaires.

M. de Gossler rappelle tout ce qu'il a fait pour que la théologie catholique eût des représentants à l'Université de Breslau. Il a nommé un professeur de théologie catholique à Bonn, et ce n'est pas de sa faute si tous les vides à la Faculté de cette dernière ville et à celle de Munster n'ont pas encore été comblés. Quant aux séminaires, il ne voit aucun inconvénient à les rétablir.

Séance du 31 *janvier* 1884.

Après s'être occupée d'affaires religieuses, la Chambre revient à des questions d'enseignement. Il s'agit d'abord des conseils scolaires provinciaux (Provinzial-schul-collegien). Ces conseils étant chargés de désigner les livres qui seront en usage dans les écoles, **M. Haenel** demande qu'ils ne se laissent pas influencer dans leur choix par des considérations de personnes, et ne fassent pas abandonner des ouvrages reconnus excellents pour favoriser la vente de livres nouveaux.

M. Schneider, commissaire du gouvernement, répond qu'une ancienne circulaire du ministre Falk, dont M. Haenel réclame l'application, est toujours en vigueur, et qu'aucun abus n'a encore été signalé à l'administration centrale.

M. Kropatscheck (conservateur) prie la Chambre de voter les fonds nécessaires pour augmenter de deux le nombre des membres du conseil de Berlin. Cette augmentation est rendue indispensable par suite du développement des institutions scolaires dans la province de Brandebourg; les membres existants ne suffisent plus à la tâche. M. Kropatscheck exprime aussi le vœu qu'on améliore bientôt la situation financière des membres de ces conseils, qui sont d'ordinaire d'anciens directeurs de gymnases, et touchent un traitement inférieur dans leurs fonctions nouvelles.

M. Greiff, commissaire du gouvernement, expose que jusqu'à présent la surveillance des établissements scolaires était forcément défectueuse, à défaut d'un personnel assez nombreux. Les crédits demandés sont accordés.

Le chapitre suivant porte sur les commissions d'examens.

M. Peters attaque le programme qui règle actuellement l'admission à l'enseignement dans les classes supérieures. Ce règlement, daté du 13 décembre 1866, devait remplacer celui du 20 avril 1831. Mais on n'y a rien gagné. Le règlement de 1831 avait pour principal avantage

d'exiger avant tout une forte éducation générale et de combattre ainsi les études exclusives. Si cette éducation générale manquait, et si le candidat s'était contenté de quelques études spéciales, il n'obtenait que sous réserve la permission d'enseigner dans les classes supérieures. S'il lui manquait aussi de fortes connaissances spéciales, il était envoyé dans les classes moyennes ou inférieures.

Le règlement de 1866 restreint de beaucoup cette éducation générale ; il supprime les mathématiques et les sciences naturelles. Cependant il a paru peu d'années avant les lois de mai, à un moment où les évêques de l'Ouest forçaient leurs théologiens à écouter des cours de philosophie, de psychologie, de logique, de métaphysique, d'histoire de la philosophie, de droit naturel, de mathématiques, de sciences naturelles, de philologie et d'histoire, et où ils prescrivaient un examen pour constater cette éducation générale. Les suppressions du règlement de 1866 sont une faute, car un professeur qui ne sait rien en fait de sciences naturelles et de mathématiques s'expose à perdre son autorité devant un élève de quatrième. En second lieu, des connaissances générales préserveraient de la spécialisation à outrance, habituelle aux jeunes professeurs qui, à l'Université, se sont attachés à quelques questions particulières, et servent tout chaud à leurs élèves, comme cela s'est vu, ce qu'ils ont entendu à Berlin ou bien à Munster sur les antiquités romaines.

L'orateur condamne les dispositions du règlement de 1866 relatives aux trois degrés de diplômes. Les diplômes de troisième classe devraient être entièrement supprimés. On en délivrerait de deux sortes ; les uns donneraient droit à une place de simple professeur (Gymnasiallehrer), les autres à une place de professeur de première catégorie (Oberlehrer), et l'avancement se ferait strictement par ordre d'ancienneté. Tel est le vœu de tous les maîtres. Le règlement de 1866 n'offre aucune garantie, avec ses trois degrés, pour ce qui est de la capacité d'un candidat. Il est très possible qu'un candidat muni d'un diplôme du second degré ait plus de valeur qu'un autre avec un diplôme du premier. Les candidats pour la philologie, par exemple, sont beaucoup moins favorisés que les historiens auxquels il est bien plus facile d'obtenir le diplôme de première classe. Il en résulte que les lettres sont de plus en plus délaissées ; on recule devant les exigences du programme. Aussi est-on forcé de confier parfois la Prima à de simples candidats, à des jeunes gens sans expérience. Il faut espérer que, dans le nouveau programme qu'on a l'intention de préparer, la répartition sera plus équitable.

Quant à la composition des commissions d'examens, il est nécessaire que les professeurs d'Université qui en font partie ne soient pas toujours les mêmes, afin d'éviter le *jurare in verba magistri*. L'illustre Bœckh avait demandé à n'être plus membre de ces commissions, car il lui déplaisait de voir les jeunes gens adopter ou paraître adopter aveuglément ses opinions. Aujourd'hui l'on ne change pas assez souvent les examinateurs. Il y a par exemple des abus à Breslau, à Munster, à Bonn, où, dans les examens sur des matières religieuses, ce sont invariablement les mêmes professeurs qui interrogent. Il serait bon que les opinions les plus variées fussent représentées dans les commissions.

La nomination d'un examinateur spécial pour la géographie a ses inconvénients. Il s'est vu que des mathématiciens et des naturalistes obtenaient plus facilement que les historiens la *facultas docendi* pour la géo-

graphie. Il ne faudrait point que la géognosie ou la géographie mathématique supplantassent entièrement la géographie politique. Le nouveau règlement devra y parer.

Il conviendrait, pour la dignité des examens, que tous les membres de la commission y fussent présents autant que possible. Au lieu de cela, les choses se passent souvent de la façon la plus patriarcale ; il arrive que l'examinateur fasse venir le candidat chez lui, pour l'interroger plus commodément.

Le règlement actuel demande que tous les membres décident du résultat de l'examen ; un autre article réclame un procès-verbal détaillé de ce qui s'est fait. Rien de tout cela n'est possible avec les abus qui se commettent. Un nouveau règlement devra prendre des mesures à cet égard.

Séance du 1er février 1884.

La Chambre aborde le chapitre des Universités.

M. Reichensperger (centre) cite un passage du Dr Küster, rédacteur de la *Gazette universelle des étudiants*, et approuve cet article qui proclame la nécessité de réformes profondes dans les habitudes de la jeunesse universitaire d'Allemagne. Il trouve d'abord le temps des vacances trop long; à cela s'ajoute qu'à Berlin les étudiants ont encore, pour se faire inscrire, un délai de trois semaines après l'ouverture des cours; enfin, ils peuvent quitter avant la date fixée pour les vacances. Il importe peu, semblerait-il, qu'ils suivent les cours; pourvu qu'ils les payent, c'est tout ce qu'on a l'air de leur demander.

Une autre plaie des Universités, c'est la manie des duels. L'orateur s'applique à montrer, par des extraits de journaux, quelle extension effrayante a prise ce jeu funeste. Il y a eu des cas de décès à Aix-la-Chapelle, où les élèves de l'École professionnelle ont voulu imiter les étudiants, à Wurzbourg, à Fribourg ; on a commis de véritables excès à Bonn. Les choses en sont venues à un tel point qu'il s'est formé une association contre le duel. Il est douteux que cette association réussisse, si elle n'est énergiquement secondée par le gouvernement.

Il n'est pas moins urgent de combattre les excès de boisson, et notamment l'habitude qu'ont les étudiants d'aller dès le matin à la brasserie prendre le « Frühschoppen ». Non seulement ils se rendent par là incapables de travailler sérieusement dans la journée, mais ils donnent encore un mauvais exemple aux autres classes de la société. C'est à eux qu'il faut s'en prendre, si l'usage du « Frühschoppen » se répand peu à peu et produit partout les plus mauvais effets.

Passant à un autre ordre d'idées, l'orateur se plaint, sans insister pourtant, de ce que le latin ne soit plus employé dans les promotions au doctorat, et de ce qu'on le néglige aussi dans les gymnases, où il a cédé la place à d'autres études moins utiles.

La Faculté de philosophie comprend en Allemagne les sciences et les lettres. Pour être promus docteurs, les chimistes, les naturalistes qui sont inscrits dans cette Faculté doivent connaître les différents systèmes philosophiques, c'est là trop leur demander. L'orateur raconte qu'on a posé à un candidat la question suivante : « Dites-nous quelle est votre conception du monde? »

Il revient ensuite à la vivisection pour réfuter ce qu'a dit à ce sujet le

Dr Langerhans. S'associant au vœu de M. de Minnigerode, il demande au ministre de ne pas consulter seulement des professeurs, en vue de l'enquête qu'il a ordonnée, mais encore des médecins indépendants et reconnus comme adversaires de la vivisection.

M. Graf, qui lui succède à la tribune, exprime sa grande satisfaction de ce qu'à l'Université de Goettingue on fonde un institut d'hygiène et de chimie médicale. Il désire qu'on en fasse autant dans toutes les Universités.

M. Huyssen répond à M. Reichensperger qui lui a paru trop sévère pour les étudiants. Tout au plus les étudiants en droit mériteraient-ils les reproches de paresse que M. Reichensperger adresse à tous. Les autres sont en général très assidus aux cours; il y en a même qui le sont trop et qui, à force de travail, se ruinent la santé. Quant aux excès de boisson, Tacite les signalait déjà, et les Allemands d'aujourd'hui ne sont pas plus ivrognes que leurs ancêtres. Par contre, M. Huyssen partage tous les griefs de son collègue contre le duel. Il ne s'accorde plus avec lui pour ce qui concerne la vivisection dont l'utilité lui semble incontestable.

L'orateur croit qu'il y aura une lacune dans l'enseignement des Universités, tant qu'on ne créera pas un cours où les étudiants recevront des notions générales de droit. Ce cours servirait moins aux étudiants en droit eux-mêmes qu'aux autres. Le besoin d'avoir de ces notions générales se fait sentir à tous moments. Elles sont nécessaires aux théologiens appelés à administrer des paroisses, aux directeurs de gymnases; tous les étudiants en feraient leur profit.

M. Windthorst est d'avis que ces jeunes messieurs des Universités pourraient être plus laborieux. Il en découvre la preuve dans le résultat des examens. Avant de se présenter, les jeunes gens qui ont à peu près perdu leurs trois années, ont recours à des répétitions et se bourrent à la hâte de la science strictement nécessaire. L'orateur reproduit avec une vigueur nouvelle les arguments de M. Reichensperger contre le « Frühschoppen » dont la contagion gagne tous les rangs de la société, et il déclare que l'abus de la bière abrutit la nation. Il est d'une extrême sévérité pour les duels. Absolument rien dans la nature humaine ne lui paraît les justifier. Ces combats, qui n'auraient pas d'excuse au cas où leur but serait de réparer des offenses, sont devenus chez les étudiants un sport qu'il faut énergiquement défendre, et il est bien regrettable que le ministre ait parlé en faveur de ces exercices.

L'idée, émise par M. Huyssen, d'un cours général sur le droit ne semble pas heureuse à M. Windthorst. Il croit qu'on n'a déjà que trop de science superficielle, et que ces nouveaux cours donneraient naissance à une masse de jurisconsultes de pacotille qui se prendraient au sérieux. Sans doute des notions de droit sont utiles à la vie; mais de quelle science ne peut-on pas en dire autant? Les étudiants en droit ont des cours d'encyclopédie qui leur permettent de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le champ de connaissances qu'ils ont à parcourir; ils peuvent ainsi s'orienter. Ces cours d'encyclopédie n'ont pas disparu des programmes, comme pense M. Huyssen; ils rendent des services qu'on attendrait en vain d'un cours général sur le droit.

M. Virchow (progressiste) remercie MM. Windthorst et Reichensperger d'avoir été plus bienveillants que d'habitude pour les Universités. A la fin

de son discours, M. Reichensperger avait rappelé un incident qui devait avoir eu lieu à l'Université de Breslau. Il s'était laissé dire que des coteries de professeurs avaient forcé un Privatdocent de talent à quitter cette ville, et à prendre une place à l'étranger, à Prague. Mais il ajoutait foi aux paroles du ministre qui s'était donné la peine de vérifier les faits, et avait constaté que l'attitude des professeurs de Breslau avait été parfaitement correcte. L'orateur ne nie pas qu'il y ait des partis dans les Universités, mais il affirme que les coteries se réduisent à peu de chose. Quant au fait qu'un Privatdocent ait été amené à prendre une place à l'étranger, il découle de la nature même des Universités. « Celles-ci, doivent être, d'après nous du moins, des pépinières qui produisent sans cesse en grande abondance de nouveaux sujets capables d'enseigner, et même en si grande abondance (ce qui du reste a lieu) qu'on ne peut les utiliser tous pour l'enseignement. Avec le savoir qu'ils possèdent, ils peuvent avoir sur d'autres terrains une action bienfaisante. Même les meilleurs, qui entrent dans l'enseignement en qualité de Privatdocent, ne peuvent tous obtenir des chaires ordinaires; la Chambre serait obligée de voter des sommes infiniment plus fortes que ce n'est le cas aujourd'hui.

« Nous vivons dans un temps où le gouvernement royal, en désaccord avec les statuts des Universités, a nommé un grand nombre de professeurs extraordinaires, on peut dire, *honoris causâ*, qui ne touchent pas de traitement. J'ai depuis longtemps exprimé l'avis que cet arrangement n'était pas juste, et que chaque professeur à qui l'on confie une certaine charge doit également avoir droit à une rétribution de l'État. Il en est tout autrement en réalité. Il existe une quantité énorme de professeurs extraordinaires qui ne sont pas payés, et, chose à remarquer, ce n'est pas seulement pour un temps, mais pour la plus grande partie de leur vie qu'ils ne touchent pas de traitement. De cette manière il s'est formé une sorte de prolétariat d'hommes de science, qui ne fait nullement honneur à l'État. Nous l'avons déjà dit souvent, cela ne devrait pas être. On pourrait, comme on fait en France, nommer un professeur agrégé, un suppléant qui est nommé pour un certain temps, et qui abandonne la place, s'il n'y est pas appelé de nouveau. Mais si un maître doit occuper en permanence une charge reconnue comme telle par les statuts, il faut pour le moins le mettre à même de vivre. Les Privatdocenten, cela se comprend, aspirent sans cesse à devenir des professeurs extraordinaires, et ils sont heureux de l'être même sans traitement, naturellement dans l'espoir d'arriver à mieux au bout de quelque temps. Si l'un de ces hommes est appelé à l'étranger, il faudrait, d'après M. Reichensperger, dire aussitôt : « Cet homme est appelé à l'étranger; il faut que nous le « gardions ici et lui donnions une place. » Nous sommes d'un avis opposé. Si les Universités sont véritablement de bonnes pépinières de nouveaux maîtres, il faut un débouché, et de fait aucune Université qui produit un grand nombre de nouveaux sujets ne peut exister sans exportation. C'est là une première nécessité. Ce fut, je dois le dire, de tous temps pour la nation allemande un titre de gloire spécial d'avoir produit assez de savants pour faire occuper, non seulement dans les nations voisines, mais encore dans les régions les plus éloignées, en Amérique, en Australie, des chaires par des sujets allemands. Je dois ajouter malheureusement que la politique moderne de l'Allemagne, en nous aliénant une nation après

l'autre, en exposant de plus en plus à la haine le nom des Allemands, a eu pour effet de refroidir l'empressement de nos voisins à demander des savants d'Allemagne. On ne veut plus avoir d'Allemands. La puissance de l'Allemagne pèse ici sur son exportation. (*Hilarité à droite.*) Du côté de la Russie qui, il y a peu d'années, était sur presque toute son étendue ouverte à cette exportation de savants, celle-ci devient plus difficile. La Hollande, qui pendant quelque temps se fournissait chez nous, ne veut plus d'Allemands. La Belgique que nous pourvoyions autrefois nous est fermée depuis longtemps. Je ne veux pas entrer dans des détails, mais je puis assurer que l'exportation devient de plus en plus difficile. Il n'en est pas moins vrai que nos jeunes savants jouissent toujours à l'étranger d'une réputation si grande qu'il leur réussit de temps en temps d'être appelés à d'excellentes places. Lorsqu'on en appelait un, et qu'un réel besoin ne se faisait pas sentir à notre Université, nous n'avons jamais dit : « Nous voulons garder cet homme ici comme une valeur « superflue, comme un ornement de notre Université, et créer une place « pour lui. » Au contraire nous avons dit : « Jeune homme, pars à « l'étranger, accepte la place, sois le messager de la science allemande, « sers à la cause universelle; peut-être te rappellerons-nous un jour, « s'il se présente une occasion, un poste vacant ». Oui, Messieurs, la nécessité de mettre des limites s'impose; les Universités ne sont pas des institutions où l'on peut recevoir de nouveaux maîtres en nombre indéfini; il y a ici comme partout une certaine mesure que fixe le budget; il y a un nombre de places déterminé qui ne peut s'augmenter avant que le ministère et la Chambre n'aient décidé d'en créer d'autres. »

L'orateur va parler, lui aussi, de la vivisection. Il trouve que l'on aborde trop souvent ce sujet sans préparation suffisante. Pour juger cette question vitale de la science, on se contente de lire quelques brochures et des pamphlets superficiels. La bibliothèque de la Chambre manque sous ce rapport d'ouvrages sérieux, particulièrement de plusieurs études approfondies, émanant de défenseurs de la vivisection. M. Virchow regarde comme absolument superflue l'enquête ouverte par le ministre. Après le grand congrès international de Londres, où toutes les sommités du monde médical étaient présentes et ont voté en faveur de la vivisection, il était inutile de demander l'avis des professeurs de Prusse. Quelques questions de détail pourront avoir leur intérêt; mais la question fondamentale n'était plus à poser. L'orateur croit qu'il est illogique d'attaquer la vivisection tant que les animaux serviront à la nourriture. Pour être conséquent, il faudrait ne plus égorger aucun animal, et renoncer à manger de la viande. « Il vous faudra devenir végétariens. N'élevez plus ni bœufs, ni moutons; n'en mangez plus; occupez-vous de cultiver des jardins, plantez des arbres, cultivez du blé, alors vous aurez le droit de dire : Nous ne voulons plus que l'on s'attaque aux bêtes! Mais il n'est pas logique de choisir parmi les nombreux usages que l'homme fait de l'animal, d'en prendre un seul et d'en faire une grosse affaire d'État. »

A propos des étudiants, l'orateur déplore également l'abus qu'ils font de la bière et le mauvais exemple qu'ils donnent par là. « Le préjugé risque de s'établir que l'homme ne peut plus exister sans bière, qu'elle est un besoin régulier, nécessaire de son existence, qu'il faut en boire au déjeuner, au dîner, au souper, et même entre les repas. »

La bière commence à être regardée comme aussi indispensable que le sel. L'ouvrier, gâté par l'exemple des classes supérieures, en consomme des quantités prodigieuses. Pour ce qui est du duel, il sera bon que de temps en temps les voix des représentants de la nation s'unissent, pour le condamner, à celles des parents à qui cet exercice insensé a fait perdre des enfants.

Quand les orateurs du centre reprochent aux étudiants d'être trop paresseux, M. Virchow croit qu'ils ont le tort de songer trop à la Faculté de droit. Il est vrai que de ce côté les répétitions jouent un rôle excessif, mais comment les défendre? Dans les autres Facultés on y recourt très peu; les études y sont faites très sérieusement. C'est ce que prouve le grand nombre de dissertations consciencieuses et vraiment remarquables remises au moment des examens. De là vient l'excellente réputation des Universités allemandes qui leur attire tant d'étrangers.

L'orateur ne croit pas, comme M. Graf, à la nécessité d'instituts d'hygiène et de chimie médicale. Ce sont là des sciences appliquées qui n'ont ni méthode propre, ni objet particulier. Leur utilité est incontestable; mais il vaut beaucoup mieux que l'étudiant connaisse à fond les principes sur lesquels elles reposent, qu'il apprenne chaque chose à sa place, la chimie, la physique, l'anatomie, la microscopie dans des cours spéciaux, et non pas à l'occasion d'un cours d'hygiène. Des cours de sciences appliquées ne doivent être introduits que là où les sciences fondamentales ne sont pas enseignées.

M. de Zitzewitz (conservateur) prend la défense des duels, tant qu'ils se font avec les armes habituelles aux étudiants, et non pas au pistolet. Ces exercices donnent du caractère aux jeunes gens et les aguerrissent. Jamais par eux-mêmes ils n'ont occasionné la mort; c'est à des imprudences commises après la blessure qu'il faut attribuer les décès.

M. de Gossler déclare qu'il veut intervenir, selon l'usage, à ces débats annuels sur la situation des Universités. Il est bref sur la question des duels. Il dit que la décision récente du tribunal de l'Empire, d'après laquelle les combats avec des rapières peuvent être punis comme des combats avec des armes donnant la mort, est de nature à modifier les habitudes universitaires, et qu'il a appelé sur cette décision l'attention des curateurs. Il ne répétera pas ce qu'il a dit autrefois de ses opinions personnelles sur le duel. Mais il veut faire observer que, lorsque le tribunal prit sa décision, il circula au Reichstag un projet de loi qui tendait à en restreindre les effets en ce qui concerne les étudiants, afin de ne point créer de nouvelles difficultés en rejetant le bon avec le mauvais.

Le ministre s'associe à ceux qui condamnent le « Frühschoppen ». Il ne pense pas que l'habitude de boire le matin ait passé des Universités aux autres classes de la société, mais que c'est le contraire qui est vrai. Il n'en blâme pas moins cette habitude qui rend entièrement impropre au travail.

Le ministre est très peu satisfait de la manière dont les étudiants distribuent leur journée dans les petites villes. Au lieu de prendre leurs repas à midi, ils prolongent l'heure du « Frühschoppen » et ne mangent que vers cinq ou six heures. Ils passent ainsi trop peu de temps en plein air. Il faudrait encourager la gymnastique et tous les exercices physiques chez les étudiants, accorder des secours pécuniaires à des

sociétés comme le Club des canotiers à Bonn; l'orateur recommande ces clubs à la libéralité des députés.

Il est difficile de porter un jugement vrai sur l'application des étudiants. On s'accorde à dire cependant qu'il y a du mieux depuis quelques années, même à la Faculté de droit. Le nombre des jeunes gens qui suivent des cours de droit inutiles au point de vue restreint des examens, s'est considérablement augmenté. Les répétitions ont du bon; tout jeune homme n'est pas à même de s'approprier, par son travail personnel, tout ce qu'il a entendu professer pendant trois années. Que ces répétitions dégénèrent souvent en chauffage, cela est incontestable; mais ceux qui étudient de cette façon échouent pour la plupart aux examens.

Des étudiants, le ministre passe aux docteurs. Il annonce qu'il sera de plus en plus sévère pour les dissertations des candidats de la Faculté de droit. L'abus s'est introduit d'accorder le titre de docteur après examen de travaux faits pour le référendariat. Il fera tous ses efforts pour le détruire.

Après les docteurs, les Privatdocenten et les professeurs extraordinaires. Le ministre accorde à M. Virchow qu'il conviendrait de ne pas accorder le titre de professeur extraordinaire à un Privatdocent, à moins de lui accorder également des honoraires. Mais cette règle ne saurait s'appliquer sans exception. On donne le titre de professeur à des Privatdocenten dont les leçons comblent un vide dans l'enseignement des Universités. C'est une espèce de récompense qui leur est décernée. On le fait surtout lorsque l'on est persuadé que ces charges de Privatdocent se transformeront peu à peu en chaires régulières. Si l'administration ne croit pas de son devoir de favoriser par trop la tendance à spécialiser, il est cependant naturel qu'avec l'extension toujours croissante des recherches scientifiques de nouvelles chaires soient fondées.

La diminution de l'exportation de savants allemands pourrait s'expliquer autrement que par des raisons politiques. N'est-il pas croyable que les professeurs partis à l'étranger aient formé là des hommes capables de les remplacer? Mais justement dans ces derniers temps deux professeurs ont été appelés à Dorpat, un autre à Bruxelles. Ces hommes qui sont dans d'autres pays restent toujours en rapports étroits avec l'administration prussienne dont la sollicitude les accompagne partout. Ils trouvent à l'étranger des places qu'on ne peut, en raison de leur âge, leur accorder dans leur patrie; mais au bout de quelques années, ils reviennent mûris par la pratique.

M. de Gossler revient un moment à la vivisection pour dire que, malgré l'avis de M. Virchow, il trouve l'enquête fort utile; elle aura l'avantage de mettre fin à bien des erreurs.

L'incident de Breslau sera clos, du moment que M. Reichensperger saura que le professeur parti à Prague, a regretté, dans une lettre adressée à ses anciens collègues, le bruit fait autour de son nom. Il affirme qu'il a quitté Breslau sans la moindre rancune.

Le ministre ne s'explique pas très bien ce que M. Huyssen entend par un cours de jurisprudence générale qui serait surtout utile au clergé et aux personnes enseignantes. Un tel cours serait bien difficile à organiser. Ce qui serait utile, ce serait de faire suivre aux étudiants qui aspirent à une fonction, y compris les fonctions ecclésiastiques, un cours

de droit approprié à cette fonction particulière. C'est ce que l'on commence à faire. Ainsi l'on a, de concert avec le ministre des travaux publics, organisé un cours de droit relatif aux chemins de fer. Il serait à souhaiter que les prêtres eussent de même des notions de droit ecclésiastique.

Dans la question des cours d'hygiène et de chimie médicale, le ministre tient le milieu entre M. Graf et M. Virchow. Il accorde à ce dernier que ce sont là des sciences appliquées dont la méthode et l'objet appartiennent à d'autres sciences. Mais n'est-il pas bon de rassembler ces méthodes et de les diriger vers un but déterminé? Les programmes des examens exigent des futurs médecins des notions d'hygiène, comment les acquerront-ils? Ne faut-il pas qu'ils réunissent ce qu'ils ont appris dans différents cours, et qu'ils l'examinent au point de vue spécial de la salubrité publique? Dans les cours on n'approfondit pas certaines questions comme celles des logements, de l'alimentation, de la composition de l'air, de la nature du sol. Ces connaissances si nécessaires, on les ramasse, une fois qu'on est médecin, morceau par morceau, comme on peut; souvent le temps fait défaut. Il vaudrait bien mieux les acquérir à l'Université.

M. Enneccerus (national libéral) ne veut que toucher quelques points. Comme M. Reichensperger il est convaincu de la nécessité d'un changement en ce qui concerne l'arrivée et le départ des étudiants. Quand on parle de leur application, c'est surtout de celle des étudiants en droit qu'il s'agit. Il ne faudrait pas envelopper dans le même blâme tous les genres de répétitions. Il y en a qui sont des espèces de conférences pratiques où l'on approfondit les sujets, où, au lieu d'apprendre des définitions par cœur, on s'exerce à définir, où l'on étudie non pas uniquement les diverses théories des maîtres, mais encore les bases de leurs systèmes. Là où ces conférences sont établies, le chauffage disparaît de plus en plus. Si beaucoup de jeunes gens étudient mal, cela tient aussi à la nature des examens de droit. Les programmes sont ains conçus que l'on est amené plutôt à apprendre par cœur et non pas à approfondir. Ils devraient exiger des travaux pratiques qui montreraient que l'étudiant a non pas formé une mosaïque de ce qu'il a lu, mais qu'il a compris. Il serait d'ailleurs à souhaiter que l'on établît, comme le demandait, il y a quelques années, le congrès des juristes allemands, un examen de droit privé au bout de plusieurs semestres.

L'orateur veut qu'on proscrive très rigoureusement les duels au pistolet ou au sabre, mais il trouve trop sévère la décision du tribunal de Leipzig au sujet des combats avec les rapières. Par contre il est entièrement d'accord avec M. Windthorst à l'égard du « Frühschoppen ».

Il passe de là aux promotions au doctorat, et dit : « En ce qui concerne les promotions, je crois que ce serait faire un pas en arrière, si l'on introduisait de nouveau la langue latine. Celle-ci n'est plus la langue universelle de la science; elle l'est si peu, que nous ne pouvons plus désigner convenablement en latin une masse de choses, et qu'un étudiant, peut-être même un professeur, n'est absolument plus à même de désigner convenablement tel ou tel objet. »

M. Enneccerus est ravi de ce que le ministre se propose d'être très sévère pour les dissertations de doctorat. Avant tout, il faudra exiger qu'à toutes les Universités de Prusse, à toutes sans exception, une dis-

sociétés comme le Club des canotiers à Bonn; l'orateur recommande ces clubs à la libéralité des députés.

Il est difficile de porter un jugement vrai sur l'application des étudiants. On s'accorde à dire cependant qu'il y a du mieux depuis quelques années, même à la Faculté de droit. Le nombre des jeunes gens qui suivent des cours de droit inutiles au point de vue restreint des examens, s'est considérablement augmenté. Les répétitions ont du bon ; tout jeune homme n'est pas à même de s'approprier, par son travail personnel, tout ce qu'il a entendu professer pendant trois années. Que ces répétitions dégénèrent souvent en chauffage, cela est incontestable ; mais ceux qui étudient de cette façon échouent pour la plupart aux examens.

Des étudiants, le ministre passe aux docteurs. Il annonce qu'il sera de plus en plus sévère pour les dissertations des candidats de la Faculté de droit. L'abus s'est introduit d'accorder le titre de docteur après examen de travaux faits pour le référendariat. Il fera tous ses efforts pour le détruire.

Après les docteurs, les Privatdocenten et les professeurs extraordinaires. Le ministre accorde à M. Virchow qu'il conviendrait de ne pas accorder le titre de professeur extraordinaire à un Privatdocent, à moins de lui accorder également des honoraires. Mais cette règle ne saurait s'appliquer sans exception. On donne le titre de professeur à des Privatdocenten dont les leçons comblent un vide dans l'enseignement des Universités. C'est une espèce de récompense qui leur est décernée. On le fait surtout lorsque l'on est persuadé que ces charges de Privatdocent se transformeront peu à peu en chaires régulières. Si l'administration ne croit pas de son devoir de favoriser par trop la tendance à spécialiser, il est cependant naturel qu'avec l'extension toujours croissante des recherches scientifiques de nouvelles chaires soient fondées.

La diminution de l'exportation de savants allemands pourrait s'expliquer autrement que par des raisons politiques. N'est-il pas croyable que les professeurs partis à l'étranger aient formé là des hommes capables de les remplacer? Mais justement dans ces derniers temps deux professeurs ont été appelés à Dorpat, un autre à Bruxelles. Ces hommes qui sont dans d'autres pays restent toujours en rapports étroits avec l'administration prussienne dont la sollicitude les accompagne partout. Ils trouvent à l'étranger des places qu'on ne peut, en raison de leur âge, leur accorder dans leur patrie; mais au bout de quelques années, ils reviennent mûris par la pratique.

M. de Gossler revient un moment à la vivisection pour dire que, malgré l'avis de M. Virchow, il trouve l'enquête fort utile; elle aura l'avantage de mettre fin à bien des erreurs.

L'incident de Breslau sera clos, du moment que M. Reichensperger saura que le professeur parti à Prague, a regretté, dans une lettre adressée à ses anciens collègues, le bruit fait autour de son nom. Il affirme qu'il a quitté Breslau sans la moindre rancune.

Le ministre ne s'explique pas très bien ce que M. Huyssen entend par un cours de jurisprudence générale qui serait surtout utile au clergé et aux personnes enseignantes. Un tel cours serait bien difficile à organiser. Ce qui serait utile, ce serait de faire suivre aux étudiants qui aspirent à une fonction, y compris les fonctions ecclésiastiques, un cours

de droit approprié à cette fonction particulière. C'est ce que l'on commence à faire. Ainsi l'on a, de concert avec le ministre des travaux publics, organisé un cours de droit relatif aux chemins de fer. Il serait à souhaiter que les prêtres eussent de même des notions de droit ecclésiastique.

Dans la question des cours d'hygiène et de chimie médicale, le ministre tient le milieu entre M. Graf et M. Virchow. Il accorde à ce dernier que ce sont là des sciences appliquées dont la méthode et l'objet appartiennent à d'autres sciences. Mais n'est-il pas bon de rassembler ces méthodes et de les diriger vers un but déterminé? Les programmes des examens exigent des futurs médecins des notions d'hygiène, comment les acquerront-ils? Ne faut-il pas qu'ils réunissent ce qu'ils ont appris dans différents cours, et qu'ils l'examinent au point de vue spécial de la salubrité publique? Dans les cours on n'approfondit pas certaines questions comme celles des logements, de l'alimentation, de la composition de l'air, de la nature du sol. Ces connaissances si nécessaires, on les ramasse, une fois qu'on est médecin, morceau par morceau, comme on peut; souvent le temps fait défaut. Il vaudrait bien mieux les acquérir à l'Université.

M. Enneccerus (national libéral) ne veut que toucher quelques points. Comme M. Reichensperger il est convaincu de la nécessité d'un changement en ce qui concerne l'arrivée et le départ des étudiants. Quand on parle de leur application, c'est surtout de celle des étudiants en droit qu'il s'agit. Il ne faudrait pas envelopper dans le même blâme tous les genres de répétitions. Il y en a qui sont des espèces de conférences pratiques où l'on approfondit les sujets, où, au lieu d'apprendre des définitions par cœur, on s'exerce à définir, où l'on étudie non pas uniquement les diverses théories des maîtres, mais encore les bases de leurs systèmes. Là où ces conférences sont établies, le chauffage disparaît de plus en plus. Si beaucoup de jeunes gens étudient mal, cela tient aussi à la nature des examens de droit. Les programmes sont ains conçus que l'on est amené plutôt à apprendre par cœur et non pas à approfondir. Ils devraient exiger des travaux pratiques qui montreraient que l'étudiant a non pas formé une mosaïque de ce qu'il a lu, mais qu'il a compris. Il serait d'ailleurs à souhaiter que l'on établît, comme le demandait, il y a quelques années, le congrès des juristes allemands, un examen de droit privé au bout de plusieurs semestres.

L'orateur veut qu'on proscrive très rigoureusement les duels au pistolet ou au sabre, mais il trouve trop sévère la décision du tribunal de Leipzig au sujet des combats avec les rapières. Par contre il est entièrement d'accord avec M. Windthorst à l'égard du « Frühschoppen ».

Il passe de là aux promotions au doctorat, et dit : « En ce qui concerne les promotions, je crois que ce serait faire un pas en arrière, si l'on introduisait de nouveau la langue latine. Celle-ci n'est plus la langue universelle de la science; elle l'est si peu, que nous ne pouvons plus désigner convenablement en latin une masse de choses, et qu'un étudiant, peut-être même un professeur, n'est absolument plus à même de désigner convenablement tel ou tel objet. »

M. Enneccerus est ravi de ce que le ministre se propose d'être très sévère pour les dissertations de doctorat. Avant tout, il faudra exiger qu'à toutes les Universités de Prusse, à toutes sans exception, une dis-

sertation soit nécessaire pour le doctorat. Il arrive que les étudiants se présentent en trop grand nombre dans les Universités où cette dissertation n'est pas demandée.

M. Wagner (conservateur) croit que les défauts reprochés aux étudiants, excès de boisson, paresse, duels, etc., proviennent de ce que les Universités ne sont pas organisées comme des écoles. Mais les avantages de cette organisation sont trop grands pour qu'on cherche à la modifier ; la liberté académique est trop précieuse, dans l'intérêt de la science, pour qu'on ne se console des inconvénients légers qu'elle entraîne. M. Wagner plaide les circonstances atténuantes pour ce qui est de la paresse des étudiants dans leurs premiers semestres. Elle est la conséquence du régime des gymnases où, dans la dernière année, les élèves sont surchargés de travail, sans avoir le droit d'aller à la brasserie, même pour se nourrir. Après une telle vie, une réaction est inévitable. Quand on reproche spécialement aux étudiants en droit d'être paresseux, on oublie qu'ils font du droit parce qu'ils n'ont pas envie de faire autre chose, et que généralement ils ne cèdent pas, comme les historiens, les naturalistes, les théologiens, aux charmes d'une science qui les attire. Si on leur demandait moins de théorie à leurs examens, et plus de pratique, le système du chauffage ne serait pas si répandu.

L'orateur se réjouit de ce que la langue latine ne soit plus exigée pour les thèses de doctorat Il est également d'un avis opposé à celui de M. Reichensperger en ce qui concerne les connaissances philosophiques qu'on demande aux candidats des sections de chimie et de sciences naturelles. Il lui semble qu'un candidat de la Faculté de philosophie doit au moins connaître les systèmes des grands penseurs.

Vis-à-vis de M. Virchow, il affirme que l'exportation de savants allemands n'a pas diminué. L'université de Dorpat, celles d'Autriche et de Suisse, où l'enseignement se fait en allemand, font encore maintenant venir leurs professeurs d'Allemagne et *vice versa*.

M. Langerhans contredit le ministre au sujet des professeurs extraordinaires et prétend qu'il existe réellement un prolétariat de savants. A la Faculté de médecine de Kœnigsberg il y a 4 professeurs payés, 6 non payés ; à Berlin 12 payés, 13 non payés ; à Breslau 4 payés, 10 non payés. Quoi qu'en dise M. Wagner, l'exportation de savants a baissé, notamment du côté de l'Autriche. L'orateur est très sévère pour le duel et demande l'application rigoureuse des lois.

M. Thilenius, à propos de la discussion du budget de l'Université de Berlin, souhaite que l'on crée une chaire de laryngoscopie et de rhynoscopie. **M. Schmidt** conseille de faire à Berlin ce qu'on fait à Strasbourg, de partager en deux sections la Faculté de philosophie qui comprend des éléments si divers. Il lui semblerait juste aussi d'établir une égalité dans le traitement des professeurs. **M. Lœwe** propose de faire enseigner à l'Université l'art de traiter les dents. Le commissaire du gouvernement, **M. Althoff**, répond que l'administration s'en est occupée, et qu'un institut spécial sera ouvert l'année prochaine.

Les débats sur les Universités continuent. **M. Kropatscheck** (conservateur) applaudit à la fondation de chaires de géographie et prie le gouvernement d'accorder quelques secours à une société qui travaille à une géographie complète de l'Allemagne. **M. Althoff** assure que le gouvernement est tout disposé à donner ces secours.

Une polémique très vive s'engage à propos de l'Université de Bonn. **M. Windthorst** déclare que le parti du centre a lieu d'être très mécontent du curateur de cette Université. Ce fonctionnaire n'a pas cru devoir faire des remontrances à trois professeurs, membres du « Deutscher Verein », qui défendaient dans des réunions publiques le système du Kulturkampf. Le ministre, **M. de Gossler**, intervient. « Il est possible, dit-il, que la conduite de M. le curateur de Bonn n'ait pas été sur tous les points agréable à M. Windthorst; mais je dois au curateur ce témoignage qu'il fait en tout son devoir, autant que ses forces le lui permettent, et qu'il remplit toutes ses fonctions avec le zèle qui distingue le fonctionnaire prussien. »

M. Virchow s'étonne de ce que le centre veuille donner aux curateurs vis-à-vis des professeurs une situation que les inspecteurs n'ont même pas vis-à-vis des maîtres d'école. « Les fonctions des curateurs, ne sont pas celles que vous leur attribuez; ils sont là pour surveiller l'administration des Universités et pour représenter le ministre partout où il e faut. Jusqu'ici du moins on n'a pas assigné la tâche, ni aux curateurs ni au ministre, de faire des remontrances aux professeurs sur ce qu'ils font en dehors de leur charge officielle, de leur donner un coup de coude en leur disant : « Voyons, cela ne va pas, il faut vous rappeler que vous êtes à une Université moitié catholique, moitié protestante. » Un professeur a le droit comme citoyen de prendre part à une assemblée et d'y exprimer son opinion. Faire des curateurs des sortes de tuteurs, leur donner un droit de police sur les professeurs, ce serait bouleverser à un tel point les institutions universitaires que vous-mêmes vous pourriez en pâtir... Songez au temps où le Vatican a publié le *Syllabus*, si quelque professeur attaché aux anciennes opinions des évêques allemands avait osé parler de l'infaillibilité du pape, tout de suite le curateur, d'après vous, aurait dû lui dire : « Qu'est-ce qui vous prend de vous conduire de « la sorte? » Non, Messieurs, tel n'est certainement pas le sens de l'article qui proclame la liberté de la science. Vous ne pourrez pas enlever aux professeurs des droits qu'ils revendiquent en qualité de citoyens. »

M. Windthorst répond : « Je m'attendais bien à voir des professeurs protester ici contre mes paroles. J'ai toujours envisagé le rôle des curateurs et je l'ai toujours vu remplir de la façon suivante : les curateurs doivent veiller sur tout ce qui se passe à l'Université, s'occuper de l'administration des finances, mais être attentifs aussi à des faits d'un autre genre et en avertir les autorités supérieures, adresser des observations amicales, ou si cela ne suffisait pas, donner aux autorités supérieures l'occasion d'empêcher ce qui est à empêcher. » Plus loin il ajoute : « Nos Universités prussiennes sont des monopoles de l'État que chacun est forcé de reconnaître. L'État est donc responsable, et doit prendre des mesures pour que le monopole ne devienne pas un abus... Pour moi, j'accepte résolument la proposition : « La science et son enseignement « sont libres. » Mais cela doit être vrai en général, et non pas seulement des professeurs de l'État. Si vous revendiquez cette liberté (l'orateur désigne la gauche), alors unissez-vous à moi et à mes amis, pour qu'il nous soit permis à nous aussi de fonder des Universités, et ne revendiquez pas cette liberté pour vous seuls... Il est temps d'abolir l'école obligatoire, les études universitaires forcées, et de faire de la place à une autre science. La vôtre seule, monsieur Virchow, ne me plaît pas. »

M. Virchow parlera un autre jour au long de la liberté de la science.

école supérieure, ne peut être florissante et prospérer que si elle jouit de l'amour et de la confiance de la population au sein de laquelle elle est établie. Si ces liens naturels sont rompus, si une telle institution n'a pas ses racines dans les sentiments de la population, vous pourrez à grands frais d'argent élever artificiellement une plante de serre chaude, vous ne pourrez pas faire plus. » L'orateur constate que depuis que l'athéisme est professé à l'Académie de Munster, le nombre des étudiants a diminué de la moitié. Depuis que les lois de mai veulent forcer les théologiens catholiques à passer trois ans dans les Universités, il faudrait leur donner d'autres maîtres et d'autres examinateurs que M. Spieker. « Je ne puis m'empêcher de demander si, après ces expériences que nous avons faites à Munster, l'Église peut confier à l'État l'éducation de son clergé, si elle peut tenter de la laisser à d'autres. Après ce que nous venons d'entendre,j'affirme que ce serait conseiller à l'Église un suicide... Je ne m'occupe pas ici de la personne de M. Spieker; c'est là une chose accessoire. Non, j'ai affaire à ce système qui fait de l'éducation du clergé un monopole de l'État, à un système dont nous venons de voir un des fruits. Je sais bien, Messieurs, que mes paroles me seront imputées comme une attaque contre la liberté de la science. Je le sais, et je m'en soucie peu. La science est aussi à mes yeux une chose noble et élevée, et précisément pour cela j'hésiterais à donner le nom de science à une série d'affirmations dénuées de preuves, jetées au hasard et en partie frivoles.

J'ajouterai qu'aucune liberté n'est illimitée; si elle ne reconnaît pas de bornes, elle dégénère en licence, et ceci, Messieurs, est également vrai de la liberté de la science. La foi chrétienne qui est le fondement de notre vie publique et de notre ordre social ne serait-elle pas une de ces limites qu'il faudrait respecter dans les écoles de l'État? C'est là une question qui demande à être examinée très sérieusement par ceux qui dirigent l'État. Enfin, Messieurs, puisque l'on parle toujours tant de la liberté de la science, je voudrais savoir si nous l'avons réellement en Prusse, et si le paragraphe de la constitution qui dit : « La science et son enseignement sont libres » est devenu une vérité. Nous avons, il est vrai, la liberté de la science contre l'Église et la foi; nous avons, comme le disait Lessing d'une manière si vive dans une lettre à Nicolaï, nous avons cette liberté qui au fond est le droit de dire toutes sortes de sottises contre la religion. La liberté prise dans un autre sens, nous ne l'avons pas. Au contraire, nous avons un monopole de l'État qui s'étend depuis l'alphabet jusqu'à l'enseignement des Universités, et qui comprend aussi la théologie. Aussi longtemps que ce monopole subsistera, aussi longtemps (pour m'exprimer en d'autres termes) que M. le ministre des cultes sera aussi le premier professeur de théologie, aussi longtemps il ne faudra pas vous étonner d'entendre ici des plaintes comme celles d'aujourd'hui, qui, je l'accorde, n'ont par elles-mêmes rien à faire à la Chambre des députés. Nous y sommes tout simplement forcés. Si vous voulez réellement avoir la liberté de la science, rendez alors à l'Église le droit de fonder des écoles qui lui appartiennent en propre, donnez-lui le droit d'y enseigner la théologie et la philosophie. »

M. Windthorst prononce ensuite un discours où nous relevons ce passage :

« Il s'agit d'examiner sérieusement s'il est possible de maintenir le

monopole actuel de l'État sur les Universités, et l'obligation de confier nos enfants à ces écoles, qu'ils étudient la théologie, le droit ou la philosophie. Cette obligation existe, car, sans les études universitaires (même dans une atmosphère pareille), les jeunes gens ne peuvent trouver une place ni dans l'État, ni dans la commune, ni dans l'Église. Un tel monopole aurait été supportable à une autre époque, parce qu'alors les diverses forces dont nous parlons, l'Église et l'État, agissaient de concert. Mais aujourd'hui que l'État se sépare de la religion, en tout cas d'une confession, et même du christianisme, il n'est pas possible de maintenir ce monopole et cette obligation, et nous ne pouvons dans l'état actuel des choses y remédier que si, en face du monopole et de la contrainte d'étudier à ces écoles, l'on introduit la complète liberté de l'enseignement, liberté que nous réclamons pour l'Université... Je revendique le droit de fonder et d'organiser nous-mêmes des Universités; jusqu'à ce que cela se fasse, je demande pour le moins que dans les Universités les professeurs qui appartiennent à la foi de nos pères aient la faculté d'enseigner librement. ...Donc, premièrement : entière liberté de l'enseignement, et permission pour tous de fonder des Universités; si les incrédules n'ont pas assez de celles qui existent, je ne leur refuse pas le droit d'en créer d'autres. Deuxièmement : liberté pour l'Église de rouvrir immédiatement ses instituts religieux, théologiques et d'en fonder de nouveaux ; troisièmement : restitution à l'Académie de Munster de son caractère catholique. »

M. de Gossler essaye d'établir par une courte statistique que les modifications introduites à Munster n'ont pas fait diminuer le nombre des étudiants ; bien plus, qu'elles ont produit l'effet contraire. Pour ce qui est de l'enseignement de la philosophie, une chaire sera donnée à M. Hagemann dont les théories sont tout à fait orthodoxes. Le ministre n'a pas l'intention de rompre une lance en faveur de M. Spieker; il fait la déclaration suivante : « Je suis absolument d'avis que c'est le devoir de l'administration prussienne de laisser libre carrière, et je ne me permettrai jamais de prendre une mesure disciplinaire ou autre contre un professeur d'Université dont les doctrines ne me sembleraient pas les meilleures. Je crois que toutes les attaques faites dans ce sens retombent sur l'agresseur, et je suis persuadé que ce ne serait pas un avantage pour l'honorable M. Windthorst lui-même, si j'employais un des moyens mis à ma disposition pour engager M. Spieker à soutenir d'autres thèses qu'il n'a fait jusqu'ici. Ce que je crois de mon devoir, je l'ai déjà dit, et je le répète : je me crois tenu de nommer un nouveau professeur de philosophie catholique à Munster, afin qu'il soit donné aux théologiens d'entendre une philosophie qui ne soit pas la négation de leurs convictions religieuses et de leur foi catholique. » Le ministre cite alors des extraits du livre de M. Spieker d'où il résulte que celui-ci ne serait pas le destructeur de toute religion, tel que le dépeignait M. Mosler. « Le caractère d'une Université catholique ne consiste pas à mes yeux en ce que chaque maître, même dans la Faculté de philosophie, appartienne à la religion catholique. Nous avons d'autres Universités que nous nommons confessionnelles, et aucune n'est exclusive à ce point. Il n'y a point d'Université qui porte en elle-même un caractère religieux, et il n'y a là de danger pour personne. »

Si les catholiques ne sont pas représentés en plus grand nombre à Munster, c'est leur propre faute. Un professeur catholique a refusé une

chaire qui lui était offerte; un autre a désiré des garanties qu'il ne resterait pas à Munster. « Il me reste à faire mention des vœux formulés par M. Windthorst. Sur un point je puis simplement constater la divergence complète de mes opinions, et dire que jamais je ne consentirai à favoriser l'introduction de cette Université libre dont on nous parle systématiquement tous les ans et à laquelle nous devons nous habituer. Déjà l'année précédente, j'ai exprimé cet avis. M. Windthorst a dit qu'il gardait le sien; les choses seront dans l'ordre si je dis que, de mon côté, je persévère dans le mien. » L'Église catholique a-t-elle le droit de fonder des établissements religieux? M. de Gossler croit qu'il est difficile de traiter cette question *ex professo*. « Je l'ai déjà dit à une autre occasion : Pour ce qui concerne les séminaires pratiques, je ne sais pas pourquoi vous ne les rétablissez point. Si vous considérez notre organisation et celle des autres États, où la coopération de l'Église catholique est très limitée, vous trouverez qu'il ne s'agit nullement de défendre la fondation de tels établissements. Si l'on voulait, on pourrait en ouvrir en paix un grand nombre, de même que sur différents points de la monarchie les évêques ont déjà ouvert des petits séminaires. »

M. Virchow est d'avis qu'une Faculté de théologie n'entre pas dans le cadre d'une Université moderne. « D'un côté, on trouve l'absolue liberté des recherches et de la doctrine, de l'autre la soumission au dogme une fois imposé. » Une philosophie catholique est impossible; il y a là une contradiction dans les termes. Il s'agit de nommer un philosophe catholique à Munster. « Vous ne pouvez pourtant pas exiger, dit-il, que cet homme, au moment où il devient professeur, cesse de penser. S'il avance dans ses recherches, comme la chose est arrivée parfois à de grands professeurs; s'il s'achemine vers l'hérésie, s'il trouve que certains points que vous considérez comme dogmes ne sont pas soutenables soit philosophiquement, soit historiquement; s'il le trouve et le dit tout haut, vous viendrez alors et vous écrierez : Lapidez-le! » — M. Virchow se demande si les paroles attribuées par M. Mosler au professeur Spieker sont très exactes. Elles sont empruntées à un cahier de notes écrites à la hâte par un auditeur qui n'aura pas toujours rendu fidèlement la pensée du maître; des passages du livre sur Lessing sont en contradiction évidente avec elles. Si l'on éloignait M. Spieker de Munster, il faudrait, pour être logiques, que les catholiques demandassent la suppression de toute chaire de philosophie. « Si vous exigez du philosophe qu'il se tienne rigoureusement sur le terrain du dogme, et accommode la philosophie au cadre du dogme, cela n'a dès lors plus rien à faire à la Faculté de philosophie, cela rentre dans la Faculté de théologie. » L'orateur n'approuve pas la concession faite par le ministre au clergé catholique, en nommant un second professeur de philosophie. M. Spieker est loin d'être allé jusqu'aux extrêmes; il n'est pas matérialiste; il veut une religion. Lui opposer un professeur catholique, c'est méconnaître la philosophie et croire qu'elle peut être soumise au dogme. »

« Comme je l'ai dit, je m'unirais à ces messieurs s'ils voulaient essayer de détacher des Universités les Facultés catholiques dans leur parties dogmatiques. Mais je dois vous déclarer, Messieurs, que mes amis et moi nous ne serions jamais des vôtres s'il s'agissait de définir la liberté de l'enseignement comme vous faites et d'accorder à chacun

le droit de fonder des Universités qui lui appartiendraient en propre. Toute la question est de savoir quels droits on accorderait à des instituts de ce genre. Déjà maintenant il y a une liberté très grande qui permet de fonder toutes sortes d'établissements d'instruction. Je n'ai qu'à rappeler l'Académie Humboldt, qui se développe à Berlin en toute liberté. Elle avait pour but d'établir une espèce de concurrence avec l'Université, mais elle n'a été gênée par personne, elle ne sera gênée par personne, si elle continue à se développer. Cependant il est impossible d'accorder à tout établissement semblable qui s'ouvre le droit de faire passer des examens, de délivrer des diplômes et des certificats de capacité qui aient de la valeur en public. Voilà des privilèges qu'il faudra laisser à l'État. Nous ne pouvons pas tout discuter pour le moment; je remarquerai seulement que les exemples frappants que nous a récemment donnés la France doivent servir de leçon à l'Allemagne et la garder de s'aventurer trop tôt sur ce terrain dangereux. »

M. de Schorlemer-Hist (centre) se plaint de ce que l'on cherche à protestantiser l'Académie de Munster, **M. Vindthorst** remonte à la tribune. « La réponse de M. le ministre, dit-il, m'a donné de nouveau la conviction que si nous ne réussissons pas bientôt à obtenir pour les Universités aussi la liberté de l'enseignement, c'en est fait en Allemagne du progrès et de la culture, j'entends surtout de la culture chrétienne et religieuse. Car si je ne tiens pas compte des tournures oratoires et si j'arrive au fond de la chose, M. le ministre a dit que dans les circonstances actuelles il doit également protéger les doctrines et l'impiété, et c'est là ce que M. le ministre veut faire dans les Universités qui ont un monopole exclusif et contre lesquelles aucun autre ne saurait être accordé... J'ai déclaré que je ne veux en aucune façon entraver ceux qui croient de leur devoir de répandre l'impiété, mais je désire qu'on nous laisse la pleine liberté de combattre ces impies, et cette liberté nous est trop limitée. Les Universités de l'État, après ce qu'a dit M. le ministre, ne m'inspirent plus aucune confiance. Il faut donc que nous soyons fermes sur ce point, et si l'Église protestante veut se maintenir, elle doit désirer comme nous que les instituts théologiques soient mis sous sa garde et sous sa direction.

« M. Wirchow a dit qu'il ne serait pas opposé à l'idée d'Universités libres, mais qu'il fallait examiner les privilèges qu'elles devraient posséder. Pour ma part je serais content, même si tous les privilèges se bornaient à ce que tous les jeunes gens élevés à ces Universités pussent être admis aux examens et montrer là qu'aux Universités libres ils ont étudié exactement ce qu'on doit apprendre dans celles de l'État. Que ces jeunes gens aient comme tous les autres libre accès à toutes les charges publiques, municipales et ecclésiastiques, c'est tout ce que nous voulons; que l'on confère ou non à ces messieurs le grade de docteur, peu nous importe.

« M. Virchow a dit ensuite qu'on avait fait en France de tristes expériences avec ces Universités libres. Je n'ai jamais rien appris de ces tristes expériences, je sais qu'en Belgique il existe une Université catholique libre, très fréquentée par des Belges et des jeunes gens d'autres nations, que ses élèves se distinguent partout, et que les ministres francs-maçons de la Belgique n'hésitent pas à y envoyer leurs fils; enfin qu'ils y apprennent ce qu'ils ne peuvent apprendre aux Universités de l'État.

« M. le ministre s'est prononcé comme toujours très catégoriquement en faveur de ses écoles à monopole; je ne m'attendais pas à autre chose de sa part, il a fait de même l'année dernière. Je ne puis que lui répondre ceci : Nous ne renoncerons pas à nos efforts; ils auront en tous cas déjà leur utilité pour le moment en ce qu'ils obligent M. le ministre à un peu plus de prudence dans le choix des professeurs, et pour l'avenir nous voulons avoir confiance en la force triomphante des idées. Ce n'est pas en une année qu'on obtient de semblables résultats; il faut pour cela un temps assez long; c'est seulement à l'époque où cette science moderne où ces théories modernes auront été connues entièrement, c'est à ce moment (Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard alors) que mon appel à l'Université libre trouvera plus d'échos. »

L'orateur attache surtout une grande importance à la fondation d'écoles de théologie dirigées uniquement par l'Église. Sans ces écoles, il lui semble impossible d'élever un bon clergé.

M. le ministre a tort de contester ce caractère catholique de l'Académie de Munster. Il y a là d'ailleurs une question de droit facile à résoudre. D'ailleurs, n'est-il pas de l'intérêt de l'État qu'il y ait au moins une école où les sujets catholiques aient de pleines garanties pour leurs fils? Il y a des Universités d'un caractère protestant où aucun professeur catholique ne peut être appelé sans l'approbation spéciale de l'empereur. Pourquoi ne pas faire la même chose en faveur des catholiques, cela tient aux circonstances actuelles si fâcheuses pour l'Église. Ceux qui lui appartiennent ne reçoivent guère d'encouragements dans leurs études; l'hostilité de l'État, la crainte de rencontrer des coteries dans les Universités les détournent du professorat.

M. Windthorst ne trouve pas la question des séminaires aussi simple que le prétend M. de Gossler. « Ces séminaires, il est permis de les ouvrir, il est vrai, mais avec un tel contrôle de l'État qu'ils appartiennent moins à l'Église qu'à l'État. » Les petits séminaires dont parle le ministre ne dépendent pas des évêchés et sont dirigés par des laïques. Il n'est donc pas vrai que l'Église ait ses établissements propres. L'orateur termine par ces mots : « Nous voulons vous abandonner les rétributions de l'État, si vous nous permettez de créer à nos frais les écoles où nous désirons faire instruire nos enfants. »

M. Enneccerus défend ensuite M. Spieker et se prononce contre les universités libres.

M. Mosler accuse de nouveau le professeur de Munster d'irréligion, puis la discussion est close.

Séance du 5 *février* 1884

Dans la discussion du budget de l'enseignement secondaire, la question de l'usage de la langue allemande dans les écoles des provinces polonaises tient une grande place.

M. Kantak (polonais) se plaint de la germanisation à outrance, du peu de temps accordé à l'étude de la langue nationale, malgré les pétitions nombreuses des habitants. L'obligation de se servir surtout de la langue allemande a eu pour effet de décourager les élèves qui rencontraient trop de difficultés. C'est ce qui explique pourquoi les Polonais sont de moins en moins nombreux dans les écoles publiques.

M. Stander répond au nom du gouvernement : la langue allemande n'a pas été introduite dans toute la province de Posen comme langue de l'enseignement, mais seulement dans trois institutions. Les programmes ne font pas à la langue nationale la part aussi petite que le prétend M. Kantak. Pour l'Abiturientenexamen on exige un thème polonais « d'une forme correcte et élégante ».

M. de Stablewski n'est pas satisfait des affirmations de M. Stander « La population polonaise, dit celui-ci, a droit à l'instruction » et il constate que les programmes rendent cette instruction très difficile.

M. Virchow aborde un autre sujet. Il trouve les programmes de l'enseignement secondaire trop chargés. C'est par là qu'il explique pourquoi la moyenne de l'âge des jeunes gens qui passent l'Abiturientenexamen s'élève tous les ans. Ce fait est établi par une brochure de M. Petersilie qui donne une statistique des établissements prussiens. « Selon le compte de M. Petersilie, dit M. Virchow, la proportion des jeunes gens qui ont obtenu le diplôme d'*abiturient* à l'âge de 18-19 ans n'était en 1877 que de 20, 1 p. 100, et même en 1881 de 18 p. 100. Avaient l'âge de 19 à 20 ans : en 1877, 26, 5 p. 100; en 1881, 26, 8. Étaient âgés de 20 à 21 ans : en 1877, 25 p. 100; en 1881, 23, 9. En 1877, 22, 3 p. 100 avaient 21 ans et plus, en 1881 la proportion était de 26, 2 p. 100. D'après ce calcul plus d'un quart des élèves sortis des gymnases prussiens avec le diplôme auraient eu 21 ans et plus. C'est en réalité un fait effrayant qu'un quart, que 26 p. 100 des jeunes gens destinés à former nos classes cultivées, qui doivent en toutes sortes de fonctions servir l'État, atteignent 21 ans et plus, avant de pouvoir être congédiés de l'école. C'est là un espace de temps qui ne me semble pas en rapport avec la brièveté de la vie humaine. Et si nous nous demandons à présent : Comment la moyenne de l'âge a-t-elle pu s'élever de la sorte? je ne m'explique la chose que par des changements introduits dans les écoles sur une plus grande échelle qu'on ne l'avait jamais fait. » — « Je voudrais faire remarquer, ajoute l'orateur, qu'une partie notable de ces fâcheux résultats ne doit pas être attribuée à la méthode d'enseignement ni aux maîtres, mais à l'encombrement extraordinaire des écoles et surtout de certaines classes, encombrement qui, dans les diverses provinces, ne paraît du moins pas diminuer. La conséquence sera celle-ci (je tiens à faire cette observation au moment de la discussion du budget) : tandis que jusqu'à présent nous nous sommes efforcés d'élever le budget pour favoriser les professeurs et fonder de nouvelles écoles, il nous faudra à partir de maintenant pousser plus vivement le gouvernement à prendre des mesures en vue d'agrandir les écoles existantes; il faut qu'un enseignement bien réglé, individuel, y soit possible, et que les élèves ne soient pas négligés parce que leur grand nombre empêche le professeur de s'occuper de chacun d'eux en particulier. »

M. Virchow propose ensuite de ne plus employer dans les écoles que l'écriture latine. Il sait bien qu'il se trouve ainsi en opposition avec M. de Bismarck qui tient à conserver les caractères allemands. « Nous n'avons, dit-il, aucun besoin national à maintenir une forme d'écriture qui rend difficile aux peuples étrangers d'entrer en rapports étroits avec nous. Dans la littérature scientifique, nous avons depuis longtemps dû sacrifier l'écriture allemande, parce que nous avons un grand intérêt à nous rendre facilement compréhensibles à nos collègues des autres nations.

C'est beaucoup déjà d'exiger qu'ils apprennent l'allemand, mais vouloir qu'ils le lisent écrit en caractères allemands, c'est trop leur demander. D'autre part, Messieurs, je ne vois guère l'avantage qu'il y aurait à surcharger la jeunesse de nos écoles d'un double système d'écriture, et à lui faire consacrer à ce double exercice un temps relativement considérable. Il en résultera ceci, selon moi, et je voudrais que mes paroles pussent arriver de ma modeste place jusqu'aux oreilles de M. le chancelier de l'Empire : selon moi, l'écriture se gâtera, car une personne ne saurait atteindre une égale perfection, si son attention est dirigée dans deux sens opposés. »

L'orateur désire qu'on apprenne la sténographie dans les écoles, car elle rend dans la vie les plus grands services. Elle est utile au juge qui veut fixer la marche d'un interrogatoire et les réponses de l'accusé, à l'étudiant qui tient à prendre aux cours des notes complètes, au négociant, etc... Il y a une méthode qui s'apprend en quatorze heures ; on trouverait facilement le temps de l'enseigner.

Mais il faudrait veiller à ce que l'emploi de la sténographie fondée exclusivement sur la prononciation ne fît tort à l'orthographe. A ce propos, M. Virchow se plaint de ce que l'orthographe soit encore si peu fixée, et de ce que les règles officielles permettent encore tant d'écarts. Il règne par exemple une confusion fâcheuse entre le *c* et le *z ;* il y a beaucoup d'arbitraire dans la manière d'écrire la terminaison des verbes en *ieren ;* les uns mettent *i*, les autres *ie*, des variations profondes se produisent selon les provinces. Le gouvernement devrait former une conférence de savants appelés de tous les points de l'Allemagne, et qui fixeraient un système d'orthographe uniforme.

Le commissaire du gouvernement, **M. Gandtner**, veut répondre à la première partie seulement du discours de M. Virchow. Il déclare incomplète la statistique de M. Petersilie sur laquelle l'honorable député s'est appuyé. Elle ne porte que sur un espace de cinq ans. Si l'on consulte les documents des onze dernières années, on trouve que le plus grand nombre des élèves passant l'*Abiturientenexamen* est âgé de 19 ans. Il résulte aussi de la lecture de ces documents que l'âge moyen des *abiturienten* ne s'élève pas d'année en année. Que cette moyenne soit de 19 ans, il n'y a rien d'étonnant à cela. M. Petersilie part de cette hypothèse que l'élève entre à 9 ans en sexta, et que dès lors il devrait régulièrement avoir fini ses études à dix-huit. Il y a là une grave erreur. Si l'enfant n'a pas 9 ans révolus, il n'est pas admis au gymnase ; par contre il arrive fréquemment que les élèves aient plus de 9 ans au moment de leur admission. Dans certaines provinces on fait commencer aux enfants leurs études fort tard. Il faut considérer l'âge de 19 ans comme l'âge normal. Les abiturienten qui ont 19 ans et moins sont en plus grand nombre que ceux qui ont dépassé cet âge. Un livre de Wiese sur l'enseignement secondaire établit que de 1859 à 1863 le nombre des abiturienten âgés de plus de 19 ans était supérieur à la moitié ; maintenant, à de rares exceptions près, ce nombre est descendu à 48, même à 46 p. 100. Il serait bon de réduire encore cette proportion ; mais il est impossible d'y arriver tant que certains établissements seront encombrés. Aussi l'administration se propose-t-elle d'en créer de nouveaux dans lesquels se déversera le trop-plein des anciens.

M. de Heeremann (centre) se plaint de ce que l'enseignement religieux

ait été restreint, pour faire place à la mythologie. Il attache une grande importance à la suppression de la composition religieuse écrite que l'on exigeait autrefois à l'*Abiturientenexamen* dans les provinces de l'Ouest. Si l'on se contente d'épreuves orales, la religion est laissée par les élèves au second plan et passe après le latin, l'allemand, l'histoire et les mathématiques. Il faut lui rendre son ancienne place dans les classes supérieures comme dans les petites.

La substitution de la mythologie à la religion était de nature à produire une vive impression.

M. Bonitz, commissaire du gouvernement, se croit obligé de rectifier les faits. Les programmes publiés par l'administration ne remplacent nullement la religion par la mythologie; ils portent seulement qu'en sixième et en cinquième des narrations biographiques seront adjointes à l'étude de l'histoire et de la géographie.

M. Bonitz dit que des rapports très détaillés sur l'enseignement religieux sont parvenus à l'administration. Aucun de ces rapports ne se plaint de ce que cet enseignement souffre depuis qu'on lui a fixé un certain nombre d'heures.

La composition de religion n'était exigée aux examens que dans deux provinces, en Westphalie et dans la province Rhénane, et encore depuis assez peu de temps. L'expérience avait montré qu'il était impossible d'étendre cette mesure aux autres provinces; bien plus, qu'il fallait l'abolir là où elle existait. La religion ne souffre nullement de cette suppression. Ces devoirs religieux dégénéraient souvent en discussions théologiques, et l'on perdait de vue le véritable but de l'enseignement de la religion.

L'orateur profite de l'occasion pour répondre à quelques observations faites par M. Peters, il y a quelques jours. Le nouveau programme pour l'admission à l'enseignement dans les classes supérieures tiendra compte des remarques de M. Peters. Ce qu'il a dit de l'inutilité d'un diplôme du troisième degré sera certainement pris en considération. On évitera de rendre les examens plus faciles pour un ordre de candidats que pour un autre. Quant aux membres des commissions d'examens, l'administration voudrait les changer autant que possible; malheureusement, les professeurs refusent souvent de se charger d'interroger sur certaines matières.

M. Reichensperger parlera de l'éducation des jeunes filles. Il critique d'abord la présence des professeurs du sexe masculin qui forment les deux tiers du personnel enseignant. On ferait bien de se rappeler une parole de M. Schneider, commissaire du gouvernement, qui disait : « L'éducation et l'enseignement sont la tâche naturelle de la femme »; on devait donc se servir avant tout de femmes quand il s'agit d'élever et d'instruire des filles.

Dans la classe supérieure, il y a jusqu'à douze matières d'enseignement. La religion figure au premier rang; mais on lui accorde seulement deux heures par semaine; c'est-à-dire un temps absolument insuffisant. C'est à peine ce qu'il faut pour apprendre le catéchisme par cœur. Il faudrait donner beaucoup plus de place aux pratiques religieuses. S'il est nécessaire d'y habituer les jeunes gens, cela est deux fois nécessaire quand il s'agit des jeunes filles.

L'orateur se plaint amèrement qu'on accorde plus de temps à

l'étude de la nature qu'à celle de la religion. « En fait de chimie, dit M. Reichensperger, les jeunes filles sont familiarisées avec les acides, les alcaloïdes, les ferments, les matières grasses, maintenant aussi avec les bactéries (puisque c'est là ce qu'il y a de plus neuf). De chimie appliquée spécialement à la cuisine, on n'en parle pas, et cependant je crois que si tous les jours on confiait ces demoiselles à une excellente cusinière, cela serait infiniment plus profitable, même si cette cuisinière n'avait aucune idée de ce qu'on appelle acide carbonique, alcaloïdes et autres choses semblables. — Suivent la physique, l'arithmétique et la géométrie; ce sont là aussi des matières sur lesquelles, je l'avoue, je ne voudrais pas être interrogé. En dernier lieu, nous avons le dessin, les travaux manuels le chant et la gymnastique. » Ajoutez à cela que beaucoup de jeunes filles prennent des leçons de piano, que quelques-unes apprennent à nager, d'autres à patiner. « Combien reste-t-il alors de temps, je vous le demande, Messieurs, pour la maison, la famille, l'influence de la mère, des parents, pour un laisser-aller sans contrainte, pour un développement individuel des caractères? Tout se fait à la douzaine, se façonne d'après un modèle invariable; nous obtenons des produits de fabrique. » Les parents ne veulent pas d'une éducation pareille, qui transforme leurs enfants en encyclopédies ambulantes. Leur volonté devrait prévaloir sur celle de ces messieurs du gouvernement qui arrêtent et surchargent les programmes.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, **M. de Gossler** n'est pas loin de partager l'avis de M. Reichensperger au sujet du grand nombre de connaissances exigées des jeunes filles. « Il n'est pas avantageux, selon moi, qu'une jeune fille aborde, dans une étude encyclopédique, toutes les branches de la science; il importe avant tout qu'elle obtienne une culture générale bien équilibrée, elle doit emporter assez de connaissances, de capacités et d'aptitudes pour qu'il lui soit possible de se trouver à son aise dans les conditions où la naissance l'a placée, et qu'il y ait en même temps moyen pour elle, une première base une fois posée, de continuer son éducation. Il ne me semble pas possible de donner une instruction complète à une jeune fille de 16 ans, mais je crois qu'à bien des points de vue il suffit de la développer assez pour qu'elle puisse continuer à se développer elle-même plus tard. » L'orateur, en sa qualité de ministre, a résisté au courant qui tendait à donner de plus en plus au sexe féminin l'éducation des gymnases et à rendre les jeunes filles capables d'entrer un jour dans quelque confrérie de pédantes. Il a combattu ces efforts d'émancipation exagérée, et son action n'a pas été sans résultat. La difficulté de créer un bon programme est une des plus sérieuses que rencontre l'administration de l'enseignement. « Je bénirais le jour, dit le ministre, où je réussirais à résoudre le problème et à publier un bon plan d'études pour l'enseignement secondaire des jeunes filles; je répondrais ainsi aux désirs de tous ceux qui s'intéressent au sain développement de cet enseignement. Toutes les villes qui se trouvent en possession d'écoles municipales de filles, n'ont d'autre vœu que de voir l'administration se décider à leur donner un programme arrêté. » Mais des difficultés locales, rendent cette tâche extrêmement délicate. « Nous ne pouvons pas nous régler, d'après nos grandes villes ou d'après nos cités industrielles qui par leur intelligence et leurs ressources sont à même d'établir une série d'excellentes écoles

de filles, très bien organisées. » Certains programmes ne seraient pas applicables à des provinces comme les duchés de Posen et de Prusse.

Comme M. Reichensperger avait paru croire que l'on abusait de la gymnastique, **M. de Gossler** prend la défense des exercices physiques dans les écoles de filles. Il leur attache la plus haute importance. « Il faut considérer que la plupart des filles deviennent épouses et mères, et c'est une des charges les plus graves, au point de vue de tout notre développement actuel, que d'éclaircir cette question : Que peuvent faire nos institutions en vue de conjurer principalement dans les grandes villes les dangers que présente pour le corps la trop grande tension de l'esprit, et de permettre aux filles de laisser leur corps se développer harmonieusement? De même que l'État demande à l'homme de lui consacrer ses forces physiques et de se rendre propre à ce service, de même nous ne pouvons nous dérober à la question suivante : Que fait-on pour développer le corps de celles de qui dépend la santé des générations futures, et par conséquent l'avenir de l'État. La gymnastique n'est obligatoire presque nulle part, mais elle s'introduit peu à peu partout avec le plus grand succès. Il doit y avoir une profonde différence entre les exercices des filles et ceux des garçons. En introduisant la gymnastique chez les filles, on a eu pour but de les habituer à se rendre maîtresses de leur corps. C'est seulement en sachant commander au corps qu'on acquiert du charme et de la grâce. C'est aussi pour ce motif qu'on fait apprendre aux jeunes filles des espèces de danses peu semblables aux danses du jour, mais qui rappellent celles du vieux temps et font mettre en mouvement toutes les parties du corps. « Les jeunes filles, se livrent à ces petits exercices, qui ne réussissent qu'avec des mouvements gracieux, avec une telle prédilection, un tel entrain, que cela fait plaisir à voir. Si vous y assistiez vous diriez que l'administration de l'enseignement s'acquiert un mérite en arrêtant l'art de la danse qui est en train de s'égarer, en faisant revenir la grâce et la beauté des mouvements du corps. » Le ministre n'approuve pas moins vivement le patinage et la natation. Le patinage est ce qu'il y a de plus fortifiant; la natation est un exercice idéal qui façonne le corps plus que tout autre, fait ressortir la poitrine, et rend les plus grands services à la jeune fille fatiguée et courbée par le travail intellectuel.

M. Windthorst souhaite que les professeurs de gymnastique soient de préférence des femmes. Il remercie M. de Gossler d'avoir combattu l'invasion du bas-bleu. Comme M. Reichensperger, il demande qu'on accorde plus de temps à l'enseignement religieux ainsi qu'aux pratiques pieuses. Son vœu est de voir revenir aux écoles les sœurs des congrégations, et il ne désespère pas de lire le nom « de Gossler » au bas du décret qui les rappellera.

Séance du 8 février.

Après deux séances consacrées au budget de l'enseignement primaire, séances où les protestations des députés polonais contre la germanisation à outrance des écoles de leurs districts donnèrent lieu à des débats très vifs, la Chambre aborde le chapitre Beaux-Arts et Sciences

Elle s'occupe d'abord de la Bibliothèque royale qu'il serait urgent d'agrandir ou même de transporter dans de nouveaux bâtiments.

M. Schmidt (libéral sécessioniste), de Stettin, signale plusieurs défauts de la disposition actuelle, le manque d'espace, l'obscurité qui empêche souvent de trouver les livres, les dangers d'incendie. Il importerait de consacrer quelques sommes à l'achat des œuvres de la vieille littérature allemande. Les Anglais et les Américains les recherchent avidement; l'Allemagne a le devoir de les leur disputer.

M. Lieber (progressiste) se dit fatigué à la longue d'entendre toujours promettre qu'on agrandira la Bibliothèque, ou qu'on l'installera dans de nouveaux bâtiments, qu'on fera de nouveaux achats, et de ne voir jamais ces promesses se réaliser. On dépense des sommes énormes pour les musées et les collections d'art; on est avare à l'égard de la science. « Le budget ordinaire des musées et de la Galerie nationale réunis, s'élève à 1,200,922 marcs, celui de la Bibliothèque royale à 289,159 marcs; tandis que celle-ci n'a cette année aucun crédit extraordinaire on demande pour frais de moulage, pour précautions contre l'incendie au nouveau Musée, etc., etc., enfin pour augmentation des collections artistiques, pour acquisition de terrains destinés à de nouvelles galeries, un total de 5,112,300 marcs : une somme qui, chaque homme compétent le sait, est purement un prélude à d'autres dépenses de millions et de millions; ces dépenses ne peuvent encore s'évaluer à l'heure qu'il est et dépasseront à mon avis le chiffre de trente millions. » Le manque d'espace à la Bibliothèque royale a forcé de transporter des collections dans des locaux où elles sont presque inaccessibles au public. Les sommes destinées à l'achat de nouveaux livres sont absolument ridicules; les précieux monuments de l'ancienne littérature allemande passent à l'étranger. Enfin, les employés sont très mal payés. Où prendre l'argent pour améliorer cet état de choses? La réponse est simple. Il suffirait d'être moins prodigue à l'égard des beaux-arts, afin d'accorder à la science le strict nécessaire.

Le ministre répond : « M. Lieber, est dans une erreur complète, lorsqu'il croit que nos musées artistiques ne servent exclusivement qu'à l'art, et que mon administration tend à négliger la science, afin de favoriser l'art. Si vous parcourez nos musées artistiques, vous reconnaîtrez qu'un grand nombre d'entre eux servent purement à la science, et que l'on saisit toutes les occasions de leur donner de plus en plus ce caractère. Je rappelle les grandes expéditions d'Olympie, nos acquisitions d'Assyra et de Pergame qui pour la plupart ont bien plus un intérêt scientifique qu'un intérêt artistique. » Le ministre expose ensuite toutes les améliorations introduites à la Bibliothèque royale, malgré des difficultés de tout genre. On prend en ce moment un arrangement qui permettra de placer 153,000 nouveaux volumes, ce qui est important, si l'on songe que le nombre total des volumes y compris les manuscrits, est de 900,000. Il se félicite d'avoir acquis, et cela pour le prix minime de 2,500,000 marcs, les trésors de la collection Hamilton. « Dans mon administration, je n'ai jamais négligé de procurer aux bibliothèques et principalement à celles des Universités des ressources spéciales d'une haute importance. Je ne pourrais citer en ce moment les sommes qui y ont été consacrées. Je crois qu'il ne se passe pas une année où je n'aie le plaisir d'accorder quelque chose à presque toutes les bibliothèques par l'acquisition de collections laissées par des savants, des philologues, des chefs d'institution. Ce sont des collections précieuses,

des bibliothèques qui naturellement ne tombent pas toujours en partage aux Universités seules, mais encore à différents autres établissements. Il s'agit là toujours de sommes qui se chiffrent par milliers de thalers..... Un de mes grands projets est l'augmentation de nos bibliothèques, et en cela je dépasse de beaucoup le cadre tracé par M. Lieber, car je me propose très sérieusement de m'occuper, non seulement de la Bibliothèque de Berlin, mais d'augmenter et de compléter systématiquement les richesses confiées à nos bibliothèques. Lorsque la question de l'argent sera posée devant vous, je vous serai reconnaissant de me voter la somme nécessaire. »

M. Lieber reprend la parole pour rappeler l'engagement formel pris, l'année précédente, par l'administration, de travailler sans délai à la reconstruction de la Bibliothèque qui, adossée au Palais impérial, ne saurait être agrandie. Il insiste sur le danger qui la menace d'être dévorée par le feu.

A ce chapitre se rapportent les dépenses des séminaires pédagogiques, c'est-à-dire des institutions où les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement secondaire, et qui ont déjà passé leurs examens, s'habituent à la pratique. Jusqu'à présent il en existait trois, à Berlin, à Kœnigsberg et à Breslau ; on veut en fonder deux autres, à Posen et à Dantzig. **M. Peters** approuve pleinement cette création nouvelle, et demande que la Westphalie, la province Rhénane, celles de Hesse-Nassau, de Schleswig-Holstein, de Hanovre soient aussi dotées bientôt de séminaires. Mais les institutions existantes ont besoin d'une réforme pour être réellement des séminaires pédagogiques et non la continuation des séminaires philologiques. L'orateur regrette qu'elles ne soient pas organisées d'après un livre écrit par M. Bonitz au moment où il était professeur à l'Université de Vienne. On y fait trop de philosophie ; aussi servent-elles très peu aux mathématiciens, aux historiens et aux naturalistes. On y étudie à fond Juvénal, Quintillien, l'art poétique d'Horace, les *Tristes* d'Ovide, tandis qu'une explication de Cornélius Nepos ou de César, telle qu'on la ferait devant de jeunes élèves, serait profitable à tout le monde, même aux mathématiciens. Ces séminaires devraient du reste être divisés en deux sections, l'une pour la philologie et l'histoire, l'autre pour les mathémathiques et les sciences naturelles, et chacune de ces deux sections devrait avoir son directeur. Les directeurs devraient être de bons pédagogues, des professeurs qui auraient déjà plusieurs années d'exercice, et non pas des inspecteurs (Provinzialschulrath) qui, la plupart du temps absents, et dépourvus de connaissances assez étendues, sont peu faits pour être placés à la tête d'un séminaire.

M. Bonitz croit qu'une division en deux sections ne suffira pas. Les langues anciennes et les langues modernes exigent des méthodes différentes que le même professeur ne saurait peut-être faire connaître ; il en est de même des mathématiques et des sciences naturelles. Jusqu'à présent le manque d'argent n'a pas permis à l'administration de faire les réformes nécessaires.

Séance du 11 *février* 1884.

Au commencement de la séance, la Chambre s'occupe du service de la santé.

M. de Heeremann demande le rappel des sœurs dans les hôpitaux.

M. Wirchow lui répond. [La Chambre entame ensuite la discussion du budget extrordinaire, et vote quelques fonds spéciaux pour l'installation d'un institut botanique à l'Université de Kiel.

Dans ce budget extraordinaire figure la somme de deux millions de marcs destinés à l'achat d'œuvres d'art pour les musées de Berlin. De longs débats engagés à ce sujet remplissent presque toute la séance.

M. Reichensperger déclare que ses amis du centre et lui ne voteront par les crédits demandés. Ce n'est pas la haine du progrès, l'obscurantisme, qui les fait agir ainsi : ce sont les mille besoins du peuple, auxquels il faudrait remédier avant de faire des dépenses pour le luxe. Le budget de l'instruction publique et des cultes croît dans des proportions énormes. En 1870 il était de 18,700,000 marcs; il s'élève aujourd'hui à 52,900,000 marcs. Il est vrai que depuis 1870 Berlin est devenu la capitale de l'empire, et qu'il lui faut dès lors un certain éclat. Mais il existe une différence entre l'Allemagne et les autres nations, comme la France par exemple. Outre Berlin, plusieurs autres villes font avec leurs brillantes collections les honneurs de l'empire allemand. Quand on a les musées de Dresde, de Brunswick, de Munich, de Stuttgard, de Cassel, de Darmstadt, il n'est pas nécessaire que Berlin rivalise avec les autres capitales du monde.

M. Reichensperger ne croit pas à ce qu'on appelle le pouvoir éducateur des beaux-arts. Il prétend que leur influence sur le public est nulle.

M. Bachem (centre) croit que Berlin a déjà bien assez de privilèges; ce serait se montrer trop généreux à l'égard de la capitale que de voter encore deux millions pour ses musées; les provinces n'ont été que trop sacrifiées déjà. Il refusera les crédits parce qu'il est un ennemi acharné des tendances de centralisation. « Je crois, que l'exemple de Paris devrait ici nous faire tenir sur nos gardes. Le développement anorma de Paris est devenu le malheur de la France. Toutes les sottises et folies de Paris sont mises sur le compte de tout le pays, et toutes les émanations, — je devrais peut-être dire plutôt toutes les mauvaises exhalaisons, — de Paris agissent de la manière la plus funeste sur la nation tout entière. Voulez-vous introduire et encourager chez nous le même état de choses? L'atmosphère intellectuelle et morale de Berlin est-elle donc encore saine aujourd'hui? »

M. de Gossler répond que les provinces ne sont nullement sacrifiées à la capitale. Il rappelle les sommes considérables qui ont été consacrées à la restauration d'édifices anciens dispersés dans tout le royaume, et dont Berlin n'a pas reçu un liard. Il expose quelle part les provinces ont au budget annuel des beaux-arts. La province Rhénane et celle de Hanovre ont été particulièrement bien traitées. On a fait de grandes peintures à Dusseldorf, à Saarbrücken, à Goslar; on a placé des statues dans la basilique de Trèves. « Si vous examinez, dit le ministre, ce qui a été fait à Dusseldorf, et si, conformément aux observations de M. Bachem au sujet de ce qui se passe en France, vous considérez ce qui existe en France en dehors de Paris, vous serez, je crois, forcés de nous accorder qu'il est difficile de rencontrer un État où la centralisation, en ce qui concerne les arts, soit aussi faible qu'en Prusse. »

M. d'Uechtritz-Steinkirch (conservateur) trouve juste que l'Allemagne, après ses longues guerres, se livre au culte des beaux-arts, de même que la

Grèce a eu son siècle de Périclès après les guerres médiques. Il félicite le gouvernement des efforts qu'il fait pour répandre l'idée du beau dans la nation.

M. Windthorst se dit un grand ami de l'art, mais dans les circonstances actuelles il lui est impossible de voter deux millions pour enrichir les musées. La détresse générale est trop grande pour qu'on puisse se permettre des dépenses de luxe. « J'avoue, que je n'oserais pas me montrer aux pauvres électeurs de ma circonscription, si je devais leur avouer que j'ai consacré deux millions de marcs à l'achat de tableaux que la plupart de ces gens ne verront jamais. Je sais qu'il n'est pas agréable de se rappeler la détresse des campagnes, mais lorsque je vois avec quel entrain et quelle prodigalité l'on dépense de si fortes sommes, il me semble qu'il est temps alors de rappeler cette misère; et si l'on me demande ensuite de nouveaux impôts, je dirai : Aussi longtemps que les impôts servent à un tel but, je ne les vote pas. » Il semble surtout étrange à l'orateur que l'on demande des crédits, sans que personne encore ne sache quels tableaux on se propose d'acheter, et reproche à ce propos au gouvernement de s'engager trop souvent sans se préoccuper de l'avis de la Chambre. Il s'élève lui aussi contre les prérogatives qu'on accorde à la ville de Berlin et demande qu'on ne néglige pas les provinces. « Pas de dépenses de luxe, s'écrie-t-il en terminant, aussi longtemps que le peuple a faim! »

M. Haenel (progressiste) s'étonne de ce que le parti catholique du centre s'oppose si vivement à l'acquisition de nouvelles œuvres d'art, et rappelle tous les encouragements donnés par les papes Jules II et Léon X aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes. Pourtant le peuple était alors aussi pauvre qu'aujourd'hui. Ces papes prenaient l'obole des plus misérables; ils savaient que leurs dépenses hâtaient le développement de l'humanité. C'est un devoir pour l'État de contribuer à la culture universelle; il y arrive en fondant des musées aussi bien qu'en ouvrant des écoles. Son rôle ne se borne pas à satisfaire aux besoins matériels : il a une mission plus élevée qui consiste à favoriser les nobles tendances de l'homme. Dans un budget d'un milliard et demi dont la guerre absorbe une partie notable, ce n'est pas exagéré que de donner deux millions à l'œuvre de la civilisation.

M. Virchow présente quelques observations analogues à celles de M. Haenel, puis on procède au vote. Les deux millions sont accordés par 192 voix contre 122. C'est le dernier point de la discussion du budget qui ait quelque importance.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté en date du 3 mars 1884, les élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de l'instruction publique ont été fixées au mardi 22 avril.

L'examen des opérations électorales et le dépouillement des votes auront lieu au ministère de l'instruction publique, le mardi 29 avril. Il sera procédé, en cas de besoin, au second tour de scrutin, le mardi 6 mai.

Nous groupons sous ces deux rubriques : enseignement supérieur et enseignement secondaire, les principaux renseignements sur le mouvement électoral.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Facultés des lettres.

M. Paul Janet, membre sortant du Conseil supérieur se présente de nouveau aux suffrages des électeurs. (La Faculté des lettres de Paris a procédé le jeudi 10 mars à un scrutin préparatoire pour la désignation de son délégué au Conseil supérieur. M. Paul Janet a obtenu 29 voix sur 31 suffrages exprimés.)

Voici la circulaire de M. Janet.

Mes chers collègues,

Vous m'avez fait l'honneur, il y a quatre ans, de m'appeler pour vous représenter au Conseil supérieur de l'instruction publique ; et je viens vous demander de vouloir bien me continuer vos suffrages. Je vous dois donc compte de la manière dont je me suis acquitté de mon mandat.

La plus importante affaire que nous ayons eu à traiter au Conseil, a été celle des réformes scolaires. Dans cette question, j'ai fait partie de la minorité qui trouvait ces réformes excessives et préjudiciables aux intérêts des études littéraires. Sans être systématiquement hostile à tout ce qui a été fait, et sans être partisan d'une réaction exagérée et par là même dangereuse, je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour objet de relever le niveau de l'enseignement classique. Ce qui est d'ailleurs universellement reconnu, c'est la surcharge des programmes et la nécessité de les alléger.

J'ai appuyé la réforme de la licence ès lettres, tout en défendant, comme l'avait fait la Faculté de Paris dans son projet préparatoire, la néces-

sité d'une épreuve grecque écrite pour les licences spéciales. N'ayant pu faire prévaloir ce point de vue, je me suis rallié au projet tel qu'il a été voté, et j'en ai été le rapporteur auprès du Conseil.

Une des questions les plus graves, soumises au Conseil supérieur, a été l'établissement d'un enseignement de la morale à tous les degrés : écoles primaires, écoles normales primaires, enseignement spécial, enseignement secondaire des filles. Je suis intervenu d'une manière toute particulière dans la rédaction de ces programmes, et j'ai défendu avec énergie les principes d'une morale à la fois laïque et spiritualiste. Le rapport que j'ai fait à la section permanente, sur les écoles normales, a été inséré au Bulletin officiel, et M. le ministre Jules Ferry s'en est servi à plusieurs reprises au Sénat dans la discussion sur la loi de l'instruction primaire.

J'ai fait partie de toutes les commissions qui ont organisé le plan et rédigé les programmes de l'enseignement secondaire des filles. J'ai appuyé, autant que je l'ai pu, l'établissement de cet enseignement nouveau, tout en m'associant à tous les efforts qui ont été faits par le Conseil pour le contenir dans une juste mesure. J'ai défendu ces principes dans un travail récent de la *Revue des Deux Mondes* (1er septembre 1883).

Dans toutes les autres questions, qui m'étaient moins familières, je me suis toujours inspiré de l'intérêt des hautes études et de la dignité du corps enseignant.

Les principes de libéralisme qui ont dirigé toute ma vie et inspiré tous mes écrits, ont donc été et continueront à être ma règle au Conseil supérieur. Dans toutes les circonstances, j'appuierai le principe de l'indépendance des Facultés, et tout ce qui tend à leur donner de l'extension et de la vie.

Dans la mesure où la compétence et les attributions du Conseil le permettront, je défendrai les intérêts des professeurs de Facultés à tous les degrés, et je m'associerai cordialement à mes collègues des départements pour faire prévaloir tous leurs vœux.

Je termine en rappelant que, dès l'origine, j'ai eu l'honneur d'être nommé, par M. le ministre, membre de la section permanente ; et qu'à ce titre j'ai pris une part continue et particulièrement laborieuse à toutes les affaires, soit par la préparation mûrie d'avance des projets, soit par la discussion d'un grand nombre de questions qui ne vont pas jusqu'au Conseil lui-même.

Dans l'espoir que ces explications obtiendront votre assentiment, je vous prie d'agréer, mes chers collègues, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Paul Janet.

M. Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, a posé sa candidature ; voici le texte de sa circulaire :

Messieurs et chers collègues,

En me présentant à vos suffrages pour les prochaines élections au Conseil supérieur de l'instruction publique, je réponds à l'appel de plusieurs d'entre vous. J'accepte la candidature, et je remercie du fond du cœur ceux qui m'ont fait l'honneur de me la proposer.

La législation qui régit le Conseil supérieur interdit à vos élus toute initiative individuelle; il ne faut donc pas attendre d'eux une action que la loi leur refuse. Il est difficile de prévoir les questions qui seront mises à l'ordre du jour dans la prochaine législature. Je n'en dois pas moins vous exposer avec netteté, — au risque d'être long, — ce que je pense des plus importantes parmi celles qui pourraient être soulevées.

Les efforts tentés depuis dix ans pour améliorer en France l'enseignement supérieur n'ont pas été stériles. Il reste pourtant à faire un dernier essai. Il importe de concentrer davantage, afin de leur faire porter plus de fruits, les faibles ressources dont nous disposons, et de créer, ne fût-ce qu'à titre d'expérience, quelques Universités régionales largement dotées.

Il suffirait, dans quelques-unes des Académies où se rencontrent les quatre Facultés, de les rattacher les unes aux autres par des liens de contrôle et de solidarité mutuelle, et de confier à un Conseil élu la direction des intérêts communs, sous la surveillance de l'État. Présentation des professeurs de tout ordre, maîtres de conférences et titulaires; rédaction des programmes des cours; administration des dons et legs faits à l'Université, aussi bien que des chapitres du budget qui concernent la bibliothèque, les frais de cours, l'entretien des laboratoires et des cliniques; action disciplinaire exercée souverainement et sans appel sur les étudiants : telles devraient être, à mon sens, les prérogatives essentielles du Conseil de l'Université. Chaque Faculté, par l'intermédiaire de ses élus, le doyen et deux professeurs, soumettrait, sur chacun des points qui précèdent, ses propositions au Conseil. L'État, de son côté, nommerait définitivement les professeurs de tout ordre, fixerait leur traitement, administrerait les chapitres du budget placés en dehors de la compétence du Conseil, aurait, d'une manière générale, le droit de contrôler les actes de l'Université.

Il va sans dire que les Facultés non groupées en Université jouiraient des mêmes droits. Il ne s'agit pas le moins du monde de mettre en question l'égalité de toutes les Facultés au point de vue de leur autonomie propre et de l'indépendance de leurs professeurs. Les Facultés de Paris occupent seules parmi les autres une situation privilégiée; elles sont hors classe. Il n'est ni possible ni même désirable de changer cet état de choses. On pourrait seulement rapprocher les Facultés de Paris de celles de province en réglant par un décret le passage des unes aux autres. Je voudrais que nul ne pût être ni maître de conférences, ni suppléant, ni titulaire à la Sorbonne, sans avoir auparavant rempli la même fonction dans une Faculté de province.

L'expérience a démontré les inconvénients du système de classement adopté pour les professeurs des Facultés. Il faudrait que chaque nouveau titulaire entrât immédiatement dans la classe à laquelle lui donneraient droit ses services antérieurs, et qu'à partir de ce moment il fût certain d'être promu à la classe suivante après un nombre d'années déterminé, cinq ans par exemple. C'est la seule méthode rationnelle. En dehors de cette modification radicale que l'état de nos finances rend tout au moins difficile, j'appuierais de mon vote et je solliciterais au besoin toute mesure utile, telle qu'une répartition plus équitable des professeurs entre les différentes classes, et l'élévation à 7,000 francs du traitement des professeurs de la 4e classe.

Je demanderais aussi que les Facultés fussent débarrassées, au moins en partie, des examens du baccalauréat. Il est à souhaiter, d'autre part, que le nombre des chaires et surtout des conférences soit sensiblement augmenté, de telle sorte que l'explication élémentaire des auteurs et la correction des devoirs ne restent pas la principale et parfois l'unique tâche des quelques professeurs qui en sont surchargés. Entre les cours publics et les cours fermés, entre la préparation aux grades et la libre recherche scientifique, il doit y avoir équilibre et compensation. Les Facultés ont beaucoup gagné à n'être plus des académies; elles perdraient plus encore à devenir seulement des écoles professionnelles et des jurys d'examens.

La division de la licence ancienne en trois licences particulières a donné de bons résultats. Ces résultats seraient meilleurs encore si les deux examens dont se compose chaque licence se passaient en deux fois, à une année au moins d'intervalle. La première année serait consacrée exclusivement à la partie commune, l'année suivante, aux parties spéciales. La partie commune pourrait être considérée comme acquise pour les élèves admis au concours de l'École normale. Une pareille réforme rendrait plus facile celle de l'agrégation.

Je suis de ceux qui ont désiré la revision des programmes de l'enseignement secondaire, et particulièrement la substitution d'un thème latin à la composition latine du baccalauréat. On s'est trompé, semble-t-il, en organisant pour tous les lycées et collèges de France un même enseignement encyclopédique qui tient à la fois de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial, de ce dernier surtout. Si le niveau des études spéciales s'est élevé, du moins pour la moyenne des élèves, les études littéraires ont certainement faibli pami les meilleurs. Il y a moins de mauvais bacheliers, mais il n'y en a presque plus de bons. La plupart de nos candidats aux bourses de licence ne savent eux-mêmes ni grec ni latin. Je voudrais qu'à côté d'un enseignement analogue à celui qu'ont établi les derniers programmes, — moins le grec peut-être, — et qui serait par sa nature même destiné à la majorité des élèves de l'enseignement secondaire, on constituât fortement, dans quelques lycées, un enseignement classique plus élevé, reposant sur l'étude patiente, commencée de bonne heure, des langues anciennes, et terminé par celle de la philosophie et des sciences. Ces lycées trouveraient leur clientèle parmi les jeunes gens qui se proposeraient de suivre ensuite des cours d'enseignement supérieur.

L'inamovibilité des professeurs est une des garanties les plus indispensables de la liberté de l'enseignement supérieur. Je m'inspirerai de ce principe dans les affaires disciplinaires soumises à la juridiction du Conseil. Je n'admettrais qu'il y fût porté atteinte qu'en cas d'indignité manifeste. Je n'ai pas approuvé la loi de 1875 sur les Facultés libres, pas plus que je ne suis partisan de la loi de 1850. Est-il cependant nécessaire de dire que je respecterai les droits acquis, et que je me prononcerai en toute question litigieuse d'après ce qui me semblera légal et juste?

Je me garderais de laisser entendre que je me présente en adversaire d'une administration qui a rendu de grands services à l'instruction publique, et dont les intentions ne me sont nullement suspectes, mais j'espère n'avoir pas besoin d'affirmer mon indépendance à son égard. Il ne me convient pas d'insister davantage sur ce point; je m'en remets

avec une entière confiance au jugement de ceux de mes collègues qui me connaissent.

Vous pouvez compter enfin, Messieurs et chers Collègues, que je servirai, dans la mesure de mes forces, les intérêts de l'Université et les droits de chacun.

A. Couat.

Facultés de droit et de médecine.

Dans un scrutin préparatoire, la Faculté de droit de Paris a choisi son doyen, M. Beudant. Les professeurs de l'École de médecine de Paris se sont également réunis et ont désigné aux suffrages de leurs collègues M. Béclard, doyen de la Faculté.

Facultés des sciences.

M. Lespiault se représente; il a adressé à ses électeurs la circulaire suivante :

Mes chers collègues,

J'ai eu l'honneur, il y a quatre ans, d'être délégué par les Facultés des sciences au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Un grand nombre de nos collègues m'engagent aujourd'hui à vous demander de vouloir bien renouveler ce mandat et à saisir cette occasion de vous rappeler, en quelques mots, les idées que j'ai toujours défendues.

Ces idées ont particulièrement pour objet le développement complet de l'enseignement supérieur.

Des améliorations importantes ont été réalisées depuis dix ans; des perfectionnements qu'on ne saurait méconnaître ont été apportés à notre outillage. Mais la réforme capitale est encore à faire : c'est celle qui donnera au corps enseignant toute son importance et toute sa vie, en constituant graduellement l'autonomie des Universités.

Un questionnaire relatif à cette réforme est soumis, en ce moment même, par le ministre, à l'examen de toutes les Facultés; j'ai la confiance qu'il sortira de cet examen un accord à peu près unanime sur les trois points fondamentaux indiqués, il y a déjà longtemps, dans un projet préparé par M. Waddington :

1° Réunion en Universités des Facultés d'un même ressort. — Personnalité civile de ces Universités;

2° Présentation par les Universités des professeurs de tout ordre, maîtres de conférences, chargés de cours et titulaires;

3° Administration par le Conseil de l'Université des fonds provenant de legs, dons ou dotations, ainsi que d'une portion déterminée du budget annuel.

Ces droits, attribués aux Universités, ne constituent à mes yeux qu'un minimum. Ils me paraissent avoir pour corollaires naturels l'élection des Conseils universitaires et des doyens, le pouvoir disciplinaire le plus étendu, en un mot, la juridiction complète de l'Université sur elle-même, sous le contrôle de l'État.

En attendant la solution de ces grandes questions dont sera probablement saisi le prochain Conseil, je dois donner mon opinion sur quelques vœux particuliers émis par un grand nombre de nos collègues. Il est désirable qu'un stage, plus ou moins long, dans une Faculté des départements soit imposé à tout candidat à une chaire parisienne; on y gagnerait une homogénéité plus grande du corps universitaire, une harmonie plus complète des enseignements, une vie plus active dans toutes nos Facultés. En attendant, il semble que, pour toute vacance à Paris, un droit officiel de présentation devrait être accordé à l'ensemble des professeurs du même ordre. Jusqu'ici ce droit n'est qu'officieux, et il reste trop souvent illusoire.

On demande de tous côtés une réforme dans la répartition des traitements. Il semble équitable et facile de distribuer par nombre égal les professeurs titulaires dans trois ou quatre classes. Une seule objection a été faite : elle est tirée des exigences du budget. Mais on peut répondre que la dépense ne serait pas considérable. Je suis prêt d'ailleurs à appuyer toutes les mesures de détail propres à diminuer les plus fortes inégalités.

Dans sa première législature, le Conseil supérieur a été saisi surtout de questions relatives à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire. J'ai appuyé dans son ensemble la réforme des études classiques, en prenant pour objectifs le développement de l'enseignement scientifique et l'étude, plus sérieuse, des langues vivantes. J'ai voté toutes les mesures qui m'ont paru devoir contribuer à la diffusion de l'enseignement primaire, au relèvement de l'enseignement spécial et au succès de l'enseignement des jeunes filles.

Malgré mon incompétence dans les questions de droit, j'ai été nommé, il y a deux ans, par le Conseil, membre de la Commission de discipline Ai-je besoin de dire que cette Commission, émanant entièrement de l'élection, ne s'inspire que du respect de la loi, de la bienveillance pour les personnes et d'un sentiment profond des droits des professeurs.

Je répéterai, en terminant, que les questions les plus importantes que les Conseils futurs auront à résoudre sont celles qui vont se poser relativement à l'organisation définitive de l'enseignement supérieur. C'est surtout la valeur de cet enseignement qui fait la grandeur des nations et qui donne leur mesure.

J'espère, mon cher collègue, que les vues que je viens de vous exposer obtiendront votre assentiment, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

G. Lespiault.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AGRÉGÉS DE PHILOSOPHIE

M. Marion, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, et devenu inéligible, avait donné sa démission dès le mois d'octobre dernier.

La candidature a été offerte à M. Rabier, professeur de philosophie au lycée Charlemagne, qui a accepté.

Dans sa circulaire, M. Rabier réclame un certain droit d'initiative pour les membres du Conseil et la publication des procès-verbaux des séances.

M. Rabier n'est pas l'adversaire des réformes qui ont été introduites

dans l'enseignement secondaire. Mais il y a des retouches à faire aux nouveaux programmes pour les coordonner et les simplifier. En philosophie, l'enseignement des sciences devrait prendre un caractère plus philosophique. M. Rabier, tout en reconnaissant l'importance de l'enseignement spécial, croit qu'en voulant rivaliser avec l'enseignement classique, il dévie du but que son nom même et ses origines lui assignent.

AGRÉGÉS D'HISTOIRE

M. Melouzay refuse, pour raisons personnelles, toute candidature nouvelle au Conseil supérieur. Un appel a été adressé à M. Jalliffier, professeur au lycée Condorcet.

M. Jalliffier, dans sa circulaire, déclare qu'il n'a pas cessé de croire à la nécessité des réformes accomplies il y a quatre ans dans l'enseignement secondaire. Toutefois, les programmes nouveaux sont perfectibles. Pour l'histoire, il n'y a pas de modifications essentielles à demander.

AGRÉGÉS DE MATHÉMATIQUES

M. Vintejoux, dans une lettre adressée au journal *l'Université*, annonce qu'il ne compte pas se représenter. Il a combattu de tout son pouvoir la *révolution* accomplie dans l'enseignement secondaire, le caractère encyclopédique et utilitaire que les réformateurs ont fait prendre à l'enseignement secondaire classique et l'extension donnée à l'enseignement spécial.

M. Bernès, professeur de mathématiques élémentaires au lycée Louis-le-Grand, se présente. M. Vintejoux a adhéré à sa candidature.

M. Bernès, dans sa circulaire, résume ainsi son programme : restituer à l'enseignement secondaire classique sa force, son rang et ses prérogatives, et à ceux qui sont chargés de le donner une considération proportionnelle à la solidité des titres.

M. Bernès estime qu'aucun projet, concernant l'enseignement secondaire, ne devrait être introduit devant le Conseil supérieur avant d'avoir été soumis préalablement aux délibérations des conseils des professeurs, et favorablement accueilli par eux.

Une réunion des agrégés de mathématiques a eu lieu le dimanche 23 mars au lycée Saint-Louis. L'assemblée s'est séparée sans prendre aucune décision.

AGRÉGÉS DE PHYSIQUE

M. Voigt, membre sortant du Conseil supérieur, par lettre adressée au rédacteur en chef du journal *l'Université*, annonce qu'il n'acceptera pas la continuation de son mandat, qui a été pour lui une charge bien lourde, « en raison de l'écart par trop considérable qui s'est révélé dans la pratique entre les espérances qu'il avait pu concevoir et les moyens que l'administration laissait à la disposition du Conseil pour en poursuivre la réalisation ».

AGRÉGÉS DE GRAMMAIRE

M. Lebaigue déclare, par lettre adressée au journal *l'Université*, ne pas se représenter, en exprimant l'espoir que le nouveau Conseil com-

prendra que l'esprit général des réformes est mortel au véritable enseignement classique.

M. Legouëz, professeur de quatrième au lycée Condorcet, membre du jury de l'agrégation de grammaire depuis de longues années, pose sa candidature.

M. Legouëz, dans sa circulaire, réclame le droit d'initiative pour les membres du Conseil et la publicité des procès-verbaux des séances.

Il estime que les réformes inaugurées dans l'enseignement classique ont été funestes. Le grec ne s'apprend pas, le latin se désapprend, le français est moins bien su qu'auparavant. L'esprit de l'enfant est surchargé d'une foule de notions scientifiques, plus curieuses qu'utiles.

Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est le développement de l'enseignement spécial qui, oubliant ses origines, tend à marcher de pair avec l'enseignement classique. M. Legouëz ne veut pas le retour pur et simple à ce qu'on appelle l'ancienne routine. Il est des sacrifices qu'il faut savoir faire à l'esprit moderne; il se contenterait du *rétablissement de l'étude des éléments du latin avant la sixième, et de celle des éléments du grec avant la quatrième, et d'une réduction considérable des programmes scientifiques en ce qui regarde l'histoire naturelle, la physique et la chimie.*

Une réunion a eu lieu, le dimanche 30 mars, au lycée Saint-Louis.

M. Lebaigue a rendu compte de la manière dont il avait exercé son mandat.

Il reproche à M. Legouëz d'avoir fait partie de la commission officielle des livres. Il ne reconnaît pas à un professeur de l'enseignement secondaire, auteur lui-même de publications classiques, le droit de juger et d'interdire les ouvrages de ses pairs. M. Lebaigue, interpellé par M. Humbert, reconnaît d'ailleurs qu'il a fait partie lui-même de la commission des lexiques, mais que cette commission a simplement à constater si les ouvrages proposés sont conformes aux prescriptions officielles.

M. Lebaigue approuve d'ailleurs en général les termes de la circulaire de M. Legouëz.

Ce dernier, sur l'interpellation de ses collègues, se déclare nettement antiréformiste.

M. Thenard, professeur de quatrième au lycée de Versailles, annonce qu'il se porte candidat. Il est partisan des réformes qui ne demandent que des retouches. Il développera son programme dans une nouvelle réunion au lycée Saint-Louis.

AGRÉGÉS DES LANGUES VIVANTES

M. Huschard ne se représente pas, parce qu'il pense qu'il est équitable de choisir cette fois le représentant parmi les professeurs d'anglais.

M. Elwall avait posé sa candidature. Par l'appel adressé en faveur de sa candidature, ses partisans faisaient valoir qu'il s'était prononcé dans un récent rapport pour la suppression des langues vivantes dans la classe préparatoire et en huitième.

D'autre part, M. Mothéré, professeur d'anglais au lycée Charlemagne, posait sa candidature.

Il se déclare, par sa circulaire, pour les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire, qu'il suffira d'interpréter dans l'esprit même des délibérations du Conseil supérieur.

La part des langues vivantes a été accrue et les professeurs sont surchargés de besogne. Il est juste que le budget supprime les inégalités qui existent entre les professeurs de langues et leurs collègues.

En terminant, M. Mothéré se prononce pour la publicité des procès-verbaux des séances du Conseil.

Une réunion a eu lieu le 29 mars au lycée Louis-le-Grand. A la suite de cette réunion, où les candidats ont exposé leurs programmes, M. Elwall a retiré sa candidature.

AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

Un appel a été adressé à M. Haraucourt pour le prier de solliciter le renouvellement de son mandat.

COLLÈGES

M. Fournier, professeur de philosophie au collège d'Épinal se représente.

Les réformes ont été un progrès, dit-il dans sa circulaire.

Il estime cependant que l'étude des langues anciennes devrait être avancée d'une année et l'exercice du thème latin continué jusqu'à la rhétorique.

Il est contre l'assimilation de l'enseignement spécial à l'enseignement classique. L'examen du baccalauréat devrait avoir lieu, selon lui, dans tous les établissements d'enseignement secondaire, même dans les collèges, sous la présidence d'un délégué de l'État, comme en Allemagne.

M. Chrétien, principal du collège de Commercy, se présente aux suffrages des électeurs de l'ordre des sciences des collèges communaux. Il s'associe aux projets proposés par M. Audiffred à la Chambre des députés.

La place faite aux sciences par les nouveaux programmes, dans les classes élémentaires et de grammaire, est trop considérable.

M. Chrétien est pour la fusion des deux baccalauréats en un diplôme unique.

Le Gérant : **G. MASSON.**

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 16000.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ[1]

Tenue le dimanche 27 avril, à neuf heures du matin à l'École des Sciences politiques.

PRÉSIDENCE DE M. BUFNOIR

Président de la Société, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. le président ouvre la séance en exposant les divers objets de la réunion. Il signale en quelques mots les pertes faites par la Société depuis la dernière Assemblée générale, en insistant plus particulièrement sur celle de M. Laboulaye. Il rappelle que M. Laboulaye avait bien voulu, au moment de la formation de la Société, lui donner le patronage de son nom et mettre à son service, en acceptant la présidence, son autorité et son expérience dans les questions d'enseignement dont il s'était constamment occupé depuis l'époque où, jeune encore, il avait visité les Uni-

(1) Le 7 avril 1884, le Conseil de la Société a tenu séance, sous la présidence de M. Bufnoir.

Présents : MM. Beaussire, Boutmy, Bufnoir, Crouslé, Dreyfus-Brisac, Duverger, Gariel, Giquel, Lavisse, Lyon-Caen, Marion, Masson, Petit de Julleville, Marc Sée, Tranchant.

La séance est ouverte à 5 heures un quart.

L'ordre du jour appelle la formation d'une liste de présentation pour l'élection de six membres du conseil en remplacement de MM. Berthelot, Boissier, Bréal, Bréton (décédé), Bufnoir et Taine dont les fonctions sont expirées et qui ne sont pas rééligibles.

Le Conseil établit, en vertu des statuts, la liste de douze noms parmi lesquels l'Assemblée générale choisira les six membres nouveaux du Conseil.

Le Conseil entend ensuite un rapport sur la situation financière de la Société, présentée par M. Boutmy, président du comité financier. Ce rapport, approuvé par le Conseil, sera soumis à la prochaine Assemblée générale.

La date de convocation de cette Assemblée est fixée au 27 avril 1884, à 9 heures du matin.

La séance est levée à six heures et demie.

versités allemandes et avait rapporté de ce voyage tout un ensemble de vues sur les réformes à introduire dans l'organisation de notre enseignement supérieur. M. Bufnoir estime qu'il ne saurait, dans les quelques minutes d'attention qu'il pourrait demander à l'Assemblée, parler comme il conviendrait d'un homme qui a tenu une si grande place et joué un rôle si considérable comme écrivain, comme professeur et comme membre de nos Assemblées politiques. Il exprime en même temps l'espérance que la *Revue internationale* pourra, en publiant une étude complète sur M. Laboulaye, acquitter la dette de la Société d'enseignement supérieur envers son premier président. Au nom de M. Laboulaye M. le président joint ceux de MM. Charles Hanoteau, professeur à la Faculté de droit de Lyon; Reynald, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, et Bréton, représentant de la maison Hachette, dont le concours a été si précieux à la Société à ses débuts. Il donne ensuite la parole à M. Boutmy président du Comité financier, qui présente en ces termes le rapport sur la situation financière de la Société :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Comité financier de la Société, les résultats de l'exercice 1883.

Suivant le mode adopté depuis deux ans, je vous ferai connaître d'abord les comptes particuliers de la Société avec M. Masson, avec le Crédit Lyonnais, et le compte du secrétaire trésorier. Je les résumerai ensuite dans un tableau général qui vous permettra de juger de l'ensemble de notre situation.

COMPTE AVEC M. MASSON

DÉBIT

Exemplaires produits en sus de 400 dus par l'éditeur	3,914	»
Affranchissements.	147	50
Comptes de rédaction.	4,447	»
21 feuilles supplémentaires.	2,850	»
	11,358	50
	6,260	15
	5,098	35

CRÉDIT

Quittances, abonnements, cotisations. . .	2,550	»
Remboursements	324	»
Abonnements des lycées et des écoles normales	3,386	15
	6,260	15

COMPTE DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER

DÉBIT

Traitements	4,400 »
Affranchissements, frais de bureau	300 35
Bibliothèque	330 50
Impressions diverses	74 »
Compte Dreyfus-Ménard	1,100 »
Remboursement Thoman	24 25
Découvert en caisse au 31 décembre 1882	9 90
Versé à M. Masson pour l'exercice précédent	5,604 25
	11,843 25
En caisse au 31 décembre 1883	1,386 92
	13,230 17

CRÉDIT

Donations	500 »
Cotisations	5,080 17
Vente de volumes	250 »
Touché au Crédit Lyonnais	7,400 »
	13,230 17

COMPTE AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

DÉBIT

Droits de garde. Affranchissements	3 40
Chèques	7,400 »
	7,403 40
Solde créditeur	949 40
	8,352 80

CRÉDIT

Solde créditeur au 31 décembre 1882	951 45
Coupons	280 14
Ventes de titres	7,102 40
Intérêts	18 81
	8,352 80

COMPTE GÉNÉRAL

RECETTES

En caisse au Crédit Lyonnais au 31 décembre 1882	951 45
Coupons et intérêts	298 95
Vente de titres	7,102 40
Donations	500 »
Cotisations par Masson	2,540 »
— par le secrétaire trésorier	5,080 17
Souscription du ministère	3,386 15
Remboursements	334 »
Vente de volumes	250 »
	20,443 12

DÉPENSES

Service de la *Revue*	4,061	50
Feuilles supplémentaires	2,850	»
Comptes de rédaction	4,447	»
Compte Dreyfus-Ménard	1,100	»
Frais de bureau, de bibliothèque et impressions	704	85
Traitements et appointements	4,400	»
Versé à M. Masson pour l'exercice précédent	5,604	25
Droits de garde	3	40
Remboursement Thoman	24	25
Découvert en caisse au 31 décembre 1882	9	90
	23,205	15
	20,443	12
Excédent des dépenses sur les recettes	2,762	03
A déduire :		
En caisse de la Société au 1er janvier 1884	1,386	92
Solde créditeur au Crédit Lyonnais, à la même date	949	40
	2,762	03
Total égal à la somme due à M. Masson, éditeur de la *Revue*	5,098	35

Ces chiffres, écoutés au vol, peuvent ne vous avoir donné qu'une idée confuse de notre situation financière. Je crois utile de reprendre et de commenter les conclusions auxquelles ils conduisent.

Le capital formé par les donations recueillies à l'époque de la fondation de la Société, se trouvera réduit à 2,000 francs environ, après que nous nous serons acquitté envers M. Masson. Nous sommes donc tout près du moment où nous ne pourrons plus compter que sur nos revenus pour faire face à nos dépenses. Vous allez voir que cet équilibre normal n'est pas du tout impossible à réaliser et qu'il n'y faut qu'un peu d'effort et de zèle de la part de nos sociétaires.

Les dépenses se sont élevées en 1883 à 17,563 fr. 35 c. sur lesquels 1,100 fr. représentent le reliquat d'une dépense exceptionnelle et extraordinaire qu'on peut considérer comme ne devant pas se reproduire. Restent 16,436 fr. 35 c. En faisant la part de l'imprévu, le chiffre de 17,000 fr. peut être accepté comme le montant de vos charges annuelles régulières. Des éléments qui composent ce total, je ne retiens que les frais relatifs aux *feuilles supplémentaires*. Ces feuilles, que le traité avec M. Masson laisse à notre charge, se sont élevées à 19 et nous ont coûté 2,850 fr. Je vous signale dès à présent cet article, parce qu'il fera tout à l'heure le sujet d'une proposition spéciale.

Les recettes provenant des cotisations de membres ou de notre part dans le prix d'abonnement, avaient été, en 1882, de 6,138 fr. Elles sont, cette année, de 7,954 fr. 17 ce qui accuse une augmentation de 1,816 fr. 17. Les souscriptions du ministère qui nous donnaient 1,675 fr. ont produit cette année 3,386 fr. 15 c., soit un surplus de 1,716 fr. 15 c. Au total, notre revenu a été porté de 7,813 fr. à 11,340 fr., excédent : 3,527 fr. 32 c.

Ajoutons que, dans ce total, ne sont pas compris 680 fr. environ, à recouvrer du groupe de Marseille.

Le remarquable développement de nos revenus réguliers est dû au soin avec lequel M. le président et MM. les secrétaires généraux de la Société ont eu l'œil sur tous les jeunes professeurs qui entraient dans l'enseignement des Facultés et les ont exhortés à devenir adhérents de notre association. Il est souhaitable que ce travail de recrutement ne se ralentisse pas. Nous avons toujours dû prévoir le moment où ce sera à peu près le seul moyen de développer nos ressources, et c'est à coup sûr le plus naturel et le plus fécond, puisqu'il ajoute à notre influence, étend nos relations et multiplie les collaborations sur lesquelles nous pouvons compter. Cette année il a été envoyé tant par M. Masson que par le secrétaire trésorier des quittances représentant une rentrée d'environ 9,900 fr. Même avec les non-valeurs qu'il est sage de prévoir, nous aurons un excédent sur les recettes de l'année précédente.

En résumé, nous pouvons estimer nos recettes à 12,000 fr. Y a-t-il moyen de ramener plus près de ce chiffre nos dépenses dont je viens de fixer le chiffre à 17,000 fr. J'ai mûrement examiné la question, et mon attention a été surtout appelée sur la charge que nous imposent les feuilles supplémentaires. Aux termes de notre traité avec M. Masson, nous supportons les frais de tout ce qui dépasse 66 feuilles par an, à raison de 150 fr. par feuille. De ce chef, notre compte a dû être débité cette année de 2,850 fr. (19 feuilles). Si nous avions eu cette somme en moins à payer, le déficit de 1883 se serait trouvé ramené à 2,246 fr. 03 c.; il tomberait probablement, en 1884, à 1,800 ou 2,000, et il ne serait pas très long de trouver la contre-partie en cotisations nouvelles. D'un autre côté, réduire la Revue à 66 feuilles par an, c'est-à-dire à 5 feuilles et demie en moyenne par numéro, après que depuis deux ans ses lecteurs ont été accoutumés à une grande abondance de matières et ses collaborateurs à une hospitalité facile, c'eût été un sacrifice pénible et un changement fâcheux.

J'ai conféré à ce sujet avec M. Masson, dont l'intérêt est, en cette matière, identique au nôtre. Il a consenti à porter de 66 à 76 le nombre des feuilles dont il supporte la charge. Dans ces conditions, une réduction sera encore nécessaire; mais elle ne sera point ce que nous avions d'abord appréhendé. Chacun de nos numéros aura seulement 12 pages de moins qu'il n'en a eu en 1883. Il vaudrait mieux sans doute que ce fût 12 pages de plus; car nous avons un nombre croissant d'articles excellents qui attendent pour être insérés. Nous sommes néanmoins très reconnaissants à M. Masson de ce qu'il fait pour nous aider à conserver les positions prises.

En même temps nous avons quelque satisfaction à vous faire observer que, grâce à cet arrangement et au dégrèvement qui en résulte, nous ne sommes plus très éloignés d'un équilibre entre nos dépenses et nos revenus réguliers. L'écart peut certainement être comblé en une ou deux années, à la condition que l'on ne manque aucune occasion d'engager de nouveaux adhérents et que l'on continue sans interruption la propagande convaincue à laquelle se sont livrés notre président, notre secrétaire général et notre secrétaire général adjoint. Nous ne saurions trop exhorter les membres de la Société à les seconder chacun dans le cercle de son influence.

En résumé, Messieurs, la situation financière se définit ainsi :

1° Une recette annuelle de 12,000 fr. destinée à s'accroître progressivement.

2° Une dépense annuelle de 17,000 fr. ramenée à 14,000 fr. par la suppression des frais correspondant aux feuilles supplémentaires.

3° L'excédent passif 2,000 fr. couvert en 1884 par les 2,000 fr. qui nous restent en caisse, et devant l'être en 1885 et les années suivantes par l'augmentation du nombre de nos adhérents.

4° Le nombre des feuilles à la charge de l'éditeur porté de 66 à 76 fr., de telle sorte que le volume du *numéro* ne soit pas réduit d'une manière trop sensible.

Vous estimerez sans doute avec nous que ce sont là des résultats satisfaisants. Nous demandons à l'Assemblée générale de vouloir bien approuver les comptes et ratifier la nouvelle convention passée avec M. Masson au sujet du nombre des feuilles ordinaires.

Les conclusions du rapport de M. Boutmy sont mises aux voix et adoptées et des remerciements sont votés par l'Assemblée à M. Georges Masson qui a accepté la modification proposée par M. Boutmy au traité conclu avec lui par la Société,

M. le président donne ensuite la parole à M. Lavisse, secrétaire général de la Société.

Messieurs,

Notre Société est entrée dans sa septième année d'existence, et vous venez d'entendre l'exposé de sa situation financière. Nous ne sommes ni riches ni pauvres, et, si nous n'avons pas le droit de nous enorgueillir, nous n'avons pas non plus de motifs pour nous inquiéter de l'avenir. Nous avons dépensé notre capital d'établissement, mais nous sommes arrivés à peu près au point de pouvoir vivre par nous-mêmes, et c'est là un bon résultat. Nous sommes, il est vrai, à l'étroit dans notre budget, mais être à l'étroit dans son budget, c'est une condition très répandue dans le monde. Il ne nous faudra au reste qu'une somme d'efforts dont nous sommes capables pour nous mettre plus à l'aise : obtenir des donations, pour couvrir des dépenses extraordinaires, recueillir des adhésions nouvelles pour être en état d'élever un peu nos dépenses ordinaires ; nous ne désirons rien de plus, et ce n'est point là un désir que l'on ne puisse satisfaire.

Nous sommes d'autant plus décidés à continuer notre existence, qu'elle n'a pas été inutile.

Si les notions principales sur les institutions étrangères sont aujourd'hui répandues, au moins dans le corps enseignant et dans une partie de la presse, c'est grâce à nous, à notre ancien *Bulletin* et à notre *Revue*. Il nous reste encore à apprendre, sans aucun doute, mais le principal est fait, et nous en savons aujourd'hui sur les Universités des autres pays plus qu'on n'en sait dans ces pays sur nous-mêmes. L'excellente organisation donnée par M. Dreyfus-Brisac au système des correspondances de la *Revue* nous permet d'ailleurs de nous renseigner sur toutes choses promptement et sérieusement.

Nous avons entrepris aussi de nous renseigner sur nous-mêmes, et les lecteurs de la *Revue* ont pu remarquer qu'il a été récemment inauguré une chronique de l'enseignement. Nous avons eu naturellement de plus amples détails sur Paris, où nous pouvons étudier les choses par nous-mêmes; mais l'analyse des rapports des doyens ou directeurs des Facultés ou écoles provinciales a permis à mon collègue M. Petit de Julleville de donner un tableau d'ensemble, commencé dans la *Revue* du 15 mars et qui s'achèvera dans celle du 15 mai. A côté des renseignements généraux qui se trouvent dans des études de cette sorte, nous devrions avoir dans chaque numéro une chronique de faits divers où seraient relevés tous les incidents qui peuvent se produire. Nous aurions besoin, pour la rendre exacte et intéressante, de correspondants dans toutes les Facultés; jusqu'à présent, nous nous sommes contentés d'exprimer le vœu que quelques-uns de nos confrères des départements prissent cette qualité. Le moment est venu d'organiser cette correspondance comme un service régulier, et le bureau de la Société proposera au Conseil dans sa première réunion, qui est très prochaine, un projet d'organisation.

Nous arriverons ainsi à donner à la *Revue* un caractère d'actualité, surtout s'il est possible d'ajouter à cette chronique, comme le désire M. Dreyfus-Brisac, une bibliographie régulière des publications principales sur l'enseignement.

Les efforts que nous avons faits pour nous éclairer sur l'étranger et sur nous-mêmes nous permettent de nous rendre un compte assez exact de nos besoins pour que nous puissions agir avec efficacité sur l'opinion. C'est bien nous qui avons obtenu que la licence ès lettres fût modifiée de telle sorte, qu'en gardant son caractère littéraire, elle devînt plus accessible à ceux que leur goût personnel porte vers l'histoire ou la philosophie; les programmes que nous avons élaborés sont devenus à peu de chose près les programmes officiels. Notre section des lettres a discuté le système des agrégations de l'enseignement secondaire, et sur tous les points de cette discussion, nous nous trouvons d'accord avec la Société d'enseignement secondaire. Or la réforme que nous avons obtenue, celle que nous sollicitons intéressent au plus haut point les Facultés des lettres et n'intéressent point qu'elles seules. La licence et les agrégations étant les examens auxquels se destine la majorité des élèves de ces Facultés, il importe que ces examens se règlent sur les études que les Facultés estiment être les vraies études d'enseignement supérieur. A cette condition seulement, elles se défendront contre le danger de devenir des écoles préparatoires; elles seront des Facultés de culture intellectuelle; elles pourront attirer des jeunes gens qui, sans se destiner au professorat, recherchent seulement ou bien l'instruction générale qu'elles donnent dans la période qui précède la licence, ou bien l'initiation au travail scientifique qu'elles pourront donner en toute tranquillité après la réforme des agrégations. Il serait utile qu'une démarche collective fût faite par les bureaux des deux Sociétés d'enseignement supérieur et d'enseignement secondaire auprès du ministre de l'instruction publique, pour lui communiquer les vœux exprimés par des hommes dont l'opinion doit avoir une autorité d'autant plus grande qu'ils appartiennent à deux ordres d'enseignement, et qu'ils se sont entendus sans difficulté. Nous donnerions d'ailleurs un bon exemple en

montrant qu'il existe des vues communes dans cette Université de France divisée en cadres si fortement marqués et dont les rebords sont si escarpés, qu'on a pu vivre jusqu'ici dans tel ou tel compartiment sans connaître ni même voir ceux qui vivent dans les autres.

Nous avons défendu la cause de l'éducation nationale en délibérant dans l'Assemblée générale de nos sections parisiennes sur cette question du service militaire par laquelle on peut dire que notre avenir intellectuel est menacé. Une commission a été nommée, vous vous en souvenez, pour exposer dans une lettre à M. le président du Conseil, qui était alors en même temps ministre de l'instruction publique, l'opinion de notre Assemblée. Cette lettre, due à la plume de notre confrère M. Beaussire, a été tout de suite accueillie par la presse, vivement critiquée, mais aussi vivement approuvée. Lorsque la discussion du projet de loi a commencé devant la Chambre des députés, cette lettre a été tout de suite employée dans la polémique; elle a suggéré des idées, qui passeront peut-être dans des articles du projet de loi.

Ne perdons pas de vue cette grande question. La solution définitive n'est point, paraît-il, aussi prochaine qu'on pourrait le croire. Suivons attentivement le débat. Il y aurait lieu, je pense, de l'éclairer par un travail où l'on mettrait en pleine lumière les conditions du service d'une année en Allemagne, où l'on montrerait, d'autre part, quelles obligations l'État impose au moins à quelques-uns de ceux à qui est accordé l'avantage d'un service militaire restreint, où l'on concluerait par une série de propositions longuement raisonnées. Ce serait compléter la lettre de M. Beaussire. Nous ne pourrions arriver à dire mieux ce qu'il a dit; mais la commission, dont il était le rapporteur, a dû se hâter, croyant qu'il y avait péril en la demeure ; moins pressés, nous pourrions réunir un plus grand nombre d'arguments et de faits.

Notre Société a discuté d'autres questions encore, moins brûlantes mais d'un intérêt national. Les sections parisiennes ont étudié les conditions d'admission dans l'enseignement supérieur. La discussion a été longue et approfondie. Le rapport qui la résumera sera fait par un membre de la section de droit, cette section ayant eu l'initiative dans ce débat. Je me contenterai de dire que nous nous sommes inspirés de cette idée que l'enseignement supérieur, dans quelque Faculté qu'il soit donné, suppose, comme condition préalable indispensable, la culture classique proprement dite. Nous avons été amenés à parler de l'enseignement spécial : personne parmi nous n'en a contesté l'utilité, la nécessité sociale et économique. On ne comprendrait pas en effet que, dans une société industrielle comme est la nôtre, on ne donnât pas à cet enseignement la place qu'il mérite et qu'il est encore loin d'avoir reçue ; que de si grands sacrifices fussent faits pour l'enseignement primaire; que l'enseignement secondaire classique fût l'objet de si vives préoccupations et de querelles si animées, et que l'opinion publique ne réservât rien de sa sollicitude pour l'enseignement à qui revient la tâche de préparer des bras et des têtes pour notre agriculture, notre commerce et notre industrie. S'il demeure des préjugés dans les esprits contre cet enseignement nouveau, nous devons faire effort pour les déraciner; mais aussi nous devons défendre tout à la fois l'enseignement classique et l'enseignement spécial contre l'idée qu'on semble avoir de les rapprocher l'un de l'autre, pour arriver peut-être à les confondre un jour dans

ce mystérieux enseignement intégral, dont le nom brille sur des programmes électoraux. Chacun d'eux a sa raison d'être précise et certaine, on ne peut les confondre en leur donnant les mêmes matières et en leur permettant les mêmes débouchés sans les affaiblir l'un et l'autre.

Dès les premiers jours de son existence, la Société s'est préoccupée de cet espoir que notre pays serait un jour doté d'Universités autonomes. On peut même dire que sa tâche principale a été de préparer l'opinion du corps enseignant à cette grande réforme et d'en montrer les conditions principales. Il y a six ans déjà, la section de droit a rédigé un projet complet d'organisation d'une Université. Ce projet, inséré dans nos *Études de* 1878, a manifestement inspiré la circulaire adressée aux recteurs par M. Jules Ferry, au moment où il quittait le portefeuille de l'instruction publique, pour leur prescrire de saisir les Facultés d'un questionnaire où sont posées les plus importantes et les plus difficiles des questions à résoudre. Il me semble, Messieurs, que nous pouvons prendre pour nous ce questionnaire et que nous avons ce qu'il faut pour y répondre. La méthode de discussion indiquée par le ministre n'est pas la meilleure que l'on pût trouver. Si l'objet principal de l'institution d'Universités doit être d'unir entre elles des Facultés isolées jusqu'ici, cette union ne pouvant être que le résultat d'une commune entente et de l'échange de quelques sacrifices, ce n'est pas un bon moyen de provoquer à l'entente et de préparer aux sacrifices que de consulter isolément les intéressés. Du moins, aurait-on dû prévoir l'utilité d'une délibération en commun entre des délégués de chacune des Facultés. Notre Société. dans ses groupes provinciaux et parisien, où elle réunit des professeurs de toutes les Facultés et des hommes éclairés qui n'appartiennent pas à l'enseignement, pourra faire ce que n'a point prévu la circulaire ministérielle. Elle sera plus à l'aise aussi pour poser un certain nombre de questions qui n'ont pas été indiquées, et qui sont fort importantes.

Les unes s'adresseront au gouvernement lui-même : le gouvernement est-il résolu à ne s'inspirer jamais que de l'intérêt du haut enseignement, dans la création des Universités? Ne mettra-t-il le nom que là où est la chose, c'est-à-dire où les quatre Facultés sont réunies et prospèrent? Ne consentira-t-il jamais à créer une Faculté de droit ou une Faculté de médecine, en tel ou tel endroit, à tel ou tel moment, pendant une période électorale, je suppose, afin de faire à une ville cadeau d'une Université, au risque de condamner ces Facultés nouvelles à l'inertie et de compromettre, là où ils sont vivants, l'enseignement du droit et celui de la médecine? Saura-t-il résolument déclarer que la présence de quatre Facultés dans un même ressort académique ne donne point droit à posséder une Université, qu'il faut la présence réelle en un même lieu, qu'un train même rapide n'est pas un lien suffisant, et prendra-t-il, en dépit des résistances, les mesures nécessaires pour opérer la réunion? Le gouvernement est-il décidé à plaider énergiquement la cause financière de l'enseignement supérieur, à lui procurer sa part légitime à côté du milliard de l'enseignement primaire, à réparer l'état misérable de nos établissements, dans les villes qui sont désignées pour recevoir des Universités?

Autre ordre de questions. Le gouvernement, avant de donner une impulsion nouvelle à l'enseignement supérieur, est-il décidé à mettre entre cet enseignement et celui des collèges une relation qui n'existe

pas? Quelles mesures compte-t-il prendre pour corriger l'enseignement secondaire de ses prétentions encyclopédiques, pour combattre et détruire ce préjugé que les études sont finies avec le baccalauréat et qu'il ne reste plus au porteur de diplôme qu'à se préparer pour une profession?

Le gouvernement est-il décidé à mettre en harmonie avec le système nouveau des Universités celui des grandes écoles spéciales? Quelles mesures compte-t-il prendre pour rendre aux Universités cette meilleure partie de la jeunesse que ces écoles lui enlèvent? S'il ne veut pas détruire le mal, quels moyens propose-t-il pour l'atténuer?

Voilà, Messieurs, des questions préalables, que ne peuvent résoudre les Facultés consultées, ni la Société d'enseignement supérieur. Mais chacune de nos Facultés a ses questions préalables à se poser. Chacune d'elles, considérant que l'Université doit être un grand institut scientifique, se demandera si elle fait chez elle une part suffisante à la science, si de certaines réformes ne sont pas nécessaires dans son enseignement, s'il n'y a point à innover dans le système des études ou des examens. Ensemble enfin, elles examineront, dans la Société d'enseignement supérieur, ce qu'elles doivent faire pour se rapprocher les unes des autres, pour mettre des transitions là où se dressent des barrières, et il y aura lieu de reprendre la question déjà examinée par nous autrefois des relations à établir entre les Facultés de droit et des lettres, de médecine et des sciences.

Si vous me permettez d'émettre une conjecture, il se pourrait bien qu'après avoir dressé cette liste de questions préalables, dont chacune a sa difficulté, nous vinssions à conclure que nous ne sommes pas encore prêts pour cette réforme. Le ministre dit très sagement à la fin de la circulaire: « Nous n'avons pas le droit de faire des expériences dont le résultat serait douteux... ajourner une réforme pour des esprits qui n'ont en vue que le bien public est souvent le meilleur moyen d'en rendre le triomphe facile et complet quelques années plus tard... » Nous penserons peut-être que le résultat de l'expérience est douteux à l'heure qu'il est; que transformer, sans plus, quatre Facultés en Universités, créer un cadre nouveau, où rien ne serait neuf, c'est se payer de mots, se tromper soi-même, et que nous risquerions de perdre la proie en nous arrêtant devant l'ombre. Si cette solution de l'ajournement prévalait, ce ne pourrait être qu'avec ce correctif que tout le monde, gouvernement et Facultés, après s'être rendu un compte exact des difficultés de l'œuvre, et avoir tracé avec précision l'idéal d'une Université, redoublera d'efforts pour se rapprocher du but. Et il appartiendrait à notre Société de ne point laisser s'évanouir l'espérance que la proposition ministérielle nous a fait entrevoir, de faire une propagande active auprès de tous ceux dont la bonne volonté est nécessaire, auprès des pouvoirs publics, des municipalités, du corps enseignant lui-même. Il est si aisé de montrer quels bienfaits on pourrait attendre d'Universités qui inspireraient au public par leur existence même le respect de la culture intellectuelle; grands ateliers où la production scientifique de notre pays serait décuplée, où l'esprit français, honoré déjà par toutes les initiatives qu'ont prises des individus illustres, trouverait les instruments et les moyens du travail collectif, foyers qui réuniraient des rayons épars et dont la lumière s'apercevrait de loin; qui appelleraient autour d'eux notre jeunesse aujourd'hui disséminée, pour en former une grande famille ayant ses traditions com-

munes et lui inspirer des idées, des sentiments, des habitudes d'esprit capables de faire les générations nouvelles meilleures que n'ont été les nôtres.

Messieurs, cette question des Universités demeurera longtemps encore à notre ordre du jour; vous penserez sans doute que nous devrons bientôt la discuter, sans nous presser, en nous entourant de tous les moyens d'information. Le bureau de la Société priera les groupes provinciaux de délibérer de leur côté; il espère qu'ils répondront à son appel. Par l'intérêt même que nous témoignerons à la question, par la façon sérieuse dont nous l'étudierons, par notre volonté bien manifestée de ne pas nous payer de mots, nous prouverons que nous méritons la chose, et c'est par là que je termine : les Universités valent bien qu'on les mérite, et nous ne les aurons qu'à cette condition.

Il est procédé à l'élection des six membres sortants. (Voir séance du 7 avril, page 473.)

Sont élus membres du Conseil :

MM. Bouché-Leclercq, professeur suppléant à la Faculté des lettres;
Boutroux, maître de conférences à l'École normale;
Desjardins (Alb.), professeur à la Faculté de droit.;
Duval (Dr Mathias), agrégé à la Faculté de médecine ;
Hubner, donateur;
Janet (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres ;

La séance est levée à 11 heures un quart.

Séance du Conseil tenu le lundi 5 *mai* 1884, *à* 5 *heures.*

Sont présents : MM. Boutmy, Boutroux, Bufnoir, Croiset, Dastre, Desjardins (Albert), Duverger, Lyon-Caen, Petit de Julleville et Tranchant.

M. Lavisse, secrétaire général, retenu par une affaire urgente et imprévue, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Gariel, Masson, Pigeonneau, Scheurer-Kestner, s'excusent également par lettres, dont M. le président donne communication au Conseil.

Il est procédé au renouvellement du bureau conformément aux statuts.

Sont élus :

Président : M. Beaussire; vice-présidents : MM. Duverger, Gréard, Mascart, Trélat; secrétaire général, M. Lavisse; secrétaire général adjoint, M. Petit de Julleville; secrétaire adjoint, faisant fonctions de trésorier, M. Guérie.

M. Hubner, élu, dans la dernière assemblée générale, membre du Conseil, s'excuse par lettre de ne pouvoir accepter ces fonc-

tions; le Conseil à l'unanimité exprime le vœu que M. Hubner consente à revenir sur cette décision.

M. Tranchant, annonce que la Société de législation comparée est disposée à prêter, avec une parfaite obligeance, le secours de sa grande publicité à la Société d'enseignement supérieur pour l'aider à augmenter le nombre de ses adhérents par une propagande plus étendue. Le Conseil exprime ses remerciements à M. Tranchant et à la Société de législation comparée.

Deux propositions de M. Lavisse, secrétaire général, sont soumises au Conseil.

1° Proposition de confier au bureau de la Société le soin de choisir dans chaque section des groupes de province un correspondant régulier qui tienne le bureau au courant de tous les faits qui intéressent l'enseignement supérieur dans le ressort du groupe auquel appartiendra ce correspondant.

Le Conseil approuve.

2° Proposition d'autoriser le bureau de la Société à s'entendre avec le bureau de la Société de l'enseignement secondaire pour porter à M. le ministre de l'instruction publique l'expression des vœux des deux Sociétés au sujet d'une réforme des agrégations de l'enseignement secondaire.

Le Conseil décide que la section littéraire du groupe de Paris sera réunie au plus tôt pour résumer dans une formule définitive les opinions qu'elle a déjà exprimées en diverses occasions sur la réforme des agrégations des lettres, de grammaire, d'histoire et de philosophie.

Sur la proposition de M. Dastre, il est décidé que les groupes de province seront appelés à délibérer sur cette question le plus tôt possible.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT
EN ALGÉRIE

S'il est vrai que les sacrifices se mesurent à l'affection, il n'est que juste de reconnaître que l'Algérie est l'enfant chérie de la France. Depuis plus de cinquante ans, la généreuse sollicitude de la métropole pour sa grande et belle possession africaine ne s'est jamais ni lassée ni démentie, et rien ne fait prévoir que cette faveur touche à son terme; car, pour qui va au fond des choses, la résolution prise récemment par la Chambre des députés ne saurait être de nature à faire douter les colons algériens des véritables sentiments de la mère patrie. D'ailleurs, les seuls engagements contractés ne suffiraient-ils pas à garantir ceux-ci, pour longtemps encore, contre son oubli ou même son indifférence (1)?

Au nombre des bienfaits dont les pouvoirs publics ont doté l'Algérie, dans ces dernières années, il faut donner la place d'honneur à la création d'une école de droit, d'une école des sciences et d'une école des lettres qui, avec l'école de médecine et de pharmacie déjà existante, forment, à Alger, une véritable Université.

Conçu d'abord avec quelque hésitation et fondé sur des bases un peu indécises par la loi du 20 décembre 1879, l'*Institut algérien* (c'est le titre qu'on lui donne de ce côté de la Méditerranée et dont il saura certainement se rendre digne) n'a pas tardé à trouver sa voie, à justifier sa nécessité, et à démontrer les services que, par son essor scientifique, il était appelé à rendre à une société intelligente, mais peut-être encore trop exclusivement préoccupée de la lutte pour l'existence. Aujourd'hui, ses 70 professeurs ou chargés de cours donnent 200 heures d'enseignement par semaine à 450 étudiants ou auditeurs libres, et les intéres-

(1) Il y a quelques jours, le ministre des finances déclarait à la tribune que les trois départements algériens coûtaient encore actuellement 12 millions par an, sans compter les garanties d'intérêt promises aux compagnies de chemins de fer. Ces garanties, qui s'élèvent à près de 50 millions au 31 décembre 1883, sont évaluées, pour 1884, à 12,500,000 francs; elles iront toujours croissant avec la longueur des lignes exploitées.

sants travaux de toute sorte auxquels ils ont déjà attaché leur nom prouvent qu'ils ont su mettre à profit les ressources si variées que leur offre un champ d'études presque inexploré.

Rien, du reste, n'a été épargné pour leur rendre la tâche facile. Sur le crédit de 600,000 francs ouvert pour les dépenses de premier établissement, près de 400,000 francs ont été, jusqu'à ce jour, consacrés à l'achat d'instruments et de livres. Les cabinets de physique et les laboratoires sont pourvus des moyens de travail les plus utiles et la bibliothèque universitaire est riche de 25,000 volumes. Quant au budget annuel des quatre écoles, il atteint, pour 1884, le chiffre respectable de 386,430 francs (1).

Si les conditions de l'installation matérielle laissent beaucoup à désirer, on doit reconnaître que l'administration supérieure s'est constamment préoccupée de mettre fin à un provisoire qui ne saurait se prolonger sans devenir très nuisible au progrès des études. La loi de 1879 avait prescrit que l'installation définitive aurait lieu sur l'un des terrains domaniaux attribués au service de la guerre, et que les dépenses de construction seraient supportées par l'État au moyen d'un fonds de concours formé du prix de vente de biens domaniaux. Aujourd'hui, l'emplacement est choisi, les plans sont dressés, les crédits demandés au Parlement, et l'on n'attend plus que le vote de la loi pour commencer les travaux des nouvelles écoles de médecine et des sciences. Quant aux écoles de droit et des lettres, elles se contenteront modestement de leurs locaux actuels un peu agrandis et mieux aménagés, en attendant qu'elles soient réunies aux deux autres, si jamais, ce dont nous doutons fort, cette réunion devenait une nécessité dans l'avenir (2).

Aux impatients qui jugeraient que c'est beaucoup de quatre années pour un tel résultat, il ne serait pas mal à propos de faire observer que nous sommes en Afrique, où, même dans la capitale, un grand nombre de services publics, plus anciens que les nôtres, nous envient le confortable relatif de nos salles de travail, et que

(1) Cette somme de 600,000 francs a été réalisée par la vente de biens domaniaux en Algérie. Les dépenses du budget ordinaire sont également supportées par l'État, sous réserve d'une part contributive que doivent fournir annuellement le budget de la ville d'Alger et ceux des trois départements; cette part ne peut excéder 100,000 francs. La ville d'Alger fournit 30,000 francs par an, mais elle perçoit les droits d'examen, qui se sont élevés à 21,460 francs en 1883; le département d'Alger donne 30,000 francs et chacun des deux autres, 20,000 francs.

(2) « Projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense évaluée à 2,500,000 francs. »

le Palais de justice d'Alger, notamment, attend depuis quatorze ans une inauguration dont les plus hardis n'osent pas encore prévoir la date.

Nous sortirions du cadre de cette étude, en même temps que de notre compétence, en voulant exposer dans leur ensemble les travaux de l'Université d'Alger. C'est uniquement à la situation actuelle de l'école de droit et à son avenir que nous chercherons à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

L'école de droit d'Alger est, à certains égards, moins qu'une Faculté, puisqu'il lui est interdit de conduire ses élèves jusqu'au doctorat et même de leur conférer la licence; mais elle se distingue des Facultés de la métropole par ses cours et ses diplômes spéciaux, indigènes en quelque sorte, destinés à répondre aux besoins propres de la colonie. Il y a là, chez elle, deux ordres d'enseignement et de travaux, qui sont comme juxtaposés, dont le développement a suivi depuis quatre ans une marche pour ainsi dire parallèle, et qui sollicitent encore, chacun de son côté, une plus grande extension. Cette extension, la nouvelle école l'attend d'un ensemble de mesures sur lesquelles nous voudrions appeler l'attention, après avoir fait connaître les améliorations déjà très sensibles qui ont été apportées à son organisation primitive.

I

Nous aurons peu à insister sur les études ordinaires, celles qu'on pourrait appeler les études de « droit commun ».

Les auteurs de la loi de 1879, en créant à Alger une école *préparatoire à l'enseignement du droit,* auraient sans doute éprouvé quelque embarras à donner de ce titre, jusqu'alors inusité, une définition précise; mais ils avaient pris soin de dire que l'enseignement comprendrait les matières exigées pour le baccalauréat, auxquelles s'ajouteraient des cours de droit commercial, de droit administratif et de coutumes indigènes; en sorte que, dans leur pensée « préparer à l'enseignement du droit », c'était, en réalité, enseigner le droit tout entier, et même davantage (1). Il est vrai qu'on proscrivait implicitement l'étude de la moitié des *Institutes* de Justinien, qui, pourtant, se place en seconde année, et celle des articles 1387 à 2219 du Code civil, dont la connaissance est

(1) Ne serait-il pas à la fois plus simple et moins inexact d'appeler « Écoles » tout court les établissements d'enseignement supérieur autres que les Facultés?

indispensable pour l'intelligence des lois administratives et commerciales ; mais cette restriction était trop peu rationnelle pour que la force même des choses ne la fît pas promptement disparaître.

Aussi, après que le décret du 10 janvier 1880 eut institué dans la nouvelle école préparatoire une chaire de droit romain et deux chaires de code civil, outre celles de droit criminel, de procédure civile, de droit administratif et de droit commercial, des arrêtés ministériels, pris au mois d'octobre suivant, complétèrent les études de deuxième année par un second cours de droit romain et un cours d'économie politique, et celles de troisième année par un troisième cours de code civil. C'était mettre l'école en possession de l'enseignement de la licence, et, en conséquence, lorsque le décret du 28 décembre 1880, modifiant le programme de cet enseignement, y ajouta l'étude de l'histoire du droit et du droit international privé, ces deux cours furent créés à Alger en même temps que dans les Facultés. Enfin, le droit maritime prit place sur l'affiche en 1882.

Est-ce à dire que l'école d'Alger, ainsi pourvue de tous les cours de licence, puisse recevoir elle-même ses licenciés? Cette satisfaction, elle l'eût, sans doute, déjà obtenue de la bienveillance de l'administration supérieure, s'il lui eût été possible de la demander à un décret. Malheureusement, ses prérogatives, quant à la collation des grades, sont liées inflexiblement au texte même de sa loi organique, dont l'article 3 limite expressément ses pouvoirs au baccalauréat.

Si l'on veut connaître la cause de cette rigoureuse parcimonie, ce n'est pas dans l'exposé des motifs du projet gouvernemental qu'il faut la chercher. « Quelle est, y lisons-nous, la situation des élèves de notre colonie qui, après une scolarité complète, se destinent aux carrières de l'administration, du barreau ou de l'enseignement? Ils peuvent être, il est vrai, reçus bacheliers ès lettres ou ès sciences par des professeurs des Facultés du continent qui se transportent annuellement à leur intention dans la colonie; mais, ce premier grade obtenu, ils doivent à dix-sept ou dix-huit ans, quitter leur famille et entreprendre un voyage dispendieux pour se faire recevoir, après un séjour plus ou moins prolongé, licenciés ès lettres ou ès sciences, capacitaires, bacheliers ou « licenciés en droit ». Ces déplacements obligatoires présentent des inconvénients de plus d'un genre pour les individus et pour notre administration coloniale, qui nous a signalé, à diverses reprises, la convenance trop évidente d'un recrutement sur place... etc. »

Ces considérations n'ont, aujourd'hui encore, rien perdu de leur valeur; si la traversée a pu être abrégée de quelques heures, la mer n'est pas plus clémente et le voyage reste aussi coûteux qu'en 1878.

Craignait-on d'avoir quelque difficulté à recruter le personnel enseignant dans les conditions de grade exigées par les règlements universitaires? On ne s'expliquerait guère comment ceux qui sont capables d'enseigner à des élèves seraient indignes d'être leurs juges.

Au reste, il semble bien que ce soient des raisons d'un autre ordre qui aient déterminé nos législateurs. On a fait apparaître à leurs yeux le spectre de l'autonomie algérienne, et on a su leur persuader qu'un moyen de combattre ces tendances séparatistes était de forcer nos étudiants à aller chercher en France leur diplôme de licencié. Ce danger existe-t-il réellement? On vient de voir que le gouvernement en paraissait peu préoccupé, et nous avouons qu'un séjour de quatre années en Algérie nous a laissé nous-même fort sceptique à cet égard. Ce qui est certain, c'est que les assemblées locales saisissent toutes les occasions d'affirmer des sentiments contraires. Mais le mal fût-il sérieux, que le remède proposé ne le serait guère; ne consisterait-il pas, bien plutôt, à confier aux professeurs formés dans les Facultés de la métropole le soin d'importer dans la colonie et de répandre dans la jeunesse algérienne le germe des saines doctrines et des idées patriotiques qu'ils ont eux-mêmes puisées dans les leçons de leurs maîtres? Telles sont précisément les conditions dans lesquelles ont été choisis les professeurs de l'école de droit, qui tous sont pourvus du grade de docteur et dont quatre possèdent de plus le titre d'agrégé des Facultés.

On aurait donc peine à comprendre qu'on résistât plus longtemps au sentiment unanime de l'opinion qui n'a cessé de réclamer cette extension de prérogatives, soit dans la presse, soit par l'organe des corps électifs (1).

Aussi bien, l'accord semble-t-il fait depuis longtemps sur ce point entre le ministre de l'instruction publique et la représentation algérienne. On s'est demandé seulement dans quel ordre d'idées il convenait de se placer pour modifier la loi de 1879. Se bornerait-on à substituer, dans les articles 3 et 4, le mot « licence »

(1) « Le Conseil supérieur de l'Algérie, affirmant l'indissoluble attachement à la France de ses enfants algériens, émet un vœu unanime en faveur de l'extension devenue indispensable des droits universitaires des quatre écoles supérieures. » (Séance du 9 décembre 1882.)

au mot « baccalauréat »? Mais alors il faudra mettre en mouvement les deux Chambres chaque fois qu'il paraîtra utile d'instituer, dans ces écoles, quelque nouveau diplôme, certificat ou brevet. Était-ce bien là, d'ailleurs, une question du domaine législatif? Les considérations par lesquelles on devait se déterminer : valeur des épreuves, nombre et nature des diplômes décernés, mode de recrutement et mérite du personnel enseignant, n'étaient-elles pas d'ordre exclusivement pédagogique, et n'appartenait-il pas, dès lors, à l'administration d'en être juge, ainsi qu'elle en avait toujours eu le pouvoir pour les Facultés et écoles de la métropole?

Les députés de l'Algérie ont reconnu qu'il y avait tout intérêt à faire rentrer dans le droit commun, sous ce rapport, les écoles supérieures d'Alger, et, en conséquence, ils ont déposé, le 17 mars 1883, une proposition de loi portant qu'à l'avenir les conditions dans lesquelles ces écoles pourraient délivrer des inscriptions, faire subir des examens et conférer des grades, seraient fixées par décret rendu en conseil supérieur de l'instruction publique. Le jour où cette proposition sera adoptée, l'école de droit sera bien près d'atteindre le résultat qu'elle poursuit de ce côté, car elle sait que l'administration sera heureuse de récompenser ses efforts (1).

II

Rassurée sur le sort de ses études de licence, l'école de droit peut désormais concentrer ses préoccupations sur son enseignement spécial, dont l'avenir est loin d'être aussi nettement défini.

Dans ce second ordre d'idées, tout était à faire; on pouvait d'autant moins espérer toucher le but en un jour, qu'on marchait un peu en pays inconnu : forcé de procéder par la méthode expérimentale on devait se résigner à tenter des essais, s'attendre à rencontrer des difficultés et à éprouver des déceptions. Les législateurs de 1879, qui étaient les premiers à l'honneur, l'étaient également au péril; ils n'eurent pas le bonheur d'y échapper.

La loi du 20 décembre autorisait l'école de droit d'Alger à décerner un *certificat spécial en droit administratif et coutumes*

(1) Tous les élèves que l'École de droit a présentés à la licence en 1883 ont été admis, et plusieurs avec majorité de boules blanches. Quelques licenciés ayant exprimé l'intention de préparer leur premier examen de doctorat, l'école a ouvert, pour eux, un cours libre de Pandectes et une conférence spéciale de droit romain.

indigènes ; elle prévoyait, en conséquence, l'un et l'autre de ces enseignements. On n'avait oublié qu'un point... c'était l'étude de la législation de l'Algérie, c'est-à-dire des lois, ordonnances, décrets et arrêtés dont l'ensemble forme le Code algérien. Cette lacune était assez étrange, il faut l'avouer, dans le programme d'une école qui devait avoir pour mission de former pour la colonie un personnel d'administrateurs, de magistrats et d'officiers ministériels. Aussi le décret du 10 janvier 1880 s'empressa-t-il de la combler; mais en instituant une chaire de « législation algérienne et de coutumes indigènes », il avait le tort de confondre dans un seul et même cours deux enseignements qui n'ont rien de commun : le droit français et le droit musulman. Il fallut donc encore qu'un arrêté ministériel fît, quelques mois plus tard, la part de chacun, en créant, à côté de la chaire de coutumes indigènes, un cours de législation algérienne.

En même temps, l'école s'occupait de faire déterminer les conditions dans lesquelles le diplôme spécial serait décerné. Dès le mois d'avril 1880, un projet de règlement était élaboré par une commission dans laquelle étaient représentés le gouvernement général de l'Algérie, la préfecture d'Alger, la cour d'appel et l'école de droit. Ce projet concluait à la création d'un certificat d'études d'un degré élémentaire et d'un accès facile, ayant pour but d'élever un peu le recrutement du personnel des diverses administrations locales, sans cependant l'entraver. Mais, au sein du Conseil supérieur de l'instruction publique, cette manière de voir fut combattue. On fit observer que, dans la pensée des auteurs de la loi de 1879, le certificat algérien devait être d'un ordre plus élevé; qu'il y avait lieu de l'exiger des fonctionnaires que la métropole envoie en Algérie et qui, pour bien remplir leur mission,ont besoin d'ajouter aux connaissances générales que suppose la fonction les connaissances spéciales que suppose le pays où ils vont l'exercer. En conséquence, l'examen ne devait être accessible qu'à ceux qui justifient d'études antérieures sérieuses par des diplômes ouvrant la carrière des fonctions publiques.

Laquelle de ces deux manières de comprendre le certificat spécial répondait le mieux aux besoins de la colonie? C'est un point que nous nous réservons d'examiner plus tard. Toujours est-il qu'il y avait un moyen de satisfaire tout le monde, c'était de créer deux diplômes d'un mérite inégal; c'est ce que fit le décret du 8 janvier 1881, qui fut une transaction entre les deux systèmes.

Ce décret institue pour l'Algérie : 1° un certificat d'études

de droit administratif et de coutumes indigènes : 2° un certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

Le premier certificat peut être obtenu après une année d'études portant sur le droit administratif, la législation algérienne et les coutumes indigènes. L'examen comprend une composition écrite et une épreuve orale. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans accomplis et avoir pris quatre inscriptions à l'école. S'ils sont Français, ils doivent justifier, soit d'un des baccalauréats, soit du certificat de grammaire, soit du diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial, soit du brevet de capacité d'instituteur primaire. S'ils sont indigènes, ils doivent, ou bien avoir reçu au lycée d'Alger l'enseignement supérieur constaté soit par un certificat du proviseur, soit par le diplôme spécial délivré en vertu de l'article 24 du décret du 14 mars 1857, ou bien être pourvus du certificat d'études primaires délivré par une des commissions organisées à cet effet dans chacun des départements de l'Algérie, ou bien, enfin, avoir subi devant une commission nommée par le recteur de l'Académie un examen constatant une connaissance suffisante de la langue française.

Le programme du certificat supérieur est naturellement plus étendu, et les conditions exigées des candidats sont plus sérieuses. Ceux-ci doivent produire ou le diplôme de licencié en droit, ou le certificat d'études du premier degré. Ils sont d'ailleurs dispensés de toute scolarité. Ici, l'épreuve écrite comporte deux compositions, l'une sur la législation algérienne, l'autre sur les coutumes indigènes; quant à l'examen oral, il comprend des interrogations sur ces deux matières et, en outre, sur le droit musulman, l'histoire et la géographie des pays musulmans, et plus particulièrement de l'Algérie, et sur les éléments de la langue arabe. Le jury se compose de cinq examinateurs : trois de l'école de droit, dont le directeur, président, et deux de l'école des lettres.

Dans les deux examens, chaque interrogation donne lieu à une note variant de 0 à 20. Il faut, pour être admis, réunir un ensemble de points dont le chiffre soit au moins égal à la moitié du chiffre maximum. La nullité d'une épreuve entraîne l'ajournement, qui ne peut, d'ailleurs, être prononcé qu'après une délibération spéciale du jury (1).

Ce régime fut pratiqué pendant deux années dans l'espace desquelles neuf étudiants se présentèrent à l'examen élémentaire et

(1) Voici quel est le programme du cours de législation algérienne pour

un seul à l'examen supérieur. Il suffit de cette courte expérience pour démontrer la nécessité de modifier le programme du premier certificat. Ce programme péchait, en effet, par un point essentiel, en ce qu'il pouvait mettre brusquement aux prises avec

l'année 1883-1884. On trouvera plus loin celui des cours de coutumes indigènes et de droit musulman.

Introduction historique.

TITRE I. — NOTIONS GÉNÉRALES.

Chap. I. — Régime politique de l'Algérie. — Autonomie et assimilation. — Représentation de l'Algérie au Parlement.

Chap. II. — Régime légal. — Sources du droit algérien. — De l'application des lois françaises en Algérie. — Distinction entre les personnes au point de vue de l'application des lois.

TITRE II. — ORGANISATION.

PREMIÈRE PARTIE. — *Organisation judiciaire.*

Chap. I. — Justice civile française. — Règles spéciales de procédure civile.

Chap. II. — Justice civile pour les indigènes : § 1er. Justice musulmane. — § 2. Justice en Kabylie.

Chap. III. — De la justice répressive. — Cours d'assises. — Conseils de guerre. — Commissions disciplinaires. — Pouvoirs disciplinaires.

DEUXIÈME PARTIE. — *Organisation administrative.*

Chap. I. — Administration centrale. — Gouverneur. — Conseil de gouvernement. — Conseil supérieur.

Chap. II. — Administration départementale. — Territoire civil et territoire de commandement. — Préfets et généraux de division. — Conseils de préfecture. — Conseils généraux. — Arrondissements administratifs.

Chap. III. — Administration communale. — Régime municipal. — Communes de plein exercice, communes mixtes et communes indigènes.

TITRE III

Chap. I. — *Des personnes.*

Des Français, des Indigènes et des Étrangers au point de vue de la jouissance des droits civils. — Naturalisation. — État civil des indigènes.

Chap. II. — Des contrats entre Européens et Indigènes. — Des conflits entre la loi française et la loi musulmane. — Régime du notariat. — De l'intérêt légal et conventionnel. — Règles spéciales pour les baux à loyer.

Chap. III. — *Des immeubles. — Régime de la propriété foncière.*

Du domaine public et du domaine de l'État.

Chap. IV. — De la propriété privée. — Situation de la propriété indigène. — Des lois spéciales destinées à consolider la propriété privée. — Examen de la loi du 26 juillet 1873.

Chap. V. — De la colonisation au moyen d'attributions de terres domaniales.

Chap. VI. — De l'expropriation pour cause d'utilité publique.

TITRE IV. — MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

Chap. I. — Des mesures de police spéciales aux Indigènes. — Du séquestre. — Responsabilité collective et pénalités spéciales en cas d'incendie de forêts.

Chap. II. — Des impôts : § 1er. Impôts et taxes payés par les Européens soit

les législations algérienne et musulmane des élèves qui ne possédaient qu'une instruction primaire et qu'aucune étude préalable du droit n'avait préparés à recevoir cet enseignement spécial. A ceux-là il était indispensable d'apprendre avant tout la langue juridique, ainsi que les règles fondamentales de notre droit commun. Tel fut l'objet du décret du 24 juillet 1882 qui, cette fois, reproduisit presque textuellement un projet de règlement élaboré par l'école.

Ce décret étend à deux années la durée des cours à suivre et à huit le nombre des inscriptions à prendre pour l'obtention du certificat du premier degré. Chaque année se termine par un examen.

L'enseignement et l'examen portent : en première année, sur les éléments du droit français civil et pénal, le droit constitutionnel et administratif et l'économie politique (1). Ce n'est plus qu'en deuxième année que les élèves abordent l'étude de la législation algérienne et des coutumes indigènes.

Il arrivera souvent que des licenciés en droit, ne pouvant prétendre au certificat supérieur faute d'une connaissance suffisante de la langue arabe, devront se contenter de rechercher le certificat élémentaire. Il va de soi que, dans ce cas, ils sont dispensés de l'examen de première année ; le décret leur permet même de se présenter au second examen sans condition de scolarité.

Aucune modification n'a été apportée au programme du certificat supérieur, si ce n'est que l'époque des examens est fixée par

au profit de l'État, soit au profit des communes. — § 2. Impôts arabes et centimes additionnels.

Chap. III. — De l'assistance publique et des établissements de bienfaisance.

Chap. IV. — De l'instruction publique en Algérie.

Chap. V. — Loi militaire spéciale.

Chap. VI. — Appendice. — Organisation du protectorat français en Tunisie.

(1) Ces deux derniers cours sont les mêmes que ceux qui sont professés pour la licence. Dans le cours d'économie politique, une place importante est réservée au régime économique de l'Algérie.

Voici quel est le programme officiel du cours de droit français civil et pénal :

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

1° De la promulgation, de la publication et de l'application des lois.

2° Organisation de la justice civile, commerciale et répressive.

DROIT CIVIL.

I. — Personnes physiques ; personnes morales ; notions sommaires sur la nationalité ; généralités sur les actes de l'état civil. — Du domicile. — Distinction entre la non-présence et l'absence.

Du mariage (formes, conditions, empêchements) ; effets quant aux personnes. — Effets quant aux biens (indication sommaire des différents régimes matri-

le recteur de l'Académie sur l'avis du directeur de l'école. Il n'en est pas de même pour les examens du certificat élémentaire, qu'on ne peut subir, à moins d'autorisation spéciale, qu'à la session de juillet. Sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres : assiduité aux cours, suspension des inscriptions pendant le temps passé sous les drapeaux dans l'armée active, etc., le nouveau décret reproduit les dispositions du décret du 28 décembre 1880 qui réorganise le plan d'études de la licence.

Nous devons signaler enfin, dans cet ordre d'idées, une innovation que l'école elle-même a jugé utile d'introduire dans l'enseignement de la législation musulmane, afin de chercher à concilier certaines nécessités pratiques avec le texte, sinon l'esprit, des décrets de 1881 et 1882.

On a sans doute remarqué que l'examen du certificat supérieur porte, non seulement comme le second examen du certificat élémentaire sur les « coutumes indigènes », mais encore sur le « droit musulman ». Quel sens les auteurs du décret du 8 janvier 1881 ont-ils attaché à la première de ces deux dénominations ainsi opposée à la seconde? C'est un point qui ne paraît pas avoir été bien élucidé dans le conseil supérieur de l'instruction publique et sur lequel l'école attend encore des éclaircissements. L'interprétation la plus naturelle serait d'entendre par « coutumes indigènes » les coutumes kabyles, qui diffèrent entièrement du droit

moniaux) ; notions sommaires sur la filiation, la minorité, la tutelle, l'émancipation, la majorité, l'interdiction.

II. — Distinction des biens meubles et immeubles; droits réels et droits de créance.

1° Droits réels : possession, propriété, usufruit, servitudes, gage; hypothèques et privilèges.

2° Des droits de créance et des droits réels au point de vue de leur création.

3° Des droits de créance et des droits réels au point de vue de leur transmission (transmission à titre particulier, universel, onéreux et gratuit).

4° Des droits de créance et des droits réels au point de vue de leur extinction.

5° Des droits de créance et des droits réels au point de vue de leurs effets. De la publicité des droits réels.

6° Des contrats les plus usuels.

PROCÉDURE CIVILE.

Formes de procédure en justice.
Distinction des actions et des exceptions.
Autorité de la chose jugée.

DROIT PÉNAL

Classification des infractions à la loi pénale
Classification des peines.
De la police judiciaire.

musulman. Mais ces coutumes ne régissent qu'une assez faible partie de la population musulmane de l'Algérie. Comment comprendre dès lors qu'on ait borné là les connaissances exigées des futurs fonctionnaires algériens? L'école, réduite à ses seules lumières, a cru devoir trancher la difficulté d'une autre façon. Il y avait là, dans tous les cas, matière à deux enseignements distincts, tendant à des buts différents.

Pour les coutumes indigènes, le programme enserrait le professeur dans un cours annuel; celui-ci était donc contraint de se borner à des notions élémentaires et de n'insister que sur les questions les plus usuelles. Mais rien de semblable ne lui était imposé dans le cours de droit musulman, qui ne correspond pas à une scolarité déterminée; ici, la science pouvait se donner libre carrière, et l'enseignement conserver un caractère plus élevé. Il a donc été décidé que deux leçons par semaine seraient consacrées à expliquer exclusivement les règles de la législation musulmane qui sont d'une application journalière en Algérie, et que, dans sa troisième leçon hebdomadaire, s'adressant spécialement aux étudiants du certificat supérieur, le professeur étudierait le droit musulman en général au point de vue théorique et d'une manière approfondie.

L'année dernière, le professeur a commenté le texte du Code musulman de Sidi Khalil sur le mariage; cette année, ses explications portent sur la vente (1).

Telle est, dans son ensemble, l'organisation des cours ordinaires ou spéciaux qui s'adressent plus particulièrement aux étudiants européens, français ou étrangers, et aux indigènes israélites.

(1) PROGRAMME DU COURS DE COUTUMES INDIGÈNES POUR L'ANNÉE 1883-1884.

Premier trimestre.

Du mariage : 1. Demande. — 2. Contrat. — Consentement indirect : De la contrainte. — Consentement direct : Du ouali. — Assistance des témoins. — Dot. — Absence d'empêchement. — Droits et devoirs. Nefaka. Allaitement. Hadana. — Contestations. Mise en observation. Arbitrage. — 3. Consommation.

Dissolution du mariage : Khola' ou divorce par consentement mutuel. — Répudiation par la seule volonté du mari. — Répudiation pure et simple. — Répudiation conditionnelle. — Répudiation fiduciaire. — Répudiation irrévocable. — Répudiation révocable. Retour. — Répudiation par la volonté de la femme avec la sanction du juge. — Ila. — D'ihar. — Lia'n. Désaveu de paternité.

Nullités en matière de mariage. Droit d'option. — Annulation. — Annulation ayant la valeur de la répudiation. — *De l'aïdda et de l'istibra.*

Deuxième trimestre.

De la vente et des contrats en général : De la vente. — De la vente avec

Ajoutons que chaque professeur ou chargé de cours fait habituellement une conférence par semaine sur les matières de son enseignement (1).

anticipation de prix. — *Du mutuum.* — *De la compensation.* — *Du nantissement.* — *De l'insolvabilité judiciairement déclarée.*

De l'interdiction : Tutelle somatique. — Tutelle crhèmatique. — Nomenclature des incapables.

De la transaction. — *De la délégation.* — *Du cautionnement :* Cautionnement dette. — Cautionnement de comparution. — Cautionnement de recherche.

Troisième trimestre.

De la société : De la société. — De la commandite. — De l'association agricole. — Du bail partiaire. — *Du mandat.* — *De l'aveu.* — *Du dépôt.* — *Du louage.* Du dja'l. — *Du commodat.* — *De l'usurpation.* De la revendication. — *Du retrait d'indivision.* Droit algérien.— *De la vivification des terres mortes.*— *Des épaves.* —*Du habous.* Droit algérien. — *De la donation.* — *Des testaments.* — *Des successions.*— *Procédure musulmane :* — Du juge. Des arbitres.—Demandeur. Théorie de la preuve. — Défendeur. Théorie du serment. — Des jugements. — Exécution. — *Procédure d'appel : Tell.* Tribunaux. — *Tell.* Cour d'appel. — *Sahara.* Medjelès. — *Sahara.* Tribunaux. — *Sahara.* Cour d'appel.— Du référé devant le juge de paix.

PROGRAMME DU COURS DE DROIT MUSULMAN POUR 1882-1883.

Exégèse de Sidi Khalil.

(Édition de l'Imprimerie nationale.)

Du mariage :— Du mariage en général. — De la demande.— Du contrat : 1° Formule. — 2° Ouali, contraignant, non contraignant.— 3° Témoins. — 4° Absence de tout empêchement.—5° Dot, conventionnelle, d'équivalence, fiduciaire, arbitrale. — Contestations en matière de mariage. — Partage égal de la présence du mari auprès de chacune de ses femmes. — De la puissance maritale et des querelles entre époux.

De la dissolution du mariage : — 1° Divorce moyennant rançon (Khola). — 2° Répudiation prononcée par le mari, irrévocable, révocable; du retour. — 3° Serment de continence (Ila). — 4° Assimilation injurieuse (D'ihar). — 5° Malédiction (Lian). — De la retraite légale (Aïdda). — De la retraite de continence (Istibra). — De la parenté et de l'alliance par lactation et par collactation. — De l'entretien de la femme pendant le mariage. — De l'entretien des esclaves, des animaux, des proches parents. — De la tutelle affectueuse exercée par les femmes (Hadana).

PROGRAMME DU COURS DE DROIT MUSULMAN POUR 1883-1884.

De la vente : —Définition.— Forme.— Capacité des contractants. De la violence légale et illégale. Musulman et non-musulman. — Objet de la vente. Choses permises et illicites. — Vente de la chose d'autrui. — De l'acquisition des servitudes. — De la cause.—Vente en bloc.— Vente de la chose non présente. — De l'usure et de ses variétés suivant l'objet auquel elle se rapporte, et suivant le contrat dans lequel elle se manifeste. — De la vente vicieuse ou imparfaite. Condition illicite. — Des risques dans la vente imparfaite. — De la vente sous condition et du droit conventionnel d'option. — Théorie des fautes. — Des vices rédhibitoires et de l'option légale. — Des risques dans la vente parfaite. — De la garantie. — Du réméré. — De la cession gratuite ou à titre onéreux. — Des accessoires de la chose vendue. — Vente des fruits non mûrs. Risques.

(1) Des décrets en date des 29 et 30 décembre et des arrêtés ministériels en date des 30 et 31 décembre 1883 ont étendu à l'école d'Alger les règlements sur les concours des Facultés et les immunités accordées aux lauréats.

Peut-être sera-t-il intéressant maintenant pour le lecteur d'avoir sous les yeux la statistique des inscriptions et des examens depuis la création de l'école; il pourra juger par là de l'importance relative qu'ont prise les différentes branches d'études que nous lui avons fait connaître.

	ANNÉES			
	1879-1880	1880-1881	1881-1882	1882-1883.
INSCRIPTIONS.				
Capacité en droit.	8	13	17	9
Baccalauréat (1re année).	36	95	113	110
Baccalauréat (2e année).	20	40	59	71
Certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes.	»	11	56	194
EXAMENS (1).				
Capacité en droit.	1	»	4	3
Baccalauréat (1re année).	5	22	35	36
Baccalauréat (2e année).	7	4	21	28
Certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes ancien régime.	»	2	7	»
Certificat du nouveau régime, (1er examen).	»	»	»	29
Certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.	»	»	1	2

On sera certainement frappé de la brusque augmentation que présente le chiffre des candidats au certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes, pour l'année scolaire 1882-1883. Elle tient à des circonstances que nous aurons à faire connaître dans la suite de ce travail, en nous occupant de la sanction qui a été donnée à ces diplômes; puis il nous restera à entrer dans le détail de l'enseignement qui concerne les indigènes musulmans, et enfin à rechercher ce qui resterait à faire pour assurer aux études de droit, en Algérie, tout le développement et tout l'intérêt qu'elles comportent.

R. ESTOUBLON,

Directeur de l'École préparatoire
à l'enseignement du droit à Alger.

(1) Deux indigènes seulement se sont présentés à ces examens; l'un pour le baccalauréat en droit, l'autre pour le certificat d'études élémentaires.

LES
NOUVEAUX PLANS D'ÉTUDES
DANS LES ATHÉNÉES BELGES

Une nouvelle loi sur l'enseignement moyen, un nouveau règlement organique et un nouveau programme pour les athénées royaux (1), une loi réglant l'emploi de la langue flamande dans l'enseignement moyen, la création, à Gand, d'un enseignement normal destiné spécialement à former des professeurs qui puissent enseigner l'histoire, la géographie et les langues modernes en flamand dans les athénées et collèges de la partie flamande du pays, la réorganisation de l'École normale des humanités de Liège : voilà toute une série de mesures qui témoigne du zèle et de l'activité de notre ministère de l'instruction publique.

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* de la loi du 15 juin 1881 (2). Il est un peu tard pour parler de l'arrêté royal du 30 juin et de l'arrêté ministériel du 11 juillet de la même année. Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en dire quelques mots.

Ces deux arrêtés ont profondément modifié l'économie de notre enseignement secondaire.

En vertu de la loi du 1er juin 1850, les athénées comprennent deux sections : la section des humanités et la section professionnelle. Jusqu'en 1881, le nombre des classes d'humanités était de six, plus une année préparatoire; celui des classes professionnelles, de cinq.

L'arrêté royal du 30 juin 1881 fixe le nombre des années d'études à sept dans chacune des deux sections : les deux premières classes (7e et 6e) sont communes; puis, l'enseignement se bifurque, il y a cinq classes d'humanités et cinq classes profes-

(1) Les athénées belges correspondent à peu près aux lycées français.
(2) V. *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet 1881 (tome deuxième, nº 7, p. 51-55).

sionnelles. Les deux classes communes sont assimilées aux deux dernières années des écoles moyennes.

Les humanités proprement dites ne commencent qu'en 5e.

Le programme de la section des humanités comprend les matières suivantes : le grec, le latin, le français, le flamand, l'allemand, l'anglais, l'histoire et la géographie, les mathématiques, des notions d'astronomie ou cosmographie, les sciences naturelles, le dessin, la musique et la gymnastique. Les humanités sont divisées, en vue des diverses carrières libérales auxquelles elles peuvent donner accès, en : 1° *humanités complètes* comprenant tous les cours; 2° *humanités latines et grecques* pour les élèves qui aspirent à faire des études littéraires, philosophiques ou juridiques (1); 3° *humanités latines* pour les élèves qui aspirent soit à entrer dans les écoles spéciales, soit à faire des études mathématiques ou physiques (2); 4° *humanités latines* pour les élèves qui aspirent à l'étude des sciences naturelles et de la médecine (3). En outre, l'article 2 de l'arrêté royal porte : « Il pourra « être institué une sixième classe d'humanités sous le titre de « rhétorique latine supérieure. » — La section professionnelle comprend : une division inférieure (5e et 4e); une division supérieure scientifique et une division supérieure commerciale et industrielle, composées chacune de trois classes (3e, 2e, 1re).

Il est établi des examens de passage et de sortie.

Au point de vue des examens de passage, les sept années d'humanités et les sept années d'études professionnelles sont divisées en trois groupes. Le premier groupe se compose des deux années communes (7e et 6e). Le second groupe se compose, dans la section des humanités, des trois classes de 5e, 4e et 3e (ou des deux classes de 5e et de 4e pour les élèves qui se préparent à entrer dans les écoles spéciales ou à faire des études mathématiques ou physiques); dans la section professionnelle, des deux classes de 5e et de 4e. Le troisième groupe se compose des classes supérieures. Nul n'est admis à passer d'un groupe dans un autre, qu'en vertu d'un examen donnant droit à un certificat d'aptitude. — L'examen de sortie, subi avec succès, donne droit à un

(1) L'étude du grec est obligatoire pour ces élèves; mais ils ne sont pas tenus d'étudier plus d'une des trois langues flamande, allemande ou anglaise, ni les mathématiques (en seconde et en rhétorique), ni la chimie.

(2) Pour ces élèves, le grec est obligatoire pendant un an seulement; ils étudient les mathématiques avec les élèves de la section professionnelle scientifique.

(3) Pour ces élèves, le grec est obligatoire pendant deux ans seulement; ils étudient deux langues germaniques de la section industrielle.

diplôme. Mais cet examen n'est pas obligatoire pour les élèves qui aspirent à faire des études supérieures! Il ne constitue donc qu'un contrôle illusoire.

Il nous serait impossible d'entrer ici dans les détails du nouveau programme, mais nous croyons utile de transcrire le tableau indiquant par semaine le nombre d'heures de leçons pour les différentes sections (1).

A. — Humanités latines et grecques pour les élèves qui aspirent aux études littéraires, philosophiques, juridiques.

MATIÈRES.	COURS communs.		V.	IV.	III.	II.	RHÉTORIQUE.	RHÉTORIQUE supérieure.
	VII.	VI.						
Latin	»	»	12	10	10	12	12	10
Grec	»	»	»	6	6	6	6	6
Français	8	8	2	2	2	2	2	2
Flamand / Allemand	8	8	2	2	2	2	2	2
Anglais	»	»	(3)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Histoire et géographie	3	3	3	3	3	3	3	4
Mathématiques	4	4	2	2	3	(4)	(2)	»
Sciences naturelles	1	1	1	1	1	2	2(1)	»
Philosophie	»	»	»	»	»	»	»	2
Dessin	2	2	2	(2)	(2)	(2)	(2)	»
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	»
Gymnastique	3	3	3	3	3	3	3	»

B. — Humanités latines pour les élèves qui aspirent aux écoles spéciales et aux études mathématiques et physiques.

Latin, français, anglais, histoire et géographie, philosophie, musique et gymnastique, comme ci-dessus. Le grec est facultatif à partir de la 3e. Le flamand dans les athénées flamands et l'allemand dans les athénées wallons ont 28 heures réparties sur 7 années (8, 8, 2, 2, 2, 2, 2, (2)). Le flamand dans les athénées wallons et l'allemand dans les athénées flamands ont 18 heures réparties sur six années (4, 4, (2), (2), (2), (2), (2)). Les mathématiques ont 36 heures, de la 7e à la rhétorique (4, 4, 4, 4, 6, 6, 8). Sciences naturelles, comme ci-dessus; mais le cours est facultatif en rhétorique. Le dessin est obligatoire dans toutes les classes.

C. — Humanités latines pour les élèves qui se destinent aux sciences naturelles et à la médecine.

(1) Les parenthèses indiquent que les leçons sont facultatives.

Latin, français, anglais, histoire et géographie, philosophie, dessin, musique et gymnastique, comme au tableau A; flamand et allemand comme au tableau B. Le grec est facultatif à partir de la seconde. Les mathématiques ont le même nombre d'heures qu'au tableau A, mais elles sont obligatoires en seconde et en rhétorique. Les sciences naturelles ont 15 heures, de la 7e à la rhétorique (1, 1, 1, 1, 3, 4, 4).

Section professionnelle.

MATIÈRES.	COURS COMMUNS.		A. SECTION SCIENTIFIQUE.					B. SECTION COMMERCIALE et industrielle.				
	VII.	VI.	V.	IV.	III.	II.	I.	V.	IV.	III.	II.	I.
Français	8	8	8	6	5	5	6	8	6	5	5	6
Flamand (rég. flam.)	8	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Flamand (rég. wallone)	»	4	4	3	3	3	2	4	3	3	3	2
Allemand (rég. flam.)	»	4	4	3	3	3	2	4	3	3	3	2
Allemand (rég. wallone)	8	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Anglais	»	»	(4)	(3)	(3)	(3)	(2)	4	4	3	3	2
Histoire et géographie	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
Mathématiques	4	4	4	4	6	6	8	4	3	3	2	2
Sciences naturelles	1	1	1	2	3	2	»	1	2	3	4	4
Sciences commerciales	»	»	»	3	»	»	»	»	3	3	5	5
Dessin	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Gymnastique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Cette réforme ne pourra être définitivement jugée que par ses fruits. Mais nous ne dissimulerons pas qu'elle a été l'objet de critiques qui nous paraissent fondées. Nulle part peut-être la lutte entre les défenseurs des humanités classiques et les partisans des humanités modernes n'est aussi vive que chez nous. Le gouvernement a voulu évidemment satisfaire les uns et les autres en inscrivant dans son programme toutes les matières dont on demandait le maintien ou dont on réclamait l'introduction. D'autre part, il a craint de mécontenter les pères de famille en augmentant le nombre des années d'études dans les athénées (1).

(1) La 7e et la 6e étant maintenant assimilées aux deux classes supérieures des écoles moyennes, le cours d'études de l'athénée proprement dit n'est plus en réalité que de cinq années. Quant à la rhétorique latine supérieure, qui devait couronner les humanités, comme elle est *purement facultative*, c'est une institution mort-née.

Il a donc été réduit à briser l'unité de l'enseignement des humanités : il l'a fractionné en groupes, en sous-sections (1). Il en résulte que l'élève, dès la troisième année de son séjour à l'athénée, est obligé de *se spécialiser*. Et que fera-t-il, s'il s'aperçoit plus tard qu'il s'est mépris sur sa vocation ou que ses parents ont été mal éclairés sur ses aptitudes? Comment pourra-t-il acquérir les connaissances qui lui manquent pour entrer dans une autre carrière? Reviendra-t-il sur ses pas? Que de temps et d'efforts perdus ! De plus, cette division poussée à l'extrême, ces cours enchevêtrés les uns dans les autres, ont créé des complications nombreuses et tourmentent à la fois les parents, les élèves, les professeurs et les préfets des études. Divers points faibles de la réforme ont été signalés dans deux articles remarquables, signés A. W., qui ont paru dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique* (tome XXIV, p. 308-326, et tome XXV, p. 1-17). — Pour être juste, il faut reconnaître que l'enseignement de l'histoire et de la géographie a été notablement amélioré. Il y a pour l'histoire trois cours *concentriques :* un premier cours, donnant, en septième, une vue générale de l'histoire universelle; un deuxième cours, donnant en sixième et en cinquième le récit et l'enchaînement des grands faits de l'histoire universelle et, en quatrième, l'histoire de la Belgique, précédée de l'indication de quelques faits de l'histoire contemporaine; un troisième cours, développant le cours précédent. On y explique les grands faits déjà vus et on y intercale des faits secondaires de l'histoire universelle, en troisième et en seconde; de l'histoire de la Belgique et de l'histoire contemporaine, en rhétorique. La géographie est étudiée d'après le même système. Il y a trois cours : le premier donne, en septième, une vue générale de la géographie; le deuxième donne la géographie générale, principalement politique (6e, 5e, 4e); le troisième donne, en troisième et en seconde, avec développements, la géographie physique et ajoute des détails à la géographie politique enseignée dans le cours précédent. En rhétorique, on reprend tout le cours par une étude de la *Terre* dans son ensemble, et on le termine par la géographie détaillée de la Belgique.

Passons à la loi du 15 juin 1883, qui règle l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen dans la partie flamande du pays. En voici les principales dispositions. Le cours de

(1) On dit qu'il y a des élèves qui suivent les *humanités complètes* (comprenant tous les cours). S'il en est ainsi, nous plaignons sincèrement ces jeunes gens, qui sont assurément surmenés.

flamand est donné en flamand. Les leçons d'anglais et d'allemand sont données en flamand exclusivement, jusqu'à ce que les élèves soient en état de poursuivre ces études dans la langue même qu'on leur enseigne. Un ou plusieurs cours du programme sont également donnés en flamand. La terminologie des sciences mathématiques et naturelles, etc., est enseignée simultanément en français et en flamand. Les noms historiques et géographiques sont, autant que possible, donnés à la fois en flamand et en français. Le gouvernement peut toujours décider que tout ou partie des cours donnés en langue flamande seront donnés simultanément en langue française.

En vertu de l'article 6 de cette loi, l'arrêté royal en date du 5 mars 1884 a établi à Gand des cours normaux destinés à former des professeurs aptes à enseigner, en flamand, l'histoire et la géographie ainsi que les langues germaniques dans les athénées et les collèges de la partie flamande du pays.

Ces cours sont divisés en : 1° section d'histoire et de géographie; 2° section germanique.

La durée des études dans chacune des sections est de quatre ans.

L'enseignement de la première année, commun aux deux sections, comprend : la philosophie élémentaire, l'explication d'auteurs latins et grecs, l'explication d'auteurs français, la grammaire flamande, la grammaire allemande et la grammaire anglaise, l'explication d'auteurs modernes flamands, allemands et anglais, l'aperçu général de l'histoire de la littérature flamande et de la littérature française, l'histoire ancienne, l'histoire de la littérature ancienne, des travaux écrits et la discussion de ces travaux en flamand et en français.

L'enseignement de la section d'histoire et de géographie (de la 2e à la 4e année) comprend : l'encyclopédie et l'histoire de la science historique et géographique, l'explication d'auteurs grecs et latins, l'histoire de la littérature ancienne, l'histoire de la philosophie (principaux systèmes), le vieux français et le vieux flamand ou allemand, l'histoire de l'Orient, l'histoire de l'antiquité gréco-romaine, les antiquités grecques et romaines, l'épigraphie grecque et latine, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne, l'histoire contemporaine, l'histoire de Belgique, la paléographie, des notions de droit public et l'histoire des institutions politiques modernes, l'économie politique, la cosmographie et la géographie physique, la géographie politique, l'histoire des beaux-arts, l'histoire de la pédagogie, des éléments d'hygiène scolaire, l'allemand,

l'anglais, la lecture et la diction (en flamand et en français), des recherches scientifiques et la discussion de travaux personnels en flamand et en français, des exercices pratiques de paléographie et la pratique de l'enseignement.

L'enseignement de la section germanique (de la 2e à la 4e année) comprend : l'encyclopédie et l'histoire de la philologie germanique, l'explication d'auteurs latins, l'explication et l'interprétation d'auteurs flamands, allemands et anglais de toutes les époques, la grammaire historique du flamand, de l'allemand et de l'anglais, l'histoire des littératures flamande, allemande et anglaise, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne et contemporaine, l'histoire de Belgique, l'histoire de la philosophie moderne, la grammaire comparée des langues germaniques, des notions de droit public et l'histoire des institutions politiques modernes, la métrique, la paléographie, l'histoire de la pédagogie, des éléments d'hygiène scolaire, la lecture et la diction, des recherches scientifiques et la discussion de travaux personnels en flamand, en français, en allemand et en anglais, la pratique de l'enseignement.

Le directeur des cours normaux, M. Wagener, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, a prononcé, à l'ouverture du nouvel Institut, un discours plein de pensées justes et élevées. Il a exhorté les élèves à cultiver avec un soin égal le français et le flamand, à rechercher la pureté du langage et la correction du style, et surtout à se bien pénétrer de l'importance de la mission du professeur. « Si vous ne voulez pas tomber dans la routine, a-t-il dit en substance, si vous voulez échapper aux dégoûts d'une carrière souvent pénible et épineuse, nourrissez toujours en votre cœur l'amour de la science. Travaillez pour elle, réservez-lui une partie de vos loisirs, apportez-lui vos offrandes, quelque modestes qu'elles soient. Elle vous consolera, elle vous soutiendra aux heures d'ennui et de découragement. L'École normale n'a pas pour but de former des professeurs qui ne connaissent que le côté mécanique du métier, elle se propose avant tout de former de vrais savants. Le vrai savant est toujours bon professeur; il communique à ses élèves la flamme qui l'échauffe. L'esprit de l'École normale est essentiellement scientifique. Usez donc largement des ressources qu'elle vous offre, livrez-vous aux recherches personnelles, libres, désintéressées. Vous êtes dispensés de l'internat; vous disposerez de votre temps comme vous l'entendrez. Ayez conscience de votre responsabilité et tâchez de vous montrer dignes de la confiance du gouvernement. »

L'arrêté royal réorganisant l'École normale des humanités de Liège divise cette école en quatre sections : la section de philologie classique, la section de philologie française, la section de philologie germanique et la section d'histoire et de géographie. Les sections de philologie classique, de philologie germanique et d'histoire et de géographie, qui existaient déjà auparavant (plus ou moins développées), ont reçu une organisation plus complète et plus scientifique. Plusieurs matières importantes qui n'étaient point enseignées jusqu'ici (l'encyclopédie et l'histoire de la philologie, l'épigraphie, la paléographie, la mythologie, etc.) font maintenant partie du programme de l'École. Quant à la section de philologie française, c'est une institution nouvelle et une utile création. Il est inouï que, pendant plus de cinquante ans, dans un pays qui possède quatre Universités, l'étude des langues romanes n'ait pu se faire une place dans le haut enseignement et que la grammaire historique du français soit restée *terra incognita*.

Espérons que les sages innovations introduites dans l'enseignement normal qui forme les professeurs de nos athénées et de nos collèges porteront de bons fruits et que l'influence s'en fera sentir sur toutes les parties de l'instruction publique.

Terminons par un vœu : En Belgique, les écoles normales du degré supérieur, où l'on fait de véritables études universitaires, sont du ressort de la direction de l'enseignement moyen. Étrange anomalie, qui trahit un des vices dont souffre chez nous l'organisation de l'instruction publique tout entière : le manque d'idées justes et précises sur le rôle des différents degrés de l'enseignement. Puissent les écoles normales des sciences et des humanités rentrer bientôt sous le régime de l'enseignement supérieur et se fondre enfin avec les Universités !

P. T.

LA QUERELLE

DES

COURS FERMÉS ET DES COURS PUBLICS

La *Revue* a reçu trop tard pour pouvoir l'insérer une réponse de M. Crouslé à mon article du 15 avril dernier. Cette réponse paraîtra dans le prochain numéro. M. Crouslé ayant bien voulu me la communiquer, j'y ai vu avec un véritable chagrin que la vivacité de ma polémique contre les opinions exprimées par lui l'a ému et peiné. Je tiens à le dire dès aujourd'hui : je regretterais toute expression que j'aurais écrite avec l'intention de blesser un collègue que j'ai toutes sortes de raisons d'estimer et d'aimer ; mais je n'ai pas eu cette intention. Il m'a semblé et il me semble encore, après avoir lu cette réponse et relu l'article de la *Revue générale* du 15 mars, que M. Crouslé ne rend pas justice aux professeurs qui ont résolu de se consacrer exclusivement à l'instruction de leurs élèves. J'ai été sollicité avec instance de prendre énergiquement la défense de ces professeurs qui, en province comme à Paris, dépensent beaucoup de temps et d'efforts, soit pour réparer les défauts de l'éducation antérieure de leurs élèves, soit pour les initier aux méthodes de travail. L'article de M. Crouslé les a blessés profondément, parce qu'il semble donner raison à ceux qui accusent les professeurs qui ferment leurs cours d'être à la fois des oisifs et des *personæ gratæ*, d'accueillir volontiers les loisirs qu'un Dieu leur a faits (M. Stapfer cite le « *O Melibœe Deus...* »), et de s'en prévaloir auprès de ce Dieu. J'ai saisi l'occasion qui m'était offerte de protester contre ces jugements immérités, et de montrer qu'on peut, pour des raisons toutes théoriques et de conscience professionnelle, préférer à l'ancien système un système différent. Je répète que toutes mes vivacités (et je conviens qu'il s'en trouve dans mon article) s'adressent à la doctrine de M. Crouslé, et je regrette toute expression qui a pu lui paraître blessante.

Ernest **LAVISSE**.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS (1883-1884) (1)

III

ORGANISATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

La Faculté des sciences a une triple fonction à remplir : Enseigner les sciences, contribuer à leur progrès, examiner ses élèves et ceux de l'enseignement secondaire. Il faut examiner successivement la manière dont elle remplit actuellement son rôle dans l'enseignement, dans la recherche scientifique et relativement aux examens.

ENSEIGNEMENT

I. COURS ANNUELS ET SEMESTRIELS, CONFÉRENCES.

La Faculté réalise sa fonction de corps enseignant par l'institution des cours, conférences et exercices des laboratoires d'enseignement.

Elle est divisée en trois sections correspondant à la division naturelle des sciences en sciences mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles.

Sciences mathématiques. — La section des sciences mathématiques possède 7 chaires, à savoir :

Cours : 1. Calcul différentiel et intégral;
— 2. Mécanique rationnelle;
— 3. Algèbre supérieure;
— 4. Astronomie;
— 5. Astronomie mathématique et Mécanique céleste;
— 6. Géométrie supérieure;
— 7. Mécanique physique et expérimentale.

Trois de ces cours sont *annuels,* à savoir : Cours de calcul différentiel et intégral (57 leçons); cours de mécanique rationnelle (58 leçons); cours de mécanique physique et expérimentale (57 leçons).

Les quatre autres sont *semestriels,* à savoir :

Cours d'astronomie (36 leçons); cours de mécanique céleste

(1) Voir la livraison du 15 avril 1884.

(34 leçons); cours d'algèbre supérieure (24 leçons); cours de géométrie supérieure (31 leçons).

Ces trois derniers sont des cours de haute science qui ne s'adressent pas aux candidats à la licence. Le cours de mécanique céleste, d'un ordre très élevé, ne peut être suivi que par un petit nombre d'auditeurs connaissant l'analyse et la mécanique rationnelle. Le cours d'algèbre supérieure est dans les mêmes conditions : il est consacré à l'exposé des travaux récents relatifs à l'analyse et il est suivi par des professeurs et des savants qui désirent être tenus au courant des progrès de cette partie essentielle des sciences mathématiques. — De même encore le cours de géométrie supérieure est destiné à des aspirants au doctorat ou à des savants qui veulent approfondir certains problèmes des mathématiques supérieures.

Par cette division du travail mathématique en deux sections, une plus élémentaire et l'autre plus élevée, la Faculté réalise son double rôle d'instructeur de la jeunesse et de corps savant contribuant aux progrès de la science.

Conférences. — Deux conférences sont annexées à cette section :
Une conférence de calcul différentiel et intégral;
Une conférence de mécanique rationnelle et astronomie.

Elles ont lieu deux fois par semaine pendant toute l'année. Les maîtres de conférences complètent, lorsqu'il y a lieu, l'enseignement du cours, le font revoir aux élèves et corrigent les devoirs et exercices d'analyse et de mécanique. L'assiduité des élèves et surtout leur succès aux épreuves de licence (49 licenciés dans l'exercice 1882-1883) prouvent que cette organisation suffit aux besoins et répond parfaitement aux obligations de la Faculté en tant que corps enseignant.

Sciences physiques. — La section des sciences physiques comprend aussi 7 chaires. Il y a de plus 6 conférences et 4 laboratoires.

Cours : 2 chaires de physique expérimentale (chaleur, magnétisme électricité, acoustique, optique).
— 1 chaire de physique mathématique et calcul des probabilités.
— 3 chaires de chimie (chimie générale, métalloïdes; chimie générale, métaux; chimie organique).
— 1 chaire de minéralogie.
Il faut ajouter :
— 1 cours annexe de chimie biologique.

Tous ces cours sont *semestriels* (34 leçons) sauf le cours de physique mathématique (50 leçons). L'enseignement est essentiellement expérimental et la Faculté a toujours fait les plus heureux efforts

pour leur conserver ce très important caractère. Les élèves n'entendent pas seulement expliquer les phénomènes : ils les voient reproduire. L'expérimentation exige une compétence et des efforts incomparables par rapport à l'enseignement dogmatique.

Des conférences et des exercices de laboratoire viennent compléter l'enseignement du cours. — Il y a deux conférences de physique ; l'une est destinée à compléter et reviser l'enseignement ; l'autre a surtout un caractère pratique : les élèves exécutent les travaux techniques exigés pour l'obtention du grade de licencié ; trois conférences de chimie et une conférence de minéralogie.

Le résultat des épreuves a été la réception de 69 licenciés (1882-1883).

Sciences naturelles. — La section des sciences naturelles possède 5 chaires, 4 laboratoires et 4 conférences.

Cours : 2 chaires de zoologie ;
— 1 chaire de physiologie expérimentale ;
— 1 chaire de botanique ;
— 1 chaire de géologie.

Tous les cours sont *semestriels* (34 leçons). — 4 conférences, destinées à compléter les cours ou à les approfondir sont adjointes aux chaires de zoologie, botanique et géologie. — Des exercices pratiques ont lieu dans les laboratoires sous la direction des maîtres de conférences et directeurs.

Les épreuves de licence ne peuvent être abordées avec chance de succès que par les candidats qui pendant deux ans ont suivi avec une extrême assiduité les exercices de la Faculté. En 1882-1883, 22 candidats ont été admis.

II. LABORATOIRES.

L'une des parties les plus essentielles de l'enseignement scientifique se donne dans les laboratoires. C'est là que les jeunes gens s'initient aux méthodes de recherches et qu'ils vérifient les faits, les vérités des sciences physiques. Les expériences ou les observations dont on les rend témoins dans les cours et celles qu'on leur fait exécuter à eux-mêmes dans le laboratoire, donnent précisément à l'enseignement son caractère particulier. L'introduction de cette méthode a transfiguré nos Facultés, elle a marqué la fin de cette période stérile où tous les efforts de l'élève étaient perdus à étudier des ouvrages sans figures, à écouter des leçons dogmatiques, à apprendre sans contrôle des faits ou des théories.

La création de l'École des hautes études a permis de doter la

plupart des chaires d'un laboratoire et d'un outillage devenus nécessaires. Ces ressources considérables, jointes aux ressources plus modestes du budget ordinaire, servent à entretenir des laboratoires de deux espèces : des laboratoires d'enseignement où les élèves acquièrent les connaissances pratiques dont ils sont appelés à faire preuve aux examens de licence : en second lieu, des laboratoires de recherches où les licenciés préparent des travaux originaux qui leur serviront à acquérir le titre de docteur ès sciences, et où les docteurs eux-mêmes, les maîtres de conférences et les professeurs exécutent leurs recherches.

Nous allons passer en revue ces différents laboratoires de la Faculté, pour les sciences physiques et les sciences naturelles :

Pour les *Sciences physiques*, il y a 2 laboratoires de physique annexés aux chaires de MM. Desains et Jamin. — 2 laboratoires de chimie annexés à la chaire de M. Troost et à celle de M. Wurtz ; — 1 laboratoire de minéralogie appartenant à la chaire de M. Friedel.

A. SCIENCES PHYSIQUES

I. *Laboratoire d'enseignement de physique :* Directeur : M. Desains, professeur, membre de l'Institut.

Directeur-adjoint : M. Mouton, docteur ès sciences, agrégé de l'Université, maître de conférences.

Répétiteur : M. P. Philippon, licencié ès sciences physiques et mathématiques.

Préparateurs : MM. Ledeboer, Boitel et Godard, agrégés.

Les élèves répètent sous la direction de ces maîtres les principales expériences relatives à la chaleur, à l'électricité et au magnétisme. Une bibliothèque annexée au laboratoire renferme les collections scientifiques, les traités divers, les mémoires et les brochures nécessaires à l'exécution des manipulations et des recherches.

Les exercices sont suivis par les mêmes élèves qui assistent aux conférences de physique et dont la liste a été donnée plus haut, par les boursiers d'agrégation et par les élèves de 3e année de l'École normale supérieure. Y participent également quelques personnes amateurs des sciences, qui les cultivent pour elles-mêmes sans viser aux titres universitaires.

Enfin des recherches originales exécutées dans ce laboratoire ont été publiées par le directeur et le sous-directeur. — On en trouvera l'indication dans le rapport des hautes études (1882-1883).

II. *Laboratoire de recherches de physique* : Directeur-professeur : M. Jamin, de l'Institut.

Directeur-adjoint : M. Bouty, docteur ès sciences.

Sous-directeur : M. Maneuvrier, agrégé.

Préparateurs : MM. Duboscq et Helmer.

Ce laboratoire est fréquenté par des licenciés ou des agrégés qui viennent y préparer leur thèse de docteur, par des professeurs et des docteurs français ou étrangers qui viennent profiter de ses ressources pour poursuivre des recherches originales. — Les mémoires et travaux sortis du laboratoire et présentés aux Sociétés savantes et à l'Institut dans le courant de l'année 1882-1883 sont mentionnés dans le rapport sur l'École pratique des hautes études.

III. *Laboratoire de chimie* : Directeur-professeur : M. Troost.

Directeur-adjoint : M. Riban, docteur ès sciences, maître de conférences.

Sous-directeurs : MM. Ph. de Clermont, docteur ès sciences et F. Parmentier, agrégé, docteur ès sciences, et Rousseau, docteur ès sciences.

Préparateurs : MM. Fernbach, Rigaut.

Ce laboratoire comprend un laboratoire d'enseignement et un laboratoire de recherches.

Le laboratoire d'enseignement pratique est destiné aux élèves inscrits (dont nous avons donné le nombre plus haut à propos des conférences) qui préparent l'examen de licence ès sciences physiques (quatre jours par semaine). Il est fréquenté également par les candidats à l'agrégation des sciences physiques (deux jours par semaine), par des candidats aux examens de médecine et aux carrières industrielles.

Le laboratoire de recherches est fréquenté par des savants français et étrangers qui viennent y exécuter des travaux originaux, 22 élèves l'ont fréquenté cette année. On trouvera, dans le rapport sur les hautes études pour 1882-1883, la liste des recherches originales exécutées par ce personnel.

IV. *Laboratoire de chimie* : Directeur-professeur : M. Würtz.

Maître de conférences : M. Salet, docteur ès sciences.

Préparateur : M. Oechsner de Coninck, docteur ès sciences.

Ce laboratoire est organisé comme le précédent au point de vue de l'enseignement et de la recherche. Il ne fait point partie de l'École des hautes études.

V. *Laboratoire de minéralogie* : Directeur-professeur : M. Friedel, membre de l'Institut.

Directeur-adjoint, M. Jannetaz, docteur ès sciences, maître de conférences.

M. Michel, répétiteur (ingénieur civil des mines). — M. Roux, préparateur, licencié.

Les candidats à la licence sont exercés à toutes les manipulations exigées par le programme, à la mesure des cristaux et à la détermination pratique des espèces minérales.

Un laboratoire de recherches est annexé au laboratoire d'enseignement. Il est ouvert aux personnes, françaises ou étrangères, en état d'exécuter des recherches originales. Les travaux exécutés par le directeur, le directeur adjoint et le personnel du laboratoire ont été publiés dans les bulletins des sociétés savantes, Société chimique, Société minéralogique, Académie des sciences.

B. SCIENCES NATURELLES

Pour les sciences naturelles, il y a, à la Faculté des sciences, 4 laboratoires :

1 *Laboratoire de zoologie expérimentale,* dépendant de la chaire de zoologie de M. DE LACAZE-DUTHIERS, avec deux laboratoires maritimes annexes, l'un à Roscoff (Finistère), l'autre à Banyuls (Pyrénées-Orientales).

1 *Laboratoire de physiologie* annexé à la chaire de physiologie de M. Paul BERT, professeur, M. DASTRE, professeur suppléant.

1 *Laboratoire de botanique* annéxé à la chaire de botanique de M. DUCHARTRE, professeur.

1 *Laboratoire de géologie* dépendant de la chaire de géologie de M. HÉBERT, professeur.

Enfin, les élèves de la Faculté trouvent l'accueil le plus empressé et la direction la plus fructueuse dans le laboratoire de MM. Henri et Alphonse Milne-Edwards au Muséum d'histoire naturelle.Ce laboratoire, établi rue de Buffon, 55, est divisé en deux parties affectées, l'une à des travaux de recherches, l'autre à l'instruction des aspirants à la licence et d'autres débutants dans les études zoologiques. Il est ouvert tout les jours de 11 heures à 4 heures, pendant le semestre d'hiver.

1° *Laboratoire de zoologie expérimentale* : Directeur-professeur, M. H. DE LACAZE-DUTHIERS, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences,

Maître de conférences : M. L. Joliet, docteur ès sciences, suppléé par M. JOYEUX-LAFFUIE, docteur, maître de conférences.

Préparateurs : MM. BOUTAN, licencié; JOUBIN, licencié, pour Banyuls; PRUVOT, licencié, pour Roscoff.

Le laboratoire d'enseignement de la Sorbonne est ouvert pendant le semestre d'hiver, tous les jours de 11 heures à 6 heures, aux élèves inscrits candidats à la licence. Il est fréquenté par les élèves de l'École normale (section des sciences naturelles) et par les aspirants licenciés. Ces élèves sont divisés en deux séries, et

chaque série s'exerce aux préparations zoologiques pendant une moitié de la semaine.

De plus, tous les samedis, de 8 heures à 10 heures et demie du soir, une conférence entre candidats à la licence et à l'agrégation a lieu au laboratoire, sous la direction du maître de conférences ou du professeur. — Les élèves doivent exposer, après quelques minutes de réflexion, l'un des sujets tirés au sort parmi ceux qui leur ont été indiqués huit jours à l'avance.

Station maritime de Roscoff. — Pendant les mois d'août et de septembre, le maître de conférences fait des démonstrations zoologiques et des leçons à la grève durant les grandes marées, en mer pendant la pêche pélagique, ou enfin à l'aquarium, sur les mœurs et l'organisation des animaux marins.

Ces leçons sont suivies par les élèves de l'École normale et par les candidats à qui le laboratoire est libéralement ouvert.

Station maritime de Banyuls. — Ce laboratoire, établi sur les bords de la Méditerranée près de Port-Vendres, permet d'étudier une faune marine différente de celle de Roscoff. Il est surveillé par l'un des préparateurs, M. Joubin. Il a été visité et fréquenté par 29 personnes : plusieurs thèses y ont été préparées. Des travaux originaux y ont déjà été exécutés ; l'installation est à peine terminée et déjà il est permis de juger de l'heureuse influence qu'il exerce sur le développement des études zoologiques. Les travaux originaux sortis de ces trois laboratoires sont publiés dans un recueil spécial fondé par le directeur, sous le titre d'*Archives de zoologie expérimentale.*

2° *Laboratoire d'enseignement et de recherches de physiologie expérimentale :* Directeur-professeur : M. P. Bert, membre de l'Institut.
Professeur suppléant : M. Dastre.
Directeur-adjoint : M. P. Regnard, préparateur de la chaire.
Préparateurs : MM. R. Dubois et P. Loye, licenciés.

M. Dastre a fait, pendant le 1er semestre, huit conférences pratiques, de 2 heures à 6 heures et demie, dans lesquelles il a reproduit les expériences magistrales c'est-à-dire non classiques du cours, devant les auditeurs et les élèves qui ont justifié de connaissances suffisantes. L'enseignement a été ainsi entièrement expérimental : les expériences classiques étant exécutées dans la leçon et les expériences plus difficiles, dans les conférences.

Bien que ces exercices ne soient pas exigés des candidats à la licence, ils ont été suivis par beaucoup d'entre eux. Ces jeunes gens comprennent l'importance des méthodes expérimentales : ils savent que l'on trouve facilement un enseignement dogmati-

que et que rien n'est plus aisé que d'y suppléer par des lectures : au contraire l'enseignement expérimental est rare et d'une utilité incomparable.

M. P. Regnard a fait tous les vendredis, pendant les mois de décembre, janvier et février, devant les élèves de l'Institut agronomique, des manipulations dans lesquelles il a reproduit les expériences classiques de la physiologie générale.

On trouvera dans le rapport des hautes études la liste des 50 élèves qui ont suivi ces exercices.

Le laboratoire de physiologie est surtout un laboratoire de recherches. — Les travaux originaux du professeur P. Bert, des fonctionnaires du laboratoire et des savants qui l'ont fréquenté ont été publiés dans les comptes rendus de l'Académie des sciences ou de la Société de biologie. Ils sont mentionnés dans le rapport.

Un laboratoire maritime, station maritime de physiologie du Havre, a été affecté à la chaire de physiologie de la Sorbonne. Il est destiné aux recherches ; un certain nombre de travaux originaux y ont été exécutés par divers savants depuis le 6 juin 1882, date de sa fondation.

3° *Laboratoire d'enseignement de la botanique :* Directeur-professeur : M. Duchartre, membre de l'Institut.

Maître de conférences : M. Vesque, docteur ès sciences.

Préparateur : M. H. Duchartre : licencié ès sciences.

Les élèves de la Faculté inscrits sont exercés aux dissections botaniques et aux exercices pratiques d'anatomie végétale, exigés par le programme de licence. Ils sont divisés en deux séries; la séance dure 4 heures. Il y a en moyenne 20 séances.

4° *Laboratoire de géologie :* Professeur-directeur, M. Hébert, membre de l'Institut. Sous-directeur du laboratoire de recherches : M. Munier-Chalmas.

Maître de conférences : M. Ch. Velain.

Préparateurs : MM. Bergeron, licencié, Vasseur, docteur, et Kilian, licencié.

Il y a un laboratoire d'enseignement dirigé par le maître de conférences et un laboratoire de recherches dirigé par le sous-directeur.

Les élèves sont divisés en séries et exercés deux fois par semaine à la détermination des roches et des fossiles les plus caractéristiques de différents terrains; ils reçoivent aussi des développements sur certains sujets indiqués par le professeur. De plus, les élèves

suivent des excursions (environ 5 pendant le semestre d'été), ayant pour but l'étude des terrains tertiaires du bassin de Paris.

Le laboratoire de recherches admet les licenciés qui préparent une thèse, les docteurs et autres savants qui ont des matériaux géologiques à élaborer et pour lesquels une bibliothèque spéciale et une collection stratigraphique sont indispensables.

Le rapport des hautes études contient la liste des travaux originaux publiés cette année par le directeur, les fonctionnaires et les savants qui ont fréquenté le laboratoire.

La distribution des cours, conférences, travaux pratiques dans les 2 semestres est indiquée dans le tableau suivant :

PREMIER SEMESTRE

Géométrie supérieure, *les mercredis et vendredis, à dix heures et demie.* — M. G. Darboux, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 7 novembre et le continue pendant une partie du second semestre. Il traite des principes de la géométrie infinitésimale et en particulier de la théorie générale des surfaces.

Calcul différentiel et Calcul intégral, *les lundis et jeudis, à huit heures et demie.* — M. J.-A. Serret, *professeur*. M. Bouquet, *professeur de la Faculté, suppléant,* a ouvert la première partie de ce cours le lundi 5 novembre. Il traite du calcul différentiel et du calcul intégral.

Mécanique rationnelle, *les mercredis et vendredis, à huit heures et demie.* — M. Appell, *chargé du cours*, a ouvert la première partie de ce cours le mercredi 6 novembre. Il traite de la composition des forces et des lois générales de l'équilibre et du mouvement.

Astronomie mathématique et Mécanique céleste, *les mardis et samedis, à dix heures et demie.* — M. Tisserand, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 6 novembre. Il traite de la méthode de Hansen dans la théorie des perturbations planétaires.

Calcul des probabilités et Physique mathématique, *les lundis et jeudis, à dix heures et demie.* — M. Lippmann, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 6 novembre. Il traite de la thermodynamique.

Mécanique physique et expérimentale, *les mardis et samedis, à huit heures et demie.* — M. Bouquet, *professeur*. M. E. Picard, *suppléant*, a ouvert la première partie de ce cours le mardi 6 novembre. Il traite de la cinématique et de ses applications à la théorie des mécanismes.

Physique, *les mardis et samedis, à une heure et demie.* — M. P. Desains, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 6 novembre. Il traite de la chaleur, du magnétisme, de l'électricité, de l'électro-magnétisme et de leurs principales applications. Des manipulations et des conférences qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur ont commencé le 5 novembre.

Chimie, *les lundis et jeudis, à une heure.* — M. TROOST, *professeur,* a ouvert ce cours le lundi 5 novembre. Il expose les lois générales de la chimie; il fait l'histoire des métalloïdes et de leurs principales combinaisons. Des manipulations qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur ont commencé le 5 novembre.

Chimie, *les mercredis et vendredis, à deux heures et demie.* M. DEBRAY, *professeur,* traite des métaux et de leurs principaux composés.

Zoologie, Anatomie, Physiologie comparée, *les mardis et samedis, à trois heures et demie.* — M. DE LACAZE-DUTHIERS, *professeur,* a ouvert ce cours le mardi 6 novembre. Il traite de l'histoire des vertébrés, et dirige pendant toute la durée de son cours les manipulations qui se font tous les jours dans son laboratoire.

Physiologie, *les lundis et jeudis, à trois heures et demie.* — M. P. BERT, *professeur.* M. DASTRE, *suppléant,* a ouvert ce cours le lundi 5 novembre. Il traite des fonctions de nutrition. Il étudie en particulier, au point de vue expérimental, les phénomènes chimiques et physiologiques de la digestion.

Minéralogie, *les mercredis et vendredis, à midi et demi.* — M. FRIEDEL, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 7 novembre. Il étudie les caractères généraux des minéraux et les principales espèces minérales. Des manipulations qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur ont commencé le 5 novembre.

COURS ANNEXE

Chimie biologique, *les mardis et jeudis, à deux heures et demie.* — M. DUCLAUX, *maître de conférences*, a ouvert ce cours le mardi 6 novembre, dans l'amphithéâtre de mathématiques. Il traite de l'étude des propriétés biologiques des microbes.

SECOND SEMESTRE

Les cours de la Faculté s'ouvrent le lundi 17 mars 1884 à la Sorbonne.

Algèbre supérieure, *les mercredis et samedis, à dix heures et demie.* — M. HERMITE, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 19 mars. Il expose les principes généraux concernant les intégrales définies et la théorie des fonctions d'une variable.

Calcul différentiel et Calcul intégral, *les lundis et jeudis, à huit heures et demie.* — M. J.-A. SERRET, *professeur.* M. BOUQUET, *professeur de la Faculté, suppléant,* continue le cours du premier semestre.

Mécanique rationnelle, *les mercredis et vendredis, à huit heures et demie.* — M. APPELL, *chargé du cours*, continue ce cours. Il traite en particulier de la dynamique des systèmes.

Astronomie, *les mardis et samedis, à huit heures et demie.* — M. OSSIAN BONNET, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 18 mars. Il développe l'ensemble des matières comprises dans le programme de la licence. Il fait, en outre, une série de leçons complémentaires annoncées par des affiches spéciales.

Calcul des probabilités et Physique mathématique, *les lundis et vendredis, à dix heures et demie.* — M. Lippmann, *professeur*, continue ce cours. Il traite de l'électro-magnétisme et de l'induction.

Mécanique physique et expérimentale, *les mardis et jeudis, à dix heures et demie.* — M. Bouquet, *professeur.* M. Picard, *suppléant*, continue ce cours le mardi 18 mars. Il termine l'étude du potentiel et traite ensuite de la mécanique des fluides.

Physique, *les mardis et samedis, à deux heures.* — M. Jamin, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 18 mars. Il fait la seconde partie du cours de physique et traite de l'acoustique et de l'optique.

Chimie organique, *les mercredis et vendredis, à une heure trois quarts.* — M. Wurtz, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 19 mars. Après avoir exposé quelques notions générales sur les fonctions en chimie, il traite des carbures d'hydrogène, des alcools, des aldéhydes, des acides de la série grasse. Il terminera par l'histoire abrégée des composés aromatiques en insistant particulièrement sur les bases appartenant à cette série. Il fait, en outre, une série de conférences complémentaires annoncées par des affiches spéciales.

Zoologie, Anatomie, Physiologie comparée, *les mardis et samedis, à trois heures et demie.* — M. Milne-Edwards, *professeur*, a ouvert ce cours le mardi 18 mars. Il traite des fonctions de nutrition et de génération dans l'ensemble du règne animal. Les travaux pratiques et conférences qui, depuis le mois de novembre, ont lieu dans le laboratoire des hautes études dirigé par ce professeur, sont continués pendant la première partie du second semestre.

Botanique, *les mercredis et vendredis, à midi un quart.* — M. Duchartre, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 19 mars. Il traite des classifications, plus particulièrement de la méthode naturelle, et il étudie les principales familles de plantes.

Géologie, *les mercredis et vendredis, à trois heures.* — M. Hébert, *professeur*, a ouvert ce cours le mercredi 19 mars. Il expose successivement les caractères de chacune des périodes géologiques.

COURS ANNEXE

Physique céleste, *les lundis et jeudis, à une heure.* — M. Wolf, *chargé du cours*, expose les méthodes d'observation de l'astronomie physique, et traite ensuite de la constitution du soleil. Il a ouvert ce cours le lundi 17 mars.

Cours libres. — M. P. Tannery, *ingénieur des manufactures de l'État*, traitera de l'histoire des mathématiques (arithmétique et algèbre); l'ouverture en sera ultérieurement annoncée.

CONFÉRENCES

Les conférences annuelles ont commencé le lundi 5 novembre. Les étudiants n'y sont admis qu'après s'être inscrits au secrétariat de la Faculté et sur la présentation de leur carte d'entrée.

Sciences mathématiques. — M. Poincaré, *maître de conférences*, fait

des conférences sur le *Calcul différentiel et le Calcul intégral*, les mercredis et samedis, à trois heures, dans le nouvel amphithéâtre.

M. P. Puiseux, *maître de conférences*, fait des conférences sur la *Mécanique et l'Astronomie*, les lundis et vendredis, à trois heures, dans le nouvel amphithéâtre.

Sciences physiques. — M. Mouton, *maître de conférences*, fait des conférences de *Physique*, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, à neuf heures, dans le laboratoire d'enseignement de physique.

M. Bouty, *maître de conférences*, donne des développements sur diverses questions de *Physique* traitées au cours ou indiquées par M. le professeur Jamin; ces conférences ont lieu les mardis et samedis, à quatre heures, dans le nouvel amphithéâtre.

M. Jannetaz, *maître de conférences*, fait des conférences sur la *Minéralogie*, les mardis et samedis, à huit heures et demie, dans le laboratoire de minéralogie.

M. Joly, *maître de conférences*, fait des leçons de *Chimie analytique*, les mardis et samedis, à dix heures et demie, au nouveau laboratoire, et des conférences sur des sujets indiqués par MM. les professeurs Troost et Debray.

M. Salet, *maître de conférences*, fait, les mercredis, dans son laboratoire, à trois heures et demie, des leçons de *Spectroscopie* et *Photochimie*, et les vendredis à la même heure des conférences de *Chimie organique*.

M. Riban, *maître de conférences, directeur adjoint du laboratoire de chimie* : les travaux ont lieu tous les jours, de neuf heures à midi et de une heure à cinq heures. — Les manipulations pour la Licence ont lieu les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, à neuf heures.

Sciences naturelles. — M. J. Chatin, *maître de conférences*, fait, les lundis et jeudis, à dix heures, dans le nouvel amphithéâtre, des conférences sur diverses parties de l'*étude anatomique et physiologique des animaux*, indiquées par M. le professeur Milne-Edwards.

M. Joliet, *maître de conférences*, M. Joyeux-Laffuie, *suppléant*, fait au laboratoire de zoologie expérimentale, les mercredis à cinq heures et les samedis à sept heures et demie du soir, des conférences sur les sujets indiqués par M. le professeur de Lacaze-Duthiers.

M. Velain, *maître de conférences*, fait, les lundis et jeudis, à neuf heures, dans le nouvel amphithéâtre, des conférences sur les diverses parties de la géologie. Les élèves sont exercés à la détermination des roches et des principaux fossiles caractéristiques des terrains, les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de neuf heures à onze heures et demie.

M. Vesque, *maître de conférences*, fait, les lundis et jeudis à midi des conférences : il surveille les exercices pratiques sous la direction de M. le professeur Duchartre. Les élèves sont exercés particulièrement à l'emploi du microscope et aux préparations.

CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES AUX DIVERS ORDRES D'AGRÉGATION

1° Agrégation des sciences mathématiques. (**Mathématiques.**) M. Lacour, *professeur de mathématiques* : Leçons, tous les lundis, à cinq heures ;

exercices préparatoires aux compositions de l'agrégation, tous les jeudis et mardis à cinq heures.

2° Agrégation des sciences physiques. (**Physique.**) M. DUTER, *docteur ès sciences, professeur au lycée Louis-le-Grand*, maître de conférences: Leçons tous les jeudis, à deux heures et demie ; conférences, tous les mardis, à cinq heures et demie.

Agrégation des sciences physiques. (**Chimie.**) M. JOLY, *docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté :* Leçons, tous les jeudis, à cinq heures ; conférences, tous les lundis, à huit heures.

3° Agrégation des sciences physiques. (**Histoire naturelle.**) M. MANGIN, *docteur ès sciences, professeur au lycée Louis-le-Grand*, maître de conférences : conférences, tous les mardis, à huit heures et demie.

EXAMENS

« Les examens faits en totalité ou en partie par la Faculté ont pour objet la collation des grades de quatre catégories, savoir :

1° Le baccalauréat ès sciences (complet ou restreint pour la partie mathématique) ;

2° Le baccalauréat ès lettres;

3° La licence ès sciences mathématiques, la licence ès sciences physiques et la licence ès sciences naturelles ;

4° Le doctorat ès sciences mathématiques, physiques ou naturelles.

Pour le doctorat ou pour la licence, les examens portent sur les matières enseignées par la Faculté. Mais pour les baccalauréats, ils n'ont aucune relation avec ces matières et n'ont pour objet que l'appréciation des connaissances acquises dans les lycées, les collèges ou d'autres établissements d'enseignement secondaire. »

Ces examens sont pour les Facultés de lourdes charges. A la Faculté des sciences, cette charge incombe aux professeurs et aux maîtres de conférences : elle se répartit sur 36 personnes.

Pour donner une idée nette du poids de cette charge, il faut indiquer le nombre des examens et des épreuves.

Le nombre des candidats (en 1882-1883) au baccalauréat ès sciences a été de 2,926. Pour le baccalauréat complet, il a été de 2,553 ; le nombre des candidats au baccalauréat ès sciences restreint a été de 370, de 3 pour le baccalauréat complémentaire.

Le nombre des admissions a été de 985, soit une proportion de 33 p. 100, environ un tiers. Ces examens ont nécessité de la part des examinateurs 146 surveillances de 2 à 4 heures de durée , la correction de 5,852 copies, l'examen oral de 1,350 candidats à raison de 20 minutes environ par candidat.

La Faculté des sciences délègue l'un de ses examinateurs à la

Faculté des lettres pour la deuxième partie de l'épreuve du baccalauréat. Le professeur a à corriger une composition scientifique et à interroger sur les sciences (3 notes sur 18 que comporte l'examen).

De ce chef, il a été corrigé 1,945 copies et examiné 828 candidats. En résumé, les 36 examinateurs de la Faculté des sciences ont corrigé 7,797 copies avec annotations, examiné 1,878 candidats à raison de 20 minutes par candidat, fourni 146 surveillances de 3 heures en moyenne.

Pour les *licences,* il y a eu 224 candidats et 138 admissions, soit 61 p. 100, — proportion presque double de celle du baccalauréat. On voit que la proportion des échecs diminue à mesure que l'examen devient plus sérieux.

De ce chef, les professeurs ont eu à examiner et corriger 662 copies, à faire exécuter 450 épreuves pratiques de 2 heures chacune et à interroger 150 candidats à raison d'une demi-heure chacun.

Ajoutons à ces charges des examens hors cadres, en petit nombre, comme, par exemple, ceux du concours des boursiers.

Enfin, pour le *doctorat*, l'examen préalable des thèses exige un temps que nous ne saurions apprécier. Les thèses admises au total ont été seulement au nombre de 8. La Faculté exige des travaux originaux contenant des faits nouveaux : elle tient à maintenir à cet égard la sévérité de ses jugements pour conserver à ce grade sa haute valeur. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il doit être la condition nécessaire et souvent suffisante pour ouvrir aux jeunes savants les portes de l'enseignement supérieur.

Si l'on remarque que ces charges des examens viennent s'ajouter au travail de la préparation du cours, aux travaux du laboratoire, on comprendra que le personnel enseignant de la Faculté n'ait pas trop de temps pour les recherches originales. Le loisir des vacances, souvent rempli par des travaux personnels, ne constitue plus qu'un relâche nécessaire.

L'un des professeurs les plus respectés de la Faculté des sciences, chargé d'un cours expérimental et semestriel, a fait le compte exact du temps qu'il consacre professionnellement à la Faculté. Ce calcul est intéressant parce qu'il répond à des accusations aussi ignorantes que malveillantes. Et puisque l'on a parlé d'ouvriers à la tâche et de travail réel, écoutons ceci :

36 leçons réglementaires d'une heure et demie.

Chacune de ces leçons demande actuellement 14 heures de préparation, tant pour le texte que pour l'expérimentation, c'est-à-dire deux jours à 7 heures de travail par jour. Ce professeur

ajoute que pendant les premières années de son professorat à la Faculté, les leçons absorbaient tout son temps; les six jours de la semaine y suffisaient à peine.

J'ajouterai que je tiens de la bouche véridique d'un de nos maîtres vénérés, M. Pasteur, qu'il avait fait autrefois le calcul du temps de préparation de chacune de ses leçons : ce temps était de 17 heures.

Mais revenons à notre compte. En comptant 17 heures de préparation pour 36 leçons, on arrive au total de 87 journées à 7 heures de travail réel. Il n'est pas question ici des pertes de temps occasionnées par les commandes d'instruments et les courses chez les constructeurs et fabricants ou marchands de produits : en les estimant à 5 journées de 7 heures on arrive à 92 jours de plein travail pour les leçons d'un semestre. Le nombre des séances d'examens du baccalauréat est, pour chaque professeur, de 22 par an, environ; soit 11 par semestre. Chaque séance complète, correction et examen, représente environ 2 journées à 7 heures de travail. Ainsi, par semestre, les baccalauréats prennent 22 jours pleins et les licences 6 jours en moyenne, ce qui fait un total de 56 journées d'examen par semestre. Il faut donc, uniquement pour le travail imposé par le service des cours et examens, 148 journées à 7 heures de travail pour le premier semestre. Il n'y a rien d'exagéré à admettre que le service des thèses prend 16 journées par an — en tout 158. Mais il est un point qui n'a pas été touché : depuis une quinzaine d'années, il a été fondé, près la Faculté de Paris, des laboratoires qui se sont singulièrement développés. Beaucoup de ces laboratoires comptent une moyenne de 60 élèves qui viennent y travailler régulièrement. Les professeurs qui les dirigent ne reçoivent de ce fait aucun accroissement de traitement et doivent y consacrer un temps considérable. On peut l'estimer sans exagération à 10 journées par mois pendant 8 mois : soit 80 journées. On arrive ainsi, sans forcer les évaluations, à un total de 228 journées effectives de travail par année classique, estimée à 226 jours.

En telle sorte que, pour continuer ses travaux personnels et se tenir au courant de la science, ce professeur de cours semestriel est obligé à forcer le travail quotidien et à employer ses vacances à autre chose qu'à se remettre de ses fatigues.

On a parlé ici de travail effectif, comme celui du tâcheron. Que ce calcul sera plus éloquent si l'on songe à la nature et à la qualité de ces travaux, en regard de ceux auxquels on n'a pas craint de les comparer !

IV

OBSERVATIONS GÉNÉRALES, AMÉLIORATIONS, RÉFORMES, ACCUSATIONS D'ABUS

On peut apprécier maintenant comment la Faculté de Paris tient vis-à-vis de la nation l'engagement qu'elle a pris d'instruire et d'examiner la jeunesse, et de travailler au développement des sciences; comment, en un mot, elle remplit sa triple fonction de corps enseignant, de corps savant, de jury d'examen.

En tant que corps enseignant, elle prépare aux épreuves difficiles des licences, et par là au professorat secondaire, un grand nombre d'élèves (414). Elle accomplit cette tâche par le moyen de ses cours, conférences et travaux de laboratoire. Cet enseignement peut être jugé par ses résultats : dans le dernier exercice, il a conduit au grade de licencié 138 élèves, et ce nombre ne saurait être indéfiniment dépassé. La proportion des candidats admis à ceux qui se sont présentés (61 p. 100) montre, sans conteste, que la préparation est suffisamment organisée.

En tant que jury d'examen, la Faculté a fait subir les épreuves du baccalauréat ès sciences à 2,926 candidats : elle a examiné partiellement 1,945 candidats au baccalauréat ès lettres (2e partie); elle a jugé 222 candidats aux licences et 8 candidats au doctorat. C'est là une tâche plus que raisonnable.

Enfin, la Faculté remplit une mission plus élevée, d'une dignité plus haute, qui est sa principale raison d'être et son constant honneur. Elle est un corps savant. Chacun de ses membres se considère comme ayant pour devoir strict de contribuer, dans la mesure de ses forces, à l'avancement de la branche des connaissances humaines dont la culture lui a été confiée par l'État. Propager le goût des études scientifiques, enseigner les doctrines et les faits, initier aux recherches les jeunes gens qui préparent leurs thèses de doctorat, ces divers soins n'épuisent pas toute l'activité de la Faculté. Non contente d'enseigner la science faite, elle doit contribuer, par les recherches originales de ses membres, au mouvement de la science qui se fait. Elle doit partager, avec deux autres établissements scientifiques, le Collège de France et le Muséum, à peu près toute la responsabilité du rôle scientifique de la France.

De quelle façon répond-elle à cette mission? C'est ce qui n'est pas difficile à juger. Parmi ses 19 professeurs, 17 font partie de

l'Académie des sciences : les deux autres, déjà présentés, ne peuvent manquer d'y être admis à plus ou moins bref délai. Et comme cette compagnie, qui est le souverain juge du mérite scientifique et qui n'ouvre ses portes qu'à ceux qui se sont signalés par des découvertes ou d'importants travaux, est ainsi composée, pour un tiers, de professeurs de la Sorbonne, il est permis de dire que cette seule Faculté de Paris représente véritablement le tiers du mouvement scientifique de la France entière. Qu'il nous soit permis de citer, d'après M. H. Milne-Edwards, un dernier trait caractéristique : de loin en loin, la *Société royale de Londres* confère à des étrangers la médaille de Copley, qui est la plus haute faveur dont elle puisse disposer. Huit personnes en Europe ont obtenu cette haute récompense : sur la liste des professeurs de la Sorbonne, se trouvent les noms de quatre de ces lauréats; un cinquième Français, M. Chevreul, et trois Allemands complètent la liste des étrangers honorés de cette distinction.

Au-dessous des professeurs titulaires, les suppléants, les auxiliaires, les maîtres de conférences s'efforcent de suivre les traditions de leurs prédécesseurs. Ce qui fait le prix inestimable de l'enseignement de la Faculté, c'est qu'il est un modèle et un exemple. Il n'est pas question, ici comme ailleurs, de maîtres ayant seulement un rôle pédagogique qui ne demande que des aptitudes moyennes et qui peut se concilier avec une réelle stérilité intellectuelle. L'exemple, l'enseignement et les conseils d'un maître dont on connaît, dont on apprécie, et dont on peut quelquefois admirer les œuvres, a une autre saveur. Le premier dira : *Fac ut dixi*; le second pourra dire : *Fac ut feci.*

La Faculté des sciences, si consciente qu'elle soit de son devoir accompli, ne peut avoir la prétention d'échapper au sort de toutes les institutions : elle peut avoir des défauts, tolérer des abus, et en tous cas, supporter des améliorations.

On ne s'est point fait faute, dans ces derniers temps, de signaler ces défauts, d'accuser des abus et, en tout état de cause, de montrer les réformes nécessaires. Nous voudrions examiner brièvement ces questions brûlantes.

Les controverses auxquelles a donné lieu en divers endroits l'organisation de la Faculté des sciences ont eu sur quelques points leur écho jusque dans la Chambre des députés (séance du 2 décembre 1883). Les questions qui ont été soulevées ici ou là sont relatives à l'époque d'ouverture et à la durée des cours, à la distinction des cours en cours semestriels et cours annuels, au nombre des leçons jugé insuffisant par quelques personnes, aux

lacunes de l'enseignement, enfin au cumul de quelques membres de la Faculté.

Ces questions méritent d'être examinées isolément et de manière à dissiper des malentendus accumulés à plaisir.

1° *Des époques d'ouverture et de fermeture des cours.* — Les cours de la Faculté des sciences ouvrent avec le mois de novembre. Ils commencent le premier lundi de ce mois : ils se terminent vers le 5 juillet.

On remarquera que la rentrée de la Faculté coïncide précisément avec la rentrée de l'École normale qui lui fournit un certain nombre de ses élèves, qu'elle succède de près à la publication des listes d'admission à l'École polytechnique et à l'École centrale, circonstance d'où dépend la détermination d'un certain nombre des élèves qui suivront les cours de la section de mathématiques ; et qu'elle précède la rentrée de l'École de médecine et de l'École de pharmacie qui forment la plus grande partie du contingent de la section des sciences naturelles. On ne voit pas qu'il soit possible, dans une telle situation, de hâter cette reprise des travaux de la Faculté et de la reporter au mois d'octobre.

D'ailleurs, le statut organique de la Faculté des sciences, daté du 14 février 1810 (titre Ier, article 56), porte que les cours commenceront en décembre. — La Faculté, d'accord avec l'administration, a avancé cette échéance d'un mois : il ne paraît pas qu'on puisse faire davantage.

Quant à l'époque de la fermeture des cours, sa date est commandée par diverses circonstances. La principale c'est l'approche des examens de licence. Avant de se présenter à ces épreuves toujours redoutées, les candidats ont besoin de se recueillir : ils réclament eux-mêmes une période de silence de la Faculté, une période de préparation toute personnelle qu'ils appellent « le temps de pioche, ou le moment du coup de collier », pour revoir, sans être troublés, les matières de l'examen : ils ne l'auraient plus si les cours duraient jusqu'à la veille des épreuves, et la plupart désertant les leçons prendraient d'eux-mêmes ce loisir nécessaire, si on le leur refusait.

C'est là une raison principale tirée de la nécessité même ; il y en a d'autres. — Aussitôt les cours terminés, les examens du baccalauréat commencent. La session de juillet étant la plus chargée, les professeurs sont pris par ces examens pendant quatre ou cinq jours par semaine. Les salles sont toutes occupées et ne suffisent pas aux besoins. La session se prolonge jusqu'à la fin de juillet. Dans l'intérêt même des élèves et des établissements d'enseigne-

ment secondaire, on ne pourrait guère reculer ces examens et les placer pendant les vacances, c'est-à-dire pendant le mois d'août. On remarquera que dans d'autres conditions, c'est-à-dire, aux sessions de novembre et d'avril, qui sont moins chargées, la Faculté n'interrompt nullement ses exercices, et qu'elle satisfait simultanément au service des cours et au service des examens.

2° *Nombre des leçons hebdomadaires.* — Le statut organique (art. 55) s'exprime en ces termes : « A la Faculté des sciences de Paris, chaque professeur fera, par semaine, deux leçons d'une heure et demie. »

C'est la pratique régnante : elle est correcte, réglementaire et motivée par la nature des choses. Avec le caractère actuel des leçons, au moins dans les sciences expérimentales, nous avons montré que le nombre de ces leçons, — grandes leçons, — ne pourrait être multiplié. Chacune d'elles exige un travail préparatoire souvent considérable. Outre la préparation mentale, il y a une préparation matérielle indispensable. Il faut mettre en mouvement un grand nombre d'appareils, d'instruments, de produits, qui peuvent exiger un véritable branle-bas du laboratoire : le professeur vérifie les appareils ou instruments dont il fera usage : il s'assure de leur bon fonctionnement ou du bon état des pièces de démonstration : il met en marche des expériences qui devront donner leur résultat à un moment précis de l'exposition orale. Il devient difficile qu'un pareil mouvement se renouvelle trois fois par semaine, de même qu'il serait abusif qu'il durât toute l'année pour des cours annuels.

A la vérité, dans certaines Facultés de province le nombre des leçons paraît être de trois par semaine : mais alors on peut être assuré qu'elles n'ont plus ce caractère essentiel. Les laboratoires, les expériences doivent être négligés, et l'enseignement doit revêtir ce caractère théorique qui lui enlève à peu près tout son prix.

Une dernière considération. Si les leçons sont hebdomadaires, il ne faudrait pas croire que, dans leur intervalle, l'enseignement soit interrompu. Le professeur et ses collaborateurs vivent au laboratoire au milieu de leurs élèves, et, comme l'a fait justement observer M. Jamin, l'enseignement du laboratoire est une conférence perpétuelle, les exercices pratiques sont de continuelles leçons.

Le statut organique est donc respecté, et les sages prescriptions qu'il renferme à cet égard, confirmées plus tard par l'arrêté du 20 avril 1841, justifiées si complètement par la nécessité, sont devenues la pratique constante de la Faculté.

3° *Cours semestriels, cours annuels.* — Les cours de la Faculté sont, les uns semestriels (35 leçons), les autres annuels (54 leçons).

Quelques personnes ont pu s'étonner de cette différence : on a pu se demander pourquoi tous les cours n'avaient pas la même durée, pourquoi ils ne commençaient pas et ne finissaient pas tous avec l'année scolaire.

Il y a à cela des raisons profondes et tirées de la nature même de l'enseignement, de son caractère et de ses besoins. Qu'on nous permette ici une observation générale. L'uniformité est sans doute une belle chose; mais nous croyons que cette uniformisation à outrance, qui répond à un secret instinct logique de notre race et que nous tendons à introduire dans toutes nos institutions, en est peut être le vice le plus dangereux : cette apparente simplification des choses répugne souvent à leur nature propre, les violente et les stérilise. C'est un principe de décadence et non de progrès. Avec tous les hommes qui se sont occupés de philosophie naturelle nous voyons au contraire le progrès des êtres et des choses dans la différenciation. Une organisation savante et sage est celle qui se plie avec le plus d'élasticité aux circonstances diverses, qui s'adapte le mieux aux nécessités différentes. C'est ici le cas.

Nous avons insisté tout à l'heure sur le caractère différent des cours expérimentaux et des cours théoriques. Nous avons montré que pour les premiers il y aurait excès à en imposer la continuation pendant l'année entière. Si quelque intervention parlementaire ou administrative venait imposer cette continuation, on peut prédire à coup sûr que quelque abus viendrait bientôt corriger cet excès : fatalement la préparation des cours en souffrirait : ils perdraient de leur caractère expérimental, c'est-à-dire de leur valeur. On comprend donc pourquoi les cours de physique, chimie et physiologie expérimentale sont semestriels.

Les cours de géométrie supérieure, algèbre supérieure, mécanique céleste sont dans une autre condition. Ce n'est plus là de l'enseignement classique. C'est un enseignement bien supérieur à l'exigence des licences : il suit le mouvement de la science, et parfois le dirige. Il exige donc une part considérable d'intervention personnelle : il se trouve par là dans la condition de l'enseignement du Collège de France où le nombre des leçons est de 40 par année. A la Faculté, il est de 34.

Au contraire les cours de minéralogie, de géologie, de botanique et de zoologie, forment le fonds de l'instruction nécessaire aux licenciés. Le souci même d'une bonne préparation des candidats a conduit à l'organisation actuelle. Les élèves ont, jusqu'à

présent, tout ce qu'ils peuvent supporter en fait de cours, conférences et travaux pratiques. On ne gagnerait rien à les multiplier. Il y a un réel avantage à ce que les professeurs de minéralogie et de géologie parviennent à condenser l'enseignement théorique dans un semestre, et à le compléter dans l'autre par l'enseignement pratique. Et quant à l'un des cours de zoologie, nous pouvons rappeler que c'est précisément son caractère de cours semestriel qui a permis au professeur d'organiser ces laboratoires maritimes, qui sont l'adjuvant le plus précieux de l'instruction zoologique. De telle sorte que l'œuvre du second semestre vient compléter le plus heureusement celle du premier.

Nous n'avons parlé ici que des arguments tirés de la nature des choses. Il sera permis d'invoquer, en finissant, l'argument historique.

L'institution des cours semestriels n'est pas une innovation. Elle date de 1810, c'est à dire de l'organisation définitive de notre corps enseignant. Notre éminent doyen rappelait que, aussi loin que remontent ses souvenirs, la même distribution de l'enseignement avait existé. C'étaient d'abord en physique, Biot et Gay-Lussac, qui alternaient leurs leçons semestrielles ; puis Pouillet et Gay-Lussac, puis MM. Despretz et Desains, et aujourd'hui MM. Desains et Jamin. — De même en chimie : Thénard alternait avec Dulong, et plus tard avec J.-B. Dumas ; Sainte-Claire Deville alternait avec Balard puis ensuite avec Pasteur. Aujourd'hui, l'alternance a lieu entre M. Troost, Wurtz et Debray. De même enfin pour la chaire dans laquelle M. H. Milne-Edwards a succédé à Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire : ses cours alternaient comme ceux de son prédécesseur avec l'enseignement de De Blainville, comme aujourd'hui ils succèdent périodiquement à ceux de M. de Lacaze-Duthiers.

4° *Lacunes de l'enseignement.* — Les sciences s'étendent et se développent sans cesse ; et l'enseignement qui doit s'accommoder à leur marche constante a dû suivre cette progression. Des chaires nouvelles ont été successivement instituées pour satisfaire à la nécessité. Leur nombre, dans l'état actuel, est à peu près suffisant. Rien de ce qui mérite d'être enseigné ne reste dans l'oubli. Si les cours ne permettent pas toujours aux professeurs de parcourir le cycle complet d'une science, les conférences viennent combler les lacunes des leçons.

Pour l'enseignement mathématique, l'institution des cours de géométrie supérieure, d'analyse et de mécanique céleste a donné satisfaction à des besoins urgents. En demandant la création d'une seconde chaire d'analyse, quelques membres du Parlement ont

donné récemment la preuve d'une sollicitude dont la Faculté doit leur être reconnaissante. Mais elle ne saurait accepter certains des arguments qui ont été mis en avant dans cette discussion (séance du 2 décembre 1882). Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que l'on n'enseigne à la Faculté ni les méthodes de Cauchy, ni les découvertes de Riemann, ni la théorie des fonctions elliptiques. Et précisément les leçons d'analyse de M. Hermite, lithographiées par ses soins, donnent un démenti à cette assertion. On y retrouve à chaque page les noms de Cauchy, de Riemann et des analystes contemporains, Weierstrass, Casorati, Félix Chio, Tchibicheff. Et c'est parce que ce cours donne le tableau fidèle et magistral de la science du jour, qu'il a été accueilli dans plusieurs Universités étrangères, et qu'à Heidelberg, à Vienne, à Baltimore, il est devenu le guide des élèves et peut être l'initiateur des maîtres aux progrès des hautes mathématiques.

Dans les sciences physiques, l'attribution de la chaire du calcul des probabilités à la physique mathématique et l'institution du cours de chimie organique ont donné satisfaction à des besoins réels. Enfin, dans les sciences naturelles, l'extrême développement de la physiologie expérimentale et générale appelait la création d'une chaire affectée à cet enseignement. Cette chaire a été fondée il y a vingt ans; occupée d'abord par Claude Bernard, elle l'est aujourd'hui par M. Paul Bert. L'empressement des élèves au cours et aux travaux pratiques qui le complètent, alors que rien ne leur en fait une obligation, témoigne bien de l'opportunité de cette création : il était nécessaire que certaines Facultés de province reçussent le même accroissement. Cette création, en ce qui concerne la Faculté des sciences de Lyon, est un fait accompli. Enfin il est utile de rappeler que la Faculté a exprimé à diverses reprises le désir de voir rétablir une seconde chaire de botanique.

Dans l'état présent de la science, l'organisation de la Faculté des sciences répond ainsi d'une manière très suffisante aux nécessités en vue desquelles elle est établie.

5° *Cumul.* — Il est une question que nous ne devons pas craindre d'examiner, en dépit ou peut-être même à raison des préjugés qui l'obscurcissent. Quelques membres de la Faculté des sciences remplissent deux fonctions. S'il en était de nos Facultés comme des Universités étrangères qui s'imposent des sacrifices sans limites pour retenir dans leur sein les savants qui les illustrent, le cumul serait plus rare. On a cité récemment l'exemple de l'Université de Berlin qui, pour retenir un de ses professeurs et l'empêcher de répondre à l'appel de l'Université de Leipzig, a

ajouté cumulativement à ses trente mille francs d'appointement un emploi de bibliothécaire créé exprès pour lui. En France, une commission parlementaire eût peut-être mis M. Mommsen en demeure d'opter. On sait d'ailleurs que dans notre pays le cumul le plus abusif ne peut pas donner plus de vingt mille francs. Mais il n'est pas encore sûr qu'avec les habitudes si libérales des Universités étrangères, on puisse extirper radicalement le cumul. C'est qu'en effet il est un peu dans la nature des choses. L'État se trouve en présence des talents éminents dans une situation analogue à celle des particuliers. De toutes parts, on leur fait appel : on cherche à s'assurer, au prix d'avantages toujours croissants, les œuvres, les leçons ou la collaboration des peintres célèbres, des musiciens de talent et des littérateurs en renom. Il n'y a pas à s'étonner que l'État soit obligé d'agir de même. S'il veut que le Bureau des longitudes ou l'Observatoire soient composés des savants les plus éminents et les plus capables de remplir avec éclat une tâche difficile, il ira choisir parmi les sommités de la Faculté des sciences un professeur d'astronomie ou de mécanique céleste. S'il veut faire pénétrer dans l'enseignement de la Sorbonne les méthodes et les résultats d'une science presque nouvelle, la chimie organique, il ira chercher à la Faculté de médecine ou au Collège de France, l'un des deux savants qui dans notre pays ont le plus contribué au mouvement de progrès de cette branche des connaissances humaines. Et c'est ainsi que la Faculté des sciences compte parmi ses membres titulaires un professeur de l'École de médecine et deux membres du Bureau des longitudes.

Mais il y a entre l'État et les particuliers cette différence, c'est que si les particuliers majorent les avantages qu'ils offrent, l'État réduit les siens. Le professeur qui cumulera ne recevra plus deux traitements, il recevra un traitement et un tiers. Le savant qui travaillera comme deux recevra un salaire et demi. C'est ainsi qu'en se dépensant sans compter, en faisant par année 80 leçons publiques et expérimentales, l'illustre Cl. Bernard pouvait toucher, et non sans rougir devant nos Catons parlementaires, la somme totale de 17,500 francs. Il semble que même en France il puisse exister des abus plus scandaleux que celui-là.

Je ne crains pas de dire qu'à mon avis le cumul est légitime aux trois conditions suivantes : d'abord, d'être justifié par le talent; en second lieu d'être consciencieux, c'est-à-dire tel que l'une des fonctions ne fasse point tort à l'autre et que l'une et l'autre soient remplies avec le même dévouement; en troisième lieu qu'il

n'enlève aucune place à aucun talent. Il est en effet de toute justice, et c'est là le devoir strict de l'État, d'offrir le plus grand nombre de places possible aux hommes de valeur, afin que tous aient l'espérance de trouver le prix de leurs efforts.

Qu'en dehors de ces conditions, le cumul soit un abus et une injustice, nous sommes des premiers à le reconnaître et nous demandons qu'il soit poursuivi et extirpé impitoyablement. Quant au cumul que nous appellerons légitime, il durera tant que l'État sera un dispensateur économe des deniers publics et il sera nécessaire tant qu'il y aura plus de places que de grands talents.

Est-ce à dire, comme Pangloss, que tout soit pour le mieux dans la Faculté des sciences? Qu'il n'y ait rien, absolument rien, à perfectionner, à améliorer, à modifier? Que satisfaisant aux besoins du jour, son organisation doive éternellement rester la même? Une telle pensée ne saurait être la nôtre. Nous avons vu seulement dans le cours de ce travail, qu'à y regarder de près, il reste bien peu de chose de ces accusations d'abus que quelques-uns portent si légèrement. Si ces abus existaient, nous ne craignons point de dire qn'ils tiendraient aux personnes et non pas aux choses.

Que l'on s'applique à améliorer l'installation matérielle, à développer les ressources des laboratoires, à simplifier leur comptabilité, à augmenter la responsabilité et la liberté des maîtres. Que les professeurs suppléants, les professeurs auxiliaires et les maîtres de conférences, au lieu du seul lien qui les rattache à leur besogne directe, sentent celui qui les rattache à la Faculté même et prennent conscience d'être les membres d'un grand corps; qu'ils soient réunis, consultés, dans certaines circonstances, et particulièrement dans chaque section au moment de l'organisation des programmes et des cours. Qu'ils voient leurs services appréciés par la Faculté même et récompensés de son approbation.

Que, d'autre part, les élèves soient groupés dans chaque section, conseillés de manière à sentir qu'en outre de l'enseignement proprement dit, ils reçoivent des avis qui intéressent leur avenir. — Voilà certes des vœux qui peuvent être formés, sans avoir rien d'abusif ni de subversif.

Mais cè sont là des améliorations inévitables et d'un détail qui ne touche en rien à l'organisation proprement dite de la Faculté en temps que corps savant, corps enseignant et jury d'examens. Celle-ci, comme nous l'avons montré dans le cours de notre travail, peut avoir le sentiment de réaliser pleinement ce que la nation attendait d'elle en lui confiant l'instruction de la jeunesse

savante et le soin de la gloire scientifique de notre pays. Elle est restée, comme un écrivain le disait récemment de l'Université tout entière, ce « bon bœuf de labour » qui creuse consciencieusement le sillon et ouvre le sein de la terre aux germes qui formeront les moissons de l'avenir.

A. DASTRE.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN PROVINCE

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1882-1883

(*Suite et fin.*)

Aix-Marseille. — Le groupe universitaire d'Aix-Marseille, est, comme celui de Douai-Lille, scindé entre deux villes voisines : la Faculté de théologie, celle de droit, celle des lettres ont leur siège à Aix ; la Faculté des sciences et l'École de médecine, qui sera prochainement transformée en Faculté, résident à Marseille. Cette situation est fâcheuse ; et il est permis de se demander si elle pourra durer toujours, et si les besoins urgents du présent ne devront pas l'emporter tôt ou tard sur les égards dus aux souvenirs du passé. Si nous devons avoir un jour la satisfaction de voir revivre enfin chez nous les Universités, ces grandes institutions que la France a créées la première, et que seule en Europe elle ne possède plus aujourd'hui, l'Université provençale appartiendra nécessairement à la véritable capitale actuelle de la région, à Marseille ; et déjà cette riche et intelligente cité semble s'attacher d'avance à consacrer ses droits et affirmer ses espérances, par la libéralité qu'elle apporte à la reconstruction de sa Faculté des sciences.

La Faculté de droit, à Aix, compte 225 étudiants inscrits, mais non pas tous assidus aux cours. M. le doyen se plaint de voir diminuer le nombre des étudiants étrangers, réduits à quatre en première année. Ces regrets sont d'autant mieux justifiés que la situation d'Aix devrait désigner naturellement son École de droit au choix des étudiants qui viennent de toutes les parties de l'Orient en France, pour y étudier nos lois et notre jurisprudence. Le groupe universitaire d'Aix-Marseille devrait recruter sa clientèle, non seulement dans la Provence, mais sur tout le littoral méditerranéen, en Algérie, en Égypte, en Syrie, à Constantinople, en Grèce. Aucune ville n'est mieux située que Marseille pour attirer à elle tout ce qui, en Orient, tourne les yeux vers la France. La

fondation de la Faculté de médecine et la reconstruction de la Faculté des sciences auront certainement pour effet d'amener dans cette ville un grand nombre de jeunes étrangers avides de savoir; et tout ce qui pourra être fait pour rendre leur instruction plus rapide et plus aisée, sans abaisser l'enseignement, sera sagement fait et contribuera au bien du pays, en étendant ses relations commerciales et en propageant son influence politique.

A Aix et à Marseille, comme dans la plupart des Facultés de province, on semble douter encore que la préparation aux agrégations puisse être fructueuse : « Elle est impossible avec le personnel dont nous disposons », dit nettement M. le doyen des sciences. Marseille avait présenté six candidats en mathématiques, un en sciences physiques. Aucun n'a réussi à conquérir le grade. En revanche, quarante étudiants ès sciences ont suivi des cours préparatoires à la licence; 31 ont affronté l'examen; 19 ont été admis, dont un avec la mention *très bien,* et quatre avec la mention *bien.* Nous avons peine à croire que ces licenciés de valeur exceptionnelle ne soient pas devenus, cette année, des candidats sérieux aux agrégations. Nous demeurons convaincu que les Facultés de province réussiront parfaitement à préparer les étudiants à ce redoutable concours, lorsqu'elles auront devant leurs chaires des étudiants égaux par l'intelligence et l'acquis à ceux de la Sorbonne et de l'École normale; mais il faut cinq ou six ans pour en venir là.

La Faculté des lettres, à Aix, conserve au public la moitié des cours pendant le semestre d'hiver; elle consacre l'autre moitié avec tout le semestre d'été aux étudiants ès lettres qui sont au nombre de 25 pour les licences et de 15 (cette année) pour les agrégations. Elle a fait, l'an dernier, six licenciés « d'une honnête médiocrité ». Rendons cette justice à MM. les doyens : nulle part on ne s'aperçoit que l'ardent désir qu'ils doivent ressentir de voir prospérer leurs Facultés les ait amenés à s'exagérer la valeur des résultats obtenus. C'est à grand tort qu'on a dit quelquefois que ces intéressants rapports annuels pèchent par un excès d'optimisme, et consistent surtout en félicitations que les chefs des Facultés distribuent à leurs collaborateurs et se décernent à eux-mêmes. Ceux qui les ont ainsi appréciés ne les ont pas lus.

A Marseille, comme dans plusieurs autres villes, la Faculté des sciences demande hautement le maintien des cours publics. Personne n'ayant jamais parlé d'en imposer la suppression, les craintes qu'exprime à ce sujet M. le doyen des sciences nous semblent exagérées.

Grenoble. — Grenoble a droit à la reconnaissance de tous les amis de l'Enseignement supérieur. Cette ville, qui n'est ni très grande ni très riche, a plus fait pour les intérêts de cet enseignement que beaucoup d'autres cités plus peuplées et plus opulentes : elle a généreusement dépensé beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent pour installer ses trois Facultés d'une façon convenable. Nous constatons avec plaisir que MM. les doyens y paraissent satisfaits du travail des étudiants et de l'assiduité du public, peu nombreux mais choisi, qui continue à fréquenter les cours qui lui sont destinés.

La Faculté de droit, honorée souvent, dans les concours, d'éclatants succès qui la placèrent longtemps au second rang immédiatement après Paris, ne compte toutefois que 115 élèves.

La Faculté des sciences a pu admettre 17 licenciés sur 20 candidats, proportion inconnue partout ailleurs. La Faculté des lettres, moins heureuse, n'a reçu que cinq licenciés sur 23 candidats. Sur 8 candidats à la licence historique et à la licence philosophique, aucun n'a pu être admis. En général, les étudiants qui se sont présentés, en province, à ces deux licences spéciales, créées récemment comme on sait, ont été moins heureux que les candidats à la licence littéraire, sans que nous puissions bien nous expliquer la cause de ces échecs multipliés. Même l'opinion semble s'accréditer en province, que la licence littéraire est plus aisée à obtenir que la licence d'histoire ou de philosophie (1), tandis qu'à Paris l'opinion contraire est, croyons-nous, assez répandue. Ainsi, nous entendons dire que les élèves de l'École normale se plaignent du règlement qui les oblige à subir tous indistinctement les épreuves de la licence littéraire. A la Faculté des lettres, les historiens et les philosophes ont très souvent, depuis deux ans, conquis les premiers rangs sur les littérateurs. S'il en est tout autrement dans les Facultés de province, c'est peut-être parce que beaucoup de candidats se sont abusés sur la nature de leur vocation : ils se sont crus historiens ou philosophes, parce qu'ils n'étaient pas littérateurs. Ajoutons ceci, d'après M. le doyen des lettres de Grenoble : « La plupart se présentent sans se faire illusion sur l'insuffisance de leur préparation. » Les uns « comptent sur la fortune », les autres « regardent cette tentative comme une partie même de la préparation », enfin, quelques-uns « son-

(1) « Peut-être y aurait-il lieu de se demander s'il n'y a pas entre les licences spéciales et la licence ès lettres une inégalité... Il paraît évident que le programme des licences spéciales est plus chargé que celui de la licence ès lettres. » (Rapport de M. le doyen des lettres de Bordeaux.)

gent à se créer, pour les sessions suivantes, un titre à l'indulgence du jury et à se donner le prestige de quelques infortunes ».

Lyon. — La future « Université de Lyon » possède au complet ses « cinq Facultés ». La dernière créée, la Faculté de médecine, est aujourd'hui magnifiquement installée sur le quai Claude-Bernard « dans des laboratoires inondés d'air et de lumière », et commence à faire aux étrangers les honneurs de sa maison « avec un légitime orgueil ». Heureuse Faculté ! heureuse ville de Lyon, où seuls « quelques esprits chagrins » ont pu trouver que la caisse commune avait fait trop de sacrifices pour loger les Facultés scientifiques. Ailleurs, les « esprits chagrins » ont des motifs tout opposés de se chagriner.

Mais quoi ! même à Lyon, la médaille a son revers. Si la Médecine est dans un palais, le Droit est dans un grenier. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. le recteur de Lyon : « La Faculté de droit « provisoirement entassée dans les greniers du Petit-Collège, attend toujours qu'on l'invite à quitter le domicile invraisemblable où elle ne devait que passer, et son attente devient de plus en plus pénible. Ce ne sera bientôt plus une question de convenance, mais une question d'hygiène et d'humanité. »

Le rapport de M. le doyen de droit donne une description des « greniers du Petit-Collège » qui rappelle la mise en scène des romans les plus noirs : « Dans un vieux bâtiment, loin du centre de la ville, à l'extrémité de ruelles étroites et infectes, dans lesquelles les étrangers doivent vraiment hésiter à s'engager, que les Lyonnais ne connaissent pas même de nom », on trouve la Faculté, au sommet d'une série « d'escaliers sombres et humides, aux murailles imprégnées de toutes les eaux qui découlent des terrasses supérieures ; escaliers si longs, si rudes à gravir qu'on a tout le temps nécessaire pour y gagner quelque refroidissement dangereux ». C'est dans ces sinistres masures que la seconde ville de France loge une Faculté qui donne l'enseignement du droit à 332 étudiants, et qui, deux ans de suite, vient de remporter les deux prix et la première mention au concours général institué entre toutes les Facultés de droit, y compris celle de Paris. Laissera-t-on ces maîtres éminents dans leur « grenier », sous prétexte qu'ils ne sauraient mieux faire ailleurs ?

Cependant la grande ville de Lyon souhaite ardemment que ses Facultés soient érigées en Université autonome, et déjà elle croit toucher à ce but de son ambition généreuse. « Cette Université lyonnaise passait pour n'être qu'un produit des rêves de notre imagination, » dit M. le doyen de la médecine. Maintenant, « l'or-

ganisation en est prochaine, nous en avons reçu l'assurance de l'homme éminent qui tient entre ses mains les destinées de l'enseignement supérieur ». Mais si messieurs les Lyonnais aspirent vraiment à cet honneur (que Paris n'a pas encore) de posséder une Université autonome, il leur faut le mériter, et, pour dire le mot vrai, il leur faut le payer. Les professeurs ont fait leur devoir, que la ville fasse le sien.

La Faculté de médecine a réuni 591 étudiants et fait 43 docteurs; la Faculté des sciences compte environ 50 étudiants assidus; elle a reçu 10 licenciés sur 33 candidats. La Faculté des lettres a 60 étudiants; elle a reçu 22 licenciés sur 43 candidats. Elle a fait recevoir un de ses élèves au concours pour l'agrégation d'histoire, le quatrième (succès rare et difficile) ; elle possède cette année 21 boursiers d'agrégation et se flatte que plusieurs seront dignes du grade. Malheureusement, la Faculté des lettres, sans être aussi mal logée que celle du droit, n'est pas beaucoup plus au large : « Elle est dans le plus grand embarras; on lui envoie sans cesse de nouveaux professeurs et de nouveaux élèves; elle a aujourd'hui plus de 20 chaires ou conférences, et elle n'est pas mieux logée qu'au temps où elle comptait cinq professeurs; elle ne sait où recevoir les étudiants, où passer ses examens, loger ses livres. »

Montpellier. — Montpellier réunit la plus ancienne de nos écoles de médecine et la plus jeune de nos écoles de droit. Celle-ci, née d'hier, compte déjà 309 étudiants; mais, paraît-il plus nombreux qu'assidus. M. le doyen du droit se plaint du grand nombre des ajournements prononcés aux examens. La tradition des bonnes études juridiques n'est pas encore implantée fortement à Montpellier.

L'antique Faculté de médecine compte 412 étudiants et a reçu, l'an dernier, 69 docteurs. Mais elle n'est pas sans inquiétudes sur l'avenir : elle sait que « des compétitions plus ou moins redoutables surgissent en plusieurs lieux... que des villes importantes désirent posséder des Facultés de médecine; qu'elles les ont obtenues ou les obtiendront, parce qu'elles offrent, au delà même du nécessaire, toutes les conditions matérielles réclamées pour l'institution et le maintien de ces établissements ». Difficile problème et presque impossible à résoudre sans blesser des intérêts respectables! Peut-on refuser à Marseille, à la troisième ville de France, la Faculté de médecine qu'elle réclame à tant de titres, dont elle veut construire les bâtiments et assurer la prospérité au prix de sacrifices considérables? Peut-on laisser déchoir et peut-être périr l'École de Montpellier, la plus ancienne de l'Europe? Peut-

on espérer qu'on verra fleurir également deux Facultés de médecine aussi rapprochées?

En attendant que l'avenir dissipe ou confirme ces craintes, la Faculté de Montpellier réclame avec vivacité une autonomie plus entière, et elle semble croire que le salut pour elle y est attaché. On sait que le concours pour l'agrégation de médecine, comme pour celle de droit, ne s'ouvre plus qu'à Paris; cette condition faite à la province inspire d'amères réflexions à M. le doyen de la Faculté de Montpellier : « Un malheureux désir d'uniformiser les abords de certaines carrières universitaires a étouffé les aspirations légitimes de nos écoles, dont il importe cependant de respecter les privilèges, les traditions et les tendances spéciales. Les Facultés de médecine sont essentiellement réfractaires à l'uniformité de l'enseignement, aussi bien qu'à celle des recherches... Les membres de notre Faculté sont unanimes dans leur énergique réclamation, et, toutes les fois que notre voix pourra faire appel à l'opinion d'hommes éclairés, nous répéterons : « Faites-nous « justice, favorisez les élans individuels vers le progrès; rouvrez « pour nous une féconde source d'émulation et de prospérité; « rendez-nous les concours d'agrégation. »

La Faculté des sciences, à Montpellier, réunit environ 25 étudiants; elle a admis 13 licenciés sur 22 candidats. La Faculté des lettres en a reçu 14 sur 35 candidats. Elle est justement fière des succès qu'ont obtenus ses élèves dans les concours d'agrégation : elle a fait recevoir 3 candidats, 1 aux lettres, 1 à la grammaire, 1 à l'agrégation d'anglais. Ces résultats méritent d'autant plus d'être cités que la province, on le sait, a été bien rarement heureuse dans ce concours, l'année dernière, et que, dans plusieurs Académies, l'on semble avoir ressenti, à la suite d'échecs inattendus, un certain découragement.

Nancy. — A Nancy, la Faculté de droit réunit 232 étudiants, celle de médecine en compte 130; elle a fait, l'an dernier, 21 docteurs. Elle espère avec raison voir s'augmenter beaucoup le nombre de ses élèves, dès qu'elle aura reconquis l'École de santé militaire qui existait autrefois auprès de la Faculté de médecine de Strasbourg, dont celle de Nancy est l'héritière. La Faculté des sciences a près de 100 élèves, et a reçu 16 licenciés. Celle des lettres compte 50 étudiants réguliers ; un de ses élèves a été reçu agrégé de philosophie. A la licence, 7 candidats seulement sur 25 ont pu être admis. M. le doyen s'étonne de ce faible nombre : « Un résultat si modeste ne répond ni aux sacrifices de l'État ni même aux efforts des maîtres et des élèves. » M. le doyen attribue

la plupart des échecs à l'insuffisante préparation antérieure des candidats. En arrivant à la Faculté, « ils ont presque tout à apprendre »; leur instruction classique est tout à fait défectueuse. Mais « ils ont peine à le croire et à s'y résigner. Cette nécessité de reprendre leurs études par les fondements les étonne et parfois les rebute. La longue patience leur manque. Ils se précipitent prématurément à l'examen, et ils y échouent. » Dans l'état actuel des choses, il est certain que l'enseignement secondaire prépare mal à l'enseignement supérieur; il y règne une tendance encyclopédique et utilitaire, peu favorable aux hautes études. On y est trop pressé par des besognes trop nombreuses et trop variées; on y embrasse trop de choses, par leurs surfaces, sans pouvoir s'en assimiler l'esprit; on n'y a presque aucun loisir pour réfléchir, mûrir son esprit, former son goût, développer son originalité. Cependant la fortune des deux enseignements est étroitement liée : c'est l'enseignement supérieur qui formera des maîtres pour l'enseignement secondaire; mais c'est l'enseignement secondaire qui formera des élèves pour l'enseignement supérieur. Il ne leur est permis ni à l'un ni à l'autre de se désintéresser l'un de l'autre. Il faut qu'une certaine harmonie règne dans leur esprit, dans leurs tendances, même dans leurs programmes, et associe leurs efforts vers un but commun. Peut-être ne s'est-on pas toujours soucié d'assurer cette harmonie.

Poitiers. — A Poitiers, 252 étudiants sont inscrits sur les registres de la Faculté de droit; mais là, comme partout, le nombre des *présents* est sensiblement inférieur à celui des *inscrits*. « Comment réagir contre ce fléau de l'*absentéisme*, que développent la tolérance, l'encouragement même des familles? » Ainsi parle M. le doyen de la Faculté de droit. Nous croyons que les Facultés sont suffisamment armées pour porter remède à ce mal, si elles le déplorent sincèrement.

La Faculté des sciences a strictement restreint son enseignement à la préparation aux trois licences (mathématique, physique et naturelle). « Je n'insiste pas sur notre enseignement qui est délimité par les programmes invariables de la licence et se réduirait ici à une table des matières. » C'est M. le doyen des sciences qui parle ainsi. L'enseignement ainsi constitué a-t-il produit du moins des fruits abondants? La Faculté n'a pu admettre, en une année, que 5 licenciés. C'est peu pour répondre aux efforts de 6 professeurs.

La Faculté des lettres n'a pas été beaucoup plus heureuse; après avoir organisé tout son enseignement en vue de la licence,

elle n'a pu admettre que 8 étudiants sur 26 candidats. La Faculté des lettres possède 6 professeurs et 3 maîtres de conférences.

Ainsi, les efforts réunis de 16 professeurs de l'enseignement supérieur ont abouti, en toute une année, à donner aux collèges communaux du Poitou 13 licenciés de plus. Évidemment, ces résultats sont insuffisants : nul n'en doit être plus convaincu que les professeurs de Poitiers. Il faut que le nombre et la qualité des étudiants ès lettres s'accroisse beaucoup pour justifier mieux la peine et l'argent qu'ils coûtent à l'État dans certaines villes.

La Faculté des lettres de Poitiers a fondé, à l'exemple de celle de Bordeaux, un *Bulletin mensuel* « destiné à guider les candidats dans leur préparation aux examens ; à rendre compte des ouvrages nouveaux se rapportant à l'enseignement, à donner des extraits des leçons publiques et privées des professeurs ; à publier enfin des mémoires et travaux sur différents points de littérature, d'histoire et de philosophie ». Cette intéressante publication a obtenu très rapidement le succès qu'elle méritait; et quelques mois après son apparition, le *Bulletin* comptait assez d'abonnés pour pouvoir se suffire à lui-même », ce qui peut être regardé comme une très belle fortune pour une feuille exclusivement sérieuse, dénuée de l'attrait du roman et de la chronique légère.

Rennes. — La Faculté de droit de Rennes réunit 250 étudiants. La Faculté des lettres a reçu 17 licenciés sur 37 candidats. La Faculté des sciences, 10 licenciés sur 19 candidats. A Rennes, comme à Poitiers, la Faculté des sciences s'est restreinte à la seule préparation des licenciés. M. le doyen le dit nettement : « La préparation aux grades est devenue *le but exclusif de l'enseignement*. Tout s'y rapporte, les cours publics tout aussi bien que les conférences et les exercices pratiques. *L'objet des cours est déterminé par les programmes officiels...* Les conférences sont occupées soit par des interrogations, soit par de plus amples développements sur les questions insuffisamment comprises, soit encore par l'exposition de quelques parties des programmes, lorsqu'ils sont très chargés. »

Pourquoi n'avouerions-nous pas que cette façon nette et arrêtée de ramener tout l'enseignement supérieur à un unique objet nous effraye un peu? Ainsi, selon M. le doyen des sciences de Rennes : comme l'enseignement primaire prépare au certificat d'études; l'enseignement secondaire, au baccalauréat; l'enseignement supérieur prépare à la licence; et c'est tout. Soit, mais à condition que la licence elle-même s'assouplisse et se varie davantage. On peut admettre que tout l'enseignement supérieur

s'accommode au programme de la licence, mais à condition que le programme se modifie lui-même selon les hommes, c'est-à-dire selon les maîtres. Que le maître et le programme soient d'accord ensemble, c'est bien ; mais que ce ne soit pas toujours le maître qui obéisse au programme; que ce soit quelquefois le programme qui obéisse au maître. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point capital.

Toulouse. — L'importante Faculté de droit de Toulouse compte 828 élèves inscrits. Ce chiffre est beau; mais l'on souhaiterait que la qualité répondît toujours au nombre, et M. le doyen du droit n'est pas entièrement satisfait du zèle de ses étudiants. Il se plaint qu'en toute une année scolaire six étudiants seulement (dans une Faculté qui compte 828 élèves!) aient terminé leurs études juridiques en obtenant le titre de docteur en droit. « Rares, bien rares sont ceux qui convoitent ce grade, guidés uniquement par l'amour de la science... Nos jeunes générations deviennent de plus en plus utilitaires. » Ajoutons qu'à mesure que s'accroît le nombre des étudiants auprès des Facultés, l'on voit s'accroître, hélas! celui des paresseux, des incapables, des irréguliers. C'est là une loi fatale à laquelle aucune réforme ne saurait nous soustraire. Chaque génération ne fournit qu'un certain nombre de talents; au delà, la médiocrité commence. Malheureusement pour les Facultés de droit, elles sont le refuge traditionnel d'un certain nombre de jeunes gens qu'aucune vocation spéciale ne pousse à étudier le Code civil plutôt qu'autre chose, mais que désigne pour cette occupation la nécessité d'honorer leur fortune et de varier leurs loisirs. Voilà comment 264 étudiants portés sur les registres de la Faculté de Toulouse ont pu, l'année dernière, n'y prendre aucune inscription. « Pouvons-nous remédier à cet état de choses? » dit M. le doyen. « Je ne le crois pas; nous n'avons et ne pouvons avoir aucun moyen de coercition pour contraindre un jeune homme à prendre des inscriptions ou à se présenter aux examens. » Pourquoi la loi n'établirait-elle pas qu'après un délai fort court les inscriptions déjà prises seront retirées si l'étudiant ne prend les suivantes? Les maladies constatées et le service militaire seraient les seules excuses admises.

Il est fâcheux de constater que la jeune génération contemporaine, sauf d'heureuses exceptions, se réduit volontiers au minimum de travail exigé pour l'objet qu'elle veut atteindre. Elle est pressée d'arriver; et, sans se piquer d'ambitions difficiles, elle aime mieux rapprocher le but que marcher longtemps pour parvenir. Croirait-on qu'à Toulouse, la ville ayant fondé une pension

annuelle de cinq mille francs (la plus forte pension scolaire qui existe, croyons-nous, en France) pour entretenir un étudiant de la Faculté de droit à Paris pendant deux ans auprès de l'École libre des sciences politiques, il ne s'est présenté personne, l'an dernier, pour obtenir cette pension. « Malgré les succès éclatants et réitérés qu'obtient l'École libre des sciences politiques dans les concours pour l'auditorat au Conseil d'État ou à la Cour des comptes, pour l'inspection des finances ou pour les emplois du ministère des affaires étrangères... nul jeune docteur n'a été tenté de mettre à profit la générosité de la ville de Toulouse. »

La Faculté des sciences réunit 55 étudiants; elle a reçu 9 candidats à la licence. La Faculté des lettres, mal installée dans l'ancien Présidial, « autrefois tribunal et conciergerie », va profiter d'une importante allocation votée récemment par le Conseil municipal, et des aménagements nouveaux lui permettront de donner une hospitalité fructueuse à ses étudiants déjà fort nombreux; 48 étudiants ont suivi les cours de licence; 41, ceux d'agrégation. La Faculté a reçu 10 licenciés. Un de ses élèves a été admis à l'agrégation d'allemand. Toulouse n'a pas entièrement renoncé aux cours publics : on leur consacre la moitié des leçons pendant le semestre d'hiver; transition assez bien ménagée, à ce qu'il nous semble, entre l'opinion qui veut fermer entièrement la porte des Facultés au public non scolaire et celle qui regrette le temps où ce public fournissait aux Facultés leur unique auditoire.

Résumons cette longue excursion à travers les chroniques de nos Facultés. Deux points surtout méritent, croyons-nous, de fixer l'attention de nos lecteurs. Deux importantes questions s'imposent à la sollicitude de tous ceux que touche la prospérité de notre enseignement supérieur.

La première a trait à l'urgente nécessité de reconstruire immédiatement un certain nombre de Facultés qui languissent encore aujourd'hui dans l'état de misère matérielle où l'indifférence des temps antérieurs nous les a malheureusement transmises. On a lu plus haut les plaintes incessantes de ces corps infortunés, relégués depuis quatre-vingts ans, ici dans des greniers, ailleurs dans des prisons. Ces plaintes ont pu sembler monotones, mais on n'oserait les trouver importunes ni excessives. Le mal est grand et il date de loin; on peut dire qu'en province tout était à faire, il y a dix ans, pour l'établissement de l'enseignement supérieur, sauf celui du droit. Strasbourg perdu, il n'existait plus

qu'une seule Faculté de médecine hors de Paris. Dans les Facultés des lettres et des sciences, le personnel enseignant était insuffisant en nombre; les étudiants faisaient défaut; l'installation matérielle n'existait pas. Ce qu'on a fait est considérable, et mérite toute reconnaissance de la part de la jeunesse, des maîtres, et de tout le pays, envers les hommes qui se sont dévoués à cette tâche. Mais il s'en faut qu'elle soit achevée. Il serait fâcheux que les Chambres et les Conseils municipaux, ayant déjà donné beaucoup, se flattassent de cette illusion qu'ils n'auront pas à donner beaucoup encore pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise. On a été généreux, mais non pas prodigue pour l'Enseignement supérieur. Les Écoles primaires coûteront plus d'un milliard : les constructions de lycées et collèges iront à deux cents millions. L'Enseignement supérieur n'en coûterait pas cent vingt, pour être entièrement installé et parfaitement *outillé*. La proportion de ces trois sommes est-elle excessive en sa faveur (1)?

Toutefois l'État ne peut tout faire; et en France on ne peut guère compter sur les particuliers. C'est donc aux villes qu'il appartient de contribuer pour une forte part aux dépenses d'installation des Facultés qu'elles se font honneur de posséder. L'argent qu'elles y consacreront sera de l'argent bien placé. L'établissement d'une Faculté est une entreprise dont les profits ne peuvent se chiffrer comme ceux d'une affaire commerciale, mais ne sont pas moins réels. Les Allemands, qui sont les gens les plus pratiques de l'Europe, savent bien tous les fruits que les nations peuvent retirer d'un Enseignement supérieur très prospère et fortement constitué. La seule Université de Strasbourg leur coûte déjà, depuis dix ans, quinze millions.

Nous ne demandons pas quinze millions pour chacune de nos Universités. Nos vœux sont beaucoup plus modestes. Nous nous bornons à souhaiter, mais nous souhaitons ardemment, que, dans dix ans, on ne voie plus, en France, des Facultés plus mal installées qu'une bonne école primaire supérieure dans un fort chef-lieu de canton.

L'autre importante question, proposée à notre attention par les comptes rendus des doyens, a trait à la réforme entreprise depuis cinq ans dans nos Facultés des sciences et des lettres et qui tend à réserver, en grande partie du moins, l'enseignement supérieur à des étudiants réguliers. Cette réforme est généralement approuvée; elle ne l'est pas partout. Elle a soulevé des réclama-

(1) Voir la *Revue* du 15 février, p. 130.

tions, elle a éveillé des regrets dont l'expression s'est fait jour avec vivacité, avec esprit, même avec éloquence. Si certaines Facultés ont banni le « grand public », d'autres l'ont couronné de fleurs. Bref, une entière divergence de vues partage aujourd'hui, sur ce point, les professeurs de l'enseignement supérieur. Nous ne déplorons pas ces divisions courtoises; car de la contradiction naissent la lumière et la vie. L'institution des cours *fermés* (comme on les nomme improprement) sera un stimulant heureux pour les cours publics et les avertira d'un écueil que ce genre d'enseignement n'a pas toujours évité. Il est si malaisé de mettre la doctrine à la portée de tous sans l'abaisser un peu. Le voisinage des cours publics ne sera pas non plus inutile aux cours fermés et empêchera que jamais en France la leçon ne se réduise à dicter des notes écrites; comme on fait quelquefois, paraît-il, dans les Universités étrangères. Nous avouons que la beauté de cette méthode nous échappe complètement; nous ne ressentons aucune admiration pour un professeur qui deviendrait inutile si, par malheur, on imprimait son cahier.

Au reste, s'il faut dire ici franchement notre pensée, cette querelle des cours publics et des cours *fermés* nous semble un peu une querelle de mots (1). On sait des cours publics où il ne vient personne; et des cours fermés où 200 étudiants se pressent sur des bancs trop étroits. On a connu des cours publics où le professeur bégayait; il y a peut-être des cours fermés, où le professeur est disert; on ne se guérit pas comme on veut du défaut de parole qui consiste à bien parler. Y a-t-il une différence nécessaire dans la nature de l'enseignement, selon que le cours est public ou non public? Nous ne le croyons pas. De tout temps, certains maîtres ont profité de la nature de leur chaire et du nombre restreint de leurs auditeurs pour conserver à leur enseignement le caractère le plus austère de la plus stricte érudition. Peut-être arrivera-t-il en revanche que, même en des cours fermés, d'autres professeurs que la nature aura doués de chaleur, de verve et d'éclat, continueront à montrer ces qualités, qu'on a certes bien raison de déclarer non méprisables. En résumé, je ne vois qu'une différence essentielle entre le cours public et le cours fermé : c'est que l'un est ouvert aux passants, et l'autre aux seuls étudiants. Mais est-ce à dire : aux seuls candidats à telle ou telle licence, à telle ou telle agrégation? Nullement. Est étudiant quiconque

(1) Nous ne sommes pas seul de cette opinion. Voyez, dans la *Revue* du 15 avril, l'article de M. Lavisse, p. 399.

veut bien dire : « Je veux étudier » et manifester ce désir par une formalité très simple : la demande d'une carte. Est-il excessif de permettre au professeur d'exiger, s'il lui plaît ainsi, de ceux qui veulent entendre ses leçons ce modeste témoignage de leur bonne volonté sérieuse et suivie? Nous n'y voyons nul inconvénient, surtout si, dans le même temps le professeur voisin, qui préfère distribuer ou prodiguer sa parole, comme fait le prédicateur dans l'église toute grande ouverte à un public inconnu, libre de toute attache, demeure en possession incontestée du droit de n'interdire à personne, fût-ce aux simples passants, l'accès de sa chaire. C'est affaire à chaque Faculté, ou plutôt à chaque professeur, de déterminer, en pleine liberté, le caractère de son enseignement, selon la nature même du cours dont il est chargé, selon le genre de talent dont il se sent doué, selon le milieu où il enseigne et les goûts, les traditions, les besoins locaux qu'il doit suivre ou ménager. Nulle contrainte ne le gênera dans son choix. L'administration supérieure, en ce qui touche à ce point délicat, est entrée et persiste dans une voie de libéralisme absolu, et nous nous permettons, pour notre part, de l'en louer et de l'en remercier très hautement.

La liberté du présent est donc assurée à tous. S'il faut qu'un cours soit « ouvert ou fermé », celui qui fait le cours en décidera tout seul. Que voudrait-on de plus? Mais après cela, qu'apportera l'avenir? On peut le prévoir, croyons-nous. Il est des réformes qui, une fois établies, s'achèvent, parce qu'elles sont nées, non pas du caprice d'un homme ou d'une assemblée, mais de la force des choses. Celle-ci sera du nombre. De plus en plus, l'auditoire des Facultés des sciences et des lettres se composera d'étudiants, c'est-à-dire de gens voulant savoir, pour tirer parti de leur science. De moins en moins, le public simplement curieux et lettré fréquentera les Facultés; le loisir lui fera défaut; le voisinage des travailleurs qui écrivent et prennent des notes éliminera lentement, mais sûrement, les auditeurs inoccupés. Lorsqu'ils verront que le cours est autrement et plus utile à d'autres, il leur semblera moins utile à eux-mêmes. Trop austère, l'enseignement leur paraîtra ennuyeux; s'il se fait trop aimable, ils craindront qu'il ne soit frivole. Il deviendra de plus en plus difficile de trouver le ton juste qui convienne à un public mêlé, de tout âge et de tout sexe. Dans quelques années, un talent et un agrément de parole exceptionnels pourront seuls réunir un auditoire nombreux non composé d'étudiants.

L'enseignement supérieur tout entier consacré à ceux qui travaillent, telle est donc probablement la règle de l'avenir. Nous

ne regretterons pas cette transformation, pourvu qu'elle ne coûte rien à l'originalité du maître et aux progrès de la science. Il ne faut pas que les Facultés se transforment en écoles préparatoires à des examens, même élevés et difficiles. Or, il est certain que ce danger existe, et nous avons pu voir que, de divers côtés, on le signale, on le redoute ; et plus d'un prophète funeste a dit déjà que la réforme des Facultés périrait contre cet écueil.

Qu'il est malaisé, en France surtout, de contenter tout le monde *et son père*. Tant que les Facultés des sciences et des lettres n'ont pas eu d'élèves réguliers, on taxait leur enseignement de verbiage frivole. On les représentait comme des bureaux d'esprit tout à fait inutiles à la science. Ce jugement était profondément injuste, mais n'était pas moins répandu. Aujourd'hui ces Facultés ont des élèves, et travaillent pour eux. On commence à dire et même des voix illustres disent très haut : « que les Facultés ne sont pas des institutions vraiment scientifiques, puisqu'elles ont des élèves, dont les intérêts, l'instruction, la carrière doivent les préoccuper au détriment de la science pure ; le seul asile de la science pure est un établissement, comme le Collège de France, où le maître n'ayant pas d'élèves se voue tout entier à elle. » Vraiment les Facultés jouent de malheur si leur enseignement est trouvé frivole, tant qu'elles n'ont pas d'élèves ; et simplement utilitaire et professionnel dès qu'elles ont des élèves.

Nous croyons fermement que la « science pure » peut être cultivée dans une chaire qu'entourent des étudiants réguliers, candidats à certains grades ou examens; que même elle peut, dans ces conditions, demeurer sévère, scrupuleuse et patiente, avide de progrès et de vérité, aussi bien et mieux que devant un auditoire mouvant rassemblé par hasard. Mais il y faut joindre une réserve : c'est que l'*examen* et le *programme* qui tyrannisent déjà l'étudiant n'arriveront pas à tyranniser le professeur.

Les intérêts communs de la science et de l'enseignement supérieur ne sont pas aujourd'hui parfaitement d'accord avec les intérêts particuliers des étudiants. La science et le professeur veulent chercher du nouveau, retourner et agrandir leur domaine ; l'étudiant désire qu'on le prépare à un examen qui, à présent, est toujours plus ou moins encyclopédique, c'est-à-dire très peu scientifique.

Pour remédier à ce mal, que faut-il? Une seule chose. Il faut que les Facultés méritent et obtiennent la confiance absolue de l'État et du pays. Supposez qu'elles aient cette confiance : l'examen pourrait se passer de programme. Il ne serait plus qu'un té-

moignage sérieux d'approbation, de satisfaction, donné par le maître, redevenu tout à fait libre dans ses recherches, au disciple qui aurait travaillé avec lui sous sa direction. Alors, ces intérêts, ces besoins, ces tendances contraires, qui aujourd'hui divisent et même opposent, dans une certaine mesure, le devoir de servir la science et le devoir de faire des licenciés, se trouveraient heureusement conciliés.

Mais verrons-nous le jour où quatre ou cinq professeurs de Faculté compétents, pourront, s'étant réunis, rédiger légalement le procès-verbal suivant : « Nous, professeurs, etc... attendu que M... a suivi assidûment pendant deux années nos cours sur telle et telle matière ; qu'il justifie par tel travail personnel, qu'il nous a présenté, du profit qu'il a tiré de notre enseignement ; nous étant d'ailleurs assurés qu'il possède les connaissances générales qu'exige le grade qu'il sollicite, — le déclarons licencié. »

PETIT DE JULLEVILLE.

LE THÉATRE ET LES LIVRES

Nous sommes obligé de répéter tous les mois le mot mélancolique de l'illustre Bilboquet : « L'Art est dans le marasme. » Lorsqu'au bout du mois écoulé, nous retournons la tête pour regarder derrière nous les nouveautés qui se sont produites au théâtre, nous n'apercevons qu'une grande plaine nue : c'est la désolation, c'est le néant!

Des reprises, partout des reprises, toujours des reprises!

En fait de pièces nouvelles, il n'y aurait guère à signaler que le 15e *Hussards*, de M. A. de Launay, au théâtre du Vaudeville. Mais le 15e *Hussards* est une de ces œuvres indifférentes, qui peuvent, grâce au jeu merveilleux d'un artiste supérieur, faire quelque temps courir le public et emplir la salle. Le succès n'en peut être fort long; c'est à la critique au jour le jour des lundistes de la presse de s'en occuper : ce n'est point là gibier pour une Revue sérieuse.

Parmi les reprises, deux peuvent nous offrir quelque intérêt. Ce sont les *Fourchambault*, à la Comédie-Française, et *Antony*, à l'Odéon.

Les *Fourchambault* n'avaient pas paru depuis six ans sur l'affiche; ils ont été repris pour la continuation des débuts d'une jeune artiste qui mène en ce moment grand bruit dans le monde parisien, Mlle Marsy : celle-là même qui, l'année dernière, emporta un premier prix au Conservatoire après une seule année d'études, fut engagée sur-le-champ par M. Perrin pour tenir l'emploi des grandes coquettes, et débuta brillamment dans le redoutable rôle de Célimène. Mlle Marsy n'est encore qu'une écolière, et il serait assez difficile de savoir si les flatteurs, qui voient en elle une héritière de Mlle Mars, auront raison quelque jour. Peut-être sommes-nous trop aisément prodigues de compliments exagérés pour ces jeunes gens qui ne donnent encore que des promesses. Ils mangent leur blé en herbe, et plus tard le champ reste stérile.

Nous avons bien vu, en écoutant Mlle Marsy dans les *Fourchambault,* nous qui avions encore dans l'oreille le rôle tel qu'il fut joué par Mlle Croizette, cette comédienne si originale et si

sûre; nous avons bien vu ce que valaient ces louanges dont on avait accablé la débutante lors de sa première et triomphante apparition dans le *Misanthrope*. Il en a fallu rabattre; « l'art est long et la vie est courte », dit le proverbe latin; ce n'est pas en quelques mois que l'on apprend celui de comédien et que l'on s'en rend maître.

Les *Fourchambault* ont fait plaisir encore, mais ils nous ont paru avoir perdu quelque peu de leur valeur première. C'est une pièce bourgeoise, toute pleine de sentiments honnêtes, mais qui donne rarement la sensation de l'au-delà, sans laquelle il n'y a pas de grand art. Deux scènes tout à fait supérieures garderont l'ouvrage de vieillir et le maintiendront au répertoire : la première est une délicieuse idylle, jetée tout à coup à travers la vulgaire histoire de ce ménage de province. La fille de la maison est une petite évaporée dont le cœur est resté bon, bien que l'esprit ait été faussé par une éducation détestable. Elle est sur le point d'épouser un prétendu que ses parents lui ont présenté et qui n'a pour lui d'autre avantage que d'être un bellâtre à la mode. Elle a au fond du cœur un petit faible secret pour un honnête et brave garçon qui n'est point riche, point en vue, mais qui l'adore. Elle hésite à se ranger du parti de son cœur, et deux des personnages de la pièce, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite, lui chantent, en couplets alternés, le bonheur sain et fortifiant de l'amour vrai, de la passion dans le mariage. C'est un duo délicieux, tout imprégné d'une poésie jeune.

La seconde scène dont je parlais tout à l'heure est demeurée célèbre, grâce au mot qui la résume. Le jeune Fourchambault a levé la main sur un homme à qui il en veut et l'a frappé. Cet homme est précisément un fils naturel de M. Fourchambault père; il sait depuis longtemps le secret de sa naissance; il ne l'a jamais révélé; mais, sous le coup de cet outrage, il ne peut plus se tenir et, saisissant l'autre à la cravate :

— Ah! si tu n'étais pas mon frère!

Et indiquant du doigt sur sa joue la place où la main du jeune homme a porté :

— Efface! lui dit-il.

Je me souviens encore de l'effet prodigieux que fit le mot le soir de la première représentation. Il était si imprévu tout à la fois et si logique, il dénouait si heureusement, et d'un seul coup, une situation qui paraissait inextricable! Et puis, Got l'avait si bien dit, avec tant d'autorité, de douleur et de tendresse!

Émile Augier a souvent de ces trouvailles; on se rappelle le :

« Va te battre », du *Gendre de Monsieur Poirier,* et, dans le *Mariage de Giboyer,* le fameux baiser tombé des lèvres de Fernande sur le front de Maximilien. Ici même, ce n'était plus un mot, c'était un simple geste qui avait changé la face du drame et fait le dénouement. Les hommes de théâtre ont seuls de ces coups de génie.

Alexandre Dumas père est peut-être, de tous les hommes de théâtre, celui chez qui le génie de l'invention dramatique a été le plus prodigieux. J'ignore ce qui restera de son œuvre, car ses pièces manquent des qualités qui assurent le succès durable des ouvrages faits pour la scène. Vous n'y trouverez ni étude profonde des caractères, ni analyse délicate des passions, ni style même; car Dumas père, au théâtre, n'est pas un écrivain. Mais personne n'a imaginé plus de situations dramatiques si ingénieuses, ou superbes; personne n'a trouvé de plus beaux dénouements.

On peut dire tout ce qu'on voudra d'*Antony* : le héros est un bien désagréable sire qui crie toujours, et toujours sur le même ton. La femme est une créature molle et sans consistance, qui geint tandis que l'autre crie; tous deux sont des personnages de convention, d'un caractère incertain et flottant, ou plutôt sans caractère aucun d'aucune sorte; ils parlent, l'un et l'autre, un langage souvent extravagant et quelquefois ridicule. Mais comme la pièce est faite! comme elle court droit à son but, vous emportant malgré vous, frémissant, éperdu, dans un torrent de passion brûlante.

Nous parlions des dénouements tout à l'heure; il n'y en a pas de plus beau au monde que celui d'*Antony;* de plus beau, c'est peut-être beaucoup dire; il n'y en a pas au moins de plus saisissant. Et c'est une chose si rare au théâtre qu'un dénouement qui soit à la fois inattendu et espéré, éclatant et logique.

La nouvelle génération ne connaissait plus *Antony;* il y avait fort longtemps que le drame n'était plus joué sur aucun théâtre à Paris, et les jeunes gens de nos jours ne lisent plus guère que le journal du matin ou le roman de la veille. Il était curieux d'observer quel serait l'effet d'*Antony,* de ce drame ultra-romantique, sur des esprits imbus des théories naturalistes. On pouvait craindre que les violences du style ne les effarouchassent ou ne les fissent sourire. Il y a bien eu quelque chose de cela; le langage des héros byroniens est aussi démodé aujourd'hui que celui des troubadours de Mme Cottin. C'est affaire de mode, mais croit-on que, si l'on prenait à ce point de vue les tragédies de Racine et de Corneille, on n'en trouverait pas également la phraséologie

parfois ridicule? La Pauline de *Polyeucte* s'entretient avec Sévère qui a voulu la revoir une dernière fois avant de lui dire un adieu qui sera éternel, puisqu'il l'aime et qu'elle est mariée à un autre :

Adieu, trop vertueux objet et trop charmant,

dit Sévère à Pauline, en prenant congé d'elle; et elle lui répond :

Adieu, trop malheureux et trop parfait amant!

Si ce n'était du Corneille; si l'admiration, une vieille et classique admiration, ne nous avait inclinés au respect et mis des coquilles sur les yeux, ne trouvez-vous pas qu'on pourrait sourire à ces façons de parler fades et rococo, tout aussi bien qu'aux : Mort et Damnation! d'*Antony*? On n'y fait pas attention, parce que c'est du Corneille, et l'on a tout à fait raison. Il y a toujours dans toute œuvre, si grande qu'elle soit, une part faite au goût du jour, à la mode, et dont l'irrémédiable destin est de devenir ridicule quand la mode aura changé.

Nous ne pouvons plus lire aujourd'hui, sans un haussement d'épaules, ces tirades du XVIIIe siècle sur la sensibilité. Il était à la mode en ce temps-là d'avoir un cœur sensible; aujourd'hui, nous ne pouvons plus même voir le mot imprimé sans qu'aussitôt ne remonte à notre mémoire la célèbre romance :

Femme sensible, entends-tu le ramage?

Attendez cinquante ans, mes amis; vous verrez si les mots de progrès, de tempérament et d'hystérie, qui se trouvent aujourd'hui sous toutes les plumes, ne feront pas pouffer de rire nos petits-neveux.

Tempérament et hystérie seront aussi ridicules que mélancolie commence à l'être et que sensibilité l'est devenue. Ainsi vont les formes de style, changeant de demi-siècle en demi-siècle. Le fond de l'âme humaine reste toujours le même : et c'est de ce fond que les grands poètes dramatiques tirent des œuvres immortelles.

Si j'ai des doutes sur la durée d'*Antony*, c'est que précisément Alexandre Dumas père n'y a pas point marqué d'une empreinte ineffaçable une manière d'être de l'éternelle passion. Son *Antony* ne vaut que par la construction du drame. C'est l'œuvre d'un maître ouvrier dont l'habileté alla jusqu'au génie.

*

Venons aux livres.

Je m'étais pourtant bien promis de ne point parler ici du

dernier livre de Gustave Droz qui a pour titre : *Tristesses et Sourires*. Mais le succès en a été très considérable dans un certain monde, dans le monde du Faubourg Saint-Germain et des femmes qui trouvent de bon ton de penser, de parler et de prier comme le Faubourg Saint-Germain. C'est, à ce qui paraît, dans ce monde, comme un mot d'ordre de s'extasier sur le volume de M. Gustave Droz; on le laisse traîner en évidence sur la table du salon ou même sur la console du boudoir.

— Avez-vous lu *Tristesses et Sourires?*

— Ah! ma chère, c'est exquis, c'est ravissant, c'est divin!

— Que d'esprit, que de grâce! et quel style! avez-vous remarqué le morceau de la harpe?

— Délicieux, le morceau de la harpe.

On en pâme, on en meurt! Vous croiriez entendre Cathos et Madelon quand le marquis de Mascarille vient de leur lire un de ses impromptus.

Les hommes font chorus avec les femmes; leur seule excuse, à eux, c'est qu'ils n'ont pas lu le morceau de la harpe, pas plus qu'aucun autre morceau du même livre; mais ils ne l'en regardent pas moins comme un chef-d'œuvre; quelques-uns même parlent déjà de l'Académie pour l'écrivain.

N'allez pas vous imaginer que je me moque. Non; c'est d'un académicien, et un grave académicien que je tiens la chose. Nous passions ensemble en revue les candidats possibles aux fauteuils académiques; il m'a nommé M. Gustave Droz, et, comme je faisais un haut-le-corps :

— Vous en êtes resté sans doute à *Monsieur, Madame et Bébé*, me dit-il d'un ton tout ensemble ferme et doux; si vous aviez lu *Tristesses et Sourires*...

— Ah oui, le morceau de la harpe!

— Oui, je sais bien, il y a un peu d'afféterie là-dedans; mais tout cela est si délicat, si distingué.

Distingué! je frémis à ce seul mot des pieds à la tête. Distingué! ah, pour cela oui, c'est un ouvrage distingué, et c'est précisément pour cette raison qu'il m'inspire une sorte d'horreur. On dirait que ce livre exhale comme une senteur d'opopanax et quand, par hasard, on l'ouvre, on rougit d'avoir les mains nues comme si c'était une indécence.

Il y a le morceau de la harpe, je le sais bien; et ce morceau de la harpe, c'est le « tarte à la crème » de Molière, il répond à tout. Avisez-vous de dire que l'ouvrage est plein de sentiments subtils et tortillés, d'un style précieux; soyez sûr que vous

n'irez pas loin, tout le monde à la fois vous coupera la parole :

— Ah! le morceau de la harpe! vous n'avez donc pas lu le morceau de la harpe?

— Mais si, je l'ai lu, et je dirai même qu'il est assez joli.

Voulez-vous le lire à votre tour? Je peux le donner, car ce chef-d'œuvre a sur l'Iliade une supériorité incontestable : c'est qu'il est plus court. C'est une vieille douairière qui parle :

On pinçait donc de la harpe dans ma jeunesse, et j'étais assez habile sur cet instrument-là. — Il faut avoir un pied dans la tombe, ma parole d'honneur, pour oser avouer cela. — Maintenant on ne connaît plus la harpe que pour la voir sur le dos des polissons qui vont faire de la musique sous les portes cochères; c'est un instrument humilié, crotté, honteux. Il n'en était pas ainsi autrefois.

Il fallait voir une jeune et jolie femme, seule, au milieu du salon, enlevant avec lenteur ces grands gants en peau de Hollande qui nous montaient jusqu'au-delà du coude; puis, s'asseyant avec une pudeur mêlée de grâce et de noblesse; promenant ensuite sur l'assemblée un regard modeste et souriant, avec un de ces mouvements circulaires du col qui dégagent les épaules si avantageusement; et enfin, après avoir arrondi les deux bras, préludant par quelques accords suaves et langoureux, dont l'horrible petite armoire qu'on appelle un piano droit ne pourra jamais donner l'idée.

On n'entendait pas seulement la virtuose, on la voyait. Que d'art, que de charme, que d'expérience il fallait pour satisfaire ces auditoires délicats !

La musique n'en était pas réduite à une désarticulation savante des doigts, à une tempête de bruits incohérents qui coupe la respiration; il n'était pas permis d'être grotesque, il fallait unir l'adresse à la grâce, et l'on restait femme devant son instrument. Il fallait enfin avoir je ne sais quoi d'inimitable qui ne se rencontre pas dans la loge des portiers.

C'est une chose inconcevable que le mépris de cette vieille harpiste pour les concierges qu'elle appelle encore des portiers suivant le vieil usage. Le malheur est qu'elle tient pour portiers toute personne qui n'est pas née, ou qui, n'étant pas née, ne pense pas comme ceux qui ont l'honneur d'être nés. Dans le monde où elle vit on n'a que des pensées nobles, délicates et spirituelles, on n'a que des sentiments éthérés et parfaitement aristocratiques; on n'a que des façons de parler gracieuses et qui ne sont point les façons de tout le monde; il suffit qu'on s'entende entre soi, qu'importe de n'être pas compris de cette plèbe bourgeoise qui tape avec bruit sur des pianos droits et lit les *Contes philosophiques* de Voltaire.

Je m'imagine Voltaire écoutant les dialogues que M. Gustave Droz a notés entre la douairière et l'abbé, l'inévitable abbé de la

douairière : car il est bien entendu qu'une douairière doit toujours avoir une harpe dans son étui, un abbé dans son boudoir :

— Les qualités, dit l'abbé, qui tournent mal, n'arrivent jamais qu'à faire des défauts ; tandis que les vertus qui s'emportent dans les landes de la quintessence peuvent fort bien devenir des vices abominables.

Ainsi parle l'abbé au début d'une conversation dont je vais mettre encore quelques lignes sous vos yeux :

Je ne suis pas absolument certaine de vous entendre, lui dis-je pour le taquiner un peu : c'est ma façon de le mettre en beauté ; qu'est-ce que cette métamorphose des qualités en défauts ? Qu'est-ce que ces vertus et ces vices qui s'emportent dans des landes, comme de jeunes chevaux ? Quelle cuisine nous faites-vous là, mon cher abbé ? Il me paraît que vous confondez tout ensemble.

— Je vous prie d'agréer mes excuses ; mais je n'ai pas du tout dit que le bien et le mal fussent même chose ; j'entends seulement que fort souvent ils ne sont séparés l'un de l'autre que par l'épaisseur d'une intention.

— Eh bien, mais c'est un mur cela !

— Pour Dieu, c'est un abîme ; mais lui seul connaît exactement nos intentions. Qui nous dira, par exemple, le moment précis où l'économie devient de l'avarice, où la dignité se transforme en orgueil, où la plus spirituelle des baronnes commence à se moquer d'un membre du clergé ?

— Ce moment-là est précisément celui où le plus railleur des ecclésiastiques prête ses propres malices à la moins malicieuse des baronnes.

— Mais cette baronne, pour être moins malicieuse que d'autres, l'est peut-être encore beaucoup !

— Elle ? Ah ! grand Dieu, c'est la candeur même !

— Vous la connaissez ?

— Comme je me connais.

— Ce sont de simples relations...

— Vous êtes bien bon... Sucrez-vous donc un peu davantage, mon ami.

— Après vous, madame la baronne.

Et ils continuent comme ça pendant vingt-cinq pages. Et là-dessus, toutes ces dames se pâment et se récrient :

Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Et n'entendez-vous pas gronder derrière, Alceste qui répond :

Eh quoi, vils complaisants, vous louez des sottises !

Y eut-il jamais marivaudage de proverbe de salon plus précieux et plus tortillé ! Que de fadeurs, que de puérilités et de niaiseries prétentieuses ! Comment le livre n'est-il pas tombé de toutes les mains à la huitième page !

Il y en a pourtant quelques-unes de jolies dans ce livre; elles sont d'un moraliste fin et subtil qui coupe les cheveux en quatre avec une adresse rare.

En voici une qui, à part quelques phrases d'un contournement par trop raffiné, rappelle la manière de Marivaux. L'auteur y dépeint la sorte d'affection qui existe entre une mère légèrement coquette et une fille qui, ayant grandi près d'elle, l'avertit de son âge :

La mère et la fille, étant femmes toutes deux et souvent de nature semblable, sont trop proches pour se faire illusion et en même temps trop séparées par l'âge et l'expérience de la vie pour se bien connaître, de sorte que leur intimité est parfois inquiète et troublée. Entre elles, point de ces cajoleries, de ces caresses parées et charmantes, aucune de ces fleurs dont les êtres de sexe différent enguirlandent leur tendresse. Elles s'aiment... sans musique, si je peux dire, d'une façon simple, silencieuse, profonde assurément, mais peu apparente. Elles ne s'abordent qu'avec prudence, craignant sans cesse de se froisser l'une l'autre au moindre mouvement de leur cœur et de leur esprit.

Leurs concessions mutuelles ressemblent à des sacrifices; elles se cachent leur affection comme une faiblesse; elles s'observent, s'attendent et croient toujours se deviner.

A certains jours de la vie, grâce à Dieu, ces nuages se dissipent, ces riens douloureux s'effacent comme un mauvais rêve, et leur tendresse éclate, en dépit des contraintes. L'effusion qui en résulte est alors pour elles la plus douce des délivrances; dans un baiser qui résume leur cœur, elles s'avouent, se pardonnent tout et jouissent avec ivresse de ne plus être dupes d'elles-mêmes, de se sentir au-dessus des misères quotidiennes et de se retrouver unies.

Lorsque ces deux êtres confondent ainsi leurs baisers et leurs larmes, on peut dire qu'aucune affection n'est comparable à la leur, si ce n'est pourtant cette autre tendresse que, dans des conditions semblables, le père et le fils éprouveront l'un pour l'autre.

Tout cela est peut-être vrai, mais d'une vérité subtile, raffinée; Théophile Gautier aurait dit « tarabiscotée ». Chez nous autres bonnes gens, les mères et les filles s'aiment d'un amour plus simple et sans y mettre tant de façons ; les grandes dames qui ont pour leurs filles cette sorte d'affection que décrit avec une si précieuse minutie M. Gustave Droz, me semblent avoir quelque chose de la courtisane, et, de fait, M. Gustave Droz n'a jamais peint que les cocottes du grand monde. C'est pour cela sans doute qu'il est si bien vu chez elles et qu'elles veulent le pousser à l'Académie.

Je serais, pour moi, très fâché que cette littérature, où se mêlent les parfums du boudoir et ceux de la sacristie, trouvât des imitateurs et fît école; je préférerais encore le parfum qui

s'exhale des ouvrages naturalistes; ce n'est pas une odeur bien régalante, mais elle est franche et nette, et l'on sait ce que c'est.

A peu près dans le même temps que *Tristesses et Sourires,* paraissait *la Veuve,* un nouveau roman de M. Octave Feuillet. M. Octave Feuillet, lui aussi, écrit plus volontiers pour les femmes du monde que pour le grand public. Mais il ne vise pas plus particulièrement le Faubourg Saint-Germain, et je ne crois pas qu'il aurait pour les concierges le dédain aristocratique qu'affiche M. Droz. Je suis sûr que si, entrant dans une loge pour demander une adresse, il y voyait son volume dans les mains de la préposée au cordon, il ne ferait aucunement la grimace; il sentirait au contraire un chatouillement délicieux jusque dans le fond de son cœur. Il s'adresse plus spécialement aux femmes, mais toutes les femmes lui semblent égales devant Dieu et devant ses livres.

La Veuve n'a pas fait grand bruit dans le monde. M. Octave Feuillet passe aujourd'hui par une phase qu'ont traversée presque tous les écrivains qui ont beaucoup produit : le public qui les a suivis depuis le jour éclatant de leurs débuts, qui les a vus se développer lentement sous ses yeux, n'attend plus d'eux rien de nouveau. Ils lui ont donné le meilleur de leur esprit; ils en ont montré toutes les formes, on les connaît à fond; on a pour eux cette amitié douce mais quelque peu nonchalante qu'un époux, après vingt ans de mariage, témoigne à sa moitié, qui n'a plus de secrets à lui révéler.

Nous avons vu Mme Sand, dans les dix dernières années de sa vie, pondre chaque année avec une sereine et majestueuse régularité deux ou trois romans nouveaux. Les annonces de la troisième page faisaient part au public de l'événement. On lisait avec plaisir le récit frais éclos de cette imagination inépuisable, mais la critique n'en tenait plus compte. C'était un concert de louanges banales où ne se mêlait plus jamais une note discordante. Ce doit être une grande tristesse pour un artiste que de n'être plus discuté. Il y a sans doute de la douceur à entrer dans la gloire, mais la gloire est une plante qui ne fleurit que sur les tombeaux.

Pour qu'un artiste qui a déjà beaucoup produit puisse secouer encore une fois la torpeur d'un public indifférent, il faudrait qu'il se renouvelât; mais, il n'y a que les grands écrivains dont on dise qu'ils ont eu deux ou trois manières. La plupart en sont réduits, quand ils ont découvert le filon de leur talent propre, à l'exploiter jusqu'à entier épuisement, et le public, à chaque pépite

que l'écrivain en tire et lui jette sous les yeux, s'écrie en faisant la moue : De l'or ! toujours le même or ! jamais un petit diamant ! pas une pauvre perle ! Et il passe.

C'est l'histoire de *la Veuve.* Il est très aimable ce récit que M. Octave Feuillet vient d'ajouter à la liste déjà si longue de ses premières œuvres ; il est très aimable, il n'est pas *autre;* et c'est là le point.

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde !

J'ai eu l'honneur de connaître M. Scribe sur la fin de sa vie. Ses dernières comédies ne réussissaient plus guère et, sans respect pour ce grand nom, la génération nouvelle chez qui le goût avait changé accueillait ses œuvres de vieillesse avec des airs de raillerie qui chagrinaient fort l'illustre auteur de *Bertrand et Raton* et de la *Camaraderie.*

— Les Parisiens sont bien ingrats, me disait-il ; ma dernière pièce est aussi bonne que toutes celles de moi qu'ils ont applaudies durant tant d'années. Pourquoi n'en veulent-ils plus ?

J'aurais pu lui répondre, si j'avais osé :

— Justement, parce qu'elle est aussi bonne, parce qu'elle est la même.

Tout le roman de *la Veuve* est fondé sur un cas de conscience qui est assez curieux à démêler.

Deux jeunes gens s'aiment comme des frères ; l'un est enseigne de vaisseau, l'autre capitaine d'artillerie. L'enseigne devient éperdument amoureux d'une jeune fille qui n'est point riche, mais peu lui importe, car il est millionnaire et il est trop heureux de faire le bonheur de celle qu'il aime. Il a pour premier témoin à son mariage, son ami le capitaine qui, lui aussi, avait été frappé de la beauté de cette jeune fille, mais avait gardé au fond de son cœur, par déférence pour son camarade, le secret de sa passion naissante.

La guerre de 1870 éclate. Les deux officiers s'engagent ; l'enseigne est frappé à mort.

Tout près d'expirer, il demande son ami à son chevet et lui dit :

— Tu sais que j'ai aimé ma femme, à la folie ; j'en ai été horriblement jaloux, je le suis encore. Je le suis jusqu'à l'être par delà la mort. Promets-moi que si jamais elle se remariait, si jamais elle avait cette indignité, avant qu'un autre l'ait possédée, tu la tuerais !

Le capitaine refuse de faire ce serment qui lui paraît insensé :

— Eh bien, reprend l'autre, promets-moi du moins, promets-

moi de lui dire que je lui défends... que c'est ma volonté suprême, que je la prie, que je la supplie de ne pas se remarier. Dis-lui que si elle se remariait jamais, si elle se donnait à un autre, je me soulèverais dans ma tombe, qu'elle verrait mon spectre, qu'elle m'entendrait la maudire !... dis-le-lui ; tu me le promets?

Le jeune homme jure, et il jure sur l'honneur.

L'enseigne meurt, léguant à la jeune femme son immense fortune.

La guerre s'achève ; le capitaine, qui a été longtemps prisonnier en Prusse, revient en France et songe à la mission dont il a été chargé.

Le voilà tout aussi embarrassé que le héros de la jolie comédie du Palais-Royal : *Doit-on le dire?* Doit-il parler, doit-il se taire?

Avouez qu'il est gênant pour un jeune homme de venir dire à une veuve de six mois qui ne songe qu'à pleurer :

— Vous savez, Madame, votre mari vous défend de vous marier!

— Eh! Monsieur, je n'en ai aucune envie, vous n'êtes qu'un impertinent.

Le capitaine remet donc à faire cette confidence délicate. Mais en attendant, il pleure avec la jeune veuve. On cause ensemble des vertus du défunt et l'on s'aperçoit en faisant son éloge qu'il avait bien quelques défauts.

La pente est glissante. M. Octave Feuillet excelle à diriger sur ces descentes savonneuses le traîneau de son récit dont il retarde la marche par mille petits incidents ingénieux qu'il sème sur sa route. Voyez que d'obstacles se dressent contre cette union future qui doit être la conclusion du livre. Ce n'est pas seulement le serment prêté sur l'honneur ; mais la femme est riche, et il est pauvre. Elle est riche! de quelle fortune? d'une fortune laissée par le mort lui-même et qui est en quelque sorte le prix de la fidélité posthume qu'il exige de sa veuve.

Un beau jour enfin, le capitaine se sent à bout de résistance ; car il est aimé, et il l'est passionnément. Et pour ouvrir un abîme infranchissable entre son devoir et son désir, il se résout à lâcher la terrible confidence. Si vous avez jamais eu quelque connaissance des femmes de M. Feuillet, ou plutôt de la femme de M. Feuillet, car il n'en a guère peint qu'une dont vous trouverez le type le plus parfait dans son délicieux roman de la *Petite Comtesse,* vous ne serez pas étonné d'apprendre que loin d'effrayer et de décourager la passion de la jeune veuve, la perspective de faire manquer un honnête homme à son serment excite encore

son amour et y ajoute comme un ragoût de perversité féminine.

Le pauvre capitaine consulte tout le monde sur ce cas de conscience; sa mère d'abord. Mais cette mère est une femme pratique qui trouve que le défunt avait eu grand tort de voler à son fils la femme qu'il aimait et que ce sera très bien de la reprendre à ce maniaque de la jalousie.

Il s'ouvre de ses doutes au curé du village, en confession. Le prêtre lui dit que le cas est grave et qu'il y faut réfléchir. Mais il ne donne pas de solution.

Il y en a une qui se présente naturellement à l'esprit : ce qui gêne et doit surtout gêner nos deux amoureux, c'est qu'en s'épousant, ils vont vivre dans le château du défunt, jouir de sa fortune et coucher dans son lit. Eh bien, mais, il n'y aurait qu'à rendre cette fortune.

Le mari avait des héritiers qui ont été dépouillés par la donation faite à sa femme; restituez-leur les cent mille livres de rentes qu'il vous a légués, vous serez libres ensuite, à ce qu'il semble, de vous aimer autant qu'il vous plaira : vous aurez payé la rançon de ce nouveau mariage.

Personne, ni la mère, ni le prêtre, ni l'amant, ni la femme, ni M. Octave Feuillet ne songent à cette solution qui était pourtant la plus naturelle.

C'est apparemment que M. Feuillet ne comprend ses héroïnes qu'entourées du luxe que donne la fortune. Une femme qui n'a pas cent mille livres de rentes n'est plus pour lui qu'une femelle.

Le capitaine finit par épouser sa veuve, mais le soir même de ses noces, il quitte la table de gala, s'esquive dans un petit bois et se brûle la cervelle.

Voilà une femme qui n'a pas de chance!

Il y a bien de l'ingéniosité et bien de la grâce dans tout ce récit. Le personnage le mieux tracé n'est à mon avis ni celui du capitaine, ni celui de la jeune veuve, aucun d'eux ne tranche assez nettement sur cette galerie de portraits que nous a déjà donnés M. Octave Feuillet et qui tous ont entre eux un air de famille; c'est celui de la mère du capitaine, Mme de Frémeuse. C'est une femme du monde, très intelligente, très pratique, très dévouée au bonheur de son fils, qui n'entend rien ou feint de ne rien entendre à ces subtilités de cas de conscience, et travaille avec une patience mêlée d'adresse à faire tomber aux mains de ce fils chéri le cœur et les millions de la jeune veuve.

Elle a à lutter contre une Mme Combaleu qui est la propre tante de la jeune femme et qui prétend lui colloquer son fils, un

grand bêta sur qui M. Feuillet, qui n'est pas tendre pour les imbéciles du high-life, a épuisé tous les traits de la satire. Un moment, elle croit avoir réussi; car sa nièce, lasse des tergiversations du capitaine, a donné sa parole qu'elle épouserait son cousin. Mme de Combaleu s'empresse, naturellement, d'aller chez sa bonne amie, Mme de Frémeuse, pour lui annoncer officiellement ce mariage.

La scène est charmante; c'est une scène de haute comédie; quelques lignes vous en donneront l'idée :

Enfin, un jour vint où Mme de Combaleu, plus couperosée que de coutume, se présenta chez Mme de Frémeuse et lui tint ce langage :

— Chère dame, je connais toute votre affection pour moi et les miens, et j'ai voulu que vous fussiez instruite la première de l'heureux événement qui va se passer dans ma famille... Mon fils épouse ma chère nièce, Marianne.

Mme de Frémeuse laissa échapper un petit cri de joie :

— Ah ! dit-elle, permettez-moi de vous embrasser, chère amie... Vous ne pouviez rien m'apprendre qui me fût plus agréable !

Et elles s'embrassèrent avec tout le plaisir qu'on peut imaginer.

— Personne mieux que vous, chère amie, reprit alors Mme de Combaleu, ne peut comprendre ma satisfaction; car vous aussi, vous avez un fils... que vous désirez certainement marier... Vous savez combien la tâche est difficile, et combien on doit se féliciter d'y avoir réussi.

— Ma chère, riposta Mme de Frémeuse, ne m'en parlez pas... J'ai le malheur d'avoir pour fils un parfait galant homme qui ne consentirait jamais à tenir sa fortune de sa femme !... Cela lui a fait manquer d'excellentes occasions.

— On ne peut pas tout avoir, chère amie, dit Mme de Combaleu... Vous avez pour fils un phénix... c'est très heureux... Mais vous savez que le phénix est un oiseau qui ne se marie pas !... Bonjour, chère... je vais maintenant chez le curé... mais j'ai voulu commencer par vous !

Mme de Frémeuse la remercia encore une fois de sa bonté particulière, et elles se quittèrent les meilleures amies du monde.

Ce comique rentré et sournois est tout à fait dans la manière de Lesage. Et cette page pourrait être mise à côté des plus piquantes de Gil Blas.

M. Leconte de Lisle vient de publier un nouveau volume de poésies, sous ce titre : *les Poèmes tragiques.*

M. Leconte de Lisle possède un petit cénacle d'admirateurs enthousiastes; mais il n'a pu encore imposer la lecture de ses vers à la grande foule et même au public des demi-lettrés ou des lettrés. On connaît beaucoup plus son nom qu'on ne lit ses ouvrages ; on le loue sur parole. Sainte-Beuve disait jadis d'Alfred de Vigny qu'il s'était retiré et vivait solitaire dans une tour d'ivoire. C'est dans une tour d'airain que s'est confiné volontairement

M. Leconte de Lisle, et quelques fidèles seuls y pénètrent après avoir prononcé les mots cabalistiques.

Tous, rangés en cercle autour de lui, l'encensoir à la main, regardent en pitié le reste des mortels qui n'ont point été initiés aux mystères sacrés de la grande poésie.

Il y a quinze jours, au boulevard des Capucines, je parlais précisément des *Poèmes tragiques* de M. Leconte de Lisle, et je faisais remarquer, sans y entendre malice, hélas! combien est petit en France le nombre de ceux qui lisent ses vers.

Un des auditeurs m'interrompit vivement :

— Est-ce que les vers sont faits pour les bourgeois? s'écria-t-il; les vers ne peuvent être lus que par les artistes.

C'est en effet la théorie de ces messieurs.

Je fis remarquer pourtant que les poètes vraiment grands, si par de certains côtés ils étaient malaisément accessibles à la foule, avaient toujours eu ce privilège de trouver des accents capables de l'émouvoir. Nombre de pièces de Victor Hugo sont aussi difficiles à lire pour le commun des lecteurs que les dernières symphonies de Beethoven, pour des gens qui ne sont pas familiarisés avec les secrets de la musique.

Mais tout le monde sent la *Symphonie* en *la* et pleure sur *Pauvre Jean.*

Notre nation est peut-être, de toutes les nations de l'univers, celle où le divorce a été le plus fréquent entre la grande poésie et le grand public. Tous les Grecs savaient par cœur des chants d'Homère. Les gondoliers de Venise déclament des vers de l'Arioste. Une cuisinière allemande récite des Lieder de Goëthe et de Henri Heine. Chez nous, la poésie est restée un plaisir plus aristocratique.

Mais c'est là, à mon sens, une tendance fâcheuse et que nous ne saurions trop combattre. Il serait bon, au contraire, que la poésie pénétrât plus avant dans les masses populaires et, pour y arriver, il serait à souhaiter qu'elle se fît populaire elle-même. Certains de nos poètes ont remué profondément la génération pour laquelle ils ont chanté. A combien d'âmes Lamartine, si négligé aujourd'hui, un admirable poète pourtant, n'a-t-il pas donné l'aliment d'une rêverie tendre et mélancolique?

Quel est le jeune homme, quelle est la femme qui n'a pas pleuré aux immortelles *Nuits* d'Alfred de Musset ou qui n'ait récité les merveilleuses strophes de don Juan :

Il en est un plus grand, plus beau, plus poétique,

Et le reste.

Victor Hugo même, dont la poésie est généralement plus impersonnelle et partant moins aisément assimilable, Victor Hugo n'a-t-il pas exercé sur toutes les imaginations de ce temps une fascination incroyable? n'a-t-il pas changé et pétri à son gré le tour de nos idées et de nos sentiments?

La magie de ses images n'a-t-elle pas enchanté les ignorants, tout aussi bien que les érudits?

Pourquoi M. Leconte de Lisle veut-il être un magicien en chambre? Pourquoi les sentiments qui palpitent au fond de nos cœurs ne trouvent-ils jamais leur expression chez cet admirable poète? Pourquoi borne-t-il son merveilleux talent à peindre toutes sortes de choses exotiques, qui ne nous intéressent qu'à demi? des descriptions, et encore des descriptions, et toujours des descriptions! à moins que ce ne soient des récits tirés de légendes indiennes, grecques, espagnoles. Et le poète s'attache à les faire encore plus espagnoles, plus grecques et plus indiennes qu'elles ne l'ont jamais été dans la réalité. Je lisais l'autre jour *Sacountala,* drame en sept actes de Calidasa que viennent de nous traduire MM. Abel Bergaigne et Paul Lehugeur.

J'étais stupéfait de voir que Calidasa fût beaucoup moins Indien que ne l'est M. Leconte de Lisle. Chez M. Leconte de Lisle, pas un détail, pas un mot qui ne sente l'Inde à plein nez, c'est de la quintessence de l'Inde. Il a l'air tout le temps l'air de vous dire :

— Hein? suis-je assez Indien?

Calidasa, qui l'est tout naturellement, se laisse parfois aller à n'être qu'un homme : l'homme de tous les siècles et de tous les pays ; celui qui aime, qui souffre, qui pleure, qui rit, l'homme en un mot.

C'est cet homme-là que j'enrage de ne point rencontrer chez M. Leconte de Lisle ; mais enfin, il faut bien prendre les gens comme ils sont et accepter des poètes ce qu'ils nous offrent, sans leur demander plus que ce qu'ils veulent où peuvent nous donner.

Vous trouverez dans ce nouveau volume de l'impeccable poète des descriptions aussi belles, aussi suaves, aussi étincelantes qu'il en ait jamais fait. Lisez l'*Albatros;* cela rappelle le *Condor* qui est un des poèmes les plus étonnants que je connaisse, et cela est certainement aussi beau. Vous y lirez aussi avec un délicieux plaisir quelques fantaisies rythmiques de l'homme qui, avec Victor Hugo et de Banville, a le mieux connu et pratiqué tous les secrets du rythme. Il y en a une, notamment, qui est déjà dans toutes les mémoires, et que l'on connaît à Paris sous ce nom :

Dans le ciel clair. C'est un chef-d'œuvre d'harmonie et de grâce. Laissez-moi vous en détacher trois strophes :

Dans le ciel clair rayé par l'hirondelle alerte,
Le matin qui fleurit comme un divin rosier
Parfume la feuillée étincelante et verte
Où les nids amoureux, palpitants, l'aile ouverte,
A la cime des bois chantent à plein gosier
Le matin qui fleurit comme un divin rosier
Dans le ciel clair rayé par l'hirondelle alerte.

. . . .

La volupté d'aimer clôt à demi leurs yeux.
Ils ne savent plus rien du vol de l'heure brève.
Le charme et la beauté de la terre et des cieux
Leur rendent éternel l'instant délicieux,
Et dans l'enchantement de ce rêve d'un rêve,
Ils ne savent plus rien du vol de l'heure brève.
La volupté d'aimer clôt à demi leurs yeux.

. . . .

Dans le ciel clair rayé par l'hirondelle alerte,
L'aube fleurit toujours comme un divin rosier;
Mais eux, sous la feuillée étincelante et verte,
N'entendront plus, un jour, les doux nids, l'aile ouverte,
Jusqu'au fond de leur cœur chanter à plein gosier
Le matin qui fleurit comme un divin rosier
Dans le ciel clair rayé par l'hirondelle alerte.

Le morceau n'est-il pas divin ? On ne pourrait adresser qu'un reproche à l'inimitable harmonie de M. Leconte de Lisle : c'est qu'elle est trop continûment retentissante ; le vers est trop plein ; il emplit l'oreille d'une sonorité excessive et ne lui laisse pas un moment de repos. Les mots se pressent et se tassent dans ce vers qui s'élargit à en craquer pour les recevoir tous; il n'y a point d'échappées d'air dans cette poésie ; c'est une forêt si touffue qu'on n'aperçoit jamais une éclaircie de soleil au travers, ni même un rayon de soleil qui égaye.

Et de même, il n'a pas de ces mots imprévus saisissant par leur familiarité même qui tout à coup, on ne sait pourquoi, ouvrent à l'âme une brusque échappée sur l'infini et font rêver. Tout est solide, compact, je dirai presque monstrueux, tout reluit et tout sonne; on sort de la lecture de ce volume moulu d'admiration, cela est superbe et fatigant.

Parmi les récits, deux sont empruntés aux chroniques de l'Inquisition, trois autres nous viennent des romanceros espagnols. Ces récits rappellent naturellement à la mémoire la *Légende des siècles* de Victor Hugo. Ils n'en ont pas la liberté d'allures, l'abon-

dance de développements, la variété de tours, l'éclat d'images ; et surtout ils n'en ont pas cette familiarité grandiose qui est l'un des charmes de Victor Hugo.

Mais ils sont faits de main d'ouvrier; d'une harmonie farouche et triste, d'un style laborieux et magnifique. Le chef-d'œuvre me paraît être *Légende de Dona Blanca,* dont je ne veux citer que trois strophes qui me paraissent admirables. Le meurtrier chargé par le roi de tuer dona Blanca l'avertit qu'il faut qu'elle meure. Elle se plaint longuement, puis se résigne :

Maintenant, Dieu m'assiste! Achève ma misère,
Ami! je te pardonne ainsi que je le dois.
Alors, le meurtrier féroce, des dix doigts
Prend le col délicat, frêle et doux, et le serre.

Puis, il clôt les yeux bleus voilés de longs cils d'or,
Dépose la figure au pâle lys pareille,
Et livide, muet, furtif, prêtant l'oreille,
Disparaît dans le noir et profond corridor.

Telle à Xerez finit Dona Blanca de France,
Dès le berceau vouée au royal assassin,
Dieu, qui peut tout, ayant dans un secret dessein,
Empli son peu de jours d'angoisse et de souffrance.

Le volume se termine par les *Erinnyes*. Les *Erinnyes* appartiennent au théâtre ; elles ont été représentées à la Porte-Saint-Martin, je crois, ou à la Gaîté, et j'ai dit en ce temps-là tout ce que j'avais à en dire. A elles aussi, leur grand défaut, c'est d'être plus eschyliennes qu'Eschyle même. C'est ainsi que M. Laugel est plus orléaniste que le duc d'Aumale.

Francisque SARCEY.

L'ESPRIT DE DISCIPLINE

DANS L'ÉDUCATION(1)

III

Mais cette discipline est-elle compatible avec le régime de l'éducation publique? C'est un des points sur lesquels la polémique s'est portée avec le plus d'ardeur.

Que l'éducation publique, prise dans sa forme générale, et abstraction faite des modes divers d'application qu'elle peut recevoir, — pensionnat, demi-pensionnat, externat, — soit impuissante à former le caractère, si toutes les forces morales de la famille et de la société n'y apportent leur concours, c'est le point qu'il nous paraît particulièrement utile aujourd'hui de mettre en lumière et que nous nous proposons d'examiner tout à l'heure. Mais il convient d'abord de reconnaître ce qu'elle peut faire par elle-même, la nature de l'action qu'elle exerce et les conditions où elle doit être placée pour l'exercer.

Les avantages que présente l'éducation publique au point de vue de l'instruction proprement dite sont devenus, depuis Quintilien, un lieu commun. Rollin les a résumés sous cinq chefs : l'utilité de l'émulation, le bienfait de l'exemple, le développement du sentiment de confiance nécessaire pour favoriser l'épanouissement de l'intelligence, qu'étouffe ou que fausse le travail secret du foyer (*umbratilia studia*), la douceur des liaisons qui naissent de la camaraderie, l'ampleur et la vie d'un enseignement qui doit donner satisfaction à des aptitudes diverses (2). Il semble que, de tout temps, on se soit moins préoccupé des effets de l'éducation commune sur le caractère. Or, cette influence, à plus d'un égard, n'est pas moins décisive. Je ne parle pas ici de l'action résultant de ce qu'on appelle le frottement des esprits ; j'entends la création de ce fonds de sentiments qui sont la base de notre état social, de ce fonds d'habitudes morales qui préparent l'enfant à la vie.

Le premier sentiment que l'enfant tire de ses rapports permanents avec d'autres enfants, tous élevés dans les mêmes conditions, est celui d'une égalité morale absolue. Entre ses camarades et lui, quelles que

(1) Voir les livraisons des 15 janvier et 15 mars 1884.

(2) *Du gouvernement intérieur*, et chap. I, 1re part., art. 2. — Cf. l'abbé DE SAINT-PIERRE, *Projet pour perfectionner l'éducation*, chap. XIII. — Nul peut-être n'a été plus sévère pour l'éducation privée que M. de Bonald. « L'éducation privée, dit-il, présente dans le très jeune âge de petits prodiges. Mais à trente ans, ils ne savent rien, et je veux qu'ils ne sachent rien à neuf ans pour savoir quelque chose à trente. Je me défie beaucoup de ces petits merveilleux qui ont tout vu, tout appris, tout fini à onze ans ; qui entrent dans la société avec une mémoire sans jugement, une imagination sans goût, une sensibilité sans direction, et qui, mauvais sujets à seize ans, sont nuls à vingt. »

soient les distinctions de la naissance et les disproportions de la fortune, point de différence (1). C'est un des traits les plus sensibles peut-être et les plus humains de nos mœurs scolaires. Nous ne connaissons pas les institutions du *fag* et du *tug*, si chères aux écoliers de Winchester, d'Eton et de Cambridge. On sait que la vie de l'étudiant anglais se partage en deux périodes, celle où il sert un camarade plus âgé que lui, et celle où il est servi par un camarade plus jeune. Au *fag* incombe le soin de faire le ménage de son maître, de nettoyer les pots et les gobelets, de porter les livres, d'assister aux jeux pour ramasser les balles, de courir aux provisions, de mettre le couvert, de faire rôtir le pain : heureux quand, pour sa peine, il ne reçoit pas au passage quelque rebuffade. Qu'il y ait dans l'organisation du *fagging* l'égalité d'une sorte de vassalité subie et exercée tour à tour, nous n'en disconvenons pas, et nous n'ignorons point non plus que, dans l'usage, la domesticité du *fag* a beaucoup perdu de ses rigueurs primitives (2). Mais comment être assuré, même aujourd'hui, que le commandement presque sans contrôle, remis à un enfant sur un enfant qui n'a vis-à-vis de son maître d'un jour qu'une légère infériorité d'âge, est toujours pratiqué dans des conditions qui ne laissent aucun ferment de jalousie, de rancune, de disposition mauvaise (3) ? Quant au *tug*, c'est-à-dire au *colleger* logé, nourri, instruit gratuitement, on sait avec quel mépris il est traité par l'*oppidan* ou pensionnaire payant. « Un *tug* vient-il à s'aventurer dans une pension d'*oppidans*, on le voit bientôt redescendre précipitamment l'escalier, sa grande robe flottant en désordre derrière lui, accablé sous une grêle de projectiles, bottes, bottines et pantoufles, qui s'abattent de toute part sur ses épaules et son cha-

(1) Rollin, l'un des premiers, en a fait la remarque. « Ici, dit-il (*Du gouvernement intérieur des classes et des collèges*, chap. I, 2e part., art. 2), les rangs sont réglés non par la naissance ou les richesses, mais par l'esprit et le savoir. Le roturier se trouve de niveau avec le prince, et pour l'ordinaire le devance beaucoup. » — A côté de Rollin, il n'est que juste de citer Mme de Maintenon. Toutes les distinctions étaient proscrites à Saint-Cyr, si ce n'est celles que créait le mérite. On y était « sans égard au plus ou moins de naissance, ni aux protections, ni aux agréments naturels ». (*Règlements et usages des classes*, p. 28.) « Je vois avec un extrême plaisir, » écrivait Mme de Maintenon aux institutrices, « que, malgré le respect, la reconnaissance et la sincère affection que vous avez pour le roi, vous ne distinguez point les filles que vous tenez directement de sa main ; j'ai même le plaisir de voir mes parentes oubliées, et que vous ne comptez ni protection, ni recommandation, ni élévation de naissance, mais leurs seules vertus et leurs plus grands besoins. » (*Lettres édifiantes*, tome. VI, p. 39.)

(2) Voir Tom Brown, *Scènes de la vie de collège en Angleterre*, ouvrage imité de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par J. Levoisin (Paris, Hachette, 1876). — Les brimades de nos grandes écoles, qu'on a parfois rapprochées du *fagging*, et dont l'usage, aujourd'hui heureusement presque aboli, n'était pas plus recommandable, n'ont jamais été qu'une accident passager dans la vie des élèves, une sorte de saturnale, non un système d'éducation.

(3) « Dans les maisons où la surveillance est relâchée ou insuffisante, le système du *fagging* a donné lieu souvent à des scènes d'une tyrannie révoltante. Les peines dont disposent les anciens à l'égard du *fag* sont cruelles. Il en résulte un véritable régime de terreur. » (J. Demogeot et H. Montucci, *De l'Enseignement secondaire*, etc., chap. IX.) — Cf. *Id.*, Appendice no 4, *Arguments du docteur Thomas Arnold en faveur du service domestique fait par les élèves.*

peau (1). » La cause de ce mépris, dit naïvement M. Brinsley-Richards, c'est que les *tugs* appartiennent, pour la plupart, à des familles peu fortunées, qu'ils portent des robes, qu'ils n'ont pas le droit d'entrer dans les canots, qu'ils remplissent des offices dégradants, qu'ils vivent à part, que leur nourriture même est de moins bonne qualité (2). Rien ne peut relever le *tug* de cette sorte de déchéance, ni sa valeur personnelle, ni ses succès dans les examens (3), ni les égards des maîtres de pension qui le reçoivent ; la société, plus juste, rétablit l'équilibre, et le *scholar*, fût-il *tug*, y trouve la considération qu'il mérite ; mais au Collège, quoi qu'il fasse, il reste de race inférieure. Il n'est point de préjugé auquel tous nos instincts répugnent plus invinciblement. Nos boursiers, connus comme tels par tous ceux au milieu desquels ils vivent, maîtres et camarades, ne sont ni moins bien traités que les autres ni moins honorés. On serait même disposé parfois, — les exemples ne sont pas rares, — à les considérer avec plus d'égards, par cela seul que leur situation mérite plus d'intérêt. « Le principal, disait Rollin, leur doit un soin particulier. Ils sont les enfants de la maison, et les collèges, à l'origine, ont été fondés pour eux ; on doit toujours s'en souvenir (4). »

Ce sentiment d'une égalité qui corrige les hasards de la naissance et répare les inégalités du sort est fortifié par le respect mutuel d'un des plus grands principes des sociétés modernes, le principe de la tolérance. La législation qui attribuait aux écoles primaires un caractère confessionnel (5) n'a jamais été appliquée aux établissements d'instruction secondaire. Les opinions, les croyances les plus diverses se coudoient sur les bancs du lycée avec une libre mais réelle réciprocité d'égards. Si ce rapprochement des cœurs ne prévient pas toujours la division des esprits, lorsque la lutte de la vie met aux prises les intérêts et les passions, il en atténue du moins, en partie, les effets par le souvenir qu'il laisse. Ce qui fait la force de ce sentiment, c'est qu'il a pour base la pra-

(1) *L'Internat et la Vie de collège*, déjà cité.

(2) *Sept ans à Eton*, déjà cité. — Les étudiants ne vivent pas sur le pied de camarades tous égaux entre eux : ils sont rangés en catégories qui correspondent aux différentes classes de la société anglaise. Ainsi, à Cambridge, on distingue quatre ordres : les *noblemen*, fils aînés de pairs ; les *fellow-commoners*, cadets de familles nobles ou fils aînés de baronnets ; les *pensioners*, étudiants roturiers et payants ; enfin, les *sizars* ou étudiants boursiers. Les deux premiers ordres se distinguent par l'habit et par certains privilèges. Les *noblemen* dînent sur une estrade au milieu de leurs condisciples ; ils sont dispensés du stage qui doit précéder la présentation aux examens, etc. Autrefois, les boursiers balayaient les salles, faisaient le service de la table, etc. Ces travaux étaient censés payer leur instruction. » (MARGUERIN et MOTHERÉ, *De l'enseignement des classes moyennes en Angleterre*, chap. I, p. 5.)

(3) « Ce sont les boursiers en général qui soutiennent l'honneur de l'établissement à l'Université et dans les concours ; ce sont eux qui accaparent les prix et les distinctions. Ils forment, suivant l'expression des maîtres, « l'élite et la crème de l'école ». (J. DEMOGEOT et H. MONTUCCI, *De l'Enseignement secondaire*, etc., chap. VI, p. 36.)

(4) *Du gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 2e part., art. 3. « Le principal, trouvons-nous quelques lignes plus bas, doit empêcher surtout que les riches n'aient du mépris pour eux (les boursiers), et pour cela leur témoigner lui-même de l'estime et de la considération. » — Cf. abbé DE SAINT-PIERRE, *Projet pour perfectionner l'éducation*, observation XXIV.

(5) Loi du 15 mars 1850, art. 36.

tique quotidienne de la franchise et de la loyauté. Sur ce point, il n'est presque besoin de rien prescrire aux enfants ; il n'y a qu'à ne pas les empêcher d'être ce qu'ils sont d'ordinaire naturellement. La feintise et la politique ne sont pas de cet âge, suivant la judicieuse remarque de Montaigne : l'écolier a de soi le cœur ouvert et droit. Celui qui se ferme, qui se retranche et dissimule, qui ne se montre pas, en un mot, tel qu'il est, celui-là est mal vu et durement qualifié : c'est dans ces sortes de sévérités qu'ils exercent les uns contre les autres que les enfants sont vraiment sans pitié. Le monde corrige plus tard ces âpretés de langage ; mais lorsque le fonds de probité sur lequel cette loyauté repose a été bien établi par l'éducation publique, ce qu'elle a d'éminemment moral résiste et demeure.

L'éducation publique est, en outre, une école de justice. L'instinct de la justice, inné chez l'homme civilisé, est particulièrement gravé dans le cœur de l'enfant. Sur ce point, la logique de ses sentiments ne le trompe pas. Il se l'applique à lui-même, quelque sévère qu'elle soit ; il l'applique à ses camarades, il l'applique à ses maîtres. C'est par là d'ordinaire qu'il apprécie. Les autres faces du caractère de l'homme lui échappent. Il se fait juge de son équité, — et il est rare qu'il ne soit pas bon juge, — parce que l'équité est la règle souveraine de la vie écolière et qu'il s'y confie. Un maître juste, fût-il sévère, est toujours respecté, et il n'est pas rare qu'on l'aime. Un maître d'un esprit partial ou d'un caractère inégal, qui semble n'avoir ni suite ni règle, n'est ni respecté, ni aimé ; il n'a d'autre ressource que de se faire craindre. Tout ce qui blesse chez l'enfant ce besoin de justice, le trouble et parfois le révolte ; tout ce qui lui donne satisfaction le met à l'aise avec les autres et avec lui-même (1). Le chancelier d'Aguesseau racontait à son fils que c'est au collège qu'il avait éprouvé sous ce rapport quelques-unes des plus fortes impressions de sa jeunesse, et qu'elles avaient plus d'une fois, par ressouvenir, illuminé sa conscience de magistrat. S'il faut en croire Rousseau, c'est le ressentiment d'une injustice dont il avait eu à souffrir à six ans qui lui inspira pour toute sa vie la passion de la justice.

Il n'y a qu'une sorte de privilège que l'élève soit disposé à reconnaître : c'est celui de la supériorité. L'enfant s'incline devant toutes les supériorités, devant celle de la force comme devant celle de l'intelligence ou du caractère ; mais, tandis qu'il subit l'une, il aime, il estime l'autre et la respecte, qu'elle éclate dans la nature ou qu'elle se marque par le travail ; et ce n'est pas un des moindres bienfaits de l'éducation publique. Talleyrand disait finement que dans l'éducation privée tout porte à la tête ; on s'enivre de l'éloge. Au grand air de l'éducation commune ces vapeurs se dissipent : chaque chose rentre dans sa mesure, chacun reprend son rang. Les écoliers se connaissent bien entre eux, et ils ne

(1) « Le principe du jury d'élèves proposé par Bentham pour l'attribution des récompenses, » dit judicieusement M. Bain, « quoiqu'il ne soit pas formellement reconnu dans les méthodes d'éducation modernes, est toujours appliqué tacitement. L'opinion d'une classe, lorsquelle a toute sa valeur, est l'accord du jugement de la tête avec celui des membres, du maître et des élèves... Le véritable régulateur est la présence de toute la classe réunie ; le maître ne parle pas en son propre nom, il ne fait que diriger le jugement d'une multitude avec laquelle il ne doit jamais se trouver en désaccord. » (*La Science et l'Education*, chap. v ; *l'Emulation*.)

s'étonnent pas qu'il y ait dans une classe des premiers et des derniers. Depuis longtemps, il est d'usage dans nos lycées de ne pas récompenser seulement le succès, de tenir compte de l'effort et d'honorer le progrès accompli, indépendamment du rang obtenu : c'est une application heureuse d'un principe excellent. Mais les jeunes gens ne se trompent point sur la valeur relative de ces récompenses. La distinction les touche. Ils aiment à voir une élite à leur tête ; ils s'en glorifient. Ont-ils le sentiment que ce qui fait le caractère de cette élite, c'est qu'il n'est interdit à personne d'y prendre place, et que le rang de chacun s'élève ou s'abaisse suivant ses mérites ? Toujours est-il que ce sentiment est conforme à celui qui doit présider au développement de l'aristocratie du monde moderne, — aristocratie qui n'appartient en propre à aucune caste, qui se renouvelle ou se crée tous les jours par les services rendus et le travail, et qu'un pays doit avoir à cœur de soutenir, non seulement comme l'expression la plus pure de sa force intérieure, mais comme la garantie de sa durée : une démocratie qui se défierait de l'élite sortie de son sein ne tarderait pas à succomber sous sa propre faiblesse, faute d'hommes.

De ces divers sentiments procède un autre sentiment qui les relie tous et qui contribue puissamment à préparer la jeunesse aux conditions de l'existence sociale. Il est malaisé de faire comprendre à l'enfant exclusivement par des formules les rapports qui engagent les hommes entre eux et les devoirs qui les obligent. L'éducation isolée ne saurait lui en donner une idée suffisamment juste, et l'on se demande comment Rousseau arrivait à concilier les principes de l'*Émile* avec les théories du *Contrat social* : *Émile* élevé seul et pour lui seul semble fait pour vivre seul. La destinée qui attend l'enfant exige qu'il s'apprenne à vivre avec les autres. Or, c'est dans la vie commune de l'éducation publique, dans ces associations résultant non d'un libre choix, mais d'un rapprochement fortuit comme le monde en fournit tant d'exemples, qu'il peut le mieux se rendre compte de la nature des liens qui unissent les membres d'une communauté, si modeste qu'elle soit ; c'est là qu'il peut commencer à comprendre l'influence de ce qu'on appelle le milieu, de ce réseau d'actions et de réactions réciproques qui font que l'esprit, l'exemple, les qualités et les défauts de ceux avec qui nous sommes élevés contribuent parfois à nous former presque autant que les leçons de ceux qui nous élèvent. Les éléments de moralité sociale qui, dans nos programmes d'enseignement, font partie du cours de philosophie, sont pour le jeune homme une sorte d'introduction théorique à l'existence active. La vie de collège en est pour l'enfant la véritable initiation, l'apprentissage réel. L'expérience de tous les jours, une expérience prolongée, lui fait connaître sur quelles règles repose l'existence de toutes les sociétés, les avantages et les dangers qui en résultent, comment se limite le droit et s'impose le devoir, ce que valent les fautes ou les mérites individuels, ce qu'entraînent les responsabilités collectives, quels sacrifices l'intérêt général commande. Ainsi se révèle à sa conscience, par des exemples à sa portée, par des effets dont le caractère se grave, une des lois essentielles de l'ordre moral, loi complexe et délicate entre toutes, la loi de la solidarité (1).

Aux avantages qui résultent pour la formation du caractère des relations journalières des enfants entre eux s'ajoutent ceux qui tiennent au

(1) Voir, sur ce point, les observations si judicieuses et si fines de M. H. Marion (*De la solidarité morale*, 2e édition, 1883, 1re part., chap. I à IV.)

régime de la vie commune, aux rapports avec les maîtres et au partage des mêmes études.

Rollin considère qu'il n'est rien de plus sain pour le tempérament de la jeunesse que cette exactitude dans le devoir qui, chaque jour, se renouvelle avec la même autorité. Il rappelle que, dans l'ancienne Université, il était d'usage de lire et d'expliquer les Statuts deux fois par an en présence de tous les maîtres et de tous les écoliers, afin de bien pénétrer les uns et les autres de l'esprit de la règle, et il se félicite que, de son temps, le Parlement ait rétabli cette coutume (1). Il aimait à s'y conformer. Plus d'une page du *Traité des études* n'est sans doute que la reproduction du commentaire qu'il donnait de ses principes de gouvernement. A ses yeux, il n'est point de pratique insignifiante, point de petite prescription. Son imagination, toute nourrie des souvenirs de l'antiquité, ne recule pas devant un rapprochement avec les lois minutieusement et religieusement observées qui ont fait la grandeur du caractère du peuple romain (2). La même réflexion se retrouve, après deux siècles de distance dans un philosophe pénétré des idées modernes. C'est en s'appuyant également sur l'exemple des Romains que M. Bain soutient la nécessité d'un certain formalisme dans les règles qui président à la vie des institutions où s'exerce une action sur l'âme humaine (3). Pour l'enfant, en effet, cette régularité, dont on peut lui rendre compte, dont il arrive à se rendre compte lui-même, est le premier élément d'une saine hygiène intellectuelle et morale ; c'est le plus ferme fondement de l'habitude.

Il est facile de railler l'habitude. Entraîné par l'esprit de paradoxe, Rousseau n'y manque pas. La seule habitude qu'il permette à *Émile*, c'est de n'en point avoir (4). Combien Montaigne était mieux inspiré par l'expérience et le bon sens, lorsqu'il disait : « C'est une violente et traistresse maistresse d'eschole que la coustume. Elle establit en nous peu à peu, à la desrobée, le pied de son auctorité... Le principal effect de sa puissance, c'est de nous saisir et empiéter de telle sorte qu'à peine sert-il de nous ravoir de sa prinse et de rentrer en nous, pour discourir et raisonner de ses ordonnances (5) ! » De là l'importance qu'elle a dans l'éducation. Bien plus que l'homme encore, l'enfant en subit la contrainte. L'habitude est la loi de son activité. S'il ne se fait pas cette loi lui-même, ce sont les autres qui la lui font ; si on ne lui crée pas de bonnes habitudes, on court le risque qu'il en contracte de mauvaises. L'abbé de Saint-Pierre, qui semble ne se reconnaître dans ses idées que lorsqu'il les a marquées d'un numéro, ramène à cinq celles que l'école doit prendre au Collège, et il les énumère dans l'ordre suivant : l'habitude à la justice, l'habitude à la prudence, l'habitude à la prévoyance, l'habitude à se graver dans la mémoire les idées et les faits (6). Observateur plus profond et plus judicieux que l'abbé, qui se piquait pourtant d'esprit pratique, Rollin s'attache au principe même de l'habitude, c'est-à-dire à la force morale qui consiste à se conformer à l'ordre général des choses, à s'accoutumer à faire ce qu'il faut faire en temps utile et comme il faut

(1) *Du gouvernement intérieur*, etc., 2e part., chap. I, art. 3.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Science de l'éducation*, chap. V, p. 77, *Des règles de l'exercice de l'autorité.*
(4) *Émile*, liv. I, p. 79.
(5) *Essais*, I, XXII.
(6) *Projet pour perfectionner l'éducation*, chap. II à XII.

le faire, en mot, à se régler. Sachant ce que produit cet effort éclairé et persévérant, il sait aussi ce qu'il exige. On répète volontiers que l'habitude est une seconde nature. Mais il n'en va pas si vite pour se créer cette seconde nature, et c'est ce qui constitue tout à la fois le mérite et le charme de la lutte. Qu'on regarde l'enfant, alors qu'il y engage pour la première fois sa frêle volonté : il subit une véritable crise. Ce qui le soutient, c'est qu'il touche presque aussitôt le prix de sa peine. Le premier pas franchi lui rend le second facile. Chaque étape lui apporte un surcroît de forces, et il finit par ne ressentir plus que le plaisir de sa laborieuse activité (1). « A quoi on a été une fois capable, on n'est plus incapable (2). » Un des hommes de ce temps qui ont le plus plus contribué à l'avancement des questions d'éducation, M. Ch. Renouard, aimait à raconter dans les écoles l'histoire « de la femme de village, qui ayant apprins de caresser et porter en ses bras dez l'heure de sa naissance et continuant toujours à ce faire, gaigna cela par l'accoutumance que, tout grand bœuf qu'il estait, elle le portait encores (3) ».

De tous les stimulants qui peuvent contribuer à développer l'habitude au Lycée, il n'en est pas de plus puissant peut-être que celui du travail. Ce qu'on appelle le travail attrayant est une chimère et un danger : une chimère, car les résultats du travail ne valent que ce qu'ils coûtent ; un danger, car on trompe l'énergie naturelle de l'enfant par un simulacre d'efforts auquel il ne se laisse pas prendre longtemps. Tout travail doit être une victoire remportée par la volonté : c'est ainsi qu'il est un acte de liberté et constitue un progrès moral (4). Or, le travail est comme l'air ambiant de l'éducation publique. A l'exemple des camarades s'y joint l'exemple des maîtres. « Le meilleur moyen pour les sous-maîtres d'inspirer aux écoliers de l'estime pour ce qu'ils leur enseignent, disait le règlement de 1769 (5), c'est de travailler eux-mêmes pendant le temps des études, sans préjudicier, d'ailleurs, à la vigilance qu'ils doivent avoir. » C'est l'idée que développait Diderot, presque vers le même temps dans son plan d'une Université russe. Au premier rang des devoirs des maîtres de quartier, il place celui de suppléer le professeur. il voulait que l'emploi ne fût qu'un surnumérariat. Qu'il nous soit permis de constater que, dans les Lycées de Paris, tel est bien le caractère sur 248 maîtres qui composent aujourd'hui les cadres de nos surveillants généraux, maîtres repétiteurs, ou maîtres suppléants, 176 aspirent à l'enseignement, 57 à des carrières diverses, et 106 sont pourvus de diplômes supérieurs au simple baccalauréat. Aucun précepte ne peut valoir pour la jeunesse ce que Diderot appelle ingénieusement le levain de l'encouragement par l'exemple. Ainsi en est-il, à plus forte raison, du professeur. Ses titres, ses travaux augmentent son action bien au delà de ce qu'ils représentent pour la valeur propre à son enseignement. Tout en lui sert de modèle : sa tenue, son exactitude, son zèle. Pour peu qu'à l'autorité de la science il joigne celle du caractère, il n'est pas de miracle, pour ainsi dire, qu'il ne puisse opérer. Ceux qui ont suivi d'un peu près le développement intellectuel et moral de la jeunesse le savent

(1) Voir Locke, *Quelques pensées*, etc., sect. v, n° 66.

(2-3) Montaigne, *Essais*, I, xxii.

(4) *Studium discendi voluntate, quæ cogi non potest, constat.* (Quintilien, I, ii, chap. iii.)

(5) Art. 15.

comme nous : il y a deux choses qui marquent dans la vie d'un écolier, un livre et un maître : un livre qui, s'emparant fortement de son intelligence, la lui révèle, et lui donne le sentiment de ses aptitudes; un maître qui, par un encouragement justifié, même par une observation sévère, mais opportune, pénètre au fond de son esprit et de son cœur. Il n'est pas de bon professeur qui n'ait provoqué, le sachant ou à son insu, ces sortes d'évolutions d'où dépend parfois tout un avenir. Or, si je ne sais pas de joie plus noble pour un maître que celle de voir un élève qu'il a contribué à former, grandir, se développer, remplir son attente, la dépasser même et de pouvoir se dire : J'y suis peut-être pour quelque chose; je ne sais pas non plus de sentiment plus sain, plus moralisateur que celui de l'élève qui a la conscience de ce qu'il doit à son maître. Les vicissitudes de l'existence peuvent rapprocher les rangs, les intervertir même; cette empreinte de gratitude et de respect demeure ineffaçable pour le plus grand profit de celui qui tient à honneur de la conserver.

C'est cet ensemble d'habitudes et de dispositions morales qui constitue chez l'enfant « cette belle humeur » dont un des maîtres de Port-Royal, Lancelot, faisait la première condition de l'éducation; et, il faut bien l'ajouter, elle n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui. Le caractère se ressent infailliblement des malaises de l'intelligence. L'activité de l'enfant a besoin d'être satisfaite; mais le secret, pour la satisfaire, c'est d'utiliser ce degré de maturité propre à chaque âge, que Rousseau a si heureusement défini, en ne cherchant jamais, par une hâte mal entendue, à entreprendre sur la maturité des degrés suivants. Cette judicieuse application des facultés intellectuelles, qui suppose de la part des facultés morales un égal concours, suppose en même temps une alternance de travail et de relâche, presque de perte de temps, qui donne au caractère comme à l'intelligence l'équilibre, le bien-être, la santé. Or, nous ne pouvons le méconnaître, notre système d'études publiques se prête difficilement à cette gradation de travail patient et mesuré. Il n'est pas une réforme qui n'ait eu pour objet de restreindre les programmes et pour effet de les étendre. La journée de Gargantua couché à la dixième heure de l'après-midi et levé à la quatrième de la nuit aurait seule suffi à remplir les cadres de l'enseignement moderne. Le mal vient de loin, et il est le même dans presque tous les pays. Dans tous les pays aussi on cherche à l'atténuer. Il n'y a personne aujourd'hui chez nous qui ne soit touché de la nécessité de moins demander à l'enfant et de mieux choisir dans ce qu'on lui demande. Certains esprits seraient même disposés, par excès de réaction, comme il arrive, à n'exiger plus assez dans la crainte d'exiger trop. L'expérience et la bonne volonté de tous trouveront le point de la sagesse. Toutefois, si allégé que puisse être le poids des études, l'éducation, il n'y a pas à se faire illusion, ne peut plus être, comme autrefois, une œuvre de loisir, destinée à germer lentement, à mûrir au gré du temps et du soleil. On pousse aux résultats, et on les veut prompts. L'habitude de voir l'industrie produire presque instantanément des merveilles nous induit à penser que la nature peut, qu'elle doit en faire autant; on gourmande ses lenteurs, on brusque ses temporisations; il s'agit non du chemin à parcourir, mais du but à atteindre. Et pour soutenir cette sorte d'entraînement, pour parer à la déviation qui pourrait en résulter dans les caractères comme dans les intelligences, rien ne peut être plus salutaire que le régime du travail commun : il oblige

ceux qui le dirigent à ne pas dépasser la mesure au delà de laquelle la moyenne des esprits ne les suivrait pas; il entretient chez les enfants eux-mêmes cette agilité d'esprit qui préserve la volonté des défaillances ou des écarts. Un pédagogue étranger me disait un jour avec une spirituelle bonhomie : « Les études sont devenues pour la jeunesse la première campagne, et en campagne, les soldats romains, animés les uns par les autres, supportaient allègrement le poids d'un armement qui, dans la vie ordinaire, les eût accablés. »

De cette communauté d'études se dégage encore une autre et très pénétrante influence. A travers les variations des programmes, nos études classiques ont conservé leur caractère d'élévation morale. En faisant à côté d'elles aux sciences la place qui leur était due, les lettres n'ont pas perdu leur privilège de mères nourricières, comme on disait au XVIe siècle. C'est que, tandis que les unes représentent une des plus hautes applications de l'esprit humain, les autres sont l'esprit humain lui-même. Poètes, historiens, orateurs, philosophes de tous les temps et de tous les pays ont pour fond commun d'observation l'âme humaine avec ses instincts, ses passions, ses problèmes éternels. Ces problèmes et ces passions sont pour l'homme l'objet des méditations de la vie, et la jeunesse n'en peut recevoir que l'impression première; mais cette impression est d'autant plus vive qu'elle a été ressentie avec d'autres, partagée et communiquée. Plutarque, qui tenait école de morale, — école publique et école privée, — n'admettait dans la seconde aucun auditeur qui n'eût passé plus ou moins de temps dans la première. Ceux-là seuls lui semblaient en mesure de profiter de ses consultations intimes, qui avaient eu l'initiation d'un enseignement général. A son avis, rien ne vaut pour les premiers efforts de la réflexion et de la pensée le concours que se prêtent les uns aux autres, même inconsciemment, des jeunes gens réunis sous une même direction. Il comparait ces assemblées aux chœurs de danse où, tous les danseurs se tenant par la main, chacun a le bénéfice du mouvement de ses voisins. Tout autre, en effet, est le profit d'un texte expliqué dans un froid tête-à-tête, ou commenté avec un auditoire entraîné par cette sorte de branle que Plutarque décrit si ingénieusement. Les écoliers ont eux-mêmes le sentiment très net de ce qu'ils appellent une bonne classe, c'est-à-dire de ces jours particulièrement heureux, où, sous la parole émue du professeur, il semble qu'il passe dans tous les bancs comme un frisson d'attention communicative. A qui n'est-il pas arrivé de rencontrer, dix ans, vingt ans après la sortie du collège, un élève qui ne paraissait que faire nombre et qui avait conservé le souvenir juste et profond de quelques vers de Sophocle, d'une page de Tacite, d'une scène de Corneille ou de Molière, dont l'explication bien menée, bien écoutée, avait, pour ainsi dire, fait battre à l'unisson tous les esprits. Les germes le plus obscurément éclos à la chaleur de ce foyer commun ne sont le plus souvent ni les moins sûrs, ni les moins féconds.

Tel est, dans ses traits essentiels, le concours que l'on peut attendre de l'éducation pubique. En même temps qu'elle inculque à l'enfant les idées d'égalité, de tolérance, de loyauté, de justice, de respect pour la supériorité de l'intelligence et du caractère, de solidarité, qui sont comme la viatique du monde moderne; elle lui crée, par l'habitude de la règle, du travail, de l'effort aisément soutenu, de la vie morale puisée aux mêmes sources, le tempérament qui lui permettra d'en supporter les épreuves.

Mais si les grands courants qui résultent des communs exercices contribuent à développer certains sentiments, suffisent-ils pour donner à chaque caractère la direction particulière dont il a besoin ? Nous le reconnaissons volontiers avec M. de Laprade, « on ne peut pas faire des classes de caractères, comme on fait des classes de latin, d'histoire et de mathématiques (1) ». Mais lorsque l'auteur de l'*Éducation libérale* ajoute qu'il faut, pour cet enseignement, autant de professeurs et autant de méthodes que d'élèves, et surtout lorsqu'il conclut que « le caractère ne peut être formé que dans le sanctuaire de la famille », il nous semble qu'il dépasse la mesure. Si cette conclusion était absolument fondée, combien d'enfants seraient condamnés à n'avoir pas d'éducation ! Plus absolu encore dans sa critique des collèges, Locke, qui n'admet pas que l'instruction elle-même soit donnée autrement que par le père ou par un précepteur remplaçant le père, se refuse à comprendre que l'enfant « ait rien à gagner à vivre, plus ou moins de temps, au milieu d'une troupe de camarades de toute espèce, qui ne sauraient lui apprendre qu'à se quereller à propos de toupies et à tricher au jeu pour un liard (2) ». Ce qui est vrai, c'est qu'on ne peut espérer de ne trouver, dans un établissement d'éducation, public ou libre, que de bonnes natures et de bons exemples. Il est malheureusement incontestable encore que, capables d'élans généreux, les foules, quelles qu'elles soient, sont sujettes aussi à des entraînements dangereux, et que le cœur humain s'y transforme pour le mal comme pour le bien, au collège ainsi qu'ailleurs (3). N'a-t-on pas vu, au lycée Louis-le-Grand, les élèves mutinés former, sous prétexte de solidarité une sorte de ligue, impénétrable à tous les efforts du raisonnement personnel et des sentiments particuliers ? Ce sont là des effets déplorables, mais qui ne prouvent rien contre la discipline de la vie commune, sinon que les règles sur lesquelles elle repose ne peuvent avoir leur force et leur moralité qu'à la condition que chacun en comprenne la raison et s'en applique la nécessité, c'est-à-dire qu'à l'effort de la direction d'ensemble se joigne celui d'une direction individuelle. En habituant l'enfant à vivre au milieu d'autres enfants, pour s'imprégner de tout ce qu'il peut puiser dans leur commerce d'utile et de sain, il faut aussi l'exercer à résister loyalement aux mauvaises camaraderies, au faux respect humain, et lui apprendre à se tirer de la presse, comme dit Montaigne, à se posséder, à se faire enfin sa responsabilité propre. Combien de défauts ou de vices, combien de caractères mal faits ne tiennent, à l'ori-

(1) *L'Éducation libérale*, 2e partie, chap. IV.

(2) *Quelques pensées*, etc., sect. VII, nos 70 et 71.

(3) M. A. Bain fait sur ce point une observation qui mérite d'être relevée : « Les mouvements tumultueux auxquels toute multitude est sujette constituent la plus grande difficulté dont le maître ait à triompher. Des êtres humains pris en masse se comportent tout autrement que ces mêmes êtres pris un à un, et il se produit parmi les premiers toute une série nouvelle de forces et d'influences. Un homme seul en présence d'une multitude est toujours au poste du danger. Tout individu qui n'est qu'une unité dans une masse prend un caractère entièrement nouveau. La passion antisociale ou malveillante, le plaisir de triompher, qui n'existe plus chez l'individu en présence d'un autre plus puissant que lui, se réveille et s'enflamme quand il se sent soutenu par d'autres. Toutes les fois qu'une attaque générale devient possible, l'autorité d'un homme isolé pèse bien peu dans la balance. » (*La Science de l'éducation*, chap. V; *de l'Influence personnelle du maître.*)

gine, qu'à la perversion d'une volonté qui n'a jamais été sérieusement mise aux prises avec elle-même !

Cet affranchissement réfléchi, qui est le but de l'éducation, exige, sans doute, chez l'enfant deux conditions de travail intérieur indispensables : la réflexion et l'activité ; la réflexion qui se rend compte, l'activité qui se décide, — nul n'arrivant à se conduire qu'à ce prix. Elle exige en même temps chez les maîtres le discernement, l'esprit de suite, une grande énergie tout à la fois et une grande souplesse de moyens. Il en est, en effet, des caractères comme des intelligences. L'accès en est plus ou moins ouvert, et il n'est pas le même pour tous. Mais en faisant la classe pour trente élèves à la fois, le professeur habile dirige les exercices et les questions d'après la connaissance qu'il a de chacun d'eux et dans l'esprit où il a le plus de chances de lui en faire recueillir le profit. Ainsi de l'éducateur. Il étudie les caractères, il s'ingénie pour approprier le secours au besoin, pour aider l'enfant par une action personnelle à exercer l'action personnelle qu'on lui demande à lui-même. Ce qui caractérise surtout cette direction individuelle, c'est qu'il n'est rien qui ne l'intéresse, rien qui ne lui serve. L'instruction se donne à heures fixes ; l'éducation se fait partout : « Le matin et le vespre, disait Montaigne, le travail et le jeu, toutes heures luy sont unes, toutes places luy sont estudes (1). » Son objet est de suivre l'enfant à travers les phases diverses de sa vie morale, et dans la vie commune dont il suit les règles, de lui assurer le développement de sa vie particulière (2). Que l'œuvre soit délicate, cela est incontestable. Les difficultés commencent dès le moment qu'elle s'applique à deux enfants à la fois ; elles s'accroissent avec plusieurs, et en raison du nombre. Nul n'a eu plus vivement que Rollin le sentiment de leur gravité (3) ; mais à Dieu ne plaise qu'il les considérât comme insurmontables ! au contraire de Rousseau, il donne à son élève des frères et des sœurs; M. de Laprade n'en disconvient pas lui-même. Il lui paraît presque impossible de bien élever un enfant unique. Tout autour de lui il groupe les parents, les amis, les camarades que fournit l'externat, camarades que la famille choisit en partie, il est vrai, qu'elle ne choisit pas tous, que créent parfois en dehors d'elle les contacts et les rencontres : tant il est vrai que cette double action de la discipline générale et de la discipline individuelle, l'une et l'autre indispensables à la formation du caractère, n'est pas incompatible avec l'éducation publique !

(*A suivre*).

GRÉARD,
Membre de l'Institut,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

(1) *Essais*, I, XXV.

(2) Quelques jours après la révolte du lycée Louis-le-Grand, affranchis des influences communes auxquelles ils avaient cédé et rendus chacun à son impulsion propre, les mêmes jeunes gens, qui s'étaient laissé entraîner au désordre, témoignaient à leur digne chef, cruellement frappé dans ses affections, les plus vifs sentiments de repentir et de respect. Nous aimons à signaler ce prompt retour, à leur honneur d'abord et aussi à l'honneur de l'éducation publique.

(3) « Vouloir mettre tous les enfants de niveau et les assujettir à une même règle, c'est vouloir forcer la nature. » (*Du gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1re part., art. 2.) — Cf. GUIZOT, *Méditations morales*, *Conseils d'un père sur l'éducation*, *Des moyens que doit apporter dans l'éducation la variété des caractères* (1812).

NOUVELLES ET INFORMATIONS

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT ET DE RECENSEMENT DES VOTES

Procés-verbal de la séance du 30 *avril* 1884

Aujourd'hui, 30 avril 1884, à dix heures et demie,

La commission, composée de :

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, président, et de MM. les inspecteurs d'Académie de Paris,

Vu la loi du 27 février 1880 sur le Conseil supérieur;

Vu le décret du 16 mars portant règlement d'administration publique pour les élections au Conseil supérieur;

Vu la circulaire ministérielle du 18 mars 1880 relative à l'exécution de ladite loi et dudit décret;

Vu les procès-verbaux de dépouillement et de recensement des votes pour chacun des corps électoraux;

Lesquelles pièces sont annexées au présent procès-verbal;

Constate que l'ensemble des opérations donne les résultats suivants:

I. — INSTITUT.

Électeurs inscrits, ». — Votants, 109. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 55. — Nombre de membres à élire, 5. — MM. Jules Simon, 109 voix, élu. — Joseph Bertrand, 109 voix, élu. — Le vicomte de La Borde, 109 voix, élu. — Jules Girard, 107 voix, élu. — Victor Duruy, 107 voix, élu.

II. — COLLÈGE DE FRANCE.

Électeurs inscrits, 39. — Votants, 24. — Bulletins nuls, 3. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 11. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. Renan, 19 voix élu. — Berthelot, 19 voix élu. — Maury, 2; Havet, 1; Franck, 1.

III. — MUSÉUM.

Électeurs inscrits, 19. — Votants, 18. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 10. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Frémy, 15 voix, élu. — De Quatrefages, 3.

IV. — FACULTÉS DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE.

Nombre des Facultés, 5. — Électeurs inscrits, 29. — Votants, 26. — Bulletins nuls, 1. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 13. —

Nombre de membres à élire, 1. — MM. l'abbé Guinand, 23 voix, élu. — L'abbé Méric, 1; l'abbé Ricard, 1.

V. — FACULTÉS DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

Nombre des Facultés, 2. — Électeurs inscrits, 19. — Votants, 18. — Bulletins nuls, 3. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 8. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Lichtenberger, 14 voix, élu. — Sabatier, 1.

VI. — FACULTÉS DE DROIT.

Nombre des Facultés, 13. — Électeurs inscrits, 181. — Votants, 166. — Bulletins nuls, 2. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 83. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. Beudant, 119 voix, élu. — Drumel, 99 voix, élu. — Bodin, 60; Gueymard, 21; Caillemer, 7; Accarias, 6; Labbé, 2; Ducrocq, 2; Glasson, 2; Bufnoir, 2; de Folleville, 1; Garsonnet, 1; Renardet, 1; Lederlin, 1; Jourdan, 1; Bonfils, 1.

VII. — FACULTÉS DE MÉDECINE ET FACULTÉS MIXTES.

Nombre des Facultés de médecine, 3. — Nombre des Facultés mixtes, 3. — Électeurs inscrits, 238. — Votants, 181. — Bulletins nuls, 19. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 82. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. Tourdes, 143 voix, élu. — Béclard, 105 voix, élu. — Vulpian, 45; Masse, 5; Lortet, 5; Picot, 2; Beaunis, 1; Bernheim, 1; Coze, 1; Feltz, 1; Robin, 1.

VIII. — ÉCOLES SUPÉRIEURES DE PHARMACIE ET FACULTÉS MIXTES.

Nombre des écoles supérieures de pharmacie, 3. — Nombre des Facultés mixtes, 3. — Électeurs inscrits, 34. — Votants, 31. — Bulletins nuls, 1. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 16. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Jacquemin, 26 voix, élu. — Chatin, 3; Jungfleisch, 1.

IX. — FACULTÉS DES SCIENCES.

Nombre des Facultés, 15. — Électeurs inscrits, 169. — Votants, 134. — Bulletins nuls, 6. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 65. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. de Lacaze-Duthiers, 98 voix, élu. — Lespiault, 89 voix, élu. — Darboux, 22; Bert, 8; Debray, 4; Lallemand, 3; Meray, 3; Grandeau, 2; Jamin, 2; Reboul, 2; Desains, 1; Ditte, 1; Friedel, 1; Giard, 1; Gosselet, 1; Gruey, 1; Maillard, 1; Raulin, 1; de Rouville, 1; Violette, 1.

X. — FACULTÉS DES LETTRES.

Nombre des Facultés, 15. — Électeurs inscrits, 140. — Votants, 121. — Bulletins nuls, 3. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 60. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. Janet, 83 voix, élu. — Couat, 66 voix, élu. — Belot, 16; Germain, 6; Denis, 6; Desjardins, 4; Duméril, 3; Joret, 3; Charaux, 3; Guibal, 3; Decharme, 3; Ferraz, 2; Martha, 2; Bizos, 1; Gasté, 1; Nageotte, 1; Hanriot, 1; Heinrich, 1; Robiou, 1; Himly, 1; d'Hugues, 1; Berlioux, 1; Wallon, 1; Crouslé, 1; Lenient, 1; Espinas, 1; Mézières, 1; Compayré, 1.

XI. — ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

Électeurs inscrits, 26. — Votants, 20. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 11. — Nombre de membres à élire, 2. — MM. Debray, 19 voix, élu. — Boissier, 18, élu. — Bertin, 1.

XII. — ÉCOLE NORMALE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

Électeurs inscrits, 14. — Votants, 13. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 7. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Lagoguey, 7 voix, élu. — Bernard, 6.

XIII. — ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES.

Électeurs inscrits, 14. — Votants, 9. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 5. — Nombre de membres à élire, 1. — M. de Rozière, 9 voix, élu.

XIV. — ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Électeurs inscrits, 11. — Votants, 11. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 6. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Schéfer, 10 voix, élu. — Barbier de Meynard, 1.

XV. — ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Électeurs inscrits, 77. — Votants, 49. — Bulletins nuls, 3. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 24. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Mercadier, 45 voix, élu. — Le général Coste, 1.

XVI. — ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Électeurs inscrits, 40. — Votants, 22. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 12. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Eugène Guillaume, 20 voix, élu. — Dubois, 2.

XVII. — CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

Électeurs inscrits, 15. — Votants, 14. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 8. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Laussedat, 13 voix, élu. — Peligot, 1.

XVIII. — ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Électeurs inscrits, 26. — Votants, 22. — Bulletins nuls, 1. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 11. — Nombre de membres à élire, 1. — M. Cauvet, 21 voix, élu.

XIX. — INSTITUT AGRONOMIQUE.

Électeurs inscrits, 20. — Votants, 13. — Bulletins nuls, 0. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 7. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Risler, 12 voix, élu.— Prillieux, 1.

Lycées.

XX. — AGRÉGÉS DE GRAMMAIRE.

Électeurs inscrits, 313. — Votants, 287. — Bulletins nuls, 7. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 141. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Legouez, 181 voix, élu. — Bailly, 54 ; Lafargue, 43 ; Joubin, 2.

XXI. — AGRÉGÉS DES LETTRES.

Électeurs inscrits, 195. — Votants, 170. — Bulletins nuls, 24. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 74. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Léon Robert, 113 voix, élu. — Ernest Dupré, 11 ; Merlet, 11 ; Gaspard, 3 ; Aderer, 2 ; Morel, 2 ; Bernage, 1 ; Bouchot, 1 ; Chantavoine, 1 ; Gaucher, 1.

XXII. — AGRÉGÉS DE PHILOSOPHIE.

Électeurs inscrits, 59. — Votants, 45. — Bulletins nuls, 4. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 21. — Nombre de membres à élire, 1. — M. Rabier, 41 voix, élu.

XXIII. — AGRÉGÉS D'HISTOIRE.

Électeurs inscrits, 94. — Votants, 77. — Bulletins nuls, 4. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 37. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Jalliffier, 71 voix, élu. — Hubault, 1 ; Darcy, 1.

XXIV. — AGRÉGÉS DE MATHÉMATIQUES.

Électeurs inscrits, 151. — Votants, 134. — Bulletins nuls, 24. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 56. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Bernès, 83 voix, élu. — Prolongeau, 22 ; Vintéjoux, 2 ; Berthaud, 1 ; Maitrot, 1 ; Poujade, 1.

XXV. — AGRÉGÉS DES SCIENCES PHYSIQUES OU NATURELLES.

Électeurs inscrits, 99. — Votants, 80. — Bulletins nuls, 7. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 37. — Nombre de membres à élire, 1. — M. Voigt, 68 voix, élu. — Maurat, 2 ; Duter, 1 ; Girardet, 1 ; Poiré, 1.

XXVI. — AGRÉGÉS DES LANGUES VIVANTES.

Électeurs inscrits, 108. — Votants, 96. — Bulletins nuls, 4. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 47. — Nombre de membres à élire, 1. — M. Motheré, 88 voix, élu. — Amstet, 1 ; Elwal, 1 ; O'Neill-Nesbitt, 1 ; Quatrevaux, 1.

XXVII. — AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Électeurs inscrits, 138. — Votants, 120. — Bulletins nuls, 2. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 60. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Haraucourt, 61 voix, élu. — Fabié, 56 ; Mermet, 1.

Collèges communaux.

XXVIII. — LICENCIÉS ÈS LETTRES.

Électeurs inscrits, 429. — Votants, 402. — Bulletins nuls, 32. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 186. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. FOURNIER, 230 voix, élu. — Monnier, 87. — 17 autres noms ont réuni 1 voix.

XXIX. — LICENCIÉS ÈS SCIENCES.

Électeurs inscrits, 265. — Votants, 249. — Bulletins nuls, 22. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 114. — Nombre de membres à élire, 1. — MM. Xambeu, 47 voix; Rousselet, 40; Bertholomey, 33; Chrétien, 31; Bonnis, 28; Humbert, 24; Voisin, 10; Lalbie, 7. — 6 autres noms ont réuni 1 voix.

Il y a lieu à un second tour de scrutin.

XXX. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nombre des Académies, 17. — Électeurs inscrits, 784. — Votants, 740. — Bulletins nuls, 7. — Majorité absolue des suffrages exprimés, 367. — Nombre de membres à élire, 6. — MM. Cuissart, 501 voix, élu. — Buisson, 467, élu. — Lenient, 406, élu. — Carriot, 361. Vessiot, 329; Aubert, 287; Brouard, 281; Armbruster, 274; Hilaire, 241; Gautier, 164; Garsault, 92; Jadot, 74; Hément, 73; Marion, 70; Morel, 50; Gréard, 47; Pecaut, 47; Maudy, 38; Schuwer, 34; Boë, 34; Dorget, 30; Jacoulet, 29; Liard, 27; Carré, 25; Bertrand, 22; Bigot, 22; Laurent, 19; Néel, 19; Anthoine, 18; Creutzer, 15; Leyssenne, 11; Clerc, 10. — 80 autres noms ont réuni de 7 à 1 voix.

MM. Cuissart, Buisson et Lenient, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont déclarés élus membres du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Il y a lieu à un second tour de scrutin pour les trois autres membres de l'enseignement primaire.

En conséquence, la commission, considérant que : MM. Jules Simon, Joseph Bertrand, le vicomte de La Borde, Jules Girard, Victor Duruy, Renan, Berthelot, Frémy, l'abbé Guinand, Lichtenberger, Beudant, Drumel, Tourdes, Béclard, Jacquemin, de Lacaze-Duthiers, Lespiault, Janet, Couat, Debray, Boissier, Lagoguey, de Rozière, Schéfer, Mercadier Guillaume, Laussedat, Cauvet, Risler, Legouez, Robert, Rabier, Jallifier, Bernès, Voigt, Motheré, Haraucourt, Fournier, Cuissart, Buisson, Lenient, ont réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, les déclare élus membres du Conseil supérieur.

Considérant, d'autre part, qu'aucune des personnes élues par les licenciés ès sciences dans les collèges, non plus que trois des personnes élues par les membres de l'enseignement primaire, n'ont réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, la commission déclare qu'il y a lieu d'inviter lesdits corps à procéder à un second tour de scrutin, d'après les dispositions de l'article 2 du décret du 16 mars 1880.

Fait en double à Paris, le 30 avril 1884.

Au ministère de l'instruction publique.

Le Président, GRÉARD.

LES FÊTES D'ÉDIMBOURG

Les fêtes du troisième centenaire de la fondation de l'Université d'Édimbourg ont commencé jeudi, 17 avril, à dix heures et demie du matin, dans l'Unite Presbyterian Hall Castle terrace, où se pressaient quatre mille personnes. Les délégués des autres Universités et des corps savants étaient au nombre de cent vingt-trois.

Après le discours du chancelier de l'Université, remise a été faite des diplômes de docteur en théologie et de docteur en droit.

Le diplôme de docteur en théologie a été décerné à quatorze personnes. Cent douze personnes ont reçu le diplôme de docteur en droit. Parmi elles nous citerons :

MM. Clermont-Ganneau, le professeur Helmholtz, Ferdinand de Lesseps, sir John Lubbock, le professeur Jowet, d'Oxford, Louis Pasteur, Léopold de Ranke, MM. Chevreul, Boussingault, Gréard, Virchow.

M. Mézières a lu une adresse aux noms du ministre de l'instruction publique et de l'Université de France.

L'adresse rappelle les anciens liens qui unissent les deux Universités.

Aussi loin que nous remontions dans l'histoire de l'Université de Paris, nous y trouvons la trace des étudiants écossais. Au moment où les Anglais formaient avec les nations de France, de Picardie et de Normandie, une des quatre nations de notre Faculté des arts, des bourses écossaises étaient fondées auprès de nous, en 1326, par David, évêque de Murray, et renouvelées, deux siècles plus tard, par Marie Stuart, votre reine et la nôtre.

Nous avons conservé, comme un souvenir de cette époque lointaine, la rue des Anglais, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, et, sur les hauteurs du quartier Latin, le collège des Ecossais, où repose la duchesse de Tyrconnell, où votre compatriote le duc de Perth a fait élever le tombeau de Jacques II.

Anglais et Écossais se rencontraient déjà en amis dans nos écoles pacifiques longtemps avant que la politique eût fait d'eux un même peuple, un seul royaume uni.

Une autre adresse a été déposée au nom de l'Institut de France. La voici :

Messieurs,

L'Institut de France s'honore d'être représenté par chacune de ses classes à ce solennel anniversaire.

Votre accueil, les hautes distinctions que vous nous offrez, c'est à notre pays que nous en reporterons l'hommage. Nous vous en remercions au nom de la France.

Nous n'avions pas besoin de votre hospitalité d'aujourd'hui pour nous rappeler l'étroite et généreuse solidarité des sentiments qui, depuis des siècles, depuis Louis XI et Marie Stuart, unissent la France et l'Ecosse.

La science a resserré ces premiers liens et les resserre chaque jour davantage : Adam Smith, Joffrey et Brougham dans les hautes spéculations morales et politiques, Reid et Dugald-Stewart dans la philosophie, Brewster dans la physique, ont exercé, en France comme en Ecosse, la sagacité de tous les penseurs. Et à ces noms glorieux, comment ne pas ajouter ici celui de Walter Scott, l'enfant d'Edimbourg, qui a fait vivre dans l'âme de tant de générations de Français l'âme même de l'Ecosse?

La grandeur d'une nation se mesure à la richesse et à la fécondité des idées qu'elle a jetées dans le monde. Un tel anniversaire excitera une noble émulation entre les peuples qui mettent leur orgueil et leur foi à bien mériter du genre humain par les efforts de la pensée.

Nous saluons avec bonheur l'aurore de votre nouveau siècle universitaire.

Pasteur, Caro, Perrot, d'Abbadie,
de Lesseps, Gréard, Mézières.

Au banquet qui a eu lieu jeudi soir, un toast porté à M. Pasteur par le chancelier a été fort applaudi.

M. Pasteur y a répondu dans un langage plein d'élévation, qui a provoqué de longs applaudissements.

L'orateur rend un hommage ému à la mémoire de son maître, J.-B. Dumas, et termine ainsi :

Si les hommes passent, leurs œuvres restent. Nous ne sommes tous que les hôtes passagers de ces grandes demeures morales qui, comme toutes les Universités venues pour vous saluer en ce jour solennel, sont assurées de l'immortalité.

M. Gréard a fait, le 3 mai dernier, à l'Académie des sciences morales une communication orale du plus haut intérêt sur l'Université d'Édimbourg. Il faut espérer que l'éminent recteur voudra bien publier le résultat de ses observations.

CONCOURS D'AGRÉGATION DE DROIT

Un concours pour dix places d'agrégés près les Facultés de droit avait été ouvert à Paris le 1er mars dernier. Le jury était ainsi composé : M. Accarias, inspecteur général des Facultés de droit, président ; membres : MM. Paul Pont, membre de l'Institut, président honoraire à la Cour de Cassation; Demangeat et Sallantin, conseillers à la Cour de Cassation ; Bufnoir et Glasson (de l'Institut), professeurs à la Faculté de droit de Paris; Caillemer, correspondant de l'institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon; Thézard, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, et Trouiller, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Cinquante candidats se sont présentés pour subir les épreuves qui se sont terminées le 3 mai par les nominations suivantes :

MM. Jay, docteur de la Faculté de Paris. — Mérignhac, docteur de la Faculté de Toulouse. — Pillet, docteur de la Faculté de Grenoble. — Mouchet, docteur de la Faculté de Dijon. — Saleilles, docteur de la Faculté de Paris. — Berthélemy, docteur de la Faculté de Paris. — Timbal, docteur de la Faculté de Toulouse. — Surville, docteur de la Faculté de Paris. — Charvériat, docteur de la Faculté de Lyon. — Jacquey, docteur de la Faculté de Nancy.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

ARRÊTÉ

RÉGLANT LES CONDITIONS D'ADMISSION A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Du 4 janvier)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ;
Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Article premier. — Pour prendre part au concours d'admission à l'École normale supérieure d'enseignement secondaire des jeunes filles, les aspirantes doivent être âgées de 24 ans au plus et de 18 ans au moins, et justifier soit du diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles, soit d'un diplôme de bachelier, soit du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Art. 2. — La date du concours est fixée chaque année par le Ministre.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de chaque académie.

Les aspirantes produisent, en s'inscrivant : 1° leur acte de naissance ; 2° l'un des diplômes ci-dessus spécifiés; 3° un notice individuelle ; 4° un certificat de médecin constatant leur aptitude physique aux fonctions de l'enseignement. Elle font connaître en même temps si elles se présentent pour la section des lettres ou pour la section des sciences.

Art. 3. — L'examen se compose d'épreuves écrites et d'épreuves orales.

Les épreuves écrites se font au chef-lieu de chaque académie.

Art. 4. — Les épreuves écrites comprennent :

1° Pour la section des lettres, une composition

Sur la langue et la littérature françaises .	durée	4 heures ;
Sur l'histoire et la géographie.	*idem.*	4 heures ;
Sur les éléments de la morale.	*idem.*	3 heures ;
Sur les langues vivantes (allemand ou anglais, thème et version).	*idem.*	4 heures ;

2° Pour la section des sciences une composition

Sur l'arithmétique et la géométrie.	durée	4 heures ;
Sur la physique et la chimie.	*idem.*	4 heures ;
Sur l'histoire naturelle.	*idem.*	3 heures ;
Sur un sujet de littérature ou de morale.	*idem.*	3 heures ;
Sur les langues vivantes (allemand ou anglais, thème et version).	*idem.*	4 heures.

Art. 5. — L'admissibilité est prononcée, d'après l'ensemble des compositions écrites, par les jurys d'examen, soit des lettres, soit des sciences, composés des professeurs et de la directrice de l'École normale, sous la présidence de l'inspecteur général, directeur des études. Les jurys fixent, préalablement à la correction, le coefficient attribué à chaque épreuve, soit écrite, soit orale.

Art. 6. — L'examen oral porte sur les mêmes matières que les épreuves écrites et sur la diction. Il a lieu devant les commissions instituées par l'article 5.

Art. 7. — Les programmes des épreuves écrites et orales sont arrêtés chaque année par le ministre et publiés avant le 1er octobre. Il sera tenu compte aux aspirantes des connaissances spéciales dont elles feront preuve dans la langue latine et dans une seconde langue vivante.

Art. 8. — L'admission est prononcée par arrêté ministériel, sur la

proposition des jurys d'examen, d'après l'ensemble des épreuves écrites et des examens oraux.

Art. 9. — Des frais de route et de séjour seront alloués aux aspirantes déclarées admissibles et appelées des départements pour subir l'examen définitif d'admission.

A. Fallières.

DÉCRET

RELATIF A L'AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Du 5 janvier)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ;

Vu le décret du 13 septembre 1883 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Article premier. — Un concours aura lieu chaque année pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans l'ordre des lettres et dans l'ordre des sciences.

Les épreuves de ce concours seront déterminées par arrêté ministériel, sur l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

ARRÊTÉ

RELATIF A L'AGRÉGATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Du 5 janvier)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ;

Vu le décret du 13 septembre 1883 ;

Vu le décret en date du 5 janvier 1884, portant ouverture d'un concours annuel pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles ;

Vu le statut du 27 février 1869 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Article premier. — Pour prendre part aux épreuves du concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, les aspirantes doivent être pourvues, depuis un an au moins, soit du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles, soit de l'une des licences ès lettres ou ès sciences.

Art. 2. — La date du concours est fixée chaque année par arrêté ministériel. Les inscriptions sont reçues au secrétariat des académies.

Les aspirantes produisent en s'inscrivant : 1° leur acte de naissance ; 2° l'un des diplômes ci-dessus spécifiés ; 3° une notice individuelle.

Elles font connaître en même temps si elles se présentent dans l'ordre des lettres ou dans l'ordre des sciences. La liste des aspirantes est arrêtée définitivement par le ministre.

Art. 3. — L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites sont éliminatoires. Elles se font au chef-lieu de chaque académie. Deux compositions écrites ne peuvent avoir lieu le même jour. Les épreuves orales sont subies à Paris.

Art. 4. — Toutes les épreuves, écrites et orales, concourent au classement définitif.

Art. 5. — La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des lettres sont déterminées ainsi qu'il suit :

MATIÈRES.	DURÉE maximum de l'épreuve.	TEMPS pour la préparation en lieu clos.
ÉPREUVES ÉCRITES.		
1° Une composition littéraire (dissertation, narration, lettre, etc.)	4 heures.	»
2° Une compos. sur un sujet de langue française.	*Idem.*	»
3° Une compos. sur un sujet d'histoire moderne.	*Idem.*	»
4° Une composition sur les langues vivantes (allemand ou anglais, thème et version)	*Idem.*	»
ÉPREUVES ORALES.		
1° Lecture et explication d'un texte français (avec commentaire grammatical, littéraire et histor.).	1/2 heures.	1 heure. (Sans livres ni notes).
2° Correct. d'un devoir de littérat. ou de gram.	20 minutes.	1/2 heure.
3° Leçon sur un sujet d'histoire	1/2 heures.	3 heures. (Sans autre secours qu'un dict. d'hist. et de géogr. autorisé par le jury.)
4° Leçon sur un sujet de géographie avec croquis au tableau, s'il y a lieu	*Idem.*	2 heures. (Sans autre secours que le dictionnaire histor.)
5° Leçon sur un sujet de morale.	*Idem.*	2 heures.
6° Interrogation sur les langues viv. (all. ou angl.).	50 minutes.	(Sans livres ni notes).

Les textes à expliquer seront choisis dans des ouvrages portés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles. — Les leçons seront tirées au sort parmi les questions énumérées au même programme. — Les interrogations de langues vivantes porteront sur les auteurs désignés audit programme (4e et 5e années). — Le jury tiendra compte aux aspirantes de leurs aptitudes pour la diction.

Art. 6. — La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des sciences ont été déterminées ainsi qu'il suit :

MATIÈRES.	DURÉE maximum de l'épreuve.	TEMPS pour la préparation en lieu clos.
ÉPREUVES ÉCRITES.		
1° Une composition de mathématiques.	4 heures.	»
2° Une composition de physique et chimie.	*Idem.*	»
3° Une composition d'histoire naturelle	*Idem.*	»
4° Une composition littéraire	*Idem.*	»
ÉPREUVES ORALES.		
1° Une leçon de mathématique.	3/4 d'heure au plus.	3 heures. (Sans livres ni notes.)
2° Une leçon de physique ou chimie (avec expér.).	*Idem.*	
3° Une leçon d'histoire naturelle (avec démonstr.).	*Idem.*	
4° Une interrogation sur les langues vivantes (allem. ou angl.), avec thème au tableau.	1/2 heure.	

Les épreuves écrites et les leçons porteront sur des sujets énoncés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles. — Les leçons seront tirées au sort. — Les interrogations de langues vivantes porteront sur les auteurs désignés audit programme (4e et 5e année). — Le jury tiendra compte aux aspirantes de leurs aptitudes pour la diction.

Art. 7. — MM. les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A. Fallières.

Le Gérant : **G. MASSON.**

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 16071.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

La philosophie s'est profondément transformée en France depuis quelques années : l'agrégation de philosophie est restée la même. C'est cette remarque fort juste qui engageait M. Boutroux, vers le milieu de l'année dernière, à se demander ici même (1) si un remaniement de ce concours n'était pas opportun. Il concluait cependant que les conditions essentielles en devaient être maintenues. La philosophie que j'appellerai avec lui, en raison de ses rapports de fait avec les sciences, la philosophie « scientifique » ne peut, disait-il, réclamer pour le moment dans l'examen plus de place que ne lui en accorde l'impartialité ou la tolérance du jury; il s'est fait entre l'état de la philosophie au dehors et la pratique de l'examen une adaptation qu'il faut laisser au temps le soin d'achever. Si on voulait mettre dès maintenant entre l'un et l'autre une harmonie complète, on rencontrerait des difficultés insurmontables. Les candidats devraient, dans cette hypothèse, faire preuve d'une culture scientifique approfondie; à tout le moins, devraient-ils posséder réellement toutes les connaissances inscrites au programme des lycées; comment le pourraient-ils, obligés qu'ils sont déjà de savoir les langues anciennes et toute l'histoire de la philosophie? La charge serait trop lourde. De leur côté, les membres du jury actuel se récuseraient pour cette partie de l'examen; faudra-t-il leur adjoindre des professeurs de sciences? lesquels? et comment l'accord s'établira-t-il entre le jugement des uns et des autres sur un ensemble d'épreuves aussi diverses? Supposons que ces difficultés puissent être vaincues. Avant tout, l'agrégation fixe la mesure des aptitudes à l'enseignement dans les

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1883.

lycées. Le professeur formé en vue de ce concours réussira-t-il à mettre son enseignement en harmonie avec celui de ses collègues de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle? La philosophie « scientifique » qu'il aura à exposer sera-t-elle avant longtemps assez avancée pour fournir la matière d'un enseignement dogmatique? Enfin, quelques chapitres de psychologie empirique, simple addition à la liste déjà longue des connaissances spéciales qui composent l'enseignement scientifique, tiendront-ils la place de la culture générale que l'on attend et que l'on obtient des études philosophiques actuelles? La formation de l'activité propre de l'esprit, son initiation aux spéculations hardies par lesquelles se manifeste son indépendance vis-à-vis des choses, la transmission de ce goût passionné pour les idées — « les idées de Dieu, de la liberté, de l'immortalité, de l'ordre, de la beauté, de la justice » — qui est la source de toutes les aspirations généreuses, ne seront-elles pas compromises par un enseignement tout « réceptif » où l'élève n'apprendra qu'une nouvelle catégorie des conditions extérieures imposées à la vie spirituelle? Telles sont les raisons principales qui déterminaient M. Boutroux à désirer que l'agrégation fût conservée à peu près telle qu'elle est. Il souhaitait seulement que quelques dispositions trop onéreuses pour les candidats fussent modifiées; le programme publié depuis semble les avoir aggravées plutôt; mais à côté de la question posée par l'ensemble du mémoire, le choix des thèses et la manière dont elles seront préparées n'ont qu'une médiocre importance.

Il s'agit, en réalité, de savoir si l'enseignement de la philosophie créé en France par Cousin doit subsister tel qu'il est, ou même doit subsister absolument. L'assiette du concours d'agrégation ne peut être discutée, en effet, sans que la discussion n'atteigne immédiatement les bases mêmes de l'enseignement auquel il donne accès, et aussi par malheur, car cela accroît de beaucoup la difficulté, l'idée que l'on doit se faire de la philosophie elle-même. Là est au fond le véritable débat. Mais nous ne nous attribuons aucun droit de parler au nom de la philosophie « scientifique », et nous nous efforcerons de laisser à la discussion son caractère pédagogique. Nous rechercherons seulement dans quelle mesure la fondation de Cousin, qui a eu ses raisons d'être historiques, sert ou compromet les intérêts de l'éducation nationale et si, après avoir été l'honneur et la force de l'Université, elle n'est pas devenue pour elle la source de sérieux embarras.

I

Quand M. Boutroux agite ces questions, il aime à opposer deux manières de concevoir la philosophie. Il met en présence, d'une part, la doctrine qui attribue à l'âme humaine une activité spontanée, une évolution interne, indépendante de celle du monde, autonome, c'est lui qui le dit, et selon laquelle « l'esprit humain préside lui-même à la vie et au développement qui lui sont propres, passe d'un état à un autre par l'action d'un ressort interne et se fait ainsi à lui-même, pour lui-même, une histoire et des destinées » ; d'autre part, la doctrine qui, envisageant l'esprit du dehors, selon la méthode des sciences, aboutit à le considérer comme une chose, c'est-à-dire à lui refuser sans doute ce ressort interne, cette vie et ce développement que lui accorde la doctrine adverse, et fait de la philosophie « la représentation toute passive de telle ou telle face de la réalité extérieure ». C'est, d'un côté, la philosophie *autonome*, de l'autre, la philosophie « scientifique » : d'un côté, la métaphysique; de l'autre, le positivisme.

Or la métaphysique vit de l'histoire ; « l'histoire de la philosophie est sa substance même » ; par suite, elle a foi dans le développement indéfini de l'esprit humain. Elle croit que la pensée ne cessera pas dans l'avenir de tirer de son sein, comme elle l'a fait dans le passé, de nouvelles créations. Elle est elle-même à chacune de ses phrases une de ces créations; par elle l'esprit humain poursuit ses destinées, continue sa vie. Au contraire, la philosophie « scientifique » ne s'intéresserait à l'histoire des systèmes que comme elle s'intéresse à l'histoire des religions, pour constater qu'elle est finie et pour prouver que, sur ce point, l'évolution de l'esprit humain est close. Elle ne tendrait à rien moins par cela même qu'à arrêter la vie propre de la pensée. Son but, en absorbant la philosophie dans les sciences, est d'étouffer sous la masse inerte des phénomènes la source vive d'où sortent pour le monde moral la fécondité et le mouvement. Mais elle échouera dans ce méchant dessein : elle n'est elle-même qu'une forme de l'éternelle philosophie ou son avant-coureur. Les deux éléments dont se compose le positivisme, « science et philosophie, sont juxtaposés, non fondus ensemble ». Ils se sépareront ; la source rejettera le sable dont on l'a couverte et tant d'efforts n'auront réussi qu'à provoquer des jaillissements nouveaux. « L'issue de la lutte serait alors le triomphe de la philosophie classique rentrée en posses-

sion de théories qui étaient son bien, et qu'on avait essayé de lui soustraire en les couvrant d'un pavillon étranger. »

Notre éminent collègue et ami nous permettra de penser que tout n'est pas vrai dans ce tableau. Le positivisme a-t-il jamais été aussi étroit qu'il le fait ? C'est possible, et nous nous en soucions peu. Toujours est-il que sous sa forme originelle il a vécu, et qu'il renaît à l'heure qu'il est sous celle de la philosophie de l'évolution qui se transforme aussi tous les jours. En Allemagne, comme en Angleterre et en France, c'est elle qui rallie, et nous sommes surpris que M. Boutroux le méconnaisse (p. 427), la grande majorité des esprits qui ont quelque chose de commun avec le positivisme. Eh bien! accuser les positivistes nouveaux de nier l'évolution de la pensée en un sens quelconque nous paraît quelque peu excessif. Pourquoi voudraient-ils soustraire cet agrégat seul entre tous aux lois générales de l'être qui nous montrent partout le devenir résultant de la rencontre des forces internes et des forces incidentes? Un être est un ensemble de forces ou de mouvements virtuels et, comme tel, il a toujours — quel qu'il soit : astre, plante, homme ou société, — son ressort interne, sa spontanéité. Tous constatent précisément que ce groupe de phénomènes qu'on appelle la conscience, individuelle ou collective, non seulement a traversé jusqu'ici des phases progressives, mais encore présente dans l'humanité civilisée actuelle une vitalité supérieure et marche de moment en moment à de plus brillantes destinées. Aucune des images que M. Boutroux emploie pour caractériser cette évolution ne serait répudiée par eux. Celle surtout qui lui paraît la meilleure leur est familière; et quand ils disent que les groupes sociaux conscients sont des vivants supérieurs, que la sociologie implique la biologie, ils expriment absolument la même pensée que M. Boutroux dans les lignes suivantes : « De même qu'un organisme matériel passe par une suite de phases dont chacune est déterminée essentiellement non par les influences extérieures (*non seulement* par ces influences, veut-on dire sans doute), mais par les phases précédentes de cet organisme lui-même, mode spécial de changement qu'on nomme évolution; de même peut-on dire, et sans doute avec une autonomie plus grande encore, l'esprit humain... etc. » De ce point de vue nul ne nie l'intérêt de l'histoire, encore moins s'il s'agit de l'histoire des systèmes, en qui plusieurs voient l'expression la plus haute de la conscience sociale à chaque moment du développement de l'humanité et en chaque pays. Et on croit si peu dans cette école que les destinées de la pensée spéculative sont ache-

vées, que certaines doctrines de son chef servent, paraît-il, de texte à des prédications religieuses dans certaines églises d'Amérique (1). Ceux de ses disciples qui ne souhaitent en aucune façon pour eux-mêmes un pareil honneur savent bien que l'histoire de l'esprit humain ne s'arrêtera pas à eux et que sa spontanéité, — sous la condition, acceptée par M. Boutroux, que le monde ne cessera pas de l'inciter à produire, — se manifestera longtemps encore par de nouveaux enfantements. Sous tous ces rapports, la description du positivisme actuel n'est évidemment pas très semblable à celui que nous connaissons.

La philosophie *autonome* est-elle représentée du moins sous ses véritables traits? Ses formes sont multiples et il en est, dont une porte précisément le nom de *philosophie de la nature*, qui admettent le développement de l'esprit. Mais le caractère essentiel de la philosophie métaphysique n'est-il pas, — quelle que soit l'opinion adoptée sur le progrès dans l'humanité, — de considérer les seules réalités spirituelles qu'elle admette, l'âme individuelle et Dieu, comme des substances invariables, qui ou nées tout d'une pièce ou incréées, vivent éternellement sans changer? Nous avons encore les oreilles pleines de ces beaux mots d'immutabilité, d'éternité, d'indéfectibilité, qui étaient sans cesse sur les lèvres de nos professeurs. Il serait bien surprenant que tout d'un coup la philosophie transcendante ou métaphysique se révélât comme la vraie philosophie du devenir, tandis que la philosophie des sciences serait une doctrine de l'absolu ou de l'immuable. Et de fait, laquelle des deux est sans cesse occupée à revenir sur le passé pour y river le présent et y enchaîner l'avenir? Laquelle se consume dans l'exégèse et l'apologie, et laquelle compte chacun de ses moments par autant de théories sur les choses mêmes? Nous ne voulons pas citer de noms, nous laissons à chacun son mérite et nous savons ce que la psychologie et l'esthétique doivent à quelques disciples de Cousin; mais, enfin, nous demandons qu'on nous montre des théories, des hypothèses si l'on veut, émanant de philosophes de l'école spiritualiste française, qui soient connues sous leur nom à l'étranger et doivent le porter dans l'histoire. Ils ont renoué par d'admirables travaux la chaîne des traditions que le XVIIIe siècle avait rompue; mais un pas en avant, un progrès décisif, un de ces recommencements qui comptent dans la vie de l'esprit humain, comme le cartésianisme et le

(1) *L'Évolution religieuse chez les Anglais, les Américains et les Hindous*, par M. Goblet d'Alviella, Paris, 1884.

positivisme, ont-ils conscience d'en avoir donné le signal? Ont-ils seulement voulu en susciter un?

Au point de vue des idées, ils n'ont fait que pousser plus avant la réaction contre le naturalisme du XVIIIe siècle inaugurée par Chateaubriand. En eux se réveille, et non pour la dernière fois, le ferment religieux jeté par Socrate dans l'humanité. « Comme il avait commencé, dit de Cousin M. Janet, il a fini par Platon. L'idéalisme platonicien a été le nœud et le centre de toute sa carrière philosophique. » L'école issue de Cousin devait garder ce caractère jusque dans ses ramifications éloignées. Elle a commencé par une restauration de la métaphysique cartésienne, qui elle-même donnait la main au platonisme, par l'intermédiaire des dogmes chrétiens (1). Elle devait aboutir à l'alliance tacite qui tend à se former dans son sein entre les catholiques comme MM. Caro et Ollé-Laprune, les protestants comme M. Renouvier, et les rationalistes comme M. Janet. Au fond, elle est une hérésie religieuse, mais une hérésie dont le retour au dogme n'a jamais cessé d'être possible. Ce n'est pas l'*évolution*, c'est l'*autonomie* de l'esprit qui est le trait essentiel de ses doctrines, c'est-à-dire qu'elle considère l'esprit comme « *une existence distincte* », pourquoi M. Boutroux ne le dit-il pas? comme une essence, une substance ou un acte simples. Mais en quoi cette existence (essence, substance ou acte) diffère-t-elle des agrégats de phénomènes, si ce n'est par son immutabilité? Elle doit dès lors considérer les conceptions où la vraie nature de l'âme se reflète comme des dogmes éternels, expressions de la pensée divine, et son but ne peut être que de soutenir contre les variations des théories scientifiques ce corps incorruptible de doctrines légué par Platon à la théologie chrétienne, qui, depuis les origines de la pensée moderne, s'en va de toutes parts en lambeaux.

La forme prend inévitablement de ce point de vue le pas sur l'invention. La métaphysique classique paraît immense et infiniment complexe à ceux qui en abordent l'étude en toute naïveté. Ceux qui la connaissent bien savent qu'elle se résume en quelques

(1) « C'est surtout l'état religieux d'une société qui donne à la philosophie son empreinte, comme avec le temps il se modifie lui-même sous l'action constante de la philosophie. L'esprit religieux du XVIIe siècle est visiblement marqué dans la philosophie de ce grand siècle et, par un juste retour, la philosophie cartésienne rendit à la religion avec usure ce qu'elle en avait reçu. Le génie chrétien avait donné au cartésianisme une théologie sublime; la philosophie cartésienne, répandue dans les différents ordres religieux et dans tout le clergé, contribua puissamment à en bannir les petitesses et les superstitions et à former cette admirable Église gallicane qui n'est pas une des gloires les moins considérables de notre pays. » (V. Cousin, *Cours de l'Histoire de la phil. moderne*, t. IV, p. 8.)

phrases. Un de nos collègues a fait preuve de clairvoyance en essayant de la rendre populaire dans un opuscule de vingt pages. Et l'un des maîtres de l'école rajeunie nous disait avec beaucoup de sens que le vrai métaphysicien n'a pas besoin de gros volumes pour exposer les plus grandes vérités ; quelques mots suffisent à celui qui a le don. Aussi la parenté de la philosophie ainsi comprise avec l'art, surtout avec les belles-lettres, n'a-t-elle jamais été niée par les spiritualistes. Les plus distingués d'entre eux sont des humanistes, des dilettanti épris de la beauté grecque ou de la forme classique. Plus Cousin s'éloignait de la philosophie de la nature, dont il n'avait jamais épousé d'ailleurs que les conceptions transcendantes, plus il se retrouvait littérateur. M. Ravaisson est un grand artiste. Et notre vénéré maître, M. Lachelier, n'eût-il pas excellé dans la psychologie scientifique, dont il a une si vive intuition, si sa pensée n'avait contracté un pli peut-être ineffaçable dans l'étude des textes de l'antiquité qui semble être restée sa préoccupation dominante?

Mais un autre souci plus élevé anime la plupart des spiritualistes. La science a, selon leur jugement, ce grave tort d'être étrangère à la morale, quand elle ne la met pas en péril en compromettant les vérités métaphysiques, seuls appuis du devoir. Dans les discussions qu'un évolutionniste soutient avec ses adversaires, qui le plus souvent, grâce à Dieu, sont restés ses amis, neuf fois sur dix, il reçoit la confidence que la philosophie du devenir est bien séduisante, qu'elle est peut-être vraie scientifiquement, mais qu'elle a ce défaut irrémédiable de ne point satisfaire la conscience. On a découvert que la science et la morale sont incompatibles. « Ne nous y trompons pas, dit M. Dauriac, c'est la lutte de la morale et de la science dont nous sommes aujourd'hui les témoins. La morale combat pour l'existence... » Et ailleurs : « Ceux qui plaident la cause de la liberté, c'est-à-dire la cause de la morale, ont un tort très grave, je ne l'ignore pas. Ils sont les avocats d'une philosophie discréditée, condamnée : *ils défendent une doctrine qui, si elle était vraie, serait la négation de la science.* » Auprès d'âmes profondément honnêtes l'objection a une telle force, qu'elles préfèrent douter de toute la science, plutôt que de risquer, en s'abandonnant à ses démonstrations, leurs convictions morales. M. Marion a écrit : « S'il fallait choisir, nous renoncerions plus volontiers à la nécessité qu'à la liberté, parce que *la morale prime la science.* » Parole grave et qui nous explique le succès d'une philosophie récente qui, dans sa défiance contre toute nécessité, en est venue non seulement à couper le monde en petits mor-

ceaux, mais à mettre entre chacun d'eux un abîme, de peur que, s'ils se rejoignaient, ils n'emprisonnassent la liberté morale. Nous le disons avec peine dans une Revue lue à l'étranger, mais enfin il faut qu'on le sache : une bonne partie de nos collègues a ouvert une croisade, contre la superstition? non, contre la science. Les résultats en sont quelquefois assez piquants. On a entendu un jeune criticiste, arrêté au seuil de l'agrégation par le baccalauréat restreint, se consoler par une amère critique de la science : Qu'est-ce que la science en définitive? disait-il; une vaste illusion !

Or, une école de littérateurs moralistes est faite pour l'enseignement. Quoi de plus à propos, semble-t-il, vers la fin des études littéraires, qu'une classe occupée de belles généralités édifiantes? Il s'agit bien de frayer de nouvelles voies à la métaphysique! Nous avons eu comme maîtres deux des plus éminents professeurs d'une école où tous excellaient, nous avons recueilli de la bouche de nos jeunes collègues et en particulier de celle du malheureux Vallier, cet apôtre désespéré de l'impératif catégorique, l'écho des recommandations de Bersot. Il s'agit avant tout de communiquer une foi dont les élèves puissent vivre et de laisser les esprits en paix. Les uns les éveilleront tout doucement, juste assez pour qu'ils entrent en défiance contre les dogmes religieux, sans renoncer toutefois aux dogmes spiritualistes; les autres, et c'est maintenant le plus grand nombre, prendront garde de ne rien dire qui puisse troubler leur sommeil. L'école spiritualiste a donné cet exemple unique d'un vaste corps de professeurs qui, pendant quarante ans, à la fois par sagesse instinctive, par crainte de l'opinion et de l'autorité, et aussi par conviction personnelle, a enseigné, au milieu d'une bourgeoisie catholique, une philosophie rationnelle, laïque, sans une seule dissonance grave, sans un seul scandale justifié, en gardant la sympathie des conservateurs modérés et des libéraux, honorés seulement de la haine des despotes et des révolutionnaires, d'accord en un mot pendant ce long intervalle avec l'opinion éclairée du pays. Reconnaissons là une institution politique au premier chef, un puissant organe d'éducation que s'est donné la société française pour s'affranchir doucement — on l'a bien dit — des liens de l'orthodoxie sans perdre toutefois le lest des convictions morales, attachées en ce temps-là à la « religion naturelle ». Aujourd'hui encore, sans parler de ceux qui tiennent à cet enseignement par habitude parce qu'ils l'ont reçu et l'ont donné, beaucoup de bons citoyens le soutiennent avec ferveur comme le moyen unique de rallier la jeunesse française à des convictions libérales sans témérité et religieuses sans bigoterie.

Ce sont ces mêmes raisons politiques qui viennent d'assurer à l'enseignement spiritualiste, au moment même où le sentiment de sa faiblesse scientifique devient plus vif que jamais dans les milieux où l'on pense, une extension considérable en surface. C'est le représentant le plus autorisé des traditions cousiniennes qui a eu la plus large part dans la confection des programmes de morale destinés aux écoles primaires, aux écoles normales primaires, à l'enseignement spécial et à l'enseignement secondaire des filles. Il est si commode aux pouvoirs publics, en présence d'adversaires qui luttent contre l'établissement d'un enseignement laïque de la morale dans l'école primaire, de pouvoir leur dire comme Cousin l'avait fait à ceux qui ne voulaient point d'une philosophie laïque dans les collèges : « De quoi vous plaignez-vous ? C'est la morale, c'est la métaphysique chrétienne qui fera le fond de cet enseignement ! » Et il faut croire que les ennemis de l'instruction laïque sont bien forts, puisque les positivistes, nombreux cependant, que compte dans ses rangs le parti gouvernemental ont jugé à propos d'accepter cette argumentation. Aucun n'a protesté ; et ils ont eu leurs raisons : à qui aurait-on demandé d'autres programmes et qui les aurait appliqués ?

Nous n'avons point à rechercher si ce compromis profitera en fin de compte à la religion ou à la science, et si on augmentera par une telle politique les risques d'une réaction ou les chances d'une victoire définitive des idées libérales. Que cela soit heureux ou non, il est incontestable que ce sont des besoins d'ordre politique qui ont déterminé ce nouveau succès de la philosophie spiritualiste, comme d'autres besoins de même nature avaient favorisé son organisation première. L'attachement de la bourgeoisie française à des dogmes métaphysiques auxquels elle attribue une efficacité morale exclusive et dont, par suite, elle entend conserver la suprématie dans l'éducation, alors même qu'elle ne veut plus que le clergé en demeure le seul interprète, voilà la cause profonde des brillantes destinées de l'enseignement spiritualiste. Pour ceux qui jugeront de loin les événements auxquels nous assistons, il est probable que cette partie de notre histoire universitaire s'expliquera par les racines vivaces qu'a laissées dans notre pays cette *Religion naturelle* célébrée par M. Jules Simon, écho de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, qui n'est elle-même qu'une forme aberrante du protestantisme, et en qui se résume le *credo* de tous les libéraux nourris de belles-lettres. Toute une organisation politique, fondée sur les principes *a priori* du *Contrat social*, correspond à ces principes

philosophiques *a priori;* mais nous n'avons rien à dire pour le moment de cette organisation, elle-même fortement compromise. On comprend assez que l'agrégation de philosophie, fondée par Cousin, clef de voûte de tout ce système d'enseignement et de l'organisation sociale qui en dérive, ait duré longtemps et présente encore une certaine solidité.

II

C'est elle en effet, qui a formé ce corps de professeurs si admirablement homogène dont nous avons parlé tout à l'heure. Quand Cousin, dit Bersot, fut chargé en 1830, de conduire le mouvement qu'il avait créé, « il comprit bien que rien n'était gagné si on n'avait à sa disposition un personnel enseignant. Nommé le 6 août conseiller royal de l'Université, dès le 21, il fait déclarer l'ouverture d'un concours pour l'agrégation de philosophie » ; le 11 septembre, il fait du baccalauréat un examen philosophique. Née avec l'enseignement spiritualiste, l'agrégation a suivi ses vicissitudes ; supprimée avec lui, elle a été rappelée à la vie en même temps que lui. Elle est même restée plus fidèle que cet enseignement à l'esprit primitif de l'institution.

Ce n'est pas un examen scientifique à proprement parler. On y doit faire preuve avant tout d'aptitudes professorales distinguées : composer avec ordre, énoncer avec clarté, discerner les nuances, éviter toute rudesse, joindre l'autorité du ton à la réserve et à la délicatesse des formes. Comme l'histoire est la *substance* de la philosophie métaphysique, elle est aussi le fond de l'examen. Mais encore n'y étudie-t-on que les grandes époques, c'est-à-dire, selon l'interprétation de M. Boutroux, les œuvres métaphysiques de haut vol : le XVIII[e] siècle français n'est pas une grande époque. Parfois cependant les candidats ont à porter leur attention sur quelque nom obscur, précurseur ou continuateur d'une grande doctrine. Et toutes les grandes œuvres sont sur le même rang. On serait mal venu à considérer les systèmes de Platon et d'Aristote, par exemple, comme aussi en retard sur les nôtres que le sont les armes des Grecs par rapport aux canons actuels ou leurs barques par rapport aux transatlantiques. Il ne faudrait pas se demander si Platon et Proclus ne sont pas des illuminés, des cerveaux malades. Tout grand métaphysicien ayant été en communication avec la vérité éternelle est digne de nos respects et marche de pair avec les plus puissants esprits des temps modernes. Inutile de dire que le ton général quand on parle de ces dieux de la métaphysique

est celui de l'admiration ; que leurs adversaires ne peuvent être exposés sans être dûment réfutés, ou mieux signalés discrètement au passage comme professant des erreurs maintes fois confondues. Surtout on doit éviter le terrain brûlant des controverses religieuses, on serait mal inspiré en entrant à propos de Malebranche ou de Leibnitz dans le vif de la question de la Grâce, ou en discutant avec les Alexandrins la question du Verbe dans sa signification théologique. Ce serait là un manque de goût intolérable. L'explication des textes grecs et latins est une partie très importante de l'épreuve ; le candidat doit y faire voir qu'il possède de solides connaissances philologiques et historiques. Mais ce qui domine, c'est le goût. Montrez de l'art et de l'élévation d'âme, vous aurez beaucoup plus de chances de réussir. La partie dogmatique du concours est vide de tout contenu déterminé ; si on veut se faire une idée de ce que le jury attend des compositions écrites et des leçons, il faut lire les copies du concours général ou les manuels les plus répandus : là surtout l'art des constructions, le prestige discret du style, une certaine distinction, un certain talent, *autonomes* aussi, en ce qu'ils se passent de toute matière ou planent très haut au-dessus de la réalité, jouent un rôle prépondérant. On peut tout dire, assure-t-on, pourvu qu'on le dise sans crudité, et le jury est plein de sympathies pour les esprits sincères, qui cherchent de bonne foi et vivent leur pensée, pourvu que leur pensée reste dans le moule métaphysique ; mais la plupart des candidats sont extrêmement sur leurs gardes en fait de doctrines. On aimerait presque mieux une doctrine officielle, tant les périls que l'on sent de ce côté sont vagues et énigmatiques.

Ce régime n'offrait pas beaucoup d'inconvénients sous le règne de Louis-Philippe, quand tout le monde était d'accord sur les principes et que la philosophie était universellement considérée comme une branche des belles-lettres. Maintenant que l'homogénéité du corps enseignant est entamée sur plus d'un point et que la philosophie est devenue pour plusieurs chose scientifique, l'agrégation aura peut-être quelque peine à se maintenir telle qu'elle est et avec elle l'enseignement philosophique lui-même.

La philosophie « scientifique » n'a qu'un très petit nombre de représentants dans l'enseignement supérieur ; mais elle est dans l'air ; livres et revues la répandent partout. Ne peut-il arriver qu'un jeune homme se préparant à devenir professeur soit touché de son esprit et en adopte les principes? Dans ce cas, si ce jeune homme se présente au concours d'agrégation, il faut reconnaître que le jury, mais plus encore lui-même, va se trouver dans une

situation embarrassante. En effet, il est très inexact de croire, avec M. Boutroux, que cette manière de penser ne diffère de celle qui a prévalu jusqu'ici dans l'Université que par l'adjonction de certaines études spéciales comme la psychophysique et l'histoire du développement des espèces. Elle en diffère, il est vrai, en ce point. Ainsi, dans les anciens cours il n'était pas question de la psychologie comparée, du sommeil et des rêves, de l'origine et de l'histoire du langage, des méthodes graphiques dans l'observation physiologique et la démographie, de la folie et des maladies nerveuses en général, des altérations de la volonté et de la conscience, de l'individualité, etc., et les indications des nouveaux programmes tendant à combler quelques-unes de ces lacunes sont restées lettre morte pour beaucoup de professeurs de l'ancien type. Mais elle en diffère surtout par un certain nombre d'idées très générales qui peuvent parfaitement suffire à vivifier un enseignement et à former de jeunes esprits, qui même les séduisent et les entraînent incomparablement plus que les continuelles réfutations et divisions des cours classiques ; mais qui offrent avec les conditions de l'examen de la licence dans certaines Facultés et du concours d'agrégation une incompatibilité radicale. Ainsi, pour ne parler que de ce concours, s'il est resté ce qu'il était quand nous l'avons abordé plusieurs fois il y a dix-sept ans (et pourquoi aurait-il changé, puisque le président est resté le même?) nous ne nous imaginons guère qu'on puisse songer sans folie à y exposer la genèse des « idées de Dieu, de la liberté, de l'immortalité de l'âme », conformément aux principes de l'évolution, à montrer dans l'École socratique un commencement de réaction religieuse qui devait aboutir à l'organisation de la théologie chrétienne, à glorifier Hobbes et Hume, à réfuter Leibnitz par Spinoza, à relever les mérites des psychologues empiriques du XVIIIe siècle, et en ce qui concerne la doctrine, pour tout dire d'un mot, à se passer de l'absolu pour la morale comme pour la psychologie. Les membres du jury sont animés des intentions les plus tolérantes; ils en ont donné maintes preuves ; mais ils ne peuvent oublier que les professeurs auxquels ils accordent le grade vont enseigner dans les lycées ; et, en supposant que de pareilles idées ne leur paraissent pas absurdes, l'ensemble de la situation universitaire sera plus fort que leur bienveillance envers toutes les hardiesses de la pensée. En tout cas, et nous insistons sur ce point, l'opinion bien arrêtée des candidats de toute provenance est qu'il serait de leur part maladroit et presque inconvenant de prétendre, en soutenant des doctrines analogues, faire la leçon à leurs juges

ou plutôt d'avoir l'air de le prétendre. Quand on a de vingt-trois à vingt-cinq ans, on est un bien mince personnage devant un aréopage qui dispose de votre avenir, et il ne faut pas avoir été longtemps examinateur de philosophie pour s'apercevoir, non sans quelque dégoût, qu'en dépit de toutes les déclarations possibles d'indifférence doctrinale, et malgré la pratique libérale la plus authentique, on est exposé à trouver trop souvent une image peu flattée de soi-même dans les compositions et les réponses des candidats. Ceux dont nous parlons, s'il doit y en avoir de tels, ne seront pas tous disposés à ces capitulations de conscience; mais ils croiront devoir choisir entre deux partis également pénibles : ou adopter pour la circonstance la moyenne probable des opinions du jury, ou renoncer au concours et rester pour la vie dans un collège. Eh bien! ceci n'est pas une hypothèse : l'alternative s'est déjà présentée plusieurs fois et nous connaissons des exemples de l'une et de l'autre solution.

Ne peut-il arriver encore, en ce moment où les biologues poussent des pointes de plus en plus hardies sur notre domaine, que l'un d'eux, un élève des hôpitaux par exemple, ou quelque licencié ès sciences naturelles à qui de fortes études littéraires auront permis de franchir la licence ès lettres, se mette en tête de se présenter à l'agrégation? Croit-on que ce candidat insolite se servira d'un langage propre à charmer ses juges? Et en général, tout candidat élevé à l'école de la philosophie scientifique ne sera-t-il pas exposé à détonner à tout moment dans ce milieu littéraire? Les fautes de goût, le sans-façon, la lourdeur, l'emploi de termes techniques sont peut-être plus difficiles à pardonner de la part de juges délicats, que les témérités dogmatiques présentées avec art. Ils sont exposés d'ailleurs à prendre pour une affectation irrévérencieuse ou pour un manque de culture ce qui n'est que la marque naturelle d'une culture très différente de celle qu'ils ont reçue. Il y a des questions, comme celle donnée l'année dernière (De la perfection), qui ne comportent aucun développement positif que par des considérations assez spéciales tirées des sciences biologiques (complexité et unité organiques des divers types essentiels dans les végétaux, les animaux et les sociétés). Ou je me trompe, ou ce développement n'est pas du tout ce que le jury attendait; il ne pouvait être ici question dans sa pensée que du Parfait et de l'Absolu, du type du bien et du beau et des preuves de l'existence de Dieu qui ont été fondées sur cette conception. Un vocabulaire tout platonicien était ici indispensable. La composition « scientifique » eût paru du pur galimatias. Que dire de la leçon sur

« la vie future » donnée aussi l'année dernière? Tout passage du domaine des sciences au domaine de la philosophie est de la sorte interdit dans l'Université française : exclusion regrettable et qui peut porter un jour ou l'autre sur des esprits originaux, déjà mûrs, et dont le concours eût peut-être renouvelé la philosophie classique. Un professeur de philosophie peut, s'il en a le courage, se faire médecin ou licencié ès sciences; un médecin, un physiologiste, peut-il sans une palingénésie réelle, réussir au concours d'agrégation philosophique? Passé l'âge de seize ans, on ne devient plus un humaniste, un lettré. Et on pourrait écrire au-dessous du crucifix qui dominait le jury dans la petite salle où jadis nous exposions de bonne foi la théorie de l'acte pur: « Que nul n'entre ici, s'il n'est humaniste ! »

Il arrivera donc nécessairement, l'agrégation restant ce qu'elle est, que les dissidents ou ne franchiront l'épreuve qu'au prix d'un mensonge, ou renonceront à entrer dans l'Université, ou s'ils sont engagés se condamneront à l'enseignement des collèges à perpétuité. Qu'on me permette de passer sous silence la première solution. — La seconde, dira-t-on, ira fort aux spiritualistes. — Ne leur faisons pas cette injure. Bien que M. Boutroux pronostique et appelle de ses vœux une séparation totale entre la philosophie et la science, éléments incompatibles selon son sentiment, ni lui, ni personne n'envisagerait tranquillement la situation qu'elle implique : à savoir la philosophie universitaire de plus en plus isolée dans le milieu intellectuel du pays, et considérée par les physiologistes, peut-être même par les philologues, comme un de ces organes dits rudimentaires, mais en réalité atrophiés et dégénérescents, n'ayant plus dans l'organisme actuel aucune raison d'être que leur ancienneté. Quant à la troisième solution, elle ne sera pas repoussée seulement parce qu'elle est injuste; elle le sera parce qu'elle ne fait que déplacer la difficulté. Un licencié disposé à prendre toute liberté dans l'interprétation des programmes sera-t-il moins embarrassant pour l'administration dans un collège que dans un lycée, si des réclamations s'élèvent? Et on n'aura pas la ressource de l'envoyer soit dans un collège d'enseignement spécial, soit dans une école normale primaire, soit dans un lycée de filles : les programmes de ces établissements sont rédigés par la même main que ceux des lycées ; tous supposent l'acceptation préalable de la métaphysique spiritualiste. Voilà une fonction de l'État pour laquelle les habiles agencements que nous venons de passer en revue créent une catégorie d'indignes inconnue dans nos lois.

Le règne du groupe spiritualiste semble devoir durer ; il a l'É-

cole normale et l'agrégation : par la force des choses, sans que l'on ait à reprocher la moindre intolérance à personne, les uns se trouvent écartés, les autres poussés dans la voie. Seulement, il suffit que les dissidences se multiplient pour que cette situation, en apparence régulière mais qui, en réalité, exclut, rabaisse ou force à l'hypocrisie tous ceux qui ne pensent pas d'une certaine manière, trahisse son caractère quelque peu violent. Or, que le gouvernement reste ou non impartial, il est à croire qu'elles se multiplieront. Il y a d'abord ceux qui s'efforcent de concilier le kantisme avec l'évolutionnisme et dont les soins pacifiques ne vont à rien moins qu'à introduire l'ennemi dans la place. Il y a ensuite çà et là dans les collèges des évolutionnistes purs qui se sont formés on ne sait comment. On raconte même qu'à l'École normale, à côté de groupes déjà compacts de catholiques, phénomène inconnu de notre temps, il y a eu des cas isolés de philosophie « scientifique ». Mais c'est dans les Facultés et peut-être plutôt en province qu'à Paris, que la philosophie « philosophique », c'est-à-dire littéraire et moralisante (1), risque de compter le plus de défections. Il est arrivé quelque part que, la même année, le professeur de zoologie et celui de botanique ont exposé l'évolution des règnes végétal et animal, non sans retracer les grandes lignes théoriques de l'hypothèse transformiste. Partout les professeurs de sciences naturelles s'inspirent de mêmes idées générales ; préparateurs et étudiants les discutent et les échos des laboratoires vont jusque dans la bibliothèque troubler les candidats à l'agrégation dans leur lecture du *Timée*. Il y a plus : les professeurs de lettres eux-mêmes ne sont plus des professeurs d'humanités comme autrefois : l'humanisme se meurt d'anémie dans son fort. Presque tous nos collègues songent à faire de la science exclusivement : philologues, archéologues, historiens, ils ne s'occupent que du développement des langues, des arts, des idées et des institutions : plusieurs donneraient le *Traité de l'Existence de Dieu* de Fénelon, un chef-d'œuvre de style, pour la moitié d'une inscription authentique. Les méthodes de critique deviennent de plus en plus historiques, psychologiques, physiologiques. Ce milieu n'est pas sain pour la philosophie autonome. Les malheureux candidats à l'agrégation nourris de métaphysique s'aperçoivent qu'ils font maigre chère au milieu de ce régal universel

(1) Nous empruntons ces désignations, la première à un professeur criticiste, les autres à M. Boutroux. « Ils sentent, dit-il, en parlant des professeurs, que s'ils ne sont pas trop maladroits, ils n'auront pas de peine à intéresser les jeunes gens à des analyses littéraires et morales. » Article cité, 15 août 1883, p. 869.

de faits et de lois positives ; ils sentent que leurs camarades des lettres vont tout à l'heure les traiter comme le faisaient seuls jadis leurs camarades des sciences. La contagion de l'exemple les gagne ; leur foi s'ébranle et le rêve transcendant s'évanouit. Tout serait pour le mieux, si l'agrégation ne les attendait à la fin de l'année.

Ces exceptions suffisent pour susciter les difficultés dont nous parlions tout à l'heure, mais elles restent des exceptions. L'état exact de l'enseignement philosophique dans les établissements secondaires nous est inconnu. Il est, dit M. Boutroux, des plus florissants. En quoi consiste cette prospérité? Nous avons peut-être deux cent trente ou deux cent quarante chaires de philosophie autour desquelles se groupe un nombre d'élèves assez respectable. Mais il était inévitable que la préparation au baccalauréat, dont le diplôme est de plus en plus envié, peuple les classes existantes et en suscite de nouvelles. La philosophie profite quelque peu de cet empressement et, dans quelques lycées, les classes, plus nombreuses, sont aussi plus fortes ; cela est possible. La question est de savoir si cette effrayante consommation de professeurs et de manuels activera la recherche scientifique. A voir ce qui s'est passé jusqu'ici on peut en douter. On nous assure que nos jeunes collègues ne sont pas tous dévorés par le zèle de la métaphysique et que, leur carrière ayant pris dès l'abord, grâce aux circonstances et à la sollicitude de Bersot, une excellente tournure, plusieurs, l'esprit tranquille, un peu impatients seulement d'obtenir une chaire à Paris, s'abandonnent à un optimisme pratique qui ne promet pas beaucoup d'occupation aux compositeurs d'imprimerie. Les partisans assez nombreux de la philosophie néo-kantienne considèrent plus encore que les spiritualistes classiques la spéculation comme inutile ; ils doivent craindre de fournir de nouvelles armes à la science, cette ennemie de la morale ; ils se contentent de conduire tout doucement les esprits vers une sorte de protestantisme satisfait. A Paris, les professeurs plient sous le faix de cours multiples. Partout on en rencontre qui, loin de ceindre leurs reins pour quelque travail de longue haleine, déclarent que les questions de doctrine les laissent indifférents et renoncent à se faire une opinion à eux-mêmes. Somme toute, qu'ont produit, en fait d'œuvres philosophiques universitaires, ces dix dernières années? L'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre apportent chaque jour leur contribution à la psychologie expérimentale et à la psychologie comparée ; nous n'y pouvons pas prétendre et pour bien des causes ; mais la métaphysique elle-même est-elle cultivée en proportion du

nombre des métaphysiciens? Qu'on ne dise pas : La production incombe aux professeurs de l'enseignement supérieur! Ils sont une vingtaine à qui les examens prennent trois mois sur douze, envahis le reste du temps par le métier tout autant que les professeurs des grands lycées : les charger de la responsabilité de donner à la France une bibliothèque philosophique serait une triste raillerie. Je cherche dans notre Université les éléments d'une philosophie nationale présente ou à venir, et je ne les trouve pas. Est-ce là un enseignement florissant? A moins qu'on ne se console de l'insuffisance de notre production scientifique en pensant que rien ne vaut la possession silencieuse des âmes!

Le jour où Cousin, maître des destinées de l'enseignement philosophique, se préoccupa tout d'abord d'en faire un instrument d'éducation politique et compta sur les cours des collèges pour donner à la monarchie de Juillet toute la force qu'il pensait enlever au parti du trône et de l'autel, il commit une grave erreur. La philosophie n'est pas de ces choses dont on se sert à brève échéance pour des fins politiques, même libérales. A peine cet enseignement existait-il depuis vingt ans, que la liberté et la philosophie sombraient dans une catastrophe commune. Est-il exempt de toute responsabilité dans la naissance et le crédit croissant des utopies radicales? On ne peut s'empêcher de se souvenir que l'un des ouvrages du plus illustre politicien sorti de l'école porte le nom de *Politique radicale*. La philosophie de la liberté absolue devait enfanter la politique des droits absolus et absolument égaux. Nos radicaux prétendus naturalistes rééditent J. Simon, qui vient de Rousseau, qui vient de Descartes. Nous avons entendu récemment un de nos condisciples de Louis-le-Grand, personnage politique assez en vue, faire une brillante conférence en faveur d'une cause chère à l'intransigeance : son discours était le fidèle écho des leçons de notre commun maître en spiritualisme. Si Cousin avait pu avoir une autre idée de la science de l'esprit, et qu'il eût constitué cet enseignement sur des bases solides à Paris et dans quelques grandes villes auprès des Facultés, nous aurions eu peut-être, après 1848 et après 1870, un peu moins de brillants orateurs à principes et un peu plus de politiques avisés. L'existence de fortes Universités eût préservé l'enseignement de tant de vicissitudes et la raison publique de tant d'ébranlements. Cinquante ans de hautes études désintéressées dans le champ ou de l'histoire des systèmes, ou de l'observation intérieure, ou des sciences sociales eussent donné un peu plus de fermeté à l'esprit français que cette prédication de nature ambiguë, cette théologie

antireligieuse, par laquelle les imaginations de la jeunesse appelée à la vie politique ont été bercées depuis deux générations. La science seule ne donne pas de mécompte. Pour réformer les institutions, pour donner au corps social une nouvelle vie, il faut agir sur les idées, cela est vrai; mais un système d'éducation fondé sur des rêveries séculaires fixées une fois pour toutes, séparées des faits et érigées en dogmes, est encore un expédient superficiel mieux fait pour arrêter que pour susciter la vie et présentant ce grand danger d'immobiliser l'esprit d'une nation au milieu de la transformation incessante des nations rivales. La source ultime du mouvement social est la libre recherche, à laquelle aucune voie n'est d'avance interdite et qui met naturellement la conscience d'un peuple au dedans comme au dehors en harmonie avec le milieu. Les actions de cette force sont lentes, mais sûres et efficaces entre toutes. C'est pourquoi le mieux que puissent faire les nations modernes est de former un haut enseignement scientifique bien outillé et entièrement libre, puis de lui remettre en toute sécurité les destinées morales du pays. L'enseignement de la vérité n'est pas plus qu'une bonne constitution un objet de fabrication artificielle.

III

Cette erreur de Cousin est-elle réparable? Il semble presque aussi difficile de corriger les abus de l'institution que de la supprimer elle-même. Ainsi, il paraît à première vue déplorable qu'on ait créé depuis plusieurs années, alors que le personnel était extrêmement rare, une multitude de chaires dans d'infimes collèges communaux. Des maîtres d'études ou des boursiers de première année ont dû les remplir et ont fait leur apprentissage en enseignant. On en crée encore tous les jours. Le nombre des élèves varie de un à quatre, quand il y a des élèves. Ne serait-il pas indiqué par le bon sens de supprimer toutes ces chaires et de ne laisser subsister la classe de philosophie que dans les lycées ou les collèges importants? Oui. Mais vous ne saurez que faire des professeurs! Mais les parents qui tiennent à ce que leurs enfants achèvent leurs études sur place les enverront dans la maison ecclésiastique voisine; le collège sera abandonné et les conseils locaux seront mécontents. D'ailleurs, le député de l'arrondissement qui a demandé la fondation de la chaire s'opposera de toute sa force à ce qu'on la supprime. Quant au programme, il est assez large pour qu'on y puisse faire entrer tout ce qu'on juge à

propos d'y introduire; il ne pèche que par excès. Le chapitre sur la métaphysique et la théodicée est-il indispensable? Ne pourrait-on autoriser les professeurs à se taire sur ces questions quand ils le préfèrent ; ne pourrait-on même les y inviter quand ils les traitent d'une manière agressive ou se trouvent dans un milieu défavorable aux nouveautés? Peut-être y aurait-il là la base d'un honnête compromis. Mais voyez d'ici les réclamations que cette réforme de haute prudence suscitera dans nos assemblées! Et puis, il ne faut pas se faire d'illusions sur l'efficacité restrictive des programmes de philosophie. Un professeur réduit à l'exposé historique des systèmes pourra encore ruiner ceux qu'il croit faibles en les discutant, ou même sans les discuter, par la manière dont il les exposera. Les seules réformes que comporte ce point de notre organisation universitaire concernent le personnel; pratiquement, la question des épreuves professionnelles est ici centrale.

Que doit-on demander à un professeur de philosophie? Nous nous garderons bien de nier qu'il doive être avant tout un éducateur. Et le côté pédagogique des exercices de tout genre auxquels il préside ne nous échappe pas. Il devra de toute façon avoir fait de sérieuses études littéraires, si l'on veut qu'il soit capable de guider ses élèves dans les essais de composition que nous considérons comme le levier de tout progrès. La formation d'un jugement sain et d'une volonté droite sera sa principale affaire. Mais est-ce à dire que la science restera étrangère à tous ces soins? Est-ce que ce n'est pas à observer des faits soit psychologiques, soit sociaux, puis à en dégager le sens et à contrôler toujours les mirages de la dialectique par le sentiment de la réalité, que doit viser un élève de philosophie dans ses compositions personnelles? Et en ce qui concerne le cours, la formation de la pensée et de la volonté peut-elle se faire sans une virile instruction nourrie des résultats de toutes les sciences, des sciences de la nature comme des sciences sociales? Le pouvoir et le savoir ne doivent jamais se séparer; mais moins que partout ailleurs dans une classe où les jeunes gens touchent l'âge d'homme et vont entrer dans la vie.

L'élève des jésuites ou des oratoriens sous l'ancien régime était surtout destiné à devenir un homme du monde accompli. Pourvu qu'il gardât ses croyances et fût un sujet docile, c'était assez pour le reste qu'il emportât du collège une aptitude générale à imaginer et à écrire. Plus tard, après la Révolution, quand la bourgeoisie, malgré son vœu secret d'imiter l'ancienne société en ses aimables loisirs, dut se charger des soucis du gouvernement, il lui suffit de joindre à la culture littéraire l'apprentissage des généralités

sonores avec lesquelles, en ce temps-là on résolvait tous les problèmes sociaux. Hommes d'État, magistrats, avocats, publicistes, hommes du monde étaient à la hauteur de leur rôle à la seule condition de manier habilement les lieux communs de philosophie oratoire dont Rousseau et Condorcet avaient fourni les modèles. De nos jours, les conditions de la vie publique ont changé. Dans les tribunaux, dans les conseils, dans les commissions spéciales de toute nature où les fonctionnaires et les élus de la nation sont appelés à motiver leur avis, on ne se fait écouter qu'avec des arguments tirés des faits, fondés sur un savoir réel. Il faut se tenir informé du mouvement de la science ou tout au moins de ses méthodes. Il faut savoir dans leurs données principales ici la psychologie qui a étudié le crime dans ses rapports avec la folie, et a renouvelé la pédagogie en jetant sa clarté sur les questions de discipline et de travail scolaire ; là l'économie politique et la sociologie où les nouveaux révolutionnaires puisent leurs armes et où il en faudra trouver pour les vaincre; ailleurs l'anthropologie, l'ethnographie et la statistique qui se mêlent à tous les débats de politique nationale et internationale : comment des études de pure forme pourraient-elles suffire à ces exigences ? L'homme du monde lui-même. pour faire figure devant des auditoires féminins de plus en plus instruits doit avoir des lumières sur tous ces sujets. Puisque nous avons voulu que la jeunesse française achève au collège toutes ses études générales, il faut qu'elle sorte de la classe de philosophie munie de ce bagage scientifique aujourd'hui indispensable. Cette nécessité est si forte qu'elle fait taire, nous le voyons tous les jours, les scrupules des familles les plus timorées : plusieurs pères de famille, même hostiles à la philosophie empirique, sont enchantés quand le professeur, en rajeunissant l'enseignement par l'introduction de nouvelles questions et d'un nouvel esprit, enflamme la curiosité de ses élèves et leur révèle que la philosophie des classes peut ne pas être ennuyeuse. Je ne parle pas des dispositions tout autres avec lesquelles un étudiant en droit et un étudiant en médecine abordent les études supérieures, selon qu'ils ont reçu cet enseignement vivant ou ont psalmodié pendant un an à la suite de leur professeur la légende des *Idées-images*, les *Deux horloges* et le *Médiateur plastique*. Cette vue nous entraînerait trop loin.

Il faudrait donc qu'un professeur, pour être capable d'alimenter une telle classe ait fait un séjour de deux années au moins auprès des Facultés, qu'il ait ou non obtenu le diplôme. Le changement qui s'est fait et se poursuit dans les Facultés des lettres

assurera de plus en plus aux maîtres qui auront fréquenté leurs cours une culture suffisante en ce qui concerne les sciences historiques et morales, du moins pour l'enseignement dans les collèges communaux. Le voisinage de la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine leur permettra (sauf dans les deux Facultés de Douai et d'Aix, si malheureusement isolées) de s'informer des résultats généraux des sciences biologiques. On n'aura pas à s'inquiéter de savoir s'ils seront compris de leurs élèves ; à moins qu'une réaction inconsidérée ne vienne étouffer les réformes inaugurées il y a trois ans dans nos études secondaires, les jeunes gens arriveront dorénavant en philosophie munis d'idées scientifiques générales qui offriront à l'enseignement tel que nous le souhaitons un excellent terrain. Les conflits entre les professeurs de sciences et les professeurs de philosophie seront-ils plus fréquents si ces derniers ont le culte de la science et demandent le secours de leurs collègues pour certaines de leurs leçons, ou bien s'ils traitent la science en ennemie et déclarent chaque jour qu'elle est incompatible avec la morale? C'est une question que nous croyons parfaitement inutile de discuter.

Maintenant à quelles conditions un maître pourra-t-il passer dans les lycées? L'agrégation mise à part, il peut provenir de deux origines. Ou bien il sera licencié ès lettres et l'accès de l'agrégation lui sera impossible, faute d'études philologiques et historiques assez approfondies : il se croira plus capable d'aborder les examens d'ordre scientifique. Dans ce cas, s'il peut obtenir la licence de mathématiques ou celle des sciences naturelles, ou le doctorat en médecine, il me semble équitable de lui ouvrir les chaires des lycées. Ou bien, au contraire s'il a étudié d'abord auprès d'une Faculté des sciences ou d'une Faculté de médecine et qu'il ait obtenu les titres dont nous venons de parler, il lui suffira de mériter ensuite pour avoir les mêmes droits le diplôme de la licence ès lettres philosophique. Bref, en dehors des agrégés, l'enseignement des lycées serait donné par des professeurs ayant au moins deux licences, l'une littéraire, l'autre scientifique. Les avantages de cette combinaison ne nous paraissent pas douteux. L'enseignement donné par de tels esprits sortirait des banalités littéraires où il se traîne si souvent. De plus, les étudiants de Facultés diverses se mêleraient dans les futures Universités, au grand profit des uns et des autres, au grand profit de l'enseignement supérieur lui-même, et un pas de plus serait fait pour le rapprochement des Facultés des lettres et des Facultés des sciences, qu'aucune différence essentielle ne séparera plus bientôt si le mouvement

actuel continue. Car les barrières présentes tomberont en dépit des métaphysiciens, le jour où les naturalistes d'une part, et les historiens soit des institutions, soit du langage, soit des arts et des littératures, d'autre part, s'apercevront qu'ils suivent la même méthode et travaillent à la même œuvre. Le savoir est un comme la nature est une.

Reste l'agrégation. Il n'y a aucun moyen d'y introduire la philosophie « scientifique ». Le directeur de l'enseignement secondaire a essayé de le faire en offrant les fonctions de membre du jury à M. Ribot. Celui-ci a pensé sans doute que sa situation au milieu de collègues dont la majorité est animée d'un esprit très différent serait délicate et que sa présence accroîtrait inutilement l'embarras des candidats, car plus il y a d'opinions diverses dans le jury, plus il y a d'écueils dans l'examen. D'autre part la préparation à une épreuve aussi redoutable qu'elle tend à le devenir pour la partie philologique et historique exige incontestablement une spécialisation précoce et ne comporte guère en ce qui concerne les sciences d'autres exigences que celle du baccalauréat. Mais de ce que l'agrégation ne peut être transformée aussi profondément, il ne s'ensuit pas qu'elle doive être supprimée. Ce serait là une extrémité regrettable. Il n'est pas admissible que des philosophes ignorent l'histoire des systèmes. « L'étude de ces conceptions, a dit excellemment M. Boutroux, est nécessaire pour nous faire prendre conscience de la continuité du développement de l'esprit humain et de notre solidarité intellectuelle à l'égard de nos ancêtres. » Auguste Comte n'aurait pas dit mieux. Les études historiques de la licence philosophique sont nécessairement restreintes ; le jury d'agrégation actuel tient en dépôt, pour élever ces études à un niveau supérieur, de précieuses traditions qui doivent être conservées. Le point de vue où il est placé est peut-être regrettable ; mais c'est ici que l'adaptation aux exigences de la méthode scientifique de l'histoire, qui doit être aussi objective que possible, peut être espérée du temps.

La seule partie de l'épreuve que nous voudrions voir retranchée est la partie dogmatique. Nous l'avons vu, elle ne correspond plus à rien qui existe à l'heure qu'il est. La philosophie des manuels ne mérite pas l'honneur de figurer au concours de l'agrégation. N'est-ce pas celle-là que l'on demande ? Le mystère qui plane sur ce que le jury attend des candidats en fait de philosophie dogmatique doit nous faire soupçonner que ce n'est rien de saisissable. Supprimez cette sorte d'interrogatoire doctrinal, faites de l'agrégation une épreuve exclusivement historique que

vous fortifierez encore, et personne, à quelque confession philosophique qu'il appartienne, n'y rencontrera plus d'obstacle insurmontable ni de piège pour sa dignité.

De bons esprits voudraient « qu'à côté d'un enseignement analogue à celui qu'ont établi les derniers programmes, — moins le grec peut-être, — et qui serait par sa nature même destiné à la majorité des élèves de l'enseignement secondaire, on constituât fortement dans quelques lycées un enseignement classique plus élevé, reposant sur l'étude patiente, commencée de bonne heure, des langues anciennes et terminée par celle de la philosophie et des sciences. Ces lycées trouveraient leur clientèle parmi les jeunes gens qui se proposeraient de suivre ensuite des cours d'enseignement supérieur (1). » C'est là, c'est dans ces lycées d'études classiques que les agrégés tels que nous les concevons, nécessairement en plus petit nombre qu'aujourd'hui, auraient leur place marquée d'avance.

Les mesures pratiques que nous proposons ne manquent pas de cohérence ; mais elles peuvent blesser les maximes d'uniformité si chères à l'esprit français. Le prochain Conseil supérieur saura, nous l'espérons, s'affranchir de leur tyrannie. Nous ne nous dissimulons pas que le point essentiel de ces réformes, très réalisables on en conviendra, est en opposition avec les idées arrêtées de nos philosophes les plus influents qui sont absolument décidés à éterniser le divorce entre la philosophie et les sciences. Mais peut-être les philologues répugneront-ils moins à cette union. Le débat soulevé par M. Boutroux n'est qu'un épisode de la grande lutte que se livrent en ce moment dans tous les pays civilisés et sur tous les points des programmes deux systèmes opposés de culture : l'un qui tend à développer l'esprit en l'exerçant à vide sur lui-même, par la gymnastique pure, l'autre qui veut joindre à ces exercices formels une alimentation substantielle tirée du spectacle des choses. Né au XVIe siècle l'humanisme est en déclin depuis la fin du XVIIIe. Il était un premier succès du naturalisme contre la scolastique. Il se retourne maintenant du côté de son ancienne adversaire. Nous sommes persuadé que cette levée de boucliers prépare à la philosophie de la nature et à la pédagogie qui s'inspire d'elle une nouvelle victoire.

A. ESPINAS,
Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

(1) Circulaire de M. Couat, doyen de la Faculté de Bordeaux, candidat au Conseil supérieur de l'instruction publique, maintenant membre de ce Conseil.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

INSTITUTIONS POLITIQUES
ET RELIGIEUSES D'ATHÈNES

COURS FERMÉ

ALLOCUTION AUX ÉTUDIANTS

(29 MARS 1881)

MESSIEURS,

Si je vous apporte aujourd'hui, par exception, une leçon écrite, c'est qu'en terminant ce cours, je voudrais, sous une forme précise, vous exposer quelques réflexions générales et auss vous adresser quelques conseils.

Vous vous rappelez les différentes étapes du chemin que nous venons de parcourir. Dans la revue rapide que nous avons faite ensemble des institutions politiques et religieuses d'Athènes, telles qu'elles s'offrent à nous au ve et au ive siècle, nous avons considéré successivement le Conseil des Cinq-Cents, l'Assemblée du peuple, les magistrats, les tribunaux; nous avons examiné le rôle et les fonctions des prêtres, le nombre et le caractère des fêtes religieuses, l'administration et la disposition matérielle des temples. Telles sont les grandes lignes de l'esquisse que j'ai essayé de tracer devant vous (1). Je n'ai pas besoin de vous dire

(1) Sans renvoyer aux innombrables dissertations, thèses, programmes de gymnases, etc., qui chaque année se publient en Allemagne sur la constitution d'Athènes, je crois utile de rappeler ici aux étudiants les ouvrages les plus propres à les guider dans l'étude des institutions politiques et religieuses du peuple Athénien. — Il faut citer en premier lieu le *Corpus inscriptionum atticarum*, t. I-IV, 1873-1883. Il n'a paru du tome IV que le 1er fascicule, qui complète le tome I. La 3e et dernière partie du tome II n'est pas encore publiée. Cf. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2 vol., Leipzig, 1883 (nombreux *indices*; ouvrage utile pour apprendre à tirer parti des inscriptions).

Parmi les ouvrages généraux, il faut mentionner : HERMANN, *Lehrbuch der griechischen Staatsalterthümer*, 5e édit., Heidelberg, 1875, §§91-176; id., *Lehrbuch der gottesdienstlichen Alterthümer der Griechen*, 2e édit., Heidelberg, 1858 (très en retard). Une nouvelle édition, entièrement refondue, de ces deux volumes est annon-

qu'il manque à cette peinture plus d'un trait. On ne peut, en quinze leçons, que donner une imparfaite idée des institutions publiques d'Athènes, et j'ai dû, dans ce court exposé, négliger bien des détails. Ajoutez que la constitution athénienne est encore mal connue, que, sur plus d'un point, les auteurs sont muets, que, sur d'autres, ils ne nous fournissent que des renseignements vagues ou contradictoires. Chaque année, il est vrai, presque chaque jour, de nouvelles découvertes épigraphiques viennent enrichir nos connaissances : des décrets du Conseil et du Peuple, des comptes de fonctionnaires sacrés, des inventaires d'offrandes, des listes de prytanes ou d'arbitres publics, des dédicaces de chorèges vainqueurs éclairent d'un jour inattendu telle ou telle face de la vie publique du peuple athénien jusque-là demeurée dans l'ombre. Mais, malgré ces quotidiennes révélations de l'épigraphie, bien des questions encore restent obscures. Pour me borner à quelques exemples, le tirage au sort et la dokimasie des magistrats, la confection des lois, le mécanisme savant qui réglait les rapports de l'Assemblée populaire et du Conseil, le fonctionnement si complexe de l'Héliée, les cultes patrimoniaux, la chorégie sont autant de problèmes difficiles à résoudre et qui longtemps encore exerceront la patience et la sagacité des antiquaires. Je n'ai pas cru devoir, Messieurs, promener votre esprit parmi toutes les difficultés de ces épineux sujets : tout en vous signalant, çà et là, les points controversés, tout en tenant éveillé votre scepticisme, j'ai, le plus possible, écarté de votre chemin les discussions, les conjectures, estimant qu'il importait surtout, dans ces quelques

cée et doit paraître prochainement. — G. Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer*, t. I, Leipzig, 1881, pp. 101-389 (excellent). Le tome II est attendu. — Schœmann, *Griechische Alterthümer*, t. I, 3e édit., Berlin, 1871; t. II, 2e édit., Berlin, 1873. La 4e édition du 1er volume est sous presse; il faut, de plus, signaler une traduction française de ce premier volume, que M. C. Galuski vient de publier chez l'éditeur Picard, Paris, 1884.

On consultera, en outre, avec profit :

Sur le Conseil des Cinq-Cents et l'Assemblée du peuple : Schœmann, *De Comitiis Atheniensium*, Greifswald, 1819; — Hartel, *Studien über attisches Staatsrecht und Urkundenwesen*, Vienne, 1878; — V. Heydemann, *De Senatu Atheniensium quæstiones epigraphicæ selectæ*, dans les *Dissertationes philologicæ Argentoratenses selectæ*, t. IV, 1880, pp. 147-201; — A. Reusch, *De diebus contionum ordinariarum apud Athenienses*, *ibid.*, t. III, 1880, pp. 1-138.

Sur les magistrats, et particulièrement les magistrats de finances : Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., Berlin, 1851, t. I, livre ii.

Sur les tribunaux : Meier et Schœmann, *Der attische Process*, Halle, 1824. M. J.-H. Lipsius publie, en deux volumes, une nouvelle édition de ce livre. Le premier volume a seul paru, Berlin, 1883; — G. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, Paris, 1867, pp. 189-328; — Thonissen, *le Droit pénal de la république athénienne*, Bruxelles, 1875; — id., *De la Responsabilité pénale des*

leçons, de vous donner de la vie publique des Athéniens une vue d'ensemble. Aussi, vous vous en souvenez, toutes les fois que j'ai pu le faire, je me suis efforcé de vous présenter les choses sous la forme de tableaux. C'est ainsi que j'ai successivement essayé de vous peindre la physionomie d'une séance de l'Assemblée, la marche d'un procès, la pompe solennelle d'une des grandes fêtes religieuses d'Athènes, l'aspect d'un sanctuaire, avec ce bizarre pêle-mêle d'ex-voto de toute nature dont la piété de l'État et la dévotion des particuliers encombraient l'intérieur de certains temples. Gardez-vous donc d'avoir de votre science une trop haute idée; ne vous imaginez pas connaître à fond la constitution athénienne, pour avoir suivi, avec une persévérance que j'ai souvent admirée, ce cours tout élémentaire. Vous avez un aperçu des choses, mais ce n'est qu'un aperçu : à vous de compléter par vos lectures, par vos recherches personnelles, les notions sommaires qui vous ont été données ici.

Et maintenant, quelle conclusion tirer de ce rapide examen des institutions politiques et religieuses d'Athènes à l'époque la plus florissante de son histoire? On parle souvent de la place considérable qu'occupaient, dans la vie publique du peuple Athénien, la religion et le souci des pieuses pratiques, et je ne doute pas que vous n'ayez présente à la mémoire certaine page d'un admirable livre que vous avez tous lu avec grand profit, page où l'auteur peint d'une façon saisissante ce profond respect des anciens rites et cette continuelle obsession du devoir religieux

plaideurs dans la législation athénienne, Revue de législation, 1875, pp. 137 sqq.; — Dareste, trad. des *Plaidoyers civils de Démosthène, Introduction,* pp. xi sqq.; — Egger, *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat,* dans les *Mémoires de littérature ancienne,* Paris, 1862, pp. 355 sqq.

Sur la religion : A. Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, t. I, Paris, 1876, pp. 249-259 (qqs pages d'un sentiment très juste sur le caractère de la religion athénienne); — Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, Paris, 1857-1859, t. II (temples, sacrifices et fêtes, mystères, sacerdoces); — J. Martha, *les Sacerdoces athéniens*, Paris, 1882 (rôle et fonctions des prêtres, recrutement, responsabilité, etc.); — Aug. Mommsen, *Heortologie*, Leipzig, 1864 (fêtes athéniennes); — Bœckh, *Staatshaushaltung,* t. I, livre iii, pp. 593-617 (liturgies ordinaires, particulièrement chorégie, gymnasiarchie, hestiase); — Michaelis, *Der Parthenon*, Leipzig, 1871; 'Εφημερὶς ἀρχαιολογική, 3e période, 1883, pp. 1 sqq., pp. 109 sqq.; Foucart, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, pp. 194 sqq.; Homolle, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien*, *ibid.*, t. VI, pp. 1-167; P. Girard, *l'Asclépieion d'Athènes d'après de récentes découvertes*, Paris, 1881, pp. 56 sqq., pp. 97 sqq. (administration et aspect général des sanctuaires athéniens).

Ces brèves indications peuvent être complétées, dans une certaine mesure, à l'aide de la bibliographie que M. Bouché-Leclercq a eu l'heureuse idée de joindre au 5e volume de sa traduction de l'*Histoire grecque* d'E. Curtius, pp. 567 sqq.

à accomplir, qui sembleraient avoir été parmi les traits distinctifs du caractère athénien (1). Il est certain que la religion est partout dans la vie d'Athènes, dans la vie publique, comme dans la vie privée. Nous l'avons vue à l'Assemblée, dans ces purifications étranges qui précédaient chaque séance, dans cette imprécation solennelle prononcée par le héraut avant l'ouverture des débats; nous l'avons rencontrée au seuil des magistratures, dans ces cérémonies d'entrée en charge par lesquelles débutait l'exercice du pouvoir; nous l'avons retrouvée à l'Ardettos, dans le serment des héliastes; nous l'avons contemplée dans la magnificence de son luxe théâtral lors de la célébration des grandes fêtes de la cité. Ainsi donc, rien de public ne se passe à Athènes que la religion n'y ait part, et la préoccupation constante de l'État est d'entretenir avec les dieux de bonnes relations, afin de retenir sur la patrie leurs faveurs : de là, comme je vous l'ai montré, le caractère des fêtes religieuses, qui sont des fêtes de l'État, surveillées, dirigées par les représentants de l'État; de là le rôle des prêtres, fonctionnaires publics chargés d'accomplir, au nom et pour le plus grand bien de l'État, certains rites traditionnels. Dans les croyances antiques, il existe entre la religion et l'État un lien indissoluble : j'ai cherché à vous expliquer l'origine de cette étroite alliance et n'ai pas craint de vous dire, vous vous en souvenez, qu'il y a, entre cette conception d'un État pieux et l'idée moderne de la séparation de l'Église et de l'État, une plus grande distance, un abîme plus profond, qu'entre telle théorie des *physiciens* de l'école ionienne, qui aujourd'hui nous fait sourire, et telle invention de la science contemporaine, qui confond notre entendement.

Mais, si, lorsqu'on jette, comme nous l'avons fait, un rapide coup d'œil sur les institutions publiques d'Athènes, le sentiment religieux est ce qui semble y dominer tout d'abord, ce serait une erreur de se figurer les Athéniens sans cesse tournés vers la divinité, réglant leurs actions sur les obligations qu'elle leur impose, ployant, pour ainsi dire, sous le poids et la multiplicité des devoirs à remplir envers elle. Sans doute, dans le calendrier d'Athènes, les jours fériés sont nombreux; mais ne croyez-vous pas qu'une fois quitte envers les dieux, le peuple Athénien portait ailleurs l'activité de son mobile génie? La religion athénienne a ce caractère particulier, qu'elle n'exige de l'homme qu'une somme limitée de respects; elle n'accapare pas sa vie tout entière;

(1) Fustel de Coulanges, *la Cité antique,* 6e édit., 1876, p. 258.

elle n'absorbe pas sa pensée; elle ne gouverne pas sa conduite; elle ne réclame pas de lui un continuel effort vers un but marqué par elle. Ce qu'elle demande, c'est qu'il consacre à la divinité une part déterminée de son temps; c'est que, dans certaines circonstances prévues, il lui manifeste sa soumission par l'accomplissement de certains actes réglés d'avance. Ces actes accomplis, elle lui rend son indépendance. Un dieu qu'il faut aimer n'est jamais satisfait; jamais on ne fait assez pour lui prouver son amour. Un dieu qu'il faut craindre est moins exigeant : son courroux apaisé ou prévenu, l'homme redevient libre et vaque à ses affaires. Aussi, à côté de la scrupuleuse observance des prescriptions religieuses, trouvez-vous, à Athènes, un mouvement singulier, que ne dirige aucune préoccupation pieuse. Les fêtes qui se succèdent de mois en mois, les cérémonies qui accompagnent les actes publics ne sont pas, il s'en faut, toute la vie du peuple Athénien : il y a place, dans cette vie, pour la politique, pour les grands débats de l'Assemblée populaire, pour les luttes des partis, pour les accusations capitales, pour les procès, pour les soins à donner aux chantiers de la marine, pour la guerre, pour les ambassades à députer ou à recevoir, pour les alliances à conclure. Je m'arrête, car mon énumération, si longue qu'elle fût, ne saurait jamais être complète. Ce que je veux dire, c'est qu'imaginer l'Athénien courbé sous des superstitions sans nombre, tourmenté sans relâche par la sombre crainte des dieux, serait se faire de sa vie une fausse image : il y a, dans son existence quotidienne, beaucoup plus de liberté et de lumière, et, bien qu'on y trouve la religion partout présente, il faut se garder de n'y voir qu'elle seule.

Ce ne sont donc pas les croyances du peuple athénien qui nous fourniront cette impression dernière que nous cherchons à dégager du spectacle de la vie publique d'Athènes, tel que nous l'avons vu se dérouler sous nos yeux. Cette impression, la trouverons-nous dans le caractère démocratique des institutions athéniennes? Dirons-nous que ce qui fait l'unité de ces institutions, c'est l'esprit démocratique qui les anime? Prenez garde, Messieurs, de vous méprendre sur la nature de cette démocratie, que des connaissances superficielles et d'inopportunes comparaisons empêchent souvent de bien comprendre. Il est incontestable qu'Athènes s'offre à nous, au ve et au IVe siècle, comme une démocratie ; mais quand on considère de près ce régime démocratique, que de faits étranges on y découvre ! Pour prendre un exemple, il semble, au premier abord, que le tirage au sort

des magistrats ait pour principe le sentiment tout démocratique de l'égalité. Nous avons dit, vous vous le rappelez, ce qu'il faut penser de cette interprétation : le tirage au sort n'a pas pour point de départ l'esprit égalitaire ; c'est, dans les croyances athéniennes, un moyen de donner aux dieux l'occasion de faire connaître leur volonté ; l'élu du sort est l'élu de la divinité. Ce singulier mode de recrutement de certains fonctionnaires n'est donc nullement un procédé démocratique : c'est bien plutôt un procédé théocratique et, s'il subsiste, en dépit des progrès de la démocratie, c'est grâce à cette routine conservatrice à laquelle nous avons fait allusion plus d'une fois et qui maintient intacts, à travers les changements que subit la constitution, les vieux usages du passé. Voilà donc une coutume qui n'a de démocratique que l'apparence. Au moins, cette institution née de préoccupations purement religieuses assure-t-elle, par le fait, à tous, sans distinction, le libre accès de certaines magistratures? Il n'en est rien : selon toute probabilité, le tirage au sort, à Athènes, était toujours précédé d'un choix préalable; les fonctions qu'il conférait n'étaient donc pas accessibles à tous les membres de la cité; il fallait, pour y prétendre, remplir certaines conditions, qui nous sont inconnues, mais qui élevaient sans doute une barrière infranchissable entre ces fonctions et telle ou telle catégorie de citoyens. Si vous songez que, le tirage terminé, les élus devaient encore affronter l'épreuve, souvent périlleuse, de la dokimasie; qu'ils avaient à répondre, non seulement de leur vie publique, mais de leur vie privée; que l'État leur demandait compte de toute leur conduite, qu'il pouvait se produire, au cours de cette enquête, des accusations, des dénonciations de toute nature; qu'enfin il y avait là pour eux de nouvelles et nombreuses chances d'exclusion, vous comprendrez toute la distance qui sépare l'égalité athénienne de l'égalité telle que nous l'entendons aujourd'hui, de cette égalité qui ouvre au travail, au savoir, à l'esprit de suite, au talent un champ presque illimité de légitimes ambitions.

D'autres faits encore prouvent qu'il faut y regarder à deux fois avant d'affirmer que tout est démocratique dans la constitution d'Athènes. De même, tout ce qui s'y trouve de démocratique ne l'est pas toujours aussi profondément que nous sommes tentés de le croire. Rappelez-vous ce que nous avons dit de l'Assemblée du peuple, de cette réunion souveraine qui a la haute main sur toutes les affaires, que tout concerne, qui est le centre de tout, mais dont la souveraineté est limitée par certaines barrières, telles que le Conseil des Cinq-Cents, telles que l'Héliée, telles que

le collège des nomothètes. Je me borne à faire appel à vos souvenirs : s'ils sont exacts, vous devez savoir ce qu'il convient de penser de cette omnipotence de l'Assemblée populaire, qu'on s'exagère parfois d'une singulière façon.

Non que je songe à nier le caractère essentiellement démocratique des institutions athéniennes. Ce dont je voudrais seulement que vous fussiez persuadés, c'est qu'il y a, dans la constitution d'Athènes, bien des traits peu conformes à l'idée que nous nous faisons d'une démocratie, et que souvent, là même où domine, à n'en pas douter, l'esprit démocratique, il faut encore faire des réserves et ne pas se fier uniquement aux apparences.

Sans nous attarder, Messieurs, à la recherche d'une formule qui, si compréhensive qu'elle fût, pécherait toujours par quelque endroit; sans nous efforcer d'enfermer le tableau de la vie publique d'Athènes, tel que nous l'avons peint, dans le cadre étroit d'une définition, disons que cet ensemble de faits et de coutumes que nous avons décrit offre à nos regards un curieux spectacle, celui d'une activité singulière, d'une intensité de vie vraiment merveilleuse. Parcourez en imagination les rues d'Athènes; allez à l'Agora, à la Pnyx : comme tout s'y agite! quelle animation remplit ces lieux où l'Athénien passe la plus grande partie de son temps! Ici, ce sont les héliastes qui, sous la présidence des thesmothètes, tirent au sort le tribunal où chacun d'eux doit aller siéger; munis de leurs bâtons coloriés, ils se dirigent, les uns vers le tribunal de l'Archonte, les autres vers celui des Onze, ceux-ci vers le Palladion, ceux-là vers le Delphinion ou vers tout autre des nombreux édifices dans lesquels se rend la justice athénienne; les plaideurs les suivent ou les arrêtent au passage, leur prenant la main, sollicitant leur indulgence, leur prodiguant les noms familiers. Là, c'est l'Assemblée qui entre en séance; ce sont les prytanes ou les proèdres qui prennent possession de l'estrade présidentielle, tandis que le peuple se précipite sur leurs pas, pressé par les archers de la police, qui ont interrompu les bavardages sans fin de l'Agora, et dont la corde rouge, menaçant les retardataires d'une tache accusatrice, les rabat sans merci vers le lieu de l'Assemblée. La foule, pourchassée, escalade les bancs, s'entasse tant bien que mal au pied de la tribune, le riche auprès du pauvre, l'orateur en renom suivi de ses amis, de ses clients, qui lui font cortège, auprès du campagnard venu de son dème pour accomplir son devoir de citoyen, et prudemment pourvu de quelques olives, de quelques gousses d'ail, qui apaiseront sa faim durant la séance : car il sait qu'il est là pour la journée, que le

coucher du soleil l'y trouvera peut-être encore et, tout en suivant les débats, tout en écoutant Callistratos ou Aristophon, Euboulos ou Lycurgue, Eschine ou Démosthène, tout en votant, il satisfera les exigences de son rustique appétit. Quatre fois par prytanie, la Pnyx est témoin de ce tumulte; quatre fois, dans un intervalle de trente-cinq à trente-neuf jours, ce même brouhaha qui précède et accompagne les séances de l'Assemblée anime la ville, sans compter les jours d'Assemblée extraordinaire, lorsqu'un pressant péril menace la cité et que la trompette du héraut appelle en hâte les citoyens à délibérer sur les moyens de sauver la patrie. La vie intense des Athéniens se manifeste encore ailleurs. A côté de tout ce bruit, de tout ce mouvement de l'Assemblée et des tribunaux, il y a l'activité plus silencieuse, plus dissimulée, mais non moins réelle, non moins efficace des membres du Conseil, qui élaborent dans le Bouleutérion les projets de décrets, qui reçoivent les ambassadeurs étrangers, qui donnent audience aux prêtres, qui préparent le recouvrement du tribut; il y a l'infatigable vigilance des magistrats qui, avec l'aide de leurs assesseurs, de leurs secrétaires, se livrent à l'instruction souvent longue et difficile des procès; il y a les patientes recherches des thesmothètes, qui revisent les anciennes lois; il y a les laborieuses sessions des nomothètes, chargés d'examiner les lois nouvelles. Je cite seulement quelques exemples; mais, vous le voyez, tout cela nous donne l'idée d'un incessant travail; tout cela nous montre Athènes dans une agitation perpétuelle, occupant un monde de fonctionnaires au soin de sa complexe administration. Souvenez-vous, enfin, des grandes fêtes populaires, de ces solennités auxquelles la cité tout entière, fonctionnaires et citoyens, prend part, dont nul ne se désintéresse, où chacun joue son personnage; contemplez ces réunions au théâtre, ces processions qui se déroulent aux flancs de l'Acropole ou dans la blanche poussière du Céramique extérieur, ces cavalcades, ces marches triomphales, les jeux où resplendissent, sous la pure lumière du ciel attique, ces formes musculeuses et souples dont l'Athénien est si fier, et vous serez convaincus que l'impression dernière qu'il faut emporter de ce spectacle, c'est qu'il nous offre la plénitude de la vie.

Telle est la seule conclusion que je vous proposerai de tirer de la rapide étude que nous avons faite ensemble des institutions politiques et religieuses d'Athènes.

J'arrive aux conseils que je vous annonçais tout à l'heure : je voudrais vous dire, très brièvement, de quelle manière il convient

que vous vous serviez de ces connaissances et quel profit vous en pouvez tirer.

Si vous voulez connaître l'antiquité grecque, votre premier devoir, Messieurs, est d'étudier les auteurs. Si instructive que puisse être l'histoire des institutions, jamais elle ne vous offrira, pour pénétrer le génie hellénique, le génie athénien, puisque c'est d'Athènes seulement qu'il s'agit, les ressources incomparables de la littérature. Loin donc de vous détourner des études littéraires, loin de vous conseiller de négliger les textes, je ne saurais trop vous engager à porter de ce côté toute votre activité, tout votre zèle. Pour ceux d'entre vous surtout qui se destinent à l'enseignement, et à l'enseignement des lettres, la philologie restera toujours la première science à cultiver. Mais, par philologie, je n'entends pas cette philologie inquiète et tracassière, qui ne voit dans un morceau de Sophocle ou de Démosthène qu'un passage à corriger, qui trouve qu'Aristophane n'a pas assez d'esprit et qui lui en donne, qui s'ingénie à faire dire aux anciens ce qu'ils n'ont jamais dit ni pensé. Je veux parler de cette science subtile des règles du langage qui fait que, connaissant à fond le mécanisme du style, on en jouit pleinement.

Aucune langue, peut-être, ne se prête mieux que la langue grecque à ce minutieux examen du détail; aucune, assurément, ne récompense plus libéralement qui lui fait subir ces méticuleuses analyses. Lire une page de grec en se rendant un compte exact de tous les tours qu'on y rencontre, apercevoir les fines raisons de telle ou telle combinaison de mots, pénétrer le sens intime de tel verbe, de telle épithète, saisir les moindres nuances de chaque phrase et se mouvoir librement au milieu de toutes ces nuances, constitue, à coup sûr, un des plaisirs les plus délicats que puisse goûter un esprit lettré, ami des belles pensées, des beaux sentiments et des belles formes. C'est ce plaisir, Messieurs, que je considère comme le but où vous devez tendre. Ce n'est pas en un jour qu'on se le procure : longtemps on l'entrevoit dans l'éloignement, et quand on croit y toucher, il échappe; c'est un bonheur fuyant, qui recule plus on s'en approche, mais qu'on finit par atteindre, à la condition de le poursuivre sans cesse.

Ainsi donc, avant tout, pour bien connaître l'esprit des Athéniens, fréquentez les écrivains d'Athènes : lisez Sophocle, Euripide, Lysias, Isocrate, Thucydide, Platon, Xénophon, Démosthène; vous rencontrerez là des secours qu'en vain vous chercheriez ailleurs pour vous former du génie athénien l'image que vous devez vous en former; vous trouverez, de plus, dans cette

étude une intarissable source de jouissances toujours nouvelles. Mais ne demandez pas tout à ce commerce intime et quotidien avec les représentants les plus autorisés de la littérature athénienne : il ne peut tout vous donner. Si vous voulez embrasser du regard la vie du peuple Athénien dans son ensemble, si vous voulez la saisir dans les manifestations variées de son infatigable activité, ce n'est pas seulement la littérature d'Athènes, ce sont encore les institutions athéniennes, c'est l'art athénien qu'il vous faut étudier. Pour ne parler que des institutions, et des institutions publiques, qui seules nous ont occupés, voyez combien, à l'exception des poètes comiques, qui, par plus d'un trait, nous les font connaître, les autres écrivains d'Athènes, historiens et orateurs, nous en présentent un incomplet tableau. Soit que de discrètes allusions leur suffisent et qu'ils ne croient pas devoir instruire leurs contemporains de choses que ces contemporains savent aussi bien qu'eux-mêmes, soit qu'à leurs yeux l'idéal consiste, pour qui écrit, à se renfermer dans une sorte de généralité dédaigneuse du détail et à demeurer sur les hauteurs, la peinture qu'ils nous offrent de la vie publique de leurs concitoyens est très imparfaite. Aujourd'hui, le détail a pour nous plus de prix; le fait connu et familier nous charme, quand l'histoire, par exemple, le rappelle à notre souvenir; la couleur nous enchante, elle nous est nécessaire, nous ne saurions nous en passer, parce que nous ne voulons pas seulement qu'on nous apprenne les choses : nous voulons encore qu'on nous les peigne; parce que notre imagination n'est pas moins exigeante que notre raison. Il n'en est pas de même à Athènes : une sorte d'impassibilité y paraît être le caractère dominant et la condition même de la littérature. Lisez les plus poignants récits de Thucydide, ceux qui se prêteraient le plus, transportés dans le langage que nous aimons aujourd'hui, aux minutieuses descriptions et à l'emploi de la couleur locale, la peste d'Athènes, la retraite de Sicile : vous y trouvez une incomparable grandeur morale, mais c'est vainement que vous y cherchez ce menu détail et cette couleur que notre réalisme ne manquerait pas de répandre sur de semblables tableaux. L'émotion s'y fait jour discrètement, sans éclat, sans ce luxe d'épithètes qu'affectionne notre goût moderne; elle se laisse deviner, et l'on songe, en parcourant ces pages, à ces statues grecques au front desquelles l'artiste, pour exprimer la souffrance physique, s'est contenté de creuser un léger et presque invisible sillon, tout en conservant au reste du visage le calme qui convient à la sereine beauté (1).

(1) Voyez, par exemple, dans le tome II du grand ouvrage qui contient les

Ne demandez donc pas, encore une fois, aux grands écrivains d'Athènes ce qu'ils n'ont pas la prétention de vous donner. Ils ne vous fournissent que quelques-uns des traits nécessaires au tableau que vous devez vous peindre à vous-mêmes de la vie athénienne : pour achever l'œuvre, il vous faut d'autres secours. Ils ne vous révèlent d'Athènes que le plus parfait de ses arts : pour la connaître tout entière, il faut l'étudier dans tous ses arts, sans exception, comme aussi dans ses institutions publiques et privées. et pour cela, il est nécessaire de recourir aux monuments figurés, aux inscriptions, à toutes les ressources, en un mot, que l'archéologie met à votre disposition et dont la richesse augmente chaque jour. C'est à l'aide de ces ressources, indispensables compléments des témoignages transmis par les auteurs, que vous arriverez à vous faire une idée précise de cette civilisation extraordinaire à laquelle nous devons tant.

Ce n'est pas là le seul avantage de l'archéologie. Non seulement, en effet, elle supplée à l'insuffisance des renseignements donnés par les textes, mais ces textes mêmes, elle les fait mieux comprendre, elle les éclaire, si bien que l'étude purement littéraire des écrivains trouve dans l'étude des monuments un singulier profit. Vous l'avez constaté plus d'une fois au cours de ces leçons; plus d'une fois vous avez vu combien la connaissance des institutions politiques et religieuses d'Athènes, puisée dans les lexicographes anciens, mais plus encore dans les inscriptions, rend aisée l'interprétation de tel ou tel passage d'un poète ou d'un prosateur athénien. Il est même des auteurs qui ne sauraient se passer de ces vivants commentaires que fournit le spectacle de la vie publique d'Athènes, et qui seraient inintelligibles, au moins en partie, si on ne les lisait en ayant toujours présent à l'imagination le tableau de la constitution athénienne. Vous avez pu vous en convaincre en parcourant Aristophane : est-il assemblage d'énigmes plus indéchiffrables, si l'on ignore ce que c'est que l'Assemblée du peuple, ce que c'est que le Conseil des Cinq-Cents, si l'on n'a nulle idée des fêtes athéniennes, de la manière dont elles se célébraient, des principaux rites qui y étaient observés? Quand je vous ai parlé de l'Assemblée populaire, je vous ai lu la scène des *Acharniens* où se trouve parodiée une séance de l'Assemblée : vous avez vu que pour comprendre cette parodie, pour y démêler le vrai du faux, pour y faire la part du réel et des burlesques fantaisies de la Muse

résultats des fouilles d'Olympie, pl. XV B, la tête d'un jeune Lapithe luttan contre un Centaure.

comique, il faut posséder une connaissance approfondie des travaux auxquels se livrait, en effet, l'Assemblée athénienne, de la physionomie qu'y avaient les débats. De même, telle scène des *Chevaliers* ne peut être entendue que si l'on a quelque notion de l'organisation du Conseil; telle scène des *Femmes aux Thesmophories* ne présente un sens à peu près clair, que si l'on connaît les cérémonies accomplies en l'honneur des déesses Thesmophores et si, d'une manière générale, on sait à quoi s'en tenir sur le caractère de la religion athénienne. Je ne finirais pas si, d'Aristophane, je passais aux orateurs, qu'il faut, bien plus encore qu'Aristophane, étudier, pour ainsi dire, la constitution d'Athènes en main : car on ne rencontre pas chez eux ces élans de poésie qui, chez Aristophane, dédommagent des longs et fastidieux rapprochements, qui, d'un coup d'aile, emportent l'esprit dans l'idéal et procurent à l'imagination ravie des jouissances d'autant plus vives qu'elles ont été plus chèrement achetées. Dans les discours des orateurs, à part quelques grands lieux communs, tout est allusion, tout appelle le commentaire historique, tout réclame une science profonde des institutions athéniennes. Que dire des historiens, sur les récits desquels ces institutions jettent une si éclatante lumière? La tragédie même, dans le milieu légendaire où elle se meut, en reçoit parfois un singulier jour, et l'on comprend mal Euripide, si l'on ignore la constitution d'Athènes.

Ne séparez donc pas de l'étude des auteurs l'étude des institutions; n'en séparez pas non plus l'étude de l'art. Non que je veuille ici vous vanter les charmes de l'art athénien : vous apprenez ailleurs à le goûter, et les conseils ne vous font point défaut sur la manière d'en apprécier les grâces infinies. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe des livres où cet art est étudié, où quelques-unes des œuvres les plus belles que cet art ait créées se trouvent reproduites : ces livres doivent vous être familiers; ces œuvres doivent être pour vous des textes qu'il vous faut lire couramment, pour en extraire les renseignements de toute espèce qu'ils peuvent fournir et faire servir ces renseignements au commentaire des auteurs. Il y a de même, vous le savez, des recueils d'inscriptions, précieux trésors lentement amassés par de patientes recherches : je voudrais que ces recueils vous fussent également familiers, que vous y pussiez découvrir, derrière les documents d'apparence aride et rebutante qu'ils contiennent, la vivante réalité que nous révèlent ces documents. Je souhaiterais pour vous que, sans devenir des archéologues ni des épigraphistes de profession, ce qui pourrait être, d'ailleurs, l'objet fort légitime de

vos désirs, car l'archéologie figurée et l'épigraphie se suffisent à elles-mêmes; je souhaiterais, dis-je, que vous eussiez en archéologie et en épigraphie des connaissances assez précises et assez étendues, pour vous mouvoir avec aisance parmi les monuments variés que l'épigraphie et l'archéologie nous font connaître, pour qu'une peinture de vase ou un décret de proxénie ne vous étonnât pas plus qu'un texte de Thucydide ou de Démosthène, pour qu'une figurine de terre cuite ne vous causât pas plus de surprise qu'un passage de Xénophon; je souhaiterais, enfin, que, sans avoir poussé assez avant les études d'archéologie et d'épigraphie pour pouvoir écrire sur telle question d'art ou sur telle inscription un mémoire savant, vous fussiez à même d'user des ressources innombrables que vous offrent ces sciences et capables de feuilleter avec profit les ouvrages qui en traitent d'une façon spéciale; que, de ces connaissances groupées autour des immortels monuments de la littérature, vous vous fissiez de la vie athénienne une palpable image, et que, vous absorbant parfois dans vos réflexions, laissant à votre imagination un libre cours, à cette imagination laborieusement formée par un opiniâtre labeur, faite de savoir et de notions précises, mais échauffée par une curiosité ardente et par une admiration profonde pour le génie d'Athènes, il vous arrivât pendant quelques secondes, d'avoir l'illusion et comme l'hallucination de l'antique.

Lucain, Messieurs, dans le dramatique récit qu'il nous a laissé des débuts de la guerre civile, signale, parmi les prodiges qui marquent le commencement de la guerre, des fantômes qui errent près des lieux habités: *Venientes cominus umbræ* (1). Telle doit être votre devise. Il faut que les Grecs soient pour vous des ombres que vous soyez capables d'évoquer, qui viennent à vous, qui se meuvent sous vos yeux, dont vous sentiez le contact. Si tous ceux d'entre vous qui doivent enseigner plus tard, convaincus de cette nécessité, portent dans leur enseignement la méthode et les habitudes d'esprit que je viens de leur indiquer, si deux ou trois, cédant à quelque heureux penchant et n'ayant pas perdu de ce cours tout souvenir, entreprennent d'approfondir quelques-unes des questions que nous avons effleurées ensemble, s'ils se consacrent aux études dont ils ont pris ici un avant-goût, nous aurons fait une œuvre utile, et ces leçons sur les institutions d'Athènes n'auront point été perdues.

Paul GIRARD,

Maître de conférences de langue
et institutions grecques.

(1) *Pharsale*, I, v. 570.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

DE QUELQUES LIVRES NOUVEAUX PARUS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Le Dr Wiese, ancien conseiller pour l'instruction secondaire au ministère des cultes de Prusse, à qui l'on doit de remarquables études historiques et statistiques sur les hautes écoles (1) en Prusse et d'admirables lettres sur l'éducation en Angleterre, vient de publier un ouvrage, — tout d'actualité celui-là, — sur la situation de l'instruction secondaire dans son pays (2).

L'auteur de cette substantielle brochure de 139 pages nous apprend qu'il a voulu faire son testament pédagogique. En livrant ses idées à la publicité, à la discussion, il a cru remplir un devoir et rendre un service à ses concitoyens, en raison même des attaques qu'il dirige contre les tendances actuelles de l'administration. Un sentiment élevé de patriotisme a imposé silence à ses scrupules d'ancien fonctionnaire.

Cet écrit est donc un acte d'indépendance en même temps que l'arrêt d'un juge très compétent. Hâtons-nous d'ajouter cependant qu'il ne ressemble, ni de près, ni de loin, à un pamphlet; les critiques y sont toujours formulées avec tact et discrétion; mais cette modération même nous engage et nous autorise à examiner de près les griefs de l'écrivain et à prendre à la lettre les termes dont il se sert.

La brochure s'ouvre par une brève analyse des systèmes d'éducation des siècles derniers, où l'auteur nous fait connaître assez clairement son idéal pédagogique. Il est de cette école, à la fois libérale et religieuse, qu'ont illustrée en France les noms de Montalembert, de Laprade, de Laboulaye. Ce qu'il dit de l'œuvre de Francke, de Port-Royal, de Pestalozzi, nous paraît à cet égard, très significatif. Il est si partisan de l'éducation indulgente qui ménage les forces naissantes de l'enfant et favorise le libre et spontané développement de ses facultés qu'il pardonne presque à

(1) On appelle hautes écoles, en Allemagne, celles qui correspondent à nos établissements classiques, lycées et collèges, et à nos écoles spéciales.

(2) *Pädagogische Ideale und Proteste, ein votum,* von Dr L. Wiese. Berlin, Verlag von Wiegandt und Grieben, 1884.

Rousseau ses hérésies et ses chimères. Il confirmerait volontiers ce jugement que l'auteur d'*Émile* porte sur lui-même dans sa préface : « Je puis avoir très mal vu ce qu'il faut faire, mais je crois avoir bien vu le sujet sur lequel on doit opérer. » En tant que patriote, convaincu de la *mission providentielle* de la Prusse et fier de l'*hégémonie morale qu'elle exerce en ce moment en Europe*, il admirera les doctrines d'État de Fichte et de Hegel; mais, comme pédagogue, il les condamnerait sans aucun doute.

Ce n'est pas le chapitre le moins curieux de son livre que celui où il expose, après cette introduction théorique, l'histoire des envahissements successifs de l'État prussien sur le terrain de l'éducation, les efforts des princes pour s'en assurer peu à peu la haute surveillance et la haute direction. Personne ne contestera que le despotisme des rois de Prusse n'ait toujours été un despotisme intelligent, mais il nous semble que M. Wiese s'exagère un peu l'importance qu'ils attachaient avant 1789 à la culture intellectuelle de leurs sujets. Il paraît bien que le père du grand Frédéric avait déjà, dès 1717, décrété une sorte d'instruction obligatoire, mais le règlement de 1763 prouve jusqu'à l'évidence que ces belles intentions avaient été suivies de peu d'effet. C'est de l'époque napoléonienne, du ministère de Guillaume de Humboldt, vers 1809 et 1810, que datent les premières et sérieuses tentatives de centralisation scolaire. Guillaume de Humboldt était cependant de l'école libérale; il avait même écrit une dissertation philosophique contre l'abus de l'autorité et la fureur de gouverner. Plusieurs actes administratifs marquent les diverses étapes qui ont été parcourues dans cette voie. C'est d'abord, en 1817, la création d'un ministère spécial de l'instruction publique. C'est ensuite, en 1825, le règlement, d'ailleurs assez décentralisateur, de l'administration provinciale des écoles; puis en 1834 les dispositions nouvelles sur le certificat de sortie des gymnases succédant au règlement de 1812 sur les *Abiturientenprufungen;* enfin, — sans parler des dispositions minutieuses de l'examen *pro facultate docendi* qui correspond à notre licence, — les divers plans d'études des gymnases et Realschulen, dont le dernier est de 1882.

M. Wiese ne désapprouve formellement aucune de ces manifestations de la doctrine d'État. Il estime qu'on ne peut refuser au gouvernement un droit supérieur de contrôle sur les écoles, il considère donc les actes de haute administration en matière d'enseignement, — à part certaines réserves, — comme utiles et légitimes; mais il est, d'autre part, un partisan très convaincu de l'éducation privée et des franchises municipales, et il exprime la crainte

que les conditions que l'État a cru devoir établir pour l'entrée dans certaines carrières et pour l'admission au service militaire d'un an, combinées avec les privilèges qu'il attache, à cet égard, aux études faites dans certaines catégories d'établissements d'enseignement secondaire, ne compromettent gravement la liberté et la variété des études libérales en Prusse. M. Wiese, qui n'est ni pour le monopole ni pour la liberté absolue, qui cherche un juste milieu, croit que l'État tend de plus en plus à se faire la part du lion. Que le gouvernement prenne des garanties pour le choix de ses fonctionnaires, rien de plus juste; mais ce n'est pas une raison pour qu'il oblige les collèges à se modeler, dans leur enseignement, sur ces exigences particulières; pour qu'il entre, dans ses plans généraux d'études, dans des détails de plus en plus minutieux; pour qu'il empiète chaque jour davantage sur les droits de patronage des communes. Ces dernières se désintéressent de leurs écoles à mesure qu'elles perdent de leur action. L'ancien conseiller ministériel proteste avec force contre ce despotisme d'État; et tout en reconnaissant qu'à l'heure actuelle, un bon directeur de gymnase peut encore, en agissant dans la limite de ses pouvoirs, faire de son école à peu près ce qu'il veut, il laisse à entendre qu'il n'en sera plus longtemps ainsi.

La Prusse, constate M. Wiese, est un État essentiellement militaire, en même temps qu'un peuple de savants. On dit d'elle volontiers qu'elle est la nation des écoles et des casernes. Le ministre von Fuchs inaugurait en ces termes l'Université de Halle : « Que Pallas Athéné, la déesse de l'intelligence et de la guerre, soit la patronne du Brandebourg. » Il semble aujourd'hui que l'esprit militaire, en s'insinuant dans la direction des écoles, tende à y introduire une discipline étroite et une uniformité qui sont à la fois contraires au développement des facultés intellectuelles et à l'épanouissement des libertés morales.

Un grand nombre de communes, pour remplir les conditions requises pour le volontariat d'un an, dénaturent le caractère de leurs écoles; elles possédaient de bonnes écoles primaires supérieures et elles les transforment en écoles secondaires incomplètes qui ne répondent à aucun besoin.

D'autre part, lorsque l'État a accordé à ces établissements la qualification nécessaire pour donner accès au volontariat et à d'autres carrières d'État, il se trouve naturellement amené à exercer sur ces établissements une surveillance de plus en plus étroite, pour s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations. De là l'uniformité des plans d'études et les dispositions minutieuses

qu'ils renferment. Cependant toutes ces précautions, attentatoires à la liberté, ne produisent même pas toujours les résultats qu'on serait en droit d'en attendre; les prescriptions administratives rencontrent des obstacles locaux qu'il est impossible de surmonter, et elles ne peuvent empêcher que, malgré tout, la bonne éducation ne soit plutôt l'œuvre des maîtres que des programmes.

Il faut reconnaître que le volontariat d'un an, en Prusse, a un caractère très peu démocratique, car ce seul fait qu'un élève d'un gymnase, qui a suivi les classes jusqu'à la seconde, y est admis sans autre examen, nous fait voir dans cette institution plutôt un privilège, établi au profit des classes aisées, qu'une récompense accordée, dans l'intérêt général, au travail et au talent. Il en serait autrement si en Prusse, comme ailleurs, les examens de passage n'étaient absolument illusoires.

Du reste, M. Wiese est un partisan très décidé du volontariat d'un an. Ce qu'il critique ce n'est pas l'institution elle-même qu'il regarde comme absolument nécessaire au progrès général des études, ce sont les abus auxquels il donne lieu et qu'il ne serait pas difficile d'éviter, en le renfermant dans de justes bornes.

Il importe en effet de remarquer, pour bien comprendre l'argumentation de M. Wiese, que l'admission au volontariat n'est qu'un des nombreux privilèges auxquels donne droit un temps déterminé d'études dans certaines catégories d'établissements d'enseignement secondaire. C'est ainsi que, pour ne parler que des gymnases, le certificat d'études dans la *secunda* suffit à l'admission aux examens de pharmacien et de maître de dessin, à l'inscription aux écoles de beaux-arts, à l'école d'horticulture, à l'école vétérinaire de Berlin, ainsi qu'aux écoles commerciales; il permet en outre de briguer des emplois dans les banques d'État, dans les postes, etc. Ces privilèges les Realschulen les possèdent dans une certaine mesure ; mais on sait que ces écoles ne donnent pas accès à la carrière médicale, et M. Wiese voudrait voir tomber cette barrière.

Sans doute, il rend justice aux gymnases qu'il appelle (peut-être avec ironie) la véritable école d'État, mais il s'empresse d'ajouter que l'étude des langues anciennes, qui fait la base de l'enseignement des gymnases, ne peut plus être considérée, au temps où nous vivons, comme une des conditions nécessaires de la haute culture intellectuelle. Il constate qu'à peine le tiers des élèves des gymnases obtient le certificat de sortie ; que les travaux philologiques, auxquels on assigne une trop grande place dans ces établissements, empêchent de donner un temps suffisant à l'étude

approfondie de la langue maternelle; qu'à ce point de vue les programmes des Realschulen sont supérieurs à ceux des gymnases et qu'une éducation inachevée dans les écoles spéciales (pour ceux que diverses circonstances empêchent de continuer leurs études) produit incomparablement de meilleurs résultats qu'une éducation inachevée dans les écoles classiques. Ce fait est d'autant plus caractéristique que les Realschulen ne doivent qu'à leurs propres efforts les progrès quelles ont déjà accomplis, car l'État n'a créé aucune école de cette catégorie.

Nous regrettons que l'espace qui nous est mesuré ici nous empêche d'entrer dans plus de développements sur l'éloquent et curieux plaidoyer du fonctionnaire-pédagogue. Il y aurait encore à signaler d'excellentes pages sur l'éducation privée, sur l'éducation des jeunes filles et sur l'enseignement religieux, qui, assure M. Wiese, semble n'être plus admis que par grâce et comme un étranger, dans la plupart des écoles secondaires. Nous avons déjà parlé des convictions orthodoxes de l'auteur, et les tendances de la société moderne expliquent peut-être, dans une certaine mesure, ses réflexions chagrines sur la tyrannie de l'État, sur l'absence d'idéal dans l'éducation utilitaire d'aujourd'hui. Il faut bien convenir pourtant, avec le sage écrivain, que l'uniformité des études diminue de plus en plus le nombre des esprits originaux, au détriment de la haute culture littéraire et artistique. Il paraît d'ailleurs que l'opinion publique s'alarme, que les parents se plaignent de la surcharge des programmes et les maîtres de la passivité de leurs élèves, du vague et du peu de sûreté de leurs connaissances, de leur impuissance à fixer, d'une façon durable, leur attention sur le même objet. M. Wiese conclut qu'il ne suffit pas d'instituer des enquêtes médicales pour remédier, par une hygiène scolaire bien entendue, à la débilité précoce d'un certain nombre d'enfants; mais qu'il est encore plus urgent d'instituer une enquête pédagogique, pour étudier l'influence des examens et des prérogatives de certaines catégories d'établissements secondaires, au point de vue de la santé intellectuelle et morale des élèves. Cette enquête sera sans doute ardue, car la limitation des droits de l'État est le plus délicat, le plus compliqué des problèmes sociaux; mais elle aura son utilité, ne fût-ce que pour appeler, une fois de plus, l'attention publique sur l'action fortifiante et réparatrice de la liberté.

M. Conrad, professeur de droit à l'Université de Halle, a fait paraître, cet hiver, une étude statistique sur les *Universités allemandes*

dans les cinquante dernières années (1). Ce travail qui succède à ceux de Dieterici (1836), Hoffmann (1843), Schubert (1856), Engel (1869), pour la Prusse, et de Georges Mayr (1869-72) pour la Bavière, n'est pas un modèle du genre ; il ne se distingue ni par la clarté des calculs ni par une exacte proportion des développements à l'importance des questions. Cependant, M. Conrad a fait preuve quelquefois de sagacité dans ses consciencieuses recherches et il a mis en lumière un certain nombre de faits, la plupart déjà connus, quelques-uns nouveaux, et qu'il ne sera pas inutile de signaler ici.

STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS

L'arithmétique de M. Conrad opère sur une période de 50 années (100 semestres universitaires), de 1831 à 1882. En 1831, le chiffre des étudiants dans les Universités allemandes s'élevait à 14,211; en 1882 il avait atteint le total de 24,187. C'est un accroissement considérable et d'autant plus sensible qu'il n'a pas été continu. C'est ainsi qu'en 1843 on ne comptait que 11,017 et en 1859 11,245 étudiants. C'est à partir de 1872 que le mouvement s'accentue.

En 1872. . .	14,880 étudiants.
En 1882. . .	24,187 —

Il convient de noter que, pendant cette même période, la population générale du pays s'augmentait dans la proportion de 13 p. 100 seulement.

Dans le semestre 1881-1882, le public scolaire se répartissait dans les proportions suivantes entre les diverses Facultés :

	P. 100.		P. 100.
Droit	22,6	Théologie catholique.	3,1
Médecine	21,5	Philosophie	40,3
Théologie protestante.	12,5		

Examinons à part chacune des Facultés.

a. Facultés de théologie protestante.

Voici quelques chiffres qui donneront une idée des oscillations qu'a subies la fréquence scolaire dans cette Faculté :

(1) *Das Universitätsstudium in Deutschland während der letzten*, 50 Jahre von Dr y Conrad, professor zu Halle. Jena. Verlag von Gustav. Fischer, 1884 (243 pages grand in-octavo avec tables statistiques).

Année 1831.	4,147	étudiants.
— 1851-52. . .	1,631	—
— 1860.	2,520	—
— 1876-77. . .	1,539	—
— 1882-83. . .	3,168	—

On voit qu'à deux reprises le chiffre des étudiants s'est notablement abaissé pour se relever ensuite. D'après M. Conrad, ce n'est pas à un affaiblissement ou à une renaissance temporaire des croyances religieuses, mais à l'encombrement plus ou moins grand des carrières ecclésiastiques qu'il faut attribuer ces résultats.

Berlin et Leipzig sont les deux plus grandes Universités d'Allemagne. Cependant, pour la théologie, Halle a plus d'étudiants que Berlin, et plusieurs petites Universités sont plus favorisées que des centres universitaires plus importants. C'est ce qu'on pourra constater en prenant connaissance du tableau suivant qui se rapporte à l'année 1883 :

	Étudiants.		Étudiants.
Berlin.	459	Göttingen.	197
Erlangen.	305	Breslau	127
Bonn.	109	Iena.	127
Greifswald	129	Leipzig.	638
Giessen.	68	Heidelberg.	54
Marburg.	139	Königsberg.	158
Halle.	488	Rostock.	50
Tubingen.	366	Kiel.	72

Est-il besoin de faire remarquer que les étudiants en théologie sont pauvres en général, qu'ils vivent à meilleur compte dans les petites Universités et qu'ils trouvent dans certaines villes, comme Halle, des bourses et des subsides de toute espèce?

b. Facultés de théologie catholique.

Le chiffre des étudiants qui s'élevait, en 1830, à 1,800 était réduit à 811 en 1883, et encore ce chiffre accuse-t-il une augmentation sur l'année 1879 (619 étudiants).

Le Kulturkampf n'est évidemment pas étranger à ce résultat, d'autant plus qu'en Prusse la diminution paraît encore plus sensible que dans le reste de l'Allemagne (196 étudiants en 1880).

Beaucoup de catholiques allemands étudient la théologie en Autriche.

c. Facultés de droit.

Environ un tiers des étudiants allemands appartiennent aux Facultés de droit.

Voici quelques chiffres caractéristiques au point de vue des oscillations dans la fréquence scolaire :

Année	1852.	4,553	étudiants.
—	1860.	2,381	—
—	1883.	5,426	—

La constitution de l'empire allemand, l'extension qu'ont prise certaines branches du droit (finances, économie politique, droit des gens, droit commercial), l'œuvre de codification des dernières années, voilà autant de raisons qui, selon nous, peuvent expliquer, dans une certaine mesure, cet engouement extraordinaire pour les études juridiques.

La moitié des étudiants sont inscrits dans trois Universités : Berlin, Leipzig et Munich.

Voici pour l'année 1882-1883 quelques exemples de la fréquence dans les grandes et les petites Universités :

	Étudiants.		Étudiants.
Berlin.	1,414	Kiel.	36
Leipzig.	782	Rostock	41
Munich.	694	Iena.	91

Heidelberg, qui avait 466 étudiants en 1841, n'en a plus aujourd'hui que 246; en revanche, le nombre des étudiants en droit de Leipzig a doublé depuis cette époque.

d. Facultés de médecine.

Le chiffre des étudiants s'accroît beaucoup depuis 1862. Il était en 1883 de 6,172.

La décentralisation est plus grande que pour les Facultés de droit :

(Année	1882-83)	Berlin.	771	étudiants.
—	—	Leipzig.	623	—
—	—	Munich.	669	—
—	—	Wurzbourg	542	—
—	—	Iena.	104	—
—	—	Giessen.	83	—
—	—	Rostock.	66	—

e. Facultés de philosophie.

En 1831.	2,395	étudiants.
En 1882.	9,455	—

chiffre dans lequel les six Universités du Sud ne représentent plus que 19 p. 100, tandis qu'elles représentaient 40 p. 100 en 1831.

Voici, quant à la répartition entre les divers centres universitaires, quelques termes de comparaison :

Berlin	2,042	étudiants.
Leipzig.	1,305	—
Munich.	749	—
Rostock	90	—

En 1881, 62,9 p. 100 des étudiants de la Faculté étudiaient les sciences philologiques et historiques, et 37,1 p. 100, les sciences mathématiques et naturelles.

Pour se rendre compte du développement énorme qu'a pris, dans les quarante dernières années, l'étude des sciences naturelles dans les Universités, il suffit d'observer que la proportion des étudiants de la Faculté de philosophie, dans ces branches d'enseignement, était de 9,3 p. 100 en 1836.

Recrutement des carrières. — M. Conrad a étudié les conséquences que pouvait avoir, au point de vue du recrutement des carrières publiques, l'accroissemeut ou la diminution de la population scolaire dans les diverses Facultés.

Il n'y a pas disette de pasteurs évangéliques, bien que les études théologiques soient assez longues, quatre ans et demi environ (dont trois à l'Université), pour les catholiques aussi bien que pour les protestants. M. Conrad, qui s'applaudit de ce résultat, l'attribue à la situation matérielle, relativement favorable, qui est faite en Prusse aux ecclésiastiques du culte réformé. Le minimum de leur traitement est de 1,800 marks (sans compter le casuel). Les juges, qui attendent quelquefois un emploi pendant plusieurs années, débutent, avec 2,400 marks, et les professeurs des écoles supérieures avec 1,800 marks. Aussi le contingent des fils de pasteurs qui embrassent la carrière de leur père est-il assez considérable, 58 p. 100 environ (autrefois, 72 à 80 p. 100). Un certain nombre de fils de professeurs, 14 p. 100 environ, font également des études de théologie.

Le recrutement du clergé catholique est loin d'être assuré pour l'avenir. M. Conrad a calculé qu'il se produisait chaque

année en Prusse 250 vacances et que, pour combler ce vide, il faudrait une moyenne de 1,000 étudiants. Or, c'est tout au plus sur 300 étudiants que l'on peut compter.

Les carrières juridiques sont encombrées. En 1881, sur 1,142 candidats qui se présentaient au grand examen, 524 n'ont pu être interrogés dans l'année. M. Conrad estime en Prusse à 8,500 le personnel des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire qui sont tenus à faire des études de droit. En évaluant à 28 ans la durée moyenne du service, c'est environ 300 fonctionnaires nouveaux qu'il faut trouver chaque année. Or, depuis 1876, il se présente 354, et depuis 1880, 500 candidats.

Le nombre des étudiants en médecine a considérablement augmenté dans les derniers temps. Cependant, il n'y a pas encore un trop grand nombre de docteurs diplômés, surtout dans les campagnes. On sait que depuis 1869 l'exercice de la profession médicale est libre en Allemagne.

La Faculté de philosophie produit actuellement à peu près le quantum de professeurs nécessaires à l'enseignement des gymnases. Le nombre des candidats s'est accru de 1868 à 1873 dans la proportion de 36 p. 100, mais le nombre des places s'est élevé en même temps dans la proportion de 39 p. 100 environ. L'équilibre n'est pas encore rompu.

Durée des études à la même Université. — Sur ce point, M. Conrad ne nous fournit aucune indication précise.

Profession des parents. — Les résultats généraux font défaut. M. Conrad a cependant réuni pour *Halle* des renseignements qui lui ont permis d'établir un tableau assez complet. Nous reproduisons les chiffres pour la période 1877-81.

CARRIÈRES.	PROFESSION DES PARENTS p. 100.				
	Anciens Étudiants.	Employés subalternes et Professeurs élémentaires.	Commerçants Industriels Propriétaires Rentiers Officiers.	Artisans et Paysans.	Domestiques et Ouvriers.
Théologie	49,6	24,2	9,9	14,7	1,7
Droit	49,3	11,0	28,6	10,6	0,6
Médecine	44,5	12,5	30,5	12,5	0,0
Philosophie . . .	32,4	28,6	18,1	20,9	0,0

Nationalité et lieu d'origine des étudiants. — La plupart des étudiants non allemands (5 à 6 p. 100 environ) étudient dans les

Universités du Sud, à Leipzig, à Heidelberg, à Munich. Les Autrichiens, les Suisses, les Russes, les Américains du Nord fournissent le plus grand contingent. Quant aux étudiants allemands, le mouvement du Nord vers le Sud est beaucoup plus accusé que celui du Sud vers le Nord. C'est ainsi qu'en 1880-1881, sur 12,753 étudiants prussiens, 3,073, c'est-à-dire 24,1 p. 100, fréquentaient des Universités non prussiennes, tandis que, à la même date, 10 p. 100 tout au plus des étudiants des pays du Sud fréquentaient les Universités de Prusse.

A Berlin, en 1880-81, sur 4,107 étudiants immatriculés, 3,404, c'est-à-dire 82,9 p. 100 *appartenaient à la Prusse.*

A Leipzig, sur 3,326 étudiants, 1,162, soit 34,9 p. 100 *seulement appartenaient à la Saxe.*

La proportion des étudiants nationaux était alors à Munich de 70,8 p. 100, à Heidelberg de 37,9 p. 100, à Tubingen de 76,7 p. 100, à Breslau de 98,3 p. 100, à Königsberg de 96,6 p. 100. On voit que certaines Universités prussiennes sont de véritables Universités provinciales, et qu'aucune d'elles n'exerce une grande attraction sur la jeunesse allemande.

Proportion du nombre des étudiants au chiffre total de la population. — C'est la Prusse qui tient la tête, avec 48 étudiants environ pour 100,000 habitants.

Petites et grandes Universités. — Les trois plus grandes Universités, Berlin, Leipzig et Munich, centralisent à peu près la moitié des étudiants de tout l'empire. Cependant, si la population scolaire des petites Universités ne s'est pas accrue dans la proportion de celle des grands centres académiques, elle n'a pas cependant diminué, comme le prouvent quelques chiffres pris au hasard :

	Rostock.	Iena.	Giessen.	Greifswald.
En 1831. . .	95	500	355	206
En 1883. . .	239	507	447	662

Étudiants des grandes écoles spéciales. — Il y a en Allemagne neuf grandes écoles polytechniques, à Berlin, Carlsruhe, Stuttgard, Hanovre, Munich, Darmstadt, Aachen, Braunsweich. La population scolaire de ces écoles était de 4,226 en 1881. La même année, 701 étudiants se préparaient à la carrière des forêts et 22,751 faisaient leurs études dans les Universités.

Auditeurs et étudiants. — Le nombre des auditeurs non immatriculés s'élève pour toutes les Universités à 10 p. 100 du chiffre total. Les 74 p. 100 de ces auditeurs suivent les cours de l'Université de Berlin.

Dépenses publiques pour les Universités. — L'État prussien dépensait :

	Marks.	Soit pour un étudiant.
En 1805.	304,998	195 marks.
En 1867.	2,624,013	364 —
En 1883-84.	5,864,570	464 —

Études antérieures des étudiants. — On sait que depuis 1870 les *Abiturienten* des Realschulen sont admis à la Faculté de philosophie pour les langues modernes et les sciences mathématiques et naturelles. L'accès de la Faculté de médecine leur est encore fermé. Le tableau suivant fera connaître la proportion des *Abiturienten* des Realschulen qui se destinent aux études universitaires :

ANNÉES.	NOMBRE DES ABITURIENTEN.	SE DESTINANT A L'UNIVERSITÉ.
1870	419	5
1871	309	15
1872	425	45
1873	481	89
1874	514	133
1875	499	115
1876	532	191
1877	597	248
1878	662	300
1879	678	333

D'autre part, le chiffre des bacheliers des gymnases était en 1879 de 2,474; sur ce nombre, 14 p. 100 seulement ne se destinaient pas à l'Université.

STATISTIQUE DES MAITRES

Le nombre des maîtres dans les Universités allemandes était en 1880 de *mille huit cent neuf* (1 maître pour 11 étudiants).

Ce chiffre se répartissait ainsi entre les diverses Facultés :

	Nombre de maîtres.
Théologie catholique. . . .	51
Théologie protestante. . .	141
Droit.	193
Médecine.	494
Philosophie.	930

La proportion des diverses catégories de maîtres était la suivante :

	P. 100.
Professeurs ordinaires	51,45
Professeurs extraordinaires	23,38
Privatdocenten	25,17

Et pour chaque Faculté :

	Professeurs ordinaires.	Professeurs. extraordinaires.	Privatdocenten.
Théologie catholique	80,39	5,88	13,73
Théologie protestante	68,08	18,44	13,48
Droit	72,02	15,03	12,95
Médecine	39,27	28,14	32,59
Philosophie	51,29	25,37	23,34

On voit combien les chiffres varient avec les diverses Facultés et combien la proportion des *Privatdocenten* est faible dans les Facultés de théologie et surtout dans celles de droit.

On sait que l'État prussien a inscrit depuis 1879 à son budget une somme de 54,000 marks pour les *Privatdocenten*. Il semble que cette mesure ait produit une légère augmentation du chiffre des *Privatdocenten* dans les Universités prussiennes.

Si nous comparons les chiffres fournis plus haut avec ceux des périodes antérieures, nous établirons le tableau suivant :

MOUVEMENT DU PERSONNEL UNIVERSITAIRE

	PROFESSEURS ORDINAIRES.	PROFESSEURS EXTRAORDIN.	PRIVAT DOCENTEN.
Facultés de théologie catholique	=	—	+
— — protestante	+	—	— (*sensiblement.*)
— de droit	+	—	— (*sensiblement.*)
— de médecine	—	+	+
— de philosophie	=	+	— (*légèrement.*)

= **État stationnaire** + **Augmentation** — **Diminution.**

Partout où ce tableau accuse des diminutions, il s'agit, bien entendu, d'une diminution relative, et non d'une diminution absolue.

Nous avons essayé de dégager les principaux résultats de l'enquête de M. Conrad. Si notre analyse est muette sur les traitements et les honoraires des maîtres, sur la statistique des cours et conférences, sur les chaires de création nouvelle, sur la durée moyenne des études des étudiants de chaque Faculté, sur la proportion des étudiants qui se font inscrire à des cours étrangers à leur branche spéciale d'études, c'est que le travail du professeur de Halle ne nous fournit aucun renseignement sur tous ces points. Le savant calculateur s'effraye du nombre croissant des étudiants, bien qu'il remarque lui-même qu'une pareille augmentation s'est déjà produite au commencement de ce siècle. Il conclut à l'opportunité d'exclure des carrières universitaires les *Abiturienten* des Realschulen. Cette solution nous paraît peu libérale. L'auteur est mieux inspiré en appelant l'attention sur la situation extraordinairement privilégiée des gymnases. Il résulte, en effet, des données statistiques fournies par M. Wiese que plus de la moitié des gymnases en Prusse sont tout à fait isolés, c'est-à-dire que les parents qui veulent donner à leurs enfants une éducation un peu supérieure à celle des écoles primaires ne trouvent pas d'autres établissements où ils puissent envoyer leurs enfants. Il est clair que, dans ces conditions, la fréquence des gymnases est tout à fait anormale et ne répond pas aux besoins réels des populations. S'ensuit-il que le nombre des élèves des gymnases qui se destinent aux études universitaires se trouve accru? C'est ce qu'il est permis de contester, puisqu'un tiers à peine des élèves des gymnases parvient au terme de ses études. On pourrait soutenir tout aussi bien le contraire et se demander si l'encombrement des gymnases, en même temps qu'il est une cause d'affaiblissement pour les études, ne tend pas à diminuer le nombre des bacheliers?

M. Conrad voudrait confiner les classes pauvres dans les écoles élémentaires et les écoles spéciales, et réserver aux classes riches l'accès des gymnases, des Universités, et, par suite, de tous les emplois publics. Ses conclusions sont d'autant plus regrettables qu'elles semblent se déguiser sous un beau zèle pour les intérêts des classes populaires. Il paraît faire un reproche à l'État de dépenser 464 marks pour chaque étudiant des Universités, et 78 ou 80 marks pour chaque élève de gymnase, alors qu'il ne paye que 18 marks l'éducation de l'enfant dans les écoles primaires. Ce raisonnement nous paraît spécieux. Le total des dépenses publiques est en somme de 78 millions de marks pour les écoles primaires et de 6 millions seulement pour

les Universités. Que l'État crée et subventionne de nouvelles écoles spéciales, cela nous paraît très désirable, mais l'accroissement du nombre des étudiants dans les dernières années n'est pas un motif suffisant pour fermer d'une façon absolue à ceux qui fréquentent les écoles autres que les gymnases, c'est-à-dire à l'immense majorité de la population, le chemin de l'Université et des hautes fonctions de l'État.

Avec M. Camille Sée, nous changeons de pays et d'idées. Nous avons déjà rendu hommage plus d'une fois à l'intelligent et tenace promoteur de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. Ce nouvel ordre d'enseignement n'est pas encore représenté au Conseil supérieur de l'instruction publique. Si cette lacune devait être comblée, l'ancien député de Saint-Denis, aujourd'hui conseiller d'État, se trouverait désigné tout naturellement à la confiance des professeurs ou du ministre.

En attendant, M. Camille Sée a voulu rendre un nouveau service à l'institution naissante qui sera l'honneur de sa vie parlementaire. Sous le titre : *Lycées et Collèges de jeunes filles* (1), il publie une nouvelle édition de son rapport si remarqué, en le faisant suivre de documents nombreux (rapports et discours à la Chambre des députés et au Sénat, décrets, arrêtés, circulaire,) et précéder d'une préface où il rappelle l'histoire de la loi qui porte son nom et où il attaque avec vigueur et franchise le plan d'études que le Conseil supérieur a élaboré pour en assurer l'exécution.

Nous croyons qu'il n'y a rien à répondre aux arguments que M. Camille Sée fait valoir une fois de plus en faveur de la création nouvelle. Sans doute, il y a toujours eu un enseignement secondaire pour les jeunes filles, mais ce n'était pas un enseignement national, garanti par l'État, ayant ses traditions, ses méthodes, son personnel. M. Dupanloup ne disait-il pas lui-même, en 1869 : « L'instruction parmi les femmes est une exception. » Au point de vue politique comme au point de vue pédagogique, la création des collèges de jeunes filles répondait à un réel besoin. Est-ce à dire que les nouveaux collèges auraient dû être des internats, comme le soutient avec opiniâtreté M. Camille Sée ? Et faut-il répéter avec lui que « l'internat organisé par la puissance publique peut seul donner à la famille entière sécurité ». Nous sommes de l'avis dia-

(1) *Lycées et Collèges de jeunes filles,* documents, rapports et discours avec une préface de M. Camille Sée, conseiller d'État. Paris, Léopold Cerf, éditeur, 1884 (in-octavo, 580 pages).

métralement contraire et lorsque M. Sée ajoute : « C'est l'ensemble des rapports, les parents, les amis, les compagnies dont la famille se préoccupe à juste titre au moment de se séparer de la jeune fille », il nous semble que ce passage plaide pour notre cause et que toutes les garanties de relations et de moralité auxquelles il fait allusion se trouveront plutôt réunies dans des institutions privées, convenablement choisies, que dans les établissements de l'État, ouverts à tout le monde.

M. Camille Sée nous objectera que les faits sont contre nous, que sur les 30 lycées et collèges de création nouvelle, 18 au moins, sur la demande des municipalités, auront des internats ; nous répondrons que nous connaissons parfaitement les raisons financières ou politiques auxquelles les communes ont obéi et que leur détermination nous fait regretter que la loi ait admis l'internat, même facultatif.

Nous n'avons pas mission de défendre ici l'œuvre du Conseil supérieur de l'instruction publique ; nous n'approuvons pas dans toutes ses parties le plan d'études qu'il a rédigé pour l'enseignement secondaire des jeunes filles ; nous estimons avec M. Camille Sée qu'il aurait pu davantage *féminiser* ces programmes; mais nous nous demandons à quoi servirait d'établir des lycées pour les jeunes filles, si elles ne devaient y trouver une instruction à la fois plus variée et plus solide que dans les couvents ou les pensionnats. C'est ici que se trahit la pensée, peut-être un peu exclusive, qui a inspiré M. Camille Sée lors de la présentation de son projet de loi, et qui explique aussi sa prédilection singulière pour cette déplorable institution de l'internat.

M. Camille Sée fait au Conseil supérieur un autre reproche qui semblerait en contradiction avec celui-là même que nous venons de discuter, s'il n'apparaissait jusqu'à l'évidence que, pour l'honorable conseiller d'État, la question d'éducation prime toutes les autres. Les cinq années d'études instituées par le Conseil, avec adjonction facultative de classes primaires, ne seraient pas suffisantes, selon lui, pour répondre aux besoins du nouvel enseignement. Le Conseil aurait même, sur ce point, violé les dispositions formelles de la loi. Cette critique nous paraît empreinte de quelque exagération. Nous lisons bien dans l'excellent travail du rapporteur de la Chambre des députés que la durée du cours pour les lycées de jeunes filles doit être la même que pour les lycées de garçons, mais le texte législatif voté par les Chambres ne reproduit nulle part cette disposition. Cette réserve faite, nous reconnaissons volontiers que, sans copier littéralement les règlements d'études relatifs aux gar-

çons, il eût été peut-être plus conforme à l'esprit de l'institution nouvelle de mesurer sur une période de temps plus longue les nouveaux programmes.

On le voit, nous ne sommes pas d'accord avec M. Camille Sée sur tous les points. Nous n'applaudissons pas moins à ses généreux efforts, à ses patriotiques intentions; sa cause est la nôtre, mais nous chercherions parfois à la faire triompher par d'autres moyens que ceux qu'il préconise. Ajoutons que la fin de la préface, dont nous n'avons pas encore parlé, est d'un vif intérêt. Elle donne l'énumération des villes qui ont déjà créé des lycées ou collèges de jeunes filles ou qui en projettent la création. La loi, remarque M. Camille Sée, est acceptée par les villes avec une sorte d'unanimité.

Il nous reste à signaler quelques autres ouvrages d'une importance très inégale.

M. Wolf vient de publier un nouvel opuscule sur l'Université de Vienne dans le passé et dans le présent (1) qui n'ajoute rien de bien neuf aux remarquables travaux de Kink, de Aschbach, du Dr Karl Lemayer et de Armand von Dumreicher. Nous lisons dans la partie contemporaine de ce travail que le sénat académique a décidé l'exclusion des femmes des auditoires académiques (1878) et que cette même année, la Faculté de philosophie a conclu, par 27 voix contre 5, contre sa division en deux sections : l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences. Dans la partie historique, nous avons distingué quelques pages sur les réformes introduites dans l'enseignement par Marie-Thérèse et, vers le milieu de ce siècle, par le comte Thun.

Le discours par lequel M. Eugène Hubert a inauguré son cours d'histoire nationale à l'Université de Liège n'a pas 242 pages comme le livre de M. Wolf; mais, sous une forme moins ambitieuse, il nous offre du moins quelques détails intéressants sur l'origine des libertés belges et en particulier de la liberté d'enseignement. Le savant professeur établit avec beaucoup de clarté, que la liberté de l'enseignement ne provient pas des anciennes Chartes et que la domination étrangère ne l'a pas apportée, mais qu'elle est une conséquence de la réaction contre le régime hollandais, et des principes propagés par la Révolution Française.

Le Dr Lorenz de Stein, notre éminent correspondant, a publié

(1) *Zur Geschichte der Wiener Universität*, von G. Wolf. Alfred Hölder, Wien, 1883.

l'année dernière la deuxième édition d'un important ouvrage sur l'éducation au moyen âge (1).

L'analyse des travaux historiques ne rentre pas dans le cadre de cette chronique réservée aux questions d'actualité ; mais nous n'avons pu résister au désir de rappeler ce livre à nos lecteurs. Signalons également une intéressante statistique de l'enseignement supérieur à Caen, de 1786 à 1791, par M. Eugène Chatel, archiviste du Calvados, et, bien que nous soyons loin de partager les idées de l'auteur, deux nouvelles et curieuses publications de M. Allain sur la Révolution française, et extraites l'une de la *Revue des questions historiques* (avril 1884), l'autre de la *Revue de la Révolution* (même mois et même année).

Enfin, on nous prie d'annoncer que la librairie Klincksieck a publié le catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les Universités étrangères, et reçus par la Bibliothèque nationale en 1882.

Ed. DREYFUS-BRISAC.

(1) *Die Innere Verwaltung, Zweites Hauptgebiet, Das Bildungswesen, Zweiter Theil : Das Bildungswesen des Mittelalters,* par Lorenz von Stein. Stuttgart, Verlag von Cotta (1883).

LE THÉATRE ET LES LIVRES

La saison pour les théâtres touche à sa fin. Ce n'est pas le moment, pour eux, de lancer des nouveautés qui, en cas de succès, se fondraient en quelque sorte au soleil de juin. Aussi n'avons-nous que peu de choses à signaler dans cet ordre d'idées.

La Porte-Saint-Martin nous a rendu *Macbeth*, le *Macbeth* de Shakespeare traduit en prose par M. Jean Richepin, et, deux jours après, l'Odéon nous conviait à voir un des chefs-d'œuvre de Racine, *Bérénice*, remis à la scène après un demi-siècle d'oubli.

Je n'aurais à m'étendre longuement sur l'une ou l'autre de ces deux tentatives que si le jeu des acteurs ou l'attitude du public nous avaient révélé quelques particularités nouvelles sur ces ouvrages connus de tous. Je dois me souvenir qu'ici j'écris pour une petite élite d'hommes d'étude qui connaissent profondément la littérature et à qui je ne saurais me flatter d'apprendre rien sur Shakespeare ou sur Racine, qui ne leur fût depuis longtemps familier. Quand je goûte les mets avant eux, il m'est permis sans trop de vanité de leur dire : Voilà qui est excellent, prenez-en donc; ou : Ceci est exécrable, n'y touchez pas. Mais quand il s'agit d'œuvres consacrées par l'admiration publique, ce n'est pas dans la *Revue internationale* que je puis avoir la prétention de rien enseigner au lecteur.

Au surplus, nous retrouverons *Macbeth* l'an prochain à l'Odéon. Il y sera monté avec moins de précipitation et peut-être aussi avec un plus grand goût d'art; nous aurons alors occasion de parler tout à notre aise de la belle traduction de M. Jules Lacroix et de la comparer à celle de M. Jean Richepin, qui a bien tort de compromettre à des besognes hâtées un talent incontestable et une gloire naissante.

Bérénice a été par malheur assez médiocrement jouée par des artistes pleins de bonnes intentions, mais qui ont perdu le sens de Racine. Nous ne pouvons que les remercier du mal qu'ils se sont donné pour nous remettre sous les yeux un des ouvrages les plus charmants du grand poète; nous aurions souhaité que tant de peine n'eût pas été prise en pure perte.

Passons tout de suite à la Comédie-Française qui nous a donné durant ce mois : *la Duchesse Martin,* comédie en un acte et en prose, de M. Henri Meilhac, et *le Député de Bombignac,* comédie en trois actes de M. Bisson.

La *Duchesse Martin* n'est qu'une légère bluette qui ne prend d'importance que par le nom dont elle est signée et par le théâtre qui l'a accueillie. C'est à coup sûr une des moindres œuvres de cet esprit ingénieux et délicat qui a été et qui est encore le Marivaux de notre temps. Elle ne tardera pas à disparaître de l'affiche où il aurait peut-être mieux valu, pour la bonne renommée de l'auteur, qu'elle ne parût jamais. C'est une erreur, et une double erreur : l'écrivain et le directeur se sont trompés également. Il est inutile de s'arrêter plus longtemps dans une Revue sérieuse à cette bagatelle manquée.

Le *Député de Bombignac* a reçu un meilleur accueil. Ce n'est pas que la pièce soit allée aux nues, mais elle a fait rire. C'est un grand vaudeville sans couplets ; elle relève du même genre qui nous a déjà donné à la Comédie-Française : *Oscar ou le Mari qui trompe sa femme, le Voyage à Dieppe, le Mari à la campagne,* et d'autres ouvrages assez gais, mais de peu de consistance.

Quelques critiques moroses ont paru voir avec chagrin que la Comédie-Française fît à ce genre peu relevé une place plus large assurément que celle qui devrait lui être réservée sur notre première scène. Il est certain que, depuis quelques années, la Comédie-Française se réduit à la comédie de genre qu'elle joue d'ailleurs avec une perfection rare, et laisse tout doucement de côté le grand drame héroïque ou même plus simplement le drame à passions violentes et la haute comédie. Le public du premier soir a eu comme un obscur sentiment de cette déchéance; il en a marqué quelque chagrin et le *Député de Bombignac* n'a pas obtenu du premier coup le succès de franc rire qu'il emportera sans doute devant des publics moins prévenus et surtout devant les publics des théâtres de la province et de l'étranger.

Car le *Député de Bombignac* est une pièce d'exportation. Il ne s'y trouve que deux rôles importants. Coquelin aîné et Coquelin cadet sont toujours en scène ; les autres personnages ne sont que des comparses qui leur donnent par-ci par-là la réplique et qui tiennent si peu à l'action que l'on pourrait même en retrancher un ou deux sans lui enlever rien d'essentiel.

Les deux Coquelin pourront fourrer le *Député de Bombignac* dans leurs malles et s'en aller le jouer n'importe où, dans le

plus humble trou comme dans la plus grande ville; ils emmèneront avec eux trois ou quatre *utilités;* ils les trouveront au besoin sur place; ça marchera toujours, et les recettes seront excellentes; car les recettes, c'est là le point, comme on sait, en art dramatique.

Nous avions déjà vu ce système pratiqué, avec une dextérité incomparable, par M. Victorien Sardou. Dans *Fédora,* il n'y avait absolument que deux rôles : celui de Mme Sarah Bernhardt et celui de M. Berton. Le drame se composait de quatre duos. Il passait bien par intervalles quelques personnages à travers l'action, mais c'étaient des comparses qui ne lui étaient point essentiels. On pouvait à volonté rogner leur rôle ou le supprimer ; *Fédora* ressemblait à ces remèdes qui sont faciles à suivre en voyageant.

Le *Député de Bombignac* est taillé sur ce patron; c'est une pièce à huit personnages, mais à deux acteurs; les six autres pourraient s'intituler : premier seigneur, second seigneur; première dame, seconde dame. J'imagine qu'elle fournira des tournées très fructueuses ; l'important est que l'on prévienne les populations qu'elle est gaie et amusante. Eh bien, oui ! elle est assez gaie. Il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont elle est coupée; les Picard, les Scribe, les Bayard, savaient infiniment mieux leur métier que M. Bisson ; ils avaient infiniment plus d'adresse et de coup d'œil ; ce sont eux qui ont inventé et porté à son point de perfection ce genre de comédie, que nous avons depuis appelée la *pièce bien faite,* et, si nous lui avons donné ce nom, c'est apparemment parce qu'elle était bien faite. Ils savaient choisir un événement plaisant qui était presque toujours un quiproquo; ils en établissaient bien toutes les lignes dans leur premier acte; ils en déduisaient avec une inflexible logique les conséquences drôlatiques dans le second acte, ils concluaient dans le troisième avec une rigueur mathématique; c'était de l'ouvrage bien fait, très bien fait.

Le *Député de Bombignac* est une pièce *bien faite* qui n'est pas bien faite. Il serait facile de montrer à l'auteur où et comment il s'est écarté de son idée première; où et comment, déviant du ton du vaudeville, il a pris celui de la vraie comédie pour retomber ensuite à la farce; pourquoi sa conclusion ne se déduit pas logiquement des événements qui l'ont précédée. Mais à quoi bon cette analyse? Si vous prenez le *Député de Bombignac* comme une œuvre d'art, il est trop clair qu'elle ne supporte pas l'examen, mais il s'y trouve des parties d'un comique irrésistible; toute la fin du premier acte et tout le commencement du second pétillent

de mots drôles. Ce sont des mots de situation, à l'antique mode, qui font le plus franchement éclater de rire.

En deux mots, voici la donnée : M. de Chantelaur habite un château de province, avec sa belle-mère et sa femme ; la belle-mère est légitimiste et dévote. La jeune femme tremble sous la férule de sa mère dont elle partage d'ailleurs les idées et les scrupules. Le mari s'ennuie dans ce milieu qui lui semble triste et il cherche un moyen d'y échapper. Il lui faudrait un prétexte pour quitter le château et s'en aller à Paris retrouver une maîtresse qu'il y a laissée.

Un de ses amis, M. Morard, arrive sur ces entrefaites au château ; il lui conte qu'il vient de Bombignac où la députation lui a été offerte par le comité légitimiste de l'endroit : il a, bien entendu, décliné cette proposition.

— Parbleu, lui dit Chantelaur, rends-moi donc le service de dire à ma belle-mère que tu m'as proposé, sur ton refus, au comité légitimiste de Bombignac ; j'aurai une raison de m'absenter ; ma belle-mère trouvera tout naturel que je défende à la Chambre le trône et l'autel.

— Tu iras donc à Bombignac.

— Non, mon secrétaire ira à ma place.

Ce secrétaire est un certain Pinteau qui a fait ses études avec Chantelaur et qui, après avoir été son camarade de collège, est resté son ami.

Pinteau part pour Bombignac muni des instructions de Chantelaur, tandis que Chantelaur lui-même file à Paris où l'attend sa maîtresse.

C'est ici qu'est la curiosité de la donnée choisie par M. Bisson.

Pinteau lui, est un républicain et même un républicain avancé. Il se laisse emporter et, oubliant qu'il se présente pour Chantelaur, et sous le nom de Chantelaur, il fait des professions de foi républicaine, enlève par son éloquence tous les électeurs et se fait nommer en qualité de radical, par les radicaux.

Chantelaur qui s'amuse à Paris ne sait rien de l'équipée de son secrétaire. Il revient au château bien certain de n'avoir obtenu qu'une centaine de voix et verse son chagrin dans le sein de sa belle-mère.

C'est à ce moment que paraît Pinteau :

— Mais prends donc garde, lui dit-il tout bas, tu es nommé !

Stupéfaction de Chantelaur qui change aussitôt son fusil d'épaule :

— C'était une épreuve, belle-maman ; elle a assez duré, embrassez le député de Bombignac !

— Nous allons, s'écrie la dame, faire célébrer dans la chapelle du château une messe d'actions de grâces.

— Une messe! dit Pinteau à l'oreille de son ami, cela n'est pas possible, tu es l'élu du comité radical.

Vous voyez d'ici tous les ennuis, tous les tracas qui peuvent tomber sur la tête d'un malheureux gentilhomme, nommé malgré lui par les républicains et ne pouvant expliquer ni à sa belle-mère, ni à sa femme, ni à ses amis, comment la chose s'est faite. Compliquez cette donnée des aventures de femmes que Chantelaur aura eues à Paris et Pinteau à Bombignac, vous aurez un vaudeville tout plein de surprises et de surprises amusantes. Les scènes sont menées avec vivacité et bonne humeur; le dialogue est leste et par endroits même spirituel; la pièce, malheureusement pour elle, manque des deux qualités que nous aimons le plus aujourd'hui : un certain goût d'observations prises sur le vif et le sens de la fantaisie. Tout cela sent un peu la convention de 1836, mais encore un coup, le *Député de Bombignac* a déridé le public morose de la Comédie-Française et il fera beaucoup rire les autres publics; l'auteur n'en demandait sans doute pas davantage; il n'y a plus qu'à répéter le vers célèbre d'Alfred de Musset :

Soyez content, Irus, votre habit vous va bien.

Et maintenant, nous voilà en règle avec les théâtres; passons aux livres.

M. Edmond de Goncourt vient de faire paraître un roman qui sera, dit-il dans sa préface, le dernier de tous : Il est fatigué de la lutte; il s'en retire et dit comme le vieil Eutelle de Virgile : *Cæstus, artemque repono.* Mais les serments d'auteurs qui promettent de ne plus écrire ont quelque ressemblance aux serments d'ivrognes : Qui a bu boira, dit le proverbe. M. de Goncourt, fort de cette promesse qu'il s'est faite à lui-même, et se voyant ainsi arrivé au bout de sa carrière, s'est naturellement retourné pour jeter sur son œuvre un regard d'ensemble et il en a parlé avec une naïveté de satisfaction qui n'a pas laissé de faire quelque bruit dans Landerneau.

Il a cru pouvoir revendiquer pour lui l'honneur d'avoir appliqué le premier les théories naturalistes dans la littérature romanesque et il a donné *Germinie Lacerteux* comme l'œuvre typique d'où était sorti le roman moderne. Vous imaginez le concert de réclamations qui s'est élevé de toutes parts; les unes gouailleuses, les autres amères, quelques-unes sévères et

pédantes. On a fait observer à M. de Goncourt que *Germinie Lacerteux* était venue après *Madame Bovary;* M. Champfleury a rappelé que les *Aventures de Mariette* et tant d'autres récits qu'on appelait en ce temps-là des récits réalistes (mais entre le réalisme et le naturalisme, il n'y a pas l'épaisseur d'un cheveu), avaient déjà paru quand les frères de Goncourt commençaient à peine à écrire.

Balzac et Stendhal auraient pu protester à leur tour; mais tous deux ont pratiqué cette discrétion qui est naturelle aux grands hommes, surtout quand ils sont morts.

La vérité est que si M. de Goncourt n'a pas créé comme il le croit le roman naturaliste, il a exercé sur la littérature contemporaine et sur quelques-uns de ses plus illustres représentants une incontestable influence. C'est bien quelque chose que d'avoir fondé une école, fût-elle mauvaise, et d'avoir compté au nombre de ses disciples, Daudet, assis sur un des premiers bancs de la classe, et Zola qui regardait par la porte entre-bâillée.

Je ne me sens aucun goût à rire des prétentions d'un écrivain qui croit se rendre justice à lui-même et qui s'applaudit en contemplant son œuvre. Tous les artistes en ont fait autant; les poètes grands ou petits ont toujours repris à leur compte et paraphrasé le vers d'Horace :

Sublimi feriam sidera vertice

C'est l'avenir seul qui s'est chargé d'apprendre aux hommes si c'était, chez eux, ridicule amour-propre ou noble orgueil. C'est noble orgueil lorsqu'on a écrit les *Parents pauvres* et la *Chartreuse de Parme;* nos fils sauront dans cinquante ans ce qu'il faut penser de la préface de M. de Goncourt. Il y a cela de bon, c'est que si *Germinie Lacerteux* est alors tombée dans l'oubli, le jugement qu'en ont porté ses auteurs aura disparu avec elle et se sera abîmé dans le même gouffre. On peut toujours et sûrement en appeler à la postérité. Si, en effet, elle a recueilli vos ouvrages, elle vous sait gré du sentiment que vous avez eu de leur supériorité et de votre fierté à ne point dérober au public le secret de ce sentiment. Si vous mourez tout entier, rien de vous ne survit plus, ni les œuvres, ni l'admiration que vous en avez témoignée, ni le nom même, hélas! dont vous les avez signées autrefois. On ne rit plus de vous, parce que là où il n'y a rien, le rire perd ses droits.

On ne rira donc point de M. de Goncourt et je suis même fâché que l'on en ait ri. La modestie est une vertu aimable, mais ce n'est pas un puissant mobile d'action; on ne fait des chefs-

d'œuvre que lorsqu'on se croit capable de les entreprendre et, puisque je suis en train aujourd'hui, je ne sais pourquoi, de citer du latin, je vous rappellerai cet hémistiche de Virgile dont le sens est si profond :

Possunt, quia posse videntur

Mais laissons de côté ces bagatelles, qui ne sont bonnes qu'à exercer les plumes de la chronique courante ; ne nous attachons dans cette préface qu'aux points véritablement sérieux :

On trouvera bien certainement, dit M. de Goncourt, la fabulation de *Chérie* manquant d'incidents, de péripéties, d'intrigues. Pour mon compte, je trouve qu'il y en a encore trop. S'il m'était donné de redevenir plus jeune de quelques années, je voudrais faire des romans sans plus de complications que la plupart des drames intimes de l'existence, des amours puissants sans plus de suicide que les amours que nous avons tous traversés ; et la mort, cette mort que j'emploie volontiers pour le dénouement de mes romans, de celui-ci comme des autres, quoiqu'un peu plus comme il faut que le mariage, je la rejetterais de mes livres ainsi qu'un moyen théâtral, d'un emploi méprisable dans de la haute littérature. Oui, je crois que l'aventure, la machination *livresque* a été épuisée par Frédéric Soulié, par Eugène Sue, par les grands imaginateurs du commencement du siècle; et ma pensée est que la dernière évolution du roman, pour arriver à devenir tout à fait le grand livre des temps modernes, c'est de se faire un livre de pure analyse ; livre pour lequel je l'ai cherchée sans réussite. — Un *jeune* trouvera peut-être, quelque jour, une nouvelle dénomination, une dénomination autre que celle de roman.

M. de Goncourt confond ici des idées très distinctes.

Il paraît croire qu'il n'y a que deux espèces de romans : ceux où l'intérêt du récit est tout entier dans les événements qui se groupent autour d'un événement principal, qui en sont ou l'origine ou la conséquence, les romans de Frédéric Soulié, d'Eugène Sue et d'Alexandre Dumas ; puis les autres, ceux dans lesquels, d'après ce qu'il croit, il n'y aurait pas d'évènements ou il n'y en aurait que très peu.

Rien de plus faux que cette vue de l'esprit. Il faut toujours qu'il y ait dans un roman, comme dans toute œuvre d'art d'ailleurs, un point fixe autour duquel tout le reste tourne et qui en fasse l'unité. Dans les romans d'aventures, c'est en effet l'événement qui est ce point fixe ; c'est lui qui est en quelque sorte le générateur d'intérêt. L'auteur s'applique moins à peindre des caractères, à analyser des passions, à donner des leçons de morale ou de philosophie qu'à raconter des faits qui, se choquant les uns contre les

autres, forment pour l'imagination un spectacle varié et finissent par se ramener à l'événement unique d'où ils sont partis.

Mais ce point fixe peut se prendre partout ailleurs que dans un événement : dans une analyse de passion comme dans l'*Adolphe* de Benjamin Constant ; dans une étude de caractère, comme dans *Eugénie Grandet* et dans la plupart des romans de Balzac ; et encore chez Balzac y a-t-il toujours une fable ; dans l'étude d'un milieu social, dans la discussion d'une idée philosophique, que sais-je ? mais il faut toujours qu'il y ait un point fixe, car il n'y a pas d'ouvrage d'art sans unité. La nature, qui ne se pique point d'être artiste, n'a jamais ni commencement ni fin ; les faits poussent les faits et vont d'un cours ininterrompu sans qu'on puisse savoir où ils commencent et où ils finissent, comme les eaux d'un grand fleuve. Il n'en va point ainsi de l'art. Il est obligé, lui, de faire un tout et un tout complet ; un tout que l'esprit puisse embrasser et qui satisfasse son goût de logique.

M. de Goncourt croit qu'il est le premier qui se soit dit : Je m'en vais prendre une personne à sa naissance et la conduire jusqu'à sa mort, racontant les principaux événements de sa vie tels qu'ils se sont présentés et recueillant au fur et à mesure que j'avancerai dans ce récit tous les détails de mœurs, de sentiments et de lieux que je rencontrerai sur ma route. Beaucoup d'autres avant lui avaient eu cette idée ; la différence, c'est qu'en racontant une vie, ils avaient dans l'esprit un objet, un but, un quelque chose enfin que j'appelle le point fixe.

Quel est le point fixe de tous les faiseurs d'auto-biographies ? C'est de prendre parmi les faits que la succession des temps leur offre dans le récit de leur vie ceux qui sont des traits de caractère et qui ajoutent à la ressemblance. Il y a unité dans leur livre parce qu'ils n'ont poursuivi qu'un but et qu'ils ont ramené tous ces faits épars à ce but unique. Est-ce qu'après avoir lu les deux premiers volumes des *Confessions* de Jean-Jacques, vous ne le connaissez pas comme si vous l'aviez vu lui-même, ce laquais passionné et sublime ? Et qu'importe quand ce ne serait pas le vrai Jean-Jacques ? c'est Jean-Jacques tel que Jean-Jacques s'était vu et tel qu'il avait voulu qu'on le vît. Prenez de même les Mémoires de Chateaubriand, ceux de M[me] Sand et tant d'autres que je pourrais citer, car notre littérature abonde d'ouvrages de cette sorte ; tous intéressent parce que, malgré la variété et l'incohérence des petits faits qui composent une auto-biographie, tous concentrent l'attention sur un point unique qui est le visage de l'original.

La littérature romanesque a, plus d'une fois, quoi qu'en pense M. de Goncourt, imité les procédés des faiseurs d'auto-biographies. Qu'est-ce que la *Vie de Marianne* de Marivaux? c'est l'histoire d'une petite fille que l'auteur prend presque à sa naissance et conduit, j'allais dire jusqu'à la mort, mais Marivaux n'a pas achevé l'ouvrage qui a été terminé par Mme Riccoboni. Et si *Marianne*, en dépit des analyses les plus délicates du cœur humain, malgré la peinture la plus vive et la plus originale des mœurs populaires, malgré l'attrait d'un style délicieux, n'offre pas un intérêt très soutenu, c'est que, précisément, Marivaux n'a pas eu, en écrivant cette vie, un point fixe assez déterminé, ou, s'il l'a eu lui-même, il n'y a pas sans cesse ramené notre esprit. Le roman est une galerie de tableaux admirables, ce n'est pas une œuvre excellente et qui se lit sans fatigue, parce que ce n'est pas une œuvre une. *Gil Blas* est bâti sur un patron analogue : là aussi, l'auteur nous montre Gil Blas enfant, puis gamin, puis grand garçon, puis homme. Là aussi, il a pour système de conter les aventures de son héros à mesure qu'elles se présentent sans les rattacher les unes aux autres que par l'ordre des temps; mais il y a dans *Gil Blas* un point fixe : c'est une idée morale; cette idée, c'est que l'honnêteté (prenez ce mot dans son acception la plus large) est la plus solide condition du bonheur et que pour l'homme avisé, il s'agit simplement d'être le plus heureux possible ici-bas.

Cette morale n'est pas très noble, je l'avoue, ni très généreuse; l'idéal de Gil Blas n'est pas en effet des plus relevés, mais il n'importe, et ce n'est pas la question. Tous les évènements que traverse le héros de Le Sage, le ramènent invinciblement à cette façon de considérer la vie humaine, à cet axiome philosophique : Soyons honnête pour être heureux. Le livre est un, malgré le peu de cohésion des faits qui le composent, parce que tous ces faits convergent autour d'une idée mère qu'ils commentent et qu'ils illustrent. Des grains d'ambre jetés au hasard dans une boîte, ne sont que des grains d'ambre; traversez-les d'un fil et mettez-les bout à bout, c'est un chapelet ou un collier.

Je pourrais ajouter bien d'autres exemples, notre littérature en fourmille; M. de Goncourt les récuserait tous :

— Moi, dirait-il, c'est tout autre chose; il n'y a pas d'événements dans mon livre; il y en a dans *Marianne*, dans *Gil Blas*, dans les auto-biographies dont vous parlez; mon originalité à moi, c'est que dans mon roman il ne se passe rien, absolument rien, rien de rien, ce qui s'appelle rien.

Eh bien, M. de Goncourt se trompe. Il est vrai que dans

Chérie il ne se passe pas grand'chose, mais il se passe quelque chose. Chérie naît; c'est un événement cela; elle mange de la soupe trop chaude; c'est encore un événement cela, un petit événement si vous voulez, mais un événement, et M. de Goncourt le trouve assez essentiel pour le conter tout au long avec force détails :

Un matin, de mauvaise humeur, où elle trouvait sa soupe au lait d'abord trop chaude, puis trop froide, ensuite pas assez sucrée, puis trop sucrée, le grand-père passant devant la porte ouverte de la chambre de sa petite-fille, dans un mouvement d'impatience, prit le bol, traversa le corridor, jeta la soupe dans les lieux qui étaient en face. On voyait alors la petite agenouillée devant la porte du cabinet d'aisances, dans une exaspération comique, crier : « Au nom du Père, ma bonne petite soupe, ma bonne petite soupe ! » Et l'on ne put, pendant un long quart d'heure, l'arracher de là, toujours criant : « Au nom du Père, ma bonne petite soupe ! »

Chérie fait sa première communion; elle est un jour frappée d'étonnement à l'éclosion soudaine des signes de la puberté; elle va au bal, à l'Opéra; elle cherche un mari; elle n'en trouve pas; elle tombe malade, elle meurt; ce sont des événements. Et de fait, comment pourriez-vous écrire un récit quelconque sans événement? Les événements, c'est la trame même de la vie; il faut bien que les idées, les observations reposent sur un fond solide, consistant; ce fond, c'est l'événement. La théorie de M. de Goncourt fait penser à la vieille plaisanterie de l'artilleur qui prétendait que pour fabriquer un canon, il fallait prendre un trou et couler du bronze autour.

M. de Goncourt se vante donc, quand il prétend se passer d'événements; la vérité est qu'il conte des événements tout comme les autres romanciers; ce qu'il aurait dû dire plutôt, c'est que parmi les événements qu'il pouvait prendre, il a choisi les plus inutiles, des événements de l'ordre le plus commun et qui n'avaient rien de distinctif ni de probant, des événements qui ne se ramenaient point autour d'une seule idée, autour d'un point fixe pour l'illuminer. C'est là l'innovation de M. de Goncourt. Il prend un journal de petite fille :

« Aujourd'hui, entendu la messe... déjeuné de deux œufs à la coque... promenade au bois de Boulogne... migraine en rentrant... me purgerai demain. »

Le lendemain, la jeune pensionnaire prend la purge et en décrit les effets. Elle est toute rassérénée et remarque qu'un corps plus libre rend l'âme plus sereine et plus gaie.

On peut pousser ainsi, contant chaque journée, les petits

incidents qui la marquent, les tracas qu'elle amène, les fadaises dont elle se compose, jusqu'à la mort, puisque la mort est un dénouement *comme il faut*.

Et après? Qu'aura-t-on appris après avoir lu ce fatras de puérilités? Qu'en restera-t-il? Ces Messieurs auront beau me dire que chacun de ces petits faits est un document humain. Un document, c'est, comme le nom l'indique, un fait qui enseigne quelque chose. Qu'est-ce que tout cela nous enseigne? Il n'y a de détails *enseignants,* ou pour nous servir de l'expression mise à la mode par Stendhal, il n'y a de détails probants que ceux qui ont été choisis en vue de rendre une idée plus sensible ou plus claire. Quelle est l'idée que M. de Goncourt a voulu éclairer ou prouver dans son roman de *Chérie?*

Il n'y a point d'idée; il n'y a point de suite de récits; il n'y a qu'une enfilade de prétendus documents humains mis bout à bout. Parmi ces documents, il y en a de curieux, il y en a d'enfantins, il y en a d'extravagants; il y en a même, et je suis fâché de le dire, d'inconvenants et de vilains. Ces Messieurs (car je ne sépare point ici M. de Goncourt des autres adeptes de l'école naturaliste), ces Messieurs ont la rage d'étaler crûment toutes les misères physiologiques de notre pauvre humanité, même celles, et surtout celles qui ne se révèlent qu'à la mère ou au médecin. Déjà, dans la *Joie de vivre* de M. Émile Zola, nous avions signalé les pages où l'auteur traduisait avec complaisance dans sa langue savoureuse et pleine d'images tel ou tel chapitre des livres de médecine qui ne sont lus d'ordinaire que par les hommes de science, parce qu'il sont écrits dans le langage sévère de la science. M. de Goncourt a poussé plus avant encore dans cette voie. J'ai peine à comprendre quel intérêt il peut croire que nous trouvions à ces descriptions scabreuses. Les signes physiologiques qui annoncent l'éclosion de la puberté sont les mêmes chez toutes les jeunes filles; à quoi bon s'appesantir sur ce détail qui est connu de tous, qui est le même chez toutes et dont il est convenu qu'on ne parlera jamais, même dans la plus étroite intimité? Ce qui pourrait offrir quelque curiosité, ce serait de suivre et d'indiquer les manifestations morales de cette puberté naissante; pourquoi? C'est qu'en effet ces manifestations changent souvent le caractère, le tempérament, l'éducation, les circonstances mêmes; c'est parce qu'elles révèlent et peignent un individu; c'est qu'elles sont un document, puisqu'elles enseignent. La description physiologique ne m'enseigne rien.

Il y a dans ce volume trois pages qui sont inouïes; c'est la

lettre qu'une jeune femme écrit à *Chérie* le lendemain de son mariage pour lui conter la première nuit de ses noces. On m'assure que la lettre est réelle, authentique. Réelle, cela est possible, cela est même probable. Vraie, c'est une autre affaire. Pour qu'une lettre d'un cynisme à la fois si égrillard et si brutal fût vraie, il aurait fallu consacrer deux cents pages à me peindre, et la personne qui l'a écrite et la personne qui l'a reçue, car elle accuse, chez l'une comme chez l'autre, une si prodigieuse absence de pudeur et de sens moral, une désinvolture ou plutôt un débraillé de sentiments si extraordinaire, qu'à moins de connaître à fond le caractère et l'éducation de la jeune femme et de la jeune fille, on ne saurait s'imaginer que l'une a pu écrire et que l'autre a pu lire sans un haut-le-cœur une si nauséabonde élucubration. Il n'y a qu'un mot pour qualifier de semblables pages : c'est de la cochonnerie et, comme dit le Rabagas de Sardou, si je savais un mot plus cochon que le mot cochon, je n'hésiterais pas à m'en servir.

Je vois beaucoup de gens qui passent condamnation sur le peu d'intérêt qu'offre en effet un livre comme *Chérie*. Mais ce style... quel admirable style! quel style original! s'écrient-t-ils en chœur.

Ah oui, parlons-en du style de M. de Goncourt; il en a fait lui-même la théorie dans sa préface, en daubant sur nous autres, pauvres critiques, qui, à diverses reprises, nous étions révoltés :

> Le romancier, dit-il, doit écrire en vue de ceux qui ont le goût le plus précieux, le plus raffiné de la prose française, et de la prose française de l'heure actuelle, et toujours il s'appliquera à mettre dans ce qu'il écrit cet indéfinissable exquis et charmeur que la plus intelligente traduction ne peut jamais faire passer dans une autre langue... Le jour où n'existera plus chez le lettré l'effort d'écrire et l'effort d'écrire personnellement, on peut être sûr d'avance que le reportage aura succédé en France à la littérature.

Tout en lisant cette apologie que M. de Goncourt fait de sa manière d'écrire, je sentis remonter à ma mémoire une des scènes les plus plaisantes de ce roman de *Gil Blas* dont je parlais tout à l'heure. Gil Blas est allé voir un de ses amis, Fabrice Nunez, qui donne dans le bel esprit et lui lit un morceau de prose qu'il croit admirable.

> Mon ami, lui dit Gil Blas, ton style est singulier; il y a dans ta préface des expressions trop recherchées, des mots qui ne sont pas marqués au coin du public, des phrases entortillées pour ainsi dire. Les livres de nos bons et anciens conteurs ne sont pas écrits comme cela.

— Pauvre ignorant ! s'écrie Fabrice, tu ne sais pas que tout prosateur qui aspire aujourd'hui à la réputation d'une plume délicate, affecte cette singularité de style, ces expressions détournées qui te choquent. Nous sommes cinq ou six novateurs hardis qui avons entrepris de changer la langue du blanc au noir, et nous en viendrons à bout, s'il plaît à Dieu, en dépit de Lopez de Véga, de Cervantes et de tous les autres beaux esprits qui nous chicanent sur nos nouvelles façons de parler.

Après tout, continua-t-il, notre dessein est louable, et nous valons mieux que ces écrivains naturels qui parlent comme le commun des mortels. Je ne sais pas pourquoi il y a tant d'honnêtes gens qui les estiment... Notre style nouveau l'emporte sur celui de nos antagonistes. Je veux par un seul trait te faire sentir la différence qu'il y a, de la gentillesse de notre diction à la platitude de la leur. Ils diraient, par exemple, tout uniment : Les intermèdes embellissent une comédie; et nous, nous disons plus joliment : Les intermèdes *font beauté* dans une comédie. Remarque bien ce *font beauté.* En sens-tu tout le brillant, toute la délicatesse, tout le mignon ?

Faire beauté ! M. de Goncourt hausserait les épaules si on lui parlait d'une expression aussi simple comme d'une hardiesse. Il nous en a fait voir bien d'autres. Ce n'est pas qu'après tout, ses procédés soient très variés; ils pourraient se résumer sous trois ou quatre rubriques. Une des malices de M. de Goncourt c'est de supprimer le verbe. Il fait des phrases de quinze, de vingt, de vingt-cinq lignes sans l'ombre d'un verbe. Il répète le substantif deux, trois, quatre fois dans la phrase, mais il supprime le verbe. Exemple :

Une existence non quelquefois sans danger, une existence bien souvent soumise à des privations affreuses, une existence dans la sévérité de laquelle il n'entrait jamais rien des distractions et des plaisirs du monde, mais qui avait pour cette femme l'attrait du devoir, rendu presque piquant par son côté d'aventure, et la jouissance nerveuse que donne le voisinage du péril de celui qu'on aime entièrement.

Il y a un point ! Vous vous heurtez contre ce point qui arrête la phrase juste au moment où vous croyez qu'elle commence.

Permettez-moi d'en citer encore un autre exemple qui est bien étonnant; il s'agit de la première poupée qui a été donnée à Chérie :

La surprenante et miraculeuse vie prêtée par l'imagination d'une petite fille à un morceau de carton enveloppé d'un bout de chiffon : ce morceau de carton qu'elle berce, qu'elle gronde, qu'elle amuse d'histoires, qu'elle soigne de ses bobos, auquel elle donne à manger la soupe ! En cela, victime volontaire d'une illusion tout à fait extraordinaire et dans laquelle l'inanimé et la mort de ce qu'elle touche n'a pas même le pouvoir de l'enlever à son hallucination maternelle; la poupée ! ce besoin irrésistible de la petite fille qu'on ne voit jamais s'en

passer, et qui met aux champs, entre les mains des petites gardeuses de bêtes, des poupées fabriquées avec leurs mouchoirs, roulés autour d'une touffe d'herbes; la poupée! cette espèce de jaillissement de l'instinct maternel... etc., etc.

Et la phrase se continue ainsi sans que jamais vous arriviez à trouver un verbe.

Quand par hasard il y a un verbe, il est presque toujours à l'imparfait. M. de Goncourt ne connaît ni le prétérit défini, ni le prétérit indéfini, ni le présent: il n'use que de l'imparfait. Il écrit sans balancer : Chérie naissait tel jour; son grand-père l'embrassait, etc., etc. Pourquoi cette rage d'imparfait? Car il n'y a pas de temps dont la sonorité soit plus uniforme : *Il vint, il vit, il courut, il aima :* autant de terminaisons différentes; *il voyait, il venait, il courait, il aimait :* c'est toujours le même son qui est horripilant. Joignez à cela la manie du néologisme. Vous trouvez un tas de mots en *ment* et en *ance* que M. de Goncourt verse à flots dans sa langue. Nous nous servons tout bonnement nous autres des mots *bruit* et *attrait;* M. de Goncourt écrit des *bruyances* et des *attirances.*

Bruyance! Juste ciel! C'est à faire frémir la nature.

Écoutez-moi cette phrase, qui d'ailleurs est sans verbe comme tant d'autres :

Et presque aussitôt, les embrassades penchées, aux tendres enveloppements des bras autour du vieux cou du grand-père, aux abandonnements du souple corps pour ainsi dire fluide, et comme fondu dans l'ondoiement des molles étoffes, parmi lesquelles il flottait.

Encore une citation; mais celle-là dépasse tout ce qu'on peut imaginer :

A ce moment de son existence, toute donnée au façonnement de son être en une figuration d'élégance et de l'élégance portée au dernier raffinement, dans l'élaboration coquette de cette *gloire,* pour ainsi dire apportée par la toilette au corps et au visage de la femme, parmi ces aspirations féminines à chercher dans les fantaisies de la mise et de la parure une jolie et radieuse *surhumanité,* Chérie avait adopté pour tenue de chambre cette toilette un peu théâtrale, mais qui lui allait divinement bien, et qui, reflétée dans sa psyché, lui montrait, au milieu d'éclairs brisés, un rien du rêve que toute femme fait à l'endroit de sa beauté.

Que de contournements, que de tours de phrase alambiqués, que d'expressions tortillées et précieuses! Et le livre est tout entier écrit de ce style ! Et l'auteur se donne ce mal pour ne rien dire du tout! C'est la prétention dans le néant!

Il n'y a pas à dire; ce roman de *Chérie* est un livre absolu-

ment exécrable; je n'en parlerais certes pas si M. de Goncourt ne traînait après lui une queue d'imitateurs; s'il n'avait même fait illusion à quelques esprits rares, M. Alphonse Daudet entre autres, qui commence pourtant à se déprendre de ce gongorisme qu'il avait eu le tort de pratiquer pour son propre compte en l'accommodant à son goût de bonne et sérieuse langue française.

M. de Goncourt nous a promis que *Chérie* serait le dernier de ses romans, je crois qu'il ferait bien en effet de se retirer de l'arène. Ses défauts sont allés s'accentuant de jour en jour; le goût public qu'il a dévoyé un instant se retourne à présent contre lui, il n'est que temps pour l'auteur de *Renée Maupérin* et de *Germinie Lacerteux,* de battre en retraite. *Chérie*, c'est la dernière homélie de l'archevêque de Grenade.

Les *Blasphèmes* de Jean Richepin ont éclaté ce mois-ci sur le monde parisien comme un obus chargé à mitraille; la sensation a été foudroyante et prodigieuse; l'ébranlement dure encore. Tous les jeunes gens ont la tête tournée de ce livre qui a mis les cervelles à l'envers; et nous-mêmes, gens plus rassis d'âge et de caractère, nous critiques de profession, nous n'avons pu lire sans une émotion profonde ce livre où se pressent tant de beaux poèmes d'un tour si nouveau et si hardi.

J'en causais l'autre jour avec un de mes camarades d'école, qui n'est que de quelques années plus jeune que moi et, comme je lui en parlais avec une certaine vivacité d'enthousiasme :

— Oui, me dit-il, d'un ton presque indifférent, c'est le plus beau livre de vers qui se soit produit depuis le silence de Hugo.

— Eh quoi, m'écriai-je, c'est avec cet air de détachement que vous vous exprimez ?

— Que voulez-vous ? reprit-il, il faut être jeune pour sentir les beaux vers. A notre âge on ne fait plus que les comprendre. A vingt ans, j'ai eu comme vous le coup de soleil de Victor Hugo, montant dans sa gloire ; je suis vieux et de l'ombre où je vis je regarde les jeunes gens s'exposer tête nue au grand soleil. Homère nous a conté que les vieillards troyens, voyant passer Hélène, ne purent se tenir de l'admirer tout haut et de s'écrier : Qu'elle est belle ! mais ils en restèrent là. Sa beauté parlait à leur intelligence et laissait leurs sens calmes.

Il y a du vrai dans cet aperçu mélancolique; nous n'avons plus, nous ne pouvons plus avoir les ferveurs d'enthousiasme de la jeunesse. J'ai lu et commenté à la salle du boulevard des Capucines quelques-uns des meilleurs poèmes qui composent les *Blasphèmes* de Richepin; rien n'était plus curieux que l'aspect de

la salle; le public était pour ainsi dire partagé en deux camps : d'un côté ceux que les hardiesses, ou si vous aimez mieux les extravagances de cette poésie nouvelle, froissaient ou irritaient; je les sentais figés dans une hostilité sourde, quelques-uns même s'échappaient en grognements furieux. Au fond de la salle étaient tassés les admirateurs, admirateurs de parti pris, admirateurs violents, sans ménagements ni réserves; l'ombre d'une restriction les faisait tressaillir; ils éclataient en applaudissements après chaque strophe et je crois que j'eusse pu les tenir trois heures de suite, attentifs et ardents, sans fatiguer leur enthousiasme. Je m'étais laissé emporter moi-même au souffle qui les animait et j'avoue qu'à deux ou trois reprises nous nous sommes emballés de compagnie. Je ne le regrette point; ce sont de bons moments d'oubli et ces moments-là sont rares dans notre métier.

Oui, cela est certain, depuis la *Légende des siècles,* jamais manifestation poétique n'avait été plus éclatante. Il y a bien à dire aux *Blasphèmes* et je me permettrai de signaler les points qui me semblent douteux ou faibles, mais n'importe, ce Richepin est un vrai poète, un poète de la grande famille.

Et tout d'abord, il faut le déclarer nettement à M. Richepin, il y a dans son livre une demi-douzaine de pièces et deux ou trois cents vers épars (peut-être moins, peut-être plus), que j'abandonne à toutes les indignations des gens de bien. Les uns sont vilains, les autres ignobles, beaucoup ne sont que les gamineries cyniques d'un irrespectueux gavroche; je voudrais pouvoir les rayer tous. Ils sont un prétexte facile aux criailleries de ceux qui n'aiment pas la poésie et qui n'y entendent rien. Que puis-je leur répondre quand, leur ayant vanté les *Blasphèmes*, ils me diront avec un air de dédain triomphant :

— Ah, vous aimez la pièce de *Tes père et mère*, vous !

Je suis bien de leur avis, elle est monstrueusement odieuse ; elle est écœurante ; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'elle l'est inutilement. A quoi cela sert-il ? qu'est que cela prouve ? quel mérite y a-t-il à écrire ces sortes de choses? Elles sont si faciles que tous les imitateurs font, en ce genre, aussi bien que le maître. Richepin me fait l'effet d'un homme d'infiniment d'esprit qui, après avoir dans un salon charmé la compagnie par une causerie brillante, croirait devoir encore attirer sur lui l'attention par quelque grosse et sale incongruité. Faut-il donc avoir tant de génie pour tirer ces coups de pistolet !

Ce qui m'enrage le plus en cette affaire, c'est que ces malpropretés sont voulues, cherchées, caressées par le poète; elles ne

lui échappent pas comme à Rabelais, elles ne coulent pas abondamment de l'antique veine gauloise. Il les extirpe péniblement des profondeurs de la réflexion et les cisèle avec un orgueil mêlé d'amour. Et quand c'est fini :

— Hein, s'écrie-t-il, suis-je assez audacieux! suis-je assez titanesque ! Les bourgeois vont-ils être assez *épatés !*

Quelle drôle d'idée, quel misérable emploi du talent d'un poète tel que Richepin, de passer son temps à ces colossales et nauséabondes gamineries !

Passons vite sur ce coin de l'œuvre en nous bouchant le nez.

La philosophie que M. Richepin expose dans les *Blasphèmes* est celle de Lucrèce et de Schopenhauer. J'unis ensemble ces deux noms qui hurlent de se voir accouplés, parce qu'ils donnent une idée assez juste des thèmes que développe le poète.

Je n'ai point à m'expliquer sur la valeur ou sur la vérité de cette philosophie, car M. Richepin quoi qu'il puisse en croire, n'est pas un philosophe mais un poète. L'insulte au nommé Dieu, la négation de l'immortalité de l'âme, la misère de l'homme jeté sur cette terre sans savoir pourquoi, ce sont là pour lui de simples lieux communs de déclamation poétique.

Est-il profondément convaincu? je n'en sais rien et j'en doute même très fort. Lorsqu'Alfred de Musset, m'ouvrant son âme dans un accès de désespoir, s'écrie :

> Je ne sais; malgré moi, l'infini me tourmente,

je sens en effet dans l'âme du poète toutes les amertumes et toutes les affres d'un doute vrai. J'imagine que M. Jean Richepin porte le sien avec la tranquillité d'un virtuose qui est décidé à en tirer des variations superbes.

Je mets là le doigt sur un point très délicat, car il n'y a pas de pierre de touche où l'on puisse éprouver la sincérité des sentiments d'un poète. Peut-être ne faut-il voir dans les effusions de Victor Hugo sur l'infini, qu'un thème à grands développements poétiques ; peut-être aussi les *Blasphèmes* que Richepin lance contre Dieu, contre l'âme, contre la société, contre la morale, contre les lois, contre tout ce qui passe pour respectable en ce monde, ne sont-ils pas pour lui autre chose qu'une admirable matière à mettre en vers français.

Mais qu'importe? je ne demande au poète qu'une conviction, non de raison ou de cœur, mais d'imagination. Mme Ackermann est une femme très convaincue, elle, qu'il n'existe point de Dieu et que la religion est une sotte invention des hommes.

Elle exprime cette idée avec une force d'accent où se marque bien sa sincérité. Mais quoi ? elle n'est pas née poète ; ou du moins grand poète, — nous restons froids à l'écouter. Richepin est peut-être moins convaincu et moins sincère qu'elle, peut-être n'est-il que le Paganini de l'athéisme et, si vous voulez que je vous en dise tout bas mon sentiment, je crois bien que c'est cela en effet, mais quel Paganini !

C'est un artiste incomparable que ce Richepin. Il s'appelle quelque part lui-même, dans sa préface, un dompteur de mots. Je ne crois pas en effet que jamais homme, si ce n'est Victor Hugo que j'excepte toujours, ait eu à son service une langue plus abondante, plus riche, plus colorée ; le tissu en est d'une fermeté rare, la broderie en est toujours magnifique et étincelante. Il aurait pu dire encore de lui qu'il est un dompteur de rythme. Le rythme lui obéit toujours comme aux grands maîtres ; il se plaît parfois à employer les plus compliqués, les plus difficiles et il les porte avec une aisance merveilleuse ; il en invente de nouveaux qui sont étranges et qui font éprouver au premier moment cette sorte de tressaillement où jette, dans la musique moderne, une dissonance à laquelle l'oreille n'est pas encore faite. Mais de ces éléments qui semblent discordants et faits pour déchirer l'oreille ; des vers de onze pieds tombant sur des vers de neuf, il tire avec son art étonnant d'assembler les sons et de les appuyer les uns sur les autres des harmonies inattendues qui font frissonner. On pourra dire de lui tout ce qu'on voudra, entasser critiques sur critiques ; il donne des sensations nouvelles. N'est-ce donc rien que cela ? mais c'est tout, en art.

Et ne croyez pas qu'il y ait chez lui du désordre et du laisser aller. La composition de chacun de ces poèmes est toujours faite avec une logique et une habileté remarquables. Richepin a été nourri des bonnes doctrines ; il a passé par l'École normale, il sait tous les secrets de la composition et du style. Dans sa *Chanson du sang*, il se vante d'être un fils, non des Aryas, les pères de notre civilisation, mais des Touraniens, qui ont été au contraire toujours rebelles à tout joug de mœurs, de lois et d'instruction. Touranien, cela est possible après tout et je crois qu'en effet M. Richepin a dans les veines quelques gouttes du sang des fils de la Bohême ; mais ce Touranien a été affiné par l'éducation des Aryas ; il a lu Homère, Eschyle, Lucrèce, le Dante, Shakespeare et Victor Hugo.

L'antiquité (l'antiquité aryenne s'il vous plaît, car c'est l'antiquité grecque et latine) lui échappe de toutes parts. A chaque

instant dans ses vers, vous trouvez quelque tour ou quelque expression qui vous rappelle les poètes grecs et latins :

Le vrai nom dont on me nomme,
Ce n'est pas le Juif-Errant.
O Dieu, je m'appelle l'Homme,
Et je vais; le monde est grand.
Je suis le marcheur qui passe,
Et dont la course rapace
Use le temps et l'espace
Toujours ouverts sous ses pas.
Je suis le roi de la terre,
L'innombrable prolétaire
Qui va sans jamais se taire,
En criant que tu n'es pas !

A ce mot, l'*innombrable prolétaire*, il est impossible de ne pas tressaillir; l'expression est admirable. Elle vient du grec ; vous vous rappelez l'ἀνάριθμον γέλασμα θάλασσης d'Eschyle. Cet *innombrable sourire de l'Océan* n'a-t-il pas évoqué l'innombrable prolétaire de Richepin ? Vous trouverez des morceaux tout entiers, traduits ou plutôt imités de Lucrèce, avec la liberté magistrale d'un poète qui lutte contre un rival dont il est digne.

Je voudrais pouvoir citer quelques-uns des poèmes qui composent ce volume, mais ils sont trop longs et tous valent par l'ensemble autant que par le détail. Je regarde le *Juif-Errant* comme un pur chef-d'œuvre ; la *Chanson du sang* est une œuvre merveilleuse par la conception qui est d'une ingéniosité tout à fait étrange et par l'incroyable variété des rythmes qui sont presque tous nouveaux.

Et la *Prière de l'Athée*, quel admirable morceau ! C'est peut-être là que M. Richepin a mis le plus de son cœur ; oui, il me semble bien là entendre sous l'archet du virtuose vibrer une note sincère et douloureuse ; il s'adresse à Dieu :

Qui donc es-tu? Voyons, parle enfin, il est l'heure.
Tu ne peux pas toujours te taire, sais-tu bien.
Depuis l'éternité qu'on appelle et qu'on pleure,
Pourquoi ne dis-tu rien?

Pourquoi restes-tu là comme un bronze livide
Avec ta lèvre close, au sourire moqueur,
O face impénétrable, ô simulacre vide,
Sans pensée et sans cœur?

Pourquoi ne dis-tu rien ? Pourquoi sur ton front morne
Ne voit-on même pas un pli, spectre têtu?
Pourquoi cet air de souche et cet aspect de borne ?
Vieille sourde, entends-tu ?

Si tu ne parles pas, au moins tâche d'entendre.
Laisse-moi, me montrant, si tu veux, ton mépris,
Croire que ton visage amer va se détendre
Et que tu m'as compris.

Pour transformer en foi le doute qui m'accable,
Tu n'as qu'à mettre un oui dans tes yeux épiés.
Tu n'as qu'un signe à faire, et ma haine implacable
Va mourir à tes pieds.

O mystère, orgueilleux de tes voiles funèbres.
Quand on se dit un père, il faut l'être en effet.
Comment peux-tu me voir saigner dans les ténèbres,
Si c'est toi qui m'as fait ?

Comment peux-tu me voir à genoux sur la pierre,
Les bras tendus vers toi, de sanglots étouffant,
Sans qu'il vienne une larme au pli de ta paupière,
Si je suis ton enfant?

L'aumône, par pitié! ma misère est si grande!
Je ne suis pas méchant; sois bon. Regarde-moi.
Mon pauvre cœur est plein d'amour, et ne demande
Qu'à s'exhaler vers toi.

Mais non, voici toujours ton stupide sourire...
. . . .

Je m'arrête, car je citerais tout le morceau. Quelle langue ferme et sobre ! quelle couleur de style ! quelle profondeur d'accent ! Et dire que ce volume est tout plein de morceaux pareils. Un peu monotone, je le veux bien ; la même idée revient sans cesse, mais sous combien de formes ; avec quelle variété de rythme ! Je recommande ce volume à toute votre attention. Il marque une ère dans notre poésie ; on croyait qu'après cette magnifique efflorescence des trois grands poètes qui ont ouvert le siècle, Lamartine, Alfred de Musset et Victor Hugo, la sève était tarie et l'âge épuisé. Richepin terminera dignement ce dix-neuvième siècle qui comptera parmi les plus féconds dans le domaine de l'art.

Je me suis laissé, cette fois, attarder sur deux volumes à des considérations esthétiques qui m'ont pris beaucoup de place ; il est temps, comme dit Virgile, de fermer l'écluse : car les prés ont assez bu.

Francisque **SARCEY**.

L'ESPRIT DE DISCIPLINE

DANS L'ÉDUCATION[1]

IV

C'est l'internat seul, au fond, qui est mis en cause, soit que par son principe même il produise dans le caractère de la jeunesse, comme on l'a dit (2), d'irrémédiables déviations, soit qu'en raison de la prise insuffisante qu'il semble fournir à l'éducation, il se trouve impuissant à les prévenir ou a les combattre.

Nous n'avons pas à nous expliquer l'internat; nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le faire. Ceux qui combattent l'institution avec le plus de vigueur n'en méconnaissent ni la nécessité ni, dans certains cas, le bienfait. Remarquons d'abord qu'elle n'est pas obligatoire; on l'a démontré, à l'occasion même de la révolte du lycée Louis-le-Grand, dans une étude pleine de bon sens et de verve (3): il dépend des familles de la supprimer : elles n'ont qu'à garder leurs enfants, Mais cette observation ne résout pas la difficulté. Toutes les familles n'ont pas les loisirs, les ressources, les facilités nécessaires pour assurer à leurs enfants l'éducation qui leur agrée. Il n'en est point des Lycées comme des écoles, qui mettent l'instruction à la portée de chacun; il n'y a que les centres de population relativement considérables qui en possèdent; ceux des grandes villes sont dispersés, souvent insuffisants; et les éducations privées coûtent cher. Supprimer pour les jeunes gens bien doués par la nature, moins bien traités par la fortune, le seul moyen qu'ils puissent avoir de développer leurs aptitudes, ce serait tout à la fois commettre envers eux une sorte de déni de justice et frustrer la société du bénéfice des richesses intellectuelles et morales qu'ils tiennent en réserve. C'est dans une société démocratique surtout qu'il convient d'aller au-devant de ces humbles marqués du sceau de l'intelligence, de les recueillir et de les aider à mettre en valeur toutes leurs ressources.

Aussi se borne-t-on d'ordinaire à demander que les pensionnats soient placés hors des villes, à la campagne : c'est la règle que nous cherchons à faire prévaloir. Quelques-uns voudraient, de plus, que l'État s'affranchît complètement du soin d'entretenir des internats et en laissât la charge avec les avantages à l'industrie privée. Nous sommes moins touché de cette solution, ne voyant pas que l'industrie privée soit en mesure de fournir aux familles et au pays plus de garanties que les

(1) Voir les livraisons des 15 février, 15 mars et 15 mai 1884.

(2) *De l'Internat et de son influence sur l'éducation de la jeunesse*, Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 29 juillet 1871, par H. Sainte-Claire Deville. — Cf. J. Simon, *la Réforme de l'enseignement secondaire*, 3e partie, chap. II.

(3) *Revue politique et littéraire* (7 avril 1883), article signé E. R.

établissements de l'État. Encore moins peut-on espérer sérieusement de voir substituer d'une manière absolue au régime du pensionnat proprement dit ce qu'on appelle la pension de famille. Ce mode d'éducation suppose des habitudes de vie privée très différentes de celles que nous ont créées nos mœurs familiales, fondées sur l'intimité des affections et des intérêts. Ajoutez qu'onéreux moralement et parfois difficile pour ceux qui en acceptent la responsabilité, il est très dispendieux à ceux qui y ont recours, et qu'il ne peut être dès lors qu'un régime d'exception.

En réalité, c'est moins l'internat lui-même qui est visé que les conditions dans lesquelles il s'applique aujourd'hui. Le vice fondamental de l'institution, telle qu'elle existe, à Paris surtout, réside dans les agglomérations d'enfants qui dépassent toute mesure, et la critique touche, par là, à un moindre degré sans doute, mais elle touche aussi nos grands externats.

On ne sait au juste ce qu'au temps de Rollin l'Université de Paris comptait d'élèves, ni ce que Rollin eut personnellement à gouverner d'enfants dans son Collège de Beauvais. Mais vers la fin du XVIII[e] siècle, quinze ans environ avant la Révolution, les 5,000 enfants ou jeunes gens recensés comme appartenant à l'enseignement secondaire étaient répartis entre « onze collèges de plein exercice et plus de quarante autres assez vastes pour contenir un bon nombre de boursiers qui allaient de là écouter les professeurs dans les collèges (1) ». Lorsque le décret du 15 novembre 1811 établit les cadres des lycées, le nombre des pensionnaires fut fixé à 200(2). A Paris, par exception, on admettait le chiffre de 400. C'était le maximum prévu pour le collège d'Harcourt et pour l'établissement qu'on se proposait de créer dans l'ancien prieuré de Saint-Martin (3). Tel devait être également l'effectif du lycée Charlemagne, mis en état de recevoir des pensionnaires. Enfin le projet préparé pour la maison Sainte-Croix, rue de Charonne, et pour la maison Parmentier, rue des Postes, ne comportait qu'une population de 300 enfants. Et, dès ce moment, les esprits prévoyants n'étaient pas sans inquiétude sur ce que ces grands casernements pouvaient présenter d'inconvénients, en raison de l'entassement des écoliers et de la multiplicité des maîtres que ces entassements rendaient nécessaires.

Que diraient-ils aujourd'hui de nos maisons, qui ne comptent pas moins de 1,200, 1,500, 1,900 élèves, et dont les maîtres, professeurs ou administrateurs, composent à eux seuls, non compris les agents inférieurs et les domestiques, un corps de 120, 130, 150 personnes? Quelle charge pour le chef qui, en même temps qu'il préside au mouvement de la vie générale, a sous sa responsabilité personnelle la conduite particulière et, pour ainsi dire, la conscience de chaque enfant (4)! On ne gouverne pas la jeunesse de haut ni de loin; il faut voir de près, pénétrer dans le détail. Le moyen, sans cela, de mesurer le vent à la toison, de faire exactement la part de l'aiguillon et du frein, d'appliquer à propos l'éloge

(1) *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, art. *Collège*.

(2) Art. 5.

(3) Décret du 21 mars 1812, art. 3, 6, 8, 9, 11, 12, 14. — Voir notre Mémoire sur l'*Enseignement secondaire à Paris*, 1880.

(4) « Le proviseur, » dit la circulaire interprétative du règlement du 7 avril 1854, « doit avoir jour par jour, et en quelque sorte heure par heure, la connaissance exacte de tous les faits qui se passent dans l'établissement. »

et le blâme, de saisir l'heure où l'oreille s'ouvre et où le cœur se fond, *faciles aditus et mollia fandi tempora !* Le moyen même d'assurer à l'enfant, au milieu de cette diversité de forces qui agissent sur son caractère, l'unité de direction!

C'était autrefois un mode d'éducation fort goûté que celui qui consistait à laisser l'écolier pendant toute la durée ou au moins pendant une période prolongée de ses études, entre les mains du même maître, qui lui imprimait sa marque. Nous préférons aujourd'hui, à juste titre, un système plus libéral. A chaque année ses maîtres, à chaque enseignement, — lettres, sciences, langues vivantes, etc., — ses professeurs spéciaux. Cette succession et cette richesse de maîtres, qui ouvrent à l'élève sur les objets de son application et sur le monde moral des perspectives sans cesse renaissantes, qui, tour à tour, lui donnent la façon qui leur est personnelle, qui, après une année moins heureuse, une de ces années pendant lesquelles il a trop ou trop peu senti le gouvernement de l'étude ou de la classe, lui facilitent le retour au bien, constituent assurément un des moyens d'action les plus puissants de l'éducation publique ; il préserve l'enfant, comme on l'a dit, de l'asservissement et de la révolte. L'enfant fût-il irréprochable, il ne serait pas moins bon de le soumettre à ces disciplines diverses, qui l'assouplissent. Mais au delà d'une certaine mesure, — mesure que le nombre trop considérable des élèves oblige à dépasser, — cette diversité devient un instrument de confusion et un péril. Même pour l'enseignement, il n'est pas bon que l'enfant ait trop de professeurs à la fois ; son intelligence y perd le point d'appui ferme dont elle a besoin (1). A plus forte raison en est-il ainsi pour l'éducation du caractère. Il ne peut se sentir sûrement conduit par tant de mains ensemble. La règle commune seule, dès lors, a prise sur lui. Il suit le mouvement de l'activité générale, il n'a plus d'activité propre ; il s'abandonne aux rouages de la discipline qui le mène ; il désapprend à se conduire. Il lui suffit de suivre le chemin où à chaque heure du jour, un ordre tout extérieur le transporte et le fixe. Qu'attendre d'une volonté ainsi désemparée, lorsque viendra le moment d'affronter la mêlée de la vie, dans une société dont le caractère dominant, le danger peut-être, semble devenir chaque jour davantage l'amoindrissement et l'effacement de l'individu ?

Notre organisation universitaire, sans doute, est depuis longtemps en possession d'institutions administratives qui assurent sa vigilance : surveillants généraux qui embrassent et suivent dans le détail des occupations de la journée un nombre plus ou moins considérable de sections; assemblées des maîtres répétiteurs, qui, tous les jours, viennent se rendre

(1) Il peut être utile de citer un exemple à l'appui de cette observation. Dans les classes de grammaire à Paris, de la sixième à la quatrième, les élèves ont un professeur de langue française, latine et grecque, — un professeur de langues vivantes, — un professeur d'histoire et de géographie, — un professeur de mathématiques, — un professeur des sciences physiques ou naturelles, soit cinq professeurs, sans compter le maître de dessin, le maître de chant et le maître de gymnastique. On demande avec raison, selon nous, que ce nombre soit restreint, que le même professeur de sciences fournisse l'enseignement des mathématiques proprement dites et celui des sciences naturelles, et que l'histoire et la géographie soient confiées, comme autrefois, au professeur principal, au professeur des langues dites classiques.

compte entre eux, et rendre compte à l'administration qui les dirige, de leurs observations sur les dispositions générales ou individuelles des enfants. A ces organes essentiels de la vie intérieure de nos Lycées en a été tout récemment ajouté un autre, le conseil des professeurs élus par leurs collègues et réunis sous la présidence du chef de l'établissement pour délibérer de tous les intérêts des études; innovation libérale et certainement propre, si elle est bien comprise, à resserrer les liens des intérêts communs, à établir l'harmonie des volontés et des directions, à créer l'âme de la maison. Rapprochées, combinées fondues ensemble, toutes ces forces morales peuvent, au point de vue qui nous occupe, conjurer, en partie, les dangers des agglomérations excessives.

Mais la situation appelle des remèdes plus énergiques. Le premier de tous, celui sans lequel tous les autres seraient inutiles et impuissants, c'est la diminution du nombre des élèves. Le seul argument invoqué pour justifier l'excès de population des grands établissements est un argument d'ordre financier. Il faut que les Lycées, qui tous ou presque tous ont besoin des subsides de l'État, arrivent à couvrir leurs dépenses dans la plus large mesure, et le nombre peut seul alléger la charge des frais généraux. De là l'habitude de mettre au premier rang en ligne de compte dans la prospérité des établissements les résultats de la gestion économique, et par suite la nécessité pour les Proviseurs de pousser aux accumulations. Ce raisonnement n'est appliqué, et nous nous en félicitons, ni aux établissements primaires ni aux établissements supérieurs. Bien plus, en même temps que la gratuité des études était établie pour les uns comme pour les autres, une prescription sage fixait à 350 élèves le nombre maximum des enfants qui peuvent être réunis dans un externat primaire (1); et des conférences étaient instituées dans les Facultés, à côté des cours publics, pour assurer à chaque étudiant les secours particuliers qui lui sont nécessaires (2). Nous espérons qu'un jour, grâce aux ressources créées par le Parlement, l'esprit de ces réformes si utiles pénétrera dans l'enseignement secondaire, moins favorisé jusqu'ici, et que la multiplication des Lycées permettra de limiter à 500 jeunes gens au plus, pour l'internat surtout, les cadres de tout établissement.

D'autres réformes se préparent, que nous appelons depuis longtemps de tous nos vœux. Chose singulière : dans un pays qui compte au nombre de ses gloires les plus populaires tant d'écrivains qui ont traité des matières pédagogiques, et dont le génie didactique par excellence a certainement contribué plus que tout autre à l'éducation de l'esprit humain, la pédagogie a longtemps tardé à être mise en honneur. Une chaire de psychologie appliquée à l'éducation vient enfin d'être instituée à la Sorbonne. C'est la consécration de la place que la science pédagogique occupe dès aujourd'hui dans les écoles primaires, qu'elle doit prendre, avec non moins d'autorité, dans le haut et dans le moyen enseignement (3).

En même temps, on poursuit l'examen des améliorations à apporter

(1) *Circulaire du* 28 *avril* 1882; *Instruction générale du* 28 *juillet* 1882.

(2) *Arrêté du* 5 *novembre* 1877; *Circulaires des* 20 *mars* 1878, 8 *septembre* 1879 *et* 1er *octobre* 1880.

(3) Il n'est pas d'Université en Allemagne qui ne compte un ou plusieurs cours de pédagogie, professés tour à tour par chacun des professeurs. —

dans la condition des maîtres répétiteurs. Ce n'est pas le lieu de traiter la question ; elle mérite une étude à part. Qu'il nous suffise de dire ici, qu'à notre avis, elle comprend deux termes également essentiels ; c'est-à-dire que, s'il est nécessaire d'assurer aux jeunes maîtres une somme de loisirs qui leur permette de se préparer, par un travail régulier, à la carrière de leur choix, il n'importe pas moins d'instituer à côté d'eux sous le nom de préfets et de sous-préfets d'études, honorés et rétribués comme il convient (1), une sorte d'école pratique d'éducateurs qui n'aient sous leur direction qu'un nombre d'élèves en rapport avec l'importance de leur rôle, que leurs aptitudes désignent pour la fonction, qui s'y vouent, s'y développent par la méditation des principes en même temps que par l'observation journalière des enfants et forment, pour l'administration des lycées et des collèges, après des épreuves spéciales, s'il le faut (2), une pépinière de pédagogues éclairés.

Des hommes : c'est toujours là qu'il faut en revenir dans les institutions humaines. En matière d'éducation surtout, les meilleurs règlements ne valent que ce que valent ceux qui les appliquent. Dans les établissements sagement restreints, dont nous concevons la création hors des grandes villes, et avec un personnel intérieur ainsi formé, — qu'on suppose un de nos excellents Proviseurs, allégé de l'écrasante besogne que leur impose aujourd'hui la trop grande étendue des intérêts dont ils sont chargés, l'esprit libre, bien pénétré de la pensée que le lycée n'est pas seulement un atelier de travail et qu'il doit être aussi une école de caractère, agissant dans cette vue autour de lui de proche en proche, inspirant, éclairant, échauffant les dévouements, sachant se réserver et faire à chacun sa part d'action légitime et nécessaire, mais ayant partout l'œil et la main, et fondant, pour ainsi dire, toutes ces directions en une seule, laissant l'enfant, sous le contrôle d'une discipline générale plus souple, s'épanouir dans son activité naturelle et s'offrir aux conseils, multipliant les occasions de le rapprocher de lui, d'élever son cœur, de fortifier sa conscience, de lui créer, pour ainsi dire, une atmosphère morale où il se développe et se personnifie : à de telles conditions, il semble que l'internat n'a rien de contraire aux principes d'une bonne éducation, de l'éducation à la fois libérale et forte dont nous avons essayé d'établir le caractère. Qui sait même si, à certains égards, il n'en faciliterait pas l'application ?

Parmi les propositions qui ont été discutées dans la commission chargée d'étudier les améliorations à apporter à la condition des maîtres répétiteurs, on a agité celle de créer pour le personnel intérieur des lycées des conférences de pédagogie qui seraient faites par le proviseur. C'est ainsi que jadis procédait Rollin : rien ne pourrait contribuer plus utilement aux réformes que nous demandons.

(1) L'institution des surveillants généraux est insuffisante : Louis-le-Grand pour 600 internes en a 4 ; Saint-Louis, 3 pour le même nombre ; Condorcet, pour près de 1,900 enfants, 2. Absorbés par les soins de la discipline d'ensemble, les surveillants généraux ne peuvent s'occuper suffisamment de la discipline particulière des esprits.

(2) Le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre adopté par la Chambre des députés et actuellement soumis au Sénat comprend un examen sur la pédagogie parmi les épreuves imposées à ceux qui veulent ouvrir un établissement ; il suffirait d'imposer cette condition à notre personnel administratif : ni la licence ni l'agrégation ne sauraient y suppléer.

V

Mais quelles que soient les améliorations apportées dans le régime de l'éducation publique, si puissants que deviennent les moyens dont nous disposions, ils ne peuvent avoir d'efficacité assurée qu'autant que la famille et toutes les forces vives de la société joindront à nos efforts leur concours ferme et suivi. Qu'on nous permette d'insister un moment sur ce point.

Il n'est point de mauvais système d'éducation qui ne s'améliore par l'intervention de la famille, point de bon qui n'ait à y gagner. L'un des ressorts du gouvernement intérieur des collèges, tel que Rollin le décrit, c'est la participation des parents à tout ce qui intéresse le développement moral de l'enfant. J.-J. Rousseau, qui, à défaut de l'exemple, sait au moins fournir le précepte, ne se montre pas moins exigeant. Il n'admet pas que le père invoque l'empêchement ou le souci des affaires, des foctions, des devoirs. « Son premier devoir n'est-il pas d'être père (1)? » Ça été de tout temps le caractère de notre éducation nationale de travailler à seconder l'action de la famille, de ne jamais chercher à s'y substituer; et ce caractère n'a été en aucun temps plus marqué qu'aujourd'hui. Autrefois, les sorties des écoliers étaient rares, les vacances courtes; les distances et la difficulté des communications rendaient malaisés les rapprochements. Pour la plupart, l'année scolaire se passait loin du foyer; si l'on s'en fût remis à l'abbé de Saint-Pierre, une fois sortis de la famille pour leur éducation, les enfants, surtout les filles, n'y seraient plus rentrés que pour se marier; la correspondance même, au témoignage de Rollin, qui n'exagère rien, était peu suivie (2). Ce n'est pas, certes, de l'insuffisance des congés qu'on a actuellement à se plaindre. Dans l'internat, avec quelques bonnes notes, un élève peut conquérir chaque semaine la liberté du dimanche. Régulièrement éclairée sur son travail et ses progrès par les bulletins trimestriels, la famille a, en outre, le moyen, en le visitant elle-même ou en le faisant visiter par des intermédiaires autorisés, de suivre ses dispositions presque jour par jour (3). Elle intervient dans quelques-uns des actes les plus graves de la discipline du pensionnat. En vertu des règlements nouveaux, elle demeure maîtresse souveraine de la conscience de l'enfant : elle a le droit de décider s'il suivra, et dans quelle mesure il suivra les exercices religieux de l'église dans laquelle il est né; à partir de dix-sept ans, elle peut obtenir qu'il sorte et rentre seul et s'appartienne entièrement hors du seuil du lycée. C'est un partage absolu de l'autorité.

Qu'un grand nombre de familles en usent comme il convient, nous

(1) *Emile*, liv. I, p. 20-21.

(2) *Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. II, 1re part., art, 1er. — Cf. chap. III et IV.

(3) « Il faut, — dit la circulaire interprétative du règlement du 7 avril 1854 expliquant l'importance des bulletins trimestriels, — il faut que l'enfant sache bien que, même au Collège, il vit constamment sous l'œil de ses parents. » Ajoutons que la diminution du nombre des élèves dans chaque établissement permettrait de développer davantage ces notes si précieuses pour les familles qui veulent se rendre compte.

sommes heureux de le déclarer bien haut. Mais n'arrive-t-il pas trop souvent qu'on jette ses enfants à l'éducation publique comme un fardeau dont on se décharge? On pourvoit à leur bien-être et à leurs plaisirs; on s'en remet pour le reste aux maîtres, dont c'est l'affaire, aux années qui doivent accomplir leur œuvre; et l'on attend que l'établissement à qui l'on a confié un enfant vous rende un homme. Encore si l'on acceptait les résultats de cet étrange désintéressement! Mais viennent les mauvais jours, les échecs, les égarements, on s'étonne, on s'irrite, on se range parmi les pères de famille mécontents, et l'on ne songe même pas à se demander si l'on a le droit d'être bien content de soi (1). « Ils se plaignent de l'amertume des eaux qu'ils boivent, disait Locke à ses contemporains, et ils oublient que ce sont eux qui ont empoisonné la source (2). »

Ce n'est pas à ce prix que s'achète le bien d'un enfant. L'éducation publique ne peut porter ses fruits qu'à la condition que la famille la prépare, la soutienne et la complète. Locke, comme Rollin, demande que l'œuvre commence dès le berceau. De l'avis de tous les psychologues. ce n'est trop tôt ni pour connaître l'enfant ni pour le régler. L'intelligence tarde quelquefois à s'ouvrir. Le caractère se révèle vite; on le surprend dans un regard, un geste, une convoitise. Ce sont ces premiers mouvements de la nature qu'il est bon de mettre à profit pour imprimer à la volonté naissante une direction. L'enfant ne naît, en général, ni absolument bon ni absolument mauvais; il devient le plus souvent ce qu'en font ceux qui l'élèvent (3)! Faut-il pour cela s'en remettre à la tendresse ou s'armer d'autorité, se faire craindre ou se faire aimer? L'éducation complaisante et l'éducation austère ont, l'une comme l'autre, leurs partisans. Au fond, qu'au vase emmiellé de Montaigne et aux dragées de Bernardin de Saint-Pierre on préfère les raisonnements de Locke interdisant à l'enfant tout caprice (4) ou les prescriptions de Kant préconisant les refus irrévocables (5), en réalité il importe peu. La nature, dans sa souplesse infinie, échappe à ces vues de système et en brise les cadres trop étroits. Il existe toujours des moyens de retour dans les plus irrévocables, comme le remarque maternellement Mme Guizot (6), et Montaigne lui-même reconnaît que l'institution d'un enfant « se doibt conduire par une sévère doulceur (7) » : c'est cette mesure de conciliation et de sagesse qu'indiquait ingénieusement Dupont de Nemours, lorsque des commandements militaires, qui s'imposent, il distinguait les com-

(1) Voir Prevost-Paradol, *Du Rôle de la famille dans l'éducation.* (Paris, 1857.)

(2) *Quelques Pensées*, etc., sect. II, nos 31 à 37. — Cf. Rollin, *Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1re partie, art. 3.

(3) « Je treuve que nos plus grands vices prennent leur ply dez nostre plus tendre enfance et que notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. » (Montaigne, *Essais*, I, XXII). — *Homo non nascitur*, disait Érasme, *sed fingitur*.

(4) *Quelques Pensées*, etc., sect. II, nos 38 à 42; sect. XII, no 107.

(5) « Tout refus doit être irrévocable. C'est un moyen infaillible de n'avoir pas besoin de refuser souvent. » — Cf. Rollin, *Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1re part., art. 3.

(6) *Lettres sur l'éducation*, VII, VIII et IX, *passim*.

(7) *Essais*, I, XXV. — « Sit rigor, sed non exasperans; sit amor, sed non emolliens, » disait le pape Grégoire.

mandements paternels, qui se raisonnent. Mais la plus funeste des conduites à l'égard de l'enfant est de n'en avoir pas, de s'en remettre à l'humeur du moment, de ne rien prendre au sérieux, défauts ou qualités, d'exalter les unes, de fermer les yeux sur les autres ou de s'en amuser, et de dire : Le Lycée corrigera tout cela. Comme si le Lycée n'avait pas assez à faire avec ce que la meilleure éducation de la famille risque toujours de laisser! L'insouciance à cet égard est d'autant plus coupable, que le plus souvent l'enfant va au-devant de cette tutelle ferme et aimable, bien loin de s'y dérober. Il n'a d'abord qu'une conscience tout extérieure, pour ainsi dire : le regard de sa mère, qui, suivant qu'il l'enveloppe d'une caresse ou semble le frapper d'un avertissement, lui donne la première et pénétrante notion du devoir; mais il y a déjà bien du raisonnement dans la logique de ces émotions naïves. Viennent les impressions d'une sensibilité plus forte, les lueurs d'une raison plus vive; et avec un peu de prévoyance et de suite la direction s'affermira. Il ne s'agit point ici, d'ailleurs, de viser à la perfection. Trop élever à cet âge équivaudrait presque à mal élever. Il suffit que, arrivé au moment de se soumettre aux conditions de l'éducation publique, l'enfant y apporte les dispositions d'une volonté déjà orientée et exercée, dans la mesure qu'elle comporte, à se discipliner. Le plus grand miracle accompli par Fénelon dans l'éducation du duc de Bourgogne, c'est moins peut-être l'amélioration qu'il avait opérée que le goût qu'il avait donné à son élève de s'améliorer lui-même.

Féconde en soi, cette préparation a, en outre, pour effet d'attacher la famille à la continuation de l'œuvre commencée. Lorsque l'enfant entre au Lycée, il se produit dans sa vie une sorte de phénomène moral qui le rend singulièrement intéressant à suivre. Le grand air de l'éducation publique l'excite. Externe, il faut qu'il raconte par le menu, à la table de famille, tous les détails de la classe à laquelle il vient d'assister. Interne, il n'a pas trop de son dimanche pour faire connaître les incidents de la semaine : ses impressions et celles de ses camarades, anciens et nouveaux ; ce qu'on dit du professeur et du maître d'étude, les habitudes de celui-ci, les succès de celui-là ; les récompenses accordées, les peines infligées, l'intervention de tel ou tel chef supérieur; et sur chaque chose il a son appréciation, son mot, mot qu'il emprunte plus ou moins, qu'on se passe d'ordinaire tout fait, mais que les plus intelligents s'approprient parfois avec un sentiment très personnel. Pour des parents clairvoyants, quelle prise dans ces confidences exubérantes ! Quelle occasion de saisir les transformations qui se préparent dans le caractère de l'enfant, de connaître le milieu où il se développe, de lui en signaler les écueils, de le garantir contre les entraînements des impressions communes, de lui donner les raisons des sévérités ou des indulgences qu'il n'a pas comprises, de fortifier dans son cœur le sentiment de la confiance et du respect, de le faire rentrer en lui-même surtout, de façon qu'il tire de ses propres discours la leçon qu'elle contient ! Tout cela sans moraliser, d'ailleurs, et comme l'enfant le fait lui-même, naturellement et simplement. Quelle faute au contraire si, au lieu de provoquer ses ouvertures, on les repousse, ou si, ce qui est plus grave, on ne les accueille que pour s'associer par le rire ou par un silence coupable à un mauvais sentiment dont il ne se rend peut-être lui-même qu'imparfaitement compte, si on laisse s'éteindre en lui ce foyer de générosité qui est le trésor de

la jeunesse, si on l'aide à dépouiller le maître, quel qu'il soit, du prestige moral inséparable de l'autorité (1) !

L'autorité paternelle est devenue plus familière, disons mieux, plus familiale ; et qui pourrait s'en plaindre ? On ne rapprochera jamais trop près de soi les enfants, pourvu que cette intimité ne serve qu'à les mieux diriger et n'ait pas pour résultat de créer entre le père et le fils je ne sais quelle complicité de camaraderie mortelle à l'éducation (2). La vie de l'écolier a ses vertus propres : petites vertus, mais qui disposent aux grandes. Il faut les lui faire pratiquer, les lui faire aimer dans le détail du travail de chaque jour. En affaiblir à ses yeux le caractère et la portée, c'est risquer de détruire dans sa conscience le germe même de la vertu. Tandis que nous nous efforçons de susciter et d'entretenir les énergies franches et fermes qui peuvent contribuer à former son caractère, à le mettre virilement, loyalement, en possession de son libre arbitre par l'accomplissement régulier du devoir, nous avons besoin d'être assurés que les connivences de la famille, les petits manèges d'indulgences, d'excuses, de sollicitation de faveurs auxquelles elle se prête — manèges inoffensifs en apparence, toujours fâcheux, parce qu'ils font échec à un principe d'ordre et de sincérité, — ne viendront pas contrebattre, détruire, désorganiser pièce à pièce ce travail si lent et si pénible d'édification morale. « L'éducation actuelle, dit J.-P. Richter avec profondeur et bonne grâce, ressemble à l'Arlequin de la Comédie italienne, qui arrive sur la scène avec un paquet de papiers sous chaque bras. « Que portez-vous sous le bras droit ? — Des ordres, répond-il. — Et sous le bras gauche ? — Des contre-ordres ! » Rien de plus énervant que cette sorte d'anarchie.

Il est difficile de s'imaginer à quel degré les familles poussent parfois le goût de l'égalité dans le privilège. Par un singulier renversement des principes, ce n'est pas la règle sur laquelle on s'appuie pour tâcher avec nous de la faire prévaloir ; on réclame l'exception. Et cependant si la règle pèche aujourd'hui par quelque excès, ce n'est pas, à coup sûr, par excès de sévérité. Dans tel lycée d'externes, sous le prétexte d'assurer le succès des examens du baccalauréat, et au risque de compromettre le résultat sérieux des études, on abandonne les classes deux mois ou six semaines avant la fin de l'année : un départ pour la campagne en décide ; et l'exemple à peine donné, chacun de le suivre. Ailleurs, dans l'internat, une mesure est-elle reconnue utile pour quelques-uns, tout le monde d'en demander aussitôt le bénéfice. Le lendemain du jour où il a paru nécessaire d'accorder, sur le vœu des parents, aux élèves âgés de dix-sept ans l'autorisation de sortir et de rentrer seuls, plus des deux tiers des familles revendiquaient cette licence (3), sans considérer si elle était justifiée par un éloignement réel, par un empêchement invincible, par le caractère même de l'enfant, — sauf à regretter,

(1) « Un éclat de rire indiscret, dit J.-J. Rousseau, peut gâter le travail de six mois et faire un tort irréparable pour toute la vie. » (*Émile*, liv. II, p. 80.)

(2) C'est le principe contraire sur lequel s'appuie Rousseau, il n'est pas sans intérêt de le remarquer. Jusqu'à douze ans, il use de camaraderie avec *Émile*. Vers quinze ans, « le temps approche, dit-il, où nos rapports vont changer, et où la sévérité du maître doit succéder à la complaisance du camarade ». (Liv. III, p. 182.)

(3) 608 sur 897, ou 67, 78 p. 100.

le mal fait, d'avoir cédé à l'entraînement commun. On détruit ainsi parfois, en un jour de faiblesse, le bienfait de plusieurs années de prévoyance et de sagesse. Dans le gouvernement de la famille comme dans le gouvernement des peuples, a-t-il été dit avec autant d'esprit que de raison, il est d'usage de mettre toutes les vertus du côté des gouvernants, tous les vices du côté des gouvernés (1). La vérité, en matière d'éducation, est que les parents ont presque toujours une part dans les défauts ou dans les fautes de leurs enfants. On s'abandonne, on compose, on abdique, croyant se mieux faire aimer, et l'on oublie qu jamais on ne gagne, en affection et en confiance, ce qu'on sacrifie en respect. « Lorsque l'intérieur des familles est en proie à une insolente égalité, » disait Platon à une société assise, comme la nôtre, sur les bases de la démocratie, « tout, jusqu'aux animaux, semble respirer le désordre. Le père craint et respecte son fils, et le fils traite bientôt son père comme son égal. Il veut pouvoir dire en tout : Je suis libre. Dans un tel pays,... les jeunes gens marchent de pair avec les vieillards ; les vieillards, de leur côté, descendent aux manières des jeunes gens et affectent le ton léger, l'esprit badin, et, pour éviter d'avoir l'air fâcheux et despotique, ils ne savent qu'imiter la frivolité de la jeunesse (2). » Triste et saisissant tableau des effets du relâchement des mœurs et du renoncement aux règles de la saine et nécessaire autorité. Non, le respect bien placé n'affaiblit pas l'affection : il l'ennoblit ; loin de détruire la confiance, il la fortifie ; et il se produit toujours dans la vie quelque circonstance où l'on est heureux de trouver auprès de soi une volonté sur laquelle on s'appuie (3).

Ce n'est pas assez, d'ailleurs, que la famille ne fasse pas dévier les efforts de l'éducation publique. Elle a elle-même, elle doit avoir ses enseignements. Dans une des pages les plus gracieuses de l'*Économique*, Xénophon représente la femme d'Ischomaque, — à la tombée du jour, lorsque le bruit des travaux commence à s'éteindre dans la plaine, — passant en revue les ustensiles du ménage pour s'assurer qu'ils sont en bel ordre et se recueillant pour mettre ses pensées à l'unisson de celles de son mari, qui va rentrer ; c'est qu'elle attend aussi les esclaves, et elle veut qu'ils n'aient sous les yeux que le spectacle bienfaisant de l'harmonie intérieure, du repos. On aurait peine à concevoir sous une image plus simple une leçon plus forte. L'existence la mieux réglée a ses misères, ses moments de trouble, de lassitude, de découragement, où l'on ne peut faire que l'humanité ne se révèle sous un triste jour. Ce sont ces arrière-plans de la vie dont parle Lucrèce, et sur lesquels tôt ou

(1) « D'ordinaire ceux qui gouvernent les enfants ne leur pardonnent rien et se pardonnent tout à eux-mêmes. Cela excite dans les enfants un esprit de critique et de malignité, de façon que, quand ils ont vu faire quelque faute à la personne qui les gouverne, ils en sont ravis et ne cherchent qu'à la mépriser. » (Fénelon, *De l'Éducation des filles*, chap. v.) — « Je voudrais bien, dit Locke dans le même sens, mais plus crûment et non sans exagération, je voudrais bien que l'on me citât un défaut que les parents et ceux qui entourent les enfants ne leur enseignent pas. » (*Quelques Pensées*, etc., sect. ii, n° 37.)

(2) *De la République*, liv. viii.

(3) Sur ce sentiment de respect uni à l'affection, voir Montaigne, *Essais*, II, viii ; Locke, *Quelques Pensées*, etc., sect. x, n[os] 95 à 99 ; Legouvé, *les Pères et les Enfants au XIX[e] siècle*.

tard l'expérience projette pour chacun sa lumière, mais dont il est salutaire d'épargner à la jeunesse la vue prématurée. Il ne suffit pas d'éviter aux enfants les conversations, les lectures, les distractions qui ne sont pas de leur âge, tous ces exemples qui faisaient dire jadis à Quintilien, plaidant la cause de l'éducation publique, « qu'ils ne prennent pas l'idée du vice et du désordre dans les écoles, mais qu'ils l'y apportent (1) ; c'est de soi-même et de ses beaux côtés, suivant l'expression de Molière, qu'il faut s'attacher à laisser une impression heureuse. On leur doit ce qu'on se sent de plus élevé, de plus pur. Même en faisant ce salutaire effort, qui peut répondre de n'être pas surpris ? C'est Fénelon qui nous en avertit : « Quoique vous veilliez sur vous-même pour n'y laisser rien voir que de bon, n'attendez pas que l'enfant ne trouve jamais aucun défaut en vous : souvent il apercevra jusqu'à vos fautes les plus légères (2). » Nous ne demandons d'ailleurs en cela rien de forcé, de factice, rien qui s'éloigne des réalités de l'existence ordinaire. C'est le spectacle simple et naturel du travail, de la modération dans les idées et dans les désirs, de la prévoyance, de l'inflexible probité, qui profite le mieux au cœur de l'enfant, lorsqu'il l'a sous les yeux tous les jours et qu'il y voit en quelque sorte le fonctionnement régulier de la vie. D'où vient que dans le caractère d'un homme qui a marqué se retrouve toujours, dit-on, l'empreinte de la mère ? C'est que le père n'est pas toujours là et qu'il se laisse absorber par d'autres soins, tandis que la mère, qui ne quitte pas le foyer de la famille, se donne en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes, avec tout son cœur ; et l'enfant qui a senti de plus près sa sollicitude pénétrante, sa raison affectueuse, son abnégation, rattache, dans sa pensée, ce qu'il a de meilleur à ce cher idéal.

La famille doit à l'enfant d'autres leçons plus directes, plus personnelles. On conteste à l'éducation publique le pouvoir de développer dans la masse des élèves qui lui sont confiés le tact, la délicatesse, la distinction, toute cette fleur de sentiment qui constitue proprement le charme du caractère (3). C'est ne point faire assez, semble-t-il, la part de ces vaillantes et aimables camaraderies de jeunesse, qui, elles aussi, assouplissent et affinent l'esprit. Nul doute toutefois que la vie de famille, avec les relations qu'elle crée, les nuances diverses d'égards qu'elle comporte, les vues qu'elle donne de tous les côtés sur le monde, ne soit plus propre qu'aucune autre à imprimer au caractère ce vernis de politesse et d'agrément ; mais c'est le fond que nous considérons avant tout et la solidité qui nous importe. Or, l'observation porte ici dans toute sa force. On est en droit d'attendre beaucoup du concours effectif des parents, pour peu qu'ils le veuillent. Nous n'ignorons pas ce que leur perspicacité peut rencontrer de difficultés et d'obstacles, nous faisons la part des illusions et des faiblesses : en raison même de leur affection, ils sont exposés à porter trop haut leurs espérances ou à désespérer trop vite. L'avis désintéressé et froid d'un maître habile est souvent nécessaire pour rétablir la mesure. Et cependant qu'on s'interroge soi-même. N'est-il pas vrai que ceux-là seuls se trompent, en définitive, qui veulent obstinément être

(1) Liv. I, chap. I.

(2) *De l'Éducation des filles*. chap. V.

(3) E. Renan, *La Réforme intellectuelle et morale ; la part de la famille et de l'État dans l'Éducation*.

trompés? Qui est plus près que le père et la mère du cœur de l'enfant? Qui peut mieux se rendre compte de ses propensions instinctives et de ses passions naissantes, démêler ses qualités de ses défauts, distinguer dans ses écarts la défaillance ou la révolte passagère de la faiblesse radicale et de la résistance opiniâtre, exciter, suivant le besoin, ou amortir sa sensibilité, l'assujettir, selon les circonstances, aux nécessités qui s'imposent et le faire triompher des difficultés qui ne tiennent qu'à lui, suivre avec sagesse les crises qui arrêtent ou précipitent son développement, surveiller ces délicatesses de l'honneur juvénile, ce premier éveil de la dignité personnelle, si facile à exalter par la pratique des sentiments honnêtes, si prompte à céder sous l'indifférence ou les mauvaises habitudes; le traiter, en un mot, dans toutes ses transformations, d'après son tempérament et lui donner le régime moral qui lui convient? Qui pourrait mieux surtout saisir ou faire naître les occasions, — qui, fussent-elles multipliées au lycée, seront toujours rares, — d'éprouver sa volonté, de l'exercer à délibérer, à prendre un parti, à faire acte d'autorité sur lui-même, à se commander et à obéir? A qui appartiendrait-il davantage de lui remettre peu à peu l'administration de son libre arbitre; de le familiariser avec le bien, de le mettre en garde contre le mal, en n'hésitant pas, lorsqu'il le faut, à le lui faire connaître (1); de ne pas craindre, suivant l'ingénieuse expression de M[me] Guizot, de le laisser toucher à la lame de l'épée et au tranchant du couteau, mais de lui apprendre à toucher et à manier par le bon bout (2); de se rappeler toujours, en un mot, qu'il ne s'agit pas de subordonner sa volonté, mais de lui en créer une, et de l'acheminer pas à pas vers cette indépendance raisonnée, patiemment, mais délibérément poursuivie, qui constitue la personnalité humaine (3). Il est, dit M. de Laprade (4), deux sortes de consciences : les consciences soumises et les consciences pures ou fortes; celles qui s'abandonnent, celles qui se conduisent. Et M. de Laprade se place résolument du côté des consciences fortes, comptant sur la sollicitude des parents pour les régler. La part si largement réservée aujourd'hui à l'autorité de la famille par le sentiment public comme par la loi dans la direction morale de l'enfant impose plus que jamais aux parents le devoir de travailler à le pourvoir du lest nécessaire pour assurer sa marche à travers les courants de la vie. Tâche grave assurément et délicate : car celui-là seul peut être maître de l'enfant qui est maître de soi-même; pour assurer à sa volonté en travail une direction sûre et éclairée, ce n'est pas assez du bon vouloir et des intentions droites : il y faut l'observation persévérante, la sagacité active, l'esprit de décision, un mélange de fermeté et de tendresse, tout cet ensemble d'efforts réfléchis et soutenus, de qualités fines et graves que nous trouvons si naturel d'exiger des autres; mais tâche généreuse aussi et féconde entre toutes : car c'est

(1) « Je veux, » dit admirablement Montaigne, « qu'il ne laisse à faire le mal ny à faulte de force, ny de science, mais à faulte de volonté..., qu'il puisse faire toutes choses et n'aime à faire que les bonnes. » *Essais,* liv. I, chap. XXII. — Cf. LOCKE, *Quelques Pensées*, etc., sect. IX, n° 94.

(2) *Lettres sur l'éducation*, Lettre VI. — Cf. Lettre XLIII.

(3) Ici encore nous aimons à nous appuyer sur un texte de Montaigne : « En tout et partout, dit-il (*Essais,* I, XXII), il y a assez de mes yeulx à me tenir en office : il n'y en a point qui me veillent de si près, ny que je respecte plus. »

(4) *L'Education libérale*, 2e part., chap. III.

l'effet d'une éducation bien suivie d'améliorer à la fois ceux auxquels elle s'applique et ceux qui la font.

Cette collaboration de la famille produira des effets d'autant plus heureux qu'elle trouvera l'appui de l'esprit public.

On a répété bien des fois, depuis vingt ans, le mot mis par Plutarque dans la bouche d'Agésilas (il est un de ceux qui serviront un jour à caractériser l'esprit des réformes introduites dans notre éducation nationale) : Que faut-il apprendre à l'enfant? Ce qu'il doit faire étant homme. — C'est pour répondre à cette pensée qu'il a été fait place dans l'enseignement de l'histoire à l'histoire contemporaine; dans l'enseignement de la morale, aux principes de la morale civique; dans l'enseignement de la philosophie, aux éléments de l'économie politique dont les lois nous régissent. Ces modifications témoignent d'une sage prévoyance. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on pourrait reprocher à nos études de draper la jeunesse à l'antique. L'esprit moderne les pénètre de toutes parts. L'Université n'a pas de plus vif souci que de faire des hommes de leur pays et de leur temps. Mais autre chose est de préparer les jeunes gens à la vie, autre chose de les y faire participer avant l'heure. On oublie trop parfois, — l'observation est de Rousseau (1), — que la nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes, et qu'à intervertir cet ordre, on risque de produire des fruits précoces, qui n'auront ni maturité ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre. A quoi aboutirait-on en les encourageant, en les excitant à devancer les années, sinon, comme l'ajoute le maître d'*Émile,* à faire de jeunes docteurs et de vieux enfants? Heureux ceux qui arrivent frais d'esprit, frais de cœur, aux divers âges de la vie! Il n'est pas de jour, pour ainsi dire, où le Parlement, où la presse ne traite avec la plus vaillante ardeur les questions qui se rattachent à l'éducation nationale. L'intérêt commun, l'intérêt des enfants surtout est qu'on s'occupe d'eux en dehors d'eux, au-dessus d'eux. Si nous demandons que les internats soient placés hors des villes, c'est, entre autres raisons, dans une pensée d'hygiène morale. Nous voudrions que le seuil des Lycées fût protégé, d'accord avec nous, contre les émotions du dehors par la famille et par la sollicitude publique. L'esprit ne se partage pas impunément, à l'âge où il se forme, entre les spéculations désintéressées de l'étude et les troublantes préoccupations des problèmes du moment. Il faut s'habituer à dormir au bruit de la rue, a dit un fin et judicieux moraliste de notre temps; ce sommeil vigilant est l'honneur d'un peuple libre; à chaque génération d'assurer à son tour sa sécurité et sa dignité. Mais laissons la jeunesse, en attendant que son jour soit venu, dormir de son plein sommeil, de ce fortifiant et pur sommeil que traversent seulement les rêves de l'idéal, si nous voulons que, lorsque aura sonné pour elle l'heure de l'action, elle se présente le cœur ferme et haut.

GRÉARD,
Membre de l'Institut,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

(1) *Émile,* liv. II, p. 82. — « Laissez mûrir l'enfance dans les enfants, » dit ailleurs Rousseau, *Ibid.*, p. 77. — Cf. liv. IV, p. 253, sur « l'art de protéger l'enfance ».

CORRESPONDANCE

LETTRE DE M. CROUSLE A M. LAVISSE

Mon cher collègue,

Après avoir lu dans la *Revue internationale* du 15 mai la note que vous avez bien voulu y insérer, et dont je vous remercie, j'ai pensé qu'il pouvait me rester encore quelque chose à répondre à votre article du 15 avril. Mais en y songeant bien, j'ai vu que, puisque nous sommes d'accord pour revendiquer la liberté du professeur dans sa manière d'enseigner, ma réponse ne pourrait guère faire avancer la discussion générale. Elle ne servirait qu'à expliquer mes intentions sur les points où elles ont été mal comprises, et à prouver que je n'ai eu le dessein d'attaquer aucun de mes collègues. J'espère qu'une simple déclaration en ce sens suffira, sans occuper plus longtemps le lecteur de questions personnelles. J'aurais désiré aussi prendre la défense du public, auquel votre article ne rend certainement pas justice. Mais le public n'a pas besoin d'être défendu par moi ; et pourvu qu'on le laisse libre de suivre les cours qui l'intéressent, il ne s'émeut pas du mal qu'on dit de lui.

J'ai donc supprimé ma réponse, et je vous prie simplement d'agréer l'assurance de mes sentiments de cordiale confraternité.

L. CROUSLÉ.

Paris, le 28 mai 1884.

LETTRE DE M. MAURICE CROISET

AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur le secrétaire général,

Un des grands embarras de nos Facultés des lettres, en province du moins, c'est que les boursiers de licence leur arrivent insuffisamment préparés. L'intéressante étude sur l'*Enseignement supérieur en province* que M. Petit de Julleville vient de publier dans la

Revue internationale de l'enseignement montre que les témoignages des doyens sont unanimes à cet égard. Signaler un mal aussi grave, c'est inviter tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre enseignement à en chercher le remède.

Nos études secondaires aujourd'hui ont le grand inconvénient de ne pas préparer les jeunes gens aux études supérieures de lettres. La faute en est un peu aux nouveaux programmes; mais dût-on les modifier, comme on peut l'espérer, il n'y a pas lieu de croire que le mal serait guéri par là complètement. L'enseignement supérieur, dans l'ordre des lettres, suppose comme condition préalable une connaissance sérieuse des langues classiques. Ce n'est pas avec ce que nos élèves de rhétorique savent communément de grec ou de latin qu'on peut faire une étude approfondie d'un texte quelconque. Il résulte de là que nous devons commencer, quand ils arrivent à la Faculté, par leur apprendre ce qu'ils devraient savoir depuis longtemps. En d'autres termes, chaque Faculté en vient forcément, lorsqu'elle a conscience de ses propres besoins, à s'annexer une sorte de classe élémentaire. On la qualifie de conférence philologique pour ne chagriner personne; soit, le nom, quel qu'il puisse être, ne change rien à la chose.

C'est une nécessité que nous subissons, mais, il faut le dire bien haut de peur de nous y résigner, cela est mauvais de toute façon. Mauvais d'abord, parce que l'enseignement supérieur risque ainsi de se méconnaître lui-même à la longue; mauvais aussi, parce qu'on fait médiocrement à la Faculté ce qui serait fait ailleurs beaucoup mieux. Nos étudiants, par cela seul qu'ils sont boursiers d'une Faculté, ne se considèrent plus comme de simples écoliers. Ils ont par suite peu de goût pour les revisions indispensables. D'ailleurs, le caractère même de l'examen de licence ne leur paraît pas les imposer impérieusement. Ils se résignent à être faibles en grec et passables seulement en latin, parce qu'ils espèrent compenser cette médiocrité par certains succès dans d'autres parties. Ils savent que, dans une dissertation, les qualités d'invention et de composition pourront racheter en quelque mesure les fautes de langue. Cela est particulièrement vrai des candidats aux licences spéciales; ceux-là pensent volontiers qu'un peu d'histoire ou de philosophie tient naturellement lieu de grec et de latin. Qu'en résulte-t-il? C'est que cette revision nécessaire, lorsqu'elle a lieu, se fait mal et donne en fin de compte de pauvres résultats. On s'en dégoûte de plus en plus. Un étudiant, qui a mollement essayé de reprendre dans sa première année

ce qu'il n'a jamais bien su, est encore moins disposé dans sa seconde année à ce genre d'études. Il se présente à la licence, il échoue. Le découragement le prend, et souvent c'en est assez pour que son avenir de professeur soit sérieusement compromis.

C'est donc avant l'examen des bourses, c'est dans les Lycées qu'il faudrait se préparer à l'enseignement supérieur. Le seul moyen d'organiser cette préparation sérieusement, ce serait de créer dans les Lycées des chefs-lieux d'Académie, là où se trouvent des Facultés des lettres, une classe préparatoire spéciale pour les aspirants aux bourses. Le programme en serait déterminé tout naturellement par les besoins dont nous venons de parler. Avant tout, on y apprendrait les langues classiques et l'on s'exercerait à écrire dans ces langues. Autrefois, lorsqu'il y avait une rhétorique, on ne se présentait guère à l'École normale sans avoir redoublé cette classe. Aujourd'hui qu'elle est devenue une simple et médiocre préparation au baccalauréat, il est bien inutile de la redoubler. On emploierait le même temps à se préparer tout spécialement à l'examen des bourses, comme on se prépare à Paris à l'École normale. Il serait à souhaiter qu'il y eût, dans chaque Lycée où cette préparation serait organisée, des bourses particulièrement affectées aux futurs élèves des Facultés. On ne pourrait en jouir qu'à la condition d'être bachelier ès lettres. Il y aurait ainsi, à côté de chaque Faculté des lettres, mais dans un Lycée, une pépinière de candidats dont la concurrence rendrait l'examen des bourses de licence vraiment sérieux. Il va sans dire que le programme de cet examen serait lui-même modifié, et qu'on y ferait figurer, comme à l'examen d'entrée de l'École normale, un thème grec. Dès lors les Commissions de professeurs de Faculté qui jugent de l'admission aux bourses de licence pourraient s'assurer que les candidats possèdent les connaissances premières indispensables, et ils sauraient où renvoyer ceux à qui elles feraient défaut. Il serait admis au bout de peu de temps qu'on ne deviendrait boursier de licence près d'une Faculté, à moins d'un mérite exceptionnel, qu'après avoir passé par la classe préparatoire d'un Lycée.

J'attendrais beaucoup de fruits d'une préparation de ce genre, à condition que les maîtres spéciaux fussent bien choisis. Mais il serait prématuré d'aborder dès à présent la question d'organisation. L'important, c'est de faire prévaloir le principe, et pour cela de le mettre le plus tôt possible en discussion. Donnons aux Facultés des lettres le droit et le moyen d'écrire sur leurs portes : « Nul n'entre ici, s'il n'a fait de bonnes études classiques. » Je serais

heureux que cette idée fût soumise, par l'intermédiaire de la *Revue internationale de l'enseignement*, à tous nos collègues et à nos représentants au Conseil supérieur. Une fois acceptée par eux, il suffirait, pour qu'elle se réalisât, que la direction de l'enseignement secondaire et celle de l'enseignement supérieur s'entendissent à ce sujet. Personne ne croira que cette entente puisse être difficile.

Veuillez agréez, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Maurice CROISET,

Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Montpellier, 1er juin 1884.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Groupe de Paris

RÉUNION DU BUREAU

Conformément à la décision du Conseil, en date du 5 mai 1884, le bureau de la Société s'est réuni le 31 mai, et il a arrêté ainsi qu'il suit l'ordre des travaux de la Société :

Discussion par la section des lettres, dans le plus bref délai possible, des projets de réforme des agrégations de philosophie, des lettres, de grammaire et d'histoire, qui lui ont été soumis l'année dernière, et vote sur ces projets;

Transmission de ces votes aux groupes de province, avec prière d'en délibérer le plus vite possible.

Après que l'opinion de la Société sera connue, rédaction d'un rapport d'ensemble par les secrétaires généraux. Ce rapport sera soumis aux sections réunies dans le courant de novembre prochain. Le bureau de la Société d'enseignement supérieur s'entendra alors avec le bureau de la Société d'enseignement secondaire, en vue d'une démarche commune à faire auprès de M. le ministre de l'instruction publique.

Au courant du mois de novembre prochain, chacune des sections sera invitée à dresser un ordre du jour des discussions qu'elle compte entreprendre.

Pour les questions qui intéressent toutes les sections, il y aura, l'année prochaine, une fois par mois, une séance des sections réunies. La question des Universités figurera la première à l'ordre du jour.

Les groupes de province seront priés de faire connaître au bureau de la Société leurs ordres du jour et de tenir, comme le groupe de Paris, des réunions périodiques.

SECTION DES LETTRES

La section des lettres s'est réunie le vendredi 6, et le mercredi 11 juin, pour examiner les propositions relatives à la réforme des agrégations des lettres, de grammaire, et d'histoire, et la proposition relative à la création d'une agrégation spéciale de géographie.

Les procès-verbaux des séances seront publiés dans le numéro du 15 juillet.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. FRANCISQUE SARCEY

Le XIXe Siècle, dans son numéro du 11 juin, publie la note suivante :

« Notre excellent ami et collaborateur M. Francisque Sarcey a subi, hier matin, l'opération de la cataracte.

« Cette opération a été faite par M. le docteur Perrin.

« Nous sommes heureux d'avoir à annoncer aux lecteurs et aux nombreux amis de M. Sarcey qu'elle a très bien réussi et qu'il y a tout lieu d'espérer que la guérison suivra son cours.

« M. Sarcey est soumis à un traitement rigoureux, à un isolement complet, tel que l'exige la cure entreprise. C'est donc par le journal que ses amis auront de ses nouvelles, que nous espérons leur donner, d'ici à quelques jours, tout à fait bonnes. »

Tous nos lecteurs s'associent aux vœux que nous formons pour la prompte guérison de notre éminent collaborateur.

ÉDOUARD LABOULAYE

M. Jacques Flach, récemment appelé à la chaire de législation comparée du Collège de France, a consacré sa leçon d'ouverture à l'éloge de son éminent prédécesseur Edouard Laboulaye. Ce travail a paru dans la *Revue littéraire* du 17 mars dernier.

NÉCROLOGIE

LOUIS HYMANS

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort d'un de nos correspondants, M. Hymans, ancien membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles. Auteur d'une histoire parlementaire de la Belgique, classique dans son pays, journaliste infatigable, notre collaborateur avait conquis par son travail obstiné, par son désintéressement, par la fermeté de ses convictions (il appartenait au parti libéral modéré), l'estime universelle de ses concitoyens.

M. Louis Hymans était âgé de 55 ans. Bruxelles lui a fait de magnifiques funérailles. Tous les ministres y assistaient et le roi s'y était fait représenter.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOMINATIONS

Ont été nommés, pour l'année 1884 :

Vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique : M. Berthelot, membre du Conseil.

Secrétaire : M. Albert Dumont, membre du Conseil.

Ont été nommés, pour quatre ans, membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, les membres de l'enseignement libre dont les noms suivent :

MM. Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques; Dubief, directeur de l'institution Sainte-Barbe; Godard, directeur de l'école Monge; Josserand, en religion frère Joseph, assistant du supérieur général de l'institut des frères des écoles chrétiennes.

D'autre part, ont été nommés, pour quatre ans, membres du Conseil supérieur de l'instruction publique et de la section permanente du Conseil :

MM. Bréal, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur à l'École pratique des hautes études, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Buisson, inspecteur général de l'enseignement primaire, directeur de l'enseignement primaire; Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'État en service extraordinaire; Gavarret, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Gréard, membre de l'Institut, directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, inspecteur général honoraire, vice-recteur de l'Académie de Paris; Manuel, inspecteur général de l'enseignement secondaire; du Mesnil, directeur honoraire de l'enseignement supérieur, conseiller d'État; Perrot, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, directeur de l'École normale supérieure; Zévort, ancien recteur, inspecteur général de l'enseignement supérieur, directeur de l'enseignement secondaire, conseiller d'État en service extraordinaire.

Ont été nommés, pour quatre ans, membres de la section permanente :

MM. Béclard, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine de Paris, délégué des Facultés de médecine; Berthelot, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, professeur au Collège de France, président de section et directeur à l'École des hautes études, professeur honoraire à l'École de pharmacie, délégué du Collège de France; Beudant, professeur à la Faculté de droit de Paris, délégué des Facultés de droit; Drumel, professeur à la Faculté de droit de Douai, délégué des Facultés de droit; Duruy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, délégué de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, délégué des Facultés des lettres.

ÉLECTIONS

Ont été élus au scrutin de ballottage :

LICENCIÉS ÈS SCIENCES

M. Xambeu, 78 voix.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

MM. Vessiot, 374 voix; Carriot, 372 voix; Aubert, 329 voix.

AGRÉGÉS DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

M. Girardet, 63 voix.

JURISPRUDENCE ÉLECTORALE

ARRÊTÉ

PORTANT ANNULATION DE L'ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ DES COLLÈGES (SECTION DES SCIENCES) AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le procès-verbal en date du 13 mai 1884, publié au *Journal Officiel* le 14, constatant le résultat du recensement des votes pour l'élection d'un représentant des collèges communaux (section des sciences) au Conseil supérieur de l'instruction publique ;

Vu les protestations contre l'élection de M. Xambeu, formées les 15 et 16 mai par MM. Humbert, etc., professeurs licenciés en exercice dans les collèges communaux, et par M. Rousselet, agrégé de l'enseignement spécial, professeur au collège de Bar-sur-Aube ;

Vu l'article 1er de la loi du 27 février 1880, l'article 12 du décret du 16 mars et la circulaire du 18 mars même année ;

Considérant qu'il résulte de l'article 1er de la loi du 27 février que les représentants élus des différents corps appelés à concourir à la formation du Conseil supérieur doivent être choisis parmi les membres de ces corps en activité de service ;

Qu'il est expressément déclaré dans la loi que les huit agrégés des lycées nommés par chacun des ordres d'agrégation doivent appartenir au service actif ;

Qu'il résulte de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des députés, le 18 juillet 1879, au sujet de l'amendement Millaud, introduit dans la loi par la Chambre et qui attribue deux représentants distincts aux collèges communaux, que ces représentants doivent être élus dans les mêmes conditions que ceux des lycées, c'est-à-dire « parmi les fonctionnaires en exercice », avec cette différence que les représentants des collèges doivent être licenciés ès sciences ou ès lettres en exercice, et les représentants des lycées, agrégés en exercice ;

Que, si les mots « fonctionnaires en exercice » n'ont pas été reproduits dans le paragraphe relatif aux délégués des collèges, la répétition pouvait sembler superflue, cette condition étant énoncée dans le paragraphe sur la représentation des lycées, qui précède immédiatement et qui, avant l'adoption de l'amendement, embrassait les lycées et les collèges ;

Considérant que M. Xambeu, nommé par arrêté du 29 août 1883, principal du collège de Pont-à-Mousson, n'a pas accepté ce poste ; qu'il a obtenu, sur sa demande, un congé d'inactivité et a été non pas suppléé, mais remplacé, le 22 septembre suivant, par un principal titulaire ; qu'il ne figurait pas sur la liste des licenciés chargés de concourir à l'élection et n'était pas électeur ;

Qu'il ne réunit pas par suite, les conditions légales d'éligibilité,

ARRÊTE :

L'élection de M. Xambeu, comme délégué des collèges (section des sciences) au Conseil supérieur de l'instruction publique est annulée.

A. FALLIÈRES.

ÉTAT NUMÉRIQUE DES CANDIDATS
AU CERTIFICAT D'ÉTUDES ET AU BACCALAURÉAT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL EN 1883

ACADÉMIES.	CERTIFICAT D'ÉTUDES.		BACCALAURÉAT. SESSION D'AOUT.		BACCALAURÉAT. SESSION de novembre.		BACCALAURÉAT. TOTAL GÉNÉRAL.	
	Inscrits.	Admis.	Inscrits.	Admis.	Inscrits.	Admis.	Inscrits.	Admis.
Paris.	122	71	42	11	11	1	53	12
Aix.	30	10	5	2	2	1	7	3
Alger.	18	6	4	1	1	1	5	2
Besançon.	55	24	12	7	4	1	16	8
Bordeaux.	47	28	3	1	1	1	4	2
Chambéry.	87	33	16	10	13	6	29	16
Caen.	20	11	3	2	1	1	4	3
Clermont.	42	17	54	26	13	5	67	31
Dijon.	74	45	13	7	3	2	16	9
Douai.	92	34	25	7	7	1	32	8
Grenoble.	9	5	12	5	1	1	13	6
Lyon.	86	32	20	7	8	3	28	10
Montpellier. . . .	22	8	15	5	3	1	18	6
Nancy	46	15	8	2	»	»	8	2
Poitiers.	69	24	5	3	1	»	6	3
Rennes.	72	32	10	5	2	1	12	6
Toulouse.	33	13	23	9	6	3	29	12
Smyrne.	4	4	»	»	»	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL.	928	412	270	110	77	29	347	139

Faculté de médecine de Paris. — M. Hanriot, agrégé près la Faculté de médecine de Paris, est chargé du cours de chimie médicale à ladite Faculté, en remplacement de M. Wurtz, décédé.

ADRIEN JACQUINOT

Dans un exposé récent présenté à la réunion annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École nationale d'administration, M. Charles Tranchant, président de l'Association, a résumé la carrière de notre regretté collaborateur M. Adrien Jacquinot. Nous empruntons à cette notice quelques détails.

M. Adrien Jacquinot était né à Darney (Vosges), le 27 décembre 1827. Après de brillantes études au collège royal de Nancy et à l'institution

Massin de Paris, il avait, en 1846, commencé ses études de droit à la Faculté de cette dernière ville. En 1847, il avait subi, avec succès, l'examen d'entrée au ministère des finances. Quand, après la Révolution de 1848, le gouvernement provisoire créa l'École nationale d'administration, le jeune Jacquinot se tourna de ce côté et fut admis dans la première promotion. L'année suivante, l'Assemblée nationale législative détruisait l'École. Rentré dans les bureaux du ministère, M. Jacquinot passa, ensuite, dans le service extérieur et devint percepteur des contributions directes dans la Nièvre. Cette carrière tracée pour lui par les souvenirs et les vœux de sa famille n'aurait pas été celle de son choix. Doué d'une imagination vive, d'un esprit facile et brillant, tenu en haleine par de continuelles lectures, il finit par se dégoûter tout à fait de travaux qui n'avaient jamais eu grand attrait à ses yeux. Prenant un parti décisif et qui semblait être bien extrême, il quitta, en 1865, et ses fonctions et la France pour aller chercher, au delà des mers, une vie toute nouvelle. Devenu professeur de littérature française à New-York, il s'y fit un nom par des cours sur les auteurs français modernes. Peu d'années après, son mérite et sa réputation amenèrent les administrateurs de l'Université Harvard à lui proposer de faire partie de son corps enseignant. Il y occupa une chaire de littérature française et ne tarda pas à y acquérir, grâce à son travail et à son intelligence, une situation considérable. Il a payé son tribut de reconnaissance à l'Université par le monument qu'il lui a élevé, cette belle monographie qui a été publiée, de 1881 à 1884, dans la *Revue de l'Enseignement.*

M. Jacquinot est mort, le 21 septembre dernier, au siège de l'Université Harvard, à Cambridge près de Boston, au moment où il revenait de ses vacances passées en France.

LE VOLONTARIAT D'UN AN

Dans sa séance du jeudi 12 juin, la Chambre des députés a pris en considération et renvoyé à la commission l'amendement de M. de Lanessan ainsi conçu :

« A la fin de la première et de la deuxième année de Présence sous les drapeaux, tous les jeunes gens seront admis à se présenter à un concours militaire technique dont les matières seront fixées par décret.

« Ceux qui auront obtenu les meilleures notes seront congédiés dans une proportion déterminée chaque année par le ministre de la guerre.

« Les sous-officiers seront choisis de préférence parmi les militaires qui renonceront à la libération à laquelle leur donnerait droit le concours prescrit par le paragraphe précédent. »

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉCRET

RELATIF AU CERTIFICAT D'APTITUDE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Du 7 janvier)

Le président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ;
Vu le décret du 13 septembre 1883 ;
Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Une session d'examens aura lieu chaque année pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles dans l'ordre des lettres et dans l'ordre des sciences.

Le programme de ces examens sera déterminé par arrêté ministériel, sur l'avis du Conseil supérieur de l'instruction publique.

ART. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. FALLIÈRES.

ARRÊTÉ

RELATIF AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Du 7 janvier)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Vu les lois du 21 décembre 1880 et du 26 juillet 1881 ;
Vu le décret du 13 septembre 1883 ;
Vu le décret du 7 janvier 1884, portant ouverture d'une session annuelle d'examens pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles ;
Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Pour se présenter aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles, les aspirantes doivent produire, soit le diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles, soit un diplôme de bachelier, soit le brevet supérieur de l'enseignement primaire.

ART. 2. — Les examens ont lieu à la fin de l'année scolaire ; la date en est fixée par le ministre.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat des académies.

Les aspirantes produisent en s'inscrivant : 1° leur acte de naissance, constatant qu'elles ont vingt ans accomplis au 1er juillet de l'année où elles se présentent ; 2° l'un des diplômes ci-dessus spécifiés ; 3° une notice individuelle.

Elles font connaître en même temps si elles se présentent pour les lettres ou pour les sciences.

Art. 3. — L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites sont éliminatoires.

Toutes les épreuves, écrites et orales, concourent au classement définitif.

Art. 4. — Les épreuves écrites se font au chef-lieu de chaque académie. Deux compositions ne peuvent avoir lieu le même jour.

Les épreuves orales sont subies à Paris.

Art. 5. — La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des lettres sont déterminées ainsi qu'il suit :

	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.	TEMPS POUR LA PRÉPARATION en lieu clos.
ÉPREUVES ÉCRITES.		
1° Une composition sur un sujet de langue française.	4 heures.	
2° Une composition sur un sujet de littérature ou de morale.	*Idem.*	
3° Une composition sur un sujet d'histoire.	*Idem.*	
4° Une composition sur les langues vivantes (allemand ou anglais, thème et version).	*Idem.*	
ÉPREUVES ORALES.		
1° Lecture d'un texte français (avec commentaire historique, grammatical et littéraire). Le jury tiendra compte aux aspirantes de leurs aptitudes pour la diction.	1/2 heure.	20 minutes. (Sans livres ni notes.)
2° Leçon, suivie d'une interrogation, sur l'histoire.	*Idem.*	2 heures. (Sans autre secours qu'un dictionnaire d'histoire et de géographie désigné par le jury.)
3° Interrogation sur la géographie (avec croquis au tableau, s'il y a lieu).	20 minutes.	
4° Interrogation sur la morale.	*Idem.*	
5° Interrogation sur les langues vivantes (allemand ou anglais).	*Idem.*	

La liste des ouvrages dans lesquels seront choisis les textes à expliquer et ceux sur lesquels porteront les interrogations relatives à la diction sera arrêtée chaque année par le ministre.

La composition écrite et la leçon d'histoire porteront sur un sujet tiré de l'histoire de France et des principaux États de l'Europe pendant la période de 1515 à 1815 ; les interrogations, sur l'ensemble du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le sujet de la leçon sera tiré au sort.

Les interrogations de géographie porteront sur la géographie générale des cinq parties du monde.

Les interrogations de morale porteront sur les questions énoncées au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; les interrogations de langues vivantes, sur les auteurs désignés audit programme (4e et 5e années).

Art. 6. — La nature et la durée des épreuves dans l'ordre des sciences sont déterminées ainsi qu'il suit :

	DURÉE MAXIMUM de l'épreuve.
ÉPREUVES ÉCRITES.	
1° Une composition de mathématiques.	4 heures.
2° Une composition de physique et chimie.	*Idem.*
3° Une composition d'histoire naturelle	*Idem.*
4° Une composition sur un sujet de littérature ou de morale.	*Idem.*
ÉPREUVES ORALES.	
1° Interrogation sur les mathématiques.	1/2 heure.
2° Interrogation sur la physique et la chimie.	*Idem.*
3° Interrogation sur l'histoire naturelle.	*Idem.*
4° Lecture d'un texte français. (Le jury tiendra compte aux aspirantes de leurs aptitudes pour la diction).	*Idem.*
5° Interrogation sur les langues vivantes (allemand ou anglais) avec thème au tableau.	*Idem.*

Les épreuves écrites scientifiques et les interrogations porteront sur les sujets énoncés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Les interrogations de langues vivantes porteront sur les auteurs désignés audit programme (4e et 5e années).

Art. 7. — MM. les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A. Fallières.

DÉCRET

CONCERNANT LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES SCIENCES OU DES LETTRES DÉLÉGUÉS DANS UNE AUTRE FACULTÉ

(Du 24 janvier)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu l'avis du comité consultatif en date du 27 décembre 1883;

La section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique entendue,

Décrète :

Article premier. — Le professeur titulaire des Facultés des sciences ou des lettres qui accepte une fonction dans une autre Faculté, lors même qu'il n'y occupe pas une chaire magistrale, peut être remplacé dans la chaire qu'il quitte.

Il conserve son titre de professeur de Faculté et ses droits à une chaire

de même ordre que celle qu'il abandonne; il reçoit une indemnité égale à celle qu'il aurait touchée s'il avait été suppléé.

Ces années de délégation ou de suppléance comptent pour le calcul de l'ancienneté.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts es chargé de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. Fallières.

DÉCRETS

PORTANT CRÉATION D'UN COLLÈGE COMMUNAL DE JEUNES FILLES A VIC-EN-BIGORRE (HAUTES-PYRÉNÉES) ET DE LYCÉES DE JEUNES FILLES A TOURNON ET A TOULOUSE

(Des 29 janvier, 30 mai, 2 juin)

DÉCRET

PORTANT RÉGLEMENTATION DU DROIT DE PRÉSENTATION POUR LES CHAIRES VACANTES A L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

(Du 22 avril)

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les articles 2 et 3 du décret du 9 mars 1852;

Vu la délibération du conseil de perfectionnement de l'École nationale des Chartes, du 28 janvier 1884,

Décrète :

Article premier. — En cas de vacance d'une chaire à l'École nationale des Chartes, l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement présentent deux candidats; l'Académie des inscriptions et belles-lettres en présente également deux. Le ministre peut, en outre, proposer au choix du président de la République un candidat désigné par ses travaux.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. Fallières.

ARRÊTÉ

RELATIF AU CERTIFICAT DE GRAMMAIRE EXIGÉ DES CANDIDATS AU DIPLOME D'OFFICIER DE SANTÉ

(Du 10 mai)

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 27 février 1875;

Vu la circulaire du 21 mai 1875;

Vu la circulaire du 10 janvier 1879;

Vu le décret du 14 juillet 1875 portant règlement d'administration publique concernant les études exigées des aspirants au titre de pharmacien de 2e classe;

Vu le décret du 1er août 1883 relatif aux conditions d'études pour le titre d'officier de santé;

Vu l'arrêté du 2 août 1880;

Vu les circulaires des 9 octobre 1883 et 26 avril 1884,

Arrête :

A partir du 1er novembre 1884, les candidats au certificat de grammaire, aspirant au diplôme d'officier de santé et de pharmacien de 2e classe, seront interrogés conformément au programme d'études prescrit par l'arrêté du 2 août 1880 pour la classe de quatrième des lycées.

Les candidats aspirant au diplôme d'officier de santé devront, en outre, subir l'examen complémentaire prévu par le décret du 1er août 1883 (article 1er, § 2), portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme des trois premières années d'études de l'enseignement secondaire spécial.

A. Fallières.

CIRCULAIRE

RELATIVE A L'APPLICATION DU PLAN D'ÉTUDES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

(Du 24 mai)

Monsieur le recteur,

Le plan d'études adopté par le Conseil supérieur en 1880 est appliqué depuis bientôt quatre années. Les rapports qui m'ont été adressés par MM. les inspecteurs généraux et les recteurs, ainsi que les observations des assemblées de professeurs, constatent à peu près unanimement que le but poursuivi par l'Administration a été atteint, que les familles ont accepté avec reconnaissance les modifications introduites dans notre système d'études classiques et que les réformes opérées doivent subsister dans leur ensemble.

Mais il était impossible que l'expérience ne révélât pas, dans un plan aussi vaste, qui embrasse tout à la fois les études scientifiques et les études littéraires, quelques lacunes ou quelques défauts de coordination entre les différents ordres d'enseignement.

De sérieuses observations m'ayant été adressées sur ce point par les hommes les plus compétents, le moment me semble venu de tenir compte des leçons de la pratique.

Le Conseil supérieur a voulu que, dans l'enseignement classique proprement dit, la partie littéraire et la partie scientifique fussent coordonnées de manière à se compléter sans se nuire. Il s'en est rapporté sur beaucoup de points à la discrétion des professeurs qu'il invitait à ne point empiéter, par excès de zèle, sur le domaine de leurs collègues. La question est de savoir si ce but a été atteint. Je vous prie, en conséquence, de consulter les assemblées des professeurs des lycées et des collèges et de leur demander si, pour chacune des classes, la pondération que le Conseil supérieur a voulu établir existe réellement; s'il n'y aurait pas lieu d'alléger certains programmes et dans quelles limites. Vous aurez à me transmettre les réponses de ces assemblées, aussi précises et aussi succinctes que possible, avant le 15 juin, et vous y joindrez votre appréciation personnelle.

L'attention du Conseil académique devra être appelée également sur cette question dans sa prochaine réunion, et une commission sera chargée de préparer un rapport qui me sera transmis après avoir été approuvé par le Conseil.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. Fallières.

BIBLIOGRAPHIE

Le premier volume de l'édition posthume des Œuvres de Charles Graux vient de paraître chez Vieweg, sous ce titre : *Notices bibliographiques et autres articles de Revue*. Pour ce qui se rapporte plus spécialement à l'enseignement, sans parler des quatre articles publiés dans la *Revue internationale*, qui sont reproduits dans ce volume, on y trouve, 1° les comptes rendus des livres suivants :

P. 14. *Choix de discours de Lysias*, publié en petite édition pour les élèves, par Hermann Frohberger.

P. 39. *Choix de discours de* Platon, à l'usage des classes, par J.-L. Ussing à Copenhague.

P. 114. Les onze premiers chapitres de l'*Économique*, par Ch. Graux.

P. 120. Éditions classiques de la 1re Lettre à Ammée, de Denys d'Halicarnasse, par Weil, Gasté, Bernage.

P. 138. Éditions classiques de la *Vie de Démosthène*, de Plutarque, par Julien, Pessonneaux, Bernage, Delaître.

P. 198. VIIIe livre de la *République*, de Platon, par Aubé. Un discours de Démosthène, par Marcou.

P. 250. Éditions classiques de la *Morale à Nicomaque*, d'Aristote, par Philibert, Carrau, Lévy, Thurot.

P. 253. *Vie de Démosthène*, par Plutarque, publiée par Feuillet.

P. 8. *Manuel pour les Dialectes grecs*, par Dufour.

P. 20. *Les Études grecques en Espagne et* une édition des *Orateurs grecs* par Roda, à Madrid.

P. 175. *La Grammaire grecque* de Guardia et Wierzeyski.

P. 212. *Petite Histoire des Grecs*, par Van den Berg.

2° Des articles sur les thèses de Doctorat ou dissertations inaugurales, de Begemann, Michaelis, Heylbut, Finsler, O. Riemann, Baudat, Schmidt, Paul Guiraud, Droege, Perroud, Lenz, etc. : pages 34, 35, 47, 113, 127, 132, 195, 241, 252, ainsi que sur d'autres matières classiques.

Le volume est terminé par une table des matières et une table des noms d'auteurs de livres.

Académie de Paris. — Rapports sur la situation de l'enseignement supérieur pendant l'année scolaire 1882-1883, présentés au Conseil académique (session de décembre 1883), par MM. les doyens des Facultés de théologie catholique, de théologie protestante, de droit, de médecine, des sciences et des lettres, M. le directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris, M. le directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims. (Paris, Delalain, 1884.)

Nous nous bornons à annoncer ici ce recueil que nous ne saurions songer à résumer sans empiéter sur le terrain de la *Chronique de l'Enseignement*. La publication, dans un même fascicule, des rapports adressés à M. le recteur par les doyens et directeurs des diverses Facultés et Écoles supérieures de l'Académie de Paris, est une innovation des plus heureuses et une nouvelle marque de l'attention qu'apporte l'administration supérieure à rassembler et à publier tous les documents qui intéressent le haut enseignement. — A la suite de ces rapports, où se trouvent exposées la situation matérielle des établissements, la statistique des cours, les améliorations accomplies, les *desiderata* et, dans plusieurs aussi, les matières professées dans chaque chaire pendant l'année scolaire 1882-1883, un appendice reproduit les affiches des cours du premier semestre 1883-1884.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

27, *rue Saint-Guillaume*, 27

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM.

MARQUET DE VASSELOT (A.), sculpteur, 7, rue Talma, Passy.

THAMIN, chargé de cours à la Faculté des lettres, avenue de Noailles, 26, Lyon.

BEJANIN, président du tribunal civil, 72, Grande-Rue, Besançon.

GAUDERON (Dr), professeur à l'École de médecine, rue Moncey, 3, Besançon.

BOUSSEY, professeur au Lycée, rue Morand, 11, Besançon.

DROZ, professeur au Lycée, square Saint-Amour, 4, Besançon.

MAIROT (GUSTAVE), banquier, rue de la Préfecture, 17, Besançon.

VERNIER, professeur au Lycée, rue Charles-Nodier, 19, Besançon.

RAYMOND KŒCHLIN, 60, avenue Hoche, Paris.

BESSON, substitut du procureur général, Besançon.

CERF (Léopold), libraire-éditeur, 5, rue de Médicis.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

M. MARTHA, inscrit au groupe de Lyon, est aujourd'hui à Paris, 55, rue du Cherche-Midi.

M. BROCHIER, ex-maire de Marseille, habite actuellement, 29, rue de la République Française, à Marseille.

Le Gérant : **G. MASSON.**

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 16223.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME Ier DE LA QUATRIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

REVUE RÉTROSPECTIVE

REVUE DU THÉATRE ET DES LIVRES

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

CORRESPONDANCE

ACTES DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOUVELLES ET INFORMATIONS

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

BIBLIOGRAPHIE

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 16223

